

1. AUTORITÉS EXÉCUTIVES ET LÉGISLATIVES

1.1 Conseil d'Etat

(liste valable du 3 décembre 2004
au 4 décembre 2005)

Madame **Martine Brunschwig Graf**

Présidente du Conseil d'Etat

Chargée du Département des finances
et du Département des affaires militaires

Monsieur **Carlo Lamprecht**

Vice-président du Conseil d'Etat

Chargé du Département de l'économie, de l'emploi
et des affaires extérieures

Monsieur **Robert Cramer**

Conseiller d'Etat

Chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

Monsieur **Laurent Moutinot**

Conseiller d'Etat

Chargé du Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement

Madame **Micheline Spoerri**

Conseillère d'Etat

Chargée du Département de justice, police et sécurité

Monsieur **Pierre-François Unger**

Conseiller d'Etat

Chargé du Département de l'action sociale et de la santé

Monsieur **Charles Beer**

Conseiller d'Etat

Chargé du Département de l'instruction publique

Monsieur **Robert Hensler**

Chancelier d'Etat

1.1.2 Délégations du Conseil d'Etat (état au 4.12.2005)

Personnel

Madame Martine Brunschwig Graf

Monsieur Charles Beer

Monsieur Pierre-François Unger

Transports

Monsieur Robert Cramer

Monsieur Laurent Moutinot

Monsieur Carlo Lamprecht

Intégration des étrangers

Monsieur Robert Cramer

Monsieur Charles Beer

Madame Micheline Spoerri

Emploi

Monsieur Carlo Lamprecht

Madame Martine Brunschwig Graf

Monsieur Charles Beer

Affaires extérieures

Monsieur Carlo Lamprecht

Monsieur Laurent Moutinot

Monsieur Robert Cramer

Réfugiés

Madame Micheline Spoerri

Monsieur Charles Beer

Monsieur Pierre-François Unger

Famille

Monsieur Pierre-François Unger

Madame Martine Brunschwig Graf

Monsieur Charles Beer

Systèmes d'information

Madame Martine Brunschwig Graf

Monsieur Charles Beer

Monsieur Robert Cramer

Etat-major d'urgence

Madame Micheline Spoerri

Madame Martine Brunschwig Graf

Monsieur Pierre-François Unger

Monsieur Robert Hensler

Euro 2008

Monsieur Robert Cramer

Madame Micheline Spoerri

Monsieur Laurent Moutinot

1.1.3 Délégués du Conseil d'Etat dans des organismes tiers (état au 4.12.05)

Laurent MOUTINOT

Chef de département

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Suppléant chef de département

Département de justice, police et sécurité

Membre

Parti socialiste

Membre

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Membre

Comité régional franco-genevois - Commission permanente Environnement et aménagement du territoire

Président

Comité régional franco-genevois - Groupe de travail permanent «Aménagement du territoire» Délégation suisse

Président

Commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction

Président

Commission consultative pour la mise en soumission et l'adjudication des mandats liés à la construction

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre suppléant

Commission de communauté de travail des alpes occidentales (COTRAO)

Président

Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Président

Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles (Geneva-Arena)

Membre

Conseil du Léman - Comité

Président

Conseil du Léman - Commissions «Environnement et aménagement du territoire»

Président

Fondation mixte 14-16 Jean Simonet

Membre

Groupe de travail permanent conjoint Confédération - Canton de Genève

Président

Commission consultative du fonds de logements temporaires

Président

Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT)

Administrateur

Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Président

Fondation pour le Centre International de Genève (FCIG)

Robert CRAMER

Chef de département

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Suppléant chef de département

Département des finances

Président

Commission cantonale des sports

Président

Commission consultative sur les questions énergétiques

Président

Conseil de fondation de la Fondation «Neptune»

Président

Conseil de l'environnement

Président

Commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers

Président

Commission de gestion globale des déchets

Président

Commission cantonale de protection contre le bruit

Président

Conseil des déplacements (CODEP)

Président

Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Déplacements et sécurité»

Membre

Conseil de fondation de la Fondation des parkings

Membre

Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG)

Membre

Conseil d'administration de la Coopérative financière des communes genevoises (COFICOGE)

Président

Conseil des pouvoirs publics d'Energie Ouest-Suisse Holding

Membre

Conseil d'administration de la Société des Forces-Motrices de Chancy-Pougny

Membre

Conseil d'administration du Fonds d'équipement communal

Membre

Conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG)

Membre

Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution (CIPEL)

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois - Comité plénier (CRFG)

Membre

Délégation suisse pour la régularisation du lac Léman

Membre

Fondation intercommunale des Evaux

Membre

Commission intercantonale de la pêche dans le lac Léman

Membre

Commission consultative pour la pêche dans le lac Léman

Membre

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Membre

Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement

Membre

Conférence des directeurs cantonaux des forêts

Membre

Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture

Membre

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics

Membre

Conférence des directeurs de la chasse

Martine BRUNSCHWIG GRAF*Cheffe de département*

Département des finances

Cheffe de département

Département des affaires militaires

Suppléante cheffe de département

Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Seigneur-Commis

Commission administration de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

Présidente

Conseil d'administration des technologies (CATI)

Membre

Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire

Membre

Fondation Jean Monnet

Présidente

Fonds Emmanuel Gomarín

Membre

Parti libéral

Présidente

Commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien des lignes de tir du canton

Présidente

Commission consultative militaire

Présidente

Commission consultative à l'égalité

Membre

Fondation Lord Michelham of Hellingly

Membre

Conseil d'administration du Fonds d'équipement

Membre

Société des Salines suisses du Rhin réunies S.A.

Membre

Conférence des directeurs cantonaux des finances

Membre

Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin

Membre

Comité de la caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)

Membre

Conférence des Gouvernements cantonaux

Carlo LAMPRECHT*Chef de département*

Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Suppléant chef de département

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et Département des affaires militaires

Membre

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse-occidentale (CDEP-SO)

Membre

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Commission permanente «Population frontalière et économique» (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois (CRFG)

Délégué

Comité Vaud-Genève

Membre

Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL)

Chef de délégation

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Membre

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Président

Conseil d'administration de la Société du téléphérique du Salève SA

Président

Conseil de fondation de l'office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI)

Membre

Conseil de fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Membre

Conseil du Léman - Bureau Exécutif

Membre

Conseil du Léman - Comité

Membre

Parti démocrate-chrétien

Membre

Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Président

Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (AIG)

Président

Conseil de surveillance du marché de l'emploi

Président

Conseil de fondation pour le tourisme

Président

Conseil stratégique de la promotion économique

Président

Conseil d'administration de la fondation du palais des expositions (PALEXPO)

Président

Conseil de fondation de la Fondation pour la halle 6

Président

Conseil d'administration de la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI)

Représentant suisse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe

Membre

Commission du développement durable - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Micheline SPOERRI*Cheffe de département*

Département de justice, police et sécurité

Suppléante cheffe de département

Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

Membre

Parti libéral

Présidente

Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers

Présidente

Commission de surveillance des notaires

Membre

Commission d'examen des huissiers judiciaires

Présidente

Comité de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)

Membre

Commission mixte consultative franco-suisse pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie

Pierre-François UNGER*Chef de département*

Département de l'action sociale et de la santé

Suppléant chef de département

Département de l'instruction publique

Membre

Parti démocrate-chrétien

Président

Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Président

Conseil de la fondation pour l'exploitation de pensions pour personnes âgées «La Vespérale»

Président

Commission cantonale des centres d'action sociale et de santé

Président

Conseil de la Fondation René et Kate Block

Président

Commission cantonale des établissements médico-sociaux

Membre

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Membre

Conférence des directrices et directeurs de la santé

Membre

Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales

Membre

Conférence romande des affaires sanitaires et sociales

Membre

Fondation Louis Jeantet de médecine

Membre

Association pour la collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève dans le domaine de la santé publique et des hôpitaux universitaires

Charles BEER*Chef de département*

Département de l'instruction publique

Suppléant chef de département

Département de l'action sociale et de la santé

Président de la délégation suisse

Bureau international de l'éducation

Membre

Comité régional franco-genevois - Bureau (CRFG)

Membre

Comité régional franco-genevois - Comité plénier

Coprésident

Comité régional franco-genevois - Commission permanente Culture-Education et sports

Membre

Comité stratégique HES / santé, social de Suisse occidentale

Membre

Comité stratégique HES-SO

Membre

Conférence des directeurs de l'instruction publique

Membre

Conférence intercantonale de l'instruction publique

Membre

Fondation Bodmer

Président

Conférence de l'instruction publique

Membre

Parti socialiste

Président

Commission consultative du Centre horticole de Lullier

Président

Commission paritaire statutaire des membres du corps enseignant (B 5 10.04)

Président

Commission consultative d'éducation routière

Président de commission

Commission paritaire du statut du corps enseignant HES (B 5 10.16)

Président

Commission d'insertion scolaire et professionnelle
(LIP art. 746, al. 1)

Président

Commission consultative de l'intégration (LIP art. 4B)

1.2 Organigrammes des départements

- 1.2.1 Chancellerie d'Etat
- 1.2.2 Département des finances
- 1.2.3 Département de l'instruction publique
- 1.2.4 Département de justice, police et sécurité
- 1.2.5 Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement
- 1.2.6 Département de l'intérieur, de l'agriculture,
de l'environnement
- 1.2.7 Département de l'économie, de l'emploi
et des affaires extérieures
- 1.2.8 Département de l'action sociale
et de la santé

- 1.2.9 Département des affaires militaires
- 1.3 Grand Conseil

1.3 Bureau du Grand Conseil

(liste valable du 18 novembre 2004
au 3 novembre 2005)

Madame **Marie-Françoise de Tassigny**
Présidente du Grand Conseil

Monsieur **M. Michel Halpérin**
1^{er} Vice-président du Grand Conseil

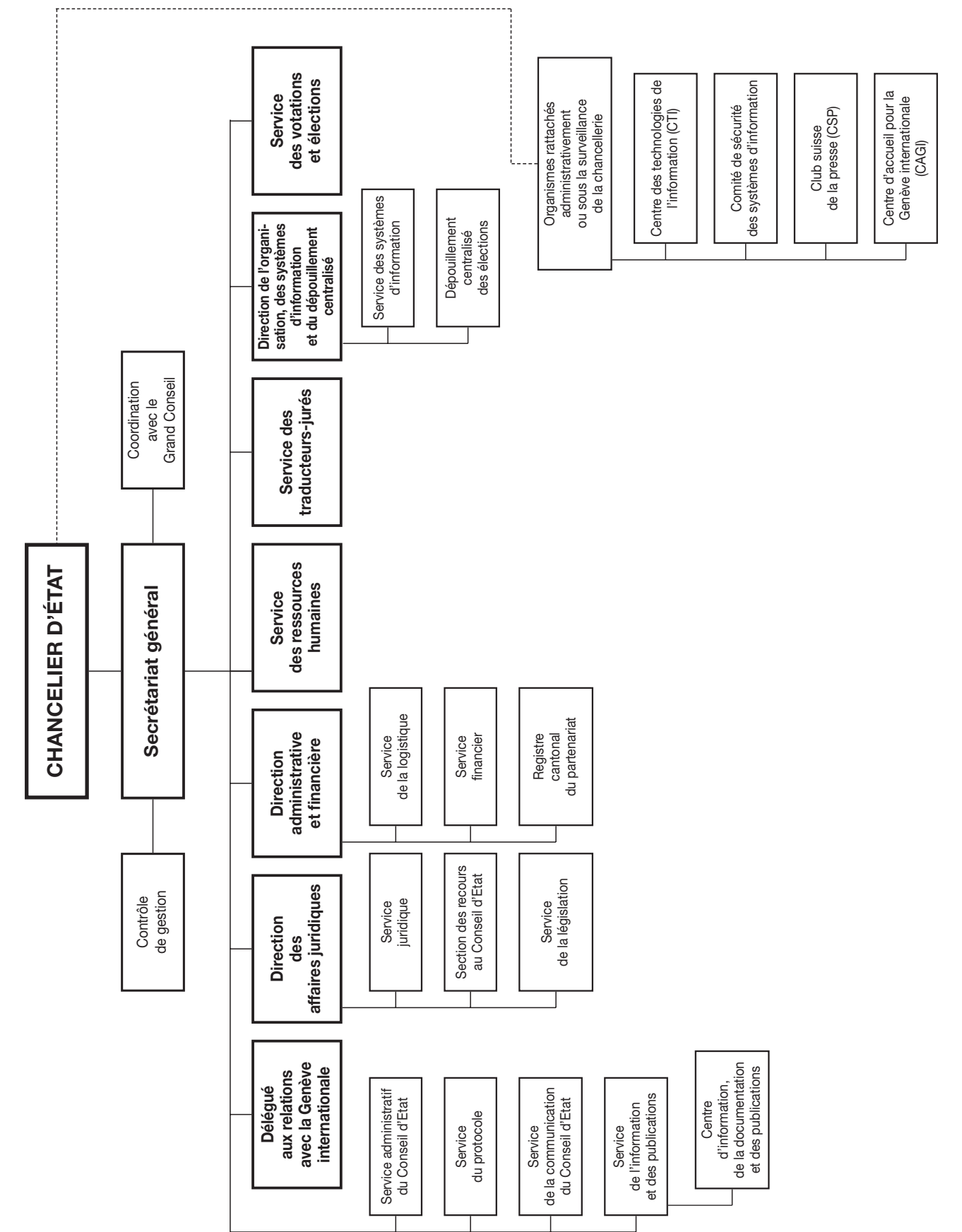
Madame **Caroline Bartl**
2^e Vice-présidente du Grand Conseil

Monsieur **Jacques Baudit**
Secrétaire du Grand Conseil

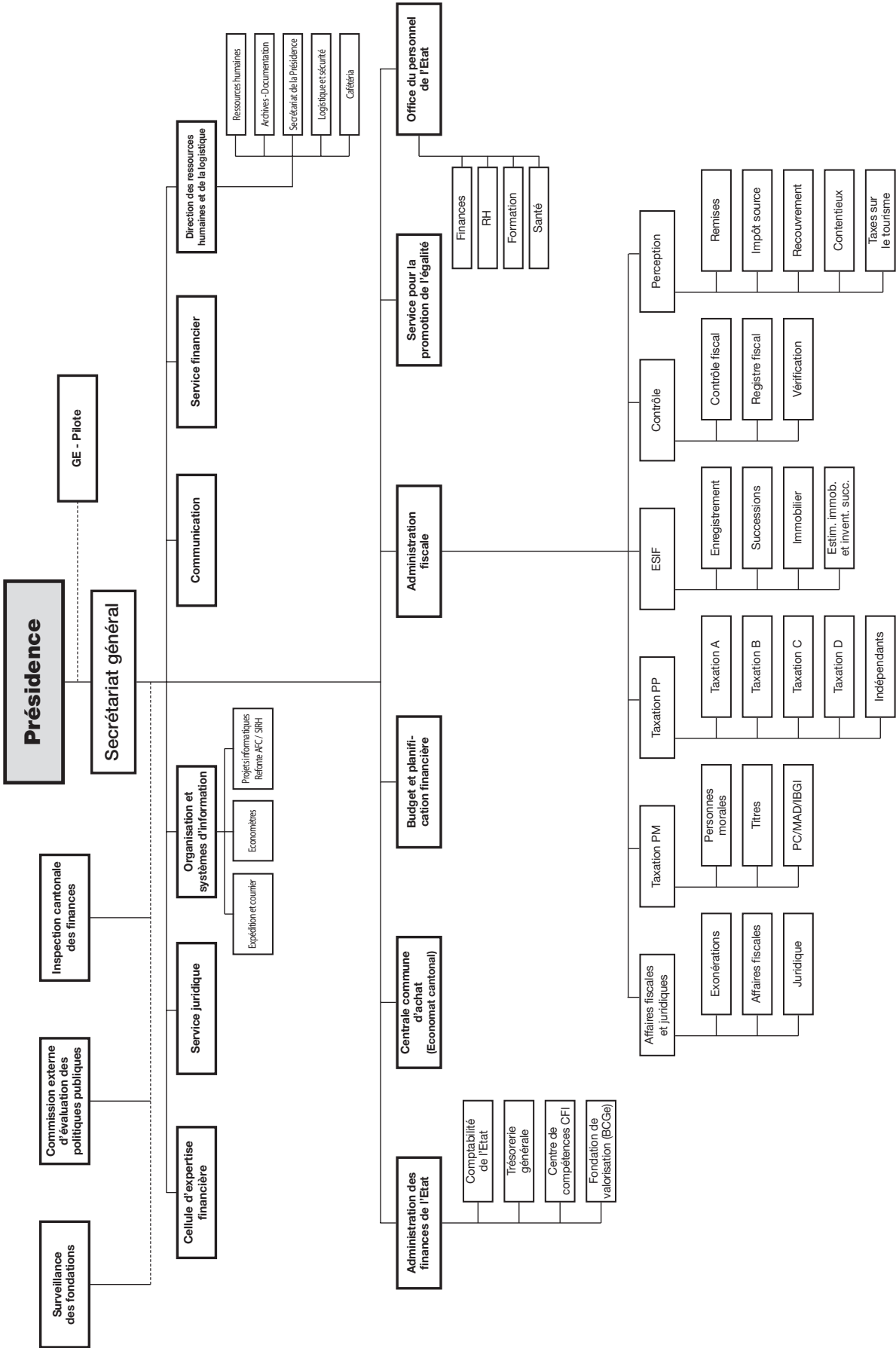
Trois secrétaires du Grand Conseil
Vacants

Madame **Maria Anna Hutter**
Sautier du Grand Conseil

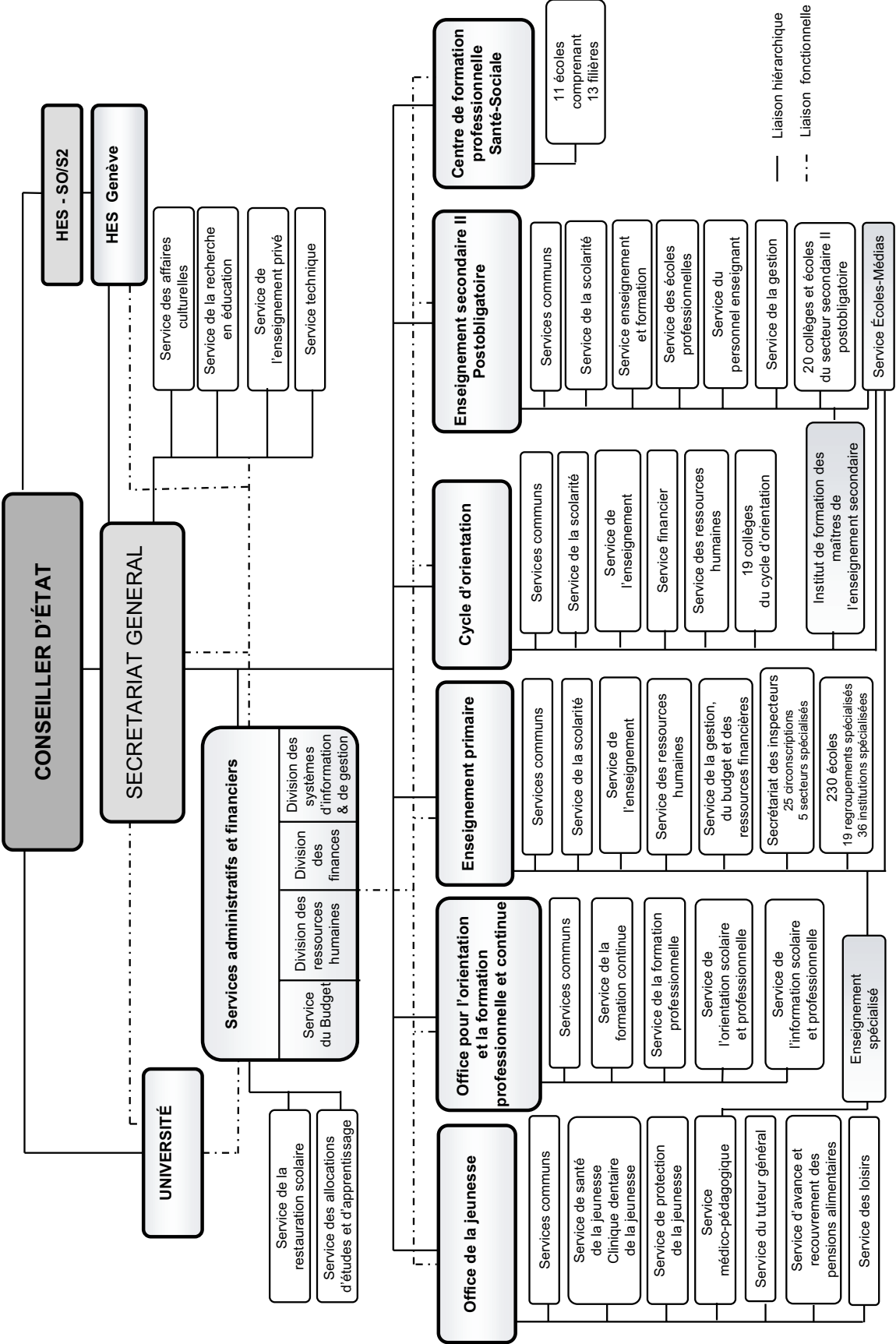
1.2.1 CHANCELLERIE D'ÉTAT



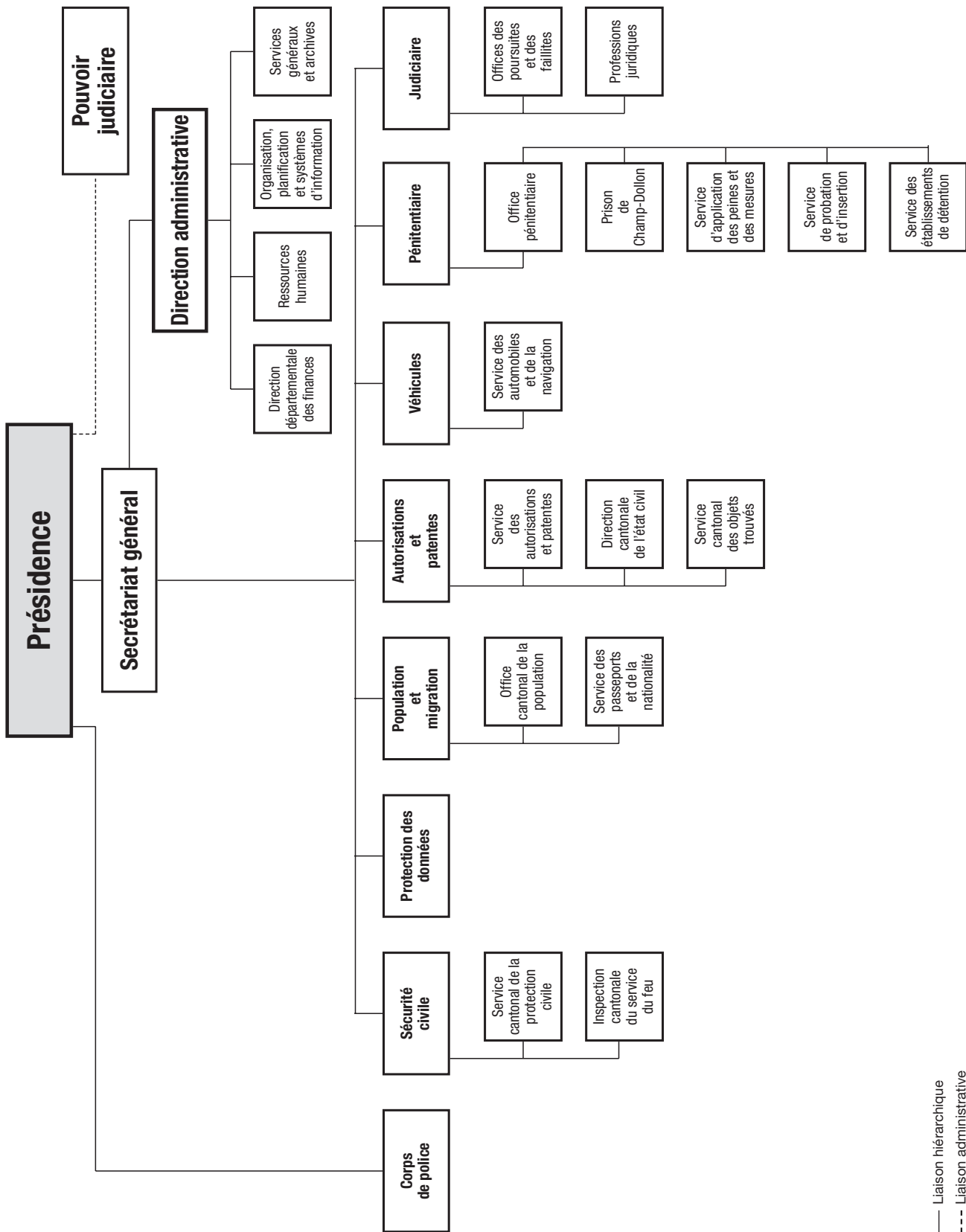
1.2.2 DÉPARTEMENT DES FINANCES



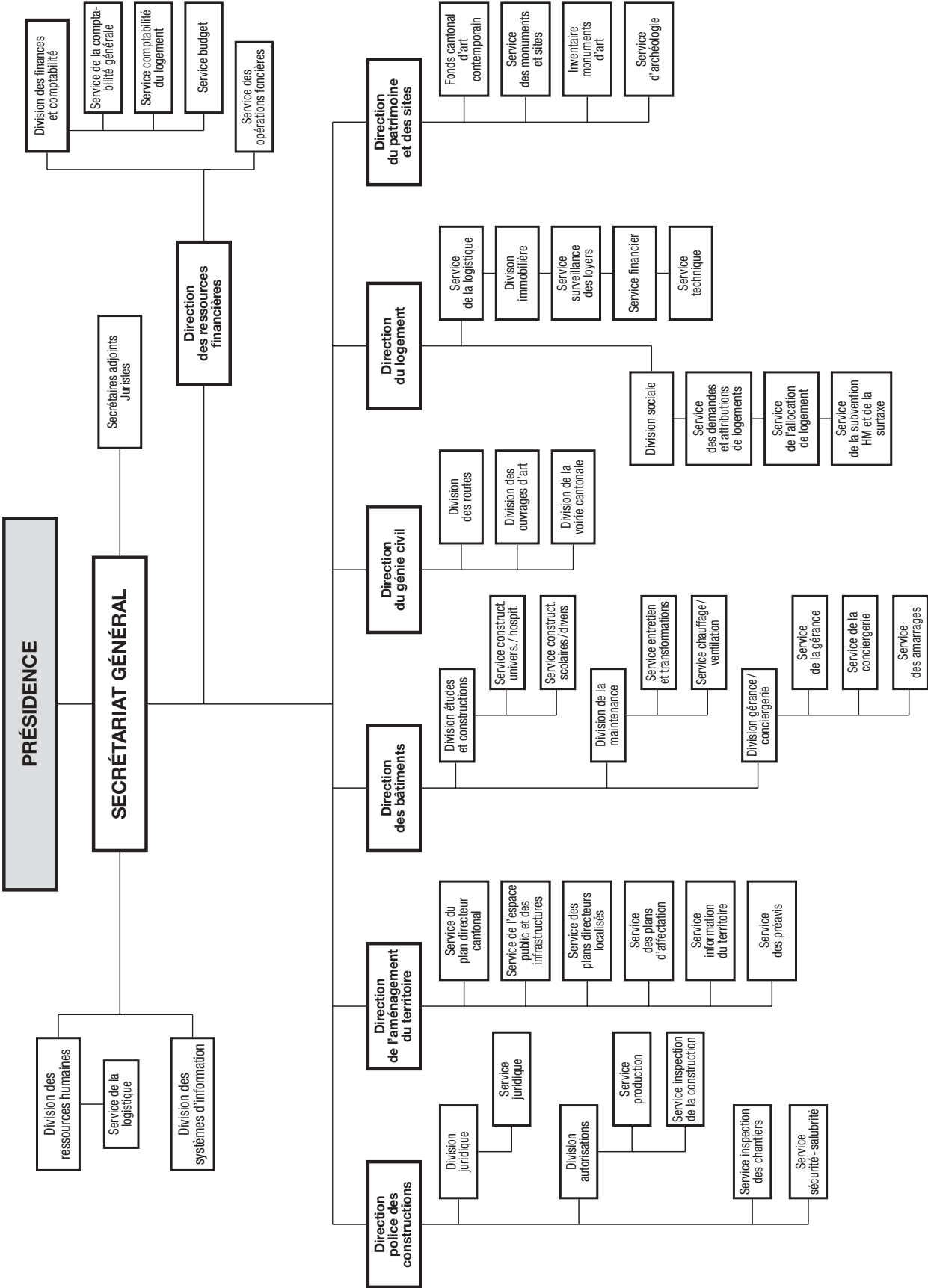
1.2.3 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



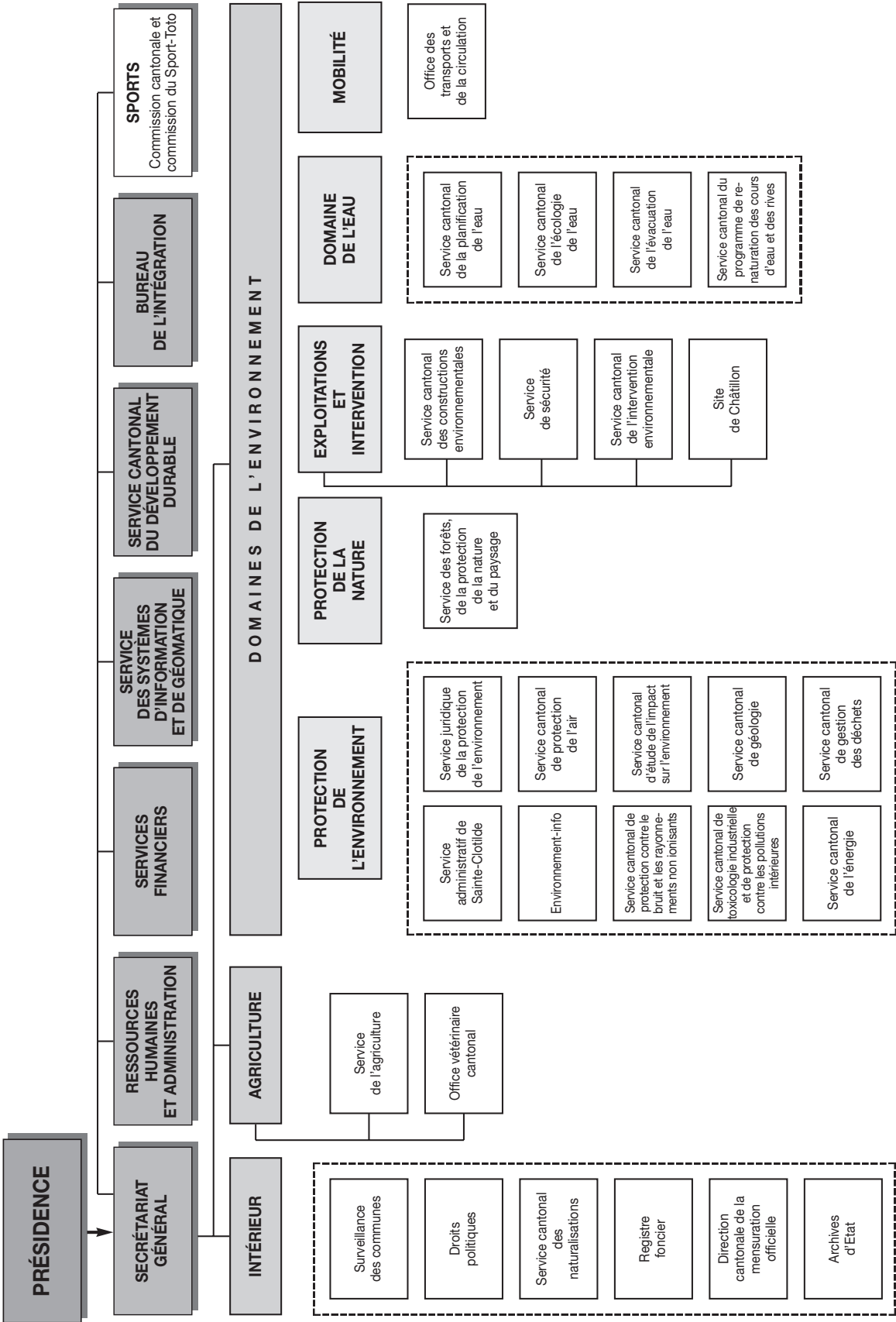
1.2.4 DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ



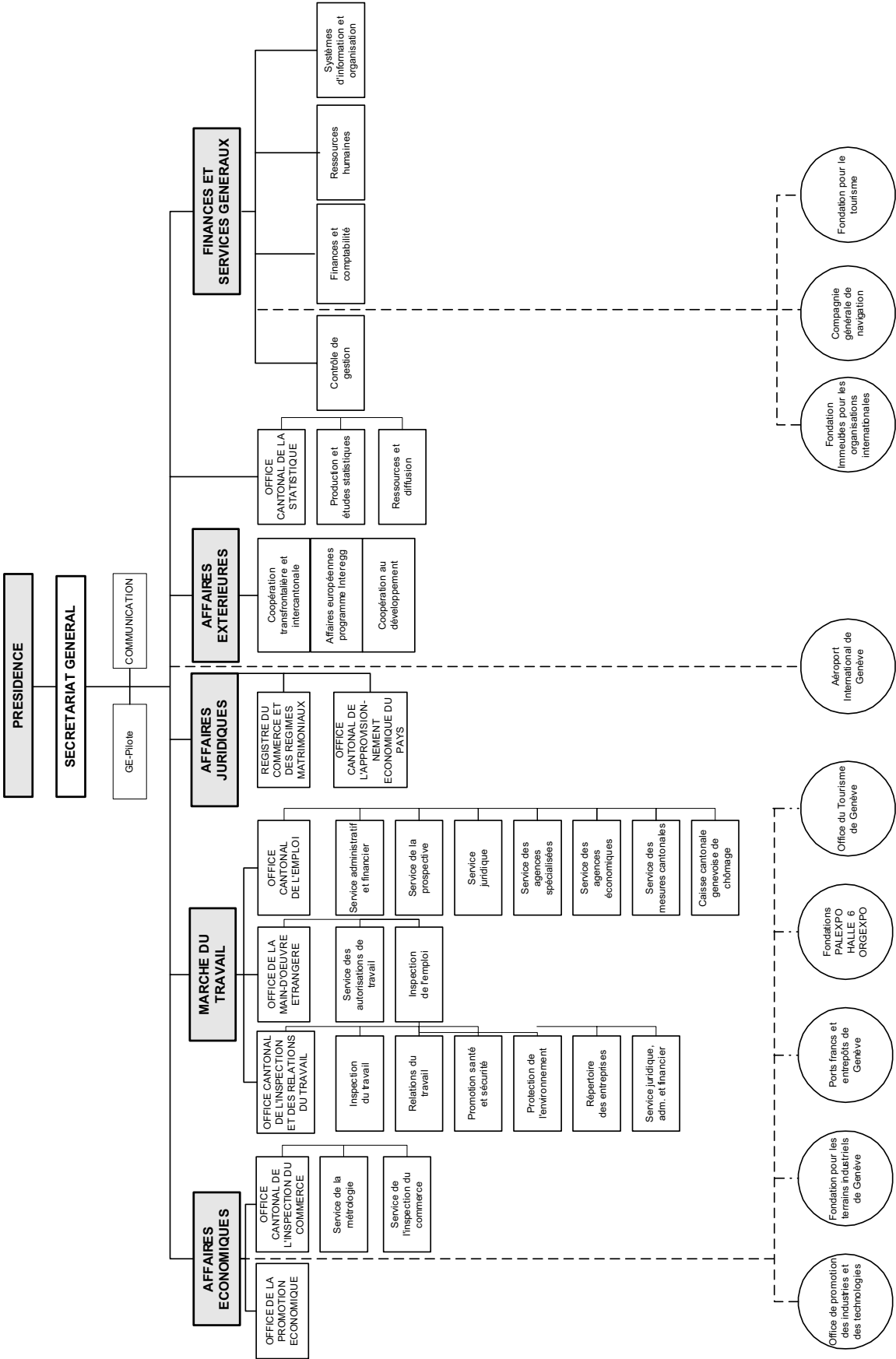
1.2.5 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT



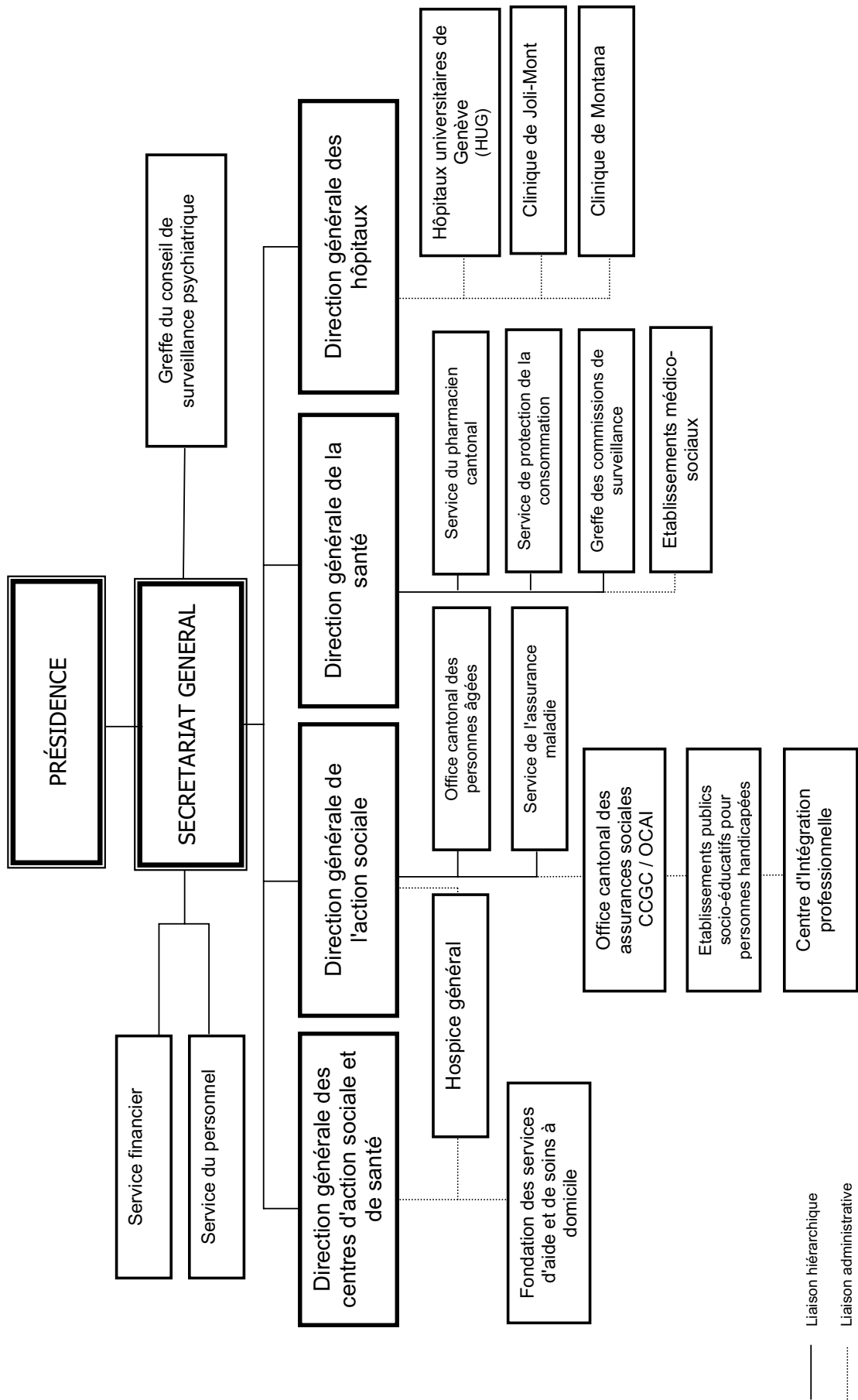
1.2.6 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT



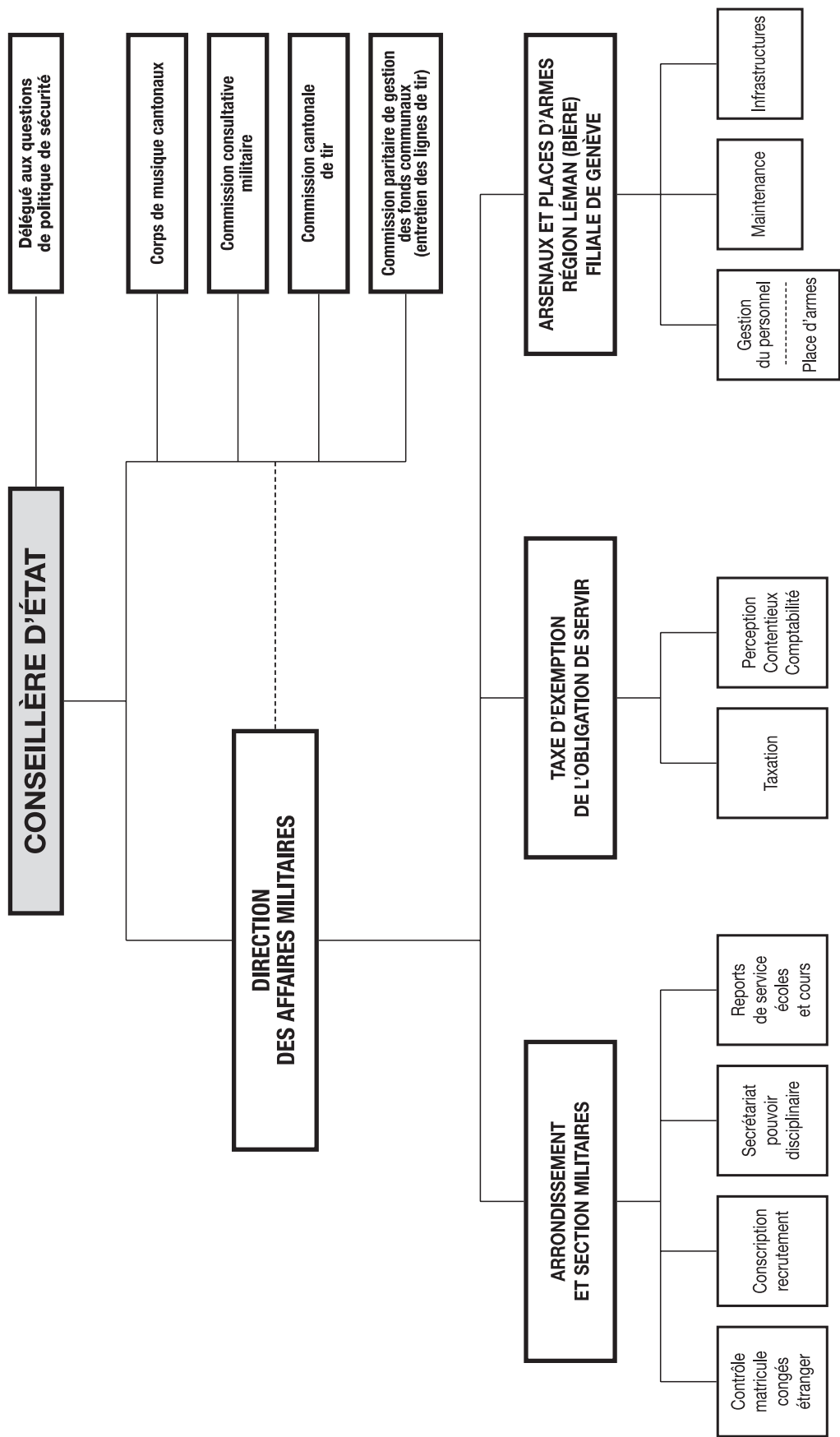
1.2.7 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES



1.2.8 DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

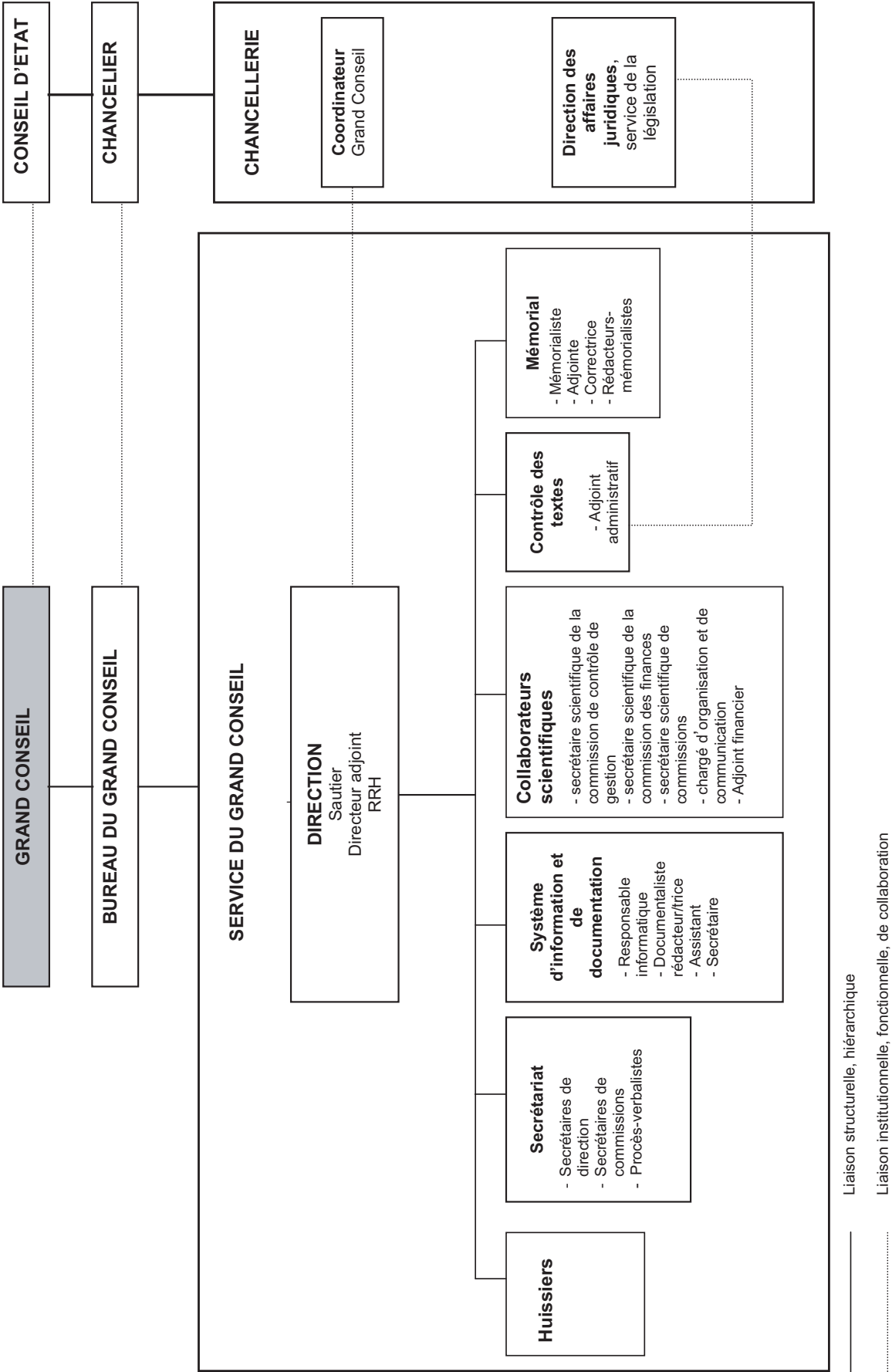


1.2.9 DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES



— Liaison hiérarchique
----- Liaison administrative

1.3 GRAND CONSEIL



2. CONSEIL D'ETAT

Du point de vue de l'action gouvernementale, l'année 2005 – considérée ici jusqu'au 5 décembre, date du début de la législature actuelle, se caractérise par un effort marqué en vue de résoudre la crise du logement (déclassés de terrains, adoption de nombreux plans localisés de quartier et plans directeurs, notamment), une amélioration constante de la gestion des finances publiques et de la dette de l'Etat, ainsi que par la proposition du gouvernement de régulariser sous conditions les travailleurs sans papier de l'économie domestique. La réforme de l'Hospice général et l'avancement de la modernisation de l'Etat telle qu'elle est engagée notamment dans le cadre du projet GE-Pilote, ont figuré au centre des préoccupations du Conseil d'Etat.

Durant cette année 2005, le Conseil d'Etat a tenu 50 séances ordinaires (2004: 54 séances), auxquelles sont ajoutées sept séances extraordinaires (onze en 2004) essentiellement consacrées à la préparation du second budget 2004, finalement approuvé par le parlement, du budget 2005, dans la conformité aux exigences du Plan financier quadriennal.

Le gouvernement a également effectué un travail important dans le cadre des huit délégations qu'il a mises en place au début de la législature et de la délégation qu'il a créée en 2004, soit la Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008. Ces délégations permettent, dans l'esprit du Discours de Saint-Pierre, de préparer les décisions que le gouvernement est appelé à prendre touchant les dossiers transversaux importants (Voir point 2.13).

2.1 Genève sur la scène internationale et nationale

2.1.1 Catastrophe en Asie du Sud et du Sud-Est: Genève se mobilise et se recueille

Fidèle à sa vocation, la communauté genevoise s'est mobilisée après la catastrophe naturelle sans précédent qui a frappé l'Asie du Sud et a endeuillé également de nombreuses familles suisses et genevoises. En proposant au Grand Conseil de verser une somme de deux millions de francs aux programmes d'aide d'urgence, le Conseil d'Etat a associé chaque habitant du canton à cette action de solidarité.

Différentes mesures ont été prises pour venir en aide aux personnes concernées, notamment une ligne téléphonique offrant un soutien psychologique aux proches de personnes disparues ainsi que la possibilité d'obtenir 24 heures sur 24 des renseignements sur les recherches entreprises en Asie. Le site internet de l'Etat a également

été enrichi d'une section spécifique, régulièrement actualisée.

Une cérémonie interreligieuse à la mémoire des victimes a été organisée à la cathédrale Saint-Pierre le 11 janvier 2005, en présence de représentants de la communauté internationale et du Conseil d'Etat.

2.1.2 Mise en œuvre de la loi sur la Genève internationale

Afin de mettre en œuvre la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale du 2 décembre 2004, le Conseil d'Etat a institué en son sein une délégation à la Genève internationale, afin de suivre les questions relatives au développement de ce secteur d'activité et de proposer toutes les mesures utiles. Le gouvernement a aussi nommé les douze membres de la Commission consultative sur les relations de la Genève internationale, choisis parmi la société civile, les milieux internationaux, les milieux économiques suisses et l'Etat de Genève. Cette commission conseille le gouvernement pour toutes les questions ayant trait à l'accueil, l'implantation et le maintien des organisations internationales dans le canton.

Enfin l'Exécutif a désigné le délégué aux relations de la Genève internationale.

2.1.3 Une politique active de coopération et aide humanitaire

Le Conseil d'Etat a approuvé le contrat de partenariat 2005-2008 entre l'Etat de Genève et la Fédération genevoise de coopération (FGC). La subvention accordée en 2005 à la FGC s'élève à 2,5 millions de francs.

Parmi les nombreuses aides apportées par l'Etat en sus de cette enveloppe, il convient de mentionner spécialement l'appui à hauteur de 120'000 francs accordé à un projet de réhabilitation sociale à Beslan, en Ossétie du Nord. Suite à la terrible prise d'otages durant laquelle plus de 300 personnes, dont de nombreux enfants, ont trouvé la mort en septembre 2004, l'Etat s'est associé à la DDC pour financer la reconstruction et à l'aménagement du centre de loisirs dans lequel les jeunes de Beslan pourront se détendre, faire du sport et recevoir un soutien psychologique adéquat.

Au pan suisse, afin de témoigner sa solidarité envers les cantons touchés par les intempéries de la fin du mois d'août, le Conseil d'Etat a approuvé en urgence un projet de loi visant à débloquer 200'000 francs qui ont été versés à la Croix-Rouge suisse pour son programme d'aide aux populations victimes des inondations.

2.1.4 Maison de la Paix: le Conseil d'Etat préfère le périmètre du chemin Rigot

Le Conseil d'Etat a réitéré aux autorités fédérales son choix du périmètre du chemin Rigot pour la réalisation de la Maison de la Paix. Cet emplacement se situe en effet dans le quartier dévolu aux organisations internationales et permet d'intéressantes synergies. Par ailleurs, des sommes importantes ont déjà été engagées au titre de l'étude du projet et un accord de principe quant à l'acquisition du terrain a été obtenu des CFF.

La Maison de la Paix est destinée à héberger les trois Centres internationaux installés à Genève (le Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP), le Centre International de Déminage Humanitaire – Genève (GICHD), et le Centre de contrôle démocratique des forces armées (DCAF)). Elle abritera en plus une partie de l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) et diverses autres institutions actives dans la promotion de la paix.

2.1.5 Les relations confédérales

Les 1^{er} et 2 juin, le Conseil d'Etat a reçu en visite confédérale les sept membres de l'Exécutif et le Chancelier d'Etat du canton de Berne. L'Exécutif bernois a assisté à la cérémonie commémorant l'arrivée des Suisses au Port-Noir en 1814. Un lustre particulier a été donné à cette commémoration, qui s'est déroulée avec la participation du Contingent des Grenadiers fribourgeois, de la Compagnie des Vieux-Grenadiers genevois et de la Société des Vieux-Artilleurs de Genève. Les deux gouvernements ont aussi été reçus à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) par son directeur général, Monsieur Sergei Ordzhonikidze.

En septembre, le Conseil d'Etat s'est rendu à Delémont pour une visite confédérale, à l'invitation du gouvernement du canton du Jura. Cette invitation faisait suite à la visite effectuée à Genève en avril 2002 par le gouvernement jurassien.

2.1.6 Candidature de Genève à l'accueil de Telecom Monde 2009

Dans un courrier adressé à Monsieur le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat a confirmé sa candidature à l'organisation de la Foire mondiale Telecom 2009. Le dossier complet de l'offre suisse a été remis par la Confédération au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le canton de Genève est déterminé à obtenir la Foire Telecom Monde 2009, mais il a également fait acte de candidature pour la Foire Telecom Europe 2007. Sa préférence va néanmoins clairement à la manifestation mondiale qui correspond mieux à la vocation, à l'infrastructure et au rayonnement de Genève et de la Suisse. Le Conseil d'Etat considère que la présence à Genève de Telecom Monde – outre les avantages qu'elle procure à l'UIT – s'inscrit dans la logique de l'accueil des grandes conférences internationales auxquelles la Suisse se prête bien et auxquelles Genève est habituée.

2.2 Politique régionale et transfrontalière

2005 aura été l'année de la coopération transfrontalière. Le Conseil d'Etat a en effet entretenu des liens étroits et suivis avec les autorités de France voisine et du canton de Vaud. Ces liens se sont concrétisés par une série de projets concrets lancés durant l'année, notamment en lien avec le d'agglomération métropolitaine franco-valdo-genevois.

2.2.1 Relations transfrontalières

Le Conseil d'Etat s'est associé à l'Association régionale de coopération (ARC) du Genevois, qui regroupe l'ensemble des communes transfrontalières françaises, pour déposer une candidature commune à un projet d'agglomération métropolitaine franco-valdo-genevois. Cette initiative lancée par le gouvernement français veut aider les métropoles françaises à se hisser dans la compétition européenne et mondiale des villes en développant leurs atouts, notamment dans les domaines de l'économie, de la formation et de la culture, en facilitant la coopération métropolitaine entre les grandes villes et les villes moyennes qui les entourent.

Cette candidature, qui implique le canton de Genève, les 40 communes du district de Nyon, 111 communes françaises frontalières, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que la Région Rhône-Alpes, a été primée par le gouvernement français, qui a mis à la disposition du projet franco-valdo-genevois des fonds pour la réalisation d'études et d'actions s'inscrivant dans cette initiative. Ces fonds doivent notamment permettre d'élaborer un contrat métropolitain, qui permettra, à terme, le financement d'infrastructures aux dimensions de l'agglomération.

Dans le cadre des relations transfrontalières toujours, le Conseil d'Etat a rencontré le 23 mars le président du Conseil régional Rhône-Alpes et le président de la commission des relations internationales de ce conseil. Cette réunion a notamment porté sur la concrétisation de la convention de coopération établie en septembre 2001 entre la région Rhône-Alpes et le canton de Genève, qui porte sur le développement économique et touristique, l'aménagement du territoire, les transports et déplacements, la formation, la recherche et la technologie. Il a également été décidé de poursuivre l'analyse de la planification hospitalière régionale dans une volonté d'assurer des services de santé adéquats pour les habitants de l'ensemble de la région.

Ce même mois, le Département de justice, police et sécurité (DJPS) et la Préfecture de la région Rhône-Alpes ont débattu de la problématique des flux migratoires. Les délégations se sont entendues sur la nécessité de maintenir une collaboration étroite et ont décidé de se retrouver périodiquement.

Par ailleurs, considérant que le développement de la Genève internationale est l'affaire de l'agglomération transfrontalière dans son entier, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir, selon des modalités qui restent à définir, l'implantation d'organisations internationales non-gouvernementales (ONG) aussi bien sur territoire français que suisse, que ce soit dans le Pays de Gex – proche du quartier des organisations internationales – ou occasionnellement dans l'agglomération annemassienne, qui en sera rendue proche par la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse via la Praille (CEVA).

L'agglomération d'Annemasse a entrepris de développer un nouveau pôle urbain autour de sa gare, que la réalisation du CEVA et la présence du TGV vont conforter en tant que deuxième gare de l'agglomération transfrontalière. Les disponibilités foncières offertes par ce site permettront d'y développer par étapes divers programmes publics et privés qui feront peu à peu de la gare d'Annemasse un pôle d'activité utile à toute la partie Est de l'agglomération transfrontalière. L'intérêt transfrontalier de valoriser cet emplacement a été reconnu par la Charte de l'agglomération, publiée par le Comité régional franco-genevois (CRFG) en 1997. Depuis, le canton de Genève a été étroitement associé à toutes les démarches et études conduites en vue de la réalisation de ce projet.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté les statuts d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève. Ce nouvel outil, mis en place grâce à l'extension à la région franco-genevoise de l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales et organismes publics locaux, doit permettre le financement conjoint de cette installation. Le Conseil d'Etat a souhaité recourir à la structure du GLCT afin de disposer d'un cadre permanent pour assurer le financement et l'exploitation à long terme du téléphérique du Salève, largement utilisé par la population genevoise pour ses loisirs.

Enfin, le Conseil d'Etat approuvé, dans le cadre du budget 2005, l'acquisition de 48 actions de la Société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG), d'une valeur nominale de 1'525 euros, soit au total 73'200 euros (environ 110'000 francs suisses). La SEMAG est contrôlée par les collectivités françaises de Haute-Savoie. Outre sa portée symbolique, la participation du canton de Genève permettra une coopération renforcée dans le cadre du développement multipolaire de l'agglomération franco-genevoise (projet «Porte Sud de Genève» – coordination dans la planification des zones de développement) et dans la réalisation de certains projets économiques, qui se développent à Archamps, notamment dans le domaine de la recherche et des sciences de la vie (projet de Bio-park).

2.2.2 Mise en œuvre des accords de Schengen et de Dublin dans le canton de Genève

En réponse à une lettre de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), le Conseil d'Etat a affirmé la nécessité de planifier de façon coordonnée l'entrée en vigueur des accords de Schengen et de Dublin. Le gouvernement tient à ce que les procédures administratives découlant de ces nouveaux engagements internationaux pris par la Suisse soient les plus simples possibles et exemptes de tracasseries pour les administrés. Il relève, par ailleurs, qu'un accent particulier sera porté sur tout ce qui a trait à la sécurité de la population.

2.2.3 Genève adhère à la Convention intercantonale sur les loteries

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi d'adhésion du canton de Genève à la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice

des loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. Cette convention, qui concentre la procédure d'autorisation et la surveillance des grandes loteries auprès d'un seul organe, prévoit notamment des mesures pour la prévention et la lutte contre le jeu pathologique. Elle permet en outre aux cantons de garder leurs compétences et de préserver les revenus des fonds de loteries tout en palliant les lacunes de la loi fédérale.

2.2.4 Satigny: construction d'une station d'épuration des eaux usées en collaboration avec la France

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) dans la zone industrielle du Bois-de-Bay (Satigny), pour un montant autofinancé de 132'485'300 francs. Construites dès les années 1960, les installations d'assainissement des eaux du bassin du Nant-d'Avril et du Pays de Gex sont en surcharge permanente et en fin de vie. L'excellente collaboration instaurée dans le cadre du contrat de rivière transfrontalier Pays de Gex – Léman offre la possibilité de réaliser une seule STEP au lieu de trois. Le projet comprend le réseau d'amenée des eaux usées (non compris la galerie de Chouilly, financée par la Communauté de communes du Pays de Gex), la construction de la station d'épuration du Bois-de-Bay et la déconstruction, l'assainissement et la remise en état du site du Nant-d'Avril. Une taxe d'épuration permettra de répartir la charge financière de manière équitable entre les partenaires français et genevois proportionnellement à l'utilisation de la STEP. Le prix de l'eau sera maintenu dans la moyenne du prix suisse.

2.3 Gestion des finances publiques

2.3.1 Or de la BNS: Genève affecte intégralement sa part à la réduction de la dette

Le gouvernement a décidé d'affecter intégralement les 539,5 millions de francs, correspondants à sa part du produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (BNS), à la réduction de la dette du canton. Cette décision est conforme au souhait exprimé par le Grand Conseil par le biais de la motion M 1615.

2.3.2 Modification des statuts de la BCGe pour préciser les modalités de remboursement des avances de l'Etat à la Fondation de valorisation

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi du 6 avril 2001 ratifiant les nouveaux statuts de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Ce projet dispose que 20% du total des dividendes ordinaires et supplémentaires de la banque seront affectés chaque année au remboursement des avances octroyées par l'Etat à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe pour son fonctionnement. L'Etat, tout comme la BCGe, estime qu'il s'agit là d'une solution équilibrée, tenant compte des intérêts des deux parties ainsi que de ceux des autres actionnaires de la banque.

2.3.3 Nouvelle péréquation financière (RPT): constitution d'un groupe de projet

Le Conseil d'Etat a constitué un groupe de projet inter-départemental chargé de piloter au niveau cantonal la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui en découle. Ce groupe a pour objectifs de préparer la mise en œuvre de la RPT dans le canton, de faciliter le traitement des dossiers touchant plusieurs départements et de rechercher des solutions cohérentes et coordonnées. Il suit également l'évolution du projet sur le plan fédéral, veille à l'avancement des travaux législatifs au sein des départements, prépare la ratification de l'accord-cadre intercantonal par le Grand Conseil et veille à la planification financière et budgétaire. Les départements assumeront les tâches opérationnelles découlant de la mise en œuvre de la RPT.

2.3.4 Suppression de la double garantie pour les caisses de pension cantonales

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi qui supprime la garantie par l'Etat du taux de rendement de la fortune des institutions de prévoyance publiques cantonales, à savoir la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP) et la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FTPG).

Jusque là, les caisses de pension publiques genevoises bénéficiaient d'une double garantie de l'Etat portant l'une sur les prestations à verser à leurs retraités et l'autre sur le rendement de la fortune, à hauteur de 4,5% sur une moyenne de quatre ans. C'est uniquement cette dernière qui est visée par ce projet de loi. La première garantie, qui concerne les prestations des caisses de pension, continue de déployer ses pleins effets.

2.3.5 Crédit de 3,94 millions pour la mise en œuvre de la «Caisse centralisée»

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement maximal de 3,94 millions de francs pour la mise en œuvre du concept de gestion des liquidités prévu dans le cadre de la «Caisse centralisée» de l'Etat. Ce crédit sera réparti en tranches annuelles, inscrites au budget d'investissement dès 2006. Il couvrira le développement et la mise en place du projet, le développement informatique des outils de gestion, ainsi que toutes les expertises techniques, financières et juridiques nécessaires, jusqu'à sa mise en œuvre au sein de l'administration prévue en 2008.

Le projet de Caisse centralisée vise à concentrer en un point unique les flux de liquidités sortants et entrants générés par les services de l'Etat. Il donnera à l'Etat les moyens d'emprunter à meilleur escient, du fait d'une meilleure gestion rendue possible par des outils performants et une connaissance approfondie des divers paramètres qui conditionnent les besoins de financement de l'Etat et par l'accroissement de la visibilité de cette gestion, aussi bien en termes d'organisation que d'échéance.

2.3.6 Première étape de l'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat

Le Département des finances (DF) et celui de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) ont lancé début 2003 un projet d'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève. Il en résulte une base de données composée de plus de 3'000 objets, qui a été présentée en 2005. Globalement, les expertises effectuées aboutissent aux évaluations suivantes:

Terrains nus	0,461 milliard de francs
Terrains construits et bâtiments	8,553 milliards de francs
Ouvrages de génie civil	2,191 milliards de francs
TOTAL	11,2 milliards de francs

Ces chiffres sont à mettre en regard de la valeur de bilan du patrimoine immobilier dont la gestion et la maintenance sont sous la responsabilité du DAEL. Cette valeur est actuellement de 4,365 milliards de francs, dont 3,222 milliards de francs au patrimoine administratif et 1,143 milliard au patrimoine financier. Toutefois, à la différence de cette évaluation, le patrimoine inscrit au bilan couvre également les actifs des entités tierces rattachées à l'Etat ainsi que les actifs gérés par ces entités. Ceux-ci seront évalués après l'approbation par le Parlement d'un projet de loi ad hoc. A l'issue de ces travaux, l'ensemble des immobilisations corporelles aura ainsi fait l'objet d'une évaluation rigoureuse.

En outre, la mise en œuvre de la comptabilité financière intégrée (CFI), en étroite liaison avec l'inventaire des actifs, permettra d'améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat, à savoir le suivi des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement, objet par objet, sur toute la durée de vie de l'objet.

Enfin, l'élargissement du périmètre d'évaluation aux actifs indirectement détenus par l'Etat constituera la base d'une meilleure maîtrise des transferts d'actifs potentiels entre l'Etat et les entités qui lui sont rattachées.

2.4 Politique économique et emploi

2.4.1 Un traitement social et économique du chômage

A la suite du refus de la modification de la loi sur le chômage lors de la votation populaire du 24 avril 2005, le Conseil d'Etat a sollicité des autorités fédérales une nouvelle prolongation à 520 jours de l'indemnisation des chômeurs genevois du 1er juillet au 31 décembre 2005. Le Conseil fédéral a limité le bénéfice de cette prolongation aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans.

Après le refus du Conseil fédéral de différer de trois mois, soit au 1^{er} octobre 2005, l'entrée en vigueur de sa décision, un flux supplémentaire important de personnes sont arrivées en fin de droit. Afin d'éviter que ces dernières ne doivent recourir à l'assistance sociale en raison d'un nombre insuffisant d'Emplois temporaires cantonaux (ETC) disponibles, le Conseil d'Etat pris une série de mesures extraordinaires pour leur venir en aide:

- suspension de la participation financière des entités ou associations qui acceptent d'engager entre le 1er juillet

et le 31 décembre 2005 en ETC des chômeurs en fin de droit;

- entrée en vigueur immédiate des contrats d'ETC dès l'arrivée en fin de droit, conformément à la loi cantonale en matière de chômage;
- examen systématique lors de l'engagement de personnel auxiliaire par les départements de l'Etat de la possibilité d'occuper un ETC;
- efforts particuliers de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour résorber le flux additionnel de bénéficiaires de contrats ETC. L'OCE informe mensuellement le Conseil d'Etat de l'évolution de la situation.

En octobre, le Conseil d'Etat a adressé formellement à la Confédération une nouvelle demande de prolongation des indemnités journalières pour les demandeurs d'emplois de 50 ans et plus, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2006.

En outre, le Conseil d'Etat a procédé à une modification du règlement d'exécution de la loi cantonale en matière de chômage, en vue de renforcer l'attractivité de l'allocation de retour en emploi (ARE). L'ARE, qui permet à l'employeur qui engage un chômeur en fin de droit de bénéficier d'une prise en charge partielle de son salaire par l'Etat pour une durée allant jusqu'à 12 mois, est considérée comme l'un des instruments les plus efficaces de lutte contre le chômage.

Enfin, le Conseil d'Etat a autorisé le Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP) à conserver la moitié des montants non engagés en 2003 figurant dans une réserve, soit 600'000 francs, ceci en dérogation à l'exigence réglementaire de restitution totale à l'Etat des sommes non engagées durant un exercice. Les fonds ont permis de qualifier des femmes et des hommes dans des domaines qui se signalent par une pénurie de personnel qualifié, la santé et le social notamment, ainsi que de développer la mise en place d'actions de formation continue au sein d'entreprises genevoises.

2.4.2 Création d'une fondation regroupant les différents instruments d'aide aux entreprises

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi qui regroupe au sein d'une seule fondation de droit public les trois instruments d'aide aux entreprises existant à ce jour, à savoir l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM), la loi d'aide aux petites et moyennes entreprises (LAPMI) et la Fondation Start-PME. Conçus à leur origine, entre 1996 et 1997, pour répondre à des besoins réputés différents entre les artisans, les industries et les entreprises en création, ces trois instruments ont démontré à l'usage de nombreuses similitudes dans leur fonctionnement.

La nouvelle fondation permet de rationaliser les coûts et les procédures en facilitant aux entreprises requérantes l'accès à une aide financière. Elle comble une lacune pour les PME qui peinent à trouver un financement auprès des établissements de crédit, difficultés qui iront en s'accroissant avec l'introduction de nouveaux critères applicables aux fonds propres des banques à partir de 2006. L'intégration de l'OGCM dans ce dispositif permettra enfin de préserver la possibilité de cautionner des crédits pour les commerçants et artisans, puisque l'existence de cet office est aujourd'hui menacée par la réorganisation des coopératives de cautionnement au niveau fédéral.

2.4.3 Télécommunications: Genève veut exploiter les potentialités de son réseau souterrain

En leur qualité de propriétaires et gestionnaires du domaine public, l'Etat et les communes œuvrent depuis deux décennies à la réalisation d'un cadastre du sous-sol. Ce recensement ouvrira la porte à un déploiement rationnel du réseau cantonal de télécommunication à haut débit, basé sur les besoins de la population. Une série de données sont aujourd'hui déjà disponibles au travers du Système d'information du territoire à Genève (SITG), comme les réseaux d'eau ou de gaz.

Les lacunes de cette cartographie numérique, notamment dans le domaine des télécommunications, rend cependant toute coordination des infrastructures difficile, voire impossible. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a modifié le règlement concernant l'utilisation du domaine public afin de rendre systématique la transmission à la direction cantonale de la mensuration officielle des géodonnées relatives aux canalisations. Cette obligation valable tant pour les nouveaux kilomètres de tube posé, que pour ceux déjà en place. Dans la foulée, le gouvernement propose d'inscrire dans la loi une définition plus précise de la mission des Services industriels de Genève en matière de télécommunication.

2.4.4 Extension du champ d'application de diverses conventions collectives de travail et accords de branche

Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre jusqu'au 31 décembre 2006 le champ d'application de l'avenant salarial 2005 aux conventions collectives de travail (CCT) pour les métiers de la métallurgie du bâtiment (installateur en chauffage, ventilation et climatisation, isoleur, monteur électricien, ferblantier et installateur sanitaire, ainsi que les métiers de la serrurerie et constructions métalliques). Ces quatre CCT ont elles-mêmes été étendues par arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 2004. Cette décision assure des salaires minima uniformes pour l'ensemble des travailleurs de la branche et permet de lutter contre la sous-enchère salariale.

Dans cette même branche, le Conseil d'Etat a étendu le champ d'application de la Convention collective pour la retraite anticipée, conclue en mai 2004, qui s'applique désormais aux employeurs et travailleurs exécutant sur le territoire du canton des travaux dans les métiers de la serrurerie, de la construction métallique, du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, et de l'isolation, de l'installation électrique et de la ferblanterie et de l'installation sanitaire.

Le gouvernement a aussi étendu au 31 décembre 2005 le champ d'application de l'accord salarial genevois dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Cette extension répond à la demande des partenaires sociaux et contribue à maintenir la paix sociale. Elle assure des conditions de travail minimales uniformes pour l'ensemble des travailleurs de la branche. Du point de vue patronal, elle favorise également une concurrence loyale en prévenant la sous-enchère salariale.

Enfin, l'Exécutif a étendu l'avenant salarial à la CCT des entreprises du second œuvre (gypserie-peinture et décoration, charpente, menuiserie, ébénisterie, étanchéité, couverture, toiture et façade, vitrerie, encadrement,

miroiterie, réparation de stores, revêtement d'intérieur, marbrerie, décoration d'intérieur et courtepoinrière) jusqu'au 31 décembre 2006. Cet avenant prévoit une hausse des salaires réels, dès le 1^{er} janvier 2006, de 35 centimes pour les salaires horaires et de 64 francs pour les salaires mensuels. Cette extension répond à la demande des partenaires sociaux.

2.4.5 Adoption du règlement d'exécution de la loi sur l'inspection et les relations du travail

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'exécution de la loi sur l'inspection et les relations du travail, qui traite des différentes tâches de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Les nouvelles prérogatives de l'OCIRT, liées aux accords bilatéraux, et plus particulièrement aux mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), ont été l'occasion d'une refonte législative, concrétisée par l'entrée en vigueur de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) le 15 mai 2004.

Le règlement d'exécution précise en détail chacune des procédures ainsi que la nature des collaborations indispensables avec d'autres instances concernées, notamment en matière d'annonce des travailleurs détachés ou d'observation du marché du travail.

Les mesures d'accompagnement à l'ALCP visent notamment à:

- prévenir le «dumping» social et salarial;
- appliquer la loi sur les travailleurs détachés (Ldét) et coordonner les actions des organes compétents (administrations et commissions paritaires);
- piloter les procédures d'extension facilitée des conventions collectives de travail (CCT);
- assurer le greffe de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), qui a pour mission d'édicter les contrats types de travail avec salaires minima impératifs.

2.4.6 Un pas vers la réalisation de la cave de la Société coopérative des viticulteurs de Genève

Le Conseil d'Etat a autorisé l'application des normes de la zone industrielle et artisanale afin de permettre à la Société coopérative de la cave des viticulteurs de Genève de construire une cave à vin sur la commune de Satigny, à la rue du Pré-Bouvier 30. La commune a préavisé favorablement ce projet prévu sur une parcelle propriété de l'Etat mais gérée par la FTI (Fondation pour les terrains industriels). Cette dernière a également émis un préavis favorable et un droit de superficie sera concédé à la société coopérative pour permettre la réalisation de cette importante infrastructure qui s'étendra sur environ 7'000 m².

2.4.7 Approbation du plan localisé de quartier pour l'implantation d'IKEA à Vernier

Le Conseil d'Etat a adopté le plan localisé de quartier (PLQ) portant sur des terrains situés au lieu-dit «La Renfile» à Vernier. Ce PLQ permettra à la société IKEA de développer ses activités dans ce périmètre, IKEA a déposé une demande de construction d'un bâtiment commercial comportant également des surfaces d'activités

représentant environ 31'000 m² de surfaces brutes de plancher. L'étude d'impact jointe au dossier permet de définir de nouvelles mesures environnementales et d'accessibilité, dont la réalisation d'un P+R de 100 places combiné au parking du magasin et l'usage du rail pour la livraison des marchandises à raison d'au moins 50% du volume représenté.

2.5 Politique sociale et de la santé

L'année 2005 a été une année importante dans le domaine de la politique sociale, en raison de la modernisation d'une série d'instruments, qu'il s'agisse des outils de planification des EMS, de la mise en œuvre du Revenu déterminant unifié ou de la gouvernance de l'Hospice général, ainsi que de ses rapports avec l'Etat.

2.5.1 EMS: mise en œuvre du programme EMS 2010

Le canton vit une situation de pénurie de lits d'EMS, qui n'est pas seulement due au moratoire qui a suspendu toute nouvelle construction de 1992 à 2000, mais aussi à l'augmentation du nombre de personnes très âgées et à la pratique consistant à accueillir également des résidents relativement indépendants. Ces dernières années, l'Etat de Genève s'est fortement engagé pour améliorer la situation, notamment par:

- l'avancement réjouissant du programme de construction de nouveaux EMS, avec une première tranche de 195 nouveaux lits disponibles d'ici fin 2006;
- l'imminence d'une procédure d'admission unifiée dans tous les EMS permettant d'accueillir, en priorité et jusqu'à ce que la situation se détende, les personnes âgées qui en ont le plus besoin;
- l'accord appliqué par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) permettant, en cas de nécessité, d'alléger le préjudice financier des personnes âgées séjournant à l'hôpital dans l'attente d'un placement en EMS.

Afin de faciliter la réalisation de nouveaux établissements, le Conseil d'Etat a présenté en 2005 les mesures applicables à la construction des EMS, mises en place conjointement par le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Un éventail complet d'instruments et d'informations ont été mis à la disposition des entités intéressées à la construction d'un EMS, pour faciliter le cheminement de leurs projets. Il s'agit en particulier d'un guide disponible sur internet (<http://www.geneve.ch/ems>), qui présente les conditions garantissant un partenariat financier sûr, des normes architecturales assouplies ainsi que d'une dérogation à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) permettant aux institutions de prévoyance publiques de bénéficier, elles aussi, des avantages liés à la concurrence.

En outre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 37'567'000 francs pour la construction de trois nouveaux EMS et la mise aux normes d'un établissement existant. Cette tranche d'investissements porte sur la réalisation de 203 lits pour les projets «Happy Days II» (Plan-les-Ouates), «Les Mouilles»

(Onex) et «La Poterie» (Ville de Genève), ainsi que la mise aux normes des «Bruyères» (Ville de Genève).

Le gouvernement a également adopté un plan localisé de quartier (PLQ) portant sur deux parcelles de la commune d'Onex, qui doit permettre l'extension à 60 lits du foyer Bethel, une résidence pour personnes âgées qui compte actuellement 21 lits, ainsi que la création d'un foyer de jour pour 15 personnes, d'une garderie et d'un restaurant.

Enfin, l'Exécutif a rendu son rapport au Grand Conseil s'agissant de l'initiative populaire «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS» (IN 125) et a invité les députés à la refuser. Cette initiative propose de modifier de façon importante la dotation en personnel des EMS. Le financement de ces accroissements de charge serait garanti par une extension, encore à négocier, de la couverture de soins par les assureurs-maladie.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle que l'autorité de tutelle, soit le DASS, a entrepris diverses démarches visant à améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées. Selon les informations recueillies dans la majorité des établissements, il résulte que les soins donnés couvrent les besoins des résidents et que ces derniers en sont satisfaits. Il est en outre erroné d'affirmer que la charge de travail est devenue si importante que le personnel est incapable d'assumer des prestations de soins de qualité. La dotation en personnel a évolué au gré des besoins: ainsi, alors que l'on comptait 2'997 postes en 2000, ce nombre est passé à 3'247 en 2005. L'argument selon lequel le nombre de personnes travaillant en EMS est resté stable n'est pas recevable.

2.5.2 Hospice général: le Conseil d'Etat prend les mesures nécessaires

Constant la nécessité de prendre des mesures dans le domaine de la gouvernance, des instruments de pilotage (tableaux de bord) ainsi que du système de contrôle interne de l'Hospice général, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes:

- **gouvernance:** après avoir examiné avec l'Hospice général le mode de gouvernance (conseil d'administration, relations avec la direction, organigramme, responsabilités, information, système de décision et de contrôle), le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi sur la gouvernance de l'Hospice général.

Ce projet prévoit:

- la mise en place d'un conseil d'administration réduit à neuf membres choisis pour leurs compétences et leur expertise et représentatifs des différentes composantes de la vie économique et sociale du canton. Le personnel y sera représenté par un membre élu et le DASS déléguera un représentant avec voix consultative;
- l'attribution à l'Hospice général d'un mandat de prestation selon les standards en vigueur. Ce mandat contiendra les critères de qualité, les indicateurs, le plan financier pluriannuel ainsi que la contribution annuelle de l'Etat. Celle-ci sera composée de deux éléments: le montant couvrant les dépenses liées au fonctionnement et à l'investissement d'une part, et celui lié aux prestations d'autre part.

Enfin, il règle les relations de l'Hospice général avec le Conseil d'Etat et le département de tutelle, ainsi que le dispositif relatif à la surveillance de l'institution;

- **instruments de pilotage et tableaux de bord:** l'Hospice général, le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le Département des finances ont défini des tableaux de bord contenant les informations indispensables au pilotage de l'institution par le Conseil d'administration;
- **contrôle interne et service financier de l'Hospice général:** le Conseil d'Etat a décidé de procéder à un audit du contrôle interne et du service financier de l'Hospice général, afin d'apporter un appui aux efforts déjà entrepris par la nouvelle direction générale pour améliorer l'organisation et le contrôle interne;
- **fixation au 1^{er} juillet 2006** au plus tard de l'entrée en vigueur des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) pour l'aide sociale, afin de permettre la sécurisation du système informatique de l'Hospice.

2.5.3 Mise en œuvre du projet «Revenu déterminant unifié» et projet de loi sur l'aide sociale individuelle

Le Conseil d'Etat a déterminé les principes généraux de mise en œuvre de la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales, dite loi sur le revenu déterminant unifié (RDU). Adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 2005, cette loi prévoit une définition commune des éléments entrant dans le calcul du revenu déterminant le droit aux prestations sociales. Elle hiérarchise les prestations et facilite les relations entre les services de l'administration chargés d'octroyer les prestations concernées, à savoir les subsides de l'assurance-maladie, les allocations et les subventions de logement, les allocations familiales pour cas spéciaux, le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et l'aide sociale.

Le Conseil d'Etat a en outre adopté un projet de loi ouvrant un crédit de 400'000 francs pour étudier et évaluer l'instrument informatique nécessaire à la mise en œuvre du RDU. Le projet RDU représente une réforme majeure du fonctionnement de l'administration, impliquant une circulation transversale de l'information à destination aussi bien des services prestataires que des requérants de prestations sociales et son système d'information constituera l'un des éléments-clés de sa réussite.

Le RDU entrera en vigueur de manière échelonnée dans le temps, dès le 1^{er} trimestre 2008, date à laquelle les subsides pour l'assurance maladie, les aides au logement et les prestations de l'Hospice général seront accordés sur la base du RDU. D'ici là, les étapes préalables sont notamment la mise en place d'un concept d'information (2006), la communication du montant du RDU pour l'ensemble des contribuables par le biais de l'avis de taxation fiscale (2007), le développement du système d'information (2005 à 2008) et la réorganisation des procédures d'accueil des demandeurs de prestations (2008).

Dans le cadre de la modernisation du dispositif genevois d'action sociale, le Conseil d'Etat a également adopté le projet de loi sur l'aide sociale individuelle. Afin de mieux

lutter contre la pauvreté et l'exclusion, ce projet introduit un droit individuel à l'aide sociale accompagné de mesures facilitant la réinsertion sociale et professionnelle. Des mesures incitatives sont introduites, comme la franchise sur le revenu pour les personnes qui prennent un emploi en cours d'aide sociale et des suppléments d'intégration pour valoriser financièrement les personnes qui s'engagent concrètement dans une mesure d'insertion. Ce projet inscrit également clairement la notion de sanctions en cas d'abus, en indiquant dans quelles conditions l'aide peut être réduite, refusée ou supprimée.

2.5.4 Refonte du système d'allocations familiales

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi sur les allocations familiales qui introduit une allocation intermédiaire pour les enfants âgés de 18 à 19 ans et 11 mois qui suivent une formation. Cette nouvelle prestation se monte à 220 francs. L'allocation familiale de base pour les enfants âgés de 0 à 18 ans est maintenue et son montant reste inchangé: 200 francs jusqu'à 15 ans et 220 francs au-delà.

Les allocations familiales ne seront plus versées dans les pays non conventionnés et situés hors de l'Union européenne. Dans les pays conventionnés et non-membres de l'UE, elles seront adaptées au pouvoir d'achat. Des règles de coordination seront introduites entre les cantons, en cas de concurrence de compétence, et la double condition de domicile (parent et enfant) sera exigée pour le versement de l'allocation pour non actifs.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer le taux de contribution au Fonds cantonal de compensation des allocations familiales. Ce taux, se situait en 2005 à 1,5% des salaires soumis à cotisation. A compter du 1er janvier 2006, il s'élève à 1,4%.

2.5.5 Assurance-maternité: adaptation au droit fédéral et maintien des acquis genevois

Au vu de l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2005, de l'assurance-maternité fédérale, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi adaptant le droit cantonal à ce nouveau droit fédéral, lequel maintient les acquis genevois. Ce projet ayant été accepté par le Parlement, le Conseil d'Etat en a édicté le règlement.

Les femmes exerçant une activité lucrative dans le canton de Genève continueront à bénéficier d'un congé-maternité de seize semaines (quatorze semaines au niveau fédéral) et toucheront 112 indemnités journalières s'élevant à 80% du gain assuré, à concurrence du montant maximum de 238 francs par jour (172 francs au niveau fédéral), sous déduction des indemnités touchées en vertu du droit fédéral. Le congé d'adoption de seize semaines, qui n'existe pas dans le régime fédéral, est maintenu.

Suite à l'entrée en vigueur de la législation fédérale, les montants annuels nécessaires pour couvrir les prestations cantonales ont fortement diminué. Pour cette raison, le taux de cotisation a été réduit. Les employés et employeurs ont bénéficié à part égale de cette baisse de prélèvement sur les salaires. Le taux de cotisation de 0,26% a été maintenu jusqu'à la fin de l'année 2005, pour être abaissé à 0,04% pour le 1er janvier 2006.

2.5.6 Personnes handicapées: l'Etat aide à la modernisation des infrastructures

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de quatre millions francs à la Fondation Clair Bois. Cette subvention permettra la création en 2006 d'un nouveau foyer spécialisé de 24 places en hébergement et de dix places en atelier pour l'accueil de jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés. Le foyer pour adultes polyhandicapés de Clair Bois – Pinchat est complet et ne peut plus faire face aux nouvelles demandes. La situation d'engorgement de Clair Bois – Pinchat se répercute automatiquement sur les deux autres foyers de Clair Bois (Lancy et Chambésy) qui accueillent des mineurs polyhandicapés.

Le Conseil d'Etat a aussi entériné un projet de loi accordant une subvention d'investissement de treize millions de francs pour le réaménagement du village d'Aigues-Vertes et de ses infrastructures techniques. Ce dernier pourra ainsi, à terme, augmenter sa capacité d'accueil de 80 à 120 places d'hébergement, et de 49 à 69 places d'ateliers. De plus, il donnera au village les moyens d'entamer une rénovation en profondeur de ses structures.

2.5.7 De meilleures conditions pour les personnes invalides vivant à domicile

Le Conseil d'Etat a désigné le Centre d'intégration professionnelle (CIP) en qualité d'organe compétent pour la mise en œuvre des mesures prévues par la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance invalidité (LAI), entrée en vigueur en janvier 2004. La mission du CIP est de déterminer dans quelle proportion les soins et les tâches d'assistance sont remboursés et de vérifier le profil des personnes engagées pour soigner et assister la personne invalide ou handicapée chez elle. A ce titre, le CIP examinera les demandes de prestations qui lui seront transmises par l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) et établira un rapport à son intention. Sur cette base, l'OCPA pourra adresser une décision écrite et motivée à la personne ayant présenté la demande.

2.5.8 Dépistage du cancer du sein: le Conseil d'Etat prolonge la convention

En application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le Conseil d'Etat a prolongé jusqu'au 31 décembre 2005 la convention passée entre la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, l'Association des médecins du canton de Genève et la Fédération genevoise des assureurs-maladie pour le remboursement des mammographies de dépistage du cancer du sein. Ce programme garantit aux femmes âgées de 50 à 70 ans, la gratuité du dépistage.

2.5.9 Importants investissements dans les bâtiments et l'infrastructure des HUG

L'actuel bâtiment des lits de l'Hôpital cantonal date des années 1960 et ne répond plus aux exigences de la médecine d'aujourd'hui. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 10,3 millions de

francs en vue de la construction d'un nouveau bâtiment (BDL2). Ce projet a été considéré comme prioritaire dans la planification hospitalière.

Ce nouveau bâtiment sera affecté principalement à la médecine aiguë et aura une capacité d'accueil de 405 à 450 lits, soit 15 unités de soins de 27 à 30 lits répartis dans des chambres à deux lits. Parallèlement, les espaces publics entre le futur BDL2 et la maternité seront réaménagés en places piétonnes. L'ancien bâtiment des lits devrait, dans un deuxième temps, être rénové et réaffecté aux besoins des cliniques de réhabilitation et de rééducation.

Le Conseil d'Etat a également ratifié un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1,723 million de francs pour la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des 38 laboratoires des HUG sur le site Cluse-Roseraie. Ce bâtiment s'inscrit dans la volonté d'initier une démarche de rationalisation du dispositif de soins des HUG tout en maintenant un haut niveau d'exigence dans la qualité des prestations fournies au bénéfice des patients.

L'Exécutif a aussi avalisé un projet de loi ouvrant un crédit de 7,57 millions de francs au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer le renouvellement de l'installation de froid du bâtiment C du site Cluse-Roseraie des HUG. L'installation de production de froid du bâtiment C fournit 55% des besoins en froid du site Cluse-Roseraie, assurant le fonctionnement des équipements médico-techniques et informatiques, de même que le rafraîchissement des salles d'opération et d'une partie des salles de consultation. Mise en service en 1975, cette installation est obsolète, sujette à de nombreuses pannes et ne respecte pas l'ordonnance fédérale sur les substances dangereuses pour l'environnement.

Le Conseil d'Etat a enfin adopté le projet de loi «Stérilisation en section de médecine dentaire», ouvrant un crédit d'investissement de 2,25 millions de francs pour assurer un haut niveau de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables. Afin de répondre aux normes fédérales et d'assurer une activité de recherche et d'enseignement universitaire garantissant un haut niveau de stérilisation, particulièrement dans la perspective de la formation professionnelle et continue des médecins dentistes, ce projet de loi impose un renouvellement complet des méthodes et du matériel de soins. Cela implique la réorganisation complète des procédures ayant trait à la stérilisation, le renouvellement complet du parc de dispositifs médicaux réutilisables, l'aménagement de salles stériles pour la préparation du matériel d'intervention, le recours à une unité externe de stérilisation centrale (HUG) et la traçabilité des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux.

2.6 Politique de l'éducation et de la formation

2.6.1 Genève et la Confédération lancent un Pôle académique en études internationales

Afin de renforcer les collaborations entre le monde académique et les organisations internationales et de faire face à la concurrence croissante dans le domaine de l'étude des relations internationales, la Confédération et le canton ont signé une déclaration d'intention commune pour la création d'un Pôle académique en études internationales à Genève. Il entrera en activité le 1^{er} janvier 2008.

Une nouvelle structure regroupera l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED). Le réseau universitaire international de Genève (RUIG) y sera intégré. Les autorités cantonales et fédérales ainsi que les institutions partenaires du projet – l'Université de Genève, HEI et l'IUED – ont l'ambition de faire de ce futur Pôle une référence académique mondiale.

2.6.2 Gros investissements dans les bâtiments et l'infrastructure scolaires

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit de 9'693'000 francs pour la surélévation de l'aile sud, les transformations intérieures et la mise en conformité aux normes incendie de l'Ecole de culture Générale Henry-Dunant à Châtelaine. Le gouvernement a aussi validé un projet de loi ouvrant un crédit de 58'321'000 francs pour la construction du CO de la Seymaz, à Chêne-Bourg. Cet établissement sera nécessaire pour l'accueil des élèves provenant des nouveaux logements des Verchères (commune de Thônex), de Puplinge et, à moyen terme, des Communaux d'Ambilly.

L'Exécutif a avalisé un projet de loi ouvrant un crédit de 73'367'000 francs pour la construction, l'équipement et l'achat des terrains nécessaires à la réalisation d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Plan-les-Ouates – Le Rolliet. Cet établissement portera le nom d'Aimée Stitelmann. Cette citoyenne genevoise avait été condamnée en 1945 pour avoir aidé des réfugiés à traverser la frontière suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Elle a été la première personne en Suisse à être réhabilitée en 2004, quelques mois avant son décès.

Le Conseil d'Etat a encore adopté deux projets de loi ouvrant des crédits d'investissement d'un montant global de 3'770'000 francs pour financer l'équipement et l'ameublement de pavillons provisoires au CEC André-Chavanne et au CEC Emilie-Gourd d'une part, et sur le site du Rolliet (Plan-les-Ouates) d'autre part.

Un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2'237'000 francs en vue de la construction d'un bâtiment pour la Haute école de gestion (HEG) sur le site de Battelle, à Carouge a été transmis au Grand Conseil, pour tenir compte à la fois de l'accroissement de ses effectif et des nouvelles missions de la HEG, recherche appliquée et développement, perfectionnement professionnel, prestations de service.

Le projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 839'280 francs en vue de la transformation et de la rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de médecine a été entériné par le gouvernement. L'état précaire de ce bâtiment classé en novembre 1987 rend certains locaux inutilisables. Des travaux de rénovation importants sont nécessaires. Les annexes, construites dans les années 30 à 50, sont de très mauvaise qualité et ne respectent pas l'architecture du bâtiment. Leur démolition et reconstruction partielle permettraient d'optimiser les surfaces utiles et de les accroître d'environ 400 m².

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté un crédit d'investissement de 4'901'000 francs étalé sur quatre ans pour le projet «cartes multiservices» de l'Université de Genève. Les objectifs de ce projet sont le renforcement de la sécurité des bâtiments et locaux, d'une part, et la facilitation de la

gestion de la mobilité estudiantine à l'intérieur de «l'espace européen de l'enseignement supérieur» d'autre part. Cette carte intégrera les fonctions de carte de légitimation, carte de lecteur, clé d'accès aux bâtiments et locaux, clé d'accès au système d'information et porte-monnaie électronique. A partir d'un même support, un porteur pourra accéder à un local sécurisé, se connecter au réseau informatique, déjeuner au restaurant du site, faire des photocopies, consulter ses données personnelles, emprunter un livre.

2.6.3 L'Office d'orientation et de formation professionnelle change de nom

Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil le remplacement de la dénomination «Office d'orientation et de formation professionnelle» (OOF) par celle d'«Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue» (OFPC). Cette nouvelle dénomination reflète mieux les différentes missions qui sont désormais celles de cette institution. La référence à la «formation professionnelle et continue» traduit l'importance qu'a aujourd'hui la formation tout au long de la vie, facteur capital tant pour les personnes, que pour l'entreprise. Quant à la mention «pour l'orientation...», son objectif est de situer clairement le rôle actif de l'Office en matière de promotion.

2.6.4 Un crédit d'investissement pour la formation initiale des informaticiens

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 258'000 francs pour l'acquisition de matériel informatique au Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA), afin de permettre la mise en application de la nouvelle ordonnance fédérale pour la formation initiale d'informaticien. Un nouveau concept modulaire pour la formation en informatique a été élaboré à l'échelle fédérale. Genève y a adhéré en créant en 2001 une première classe pilote. Ce concept a été généralisé et rendu obligatoire pour l'ensemble des apprentis informaticiens à la rentrée scolaire 2005.

2.6.5 Nouveau règlement pour les filières genevoises de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement cantonal sur les hautes écoles spécialisées, abrogeant le règlement sur les filières genevoises de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) du 8 septembre 1999. Ce règlement intègre les modifications apportées à la loi cantonale sur les hautes écoles (LCHES) et concrétise l'intégration des filières santé, social et arts dans le dispositif genevois. Il prend également en compte les récentes modifications portées à la loi fédérale sur les HES (LHES) ainsi qu'aux ordonnances fédérales d'exécution, entrées en vigueur le 5 octobre 2005.

2.7 Politique du logement

Soucieux de poursuivre son combat contre la pénurie de logements, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2005 sa politique d'encouragement à la construction en exerçant son droit de préemption afin de se doter de ter-

rains adaptés à la construction de logement social, en adoptant des plans localisés de quartier prévoyant de nouveaux logements, en octroyant des droits de superficie et en mettant en route des procédures de déclassement. A souligner la part importante de logements subventionnés et sociaux inscrits au programme des réalisations que le gouvernement a approuvées.

2.7.1 Approbation d'une convention-cadre sur la mise en valeur des périmètres à urbaniser

La mise en œuvre des opérations d'urbanisation, en particulier dans les périmètres d'aménagement coordonné (PAC), nécessite un important effort de coordination entre les acteurs concernés. Le Conseil d'Etat a estimé qu'une entité disposant d'une structure juridique autonome serait mieux à même d'accomplir cette tâche. Il a confié cette mission à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC). Cette mission entre d'ailleurs dans les attributions qui sont dévolues par la loi à la FPLC.

La FPLC doit notamment mettre en œuvre des programmes d'urbanisation dans le respect des plans d'affectation en vigueur, contribuer à la maîtrise des coûts fonciers, faire réaliser une proportion adéquate de logements économiques et contribuer au financement des infrastructures communales et des espaces publics. En sa qualité d'opérateur de développement, la FPLC sera appelée à s'associer avec d'autres partenaires (communes, investisseurs publics ou privés, propriétaires). Afin de régler les modalités de cette collaboration, le Conseil d'Etat a fait préparer une convention-cadre. Des conventions particulières pour chaque site à urbaniser seront ensuite prévues.

2.7.2 Communaux d'Ambilly – Grands-Prés: ouverture de la procédure de modification des limites de zones en vue de la construction de quelque 3250 logements

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des avant-projets de lois concernant les modifications de limites de zones dans le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée-communaux d'Ambilly (MICA). Le site Mon Idée-Communaux d'Ambilly est un des PAC retenus dans le plan directeur cantonal dans l'optique de réaliser des extensions urbaines sur des zones villas à densifier et sur la zone agricole en périphérie de l'agglomération.

L'objectif principal est la réalisation d'habitats collectifs, dont une grande partie à but social. La démarche engagée prévoit notamment un taux approprié d'utilisation du sol et une desserte efficace par les transports publics. Le potentiel est d'environ 3250 logements sur les deux sous-périmètres mis à l'enquête publique. Il sera déterminé de façon plus précise au cours de la planification directrice qui a été engagée et qui est accompagnée de mesures d'information et de concertation.

Le Conseil d'Etat a également transmis au Grand Conseil un projet de loi adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation de voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge.

2.7.3 Ville de Genève: 900 nouveaux logements prévus

Par une série de mesures, le Conseil d'Etat a permis à cinq dossiers relatifs à des logements en Ville de Genève d'avancer, permettant à terme la mise sur le marché de 900 logements. Ces mesures sont:

- adoption de deux PLQ situés en zone de développement 3, dans le quartier des Eaux-Vives, entre la route de Florissant et la route de Malagnou. Le premier prévoit l'édification de cinq immeubles de sept niveaux et d'un immeuble de trois niveaux totalisant 200 logements, dont les deux tiers au moins en logement social. Le second concerne le chemin Doctoresse-Champendal et prévoit la réalisation de quatre immeubles de six niveaux intercalés par des jardins collectifs ouverts et cinq immeubles de cinq niveaux qui forment deux espaces végétalisés. Ce plan permet la réalisation de 290 logements;
- adoption d'un PLQ situé entre la route de Florissant et l'avenue Eugène-Pittard, à hauteur du chemin des Pins. Ce plan, qui prévoit notamment la préservation d'un ensemble bâti d'une grande valeur patrimoniale, permet à terme la réalisation d'un ensemble d'environ 60 nouveaux logements dans un secteur de la ville proche des équipements et aisément accessible par les transports collectifs. Il répond à l'objectif de «densification différenciée de la couronne suburbaine» postulé par le plan directeur cantonal;
- adoption d'un PLQ situé dans le périmètre sis entre la place de Montbrillant, les rues des Grottes, de la Faucille et Fendt et le square Jacob-Spon. Deux immeubles locatifs d'une quinzaine de logements chacun, un hôtel avec parking souterrain, des surfaces commerciales et un square public pourront être réalisés;
- adoption d'un PLQ situé à l'angle de la rue Pestalozzi et de la rue Marie-Brechbuhl, au Petit-Saconnex. Il propose la construction de deux bâtiments de six étages et attique sur rez-de-chaussée, correspondant à 80 logements dont 75% subventionnés. Le maintien de deux villas en bordure de la rue concrétisera le principe de l'urbanisation différenciée de la zone de développement préconisée par le plan directeur cantonal;
- approbation d'un projet de loi déclarant d'utilité publique la réalisation du PLQ de «La Roseraie». Approuvé par le gouvernement en 1996, celui-ci prévoit 50 logements répartis dans des bâtiments d'habitation de quatre étages sur rez. Dans leur grande majorité, ces logements seront destinés aux personnes de condition modeste. En 1998 déjà, une autorisation de construire avait été délivrée, mais la découverte de servitudes limitant les possibilités de construire sur les parcelles concernées a tout bloqué. Les démarches entreprises auprès des propriétaires pour qu'ils renoncent aux servitudes sont demeurées vaines. C'est pourquoi le Conseil d'Etat s'est résolu à envisager l'expropriation des servitudes;
- adoption d'un arrêté de déclassement permettant la délivrance d'une autorisation de construire pour 68 nouveaux logements à l'avenue Eugène-Pittard, le long du Parc Bertrand. Ce projet prévoit la construction de six immeubles avec garage souterrain et parking, totalisant 22 logements en propriété par étage (PPE) et 46 logements de type HM;

- exercice le droit de préemption institué au profit de l'Etat par la loi du 19 mai 2000, dans le cadre de la vente de l'immeuble sis 16, rue de l'Aubépine par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Cet immeuble convient à des logements d'urgence ou à des logements d'étudiants, son état général est bon. Quelque 42 logements ont été mis à disposition sans délai;
- adoption d'un arrêté permettant la délivrance d'une autorisation de construire pour la réalisation de 86 logements à l'avenue d'Aire, au lieu-dit la Campagne Masset. Cette requête s'inscrit dans le PLQ adopté par le Conseil d'Etat le 6 juillet 1988. Elle permettra la construction de cinq immeubles d'habitation et commerces avec garage souterrain et parking extérieur totalisant 54 logements de type HM (habitations mixtes) et 32 logements en propriété par étage (PPE).

2.7.4 Adoption de plans localisés de quartier

Le Conseil d'Etat a adopté une série de plans localisés de quartier (PLQ) et de plans directeurs, ouvrant ainsi la voie à la réalisation de logements dans diverses communes du canton.

- Adoption d'un PLQ pour le secteur dit «Les Hauts de Malagnou», sur la commune de Chêne-Bougeries. Ce projet prévoit l'édification d'un groupe d'immeubles de trois à sept étages sur rez-de-chaussée, comportant plus de 20'000 m² dévolus à l'habitat et représentant un potentiel d'environ 130 logements;
- adoption d'un PLQ situé en bordure du chemin de la Chevillarde. Il permettra la construction d'un bâtiment de quatre niveaux sur rez-de-chaussée et attique d'environ 70 logements. 60% des surfaces seront affectées à du logement subventionné. A l'arrière du bâtiment, la présence d'un cordon boisé important, à cheval sur la parcelle de l'Ecole internationale de Genève, a nécessité la création d'une zone de bois et forêts.
- adoption du PLQ relatif au lieu-dit «La Louchette» sur le territoire de la commune de Cologny. Initié par la commune, ce PLQ concerne une parcelle de 6'200m² située à l'angle de la route du Guignard et de la route de Vandouvres, dont la commune est propriétaire. Ce projet, qui répond à une nécessité communale urgente, permettra la construction d'un bâtiment de deux niveaux sur rez-de-chaussée d'environ 20 logements communaux et d'une crèche intercommunale avec jardin d'enfants.
- Adoption d'un PLQ sur la commune d'Onex, entre la rue des Bossons et le chemin de la Pralée. Ce PLQ se trouve en zone de développement 3, affectée à la construction de bâtiments de logements collectifs et autres activités sans nuisance, et permettra la construction d'une soixantaine de logements et d'un bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée destiné à un éventuel équipement public pour la commune. Il prévoit également d'étendre le parc public adjacent.
- adoption d'un projet de loi déclarant d'utilité publique la réalisation d'un plan localisé de quartier (PLQ) situé à la route d'Annecy, sur la commune de Plan-les-Quates. Ce projet prévoit la construction d'environ 90 logements. La loi sur le logement et la protection des locataires permet en effet aux pouvoirs publics de se substituer aux propriétaires de terrains compris dans le

périmètre d'un PLQ s'ils ne construisent pas les logements sociaux prévus dans un délai de cinq ans.

- adoption du plan directeur du quartier de Drize, situé entre les routes de Saint-Julien et de Drize sur les communes de Carouge et de Lancy. Ce document définit les grandes orientations d'aménagement du secteur de Drize, qui est appelé à se développer, devant notamment accueillir 200 nouveaux logements et un futur cycle d'orientation. Les communes de Carouge et de Lancy avaient d'ailleurs déjà adopté ce plan directeur avant que le Conseil d'Etat ne le fasse.

2.7.5 Déclassement de terrains

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtées de déclassement suivants:

- arrêté permettant la délivrance d'une autorisation de construire portant sur la réalisation de 120 logements dans la commune de Meyrin (angle de la rue Alphonse-Large et du chemin Edmond-Rochat). Ce projet permet de terminer les constructions définies par le PLQ en proposant un aménagement harmonieux, proche de l'école de Monthoux et bien relié au village de Meyrin;
- arrêté permettant la délivrance d'une autorisation de construire portant sur la réalisation de 24 logements dans la commune de Chêne-Bourg, au chemin des Chalets. Cette requête s'inscrit dans le plan localisé de quartier (PLQ) situé entre la rue de Genève et l'avenue Petit-Senn et permettra la construction de trois immeubles avec garage totalisant 17 logements en propriété par étage (PPE), ainsi qu'un immeuble de sept logements avec garage de type HM;
- arrêté permettant la délivrance d'une autorisation de construire portant sur la réalisation de 90 nouveaux logements au chemin de Montfleury à Versoix. Cet arrêté permettra la construction de cinq immeubles d'habitation avec garage souterrain et parking extérieur, totalisant 51 logements en propriété par étage (PPE) ou à louer et 39 logements de type HM;
- arrêté permettant la délivrance d'une autorisation de construire portant sur la réalisation de 60 nouveaux logements au chemin de la Roselière, à Bellevue. Cette requête s'inscrit dans le plan localisé de quartier (PLQ) situé à l'angle des chemins des Tuileries et de la Roselière, adopté par le Conseil d'Etat le 21 avril 2004. Il permettra la construction de deux immeubles d'habitation avec garage souterrain et parkings extérieurs, totalisant 60 logements en propriété par étage (PPE).

2.7.6 Adoption de modifications de zones

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications de zone suivantes:

- projet de loi, établi à l'initiative de la commune de Perly-Certoux, modifiant des limites de zones en vue de la création d'une zone de développement 4B et d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public au lieu-dit «En Tire». Ce déclassement s'inscrit dans une perspective d'«évolution raisonnable» du village par l'extension et la création d'espaces publics communaux et la construction de quelques logements;
- projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin, pour créer une zone de développement 3, une zone de verdure et abroger une zone d'utilité publique. Ce projet résulte d'une étude d'urba-

nisme destinée à évaluer l'avenir de la Cité Nouvelle, suivie d'un concours à l'échelle européenne, puis d'un concours visant la mise en valeur du secteur où est situé le parking P1, près du centre commercial et de la mairie. Ce projet prévoit la réalisation d'environ 120 logements et 3000 m² de surfaces artisanales. Cette proposition renforcera l'image du centre de la cité, en améliorant son confort fonctionnel et environnemental;

- projet de loi, établi suite à une motion du Grand Conseil, modifiant les limites de zones de deux périmètres situés sur la commune de Puplinge. Le premier est situé entre la route de Jussy et la rue de Graman. Il est entièrement équipé et représente un potentiel de 150 à 200 logements, plus une salle communale, un parking souterrain et un centre de voirie. Par ailleurs, le déclassement de deux petits périmètres actuellement situés en zone agricole, a permis un élargissement de la zone 4B actuelle destinée à des équipements publics;
- projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Choulex, établi à l'initiative de cette dernière. Ce projet consiste en la création d'une zone 4B protégée à la route de Choulex et d'une zone agricole au chemin de Bellecombe. La commune pourra ainsi se doter des moyens nécessaires à la réalisation d'une quinzaine de logements en opérant un remaniement des zones et en appliquant le principe de compensation;
- projet de loi de modification des limites de zone sur la commune de Meinier, à l'initiative de la commune. Ce projet prévoit la construction d'environ vingt à trente logements pour les jeunes ménages ainsi qu'une maison intergénérationnelle de quinze studios. Une zone de développement 4B protégée (zone applicable aux villages et aux hameaux de la campagne genevoise et permettant des activités) entre le chemin du Stade et le chemin de la Repentance sera créée à cet effet.

2.7.7 Octroi de droits de superficie

Le Conseil d'Etat a concédé les droits de superficie suivants:

- droits accordés aux coopératives d'habitation FOMHAB et Joyeux Logis sur des terrains propriété de l'Etat, situés dans la commune de Confignon, en vue de la réalisation de logements de catégorie HM. La FOMHAB projette la construction de trois bâtiments d'habitation totalisant 80 logements et la coopérative Joyeux Logis, celle de deux bâtiments d'habitation totalisant 36 logements.
- droits accordés à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) sur une parcelle propriété de l'Etat sise dans la commune de Chêne-Bourg. La CODHA a obtenu un financement pour la création de huit logements et une arcade commerciale de type HM dans l'ancienne poste, sur le site du «Goulet» à Chêne-Bourg. Le projet a été lauréat du concours d'architecture lancé par le département entre 1995 et 1996 pour le réaménagement du «Goulet».

2.7.8 Avant-projets de déclassement et de modifications de limites de zones

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des avant-projets de loi suivants:

- modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Confignon, qui permettra la création d'une zone de développement 4B et d'une zone 5, à la route de Loëx et aboutira à la construction d'environ 40 logements;
- modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier, au lieu dit «Usine à gaz», qui permettra la création d'une zone de développement 3 à l'angle du chemin de Château-Bloch et du chemin Isaac-Anken. Le DAEL a en outre proposé une modification de la zone industrielle et artisanale par la création d'une zone de développement 3. Cette opération permettra de développer un potentiel d'au moins 300 logements, ainsi que des activités à déterminer de façon plus précise lors de l'élaboration d'un plan localisé de quartier;
- modification de limites de zones dans le périmètre situé au sud-est du village de Chancy, entre le chemin des Raclerets et celui de Champlong, en périphérie du village. Ce projet prévoit deux séries de bâtiments de logements. La première est constituée de bâtiments deux niveaux sur rez avec des combles habitables, soit environ 50 logements. La seconde comprend six bâtiments de deux niveaux sur rez, représentant environ 30 logements.

2.7.9 Soutien à la pérennisation des maisons familiales du Coin-de-Terre

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi modifiant la loi du 10 juin 1933 concernant l'encouragement à la stabilisation des jardins ouvriers par l'Association genevoise du Coin-de-Terre (AGCT). La modification proposée accorde à l'AGCT une clause de retour lui permettant de reprendre une parcelle qui serait cédée à une personne qui ne serait pas de condition modeste, dans le cadre d'un transfert de propriété. Dès son origine, la raison d'être principale de l'AGCT était d'ouvrir aux familles de condition modeste l'accès à la propriété ou de leur permettre de jouir de certaines prérogatives qui y sont attachées. Ce projet de loi tend à pérenniser le caractère social des lotissements créés en application d'un mécanisme qui a fait ses preuves pendant plusieurs décennies et dont le maintien se justifie pleinement.

2.8 Politique des transports

2.8.1 Transports par rail: le Conseil d'Etat poursuit son engagement

Dans le cadre du développement des transports publics et notamment du rail dans le canton, le Conseil d'Etat a défendu avec ses partenaires tessinois et zurichois le projet de ligne ferroviaire CEVA (Cornavin – les Eaux-Vives – Annemasse via La Praille) tant au niveau fédéral que vis-à-vis de ses partenaires français. Le premier coup de pioche du CEVA a été donné durant l'année. Le gouvernement a également suivi avec attention le dossier du TGV Genève-Paris.

En février, un représentant du Conseil d'Etat, accompagné de ses homologues tessinois et zurichois, a rencontré le Président de la direction générale des CFF. Les trois représentants des cantons ont réitéré leur volonté que leurs projets ferroviaires soient inscrits dans la convention de prestations 2007-2010 et ont rappelé que les liaisons

transfrontalières Mendrisio-Varese (FMV), Genève-Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ainsi que la ligne diamétrale avec la gare de la Löwenstrasse à Zurich, sont indispensables en ce qu'ils combinent des intérêts nationaux et régionaux.

Le Conseil d'Etat a délégué un représentant à la cérémonie de premier coup de pioche des travaux du passage Sihlquai de la ligne diamétrale de Zurich. Les gouvernements zurichois et tessinois ont envoyé un de leurs membres à Genève en septembre, à l'occasion de l'inauguration des travaux du CEVA, en présence de la délégation aux transports du Conseil d'Etat genevois, du président de la direction des CFF du maire de Genève, du président de la Région Rhône-Alpes et de nombreux invités et élus du bassin franco-valdo-genevois.

Par ailleurs, dans un courrier adressé au ministre français des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, le Conseil d'Etat a encouragé la France à prendre position sur le volet français du CEVA, soit le financement du tronçon ferroviaire compris entre la frontière et la gare d'Annemasse. Le gouvernement genevois a rappelé que le projet CEVA permettra de raccorder de façon cohérente, sur deux voies, les réseaux existants en direction d'Evian, de Chamonix, d'Annecy et de Bellegarde et que ce bouclage rendra possible l'exploitation d'un RER franco-genevois, seul capable d'assurer des conditions de mobilité acceptables au sein de l'agglomération transfrontalière, qui compte aujourd'hui quelque 900'000 habitants et en comptera environ 1,1 million à l'horizon 2020.

S'agissant de la liaison TGV Genève-Paris, en réponse à une lettre du président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Ain (ASPA), qui s'interrogeait sur les bénéfices réels du projet de réhabilitation de la ligne dite «des Carpates», le Conseil d'Etat a rappelé que ce projet doit permettre de raccourcir de 15 à 20 minutes le trajet Genève-Paris. Le gouvernement souligne en outre que ce parcours permettra de délester la ligne Bourg-en-Bresse-Culoz du trafic TGV actuel au profit d'une augmentation du trafic de marchandises, un avantage certain du point de vue de la protection de l'environnement. Enfin, rappelle le gouvernement, s'il est vrai que le projet de TGV Léman-Mont-Blanc, plus ambitieux, aurait rapproché davantage Genève de Paris, celui-ci a été abandonné par les autorités françaises et suisses en raison de la trop grande envergure de sa réalisation.

Une nouvelle ligne de tram, la ligne 17, a été inaugurée le onze décembre. Cette ligne réalise la liaison Gare des Eaux-Vives – Lancy-Pont-Rouge et améliore le transbordement de la clientèle SNCF venant d'Annemasse. Elle offre depuis les Acacias, un accès direct vers le centre ville de Genève et porte la fréquence dans les Rues Basses à un tram toutes les trois minutes aux heures de pointe.

A propos de tram, encore, le Conseil d'Etat a indiqué en réponse à un courrier de la Coordination transports que la future ligne Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) se prolongerait au-delà de la croisée de Confignon afin d'assurer une desserte optimale de la localité de Bernex.

2.8.2 Autoroute Genève-Lausanne: le Conseil d'Etat défavorable à une troisième voie

Le Conseil d'Etat a publié son rapport sur la pétition demandant la construction d'une troisième voie dans les

deux sens sur l'autoroute Genève – Lausanne. Sans se prononcer sur le principe d'une augmentation de la capacité du réseau autoroutier, lequel n'est pas de sa compétence, le gouvernement estime que la solution proposée n'est pas appropriée. L'élargissement d'une partie du réseau autoroutier doit être appréhendé dans le cadre d'une politique générale de la mobilité, tant aux niveaux national et des agglomérations, que sur un plan transfrontalier. L'augmentation du nombre de voies permettrait d'accroître la quantité de trafic circulant aux heures de pointe mais engendrerait une augmentation des ralentissements aux entrées de l'agglomération qui ne pourrait pas absorber ce surplus de trafic. Il est dès lors prioritairement nécessaire de miser sur le développement des capacités ferroviaires, grâce notamment à la troisième voie CFF, inaugurée le 12 décembre 2004, ainsi que sur les réserves de capacités autoroutières subsistant durant les heures creuses.

2.8.3 Nouveau contrat de prestations pour la Société des Mouettes genevoises

Le contrat de prestation 2005-2006 passé entre l'Etat et la Société des Mouettes genevoises navigation SA confirme la volonté du gouvernement de faire des Mouettes genevoises un mode de transport public efficace et original. En limitant la durée de ce contrat à deux ans, l'Etat fait coïncider l'ensemble des contrats de prestation qu'il signe avec les opérateurs de transports publics du canton (Transports publics genevois, UNIRESO). Cette synchronisation doit renforcer d'autant la cohérence et la densité de l'offre en transports publics.

2.8.4 Simplification de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de loi sur la navigation dans les eaux genevoises, qui abroge le texte du 26 novembre 1987. La loi a été remodelée en fonction des préoccupations des usagers et le nouveau texte est allégé des dispositions à caractère réglementaire. Il se compose au final de huit chapitres, concernant respectivement les dispositions générales, l'exercice de la navigation sur le lac et les cours d'eau, l'amarrage, le dépôt et le stationnement des bateaux, les bateaux et conducteurs de bateaux, les usages particuliers, les mesures administratives, les dispositions pénales et enfin les dispositions finales.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a approuvé une modification du règlement sur l'organisation de l'administration cantonale du 3 décembre 2001, qui transfère au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) le Service des amarrages précédemment rattaché au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Ce transfert s'effectuera au sein du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) et permettra un regroupement avec les garde-ports dans un but de rationalisation et d'efficacité accrues des services. Genève disposera ainsi d'une véritable capitainerie et les usagers disposeront désormais d'un guichet unique pour toutes les questions relatives à l'exercice de la navigation de plaisance, sous réserve des tâches dévolues à la Police de la navigation, qui restent de la compétence exclusive du Département de justice, police et sécurité (DJPS).

2.8.5 Le Conseil d'Etat soutient le principe de l'extension du parking du Mont-Blanc

Dans sa réponse à un courrier de la Société du Parking du Mont-Blanc, le Conseil d'Etat a affirmé son soutien de principe à l'extension dudit parking au large du Jardin anglais. Cet agrandissement devrait contribuer à maintenir l'attractivité économique du centre-ville comme centre commercial à ciel ouvert, sans pour autant favoriser l'afflux de nouveaux pendulaires motorisés au centre-ville.

2.8.6 Le Conseil d'Etat n'opposera pas de contreprojet à l'initiative «Pour la gratuité des transports publics genevois»

Pour le Conseil d'Etat, l'introduction de la gratuité des transports publics, comme le demande l'IN 127, «Pour la gratuité des transports publics genevois» est une fausse bonne idée. Cette position a été communiquée au Grand Conseil dans le rapport de l'Exécutif sur ce texte. Le gouvernement a invité le Grand Conseil à la rejeter sans contreprojet. Plusieurs études ont en effet indiqué que le prix des transports publics ne représente pas le facteur prépondérant dans le choix du mode de transport. La qualité de l'offre (fréquence, desserte, etc.) pèse d'un plus grand poids. Tout transfert modal vers les transports publics se fera avec plus d'efficacité en développant l'offre qu'en la rendant gratuite. En regard de ce constat, le coût de la gratuité (158 millions supplémentaires par année), s'avèrerait prohibitif pour la collectivité publique et aurait pour conséquence de mettre un frein à la politique de développement des transports publics comme la réalisation de nouvelles lignes de tram.

2.9 Le développement durable et la politique de l'environnement

2.9.1 Construction d'un bâtiment regroupant les services de l'Environnement

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit de 52'468'000 francs pour la construction d'un bâtiment regroupant les services de l'Environnement, actuellement dispersés sur huit sites. Ces services sont le service cantonal du développement durable et les services regroupés dans les secteurs de la protection de l'environnement, la protection de la nature, les exploitations, l'intervention et la mobilité. La construction d'un bâtiment, au 76, route des Acacias intensifiera les relations et favorisera la synergie de leurs activités.

2.9.2 Deuxième étape vers la sécurisation de Lully et Certoux contre les inondations

Le Conseil d'Etat a ouvert un crédit de 21,8 millions de francs pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de renaturation de l'Aire entre le pont de Certoux et le pont de Lully. Ceux-ci permettront de sécuriser durablement Lully et Certoux contre les inondations provenant des débordements de l'Aire ou du ruissellement des eaux de surface. Cette deuxième étape répond aux vœux de la population, des autorités communales et du Parlement.

Afin de financer les charges afférentes à ce crédit d'investissement, le Conseil d'Etat a modifié le règlement relatif à la renaturation des cours d'eau et des rives du 27 juin 2001, qui définit les principes de gestion et d'usage du fonds cantonal de renaturation. Avec cette modification, les crédits d'investissement pour les travaux du programme cantonal de renaturation faisant l'objet de lois spécifiques seront à l'avenir complètement autofinancés.

2.9.3 Ozone: l'Etat consolide son plan d'actions préventives

Le Conseil d'Etat a mis en place un train de mesures préventives visant à réduire les émissions des gaz précurseurs de l'ozone, afin de lutter contre l'apparition de pics d'ozone potentiellement dangereux pour la santé. Renouvelant l'expérience faite en été 2004, qui a permis d'améliorer la qualité de l'air estival, huit mesures saisonnières et une vaste campagne de communication ont été lancées. Elles concernent la mobilité, la santé de la population, les chantiers de l'Etat et certaines entreprises.

Par leur caractère saisonnier, les mesures du «Plan de mesures Ozone» complètent celles lancées dans le cadre du Plan de mesures d'assainissement de l'air 2003-2010 (Plan OPair), visant une réduction des émissions de gaz polluants sur l'ensemble du territoire genevois.

2.9.4 Inventaire des installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics

Le Conseil d'Etat a entériné l'inventaire des toitures des bâtiments publics utilisables pour l'installation d'énergie solaire photovoltaïque (production d'électricité) et thermique (production d'eau chaude sanitaire). L'inventaire se présente sous la forme d'une étude succincte de faisabilité technique et d'opportunité énergétique. Les communes qui le désirent ont été invitées à y participer. La part utilisable des surfaces de toitures des bâtiments de l'Etat, de la Ville et des communes est largement suffisante pour atteindre les objectifs cantonaux de production d'électricité solaire à moyen terme.

Le canton a mis en place les conditions cadres pour passer d'un marché de niche, dans lequel l'énergie solaire photovoltaïque était subventionnée, à un marché de masse, dans lequel les Services industriels de Genève (SIG) assument l'entier de la mise sur le marché de l'énergie solaire. Les SIG, qui ont intégré une quote-part solaire dans leur offre de courant, doivent pouvoir planifier sur le long terme les installations solaires qui seront à même de répondre à une demande qu'ils espèrent croissante. De concert avec les collectivités publiques, les SIG tireront profit des conclusions détaillées de l'inventaire afin d'orchestrer le développement à grande échelle du solaire photovoltaïque.

2.9.5 Le Conseil d'Etat propose un contre-projet à l'initiative «Energie-Eau: notre affaire! Respect de la volonté populaire»

Le Conseil d'Etat a invité le parlement à rejeter l'initiative populaire «Energie-Eau: notre affaire! Respect de la volonté populaire» et à lui opposer un contre-projet. Cette initiative propose l'introduction d'un monopole de droit public cantonal exercé par les Services industriels de Genève (SIG) sur l'approvisionnement et de la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité. Le contre-projet devrait octroyer aux SIG un monopole de droit en matière d'approvisionnement et de

distribution d'eau potable. En matière de fourniture d'électricité, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la législation cantonale, cette problématique faisant l'objet d'un projet de loi actuellement soumis à l'examen du Conseil national. Enfin, en ce qui concerne la distribution de gaz, le Conseil d'Etat préconise de ne pas entrer en matière, dans la mesure où il s'agit là d'une énergie fossile amenée, à terme, à disparaître, les réseaux de distribution devant alors être utilisés à d'autres fins.

2.9.6 Mesures d'incitation à l'économie d'énergie dans les communs d'immeubles

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (RALCI). L'article 131 ancienne teneur du RALCI imposait que les locaux communs d'immeubles accessibles au public tels que les allées, cours, escaliers, dégagements et autres locaux soient éclairés en permanence, ce qui faisait de ces locaux l'un des grands secteurs de la consommation d'électricité du canton.

La nouvelle teneur de l'article 131 permet de rationaliser la consommation électrique de l'éclairage tout en maintenant les conditions de sécurité publique nécessaires. Seuls les établissements accueillant du public et leurs dépendances, devant effectivement être éclairés en permanence pour des motifs de sécurité, salubrité ou de grande affluence, conservent l'obligation d'éclairage permanent. L'application de ce principe doit permettre une économie d'énergie globale de 10% de la consommation du secteur des communs d'immeubles, soit 1% de la consommation d'électricité du canton.

2.9.7 Ouverture d'un crédit d'investissement pour le «portail énergie»

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1,2 million de francs pour la création, sous le nom de «portail énergie», d'une base de données commune à l'ensemble des acteurs énergétiques du canton. Ce portail est l'une des pierres du système d'information sur l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG), qui s'appuie lui-même sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG).

Ce nouveau portail permet de dépasser les barrières administratives départementales pour bénéficier des effets de synergie grâce au regroupement des données techniques et administratives. Il repose sur le partenariat actif de huit services de l'administration répartis sur cinq départements, le Service énergie de la Ville, les Services industriels de Genève et l'Association des maîtres ramoneurs officiels.

2.10 La politique de sécurité

2.10.1 Corps de police: modifications de la formation et du statut de certaines unités

Le Conseil d'Etat a abrogé le règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de la profession de policier. Les difficultés d'encadrement, les problèmes liés au choix d'un métier aussi exigeant à seize ans et le taux d'échec important constaté à l'examen ont conduit la police à renoncer à engager de nouveaux

apprentis. Elle privilégie ainsi les écoles de formation et la filière plus complète aboutissant à l'obtention du brevet fédéral de policier, introduit à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le gouvernement a également avalisé un nouveau règlement relatif à la police de la sécurité internationale (PSI). Ce règlement confirme les missions de la PSI liées à la sécurité de l'aéroport et du milieu diplomatique. En revanche, il tient compte de l'institutionnalisation de la PSI opérée par la nouvelle loi sur la police. Désormais, les agents de la PSI suivent les mêmes règles de promotion que les autres membres du corps de police.

Le Conseil d'Etat a encore adopté l'arrêté fixant le nombre et le secteur des postes de gendarmerie. Cette fixation qui était jusqu'ici du ressort du Département de justice, police et sécurité, sera dorénavant de la compétence du Conseil d'Etat, conformément à la nouvelle loi sur la police. Cette décision n'implique pas de changement par rapport à la situation actuelle. Le nombre de postes et de secteurs (treize) reste inchangé.

2.10.2 Transports intercantonaux de prisonniers: prolongation des accords

Le Conseil d'Etat a signé les accords permettant la poursuite des transports intercantonaux de prisonniers. Il s'agit, d'une part, de la convention de prolongation du contrat-cadre du 14 avril 2000 entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le consortium Jail-Transport-System (JTS), composé des Chemins de fer fédéraux et de Securitas AG, concernant les transports intercantonaux de prisonniers en Suisse. Le second volet, administratif, de ces accords concerne les contributions fédérales pour les transports intercantonaux de prisonniers des cantons lors de l'exécution de certaines lois fédérales.

2.10.3 Aide aux victimes d'infractions: création d'une base légale cantonale

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) dans le but de réglementer par des normes cantonales les compétences et l'activité du Centre de consultation LAVI et de créer une base légale pour l'instance d'indemnisation. En effet, alors même que le centre a rempli à satisfaction son mandat, ni ses compétences ni son activité n'étaient réglementés par des normes cantonales. En particulier, il n'existait aucune voie de recours contre les décisions prononcées en matière de prestations d'aide.

2.10.4 Détention pénale des mineurs: adhésion au Concordat romand

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi autorisant le canton à adhérer au Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) du 24 mars 2005, qui institue une collaboration intercantonale prévoyant plus particulièrement une mise en commun des outils permettant d'offrir une prise en charge adéquate des délinquants mineurs. Elaboré par la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police (CLDJP), le concordat a préalablement été soumis à une Commission interparlementaire des parlements romands. Les différentes modifications qu'elle a proposées ont toutes été retenues par la CLDJP.

2.10.5 Crédit d'étude pour de nouveaux bâtiments à proximité de Champ-Dollon

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3,53 millions de francs en vue de réaliser à proximité de la prison de Champ-Dollon un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé; de nouveaux locaux pour le centre de psychothérapie «La Pâquerette», ainsi qu'une prison préventive pour femmes. Ce projet poursuit la réalisation des objectifs de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat le 17 août 2003. Il s'agit de doter le canton de Genève des infrastructures qui lui sont indispensables au vu des obligations légales actuelles et futures, des engagements qui sont les siens au plan concordataire ainsi que de la surpopulation carcérale chronique à la prison de Champ-Dollon.

2.11 L'organisation de l'Etat

2.11.1 GE-Pilote

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 7,8 millions de francs pour la conception et la réalisation du projet GE-Pilote. Cette somme, répartie sur cinq ans, couvre la démarche consistant à doter l'Etat de Genève d'un budget basé sur les prestations offertes. Elle permettra aussi à GE-Pilote de prendre en charge les projets spécifiques qui lui seront attribués par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé d'engager l'examen stratégique des prestations internes et externes de l'administration cantonale dès le début de 2006. Sur la base de l'inventaire en cours de réalisation et qui devrait identifier quelque 450 prestations publiques fournies par l'Etat de Genève, il s'agira de fixer des priorités, en tenant compte des objectifs financiers de l'Etat de Genève et de déterminer quelles prestations internes et externes à l'administration demandent à être renforcées, lesquelles nécessitent une adaptation ou doivent être abandonnées.

Le gouvernement a aussi adopté une classification provisoire des domaines d'action de l'administration cantonale. Une telle classification – qui regroupe plus de 25 domaines, du pouvoir législatif à la santé en passant par la sécurité publique, la Genève internationale ou la protection de l'environnement – est en effet indispensable au pilotage de l'action publique. Elle va permettre de rattacher chacune des prestations identifiées dans l'inventaire en cours d'élaboration à un domaine d'action spécifique de l'Etat de Genève.

Cette classification constitue l'un des éléments clés du futur budget par prestation de l'Etat de Genève. Elle est le socle sur lequel va pouvoir s'appuyer le développement du système d'information de GE-Pilote. Elle accompagnera enfin l'examen stratégique des prestations, en particulier dans sa définition des priorités de l'action publique.

Le Conseil d'Etat a enfin lancé une révision en profondeur des moyens affectés à l'entretien de ses biens d'équipement tels que machines, véhicules, mobilier et autre matériel. Cet examen, dont les technologies de l'information et les immeubles sont exclus, est effectué dans le cadre du projet GE-Pilote. Il vise à réaliser les conditions d'une efficacité optimale et à mettre au jour de possibles économies. Ce projet devrait aboutir à une réduction des coûts de fonctionnement, tout en permettant aux services de l'Etat d'assurer la qualité des prestations attendues par les usagers.

Le projet comprend un inventaire exhaustif des moyens de maintenance dont dispose l'administration ou auxquels elle recourt, une analyse des capacités de production de chacun de ces ateliers, au regard des besoins de l'Etat, une recherche de synergies avec l'ensemble des collectivités et établissements publics du canton en vue de dégager des économies. Au final, il s'agit de préciser si l'Etat a intérêt à regrouper des ateliers, à investir pour moderniser, voire à mettre en place des partenariats.

2.11.2 Nouvelle application de gestion aux services du Tuteur général et de la Protection de la jeunesse

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 6'849'000 francs pour la mise en œuvre d'une application commune de gestion de dossiers pour les services du Tuteur général et de la Protection de la jeunesse. Cette application permettra à ces services de disposer d'un outil de gestion fiable leur permettant de rationaliser leurs activités, d'assurer un pilotage opérationnel efficace et de garantir une visibilité financière de leurs prestations. Il permettra plus généralement à l'Office de la jeunesse de s'engager dans la mise en œuvre d'une plate-forme informatique commune pour tous ses services, et par là-même de disposer des indicateurs de gestion et de planification lui permettant d'assurer sa mission de pilotage de la politique cantonale en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

2.12 L'Etat et la société

2.12.1 Sans-papiers: le Conseil d'Etat propose une solution au Conseil fédéral

Le Conseil d'Etat est intervenu au début de l'année auprès du Conseil fédéral pour solliciter une régularisation exceptionnelle et unique, selon des critères uniformes, des travailleurs clandestins du secteur de l'économie domestique. En contrepartie, pour éviter l'effet «appel d'air», le gouvernement propose d'édicter des conditions limitatives pour tout changement d'emploi, de fixer des salaires minimaux obligatoires et de renforcer les contrôles sur les conditions de travail, les assurances sociales et l'immigration clandestine. Parallèlement, les sanctions devraient être aggravées tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

Le secteur de l'économie domestique occupe quelque 6'500 personnes à Genève, dont 80%, soit environ 5'000, ne sont pas déclarées. Ces travailleurs sont à 95% des femmes, qui proviennent pour l'essentiel d'Amérique du Sud et des Philippines. Cette situation est la source de nombreux abus, notamment pour ce qui touche les salaires et les conditions de travail; elle cause pour les assurances sociales et le fisc un manque à gagner approchant 38 millions de francs par an. Le gouvernement considère que cette situation, qui n'est pas propre au canton de Genève, n'est pas acceptable. C'est pourquoi il a proposé une solution destinée à y mettre un terme, tout en assortissant sa proposition d'instruments permettant d'éviter la réapparition d'une telle problématique.

La proposition du gouvernement s'appuie sur deux mandats que celui-ci avait confié, à une commission d'experts ad hoc pour traiter la problématique de la régularisation des travailleurs, pour le premier, et au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) pour le second.

Parallèlement, un mandat d'étude sur le secteur clandestin de l'économie domestique avait été confié au Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève. Sur ces bases, le Conseil d'Etat a estimé qu'il est était indispensable de réexaminer la prise en compte des besoins économiques du canton en main-d'œuvre étrangère, ainsi que des intérêts de tous les travailleurs au bénéfice d'un contrat de travail, quel que soit leur statut.

Les conclusions des études mandatées par le Conseil d'Etat ont été confirmées en cours d'année par le rapport sur les sans-papiers en Suisse, réalisé par l'Institut de recherche bernois gfs, sur mandat de l'Office fédéral des migrations. Tous les éléments de l'analyse cantonale s'y retrouvent et ce document montrent bien que la question des sans-papiers relève d'une problématique nationale et que Genève n'est pas un cas particulier.

Durant l'année, une délégation du gouvernement genevois a été reçue à deux reprises à Berne par le conseiller fédéral Christoph Blocher, en charge du Département fédéral de justice et police, pour débattre de la proposition genevoise.

2.12.2 Mise en œuvre des nouveaux droits politiques communaux pour les étrangers

A la suite de l'adoption de l'initiative constitutionnelle «J'y vis, J'y vote: la cadette», relative au droit de vote communal des résidents étrangers (IN 123) le 24 avril 2005, le Conseil d'Etat a adopté les mesures administratives nécessaires pour la mise en œuvre immédiate du droit de voter et de signer des initiatives et des référendums en matière communale pour les quelque 80'000 étrangers de Genève domiciliés légalement en Suisse depuis huit ans au moins.

Le gouvernement a chargé l'Office cantonal de la population, en coordination avec le Service cantonal des votations et élections, d'inscrire au rôle des électeurs en matière communale toute personne de nationalité étrangère domiciliée civilement à Genève, en Suisse depuis huit ans au moins et au bénéfice d'un titre de séjour. Les fonctionnaires internationaux bénéficieront également de ces droits politiques, pour autant que le droit international public les concernant ne s'y oppose pas.

De plus, le Conseil d'Etat a déposé un projet de modification de la loi sur l'exercice des droits politiques pour l'adapter à la nouvelle disposition constitutionnelle. L'exercice de ces nouveaux droits est cependant applicable immédiatement.

2.12.3 Projet de loi sur les violences domestiques

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi destiné à protéger la personnalité en soutenant et en renforçant la lutte contre les violences domestiques. Ce projet apporte un complément aux nouvelles dispositions du code pénal suisse et répond aux attentes exprimées par différents projets de loi et motions déposés au Parlement.

Le gouvernement propose un soutien institutionnel aux structures ouvrant contre les violences domestiques, en particulier la création d'une commission consultative et d'un bureau des violences domestiques. Il s'agit de permettre une meilleure coordination et faciliter l'accès des personnes concernées aux structures concernées. Ce projet prévoit aussi l'introduction en droit genevois de

mesures d'éloignement administratif, interdisant à l'auteur des violences soit l'entrée dans un territoire donné, soit la sortie d'un territoire donné. Si celui-ci fait ménage commun avec la victime, il devra quitter le logement et son environnement immédiat avec l'interdiction d'y retourner pour une durée limitée.

2.12.4 Propreté dans les rues: le Conseil d'Etat adopte un plan de mesures

Le Conseil d'Etat a adopté un plan de mesures pour lutter pour la propreté du milieu urbain. Ce plan, élaboré d'entente avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, concerne les détritiques, les déchets encombrants, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage. Il prévoit notamment d'appliquer beaucoup plus strictement les amendes dont sont passibles les citoyens et les citoyennes peu scrupuleux.

En vingt ans, le canton a gagné 50'000 habitants. Le nombre de chiens s'est aussi fortement accru, pour atteindre actuellement 26'500 individus, soit près de 100 chiens au kilomètre carré. La population a appris à profiter des espaces publics, à manger, à jouer et à dormir sur les pelouses; les manifestations populaires se multiplient. On assiste par ailleurs à un développement de la restauration rapide et à une montée de l'incivilité. Le plan de mesures est une réponse à ces nouveaux comportements générateurs de déchets en tout genre. Il agit à trois niveaux: logistique, information et répression.

2.12.5 Constitution d'un groupe de travail interdépartemental sur le partenariat

Le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail interdépartemental chargé de piloter et de coordonner les réformes rendues nécessaires au niveau cantonal par l'adoption en juin 2005 de la loi fédérale sur le partenariat enregistré. Ce groupe, composé de représentants de chaque département et placé sous l'égide de la Chancellerie d'Etat, a reçu pour mandat de recenser les modifications législatives, réglementaires et organisationnelles indispensables pour adapter la législation cantonale au nouvel état civil et aux nouveaux droits des particuliers créés par la loi fédérale sur le partenariat enregistré, et proposer l'adaptation des textes législatifs pertinents. L'opportunité de maintenir, en tout ou en partie, l'actuel partenariat de droit cantonal a fait l'objet large d'une consultation auprès de l'ensemble des milieux intéressés.

2.13 Les délégations du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a mis en place au début de sa législature huit délégations permanentes permettant, dans l'esprit du Discours de Saint-Pierre, de préparer les décisions que le gouvernement est appelé à prendre touchant les dossiers transversaux importants. Ces délégations sont désormais au nombre de dix.

Les délégations de l'exécutif sont le lieu d'un important travail pluridisciplinaire et transversal réalisé sur des sujets spécifiques par les magistrats en charge des départements les plus impliqués.

Outre les délégations permanentes, plusieurs délégations ad hoc ont été créées à titre ponctuel, à l'instar de la

délégation à l'Euro 2008, ou des délégations aujourd'hui dissoutes consacrées à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ou à la construction de la Halle 6 et au projet de Centre de congrès à Geneva Palexpo.

Les délégations que le Conseil d'Etat a mis en place et qui ont fonctionné en 2005 sont les suivantes:

- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel
- Délégation du Conseil d'Etat aux transports
- Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers
- Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi
- Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures
- Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés
- Délégation du Conseil d'Etat à la famille
- Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information
- Délégation du Conseil d'Etat à l'état-major d'urgence
- Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008

2.13.1 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel

En 2005, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires de personnel s'est réunie neuf fois, de mars à septembre, avec les associations représentatives du personnel de l'Etat, sous la présidence de Madame Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat et présidente du Département des finances. Assistaient également aux séances les conseillers d'Etat membres titulaires pour la législature 2001-2005, Messieurs Pierre-François Unger et Charles Beer, les secrétaires généraux du DASS et du DIP ainsi que les directeurs généraux des HUG et de l'office du personnel de l'Etat.

Parmi les nombreux points abordés, les thèmes suivants ont fait l'objet d'une attention particulière:

- les mécanismes salariaux et l'évolution du nombre de postes en lien avec le budget 2005;
- le plan financier quadriennal;
- le projet de budget 2006, les mécanismes salariaux et l'indexation, le plafonnement des effectifs et la réaffectation des postes selon les priorités du Conseil d'Etat, le pont de fin d'année et le PLEND;
- le rapport sur le projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF) adressé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en mai 2005;
- le processus d'évaluation des fonctions et le gel des évaluations de fonctions collectives en lien avec l'importance de mener à son terme le projet ModSEF.

2.13.2 Délégation du Conseil d'Etat aux transports

Composée de MM. Rober Cramer, président, Laurent Moutinot et Carlo Lamprecht, la délégation du Conseil d'Etat aux transports a siégé mensuellement durant l'année 2005.

La délégation a consacré la première partie de chacune de ses séances à l'examen de l'évolution du dossier relatif à la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse via La Praille (CEVA) au sein d'une structure dénommée «Comité directeur de projet» (CODIR) qui associe les CFF. Au-delà, les grandes options sont prises

via un «Comité de pilotage» (COPIL), qui se réunit semestriellement. Il comprend, outre la délégation, le vice-directeur de l'Office fédéral des transports (OFT) et le vice-président de la direction générale des CFF en charge de l'infrastructure. Grâce à un suivi attentif du dossier, le budget et les délais sont tenus.

Le 20 septembre 2005, les travaux ont commencé en gare de Cornavin par une cérémonie officielle. Pour célébrer le premier coup de pioche, les autorités genevoises et le Président de la direction des CFF, M. Benedikt Weibel étaient entourés de la conseillère d'Etat de Zurich, Mme Rita Fuhrer, du conseiller d'Etat du Tessin, M. Marco Borradori, ainsi que du Président de la région Rhône-Alpes, M. Jean-Jack Queyranne. Le prolongement de la voie 1 nécessite l'élargissement de la plateforme ferroviaire existante, ce qui implique le déplacement de la salle de sport de l'école de Saint Gervais, qui sera ripée sur 4,50 m, ainsi que la reconstruction de ponts.

Le 3 juin 2005, l'alliance entre les trois cantons de Genève, Zurich et du Tessin s'était concrétisée par la réunion à Zurich des trois conseillers d'Etat pour soutenir la Durchmesserlinie, alors que le 19 janvier 2006, ils étaient au Tessin pour soutenir la ligne Mendrisio-Varese. Par ailleurs, les contacts ont été poursuivis tant avec la Confédération, notamment en répondant à des consultations fédérales, qu'avec les autorités françaises. La délégation a aussi reçu les autorités de la Ville de Carouge et a pris connaissance d'une étude pour la desserte de l'Hôpital (9000 emplois). La halte ferroviaire de Champel-Hôpital se trouvera au cour du futur réseau RER, qui permettra d'accéder à l'hôpital depuis Coppet ou St-Gervais (F) sans transbordement.

Au plan genevois, la délégation a accepté l'objectif d'une augmentation de l'offre en transports publics de 20 % pour le Plan directeur des transports publics 2007-2010, ainsi qu'une augmentation des vitesses commerciales et une tarification uniformisée, y compris pour les trains TER de la Région Rhône-Alpes.

Dans le cadre des travaux du groupe MAPA (Mobilité – Aéroport – Palexpo – Arena), la délégation a pris connaissance de l'organisation de la desserte multimodale dans le périmètre de l'aéroport lors de grandes manifestations comme le Salon de l'auto. Pour répondre à une demande de l'Aéroport international de Genève, elle a chargé le groupe Transports collectifs 2005 (TC 2005) de réfléchir à une desserte entre les deux lignes de trams prévues sur Meyrin et Grand-Saconnex/Ferney.

Suite à l'étude Genève-Sud (Drize – Pinchat – Batelle – La Chapelle), la Délégation a décidé que la variante directe, qui débouchera sur la Route de Saconnex-d'Arve avec un pont sur la Drize puis à la jonction de la Milice, doit être réalisée en priorité à un horizon de dix ans. Elle confirme que tous les efforts doivent être entrepris pour que le trafic soit dirigé sur la douane de Bardonnex, grâce au projet de réaménagement de la plateforme douanière dont les travaux ont commencé début 2006. Concernant les réflexions du groupe de travail «Contournement de Genève», qui préconise une variante de traversée de la rade urbaine en tunnel, la délégation a constaté que tout l'aspect régional des déplacements au sein du bassin franco-valdo-genevois avait été ignoré, de même que les ouvrages routiers projetés et les capacités du réseau aux accrochages prévus. En conséquence, un rapport de l'Office des transports et de la circulation, dénommé depuis Office cantonal de la mobilité (OCM), doit être

rendu pour étudier ces aspects avant la remise d'un rapport final et la fixation de la poursuite des travaux.

La délégation a reçu la commune de Collonge-Bellerive, qui souhaite voir se réaliser la traversée de Vésenaz en tranchée couverte. Toutefois, depuis l'adoption en 2003 par le Grand Conseil du crédit de construction, il manque 18 millions de francs en raison, d'une part, d'exigences techniques accrues pour la sécurité des tunnels et du renchérissement (+10 millions de francs) et, d'autre part, suite à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, qui supprime la subvention fédérale de 8 millions de francs initialement prévue.

Enfin, la délégation s'est réjouie de l'inauguration de la nouvelle ligne de tram 17 Lancy-Pont Rouge – Plainpalais – Gare des Eaux-Vives, en décembre 2005. Elle a continué à examiner régulièrement les projets d'extension des lignes de tramway, particulièrement la ligne Cornavin – Meyrin – CERN (TCMC), dont les travaux ont débuté en janvier 2006, ainsi que les lignes Cornavin – Onex – Bernex (TCOB) et Grand-Saconnex, dont les demandes de concession ont été déposées en décembre 2005 auprès de l'OFT. Avec l'augmentation des lignes de tram, le Pont de la Coulouvrenière sera surchargé et la délégation a pris acte de la faisabilité d'une nouvelle liaison tram par le Pont de l'Ile, ce qui nécessitera peut-être son élargissement. La délégation s'est également penchée sur les parcs relais P+R à réaliser en lien étroit avec le développement des infrastructures de transport.

2.13.3 Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers

La Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration des étrangers est composée, sous la présidence de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat, chargé du département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement, de Madame Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat chargée du département de Justice, Police et Sécurité, de Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat, chargé du département de l'Instruction Publique. Elle s'est réunie à quatre reprises: le 18 janvier, le 10 mai, le 30 août et le 15 novembre 2005, afin d'entendre le Délégué à l'intégration, prendre acte de ses travaux, délivrer des impulsions et valider ses propositions.

La Délégation a notamment:

- Pris en considération le premier bilan de la sensibilisation et l'information du personnel de l'administration à la problématique de l'intégration. Ce processus d'information, destiné à informer et à sensibiliser le personnel de 32 services dits «prioritaires», a été conçu par le Bureau de l'intégration (BIE), puis réalisé de septembre 2004 à mars 2005. Quelques 203 collaborateurs de l'administration sont passés par ce module. Une évaluation, réalisée par le Centre de formation du personnel de l'Etat, traduit des résultats positifs, mais souligne également les difficultés ressenties par nombre de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans leurs relations, soit avec des usagers suisses désignant la population étrangère comme responsable de leurs soucis variés, soit avec des personnes étrangères trop promptes à attribuer des réponses administratives à des manifestations de «racisme».

A la demande de la Délégation du Conseil d'Etat à l'intégration, un suivi doit être entrepris par le Délégué

et le Groupe interdépartemental auprès des services concernés.

- Validé la constitution des groupes de travail sur l'emploi, la formation, le logement, le racisme et les discriminations et la santé. Ces groupes réunissent des acteurs directement concernés par la problématique, tels que pour exemple: la CIA, la CEH, l'Hospice général, la Fondation immobilière de droit public, la Société des régisseurs, la Chambre immobilière, l'ASLOCA, pour le groupe «Logement». Dans chacun de ces groupes participe un représentant des communautés étrangères.

Ils ont pour objectifs:

- de favoriser les échanges d'informations entre les partenaires,
- d'identifier les difficultés rencontrées,
- d'étudier et proposer au BIE des solutions concrètes,
- au besoin, de mettre en œuvre les solutions proposées.

Les travaux de ces groupes feront annuellement l'objet d'un bilan public lors des Assises.

- Suivi le processus de développement des contrats de partenariat établis entre l'Etat et des associations, d'une part, et du contrat de prestations entre la Confédération et le Bureau de l'intégration des étrangers, d'autre part.

Sur le premier point, il a validé le concept de regroupement et de transfert de subventions entre les départements pour les associations et, à ce titre, a accepté le transfert de subventions de l'Université Populaire Albanaise (UPA) du DASS au DIAE, pour raisons de compétences. A ce jour, quatre associations sont au bénéfice d'un contrat de partenariat: le Centre de Contact Suisses Immigrés (CCSI), ACOR/SOS Racisme, l'UPA et Kultura.

Le contrat de prestations signé entre l'Office Fédéral des Migrations (ODM) et le BIE porte sur une somme de 250'000 CHF, qui doit permettre au Bureau de l'intégration de se renforcer (+ 2 postes) afin de remplir le cahier des charges de Centre de compétences cantonal pour l'intégration des étrangers (informations et conseils, travaux de base et relations publiques, projets et collaborations avec les autres acteurs).

- Approuvé le projet «Portrait Statistique des étrangers vivant à Genève», qui a été publié en septembre 2005. Ce document, réalisé par l'Office Cantonal de la Statistique (OCSTAT) à la demande du Délégué, nous apprend que sur les 169'889 personnes étrangères résidant sur le canton, 125'971 viennent de l'ensemble de l'Europe, 16'035 sont originaires de l'Afrique, 14'071 sont originaire des Amériques, 12'966 sont asiatiques et 719 sont originaires de l'Océanie. Cette analyse concerne l'ensemble des communes, ainsi que la Ville de Genève, par quartier, selon deux dimensions: la première donne une vision globale des étrangers, la deuxième donne une image des communautés, au sens très large, les plus représentées dans le canton. Elle aborde tant la domiciliation des étrangers par commune, que leurs statuts, durée de séjour, âge, langue, appartenance religieuse, formation.
- Pris note avec satisfaction de la demande du Conseil administratif de la ville de Vernier qui a souhaité pou-

voir recevoir sur son territoire les Assises de l'intégration 2006. Ainsi, comme en 2005 avec la commune d'Onex, un partenariat entre le BIE et la commune de Vernier va permettre d'amener la problématique de l'intégration au cœur d'une grande commune genevoise.

- Approuvé le principe de la mise en œuvre d'une semaine d'actions contre le racisme et les discriminations organisée par le Bureau de l'intégration des étrangers en partenariat avec les villes de Montréal, Québec et Bruxelles du 20 au 25 mars 2006. Cette semaine s'inscrit dans la mission du BIE dont l'une des tâches principales est de veiller à l'élimination des discriminations directes et indirectes dans tous les domaines de la vie publique. Cette semaine reste toutefois bien distincte des Assises de l'intégration qui doivent, annuellement, être l'occasion d'un bilan sur la mise en œuvre de la politique d'intégration sur le canton.

2.13.4 Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi

Composée de Monsieur Carlo Lamprecht, qui la présidait, de Madame Martine Brunschwig Graf (DF) et de Monsieur Charles Beer (DIP), la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi s'est réunie à deux reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur les points suivants:

- conséquences de la votation du 24 avril 2005, où a été refusé le projet de loi modifiant les mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit;
- suivi des dossiers traités par le Groupe interdépartemental pour l'emploi (GIDE), notamment la mise en place du diagnostic d'insertion à l'entrée au chômage, l'élaboration du projet de diagnostic interinstitutionnel pour les chômeurs de longue durée et la formation des chômeurs faiblement qualifiés;
- conséquences de la décision du Conseil fédéral de limiter aux chômeurs âgés de plus de 50 ans la prolongation de l'indemnisation fédérale de 400 à 520 jours.

2.13.5 Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures

En 2005, la Délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures (DELEXT), présidée par Monsieur Carlo Lamprecht et composée de Messieurs Robert Cramer et Laurent Moutinot, a siégé, comme il se doit, trois fois dans l'année. Elle s'est réunie le 25 février, le 15 juin et le 28 octobre. Créée en 1982, cette délégation, chargée d'assurer un suivi politique de la coopération transfrontalière, régionale et européenne de l'Etat de Genève, a traité des dossiers suivants:

- convention de collaboration avec la Région Rhône-Alpes et DTPR: renouvellement tacite de cette Convention et maintien du DTPR;
- participation de la France voisine à des organismes publics et parapublics genevois: un inventaire de l'existant est établi aussi bien du côté genevois que du côté français;
- sur proposition de la DELEXT, le Conseil d'Etat a pris position, sous forme de déclaration, en faveur des Accords Schengen-Dublin dans le cadre de la votation fédérale du 5 juin 2005;

- réorganisation de la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO): un secrétariat permanent sera créé dès février 2006 avec l'appui financier des sept cantons membres;
- accord de Karlsruhe: la procédure entre les pays signataires de l'Accord (France, Allemagne, Luxembourg et Suisse) pour formaliser son extension au canton de Genève a abouti au mois de juillet 2005;
- pour le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) instrument juridique prévu par l'Accord de Karlsruhe en faveur de la coopération transfrontalière, l'approbation de ses statuts relève uniquement de la compétence du Conseil d'Etat. Pour son financement, selon le montant, la décision relève soit du Conseil d'Etat, soit du Grand Conseil;
- plan directeur de l'habitat transfrontalier: ce plan est prévu afin de proposer une vision globale de l'habitat à l'échelle de l'agglomération transfrontalière et une mise sur pied d'actions opérationnelles est en cours d'élaboration. Un premier document de pré-diagnostic et de définition des enjeux a été rédigé en décembre 2005;
- projet d'agglomération: lancée en 2003 par la Confédération, le canton de Genève et ses voisins français ont décidé de participer à cette démarche qui vise à soutenir financièrement des projets d'intérêt commun. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a également été retenu, en octobre 2005, par le gouvernement français comme site à enjeu national pour la coopération métropolitaine;
- rectangle d'Or: la création d'un GLCT pour ce pôle transfrontalier «Genève – Pays de Gex» devrait permettre à ce projet de passer à une phase opérationnelle.

2.13.6 Délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés

Présidée par Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat en charge du département de justice, police et sécurité (DJPS) (dès avril 2003 et jusqu'à fin décembre 2005), la Délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat était représentée par ailleurs par M. Pierre-François Unger, Président du département de l'action sociale et de la santé (DASS), et M. Charles Beer, Président du département de l'instruction publique (DIP). La Délégation aux réfugiés a tenu cinq séances en 2005.

Participaient régulièrement aux séances de la Délégation un membre de chaque département intéressé, soit Madame Pascale Byrne-Sutton, Secrétaire adjointe au DJPS, assurant le Secrétariat de la Délégation (remplacée par Monsieur Dominique Joris de juillet à septembre), Monsieur Eric Etienne, directeur adjoint de l'action sociale, DASS, et M. Christian Aguet, directeur, DIP. Afin d'assurer un suivi régulier de l'évolution des travaux de construction de locaux d'hébergement pour requérants d'asile, un représentant du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), M. Fabio Zanasco, adjoint administratif, était présent à chaque réunion.

Les travaux de la Délégation aux réfugiés ont pris fin en décembre 2005. Le travail en commun perdurera toutefois au travers, notamment, du Comité du suivi Asile au sein duquel tous les domaines intéressés sont représentés: santé, social, sécurité, police (Hôpitaux Universitaires genevois (HUG), Hospice général (HG), Département de la solidarité et de l'emploi (DES), Office

cantonal de la population (OCP), Département des institutions, Département de l'instruction publique (DIP), Sécurité civile, Département des constructions et de l'informatique (DCI), Bureau d'aide au départ de la Croix-rouge genevoise (BAD).

Tout au long de l'année, on a pu observer la confirmation d'une évolution à la baisse du nombre de demandeurs d'asile, à Genève comme dans l'ensemble de la Suisse. Toutefois, le nombre de départs (43%) reste inférieur au nombre d'arrivées (57%). Les pays de provenances principaux des requérants ont été la Serbie et le Monténégro, la Guinée, la Somalie, l'Angola et la République démocratique du Congo. L'on a noté une baisse de la prise en charge de l'Aide aux requérants d'asile (ARA), un service de l'Hospice général chargé d'assurer les prestations d'assistance et d'allouer les logements aux requérants.

La situation sur le plan de l'occupation des lieux d'hébergement est aujourd'hui beaucoup moins tendue qu'elle ne l'a été ces dernières années. Cette nouvelle situation a permis à l'Hospice général de restituer à l'Etat différents bâtiments. Une nouvelle répartition des locaux de «réserve de crise», offrant 350 places disponibles, a été effectuée de façon à être à même de répondre à un éventuel afflux de réfugiés.

L'année 2005 a été marquée par les mesures fédérales concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004, les dispositions fédérales ont supprimé l'aide sociale découlant de la loi fédérale sur l'asile pour tous les NEM, les cantons ayant la responsabilité de leur assurer une aide d'urgence conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Un groupe de travail (HG, HUG, Police, OCP, BAD, Coordination asile) s'est réuni régulièrement pour examiner les problèmes posés sur le terrain:

- violences dans le lieu d'hébergement de la Voie-des-Traz;
- problèmes de santé psychique et physique de certains NEM;
- mise sur pied de logements séparés pour les quelques familles et les malades;
- octroi de billets de transport pour les personnes se rendant au BAD ou à l'OCP;

Au vu de la précarité de leur statut, de l'impossibilité d'obtenir un jour une autorisation de séjour en Suisse associées à l'absence de volonté de retour dans le pays d'origine, les NEM se trouvent dans une situation extrêmement difficile qui conduit souvent à des comportements violents ou à de la toxico-dépendance. Les collaboratrices et collaborateurs en charge expriment quant à eux la pénibilité de leurs conditions de travail et le stress liés à ce nouveau contexte juridique. C'est dans ce contexte que la Délégation a appris avec consternation le décès par overdose d'alcool et de médicaments d'une personne frappée d'une décision de non-entrée en matière exclue de la structure d'hébergement en raison de son comportement extrêmement violent.

Le 1^{er} mars 2005, la Délégation a reçu différents représentants des Eglises souhaitant faire part de leurs préoccupations concernant le sort réservé aux NEM.

Déménagement début décembre de la Voie-des-Traz au Lanion offrant ainsi de meilleures conditions d'hébergement pour les personnes frappées d'une non-entrée en matière.

Si la Confédération considère que la politique de l'asile donne de bons résultats et que la tenue du Monitoring par les cantons démontre que les NEM quittent le territoire suisse, la Délégation ne partage pas du tout cet avis. En effet, au niveau cantonal l'on observe que les personnes frappées d'une non-entrée en matière ne quittent pas le territoire. Bon nombre d'entre elles font appel à l'aide d'urgence.

Dans le cadre de la visite du Haut Commissaire aux droits de l'homme, la CFR a posé diverses questions en lien avec la prise en charge des NEM dans le canton.

Ce rapport, évaluant la pratique de plusieurs cantons en matière d'application des mesures de contraintes (mise en détention d'étrangers en situation irrégulière ou de requérants d'asile déboutés en vue d'un retour dans le pays d'origine), a mis en évidence le canton de Genève en ce sens que, malgré une pratique limitée de la détention d'étrangers, les résultats obtenus en terme de retours sont équivalents à ceux d'autres cantons faisant systématiquement appel à ces mesures. La pratique genevoise s'avère moins coûteuse et plus respectueuse du droit des personnes.

Enfin, la délégation a préparé au nom du Conseil d'Etat les réponses aux questions, courriers et interpellations suivantes:

- interpellation urgente écrite (IUE 214), du 7 juin 2005, concernant l'octroi de l'aide d'urgence aux demandeurs d'asile visés par une non-entrée en matière;
- pétition (P 1524) concernant la situation de Mme A. et la scolarisation de son fils;
- pétition contre l'expulsion de Mme S;
- consultation fédérale relative au projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte dans le cadre du droit des étrangers et des transports de personnes ordonnés par une autorité fédérale (loi sur l'usage de la contrainte, LUSC);
- adaptation des structures d'hébergement de l'asile – Révision partielle de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers et de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE);
- adaptation du forfait au titre de l'aide d'urgence – modification de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers – propositions de la Confédération visant à modifier à la hausse les montants accordés aux cantons pour les dédommager des frais liés aux personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière en situation de détresse;
- réponse à la lettre du Conseil administratif de la Ville de Genève, du 15 juin 2005, concernant le renvoi de familles bosniaques à Srebrenica.

2.13.7 Délégation du Conseil d'Etat à la famille

En novembre 1999, le Conseil d'Etat remettait au Grand Conseil un rapport sur la politique familiale (RD 341) «Jalons pour une politique familiale», qui, au travers d'un portrait des familles genevoises, analysait les mutations en cours. Suite à ce rapport, le Conseil d'Etat a mis en place une délégation du Conseil d'Etat qui réunit les présidents du département de l'instruction publique, du département des finances et du département de l'action

sociale et de la santé – qui en assure la présidence. Le Conseil d'Etat a également institué la commission cantonale de la famille, chargée d'assister les autorités cantonales dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la famille.

En 2005, l'ensemble des acteurs de ce dispositif a en particulier œuvré dans les domaines suivants:

Site Internet d'information aux familles

On constate d'année en année un intérêt toujours croissant du public pour le contenu de ce site. La fréquentation a atteint, en 2005, une moyenne de 852 (732 en 2004) connexions pour 31 522 (20 028 en 2004) pages visitées hebdomadairement. Les questions les plus fréquemment posées à ses animateurs concernent prioritairement les thèmes de l'adolescence et de la grossesse. A partir de juillet 2005 des modifications ont été effectuées, afin d'améliorer certaines fonctions du site.

Infor Famille

L'espace Infor Famille offre un catalogue de prestations en lien avec les préoccupations des familles, ciblées sur les cycles du groupe familial et ses relations avec l'environnement. Cet espace d'information, complémentaire au site Internet, renseigne et oriente les professionnels et les particuliers sur toutes les questions liées à ce thème.

Conciliation des horaires familiaux, professionnels et scolaire

Une analyse de la problématique de conciliation des horaires a été confiée au service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Le rapport intitulé «Les besoins des ménages du canton de Genève en matière d'horaires de prise en charge institutionnelle des enfants 1ère enfantine – 6ème primaire» a été déposé auprès de la Délégation du Conseil d'Etat à la famille, laquelle a confié une analyse de ce rapport à la commission cantonale de la famille. La Délégation du Conseil d'Etat a suivi les recommandations de la commission, en sensibilisant les organisations patronales et syndicales à cette problématique.

Enquête sur la parentalité

Devant les difficultés croissantes des parents à se reconnaître dans leur rôle au sein de la famille d'aujourd'hui, la commission cantonale de la famille a confié un mandat à un chercheur extérieur pour mener une enquête auprès d'un échantillon des familles afin de faire un recensement de problèmes rencontrés. Le rapport intitulé «Intrigues parentales» fait une analyse circonstanciée des rôles parentaux et du soutien à la parentalité dans le canton de Genève. Ses constats et propositions ont été examinés par la commission cantonale de la famille et présentés à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille.

Inventaire de l'offre des communes en matière de lieux fréquentés et d'équipements utilisés par les familles

La commission cantonale de la famille a procédé à un inventaire des lieux fréquentés et équipements utilisés par les familles dans les communes. L'échange d'information a permis de faire le point et a rendu les autorités communales attentives aux besoins dans ce domaine.

«L'éducation ça donne de la force»

La commission cantonale de la famille a décidé d'adhérer à une campagne nationale et de chapeauter une campagne genevoise sur l'éducation. Cette campagne, qui

débutera en 2006, est basée sur un modèle allemand de Nuremberg. L'objectif de cette campagne est de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la société que l'éducation est l'affaire de tous. Il s'agit d'impliquer toutes les personnes touchées par l'éducation en utilisant des messages valorisants prenant en compte les forces et les compétences de tous les acteurs concernés.

2.13.8 Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

Composée de Madame Martine Brunschwig Graf, présidente, de Messieurs Robert Cramer et Charles Beer, la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information s'est réunie à quatre reprises en 2005. Elle a associé à ses travaux Monsieur Robert Hensler, chancelier d'Etat. Ses principales missions consistent à valider la stratégie pour les systèmes d'information et de communication, encourager l'évolution de l'administration avec les nouvelles technologies de l'information et de communication et appuyer le Centre des technologies de l'information (CTI) et les départements dans le déploiement des systèmes d'information et de communication.

- Portefeuille des projets 2006: sur proposition de la Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), la délégation a validé le portefeuille 2006 et n'a retenu que les nouveaux projets dont les cahiers des charges étaient complets et l'architecture technique validée. Elle a ainsi accordé la priorité à l'achèvement des travaux en cours. Les crédits d'investissement de ces derniers ont été adaptés en tenant compte de leur état d'avancement ainsi que de la capacité des équipes à les faire avancer;
- gestion et exploitation du domaine public en sous-sol: après avoir approuvé une convention de collaboration entre la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises, les Services industriels et l'Etat de Genève visant à recenser les tubes destinés au transport de données, la délégation a préavisé le projet de modification du règlement concernant l'utilisation du domaine public. L'objectif est de disposer d'une cartographie globale et numérique non seulement du réseau de tubes, mais aussi de la capacité disponible, afin d'optimiser l'utilisation et le développement de ceux-ci;
- coûts des télécommunications: la délégation a fait le point sur le coût des télécommunications et a pris connaissance avec le plus vif intérêt des mesures prises par le CTI afin de diminuer la charge mesurée malgré une augmentation de la consommation. En faisant jouer la concurrence entre les différents opérateurs, en modernisant ses infrastructures (voix par Internet notamment) et, pour la téléphonie mobile, en veillant à la consommation, le CTI est parvenu à réduire les coûts de fonctionnement de près de 1,5 million par rapport à l'année précédente;
- évolution du poste de travail: la directive sur l'acquisition d'écrans a été revue en tenant compte des éléments économiques et écologiques. Ainsi, vu le prix des écrans plats, leur consommation énergétique (environ 2 à 3 fois moindre que les écrans cathodiques), l'économie de place et leur durée de vie plus longue, la délégation a autorisé leur acquisition. Elle a cependant souligné la nécessité de ne renouveler les écrans actuels que progressivement, en tenant compte du degré d'obsolescence du matériel à remplacer;

- vote par internet: la délégation a décidé de transmettre au Grand Conseil un rapport sur le vote par internet montrant les résultats de ce projet, dont la phase pilote a été un succès total. Dans un souci de transparence, le rapport qui rappellera le contexte, le cadre fixé par la Confédération, les études faites à ce jour et l'utilité d'une telle démarche précisera également les coûts, y compris les charges d'exploitation;
- l'administration en ligne: le Grand Conseil a voté en juin 2003 une loi ouvrant un crédit destiné à l'élaboration d'un concept global d'administration en ligne. Sous la conduite de la chancellerie d'Etat, le rapport est en cours de rédaction. La délégation a pris connaissance des études effectuées et des conclusions encourageantes d'une telle approche en relevant la nécessité de mettre en évidence ce qu'un utilisateur peut attendre, notamment en matière de transactions en ligne;
- Projet e-toile: le projet e-toile, qui devrait permettre une réduction du coût de la santé par une meilleure information de l'historique médical d'un patient, a été soumis à la délégation. Les différents volets de cet ambitieux projet (sécurité, coûts, collaboration privé-public, exploitation, etc.) ont été examinés avec la plus grande attention. Un préavis favorable a été délivré, en demandant l'appui de la Confédération, qui a également intérêt à ce qu'une telle réalisation soit d'envergure nationale.
- technologies de l'information: la délégation assure la conduite politique du Centre des technologies de l'information (CTI). Son rapport d'activité figure au chiffre 2: Conseil d'Etat. Pour le pilotage des technologies de l'information, la délégation s'appuie sur la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), le comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) et le comité sécurité (pour ce dernier, voir son rapport d'activité sous chancellerie).

2.13.9 Délégation du Conseil d'Etat à l'EURO 2008

La délégation à l'EURO 2008 se composait pour l'année 2005 de Monsieur Robert Cramer, Président, de Madame Micheline Spoerri et de Monsieur Laurent Moutinot. Elle a siégé mensuellement au cours de l'année 2005, afin de structurer les différents volets organisationnels liés à l'événement sportif EURO 2008 qui se déroulera du 7 au 29 juin 2008.

En particulier, les travaux d'estimation budgétaire et de promotion de l'événement ont nécessité un important travail d'investigation, portant notamment sur les questions de la sécurité, des transports, ainsi qu'aux éléments étroitement liés à la promotion locale de l'événement.

Des consultations ont eu lieu à tous les niveaux, entre les quatre villes hôtes (Genève, Berne Bâle et Zurich) par le biais du groupe d'accompagnement politique et du groupe d'accompagnement technique, au niveau fédéral avec Monsieur Samuel Schmid, Conseiller fédéral en charge du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, et, au niveau technique, avec le Projet pouvoirs publics EURO 2008, coordonné par l'office fédéral des sports (OFSP), ainsi qu'avec l'UEFA, la société EURO 2008 SA et les différents partenaires locaux (Genève tourisme, la Ville de Genève, UNIRESO, la fondation du stade de Genève, etc.).

Dans le cadre du groupe d'accompagnement politique, le Président de la délégation, qui représente Genève, a toujours plaidé pour un soutien financier renforcé de la part de la Confédération et pour une répartition des coûts plus équilibrée.

La délégation a en particulier suivi attentivement, dans le courant de l'automne, les travaux préparatoires liés au projet de message du Conseil fédéral à l'attention des Chambres ayant trait à la participation financière de la Confédération à l'événement. Sur la base de ce message du Conseil fédéral du 9 décembre 2005, les premiers esti-

matifs financiers réalisés à Genève ont été précisés. Parallèlement, une évaluation des retombées économiques de l'événement a également fait l'objet de travaux d'investigation en collaboration avec l'université de Genève.

Les événements footballistiques marquants en 2005 à Genève ont été les matches Angleterre – Argentine et Italie – Côte d'Ivoire, que le Stade de La Praille a accueilli au mois de novembre et qui ont eu valeur de test pour l'EURO 2008, s'agissant de la logistique et de la sécurité.

Réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales – 2005

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
1	19.01.2005 DF (DEEE)	836-2005	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Modification de la loi du 21.06.1996 sur l'imposition des huiles minérales
2	02.02.2005 DEEE (TOUS)	627-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Révision de la loi sur le droit d'auteur
3	02.02.2005 DIAE (DEEE, DF)	922-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans la loi sur le CO2
4	02.02.2005 DIAE	924-2005	Monsieur Joseph DEISS	Rapport du groupe de travail «Excédents de phosphore»
5	02.02.2005 DEEE (DJPS)	929-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Avant-projet d'arrêté fédéral portant approbation de la convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance
6	02.02.2005 DF	959-2005	Monsieur Hans Rudolf MERZ	2 ^e rapport partiel «sanctions liées à la surveillance des marchés financiers» de la commission d'experts instituées par le Conseil fédéral
7	02.02.2005 DF	1605-2005	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) – Rapport final de l'organisation de projet sur la législation d'exécution
8	16.02.2005 DIAE (CHA)	1674-2005	Conseil fédéral	Avants-projets de la loi fédérale sur l'introduction de l'initiative populaire générale et de révision de la loi fédérale sur les droits politiques
9	23.02.2005 DIAE	1902-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Initiative parlementaire 03.454 é – Loi sur la nationalité – Modification – Mandat de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E)-
10	28.02.2005 DJPS (DIP, DASS)	2128-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte (LusC)
11	07.03.2005 DASS (DEEE)	2156-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)
12	07.03.2005 DF	2491-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), suite à la première révision de la LPP (3 ^e paquet)
13	07.03.2005 DF (DJPS)	2493-2005	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Rapport final sur la législation – documents complémentaires relatifs à la gestion du trafic concernant le rapport final de l'organisation de projet sur la législation d'exécution lié à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
14	14.03.2005 DJPS (DEEE, DIAE)	3534-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Révision de l'ordonnance sur la construction des bateaux et des dispositions d'exécution
15	14.03.2005 DASS (DIAE)	3559-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Ordonnances du DETEC sur les permis – Loi sur les produits chimiques
16	14.03.2005 DASS (DIAE)	3561-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Ordonnances du DFI afférentes à la nouvelle législation sur les produits chimiques
17	23.03.2005 DF	3819-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Ordonnance concernant l'organe de révision des fondations

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
18	06.04.2005	4785-2005 DF (DJPS)	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Rapport explicatif sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment de capitaux (GAFI)
19	06.04.2005 DEEE (DJPS)	5032-2005	Monsieur Joseph DEISS	Ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail: hôtels, restaurants et cafés
20	12.04.2005 DASS	5714-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Projet de modification de l'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie
21	04.05.2005 DJPS (DAM)	6395-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Avant-projets de modification du code pénal suisse et du code pénal militaire concernant la responsabilité pénale des prestataires et les compétences de la Confédération relatives à la poursuite des infractions commises par le canal des médias électroniques (cybercriminalité)
22	25.05.2005 DIAE (DAEL, DEEE)	8773-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Loi sur la perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du département fédéral de l'environnement, des transports, et de l'énergie et de la communication (DETEC)
23	13.06.2005 DJPS (CHA-CTI)	10058-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Projet de loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP)
24	22.06.2005 DIP	9851-2005	Madame Joseph DEISS	Ediction et adaptation des ordonnances d'exécution suite à la révision partielle de la LHES
25	22.06.2005 DJPS (DIP, DIAE)	10042-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Loi fédérale instituant des mesures contre la propagande incitant à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives
26	29.06.2005 DIP	10351-2005	Monsieur Joseph DEISS	Ordonnance sur l'Institut des hautes études en formation professionnelle
27	29.06.2005 DASS (DIAE)	10388-2005	Monsieur Joseph DEISS Monsieur Pascal COUCHEPIN	Intégration du droit communautaire en matière d'hygiène des denrées alimentaires et restructuration du droit d'application liée à la loi sur les denrées alimentaires
28	29.06.2005 DEEE	10560-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Initiative parlementaire du Conseil national (groupe C) – Modification de la loi sur l'organisation de La Poste
29	29.06.2005 DEEE (DF)	10568-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC)
30	29.06.2005 DIAE (DAEL, DEEE)	10628-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales
31	01.07.2005 DJPS	10399-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA)
32	27.07.2005 DAEL (DIAE)	11854-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Révision partielle du droit de l'aménagement du territoire
33	27.07.2005 DIAE (DASS)	11946-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
34	27.07.2005 DASS (DF)	11955-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Onzième révision de l'AVS (mesures relatives aux prestations)
35	27.07.2005 DF (DEEE)	11976-2005	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Mise en œuvre et application de l'harmonisation fiscale

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
36	24.08.2005 DEEE (DIP/DF)	12888-2005	Président de la commission de l'économie et des redevances du Conseil National	Avant-projet de loi sur l'examen et le renforcement du cautionnement des arts et métiers (initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du CN)
37	07.09.2005 DIAE (DAEL/DEEE)	13761-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Relative à la révision de la norme VSS 640 829 signalisation du trafic lent
38	26.09.2005 DIAE (DAEL/DEEE)	14851-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Ordonnance concernant les prescriptions de sécurité pour les installations de transport par conduites (SITC)
39	26.09.2005 DIAE (DAEL/DEEE)	14853-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Modification des annexes 1, 2 et 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit
40	26.09.2005 DEEE	14854-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Recensement fédéral de la population 2010
41	26.09.2005 DJPS	15603-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Introduction du passeport biométrique – avant-projet de la révision de la loi (LDI) et de l'ordonnance sur les documents d'identité (OLDI) des ressortissants suisses
42	03.10.2005 DASS	16014-2005	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats	Amélioration de la compensation des risques dans le cadre de la révision de la LAMAL
43	12.10.2005 DEEE (DASS)	16018-2005	Monsieur Joseph DEISS	Révision de la loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC)
44	12.10.2005 DASS	16031-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Abrogation de l'ordonnance d'exécution du 20.06.1930 de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose (RS 818.102.1) et de la révision totale de l'ordonnance du 06.07.1983 sur les mesures à prendre par le Service sanitaire de frontière (RS 818.125.11)
45	26.10.2005 DIP (DASS)	16497-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Avant-projet de la loi fédérale sur les professions de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie (LPsy))
46	26.10.2005 DIP	16501-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) – révision totale de la loi Pro Helvetia (LPH)
47	26.10.2005 DJPS	16505-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification de la loi fédérale sur la procédure pénale: indemnisation des frais extraordinaires engagés par des organes cantonaux lors de leur activité en qualité de police judiciaire de la Confédération
48	26.10.2005 DJPS	16507-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification de la loi fédérale sur la procédure pénale: surveillance du Ministère public de la Confédération
49	26.10.2005 DIAE	16586-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Arrêté fédéral concernant l'approbation et la mise en œuvre des conventions relatives à la RC dans le domaine de l'énergie nucléaire
50	26.10.2005 DEEE (DIAE, DJPS, DAEL)	16612-2005	Monsieur Pascal COUCHEPIN	Avant-projet du Conseil fédéral sur la situation des gens du voyage en Suisse
51	26.10.2005 DASS	17212-2005	Commission de sécurité sociale et de la santé publique	Révision partielle (financement hospitalier) de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
52	02.11.2005 DIAE (DAEL)	17213-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	Révision partielle de la loi fédérale sur les forêts (LFo)

N°	Séance CE	Numéro	Destinataire	Objet
53	02.11.2005 DIAE (DEEE)	17214-2005	Monsieur Moritz LEUENBERGER	- Ordonnance sur les qualifications du personnel des installations nucléaires - Ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes dans le domaine des installations nucléaires - Ordonnance sur les équipes de surveillance des installations nucléaires - Ordonnance sur les récipients et les conduites pour la sécurité des installations nucléaires
54	09.11.2005 DEEE (DJPS/DF)	18135-2005	Monsieur Joseph DEISS	Adaptation des dispositions d'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes
55	28.11.2005 DIAE (D/DEEE)	18599-2005	Monsieur Samuel SCHMID	Loi sur la géoinformation (Lgéo)
56	05.12.2005 DJPS (DASS/DIP)	19070-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et d'autres ordonnances
57	12.12.2005 DT (DES)	19608-2005	Monsieur Joseph DEISS	Evolution future de la politique agricole (Politique agricole 2011)
58	21.12.2005 DF	20056-2005	Monsieur Hans-Rudolf MERZ	Avant-projet de mesures immédiates concernant l'imposition du couple
59	21.12.2005 DI	20069-2005	Monsieur Christoph BLOCHER	Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 18.12.2002 et législation y relative
60	21.12.2005 DT (DES)	20071-2005	M. Joseph DEISS	Ordonnance sur les mesures de coexistence lors de la culture de plantes génétiquement modifiées et lors de l'utilisation du produit de la récolte

3. CHANCELLERIE D'ETAT

Appui au Conseil d'Etat et aux Institutions
Coordnatrice de l'administration
Information du public et des professionnels

Missions et objectifs

La Chancellerie d'Etat constitue l'état-major du Conseil d'Etat. En qualité d'organe central, sa mission première est d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de son action, d'assurer les liaisons avec le parlement et de coordonner les procédures de travail qui assurent le bon fonctionnement des institutions.

La Chancellerie a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat, d'en établir les procès-verbaux et d'assurer la mise en œuvre des décisions gouvernementales, notamment en coordonnant les actions au niveau du Collège des Secrétaires généraux. Cette instance, présidée par le Chancelier, examine, sous l'angle administratif, les dossiers soumis au Conseil d'Etat. Par ailleurs, le Collège tient séance une fois par mois pour préparer les dossiers qui nécessitent une décision gouvernementale ou, en terme de gestion et d'organisation, qui sont directement du ressort de l'administration.

La Chancellerie d'Etat est également responsable de différents moyens de diffusion de l'information vers le public, les professionnels et les médias: en particulier grâce à la Feuille d'avis officielle, le site Internet officiel de l'Etat ou encore le Système d'information sur la législation, proposé sous forme de CD-Rom et DVD, multi-compatibles. Toute personne qui s'adresse à l'administration doit bénéficier des meilleurs services; pour cette raison, divers espaces d'accueil animés par la Chancellerie d'Etat ont pour but d'orienter et d'accompagner la population selon la demande formulée.

Thème d'actualité:

La Chancellerie fête le 60^e anniversaire des Nations Unies

L'année 2005 a marqué le 60^e anniversaire de l'ONU, une date importante pour cette organisation comme pour Genève, son siège européen. En signe de partage des valeurs que défend l'ONU et de reconnaissance pour son apport et celui de ses agences à notre communauté, l'Etat de Genève, et plus particulièrement sa Chancellerie, ont co-organisé une série de manifestations publiques, afin de permettre aux Genevoises et aux Genevois de participer à cet anniversaire et de se rapprocher de la «Genève internationale».

Trois moments principaux ont jalonné cette commémoration, la journée «Diplomate d'un jour» du 25 septembre et, le 24 octobre, jour précis de l'entrée en vigueur de la Charte de l'ONU, un concert au Victoria Hall et la mise à disposition du public de la visite virtuelle du Palais des Nations, bel exemple de l'architecture de l'entre-deux guerres.

La journée du 25 septembre a été organisée conjointement par l'Etat, la Ville de Genève et l'ONU, en partenariat avec la Mission suisse, le CICR et le Musée de la Croix-Rouge, Mandat international, la Fondation pour Genève, le Cercle féminin des Nations Unies et les TPG-unireso.

Trois lieux ont accueilli les quelque 8000 personnes, adultes et enfants, désireux de découvrir la Genève internationale. Chacun a reçu un sac aux couleurs des Nations Unies – humoristiquement baptisé «valise diplomatique» – contenant un «passeport diplomatique», soit un carnet qu'ils pouvaient faire tamponner sur chacun des lieux visités. Ce passeport donnait droit à la gratuité sur le réseau TPG le 25 septembre.

Un mois plus tard, le 24 octobre, journée des Nations Unies, le traditionnel concert de l'Orchestre de la Suisse romande a réuni les représentants des missions diplomatiques accréditées auprès de l'ONU, des autorités suisses et les autorités genevoises au Victoria Hall, pour écouter des œuvres de Beethoven et Tchaïkovski.

«Aujourd'hui, l'ONU compte 191 membres unis dans un même dessein de solidarité internationale», a rappelé Madame Martine Brunschwig Graf, Présidente du Conseil d'Etat, lors de la partie officielle. Genève, au cours de son histoire, a aidé à mettre en place les grandes valeurs de démocratie, de liberté, de tolérance, de justice et de paix. Comme la Suisse, elle veut un monde plus équitable socialement et plus respectueux de l'environnement. Son engagement en faveur des pays en développement est constant.

Le même jour, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), en partenariat avec la République et canton de Genève, a lancé sa visite virtuelle du Palais des Nations. L'objectif est non seulement de rendre possible la découverte de ce lieu peu accessible, mais également de faire comprendre le rôle de l'ONU et d'exposer de manière concrète l'action de l'organisation à travers le monde.

Cette visite virtuelle est une première onusienne. Monsieur Sergei Ordzhonikidze, directeur général de l'ONUG, s'est réjoui que Genève, ville internationale par excellence, amie des Nations Unies, accueille ce projet.

La visite bilingue français-anglais s'active depuis le site Internet de l'ONUG à l'adresse <http://www.onug.ch>. Elle propose au visiteur un tour du Palais, véritable joyau d'architecture, et de ses diverses salles, agrémenté d'explications et d'une riche iconographie. Les innombrables ressources filmées, sonores et vidéos et images de l'ONUG ont été mises à disposition des créateurs du projet, de même que les textes historiques retraçant la genèse et le développement de l'institution. Le parc et ses monuments font partie intégrante de la visite virtuelle, de même que la riche collection d'art de l'ONUG. Le site offre enfin des liens vers les agences spécialisées de l'ONU.

3.1 Secrétariat général

Objectifs

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général, le Secrétariat général assure le bon fonctionnement administratif de la Chancellerie d'Etat, la coordination et la supervision des différents secteurs d'activité de la Chancellerie.

Priorités

Le Secrétariat général a notamment pour mission de préparer les séances du Conseil d'Etat en recueillant et consolidant les documents qui doivent être mis à la disposition des membres du gouvernement et du Chancelier. Il est également chargé de l'établissement et de la diffusion des procès-verbaux ainsi que des travaux de secrétariat du gouvernement.

Activités

Parallèlement aux activités liées à la préparation des séances du Conseil d'Etat, le Secrétaire général assure la coordination des activités, la planification des projets et travaux en cours avec les divers services de la Chancellerie d'Etat et les représentants de l'informatique.

Coordination avec le Grand Conseil

Le Chancelier d'Etat a rencontré régulièrement les membres du Bureau du Grand Conseil et son service, dans une perspective de bonne préparation des ordres du jour des sessions.

Les sollicitations pour des recherches documentaires et des informations complémentaires, en cours de session notamment, ainsi que les contacts avec les états-majors des départements sont toujours nombreux.

Durant l'exercice 2005, la Chancellerie a assuré le dépôt, auprès du Parlement, de 651 textes adoptés par le Conseil d'Etat.

Prestation de serment du Conseil d'Etat

En 2005, en collaboration avec la Présidence et le service du Grand Conseil, la direction de la Chancellerie a contribué à l'organisation de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat, lundi 5 décembre 2005 en la Cathédrale Saint-Pierre.

3.2 Direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (ci-après DOSID)

Objectifs

La direction de l'organisation, des systèmes d'information et du dépouillement centralisé (DOSID) est responsable des trois domaines suivants:

1. Systèmes d'information de la chancellerie d'Etat: concevoir, mettre en place et assurer la pérennité des systèmes d'information de la chancellerie d'Etat, de telle sorte que cette dernière soit en mesure d'assumer son rôle d'état-major du Gouvernement et de plaque tournante entre le Conseil d'Etat, les départements et le Grand Conseil.

2. Centre de compétences dans le domaine de l'organisation et de la gestion de projets: renforcer la capacité de la Chancellerie en matière de planification, d'amélioration des processus administratifs et apporter une expertise dans la gestion de projets de tout type.
3. Dépouillement centralisé des élections et des votations et autres tâches liées aux droits politiques: organiser chaque opération de dépouillement d'un scrutin populaire, participer à l'élaboration de la brochure explicative, gérer les publications officielles et assurer la coordination avec le service des votations et élections.

Priorités

La préparation des élections cantonales 2005 a été sans conteste la priorité de cette année.

La mise en place d'un système facilitant les travaux administratifs lors du renouvellement des commissions et délégations officielles (ci-après CODOF) a constitué la seconde priorité du service.

Activités

1. Dans le cadre des systèmes d'information du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (ci-après AIGLE) de nombreuses réalisations ont été effectuées durant l'année 2005. Les plus importantes sont:
 - l'adaptation des modules «Dossier» et «Courrier» aux besoins particuliers des départements utilisateurs;
 - l'étude de l'évolution de AIGLE vers des architectures «n-tiers»;
 - l'organisation de sessions de formation pour les nouveaux utilisateurs avec l'appui du Centre de formation de l'Etat.
2. La Chancellerie, en collaboration étroite avec le Centre des technologies de l'information (ci-après CTI), dans le cadre qui lui a été confié, a poursuivi ses travaux en vue de la réalisation d'une étude globale et d'un pilote en matière d'administration en ligne et d'un projet pilote:
 - le projet pilote «e-Identité» permettra l'identification, l'authentification et la délivrance des autorisations d'accès aux futurs utilisateurs de l'administration en ligne. Ce composant transversal ouvre la voie à la réalisation de nombreuses nouvelles prestations étatiques en ligne et permet ainsi aux partenaires de l'Etat de Genève (ci-après Etat) de réaliser, en toute sécurité, davantage de télé-procédures;
 - en vue de répondre aux axes d'études formulés dans l'exposé des motifs, plusieurs analyses ont été réalisées:
 - les sources de possibles retours sur investissement des projets d'administration en ligne;
 - les différents moyens d'accès à l'administration en ligne;
 - le cadre juridique nécessaire à la mise en place de l'administration en ligne;
 - les moyens permettant de lutter contre l'exclusion numérique.
3. Sur les autres systèmes d'information de la Chancellerie les travaux suivants ont été effectués en 2005:
 - mise en place du système de Gestion de l'inventaire du Centre d'information, de documentation et des publications (ci-après CIDP), qui permet d'assurer un

suivi du stock des publications disponibles au CIDP, au 2 rue de l'Hôtel-de-Ville et d'en contrôler les ventes;

- création du système de Gestion de bibliothèque juridique, qui permet de gérer les ouvrages et documents de la Direction des affaires juridiques (DAJ);
 - ajout d'une protection contre les copies des CD-Rom et DVD au Système d'Information Législatif (SIL);
 - mise en place de la nouvelle application de gestion des ressources humaines (RH-CHA), qui permet notamment d'éditer les rapports nécessaires;
 - mise à jour des modèles bureautiques (lettres et fax) de la Chancellerie et développement d'un modèle de correspondance pour les courriers protocolaires;
 - analyse détaillée et développement de la nouvelle version de l'application de gestion du personnel du dépouillement centralisé.
4. La gestion de l'informatique de la Chancellerie a été marquée en 2005 par:
- le renouvellement de tous les écrans;
 - la préparation en vue de la migration à la Nouvelle Plateforme Administrative (ci-après NPA), notamment la validation des inventaires, les tests des applications métiers chancellerie et du matériel spécifique, en collaboration avec les Super utilisateurs (ci-après SuperU) et le CTI;
 - la migration de plusieurs services sur la NPA, cette opération devant s'étendre jusqu'en février 2006;
 - la poursuite de la formation des SuperU («e-learning») en vue de l'obtention du titre de «Super U Etat de Genève» avec comme résultat le passage des examens techniques et bureautique pour la plupart des SuperU;
 - La gestion de multiples déménagements.

5. En matière de droits politiques, la DOSID a organisé, en 2005, avec le service des votations et élections et en partenariat avec la Haute école de gestion (ci-après HEG) quatre votations (24 avril, 5 juin, 25 septembre et 27 novembre). Elles ont porté sur cinq objets fédéraux, neuf objets cantonaux et un objet communal (Ville de Genève). En outre, la DOSID a organisé les élections cantonales 2005 (voir plus bas).

La votation cantonale du 24 avril était ouverte au vote par Internet pour 14 communes représentant près de 90'000 citoyennes et citoyens, soit presque la moitié des électeurs du canton. Cette opération a définitivement prouvé la faisabilité du vote par Internet pour une votation sur l'ensemble du canton.

Evénements importants

En 2005, deux dépouillements centralisés ont été organisés à Uni Mail, avec la collaboration du service des votations et élections, du CTI et de la HEG. Il s'agissait de l'élection du Grand Conseil, le 9 octobre, et celle du Conseil d'Etat, le 13 novembre. Ils ont mobilisé environ 770 personnes le dimanche et, pour l'élection du Grand Conseil, également le lundi suivant l'opération électorale.

Grâce à un travail de préparation de longue haleine, ces opérations se sont déroulées parfaitement. L'élection du Grand Conseil a été marquée par une contestation des résultats par un parti politique. Le Tribunal administratif a rejeté le recours donnant ainsi une légitimité accrue à l'organisation du Dépouillement centralisé mis en place par la

Chancellerie d'Etat. Il convient de noter que durant la seule journée de l'élection, le site officiel Internet de l'Etat reçoit plus d'interrogations que pendant tout un mois en charge normale.

En avril 2005 a eu lieu le plus grand vote pilote par Internet de Suisse. Les 90'000 citoyennes et citoyens de 14 communes, représentant plus de 40% des votants du canton ont eu la possibilité de participer à la votation cantonale du 24 avril et d'exprimer leur choix par Internet sur les 8 sujets soumis. L'opération a été un vrai succès, plus d'un votant sur cinq a utilisé Internet, confirmant l'intérêt de la population pour ce nouveau moyen de voter. Ce vote pilote a prouvé que le système est prêt pour une utilisation sur la plan cantonal tant techniquement qu'opérationnellement. Les questions de sécurité sont maîtrisées. Un rapport sera soumis au Grand Conseil concluant au succès de la phase pilote et confirmant les attentes de la population.

Il a été procédé aux travaux préparatoires en vue du renouvellement des Commissions et Délégations Officielles (CODOF) qui doit intervenir le 1^{er} mars 2006, notamment:

- mise à jour de toutes des CODOF (bases légales, membres, etc.) avec la collaboration des départements, du service du Grand Conseil et du Pouvoir Judiciaire;
- évolution du module AIGLE des CODOF afin de générer automatiquement l'arrêté du Conseil d'Etat par le service concerné, soumis après validations par le département et le SACE en séance du Conseil d'Etat.

Perspectives

Un rapport relatif au projet pilote de vote par Internet sera déposé au Grand Conseil. Il appartiendra à ce dernier de dire quel avenir il entend donner à cette troisième façon de voter.

L'avenir de AIGLE va dans le sens d'un système d'information non seulement au service de la chancellerie d'Etat mais également au profit des départements. En considérant AIGLE comme le support d'information des affaires relevant d'une décision officielle, le système s'intégrera parfaitement aux développements de l'administration en ligne.

3.3 Service des ressources humaines et des traducteurs-jurés

Objectifs et activités:

Le service des ressources humaines et des traducteurs-jurés de la chancellerie a, durant l'année 2005, contribué à la création et à la mise en place du bureau du délégué aux relations avec la Genève Internationale.

En outre, il a régulièrement participé et apporté sa contribution au développement du système d'information des ressources humaines à l'Etat de Genève (SIRH).

Avec l'appui et en collaboration avec le CTI, il a mis en place une nouvelle base de données pour la gestion du personnel de la chancellerie, outil informatique qui lui est absolument indispensable jusqu'à la mise à disposition du SIRH.

Il a enfin analysé les résultats de l'enquête de santé réalisée courant 2004 et rédigé un rapport de synthèse à

l'attention du Chancelier, du Secrétaire général, des chefs de service ainsi que de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie, et proposé des pistes d'action.

Cette enquête a permis de mettre en évidence un niveau élevé d'exigences lié aux tâches incombant à la chancellerie, avec plus particulièrement une charge de travail importante et des temps d'exécution restreints. Grâce à une bonne capacité d'adaptation et de maîtrise des facteurs de stress, la chancellerie a eu de très bons résultats comparativement aux autres enquêtes réalisées tant dans le secteur public genevois qu'auprès, plus généralement, de la population suisse.

L'année en chiffres:

La chancellerie stricto sensu a connu sept départs dont cinq pour d'autres horizons professionnels et deux transferts respectivement au DASS et au DIAE.

Suite à l'afflux de chômeurs en fin de droit dès juillet 2005, et à la demande du DEEE, la chancellerie a augmenté son recours à des personnes en emploi temporaire. Elle en a compté en moyenne cinq à six.

Concernant le personnel en formation, les chiffres sont demeurés stables avec trois apprentis et un avocat stagiaire.

Enfin douze évaluations de fonctions ont été sollicitées auprès du service d'évaluation des fonctions à l'Office du Personnel de l'Etat.

Les traductrices et traducteurs-juré-e-s:

Ce service est en charge des traductrices et traducteurs-juré-e-s du canton de Genève. Ils étaient au nombre de 79 au 31 décembre 2005 et assurent des traductions officielles de et vers 32 langues.

Suite à l'entrée en vigueur, le 14 décembre 2004, d'une révision du règlement relatif aux traducteurs-jurés, une information a été faite par courrier à l'ensemble des traductrices et traducteurs-juré-e-s sur les modifications apportées par cette révision. Le site Internet a par ailleurs été adapté en conséquence.

Quatre traducteurs-jurés ont été retirés de la liste officielle durant l'année 2005, deux en raison de leur décès et deux à leur demande.

Quatre candidats à l'assermentation ont enfin été soumis à un examen d'aptitude en novembre 2005.

Perspectives

Ressources humaines:

Continuer à participer aux grands projets de l'Etat de Genève en matière de ressources humaines que sont en particulier le développement et la mise en place du SIRH.

Traductrices-traducteurs-juré-e-s:

Procéder à l'assermentation des candidat-e-s ayant réussi le test d'aptitude à fin 2005.

Prospecter afin de trouver des candidat-e-s traductrices et traducteurs-juré-e-s pour les langues non desservies et sollicitées par le public.

Participer aux discussions interdépartementales qui doivent avoir lieu afin d'uniformiser les conditions de rémunération des traductrices et traducteurs-juré-e-s ou non jurés-e-s ainsi que des interprètes auxquels les services de l'Etat font appel.

3.4 Direction administrative et financière

Objectifs et activités

Après l'année 2004, durant laquelle les comptes de la chancellerie ont été progressivement basculés sur le nouveau système comptable CFI, 2005 a été le premier exercice entièrement effectué sur cette nouvelle application. La clé comptable offrant davantage de possibilité, une gestion par projets ou dossiers a été mise en place, permettant une meilleure vision des coûts par événements importants.

Les procédures de commandes en ligne sur le site marchand de la centrale commune d'achats sont désormais opérationnelles.

Budget

Comme cela avait été annoncé, le budget 2005 a été adapté en raison de l'organisation et du dépouillement centralisé des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. En l'absence d'opérations électorales en 2006 et afin de présenter des budgets qui correspondent rigoureusement aux activités de l'exercice, les rubriques du centre de responsabilités du dépouillement centralisé seront mises à zéro.

Comptes

L'exercice 2005 marque la fin de la période de quatre ans durant laquelle les crédits en dépenses générales non-dépensés ont été reportés sur l'année suivante. Il n'y aura par conséquent pas de report sur l'exercice 2006, le résultat des trois années précédentes étant cumulé sur celui de 2005 qui, de ce fait, sera largement positif. En effet, de sorte que ces crédits reportés ne soient pas systématiquement dépensés mais représentent une économie, les dépenses des services ont été suivies sur la base de la dotation budgétaire ordinaire de chaque rubrique, les reports de crédits étant directement gérés par la direction financière.

Les mesures appliquées depuis plusieurs années s'agissant des dépenses, soit notamment la prise en compte systématique des engagements et l'obligation d'obtenir plusieurs offres pour les commandes importantes, ont largement contribué à ce résultat.

Contrôle interne

A la demande du Chancelier d'Etat, des graphiques décrivant les activités de chaque service ont été réalisés, décrivant de manière synthétique les objectifs et les étapes pour les atteindre et permettant d'évaluer les risques tout au long des processus. Un répertoire général des procédures et des directives par services est désormais à disposition de la direction de la chancellerie et des responsables de services, sous forme papier et sur informatique.

Ces dispositifs mis en place au préalable sur instructions du Chancelier d'Etat ont considérablement favorisé la réalisation de la première phase de GE-Pilote, consacrée à l'inventaire des prestations et permettant de poursuivre très rapidement par le calcul des coûts induits par les prestations publiques.

Locaux

Afin de loger le service du Délégué aux relations avec la Genève-internationale, constitué en cours d'année, il a

été procédé à des rocadés internes, en collaboration notamment avec le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. C'est ainsi qu'il a été possible de mettre à disposition les locaux nécessaires dans le cadre des surfaces à disposition.

Par ailleurs, le déplacement d'installations techniques a rendu possible l'installation du centre d'information, de documentation et de publications à l'entrée de l'Hôtel de Ville et de libérer le local qu'il occupait au 14 rue de l'Hôtel-de-Ville.

L'année en chiffres

En 2005, le service a payé 2'944 factures, il a enregistré 212 transferts internes de charges.

Il a en outre organisé la prestation de serment de 2'534 nouveaux citoyens et citoyennes genevois(es) et suisses(es) au cours de 23 séances. 283 cartes de légitimation de l'Etat de Genève ont été établies alors que 44 célébrations de centenaires, soit 39 dames et 5 messieurs résidant dans le canton de Genève, ont été organisées.

Il a été effectué 225 services d'huissiers (accompagnement de Magistrats par des huissiers en tenue lors de manifestations officielles), dont 3 hors du canton.

Faits marquants

Le vote de la Loi fédérale sur le partenariat et sa prochaine entrée en vigueur ont donné lieu à un nombre considérable de questions mais n'ont pas donné lieu à une diminution des demandes de reconnaissance selon la Loi genevoise, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

DÉCLARATIONS DE PARTENARIAT ANNUELLES

	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Femmes/ Femmes	16	11	19	16	12	74
Hommes/ Hommes	9	17	12	16	22	76
Femmes/ Hommes	25	41	47	38	37	188
TOTAL	50	69	78	70	71	338

RESILIATIONS

ANNUELLES

	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Femmes/ Femmes	1	2	3	4	10
Hommes/ Hommes	1	1		2	4
Femmes/ Hommes		2	5	6	13
TOTAL	2	5	8	12	27

Perspectives

La direction administrative et financière entend continuer à adapter constamment ses systèmes de contrôle

interne et de gestion, et participera activement au groupe interdépartemental constitué pour la mise en place de systèmes de contrôle unifiés au sein de l'Etat de Genève.

Le projet GE-Pilote fait également partie des priorités du service qui suivra attentivement son développement et veillera à ce que la chancellerie reste à l'avant-garde dans le domaine de la connaissance des coûts et de la maîtrise de l'activité des services publics.

Par ailleurs, en l'absence de systèmes transversaux (par exemple les inventaires mobiliers) la chancellerie a développé des programmes internes qui convenaient parfaitement jusqu'ici à ses activités. Dès lors que des systèmes unifiés sont progressivement mis à disposition des départements, la direction administrative et financière fera en sorte de les intégrer afin de contribuer à une unité au sein de l'Etat.

3.5 Service administratif du Conseil d'Etat (SACE)

Objectifs

Le service enregistre, traite et archive toute la correspondance entrante et sortante, adressée au Conseil d'Etat, ainsi que toutes les décisions prise par ce dernier. Dans un délai de 24 heures, dès la fin de la séance hebdomadaire, le service diffuse et expédie les décisions et établit les procès-verbaux.

Par ailleurs, il prépare et adresse aux Conseillers d'Etat les dossiers pour les séances hebdomadaires du gouvernement, il prépare le calendrier du Conseil et du planning de ses travaux, des délégations, du suivi des rencontres avec les députés genevois aux Chambres fédérales, avec le bureau du Grand Conseil ou avec d'autres entités. Il traite et tient à jour les tableaux de bord relatifs à la planification des travaux du CE, aux consultations fédérales, aux interpellations urgentes écrites du Grand Conseil.

Activités

En 2005, le Conseil d'Etat a tenu 50 séances, dont 7 extraordinaires. Il a reçu 2.452 courriers divers, pris 13.122 arrêtés et décisions, mis en place ou modifié 78 règlements, envoyé 890 lettres et traité de 503 projets/ rapports en relation avec le Grand Conseil. Il a également été saisi de 125 recours (dont 50 de main-d'œuvre étran-gère) et a répondu à 63 consultations fédérales.

Organisation

Le service administratif du Conseil d'Etat, composé de 5 personnes, est particulièrement impliqué dans la saisie des données dans le système AIGLE (20.850 points en 200 dont 17.184 pour le seul service administratif du Conseil d'Etat).

3.6 Service du protocole

Le Service du protocole assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités du pays, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations et institutions gouvernementales et non-gouvernementales internationales. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses

membres. Ses prestations d'accueil comprennent les conseils dispensés aux organisations non gouvernementales souhaitant s'établir à Genève ou désirant obtenir le soutien de l'Etat.

Priorités

Le service a poursuivi le développement de son rôle d'intermédiaire et de courroie de transmission entre la communauté internationale et le Conseil d'Etat en fournissant des informations aux autorités genevoises. En outre, le Chef du protocole participe aux réunions du Comité diplomatique.

Par ailleurs, le Service du protocole a continué de s'investir sur les questions relatives à l'accueil des organisations non-gouvernementales (ONG) et des délégués d'ONG participant à des conférences internationales à Genève. Dans le cadre de l'application de la Loi 8480 sur le financement de la solidarité internationale, le Chef du protocole a pris part aux travaux de la Commission consultative sur la solidarité internationale et a traité les demandes d'ONG souhaitant mettre sur pied des actions ou manifestations internationales sur territoire genevois en lien avec la solidarité internationale et s'inscrivant dans les domaines d'excellence de la Genève internationale.

Sur le plan de la communication, les responsables du service ont participé à la promotion de la Genève internationale, en donnant des conférences sur le sujet et en étant présents dans les médias. En outre, les responsables du service ont dispensé des cours aux écoles de police, accueilli des groupes pour des visites de l'Hôtel de Ville et présenté les institutions qui s'y rattachent. Enfin, le service a produit une nouvelle édition du Répertoire du protocole, outil de travail permettant à chacun de mieux connaître les institutions qui font la Genève internationale.

Activités

Sur le plan protocolaire, en plus des activités classiques (séjour de Chefs d'Etat et de Gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie, réceptions ad hoc), le service a géré des manifestations d'envergure telles que le recueillement interreligieux en mémoire des victimes du raz-de-marée en Asie du Sud à la Cathédrale Saint-Pierre, la visite confédérale du Gouvernement bernois à Genève ainsi que les prestations de serment des corps de police, des surveillants et gardiens de prison. Le Service a également été fortement mobilisé dans le cadre de l'organisation de la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat à la Cathédrale Saint-Pierre. Enfin, lors de la foire de Saint-Gall (OLMA) qui a mis à l'honneur Genève, le Service du protocole a contribué activement à l'organisation de la Journée Genevoise et a assuré le soutien logistique de la délégation genevoise.

Pour ce qui est des activités à caractère international, le Service s'est notamment engagé dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du 60^e anniversaire de l'ONU et a en particulier été à l'origine de la mise sur pied de la journée «Diplomate d'un jour». Suivant un parcours piéton interactif, plus de 6'000 personnes ont visité à cette occasion le Palais des Nations, le Musée International de la Croix-Rouge ainsi que le Centre d'accueil - Genève internationale.

Enfin, dans le cadre de la politique d'accueil des ONG, le Service a organisé pour la 3^e année consécutive le

Rassemblement pour les Droits de l'Homme. Par ailleurs, en plus d'avoir dispensé des informations générales aux responsables d'ONG, le service a examiné 11 demandes de financements de locaux et 30 demandes de soutien financier en faveur de projets ponctuels.

Perspectives

Diverses manifestations d'envergure sollicitant le Service du protocole sont d'ores et déjà annoncées, en particulier la tenue de l'ECOSOC à Genève et la visite confédérale du Gouvernement zurichois. En 2006, le service suivra également avec attention l'issue de la discussion sur la constitution d'un Conseil des Droits de l'Homme et son établissement à Genève. L'année 2006 sera par ailleurs une année marquée par la collaboration avec un exécutif et un législatif nouvellement élus ainsi que l'ajustement aux décisions structurelles prises par le nouveau Conseil d'Etat.

3.7 Service de la communication du Conseil d'Etat

Objectifs

Le service communication du Conseil d'Etat et de la Chancellerie appuie le gouvernement dans sa politique de communication. Il a notamment pour fonction de mettre en forme et de diffuser tout type d'information émanant du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat. Il est également à la disposition des médias pour les aider dans leurs recherches de renseignements au sein de l'Etat. Concrètement, il se charge de la rédaction du point presse hebdomadaire du Conseil d'Etat, de l'élaboration de la «Une» de la Feuille d'Avis Officielle (FAO). Il planifie, organise et envoie les invitations aux conférences de presse des différents départements, diffuse les communiqués de presse de ces mêmes entités et entretient des contacts réguliers avec la presse et les médias.

Priorités

Un déjeuner avec les représentants des médias et le ou la président-e du gouvernement a été mis sur pied en début et fin d'année de présidence, dans le but de répondre au mieux aux attentes des uns et des autres. Un petit déjeuner de presse, en présence du chancelier et de représentants de la Chancellerie d'Etat, a été reconduite à la fin de l'été 2005. Les besoins et les attentes des médias en matière de communication ont été pris en compte et transmis à qui de droit.

Ce souci de renforcer l'efficacité de la communication et de resserrer les liens entre les différentes entités dans un souci d'unité et de transversalité s'est également manifesté par la reprise des rencontres des chargé-e-s de communication de l'Etat de Genève. La première séance de travail de ce groupe a eu lieu le 29 septembre 2005.

L'année en chiffres

En 2005, le service communication a diffusé 182 communiqués de presse. Il a convié la presse à 104 conférences de presse et a rédigé, mis en forme et diffusé 41 synthèses du point presse hebdomadaire du Conseil d'Etat à l'intention des médias, de l'administration cantonale, des communes et du public. Le service communication a réalisé 149 «Unes» de la Feuille d'Avis Officielle, au

rythme de trois éditions par semaine, à l'exception des 26 et 30 décembre 2005. La désormais traditionnelle série estivale de la FAO a été consacrée à la découverte des maisons rurales de la campagne genevoise. A cette occasion, 18 textes ont été rédigés et richement illustrés par le service communication.

Événements importants

2005 a été riche en événements majeurs. L'année a débuté par la mise sur pied et la couverture médiatique de la cérémonie du 11 janvier 2005 à la cathédrale Saint-Pierre en hommage aux victimes du tsunami en Asie du Sud-est.

La Chancellerie d'Etat a ensuite participé au Salon du livre et de la presse, du 27 avril au 1^{er} mai 2005, sur un stand conjoint avec les Archives d'Etat. Les collaboratrices et collaborateurs du service communication ont notamment informé les nombreux visiteurs des activités, prestations et services offerts par l'Etat de Genève et la Chancellerie d'Etat.

Pour la 4^e fois, l'Hôtel de Ville a ouvert ses portes au public le 28 mai, dans le cadre d'une journée «Portes ouvertes». Le service communication a pris en charge le concept, la planification et l'organisation de l'événement qui a connu un vif succès auprès du public.

Les élections au Grand Conseil (9 octobre) et du Conseil d'Etat (13 novembre) ont sans aucun doute constitué un point fort de l'année. A l'occasion de ces deux scrutins cantonaux, le service de la communication a mis en place une politique de communication active à l'attention des médias, des conseillers d'Etat sortants et des candidats à l'élection au Conseil d'Etat. Un service de diffusion de SMS a notamment été organisé, ainsi qu'une «hotline» téléphonique. Plusieurs point presse ont été tenus à Uni-Mail lors de ces deux opérations, à la satisfaction des médias.

Le service a contribué à la mise sur place d'une conférence de presse et à la couverture médiatique concernant la présence du canton de Genève à l'OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'alimentation, en tant qu'hôte d'honneur. Cette manifestation s'est déroulée du 13 au 23 octobre 2005 à Saint-Gall et la journée genevoise du 15 octobre en a constitué le point d'orgue pour le canton.

Le service communication a également participé activement à la cérémonie de prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat le 5 décembre 2005.

3.8 Service de l'information et des publications

Missions

Le service de l'information et des publications a la responsabilité de l'information à destination du grand public. C'est ainsi que le service a en charge les publications officielles de l'Etat (Annuaire officiel, Rapport de gestion, Feuille d'Avis Officielle), l'édition des publications Chancellerie et la gestion du site Internet de l'Etat. Dans cette même logique, le Service de l'information et des publications assume le volet opérationnel et la communication des projets du Guichet Universel, par le biais de l'accueil téléphonique, de la conception et édition de brochures et du site Internet notamment. Il supervise le Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP), qui offre au public un espace d'accueil lui

permettant de consulter ou d'acheter les publications officielles et plus largement d'obtenir des renseignements sur les activités de l'Etat. Le service de l'information est également responsable de la couverture audio-visuelle d'événements et organise la mise en images des activités de la Chancellerie. Enfin, il assure la gestion documentaire et des archives de la Chancellerie d'Etat.

Activités

Internet

Le site Internet de l'Etat a offert près de 60'500 pages de texte, ce qui constitue une augmentation de 20% en une année. Cela représente 15'000 pages statiques, 26'500 pages dynamiques pouvant produire de une à mille pages, 122 bases de données et 19'000 fichiers téléchargeables.

Le site est mis à jour de manière quotidienne, trois «Infos du jour» étant également proposées chaque jour ouvrable.

Au chapitre des pages à succès: le bulletin des places vacantes, les informations de l'administration fiscale, les dates des vacances scolaires ainsi que les résultats en temps réel des scrutins populaires, votations ou élections. En 2005, deux élections importantes ont eu lieu, dont les dépouillements ont été suivis en ligne. Ainsi, pour l'élection du Grand Conseil, plus de 3 millions de pages dynamiques ont-elles été générées à la demande en 24 heures.

En septembre 2005, un nouveau moteur de recherche est entré en production afin d'indexer les données hébergées sur des serveurs différents. Ce moteur de recherche a permis le développement de nouvelles applications indispensables étant donnée l'augmentation du volume d'information. Le moteur propose environ 490'000 références sur le site de l'Etat de Genève, allant de la constitution genevoise à la photo commentée prise lors d'un événement officiel.

Cette année, 520 transactions avec paiements en ligne ont été effectuées, parmi lesquelles la vente d'une centaine de publications et de 365 permis de pêche, et ce de manière parfaitement autonome, indépendamment des heures d'ouvertures des guichets; par ce même moyen, il est aussi possible, depuis le mois de décembre, de procéder à des demandes de renseignements payantes sur les personnes.

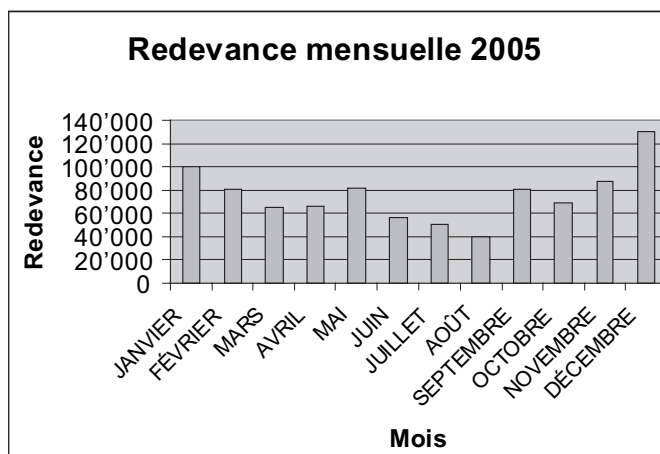
Enfin, le 1^{er} novembre, le site Internet de l'Etat de Genève a reçu le prix Eugène de l'Electronic-Government décerné par la société Bedag Informatique SA. Trois points forts ont été particulièrement soulignés: l'originalité que constitue l'interface «Chemin de vie», la rapidité du site et enfin le fait que le site de l'Etat de Genève constitue un excellent intermédiaire entre le public et les différents offices de l'administration cantonale.

Feuille d'Avis Officielle (FAO)

En 2005, la FAO a rapporté, par le biais de la redevance versée à l'Etat, la somme de 911'186 francs.

Une nouvelle série rédactionnelle a été lancée avec la parution, chaque dernier mercredi du mois, d'une page spéciale en couleurs consacrée à une commune genevoise. Les communes accèdent à cette page selon un ordre alphabétique, la série s'achevant en 2009.

Par ailleurs, trois FAO spéciales distribuées à tous les ménages du canton ont été éditées à l'occasion du 60^e anniversaire de l'ONU et des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.



Le Centre d'information, de documentation et des publications (CIDP)

En décembre 2005, le Centre d'information, de documentation et des publications a déménagé au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entrée du bâtiment. Cette nouvelle situation géographique l'a rapproché du cœur institutionnel de l'Etat et lui a permis de gagner en visibilité.

Le CIDP renseigne le citoyen à propos des activités de l'Etat et l'oriente vers le service de l'administration publique désiré. Le public peut également consulter ou acquérir les publications et documents édités par l'Etat de Genève, ainsi que les textes de lois et les règlements. Suite à son déménagement, le CIDP assume désormais une nouvelle fonction d'accueil et d'orientation au sein du bâtiment de l'Hôtel de Ville, à destination des nombreux touristes et visiteurs.

Le CIDP en chiffres

Clients (achats de lois et de publications diverses)	env. 8/jour
Visiteurs (demandes d'information, recherche documentaire, touristes)	env. 25/jour
Consultation du site officiel Internet, du web et d'autres systèmes d'information électronique de l'Etat (CD-Rom législatif, GeoKiosk, etc.)	env. 2/jour
Total de visiteurs: env. 35/jour, soit 750-850/mois	
Renseignements divers fournis par téléphone et par e-mail	env. 30/jour
Ventes au détail de lois, règlements, CD-Rom législatif et brochures diverses (non compris les ventes par abonnement)	47'873 francs

Le Guichet Universel

2005 aura été l'occasion pour le Guichet Universel d'étendre son réseau de collaborations. C'est ainsi que, depuis le mois de mai, une représentante de la commission cantonale des officiers d'état civil participe aux travaux du groupe interdépartemental de l'Atelier Guichet Universel, afin d'associer plus étroitement ces derniers aux projets du Guichet. Dans cette même logique d'élargissement et de renforcement des collaborations, les secrétaires généraux des villes du canton ont été rencontrés afin de créer des synergies et des échanges d'informations entre les communes et l'administration cantonale, dans le même esprit que ce qui existe déjà avec les CASS du canton.

Enfin, suite à une demande du Ministère des Affaires étrangères de la République de Madagascar, un séminaire de formation et d'information a été organisé sur le concept de Guichet universel et des simplifications administratives

à l'attention d'une délégation de hauts fonctionnaires malgaches pendant 6 jours.

Evénements importants

En 2005, le service de l'information et des publications a été sollicité dans le cadre de l'organisation de plusieurs événements.

Il a tout d'abord assuré la couverture audio-visuelle de la cérémonie interreligieuse du 11 janvier 2005 à la cathédrale Saint-Pierre en hommage aux victimes du tsunami en Asie du Sud-est. A cette occasion, il a également conçu et réalisé un site d'information complet sur Internet.

Le service de l'information a mis sur pied et coordonné le stand commun de la Chancellerie et des Archives d'Etat au Salon du Livre. Du 27 avril au 1^{er} mai, le public visiteur du Salon a pu découvrir les activités de la Chancellerie, surfer sur le site de l'Etat et acquérir les différentes publications éditées par la Chancellerie.

Les deux élections de l'automne 2005 ont également fortement mobilisé le service de l'information. Pour les deux opérations, il a en effet assuré la direction de l'information du dépouillement centralisé: il a géré la loge d'information, mis sur pied l'ensemble du dispositif audio-visuel à Uni-Mail, coordonné la logistique mise à disposition des medias et supervisé la publication des résultats sur Internet. Les élections ont également été l'occasion de la publication d'un guide du dépouillement centralisé, destiné à l'ensemble des personnes officiant comme jurés lors de ces journées ainsi qu'aux représentants de la presse et des médias.

Enfin, le service de l'information a mis sur pied et coordonné le dispositif audio-visuel de la prestation de serment du Conseil d'Etat du 5 décembre et assuré la mise en ligne sur le site de l'Etat de l'information relative à cet événement.

Perspectives Internet

Un réaménagement du site Internet est prévu, afin d'harmoniser les pages des différents départements entre elles et de proposer une image plus cohérente du site. Cette démarche sera étroitement associée aux travaux visant à la création d'une charte graphique pour l'ensemble de l'Etat de Genève.

Il est également prévu de mettre en production un nouveau site pour la Chancellerie, tant au niveau du contenu que de la forme.

FAO

La présence de la FAO en ligne sera optimisée, avec la commercialisation du site <http://fao.ge.ch>, impliquant une réduction des délais de mise en production des éditions.

Sur le plan de l'édition papier, un apport rédactionnel à travers la création de nouvelles rubriques permettra d'étoffer et de dynamiser son contenu et de faciliter la vente de la FAO auprès des annonceurs.

Le Guichet Universel

Un nouveau site Internet sera mis en ligne dans le courant du premier trimestre 2006.

Un cours d'information destiné aux personnes en contact avec la population dans les administrations municipales sera mis sur pied au printemps 2006, à l'instar de ce qui a été fait pour les secrétaires réceptionnistes des CASS en 2004.

Enfin, la nouvelle organisation de l'administration publique sera mise à profit pour créer de nouvelles synergies et mettre en place de nouvelles simplifications de procédures.

3.9 Direction des affaires juridiques

La direction des affaires juridiques est appelée à traiter diverses questions juridiques pour la chancellerie d'Etat ou le Conseil d'Etat, dans le contexte de l'élaboration de normes légales ou réglementaires, de décisions à prendre ou du contentieux. Elle rend des avis de droit à l'attention du Conseil d'Etat, du chancelier d'Etat ou de divers départements sur des questions transversales. Elle dirige et coordonne l'activité de groupes de travail interdépartementaux chargés de l'élaboration de projets de lois et de règlements de portée générale sur des sujets particuliers intéressant l'ensemble de l'administration cantonale. Elle fournit une assistance de technique législative aux acteurs du processus législatif.

Par ailleurs, la direction rédige à l'attention du Conseil d'Etat différents rapports, notamment le volet des rapports d'initiatives ayant trait à la recevabilité de celles-ci.

En 2005, la direction a poursuivi son activité de mise en œuvre de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), et au sein du groupe interdépartemental ad hoc, finalisé l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles. Enfin, la direction des affaires juridiques est en charge du suivi de diverses procédures judiciaires pendantes devant les juridictions cantonales et le Tribunal fédéral.

Instituée par la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), l'institution de la médiation, pour laquelle ont été désignés une médiatrice et un médiateur suppléant, dispose d'un secrétariat rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat et assuré par la direction des affaires juridiques. En 2005, 4 nouvelles demandes de médiation relatives à des requêtes individuelles d'accès aux documents ont été enregistrées.

Service de la législation

Missions

Le service de la législation tient à jour les 3 banques de données sur la législation genevoise et fait imprimer les publications officielles éditées dans le cadre du processus législatif (Recueil officiel systématique de la législation genevoise en vigueur, Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève, Feuille d'avis officielle). Il gère les abonnements aux publications officielles de type législatif et assure la diffusion de ces textes tant au sein de l'administration qu'aux abonnés (plus de 3000).

Activités

Le service de la législation a vérifié 281 projets de lois, 81 projets de règlements et 77 rapports du Conseil d'Etat, 22 réponses et 1 résolution. Il a également été consulté sur des questions formelles. Le service de la législation a publié 4 mises à jour du RSG, comportant l'impression de 2030 pages. Le Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève 2004, comprenant 988 pages, a été édité en mars 2005.

Des mises à jour de modèles informatiques de saisie des textes officiels ont été mis à la disposition des acteurs du processus législatif, et des membres du personnel des départements ont été formés à leur utilisation.

En 2005, la publication informatique intitulée *Système d'information sur la législation* a été éditée dans quatre versions successives chaque fois mises à jour tant sous forme de CD-ROM que de DVD. Au bénéfice de collaborations instaurées avec d'autres entités (Chancellerie fédérale, Tribunal fédéral, autres cantons, office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Société genevoise de droit et de législation), les données insérées dans ce produit ont encore accru le nombre d'informations juridiques renforçant l'intérêt du CD/DVD, comme le droit fédéral, le droit des cantons latins (cantons romands et Tessin), les conventions collectives de travail, le commentaire de la LPC, la Semaine Judiciaire, et les arrêts du Tribunal fédéral depuis 1980. L'année 2005 voit se confirmer le succès croissant du support DVD, lancé à la fin de l'année 2003, qui peut être lu tant sur PC que sur Macintosh. Le passage au support DVD a permis en outre, grâce à un espace disque supérieur, de faire bénéficier les utilisateurs de nouveaux groupes [recueil systématique jurassien, revue jurassienne de jurisprudence (RJJ), recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève (ROLG), nouvelle table de concordance ATF/SJ/JT/RDAF, enrichissant ainsi notablement l'offre à disposition des utilisateurs. La mise en place d'une table des matières dynamique pour tout le droit romand facilite en outre la navigation de l'utilisateur. Le DVD SIL (en lieu et place du CD) est enfin désormais installé d'office sur le réseau interne de l'Etat de Genève, permettant ainsi à chaque personne raccordée audit réseau d'avoir accès à toutes les fonctionnalités de l'application, dont l'accès a été rendu encore plus aisé par l'insertion d'une icône sur tous les postes de travail.

Depuis quelques années, les collaborateurs du service de la législation dispensent en outre le cours intitulé *Maîtriser le Système d'information sur la législation (SIL)*, offert à l'ensemble du personnel de l'Etat par le centre de formation, cours donné deux fois par année.

Le site Internet *Législation genevoise*, dont la tenue incombe au service de la législation, a été mis à jour 24 fois durant l'année 2005, le recueil systématique étant quant à lui entièrement remis à jour à 4 reprises. Parallèlement, il a été procédé à un sensible remaniement de la présentation générale des pages du site.

Perspectives

En ce qui concerne le SIL, un nouveau concept et une nouvelle interface graphique ont été élaborées au cours de l'année 2005 et seront finalisées puis intégrées l'an prochain. Par ailleurs, un système de protection du SIL (dispositif anti-copie) sera installé sur tous les supports CD et DVD courant 2006 afin d'empêcher les reproductions illicites du produit.

Section des recours

Missions

De la direction des affaires juridiques dépendent directement aussi la section des recours au Conseil d'Etat et le secrétariat de la Commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles.

Le rôle de la section des recours au Conseil d'Etat a évolué de la façon suivante en 2005: 8 recours ont été enregistrés, 5 ont été liquidés et 3 étaient encore inscrits au rôle au 31 décembre 2005. La commission d'experts en matière de liquidation des sociétés immobilières non agricoles n'a eu à traiter aucune demande d'évaluation.

3.10 Cellule sécurité des systèmes d'information

Objectifs

La cellule «sécurité des systèmes d'information», dont l'effectif est de deux postes et demi, est le service de soutien du Comité Sécurité dont elle dépend.

Priorités

Les deux axes prioritaires d'activité de la cellule «sécurité» ont été d'une part la poursuite de la diffusion de la campagne de sensibilisation à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs de l'administration, d'autre part la mise en place d'un système de gestion de la sécurité des systèmes d'information.

Activités

La cellule a offert son support à l'organisation des 7 séances plénières du Comité «sécurité».

A la demande du Comité, chaque département a annoncé les trois applications informatiques qu'il considère comme prioritaires. Cette liste d'une trentaine d'applications importantes pour le fonctionnement de l'administration est utilisée pour définir les priorités de traitement en matière de sécurité.

Une étude sur la sauvegarde du patrimoine informationnel en cas de destruction simultanée des deux centres informatiques de l'administration a été attribuée. Le consultant mandaté a travaillé de concert avec le CTI qui menait pour sa part une réflexion sur les sauvegardes et l'archivage, le rapport final contient des propositions pour une sauvegarde du patrimoine informationnel hors du canton de Genève.

La campagne de sensibilisation à la sécurité s'est achevée en juin 2005. Une enquête sur l'impact de cette campagne tant sur le fond que sur la forme a été effectuée auprès d'un échantillon de quelques centaines de collaborateurs, elle montre que la forme utilisée a été bien accueillie et que sur le fond cette population a en général une bonne compréhension de la sécurité. L'étude fait ressortir que les messages passent d'autant mieux qu'ils correspondent aux préoccupations directes des collaborateurs, elle donne de précieuses indications pour la poursuite de la sensibilisation.

Un sondage sur la perception de la sécurité informatique fondé sur la norme ISO 17799 a été réalisé auprès de quelques collaborateurs représentatifs de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage, il met en évidence une faiblesse concernant la continuité d'activité.

La principale préoccupation du Comité a été la mise en place du projet SGSI (Système de gestion de la sécurité de l'information). Un appel d'offre a été rédigé et mis en soumission selon la procédure d'appel d'offres sélectifs. L'objectif était de mettre en place le système, des outils et des méthodes par le biais d'un accompagnement méthodologique et d'un transfert de compétence auprès de la cellule sécurité. Le mandat a été attribué à

la société dont l'offre était la plus en adéquation avec le degré de maturité de l'Etat de Genève et ses ressources financières. Après constitution des structures de pilotage auxquels participent le CTI et le C2SIC, la collaboration avec les consultants a démarré avec la construction des premiers outils méthodologiques et leurs tests sur quelques applications prioritaires.

La collaboration avec les instances du CTI chargées de la sécurité s'est poursuivie tout au long de l'année. De nombreux préavis au CTI concernant des demandes d'accès externes au réseau de l'administration ont été rédigés.

Une veille technologique permanente dans le domaine de la sécurité est réalisée par la cellule qui enrichit une base de documents à destination des collaborateurs de l'administration impliqués dans le domaine.

La cellule a développé des contacts avec les responsables sécurité des cantons latins ainsi qu'avec un groupe de responsables sécurité de grands comptes français.

Perspectives

La mise en place du système de gestion de la sécurité des systèmes d'information avec un fort accent sur la continuité d'activité des services et l'étude d'une base légale pour les contrôles seront les objectifs prioritaires de l'année 2006.

3.11 Service des votations et élections

Priorités

Hormis les élections spéciales et le remplacement de 95 conseillers municipaux et 1 adjoint au maire à Céligny, le service des votations et élections (SVE) a eu comme objectif principal l'organisation et le dépouillement des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux suivants:

24 avril:	votation cantonale et communale Ville de Genève
5 juin:	votation fédérale
2 septembre:	élection générale par le Grand Conseil juges prud'hommes
4 septembre:	élection complémentaire Céligny (tacite)
12 septembre:	élection complémentaire Laconnex (tacite)
25 septembre:	votation fédérale
9 octobre:	élection du Grand Conseil
13 novembre:	élection du Conseil d'Etat
27 novembre:	votation fédérale et cantonale

Activités

Votations fédérales

5 juin:

- L'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin.
- La loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (loi sur le partenariat, LPart).

25 septembre:

- L'arrêté fédéral relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE et à la révision des mesures d'accompagnement.

27 novembre:

- L'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques».
- La modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail).

Votations cantonales**24 avril:**

- L'initiative populaire 122 «J'y vis, J'y vote: l'aînée» Droits de vote et d'éligibilité communaux des résidents étrangers.
- L'initiative populaire 123 «J'y vis, J'y vote: la cadette» Droit de vote communal des résidents étrangers.
- La loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques – Impôt sur la fortune (LIPP-III) du 18 décembre 2004 (D 3 13 - 9388).
- La loi modifiant la loi du 22 septembre 2000 sur l'imposition des personnes physiques – Détermination du revenu net – Calcul de l'impôt et rabais d'impôt – Compensation des effets de la progression à froid (LIPP-V), du 18 décembre 2004 (D 3 16 - 9388).
- La loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois, du 23 septembre 2004 (H 1 55 - 8884).
- La loi modifiant la loi en matière de chômage, du 22 octobre 2004 (J 2 20 - 8938).
- La loi modifiant la loi du 25 octobre 1968 sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité, du 18 décembre 2004 (J 7 15 - 9388).
- La loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 17 décembre 2004 (K 1 36 - 9372).

27 novembre:

- La loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (instituant une Cour des comptes), du 10 juin 2005 (A 2 00 - 8447).

Votations communales**24 avril – Ville de Genève:**

- La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 (PA-47 I) ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 F destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

Elections cantonales**2 septembre:**

- Election générale par le Grand Conseil des juges prud'hommes.

9 octobre:

- Election cantonale du Grand Conseil.

13 novembre:

- Election cantonale du Conseil d'Etat.

Elections communales**4 septembre – Céligny:**

- Election d'un adjoint au maire et d'un conseil municipal.

12 septembre – Laconnex:

- Election d'un conseiller.

Elections et votations spéciales**20 juillet**

Election complémentaire d'un membre, représentant les pensionnaires, au Conseil d'administration de la maison de Vessy.

11 novembre

Votation à la division des eaux usées (EU) sur le statut du personnel à la CAP.

Changements de conseillers municipaux

Pour l'année 2005, il a été procédé au remplacement de 95 conseillers municipaux et d'un adjoint au maire à Céligny.

3.12 Délégué aux relations de la Genève internationale

Suite à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, le Conseil d'Etat a nommé le Délégué aux relations de la Genève internationale et désigné les membres de la Commission consultative sur les relations de la Genève internationale (personnalités extérieures à l'administration) et a arrêté la composition du Groupe interdépartemental aux affaires internationales.

Le Bureau du Délégué a été emménagé au 2 Henri-Fazy au début septembre 2005. Il comprend 3 postes et demi repourvus par transferts internes (le Délégué, le responsable de la veille stratégique et remplaçant du Délégué ainsi qu'un poste et demi pour le secrétariat).

Depuis son entrée en fonction, le Délégué a traité de nombreuses demandes de la communauté diplomatique, ceci en collaboration étroite avec la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et autres organisations internationales à Genève. Il a également œuvré à la mise en place d'une table ronde de haut niveau, comprenant une vingtaine de personnalités pour réfléchir sur la situation présente et l'avenir de la Genève internationale. Le délégué a par ailleurs collaboré à la création d'un programme de visite virtuelle du Palais des Nations sur INTERNET et édité un CD ROM de présentation de la Genève internationale. Enfin, la mise en place d'un système de veille stratégique sur la Genève internationale a débuté.

Annexe: Manifestations protocolaires

Evénements importants

- Recueillement interreligieux en mémoire des victimes du raz-de-marrée en Asie du Sud
- Présentation des vœux du corps consulaire au Conseil d'Etat
- 75^e Salon international de l'automobile
- 33^e Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux
- 15^e Salon international de la haute horlogerie (SIHH)
- 19^e Salon international du livre, de la presse et du multimédia
- Prestations de serment de l'Ecole de police judiciaire et de l'Ecole de Gendarmerie
- Visite confédérale du Gouvernement bernois au Conseil d'Etat genevois
- Genève, invité d'honneur de l'OLMA de Saint-Gall
- Célébrations dans le cadre du 60^e anniversaire de l'ONU
- Journée «Diplomate d'un jour»
- 3^e Rassemblement pour les Droits de l'Homme
- Rencontre de la Coupe Davis Suisse - Grande-Bretagne à Genève
- Foire de Genève – 53^e Salon des Arts Ménagers
- Prestation de serment du Conseil d'Etat

Grandes conférences

- 58^e Assemblée mondiale de la Santé (OMS)
- Comités préparatoires dans le cadre de la 2^e phase du Sommet mondial sur la société de l'information
- 61^e Session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU
- 93^e Session de la Conférence internationale du Travail (OIT)
- Congrès des juristes européens
- Conférence à l'occasion de la remise du Prix humanitaire de la Fondation Conrad Hilton

Repas offerts à diverses personnalités

- Dîner à l'occasion de la 52^e Session du Conseil du Bureau International de l'Education de l'UNESCO (BIE)
- Déjeuner avec les représentants de la Banque nationale suisse – Genève

- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Kamel HOU-HOU, Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire en Suisse et de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Idriss JAZAIRY, Représentant permanent de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'ONU à Genève
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Manuel de Mendonça CÔRTE-REAL, Ambassadeur de la République Portugaise en Suisse
- Déjeuner avec les membres du Bureau du Grand Conseil et les Chefs de groupe
- Réception en l'honneur de Monsieur Dominique WAVRE, Navigateur, quatrième du Vendée Globe 2004-2005
- Déjeuner avec les représentants de la Communauté genevoise d'action syndicale
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Dato ISMAIL BIN MUSTAPHA, Ambassadeur de Malaisie en Suisse
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Jean-Jack QUEY-RANNE, Président du Conseil régional de Rhône-Alpes
- Déjeuner avec le Conseil administratif de la Ville de Genève
- Déjeuner avec les milieux économiques genevois
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur Everhard HOFLAND, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Suisse
- Déjeuner offert aux officiers généraux et supérieurs
- Dîner en l'honneur de Madame la Conseillère fédérale Micheline CALMY-REY
- Déjeuners avec les Députés genevois aux Chambres fédérales
- Déjeuner en l'honneur de S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mark Simon FEATHERSTONE, Représentant permanent de Sa Majesté britannique en Suisse
- Dîner à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe de Communication des Nations Unies (UNCG)
- Déjeuner avec les représentants du Pouvoir judiciaire
- Déjeuner avec les membres de la direction de la RTSR
- Dîner offert aux membres de la Commission de politique extérieure du Conseil national
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Claude SAGE, ancien Directeur du Salon International de l'Automobile à Genève
- Brunch du 1^{er} août offert à la communauté internationale à l'occasion de la Fête Nationale Suisse

- Déjeuner à l'occasion du départ de Monsieur Supachai PANITCHPAKDI, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce
- Dîner en l'honneur de la Commission parlementaire de rédaction de langue française
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur François LAUMONIER, Consul général de France
- Dîner avec les Anciens membres du Conseil d'Etat
- Déjeuner offert aux membres de la Sous-commission de l'agriculture et de l'alimentation du Parlement européen
- Déjeuner conjoint Etat-Ville de Genève à l'occasion des 40^{es} Rencontres Internationales de Genève
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Guy DEMOLE
- Dîner offert aux membres de la Commission des constructions publiques du Conseil national
- Déjeuner avec les membres du Groupe permanent conjoint Canton-Confédération sur l'avenir de la Genève internationale
- Dîner à l'occasion de la venue à Genève de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil des Etats, présidée par Madame Christiane BRUNNER
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Jean-Pierre JOBIN, Directeur de l'Aéroport international de Genève
- Dîner à l'occasion du match international Angleterre-Argentine
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Philippe PROELLOCHS, Directeur général de Vacheron Constantin
- Déjeuner en l'honneur de Monsieur Pascal LAMY, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

Visites de courtoisie d'ambassadeurs

- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Antonio MARCH PUJOL, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Joseph Ubaka AYALOGU, Représentant permanent du Nigeria auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur Philippe BLANCHI, Ambassadeur de Monaco en Suisse et Représentant de Monaco auprès de l'ONU et des autres O.I. à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Assad OMER, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mohammad ABUKOASH, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur François ROUX, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Volodymir BIELASHOV, Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Shree Baboo Chekitan SERVANSING, Représentant permanent de Maurice auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Mohamed Elhssan Ahmed ELHAL, Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Itzhak LEVANON, Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU et des autres O.I. à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Luis Alfonso de Alba GONGORA, Représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Christian STREMMEN, Représentant permanent de Norvège auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Zdzislaw RAPACKI, Représentant permanent de Pologne auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Boubacar DIALLO, Représentant permanent de Guinée auprès de l'ONU à Genève et Consul
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Juan Alberto CASTILLERO CORREA, Représentant permanent du Panama auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Kairat ABUSSEITOV, Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Nasser Rashid Mohamed AL-NUAIMI, Représentant permanent du Qatar auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Patrice TONDA, Représentant permanent du Gabon auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur CHHEANG Vun, Représentant permanent du Cambodge auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Elchin AMIRBAYOV, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Byron Fernando LARIOS LOPEZ, Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Baha HUSAIN AL-SHIBI, Représentant permanent de l'Irak auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Samir LABIDI, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

- S.E. Madame l'Ambassadeur Elizabeth ASTETE RODRIGUEZ, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Luis Alberto VAERLA QUIRÓS, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Madame l'Ambassadeur HSU King Bee, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'ONU à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Bernabé CARRERO CUBEROS, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Makarim WIBISONO, Représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Bashar JA'AFARI, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Alberto Juan DUMONT, Représentant permanent de la République argentine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Ichiro FUJISAKI, Représentant permanent du Japon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

- S.E. Monsieur l'Ambassadeur Gjorgji AVRAMEV, Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'ONU à Genève

Visites de diverses personnalités

- Visite de S.E. Monsieur Motsoahae Thomas THABANE, Ministre des Communications, de la Science et de la Technologie du Lesotho
- Visite de Monsieur Pieter T. VAN WOENSEL, membre du Conseil exécutif de la Ville de La Haye
- Visite de Monsieur Jean-Marc FOURNIER, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Audiences d'entrée en fonction de consuls

- Monsieur Alfred SIMMS-PROTZ, Consul général d'Allemagne à Genève
- Monsieur William Robert JACKSON, Consul général d'Australie à Genève
- Monsieur Bart OUVRY, Consul général de Belgique à Genève
- Monsieur Francisco CÁDIZ DELEITO, Consul général d'Espagne à Genève
- Madame Maria de Fatima VELEZ DE ANDRADE MENDES, Consul général du Portugal à Genève

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information

La délégation assure la conduite politique du Centre des technologies de l'information (CTI). Son rapport d'activité figure au chiffre 2: Conseil d'Etat.

Pour le pilotage des technologies de l'information, la délégation s'appuie sur la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP), le comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) et le comité sécurité (pour ce dernier, voir son rapport d'activité sous chancellerie).

Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP)

Mission

La mission globale de la Commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) est d'assurer une évaluation et une sélection des projets informatiques en conformité avec les objectifs stratégiques de l'Etat et d'augmenter la garantie de résultats par un suivi des projets en contrepartie du financement et des ressources accordés.

Activités

La commission s'est réunie à 11 reprises, dont deux journées entières consacrées à l'audition des départements, de la Chancellerie, du Pouvoir judiciaire et du CTI et à la mise en priorité des nouveaux projets 2006.

Durant le premier semestre, plusieurs séances ont été consacrées à l'étude des petits projets à forte valeur ajoutée. Cette nouvelle procédure introduite l'année précédente a permis de lancer de nouveaux projets selon une démarche simplifiée.

Concernant le portefeuille prévu dans le cadre du projet de budget 2006, la CGPP a précisé certains critères d'évaluation et a revu, à la lumière des informations fournies par le service compétent, la notion de développement durable dans le contexte de l'Etat de Genève.

Sur la base des travaux de qualification, la direction du CTI a présenté les enjeux du portefeuille 2006, ce qui a conduit la CGPP à adopter les principes suivants:

- ne retenir que les projets dont les cahiers des charges sont complets et l'architecture technique validée;
- travailler sur les résultats d'un processus de qualification revu avec les structures internes du CTI (comités d'architecture technique et de synchronisation générale) et prenant en compte le plan de charge général;
- élaborer le portefeuille en étroite collaboration avec les départements;
- accorder la priorité à l'achèvement des projets en cours pour éviter l'effet «chasse-neige».

Au terme des auditions, la CGPP a pu proposer au Conseil d'Etat une répartition de l'enveloppe consacrée aux technologies de l'information qui respecte les objectifs fixés. Le budget d'investissements de 72,6 millions se décomposait comme suit: socle, 35 millions; tranches annuelles des lois votées, 31,9 millions; enveloppes

départementales, 2 millions; petits projets à forte valeur ajoutée, 1,2 million; nouveaux projets, 2,5 millions. Ce dernier montant a permis de retenir six nouveaux projets, dont le remplacement de l'application du service des votations, la refonte de l'informatique du service des allocations d'étude et d'apprentissage, l'équipement des responsables des écoles primaires et l'informatisation des bibliothèques du DIP.

Pour la première année, un bilan des projets terminés a été demandé en même temps que le bouclage de lois relatives à des crédits d'investissements.

La direction du CTI a présenté chaque semestre le suivi des comptes et des projets mettant ainsi en évidence la consommation des ressources et les difficultés rencontrées dans de rares cas.

La CGPP a continué à étudier une proposition du service du budget visant à appliquer à tous les projets d'investissement une démarche analogue à celle retenue pour les technologies de l'information. Dans ce cadre, les éléments suivants ont notamment été étudiés: les critères de choix, les conditions de réussite et la thématique des investissements.

Perspectives

L'élaboration du portefeuille 2007, calé sur le processus budgétaire, se fera sur les mêmes bases. Le calendrier adopté prévoit d'associer encore davantage le comité de coordination des systèmes d'information et de communication à la démarche.

Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC)

Mission

Le comité a pour mission d'assurer une coordination au sein de l'Etat de Genève afin de favoriser toutes formes de synergies entre les départements et les différentes collectivités publiques pour permettre le développement cohérent et harmonieux des systèmes d'information et de communication.

Composition

Le comité est composé des responsables des systèmes d'information des départements ainsi que du Pouvoir judiciaire, du Grand Conseil et du CTI. La direction générale du CTI participe aux travaux du C2SIC, de même que le responsable du projet GE-pilote.

Activités

En 2005, le comité a tenu 15 séances. La première a été consacrée à une réflexion de fond sur les objectifs à court et moyen termes et qui s'est concrétisée par une charte du C2SIC qui spécifie également son mode de fonctionnement.

De nombreux sujets ont été traités tout au long de l'année:

Stratégiques

- l'étude du PL des systèmes d'information;
- le modèle des plans stratégiques;

- le référentiel commun de conduite de projet;
- les composants géographiques pour de futures applications;
- l'audit sur la rentabilité de projets;
- la stratégie de portage des applications *mainframes* en environnement ouvert.

Tactiques

- l'élaboration du plan prévisionnel des projets 2005-2009;
- la présentation des nouveaux projets prévus dans le cadre du projet de budget 2006;
- le suivi du projet de nouvelle plate-forme administrative (NPA);
- les orientations technologiques du CTI;
- la situation des super-U;
- l'inventaire du mobilier;
- l'outil de conduite de projets MPM;
- la directive en matière d'écrans plats;
- la gestion des utilisateurs;
- la gestion des documents;
- les mopieurs (imprimantes / copieurs);
- la sécurité, et en particulier les résultats de la campagne de sensibilisation.

Il a pris connaissance avec satisfaction des travaux du groupe visant à définir un référentiel commun pour la conduite de projet et l'a validé.

Perspectives 2006

Le comité agira dans les domaines suivants:

- la collaboration avec GE-Pilote;
- la participation à l'élaboration du plan stratégique informatique 2006-2010;
- l'élaboration de plans par système d'information;
- l'amélioration de la synergie entre les départements;
- la définition de normes et d'architecture en matière d'administration en ligne;
- la participation à l'élaboration du portefeuille de projets 2007.

Centre des technologies de l'information (CTI)

MISSIONS ET STRATÉGIE

Missions

Dans le cadre des remaniements départementaux décidés par le Conseil d'Etat genevois au début de la législature 2005-2009, le Centre des technologies de l'information (CTI) est désormais rattaché au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Ses missions avaient déjà été formalisées dans un

règlement, validé par tous les départements, puis adopté par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2004.

Comme le fait clairement ressortir ce document officiel, le CTI est responsable du «socle» des systèmes d'information de l'Etat de Genève; celui-ci correspond aux matériels, logiciels et moyens nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des télécommunications de l'administration cantonale genevoise. Ce «socle» est dimensionné et adapté afin d'assurer la pérennité des investissements en la matière. Ainsi, l'évolution technologique et l'extension nécessaire des systèmes existants ont été prises en compte dans le cadre du renouvellement du socle.

Le CTI est partenaire des départements, de la Chancellerie d'Etat, sans oublier le Grand Conseil et le Pouvoir judiciaire, pour tout projet mettant en œuvre les technologies informatiques et de télécommunications. En outre, le Centre participe aux travaux des structures de coordination transversales sur les systèmes d'information, notamment dans les domaines de la sécurité, de la planification et de la mise en priorité des projets informatiques.

Pour parvenir à accomplir au mieux les missions qui lui ont été confiées, le Centre a dégagé neuf valeurs essentielles, que chaque collaborateur est invité à s'approprier progressivement:

- Professionnalisme
- Esprit d'équipe
- Service
- Respect
- Transparence
- Bon sens
- Pragmatisme
- Sens de l'essentiel
- Pérennité

Stratégie

La stratégie informatique, mise en œuvre par le CTI, est avant tout orientée citoyen. Elle tient compte des changements majeurs qu'apporte le développement croissant des systèmes d'information sur le fonctionnement des administrations. L'approche dépasse la technologie et s'appuie davantage sur le processus de construction des informations, afin de donner les meilleures réponses aux besoins du citoyen. Dans la perspective d'une administration en ligne, la stratégie tient compte de cette orientation, ainsi que de l'hétérogénéité des systèmes d'information, de la dynamique dans l'architecture des composants et de l'importance des données qui constituent le nouveau patrimoine des administrations. Ce modèle de gestion repose sur l'efficacité et la pérennité des informations, de même qu'il s'appuie sur des structures à la fois politiques, organisationnelles et opérationnelles.

Le CTI en chiffres

	2001	2002	2003	2004	2005
Personnel					
Postes (équivalent temps plein)	255	264	280	291	370*
Collaborateurs fixes (hors apprentis)	245	236	288	305	391*
Apprentis	25	30	30	31	27
Engagements	31	63	105	51	15
Collaborateurs (tous types de contrats)	525	530	631	614	619**
Comptes (en mio de F)					
Charges de personnel	31.4	36.4	45.2	49	49.8
Dépenses générales de fonctionnement	33.8	42	54	50.3	51.8***
Charges indirectes (amortissements, intérêts, frais des locaux)	19.3	23.7	33.9	37.3	47
Total exploitation	84.5	102.1	133.1	136.6	148.7
Renouvellement et petits projets	24.3	35.3	44.4	31.2	37.1
Lois (crédits pluriannuels)	17.9	16.1	15.7	9.8	18.7
Total investissements	42.2	51.4	60.1	41	58.8
Volumétrie (secteur pédagogique inclus)****					
Nombre de postes de travail		13'699	16'211	17'651	18'954
Renouvellement:					
• PC		3'165	5'331	2'935	3'885
• Ecrans		1'515	1'843	1'552	3'895
• Portables		288	70	90	182
• Imprimantes		1'008	504	541	984

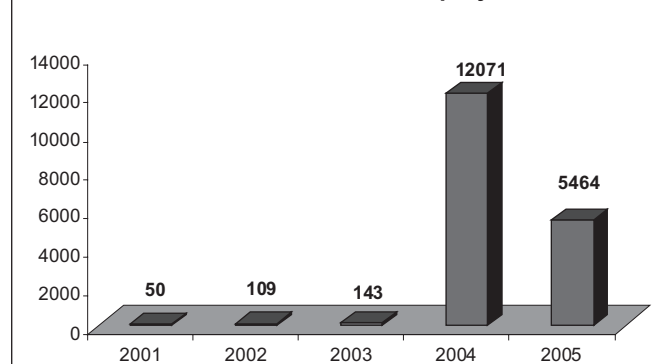
* la croissance entre 2004 et 2005 du nombre de postes (+79) et de collaborateurs fixes (+86) s'explique par la régularisation au 1^{er} janvier 2005 du personnel auxiliaire occupé à des tâches pérennes.

** personnels fixe (391), auxiliaire (3), en formation (27), en occupation temporaire cantonale (15) et externe (183)

*** En 2005, les dépenses effectives se sont élevées à 55 mios de francs, hors report budgétaire (3,2 mios)

**** Source: SEM/DIP

Nombre de virus détectés, par jour

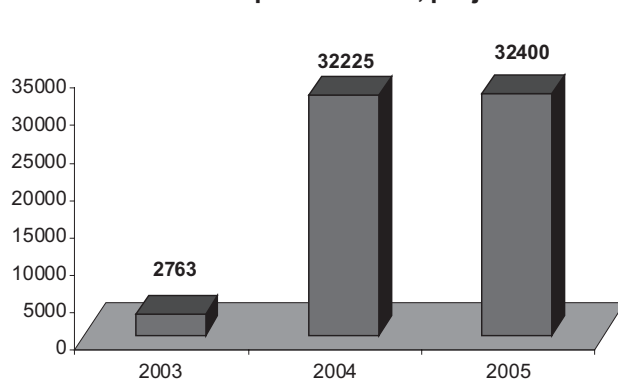


Le nombre de virus interceptés continue à croître globalement; 2004 a toutefois été une année exceptionnelle marquée par des pics mensuels de près de 800 000 virus.

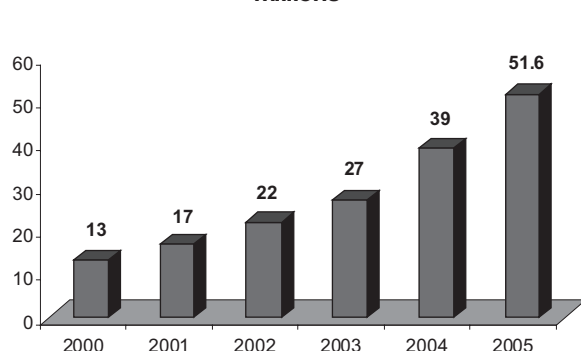
Autres données volumétriques 2005

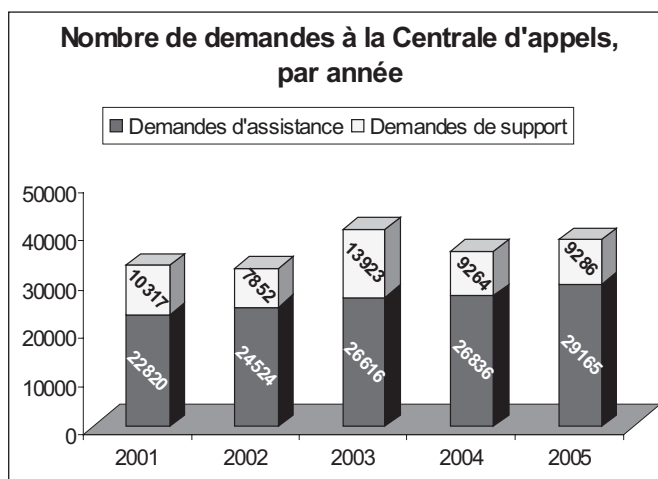
105 To	(105'000'000 Mo) de données stockées sur bande
79 To	(79'000 000'Mo) de stockage en ligne
21 millions	de pages sorties des imprimantes de masse
60'000	prises réseau
33'000	boîtes aux lettres électroniques
20'000	téléphones, dont 6'000 en technologie «Voix sur IP»
29'200	demandes d'assistance
9'300	demandes de support
2'000	téléphones mobiles
1'530	ordinateurs portables (secteur pédagogique inclus)
631	serveurs (administration et secteur pédagogique)
644	applications métier
700	fax
500	réseaux locaux
140	centraux téléphoniques
Plus spécifiquement, pour le développement de solutions informatiques:	
644	applications à gérer
52	maintenances évolutives
98	projets en cours
38	projets démarrés en 2005
26	projets terminés en 2005

Nombre de spams détectés, par jour



Nombre de messages échangés par année, en millions





2005, L'ABOUTISSEMENT DE GRANDS CHANTIERS

A la fin des années 1990, avec le passage à l'an 2000, tous les projets visant à moderniser et à améliorer les principaux systèmes d'information avaient été mis en sommeil. Ce début de millénaire a donc été marqué par la refonte des principales applications de l'administration dont les premières sont désormais en production.

CFI

Après plusieurs années d'efforts, la comptabilité financière intégrée (CFI) est opérationnelle au sein de l'ensemble de l'administration. Il convient de rappeler que la CFI, référentiel de gestion budgétaire, comptable et financière, fournit une vision globale grâce à une meilleure cohérence des procédures et pratiques. L'année 2005 a été consacrée à la fin du déploiement. La plupart des départements ont bénéficié d'un nombre important d'interfaces vers leurs applications métier, permettant ainsi la reprise et la consolidation automatique d'informations financières.

En parallèle, certains secteurs ont décentralisé l'accès à la CFI et offert de nouvelles fonctionnalités à leurs services: I-Proc (achat de produits non référencés) et I-Store (acquisition d'articles référencés).

Cohérence, transversalité entre services et départements, décentralisation des outils, transparence et efficacité dans la gestion financière de l'Etat: voici en résumé les principaux apports de la CFI, projet-clé de l'administration qui s'achève. D'autres modules complémentaires sont prévus, notamment la caisse centralisée et la gestion électronique des documents (GED).

OCPA

Le projet OCPA visait à réorganiser et à rationaliser les processus informatiques, la gestion et le traitement des dossiers, au travers d'une nouvelle application métier pour l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), l'ancien système informatique datant de 1988.

Après une mise en production des premiers modules en 2003 (subventions des établissements médico-sociaux (EMS), gestion des dossiers), la dernière partie de cette application a été mise en production en août 2005. Celle-ci concernait les prestations, notamment le calcul de leurs montants, la production automatisée des décisions et le volet comptable.

Les programmes de traitements de fin d'année ont pour leur part connu leur baptême du feu à la fin de l'année 2005.

L'aspect financier était essentiel: il s'agissait d'interfacer la nouvelle application de l'OCPA avec la CFI, notamment pour la comptabilisation et le paiement des prestations (environ 400 millions de francs par année), la production des divers états financiers, la gestion des débiteurs et le suivi budgétaire.

CALVIN 2

Calvin 2, la nouvelle application de l'Office cantonal de la population (OCP), a été mise en production le 29 octobre 2005. Elle apporte de nouvelles fonctionnalités et sa réalisation a permis de revoir toutes les règles de gestion. Pour les milliers d'utilisateurs répartis au sein de quelque 75 services de l'administration cantonale, la consultation de l'application Calvin 2 se fait désormais à travers un «client léger», autrement dit une simple page web. Il n'est donc plus nécessaire de disposer d'un programme spécifique pour accéder aux informations de l'OCP, qui sont mises à jour en temps réel.

Cette nouvelle application permettra d'améliorer le service au public (l'OCP reçoit à ses guichets environ 40 000 citoyens suisses et 100 000 personnes étrangères par an pour des formalités diverses). Les progrès seront plus marqués encore lorsque les collaborateurs auront instantanément accès en 2007 au dossier de la personne présente au guichet en face d'eux, et cela dans le cadre du projet GED, en cours de réalisation.

POLICE 2000

Police 2000 est le projet central des forces de l'ordre genevoises de la législature qui s'achève. Il vise à mettre à disposition du policier un outil informatique convivial intégrant l'ensemble des éléments provenant du journal de la centrale d'engagement, de la main courante et des rapports. L'objectif recherché consiste à mettre automatiquement à jour les données clés dans le fichier central.

La première phase de cet ambitieux projet a été mise en production au cours du dernier trimestre 2005. Elle comprenait les modules Affaires, Personnes, Pièces à conviction et Recherches complexes. La mise en production des éléments restants est prévue pour la mi-2006.

PRINCIPAUX PROJETS

GRAND CONSEIL

WiFi pour les députés

Doter le Grand Conseil d'une infrastructure de réseau WiFi permettant aux députés de se connecter à leur messagerie et d'accéder à l'Internet via un réseau sécurisé sans fil.

Statut: opérationnel depuis l'automne 2005.

POUVOIR JUDICIAIRE

i-Juge

Procéder à la refonte et à la modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire (PJ). Après la réalisation d'un portail d'accès en ligne aux informations relatives au traitement des affaires, la seconde phase concerne la gestion des procédures judiciaires.

Statut: Seconde phase du projet en cours; elle s'appuie sur l'étude de l'urbanisation et de l'architecture technique.

CHANCELLERIE

E-voting

Rendre opérationnel pour 80 000 électeurs de 16 communes le système de vote en ligne sur des objets cantonaux et fédéraux.

Statut: Le CTI a repris l'architecture de la solution, l'a développée et maintenue en portant une attention particulière à la sécurité. Un bilan intermédiaire du projet a été dressé en vue d'une évaluation politique.

Système d'information des droits politiques

Doter le Service des votations et élections (SVE) d'une plate-forme unique de gestion des scrutins, permettant d'homogénéiser les processus de traitement. L'architecture mise en place se caractérise par une haute fiabilité et une prise en compte particulière des éléments de sécurité.

Statut: Solution certifiée et validée pour les résultats des opérations 2005: votations, élections du Grand conseil et du Conseil d'Etat. L'application actuelle doit encore être adaptée à la nouvelle base de l'Office cantonal de la population et gérer le vote des étrangers (Vota).

FINANCES

AFC

Mettre à disposition un système d'information performant facilitant le travail des collaborateurs de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Améliorer le service aux contribuables et doter le service d'outils de pilotage.

Statut: Après la mise en production en 2004 de la gestion des impôts des personnes physiques, le volet personnes morales et autres impôts est en cours de réalisation – finalisation prévue en 2008.

SIRH

Mettre en place une solution logicielle unique et intégrée de gestion des ressources humaines.

Statut: Après une période d'interruption qui a permis de réaffirmer les attentes des départements et de réajuster les priorités, le projet a repris progressivement début 2005. La phase actuelle doit conduire à la production de la paie dès le 1^{er} janvier 2007.

GE-Pilote

Doter la direction politique d'instruments pour un pilotage efficient de l'action publique.

Statut: Un prototype de saisie des prestations publiques est en production depuis septembre 2005. Une étude est en cours pour qualifier les fonctionnalités nécessaires à l'examen stratégique et à la valorisation des prestations.

INSTRUCTION PUBLIQUE

SIEF

Mettre en place un système d'information global de l'éducation et de la formation pour la gestion transversale du département et des établissements scolaires.

Statut: Les analyses détaillées de l'enseignement primaire et du Cycle d'orientation ont également été réalisées cette année; elles déboucheront sur le développement des modules correspondants en 2006, sous réserve de l'allocation des crédits nécessaires.

SCARPA

Intégrer un progiciel pour la gestion des activités quotidiennes du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Statut: Mise en production terminée en 2005.

STG et SPDJ

Mettre en place un système d'information pour la gestion des activités quotidiennes du Tuteur général (STG) et du service de Protection de la jeunesse (SPDJ).

Statut: Analyses détaillées réalisées. Appel d'offre effectué en 2005. Choix du fournisseur, développement et intégration d'un progiciel prévus en 2006 et 2007, selon un calendrier prenant en compte la séparation entre adultes et mineurs des activités du STG.

BATGEST

Intégrer un progiciel pour la gestion des bâtiments scolaires et administratifs pour le service technique du Département de l'instruction publique.

Statut: Progiciel mis en production en 2005 à la satisfaction du service technique.

LIP16A

Mettre en place un outil de filtrage Internet pour les élèves suite à la modification de la loi sur l'instruction publique (LIP), article 16A.

Statut: Mise en production d'un outil de filtrage provisoire jusqu'à fin 2006. Etude réalisée en 2005 pour identifier une solution pérenne. Tests et choix des solutions prévus en 2006.

SIGNA

Mettre à disposition des établissements scolaires un logiciel pour répertorier les actes de violence scolaire.

Statut: Logiciel mis en test dans plusieurs établissements scolaires en 2005. Mise en production prévue en 2006.

JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

MICADO

Mettre à disposition du Service des contraventions un outil informatique permettant de gérer et de suivre l'encaissement des amendes pour l'ensemble des institutions du canton aptes à verbaliser.

Statut: Application en développement – mise en production de la phase 1 prévue en septembre 2006.

SAN – Refonte du système d'information

Procéder à la refonte complète du système d'information du Service des automobiles et de la navigation (SAN), en partenariat avec d'autres cantons.

Statut: Sous l'impulsion de l'Etat de Genève, une démarche novatrice de modélisation a permis de fédérer l'expression de tous les besoins cantonaux. La réalisation dépendra du vote du crédit correspondant par le Grand Conseil.

SAN – Permis en 2 phases

Adapter l'application du Service des automobiles et de la navigation (SAN) aux dispositions légales en relation avec l'introduction d'un permis à l'essai pour les nouveaux conducteurs.

Statut: En exploitation depuis le 1^{er} décembre 2005.

AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENT ET LOGEMENT

Gérance

Remplacer le logiciel de gestion (foncière, droits de superficie, locaux loués) utilisé par le service de la gérance immobilière de l'Etat, afin de permettre une diminution des doubles saisies et une génération automatique des documents.

Statut: Projet démarré en 2005, mise en production prévue à fin 2006.

INTÉRIEUR, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Budget des communes

Etudier la migration technique de l'application utilisée pour la collecte des informations des budgets et des comptes des communes genevoises et leur mise en forme, en vue de leur analyse et de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Statut: Projet en cours de réalisation. Mise en production prévue pour le deuxième semestre 2006.

Ecologie au travail

Fournir au Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) un outil facilitant la mise en œuvre des directives et offrant un référentiel de travail.

Statut: En cours d'étude.

ÉCONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

OGIMI

Renforcer le dispositif de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en mettant à disposition des conseillers en placement et du public l'information relative aux mesures du marché du travail.

Statut: En production. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées lors de la phase de maintenance évolutive effectuée durant le second semestre 2005.

RH DEEE

Mettre à disposition du service des ressources humaines du département une application de gestion des collaborateurs, des postes, des engagements et des formations en raison de l'arrêt programmé de l'application WinOCE.

Statut: Mise en place d'une solution temporaire dans l'attente du déploiement du Système d'information des ressources humaines (SIRH).

SI Gestion de l'environnement industriel (GEI)

Gérer les données des entreprises genevoises dans le cadre de l'application cantonale des ordonnances fédérales sur l'environnement OpAir et OPB.

Statut: En production.

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Gestion des spécialités de comptoir

Doter le service du pharmacien cantonal d'un outil informatique lui permettant de contrôler les spécialités de comptoir, de générer et de gérer leurs autorisations de mise sur le marché.

Statut: Mise en production en décembre 2005.

ORGANISATION

Sous la responsabilité d'un directeur général et d'un directeur opérationnel, le CTI se compose de trois direc-

tions: Production, Développement, Administration et finances. Deux services sont par ailleurs rattachés à la Direction générale: l'Observatoire technologique et la Communication; un troisième, la cellule Coordination de projets, dépend de la Direction opérationnelle.

Production

La Production joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des technologies de l'information au sein de l'administration. Elle est en première ligne pour répondre aux dizaines de milliers de sollicitations téléphoniques, d'interventions, de problèmes à résoudre, de composants à entretenir ou à renouveler. Mais son rôle ne s'arrête pas là: elle conçoit l'architecture des infrastructures informatiques et téléphoniques, met celles-ci à disposition et rend disponibles les applications. En outre, elle assure la fiabilité et la pérennité des systèmes d'information et garantit la cohérence des moyens technologiques et la sécurité des données.

Voici un aperçu des missions des différentes divisions de la Production et de leur quotidien en 2005.

La direction de la Production a mis l'accent sur plusieurs points forts:

- mise en application du concept de virtualisation et de consolidation des serveurs et de l'architecture de sauvegarde des données;
- participation accrue des coordinateurs aux gros projets de développement;
- lancement du projet de Portage des applications mainframe sur environnement ouvert (PAMEO);
- lancement du projet de Nouvelle plate-forme administrative (NPA) visant à installer un système d'exploitation moderne, des logiciels bureautiques plus récents, divers outils de sécurité et d'administration sur les 10 302 postes de travail de l'administration centrale. Ce projet impacte toutes les divisions du CTI et la direction en a été confiée à la division Support et assistance de proximité (SAP).
- participation active au Comité d'architecture technique (CAT);
- déménagements de la direction générale et du développement du CTI au Grand-Pré, d'une part, et de la salle machines de l'Hôtel des finances aux Acacias, d'autre part;
- application de l'objectif «transversalité» du CTI par la participation à GE-pilote (optimisation des prestations de l'Etat), à K9a (référentiel pour la conduite de projet), au Comité de planification (CPLAN), au Comité de synchronisation générale (CSG) et aux séances régulières des divisions du Développement.

En outre, la Production s'est vue confier en cours d'année la responsabilité globale de la sécurité informatique, aussi bien des équipements et réseaux que des applications et des accès à ces dernières. Cette responsabilité est particulièrement importante dans un contexte d'ouverture à la population (cyberadministration).

Les **Consultants Infrastructure** ont pour fonction de faire le lien entre le CTI et les divers services de l'Etat; ils gèrent et harmonisent l'ensemble du parc matériel et les contrats associés. Les Consultants infrastructure ont validé, puis suivi, 9300 demandes de support et établi 720 demandes d'achat. Ils ont coordonné de nombreux

déménagements, dont celui des Offices des poursuites et des faillites (OPF) à la rue du Stand. Ce service a également été très impacté par le projet de nouvelle plate-forme administrative (NPA). Ajoutons encore qu'il a établi un inventaire des équipements métier et un plan de renouvellement de ceux-ci.

La **Centrale d'appels et de pilotage** prend en charge les demandes d'assistance et de support de l'ensemble des collaborateurs de l'administration. Le *help desk* du CTI, qui lui est rattaché, a reçu près de 29 200 demandes d'assistance, dont les trois quarts transmises par téléphone, le dernier quart parvenant par messagerie. En outre, 9300 demandes de support ont été réceptionnées et transmises, via l'outil de gestion *Business process manager* (BPM), incluant un *workflow*, qui a été mis en service. La centrale d'appels a également repris la gestion des comptes des utilisateurs, devenant ainsi le point d'entrée unique en la matière.

Le service Pilotage a été doté de nouveaux outils de surveillance et s'est vu confier l'exploitation des applications mises en service cette année.

Le service Editique a imprimé près de 21 millions de pages. Ce nombre est en sensible diminution, notamment grâce à l'optimisation des processus et à l'abandon de l'impression d'un texte au verso des BVR.

La division **Intégration** a pour rôle d'accompagner les projets liés aux systèmes d'information et d'assurer la coordination entre le Développement et la Production; elle est garante que les applications développées soient exploitables et est donc présente sur toute la chaîne d'exploitation, de la définition de l'architecture à la mise en production de l'application. L'Intégration a cherché à prendre part très en amont à quelque 80 projets. Elle a aussi écrit le dossier de déploiement en production, adopté comme standard par le CTI. Relevons la poursuite de l'effort de formation des collaborateurs aux nouvelles technologies et aux outils particuliers nécessaires aux activités cette division (ordonnancement, tests de charge, gestion de version, génération, hyperviseur de transferts). Le projet Fédération (qui vise à fiabiliser et à sécuriser l'informatique de l'Etat) a bien avancé.

Outils et systèmes ouverts (OSO) est responsable de la gestion des serveurs de l'Etat, des outils, des bases de données, de la messagerie et de la gestion documentaire. Cette division, et en particulier son entité Directories services infrastructures (DSI), a mis l'accent sur la migration des systèmes d'exploitation Microsoft et Novell et sur un début de consolidation et de virtualisation des serveurs d'applications.

Pour le service Données systèmes et outils (DSO), l'effort de consolidation des machines Unix a été continué par un appel d'offres relatif à deux gros systèmes destinés aux applications *Groupware*. Le déploiement des serveurs sur les baies de stockage s'est accentué; celles-ci ont été renouvelées et leur capacité augmentée.

Le service Gware a mené à bien le passage de la messagerie de l'Etat (33 000 boîtes aux lettres) vers Exchange 2003 et a réorganisé son secteur de gestion électronique des documents.

Enfin, une nouvelle entité, Architecture et gestion des données (AGD), a été créée, afin de doter l'Etat d'un service de référence en matière de gestion des informations métiers. Ses tâches consistent à maîtriser et piloter les bases de données.

Les **Réseaux/Télécoms** (R/T) assurent la gestion et l'évolution du réseau téléphonique et informatique de l'Etat. Cette division a continué ses efforts pour diminuer les coûts de la téléphonie en négociant avec plusieurs opérateurs et en mettant en place des passerelles pour les appels du réseau fixe vers les mobiles. En outre, la mise en téléphonie sur IP de 4000 postes supplémentaires a permis de résilier 450 lignes téléphoniques et de réduire de 45 le nombre de centraux téléphoniques. Côté informatique, une installation Wi-Fi a été mise en place pour le service du Grand Conseil, de nombreux réseaux locaux ont été établis ou modernisés et l'infrastructure privée en fibre optique de l'Etat étendue. Cinquante nouvelles écoles primaires ont été raccordées au réseau cantonal. Un contrat a été conclu avec un fournisseur d'accès à Internet supplémentaire, pour des questions d'économie et de redondance. Enfin, une nouvelle mission a été confiée à la division R/T: assurer la transmission d'images, notamment pour les opérations spéciales de police, et dans le cadre d'un projet pilote de visioconférence.

La division **Support et assistance de proximité** (SAP) a renouvelé 2186 unités centrales, 213 imprimantes et 160 ordinateurs portables dans le cadre du projet Odyssée 2005. Le projet Nouvelle plate-forme administrative (NPA), consistant à déployer un nouveau système d'exploitation sur l'ensemble des postes de travail, a pris du retard, mais pas moins de 4882 postes ont tout de même été migrés, notamment par une *task force* dédiée de 12 personnes.

La division SAP est la plus touchée par les tickets d'assistance ou de panne reçus par la centrale d'appels du CTI; en 2005, le SAP a résolu près de 21 000 tickets d'assistance (+11%) et 6700 de support (-16%). La diminution des demandes de support s'explique par la mise en place de la NPA.

De son côté, le Centre logistique et matériel (CLM) a vu transiter dans ses locaux 2784 unités centrales, 2543 écrans, 298 ordinateurs portables, 471 imprimantes et 36 scanners; il a effectué 5600 km pour livrer ce matériel dans 655 lieux géographiques différents.

La division **Systèmes centraux** est responsable de la gestion de l'architecture matérielle et logicielle des grands systèmes informatiques de l'Etat. Elle a renouvelé l'un des deux gros systèmes, soit l'ordinateur Bull, sans que la Maîtrise d'ouvrage n'en soit affectée. Une page de l'histoire informatique de l'Etat s'est tournée, à la veille de Noël, lorsque le dernier ordinateur Wang, datant de plus de 20 ans, a été arrêté. La division a également participé au lancement du projet de Portage des applications *main-frame* sur environnement ouvert (PAMEO). L'exploitation du serveur d'entreprise IBM et des robots à cassettes s'est déroulée sans incident.

Développement

La direction du développement est responsable de l'élaboration et de l'implémentation de systèmes informatiques, en étroite collaboration avec les départements. Ses principales missions consistent à conseiller, informer, conceptualiser, développer et mettre en œuvre des solutions informatiques adaptées aux différents services de l'administration cantonale.

L'Etat est une structure vivante, dont les services évoluent continuellement. Pour répondre à ses besoins informatiques, de nombreuses applications et bases de données ont vu le jour au travers de projets souvent étalés

sur plusieurs années. Afin de suivre le rythme d'évolution, de rester performant et d'améliorer les services, il est nécessaire d'urbaniser les systèmes d'information. Cela nécessite de faire cohabiter des architectures différentes et de procéder à la refonte de tout ou partie des applications, tout en garantissant la cohérence avec les systèmes existants.

Le Développement répond aux besoins des utilisateurs et collabore avec différents partenaires pour la conceptualisation de systèmes d'information, dont il assure la cohérence transversale. L'une de ses tâches importantes consiste à capitaliser les connaissances au sein du CTI, afin d'assurer la pérennité des solutions développées et d'établir des bases solides pour les futurs projets. L'élaboration et l'adaptation des projets sont désormais axées sur le maintien et l'évolution de la connaissance et de la maîtrise des applications; cela permet un accroissement rapide des savoirs, techniques et méthodes utiles à long terme.

En 2005, le Développement se compose de sept divisions de deux types: six divisions orientées métiers (santé/social, éducation, sécurité, environnement, structures transversales (CHA, GC, PJ) et finances) et une division technique de développement, chargée de fournir le support technique nécessaire à une bonne cohérence de tous ces systèmes informatiques. Chaque division est responsable d'un certain nombre de systèmes informatiques relatifs au pôle sociétal couvert. Les projets associés sont gérés par une équipe de projet transversale, conduite par un chef de projet qui répond directement au responsable de division.

Durant cette année, plusieurs concepts orientés citoyen ont été élaborés, à l'instar de l'administration en ligne, le vote par Internet, ainsi que des projets transversaux au niveau de l'Etat, comme le revenu déterminant unifié.

Au sein du Développement, un ambitieux projet d'industrialisation (INDUS) a été lancé avec comme objectif l'amélioration du processus de fabrication des applications informatiques. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale fédératrice et pragmatique. Il entend s'appuyer en priorité sur l'expérience acquise par les équipes du CTI impliquées dans le développement, le déploiement et la maintenance d'applications informatiques, afin d'harmoniser et de systématiser les bonnes pratiques du développement. Plusieurs équipes sont mobilisées; parmi elles, deux se voient attribuées un rôle clé: l'une réunissant des chefs de projet et l'autre, des chefs de chantier. Les chefs de projet sont invités à partager leurs expériences pour recenser les problématiques qui font obstacle à l'accomplissement de leur mission, laquelle consiste à mener des projets au succès. Les chefs de chantier doivent «empoigner» ces problématiques, rechercher puis proposer des solutions innovantes et pragmatiques aux chefs de projet. Il leur appartient alors, dans un premier temps, de les tester sur le terrain et, ultérieurement, de déployer celles qui apparaissent les plus performantes.

Le succès de INDUS réclame, de la part des acteurs impliqués, une remise en question des habitudes, des comportements et du mode de pensée. Il dépend beaucoup de l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs, qu'ils soient au centre du projet ou à sa périphérie. Emporter

l'adhésion de ceux-ci exige un effort collectif et soutenu dans la durée. Pour le CTI et chacun de ses collaborateurs, le succès dans l'atteinte d'un objectif plus que jamais requis – le développement de solutions informatiques conformes aux attentes des clients – sera couronné par l'une des récompenses les plus difficiles à obtenir: la confiance des clients et des partenaires, ainsi que l'instauration de relations harmonieuses.

ADMINISTRATION ET FINANCES

L'année 2005 a été marquée par une participation très active de plusieurs représentants de la Direction administrative et financière (DAF) aux projets transversaux visant à moderniser la gestion de l'Etat.

Ces projets transversaux, toujours d'actualité, portaient sur:

- l'élaboration du catalogue des prestations fournies par le CTI dans le cadre de GE-Pilote (optimisation des prestations de l'Etat);
- la définition des futures normes IPSAS (référentiel comptable *International Public Sector Accounting Standards*);
- la poursuite du déploiement de la comptabilité financière intégrée (CFI), notamment dans le domaine des télécommunications;
- la validation des spécifications fonctionnelles et des procédures dans le cadre du système d'information des ressources humaines (SIRH);
- la réalisation, en étroite collaboration avec la Chancellerie et le service de Santé du personnel de l'Etat, d'une enquête pilote dans le domaine de la maladie, de la santé et de la sécurité au travail (MSST), qui a débouché sur des mesures concrètes en vue d'améliorer les conditions de travail;
- la préparation et le lancement du projet Système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI), en étroite collaboration avec la cellule sécurité, afin de maîtriser les risques;
- la création d'un référentiel commun (K9a) visant à standardiser la conduite des projets informatiques au sein de l'administration;
- la mise à disposition des autres départements d'un outil et de procédures permettant d'inventorier de manière uniforme le mobilier de l'administration.

La démarche poursuivie en 2005 – révision de l'organisation des différents services de la DAF, poursuite du développement des systèmes de gestion, optimisation des procédures et directives administratives – a pour objectif de renforcer le contrôle interne et d'améliorer, de manière continue, le niveau des prestations fournies aux autres entités du CTI. Enfin, la gestion stricte des coûts et des effectifs a débouché sur des économies non négligeables, se traduisant par des dépenses inférieures aux budgets de fonctionnement et d'investissement dévolus à l'informatique de l'Etat.

La cellule juridique a poursuivi les efforts entrepris depuis deux ans pour standardiser les nombreux contrats gérés par le CTI et élaborer un projet de convention avec les opérateurs de télécommunication qui collaborent avec le Centre. Par ailleurs, elle a contribué à la révision de plusieurs directives. Fréquemment sollicitée pour participer à des négociations délicates ou à des appels d'offres publics, elle contribue à sécuriser les approvisionnements du CTI en réduisant les risques juridiques et économiques.

Réorganisé en deux secteurs complémentaires – l'un en charge des budgets, des prévisions et des analyses, l'autre de la comptabilité du CTI –, le **service financier** a poursuivi le déploiement de la CFI et mis à disposition des cadres des outils performants (MPM) en matière de suivi financier, en collaboration avec la cellule Coordination de projets. Il a également repris l'entière responsabilité de la comptabilisation des télécommunications et mis au point, avec la division concernée, un système d'imputation interne des coûts en fonction de la consommation effective de chaque usager, contribuant ainsi à une transparence accrue et à une réduction significative de ce type de dépenses.

Le **service des ressources humaines** a été reconfiguré en deux pôles distincts. L'un s'occupe de tous les actes administratifs, ainsi que de l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs. L'autre est chargé de la formation des apprentis et stagiaires, ainsi que de la gestion des compétences des cadres et collaborateurs. Un accent particulier a été mis sur la mobilité interne afin de mieux utiliser les ressources disponibles en renforçant les secteurs d'activités prioritaires. Par ailleurs, des efforts importants ont été consentis pour accueillir des personnes sans travail, dans le cadre des occupations temporaires cantonales, ainsi que des apprentis et des étudiants en informatique.

Le service **Organisation et qualité (OrQua)** a été fortement mis à contribution dans les différents projets transversaux menés au sein du CTI et au plan de l'administration: élaboration de nouveaux instruments de gestion, mise à disposition d'informations utiles au pilotage des activités du CTI, conception et réalisation d'un outil de management des risques qui sera systématiquement utilisé dans tous les projets informatiques. Par ailleurs, il est à l'origine d'une entité transversale, nommée *Project Office*, qui appuie le Comité de synchronisation générale (CSG) du CTI et la Commission de gestion du portefeuille de projets (CGPP) dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Suite à une restructuration interne, les **services généraux** regroupent désormais la logistique, la sécurité des personnes et des bâtiments, les assurances informatiques, l'économat, la réception et le standard téléphonique, ainsi que le contrôle des accès et des horaires. En 2005, le projet de déménagement de plus de trois cents personnes dans le nouveau bâtiment situé au Grand-Pré, ainsi que la réaffectation des locaux libérés, ont été réalisés. Une expérience pilote, visant à confier la distribution du courrier à une société spécialisée, a également été menée avec succès, démontrant ainsi que l'administration peut déléguer à des tiers des tâches de support qui ne sont pas au cœur de sa mission.

Le service de **gestion du patrimoine informatique** poursuit son action visant à coordonner et à administrer, par l'entremise d'un système d'information cohérent et de procédures d'inventaire harmonisées, le parc matériel et logiciel de l'administration. Il a également entamé, en étroite collaboration avec le service financier, une réflexion sur la valorisation des actifs informatiques.

Observatoire technologique

Rattaché à la Direction générale, l'Observatoire technologique situe ses travaux au croisement entre technologie, société et métiers. L'année 2005 a été marquée par les réflexions consacrées à la place à accorder au logiciel

libre et aux standards ouverts dans la stratégie du CTI (projet SOLL). Sous l'égide de la CNUCED, l'Observatoire technologique a également mené avec succès une expérience au Lesotho dans le cadre du projet Connect Africa. La 15^e Journée de rencontre de l'Observatoire technologique, qui s'est tenue en novembre 2005 devant plus de 300 personnes, a abordé le thème de l'Internet des connaissances.

Communication

L'année 2005 a été marquée par la finalisation du plan de communication du CTI, document fixant l'organisation du service et détaillant les différents canaux mis en place en matière de communication interne et externe, ainsi qu'en terme de culture d'entreprise. Le service a également épaulé la Direction générale dans des actions de communication stratégique, notamment la consolidation des relations avec les partenaires du CTI.

- En matière de communication *interne* et de *culture d'entreprise*, le service Communication a notamment édité une revue de presse électronique quotidienne, envoyé 21 Flashes internes, publié six bulletins *Eurêka*, organisé deux séances réunissant l'ensemble des collaborateurs et participé à l'étude sur la mise en place d'un portail collaboratif et de la gestion documentaire (MyWeb).
- En terme de communication au *bénéfice d'entités extérieures*, il a notamment épaulé la Chancellerie dans l'organisation de sa journée Portes ouvertes et des Journées du patrimoine, édité deux bulletins *Evolutions* et collaboré à la communication des résultats lors des deux opérations de Dépouillement centralisé des élections.
- En terme de communication *externe*, le service a notamment tenu des stands aux Forum HES-SO et Forum EPFL présentant le CTI aux étudiants, répondu aux sollicitations des médias, envoyé sept Flashes info, édité deux bulletins *Echo*, édité le rapport de gestion 2004 et son tiré à part et assuré la mise à jour du site Internet CTI www.geneve.ch/cti.

Coordination de projets

Une cellule Coordination de projets a été mise en place, en vue de soutenir les équipes dans la maîtrise de leurs projets informatiques et d'améliorer la perception de la Direction des dossiers dont elle a la charge. Cette entité joue un rôle fondamental dans la recherche d'une adéquation entre projets et ressources. Les rôles spécifiques qui sont dédiés à cette entité sont:

- le conseil et l'accompagnement des chefs de projets;
- le support à la gestion du portefeuille de projets (priorités, risques, etc.);
- le support administratif et opérationnel aux projets;
- la gestion des standards de management de projets;
- le développement de bonnes pratiques;
- l'organisation de revues de portefeuille de projets.

PERSPECTIVES 2006

L'année 2005 a permis au CTI de mettre en place les principes stratégiques validés par le Conseil d'Etat. En 2006, la tâche sera essentiellement dédiée à la consolidation des travaux entrepris, à l'application de la nouvelle organisation des départements et surtout à la rédaction du plan stratégique 2006-2010.

L'objectif 2005, articulé autour de la transversalité, est reconduit en 2006 (avec une orientation terrain) et se fondera sur trois piliers principaux:

- gestion des projets reposant sur la méthode choisie par le Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (C2SIC) et tenant compte des méthodes, outils et principes retenus par le CTI;
- optimisation des procédures administratives;
- processus de fabrication, appuyé par le projet d'industrialisation du Développement (basé sur les éléments

des méthodes CMMI) et de la Production (méthode ITIL). Les processus de fabrication vont dans la direction des services que le CTI se doit d'offrir à ses partenaires.

La volonté du gouvernement, exprimée par son président lors du «discours de St-Pierre», consistant à augmenter la transversalité au sein de l'Etat et à faciliter la relation avec le citoyen pour rendre l'administration plus ouverte, donne une impulsion fondamentale aux objectifs 2006 du CTI.

4. DÉPARTEMENT DES FINANCES

Les missions du département des finances (ci-après DF) sont de nature transversale, c'est-à-dire accomplies pour le compte de et en coordination avec l'ensemble des départements.

Parmi les activités conduites, on relèvera notamment: la gestion de la dette et des liquidités; l'élaboration du budget et la tenue de la comptabilité de l'Etat; la fiscalité, la perception et la redistribution de l'impôt; la promotion de l'égalité entre homme et femme; la gestion du personnel de l'Etat (département de l'instruction publique excepté); les acquisitions de l'administration cantonale; la mise en place, pour l'ensemble de l'Etat de Genève, de nouvelles modalités de pilotage et de gestion de l'action publique orientées sur les prestations.

Le département pilote plusieurs projets transversaux. Les groupes de travail sont dotés de missions, d'objectifs et de délais de production spécifiques et les réalisations font l'objet d'un suivi régulier. Nombre de projets s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat. A ce titre, ils satisfont aux objectifs du Conseil d'Etat: transparence, amélioration de l'efficacité et de l'efficience, nouvelles modalités d'organisation du travail et renforcement des synergies entre départements. Parmi ces projets figurent:

Le projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)

En collaboration avec les départements, l'office du personnel de l'Etat (ci-après OPE) a été chargé de mener les études et travaux qui doivent conduire à la mise en œuvre du projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions. Le nouveau système devra être adapté aux besoins et aux conditions actuels et permettre une véritable gestion des compétences et des carrières, dans une approche globale et cohérente. Il se fonde sur une révision des critères d'évaluation et de leur pondération, au profit notamment des responsabilités effectivement assumées. La mise en œuvre du nouveau système d'évaluation sera accompagnée d'une nouvelle politique de rémunération mieux en phase avec les valeurs et les besoins de l'institution publique en matière de gestion des ressources humaines (voir point 4.5.4 ci-après).

Le projet de système d'information des ressources humaines (SIRH)

Le projet SIRH doit permettre la fourniture et la mise en œuvre d'une application intégrée de gestion des ressources humaines, de gestion des salaires et d'administration du personnel. Il est placé sous l'autorité d'une délégation du Conseil d'Etat au SIRH, composée des conseillers d'Etat chargés des départements de l'instruction publique et des finances. Le projet est piloté par le comité SIRH composé des représentants métier des départements et du centre des technologies de l'information (CTI). Il collabore étroitement avec l'ensemble des responsables des ressources

humaines des départements et avec les responsables du projet CFI (voir point 4.5.5 ci-après).

Le projet de comptabilité financière intégrée (CFI)

Le projet CFI est un projet interdépartemental piloté par l'administration des finances de l'Etat (ci-après AFE). La CFI offre à l'administration cantonale une solution logicielle unique, intégrée et multifonctionnelle, mettant en œuvre des règles de gestion budgétaire, comptable et financière communes à tous les départements. Par une saisie des informations à la source et une distribution en temps réel des données, la CFI met en œuvre l'ensemble des fonctions d'une comptabilité publique: élaboration et exécution du budget, gestion des liquidités et de la dette. L'ensemble de ces fonctionnalités offre ainsi aux services de l'administration des outils de gestion efficaces adaptés à leurs besoins. Pour sécuriser la mise en œuvre de la CFI, l'option d'un déploiement progressif et en parallèle des applications existantes a été retenue. Le projet arrivant à son terme, c'est le centre de compétence CFI (CCCCFI) qui lui succèdera en 2006 (voir points 4.4.1 et 4.4.2 ci-après).

4.1 Présidence et secrétariat général

Le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF assume la présidence du DF. Il-elle définit les choix politiques, fixe les orientations et détermine les priorités stratégiques du département. Le secrétariat général assure la bonne coordination avec toutes les directions au sein et en dehors du département; il fait en sorte que les choix du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF soient traduits en actes; il veille à la mise en place et à la maintenance des systèmes de contrôle interne et de gestion du département et des entités transversales.

Les entités suivantes sont regroupées au sein du secrétariat général:

- Cellule d'expertise financière (CEF)
- Service juridique
- Service de la communication
- Direction des ressources humaines et de la logistique
- Service financier
- Service organisation et systèmes d'information (OSI)

4.1.1 Cellule d'expertise financière (CEF)

4.1.1.1 Mission

La CEF intervient en expertise et conseil auprès des services du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF et

des services transversaux du département. La CEF offre également ses services aux autres départements, notamment aux directions financières ainsi qu'aux établissements publics. Ses compétences relèvent de la politique financière, de l'établissement de règles comptables, de l'expertise économique et du traitement des problématiques TVA. Dans ces domaines, elle est amenée à gérer des dossiers aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral. Elle est organisée pour être à la fois un centre de service et d'accompagnement, un lieu d'échange, une plateforme d'information et une «boîte à idées».

4.1.1.2 Le centre de compétence IPSAS (CCIPSAS)

Le Grand Conseil, dans le cadre d'une modification de la LGAF, a fixé au 1^{er} janvier 2008 l'introduction des normes IPSAS (normes comptables internationales pour le secteur public) à l'Etat de Genève et au sein des entités autonomes.

Pour préparer cette importante mise en place, le Conseil d'Etat a constitué, en juin 2004, un centre de compétence IPSAS (ci-après CCIPSAS) regroupant des experts de tous les départements. Le CCIPSAS est présidé par l'AFE; la CEF en assure le secrétariat.

Une grande partie des nouvelles directives comptables ont déjà été établies dans ce cadre et adaptées aux spécificités des collectivités publiques suisses. Le Conseil d'Etat sera appelé à se prononcer au sujet de l'ensemble de ces directives dans le courant du premier semestre 2006. Le budget 2008 sera préparé sur la base des nouvelles normes comptables, de même que les comptes 2007 afin qu'une information comparative soit disponible.

L'introduction des normes IPSAS permettra d'uniformiser les pratiques comptables à l'Etat et au sein des institutions publiques autonomes et contribuera à l'amélioration qualitative de la teneur des informations financières délivrées.

4.1.1.3 Le centre de compétence TVA (CCTVA)

Un centre de compétence TVA a été créé au sein de la CEF pour mieux répondre aux attentes des services de l'Etat de Genève et ainsi mieux appréhender les problématiques générales communes ainsi que la résolution des cas particuliers. En outre, une action est menée sur le plan intercantonal avec les réunions bisannuelles du groupe intercantonal TVA. Sur le plan fédéral, l'intervention du CCTVA a abouti à la nomination d'un représentant des cantons au sein de l'organe consultatif TVA de l'administration fédérale des contributions. L'Etat de Genève se dote ainsi d'une capacité accrue de négociation avec l'administration fédérale des contributions dans le cadre de la loi sur la TVA.

4.1.1.4 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Expertise financière

- *Transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et les établissements autonomes. Accompagner les départements de tutelle dans le cadre de la négociation des valeurs de transfert avec les entités concernées, identifier et mesurer les impacts financiers pour l'Etat et proposer les schémas comptables*

L'étude du transfert d'actifs de l'aéroport de Genève a été finalisée en juin 2005. Les dossiers suivants sont à l'é-

tude au niveau du nouveau Conseil d'Etat. Leur finalisation est imminente:

- Transfert d'actifs des transports publics genevois
- Transfert d'actifs de l'usine des Cheneviers et du site de Châtillon
- Transfert d'actifs du réseau primaire d'eaux usées.
- *Introduction des normes IPSAS à Genève. Dans le cadre de l'introduction des normes IPSAS à l'Etat de Genève et dans les entités autonomes, analyser et concevoir un nouveau manuel de comptabilité publique genevois*

La majeure partie des directives comptables de l'Etat de Genève ont été rédigées et avalisées par le CCIPSAS. Certaines d'entre elles ont été présentées au Conseil d'Etat qui en a pris acte et a demandé au CCIPSAS de poursuivre ses travaux sur les normes non encore traitées. Il est à relever qu'elles font par ailleurs l'objet d'une consultation auprès des entités autonomes.

- *Participation aux travaux de réforme du modèle de compte des collectivités publiques suisses (MCH)*

En tant que représentant du canton de Genève dans le groupe d'experts chargé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances de réformer le modèle de compte des collectivités publiques suisses, concevoir et proposer les nouveaux standards comptables pour les cantons et les communes en s'inspirant des normes IPSAS. Faire le lien avec les travaux entrepris à Genève et rechercher une approche concertée et cohérente.

- *Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). Introduction d'un mécanisme institutionnel de frein au déficit. Concevoir et rédiger le PL 9267 du Conseil d'Etat*

Accompagnement technique des travaux de la commission des finances ayant abouti à l'adoption de la modification de la LGAF en septembre 2005.

- *Suivi de la notation du canton. Rassembler les éléments constitutifs du dossier relatif à la notation Standard & Poor's du canton. Organiser les auditions et assurer la coordination des travaux. Maintenir des contacts réguliers avec les analystes de Standard & Poor's*

Les résultats de la notation sont disponibles sur le site internet du département des finances à l'adresse <http://www.geneve.ch/df> sous la rubrique «finances publiques/notations».

Les dossiers suivants n'ont pas été complètement finalisés:

- *Définition de la dette financière*

Un rapport intermédiaire a fait l'objet d'une discussion au sein du département des finances et a reçu le soutien de la conseillère d'Etat en charge du DF. Des simulations financières ont été réalisées. Ce dossier doit encore faire l'objet d'une démarche au niveau des instances intercantionales de façon à garantir la comparabilité spatiale de ce concept clé.

- *Typologie des investissements des patrimoines administratif et financier. Définition de critères opérationnels de placement du patrimoine financier et critères et exemples permettant de distinguer les notions de dépenses nouvelles et de dépenses liées*

Ce dossier doit encore faire l'objet d'un complément d'études de nature juridique et doit être inséré dans les

travaux d'application des nouvelles normes comptables (horizon 2008).

2. Centre de compétence TVA (CCTVA)

– Direction et animation du CCTVA

Un suivi spécifique a été réalisé pour le DJPS et le DEEE. Le CCTVA s'est attaché à résoudre la problématique TVA dans le cadre de l'investissement relatif à la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) et a répondu à un grand nombre de questions émanant des départements et des entités subventionnées. Ceux-ci concernaient notamment les emplois temporaires, la mise à disposition de personnel, les contrats de stagiaires et l'importation de prestations immatérielles par les services. Le CCTVA a réalisé une action de formation auprès de la direction du logement du DAEL. L'analyse des imputations internes sous l'angle de la TVA n'a pas été effectuée en 2005.

3. Dossiers fédéraux

– Réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales

La CEF a donné des avis et proposé des recommandations sur l'aspect financier des principaux dossiers mis en consultation par la Confédération: mise en œuvre des accords Schengen-Dublin dans le canton, disposition d'exécution des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, sanctions liées à la surveillance des marchés financiers, négociations OMC (Accord général sur le commerce des services AGCS), 11^e révision de l'AVS, révision de la LAMal sur le financement hospitalier, projet de loi fédérale sur la géo-information.

La CEF a coordonné et rédigé la prise de position du Conseil d'Etat dans le cadre de la consultation RPT (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). La transposition de la RPT sur le plan cantonal sera entreprise par un groupe de projet interdépartemental (GPI) mis en place et présidé par la CEF. Le périmètre des modifications législatives et réglementaires nécessaires sur le plan cantonal a été défini.

– Suivi des sessions des Chambres fédérales

La CEF a procédé au suivi des tableaux de bord des dossiers fédéraux qui reflètent, quatre fois par an, les travaux effectués aux Chambres fédérales susceptibles d'avoir un impact législatif ou financier sur les cantons.

– Travaux au sein des Conférences intercantionales

La CEF a participé à la préparation des travaux pour les conférences intercantionales des gouvernements cantonaux et des directeurs cantonaux des finances. La CEF est membre du groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).

4. Pôle économique

– Préparer et rédiger les recommandations du groupe de perspectives économiques établies à l'intention des collectivités publiques du canton

Un rapport annuel complété de trois synthèses trimestrielles ont été rédigés. Ils présentent les recommandations du groupe de perspectives économiques relatives aux hypothèses économiques pour les années 2005 et 2006. Ils sont disponibles sur le site internet du département des finances à l'adresse <http://www.geneve.ch/df> sous la rubrique «finances publiques/prévisions».

4.1.2 Service juridique

4.1.2.1 Mission

Le service juridique a pour mission d'appuyer le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF, le secrétariat général et les services du département qui ne disposent pas de compétences dans ce domaine. Il se charge en particulier du suivi juridique des objets présentés au Conseil d'Etat par le DF ou par d'autres départements ainsi que du suivi juridique des objets du DF au Grand Conseil et devant les commissions idoines (réponses aux interpellations urgentes, questions écrites, motions, mobilisation des services du DF sur ces différents projets dans leurs domaines respectifs).

Le service intervient pour la rédaction et l'appui à la rédaction de projets de loi, règlements, courriers, avis de droit; il fournit des réponses et participe aux réponses à des consultations fédérales; il se charge de l'appui et du suivi des décisions en application de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD); il représente en outre le DF dans différentes commissions, groupes de travail et conseils de personnes morales (notamment commissions fiscale et des finances du Grand Conseil; fonds Eckert; fonds Rapin; comité de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève –CIA; fondation de droit public Eve Edmond Kaiser qui gère la crèche sise à l'Hôtel des finances; fondation de droit public FONDAMCO qui gère le Musée d'art moderne et contemporain).

4.1.2.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Appui, conseil et fourniture d'expertise au-à la conseiller-ère d'Etat en charge du DF et à l'ensemble du département, principalement dans le domaine du droit financier

– Mettre en conformité les organes de la Banque cantonale de Genève (BCGe) avec les principes de la gouvernance d'entreprise

La loi ayant été votée le 23 juin 2005, ce projet est terminé.

– Mettre en conformité avec la loi votée le 23 juin, les statuts de la BCGe qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil

Le projet de loi sera présenté au Grand Conseil en 2006.

– Moderniser la loi sur la caisse de prêts sur gages

La loi ayant été votée le 7 octobre 2005, ce projet est terminé. Il convient pour la caisse d'adapter à la nouvelle loi son règlement interne, lequel doit être approuvé par le Conseil d'Etat.

– Inscrire le cautionnement-garantie dans le règlement d'application de la loi sur les prêteurs professionnels, en accord avec le droit fédéral

Projet en cours de réalisation, en attente de l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance relative à la loi sur le crédit à la consommation (OLCC) de l'office fédéral de la justice, prévue pour le 31 mars 2006.

– Définir une politique de placement pour le fonds Eckert et les autres fonds spéciaux, tel le fonds Rapin, en collaboration avec l'AFE et en partenariat avec les responsables d'attribution sur les fonds spéciaux, afin d'améliorer le rendement des biens placés

Le rendement des fonds reste modeste mais les pertes ont été stoppées. Le suivi est permanent.

- *Proposer des directives, notamment sur la distinction entre dépenses nouvelles et dépenses liées, placements et dépenses, l'interprétation de l'art. 56 de la constitution genevoise, etc.*

Cet objectif a fait l'objet d'un avis de droit.

- *Rédiger un projet de loi sur la cour des comptes et un projet de loi modifiant la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF)*

Les lois sur la cour des comptes et la LSGAF ont été votées le 10 juin 2005 et le projet de loi constitutionnel adopté par le peuple le 27 novembre 2005.

- *Rédiger un projet de loi sur le mécanisme de frein à l'endettement modifiant la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) et rédiger le projet de loi constitutionnel y relatif*

La loi constitutionnelle a été adoptée par le Grand Conseil le 9 juin 2005 et la loi modifiant la LGAF le 16 septembre 2005. La loi constitutionnelle doit encore être soumise au peuple en 2006.

- *Rédiger un projet de loi sur les indemnités et aides financières*

Le projet de loi a été adopté par la commission des finances en septembre 2005 et par le Grand Conseil le 15 décembre 2005. Sa mise en œuvre est en cours d'élaboration, en collaboration avec GE-Pilote.

2. Suivi de dossiers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF et le département

Le suivi des recommandations de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) pour le Conseil d'Etat, la préparation des séances du Grand Conseil et des commissions des finances et fiscale, la préparation des réponses aux interpellations urgentes écrites et aux motions font partie des activités permanentes du service.

3. Gestion de la crèche sise à l'Hôtel des finances

En août 2005, la directrice de la crèche a été remplacée par une responsable de site dépendant de la direction départementale de la petite enfance de la Ville de Genève en vue de sa mise en réseau avec la crèche de la Nichée à la rentrée 2006-2007. La mise en réseau s'accompagnera d'une dissolution de la fondation de droit public, reprise et gérée par la crèche de la Nichée.

4.1.3 Service communication

4.1.3.1 Mission

Le service applique et développe pour l'ensemble du DF une communication cohérente, efficace et professionnelle, tant sur le plan interne que vis-à-vis de l'externe. Il fournit pour l'ensemble des services des conseils en communication et en information, de l'aide à la rédaction, à l'édition et à la publication. Il veille à développer la qualité et la clarté de la relation qu'entretient l'administration avec le public. Il coordonne le développement des sites internet et intranet, ainsi que l'organisation d'événements.

Plus généralement, le service vise à informer, expliquer et mettre en valeur les politiques et activités du

département. Il gère les relations du département et, en particulier, du-de la conseiller-ère d'Etat qui en a la charge, avec les médias et collabore étroitement avec le-la conseiller-ère d'Etat et le secrétariat général pour tout ce qui relève de l'information et de la communication.

4.1.3.2 Autres activités récurrentes

Lettres d'information

Le service réalise 4 à 5 fois par année une lettre d'information interne, DF Express, diffusée uniquement par voie électronique. Il réalise aussi, selon les besoins et attentes stratégiques du département et de l'Etat, une lettre intitulée DF Info qui développe et explique un thème important des finances publiques (gestion de la dette, méthodes de prévisions fiscales, etc.).

Gestion du fonds Swisslotto

Il s'agit d'un fonds spécial autofinancé, alimenté par 75% du montant représenté par 2% des enjeux cantonaux à la loterie suisse à numéros (les 25% restants vont au DJPS au titre de taxe de concession). Le montant est affecté par le Conseil d'Etat à des projets ponctuels dans le domaine culturel ou sportif, sous forme de subvention «coup de pouce» ou de garantie de déficit. Le service de la communication du DF reçoit les demandes, les examine et, le cas échéant, après consultation d'autres services de l'Etat concernés par les affaires sportives ou culturelles, établit des préavis à l'attention du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF qui soumet ensuite les dossiers au Conseil d'Etat. Le service de la communication assure le suivi de la comptabilité du fonds.

Comité d'édition internet

Le service de la communication représente le DF au sein du comité d'édition internet de l'Etat. Ce dernier, placé sous la présidence du chancelier, fonctionne comme une conférence des «rédacteurs en chef» internet départementaux et vise à coordonner l'évolution du site internet de l'Etat en terme de contenu, dans un souci de qualité, de crédibilité, d'interactivité et de professionnalisme.

Atelier Guichet universel de l'Etat

Le service de la communication représente le DF au sein de l'atelier Guichet universel de l'Etat. Ce dernier, placé sous la présidence du chancelier, est en charge de coordonner et de stimuler les efforts en vue du développement de prestations de type «guichet unique» et de procédures administratives simplifiées, tant sur le plan virtuel (internet) que physique (guichet unique physique).

Coordination GE-Pilote

Le responsable du service de la communication représente le DF au sein du groupe interdépartemental de coordination GE-Pilote, chargé de coordonner l'avancement des travaux de définition et catalogage des prestations, en vue de leur examen stratégique.

4.1.3.3 Objectifs et priorités 2005, réalisations

Hormis les activités récurrentes, l'année a été marquée par les tâches spécifiques d'assistance liées à la présidence du Conseil d'Etat assumée par M^{me} Martine Brunschwig Graf durant l'année sous revue.

S'agissant du DF, l'année 2005 a été marquée notamment par la réalisation des projets suivants:

1. Révision des courriers-type de l'administration fiscale cantonale (AFC)

Environ 1500 modèles de courrier ont été examinés et corrigés en étroite collaboration avec les directions concernées, en vue d'en rendre le langage plus clair, plus accessible, moins jargonnel et également plus agréable et proche du citoyen.

2. Refonte du message vocal du central téléphonique AFC/DF

Le central téléphonique de l'AFC, qui répond et aiguille plus de 150'000 personnes par année, a vu son message vocal remanié. Le périmètre du central a aussi été élargi pour en faire le numéro central d'accès au DF et non seulement à l'AFC. Le guide vocal a été réécrit et reprogrammé pour être plus simple, plus clair, plus accessible aux usagers et pour leur permettre d'accéder plus rapidement à la prestation spécifique qu'ils recherchent. L'enregistrement du message a en outre été repensé dans une volonté d'«humaniser» la prestation par rapport aux voix neutres et désincarnées d'hôtesse habituellement utilisées.

3. Intranet DF

Après la refonte du site internet du DF, intervenue en 2004, un travail a débuté avec les techniciens de l'OSI pour rendre le site intranet plus pratique, plus utile et plus accessible à tous les collaborateurs du DF. Ce travail se poursuivra et s'achèvera en 2006.

4.1.4 Direction des ressources humaines et de la logistique

4.1.4.1 Mission

La direction des ressources humaines et de la logistique intervient en appui aux services du département dans son champ de compétences qui relève de la gestion des ressources humaines (ci-après GRH) et de la gestion des ressources communes:

- La mission des ressources humaines du département est de proposer et mettre en œuvre la politique du personnel, de gérer de manière centralisée l'ensemble des postes du département ainsi que la masse salariale correspondante et de fournir soutien et conseil aux responsables des services pour la gestion quotidienne de leurs collaborateurs et collaboratrices (recrutement, évaluation, formation, etc.)
- La logistique et les services généraux du département regroupent l'accueil, les huissiers et hôtesse, les locaux ainsi que la sécurité de l'ensemble des bâtiments.
- La cafétéria et le secrétariat du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF dépendent également de la direction des ressources humaines et de la logistique.

4.1.4.2 Activités permanentes de la direction des ressources humaines et de la logistique

Ressources humaines (RH)

- Mettre en œuvre la politique des RH du département et proposer toute amélioration nécessaire en terme d'orientation de cette politique (politique de recrutement, systématisation des cahiers des charges, développement des compétences, mise en place des entretiens de départ, etc.).

- Etablir avec chaque direction d'office et de service, en tenant compte de leurs intérêts, de leurs compétences et de leurs ressources, le partage des rôles et responsabilités en matière de gestion administrative du personnel.
- Définir et proposer une politique et des méthodes de recrutement permettant le maintien et l'amélioration du capital compétences du département.
- Valider les choix des candidat-e-s retenu-e-s par les services ou offices.
- Développer et encourager une politique de systématisation des cahiers des charges et d'évaluation périodique des collaborateurs-trices afin d'optimiser les prestations offertes par les services ou offices du département.
- Définir et promouvoir une politique de gestion des compétences, de formation permanente et continue et d'orientation pour proposer des plans de carrière et accroître l'employabilité et la mobilité du personnel.
- Veiller en tout temps à l'application des principes d'équité et de cohérence dans la gestion quotidienne des RH entre les services et offices du département.
- S'assurer que les pratiques, directives et normes définies par l'OPE en matière de GRH sont appliquées au niveau de l'ensemble du département et sont conformes aux règles et procédures en vigueur; élaborer des directives complémentaires si nécessaire.
- Produire et contrôler les indicateurs et les tableaux de bord de synthèse relatifs, par exemple, à la gestion prévisionnelle des effectifs, au taux d'absentéisme, au turnover, à la gestion des plans de carrière, aux besoins liés à la relève, etc., à l'attention du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF et des services et offices du département.
- Conseiller, assister et accompagner les services et offices sur des questions d'organisation ou sur un projet de réorganisation en collaboration, si besoin est, avec le centre de formation de l'OPE.
- Assurer un rôle de gestion des conflits et d'arbitrage pour toute problématique liée au personnel.
- Mettre en œuvre une systématique relative aux entretiens de départ afin, si nécessaire, d'avoir toutes les informations utiles à l'amélioration du fonctionnement des services ou offices du département.
- Valider au préalable les décisions soumises au Conseil d'Etat (licenciements, promotions, etc.).
- Veiller à l'application correcte de la politique de prévention (santé et sécurité) et fournir les ressources nécessaires à son application, à la coordination et au contrôle du suivi.
- Jouer un rôle de relais entre les services et le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF en l'informant sur les principaux dossiers ayant trait à la GRH.
- Participer aux séances mensuelles des responsables RH de l'Etat.
- Etablir le budget du personnel du département en collaboration avec les services et offices du département.
- Consolider le budget du personnel du département en collaboration avec les services du département et le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF.
- Développer les outils statistiques et assurer le suivi budgétaire et le contrôle de gestion du budget du personnel du département.
- Informer régulièrement le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF de la situation et lui proposer, si besoin est,

des solutions permettant de respecter le cadre financier annuel.

- Etablir des directives et procédures nécessaires à la bonne marche du département en terme de respect du budget du personnel et veiller à leur application.
- Assurer une information permanente par la tenue de séances régulières avec les services du département.

Logistique et sécurité

- Assurer l'ouverture et la fermeture des portes des bâtiments Hofin 1 et Hofin 2 et du centre de formation aux heures requises, activer et désactiver les alarmes.
- Assurer l'ouverture et la fermeture des portes de la caisse de l'Etat.
- Surveiller en permanence le fonctionnement des systèmes d'alarme des bâtiments.
- Transmettre les alertes aux services spécialisés (responsables de la sécurité des bâtiments, pompiers et police).
- Assurer les permanences de jour, de nuit ainsi que de week-end; en cas de déclenchement d'alarme, venir sur place et assister la police, le service du feu et la société de surveillance.
- Sécuriser les accès lors de l'intervention des secours externes.
- Assurer une permanence dans la loge et contrôler les mouvements de personnes (badges) et de matériels à la porte de la rue du Tir.
- Gérer les badges visiteurs des entreprises et personnes privées ayant rendez-vous dans les services.
- Gérer les droits d'accès des badges de sécurisation.
- Enregistrer les demandes d'entretien (nettoyage et réparation).
- Informer les collaborateurs du bâtiment des interventions importantes.
- Suivre et contrôler le travail des entreprises.
- Effectuer la destruction des documents de l'Hofin 1 et 2 et du centre de formation.
- Accueillir les visiteurs matinaux ou tardifs et accompagner si nécessaire le personnel des entreprises en visite.
- Informer et orienter les visiteurs égarés.
- Acheminer la correspondance du secrétariat du-de la conseiller-ère d'Etat en charge du DF.
- Effectuer le transport des documents entre l'AFE et la trésorerie générale.
- Assurer les premiers soins pour les personnes victimes de malaise ou d'agression, si les personnes désignées en tant que samaritain-e-s ne sont pas disponibles.
- Renseigner et guider les contribuables, les personnes dans les différents services du DF et du DAEL.
- Remplir les attestations, encaisser les émoluments, les délais pour les déclarations, se renseigner auprès des service concernés sur les taxations, montants, successions et départs.

4.1.4.3 Objectifs et priorités 2005, réalisations

Ressources humaines

1. Améliorer la gestion du «capital RH» du département par:

- *une évaluation systématique et régulière des prestations des collaborateurs-trices*

Les procédures ont été définies, leur déploiement au sein du DF validé et la formation des évaluateurs-trices testée et mise en place. Cet objectif est atteint à 100%.

- *une mise à jour régulière des cahiers des charges de l'ensemble des collaborateurs-trices*

Une méthodologie commune au DF de création de cahier des charges est en cours d'élaboration avec le concours du service d'évaluation des fonctions de l'OPE. Le déploiement de la nouvelle méthodologie est prévu pour janvier 2006 au sein du département.

- *une implication accrue des services dans le domaine de la GRH*

Une politique commune de GRH au DF est en cours de définition pour une application prévue au 1^{er} semestre 2006.

- *une participation du service aux projets transversaux (SIRH) relatifs à la GRH*

Le service participe aux séances SIRH hebdomadaires en vue de la mise en place d'une politique commune de GRH à l'Etat préalable à l'introduction de l'application informatique HR-Access.

2. Mettre en place un contrôle systématique de la gestion des postes grâce à la publication mensuelle de tableaux de bord

La mise en place d'une nouvelle application informatique au cours du 1^{er} trimestre 2006 permettra d'améliorer la gestion des postes en nombre et en coût et d'élaborer des tableaux de bord mensuels.

Archives et documentation

La définition des procédures de gestion des archives du DF et le déploiement de l'application Aigle au DF ont été finalisés selon les objectifs. L'ouverture du centre de documentation a été annulée pour raisons budgétaires.

Logistique

La sécurisation des bâtiments Hofin 1 et 2 a été finalisée selon les objectifs.

4.1.5 Service financier

4.1.5.1 Mission

Le service est rattaché au secrétaire général du DF et comprend deux services:

- Le service financier.
- L'économat Hofin.

Le service financier du DF a une mission d'assistance, de conseil, de contrôle et d'information pour tout ce qui touche à la gestion financière des services du département. Il élabore le budget du département et le consolide, il en contrôle l'exécution. Il veille au respect de l'intégrité des opérations comptables, conformément aux principes édictés par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Il assure la tenue des comptes de fonctionnement et d'investissement, supervise le bouclage des comptes annuels et édicte des directives financières et comptables permettant de garantir un contrôle interne.

L'économat Hofin (à ne pas confondre avec la centrale commune d'achat – CCA) est chargé de:

- la gestion des formulaires nécessaires à l'activité de l'AFC;

- la gestion des réparations (mobilier, machines, etc.) pour l'ensemble du DF;
- l'examen des demandes de mobilier et du recyclage (y compris la gestion d'un stock de récupération);
- les commandes hors standard et hors matériel informatique;
- la réception des livraisons CCA pour le bâtiment Hofin 1 et leur acheminement.

4.1.5.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle interne et du contrôle de gestion au sein du DF:

- *Poursuivre la décentralisation de la saisie des opérations comptables*

L'activité est terminée. Le service financier a formé et assisté les services du DF et redéfini les procédures, en collaboration avec le centre de compétences CFI (CCCFI).

- *Introduire l'application informatique i-store dans l'ensemble du département et redéfinir les processus de traitement des livraisons*

Le déploiement au DF du site marchand i-store de la CCA pour les natures d'approvisionnement est en cours.

- *Formaliser et planifier les contrôles et procédures*

Le service financier a défini et introduit les procédures, planning et documents de contrôle budgétaire dans les services du département.

- *Poursuivre l'introduction du contrôle de gestion et du contrôle interne*

La création des structures et procédures de contrôle dans et par les services ainsi que l'assistance et la formation des utilisateurs-trices est en cours. Dans le cadre du contrôle interne, le service financier a entrepris des activités de contrôles systématiques et thématiques qui doivent être renforcées. Une redéfinition des contrôle de gestion et contrôle interne a été confiée à GE-Pilote.

- *Poursuivre le développement d'outils de suivi budgétaire et de contrôle*

Le service financier a introduit les tableaux de bord CFI et créé divers outils d'automatisation de contrôle budgétaire.

- *Poursuivre le développement et l'introduction de l'application RH de gestion des effectifs et de gestion financière par la direction des ressources humaines du DF*

Une application de gestion des effectifs a été développée sous Access.

- *Définir les prestations, rôles et responsabilités du service financier vis-à-vis des services et offices du département*

L'activité sera reprise au début 2006 en collaboration avec l'AFE pour tenir compte des modifications d'organigramme et de traitement récemment introduites.

- *Définir et introduire des procédures et processus de centralisation de l'ensemble des engagements du département avec tenue des engagements*

Cette activité a été reportée à 2006.

- *Introduire des procédures et règles définissant les compétences financières en liaison avec la gestion des signatures*

Ce projet a été repris par l'AFE qui fournira des formulaires et directives d'application à l'ensemble des départements.

4.1.6 Organisation et systèmes d'information (OSI)

4.1.6.1 Mission

Ce service est composé de 3 entités:

- l'organisation et systèmes d'information regroupe les économètres, la logistique, l'équipe SIRH et l'équipe des systèmes d'information;
- le service de l'expédition regroupe la conservation des archives de l'AFC et la logistique courrier (mise sous pli, expédition, réception, tri, enregistrement) pour l'ensemble de l'Hôtel des finances et en particulier pour les envois en masse de l'AFC, du service des votations, d'autres départements et communes;
- le menuisier de l'Etat.

La mission du service est triple:

- dans le domaine de l'informatique, garantir la sécurité, la cohérence et la pérennité des systèmes d'information du DF, le niveau d'équipement technologique et la mise à disposition des outils de communication;
- dans le cadre des projets de modernisation des systèmes d'information de l'AFC (Refonte AFC) et SIRH, assister la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation des projets informatiques développés par le CTI à travers, notamment, la réorganisation des processus métiers, l'expression des besoins, la réception, les tests et la mise en œuvre des applications livrées;
- dans le domaine de la fiscalité, assurer le bon fonctionnement du modèle de prévision et fournir toutes les données en fonction des besoins.

4.1.6.2 Principales activités

Les économètres ont pour tâche de seconder, dans le cadre de leurs compétences, les directeurs et chefs de service de l'AFC, ainsi que le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF, en particulier dans les domaines budgétaire, économique et des statistiques fiscales. Leur rôle consiste à:

- procéder aux estimations des recettes fiscales de l'Etat et des 45 communes du canton et développer des méthodes d'estimation dans le cadre de la procédure budgétaire et de bouclage des comptes;
- produire des analyses quantitatives portant sur l'impact de changements de lois fiscales sur les recettes de l'Etat et leurs conséquences au niveau des groupes de contribuables;
- élaborer les outils nécessaires au suivi permanent des résultats, sous la forme de tableaux de bord;
- préparer les barèmes d'imposition sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques.

Logistique du service: une assistante de direction assure le secrétariat, les tâches de contrôle dans les domaines financier et ressources humaines, ainsi que la fonction de super-utilisatrice bureautique. Un graphiste travaille sur l'ensemble des réalisations du département: brochures, formulaires, pages intranet et internet, CD-Rom et borne informative. Une collaboratrice est chargée des petits projets, de la gestion des accès aux applications, du suivi et de la formation du groupe des super-utilisatrices et super-utilisateurs ainsi que du bon fonctionnement des outils intranet et internet.

SIRH: voir point 4.5.5 ci-après.

L'équipe systèmes d'information:

- assure une vue d'ensemble des systèmes d'information du DF;
- participe à l'élaboration et garantit la mise en œuvre des objectifs stratégiques de gestion;
- accompagne la maîtrise d'ouvrage face aux défis technologiques et organisationnels et facilite ses relations avec la maîtrise d'œuvre;
- coordonne, planifie et met en place le contrôle interne des projets organisationnels et informatiques;
- promeut la communication et l'information tant au sein du département que vis-à-vis du public.

A cela s'ajoute la fin de la mission spécifique issue du **projet Refonte AFC** (loi 9421 pour la modernisation du système d'information de l'AFC) qui consiste à:

- piloter les nombreuses maintenances correctives et les mesures de stabilisation technique des anciennes applications encore utilisées;
- organiser la mise à disposition, pour l'ensemble des collaborateurs-trices de l'AFC, de matériel performant permettant d'accueillir les nouveaux outils bureautiques et les futures applications;
- prendre en charge le pilotage des dernières réalisations en matière d'impôts sur les personnes morales puis à la source et sur les successions, finir les autres impôts et taxes;
- assurer dans le cadre des fonctions de perception la gestion du contentieux;
- permettre l'exploitation des données par la mise à disposition d'un infocentre;
- offrir les outils de contrôle et de vérification.

Parmi les autres activités, il convient de citer l'accompagnement de la transformation de l'économet cantonal en centrale commune d'achat (CCA), la mise en place des CD-Rom AFC, de la calculatrice d'impôt, des formulaires en ligne, du serveur vocal, de la centrale d'appel, etc.

L'expédition: le service du courrier trie et achemine l'ensemble des courriers aux services, enregistre les déclarations fiscales et gère les archives fiscales. L'expédition assure la mise sous pli et l'envoi des documents destinés à la population (courriers fiscaux, bulletins de salaires, envois scolaires, matériel électoral, factures, informations, etc.) et gère la relation avec la Poste sur l'affranchissement des courriers de l'Etat.

Le menuisier assure l'entretien du mobilier de l'Etat et de l'Université, veille sur le patrimoine mobilier et remplit la fonction de garde-meubles pour le mobilier d'occasion. En quelques chiffres, ce sont 700 chaises réparées, une centaine d'armoires, tables, bureaux et 700 meubles qui reprennent du service chaque année.

4.1.6.3 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Mettre à disposition des informations et des outils d'aide à la décision (statistiques, prévisions) dans les domaines de la fiscalité ainsi que du budget et des comptes de l'Etat

Les économètres ont procédé au suivi des comptes et à l'élaboration des statistiques consécutives au bouclage des comptes; à l'évaluation des projets de budget et du budget en relation avec les communes; aux estimations

fiscales, à la mesure d'impact des changements de lois et à l'élaboration des barèmes IBO (impôt au barème ordinaire), PP (personnes physiques), IS (impôt à la source) et IPC (impôt sur les prestations en capital), selon les besoins du Conseil d'Etat.

Les panels de contribuables sont utilisables et vont permettre d'affiner les estimations.

2. Assister la maîtrise d'ouvrage (AFC, OPE, communication, etc.) dans la réalisation d'outils informatiques leur permettant d'améliorer et d'adapter la qualité de leurs prestations

– Décentralisation de la saisie internet dans les services

La saisie internet a été décentralisée à l'AFC en 2005, les autres services le seront en 2006. La refonte de l'intranet du DF reprendra en 2006 en fonction des objectifs du nouveau conseiller d'Etat.

– Refonte AFC

La deuxième phase du projet Refonte a démarré au service des personnes morales pour une livraison en 4 lots, de fin avril à décembre 2006, de la partie taxation et perception. Le CD-Rom GeTIS a été envoyé à tous les employeurs de salariés imposés à la source soit 11'000 pièces. Le CD-Rom GeTax 2005, terminé fin décembre 2005, a été pressé à 235'000 exemplaires. L'analyse de la gestion électronique des documents (GED) est terminée; le déploiement est prévu à partir de 2006; cette opération concerne en finalité 100 millions de documents. La gestion du cycle de vie des documents est actuellement prise en compte dans le cadre de ce projet par l'archiviste du DF.

– Mise à disposition de ressources de maîtrise d'ouvrage et suivi du projet SIRH

Le service met à disposition de l'équipe de projet SIRH ses ressources d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (MOa), avec pour objectif prioritaire de démarrer l'exploitation des paies sur le logiciel HR-Access au 1^{er} janvier 2007 (voir point 4.5.5 ci-après). L'assistance MOa assure la direction de projet, la paramétrisation, les développements et le suivi des tests en collaboration avec le CTI et les ressources externes. Elle participe à l'accompagnement au changement et au démarrage ainsi qu'à l'assistance de premier niveau.

3. Assurer la logistique courrier (mise sous pli, expédition, réception, tri enregistrement) pour l'ensemble du département et en particulier pour les envois en masse de l'AFC, du service des votations, d'autres départements et communes

Les tâches planifiées en 2005, dont 7 élections-votations, ont été exécutées dans les délais.

4.2 Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE)

4.2.1 Mission

En vertu du règlement du 18 février 1987 instituant un bureau et une commission consultative de l'égalité, le SPPE est principalement chargé de:

- Collaborer avec l'ensemble des départements à l'élaboration des dispositions et de programmes qui favorisent

l'intégration du principe de l'égalité entre homme et femme;

- Examiner le contenu de la législation genevoise sous l'angle de l'égalité, contrôler l'absence de discriminations au sens de l'article 8 al. 3 de la constitution fédérale et de l'article 2A de la constitution genevoise dans les projets de lois et de règlements;
- Conseiller, accueillir et orienter les différentes autorités et les personnes qui font appel à lui en matière d'égalité entre homme et femme;
- Etudier, enquêter, élaborer des statistiques et constituer une documentation;
- Informer et sensibiliser le public, en rapport avec son champ d'intervention.

Dans le cadre de sa mission, le SPPE assure la coordination des associations féminines du canton. Cette activité s'exerce de plusieurs manières, à travers:

- l'orientation du public vers les associations concernées;
- l'établissement de contrats de partenariat avec les associations subventionnées;
- la participation aux assemblées générales;
- un soutien logistique et juridique dans certains cas;
- des actions communes;
- des rencontres trimestrielles avec le-la conseiller-ère d'Etat en charge du département;
- des groupes de travail issus de ces rencontres;
- la commission consultative de l'égalité entre homme et femme.

4.2.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Amélioration de la visibilité de la thématique de l'égalité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat et égalité intégrée

- Poursuite de la diffusion du livre «Pionnières et Créatrices», ouvrage de référence mettant en lumière des femmes peu ou mal connues des XIX^e et XX^e siècles;
- Nombreux communiqués et conférences de presse; nombreux articles et interviews sur les enjeux en lien avec l'égalité (formation, monde du travail, violence à l'égard des femmes);
- TV/radio: interviews et actualités du SPPE dans les médias locaux (TSR et RSR, Léman Bleu, Radio Cité, Radio Lac);
- Participation au Salon du livre: organisation d'un jeu interactif autour du livre «Pionnières et Créatrices»;
- First Tuesday: soirée sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin, dans le but d'acquérir plus d'égalité entre hommes et femmes dans le monde professionnel;
- 3^e rassemblement pour les droits de l'homme: à l'occasion du 10^e anniversaire de la conférence de Pékin, le rassemblement des droits de l'homme 2005 a été entièrement consacré aux droits des femmes;
- Rapport de législature, soit un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'intégration du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans le canton de Genève.

2. Promotion du principe d'égalité par des actions de sensibilisation de la population en réalisant des campagnes d'information, de prévention et de formation

- *Poursuite de la campagne de prévention de la violence auprès des populations migrantes et élargissement à d'autres communautés; développement d'un modèle d'intervention communautaire*

Les différentes communautés migrantes vivant à Genève – cette année, communautés africaines et asiatiques – ont été sensibilisées et informées sur la problématique de la violence envers les femmes et sur la manière de la prévenir.

Participation aux activités du groupe Prévention Violence rassemblant les spécialistes de la question.

Action de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale d'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre 2005, avec organisation d'un colloque sur les mutilations génitales féminines rassemblant médecins, juristes, communautés religieuses et organisations internationales.

- *Information et sensibilisation du public*

Le site internet du SPPE a été développé et est tenu régulièrement à jour dans le but d'améliorer l'accès aux informations tant factuelles qu'événementielles.

- *Formation*

Tout au long de l'année 2005, le SPPE a procédé à des interventions dans les classes et développé ses réseaux pour promouvoir l'égalité dans les choix professionnels et à l'école:

- Journée des filles 2005: les filles de 5^e primaire ont accompagné pendant une journée un-e de leurs proches à son travail. Des activités ont été proposées aux élèves resté-e-s en classe
- Soirée d'information sur l'organisation de la journée des filles auprès des enseignant-e-s de 5^{me} primaire et conférence de Madame Anne Daflon-Novelle
- Intervention dans des cours de droit au collège, de politique sociale à l'Institut d'études sociales et à l'école de la petite enfance
- Création d'un réseau égalité au sein du post-obligatoire
- Diffusion ciblée d'un manuel pédagogique destiné aux enseignant-e-s en accompagnement de la vidéo «Faites entrer les témoins»
- Séminaire à l'OCIRT sur la loi fédérale sur l'égalité
- Conclusion des travaux du groupe de travail de la commission consultative au sujet de la situation des femmes sans formation de base post-obligatoire. La mise au point et la diffusion d'un dossier pour les partenaires-clés doit permettre à ces derniers de disposer des principaux éléments pour juger de la pertinence et des moyens nécessaires pour faciliter l'accès des femmes non formées à des cursus de formation professionnelle.

3. Collaboration avec les associations féminines

L'organisation de rencontres entre les associations féminines et la conseillère d'Etat Madame Martine Brunschwig Graf ainsi que diverses actions ont été menées en partenariat avec les associations féminines tout au long de cette année. Des travaux ont été menés en sous-groupes sur les thèmes des logements d'urgence (rencontre avec l'association des communes genevoises), la foire aux associations (rencontre avec les affaires culturelles de la Ville de Genève) et plate-forme professionnelle

(rédaction d'un recueil concernant les ressources juridiques dans les associations).

4. Soutenir les femmes qui désirent s'engager en politique

En mai 2005, le SPPE a organisé une table ronde réunissant plusieurs femmes politiques et diffusé les résultats de l'enquête menée sous l'égide du groupe de travail de la commission consultative, en partenariat avec F-Information et le centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAF), au sujet des obstacles perçus par les femmes élues et non élues pour s'engager en politique.

Réalisation d'une exposition et d'une brochure sur le thème, en circulation dans les lieux publics.

En octobre 2005, une campagne de promotion de l'engagement en politique des femmes a été réalisée avec la publication d'un ouvrage sur le discours de la presse genevoise au sujet des femmes candidates et élues (1971-2001) intitulé «Pressons Mesdames».

5. Mener ou participer à des enquêtes et recherches sur les questions relatives à l'égalité; conciliation des temps de travail (scolaire, familial, professionnel)

- *Enquête sur les horaires «Les besoins des ménages du canton de Genève en matière d'horaires de prise en charge institutionnelle des enfants 1^{re} enfantine – 6^e primaire»*

Cette enquête a été réalisée afin de mieux comprendre les difficultés des familles à concilier vie familiale et vie professionnelle et, le cas échéant, proposer à la délégation du CE à la famille des changements d'horaires scolaires.

- *Femmes et travail*

Participation à un groupe de travail sur le thème «Femmes et entreprises».

6. Activités permanentes

- Conseils et avis juridiques;
- Campagnes de prévention ou de promotion sur les questions en lien avec l'égalité;
- Collaborations interdépartementales;
- Cours et conférences.

4.2.3 Statistiques et indicateurs

Budget et subventions

La subvention accordée à F-Information est inchangée à 515'000 F en 2005.

Les lignes budgétaires des associations Voie-F (fonctionnement, 50'000 F) et les Archives de la Vie privée (30'000 F) apparaissent sous un projet de loi commun intitulé «projet de loi ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle de 90'000 F aux associations féminines». Ce même projet de loi inclut une rubrique de soutiens ponctuels de 10'000 F à des associations.

La subvention aux projets de la communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des femmes (CIFEF) est inchangée à 300'000 F et les 3 associations bénéficiaires, soit SOS Femmes, Camarada et Voie-F (subvention) seront transférées dès le 1^{er} janvier 2006 respectivement au DES, DT et DIP.

4.3 Direction du budget de l'Etat et de la planification financière (DBPF)

4.3.1 Mission

Les activités de la DBPF s'articulent principalement autour de l'élaboration du projet de budget de l'Etat, du vote du budget, du suivi et de la présentation des comptes de l'Etat. Le suivi régulier des comptes et la projection hebdomadaire des résultats de fonctionnement sont assurés par le système d'informations financières (ci-après SIF).

La DBPF élabore également le plan financier quadriennal, lequel fait l'objet d'une actualisation annuelle. Ce cadre financier, adopté par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil, permet d'anticiper les impacts financiers des lois, règlements et autres décisions et vise à une meilleure maîtrise des dépenses à plus long terme.

La DBPF émet en outre des avis sur les demandes de crédits supplémentaires émanant des départements avant de les transmettre pour accord au Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par ce dernier, les dossiers sont alors transmis à la commission des finances du Grand Conseil.

4.3.2 Activités permanentes

4.3.2.1 Le budget

L'établissement des directives budgétaires – basées sur la projection annuelle du plan financier quadriennal – qui accompagnent le cadre financier global et par département (enveloppe budgétaire tenant compte de la spécificité de chaque département, des prévisions conjoncturelles, des nouvelles lois adoptées ainsi que des accords avec la fonction publique) constitue la première étape du processus budgétaire. Ces directives forment l'ossature de l'élaboration des budgets des départements.

La deuxième étape est marquée par le recueil et la consolidation des données émanant des départements de l'Etat. Ceci établit la version zéro du projet de budget.

La DBPF, en étroite collaboration avec les responsables financiers des départements, étudie, analyse et compare les informations reçues. Il s'ensuit un certain nombre de versions successives aboutissant au projet de budget adopté par le Conseil d'Etat.

Durant l'automne, les travaux parlementaires débutent à la commission des finances du Grand Conseil et conduisent, en cas d'acceptation de l'entrée en matière, à des amendements qui s'ajoutent à ceux du Conseil d'Etat. Au cours du débat parlementaire précédant le vote du budget, fin décembre, de nouveaux amendements peuvent être déposés. A défaut de vote du budget, c'est la loi régissant les 12^{es} provisoires, basés sur le budget de l'année précédente, qui est débattue et votée le cas échéant. Un nouveau projet de budget est, par la suite, éventuellement proposé par le Conseil d'Etat.

4.3.2.2. Le suivi des comptes

La DBPF, au moyen du système d'informations financières (SIF, voir point 4.3.2.5 ci-après), assure le suivi régulier des comptes, des éventuels écarts budgétaires et la projection hebdomadaire des résultats de fonctionnement.

Parallèlement, la DBPF recueille, analyse et émet un avis sur les demandes de crédits supplémentaires et/ou complémentaires émanant des services financiers des départements, avant de les transmettre pour accord au Conseil d'Etat. En cas d'acceptation par ce dernier, les dossiers sont par la suite communiqués à la commission des finances. Durant le processus, la DBPF informe les différents départements concernés du suivi de leurs dossiers respectifs.

4.3.2.3 Le compte d'Etat

La présentation du Compte d'Etat, fin mars, relève également de la responsabilité de la DBPF. Sur la base des données consolidées par la comptabilité générale de l'Etat et certains services financiers, plusieurs tableaux récapitulatifs sont préparés en vue de la publication de la brochure «Compte d'Etat de la République et canton de Genève pour [année concernée]». Le vote des comptes intervient fin juin et met fin aux travaux parlementaires durant lesquels la DBPF est fortement sollicitée.

4.3.2.4 Le plan financier quadriennal (PFQ)

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGF), la DBPF élabore un plan financier quadriennal en se basant sur les prévisions économiques émises principalement par le Groupe de perspectives économiques ainsi que sur les avis des spécialistes de la gestion, notamment des charges de personnel, des impôts et des investissements. Ce cadre financier, adopté par le Conseil d'Etat et présenté au Grand Conseil, permet d'anticiper les impacts financiers des lois, règlements, contrats de prestations et autres décisions sur les futurs budgets de l'Etat et, par conséquent, une meilleure maîtrise des dépenses à plus long terme. Le PFQ fournit les principales lignes directrices des futurs budgets et fait l'objet d'une réactualisation régulière. Il est également utilisé dans le cadre de la notation de l'Etat de Genève.

4.3.2.5 Le système d'informations financières (SIF)

Le SIF instaure un partenariat entre les différentes entités de l'Etat et a notamment pour but de faciliter les prises de décision du Conseil d'Etat.

Le SIF est un instrument de la DBPF, à disposition des services de l'Etat et des autorités, qui a pour but d'améliorer l'information en matière financière et en matière de personnel, de faciliter l'optimisation des prestations grâce à une meilleure allocation des ressources, de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité des entités. Des tableaux de bord établissant une projection mensuelle du résultat des comptes de fonctionnement au 31 décembre de l'exercice en cours, avec analyse de la situation économique, sont distribués au Conseil d'Etat. Le SIF collabore étroitement avec le secteur finances et budget de l'OPE pour établir une projection mensuelle des charges de personnel et un fascicule mensuel de l'état des postes. Ce dernier est également transmis au Conseil d'Etat ainsi qu'aux services des RH des départements.

4.3.3 Objectifs et priorités 2005, réalisations

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence, de l'efficacité et de la fiabilité de la gestion comptable et financière de l'Etat:

1. Editer le budget 2006 à l'aide de la CFI et proposer de nouvelles normes comptables

– *Amélioration des éditions et renumérotation complète des sous-natures*

Action différée à la mise en exploitation complète de l'outil CFI.

– *Intégration du logiciel comme outil de travail; édition du budget 2006 avec CFI*

Action différée à la mise en exploitation complète de l'outil CFI.

2. Travailler sur l'approche du coût de la prestation

Réflexion reprise par GE-Pilote.

3. Analyser les facteurs qui déterminent la masse salariale petit et grand Etat

– *Subventionnés conventionnés*

L'analyse d'impact des décisions sur la masse salariale et sur le montant des subventions à verser aux institutions appliquant les mêmes conventions est terminée. Un rapport a été établi par le groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat «Institutions publiques et privées, subventionnées conventionnées».

– *Fascicules d'informations financières au Conseil d'Etat*

Un outil de projection et de prévision sur les charges de personnel a été mis en place en collaboration avec l'OPE.

4. Prioriser les investissements proposés par les départements

Une réflexion est en cours à la commission de gestion des portefeuilles de projet (CGPP) sur une révision de la réduction globale, la mise en place d'un instrument de priorisation et la révision de la typologie des investissements.

5. Perfectionner les outils d'information, de prévision et de planification financière à destination des décideurs

– *Fascicules d'informations financières au Conseil d'Etat*

Les fascicules distribués au Conseil d'Etat (Trésorerie, Dette, Recettes fiscales, Indicateurs en matière de personnel, Investissements) sont en cours de développement.

6. Plan financier quadriennal (PFQ)

– *Amélioration de l'instrument*

Conformément au PL «frein à l'endettement», un PFQ coulisant sera mis en place.

4.4 Administration des finances de l'Etat (AFE)

4.4.1 Mission

La mission de l'AFE consiste à gérer les finances de l'Etat en assumant les fonctions suivantes:

- développer l'élaboration de la politique budgétaire, comptable et financière;
- concevoir, étudier, proposer et préparer des décisions impliquant des répercussions budgétaires, comptables et financières au niveau de l'Etat;
- exécuter et enregistrer des opérations par la mise en œuvre des décisions adoptées dans les domaines mentionnés.

A ce titre, l'AFE tient la comptabilité publique en dressant et arrêtant les comptes de l'Etat (bilan, fonctionnement et investissements) avec la description exacte de ses patrimoines (administratif et financier), de ses dettes et de ses créances.

Elle gère de façon optimale les ressources et les emplois financiers de l'Etat dans le cadre de l'équilibre et de l'unité de trésorerie, notamment en améliorant la planification des entrées et des sorties financières par l'implantation de la CFI, du cash pooling (gestion centralisée des liquidités) et en optimisant tous les flux de trésorerie internes et externes à l'administration (communes, Confédération).

En application de la loi sur la Fondation de valorisation, elle assure la bonne gestion du dossier dans l'intérêt de l'Etat. Elle informe de manière adéquate, sur tous les aspects du dossier, le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF. Elle analyse et suit les budgets et les comptes de l'Etat ainsi que ceux de la Fondation de valorisation.

L'AFE s'assure encore du contrôle, de la régularité et de l'efficacité des opérations financières. Sa direction générale intervient en outre dans l'application, le suivi et le développement de systèmes transversaux (gestion des risques, engagements de l'Etat, CFI) au sein de l'administration centrale et des entités concernées ainsi que du pilotage de projets financiers transversaux.

L'AFE a la responsabilité des CR suivants: 23.01.00 pour la gestion de la dette, 23.02.00 pour la gestion de la trésorerie, 23.03.00 et 23.05.00 pour les opérations de la BCGe et la Fondation de valorisation, 23.06.00 pour le centre de recouvrement et de contentieux de l'Etat de Genève, 29.40.00 pour le projet CFI et 29.41.00 pour le projet de caisse centralisée.

Direction de la comptabilité de l'Etat (DCE)

Secteur Comptabilité générale (CGE)

La comptabilité générale centralise les pièces comptables, les contrôle, les saisit et consolide les comptabilités des différents départements. Elle procède aux boucllements mensuels et annuels des comptes d'Etat; elle assure la gestion comptable des comptes courants d'entités tierces auprès de l'Etat, le suivi du compte de compensation avec la Confédération, le contrôle de l'application du plan comptable et l'ouverture des comptes de bilan, l'archivage de toutes les pièces comptables reçues; elle met à disposition les différents états financiers et traite les problèmes comptables posés par les directions financières départementales; elle concrétise les décisions du Conseil d'Etat ou des départements en matière de mutation de services ou de classification de centres de responsabilités, selon le budget adopté par le Grand Conseil.

Secteur Comptabilité des impôts Etat (CIE)

Le secteur de la comptabilité des impôts Etat enregistre sur les comptes d'Etat les mouvements des impôts et taxes dont s'occupe l'AFC. Il gère aussi leur répartition aux bénéficiaires dont l'Etat de Genève, les communes genevoises, la Confédération, les communes frontalières, certaines Eglises et d'autres collectivités.

Secteur Gestion du référentiel comptable (GRC)

Le secteur de la gestion du référentiel comptable apporte expertise et conseil dans l'étude de dossiers en rapport avec les projets de loi, les préavis techniques, les communes et autres analyses diverses. Sa prestation

s'adresse tant au-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF qu'aux autres départements et services de l'Etat.

Centre de compétences CFI (CCCFI)

L'entrée en fonction du CCCFI, dès 2006, permettra notamment d'assurer une accessibilité optimale du système CFI et le support à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs, de garantir la maintenance évolutive des fonctionnalités, de développer le transfert de compétences avec les différents services financiers et entités transversales et de participer au développement ou à l'expertise de nouveaux projets d'intégration d'applications métier à composantes financières (refonte AFC, SIRH, GE-Pilote, etc.).

Direction de la trésorerie générale (DTG)

La mission principale de la DTG consiste à assurer en tout temps les obligations financières de l'Etat, en d'autres termes de veiller à ce qu'il y ait en permanence les liquidités nécessaires grâce à une gestion en flux tendus.

Gestion de la dette

La gestion de la dette est adaptée chaque année à l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers à court, moyen et long terme. Dès 2003, la stratégie a consisté à allonger la durée de vie moyenne de la dette, à améliorer le profil des échéances et à stabiliser sur le très long terme une partie importante de la dette en vertu du principe de sécurité. En 2005, la DTG a réalisé pour le compte de l'Etat des opérations d'emprunts à long terme avec des échéances allant de 9 à 20 ans, profitant des taux d'intérêt historiquement bas. Cette stratégie a permis d'atteindre une proportion respective de 28% et 72% entre emprunts à taux variables et emprunts à taux fixes ainsi qu'un rapport de 16% à 84% pour les emprunts à court terme et ceux à moyen et long terme. Parallèlement, le taux moyen de la dette a pu être contenu à un niveau très raisonnable, à savoir en dessous de 3%.

Caisse centralisée (projet)

Dans l'optique de poursuivre et d'accélérer la stratégie adoptée en matière de gestion de la dette et de la trésorerie du canton, ce projet vise à optimiser les flux et les coûts financiers par une centralisation optimale et maximale des liquidités, permettant de revoir à la baisse les volumes d'emprunts et de mieux les planifier dans le temps. La caisse centralisée donnera à l'Etat les moyens d'emprunter à meilleur escient et de réaliser des économies substantielles sur les charges d'intérêts passifs dès la fin de l'exercice 2006 puis en 2007. Le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 23 novembre 2005.

Centre de recouvrement de l'Etat (projet)

Ce nouveau CR 23.06.00, «centre de recouvrement et de contentieux de l'Etat de Genève», prévoit une mise en production début 2006, avec pour premier objectif la gestion des actes de défaut de biens de la direction générale de l'action sociale (DGAS), désormais rattachée au DSE.

Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe)

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour sauvegarder la banque et lui permettre de poursuivre son activité. La Fondation a en effet pris en charge 5,3 milliards F de créances difficilement recouvrables de la banque. Sa mission est de réaliser

au meilleur prix les actifs les garantissant. L'AFE assure la bonne gestion des conséquences comptable et financière du dossier pour l'Etat et est également un intermédiaire entre les différents partenaires concernés et intéressés par l'information (le-la conseiller-ère d'Etat en charge du DF, la Fondation, les députés, la Banque, les avocats de l'Etat et les autres services de l'Etat).

Centre de compétences des communes (CCC)

Depuis 2003, le centre de compétences des communes réunit des représentants du DIAE et du DF (AFC, AFE, OSI), qui mettent en commun les compétences existant au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales. Il traite toutes les questions liées aux finances et à la fiscalité des communes. Le CCC est copiloté par l'AFE et le service de surveillance des communes (SSCO, DIAE).

4.4.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Améliorer la transparence, l'efficacité et la fiabilité de la gestion comptable et financière de l'Etat

– Mise en place de la CFI

Le projet CFI – Comptabilité financière intégrée – a débuté en 2000 et se terminera en 2006 par le bouclage des comptes 2005 et par l'élaboration du budget 2006-2007. Le PL 8219 (CFI) sera clôturé pour le bouclage des comptes 2005, mettant un terme au plus important projet de système d'informations transversal de l'Etat de Genève. Il aura fallu une équipe de projet de plus de 120 personnes et de plus de 39'000 jours-hommes de travail pour réaliser la CFI et la déployer au sein des 11 départements, avec autant d'organisations et de structures différentes et ceci, pour plus de 1'500 utilisateurs. La direction de projet a été assurée par l'AFE, en étroite collaboration avec le CTI et les services financiers des départements. La CFI est un outil unique pour toute l'administration centrale, servant de plateforme de référence pour toutes les opérations budgétaires, comptables et financières offrant une vision transversale Etat. La CFI est une solution évolutive, permettant d'intégrer de nouveaux concepts du type contrôle interne, normes comptables IPSAS, comptabilité analytique, budget par prestation, etc.

L'utilisation de la CFI apporte une plus-value réelle en matière de gestion opérationnelle. Des économies ont d'ores et déjà été constatées en matière d'achats par la CCA, de gestion des liquidités (planification des entrées et sorties) et de facto en matière de gestion de la dette (intérêts passifs).

D'autres économies sont attendues (par exemple, en terme de rationalisation d'infrastructures). L'exemple de la gestion des liquidités à la Trésorerie générale est symptomatique de la modernisation des processus qui s'est opérée dès 2003, où l'on a assisté à une professionnalisation des ressources humaines avec une intégration de nouveaux outils de gestion de haut niveau. La Trésorerie générale est passée d'un mode de gestion passif à un mode de gestion dynamique. Les résultats sont d'ores et déjà probants, même si le travail qui reste à réaliser est encore important.

Dans le cadre du déploiement de la CFI dès juillet 2003, son achèvement étant prévu en avril 2006, il a fallu opérer certaines actions supplémentaires à caractères organisationnel, technique et de coaching et ou de formation, à savoir:

- 1) Réorganiser l'économet cantonal en centrale commune d'achats (CCA) avec la mise en œuvre des outils ad hoc;
- 2) Assurer le fonctionnement des anciennes applications en parallèle avec la CFI lors du déploiement «progressif» (département par département) en lieu et place du «big bang» initialement prévu;
- 3) Assurer un appui technique d'expertise pour le CTI (2002-2005) pour la gestion de la CFI et des interfaces pour plus de 100 applications métier;
- 4) Former, «coacher», assister les départements et entités transversales de manière intensive avant, pendant et après la bascule de la CFI.

Toutes ces actions, concentrées à l'AFE pour garantir une vision globale, s'inscrivent dans la volonté unique de sécuriser le déploiement de l'outil CFI, opération à très haut risque, compte tenu du parallélisme de l'opération, de sa technicité, de sa durée (environ 32 mois) et de son envergure.

Les économies réelles réalisées sur la période 2004-2005, issues de la mise en œuvre de la CFI sur les natures 30, 31, 32, 36 et 500, peuvent se chiffrer à environ 60 millions F. A titre d'exemple, la CFI a permis de mettre en œuvre la stratégie de gestion des liquidités (15 à 20 milliards F de flux par année) et de la dette pour l'administration. Les économies réelles sur la nature 32 se montent au minimum à 16 millions F sur l'exercice 2004 et 21 millions F sur 2005 en permettant de participer à la réalisation de plus de 2 milliards F d'emprunts supplémentaires à long terme, non prévus initialement. Par ailleurs, d'autres économies interviendront lors du bouclage des comptes 2005 et en cours d'exercice 2006 sur la nature 31 du CTI, de la CCA, des départements, etc.

Le CCCFI a été mis en place avec le concours du CTI pour une entrée en fonction début 2006. La formation de base des utilisateurs-trices et la formation métier des directions financières et entités transversales seront poursuivies.

La mise en production d'une nouvelle tranche de la Comptabilité financière intégrée Impôts Etat (CFI IE) – comptabilisation et répartition des impôts – est en cours. La mise en production globale et définitive de la CFI IE sera effectuée lors du bouclage des comptes 2006, en collaboration avec les partenaires CTI, AFC, OSI et le comité directeur Refonte.

– Gestion rigoureuse des liquidités de l'Etat qui permette de contenir le montant de la dette et des intérêts au plus bas niveau

Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement maximal de 3'940'000 F pour la mise en œuvre d'un concept de gestion des liquidités dit Caisse centralisée a été adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 23 novembre 2005 et présenté au Grand Conseil. Les charges et revenus du projet ont été inscrits au projet de budget 2006.

Les travaux se sont poursuivis pour maintenir:

- 1) le taux moyen de la dette inférieur à 3% (2,65% en 2005)
- 2) une proportion maximale d'emprunts à court terme de 25% et de 75% pour ceux à long terme (16% de court terme vs. 84% de long terme obtenus en 2005)
- 3) le risque de taux d'intérêts dans la proportion maximale de 25% d'emprunts à taux variable (28% en taux variable vs. 72% en taux fixe obtenus en 2005).

La gestion centralisée des flux de liquidité entrants et sortants est en cours de mise en place pour un aboutissement prévu en 2007.

Le contrat signé entre l'Etat de Genève et la BCGe permettra d'étendre l'implantation du cash pooling automatique au petit et moyen Etat. L'intégration des départements et entités subventionnées est en cours.

– *Mise à jour de l'inventaire du patrimoine immobilier de l'Etat*

L'extrait de procès-verbal relatif à l'inventaire des actifs de l'Etat a été soumis au Conseil d'Etat le 12 octobre 2005.

– *Mise en place de nouvelles normes comptables*

L'augmentation des contrôles du référentiel comptable, l'analyse des nouveaux schémas comptables et l'amélioration de la quantité de préavis techniques produits tout en préservant la qualité ont été reportées à 2006.

L'évaluation des coûts et ressources nécessaires au passage aux normes IPSAS sera présentée au Conseil d'Etat et à la commission de contrôle de gestion (CCG) en février 2006. Le projet sera piloté de 2006 à 2007 pour une application au budget et aux comptes 2008.

La définition des méthodes de comptabilisation des investissements de l'Etat a fait l'objet d'un extrait de procès-verbal soumis au Conseil d'Etat le 28 novembre 2005.

2. Assurer le suivi de la gestion de la Fondation de valorisation

– *Mise en place d'une stratégie de vente des immeubles pour mieux maîtriser les avances à décaisser*

Objectif atteint.

– *Mise en place d'un mécanisme de remboursement des avances à l'Etat*

Objectif atteint.

4.4.3 Statistiques et indicateurs

4.4.3.1 Direction de la comptabilité de l'Etat (DCE)

Secteur Gestion du référentiel comptable (GRC)

Etat récapitulatif des projets de loi (PL) remis au DF pour préavis technique en 2005:

	PL reçus en 2005	Préavisés au 31.12.2005
CHA	0	0
CTI	7	6
DF	4	4
DIP	12	6
DJPS	3	3
DAEL	18	13
DIAE	8	6
DEEE	7	6
DASS	25	20
DAM	0	0
PJ	0	0
GC	0	0
Total	84	64

4.4.3.2 Direction de la trésorerie générale (DTG)

Gestion de la dette

	Montant (en milliards F)	Taux d'intérêt moyen
Dette totale Etat de Genève	12,706	2.65%

Taux d'intérêts fiscaux 2005: créanciers 0,5%, débiteurs 3,0%.

4.5 Office du personnel de l'Etat (OPE)

4.5.1 Mission

L'office du personnel de l'Etat a une mission d'autorité, d'expertise et de gestion dans le domaine des ressources humaines (RH) pour l'ensemble de l'administration publique genevoise. Son champ d'intervention est à la fois stratégique et opérationnel. A ce titre, il est chargé, en relation étroite avec les départements, de proposer et coordonner la mise en œuvre de la politique du personnel de l'Etat à travers les prestations des différents secteurs de la fonction publique cantonale, en conformité avec les décisions gouvernementales.

Les différents services qui composent l'OPE participent à sa mission générale dans leurs champs de compétences. Il s'agit de:

- Concevoir, développer, réaliser et accompagner les actions de formation et de perfectionnement permettant la formation continue de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'administration
- Garantir la cohérence de l'application des lois, règlements et directives liés à la gestion du personnel de l'Etat
- Elaborer et coordonner le budget du personnel de l'Etat et en assurer le suivi
- Décrire, analyser et évaluer les fonctions de l'administration tout en anticipant l'évolution des métiers
- Assurer la gestion de la rémunération, des assurances et des caisses de pension
- Garantir la mise en place de mesures de santé au travail.

4.5.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

- *Positionner l'OPE (rôles et responsabilités), dans le cadre d'une politique RH tenant compte des besoins des départements et des évolutions des prestations de l'administration, en réalisant un inventaire des activités et prestations débouchant sur la fixation de priorités et l'élaboration de programmes*

Un inventaire a été établi pour chaque service de l'OPE; des séances régulières sont tenues avec GE-Pilote pour déterminer à fin janvier 2006 les prestations de la filière RH.

- *Proposer une politique de formation axée sur le développement des compétences métier*

Cet objectif est en cours de réalisation. Une réorganisation du centre de formation de l'Etat s'est avérée nécessaire. L'objectif est maintenu pour l'année 2006.

- *Proposer une politique de santé du personnel de l'Etat. Redéfinir les positionnements, les rôles et relations du service de santé du personnel de l'Etat et des RH dans la politique de santé*

Des réflexions sont en cours sur les indicateurs liés aux absences, sur les problématiques liées à la dépendance à l'alcool et son traitement en terme de gestion des ressources humaines, sur les absences longue durée et la réorientation possible des personnes concernées, sur la prise en compte des conséquences du harcèlement. La politique de santé sera elle-même établie en 2006, en cohérence avec l'ensemble de la politique RH.

- *Participer comme maître d'ouvrage (MOa) à la réalisation d'un logiciel de gestion des RH permettant une décentralisation des activités et des responsabilités de gestion dans les départements (projet SIRH)*

L'OPE participe comme MOa au comité de pilotage SIRH et au bureau du comité. Il préside le groupe des ressources humaines des départements (GRRH). Il participe aux ateliers sur les fonctions, les unités d'organisation, la paie et la gestion administrative depuis novembre 2005 et participera à l'atelier sur la gestion des absences dès février 2006.

- *Piloter la mise en place d'une modernisation du système d'évaluation des fonctions et du système de rémunération qui prenne en compte l'évolution des métiers et compétences nécessaires à leur exercice (projet ModSEF)*

Les objectifs 2005 ont tous été atteints (présentation du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, élaboration du rapport intermédiaire sur la politique de rémunération, choix de l'outil permettant une évaluation des coûts). Le délai de mise en œuvre du projet est au 31 octobre 2008 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 octobre 2005 (voir également le point 4.5.4 ci-après).

4.5.3 Autres travaux entrepris en 2005

1. Travaux réalisés à ce jour

Parallèlement aux objectifs fixés, l'OPE a poursuivi de nombreux travaux permettant d'améliorer les outils de gestion des ressources humaines et de faciliter les processus métiers. Ces travaux ont principalement permis de mettre en œuvre une nouvelle formule d'évaluation des fonctions et de mettre en place un processus de demande d'évaluation.

Un rapport sur les travailleurs sociaux, qui mettait en exergue les différentes formes de rémunération adoptées par les départements, a été proposé au Conseil d'Etat. Un rapport relatif à l'enregistrement mécanique des temps de travail a été remis au collège des secrétaires généraux. Par ailleurs, il a été proposé aux responsables des ressources humaines des départements une meilleure prise en compte des temps partiel sur l'outil THUIA, un contrôle qualité des entretiens périodiques en période probatoire ainsi qu'un guide d'engagement.

Un travail permettant de clarifier les rôles et responsabilités entre les services, les responsables RH de départements et l'OPE a été mené tout au long de l'année 2005.

2. Groupes de travail en cours

En partenariat avec le collège des ressources humaines, différents outils de gestion des RH ont pu être

améliorés ou voir le jour. A titre d'exemple, les formulaires relatifs aux cahiers des charges, aux entretiens périodiques ou encore aux entretiens de départ ont été établis.

4.5.4 Projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)

En collaboration avec les départements, l'OPE a été chargé dès fin 1999 de mener les études et travaux qui doivent conduire à la mise en œuvre du projet ModSEF. Le nouveau système devra être adapté aux besoins et aux conditions actuels et permettre une véritable gestion des compétences et des carrières, dans une approche globale et cohérente. Il se fonde sur une révision des critères d'évaluation et de leur pondération, au profit notamment des responsabilités effectivement assumées.

La mise en œuvre du nouveau système d'évaluation sera accompagnée d'une nouvelle politique de rémunération mieux en phase avec les valeurs et les besoins de l'institution publique en matière de gestion des ressources humaines (GRH). Sont notamment examinés les principes actuels de progression automatique des salaires, le nombre des annuités, celui des échelons constituant les diverses classes salariales, ainsi que le système complexe des indemnités spéciales qui s'ajoutent au salaire de base.

Ces réformes, qui concernent toute l'administration cantonale ainsi que les entités para-étatiques, devront entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009, selon le calendrier adopté par le Conseil d'Etat le 26 octobre 2005.

4.5.5 Projet de système d'information des ressources humaines (SIRH)

Le projet SIRH doit permettre la fourniture et la mise en œuvre d'une application intégrée de GRH, de gestion des salaires et d'administration du personnel. Il est placé sous l'autorité d'une délégation du Conseil d'Etat au SIRH, composée des conseillers d'Etat chargés des départements de l'instruction publique et des finances. Le projet est piloté par le comité SIRH composé des représentants métier des départements et du CTI. Il collabore étroitement avec l'ensemble des responsables RH des départements et avec les responsables du projet CFI.

Dans le cadre du projet de loi voté en mars 2001, les objectifs fixés sont:

Phase 1: période 2005-2006. L'objectif prioritaire est de démarrer l'exploitation des paies de l'OPE et du DIP au 1^{er} janvier 2007, en tenant compte du prérequis indispensable décrit dans le plan de projet

Phase 2: période 2007-2008. L'objectif est de mettre en production les modules liés à la gestion du budget du personnel et à la gestion de la formation des collaboratrices et collaborateurs

Phase 3: période 2009-2010. Extension des fonctionnalités déjà mises en œuvre dans les deux premières phases et mise en production des modules liés à la gestion des compétences et des postes.

L'année 2006 prévoit la fin du développement du premier lot SIRH, entamé en 2005, ainsi que son déploiement auprès des utilisateurs.

4.5.6 Statistiques et indicateurs

4.5.6.1 Effectifs de l'Etat de Genève

Les effectifs de l'Etat de Genève sont passés de

13'487,39 postes en 2004 à 13'522,18 postes en 2005. Cet accroissement net de 34,79 postes est inférieur à celui de 2004 (+172,40 postes). Il se décompose comme suit:

Effectifs du personnel de l'administration cantonale

DEPARTEMENTS	Budget 2004	31 décembre 2004		Postes non occupés au 31 décembre 2004		Budget 2005	31 décembre 2005
	Nombre de postes	Nombre de personnes employées	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants	en % du budget 2004	Nombre de postes	Nombre de personnes employées
Chancellerie (total)	383,67	406	378,74	-4,93	-1,28%	463,87	488
Chancellerie stricto sensu	72,28	80	72,75	0,47		73,78	81
CTI	291,42	303	288,11	-3,31		370,12	382
Service du Grand Conseil	19,97	23	17,88	-2,09		19,97	25
Finances (total)	756,15	794	741,60	-14,55	-1,92%	761,75	799
Apprenti-e-s centre de formation ¹⁾		(143)	(143)				(143)
Stagiaires Maturité professionnelle et FCPM ¹⁾		(41)					(23)
Instruction publique (total) ²⁾	7'015,65	8'672,00	6'978,59	-37,06	-0,53%	7'090,65	8'844
Personnel administratif et technique	1729,7	2'181	1720,494			1'758,25	2'229
Corps enseignants primaire	2288,5	2'715	2281,679			2'280,52	2'718
Corps enseignant secondaire	2929,8	3'681	2908,934			2'982,33	3'803
Corps enseignant du centre de form. profess. santé-social	67,65	95	67,479			69,55	94
Justice et police et de sécurité (total)	2'718,60	2'741	2'639,71	-78,89	-2,90%	2'725,40	2'776
Personnel administratif		1'272	1'167,93				1'271
EM Police		12	12,00				12
Gendarmerie		753	750,45				774
Police judiciaire		276	270,90				282
Police sécurité internationale		198	209,73				199
Prison		230	228,70				238
Stagiaires police ¹⁾		(75)					(82)
Pouvoir Judiciaire (total)	389,52	430	387,12	-2,40	-0,62%	389,52	432
Magistrats	83,00	85	82,00			83,00	86
Personnel administratif	306,52	345	305,12			306,52	346
Aménagement, équipement et logement (total)	728,24	790	736,93	8,69	1,19%	728,24	762
Intérieur, agriculture, environnement et énergie (total)	526,50	577	527,25	0,75	0,14%	527,50	569
Economie, emploi et affaires extérieures (total)	530,51	574	524,58	-5,93	-1,12%	532,41	580
Action sociale et santé (total)	391,55	432	380,81	-10,74	-2,74%	396,35	442
Affaires militaires (total)	47,00	40	39,20	-7,80	-16,60%	47,00	37
Total général Etat	13'487,39	15'456,00	13'334,53	-152,86	-1,13%	13'662,69	15'729

Nota :

La statistique a été établie uniquement en considération du nombre des personnes employées par les services, à l'exclusion des auxiliaires et du personnel temporaire, selon les informations transmises par l'office du personnel et le département de l'instruction publique.

1) Non compris dans le total général

2) Les effectifs 2004 et 2005 du DIP ne prennent en compte ni l'Université, ni les HES. Les postes au budget 2005 sont ceux du budget voté. Des réallocations internes au DIP ont été effectuées. Après réallocations, le budget 2005 se répartit ainsi :

Personnel administratif et technique : 1'751,35 ; Corps enseignant primaire : 2'279,017 ; Corps enseignant secondaire : 2'990,533 ; Corps enseignant du CEFOPS : 69,75.

Il convient de préciser que **les points 1 à 10 ci-après concernent le personnel administratif et technique de l'administration cantonale**, sans les membres du corps enseignant. Les données se réfèrent à l'année civile 2005.

1. Répartition du personnel régulier par famille professionnelle

Administratifs	3'987	43.77%
Enseignants	335	3.68%
Police, prison	2'054	22.55%
Manuels	643	7.06%
Médicaux, paramédicaux	788	8.65%
Scientifiques	676	7.42%
Techniques	519	5.70%
Divers	106	1.16%
Total	9'108	100.00%

2. Taux de rotation du personnel régulier

	Pourcentage du personnel régulier (8'955 personnes)		
Entrées		593	6.51%
Sorties		607	6.66%
Retraites	28	0.31%	
PLEND	155	1.73%	
Décès	13	0.15%	
Invalidité	7	0.08%	
Démissions, fins contrats	357	3.99%	
Licenciements	47	0.52%	
Taux de rotation global			6.21%

En excluant les décès et les départs en retraite, le taux de rotation du personnel (sorties divisées par les effectifs) s'établit à 6,21% en 2005. Il était de 9,27% en 2004.

3. Répartition générale du personnel régulier

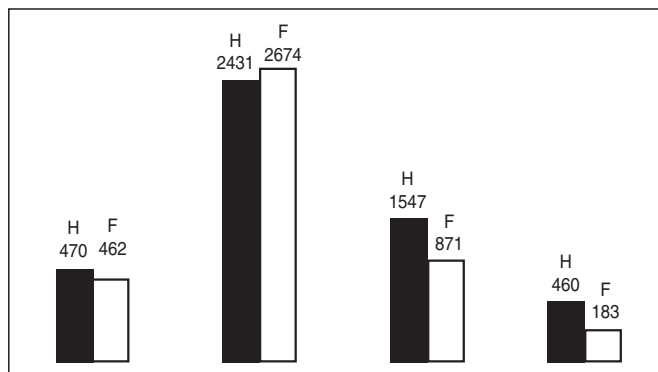
Hommes	4'918	54,00%
Femmes	4'190	46,00%
Total	9'108	
Suisses	8'267	90,77%
Non Suisses	841	9,23%
Total	9'108	

4. Répartition par tranche d'âge

Age	Hommes	Femmes	Total	
20-29 ans	555	447	1002	11.00%
30-39 ans	1304	1163	2467	27.09%
40-49 ans	1610	1329	2939	32.27%
50-59 ans	1144	1005	2149	23.59%
60 et plus	305	246	551	6.05%
			9108	100,00%

Age moyen : Hommes : 43,12 Femmes : 43,13 Total : 43,13

5. Répartition par catégorie salariale



Personnel sans qualification et mi-qualifié	Personnel qualifié, techniciens, paramédicaux	Cadres intermédiaires, universitaires	Cadres supérieurs
classes 1-8	classes 9-15	classes 16-22	classes 23-33
10,23%	56,05%	26,55%	7,17%

6. Répartition selon le taux d'activité

Taux d'activité	Hommes		Femmes		Total	
100%	3'856	42,34%	1'498	16,45%	5'354	58,78
90-99%	248	2,72%	576	6,32%	824	9,05
80-89%	86	0,94%	517	5,68%	603	6,62%
70-79%	54	0,59%	364	4,00%	418	4,59%
60-69%	63	0,69%	322	3,54%	385	4,23%
50-59%	108	1,19%	495	5,43%	603	6,62%
-de 50%	403	5,52%	418	4,59%	921	10,11%
	4'918		4'190		9'108	

7. Répartition par années de service

Années de service	Hommes	Femmes	Total	
0-5	1409	1552	2'961	32,51%
6-10	842	785	1'627	17,86%
11-15	559	486	1'045	11,47%
16-20	729	631	1'360	14,93%
21-25	610	357	967	10,62%
26-30	480	191	671	7,37%
plus de 30	289	188	477	5,24%
			9'108	100,00%

Moyenne : années de service

Hommes : 13,14

Femmes : 11,53

Total : 12,85

8. Absences du personnel

	2004	2005
Accidents professionnels	0,21%	0,27%
Accidents non professionnels	0,56%	0,56%
Maladie	4,39%	4,54%
Maternité	0,45%	0,44%
Total	5,61%	5,81%

4.5.6.2 PLEND

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) selon la loi B 5.20 a facilité, par le biais du bénéfice d'une rente temporaire, le départ de personnes, libérant ainsi 311,80 postes de travail, soit 2,70% des postes inscrits au budget 2004 de l'Etat (2004: 308,07 postes, soit 2,71%).

	Nombre de postes libérés par le Plend	Pourcentage par rapport aux postes inscrits au budget 2004
Chancellerie stricto sensu	1,00	1,36%
Service du Grand Conseil	1,00	5,01%
CTI	2,58	0,70%
Finances	18,56	2,44%
Instruction publique (sans université et HES)	215,23	3,04%
Justice, police et sécurité (sans police, ni prison)	22,29	3,21%
Pouvoir judiciaire (sans magistrat)	5,75	1,92%
Aménagement, équipement et logement	18,98	2,61%
Intérieur, agriculture, environnement et énergie	16,56	3,14%
Economie, emploi et affaires extérieures	4,75	0,89%
Action sociale et santé	4,10	1,03%
Affaires militaires	1,00	2,13%
Total «Petit Etat»	311,80	2,70%

4.6 Centrale commune d'achat (CCA)

4.6.1 Mission

La CCA est une entité transversale de l'administration rattachée au DF. Devenue opérationnelle en 2005, elle a consolidé la mise en place d'un processus unique d'approvisionnement pour l'Etat.

Sa mission, définie dans son nouveau règlement (B4 20 03) adopté par le Conseil d'Etat en 2004, consiste à regrouper les besoins de l'administration en fournitures et services dans ses domaines de compétence. La CCA procède ensuite aux acquisitions dans le cadre d'une politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics (AIMP).

Elle approvisionne, en outre, les entités publiques et privées subventionnées, selon les modalités définies par les parties et le département de tutelle ou de surveillance. La CCA est désormais un interlocuteur incontournable en matière d'approvisionnement.

4.6.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

Dans le cadre de la rationalisation des procédures et processus d'achat de biens et services de l'administration pour en améliorer l'efficacité et générer des économies d'échelle:

- *Simplifier le circuit des commandes par la mise à disposition des départements d'un site marchand sur internet*

Le site marchand en ligne CCAchats a été mis en place dans l'ensemble de l'administration cantonale. Il est accessible en permanence et permet une meilleure gestion de l'achat ainsi qu'une maîtrise accrue des dépenses d'acquisition.

- *Négocier avec l'ensemble des fournisseurs pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix et réaliser des économies*

Une politique d'achats permettant de réaliser de façon permanente des économies pour le compte de l'administration a été définie et appliquée.

Les procédures d'approvisionnement ont été unifiées par le développement de conventions particulières. Une action a été entreprise en direction des achats spécifiques encore négociés en direct par certains services de l'administration.

Aide et conseil commercial ont été prodigués à l'ensemble de l'administration.

- *Elever le niveau de compétence des collaborateurs occupant la fonction d'acheteur*

Les acheteurs et acheteuses administratifs suivent les cours du soir du centre de formation commerciale (CEFCO) dont la formation est sanctionnée par des diplômes.

4.7 Administration fiscale cantonale (AFC)

4.7.1 Mission

L'AFC est chargée, sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal¹, de:

1. procéder à la taxation

des impôts périodiques (sur le revenu/bénéfice et sur la fortune/capital, taxes sur le tourisme) et ponctuels (impôts sur les

bénéfices et gains immobiliers – IBGI, droits d'enregistrement et de succession); restituer l'impôt anticipé suisse; imputer les impôts à la source étrangers et préavis des demandes d'exonération ou d'octroi d'allègements fiscaux. Ce travail s'effectue sur la base des éléments déclarés par les contribuables ou tels que ressortant des dossiers, voire identifiés par l'AFC

2. percevoir les créances fiscales

pour le compte de l'Etat, des communes, de la Confédération ou des Eglises officielles, y compris l'impôt à la source

3. appliquer la législation et la réglementation en matière fiscale

en assistant le législateur dans ses réflexions, par la participation aux séances de la commission fiscale du Grand Conseil, la mise à disposition de son expertise et la fourniture des travaux et documents que les député-e-s sollicitent ou la préparation de prises de position sur les sujets mis en consultation au niveau fédéral.

En complément de ces 3 axes, on mentionnera la fonction de vérification, de détection et de répression des fraudes, ainsi que la tenue du rôle des contribuables. Les comptes fiscaux sont tenus par le service de la comptabilité des impôts Etat (CIE) rattaché à l'AFE (voir point 4.4.1 ci-dessus).

4.7.1.1 Mission de la direction de la taxation des personnes physiques

La direction de la taxation des personnes physiques (PP) assure la production de l'impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes physiques assujetties dans le canton, qu'elles soient salariées, sans activité lucrative ou de condition indépendante.

L'assujettissement peut être le fait de la situation personnelle du contribuable (domicile dans le canton) ou celui d'un rattachement économique avec le canton (exploitation d'entreprise ou détention d'immeuble).

Cette mission ne s'applique toutefois pas aux contribuables assujettis uniquement à l'imposition à la source (personnes physiques au bénéfice d'un permis de séjour sous conditions et frontaliers) qui relèvent de la direction de la perception.

Dans le cadre de sa mission, la direction procède, sur la base des règles de droit fiscal fédéral et cantonal, au calcul des revenus et fortune imposables et au calcul des impôts périodiques sur le revenu et la fortune des personnes physiques en contrôlant et, le cas échéant, rectifiant les éléments et informations déclarés par les contribuables.

4.7.1.2 Mission de la direction de la taxation des personnes morales

La mission de la direction des personnes morales (PM) se décline en fonction des différents impôts et tâches dont elle a la charge. Elle assure notamment:

¹ Lois et règlements cantonaux/fédéraux auxquels l'AFC se réfère dans le cadre de sa mission:

- LHID / O LHID-LIFD / O LIFD pour l'impôt fédéral direct
- LIA / OIA: loi / ordonnance sur l'impôt anticipé
- LT / OT: loi / ordonnance sur le droit de timbre
- LTVA / OLTVA: loi / ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée
- D 3: recueil de la législation genevoise sur les impôts et taxes

- la production de l'impôt généré par l'activité des personnes morales situées dans le canton
- la production de l'impôt dû sur les bénéfices et les gains immobiliers - IBGI (impôt de nature définitive pour les personnes physiques agissant dans le cadre de leur patrimoine privé et hors activité commerciale)
- la production de l'impôt dû sur les prestations en capital versées par les institutions de prévoyance
- la vérification des éléments relatifs à la fortune et au rendement des valeurs mobilières des contribuables ainsi que la vérification des demandes de remboursement des divers impôts anticipés prélevés en Suisse ou à l'étranger
- le traitement des demandes nécessaires à l'établissement de la taxe militaire et au décompte AVS pour les indépendants et les non actifs.

4.7.1.3 Mission de la direction de la perception

Au cœur des activités financières de l'AFC et du DF, la direction de la perception a pour mission de suivre et d'encaisser les créances fiscales pour le compte de l'Etat, des communes, de la Confédération et des trois Eglises reconnues, y compris l'impôt à la source et les taxes sur le tourisme.

Les tâches de la perception sont regroupées par secteur d'activité. Cette organisation répond à des critères de maîtrise des coûts, d'efficacité et d'optimisation des processus de travail. Elle permet aussi de porter l'accent sur la qualité de la prestation fournie au contribuable.

Le service du recouvrement a pour mission d'encaisser les créances cantonales et communales ainsi que l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales résidentes dans le canton de Genève. Il perçoit la taxe professionnelle pour le compte de certaines communes et gère l'encaissement de la contribution ecclésiastique.

Le service de l'impôt à la source perçoit l'impôt prélevé par les employeurs et autres débiteurs de prestations imposables. Il contrôle et rectifie au besoin l'imposition des employé-e-s. Il engage les procédures de recouvrement de créances et dépose les procédures de dénonciation pénale. Il est également responsable du prélèvement à la source de l'impôt sur les prestations en capital versées par les institutions genevoises de prévoyance à des personnes domiciliées à l'étranger.

Le service du contentieux engage des procédures d'exécution forcée à l'encontre des personnes morales et physiques domiciliées hors du canton de Genève. Il dépose des procédures de poursuite pour les droits d'enregistrement et de succession ainsi que tous les impôts spéciaux. Il intente des actions à l'encontre des employeurs qui ne s'acquittent pas des montants prélevés sur les salaires de leur personnel étranger au titre de l'impôt à la source. La gestion des actes de défaut de biens relève également de sa compétence.

Le service du tourisme encaisse les différentes taxes sur le tourisme, telles que la taxe de séjour perçue par le biais des hôtels, pensions, camping, etc. et la taxe hôtelière. Il lui incombe également de notifier et de recouvrer la taxe d'encouragement au tourisme.

Le central téléphonique réceptionne et traite les demandes de premier niveau. Il répartit les communications destinées à l'AFC et aux autres services du DF.

4.7.1.4 Mission de la direction du contrôle

Le service du contrôle procède à des expertises nécessitant des moyens d'investigation importants (révisions comptables sur place, auditions, etc.) afin de récupérer des recettes fiscales sur les périodes fiscales antérieures et applique le droit pénal fiscal en cas de soustraction d'impôt ou de fraude fiscale.

Le service de la vérification examine notamment la qualité du travail des services de taxation et se prononce sur l'adéquation des procédures de travail internes; il rend compte à la direction du contrôle, respectivement à la direction générale qui tire les conclusions des constats effectués.

Le service du registre fiscal tient à jour les registres des personnes morales et physiques assujetties, pour des motifs de domicile ou économiques, à l'impôt dans le canton.

L'inspecteur effectue des enquêtes nécessitant des moyens plus importants visant principalement à prouver l'assujettissement de personnes physiques ou morales dans le canton, à recueillir des preuves sur les moyens d'existence de contribuables ou à vérifier la crédibilité des dénonciations.

4.7.1.5 Mission de la direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

Cette direction a pour mission d'appréhender les impôts suivants:

1. Les droits d'enregistrement et de timbre

Le service de l'enregistrement détermine puis encaisse les impôts afférents aux actes et opérations de nature mobilière et immobilière soumis à la loi cantonale sur les droits d'enregistrement, notamment tous les actes authentiques des notaires genevois et toutes les adjudications immobilières par les offices des poursuites et faillites du canton de Genève.

Comme d'autres services de l'Etat tels la caisse de l'Etat et le registre foncier, il perçoit également le droit de timbre cantonal régi par les articles 269 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques.

2. Les droits de succession

Tout d'abord, il convient, conformément à la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et à la loi genevoise de procédure fiscale, de procéder ou de faire procéder par un notaire à l'inventaire des biens composant la fortune du contribuable décédé, de son conjoint et de ses enfants mineurs sous son autorité parentale.

Ensuite, conformément à la loi cantonale sur les droits de succession, il s'agit de déterminer, puis d'encaisser les droits afférents à toute transmission de biens dans le cadre de successions soumises à l'impôt à Genève.

Ces tâches sont réalisées conjointement par le service des successions et le service des estimations immobilières et des inventaires successoraux.

3. Les impôts fonciers, sur le revenu et la fortune immobilière

Il s'agit de déterminer l'impôt immobilier complémentaire régi par les articles 76 et suivants de la loi générale sur les contributions publiques et calculé sur la valeur fiscale brute des immeubles sis dans le canton de Genève.

Cette tâche est réalisée par le service immobilier au moment où il détermine les éléments de revenus, y compris les déductions liées et de fortune des immeubles privés, locatifs, commerciaux ou agricoles pour les déclarations des personnes physiques et morales. Ce service est ainsi un maillon de la chaîne qui aboutit à la taxation annuelle des contribuables.

4.7.2 Objectifs et priorités de la direction générale et de l'AFC en 2005, réalisations

1. Améliorer les performances de l'AFC au moyen d'outils informatiques adaptés aux différentes catégories d'impôts ainsi qu'à leur évolution

- *Poursuivre les travaux de refonte du système informatique, notamment la partie perception (R-Per). Entreprendre les analyses et développements et mettre en production la première partie de la phase 2 de R-Per (personnes morales et autres impôts)*

La phase de développement R-Per 2 sera mise en route début 2006.

- *Développer la partie afférente aux personnes morales de la refonte informatique (R-Tax PM) afin d'assurer la sécurité de la taxation et d'obtenir un outil qui permette un travail de qualité, rationnel et efficace, également de manière transversale (données statistiques)*

Les premiers lots (débit des bordereaux) seront disponibles en avril 2006, selon le calendrier fourni par le CTI.

- *Poursuivre les développements informatiques relatifs à l'enregistrement (liens avec R-Fisc, loi Casatax - suivi des dossiers et statistiques, perception et comptabilité)*

Le projet R-Enreg est passé en maintenance en octobre 2005. Des développements, notamment concernant Casatax (voir point 4.7.2.5 ci-après), restent à faire. Par ailleurs, le service de l'enregistrement a été désigné service pilote pour intégrer la perception des impôts non périodiques dans R-Per 2, y compris sa comptabilité.

- *Poursuivre les développements informatiques relatifs à l'immobilier (fonctionnalités de mutations et de visas, lien avec R-Tax, infocentre)*

Le projet R-Immo est passé en maintenance à fin 2005. Cependant, des développements importants, tant métier que de création de liens avec d'autres applications, restent à faire.

2. Adapter et élever le niveau de compétence des collaboratrices et collaborateurs. Adapter les pratiques et processus aux évolutions de l'environnement économique et fiscal

- *Consolider les formations de base des collaboratrices des divisions et accompagner les cadres qui ont des besoins spécifiques. Consolider l'uniformité de la pratique entre les secteurs de l'AFC. Consolider la cohérence de la politique et de la pratique fiscale avec l'administration fédérale des contributions*

Alors que la direction générales (affaires fiscales) a entrepris et développé ses efforts en matière de décloisonnement et de formation par la tenue de réunions transversales et de séminaires mensuels, l'AFC a décidé d'intégrer la formation externe organisée par la conférence suisse des impôts (CSI) et de lancer une analyse interne du concept de formation.

Le cours CSI sera testé début 2006 alors que le groupe de formation débutera en 2006.

- *Fixer et appliquer la doctrine en matière de fiscalité internationale PP et PM (partage de l'assiette fiscale – revenus d'activité – et de structures off-shore); de trusts, en particulier suite à l'abolition des droits de donation et des droits de succession pour ligne directe, notamment l'exemption de cette exonération pour les héritiers de contribuables imposés selon la dépense*

Les efforts entrepris par le service des affaires fiscales, en collaboration avec l'ensemble de l'AFC, commencent à porter leurs fruits en termes de respect de la capacité économique et d'égalité de traitement. Toutefois, une véritable mesure des résultats de ces efforts ne pourra être envisagée, avec le recul nécessaire, qu'au printemps 2006.

3. Intensifier le rôle du contrôle fiscal pour améliorer le rendement fiscal de certains impôts

Cette tâche concerne, en amont, les services de taxation puis, dans un second temps, le service du contrôle.

- *Revenus des contribuables de condition indépendante: consolider l'assiette fiscale de certains contribuables indépendants (promoteurs immobiliers, agriculteurs, remises de commerce) et permettre le traitement de ces contribuables dans les délais fixés*

L'étude de la création d'un service impôts spéciaux, incluant notamment le traitement de ces dossiers, a été reportée à 2006.

- *Rémunération des personnes physiques: améliorer le contrôle des frais forfaitaires de représentation, indemnités de résidence, etc.*

L'amélioration des procédures de validation des cas concernés, rendue difficile du fait du nombre d'entreprises et de contribuables, a permis d'effectuer de grosses reprises en 2005. Pour l'avenir, la lettre-circulaire du 7 décembre 2005 doit permettre de recentrer la problématique et d'éviter les abus découlant d'une pratique qui s'est trop étendue ces dernières années.

- *Contentieux: engager des actions auprès des contribuables concernés pour les inciter au rachat d'actes de défaut de biens pour un montant s'élevant au moins à 3,5 millions F*

Cet objectif est en cours de réalisation.

- *Assiette et taux de l'impôt à la source: mettre à jour les éléments non annoncés par l'employeur*

Cet objectif est en voie d'être atteint: systématique des contrôles du service de l'impôt à la source; vérifications sur place lors de la taxation des employeurs ou dans le cadre d'une procédure de contrôle (collaboration inter-services); extension des procédures de contrôle ouvertes pour d'autres motifs. Toutefois, l'AFC est tributaire des contraintes liées au système d'imposition à la source, dans la mesure où il fait reposer l'essentiel de la maîtrise de l'assiette fiscale sur les employeurs.

- *Contrôle lié aux statuts fiscaux: vérification du respect des conditions d'octroi et de l'exactitude des chiffres fournis par les entreprises bénéficiant de statuts fiscaux*

Un point de situation sera fait en janvier 2006.

- *Sources d'information pour l'ouverture de procédures de contrôle ou d'approfondissement en cours de procédure de taxation: approfondir les thèmes et les sujets qui sont à l'origine des reprises fiscales majeures*

Un point de situation sera fait en 2006.

4. Participer à l'évolution et à la création de la législation fiscale pour l'adapter au contexte économique et aux demandes sociales

- *Fiscalité de l'immobilier: veiller à ce que la valeur locative soit conforme aux exigences légales (PP et subsidiairement PM – Sociétés immobilières d'actionnaires-locataires SIAL); avoir une transparence en matière de frais déductibles; revoir le système actuel de la période décennale pour l'estimation fiscale*

Objectif en cours de réalisation, par le biais d'un groupe de travail transversal «Etat - milieux immobiliers», avec un délai à l'été 2006 pour la valeur locative et les frais d'entretien. S'agissant du système de la période décennale (estimation fiscale de certains immeubles), le groupe de travail a été constitué et les travaux ont débuté.

- *Elaborer avec la commission fiscale une nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), comme suite au 2^e rapport d'experts. Mettre en place la doctrine et l'utilisation du nouveau certificat de salaire*

La mise en place du nouveau certificat de salaire a été reportée au 1^{er} janvier 2007 par les instances fédérales en charge. Cette mise en place dépasse par ailleurs les seuls intérêts de l'AFC et concerne également l'Etat en tant qu'employeur. Au cours de 2006, des relations de partenariat seront entretenues avec les milieux économiques pour la mise en place du nouveau certificat de salaire.

- *Préparer un projet de loi de perception fondée sur un nouveau modèle*

Le projet a démarré; le travail de fond sera effectué durant le 1^{er} semestre 2006.

4.7.2.1 Objectifs et priorités 2005, réalisations de la direction de la taxation des personnes physiques

Niches fiscales

- *Consolider l'assiette fiscale de certains contribuables indépendants (promoteurs immobiliers, agriculteurs, remises de commerce), permettre le traitement de ces contribuables dans les délais fixés et améliorer le contrôle des frais forfaitaires de représentation, indemnités de résidence, etc.*

Pour atteindre cette cible, la direction de la taxation PP a notamment fixé comme objectifs d'améliorer la qualité des taxation effectuées, de rechercher la matière imposable en contrôlant plus systématiquement les frais d'acquisition du revenu, les critères liés à l'assujettissement, le mode de rémunération.

La création d'un service des impôts spéciaux chargé de traiter les contribuables particuliers a été reportée à 2006.

Contrôle qualité

- *Maintenir la vérification de la qualité des taxations par des contrôles internes effectués par la hiérarchie et par des contrôles externes entrepris par le service de la vérification et améliorer l'exploitation des constats de ces contrôles*

Afin d'améliorer encore la qualité des taxations effectuées et des informations données aux contribuables, les contrôles internes à la division et les contrôles externes ont été intensifiés. Les constats faits lors de ces contrôles ont permis d'actionner les différents leviers mis en place.

Formation

- *Maintenir les efforts faits en matière de formation et de formation continue*

De gros efforts ont été consentis pour développer la formation des collaborateurs-trices de la direction de la taxation PP. Cette dernière a mis en place un contrat de formation et un concept modulaire. Cela a permis aux nouveaux collaborateurs-trices de suivre la formation de base sur deux ans et de suivre des modules complémentaires dès que les connaissances de base sont acquises. Pour les anciens taxateurs-trices, ce nouveau concept les a amené-e-s à consolider leurs connaissances. Plus de 1'000 jours-hommes ont été consacrés à la formation en 2005.

Refonte du système d'information

- *Terminer la refonte du système d'information de la direction de la taxation PP avec la collaboration de l'OSI et du CTI*

L'application informatique de direction de la taxation PP est quasiment terminée. Il reste cependant encore des modules à développer et quelques améliorations à y apporter. Les contrôles de cohérence mis en place ont encore été améliorés et permettent une aisance dans le travail de contrôle des déclarations.

Taxations

- *Traiter, pour fin décembre 2005, 95% des déclarations 2004 des contribuables salariés ou non actifs (210'000) et 65% des contribuables de condition indépendante (14'000)*

L'objectif de traiter 210'000 déclarations PP 2004 de contribuables salariés ou non actifs n'a pas pu être atteint par suite de manque de matière à taxer en fin d'année, pour des raisons liées également à des défauts d'organisation interne dont la correction interviendra à compter de 2006.

Pour autant, près de 200'000 de ces contribuables avaient reçu leur taxation 2004 en 2005. Pour les contribuables de condition indépendante, l'objectif a été dépassé, près de 14'500 contribuables ayant reçu leur bordereau 2004 pour 14'000 planifiés.

- *Terminer, fin avril, la taxation des déclarations 2003 complexes et particulières*

Ces dossiers ont été traités au fur et à mesure de leur arrivée dans la division. Les objectifs sont atteints.

Réclamations

- *Avoir répondu à 30% des réclamations formulées en 2005 par les contribuables ou leurs mandataires à la reprise de la taxation des dossiers de l'année N (année fiscale 2004) en mars 2005 et à la totalité de ces réclamations à fin juin 2005. Par ailleurs, traiter 17'000 réclamations en 2005*

Les deux premiers objectifs ont été largement atteints, voire dépassés, puisque le premier objectif a été atteint mi-février et l'autre fin mai 2005. Le troisième objectif a été atteint fin décembre.

Notifications

- *Assurer la notification hebdomadaire voire journalière des bordereaux 2004 dès le début de la taxation*

Dès la mise en production des applications informatiques pour l'année 2004, les taxations ont été notifiées à un rythme hebdomadaire. Une notification journalière, à laquelle l'AFC souscrit pleinement, n'est toujours pas envisageable pour des raisons de contraintes techniques.

4.7.2.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations de la direction de la taxation des personnes morales

Direction

- *Créer une nouvelle déclaration des personnes morales afin, d'une part d'avoir des informations plus précises et plus détaillées et, d'autre part de pouvoir intégrer ces informations dans le nouveau logiciel de taxation R-Tax*

Un groupe de travail composé de représentants de l'AFC (direction PM) et des milieux économiques intéressés a été créé. Il a fonctionné du mois de mai 2005 au mois de septembre 2005.

La déclaration a été élaborée en tenant compte des impératifs et des souhaits de chacun; elle constitue ainsi un support qui doit être accepté largement, malgré le supplément d'informations qu'elle requiert. Elle a été présentée aux organisations faitières qui regroupent les principales entreprises et aux entreprises elles-mêmes ainsi qu'aux professionnels de la branche (environ 400 personnes). La déclaration sera finalisée durant le printemps 2006 (graphisme et présentation).

- *Créer un nouveau guide en accompagnement à la déclaration des personnes morales*

La rédaction du guide a débuté en septembre 2005 et a duré 3 mois. Son but est d'être un véritable auxiliaire pour le contribuable qui y trouvera des explications plus détaillées et facilement compréhensibles.

- *Superviser le projet informatique R-Tax PM*

La direction des personnes morales s'est investie dans le projet et y a délégué un de ses membres, de même que dans le comité de pilotage. Les délais fixés pour l'avancement des travaux ont été respectés.

Service de la taxation des personnes morales

- *Ne pas dépasser le chiffre de 2'000 taxations provisoires ou de taxations non effectuées*

Le service a atteint cet objectif. Il a par ailleurs traité la quasi-totalité des cas en suspens de l'exercice précédent.

- *Assurer la qualité de la taxation*

Les vérifications opérées ont montré une plus grande vigilance des taxateurs. Elle est liée à l'effort continu de formation, objectif fort de l'AFC au sens large.

- *Démarrer le projet R-Tax PM*

Un groupe de travail MOa, composé essentiellement de collaborateurs du service a été mis sur pied. Il a participé à plusieurs séances et permis à la maîtrise d'œuvre (Moe) de démarrer le développement des logiciels. Ceux-ci seront livrés par lots durant les années 2006 et 2007.

Service des Titres

- *Traiter tous les états de titres dans l'année*

Malgré l'augmentation du nombre d'état de titres (+ 10% en 4 ans), l'objectif a été atteint.

- *Réduire le nombre de réclamations*

Le service a commencé l'année 2005 avec 611 réclamations; il commencera l'année 2006 avec 200 réclamations. L'objectif est atteint.

- *Répondre aux exigences de l'administration fédérale*

Les diverses vérifications effectuées par l'administration fédérale tout au long de l'année ont relevé la bonne qualité du travail du service.

Service PC-MAD-IBGI

- *Développer la transmission automatique des données pour le service de la taxe militaire et pour les caisses AVS*

L'automatisation est très avancée et seules cinq caisses AVS nécessitent encore un effort d'adaptation.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs des prestations en capital et de l'IBGI ont été largement dépassés:

- 20 millions F prévus pour les prestations en capital pour 30 millions F d'impôts produits
- 30 millions F prévus pour l'IBGI pour 44 millions F d'impôts produits. Mise en place d'un suivi régulier avec les notaires.

La taxe militaire est intégrée au DF depuis fin 2005 (direction PP de l'AFC).

4.7.2.3 Objectifs et priorités 2005, réalisations de la direction de la perception

Procédure de recouvrement des créances fiscales

- *Examiner mensuellement et déterminer les comptes d'impôts qui présentent des retards de paiement et assurer le suivi de l'encaissement des impôts et des taxes.*

En 2005, pour soutenir le bon déroulement des encaissements, les services de la perception ont déposé 391'374 rappels, sommations, réquisitions de poursuite et décomptes d'intérêts. Les taux d'encaissement des impôts cantonaux et communaux des PP sont, au 31 décembre 2005: exercice 2001: 96,31%, exercice 2002: 96,36%, exercice 2003: 88,96%, exercice 2004: 81,38%.

Rachat des actes de défaut de biens

- *Engager des actions auprès des contribuables concernés pour permettre le rachat des actes de défaut de biens pour atteindre au moins 3 millions F*

Les efforts déployés par la cellule du service du contentieux en charge du rachat des actes de défaut de biens (tous impôts et taxes confondus) ont permis de dépasser l'objectif fixé puisque la somme encaissée s'élève à 3,1 millions F.

Central téléphonique

- *Transformer le central téléphonique AFC en central DF et modifier le guide et le serveur vocal*

Courant septembre 2005, le central téléphonique de l'AFC a élargi ses prestations aux autres entités du DF. Le guide vocal a été entièrement réécrit. Son utilisation est plus simple et plus efficace. L'ancien système qui proposait les services à atteindre a été délaissé pour y substituer une logique de prestations plus proche des demandes concrètes des contribuables.

Refonte du système d'information

- *Poursuivre le développement du projet de refonte du système d'information et migrer sur une nouvelle plateforme informatique*

Durant l'année 2005, le système d'information de la perception a été consolidé et des améliorations significatives ont été apportées au niveau de certains modules fonctionnels qui se traduisent, notamment, par une information plus complète et plus détaillée fournie au contri-

buable, une meilleure visibilité des comptes du contribuable et des gains non négligeables concernant la gestion des liquidités, en généralisant l'utilisation du BVRB (bulletin BVR banque) à l'ensemble des traitements des activités d'encaissement des impôts et taxes. Un effort a porté également sur la mise place d'un système de sécurisation pour le traitement des fichiers entrants.

Les principales évolutions sont les suivantes: extension de la gestion des BVRB à l'ensemble des modules d'encaissement; introduction du relevé détaillé du calcul des intérêts; automatisation des relevés multiples; consultation simplifiée et facilitée de tous documents fiscaux archivés dans le système de gestion électronique des documents; notification et enregistrement du rappel d'impôt; mise en place d'un système de vérification pour détecter le passage à double d'un fichier entrant; possibilité de notifier une réquisition de poursuite à la demande et automatisation de la saisie des montants en provenance des offices de poursuite.

Par ailleurs, durant le 2^e semestre de l'année, l'accent a été mis sur la préparation de la migration des données vers la nouvelle plate-forme de R-Per 2.

CD-Rom GeTIS de l'impôt à la source

- *Améliorer le CD-Rom GeTIS avec la reprise automatique des données et remettre le support à l'ensemble des employeurs en automne 2005*

L'attrait de la place économique genevoise et de ses institutions ainsi que l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (1^{re} phase le 1^{er} juin 2002 et 2^e phase le 1^{er} juin 2004) ont conduit à un fort accroissement de la population imposée à la source. Au 31 décembre 2005, le nombre des personnes physiques assujetties à l'impôt à la source s'élève à 93'991 alors qu'on en dénombrait 60'043 au 31 décembre 2001, soit une augmentation de près de 56%.

Le nombre de débiteurs de prestations imposables que sont les employeurs se monte à 11'276 au 31 décembre 2005 pour 9'786 au 31 décembre 2001, soit +15%.

Grâce à l'implantation de la gestion électronique des documents et d'un système de «workflow» (gestion des flux), l'effectif du personnel du service a pu rester stable depuis 2001.

Le CD-Rom GeTIS a été créé en 2004 et mis à disposition de 1'200 employeurs. Suite à cet essai concluant, le CD-Rom a été diffusé aux 11'276 employeurs en 2005. Ce nouveau produit permet une simplification du travail pour la plupart des entreprises qui bénéficient ainsi d'un outil moderne et rationnel de saisie des données. Sur la base d'un code-barre mentionné sur les pièces comptables, l'AFC peut récupérer les informations automatiquement.

Amélioration des processus de travail

- *Analyser, modéliser et optimiser les processus de travail du service du recouvrement*

Le service du recouvrement qui reçoit quelque 60'000 lettres par année, souhaite rationaliser le traitement du courrier entrant et sortant. Le projet GECO (gestion électronique du courrier) s'inscrit dans la logique de la refonte du système d'information de l'AFC. L'objectif consiste à produire une description des activités effectives, intégrées en processus, dans le but de pouvoir les optimiser et les classer par ordre d'importance d'utilisation avant d'introduire un nouvel outil informatique pour le traitement du courrier au sein du recouvrement. Ainsi durant l'année

2005, sous la conduite de la société VSM, une équipe de collaborateurs du recouvrement a procédé à l'analyse et à la description de 55 processus de travail. L'optimisation de ces processus se poursuit et sera achevée au cours du 1^{er} trimestre 2006.

Réforme de la loi sur le tourisme

- *Participer à la mise sur pied de la nouvelle loi sur le tourisme et prévoir des mesures de réorganisation de la structure en place actuellement à l'AFC*

La réforme de la loi sur le tourisme a été adoptée par le Grand Conseil en novembre 2005. Le mode de perception des taxes perçues auprès des commerces qui bénéficient du tourisme est simplifié et l'encaissement de l'ensemble des taxes sera effectué par le service des taxes sur le tourisme de l'AFC. Ce dernier verra un accroissement significatif du nombre des entités astreintes au paiement des taxes. Dès lors, des surfaces de travail supplémentaires sont prévues et des mesures de réorganisation sont en cours d'étude, tant au plan de la structure administrative que des outils informatiques.

4.7.2.4 Objectifs et priorités 2005, réalisations de la direction du contrôle

Tous les services de la direction du contrôle ont été directement impliqués dans les objectifs généraux de l'AFC relatifs aux niches fiscales.

Le service du registre fiscal a en particulier lancé une opération visant à vérifier le départ effectif de tous les contribuables ayant annoncé leur départ du canton en 2004 et déclarant un revenu supérieur à 500'000 F ou une fortune supérieure à 5'000'000 F. Il s'agit d'éviter que des changements de domicile soient fictifs et liés uniquement à des considérations d'économie d'impôt injustifiées.

Le service de la vérification a mené des actions sur les indépendants déclarant des moyens d'existence insuffisants ainsi que, par extension à l'action précédente, sur la bonne application des directives relatives à la taxation des contribuables qui annoncent leur départ du canton.

Le service a effectué des contrôles de qualité sur la base d'extractions informatiques par rubrique ou par thème qui ont permis de mieux cibler les dossiers aux enjeux majeurs. Les sujets retenus représentent des enjeux fiscaux particuliers ou mettent en jeu des connaissances et investigations techniques importantes, notamment en terme d'égalité de traitement.

Le service du contrôle a mené à terme l'action relative aux très gros salaires imposés à la source. Malgré des retombées financières relativement faibles, cette action a permis de sensibiliser les milieux concernés à l'importance du rôle de l'employeur dans le processus et a abouti à l'amélioration du questionnaire et à l'édition d'instructions en langue anglaise.

Le contrôle du respect des conditions d'octroi et d'application du statut de société auxiliaire a débuté en 2005 dans le cadre de la procédure de taxation, faute de disposer d'éléments permettant d'ouvrir des procédures en soustraction d'impôt sur les périodes antérieures. Dans un premier temps, l'action visera les sociétés actives dans les domaines identifiés et un premier bilan sera établi en 2006.

L'action sur la brèche de calcul 2000 (passage au système d'imposition postnumerando annuel pour les personnes physiques), commencée en juillet 2003, touche à sa fin. En 2005, le service a notifié environ 3'300'000 F à

titre de suppléments et pénalités. Il faut toutefois prévoir de grosses difficultés au niveau du recouvrement. Il reste 16 dossiers ouverts qui seront vraisemblablement terminés au cours du premier semestre 2006.

Les trois services de la division ont poursuivi leurs efforts d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience à travers, notamment, un meilleur suivi des prestations individuelles et la mise à jour des procédures de travail, avec comme résultat des reprises fiscales en augmentation par rapport à l'année précédente, la diminution des enquêtes en attente de traitement au registre fiscal et une durée plus courte des procédures de contrôle (diminution du nombre de dossiers en traitement depuis plus d'une année).

4.7.2.5 Objectifs et priorités 2005, réalisations de la direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

1. Loi 8708 modifiant la loi sur les droits d'enregistrement (contre-projet à l'initiative 115 dite Casatax) du 28 février 2003

Cette loi a été acceptée par le peuple genevois lors de la votation populaire du 8 février 2004 et est entrée en vigueur le 4 mars 2004. Son but est de diminuer, sous conditions, la charge fiscale (en termes de droits de vente immobilière et de droits afférents à l'endettement hypothécaire) lors de l'achat par une personne physique d'un bien immobilier sis dans le canton de Genève ayant vocation à être sa résidence principale.

Durant l'année 2005, les travaux ont porté sur:

- la mise en place d'un suivi informatique du délai de 2 ans pour fournir la preuve de l'affectation effective de l'immeuble
- la mise en place des systèmes de contrôle et de cohérence informatiques
- l'examen des liens à créer en 2006 avec d'autres applications pour assurer le respect du délai de 3 ans d'occupation par l'acquéreur.

2. Refonte informatique

– *Projet R-Enreg*

Le lien avec R-Fisc est en production; les développements liés à Casatax ont été poursuivis; la notification des bordereaux a été sécurisée en l'intégrant dans cet outil en remplacement des fichiers Excel.

– *Projet R-Immo*

La mise en place de cet outil s'est poursuivie.

3. Objectifs de production

Le budget 2005 a fixé les objectifs suivants:

- Produits de l'enregistrement et du timbre: 142'006'000 F
- Produit des successions: 118'782'000 F
- Impôts fonciers: 100'000'000 F

4.7.3 Statistiques et indicateurs

4.7.3.1 Statistiques et indicateurs de la direction générale: allègements fiscaux

Tableaux faisant état des allègements fiscaux accordés en 2004 et de la récapitulation des allègements fiscaux

accordés depuis 1998 et déployant encore leurs effets au 31 décembre 2004:

Allègements fiscaux octroyés en 2004

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés en 2004	Emplois restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Chimie, électronique	1	15	25	621'000
Alimentaire, cosmétique pharmaceutique	2	25	525	89'171'000
Total	3	40	550	89'792'000

¹⁾ estimation selon les business plan des entreprises

²⁾ cumul des impôts abandonnés pour toute la période des allègements fiscaux

Allègements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2005	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2005 (F) ¹⁾²⁾
1998	12	7	20'078'000
1999	28	12	22'600'000
2000	24	19	142'746'000
2001	11	7	11'274'000
2002	4	4	126'968'000
2003	8	8	24'195'000
2004	3	3	89'323'000
Total	90	60	437'184'000

¹⁾ le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux)

²⁾ en regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des emplois créés

Tableaux faisant état des allègements fiscaux accordés en 2005 et de la récapitulation des allègements fiscaux accordés depuis 1998 et déployant encore leurs effets au 31 décembre 2005:

Allègements fiscaux octroyés en 2005

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés en 2005	Emplois restant à créer ¹⁾	Impôts abandonnés ²⁾
Informatique, Internet, «High Tech»	3	20	10	29'544'000
Aéronautique	2	20	80	2'790'000
Electronique	1	0	50	37'111'000
Total	6	40	140	69'445'000

¹⁾ estimation selon les business plan des entreprises

²⁾ cumul des impôts abandonnés pour toute la période des allègements fiscaux

Allègements fiscaux accordés dès 1998 et déployant encore leurs effets

Allègements fiscaux accordés en	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allègements après le 01.01.2006	Solde des impôts abandonnés au 01.01.2006 ^{1) 3)}
1998	12	6	14'207'000
1999	28	9	8'519'000
2000	24	18	113'611'000
2001	11	5	7'097'000
2002	4	4	108'216'000
2003	8	8	22'322'000
2004	3	3	89'102'000
2005	6	3	45'682'000
Total	96	56	408'758'000

¹⁾ le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts abandonnés divisé par le nombre d'années d'allègements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allègements fiscaux)

²⁾ en regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire des emplois créés

4.7.3.2 Statistiques et indicateurs de l'article 24 A LGL

Statistiques de la réduction de charge fiscale pour les immeubles bénéficiant des dispositions de l'article 24A LGL, personnes morales:

Période fiscale	Nombre de PM	Nombre d'arrêtés (d'immeubles)	Total économie de l'IIC en F	Total économie de l'IIC en F	Total économie IIC + ICC en F
2001	21	43	578'841	139'226	718'067
2002	29	55	669'535	207'437	876'972
2003	33	62	890'344	301'861	1'192'205
Reliquat 2001	2	2	19'775	5'075	24'850
Reliquat 2002	6	6	65'380	15'538	80'918

Statistiques de la réduction de charge fiscale pour les immeubles bénéficiant des dispositions de l'article 24A LGL, personnes physiques:

Période fiscale	Nombre de PP	Nombre d'arrêtés (d'immeubles)	Total économie de l'IIC en F	Total économie de l'IIC en F	Total économie IIC + ICC en F
2001	16	18	45'693.30	221'107.20	266'800.50
2002	23	46	71'080.25	335'367.95	406'448.20
2003	21	44	69'236.45	160'957.00	230'193.45
2004	8	10	31'326.85	96'484.30	127'811.15

4.7.3.3 Statistiques et indicateurs de la direction de la perception

Recouvrement de créances	2004	2005
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	87'761	220'696
Sommations de payer	79'740	116'547
Réquisitions de poursuite	14'784	38'420
Réquisitions de continuer la poursuite	10'319	21'604
Réquisitions de vente	379	338
Requêtes en mainlevée d'opposition	1'330	2'429
Procès-verbaux de saisies	10'637	11'486

4.7.3.4 Statistiques et indicateurs de la direction du contrôle

Chiffres du contrôle

Nombre de contrôles ouverts en 2005	632
Nombre de contrôles terminés en 2005	715
Montant des reprises ICC + IFD	40'308'255
Nombre d'enquêtes spéciales	164

Chiffres de la vérification

Nombre de taxations vérifiées en 2005	2'207
Nombre de contrôles terminés en 2005	3'022
Montant des reprises ICC + IFD	15'826'190

Chiffres du registre fiscal

Nombre de pièces traitées	9'500
Nombre de mutations faites	229'000
Nombre de délais personnes physiques	137'000

4.7.3.5 Statistiques et indicateurs de la direction de l'enregistrement, des successions et impôts fonciers

Droits d'enregistrement

En termes de dossiers	2004	2005
Nombre de dossiers déposés :		
- actes authentiques	17'422	17'887
- actes judiciaires	5'063	5'958
- actes sous seing privé	786	839
Nombre de factures notifiées :		
- comptes mensuels des notaires	551	557
- factures individuelles pour les notaires	178	257
- actes judiciaires (comptes mensuels et factures individuelles) et sous seing privé (factures individuelles)	729	947
Nombre de rectificatifs notifiés (tout confondu) :		
- suppléments	89	180
- dégrèvements	116	165
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatax)	969	1'264

Droits d'enregistrement en F	2004	2005
Ventes immobilières	135'320'117,75	128'259'243,35
Donations	3'886'653,70	9'716'472,55
Autres droits	16'914'184,35	16'856'824,05
Centimes additionnels	18'125'940,80	200'81'992,10
Amendes	15'024,00	107'863,10
Sous-total	174'261'920,60	175'022'395,15
Suppléments	368'215,60	4'843'269,05
Dégrèvements	- 9'952'177,75	-11'211'178,85
Remises	- 42'704,10	-3'749'096,45
Irrécouvrables	0,00	-97'832,85
Total	164'635'254,35	164807556,05

Droits de succession en F	2004	2005
Droits de base	88'789'908,55	1'634'078'045,05
Centimes additionnels	36'288'466,60	127'152'591,45
Intérêts	2'444'036,60	5'518'574,15
Pénalités	110'565,00	41'020,00
Emoluments d'inventaires aux décès	495'087,75	521'910,05
Frais	3'097,50	2'715,00
Sous-total	128'131'162,00	296'314'855,70
Suppléments	3'949'497,48	2'778'998,93
Dégrèvements	- 8'056'277,30	5'266'971,15
Remises	- 796'360,15	669'622,50
Irrécouvrables	- 58'350'05	1'065'787,85
Total 1	123'169'671,98	292'091'473,13
Principe d'échéance	125'257'630,85	142'411'655,88
Total 2	248'427'302,83	149'679'817,25

Impact de la loi 8708 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatax) en F	2004	2005
Rabais sur les droits de vente immobilière	-11'930'746,05	- 15'386'388,20
Rabais sur les droits d'enregistrement et centimes additionnels afférents à l'endettement hypothécaire	-1'448'448,50	- 2'155'058,59
Reprise sur les droits de vente immobilière	18'750,00	214'850,20
Reprise sur les droits d'enregistrement et centimes additionnels afférents à l'endettement hypothécaire	10'053,55	14'046,00
Total	- 13'350'391,00	- 17'312'550,59

Droits de succession

En termes de dossiers	2004	2005
Nombre d'inventaires effectués	1'104	1'012
Nombre de dossiers de succession ouverts	3'362	3'430
Nombre de successions clôturées car considérées déficitaires	967	806
Nombre d'immeubles genevois estimés	892	819
Nombre de taxations notifiées	2'285	2'993
Nombre de rectificatifs notifiés :		
– suppléments	130	126
– dégrèvements	238	298

Droits de timbre

Droits de timbre cantonal en F	2004	2005
Droit produit et perçu	1'504'469,00	1'569'408,50

Impôts fonciers

Impôt immobilier complémentaire en F	2004	2005
Impôt immobilier complémentaire	101'298'038,80	108'702'359,00

Les tableaux des pages suivantes intitulés:

- Répartition des contribuables personnes physiques par tranche de revenu
- Répartition des contribuables personnes physiques par tranche de fortune
- Répartition des contribuables personnes physiques, imposées au barème ordinaire par tranche de revenu imposable
- Répartition des contribuables personnes physiques, imposées au barème ordinaire par tranche de fortune imposable

publiés dès 2003 dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, portant sur les années fiscales 2001 et suivantes, ne sont que le reflet de l'activité de l'administration fiscale. Ces tableaux ne sont qu'un instantané de la situation de taxation et n'ont aucune valeur statistique car ils ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent pas être utilisés pour évaluer l'évolution des catégories de contribuables d'une année à l'autre.

IMPÔT PERSONNES MORALES
COMPTES 2005
(composition de la rubrique budgétaire 401)

	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2003			
Impôt de base	- 1'520'351	64'213	- 1'456'138
Centimes additionnels	- 1'360'714	50'407	- 1'310'307
Total rectifications de taxations	- 2'881'064	114'620	- 2'766'444
Différentiels de l'impôt 2003 et 2004			
Différentiel de l'impôt 2003	13'990'417	1'746'651	15'737'068
Différentiel de l'impôt 2004	76'626'022	- 4'703'745	71'922'277
Total des différentiels 2003 et 2004	90'616'439	- 2'957'094	87'659'345
Estimation de l'impôt 2005			
Impôt de base	414'842'369	98'270'548	513'112'917
Centimes additionnels	367'135'497	76'159'675	443'295'172
Centime Halle 6	4'148'424	982'705	5'131'129
Total impôt 2005 estimé	786'126'290	175'412'928	961'539'218
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	3'391'443	///	3'391'443
Ecritures comptables spéciales			
Supplements/dégrèvement pour balance	457'951	///	457'951
Réconciliation des comptes Etat/AFC	- 14'239'709	///	- 14'239'709
Total impôts sur le bénéfice et le capital	863'471'349	172'570'454	1'036'041'803
Total de l'impôt "personnes morales" 2005			1'036'041'803

IMPÔT PERSONNES PHYSIQUES
COMPTES 2005
(composition de la rubrique budgétaire 400)

	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Récapitulation
Rectifications de taxations antérieures à l'année fiscale 2003			
Impôt de base ¹	- 3'033'694	- 9'254'714	- 12'288'409
Centimes additionnels ²	- 1'475'479	- 4'487'506	- 5'962'984
Impôt supplémentaire ³	- 2'175	- 2'439'741	- 2'441'916
Total rectifications de taxations	- 4'511'348	- 16'181'961	- 20'693'309
Différentiels de l'impôt 2003 et 2004			
Correctif du différentiel de l'impôt 2003	35'497'783	5'547'130	41'044'913
Différentiel de l'impôt 2004	15'556'317	715'374	16'271'691
Total différentiels 2003 et 2004	51'054'100	6'262'504	57'316'604
Estimation de l'impôt 2005			
Impôt de base ¹	1'385'027'134	215'612'434	1'600'639'568
Centimes additionnels ²	673'626'833	104'572'649	778'199'482
Impôt supplémentaire ³	///	50'380'573	50'380'573
Total impôt 2005 estimé	2'058'653'967	370'565'656	2'429'219'623
Impôt sur prestation en capital	28'345'238	///	28'345'238
Supplements/dégrèvements pour balance	456'591	///	456'591
Amendes et majorations sur acomptes provisionnels	9'753'140	///	9'753'140
Impôt à la source ⁴			
Redressements IS/IBO des années antérieures à 2004	- 93'678'129	///	- 93'678'129
Différentiel de l'impôt à la source 2004 (y compris redressement IS/IBO)	- 66'277'803	///	- 66'277'803
Estimation de l'impôt à la source 2005	550'237'930	///	550'237'930
Total impôt à la source 2005	390'281'998		390'281'998
Total impôts sur les personnes physiques	2'534'033'685	360'646'199	2'894'679'885
Total de l'impôt "personnes physiques" 2005			2'894'679'885

¹ Après réduction de 12% pour l'impôt sur le revenu

² Centime aide à domicile compris

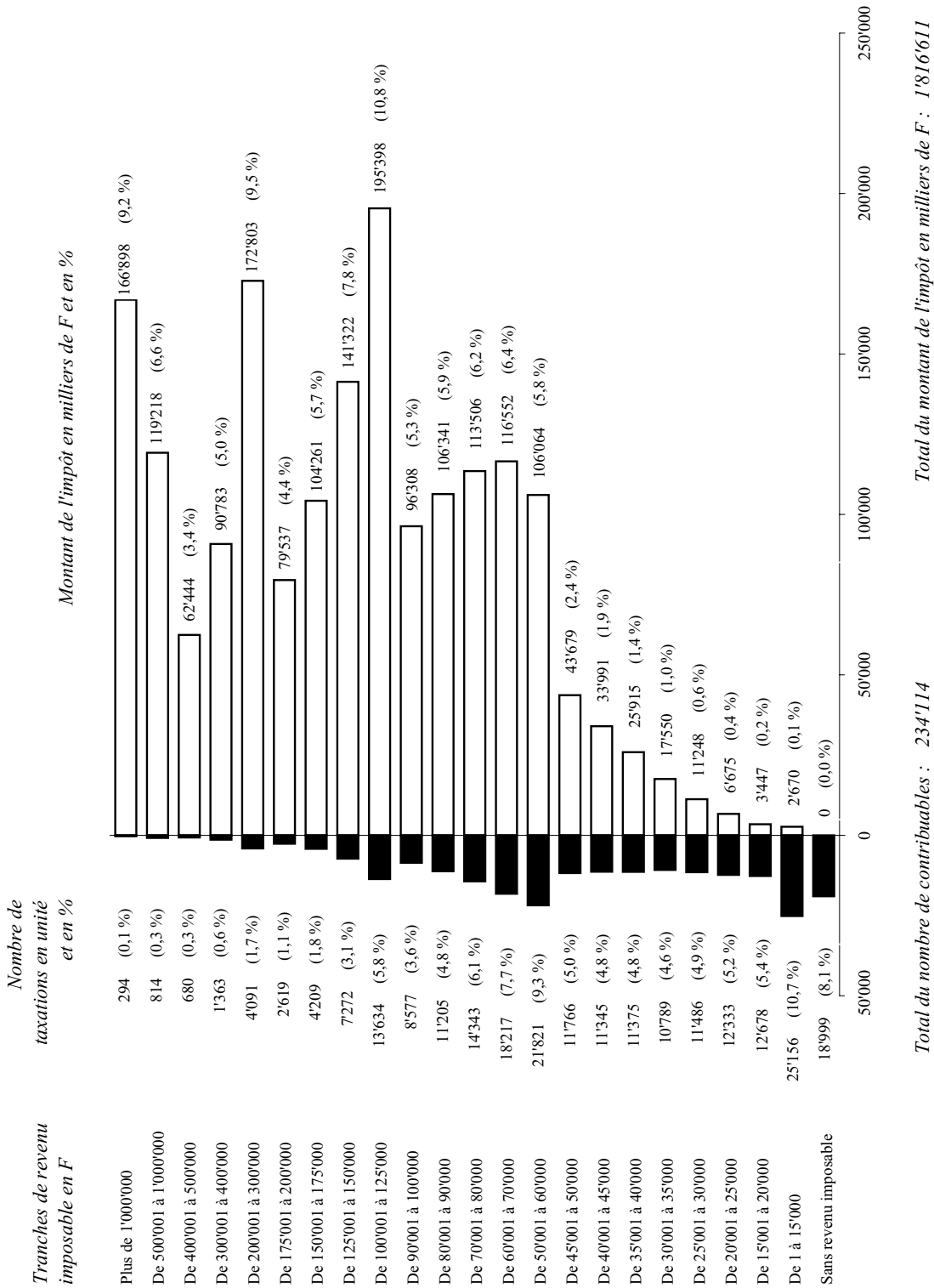
³ Impôt sur la fortune uniquement

⁴ Dès 2002, passage du principe de caisse au principe d'échéance

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX											
EXERCICE COMPTABLE 2005											
PRODUCTION NETTE											
PERSONNES PHYSIQUES 1) année fiscale 2003	PERSONNES MORALES 1) année fiscale 2003	Taux des centimes additionnels af 2005	CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX			TOTAL			VALEUR DU CENTIME DE PRODUCTION		
			personnes physiques production annuelle fiscale 2005 taxation IPC nette	personnes morales impôt à la source	total PP	personnes physiques morales impôt estimé 3)	PP + PM af 2005	personnes physiques	personnes morales	TOTAL PP + PM	
revenu imposable 2)	benefice imposable	fortune imposable	impôt IBO estimée	production annuelle fiscale 2005 la source	total PP	morales impôt estimé 3)	PP + PM af 2005	personnes physiques	personnes morales	TOTAL PP + PM	
331833312	81980	72853755	50.0	1523686.00	32912.20	69163.65	1625761.85	1631190.45	32515.24	108.57	32623.81
121813101	4480114	693770072	35.0	6505589.00	124187.15	262141.85	6991918.00	6956385.28	196911.94	1841.92	198753.87
53966919	1936024	50338624	51.0	2374955.00	58251.05	80864.75	2514070.80	2616413.76	49295.51	2006.72	51302.23
46747163	1056844	111798441	50.0	2391809.00	24760.85	82578.30	2499148.15	2532474.00	49982.96	666.52	50649.48
784079585	800621	19280757	43.0	3309627.00	17272.05	205308.90	3632207.95	3580582.11	82144.37	1124.98	83269.35
332613432	3566192	94729814	43.0	4069501.00	79997.40	593916.85	4743415.25	4887533.78	110311.98	3351.59	113663.58
336451877	648661387	62895224	48.0	15859815.00	164898.15	1272721.90	17297435.05	17565874.02	360363.23	5592.48	365955.71
596169822	849105589	849105589	39.0	23254963.00	190932.15	8812626.35	32258521.50	35812287.48	827141.58	91122.20	918263.78
35960995	525972	24730718	43.0	1734917.00	32425.45	192892.90	1960235.35	2018216.26	45586.87	1348.39	46935.26
35663137	30719376	30719376	33.0	1964486.00	5095.95	82538.00	2052119.95	2131487.83	62185.45	2405.09	64590.54
33068035	2847229	13275312	51.0	1586038.00	11469.40	75789.35	1873296.75	1783197.30	32809.74	2154.91	34964.65
469062740	2671767785	210837438	34.0	16511011.00	227666.45	1497847.40	18236234.85	18622320.19	536368.38	11346.92	547715.30
338724115	15812474	299506774	46.0	9969396.00	66982.40	1987941.75	11924920.23	13084920.23	259224.35	25230.44	2804454.79
196843620	327405	4016271	46.0	2405378.00	22109.30	118976.30	2546463.60	2560055.00	55357.90	295.47	55653.37
120837438	909289	5070416	46.0	2347701.00	15034.00	114799.35	2477534.35	2505093.97	53859.44	599.12	544581.56
210837438	28399850	2254090311	30.0	13589486.00	294402.00	2083166.30	15967054.70	16809049.69	532235.16	28066.50	560301.66
367740292	41119220	372884613	31.0	17563167.00	97005.90	1024383.40	18685006.30	19503518.36	602742.14	26403.61	629145.75
136405489	1912680	20806501	47.0	6727183.00	28880.35	239685.45	6995748.80	7085253.72	148845.72	1904.36	150750.08
80094205	8442961	25543109	37.0	3297387.00	33251.60	149873.10	3480511.70	3559080.47	94067.88	2123.48	96191.36
38777106	10488129	31772419	48.0	1733869.00	4666.95	694478.25	2433014.20	2898891.30	9705.77	60393.57	60393.57
15919905204	2772599311	72724962553	45.5	383667384.00	2116745.00	97536031.85	483320160.85	614978794.83	10622421.12	2893596.35	13516017.47
1331339043	33903716	60277714	30.0	8942668.00	20226.60	376285.35	9339179.95	9974415.83	311306.00	21174.53	332480.53
789066580	85553689	3115585820	44.0	12233025.00	131525.95	5388457.10	17753008.05	21221082.21	403477.46	7881987	482297.32
86689238	141475	2002851	47.0	1289203.00	2918.45	37282.15	1329403.60	1338337.14	28285.18	190.08	28475.26
231612703	3492178	3492178	44.0	1853213.00	11852.10	261835.10	2174059	2144040.79	48338.64	389.56	48728.20
217834351	238316	238316	46.0	3167177.00	24474.00	161644.45	3353295.45	3392962.66	72897.73	862.33	73760.06
77794423	88439	1800239	48.0	1127662.00	25947.05	49006.45	1202615.50	1207855.24	25054.49	109.16	25163.85
1182230897	2227518150	2227518150	42.0	37190241.00	336095.50	10081311.70	47607648.20	51588981.25	991826.00	82944.44	1074770.44
260978076	1392665	20451500	48.0	3510028.00	23102.15	259324.85	3792455.00	3867914.69	90296.55	1796.66	92093.21
661134508	266979201	4016927797	45.0	23058622.00	284823.25	13952289.35	37295734.60	49693309.96	828794.10	275501.67	1104295.78
709150767	23327808	100059159	50.5	20882654.00	172216.15	815696.60	21870566.75	22917961.23	433080.53	20740.48	453821.01
175358874	8090496	82849629	45.0	4560841.00	69975.60	1001026.70	5631843.30	6005778.59	125152.07	8309.67	133461.75
56266320	934462636	1341618789	44.0	13162486.00	154427.95	8065708.55	21382622.50	26735110.33	485968.69	121647.45	607616.14
839248357	6963179	98697558	32.0	5938398.00	36860.20	378857.00	6354115.20	6540595.53	198566.10	5827.51	204393.61
149087248	63578	1766015	41.0	1648580.00	8620.85	90738.65	1747939.50	1757120.47	42632.67	223.93	42856.60
9549231	1075748	9549231	47.0	3975314.00	48459.05	159464.35	4183237.40	4221002.69	89005.05	803.52	89808.57
42517265	924512	22289248	51.0	612200.00	1556.85	15928.65	629685.50	653388.19	12346.77	464.76	12811.53
233089817	56371859	496812555	39.0	4718372.00	55657.40	4625987.10	9400016.50	11434165.14	241026.06	52157.66	293183.72
69528655	72807	2795757	46.0	1092565.00	20180.60	155302.80	1268048.40	1273117.95	27566.27	110.21	27676.48
1193470176	28682028	451362714	44.0	18035013.00	165102.25	3625267.35	21825382.60	23093472.21	496031.42	28820.22	524851.64
299347544	442640	5755847	40.0	5528589.00	185420.95	150084.65	5964094.60	5886510.90	146602.37	560.41	147162.77
1472762791	3533326	39903651	32.0	7217290.00	145733.85	359826.00	7722849.85	7802988.06	241339.06	2504.63	243843.69
778930875	268593056	12503840063	50.0	34423059.00	309115.75	6111215.55	40843390.30	47675694.94	816867.81	136646.09	953513.90
902499199	20692586	195646444	49.0	17876456.00	148770.35	1666679.30	19691905.65	20372355.16	401875.63	13886.72	415762.35
1378992293	8773156	63304333	40.0	15350459.00	244454.90	1140617.75	16735531.65	16930606.99	418388.29	4876.88	423265.17
Fonds de péréquation			45.0				44230621.65	44230621.65	982902.70	982902.70	982902.70
T o t a u x				769781913.00	6276463.90	1760007563.45	952065940.35	1175082019.83	21781783.70	4953266.55	26735050.26

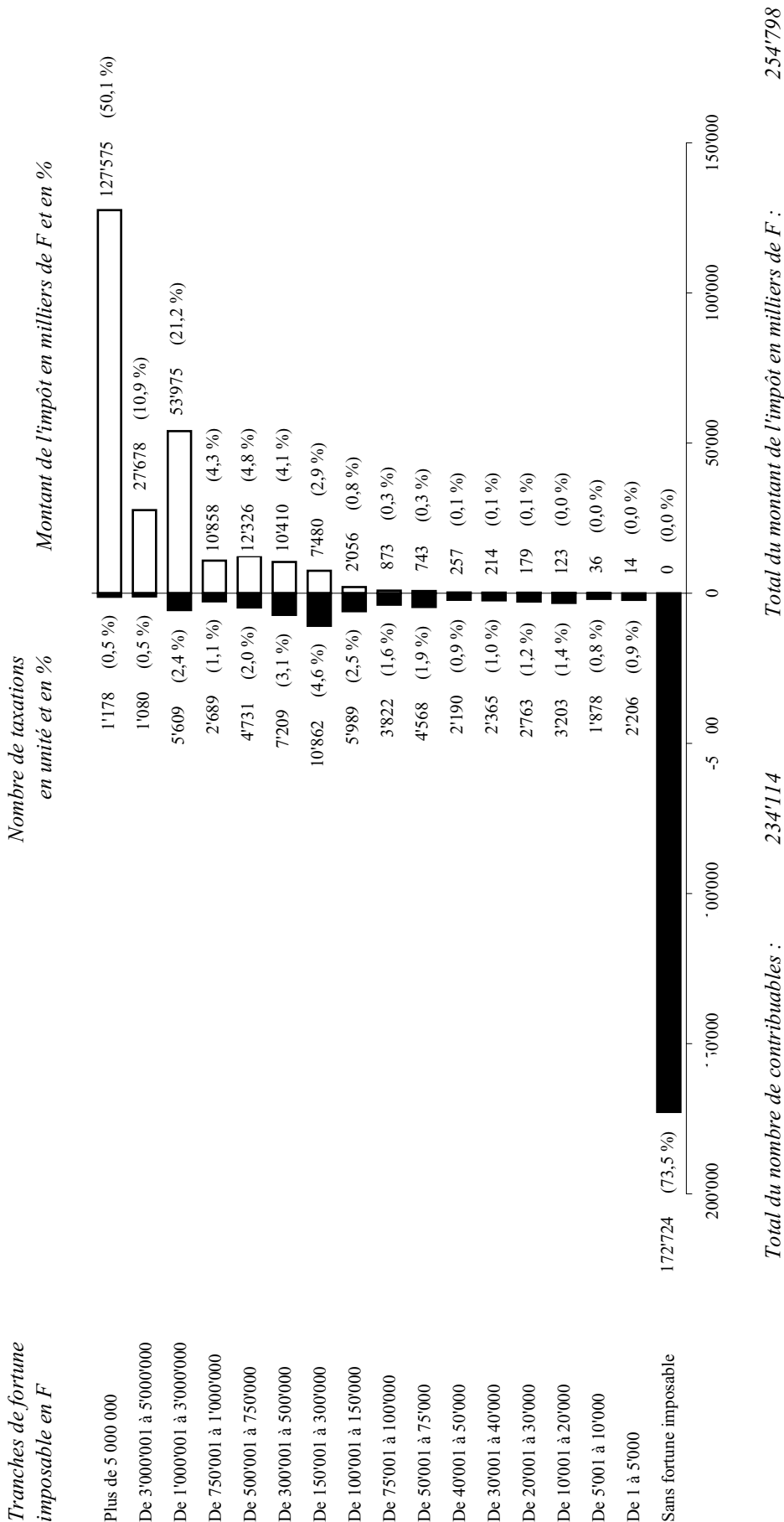
1) les éléments imposables de l'année fiscale 2003 sont publiés à titre indicatif et ne constituent pas l'assiette fiscale 2003, selon la loi LIPM, l'impôt de l'année fiscale 2005, basé sur les résultats de l'exercice comptable 2005, sera déterminé dès 2006 (postnu)
2) sans le revenu des contribuables imposés à la source

Impôt sur le revenu 2003
Répartition des contribuables personnes physiques par tranche de revenu ¹



¹ Cette illustration n'est pas directement comparable à celles figurant dans les rapports de gestion antérieurs à 2003. En effet, la LIPP a considérablement modifié la définition du revenu imposable. Par ailleurs, l'impôt à la source ne figure plus dans cette illustration depuis le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003*. Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

Impôt sur la fortune 2003
Répartition des contribuables personnes physiques par tranche de fortune ¹



¹ Les données utilisées pour générer cette illustration correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

Répartition des contribuables personnes morales par tranche de bénéfice imposable, année fiscale 2003 ¹

Tranches de bénéfice imposable, en francs	Nombre de sociétés			Bénéfice imposable			Impôt cantonal sur le bénéfice		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans bénéfice imposable	16'597	65.71%	65.71%	0	0.00%	0.00%	43'328'141	6.79%	6.79%
1 à 2'000	1'100	4.35%	70.06%	1'083'395	0.03%	0.03%	200'430	0.03%	6.83%
2'001 à 3'000	367	1.45%	71.52%	922'183	0.02%	0.05%	170'587	0.03%	6.85%
3'001 à 4'000	279	1.10%	72.62%	966'576	0.02%	0.07%	178'705	0.03%	6.88%
4'001 à 5'000	289	1.14%	73.76%	1'334'526	0.03%	0.11%	249'387	0.04%	6.92%
5'001 à 6'000	219	0.87%	74.63%	1'206'432	0.03%	0.14%	224'030	0.04%	6.96%
6'001 à 7'000	223	0.88%	75.51%	1'438'778	0.04%	0.17%	270'305	0.04%	7.00%
7'001 à 8'000	167	0.66%	76.17%	1'253'128	0.03%	0.20%	237'467	0.04%	7.04%
8'001 à 9'000	142	0.56%	76.74%	1'207'128	0.03%	0.23%	225'453	0.04%	7.07%
9'001 à 10'000	260	1.03%	77.77%	2'532'652	0.06%	0.30%	477'165	0.07%	7.15%
10'001 à 12'000	266	1.05%	78.82%	2'907'352	0.07%	0.37%	543'639	0.09%	7.23%
12'001 à 15'000	377	1.49%	80.31%	5'049'199	0.12%	0.49%	941'270	0.15%	7.38%
15'001 à 20'000	476	1.88%	82.20%	8'266'425	0.20%	0.70%	1'539'106	0.24%	7.62%
20'001 à 30'000	587	2.32%	84.52%	14'532'227	0.36%	1.05%	2'702'505	0.42%	8.04%
30'001 à 50'000	735	2.91%	87.43%	28'691'707	0.71%	1.76%	5'362'811	0.84%	8.88%
50'001 à 75'000	548	2.17%	89.60%	33'906'160	0.84%	2.60%	6'253'556	0.98%	9.87%
75'001 à 100'000	328	1.30%	90.90%	28'353'966	0.70%	3.30%	5'200'760	0.82%	10.68%
100'001 à 150'000	470	1.86%	92.76%	57'448'123	1.42%	4.72%	10'499'551	1.65%	12.33%
150'001 à 250'000	476	1.88%	94.64%	90'989'743	2.25%	6.97%	16'467'462	2.58%	14.91%
250'001 à 500'000	458	1.81%	96.46%	162'124'386	4.01%	10.97%	27'027'692	4.24%	19.15%
500'001 à 750'000	194	0.77%	97.22%	120'932'617	2.99%	13.96%	18'853'541	2.96%	22.11%
750'001 à 1'000'000	107	0.42%	97.65%	91'634'784	2.26%	16.23%	12'916'327	2.03%	24.13%
Plus de 1'000'000	594	2.35%	100.00%	3'390'996'005	83.77%	100.00%	483'781'584	75.87%	100.00%
Total	25'259	100.00%		4'047'777'492	100.00%		637'651'473	100.00%	

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital ²

5'985

¹ Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

² Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans bénéfice imposable.

Répartition des contribuables personnes morales par tranche de capital imposable, année fiscale 2003 ¹

Tranches de capital imposable, en francs	Nombre de sociétés		Capital imposable		Impôt cantonal sur le capital	
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans capital imposable	6'704	26.54%	26.54%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	150	0.59%	27.13%	372'417	0.00%	0.00%
5'001 à 10'000	237	0.94%	28.07%	1'982'369	0.00%	0.00%
10'001 à 20'000	1'391	5.51%	33.58%	26'237'998	0.03%	0.06%
20'001 à 30'000	857	3.39%	36.97%	20'805'887	0.02%	0.10%
30'001 à 40'000	411	1.63%	38.60%	14'381'169	0.01%	0.12%
40'001 à 50'000	1'477	5.85%	44.45%	72'391'758	0.07%	0.26%
50'001 à 75'000	994	3.94%	48.38%	60'973'081	0.06%	0.38%
75'001 à 100'000	2'805	11.10%	59.49%	269'330'349	0.26%	0.92%
100'001 à 125'000	1'241	4.91%	64.40%	138'415'889	0.13%	1.18%
125'001 à 150'000	793	3.14%	67.54%	109'688'637	0.11%	1.39%
150'001 à 175'000	535	2.12%	69.66%	86'421'950	0.08%	1.55%
175'001 à 200'000	552	2.19%	71.84%	105'437'555	0.10%	1.75%
200'001 à 250'000	790	3.13%	74.97%	179'882'358	0.17%	2.09%
250'001 à 300'000	565	2.24%	77.21%	156'520'256	0.15%	2.39%
300'001 à 400'000	779	3.08%	80.29%	271'788'556	0.26%	2.90%
400'001 à 500'000	617	2.44%	82.73%	282'340'236	0.27%	3.43%
500'001 à 750'000	851	3.37%	86.10%	523'315'048	0.50%	4.40%
750'001 à 1'000'000	575	2.28%	88.38%	506'210'415	0.49%	5.35%
1'000'001 à 2'000'000	1'043	4.13%	92.51%	1'478'923'740	1.43%	8.08%
2'000'001 à 3'000'000	439	1.74%	94.25%	1'085'286'964	1.05%	10.04%
3'000'001 à 4'000'000	257	1.02%	95.27%	893'794'166	0.86%	11.68%
4'000'001 à 5'000'000	209	0.83%	96.09%	934'944'049	0.90%	13.47%
5'000'001 à 7'500'000	239	0.95%	97.04%	1'458'193'534	1.41%	16.08%
7'500'001 à 10'000'000	126	0.50%	97.54%	1'104'587'461	1.07%	18.05%
Plus de 10'000'000	622	2.46%	100.00%	93'910'712'192	90.57%	100.00%
Total	25'259	100.00%		103'692'938'034	100.00%	173'454'454

Sociétés non taxables sur le bénéfice et le capital ²

5'985

¹ Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.² Les sociétés non taxables sont incluses dans la tranche sans capital imposable.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranche de revenu imposable, année fiscale 2003 ¹

Tranches de revenu imposable, en francs	Nombre de taxations ²			Revenu imposable ³			Impôt cantonal sur le revenu		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans revenu imposable	18'999	8.08%	8.08%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 15'000	25'156	10.70%	18.78%	196'447'217	1.34%	1.34%	2'670'263	0.15%	0.15%
15'001 à 20'000	12'678	5.39%	24.18%	223'496'446	1.52%	2.86%	3'446'945	0.19%	0.34%
20'001 à 25'000	12'333	5.25%	29.42%	278'085'475	1.89%	4.75%	6'675'253	0.37%	0.70%
25'001 à 30'000	11'486	4.89%	34.31%	315'708'934	2.15%	6.89%	11'248'255	0.62%	1.32%
30'001 à 35'000	10'789	4.59%	38.90%	351'380'702	2.39%	9.28%	17'550'052	0.97%	2.29%
35'001 à 40'000	11'375	4.84%	43.74%	427'111'619	2.90%	12.19%	25'914'752	1.43%	3.72%
40'001 à 45'000	11'345	4.83%	48.57%	482'839'962	3.28%	15.47%	33'991'098	1.87%	5.59%
45'001 à 50'000	11'766	5.01%	53.57%	559'612'974	3.81%	19.27%	43'679'053	2.40%	7.99%
50'001 à 60'000	21'821	9.28%	62.85%	1'199'372'108	8.15%	27.43%	106'063'961	5.84%	13.83%
60'001 à 70'000	18'217	7.75%	70.60%	1'181'872'930	8.04%	35.46%	116'551'808	6.42%	20.25%
70'001 à 80'000	14'343	6.10%	76.71%	1'073'443'968	7.30%	42.76%	113'505'631	6.25%	26.49%
80'001 à 90'000	11'205	4.77%	81.47%	950'355'800	6.46%	49.23%	106'341'467	5.85%	32.35%
90'001 à 100'000	8'577	3.65%	85.12%	813'773'312	5.53%	54.76%	96'308'480	5.30%	37.65%
100'001 à 125'000	13'634	5.80%	90.92%	1'514'396'964	10.30%	65.06%	195'397'686	10.76%	48.41%
125'001 à 150'000	7'272	3.09%	94.01%	990'323'470	6.73%	71.79%	141'321'987	7.78%	56.19%
150'001 à 175'000	4'209	1.79%	95.81%	679'085'435	4.62%	76.41%	104'260'846	5.74%	61.92%
175'001 à 200'000	2'619	1.11%	96.92%	489'020'195	3.33%	79.73%	79'537'473	4.38%	66.30%
200'001 à 300'000	4'091	1.74%	98.66%	977'225'064	6.64%	86.38%	172'803'402	9.51%	75.82%
300'001 à 400'000	1'363	0.58%	99.24%	465'568'642	3.17%	89.54%	90'783'107	5.00%	80.81%
400'001 à 500'000	680	0.29%	99.53%	302'663'297	2.06%	91.60%	62'443'672	3.44%	84.25%
500'001 à 1'000'000	814	0.35%	99.87%	541'566'092	3.68%	95.28%	119'217'819	6.56%	90.81%
Plus de 1'000'000	294	0.13%	100.00%	693'933'725	4.72%	100.00%	166'897'788	9.19%	100.00%
Total	235'066	100.00%		14'707'284'331	100.00%		1'816'610'798	100.00%	
Nombre total de contribuables			234'114			Nombre de taxations rectifiées ⁵			11'649
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle			17'784			Montant total des rectifications de l'impôt sur le revenu			-13'086'676
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt ⁴			56'684						

¹ Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.² Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.³ L'introduction de la LIPP en 2001 a modifié la définition du revenu imposable, ce qui empêche toute comparaison directe avec les années antérieures à 2001.⁴ Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont que partiellement identifiables dans ce tableau. Seuls ceux apparaissant dans la tranche sans revenu imposable sont directement identifiables.⁵ Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranche de fortune imposable, année fiscale 2003 ¹

Tranches de fortune imposable, en francs	Nombre de taxations ²			Fortune imposable			Impôt cantonal sur la fortune		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans fortune imposable	172'724	73.48%	73.48%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	2'206	0.94%	74.42%	5'323'177	0.01%	0.01%	13'818	0.01%	0.01%
5'001 à 10'000	1'878	0.80%	75.22%	14'040'932	0.03%	0.05%	36'263	0.01%	0.02%
10'001 à 20'000	3'203	1.36%	76.58%	47'435'042	0.11%	0.16%	123'408	0.05%	0.07%
20'001 à 30'000	2'763	1.18%	77.75%	68'949'714	0.16%	0.32%	178'750	0.07%	0.14%
30'001 à 40'000	2'365	1.01%	78.76%	82'724'573	0.19%	0.51%	214'310	0.08%	0.22%
40'001 à 50'000	2'190	0.93%	79.69%	98'749'978	0.23%	0.74%	257'028	0.10%	0.32%
50'001 à 75'000	4'568	1.94%	81.64%	283'024'496	0.66%	1.41%	743'184	0.29%	0.61%
75'001 à 100'000	3'822	1.63%	83.26%	333'061'774	0.78%	2.19%	873'140	0.34%	0.96%
100'001 à 150'000	5'989	2.55%	85.81%	741'006'428	1.74%	3.93%	2'055'933	0.81%	1.76%
150'001 à 300'000	10'862	4.62%	90.43%	2'357'549'110	5.53%	9.46%	7'480'007	2.94%	4.70%
300'001 à 500'000	7'209	3.07%	93.50%	2'796'729'979	6.56%	16.02%	10'409'944	4.09%	8.79%
500'001 à 750'000	4'731	2.01%	95.51%	2'902'018'885	6.81%	22.83%	12'325'666	4.84%	13.62%
750'001 à 1'000'000	2'689	1.14%	96.65%	2'325'617'321	5.46%	28.29%	10'858'093	4.26%	17.88%
1'000'001 à 3'000'000	5'609	2.39%	99.04%	9'340'776'163	21.91%	50.20%	53'975'380	21.18%	39.07%
3'000'001 à 5'000'000	1'080	0.46%	99.50%	4'104'507'409	9.63%	59.83%	27'678'098	10.86%	49.93%
Plus de 5'000'000	1'178	0.50%	100.00%	17'121'823'015	40.17%	100.00%	127'575'214	50.07%	100.00%
Total	235'066	100.00%		42'623'337'996	100.00%		254'798'235	100.00%	
Nombre total de contribuables			234'114			Nombre de taxations rectifiées ⁴			11'649
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle			17'784			Montant total des rectifications de l'impôt sur la fortune			-2'982'658
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt ³			56'684						

¹ Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

² Le nombre de taxations diffère du nombre de contribuables car un contribuable peut faire l'objet de plusieurs taxations.

³ Sur le revenu et sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt sont inclus dans la tranche sans fortune imposable.

⁴ Sur le revenu et/ou sur la fortune.

Répartition des contribuables personnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranche de revenu brut, année fiscale 2003 ¹

Tranches de revenu brut, en francs	Nombre de taxations ²			Revenu Brut ³			Revenu Imposable		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans revenu brut	10'908	4.64%	4.64%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 5'000	7'477	3.18%	7.82%	15'153'742	0.07%	0.07%	7'720'162	0.05%	0.05%
5'001 à 10'000	6'083	2.59%	10.41%	45'676'196	0.22%	0.29%	29'719'385	0.20%	0.25%
10'001 à 15'000	6'601	2.81%	13.22%	82'756'883	0.39%	0.68%	58'081'852	0.39%	0.65%
15'001 à 20'000	9'274	3.95%	17.16%	163'964'178	0.78%	1.46%	125'101'221	0.85%	1.50%
20'001 à 25'000	9'439	4.02%	21.18%	213'220'684	1.01%	2.47%	158'020'790	1.07%	2.57%
25'001 à 30'000	10'084	4.29%	25.47%	275'840'710	1.31%	3.77%	205'233'949	1.40%	3.97%
30'001 à 35'000	8'286	3.52%	28.99%	269'230'797	1.28%	5.05%	200'270'435	1.36%	5.33%
35'001 à 40'000	8'489	3.61%	32.60%	319'441'740	1.51%	6.56%	239'206'001	1.63%	6.96%
40'001 à 45'000	8'191	3.48%	36.09%	348'665'170	1.65%	8.21%	259'025'870	1.76%	8.72%
45'001 à 50'000	8'708	3.70%	39.79%	414'446'828	1.96%	10.18%	309'654'270	2.11%	10.82%
50'001 à 60'000	16'879	7.18%	46.97%	930'081'799	4.41%	14.58%	693'156'583	4.71%	15.54%
60'001 à 70'000	17'123	7.28%	54.26%	1'113'290'160	5.27%	19.85%	825'404'358	5.61%	21.15%
70'001 à 80'000	15'832	6.74%	60.99%	1'187'038'296	5.62%	25.48%	873'889'293	5.94%	27.09%
80'001 à 90'000	13'823	5.88%	66.87%	1'173'033'626	5.56%	31.03%	856'446'750	5.82%	32.92%
90'001 à 100'000	11'527	4.90%	71.78%	1'094'028'170	5.18%	36.22%	793'105'598	5.39%	38.31%
100'001 à 120'000	17'958	7.64%	79.42%	1'965'117'489	9.31%	45.52%	1'408'442'302	9.58%	47.88%
120'001 à 140'000	12'500	5.32%	84.73%	1'617'067'476	7.66%	53.18%	1'146'385'718	7.79%	55.68%
140'001 à 160'000	8'659	3.68%	88.42%	1'293'823'476	6.13%	59.31%	903'453'228	6.14%	61.82%
160'001 à 180'000	5'894	2.51%	90.93%	999'003'455	4.73%	64.04%	683'806'253	4.65%	66.47%
180'001 à 200'000	4'329	1.84%	92.77%	820'652'297	3.89%	67.93%	561'639'748	3.82%	70.29%
200'001 à 300'000	10'015	4.26%	97.03%	2'399'581'223	11.37%	79.30%	1'609'777'338	10.95%	81.24%
300'001 à 400'000	3'089	1.31%	98.34%	1'055'291'058	5.00%	84.29%	698'235'605	4.75%	85.98%
400'001 à 500'000	1'366	0.58%	98.92%	605'699'750	2.87%	87.16%	395'732'097	2.69%	88.67%
500'001 à 1'000'000	1'889	0.80%	99.73%	1'259'333'497	5.96%	93.13%	794'952'607	5.41%	94.08%
1'000'001 à 2'000'000	460	0.20%	99.92%	611'618'719	2.90%	96.03%	370'121'630	2.52%	96.60%
Plus de 2'000'000	183	0.08%	100.00%	839'054'367	3.97%	100.00%	500'701'288	3.40%	100.00%
Total	235'066	100.0%		21'112'111'786	100.0%		14'707'284'331	100.0%	
Nombre total de contribuables			234'114	Revenu brut médian ⁴		64'191			
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle			17'784						
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt ⁵			56'684						

¹ Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de revenu imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

² Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

³ Le revenu brut comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

⁴ La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi, la moitié des taxations portent sur un revenu brut inférieur ou égal à 64'191 francs et la moitié correspond à des revenus bruts supérieurs ou égaux à 64'191 francs.

⁵ Sur le revenu ni sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

Répartition des contribuables per sonnes physiques, imposés au barème ordinaire par tranche de fortune brute, année fiscale 2003 ¹

Tranches de fortune brute, en francs	Nombre de taxations ²			Fortune brute ^{3, 3 bis}			Fortune imposable		
	Nombre	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés	En francs	En %	En % cumulés
Sans fortune brute	74'232	31.58%	31.58%	0	0.00%	0.00%	0	0.00%	0.00%
1 à 25'000	50'915	21.66%	53.24%	463'458'701	0.50%	0.50%	2'264'789	0.01%	0.01%
25'001 à 50'000	17'081	7.27%	60.51%	618'159'859	0.67%	1.18%	4'585'742	0.01%	0.02%
50'001 à 75'000	9'539	4.06%	64.56%	588'664'471	0.64%	1.82%	35'272'962	0.08%	0.10%
75'001 à 100'000	6'871	2.92%	67.49%	598'057'834	0.65%	2.47%	72'417'676	0.17%	0.27%
100'001 à 200'000	16'623	7.07%	74.56%	2'395'552'943	2.61%	5.08%	475'112'707	1.11%	1.38%
200'001 à 300'000	9'772	4.16%	78.72%	2'412'623'710	2.63%	7.70%	782'052'215	1.83%	3.22%
300'001 à 400'000	7'132	3.03%	81.75%	2'486'019'651	2.71%	10.41%	896'684'304	2.10%	5.32%
400'001 à 600'000	10'876	4.63%	86.38%	5'391'178'034	5.87%	16.28%	1'901'445'364	4.46%	9.78%
600'001 à 800'000	8'383	3.57%	89.94%	5'831'516'981	6.35%	22.63%	1'870'496'084	4.39%	14.17%
800'001 à 1'000'000	5'540	2.36%	92.30%	4'944'846'955	5.38%	28.01%	1'749'068'101	4.10%	18.27%
1'000'001 à 1'200'000	3'610	1.54%	93.83%	3'950'018'421	4.30%	32.31%	1'563'296'235	3.67%	21.94%
1'200'001 à 1'500'000	3'494	1.49%	95.32%	4'672'736'652	5.09%	37.40%	2'012'300'769	4.72%	26.66%
1'500'001 à 3'000'000	6'350	2.70%	98.02%	13'110'023'139	14.27%	51.67%	6'538'142'873	15.34%	42.00%
3'000'001 à 5'000'000	2'245	0.96%	98.98%	8'558'766'141	9.32%	60.99%	4'746'057'258	11.13%	53.14%
5'000'001 à 10'000'000	1'455	0.62%	99.60%	9'973'567'468	10.86%	71.85%	5'641'365'478	13.24%	66.37%
Plus de 10'000'000	948	0.40%	100.00%	25'855'683'227	28.15%	100.00%	14'332'775'439	33.63%	100.00%
T total	235'066	100.0%		91'850'874'187	100.0%		42'623'337'996	100.0%	
Nombre total de contribuables			234'114	Fortune brute médiane ⁴			18'248		
Nombre de contribuables ne payant pas la taxe personnelle			17'784						
Nombre de contribuables ne payant pas d'impôt ⁵			56'684						

¹ Ce tableau ne peut pas être comparé directement à celui présentant la répartition par tranches de fortune imposable, en raison de la définition différente des tranches. Les données utilisées pour élaborer ce tableau correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2006.

² Le nombre de taxations ne correspond pas exactement au nombre de contribuables car un contribuable peut être taxé plusieurs fois.

³ La fortune brute comprend aussi bien les éléments localisés dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger.

^{3 bis} La fortune brute de l'année fiscale 2001, figurant à la page 115 du Rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2003, comporte des erreurs à la suite d'un mauvais conditionnement des données. Elle ne peut par conséquent pas être comparée à celle des années successives, pour lesquelles cette erreur a été corrigée.

⁴ La médiane correspond à la valeur séparant la population en deux parties égales. Ainsi, la moitié des taxations portent sur une fortune brute inférieure ou égale à 18'248 francs et la moitié correspond à des fortunes brutes supérieures ou égales à 18'248 francs.

⁵ Sur le revenu ni sur la fortune. Les contribuables ne payant pas d'impôt ne sont pas directement identifiables dans ce tableau.

4.8. Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP)

4.8.1 Mission

La CEPP a été instituée le 19 janvier 1995 par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10).

La CEPP analyse la mise en œuvre et les effets des lois cantonales, afin de rendre l'action étatique plus efficace. La CEPP réalise des mandats confiés par le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil ou traite des problématiques dont elle se saisit, après discussion avec le Conseil d'Etat. Elle a recours à des méthodes scientifiques éprouvées pour parvenir à ses conclusions. La CEPP est un organisme indépendant rattaché administrativement au DF.

4.8.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

- *Publier et diffuser le rapport sur l'«Evaluation de la détection et prise en charge des cas de maltraitance (0-15 ans)»*

Le rapport final a été publié en janvier 2005.

- *Terminer l'évaluation de la préformation des non francophones*

Le rapport final a été publié en octobre 2005.

- *Terminer l'évaluation de la surveillance de l'apprentissage*
- Le rapport final a été publié en décembre 2005.

- *Terminer l'étude de faisabilité de l'évaluation de la taxation des indépendants et commencer l'évaluation*

L'étude de faisabilité a été adoptée; l'évaluation est en cours.

- *Démarrer et réaliser une grande partie de l'évaluation du chèque annuel de formation*

L'évaluation est en cours.

- *Sélectionner deux nouveaux thèmes d'évaluation*

- esquisse réalisée sur le thème de l'adoption: étude de faisabilité adoptée en décembre 2005; l'évaluation pourra commencer dès janvier 2006

- esquisse réalisée sur le thème de la réglementation du marché du travail: l'étude de faisabilité est en cours.

4.8.3 Statistiques et indicateurs

Au cours de l'année 2005, les seize membres de la commission se sont réunis à 11 reprises en séance plénière (plénum). Le Bureau a également tenu 11 séances. En plus de ces réunions, les sous-commissions (groupes de travail) ont effectué 51 séances de travail et de pilotage des évaluations. Les membres de la commission ont effectué 313 heures de mandats internes et réalisé 34 entretiens individuels.

4.9. Inspection cantonale des finances (ICF)

4.9.1 Mission

L'ICF est un organisme indépendant, rattaché administrativement au DF, qui assure la surveillance de la gestion

administrative et financière de l'Etat. A ce titre, sa mission est de procéder aux contrôles prévus par la loi, notamment auprès des départements, de la chancellerie et de leurs services; du service du Grand Conseil; des services centraux et des greffes du Pouvoir judiciaire; des institutions cantonales de droit public; des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation financière majoritaire ou une représentation majoritaire au sein des organes supérieurs de l'institution; de tout organisme privé bénéficiant d'une subvention de l'Etat; d'autres entités où l'ICF est organe de contrôle statutaire.

Selon la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (D 1 10), l'ICF:

- organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation
- effectue son contrôle de sa propre initiative, selon un programme qu'elle remet au Conseil d'Etat, à la commission des finances et à la commission de contrôle de gestion, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire:
 - a. selon ses propres choix ponctuels
 - b. sur mandat du Conseil d'Etat
 - c. sur mandat du Grand Conseil, de sa commission des finances ou de sa commission de contrôle de gestion.

4.9.2 Politique de contrôle de l'ICF

L'ICF accomplit sa mission de surveillance de la gestion administrative et financière en effectuant quatre types d'audit au sein des organismes soumis à son contrôle:

- des audits financiers (notamment le contrôle du compte d'Etat)
- des audits de gestion (vérification de l'existence et de l'adéquation du système de contrôle interne mis en place par les services, contrôle de gestion, examen de la réalisation des objectifs de gestion définis par les services)
- des audits informatiques (examen des systèmes d'information sous l'angle notamment de la sécurité et de l'intégrité des données financières et non financières, de leur efficacité et de leur coût)
- des audits de fraude.

Dans ce cadre, l'ICF s'assure en particulier que les organismes soumis à son contrôle:

- respectent les principes de la gestion administrative
- respectent les principes de la gestion financière, principes prévus notamment par les articles 2 et 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

En outre, l'ICF exerce:

- la surveillance et la coordination des activités de révision exercées par des organes internes ou externes
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans ses rapports (fin 2001, la loi D 1 10 a rendu obligatoire la mise en œuvre des recommandations de l'ICF).

4.9.3 Rapports

Tout contrôle donne lieu à un rapport adressé notamment:

- au Conseil d'Etat
- à la commission des finances du Grand Conseil
- à la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil.

Lorsque l'ICF constate des situations qui sont en contradiction avec les prescriptions légales et en particulier les principes de gestion administrative ou les principes de gestion financière, elle le mentionne dans un rapport.

Les départements destinataires de ces rapports sont chargés de prendre les mesures qui s'imposent et d'en informer l'ICF. Celle-ci s'assure qu'une suite soit donnée à ses observations dans les délais fixés.

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de mettre en œuvre les recommandations formulées par l'ICF, le suivi périodique des observations permet de se rendre compte que les actions correctives prises par les services et départements se sont accrues en nombre et accélérées en termes de délai de mise en œuvre.

Conformément à la loi D 1 10, lorsque des observations sont contestées par les audités et leur département de tutelle, le différend est porté devant l'autorité de recours (en l'occurrence le Conseil d'Etat) qui prend position.

4.9.4 Objectifs et priorités 2005, réalisations

1. Exécuter les audits prévus en planification et ceux découlant d'éventuels mandats complémentaires

- *Valeur-cible: respecter la planification des audits 2005 à 80%*

Réalisé 50% des audits planifiés.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises en 2006 pour améliorer le réalisé par rapport à la valeur-cible.

2. Planifier et réaliser les audits (non obligatoires) en fonction des risques

- *Valeur-cible: respecter dans 90% des cas les priorités établies selon le système d'évaluation des risques en vigueur à l'ICF*

Réalisé 63%.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises en 2006 pour améliorer le réalisé par rapport à la valeur-cible.

3. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients en apportant une aide efficace au parlement et au gouvernement dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat et assurer que ses clients reçoivent via ses rapports d'audits ou autres les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat

- *Valeur-cible: obtenir dans 80% des cas une appréciation positive de la part des destinataires de nos rapports*

Réalisé 93%.

Le calcul est basé sur les questionnaires de satisfaction retournés à l'ICF par les audités.

Par ailleurs, en 2005, l'ICF a:

- procédé, comme par le passé, au contrôle du compte d'Etat et à des audits financiers des entités soumises à son contrôle. De plus, en application de la loi D 1 10, elle a procédé à des audits informatiques et à des audits opérationnels et de management. Elle a en outre effectué des contrôles statutaires et des audits sur mandat du Conseil d'Etat et de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil
- poursuivi la formation permanente de ses collaborateurs dans les domaines de l'expertise comptable, de l'audit, de la révision informatique et de l'audit de fraude

- organisé, en collaboration avec la conférence des chefs des contrôles financiers des cantons latins, des séminaires intercantonaux d'audit destinés à ses propres collaborateurs, à ceux des autres cantons latins ainsi qu'à ceux du contrôle fédéral des finances
- poursuivi sa politique de management de la qualité afin de fournir aux utilisateurs-trices des prestations et des rapports du service une garantie de qualité certifiée et reconnue. Dans le cadre de la certification ISO 9001, l'ICF a fait l'objet d'un audit de suivi au mois de novembre 2005.

4.9.5 Statistiques et indicateurs

Rapports sur les entités contrôlées émis en 2004	Nombre de rapports	avec observations	sans observations	Nombre d'observations
Rapports généraux	4	1	3	452
Services de l'administration	14	14	0	123
Institutions cantonales de droit public (filiales)	27	25	2	169
Institutions privées	4	4	0	23
Contrôles statutaires et spéciaux	4	4	0	25
Totaux	53	48	5	792

- Lorsque l'ICF constate des situations qui sont en contradiction avec les prescriptions légales et, en particulier, les principes de gestion administrative ou les principes de gestion financière, elle le mentionne dans une observation. Les départements destinataires de ces rapports sont chargés de prendre les mesures qui s'imposent et d'en informer l'ICF. Celle-ci s'assure qu'une suite soit donnée à ses observations dans les délais fixés.
- Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de mettre en œuvre les recommandations formulées par l'ICF, le suivi périodique des observations permet de se rendre compte que les actions correctives prises par les services et départements se sont accrues en nombre et accélérées en terme de délai de mise en œuvre. En effet, 406 observations ont vu leur statut réglé en 2005 par la mise en œuvre des recommandations de l'ICF, les autres sont en voie de l'être.
- Il sied toutefois de souligner que 6 observations ont été contestées par les audités et leur département de tutelle. Conformément à la loi (D 1 10) ces différends ont été portés devant l'autorité de recours, en l'occurrence le Conseil d'Etat. Ces observations sont actuellement en attente de réponse.

4.10 Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance

4.10.1 Mission

Le service assume les tâches suivantes:

- la surveillance des fondations classiques et des institutions de prévoyance en application des dispositions du

règlement sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance, du 16 janvier 1985

- la surveillance des prêteurs professionnels selon:
 1. la loi fédérale sur le crédit à la consommation, du 23 mars 2001, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003
 2. l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation, du 6 novembre 2002, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003
 3. la loi sur les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits (LPP), du 5 juillet 1958, modifiée le 24 octobre 2003
 4. le règlement concernant les abus en matière d'intérêt conventionnel ainsi que les prêteurs professionnels, les prêts d'argent et l'octroi de crédits, du 20 août 1958, modifié le 28 mai 2003.
- la surveillance des Rentes genevoises.

1. Surveillance des fondations classiques

En plus des travaux de contrôle périodiques, le service procède à la mise sous surveillance des nouvelles fondations créées, modifie leurs statuts si besoin est et procède aux dissolutions et liquidations nécessaires.

2. Surveillance des institutions de prévoyance professionnelle

Le service procède à une vérification de toutes les institutions de prévoyance professionnelle et à des contrôles périodiques. Il suit avec une attention toute particulière les caisses d'entreprises rencontrant des difficultés économiques. Il vérifie toutes les procédures de liquidation suite à des faillites, fusions, absorptions et transferts de siège dans d'autres cantons.

3. Surveillance des prêteurs professionnels

Consécutivement à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la loi fédérale sur le crédit à la consommation du 23 mars 2001, les prêteurs soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ne sont plus soumis à autorisation. Désormais, seuls les courtiers en crédits (intermédiaires) font l'objet d'une autorisation.

En 2004 et en 2005, aucune autorisation (en 2003: 14) n'a été délivrée car l'ordonnance fédérale sur le crédit à la consommation a fait l'objet d'importantes modifications qui ont été soumises aux cantons dans le cadre d'une procédure de consultation. Les modifications de l'ordonnance entreront en vigueur le 1^{er} mars 2006.

4. Surveillance des Rentes genevoises

Les comptes, ainsi que l'activité des Rentes genevoises, font l'objet d'un rapport annuel circonstancié au Conseil d'Etat.

4.10.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

- *Obtenir la certification ISO 9001 afin de garantir sur le long terme la qualité des prestations offertes au public*
La certification est prévue pour l'automne 2006.
- *Institutions de prévoyance (IP): finaliser les analyses sur les comptes 2002 et 2003 de toutes les IP. Mettre en place des procédures internes suite à la 1^{re} révision LPP et à la loi sur les fusions*

Au vu des modifications législatives et du manque de personnel, l'examen des états financiers n'a pas pu être terminé. Les dossiers en suspens sont mentionnés au point 4.10.3.

- *Formation permanente du personnel afin de garantir la qualité des prestations offertes au public.*

4.10.3 Commentaires sur la réalisation des objectifs 2005

Les objectifs ont été partiellement atteints.

Les dossiers en suspens qui doivent être traités par le service sont les suivants:

	Nombre de dossiers
Contrôles des états financiers des institutions de prévoyance	
– exercice 2003	89
– exercice 2004	203
Contrôles des états financiers des fondations patronales	
– exercice 2002	22
– exercice 2003	34
– exercice 2004	47
Contrôles des états financiers des fondations classiques	
– exercice 2003	18
– exercice 2004	146
Dossiers relatifs aux liquidations et fusions d'institutions de prévoyance	76
Examens juridiques relatifs aux institutions de prévoyance	122
<i>(examen des règlements, des statuts, contrats de transfert de patrimoine, etc.)</i>	
Examens juridiques relatifs aux fondations classiques	58

*(mise sous surveillance, transfert de surveillance,
succession, modifications statutaires, etc.)*

Soit un total de 815 dossiers à traiter.

Il reste encore à recevoir:

- 53 états financiers relatifs aux institutions de prévoyance
- 42 états financiers relatifs aux fondations classiques.

4.10.4 Statistiques et indicateurs

Fortune totale sous surveillance du service: ~ 32 milliards F.

Fondations classiques

Etat au 1 ^{er} janvier 2005	464
– Nouvelles	15
– Radiées	7

Etat au 31 décembre 2005 472

Institutions de prévoyance professionnelle

Etat au 1 ^{er} janvier 2005	441
– Nouvelles	6
– Radiées	21

Etat au 31 décembre 2005 426

- dont 238 sont inscrites dans le registre cantonal LPP.

4.11 GE-Pilote

4.11.1 Mission

Le Conseil d'Etat a énoncé l'objectif de GE-Pilote dans le RD 530, déposé le 28 avril 2004:

«GE-Pilote a pour objectif principal la mise en place, pour l'ensemble de l'Etat de Genève, de nouvelles modalités de pilotage et de gestion de l'action publique orientées sur les prestations. La démarche vise en outre à fournir au parlement comme au gouvernement les outils de décision et de contrôle adéquats. Le projet vise également à doter le canton des moyens d'opérer une évaluation stratégique de la totalité des prestations publiques en vue d'assurer sur des bases durables l'équilibre des finances cantonales».

GE-Pilote consiste donc avant tout à réformer profondément le cadre budgétaire de l'Etat, conformément aux principes développés dans le rapport du 14 janvier 2004 publié sur le site internet de l'Etat. Au-delà de la nouvelle architecture budgétaire, il s'agira d'amener la gestion publique à passer d'une culture de moyens à une culture de résultats. Pour ce faire, les objectifs fixés à la direction de projet sont les suivants:

1. Créer de nouveaux instruments de pilotage

Afin de mieux définir et adapter les orientations stratégiques de l'action publique, l'Etat doit se doter d'instruments de pilotage adéquats. Ces instruments sont le budget annuel par prestations, le plan financier quadriennal par prestations et le programme de législation.

2. Clarifier les rapports entre l'orientation politique, la direction stratégique et la gestion opérationnelle

Les limites des champs de compétences respectifs du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration ne sont pas toujours clairement définis et rigoureusement observés. Des outils de pilotage adéquats et des règles de fonctionnement plus claires permettront à chacun d'être plus efficace dans son domaine d'attribution.

3. Mettre en place une gestion par objectifs orientée sur la performance

La gestion par objectifs sera introduite à tous les niveaux de l'administration et de l'exécutif. Trois catégories d'objectifs figureront dans les nouveaux instruments de pilotage de l'Etat afin de mesurer la performance de l'action publique:

- des objectifs d'efficacité qui énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'Etat pour le citoyen et la collectivité en terme de modification de la réalité économique, sociale, environnementale, culturelle et sanitaire
- des objectifs de qualité de service qui énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur
- des objectifs d'efficience qui expriment l'optimisation attendue dans l'utilisation des moyens employés pour concevoir et délivrer les prestations au public.

4. Opérer un examen stratégique des prestations de l'Etat

La mise en visibilité des résultats de l'activité administrative, soit la délivrance des prestations publiques, doit permettre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'évaluer chacune des prestations de l'Etat afin d'assurer, sur des bases durables, l'équilibre des finances cantonales.

En plus de l'examen stratégique des prestations (ESP) dont la phase de réalisation commencera début 2006, la direction de GE-Pilote mène quatre autres sous-projets:

- l'organisation et la mise en place du Revenu déterminant unifié (RDU)
- la comptabilité analytique à l'Etat de Genève (en collaboration avec l'AFE)
- la mise en place du système de contrôle interne à l'Etat de Genève
- l'optimisation de la maintenance des biens mobiliers.

4.11.2 Objectifs et priorités 2005, réalisations

– Organiser et lancer le projet dans les départements

Cette phase est réalisée à 100%; tous les départements ont un correspondant.

– Dresser l'inventaire des prestations

Les partenaires départementaux ont été formés tout au long de l'année 2005. Le premier inventaire des prestations et la première analyse ont fait l'objet d'une démarche détaillée et d'un travail de soutien auprès des services. Restent à réaliser l'inventaire des moyens effectivement mis en œuvre (première analyse du consommé réel) ainsi que l'analyse et l'évaluation des politiques et des prestations.

– Inventorier les bases légales des prestations

Liste provisoire des domaines de l'action publique adoptée. Inventaire des prestations logistiques débuté pour OPE et CTI.

– Réaliser l'inventaire des stratégies et prestations logistiques

Objectif reporté à 2006 dans le cadre d'un centre de compétence à créer.

– Elaborer la démarche et les principes d'un budget et des comptes par prestation

Objectif réalisé à 100%.

– Participation à des projets

Participation à l'élaboration du projet de loi sur les systèmes d'information et du plan stratégique des systèmes d'information.

– Communication et coordination

Le site internet est réalisé et mis à jour régulièrement.

5. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Introduction

Le Conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique (DIP) a présenté ses 13 priorités pour une politique offensive de l'éducation au début de l'année 2005. Elles sont le fruit de ses visites hebdomadaires sur le terrain, d'une évaluation des actions déjà engagées par le département et des discussions menées avec les milieux concernés. Elles répondent à des problématiques qui concernent tous les niveaux d'enseignement et tous les services du département. Les 13 priorités constituent le cadre politique du département et sont fondées sur des objectifs lisibles, des actions concrètes et sont accompagnées d'une méthode de mise en œuvre.

Les 13 priorités sont:

1. Renforcer la cohérence et la qualité du système scolaire
2. Combattre l'échec scolaire
3. La langue française
4. Un engagement avec les partenaires sociaux pour la formation professionnelle
5. Excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur
6. Lutter résolument contre la maltraitance
7. Une politique volontariste en faveur de l'égalité entre filles et garçons
8. Autonomie de l'établissement et partenariat avec les familles
9. La culture comme ambition de l'instruction publique
10. L'intégration des personnes handicapées
11. Une laïcité engagée
12. Vie dans les établissements scolaires: des espaces à reconquérir
13. Une politique fondée sur l'évaluation et la participation

Outre l'amélioration de la qualité des prestations du DIP – qui touchent 25% de la population du canton – les 13 priorités du DIP visent à restaurer un climat de confiance envers et au sein du département, à relancer les structures de concertation et à donner une nouvelle ambition à l'instruction publique genevoise.

Le DIP a procédé en 2005 à la réallocation de 25.85 postes au sein de l'ensemble des services et établissements du département en privilégiant les prestations directes d'enseignement et d'encadrement des élèves. Le département a obtenu un total de 100.85 postes prioritaires, dont 75 étaient des nouveaux postes inscrits au budget.

Le DIP a ainsi anticipé la mise en œuvre du projet GE-Pilote, qui se poursuit en 2006 au sein de l'ensemble de

l'Etat, en basant sa présentation budgétaire sur l'analyse des prestations que le département fournit. Durant l'année 2005, le travail réalisé dans le cadre de GE-Pilote s'est concentré sur l'identification et la qualification des prestations publiques fournies par le DIP et sur la définition d'un cadre méthodologique pour le calcul des coûts desdites prestations, ceci en vue de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) qui sera effectué par le Conseil d'Etat. Le fruit de ce travail minutieux par prestations pourra se refléter également dans les prochaines éditions de l'élaboration des rapports de gestion.

En l'état, les unités du département de l'instruction publique rendent compte de leurs activités et réalisations en soulignant les principaux faits marquants de l'année 2005.

Le 12 mai 2005, le Conseiller d'Etat en charge du DIP a donné une réponse institutionnelle forte en annonçant un plan d'action qui s'inscrit dans le cadre de valeurs fixées par les 13 priorités et répond aussi à la publication des résultats PISA 2003. Son objectif est de retrouver la confiance et la cohésion, de garantir l'égalité des chances, de donner la cohérence indispensable au système scolaire et de mettre en place des dispositifs continus permettant de s'assurer que chaque jeune qui quitte la scolarité obligatoire possède un bagage suffisant pour poursuivre une formation postobligatoire et s'insérer à terme dans la vie professionnelle et sociale.

Il a décidé les mesures suivantes:

Dès la rentrée 2005, l'**Ecole primaire genevoise (EP)** a disposé d'un système d'évaluation unifié, ainsi qu'un nouveau carnet scolaire qui accompagne l'élève tout au long de sa scolarité primaire, avec une évaluation trimestrielle à six niveaux, traduite en notes pour toutes les disciplines, de la troisième à la sixième primaire (lire rapport de législation). A ces changements vient s'ajouter la décision prise en 2005 de travailler à un nouveau fonctionnement structurel de l'enseignement primaire. La direction générale de l'enseignement primaire devra proposer des modalités organisationnelles qui répondent aux besoins actuels et futurs de l'institution, analyser la faisabilité des solutions proposées, dans l'optique d'une décentralisation et d'une autonomie partielle des écoles. Le mandat prévoit une concertation étroite avec les partenaires concernés, sur la base de l'analyse de la situation actuelle.

Le Cycle d'orientation (CO) a travaillé aussi à l'amélioration de la cohérence du système d'enseignement. Il a modifié en 2005 son rythme d'évaluation en passant également au trimestre. Il poursuit cet effort en ayant constitué, sur mandat du conseiller d'Etat en charge du DIP et de son secrétariat général, la Commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1). Cette

dernière doit formuler des propositions concrètes dans les quatre domaines que sont la «communauté éducative», le contenu de l'enseignement et l'évaluation, la lutte contre l'échec scolaire et l'organisation scolaire pour avril 2006.

Le CO s'est attaché à mettre l'encadrement des élèves, et ce, même en devant faire face à une forte croissance démographique, dans les cinq priorités qu'il avait définies pour l'année scolaire 2005, en adhérant à la mise en place d'un recensement systématique des situations de violence dans ses établissements (SIGNA), en harmonisant l'application des règlements et en mettant sur pied une classe-relais externe (en plus des classes-relais internes) destinée aux jeunes qui ont besoin pour suivre leur formation de sortir momentanément hors du strict cadre scolaire.

L'Enseignement secondaire postobligatoire (PO) doit encore faire face à une forte croissance démographique et donc repenser, pour certaines formations, l'offre de ses prestations, et pour d'autres poursuivre leur mise en place.

Afin de maintenir, à Genève, une formation professionnelle de qualité permettant de répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et de l'évolution des techniques, le DIP examine le dispositif actuel de la formation professionnelle en vue de la création de pôles par champs d'activités.

18 ateliers du préapprentissage qui dépendaient de la fondation SGIPA ont été rattachés au DIP (plus spécifiquement au Service des classes d'accueil et d'insertion de la DGPO) dès la rentrée 2005.

La direction du **Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS)** a coordonné l'activité des écoles et a été très impliquée dans l'accompagnement de plusieurs changements, tels que l'augmentation de la capacité de formation en école plein temps de l'école d'éducateurs du jeune enfant, la poursuite des démarches pour la mise en œuvre d'une procédure de qualification sur la reconnaissance d'acquis pour les personnes travaillant dans les institutions de la petite enfance ou encore la mise en place, en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) d'une procédure de reconnaissance et de validation des acquis pour les aides soignants qualifiés travaillant dans les institutions de la santé en vue de leur obtention du CFC d'assistant en soins et santé communautaire.

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) adapte en permanence ses prestations afin de répondre aux besoins nouveaux de son environnement. En 2005, il a repensé son mode de fonctionnement et créé un nouveau service: le service de la formation continue qui reprend les prestations développées par Evaluations et Développement.

La direction générale s'est centrée sur trois objectifs, conformément aux priorités du DIP et aux objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle définies par les partenaires sociaux et l'Etat, soit d'améliorer l'orientation, la formation et le suivi des élèves en difficulté, l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle et l'avant-projet de loi sur l'orientation et l'intégration des professions du santé et du social dans la formation.

La politique de lutte contre la maltraitance des enfants est l'un des sujets prioritaires de **l'Office de la Jeunesse (OJ)**. Le DIP a tiré les conséquences utiles de deux rapports importants rendus sur ce sujet par la Commission

pour l'évaluation des politiques publiques (CEPP) et le département de sociologie de l'Université de Genève.

Un nouveau règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été adopté le 21 décembre 2005 par le Conseil d'Etat, suite à un travail important effectué en collaboration avec la commission cantonale de la petite enfance, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève.

De même, un projet de loi sur l'OJ est en cours, ainsi qu'un projet de règlement d'application, suite aux décisions prises par le nouveau Conseil d'Etat qui a transféré vers le DSE (Département de la solidarité et de l'emploi), le Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le secteur des adultes du Service du tuteur général. De même, le secteur des mineurs du Service du tuteur général ne formera plus qu'un service avec les services de protection de la jeunesse.

L'Université de Genève (UNIGE) a développé depuis plusieurs années des actions qui lui permettent de jouer un rôle significatif dans le paysage académique, dans un contexte de concurrence accrue tant sur le plan national que mondial. En obtenant l'hébergement de trois Pôles de recherche nationaux (PRN), en développant sa participation aux programmes de recherche européens, en s'appropriant la réforme de Bologne, en favorisant l'égalité des sexes et en démocratisant l'accès aux études, l'UNIGE se lance des défis qui sont à la mesure de ceux qui attendent la société pour laquelle elle œuvre.

Parmi de nombreuses réalisations, la question de la représentativité des femmes au sein du corps professoral a été l'un des faits marquants de l'année 2005. La délégation aux **questions féminines** a élaboré une série de mesures incitatives supplémentaires et novatrices. Celles-ci, décrites dans le document «*La relève féminine à l'Université, six mesures incitatives - 2005*», ont trouvé l'approbation du Rectorat mais également celle du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique.

Les missions des **Hautes écoles spécialisées (HES)** sont aujourd'hui étendues aux domaines de la santé, du social et des arts (SSA) en vertu de la révision de la Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées de 1995 (LHES), entrée en vigueur le 5 octobre 2005. Cette révision reflète notamment la nécessité de réorganiser la formation supérieure selon le «modèle de Bologne» qui prévoit deux cycles d'études, sanctionnés respectivement par *le bachelor* et *le master*.

Le Grand Conseil genevois a anticipé l'évolution des compétences fédérales en se dotant, à l'été 2004 déjà, d'une nouvelle *Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées*. Selon les dispositions de cette loi, le Conseil HES a été mis en place fin 2005. Composé de 28 membres issus du personnel et des étudiant-e-s mais aussi des milieux économiques, socio-sanitaires et culturels, des syndicats et du patronat, ce Conseil, présidé par Madame Christiane Brunner, Conseillère aux Etats, préavise les orientations stratégiques, les plans financiers et l'organisation interne de la Haute école de Genève. Il veille, de même que les autres organes de la Haute école de Genève, à savoir le Conseil de direction et la direction générale, à représenter les intérêts cantonaux au sein de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et à fédérer les écoles HES du canton.

Le Service des affaires culturelles du DIP a connu des changements organisationnels et fonctionnels importants en 2005. Il a pris en main de nouvelles charges et mené une politique pro-active de mise en valeur de la culture et des actions culturelles au sein du DIP, comme auprès des artistes genevois.

En 2005, il a aussi évalué les activités des institutions que le DIP subventionne à l'échéance d'un certain nombre de convention, notamment pour la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) et l'Orchestre

de Chambre de Genève (LOCG). Pour celle du Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, il a été décidé que son renouvellement serait reporté à 2006. Deux nouvelles conventions de subvention ont été signées durant l'année, l'une avec la Fondation publique du Musée d'art moderne et contemporain (Fondamco) et la seconde avec l'Association pour la Musique improvisée (AMR).

Un projet de loi a été préparé durant l'année et soumis au Conseil d'Etat: concernant le soutien accordé au Théâtre du Loup.

Le DIP en chiffres

Budget et dépenses de personnel (en milliers de francs)

Situation au 31 décembre 2003, 2004 et 2005)

	Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2003)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2004)				Budget et dépenses (chiffres cumulés janvier-décembre 2005)			
	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget	Budget	Dépenses	Ecart +=dépass.	% dépen./ budget
PAT (301)	181'210	177'526	-3'684	97.97%	181'121	181'267	146	100.08%	186'011	182'700	-3'312	98.22%
PE (302)	651'307	646'071	-5'236	99.20%	658'939	651'699	-7'240	98.90%	669'123	658'620	-10'502	98.43%
PAT+PE	832'517	823'598	-8'919	98.93%	840'060	832'966	-7'094	99.16%	855'134	841'320	-13'814	98.38%
Assurances sociales (303)	68'834	67'509	-1'325	98.08%	67'081	65'770	-1'311	98.05%	66'607	64'768	-1'840	97.24%
Caisse pensions+prévoy. CIA (304)	84'476	87'086	2'610	103.09%	88'707	88'918	211	100.24%	90'337	89'696	-641	99.29%
Assur. maladie & accident (305)	5'592	5'447	-145	97.40%	5'706	5'520	-186	96.74%	5'802	5'570	-232	96.01%
Autres charges person. (307-309)	1'796	1'732	-64	96.41%	2'146	1'359	-787	63.32%	2'315	1'639	-676	70.81%
Total charges personnel (30)	993'215	985'371	-7'844	99.21%	1'003'700	994'532	-9'168	99.09%	1'020'195	1'002'994	-17'202	98.31%

PAT : Personnel administratif et technique

PE : Personnel enseignant

Les dépenses de personnel du DIP ont atteint 1'003 mios en 2005, représentant 98.3% du budget.

Le département a effectué dans le courant de l'année des réallocations internes de postes, afin de renforcer les prestations d'enseignement, notamment dans l'enseignement secondaire postobligatoire. Ceci implique qu'une partie des recrutements n'a pas été effectuée dès le vote du budget, ce qui explique une partie du non-dépensé. Dès la rentrée 2005, tous les postes enseignants ont été utilisés, soit pendant 4 mois de l'année civile et au 31 décembre, le DIP a occupé l'en-

semble des postes prévus au budget.

Un peu plus de la moitié du non dépensé, soit environ 9 millions (sans les HES et l'Université) sont à mettre en lien avec le montant réservé pour le PLEND, en application des dispositions légales.

Un autre élément d'analyse est celui du renouvellement du corps enseignant à la rentrée. Celui-ci poursuit son cours et influence a posteriori le coût moyen des salaires à la rentrée (lire aussi «Ressources humaines et financières du DIP», éditions 2005).

Postes occupé en 2003 et 2004; postes budgétisés et occupés en 2005

		Occupation	Occupation	Budget 2005	Budget 2005	Occupation	Ecart (bud. après réalloc.)	
		déc. 2003 (1)	déc. 2004 (1)	voté	après réalloc. (2)	déc. 2005 (1)	bud. après réalloc. (postes)	bud. après réalloc. (%)
SGX	PAT	134.81	141.85	143.55	142.55	138.25	-4.30	-3.02%
		134.81	141.85	143.55	142.55	138.25	-4.30	-3.02%
EP	PAT	240.70	244.20	225.25	225.55	223.40	-2.15	-0.95%
	PE	2'297.05	2'281.68	2'280.52	2'279.02	2'275.70	-3.32	-0.15%
Total EP		2'537.75	2'525.88	2'505.77	2'504.57	2'499.10	-5.47	-0.22%
CO	PAT	199.17	203.77	202.10	201.10	202.22	+1.12	+0.56%
	PE	1'299.51	1'309.42	1'332.53	1'330.53	1'329.92	-0.62	-0.05%
Total CO		1'498.68	1'513.19	1'534.63	1'531.63	1'532.14	+0.50	+0.03%
ESPO (3)	PAT	344.88	344.30	384.40	382.40	383.34	+0.94	+0.25%
	PE	1'589.15	1'599.51	1'649.80	1'660.00	1'674.09	+14.09	+0.85%
Total ESPO		1'934.02	1'943.81	2'034.20	2'042.40	2'057.43	+15.03	+0.74%
OJ	PAT	592.83	623.65	636.40	636.20	634.73	-1.47	-0.23%
		592.83	623.65	636.40	636.20	634.73	-1.47	-0.23%
CEFOPS	PAT	15.05	16.65	16.45	16.45	15.95	-0.50	-3.04%
	PE	61.32	67.48	69.55	69.75	67.21	-2.54	-3.64%
Total CEFOPS		76.37	84.13	86.00	86.20	83.16	-3.04	-3.52%
OFPC	PAT	148.98	146.08	150.10	147.10	145.95	-1.15	-0.78%
		148.98	146.08	150.10	147.10	145.95	-1.15	-0.78%
Total DIP	PAT	1'676.42	1'720.49	1'758.25	1'751.35	1'743.84	-7.51	-0.43%
(hors HES	PE	5'247.02	5'258.09	5'332.40	5'339.30	5'346.92	+7.62	+0.14%
et hors UNI)	Total	6'923.44	6'978.59	7'090.65	7'090.65	7'090.76	+0.11	+0.00%
HES (4)	PAT	181.17	183.42	190.58		186.69	-3.89	-2.04%
	PE	335.44	342.55	341.86		335.53	-6.33	-1.85%
Total HES		516.61	525.97	532.44		522.22	-10.22	-1.92%
UNI (5)	PAT	1'107.95	1'152.70	1'168.91		1'181.55	+12.64	+1.08%
	PE	714.81	730.09	765.38		740.21	-25.17	-3.29%
Total UNI		1'822.76	1'882.79	1'934.29		1'921.76	-12.53	-0.65%
Total DIP	PAT	2'965.54	3'056.62	3'117.74		3'112.09	+1.25	+0.04%
(y compris HES	PE	6'297.26	6'330.73	6'439.64		6'422.66	-23.88	-0.37%
et UNI)	Total	9'262.81	9'387.35	9'557.38		9'534.74	-22.64	-0.24%

(1) Occupation des postes au 10 décembre en 2003 et 2004, et au 12 décembre en 2005.

(2) Selon réallocations effectuées au sein du DIP.

(3) La commission des finances a accordé 37.4 postes de PE supplémentaires pour la rentrée 2003 dans le cadre des crédits complémentaires 2003 (+ 29 postes pour la croissance des effectifs et les compléments de formation et + 8.4 poste pour la nouvelle formation commerciale de base PL 8966).

(4) Les assistants et adjoints scientifiques ne sont pas inclus.

(5) Les assistants et moniteurs ne sont pas inclus.

SGX	Services généraux	CEFOPS	Centre de formation professionnelle
EP	Enseignement primaire		santé-social
CO	Cycle d'orientation	OFPC	Office pour l'orientation, la formation
ESPO	Enseignement secondaire postobligatoire		professionnelle et continue
OJ	Office de la jeunesse	HES	Haute école spécialisée
PAT	Personnel administratif et technique (301)	UNI	Université
PE	Personnel enseignant (302)		

A fin 2005 et tout personnel confondu, l'occupation des postes du DIP (hors HES et Université) est égale au budget alloué. Globalement, tous les postes accordés ont donc été utilisés. Par ailleurs, le DIP a effectué des réallocations internes de postes en 2005, essentiellement pour renforcer les activités d'enseignement. L'enseignement secondaire postobligatoire, dont les effectifs ont augmenté de plus de 1'000 élèves et apprenti-e-s entre 2004 et 2005, a notamment bénéficié de ces mouvements de réallocations.

Subventions accordées

Le tableau ci-dessous détaille les subventions accordées par le département en faveur des institutions et des personnes physiques pour l'année 2005. Elle se sont élevées à un total de F 561'426'149.69 sur un budget voté de F 569'528'470. Globalement, un écart favorable est ainsi enregistré pour F 8'102'320.31.

Les commentaires au bas du tableau donnent l'explication des écarts les plus significatifs.

A fin 2005 et tout personnel confondu, l'occupation des postes du DIP (hors HES et Université) est égale au budget alloué. Globalement, tous les postes accordés ont donc été utilisés. Par ailleurs, le DIP a effectué des réallocations internes de postes en 2005, essentiellement pour renforcer les activités d'enseignement. L'enseignement secondaire postobligatoire, dont les effectifs ont augmenté de plus de 1'000 élèves et apprenti-e-s entre 2004 et 2005, a notamment bénéficié de ces mouvements de réallocations.

36 SUBVENTIONS par domaine d'activités			Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Comptes 2005	écart C05/B05	en %
ENSEIGNEMENT			422'258'483	428'530'811	441'373'950	435'675'252.63	-5'698'697	-1.29
Coordination intercantonale			2'281'355	2'668'029	2'824'000	2'737'220.20	-86'780	-3.07
31.00.00	361.05	Conférence intercant. instruct. publique SR/Ti	1'213'714	1'232'787	1'233'000	1'232'787.00	-213	-0.02
31.00.00	361.06	Conférence suisse Direct.canton.instruct.publ.	620'211	619'982	647'000	637'646.00	-9'354	-1.45
31.00.00	361.07	Commission Publication Collection "CH"	4'604	4'604	5'000	4'604.00	-396	-7.92
31.00.00	361.08	Activités nouvelles	100'882	63'089	150'000	83'652.00	-66'348	-44.23
31.00.00	361.09	Croix-Rouge, soins infirmiers	-	409'341	435'000	428'682.00	-6'318	-1.45
31.00.00	361.11	Conférence universitaire suisse	323'436	321'875	324'000	321'471.20	-2'529	-0.78
31.00.00	361.26	Cotisations intercantionales	18'508	16'351	30'000	28'378.00	-1'622	-5.41
Enseignement et formation			21'458'308	22'119'595	24'083'820	23'373'508.30	-710'312	-2.95
34.00.00	364.20	Sgipa	13'467'812	14'064'000	14'859'000	14'859'000.00	-	-
34.00.00	365.63	CCSO-Genève	779'025	738'050	815'900	727'121.00	-88'779	-10.88
39.00.00	361.22	Subv. formation de base - CIE hors canton	186'372	193'914	274'000	194'321.45	-79'679	-29.08 1)
39.00.00	363.24	Subv. cantonale ordinaire au FFPP	2'150'000	1'683'602	1'707'000	1'694'999.00	-12'001	-0.70
39.00.00	363.25	Subv. cantonale extraordinaire au FFPP	-	1'033'152	1'041'000	1'067'725.30	26'725	2.57
39.00.00	365.39	Université ouvrière de Genève	988'000	988'000	983'060	983'060.00	-	-
39.00.00	365.55	Université populaire de Genève	81'000	81'000	80'590	80'590.00	-	-
39.00.00	365.85	Fond. pour la formation des adultes - Genève	1'600'000	1'300'000	1'293'500	1'293'500.00	-	-
39.00.00	365.87	Subv. à l'école hôtelière	430'000	430'000	427'850	427'850.00	-	-
39.00.00	365.88	Subv. pour cours à divers organismes	364'588	399'117	535'310	378'698.75	-156'611	-29.26 2)
39.00.00	365.89	Subv. cant. formation de base - cours CIE	608'579	304'466	773'110	635'888.00	-137'222	-17.75 3)
39.00.00	365.91	Subventions Qualification+ (article 41)	802'932	904'294	1'293'500	1'030'754.80	-262'745	-20.31 4)
Enseignement et formation tertiaire			357'201'000	361'654'000	370'133'260	364'747'753.90	-5'385'506	-1.46
31.00.00	365.37	Inst.univ.hautes études intern.-IUHEI	6'972'000	7'158'000	7'259'520	7'259'520.00	-	-
31.00.00	365.38	Inst.univ.études du dévelopem.-IUED	4'195'000	4'260'000	4'359'090	4'359'090.00	-	-
31.00.00	365.64	Université du 3ème âge	70'000	70'000	69'650	69'650.00	-	-
31.00.00	365.69	Fondation GIPRI	200'000	200'000	199'000	199'000.00	-	-
31.00.00	365.92	Réseau universitaire international de Genève	1'200'000	1'200'000	1'194'000	1'194'000.00	-	-
34.00.00	361.29	Contrib. à la Haute école de théâtre de Suisse romande	142'000	300'000	300'000	300'000.00	-	-
34.00.00	363.30	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale	28'740'000	30'913'000	33'793'000	33'793'000.00	-	-
34.00.00	363.31	Ecole supérieure d'informatique de gestion	1'200'000	1'340'000	1'495'000	1'495'000.00	-	-
34.00.00	363.32	Ecole supérieure des beaux-arts de Genève	5'613'000	6'050'000	6'524'000	6'524'000.00	-	-
34.00.00	363.34	HES / santé-social	21'149'000	26'077'000	29'239'000	24'553'493.90	-4'685'506	-16.02 5)
34.00.00	363.35	Haute école de musique	10'500'000	10'500'000	11'163'000	11'163'000.00	-	-
35.00.00	363.01	Allocation au fonctionnement de l'Université	277'220'000	273'586'000	274'538'000	273'838'000.00	-700'000	-0.25 6)
Associations et groupements d'enseignement			1'201'000	1'228'000	1'305'480	1'305'080.00	-400	-0.03
31.00.00	365.33	Ass.mond.pour école Instrument de paix	33'000	33'000	32'830	32'830.00	-	-
31.00.00	365.53	Group.genev.centres entr.méth.acti.-CEMEA	130'000	130'000	129'350	129'350.00	-	-
31.00.00	365.68	Contribution à la promotion de la paix	128'000	152'000	218'900	218'500.00	-400	-0.18
32.00.00	365.28	Group.ass.parentes élèves - GAPP	20'000	20'000	19'900	19'900.00	-	-
33.00.00	365.28	Group.ass.parentes élèves - FAPECO	10'000	10'000	10'000	10'000.00	-	-
33.00.00	365.32	Ecole et Quartier Versoix	60'000	60'000	59'700	59'700.00	-	-
34.00.00	365.29	Culture & Rencontres	99'000	99'000	98'500	98'500.00	-	-
36.00.00	365.31	Ecole des Parents	318'000	318'000	316'410	316'410.00	-	-
39.00.00	365.90	Association des répétiteurs - ARA	403'000	406'000	419'890	419'890.00	-	-
Education spécialisée			40'116'820	40'861'187	43'027'390	43'511'690.23	484'300	1.13
36.00.00	365.42	Enseig.mineurs invalides placés en instit.privées	325'720	308'260	361'180	325'660.00	-35'520	-9.83
36.00.00	365.70	Instit.hors canton accueillant mineurs	84'022	146'701	179'100	190'941.00	11'841	6.61
36.00.00	365.71	Fondation officielle de la Jeunesse	13'683'050	13'562'000	13'648'410	13'648'410.00	-	-
36.00.00	365.72	Ass. Montbrillant Communication Surdit�	571'407	388'000	348'010	348'010.00	-	-
36.00.00	365.75	Foyer La Caravelle	770'405	810'000	838'780	838'780.00	-	-
36.00.00	365.76	ASTURAL	5'324'088	5'501'000	5'610'800	5'610'800.00	-	-
36.00.00	365.77	Ecole protestante d'altitude (EPA)	1'567'625	1'634'000	1'661'650	1'661'650.00	-	-
36.00.00	365.78	Hospice g�n�ral	6'066'822	6'284'000	6'373'970	6'373'970.00	-	-
36.00.00	365.79	Atelier X	340'000	342'000	344'270	344'270.00	-	-
36.00.00	365.80	Assoc. catholique d'action soc. �t �duc. (ACASE)	4'472'510	4'503'000	4'533'220	4'533'220.00	-	-
36.00.00	365.99	Mesures compensation progr. all�gement CH	-	-	2'587'000	1'753'780.96	-833'219	-32.21 7)
36.00.00	366.05	Appui social	178'076	180'161	241'000	195'545.42	-45'455	-18.86
36.00.00	366.80	Frais de placements	6'733'096	7'202'064	6'300'000	7'686'652.85	1'386'653	22.01 8)

36 SUBVENTIONS par domaine d'activités				Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Comptes 2005	écart C05/B05	en %
JEUNESSE				37'336'800	37'287'328	38'637'230	37'924'174.55	-713'055	-1.85
Animation et loisirs de la jeunesse				20'162'662	20'782'193	21'161'590	21'195'868.30	34'278	0.16
31.00.00	366.07	Fonds Animation Jeunesse		196'567	330'446	330'000	273'607.00	-56'393	-17.09
33.00.00	366.60	Excursions scolaires		320'000	320'000	320'000	304'791.50	-15'209	-4.75
34.00.00	365.82	Rétrocess.s/ ventes en faveur fonds de courses		-	22'787	15'920	10'398.80	-5'521	-34.68
34.00.00	366.60	Excursions scolaires		519'918	632'715	660'000	657'400.00	-2'600	-0.39
36.00.00	364.31	Fondation genev. p/ l'animation socioculturelle		16'718'291	17'128'000	17'429'000	17'562'000.00	133'000	0.76 9)
36.00.00	365.44	Group.liaison genev.assoc.Jeunesse-GLAJ		130'000	130'000	129'350	129'350.00	-	-
36.00.00	365.47	Colonies de vacances		1'137'886	1'183'245	1'243'750	1'224'751.00	-18'999	-1.53
36.00.00	365.48	Unions chrétiennes		195'000	90'000	89'550	89'550.00	-	-
36.00.00	365.49	Association du scoutisme genevois		195'000	195'000	194'020	194'020.00	-	-
36.00.00	366.60	Excursions scolaires (classes multicolores)		750'000	750'000	750'000	750'000.00	-	-
Activités scolaires et sociales				17'174'138	16'505'135	17'475'640	16'728'306	-747'334	-4.28
31.00.00	364.34	Ctre intercantonal d'information sur les croyances		-	-	200'000	200'000.00	-	-
31.00.00	365.35	Fondation pour l'avenir		12'000	12'000	12'000	12'000.00	-	-
31.00.00	365.46	Subvention à la restauration collective		430'038	287'850	447'750	210'896.25	-236'854	-52.90 10)
31.00.00	365.98	Subventions ponctuelles		81'100	80'285	99'500	76'770.00	-22'730	-22.84
32.00.00	362.06	Group. intercomm. animation parascolaire-GIAP		15'798'000	15'196'000	13'800'000	13'800'000.00	-	-
33.00.00	362.08	Contribution de l'Etat au financement des crèches		-	-	2'000'000	1'512'250.00	-487'750	-24.39 11)
36.00.00	365.50	Fond. suisse du service social international		250'000	350'000	348'250	348'250.00	-	-
36.00.00	365.57	Foyer résidence "Le Voltaire"		220'000	221'000	221'880	221'880.00	-	-
36.00.00	365.58	Soutien à l'enfance		383'000	358'000	346'260	346'260.00	-	-
ENSEIGNEMENT MUSICAL				28'781'000	28'902'000	28'669'910	28'669'910.00	-	-
Conservatoires et instituts				27'113'000	27'190'000	26'966'480	26'966'480.00	-	-
31.00.00	365.01	Conservatoire de musique de Genève		10'606'000	10'654'000	10'412'670	10'412'670.00	-	-
31.00.00	365.02	Institut Jaques-Dalcroze		3'519'000	3'528'000	3'578'020	3'578'020.00	-	-
31.00.00	365.03	Conservatoire populaire de musique		12'988'000	13'008'000	12'975'790	12'975'790.00	-	-
Ecoles de musique				1'668'000	1'712'000	1'703'430	1'703'430.00	-	-
31.00.00	365.04	Ondine genevoise		310'000	310'000	308'450	308'450.00	-	-
31.00.00	365.05	Cadets de Genève		330'000	339'000	337'300	337'300.00	-	-
31.00.00	365.16	Ecole des technologies musicales		671'000	693'000	689'530	689'530.00	-	-
31.00.00	365.17	Association Espace Musical		130'000	130'000	129'350	129'350.00	-	-
31.00.00	365.59	A.M.R.		227'000	240'000	238'800	238'800.00	-	-
CULTURE				23'482'010	23'048'306	23'595'380	23'590'482.76	-4'897	-0.02
Musique et danse				10'145'000	10'145'000	10'236'270	10'236'270.00	-	-
31.00.00	364.08	Orchestre de la Suisse Romande		8'500'000	8'500'000	8'500'000	8'500'000.00	-	-
31.00.00	365.06	Concours de Genève		250'000	250'000	248'750	248'750.00	-	-
31.00.00	365.07	Aide aux formations indépendantes		465'000	465'000	462'670	462'670.00	-	-
31.00.00	365.08	Orchestre de chambre de Genève		500'000	500'000	497'500	497'500.00	-	-
31.00.00	365.19	Contrechamps		300'000	300'000	398'000	398'000.00	-	-
31.00.00	365.93	Ateliers d'ethnomusicologie		130'000	130'000	129'350	129'350.00	-	-
Art dramatique				6'942'000	6'993'000	6'987'870	6'987'870.00	-	-
31.00.00	364.02	Théâtre de Carouge & Atelier		2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000.00	-	-
31.00.00	364.09	Marionnettes de Genève		549'000	600'000	600'000	600'000.00	-	-
31.00.00	364.11	Am Stram Gram		912'000	912'000	912'000	912'000.00	-	-
31.00.00	364.14	Fondation d'art dramatique		1'956'000	1'956'000	1'956'000	1'956'000.00	-	-
31.00.00	365.10	Théâtre du Grütli		150'000	150'000	149'250	149'250.00	-	-
31.00.00	365.13	Théâtre du Loup		300'000	300'000	298'500	298'500.00	-	-
31.00.00	365.66	Aide aux compagnies indépendantes		575'000	575'000	572'120	572'120.00	-	-
Arts visuels				1'281'000	1'291'000	1'304'750	1'304'250.00	-500	-0.04
31.00.00	362.05	St-Gervais, Fond. arts de la scène & de l'image		285'000	285'000	285'000	285'000.00	-	-
31.00.00	364.06	Centre d'animation cinématographique		371'000	371'000	371'000	371'000.00	-	-
31.00.00	365.09	Fonction : Cinéma		100'000	100'000	99'500	99'500.00	-	-
31.00.00	365.94	Cinéma tout écran		150'000	150'000	149'250	149'250.00	-	-
31.00.00	366.09	Aide aux jeunes créateurs (cinéma+vidéo)		375'000	385'000	400'000	399'500.00	-500	-0.13
Musées, sociétés et groupements				2'645'000	2'570'416	2'669'540	2'669'540.00	-	-
31.00.00	363.13	Institut national genevois		90'000	90'000	90'000	90'000.00	-	-
31.00.00	364.12	Fondation Bodmer		500'000	500'000	500'000	500'000.00	-	-
31.00.00	364.60	Fondamco		-	-	995'000	995'000.00	-	-
31.00.00	365.26	Rencontres internationales		63'000	63'000	62'680	62'680.00	-	-
31.00.00	365.30	Musée int. Croix-Rouge & Croissant-Rouge		557'000	557'000	554'210	554'210.00	-	-
31.00.00	365.60	MAMCO		1'000'000	890'416	-	-	-	-
31.00.00	365.95	La Bâtie - Festival de Genève		435'000	470'000	467'650	467'650.00	-	-
Fonds généraux d'aide à la culture				2'469'010	2'048'890	2'396'950	2'392'552.76	-4'397	-0.18
31.00.00	365.23	Grandes manifestations		500'000	500'000	397'500	397'500.00	-	-
31.00.00	365.27	Aide ponctuelle à la culture		1'300'000	867'372	1'295'000	1'295'000.00	-	-
31.00.00	365.67	Diffusion et échanges culturels		583'000	582'615	580'080	580'077.40	-3	-0.00
31.00.00	365.96	Coopération transfrontalière		86'010	98'904	124'370	119'975.36	-4'395	-3.53

36 SUBVENTIONS par domaine d'activités	Comptes 2003	Comptes 2004	Budget 2005	Comptes 2005	écart C05/B05	en %
ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE	35'204'524	36'104'509	37'252'000	35'566'329.75	-1'685'670	-4.53 12)
31.00.00 366.01 Alloc.apprentissage	3'766'555	3'695'952	3'959'000	3'131'360.00	-827'640	-20.91
31.00.00 366.02 Remboursement taxes pour apprentis	232'127	229'354	244'000	223'616.50	-20'384	-8.35
31.00.00 366.03 Allocations perfectionnement professionnel	-	-	-	6'901.00	6'901	
31.00.00 366.04 Remb. taxes perfectionnement professionnel	1'397'505	1'374'973	1'469'000	1'673'887.00	204'887	13.95
31.00.00 366.10 Allocations études automatiques	18'496'797	19'489'513	19'040'000	19'055'685.90	15'686	0.08
31.00.00 366.20 Allocations études spéciales	412'773	289'002	434'000	375'501.00	-58'499	-13.48
31.00.00 366.21 Conversions de prêts en allocations	868'490	795'363	913'000	659'345.00	-253'655	-27.78
31.00.00 366.30 Allocations d'entraide	283'850	380'800	550'000	543'850.00	-6'150	-1.12
31.00.00 366.40 Remboursement taxes	1'234'195	968'521	1'297'000	761'289.50	-535'711	-41.30
31.00.00 366.50 Allocation d'encouragement à la formation	7'067'427	7'021'915	7'328'000	6'937'117.85	-390'882	-5.33
31.00.00 366.52 Chèques Formation (Loi 7474)	1'444'807	1'859'117	2'018'000	2'197'776.00	179'776	8.91
36 SUBVENTIONS ACCORDEES	511'858'293	517'768'445	532'276'470	525'859'819.94	-6'416'650	-1.21
36 ALLOCATIONS D'ETUDES & D'APPRENTISSAGE	35'204'524	36'104'509	37'252'000	35'566'329.75	-1'685'670	-4.53
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	547'062'817	553'872'954	569'528'470	561'426'149.69	-8'102'320	-1.42
TOTAL ENSEIGNEMENT	422'258'483	428'530'811	441'373'950	435'675'252.63	-5'698'697	-1.29
Coordination intercantonale	2'281'355	2'668'029	2'824'000	2'737'220.20	-86'780	-3.07
Enseignement et formation	21'458'308	22'119'595	24'083'820	23'373'508.30	-710'312	-2.95
Enseignement et formation universitaires	357'201'000	361'654'000	370'133'260	364'747'753.90	-5'385'506	-1.46
363.01 Allocation au fonctionnement de l'université	277'220'000	273'586'000	274'538'000	273'838'000.00	-700'000	-0.25
Haute école spécialisée	67'344'000	75'180'000	82'514'000	77'828'493.90	-4'685'506	-5.68
Autres	12'637'000	12'888'000	13'081'260	13'081'260.00	-0	-0.00
Associations et groupements d'enseignement	1'201'000	1'228'000	1'305'480	1'305'080.00	-400	-0.03
Education spécialisée	40'116'820	40'861'187	43'027'390	43'511'690.23	484'300	1.13
TOTAL JEUNESSE	37'336'800	37'287'328	38'637'230	37'924'174.55	-713'055	-1.85
Animation et loisirs de la jeunesse	20'162'662	20'782'193	21'161'590	21'195'868.30	34'278	0.16
Activités scolaires et sociales	17'174'138	16'505'135	17'475'640	16'728'306.25	-747'334	-4.28
TOTAL ENSEIGNEMENT MUSICAL	28'781'000	28'902'000	28'669'910	28'669'910.00	-	-
Conservatoires et instituts	27'113'000	27'190'000	26'966'480	26'966'480.00	-	-
Ecoles de musique	1'668'000	1'712'000	1'703'430	1'703'430.00	-	-
TOTAL CULTURE	23'482'010	23'048'306	23'595'380	23'590'482.76	-4'897	-0.02
Musique et danse	10'145'000	10'145'000	10'236'270	10'236'270.00	-	-
Art dramatique	6'942'000	6'993'000	6'987'870	6'987'870.00	-	-
Arts visuels	1'281'000	1'291'000	1'304'750	1'304'250.00	-500	-0.04
Musées, sociétés et groupements	2'645'000	2'570'416	2'669'540	2'669'540.00	-	-
Fonds généraux d'aide à la culture	2'469'010	2'048'890	2'396'950	2'392'552.76	-4'397	-0.18
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES	511'858'293	517'768'445	532'276'470	525'859'819.94	-6'416'650	-1.21
TOTAL ALLOCATIONS D'ETUDES ET D'APPRENTISSAGE	35'204'524	36'104'509	37'252'000	35'566'329.75	-1'685'670	-4.53
TOTAL SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	547'062'817	553'872'954	569'528'470	561'426'149.69	-8'102'320	-1.42

Commentaires relatifs aux écarts de subventions budget-compte 2005

- ¹⁾ Les effectifs réels d'apprentis ont été inférieurs au budget qui est estimé en fonction des taxes de cours et décomptes finaux demandés par les organisateurs des autres cantons ainsi que les effectifs prévisionnels d'apprentis.
- ²⁾ Transfert à Lausanne de la formation de conseiller en environnement du WWF dont la mise sur pied était initialement prévue à Genève et inscrite au budget 2005.
- ³⁾ Les coûts effectifs des associations professionnelles (UIG, ferblantiers) se sont révélés inférieurs à ceux budgétés pour le calcul des subventions. Les subventions réelles versées à ces organismes ont donc été moindres que prévues.
- ⁴⁾ En 2005, les heures globales de cours ont été inférieures aux prévisions, en raison principalement du travail réalisé grâce aux bilans de compétences qui permettent de mieux cibler les cours appropriés et de diminuer les heures de formation.
- ⁵⁾ La contribution genevoise au réseau HES-S2 s'est révélée inférieure à ce qui avait été annoncé budgétairement par les instances inter-cantionales. En outre, il faut tenir compte d'un solde en faveur du DIP sur l'exercice 2004.
- ⁶⁾ A la suite de la décision prise conjointement par la FAPSE et par la Direction générale de l'enseignement primaire (résolution du 8 juillet 2004) de ne pas ouvrir à l'automne 2004 le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) pour les enseignants suppléants de l'école primaire, le crédit de F 700'000 intégré à cet effet au budget 2005 n'a pas été versé.
- ⁷⁾ Du fait de l'engagement progressif des postes par les institutions d'éducation spécialisée tout au long de l'année, le budget constitué à cet effet n'a pas été entièrement utilisé. Pour rappel, l'engagement d'une vingtaine de postes éducatifs découle des nouvelles exigences du Département fédéral de justice et police qui demande que les entités qu'il subventionne soient désormais ouvertes 7 jours sur 7 et 365 jours par an.
- ⁸⁾ Dépassement de crédit adopté par la commission des finances le 7 décembre 2005 au titre de la couverture de l'augmentation des cas de placements.
- ⁹⁾ Dépassement de crédit adopté par la commission des finances le 7 décembre 2005 au titre de la couverture partielle du déficit 2005 de la FASE.
- ¹⁰⁾ Durant la promotion Fourchette Verte 2005, le plat du jour et un fruit étaient proposés à 6.– au lieu de 8.50 hors action (de 2002 à 2004, le prix était de 5.– au lieu de 8.–). La subvention accordée par repas Fourchette verte a ainsi été diminuée de 50ct en raison de la hausse du coût des prestations.
- ¹¹⁾ Le règlement d'application de la loi J 6 29 sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée a été adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2005 seulement. Les décisions 2005 n'ont donc concerné que 4 communes.
- ¹²⁾ Se reporter aux tableaux concernant les allocations d'études et d'apprentissage ci-après ainsi qu'au chapitre 5.2.5 relatif au Service des allocations d'études et d'apprentissage.

Allocations d'études et d'apprentissage

Année civile 2005: Dépenses et recettes effectives / Budget (en F)

	2003	2004	2005		
Allocations et taxes	Dépenses / Recettes	Dépenses / Recettes	Dépenses / Recettes	Budget	Ecart
Allocations d'études (automatiques et spéciales)	18'909'569	19'778'515	19'431'187	19'474'000	-42'813
Conversions de prêts en allocations	868'490	795'363	659'345	913'000	-253'655
Allocations d'entraide (université)	283'850	380'800	543'850	550'000	-6'150
Remboursement de taxes d'études	1'234'195	968'521	761'290	1'297'000	-535'711
Allocations pour apprentis et pour perfectionnement professionnel	3'766'555	3'695'952	3'138'261	3'959'000	-820'739
Exonérations de taxes apprentis et de perfectionnement professionnel	1'629'631	1'604'327	1'897'504	1'713'000	184'504
Total 1	26'692'290	27'223'478	26'431'436	27'906'000	-1'474'564
Allocations d'encouragement à la formation	7'067'427	7'021'915	6'937'118	7'328'000	-390'882
Total 2	33'759'717	34'245'393	33'368'554	35'234'000	-1'865'446
Chèques formation	1'444'807	1'859'117	2'197'776	2'018'000	179'776
Total 3	35'204'525	36'104'509	35'566'330	37'252'000	-1'685'670
A déduire :					
Subventions fédérales	-3'912'379	-3'521'423	-3'553'854	-4'542'000	988'146
Remboursement des allocations d'encouragement à la formation (par les caisses d'allocations familiales)	-5'875'250	-5'834'039	-5'745'232	-6'500'000	754'768
Total 4	25'416'896	26'749'048	26'267'244	26'210'000	57'244

Le montant de subvention fédérale pour 2005 couvre env. 84% de la subvention prévue suite à une restriction budgétaire au niveau fédéral. Les subventions ainsi que les remboursements par les caisses d'allocations familiales sont fonction du montant des prestations versées.

Total 1 : Ensemble des prestations dans le cadre des dispositifs de loi LEE (C 1.20) et LOFPG (C 2.05).

Total 2 : Total 1 + AEF, dispositif de loi qui prolonge les allocations familiales de 18 à 25 ans pour les étudiants.

Total 3 : Total 2 + Chèques de formations selon la loi sur la formation continue des adultes (C 2.08)

Les dépenses enregistrées en 2005 ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente (-1.49%). Elles se révèlent également inférieures aux prévisions budgétaires 2005 (-1'685'670 F, soit -4.53%). En revanche, en

prenant en considération les subventions fédérales reçues et les remboursements d'allocations d'encouragement à la formation, la charge nette des allocations 2005 est conforme au budget (+57'244 F soit +0.22%).

Année civile 2005: Prêts d'étude et d'apprentissage

		2003	2004	2005		
PRETS		Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Ecart
Etudiants	Octrois	636'510	846'572	531'157	700'000	-168'843
	Remboursements	-641'588	-638'270	-571'685	-650'000	78'315
	Total 1	-5'078	208'302	-40'528	50'000	-90'528
Apprentis	Octrois	0	0	0	30'000	-30'000
	Remboursements	-8'979	-13'663	-14'775	-15'000	225
	Total 2	-8'979	-13'663	-14'775	15'000	-29'775
TOTAL 1+2		-14'057	194'639	-55'303	65'000	-120'303

Note : Il n'y a eu aucun prêt accordé à un apprenti.

Nombre d'allocataires par tranche d'allocation et par type d'enseignement

	2002/2003		2003/2004		2004/2005						
	Total des allocataires	Montants totaux	Total des allocataires	Montants totaux	Tranches d'allocations en F					Total des allocataires	Montants totaux
500 à 2500					2501 à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 et plus			
Type d'enseignement											
Enseignement secondaire	1'474	7'755'621	1'532	7'892'886	148	487	679	165	68	1'547	8'565'982
HES	180	1'728'801	209	2'064'999	9	24	30	28	168	259	2'803'447
Université de Genève	712	7'464'733	720	7'643'441	45	64	90	54	437	690	7'139'903
et sa commission sociale	71	571'600	93	630'800	3	51	9	60	5	128	882'500
Université hors Genève :											
- en Suisse	86	1'016'589	71	807'752	3	5	13	5	55	81	923'203
- à l'étranger	3	26'849	3	36'516	0	1	1	1	4	7	73'739
Autres écoles :											
- à Genève	90	941'479	73	838'353	5	8	5	4	34	56	537'739
- en Suisse	26	307'979	23	274'517	1	3		2	15	21	242'202
- à l'étranger	26	198'744	43	31'598	2	11	5	6	1	25	146'143
Apprentissage	656	3'751'347	673	3'866'158	76	165	222	20	82	565	3'302'849
Totaux	3'324	23'763'742	3'440	24'087'020	292	819	1'054	345	869	3'379	24'617'707

Subventions fédérales

En ce qui concerne les subventions fédérales, la Confédération a versé les montants suivants:

Année	Montant F
2002	132'292'074
2003	130'362'861
2004	134'907'268
2005	136'756'395

Les subventions totales à l'exploitation et aux investissements versées en 2005 se répartissent ainsi:

	Exploitation F	Investissement F
Secrétariat général et services administratifs et financiers	3'553'854	-
Enseignement primaire	389'178	-
Enseignement secondaire postobligatoire	13'362'173	857'717
Université, HUG et autres instituts universitaires	83'195'862	10'980'210
Office de la jeunesse	22'969'230	-
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance	441'525	-
Office d'orientation et de formation professionnelle	1'006'646	-
Total	124'918'468	11'837'927

Au 31 décembre 2005, l'état des requêtes présentées par le canton de Genève, afin d'obtenir des subventions fédérales pour les investissements, se présente ainsi:

1. Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche (SER) - Aides aux universités:

Nombre de dossiers:	36
Total des investissements concernés	408'215'086
Subventions allouées ou attendues	64'989'347

Dans ce domaine, deux dossiers ont connu une issue favorable. Le solde de la subvention pour la construction d'Uni-Pignon a été versé totalisant un montant de F 2'4426'752. Les négociations avec le SER ont conduit à une décision de subventionnement favorable de F 5'563'500 pour le bâtiment accueillant l'Ecole romande de pharmacie, alors que le premier préavis des experts de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) était négatif concernant le pavillon en bois jouxtant Sciences II.

2. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) – Construction des écoles professionnelles:

Nombre de dossiers:	4
Total des investissements concernés	80'236'000
Subventions allouées ou attendues	4'842'654

Il convient de rappeler que la loi sur la formation professionnelle et son ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Le système forfaitaire de calcul de subvention d'exploitation sera appliquée à partir de 2008. En revanche, les nouvelles constructions et transformations des bâtiments dévolues à la formation professionnelle ne sont plus subventionnées. Etant donnée que la demande initiale pour la construction de l'établissement scolaire Aimée Stittelmann (Rolliet) a été déposée avant la fin de l'année 2003, l'OFFT entre en matière pour son subventionnement. L'année 2005 a été marquée par la constitution du dossier complet et de divers échanges entre l'Etat de Genève et l'administration fédérale. La décision de subvention est attendue dans le courant du premier trimestre 2006.

Effectifs des élèves

	2003-2004	2004-2005	Année scolaire 2005-2006; Effectifs au 9 novembre 2005			
	31.12.2003	31.12.2004	filles	garçons	total	total par école
Enseignement primaire	35'473	35'519	17'097	18'216	35'313	Primaire 35'313
Cycle d'orientation	12'606	12'999	6'483	6'753	13'236	C.O. 13'236
Enseignement postobligatoire	17'333	17'821	8'969	9'897	18'866	Formations dépendant de la DGPO
- <i>Elèves et apprentis à plein temps</i>	12'029	12'604	6'893	6'447	13'340	S.C.A.I. 554
Collège de Genève	6'577	6'963	4'116	3'108	7'224	C.d.G. 7'224
Ecole de Culture Générale	1'522	1'673	1'242	614	1'856	E.C.G. 1'856
Accueil et insertion	46	46	32	11	43	E.C. 4'216
Complément de formation	103	140	47	44	91	E.A.A. 512
Culture générale	1'373	1'487	1'131	548	1'679	C.E.P.T.A. 3'082
Maturité spécialisée (dès 2005)			32	11	43	E.E.T. 408
Ecole de Commerce:	2'139	2'221	1'090	1'340	2'430	Coll. AD 313
Accueil et insertion	45	47	20	21	41	ECG AD 399
Complément de formation	211	159	104	132	236	C.HORT. 302
Filière commerciale (1)	916	467	66	82	148	TOTAL DGPO 18'866
Filière diplôme (1)	526	945	534	692	1'226	dont cl. accueil
Filière diplôme matu pro	347	517	306	378	684	et insertion 1'096
Form. comm. pour porteurs de matu	94	86	60	35	95	- C.O. 418
						- P.O. 678
Ecole d'ens. technique	454	400	40	368	408	S.C.A.I. 554
CEPTA techniciens	81	115	4	113	117	C.d.G. 40
CEPTA apprentis	654	609	30	609	639	E.C.G. 43
Ecole d'arts appliqués	396	414	281	175	456	E.C. 41
Classes préparatoires	87	94	61	38	99	
Apprentis	243	255	168	125	293	dont
Elèves / propédeutique	66	65	52	12	64	maturité pro / spéc. 1'428
Centre horticole de Lullier	206	209	90	120	210	- post cfc ou post-diplôme 194
Ecole pour fleuriste	47	44	48		48	- intra-cfc 507
Ecole d'horticulture	159	165	42	120	162	commerciale 128
						technique et artisanale 229
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme	184	208	89	105	194	artistique 150
Maturité commerciale	154	174	67	70	137	- diplôme matu pro commerciale 684
Maturité technique ou artisanale	26	27	22	35	57	- maturité spécialisée E.C.G. 43
Maturité artistique	4	7			-	
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'225	4'104	1'342	2'724	4'066	
Ecole de Commerce	1'838	1'732	962	687	1'649	
Ecole d'arts appliqués	63	55	32	24	56	
CEPTA	2'249	2'224	329	1'940	2'269	
Ecole d'horticulture	75	93	19	73	92	
(EPIA ext.: scolarisés hors GE) (2)	343	358	139	220	359	
- S.C.A.I. (3)	295	302	216	338	554	
- Ecoles pour adultes	600	603	429	283	712	
Collège pour adultes	291	243	176	137	313	
E.C.G pour adultes	309	360	253	146	399	
CEPSPE / CEFOPS (dès 2004)	687	776	670	138	808	CEPSPE / CEFOPS 808
Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI (4)	66'099	67'115	33'219	35'004	68'223	TOTAL 68'223

Note: Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2003 et 2004, et au 9 novembre 2005 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) La filière diplôme remplace la filière commerciale.

(2) N'est pas inclus dans le total.

(3) Les ateliers de préapprentissage de la SGIPA ont été transférés au SCAI en 2005, ce qui explique l'importante augmentation des effectifs d'élèves du SCAI entre 2004 et 2005.

(4) Les élèves de la SGIPA ne sont pas comptabilisés dans le total.

Les effectifs d'étudiant-e-s des HES figurent au point 5.8.2.

Les effectifs d'étudiant-e-s de l'Université figurent au point 5.8.1, paragraphe "Etudiants ; Evolution des effectifs d'étudiant-e-s".

Evolution des principaux diplômes délivrés par le Secondaire II en 2005

	2001			2002			2003			2004			2005		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Maturité Collèges et CEC (1)	791	538	1'329	739	567	1'306	725	445	1'170	709	471	1'180	676	531	1'207
Maturité bilingue (2)							6	5	11	12	2	14	15	9	24
Maturité adultes (Alice-Rivaz)	36	26	62	18	16	34	25	18	43	33	18	51	22	22	44
Total maturité (3)	827	564	1'391	757	583	1'340	756	468	1'224	754	491	1'245	713	562	1'275
Diplôme commercial EC	112	101	213	123	105	228	155	118	273	140	133	273	159	136	295
Dipl. assist. gestion administration EC (4)	28	12	40	38	16	54	27	12	39	31	14	45	22	13	35
Certificat cantonal EC (5)	1	0	1												
Total diplôme EC (6)	141	113	254	161	121	282	182	130	312	171	147	318	181	149	330
CFC EC	317	206	523	348	234	582	373	229	602	352	250	602	273	201	474
CFC écoles d'arts	25	21	46	23	21	44	31	25	56	50	32	82	38	26	64
CFC CEPTA	74	434	508	58	395	453	52	395	447	61	448	509	68	474	542
CFC CEPSP/CEFOPS (7)	41	4	45	70	6	76	59	4	63	73	1	74	67	4	71
CFC Lullier	3	16	19	2	15	17	7	27	34	7	16	23	5	15	20
CFC Article 41	97	68	165	112	58	170	155	94	249	141	88	229	150	98	248
CFC écoles hors canton (8)	42	50	92	41	58	99	35	35	70	47	40	87	37	51	88
Total CFC (3)	599	799	1'398	654	787	1'441	712	809	1'521	731	875	1'606	638	869	1'507
Maturité professionnelle EC	34	29	63	66	53	119	86	68	154	110	111	221	114	104	218
Maturité professionnelle écoles d'arts	10	9	19	15	9	24	18	7	25	35	13	48	31	9	40
Maturité professionnelle EET	11	68	79	8	107	115	5	84	89	4	89	93	7	73	80
Maturité professionnelle CEPTA	3	30	33	3	38	41	7	47	54	5	55	60	10	61	71
Maturité professionnelle Lullier	1	7	8	2	7	9	2	11	13	5	12	17	5	12	17
Total maturité professionnelle	59	143	202	94	214	308	118	217	335	159	280	439	167	259	426
Total diplôme culture générale	190	76	266	124	123	247	209	70	279	244	78	322	246	95	341

(1) En 2001, il s'agit des maturités du Collège (latine, scientifique, moderne, etc.) et les maturités économiques de l'école de commerce. Dès 2002, introduction des maturités à options. Les diplômes issus du système de maturité à options coexistent en 2002 avec ceux des anciennes maturités du Collège et de l'EC, puis les remplacent dès 2003.

(2) Dès 2003. Ne concerne qu'une école (CEC André-Chavanne).

(3) Sans les maturités et les CFC d'écoles privées.

(4) Délivré après la formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM).

(5) Jusqu'en 2001.

(6) Sans les attestations de formation élémentaire (AFE) et les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP).

(7) Y compris aide-familiale dès 2001.

(8) Il s'agit d'apprenti-e-s sous contrat à Genève, mais qui suivent leur formation scolaire en dehors du canton.

En 2005, la répartition des diplômes entre filles et garçons est assez similaire à celle de l'année précédente. Les filières menant au CFC du CEFOPS, la maturité professionnelle des écoles d'arts ainsi que le diplôme de l'école de culture générale regroupent plus de filles, tandis que les CFC et les maturités professionnelles du CEPTA et du centre de Lullier, ainsi que les maturités professionnelles de l'école d'enseignement technique sont surtout décrochés par les garçons. Par ailleurs, les filles obtiennent plus de maturités gymnasiales, car leur effectif est plus important que celui des garçons dans cette filière. La proportion des filles ayant reçu une maturité gymnasiale

s'est toutefois réduite entre 2004 et 2005, passant de 60% à 56%.

D'une manière générale, les CFC obtenus à l'école de commerce ont été moins nombreux en 2005 par rapport à l'année précédente. Cette baisse, qui représente -20%, peut être expliquée par une diminution des places d'apprentissage dans ces filières. Dans d'autres filières, le nombre de diplômes est en progression en 2005. C'est le cas notamment des CFC du CEPTA, de la maturité gymnasiale, du diplôme commercial de l'école de commerce, et du diplôme/certificat de l'école de culture générale.

Liste des diplômes délivrés en 2005 (année scolaire 2004-2005)

ECOLES PUBLIQUES	FILLES	GARCONS	TOTAL
COLLEGE CALVIN (maturité à options)	85	67	152
COLLEGE CANDOLLE (maturité à options)	60	37	97
COLLEGE CLAPAREDE (maturité à options)	69	77	146
COLLEGE ROUSSEAU (maturité à options)	75	50	125
COLLEGE DE SAUSSURE (maturité à options)	91	69	160
COLLEGE SISMONDI (maturité à options)	56	46	102
COLLEGE VOLTAIRE (maturité à options)	87	57	144
COLLEGE POUR ADULTES (maturité à options)	22	22	44
CEC & CPC N. BOUVIER	241	156	397
Maturité à options	24	19	43
Diplôme commercial	57	42	99
Maturité professionnelle	45	30	75
Dipl. assist. gestion administration	22	13	35
Certificat fédéral de capacité	93	52	145
CEC & CPC E. GOURD	210	184	394
Maturité à options	31	31	62
Diplôme commercial	29	29	58
Maturité professionnelle	18	17	35
Certificat fédéral de capacité	132	105	237
Attest. Form. Élémentaire (AFE)		2	2
CEC & CPC A. CHAVANNE	169	146	315
Maturité à options	28	18	46
Maturité bilingue	15	9	24
Diplôme commercial	43	36	79
Maturité professionnelle	31	37	68
Certificat fédéral de capacité	48	44	92
Attest. Fed. Form. Professionnelle (AFP)	4	2	6
CEC DE STAEL	120	109	229
Maturité à options	70	60	130
Diplôme commercial	30	29	59
Maturité professionnelle	20	20	40
ECOLE D'ARTS	176	86	262
Certificat Fédéral de Capacité	38	26	64
Maturité professionnelle	31	9	40
Diplôme HES	65	43	108
Attestation et certificat ESBA	42	8	50
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (maturité professionnelle)	7	73	80
ECOLE D'INGENIEURS HES	12	117	129
Dipl. Architecte HES	5	12	17
Dipl. Ingénieur HES	7	105	112
ECG HENRY-DUNANT (Cert. & dipl. Culture Générale)	124	49	173
ECG JEAN-PIAGET (Cert. Culture Générale)	122	46	168
CEPTA	100	612	712
Maturité prof. technique	4	57	61
Maturité prof. artisanale	6	4	10
Dipl. technicien	2	29	31
Certificat Fédéral de Capacité	68	474	542
Attest. Form. Élémentaire (AFE)	20	44	64
Attest. Form. Professionnelle (AFE)		4	4

Source: Diplômes enregistrés dans la BDS / SRED février 2006.

ECOLES PUBLIQUES (suite)	FILLES	GARCONS	TOTAL
CEFOPS	205	22	227
Dipl. Pédiacre-podologue	9	2	11
Dipl. Hygiéniste dentaire E.S.	20		20
Dipl. Ambulancier E.S.	4	7	11
Dipl. Assistante médecin	14		14
Dipl. Technicien analyses biomédicales	11	2	13
Dipl. Educateur du jeune enfant	32	2	34
Cert. Aide soignant	48	5	53
CFC Aide familiale	25	3	28
CFC Cuisinier en diététique	1	1	2
CFC Assistant médical	15		15
CFC Assistante dentaire	26		26
CENTRE HORTICOLE LULLIER	38	80	118
Dipl. ingénieur et architecte HES	16	36	52
Dipl. horticulteur complet	8	16	24
Dipl. fleuriste qualifié	4	1	5
Maturité professionnelle	5	12	17
Certificat Fédéral de Capacité	5	15	20
ARTICLE 41.1 * (CFC)	150	98	248
ECOLES HORS CANTON	37	52	89
CFC	37	51	88
Attest. Form. Élémentaire (AFE)		1	1

ECOLES SUBVENTIONNEES	FILLES	GARCONS	TOTAL
HAUTE ECOLE DE SANTE	69	16	85
Dipl. sage-femme	15	1	16
Dipl. infirmier II	22	8	30
Dipl. diététicienne			
Dipl. physiothérapeute	12	6	18
Dipl. techn. en radiologie médicale			
Cert. spécialisé oncologie & soins palliatifs	7	1	8
Cert. spec. santé communautaire	7		7
Cert. spec. santé maternelle et infantile	6		6
CEFOS soins infirmiers	14	6	20
Dipl. spec. soins inf. santé m.- psy	9	4	13
Dipl. spec. soins inf. personne âgée	5	2	7
HAUTE ECOLE SOCIAL	65	26	91
Dipl. éducateur spécialisé	30	9	39
Dipl. service social	19	10	29
Dipl. animateur socio-cult.	7	4	11
Dipl. en psychomotricité	9	3	12
HAUTE ECOLE DE GESTION	57	79	136
Dipl. informatique de gestion HES	5	11	16
Dipl. économiste entreprise HES	30	33	63
Dipl. information et documentation HES	22	12	34
Dipl. informatique de gestion		23	23
IFAGE (brevet fédéral)	18	20	38
CONSERVATOIRE MUSIQUE GE (diplôme)	74	63	137
CONSERV. POPUL. MUSIQUE	35	18	53
Certificat études musicales	28	16	44
Certificat études de théâtre	7	2	9
INSTITUT JAKUES DALCROZE (licence)	4	1	5

* dont 132 à l'IFAGE. Il s'agit de la préparation libre d'un CFC selon l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.

5.1 Services généraux

5.1.1 Secrétariat général

Mission

Le secrétariat général assiste le Conseiller d'Etat dans tous les devoirs qu'implique l'administration du département. Il assume la responsabilité de l'organisation du département et de la gestion des ressources humaines. Il assure la coordination entre les différents services ainsi que la surveillance générale des travaux, de telle sorte que leur exécution soit conforme aux décisions du Conseil d'Etat.

En janvier 2005, le Conseiller d'Etat a annoncé ses 13 priorités, véritable cadre politique des actions qu'il entend mener pour le DIP. Le Secrétariat général est chargé du pilotage stratégique afin de superviser leur mise en œuvre par la réalisation de projets concrets et coordonnés. Il a adapté son organisation, notamment pour assurer leur suivi dans l'ensemble des entités du département.

Le Secrétariat général assure la coordination départementale du développement des différents projets de GE-Pilote en collaboration avec les Directions générales des ordres d'enseignement et des offices du DIP ainsi que des SAFs du département.

Activités

Législation

Le Conseil d'Etat a déposé les projets de loi suivants:

- PL 9465 du 13 janvier 2005, ouvrant un crédit d'investissement de F 6'849'000 pour la mise en œuvre d'une application commune de gestion des dossiers pour les services du tuteur général et de la protection de la jeunesse. L'intérêt pour ces deux services de bénéficier d'une plate-forme informatique commune est évident, dans la mesure où ils sont susceptibles d'intervenir sur une même population et qu'ils s'appuient sur le même réseau de partenaires institutionnels. Plus particulièrement, pour certaines situations de mineurs traités par les deux services, l'utilisation d'une même application informatique permettra d'éviter les doubles saisies et contribuera à une meilleure gestion des dossiers grâce à une communication facilitée.
- PL 9485 du 7 février 2005, ouvrant un crédit d'investissement de F 1'705'000 pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du Collège et Ecole de Commerce André-Chavanne et du Collège et Ecole de Commerce Emilie-Gourd, annexe des Bougeries.
- PL 9486 du 7 février 2005, ouvrant un crédit d'investissement de 2'065'000F pour l'équipement et l'ameublement du pavillon provisoire loué et mis à disposition de l'Ecole de Commerce et Ecole de Culture générale du ROLLIET à Plan-les-Ouates, dénommée depuis lors Ecole de Commerce et Ecole de Culture générale Aimée-Stitelmann.
- PL 9558 du 4 mai 2005, modifiant la loi sur l'Université du 26 mai 1973 (C1 30) et portant pour l'essentiel sur les activités accessoires des membres du corps enseignant à charge complète. Ce PL fait suite, d'une part, à la saisie de la Commission de gestion du Grand Conseil, le 4 décembre 2002, d'une pétition (P 1420-1) concernant la politique de transfert de technologie du Rectorat de l'Université et, d'autre part, à celle du Conseil d'Etat par le Grand Conseil, d'une motion concernant la réglementation des activités accessoires (M 1558), le 6 octobre 2003. Par ce PL, le Conseil d'Etat propose une définition claire de l'activité accessoire, permettant de lever toute ambiguïté avec les activités institutionnelles. Il propose également de soumettre l'exercice d'une telle activité à l'autorisation préalable du Rectorat.
- PL 9586 du 31 mai 2005, modifiant la loi d'approbation du concordat concernant l'Ecole suisse d'ingénieurs en agriculture (adhésion à la révision partielle et changement de dénomination) (C 1 25.0), dénommée depuis le 27 août 1998 «Haute école suisse d'agronomie (HESA)». La révision partielle du concordat prévoit d'abandonner le concept et le mode de financement antérieur, pour un financement différent: montant forfaitaire lié à la prestation.
- PL 9585 du 9 juin 2005, ouvrant un crédit d'investissement de F 258'000 pour la généralisation du projet I-CH au CEPTA. Il s'agit de l'acquisition d'équipements nécessaires aux apprentis informaticiens du CEPTA, pour permettre à ces derniers de basculer dans le nouveau concept modulaire de formation en informatique. Ces équipements se rapportent à la gestion du matériel, la gestion des réseaux et la gestion des systèmes.
- PL 9686 du 29 septembre 2005, modifiant la loi sur l'Université du 27 mai 1973 (C 1 30), en vue de créer le nouvel Institut des sciences de l'environnement et du développement durable à l'Université. Le nouvel Institut sera constitué par un regroupement de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG), du Centre universitaire des problèmes de l'énergie (CUEPE) et du Centre universitaire d'écologie humaine (CUEH), qui cesseront d'exister en tant que tels. Ce regroupement favorisera l'interdisciplinarité, condition indispensable à l'étude des matières complexes et interdépendantes que sont l'environnement (ses transformations et sa protection), l'efficacité économique et la solidarité sociale, les trois piliers du développement durable.
- PL 9755 du 9 décembre 2005, renouvelant un crédit de fonctionnement de F 298'500 en 2006 et de F 3000'000 en 2007, 2008 et 2009 au titre de subvention cantonale annuelle en faveur du Théâtre du Loup. Ce PL fait suite à une première loi votée en 2002, attribuant pour trois ans une subvention à ce théâtre. Le rapport d'évaluation présenté à l'issue de cette période triennale a démontré les effets largement positifs de l'aide de l'Etat sur la qualité des productions du théâtre, les emplois et leur stabilisation, la diversité des collaborations notamment avec les compagnies locales, le renforcement des ateliers pédagogiques et, enfin, le maintien de tarifs adaptés à tous les publics.

Le Grand Conseil a adopté les lois suivantes:

- le 20 mai 2005, la loi ouvrant un crédit d'investissement de F 1'705'000 pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du Collège et Ecole de Commerce André-Chavanne et du Collège et Ecole de Commerce Emilie-Gourd, annexe des Bougeries. (PL 9485)
- le 20 mai 2005, la loi ouvrant un crédit d'investissement de F 2'065'000 pour l'équipement et l'ameublement du pavillon provisoire loué et mis à disposition de l'Ecole de Commerce et Ecole de Culture générale du ROL-

LIET à Plan-les-Ouates, dénommée désormais Ecole de Commerce et Ecole de Culture générale Aimée-Stitelmann. (PL 9486)

- le 6 octobre 2005, la loi ouvrant un crédit d'investissement de F 6'849'000 pour la mise en œuvre d'une application commune de gestion des dossiers pour les services du tuteur général et de la protection de la jeunesse. (PL 9465)
- le 2 décembre 2005, la loi ouvrant un crédit d'investissement de F 258'000 pour la généralisation du projet I-CH au CEPTA. (PL 9585)
- le 2 décembre 2005, la loi d'approbation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie (C 1 25.0). (PL 9586)

**Le Conseil d'Etat a adopté
les modifications réglementaires
et les règlements d'importance suivants:**

- Le 23 mars 2005, une modification du règlement relatif à la formation gymnasiale (C 1 10.71) ainsi qu'une modification du règlement de l'enseignement secondaire (C 1 10.24) qui y est liée. Ces modifications ont été proposées à la suite du rapport sollicité par le Conseiller d'Etat portant sur l'organisation du travail de maturité ainsi que les dispositions réglementaires y relatives. Les modifications portent sur les points suivants: un travail de maturité jugé insuffisant ne fait dorénavant plus barrage à l'accès aux examens de maturité à la session du mois de juin, et n'implique donc plus nécessairement le redoublement de l'année. A titre provisoire, avant une éventuelle révision de l'ORRM, le règlement prévoit en outre qu'un travail de maturité jugé insuffisant est pris en compte dans le décompte des insuffisances tolérées pour la réussite du certificat de maturité gymnasiale. Un travail de maturité entaché de fraude ou de plagiat est annulé et un nouveau travail est imposé et réalisé selon le calendrier de la volée suivante. En cas de réussite, le certificat de maturité peut être obtenu en janvier de l'année suivante au plus tôt. En cas de fraude grave et répétée, l'exclusion du Collège de Genève pourrait être prononcée après un avertissement écrit (un projet de loi en cours d'évaluation étant toutefois encore nécessaire au prononcé d'une telle sanction).
- Le 23 mars 2005, une modification du règlement d'application de la loi sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, du 1^{er} juillet 1987 (C 2 05.01). Il s'agit du changement de dénomination de «l'Office d'orientation et de formation professionnelle» en «Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue». Au vu de l'évolution des missions de cet office, force a été de constater que son ancienne dénomination ne rendait compte qu'imparfaitement de celles-ci. La nouvelle dénomination a pour avantage non seulement de mieux rendre compte auprès du public des missions actuelles de l'Office, mais encore de souligner son rôle actif de promotion et la notion de «formation tout au long de la vie».
- Le 18 mai 2005, une modification du règlement du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance, rebaptisé Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS). Il s'agit d'une mise à jour qui fait suite aux modifications apportées à la loi sur les HES et à la loi sur l'Instruction publique par le Grand Conseil le 11 juin 2004. Elle permet également d'adapter le règlement aux nouvelles dispositions fédérales, intercantionales et cantonales. Les modifications portent sur la définition des formations et écoles qui font partie du Centre, à savoir: l'Ecole d'aides familiales, l'Ecole en soins ambulanciers, l'Ecole d'assistantes et assistants de médecin, l'Ecole d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire, l'Ecole d'éducateurs et éducatrices du jeune enfant, l'Ecole de gestionnaires en économie familiale, l'Ecole d'hygiénistes dentaires, l'Ecole de laborantines et laborantins médicaux, l'Ecole de pédicures podologues et l'Ecole professionnelle romande de cuisiniers en diététique. Les nouvelles dispositions du règlement font également place aux formations du niveau secondaire II du domaine santé-social (celles débouchant sur un CFC), nouvellement confiées au Centre, et adapte les dispositions du règlement à l'évolution des pratiques de ce dernier et de ses dix écoles.
- Le 27 juillet 2005, le règlement concernant les prestations fournies à des tiers, les ventes et l'octroi de dons par les écoles professionnelles (C 1 10.68). Le rapport sur le Centre de Lullier de l'expert mandaté par le Conseil d'Etat, avait mis en évidence la nécessité d'une réglementation précise sur les prestations fournies à des tiers, les ventes et l'octroi de dons par les écoles professionnelles. Le règlement C 1 10.68 répond à cette nécessité.
- Le 24 août 2005, une modification du règlement de l'enseignement primaire (C1 10.21). Depuis dix ans, l'école primaire genevoise vivait avec deux systèmes d'évaluation et d'organisation différents. Ce règlement rétablit un système unique dans toutes les écoles du canton. Il se fonde sur quatre principes: la consécration de l'organisation de l'école primaire genevoise en cycles d'apprentissage; la mise en place d'une évaluation qui permette de mesurer la progression des élèves en fonction des objectifs à atteindre durant le cycle et de certifier leurs acquis en fin de cycle, tout en assurant une communication claire aux parents; la possibilité de prolonger un cycle d'une année, à la fin de celui-ci, selon des modalités précisément définies; une information régulière à destination des parents, selon des modalités précisément définies.
- Le 21 décembre 2005, le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29.01). Ce règlement répond à l'exigence de l'art. 18 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée du 14 novembre 2003, entrée en vigueur le 10 janvier 2004 (J 6 29), qui chargeait le Conseil d'Etat d'édicter les dispositions nécessaires à son application. Ce règlement formalise les règles et procédures déjà appliquées dans le cadre de la surveillance des institutions de la petite enfance et des familles d'accueil de jour et explicite les nouveaux dispositifs devant permettre la pleine application de la loi, en particulier en ce qui concerne l'attribution des subventions cantonales aux communes en charge des structures d'accueil de la petite enfance.

**Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence
intercantionale de l'instruction publique (CIIP)**

Le Département de l'Instruction publique du canton de Genève par l'intermédiaire de son Conseiller d'Etat et de son Secrétaire général est représenté dans diverses instances intercantionales, dont la CDIP et la CIIP.

La CDIP, organe réunissant les 26 cantons suisses, détermine les grands objectifs de la coopération nationale en matière d'éducation et de l'harmonisation des systèmes de formation. Les lignes directrices édictées en 2001 déterminent les objectifs que veulent atteindre conjointement les directeurs cantonaux de l'instruction publique. Ces priorités stratégiques relèvent de l'harmonisation des objectifs et des éléments fondamentaux de la scolarité obligatoire, du renforcement et de l'évaluation de l'apprentissage des langues, du renforcement de statut et de l'image professionnelle des enseignant-e-s, et du monitoring de l'ensemble du système éducatif.

La CIIP, organe réunissant les cantons romands et le Tessin, a pour mission, en lien avec le programme de la CDIP, d'atteindre des objectifs plus spécifiques à la Suisse Romande et au Tessin. L'espace romand de la formation et son plan d'étude cadre (PECARO), concerne la scolarité obligatoire, la politique des langues, le renforcement de l'apprentissage du français, des compétences en lecture, de l'enseignement des langues étrangères ou encore l'harmonisation du temps scolaire qui sont autant de sujets abordés par la CIIP.

Coopération transfrontalière

Les actions menées par le département au sein des institutions de coopération transfrontalière (Comité régional franco-genevois et Conseil du Léman) dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et du sport se poursuivent.

Durant l'année, les projets culturels soutenus ont été nombreux et de qualité, tant dans le domaine de la musique, des arts de la scène ou du livre et de la médiation culturelle. Le département a organisé avec succès le stand transfrontalier au Salon international du livre et de la presse, et présenté en avant-première la cartographie du Léman. Il est également actif au sein d'un nouveau groupe de travail qui a reçu le mandat de récolter et analyser les données disponibles sur les pratiques culturelles des habitants de la région lémanique, et ce dans le but de permettre aux autorités concernées d'initier une politique culturelle lémanique opérationnelle.

En matière d'éducation, Genève a accueilli au Bâtiment des Forces Motrices, au mois de mai, les 17^{es} Rencontres des Chorales lémaniques. Organisée par le Service de l'éducation musicale de l'enseignement primaire, cette manifestation rassemblait 125 enfants âgés de 10 à 12 ans, provenant des 5 entités du Conseil du Léman.

Les travaux se sont poursuivis dans le domaine de l'enseignement supérieur, et une nouvelle collaboration concernant la formation continue a été initiée afin d'étudier la pertinence de la création d'un guichet destiné à informer le public sur les formations continues proposées dans la région lémanique.

Contribution à la promotion de la Paix

Le département a contribué en 2005 à plusieurs actions de promotion de la Paix. Par le biais de ces soutiens ponctuels, il entend sensibiliser élèves et enseignants aux actions et projets développés dans le domaine de la promotion des droits de la personne humaine, de la paix et de la citoyenneté.

Il a soutenu notamment:

- La Campagne suisse contre les mines antipersonnel. Troisième tranche du soutien accordé de F 150'000, avec versements annuels de F 50'000 de 2003 à 2005.

L'allocation est destinée à la poursuite de deux projets spécifiques: le soutien de la Campagne turque créée et basée à Genève sous l'impulsion de la Campagne suisse; les travaux relatifs aux acteurs non-étatiques (groupes rebelles) pour les inciter à s'engager à renoncer aux mines dans leur lutte armée.

- L'organisation de la 23^e session internationale de la formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix du CIFEDHOP dans le cadre du 60^e anniversaire de l'ONU sur le thème du Millénaire pour le développement des Nations Unies, conjointement avec la Chancellerie d'Etat.
- L'Institut universitaire d'études du développement pour la seconde partie d'un mandat élaboré conjointement avec le cycle d'orientation au sujet du développement des activités dans les domaines interculturel et de la citoyenneté.
- La commémoration des 60 ans des bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki déclinée sous forme d'un colloque sur la responsabilité des chercheurs, et l'édition d'un ouvrage distribué dans les écoles intitulé «Soixante ans après, Le désastre de Hiroshima de Marcel Junod», conjointement avec l'ancien département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures et la Ville de Genève.
- L'Association Malatrex pour la publication de l'ouvrage «Les coulisses de l'Accord».
- Utopiana pour la réalisation de 5 documentaires sur le génocide arménien.

Archives du Département

Les objectifs fixés aux archives sont de veiller à l'application de la législation sur les archives publiques (conservation, classement et communication des documents) dans les différents secteurs du Département, de répondre aux demandes de recherches, d'établir les contacts nécessaires avec les archives d'Etat, d'assurer la diffusion auprès des chercheurs extérieurs et de contribuer à faire connaître l'histoire de l'enseignement et de l'école au grand public.

Dans le cadre de la politique générale mise en place au sein de l'administration publique genevoise, l'archiviste du Département a participé activement aux travaux du groupe de coordination de l'archivage dans les institutions publiques présidé par les archives d'Etat puis assuré la mise en application systématique des directives élaborées par ce groupe dans différents services. L'accent a été particulièrement mis sur les archives historiques de l'Institut de formation des maîtres de l'enseignement secondaire, qui ont fait l'objet d'un travail de diplôme de trois étudiants de la Haute Ecole de Gestion. Dans le domaine de la diffusion, le 11^e Symposium international des Musées de l'éducation tenu en juillet à Ittingen (TG) a été l'occasion d'une part de présenter aux quelque cent participants venus de douze pays les musées et collections suisses sur l'éducation et l'enfance, et d'autre part de mettre en valeur la collaboration aussi unique qu'exemplaire instaurée par le Département, l'Université et le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève au sein de la CRIÉE, communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance.

Accueil et éducation des migrants

La cellule migration du DIP est composée des représentants des directions des trois ordres d'enseignement, du

service de protection de la jeunesse, du service médico-pédagogique, du service de santé de la jeunesse, de la coordination des mandats tutélaires (CMT), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la FAS'e, de l'Hospice général (aide aux requérants d'asile), du Centre de Contact Suisses-Immigrés et de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève.

La cellule se réunit tous les mois environ. Elle est placée sous la responsabilité du directeur du Service de la scolarité de l'enseignement secondaire postobligatoire et traite en permanence ou de manière ponctuelle notamment des points importants suivants:

- Le suivi des inscriptions des élèves migrants dans l'enseignement primaire, au cycle d'orientation et au SCAI (PO). Il a été constaté en 2005 une stabilisation de l'arrivée des élèves non francophones à scolariser en classes ou structures d'accueil.
- La problématique du suivi de l'obligation de l'assurance maladie, en lien avec le service des assurances maladie (DES).
- Les rencontres avec les enseignant-e-s de langue et culture.
- Le responsable de la cellule migration participe par ailleurs:
 - au comité du suivi des requérants d'asile
 - à la commission consultative des requérants d'asile
 - à la délégation aux réfugiés du Conseil d'Etat (jusqu'à la fin de la dernière législature).
 - au groupe interdépartemental à l'intégration des étrangers
 - à la délégation du Conseil d'Etat à l'intégration (jusqu'à la fin de la dernière législature)
 - à la commission de l'éducation des migrants de la CDIP.

Le responsable de la cellule migration est en contact permanent avec l'OCP et le DI pour traiter des situations individuelles liées notamment aux problématiques statutaires des élèves.

Le DIP, au travers des liens établis entre les ordres d'enseignement et les services, dans le cadre des rencontres entre les responsables en charge des dossiers des migrants dans les autres départements à Genève et en Suisse, avec les organisations internationales concernées, est ainsi à même d'anticiper les problèmes liés à la migration et de faciliter la formation des enfants étrangers.

5.1.2 Service de la recherche en éducation (SRED)

Mission

Le Service de la recherche en éducation (SRED) est l'un des outils dont dispose le DIP pour suivre l'évolution des connaissances dans le domaine de l'éducation et pour assister les acteurs du système genevois d'enseignement. Il évalue le système d'enseignement et assure le suivi scientifique de son évolution. Il est aussi chargé de la production régulière d'informations et d'indicateurs statistiques relatifs à la population en formation. Le SRED offre une expertise d'aide à la décision dans les projets intercantonaux, fédéraux et internationaux concernant les systèmes d'éducation. Enfin, il est le dispositif par lequel le DIP évalue afin d'améliorer constamment ses prestations.

Le SRED travaille en étroite collaboration avec les directions générales et les offices du Département, avec les écoles et l'université. Par ailleurs, le SRED s'engage au travers de l'IRD (Institut de recherche et documentation pédagogique), le pôle de recherche en éducation de la Suisse romande, pour le développement de recherches coordonnées à l'échelle romande. Enfin, au niveau international, il contribue à mettre en valeur les écoles genevoises et à faire reconnaître l'importance de la place genevoise pour la recherche en éducation. Par exemple, dans l'enquête internationale PISA qui a comme objectif de cerner régulièrement les compétences des jeunes de 15 ans, c'est un consortium romand de recherche pour l'évaluation des acquis et des compétences des élèves qui est chargé de la réalisation de l'enquête, de l'analyse et de la valorisation des données romandes de PISA. Ce consortium est coordonné par le SRED et l'IRD. Les résultats de la deuxième prise d'information réalisée en 2003 (domaine principal: les mathématiques) ont été publiés en décembre 2004 pour les résultats internationaux et nationaux, et en mai 2005 pour les résultats régionaux et cantonaux.

Activités

Au cours de l'année 2005, le SRED a poursuivi de nombreux projets de recherche. Certains d'entre eux ont été achevés en 2005, dont l'évaluation des compétences en mathématiques en fin de 4^e année (MATHEVAL), dont les résultats ont été publiés par l'IRD en août 2005, et le projet «GECKO» (introduction de l'enseignement généralisé de l'anglais au cycle d'orientation), dont le rapport paraîtra durant le premier trimestre 2006.

Recherche sur les pratiques d'enseignement de la lecture à l'école primaire, au Cycle d'orientation et dans les compléments de formation du postobligatoire

Les résultats de l'enquête internationale PISA 2000 concernant la lecture ont été publiés en 2002; suite aux enquêtes complémentaires nationales, la CDIP a émis des recommandations à ce propos en 2003; un plan d'action a été mis sur pied dès 2004 par le DIP. Dans ce cadre, le SRED a été mandaté pour effectuer une recherche sur les pratiques d'enseignement de la lecture à l'école obligatoire et dans les compléments de formation de l'enseignement postobligatoire.

Cette étude, qui a débuté en 2005 a pour but, notamment, de faire un état des lieux des pratiques aux différents moments du cursus scolaire.

Une analyse des résultats obtenus aux épreuves cantonales et communes concernant les différentes compétences des élèves en lecture devrait permettre de faire des liens entre les pratiques déclarées, les contenus de la formation et des plans d'études et les résultats des élèves.

Un autre volet de la recherche porte sur la lecture dans des disciplines comme l'histoire, la géographie ou la biologie, notamment sur les difficultés rencontrées par les élèves et sur les activités engagées par les enseignants dans leur domaine en lien avec la lecture. Les résultats de cette recherche seront disponibles au premier semestre 2006.

Recherche sur les principes, modalités et pratiques d'évaluation des apprentissages des élèves en classe (EVALEPCOPO)

Un mandat de recherche a été confié au SRED en 2003 par les trois directions d'enseignement (primaire, secondaire I et secondaire II). Cette demande fait suite à

l'élaboration, par la Commission de liaison de l'enseignement primaire, du Cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire (COMLIEPCOPO), d'un cadre de référence visant à harmoniser l'évaluation dans les trois ordres d'enseignement. Le projet a pour but de mettre en perspective deux aspects:

- 1) les directives, instructions et documents divers diffusés aux enseignants leur donnant des indications pour évaluer les apprentissages de leurs élèves et
- 2) l'interprétation qu'ils en font.

Le premier axe de la recherche a consisté à récolter et analyser les documents qui donnent aux enseignants des indications sur l'évaluation des élèves a fait l'objet d'un rapport intermédiaire (paru en août 2005).

Le second axe, qui vise à recueillir les opinions et représentations des enseignants et à connaître leurs pratiques d'évaluation, est en cours de réalisation. Durant l'année 2004-2005, des entretiens exploratoires ont été conduits auprès d'enseignants des trois ordres d'enseignement sur des thèmes tels que les finalités et la représentation de l'évaluation, les pratiques, les principaux types d'évaluation ou encore l'évaluation externe.

L'année 2005-2006 est consacrée à l'analyse des questionnaires et à la rédaction du rapport final.

L'intégration d'élèves handicapés mentaux au Cycle d'orientation

Cette étude a pour but d'évaluer l'impact de l'ouverture, en septembre 2004, d'une classe intégrée pour jeunes handicapés mentaux au Cycle d'orientation de Bois-Caran, notamment sur les principaux acteurs concernés par cette première expérience à Genève.

Les objectifs de la démarche sont d'effectuer des observations et des recueils de données en vue d'analyser:

- l'impact de l'intégration sur les élèves intégrés (développement psychologique, social et scolaire, intégration du groupe à la vie de l'établissement scolaire et maintien du lien avec le centre thérapeutique);
- l'impact de l'intégration sur l'établissement scolaire (enseignants et élèves du Cycle d'orientation, participant directement ou non aux moments d'intégration en classe ordinaire: apports, avantages et/ou difficultés de cette première expérience, qualité des contacts);
- l'impact de l'intégration sur les institutions d'origine (usagers et professionnels du centre thérapeutique, familles des élèves intégrés);
- le fonctionnement général du dispositif (réalisation des objectifs de l'intégration, fonctionnement partenarial: qualité de la collaboration entre les divers partenaires) au cours de la première année d'expérience.

Les résultats de cette évaluation ont été publiés en décembre 2005.

Evaluation du climat socio-éducatif des établissements scolaires

Depuis septembre 2004, les cantons de Suisse romande et le Tessin disposent d'un outil d'analyse de l'environnement scolaire élaboré au Canada, le «Questionnaire d'évaluation de l'environnement socio-éducatif» (QES), qui a été adapté et validé pour les écoles suisses romandes et tessi- noises accueillant des jeunes de 12 à 18 ans.

Cet outil porte sur de nombreux aspects relatifs au climat scolaire, aux problèmes qui peuvent exister et aux pratiques éducatives. Il offre à la fois une analyse détaillée et

une vision d'ensemble de l'établissement. Il sert à évaluer le potentiel éducatif d'un établissement. A partir de l'identification des forces et des vulnérabilités du milieu, il facilite l'élaboration de mesures, le choix de pistes d'intervention qui s'appuient sur une analyse descriptive et comparative des résultats entre eux. C'est un instrument qui permet de faire une photographie du climat scolaire en objectivant les perceptions des différents acteurs de l'établissement (élèves et adultes) tout en aidant à prendre un peu de distance en s'appuyant sur des éléments de l'environnement.

Le QES constitue un outil d'auto-évaluation qui a été conçu pour aider, stimuler, accompagner des dynamiques d'établissements autour de projets relatifs au climat socio-éducatif. Les résultats sont confidentiels; ils sont remis et appartiennent exclusivement aux établissements. Le questionnaire n'est pas un outil d'évaluation externe ou de comparaison des écoles.

Recensement des faits de violence dans les établissements scolaires

Afin de combler un manque d'informations sur la fréquence et le type d'actes de violence commis dans le contexte scolaire, le DIP a mis en place un dispositif pour l'utilisation du logiciel français SIGNA de recensement des actes de violence constatés dans les établissements scolaires de tous les ordres d'enseignement. L'outil a été adapté au contexte genevois.

Les objectifs de ce recensement sont:

- de disposer régulièrement d'un état des lieux de la situation en matière de violence dans les milieux scolaires aux niveaux global et local;
- de pouvoir quantifier et qualifier les faits de violence en termes de types d'actes, de caractéristiques des victimes et des auteurs;
- d'orienter la conception des mesures de prévention et de participer à leur évaluation;
- de fixer des priorités ou de définir des actions à différents niveaux (établissement, ordre d'enseignement, région);
- d'aider à la compréhension de l'apparition d'actes de violence.

L'évaluation se déroule auprès d'un échantillon d'établissements de l'enseignement primaire, du Cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire en deux phases, l'une de test et l'autre d'expérimentation. La phase de test, qui s'est déroulée entre avril et juin 2005, a servi à évaluer les aspects techniques, pratiques et ergonomiques liés à l'utilisation du logiciel et de sa documentation, ainsi qu'à permettre de faire émerger les besoins des utilisateurs dans ce domaine. La phase d'expérimentation se déroulera pendant l'année scolaire 2005-2006 et aura pour objectif d'évaluer, d'une part, les avantages et les difficultés d'un recensement des actes de violence et de son utilisation, d'autre part, les possibilités d'exploitation des informations et d'analyse des données récoltées. C'est à l'issue des deux phases de l'évaluation et sur la base de leurs résultats que la décision relative à la généralisation du recensement à l'aide de SIGNA sera prise par l'autorité.

Transitions difficiles des jeunes en formation professionnelle: difficultés, réorientations, abandons et échecs

Ce projet de recherche fait suite à une demande de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), qui souhaite mieux connaître les consé-

quences des abandons de la formation professionnelle, notamment les parcours des jeunes ayant un faible capital scolaire à la fin du Cycle d'orientation (redoublements, abandons, réorientations, etc.).

Il s'agit de mettre en place un dispositif d'observation englobant l'ensemble des formations professionnelles (duales et plein temps) et permettant l'analyse des parcours de formation des jeunes sur toute la durée de leur formation initiale, qu'elle finisse certifiée ou non par un diplôme.

Outre l'élaboration de données sur les parcours formels, des informations seront prises plus particulièrement auprès des jeunes gens et jeunes filles en formation professionnelle duale qui ne poursuivront pas une formation «linéaire» (on entend, par linéaire, une formation sans réorientation et redoublement ni abandon jusqu'au diplôme):

- d'une part, au moment d'une réorientation ou d'un abandon, afin de comprendre les raisons et circonstances de ces aléas de la formation;
- d'autre part, pour les jeunes qui interrompent leur formation avant la certification, 12 à 18 mois après l'abandon pour étudier plus spécifiquement la période de transition à la vie active de cette population.

Des informations seront également prises auprès des entreprises formatrices.

Ce dispositif permettra l'observation des jeunes qui commencent une formation professionnelle en automne 2005 jusqu'à la fin d'une formation, probablement jusqu'en 2009/2010 (en comptant les réorientations et redoublements). Les premiers résultats devraient être disponibles à fin 2006.

Harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)

En 2002, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé d'introduire une harmonisation des exigences scolaires au niveau national en développant des standards nationaux. Dans un premier temps, quatre domaines ont été choisis (Mathématiques, Langue 1, Langue 2 et Sciences). Les standards nationaux, de type standards de performances, devront être définis à plusieurs moments clés de la scolarité, à savoir la 2^e, la 6^e et la dernière année de la scolarité obligatoire (9^e), et validés empiriquement. Des appels d'offre ont été organisés et les quatre domaines ont été confiés à quatre consortiums nationaux. Un cinquième groupe a reçu la tâche de soutenir ces consortiums sur le plan méthodologique.

Le SRED participe à trois de ces consortiums (Langue 1, Mathématiques et Sciences).

Consortium Langue 1

Pour la langue 1, le consortium national est piloté par la Haute école pédagogique (HEP) de Zurich, les trois régions linguistiques y étant représentées. En Suisse romande, un consortium a été mis sur pied sous la responsabilité de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).

Le projet a pour objectif de construire un modèle de compétences national pour la langue d'enseignement, de définir des standards minimaux et des niveaux de compétences pour les trois degrés considérés (2^e, 6^e et 9^e). Cette définition passe par une phase empirique de validation par des tests.

Consortium Mathématiques

En ce qui concerne les mathématiques, le consortium est piloté, pour la Suisse alémanique et le Tessin, par la HEP d'Argovie et, pour la Suisse romande, par l'IRDP.

Les participants au consortium ont d'abord porté l'attention sur la définition de la notion de compétence et la création de situations-problèmes. Celles-ci sont destinées, dans un premier temps, à organiser la hiérarchie des niveaux de compétences et les standards minimaux, et pourront par la suite servir de tests. Cette première recherche s'élabore en référence aux différents plans d'études, dont PECARO (Plan cadre romand). Elle concerne exclusivement la 9^e pour la première phase de la recherche, puis l'expérience pourra être étendue à la 6^e et à la 2^e.

Consortium Sciences

Pour les sciences, le consortium est piloté par l'Institut secondaire II de la HEP de Berne avec la participation des HEP de Zurich, Argovie et Vaud ainsi que de l'Université de Zurich.

Le projet comporte plusieurs phases qui s'échelonnent d'avril 2005 jusqu'au début 2008 et comprend notamment:

- un état de la question et le développement d'un modèle de compétences en sciences;
- une préparation et une passation de tests visant à valider le modèle proposé;
- sur la base de l'analyse des résultats aux tests, une validation du modèle de compétences et une proposition de niveaux de compétences nationaux minimaux en sciences.

Le travail du consortium est organisé en deux sous-projets (évaluation 2^e/6^e et évaluation 9^e). La faisabilité de définition d'un modèle de compétences pour la 2^e reste à évaluer.

Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s de l'enseignement secondaire postobligatoire et tertiaire non universitaire public genevois (EOS)

Cette enquête s'intéresse au phénomène des transitions entre l'école et la vie active des diplômés de l'enseignement secondaire II public à Genève. Quelle orientation les diplômés prennent-ils une fois leur titre obtenu? Poursuivent-ils des études ou une formation professionnelle? Trouvent-ils un emploi, sont-ils à la recherche d'un emploi? Pour répondre à ces questions, l'ensemble des diplômés du niveau secondaire II est suivi depuis 1989 à un rythme bi-annuel 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Cette enquête permet d'examiner le passage de l'enseignement secondaire II à une formation tertiaire et/ou au monde du travail, ce qui – en complément à celle axée sur le passage entre l'enseignement secondaire I et secondaire II – peut être considéré comme le deuxième volet de recherche sur la transition entre l'école et le travail à Genève.

L'enquête EOS en cours étudie les orientations des diplômés de l'année 2003 qui ont reçu le questionnaire en décembre 2004. La fin du dépouillement et la publication des résultats sont prévus pour le second semestre 2006.

Adult Literacy and Life-skills Survey (ALL)

Cette enquête internationale à laquelle ont participé le Canada, les Etats-Unis, l'Italie, la Norvège, la Suisse et les cantons de Genève et de Zurich (avec des échantillons

cantonaux) s'est déroulée sur le terrain de janvier à octobre 2003.

Elle a pour objectif d'évaluer les compétences-clés des adultes de 16 à 65 ans dans un ensemble de domaines tels que la lecture et le traitement de l'information, la numératie et la résolution de problème.

Le SRED procède actuellement à l'analyse des résultats pour le canton de Genève et prépare un rapport en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et l'Office cantonal pour l'emploi (OCE) du canton de Genève.

Ce rapport, prévu pour le premier semestre 2006, présentera les résultats de l'échantillon genevois mis en perspective avec ceux des différents pays participants, des régions linguistiques de la Suisse et du canton de Zurich.

Suisse plurielle: ce qu'en font les jeunes aujourd'hui

«ch-x» désigne le nouveau concept de l'enquête annuelle auprès des recrues (anciennement «examen pédagogique des recrues»). Un mandat est octroyé, pour deux ans, par le Département fédéral de la défense, de la protection et des sports (DDPS) à une personne ou institution responsable. Le SRED a remporté la mise au concours pour la réalisation de l'étude du «cycle» 2008-2009. La constitution de la base de données ainsi que toute l'infrastructure opérationnelle sont financées par la Confédération. Les travaux préparatoires ont débuté à l'automne 2005.

Publications

Durant l'année 2005, le SRED a édité ou co-édité cinq livres, dont *Scolariser la petite enfance? Actes du 2^e colloque «Constructivisme et éducation»*; *Le système d'enseignement et de formation genevois; ensemble d'indicateurs* ou encore *Projet d'école et rénovation de l'école primaire*. Par ailleurs, dix-sept rapports de recherche et documents ont été produits, ainsi que cinq notes d'information, dont la plupart sont disponibles en ligne sur Internet.

5.1.3 Service technique en matière de bâtiments et locaux scolaires

Mission

La mission du Service technique en matière de bâtiments et locaux scolaires (STECH) est d'adapter le parc immobilier du département à l'évolution de ses besoins, à coordonner toutes les démarches y-relatives: gestion globale des surfaces et locaux existants, définition et programmation des besoins, suivi des projets et des chantiers (qu'il s'agisse de locations, de constructions provisoires, de transformations, ou de nouveaux bâtiments).

Activités

Le service a successivement élaboré et tient désormais à jour trois documents complémentaires, qui recensent et permettent de gérer l'ensemble des besoins immobiliers du DIP:

- un tableau sur les dix années à venir pour les grands travaux (*Besoins DIP 2005-2014*);
- une récapitulation des demandes de locations (*Dossiers «demandes de locaux» DIP en cours*);

- un inventaire annuel des demandes de transformations (*Récapitulation des références*).

En plus des opérations de l'Etat mentionnées ci-dessus, le service a analysé et participé au développement d'une trentaine de projets et chantiers communaux pour des écoles primaires, dont deux concours pour les extensions des écoles d'Hermance et de Chancy. Il est par ailleurs associé au groupe interdépartemental chargé de redéfinir les conditions de subventionnement des écoles primaires par le canton.

Réalisations

Locations, transformations (dans le cadre du budget annuel du DCTI):

Administration générale: regroupement des économats de l'Enseignement primaire et du Cycle d'orientation, dans les locaux dépendant précédemment du DF. Définition des nouveaux besoins du Service des affaires culturelles.

Enseignement primaire: transfert du dispositif d'encadrement des suppléants et des remplaçants (DESR) d'un pavillon de l'avenue de Chamonix dans les locaux libérés par le Service médico-pédagogique au Bachet-de-Pesay.

Pour la rentrée 2005, deux groupes scolaires de 16 classes ont été construits:

- l'école des Ouches en Ville-de-Genève, occupée à hauteur de 13 classes;
- la nouvelle école de Satigny-Village, à hauteur de 9 classes.

Ces deux écoles seront pleinement occupées dans les années à venir.

Les communes demandent toujours une occupation serrée et optimale des locaux construits. Cela entraîne parfois un changement d'école pour certains élèves, en particulier pour les élèves inscrits par dérogation qui n'habitent pas dans le périmètre de l'école. Dans tous les cas, les distances à franchir demeurent dans les limites acceptables et les exigences de sécurité sont respectées.

Douze communes bénéficient de subventions lors de constructions ou rénovations d'écoles primaires. Les coûts importants que le DCTI doit affecter à ces opérations avec un budget limité ont entraîné une révision des critères et des choix en matière de subventionnement des communes bénéficiaires.

Cette étude amorcée durant l'automne 2005 est en cours. La direction générale de l'enseignement primaire et le service technique du DIP y participent. Ses conclusions sont attendues pour le printemps 2006. Le règlement sur les constructions scolaires devant être revu, la direction générale de l'enseignement primaire s'est engagée avec tous les partenaires dans cette tâche.

Cycle d'orientation: Le bâtiment provisoire du collège de Drize est entièrement occupé par le CO et l'élaboration de l'avant-projet pour la réalisation du bâtiment définitif a nécessité un investissement particulièrement lourd pour qu'il réponde aux besoins adéquats à un fonctionnement scolaire. Une partie des pavillons de Cayla ont été démolis et la reconstruction du collège est en cours. La construction du CO de la Seymaz a démarré et l'extension de la Florence a pu être utilisée. Le projet de rénovation complète de cet établissement se met en place et impliquera l'adaptation des bâtiments érigés il y a près de cinquante ans au programme actuel des locaux du CO.

La réhabilitation extérieure des CO s'est poursuivie par l'élimination des tags et la conclusion d'abonnements pour traiter les rares récidives pour chaque école. L'opération, qui continuera en 2006, est systématiquement accompagnée de mesures éducatives et pédagogiques appropriées à chaque établissement.

Enseignement postobligatoire: installation pour la rentrée 2005 de trois pavillons provisoires sur les sites du Rollet, des Bougeries et du CEC André-Chavanne, dans l'attente des futurs bâtiments Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates, du collège de Frontenex et du collège Sismondi. Renforcement des équipements spéciaux des bâtiments concernés (par exemple locaux de sciences au CEC André-Chavanne). Création de deux nouvelles classes à l'ECG Jean-Piaget et adaptation des locaux également dans les écoles professionnelles pour répondre à l'évolution des professions. Démarches pour la création d'un troisième atelier de la SGIPA au chemin de la Mousse. Diverses autres interventions limitées.

La quasi-totalité des bâtiments du postobligatoire a été nettoyé des tags; des opérations de sensibilisation des membres de la communauté scolaires ont été effectuées par les écoles afin que les bâtiments conservent leurs aspects.

L'enseignement secondaire postobligatoire commence à manquer de salles d'éducation physique et doit en louer aux communes pour répondre à ses besoins.

Pour être en mesure d'accueillir les effectifs supplémentaires attendus en septembre prochain, la surélévation du bâtiment Henri-Dunant a débuté au printemps et se terminera pour la rentrée 2006.

Centre de formation professionnelle social-santé (CEFOPS): regroupement du tronc commun santé-social et de l'école d'aides familiales au boulevard de la Cluse, afin de libérer les annexes mises temporairement à disposition au CO Montbrillant et à l'école primaire du Mail.

Haute école spécialisée (HES): déplacement des écoles de physiothérapeutes et de diététiciennes du boulevard de la Cluse à la rue des Caroubiers à Carouge, dans l'attente de pouvoir réaliser l'opération prévue initialement à Battelle, dans les locaux de l'Etat encore occupés par l'institut Battelle lui-même. Remplacement d'un projet de pavillon provisoire par la location de nouveaux ateliers à la rue de Malatrex pour la Haute école d'arts appliqués. Etude d'un aménagement provisoire pour la rentrée 2006 pour les filières HES de Lullier dans un bâtiment industriel existant au Grand-Pré, en remplacement de pavillons provisoires supplémentaires et dans l'attente d'une solution définitive sur les sites HES de la Prairie ou de Lullier. Adaptations ponctuelles de laboratoires à la Prairie.

Office de la jeunesse: développement du projet de transfert de la direction générale de la rue Adrien-Lachenal à la rue Ami-Lullin, afin de mettre la surface actuelle à disposition du Service de protection de la jeunesse. Installation définitive à La Florence d'un centre de jour du Service médico-pédagogique (SMP) qui était installé provisoirement au Bachet-de-Pesay. Ouverture d'un nouveau centre de consultation SMP à la rue de Malatrex, qui permet de regrouper l'accueil des adolescents suivis par ce service au boulevard Saint-Georges et à la rue des Corps-Saints. Poursuite de la reconstruction du centre SMP du Petit-Senn. Réaménagement des équipements extérieurs de la Petite-Ourse, suite à la construction du pavillon des Bougeries pour le PO. Transfert de l'annexe du service des loisirs du Passage des Grottes à la Cité Vieusseux, dans une surface libérée par le regroupement

en cours des différentes entités du SEM à la rue des Gazomètres. Démarches pour le regroupement à Onex du centre de consultation des Tattes et de son annexe de la rue des Evaux. Définition des besoins et du programme des locaux nécessaires pour la direction du service médico-pédagogique, qui devra évacuer ses locaux actuels au début de 2007.

Etudes et chantiers grands travaux (crédits votés)

6, rue de l'Hôtel-de-Ville: rénovation de la toiture, des façades, et des niveaux inférieurs; remise en service des combles (4^e étage);

CO Florence: mise en service de l'extension, développement de l'étude de la rénovation complète du collège existant;

CO Cayla: poursuite du chantier de reconstruction (1^{re} étape pour la rentrée 2006);

CO Seymaz: vote du crédit de construction et ouverture du chantier;

CO Drize: développement du projet et préparation de la demande du crédit de construction;

Ecole de culture générale Henry-Dunant: ouverture du chantier de surélévation du bâtiment existant;

Collège Sismondi: ouverture du chantier différée (crédit voté à fin 2003, terrain toujours occupé);

Bâtiment de l'enseignement secondaire II Aimée-Stitelmann (Plan-les-Ouates): développement du projet à la route de Base et demande du crédit de construction;

HES social: mise en service du nouveau bâtiment de l'institut d'études sociales, à la rue Pré-Jérôme;

HES école de gestion à Battelle: vote du crédit d'étude et lancement du concours d'architecture;

HES école supérieure des beaux-arts: préparation de la demande du crédit de rénovation du bâtiment du boulevard Helvétique.

Etudes et chantiers grands travaux (crédits à voter)

Administration générale: préparation d'un projet de loi pour les rocades internes concernant l'Office de la jeunesse (suppression d'une annexe du service santé jeunesse), l'Office d'orientation et de formation professionnelle (transfert d'une annexe), le Service école-médias (restructuration et regroupement à la rue des Gazomètres), et le Service de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA, besoin d'extension).

CO Rive droite: recherche d'un site pour un bâtiment supplémentaire, à l'horizon 2012-2015.

Collège de Frontenex: confirmation du programme et lancement d'une étude de faisabilité.

Rentrée 2007 du PO: préparation d'une demande de crédit pour l'installation de trois pavillons au CEC Emilie-Gourd, à l'ECG Jean-Piaget, et au collège Rousseau, dans l'attente des futurs bâtiments prévus pour les rentrées 2011-2012 (collège de Frontenex, collège Sismondi, nouveau bâtiment rive droite).

PO Rive droite: recherche d'un site pour un bâtiment supplémentaire, à l'horizon 2012.

HES rue de Lyon: analyse de la capacité du site Prairie-rue de Lyon.

Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseraie (SMP): préparation de la demande du crédit de construction d'une annexe du centre actuel (CRER 2).

Etudes et chantier 2001 – 2013

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6 Hotel-de-Ville													
EP serv. Formation													
CO Pavillons 2001													
CO Pavillons 2002													
CO Bois Caran pav.													
CO Golette extension													
CO Montbrillant													
CO Florence													
Aula Malagnou													
CO Cayla (reconstr.)													
CO Seymaz													
CO Drize pavillon													
CO Drize													
CO Rive droite													
Collège Sismondi													
CG Claparède cafet.													
PO pavillons 2005													
PO pavillons 2007													
PO Aimée Stitelmann													
PO Frontenex													
PO Rive droite													
ECG Dunant extens.													
SCAI extension													
CEPTA I-CH													
HES rue de Lyon													
EAD Vieusseux													
EAD Vuache													
ESAA J.-Fazy extér.													
ESAA J.-Fazy intér.													
ESAA Necker rénov.													
ESBA Bd Helvétique													
HEGID Battelle													
HEGID Battelle B													
HES Santé Battelle C-E-F													
HES Lullier 06													
HES Lullier													
IES Pré-Jérôme													
CEFOPS													
SMP Roseaie													
IUHEI													
E. prot.d'altitude													
Ecole hôtelière													

Etudes

Réalizations

5.1.4 Service des affaires culturelles

Mission

Dans le cadre de ses missions, le service traite de nombreuses demandes de subventions, identifie les besoins des professionnels de la culture, soutient des carrières, encadre des compagnies et assure une médiation entre le champ culturel et l'école publique. Il facilite, par différentes mesures, l'accès à la culture pour tous. Il porte une attention aussi bien aux institutions et à leur visibilité qu'aux groupes indépendants et à leur projet artistique. Il attribue de même une importance particulière à la diffusion des productions genevoises à l'étranger.

En outre, le service est chargé de coordonner les actions entre l'école et les différents secteurs artistiques. Par ailleurs, il supervise le bon fonctionnement des écoles de musique et met en œuvre le nouveau dispositif de l'enseignement musical de base.

Enfin, le service a connu des changements organisationnels et fonctionnels importants en 2005. Il a ainsi pris en main de nouvelles charges comme la participation à la Conférence des délégués cantonaux des affaires culturelles (CDAC) romande et suisse et à la Comité régional franco-genevois (CRFG) (art de la scène, pratiques culturelles) ou encore la gestion de l'atelier de Barcelone et mené une politique pro-active de mise en valeur de la culture et des actions culturelles au sein du DIP, comme auprès des artistes genevois.

Subventions

Institutions subventionnées: premiers rapports d'évaluation et nouvelles conventions

Les premières conventions de subventionnement signées entre l'Etat, la Ville de Genève et un organisme

culturel sont arrivées à terme. Des évaluations tant qualitatives que quantitatives des activités de ces institutions ont été réalisées avec nos partenaires: la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR), L'Orchestre de Chambre de Genève (LOCG) et le Théâtre de Carouge-Atelier de Genève. A l'issue de ce travail, il a été convenu de signer un avenant d'un an avec la FOSR et de reconduire la convention avec LOCG pour quatre ans. Le renouvellement de la convention avec le Théâtre de Carouge a quant à lui été reporté à 2006.

Compte tenu des divers changements intervenus à la direction de La Bâtie Festival ces deux dernières années, il a été décidé de reporter l'évaluation de la convention en 2007 et de signer un avenant pour les deux prochaines années.

Deux nouvelles conventions de subventionnement ont été signées durant l'année, l'une avec la Fondation publique du Musée d'art moderne et contemporain (Fondamco) et la seconde avec l'Association pour la Musique improvisée (AMR).

Des négociations ont également débuté en 2005 en vue de la signature de conventions avec Cinéma Tout Ecran et L'ASMV (Le Chat Noir) dès janvier 2006.

Trois projets de loi ont été préparés durant l'année: l'un concernant le soutien accordé au Théâtre du Loup, le second concernant le soutien à la Fondation Bodmer ainsi qu'un troisième concernant la création de la Fondation Cinéma Genève visant à encourager le tournage de films dans notre canton.

Aides ponctuelles - nombres de dossiers traités

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de dossiers traités dans le cadre des fonds généraux, ainsi que le nombre d'aides accordées:

	2005			2004			2003		
	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%	Requêtes	Accordées	%
Aide ponctuelle à la culture	216	74	34%	155	45	29%	230	82	36%
Aide diffusion et échanges	91	53	58%	82	50	61%	90	51	57%
Grandes manifestations	5	5	100%	7	6	86%	5	5	100%
Fonds audiovisuel	86	27	31%	78	22	28%	81	31	38%

Afin de traiter les demandes de manière plus rapide et appropriée, le service a créé une base de données interactive, contribuant à une meilleure gestion des dossiers.

Aide ponctuelle à la culture

Le fonds d'aide ponctuelle à la culture, dont le budget avait été diminué de moitié en 2004, a été réajusté en 2005 au niveau de 2003.

Ce fonds a pour objectif d'encourager la création et la promotion artistiques indépendantes, de soutenir les productions de jeunes créateurs et de contribuer à maintenir, en diversifiant ses attributions, la richesse et la diversité de la création genevoise.

En 2005, la commission du fonds d'aide ponctuelle à la culture s'est réunie à six reprises. Par rapport à 2003, le nombre de requêtes reste très élevé. A cet égard, la commission se doit d'être exigeante. Elle fait des choix stricts

et définit des priorités. Il est à relever que la qualité des projets soumis a augmenté.

Aide à la diffusion et aux échanges culturels

Ce fonds participe au rayonnement de la culture genevoise en soutenant des structures, des tournées/échanges. Il a pour but d'encadrer des créateurs-trices et d'encourager la diffusion de leurs productions par delà les frontières du canton. En 2005, ce sont 53 projets qui ont été soutenus par le biais de ce fonds.

Fonds audiovisuel

Deux nouveaux membres ont rejoint la commission audiovisuelle en 2005. Cette dernière s'est réunie quatre fois durant l'année. Le nombre de dossiers traités est également en hausse par rapport à 2004. En 2005, 16 projets ont été soutenus et 11 primes à la qualité ont été attribuées.

Contrats de confiance et de prestations

Le DIP a poursuivi sa politique de soutien aux compagnies indépendantes par des contrats de confiance et de prestations. La commission «contrats» s'est réunie deux fois durant l'année. Sur la base de bilans positifs, les contrats de cinq compagnies ont été renouvelés. Parallèlement, sur proposition de Pro Helvetia, un contrat d'un nouveau type liant une compagnie de danse à rayonnement international, la fondation, la Ville et l'Etat de Genève sera signé début 2006.

Résidences et bourses

En 2005, le service des affaires culturelles a attribué trois bourses et résidences: une bourse pour auteur confirmé, une bourse nouvel auteur et un séjour à Berlin destiné à un jeune artiste plasticien genevois. A noter que le service a repris en 2005, la gestion administrative de la résidence de Barcelone pour l'ensemble des cantons romands. Cette résidence est mise à disposition six mois à tour de rôle pour les lauréats de chaque canton.

Activités et réalisations

Coordination entre l'école et les différents secteurs artistiques

Le groupe de travail Ecoles-Musée, mené par le service et le département des affaires culturelles de la Ville de Genève, a poursuivi ses travaux durant l'année. Des liens ont été développés entre l'école et les musées genevois ce qui a permis l'éclosion de nombreuses collaborations. Un site Internet, créé par le service avec la collaboration du SEM, a été inauguré en octobre 2005 (www.geneve.ch/ecoles-musees) et deux numéros de L'Antenne – Ecoles-Musées ont été édités et diffusés à tous les enseignants.

Par ailleurs, le service a soutenu financièrement et participé à la publication: *La culture, ça s'apprend?* du secteur des arts visuels de l'enseignement primaire.

Il a également contribué à l'évaluation des prestations pédagogiques des deux orchestres genevois (OSR et LOCG). Plus de 60'000 élèves ont pu bénéficier de leurs programmes musicaux ces trois dernières années, à la grande satisfaction de tous les acteurs, musiciens professionnels comme enfants.

Le service a aussi participé à la publication, en début d'été, d'un numéro spécial du journal *Scène Magazine*, incluant le programme jeune public 2005-2006 à Genève et récapitulant l'ensemble des activités pédagogiques réalisées par les institutions subventionnées.

Enfin, en collaboration avec le Secrétariat Général et les directions générales, le service a contribué aux Journées Lanzmann, lors desquelles le réalisateur a présenté son travail auprès d'enseignants et d'élèves du secondaire genevois.

Actions coordonnées avec d'autres instances publiques

La mise en place de la conférence culturelle n'a pas eu lieu comme initialement prévu. Seules deux communes ont, en effet, ratifié la convention à ce jour. Les travaux autour du nouveau Musée des cultures ont été reportés dans l'attente de la nomination d'un directeur.

Par contre, les groupes de travail relatif à la Bibliothèque de Genève, à la Maison de la mémoire et à la Maison de la Danse (Lancy) ont poursuivi leurs travaux. A noter que le Conseil Municipal de Lancy a accepté, en 2005, les quatre axes fondamentaux du projet immobilier dit L'Escargot qui devrait accueillir la future Maison de la Danse.

Au niveau transfrontalier, le service a repris la présidence du groupe arts de la scène du Comité régional franco-genevois.

Le service a aussi participé aux travaux des Conférences des directeurs/délégués aux affaires culturelles de la Suisse romande et de la Suisse. Outre les projets culturels ponctuels intercantonaux, ces instances ont principalement ouvert à la relecture et à l'analyse des deux projets de loi sur l'encouragement de la culture et sur la Fondation Pro Helvetia. Ces projets de loi ont été mis en consultation par le département fédéral de l'intérieur en été 2005. Une entrée en vigueur est prévue pour janvier 2008.

Collaborations

Durant l'année, trois partenariats ont vu le jour. Un bureau de soutien aux artistes destiné à faciliter leurs démarches administratives et qui leur mettra des outils logistiques à disposition ouvrira ses portes début 2006 aux Pâquis. Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Pour-cent-culturel Migros et la Ville de Genève.

Une collaboration avec l'émission Culture Club sur Léman Bleu a permis de faire passer à l'antenne les artistes genevois soutenus par ailleurs par le DIP.

Outre un travail de consultation avec le Mouvement 804 sur les actions à mettre en œuvre pour soutenir la création indépendante, le service a mandaté le Mouvement pour réaliser une étude sur les professions artisanales et techniques de la création indépendante à Genève. Une analyse des conditions de travail des professionnels, de la transmission des savoir-faire et des formations menant à ces différentes professions sera réalisée. Le service a également apporté une aide logistique pour le traitement des informations.

Le livre

L'année 2005 a été axée sur l'analyse des prestations du DIP en matière de soutien à l'écriture et à l'édition genevoise. Les études entreprises ont permis de nommer une nouvelle conseillère culturelle au livre qui aura pour mission première d'établir des liens entre l'école et les professionnels genevois pour valoriser la littérature romande.

La commission consultative de mise en valeur du livre a, quant à elle, rédigé un rapport sur les activités réalisées entre 1997 et 2005. De plus, elle a mandaté deux personnes afin de mener une enquête auprès des éditeurs genevois. Les conclusions de ces deux études vont permettre de prendre des mesures concrètes afin de participer à ce que les professionnels nomment «le plan de sauvetage de l'édition genevoise». Dans ce sens, le fonctionnement du Fonds Rapin, nouvellement nommé le fonds d'aide à l'édition, a été revu.

Réforme de l'enseignement musical de base

Les travaux de la commission chargée d'œuvrer sur le projet de réforme ont permis de développer différents projets. D'une part, un «laboratoire de pratiques musicales communes» a été mis en place en collaboration avec le Conservatoire Populaire de Musique, les Ateliers d'ethnomusicologie et l'Espace Musical créatif et pédagogique. Ce projet vise la mise en valeur et la complémentarité de compétences différentes à l'intérieur d'un réseau d'écoles de musique. D'autre part, l'élaboration d'une procédure de certification des écoles de musique est en voie d'achèvement, grâce notamment à une collaboration engagée avec l'OFPC. Trois groupes de travail ont permis par ailleurs la définition d'un plan-cadre pour le futur dispositif de l'ensei-

gnement musical de base, la réalisation d'outils d'évaluation pour mesurer les incidences financières d'une harmonisation de l'enseignement musical et, enfin la rédaction d'un texte de référence sur l'enseignement musical et la future organisation souhaitée pour cet enseignement à Genève.

5.1.5 Service de l'enseignement privé

Mission

Le service de l'enseignement privé est chargé de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'enseignement privé et veille à leur respect. L'examen des demandes d'ouverture de nouvelles institutions d'enseignement privé et l'octroi ou le refus de l'autorisation d'exploiter, la surveillance générale et permanente des écoles ainsi que la préparation des arrêtés d'autorisation d'enseigner du Conseil d'Etat pour les enseignant-e-s étranger-ère-s, constituent ses tâches prioritaires. L'examen des nouvelles demandes d'ouverture vise notamment à s'assurer que l'enseignement et les conditions dans lesquelles il est donné sont conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'hygiène. La notion de bonne foi en affaire reste fondamentale dans cette approche.

Afin de s'assurer que les conditions relatives à l'enseignement obligatoire sont remplies par les établissements, le service collabore avec les directions générales de l'enseignement primaire et secondaire.

Le service met en outre à disposition du public de nombreuses informations sur les écoles et leurs prestations par le biais de son site Internet notamment.

Activités

Après consultation de la commission de l'enseignement privé, réunie à trois reprises, le service a octroyé quatre autorisations d'exploiter à de nouveaux établissements ainsi que quatre autorisations complémentaires à des écoles déjà autorisées qui ont élargi leurs prestations. Quatre établissements ont par ailleurs cessé leur activité.

Dans le cadre de sa mission générale de surveillance, le service a entamé durant le troisième trimestre le recensement bisannuel des enseignant-e-s. Le recueil des données permet notamment de vérifier que les personnes visées par une autorisation d'enseigner sont bien au bénéfice d'un arrêté du Conseil d'Etat. Le service a tenu à rappeler à cette occasion qu'il appartenait aux directions des écoles privées de veiller à ce que le personnel enseignant présente des garanties suffisantes quant à ses antécédents et sa moralité et qu'il fournisse la preuve de ses aptitudes et connaissances. Il a été demandé aux directions des écoles d'attester avoir veillé au respect de ces exigences à l'engagement de son nouveau personnel enseignant.

Réalisations

Une réflexion menée en collaboration avec les directions générales de l'enseignement primaire et secondaire a permis la création d'un nouveau document de travail destiné à préciser et coordonner le rôle des inspectrices et des inspecteurs auprès des institutions d'enseignement privé, ainsi qu'à renforcer l'échange et la collaboration entre les écoles privées et le département. Une évaluation de la nouvelle démarche est actuellement en cours.

Statistiques

Autorisations délivrées :

4 écoles et 4 nouvelles sections

- 1 école de massage et réflexologie
- 2 écoles de langues
- 1 école d'enseignement primaire et secondaire I pour enfants intellectuellement précoces
- 1 section de préparation au GCSE A level
- 1 section pour la formation d'acteur-actrice
- 1 section de langues
- 1 section de gestion d'entreprise et création de site web

Cessations d'activités et autorisations

devenues caduques : 4 écoles

- 1 école de danse
- 1 école de musique, exploration musicale, atelier-théâtre pour enfants
- 1 école de révision des programmes scolaires pour adultes
- 1 école d'informatique et formation d'agent de voyages

5.2 Services administratifs et financiers

Mission

Les services administratifs et financiers exercent la responsabilité générale et transversale de la gestion du DIP dans les domaines respectifs des ressources humaines, du budget, des finances et des systèmes d'information.

A ce titre et dans le cadre des priorités définies par le chef de département, ils apportent une expertise et un soutien logistique aux directions, établissements et services qui quotidiennement en ont besoin pour dispenser leurs prestations respectives.

Parallèlement, les quatre directions de services veillent à l'adaptation des pratiques de gestion en tenant compte simultanément de l'évolution du système de formation et des règles de gestion publique, cela s'inscrivant tout particulièrement dans la volonté de promouvoir les pratiques d'évaluation des prestations.

Cette double démarche doit prendre en compte un ensemble d'utilisateurs (élèves, étudiants, parents) représentant plus d'un quart de la population genevoise, maîtriser la gestion d'environ 15'000 employés permanents ou occasionnels et tout activité globale s'exerçant dans environ 400 lieux répartis dans l'ensemble du canton.

Activités

L'essentiel des travaux conduits par la direction générale au travers de son plan d'action a consisté à :

- développer les pratiques de gestion et les instruments contribuant à une meilleure lisibilité des prestations, de leur évaluation et de leur coût en adéquation avec les concepts préconisés par GE-Pilote;
- renforcer les délégations et les responsabilités de terrain dans le but de rapprocher le pouvoir décisionnel du lieu d'exercice des prestations;
- poursuivre la mise en place de procédures de gestion dans les différents domaines d'activité, conformément aux exigences de la loi en matière de contrôle interne;

- assurer la mise en place d'outils de gestion et de systèmes d'information performants, adaptés aux besoins de pilotage stratégique et opérationnel de l'ensemble du département.

Ces axes de travail ont également été développés dans le secteur des subventions, directement relié à la direction générale, qui a pour principaux objectifs et activités de:

- coordonner l'information et la gestion des subventions accordées aux institutions,
- conduire les institutions à mettre en place une organisation et des instruments de gestion performants,
- développer au sein du département des instruments partagés de gestion, de prévision et de contrôle,
- opérer avec les interlocuteurs du département l'analyse, l'orientation et le contrôle des fonds publics,
- disposer de manière permanente et dans la durée des informations-clés relatives aux institutions subventionnées.

Réalisations

Deux projets transversaux de l'Etat de Genève:

1. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT)

Un groupe de projet interdépartemental sous l'égide du département des finances a été constitué pour assurer le pilotage et la coordination du projet RPT, qui s'échelonne sur plusieurs années. Dans ce cadre, les travaux à coordonner ou à conduire en collaboration avec les unités départementales consistent, dans ces premières étapes, à:

- recenser les modifications législatives et des nouvelles tâches cantonales découlant de la RPT;
- identifier les institutions touchées par la RPT en collaboration avec les autres départements;
- analyser les conséquences financières;
- définir et planifier la collaboration intercantonale.

Pour le Département de l'instruction publique, la RPT impactera de manière très significative les domaines de l'enseignement spécialisé et des bourses d'études et d'apprentissages. Dans le premier cas, l'assurance-invalidité retire son financement et sa responsabilité de la formation scolaire spéciale (prestations individuelles) et de l'exploitation courante des homes et centres de jour (prestations collectives). Dans le deuxième cas, la Confédération ne participera plus au financement de bourses d'études dans les degrés inférieurs aux hautes écoles, soit jusqu'au degré secondaire II.

D'autres domaines sont touchés dans une moindre mesure, il s'agit notamment de:

- l'exécution des peines et mesures (foyers pour mineurs);
- gymnastique et sport.

2. Introduction des normes comptables IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) à l'Etat de Genève

Le 20 mai 2005, le Grand Conseil a voté une loi prévoyant l'application des normes IPSAS pour les comptes et budget de l'Etat de Genève et des établissements autonomes. Cette application doit être effectuée au plus tard au 1^{er} janvier 2008. C'est dans ce cadre que les SAF's participent au centre de compétence IPSAS regroupant des

responsables financiers des départements pour établir des projets de directives d'application et assurent la validation départementale.

5.2.1 Division des Ressources Humaines

Mission

La division des ressources humaines (DRH) assure, par délégation du Conseil d'Etat, des tâches de gestion, de contrôle, de coordination, de conseils et d'expertise dans le domaine de la gestion des ressources humaines (GRH) pour le personnel actif dans les différents domaines professionnels représentés au DIP, exception faite de celui du corps enseignant. Le public cible inclut les collaborateurs et collaboratrices occupant des fonctions administratives, techniques, scientifiques, médicales et sociales.

Parallèlement à la gestion opérationnelle du personnel non-enseignant, la DRH a la mission d'analyser et de garantir la cohérence transversale et l'équité de traitement pour l'ensemble du personnel travaillant dans le département, en lien avec l'Office du personnel de l'Etat.

Activités

L'un des axes prioritaires en 2005 a été la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation de la gestion des ressources humaines dans les différentes unités du département poursuivant l'objectif de gestion de proximité afin d'améliorer les prestations en matière de ressources humaines.

La première étape de la décentralisation ayant pu être réalisée en 2005, il a été jugé important de procéder à un premier bilan de façon à pouvoir ajuster les prochaines étapes et définir les objectifs futurs. Un rapport a ainsi été établi en novembre 2005.

Il est à relever que ce processus de décentralisation de la GRH, entraîne une modification significative de la mission et des activités de la division des ressources humaines du DIP.

La division a poursuivi la démarche de test du processus d'entretien de bilan et de développement du personnel dans les unités pilotes préalablement définies.

La division a également poursuivi les activités de réflexion au niveau interdépartemental concernant la politique de rémunération, l'évaluation des fonctions, SIRH (système d'information ressources humaines) et l'harmonisation des procédures de gestion des ressources humaines.

Réalisations

Conformément aux axes prioritaires définis ci-dessus, la division des ressources humaines a réalisé différentes actions.

Dans le domaine de la décentralisation des ressources humaines:

- développement des compétences des acteurs pour les activités de gestion des ressources humaines par le soutien individuel, l'organisation de séances de travail spécifiques et l'établissement et la réalisation d'un programme de formation de 3 jours;
- conseil et expertise pour des situations particulières;
- élaboration et perfectionnement d'outils de suivi du personnel (tableaux de bord);

- décentralisation physique des dossiers du personnel au niveau des directions générales des ordres d'enseignement et des offices (tri, regroupement, classement des différentes pièces du dossier).

Dans le domaine des entretiens de bilan et de développement individuels après la période probatoire, la division des ressources humaines en collaboration avec les partenaires des sites pilotes retenus (HES, OFPC et SPJ) a notamment organisé:

- des séances d'informations pour expliquer l'objectif et l'importance de cette démarche,
- des journées de formation afin de permettre aux responsables de se perfectionner à la conduite de l'entretien et aux collaborateurs d'être plus participatifs lors de ces entretiens.

La division des ressources humaines a également participé à différents groupes de travail en lien avec les autres départements de l'Etat de Genève:

- réflexion sur la politique de rémunération;
- recensement et analyse des différentes indemnités versées aux collaborateurs;
- harmonisation de l'ensemble des processus de travail en gestion des ressources humaines;
- établissement de diverses directives dans le domaine de la gestion du personnel dans le but de garantir une égalité de traitement;
- participation dans les ateliers de travail pour le projet SIRH (système d'information ressources humaines);
- participation au processus de modernisation du système d'évaluation des fonctions.

En réponse à sa mission de conseil et d'expertise, la division des ressources humaines a été sollicitée par les services pour:

- collaborer activement dans le cadre des processus de recrutement de cadres;
- mener des réflexions sur des problématiques spécifiques comme l'absentéisme, la mise en place d'outil pour l'annulation du temps de travail, le descriptif d'activités liées aux postes dans le cadre de l'évaluation des fonctions;
- effectuer des mandats/audits ou piloter le bon déroulement de ceux-ci.

Evaluation des fonctions

Durant cette année, la division des ressources humaines a déposé 174 dossiers pour l'ensemble du département et un pour une institution subventionnée auprès du service d'évaluation des fonctions et a pu en clore 62. Un seul recours a été porté à l'arbitrage de la Commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF).

Domicile hors du canton

En 2005, la division des ressources humaines a continué à traiter les requêtes tendant à l'obtention d'une dérogation à l'obligation générale de domicile dans le canton de Genève. Il est à relever que les conditions pour l'obtention de résider hors du canton de Genève se sont assouplies, ce qui génère un nombre important des dossiers de dérogation à présenter au Conseil d'Etat. Ainsi en 2005, la division des ressources humaines recense, dans ses données liées aux dérogations à l'obligation de domicile, 156 demandes. A titre de comparaison le nombre de demandes traitées était de 164 en 2004 et de 49 en 2001.

5.2.2 Division des finances

Mission

La division des finances a pour objectifs:

- la conception et la mise en place des structures de gestion financière nécessaires aux unités du département;
- l'assistance à la mise en œuvre et la maintenance de systèmes de contrôle interne;
- la conduite de l'implantation des nouveaux outils de gestion dans ses domaines d'activité;
- la gestion des dossiers relatifs à l'obtention des subventions fédérales;
- la gestion du patrimoine.

Par ailleurs, elle assure les tâches opérationnelles concernant la gestion des salaires et la comptabilité départementale ainsi que la cohérence des diverses comptabilités auxiliaires.

Activités

La division des finances doit assurer la continuité des procédures existantes et, en parallèle, préparer l'arrivée des nouveaux outils de gestion. Elle a donc mis l'accent sur les travaux suivants:

- acquérir et partager les savoir-faire opérationnels;
- réorienter les ressources en fonction des nouveaux besoins;
- proposer des améliorations des méthodes de travail en lien avec les nouveaux outils;
- déployer dans le département le système de contrôle interne en relation avec les processus financiers et ceux des traitements.

Réalisations

Parmi les activités de la division des finances qui ont marqué l'année 2005, la CFI occupe la place principale. Elle a nécessité une mobilisation de toutes ses ressources pour faire face aux enjeux colossaux que représente le déploiement d'une application financière complexe dans des unités décentralisées et dispersées géographiquement.

Le CEPTA et le Centre de Lullier ont bénéficié du déploiement de certains modules de la CFI à titre d'écoles pilotes en raison de leur taille (CEPTA) ou de leur complexité organisationnelle (CEPL).

Au 31 décembre 2005, les entités suivantes du DIP avaient accès à la CFI pour les principales fonctionnalités:

- les services généraux;
- l'enseignement primaire;
- le cycle d'orientation;
- la direction de l'enseignement postobligatoire, le CEPTA, le Centre de Lullier;
- la direction du CEFOPS;
- l'Office de la jeunesse;
- l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Cela représente plus de 204 collaborateurs pour lesquels une formation et un coaching ont été assurés.

Le solde du déploiement aura lieu en 2006 (environ 100 personnes).

A noter, que l'introduction de la CFI a augmenté la charge de travail de la section de comptabilité en raison

d'une technicité accrue, entre autres, par la plus grande richesse des informations à saisir et par la concentration à son niveau de certaines transactions décentralisées précédemment.

Du côté de la mise en œuvre du système de contrôle interne, la division des finances s'est dotée des compétences humaines nécessaires au pilotage du SCI au DIP.

Les premières actions menées en 2005 en terme de SCI peuvent être catégorisées de la façon suivante:

- initialisation d'une démarche en vue de mettre en place un SCI départemental basé sur un référentiel international (COSO) et en cohérence avec l'approche de GE-Pilote;
- élaboration et diffusion de directives à la suite de l'implémentation des nouveaux outils de gestion;
- évaluation du SCI en matière de traitements qui sera poursuivie durant l'année 2006 et qui pourra être utilisée dans le cadre du projet SIRH;
- analyses ponctuelles réalisées sur des points spécifiques en vue d'améliorer la gestion ainsi que les procédures de travail.

En outre, il sied de souligner ici que la division des finances réalise ses activités dans une situation de surcharge permanente, notamment en raison des projets auxquels elle participe ou qu'elle pilote. Ceci est dû également à l'accroissement du volume des transactions (11% pour la comptabilité et 21% pour les traitements en 10 ans à ressources constantes).

5.2.3 Service du budget et de la planification

Mission

Le Service du budget assure l'élaboration et la présentation du budget du département en lien direct avec le Chef du département, le Secrétariat général et les Directions générales des ordres d'enseignement et offices du DIP.

Dans cette optique, le Service du budget prépare et intègre les différents arbitrages en respectant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève et les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Il élabore également les documents nécessaires à la présentation du projet de budget du DIP qui fait l'objet d'une publication spécifique ainsi que celle concernant les comptes du département.

En outre, le Service du budget établit divers documents et informations statistiques en parallèle à ceux nécessaires au suivi et au contrôle habituel du budget.

Activités

La nouvelle dynamique mise en œuvre par le Chef du département au travers du cadre politique en 13 priorités, sous-tend une recherche de flexibilité supplémentaire dans l'élaboration et l'exploitation du budget du département. Le Service du budget a donc poursuivi en 2005 le travail entrepris depuis quelques années qui incite les unités à élaborer leur budget sur des bases infléchissant la logique incrémentale de l'allocation budgétaire par natures au profit d'une analyse plus orientée sur la présentation du budget par projets et prestations.

Ce processus a pour ambition d'améliorer en permanence la planification à moyen terme des conséquences

financières des nouveaux projets, de favoriser l'adéquation des priorités stratégiques du département avec les ressources humaines et financières du DIP et de renforcer le degré de transparence dans la construction du budget.

Réalisations

Le lancement de Ge-Pilote a de facto renforcé la pertinence de la démarche analytique développée au DIP. En effet, le Service du budget, en étroite collaboration avec le Secrétariat général et les Directions générales, a pris une part active à l'élaboration du catalogue des prestations publiques du département. Tout en se référant aux concepts de Ge-Pilote, ce travail d'inventaire s'est naturellement appuyé sur les travaux déjà entrepris et réalisés au cours des exercices précédents.

En parallèle, le Service du budget participe activement à l'introduction des nouveaux outils de gestion de l'Etat comme, par exemple, la comptabilité financière intégrée (CFI) dont plus spécifiquement le module budgétaire «Oracle financial analyzer» (OFA) qui sera déployé en 2006.

Durant l'année 2005, le Service du budget a apporté son soutien technique et méthodologique aux unités pendant toute la phase du processus budgétaire et a produit de nombreux documents d'aide à la décision sous forme de notes de synthèse ponctuelles et tableaux de bord telles les statistiques mensuelles permettant un suivi des dépenses du département. Les statistiques relatives aux dépenses en personnel font l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'elles représentent la plus grande part du budget de fonctionnement. Ces chiffres sont communiqués aux directions générales qui ont ainsi une vision globale de leur situation financière mensuelle et leur permettent de rester le plus proche possible des objectifs départementaux.

En collaboration avec le SRED et la Direction générale des SAFs, le service a participé à la rédaction et à la publication annuelle de la brochure «Ressources humaines et financières du DIP», outil indispensable au bon pilotage du département analysant l'attribution et l'utilisation des ressources financières et de personnel au sein du DIP.

5.2.4 Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG)

Mission

La DSIG a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et assurer le fonctionnement des systèmes d'information nécessaires à la gestion du département.

- Conception: identification et étude des besoins en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage, élaboration des cahiers des charges et projets d'investissement, présentation des dossiers auprès des instances de décision.
- Mise en œuvre: en coordination avec les équipes du CTI (ou autres prestataires) pour le développement, et la maîtrise d'ouvrage (utilisateurs) pour le développement et mise en œuvre de systèmes et outils répondant aux besoins métiers.
- Fonctionnement: en assumant l'essentiel de la saisie centralisée, de la gestion de production et du contrôle des travaux, notamment pour les informations de scolarité et de contrôle de la scolarité obligatoire (base de données scolaires) et de paie (gestion informatisée du personnel).

D'autres activités – transversales – couvrent la gestion des budgets départementaux alloués à l'information administrative, l'application de la Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO), ainsi que la coordination avec les instances intra ou interdépartementales de gestion des systèmes d'information.

Activités et réalisations

Domaine «éducation et formation» - SIEF

Le premier semestre a vu la désignation d'un nouveau chef de projet au CTI et l'intégration dans l'équipe de trois analystes et de trois développeurs externes. Un important effort d'organisation et de mise au courant a permis de gagner en visibilité sur les activités de l'équipe externe d'analyse et développement.

La conduite des travaux d'analyse conduits par la DSIG a débouché tant sur les concepts transversaux sur lesquels s'appuieront les réalisations en 2006 que sur des dossiers de conception générale et détaillée en grande partie validés.

En parallèle, sur la base des éléments budgétaires obtenus du CTI en début d'été, après ventilation des dépenses selon les activités et contributions effectives au projet, un état de situation complet a été dressé. Il a permis de projeter à fin décembre un épuisement presque complet du crédit de F 4,44 Mio et d'identifier les marges de manœuvre.

A partir de juin, la structure de projet a été revue dans sa composition et son fonctionnement, débouchant sur les décisions de:

- dépôt d'un projet de loi complémentaire, s'appuyant sur une évaluation complète des ressources nécessaires à la réalisation et mise en place du système;
- confirmation du périmètre initial du projet, de certaines extensions intervenues depuis 2001 et de la nécessité de maîtriser les évolutions futures;
- mise en place, la validation et le respect d'un plan de projet sur lequel puisse s'appuyer l'évaluation des charges et la suite des travaux;
- confirmation de la priorité de ce projet et de la nécessité d'y consacrer les ressources internes nécessaires en stabilisant les développements intermédiaires.

Suite à ces décisions, une importante activité a été consacrée à la mise en place de ces décisions, tant en termes conceptuels que logistiques et de communication.

Domaine «ressources humaines» – SIRH

En 2005, le Conseil d'Etat a décidé de redémarrer le projet, ce qui a eu une importante répercussion sur le département de l'instruction publique, en tant que copilote du projet, et dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

A fin 2005, le projet dispose d'une feuille de route très ambitieuse pour 2006, dont l'objectif est le démarrage des fonctionnalités de paie au 1^{er} janvier 2007. Les ressources internes (collaborateurs) du département ont été fortement sollicitées en 2005 et le seront d'autant plus dans un avenir proche.

Les autres activités du domaine RH ont couvert:

- la coordination avec la DRH, les services demandeurs et le CTI des demandes d'adaptations de l'outil SIGA-GIP de gestion de la paie (listes, extractions, adaptations, contrôle qualité des opérations de paie);
- la mise en production de l'infocentre RH.

Domaine «budget et comptabilité»

Dans le cadre de la gestion du budget 2005, adaptation et paramétrage des outils budgétaires et comptables. Mise au point des requêtes et listes spécifiques.

Participation aux travaux préparatoires et à la mise en œuvre de CFI, pilotés par la division des finances du DIP.

Domaine «formation professionnelle»

Prise en compte de la problématique de gestion des stages dans le cadre des priorités départementales.

Suite à l'incapacité de mise en œuvre de la solution de connexion externe sécurisée préconisée, élaboration de scénarios d'évolution pour la gestion des offres de stage (interface entreprise) et l'intégration de la gestion des demandes de stages dans le périmètre fonctionnel de SIEF.

Domaine «santé - social»

Application de gestion du Scarpa:

Finalisation de la mise en production et réception définitive de l'application auprès du fournisseur. Préparation du transfert au DSE. Evaluation et planification des travaux de maintenance.

Projet système d'information des services du tuteur général et de protection de la jeunesse

Intégration du service de protection de la jeunesse dans le projet et analyse des besoins.

Gestion du processus de décision politique: rédaction du PL 9465 (crédit de F 6,849 Mio) et de ses documents annexes, préparation et argumentation des préavis, présentation des éléments pour décision du Conseil d'Etat, présentation aux commissions du Grand conseil. La DSIG a conduit l'entièreté du processus d'appel d'offres en application de l'AIMP. Sur l'ensemble de ces activités, les documents élaborés et communications effectuées ont été pris en charge par la DSIG. Elle a également assuré la coordination de l'ensemble des acteurs (MOE, MOA, CCA) pendant toutes ces étapes.

A fin 2005, le fournisseur est sélectionné. Les travaux de réalisation peuvent démarrer en 2006 dès la mise en place des dispositifs contractuels et organisationnels.

Service médico-pédagogique

Lancement d'une étude pour préciser les besoins et la faisabilité de leur prise en charge sur la future plateforme logicielle de l'office de la jeunesse.

Organisation et planification de l'étude, conduite et participation aux travaux d'analyse.

A fin 2005, la définition des besoins fonctionnels a été achevée. L'étude différentielle en référence à la plateforme choisie doit permettre de disposer, au printemps 2006 de tous les éléments pour préparer un projet de loi d'investissement.

Autres activités et projets

SAEA – services des allocations d'études et apprentissages

Elaboration en cours du projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la refonte du système d'information du service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA). Présentation du projet auprès de la CGPP. Coordination avec le CTI pour la qualification technique et financière du projet. Préparation des fiches de préavis

technique et financier. Ce projet de loi sera présenté au Conseil d'Etat début 2006.

BatGest – gestion des bâtiments pour le service technique

Validation d'une solution de type «petit projet à forte valeur ajoutée». Planification et lancement du projet avec le fournisseur, le CTI et le service. Supervision des travaux. A fin 2005, les développements sont achevés. Le projet entre en phase de test avant mise en production.

Signa – signalement des violences scolaires

Participation au groupe de pilotage pendant la phase pilote. La phase de généralisation est prévue à la rentrée 2006.

NPA – nouvelle plate-forme administrative

Suspension jusqu'à l'automne des travaux de coordination des plannings (plan général de déploiement pour le département pas disponible auprès du CTI). Poursuite du travail sur les «plans qualité» des ateliers. A fin 2005, cette migration aurait dû être achevée. Selon les informations du CTI, elle se poursuivra jusqu'à mi 2006.

Mixité réseau administratif – réseau pédagogique

En partenariat avec le CTI (réseau télécom & cellule sécurité), et le SEM, recherche et mise au point d'une solution praticable pour la connexion des différents types d'équipement (administratifs et pédagogiques) dans les écoles en respectant les contraintes de sécurité mais sans doubler l'infrastructure réseau. Les résultats de test sont attendus début 2006. La généralisation à l'ensemble des sites sera ensuite à planifier.

Equipement administratif des écoles primaires

Documentation, présentation et défense auprès de la CGPP d'un projet visant à installer dans chacune des écoles primaires du canton un équipement informatique administratif de base (PC + imprimante + accès aux applications). Suite au préavis positif, mise au point d'une première version du projet de loi. A ce stade, des ajustements doivent intégrer les réflexions en cours concernant l'organisation du primaire et les options ouvertes par la mixité des réseaux pédagogiques et administratifs.

Activités transversales

Participation à la définition d'un cadre méthodologique commun pour la gestion des projets en systèmes d'information à l'Etat.

Participation à la définition du cahier des charges des assistants techniques dédiés aux technologies de l'information pour le post-obligatoire.

Participation aux travaux du Comité de transition RHAMP (ressources humaines d'assistance de proximité) pour la mise au point de solutions coordonnées, efficaces et financièrement acceptables d'assistance aux utilisateurs dans les établissements.

Elaboration des prises de position départementales concernant les systèmes d'information et représentation du département dans et auprès des instances en charge des systèmes d'information.

Mise au point et exécution des travaux techniques nécessaires au mailing électronique de masse destinés aux collaborateurs du département.

5.2.5 Service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)

Mission

Le service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA) est chargé de l'attribution des aides individuelles à la formation prévues dans les dispositifs légaux suivants: loi sur l'encouragement aux études, loi sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens, loi sur la formation continue des adultes, règlement concernant le remboursement partiel des écolages aux élèves des écoles de musique.

Ces quatre dispositifs prévoient principalement:

- l'exonération ou le remboursement de taxes scolaires (gratuité des études);
- l'attribution d'allocations d'études et d'apprentissage;
- l'octroi d'allocations spéciales ou de prêts;
- le versement d'allocations d'encouragement à la formation (relais de l'allocation familiale) pour les jeunes en formation de 18 à 25 ans;
- la remise de chèques annuels de formation aux adultes.

Activités

Le projet de loi sur la fusion des dispositifs en matière d'encouragement aux études et à la formation professionnelle en une seule loi, qui consacre l'égalité de traitement entre les apprentis en formation duale et les étudiants, a été finalisé au cours de l'année 2005. Les inégalités de traitement qui résultaient de deux lois élaborées à des périodes distinctes et qui présentaient des différences de traitement sont supprimées. Ainsi, les critères généraux tels que les exigences liées au domicile du répondant, les choix des barèmes d'octroi et le montant des allocations sont identiques pour l'apprenti et l'étudiant. Ledit projet de loi sera vraisemblablement déposé au cours de l'année 2006.

A noter que ce projet est en étroite relation avec le PL 9559 (modification de la loi sur les allocations familiales) présenté par le DES qui est actuellement pendant devant la Commission des affaires sociales et qui prévoit l'abrogation de l'allocation d'encouragement à la formation.

Application informatique

Les outils comptable, statistique et de gestion du SAEA n'étant plus adaptés à ses besoins, un cahier des charges a été établi en vue du développement d'une base apte à répondre à l'ensemble des exigences actuelles du service. La commission de gestion des portefeuilles de projets a préavisé, en automne 2004, favorablement le projet soumis par la SAEA. Durant l'année 2005, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour la refonte du système d'information du SAEA ainsi qu'un exposé des motifs ont été rédigés. Il convient en outre de noter que, en vue de la présentation au Conseil d'Etat, les préavis technique et financier du CTI, respectivement de la Cellule d'expertise financière, sont en cours de mise au point. L'ensemble de ces éléments seront soumis au Conseil d'Etat le premier trimestre de l'année 2006. Les objectifs principaux visés par cette refonte informatique sont la gestion intégrée et complète des dossiers, la maîtrise des délais de traitement, ainsi que l'amélioration du suivi, de l'automatisation et du reporting.

Statistiques

Le nombre de bénéficiaires ainsi que le montant des prestations versées est stable par rapport aux années précédentes.

Seul le chèque annuel de formation montre une progression constante depuis son introduction en janvier 2001. L'augmentation du nombre des demandes de chèques enregistrées au cours des années précédentes s'est poursuivie et accentuée: +30% entre 2002 et 2003, +46% en 2004, +14% en 2005. Compte tenu du nombre important de nouvelles demandes, les gestionnaires en charge des dossiers n'ont pas été en mesure de rendre les décisions d'octroi ou de refus dans le délai des 3 jours prévu par le règlement.

Plus de la moitié des demandes de chèques se sont faites via Internet, ce qui représente par rapport à 2004 une augmentation de plus de 6%.

En lien avec ces importantes modifications et contraintes, ainsi qu'avec la nécessité de développer une approche et un traitement transversaux des demandes soumises au SAEA, un travail de réflexion a été mené en 2005 afin d'aboutir dans un avenir proche à une nouvelle organisation et à des pratiques de travail polyvalentes et efficaces.

5.2.6 Commission de restauration collective du DIP

Mission

La commission de restauration collective du DIP est composée de la directrice générale des SAFs, des représentants des quatre ordres d'enseignements, du GIAP, des professionnels de la santé et de la restauration. Elle définit le cadre de la restauration collective au sein des écoles, dont le but est d'offrir aux élèves une alimentation saine et équilibrée à prix modique, dans un environnement favorable au maintien d'un bon état de santé.

Activités

Enseignement secondaire

Dans les cafétérias de l'enseignement secondaire post-obligatoire plusieurs changements de concessionnaires (gérances libres) sont intervenus, soit pour le Collège de Sismondi et l'Ecole des Arts Décoratifs/ HEAA. De plus, avec l'ouverture de l'Ecole de Commerce Aimée Stitelmann, il a été décidé de fournir des prestations minimales de restauration et d'ouvrir un buvette sur chacun des deux sites de cet établissement scolaire.

Actuellement, huit cycles d'orientation proposent des repas chauds à midi, soit deux établissements de plus que l'an passé.

Promotion fourchette verte

Dans le cadre de sa politique de promotion de la santé et de prévention, la commission a lancé une quatrième campagne de promotion dans les cafétérias du PO du 24 janvier au 30 avril 2005. Près de 60'000 repas ont été servis, soit plus de 1'000 en moyenne par jour.

Pendant ces semaines de promotion, le repas Fourchette Verte a été vendu à F 6 au lieu de F 8.50, et un fruit a été adjoint au plat du jour.

Sur 17 cafétérias du PO, 14 bénéficient du label fourchette verte. Durant l'action, les cafétérias non labellisées offrent aussi aux élèves un repas équilibré dans son apport nutritionnel.

Journée nationale du goût

La semaine du goût s'est déroulée du 16 au 25 septembre en Suisse. Cette année, la journée nationale du goût dans les écoles a été inaugurée officiellement à Genève le 15 septembre au Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA). Durant cette journée producteurs, diététicien-nes et futurs professionnels des métiers de bouche ont fait vivre une aventure gustative aux élèves de 3^e primaire dans cinq ateliers de découverte autour des fruits, légumes, céréales et produits laitiers sous forme d'un jeu interclasses.

De plus, et durant toute la Semaine du Goût, la commission de la restauration collective du DIP, en partenariat avec les cafétérias «Fourchette verte» et les restaurants scolaires «Fourchette verte junior», a proposé la mise en valeur d'un aliment du terroir dans les menus du jour, avec le thème «La pomme de terre bonne à tout faire».

5.3 Activités communes au trois ordres d'enseignement

5.3.1 Services permanents

Service école et média (SEM)

Le Service Ecoles-Médias du DIP est issu en janvier 2005 de la fédération de cinq services offrant des prestations dans le domaine des médias: audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, ressources documentaires pédagogiques.

Le SEM pilote et coordonne l'ensemble des actions relevant de l'usage pédagogique des médias dans l'école genevoise. Il a notamment pour mission de:

- concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique globale du DIP pour l'enseignement des médias et par les médias;
- coordonner les actions entreprises dans les secteurs de l'équipement, de la production, de la documentation, de la formation et de la prospective éducative.

Le SEM a également pour mission de fournir l'expertise nécessaire pour anticiper les défis posés à l'école par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le SEM offre aux enseignants-es, aux élèves et aux établissements différentes prestations dont le catalogue est disponible en ligne (<http://www.geneve.ch/sem/>).

En plus des prestations ordinaires qu'il délivre, le SEM est intervenu en 2005 sur plusieurs axes spécifiques, dont les principaux sont:

- Usage des blogs: fournir aux directions, aux enseignants, aux élèves et à leurs parents des informations et un cadre clairs. Les documents produits ont servi ensuite de modèle pour des actions semblables dans d'autres cantons.
- Renouvellement du logiciel «Bibliothéconomie» utilisé dans la cinquantaine de bibliothèques du département qui modifiera profondément en le facilitant l'accès aux ressources elles-mêmes: textes, images, vidéos, documents sonores.
- Interfaces de communication pour la pédagogie (ICP), dont l'objectif est de fournir une solution cohérente et durable pour le déploiement de sites internet utilisant des solutions «logiciels libres».

La direction du SEM est placée sous la responsabilité collégiale des directeurs généraux des trois ordres d'enseignement. Par délégation, le service est rattaché administrativement à la DGPO.

Nouvel Economat: l'EC-DIP

L'EC-DIP résulte de la suppression de l'Économat cantonal, dépendant précédemment du département des finances, et de la fusion pour le DIP de l'économat de l'enseignement primaire et de celui du cycle d'orientation en une unique entité. Il n'y a donc en fait pas d'économie de fonctionnement.

La nouvelle structure logistique comprend principalement:

1. l'obtention des gains de productivité en diminuant la manutention, le stock et les espaces de stockage ainsi que les capitaux nécessaires à ces deux mobilisations:
 - a) ainsi, si l'ensemble des trois économats avait un total de 5'800 m² de stockage et 3'000 références d'articles, le but est atteint en ayant plus que 2'300 m² de stock pour un peu plus de 1'500 articles référencés;
 - b) ainsi, la valeur du stock estimé était de F 6'350'000 pour les trois économats avant la fusion et devrait passer à F 4 millions.
2. l'augmentation des flux logiques avec la circulation de l'information entre les composantes de l'ECDIP et ses clients (les services de l'EP et du CO, la CCA, les fournisseurs, etc.) et l'amélioration de l'organisation de son économat pour une meilleure utilisation des compétences et des ressources à disposition.

D'autre part, le renouvellement des postes vacants a été gelé en automne dernier. 2.80 postes manquent à l'EC-DIP suite à la fusion des trois économats.

Les crédits en espèce, ainsi que ceux ouverts dans les économats, restent constants depuis 2003. Ils répondent aux besoins actuels, en particulier ceux liés à l'usage de l'informatique et des photocopies faites par les enseignants.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ces deux secteurs ont conservé leur poste de travail, dans des fonctions élargies au sein de la nouvelle structure.

Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)

L'objectif principal de l'Institut est de former, comme la Loi et le règlement B5 10 04 l'imposent, tous les nouveaux maîtres-ses engagés-es dans l'enseignement secondaire I et II. Alors qu'à sa création (1999), l'IFMES accueillait 450 maîtres-ses en formation, ils sont plus de 520 cette année, 249 ayant obtenu leur certificat à l'enseignement secondaire (CAES) en septembre.

Pour faire face aux difficultés budgétaires liées à l'organisation de la rentrée scolaire de 2005, l'IFMES a été contraint de reconduire les mesures d'économies mises en place en 2004 qui diminuent le temps octroyé sous la forme de dégrèvements aux maîtres-ses formateurs-trices (MFR) et aux répondants-tes direction (RF-DIR) ainsi que l'augmentation des effectifs des groupes de certains séminaires.

Mandaté par le Conseiller d'Etat en charge du DIP, le directeur de l'IFMES, M. Rémy Villemin, a été déchargé de sa fonction de direction de l'IFMES pour prendre la fonction de chef de projet de l'avenir de la formation professionnelle des enseignants-es du secondaire (supra). Durant la réalisation de ce mandat, la direction de l'IFMES ad interim a été confiée à M. Bernard Jousson, doyen.

Avenir de la formation professionnelle initiale des enseignant-e-s du secondaire

Le groupe de travail chargé de formuler des propositions sur l'avenir de la formation professionnelle initiale des enseignants-es du secondaire a remis en juin 2005 son rapport final, après l'avoir soumis à une large consultation auprès des différents partenaires et institutions concernés.

L'hypothèse actuellement retenue par le Conseil d'Etat de rattacher cette formation à l'Université sous la forme d'un «centre interfacultaire» est en phase d'investigations plus poussée afin de la mettre en œuvre en 2007.

5.3.2 Organes de liaison et transversaux

Activités communes EP, CO, PO

La coordination des trois ordres d'enseignement poursuit essentiellement les objectifs fixés par le DIP. Des commissions ad hoc, mandatées par les directions générales, voire par le secrétariat général, assurent le suivi de la mise en œuvre de ces priorités, la cohérence des enjeux pédagogiques, l'orientation et la finalité de l'enseignement de certaines disciplines et de certaines innovations transversales.

Commission d'enseignement des mathématiques (CEM)

La Commission d'Enseignement des Mathématiques (CEM) développe des pistes de travail d'intérêt général pour le département (valorisation des mathématiques et de leur enseignement au sein de l'école et auprès du grand public) et de portée pédagogique partagée par les différents ordres d'enseignement (développement d'une culture commune, réflexion sur des outils d'enseignement transversaux).

En 2005, la CEM a organisé sa deuxième semaine des mathématiques EP-CO-PO-UNI sur les suites de nombres et leurs propriétés.

Commission d'enseignement de l'allemand (CEA)

En vue d'une coordination accrue entre les ordres d'enseignement et d'une prise en compte effective des acquis de l'enseignement de l'allemand au primaire, la Commission d'enseignement de l'allemand (CEA) a promu l'expérimentation dès la rentrée 2005 dans trois établissements du Cycle d'Orientation, du nouveau manuel Geni@I. L'extension de l'utilisation du manuel devrait favoriser l'évolution de l'enseignement de l'allemand au secondaire II.

Commission Plan d'action Lecture

En étroite collaboration avec le SRED, les services de l'enseignement de l'EP, du CO et du PO ont établi un plan d'action lecture visant à développer un enseignement continué de la lecture entre les différents ordres d'enseignement et une prise en charge adéquate, du point de vue pédagogique, des élèves en difficulté dans ce domaine. Les actions portent sur l'évaluation, sur les outils didactiques, des rencontres d'enseignants-es, le développement de projets «lecture». Parallèlement, le SRED mène une recherche sur les stratégies d'enseignement de la lecture.

La *Quinzaine de la Lecture*, organisée en avril, a proposé des conférences tout public, des journées d'étude EP-CO-PO sur le concept d'enseignement continué de la lecture ont été mises sur pied ainsi que des activités dans les écoles sur le thème «Plaisir de Lire». Dans le cadre du Salon du Livre

2005, des rencontres entre élèves et des auteurs-es romands-es ont été proposées sur le stand du DIP.

Commission Histoire et Mémoire

Un groupe de travail a sollicité les établissements pour commémorer la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de Prévention des Crimes contre l'Humanité, fixée par la CDIP le 27 janvier.

Dans la même perspective le groupe a assuré la diffusion dans les établissements du CO et du PO de dossiers et de documents pédagogiques de référence, mis sur pied à l'automne la venue de Claude Lanzmann et organisé une formation continue en sa présence, ainsi que la projection d'extraits de son œuvre *Shoah* à 300 élèves du secondaire I et du secondaire II. L'ensemble de ces actions vise l'inscription dans les plans d'étude de la problématique Histoire et Mémoire et la cohérence de son approche d'un ordre d'enseignement à l'autre.

Parallèlement, est à l'étude la création d'une Maison de la Mémoire, lieu pédagogique permettant une appropriation in situ de cette problématique.

Corps enseignant (CO-PO)

En décembre 2005, l'enseignement secondaire compte 3881 maîtres et maîtresses actifs (1743 au CO et 2138 au PO) pour 2990.5 postes au budget (1330.5 au CO et 1660.0 au PO après réallocations, formateurs et formatrices d'enseignant(e)s et IFMES compris, HES non comprises).

Les mouvements enregistrés depuis la fin de l'année scolaire 2004 - 2005 jusqu'à la fin de l'année civile sont les suivants:

- 192 personnes ont quitté leur fonction, dont 70 dans le cadre de l'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), 30 personnes sont actuellement au bénéfice d'un congé sans traitement et 11 ont repris leur activité après un congé obtenu pour l'année scolaire précédente.
- 392 personnes ont augmenté le taux de leur activité, alors que 192 l'ont diminué volontairement.
- Enfin, 236 enseignant(e)s ont été engagé(e)s dans l'enseignement secondaire, ce qui représente 146 postes.

Le taux de renouvellement global, compte tenu des engagements et des départs est de 6.2 %.

5.3.3 En bref

Accords intercantonaux

Depuis 2003, deux accords intercantonaux sont entrés en vigueur, soit:

- l'Accord intercantonal sur les taxes scolaires dans le domaine de la formation professionnelle regroupant les écoles professionnelles du postobligatoire (le CEPTA, l'EAA et le centre d'enseignement professionnel de Lullier – CEPL);
- l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) qui regroupe le CEPTA, l'ESIG et le CEFOPS.

La facture des accords intercantonaux s'élève à F 747'000 pour les 83 élèves en formation professionnelle à plein-temps concernés. Le CEFOPS établit une facturation à part qui se monte à F 630'500.

Le canton de Genève a payé F 258'000 pour les élèves genevois fréquentant les écoles professionnelles des autres cantons.

Vaud-Genève

La scolarisation de 329 élèves domiciliés dans le canton de Vaud a permis d'inscrire F 1'176'600 aux recettes de l'Etat.

Ces 329 élèves se répartissent de la manière suivante: 124 dans l'enseignement primaire, 36 au cycle d'orientation (ne sont pas compris les élèves genevois d'origine) et 169 dans l'enseignement secondaire postobligatoire (sont compris les Genevois d'origine dans les écoles professionnelles uniquement), les plus nombreux sont, cette année, scolarisés au CEPTA.

Le canton de Genève a payé F 84'000 pour les élèves genevois fréquentant les gymnases vaudois.

Engagement de civilistes

Le Département de l'instruction publique continue à accueillir des civilistes dans ses écoles. En 2005, 10 civilistes ont effectué une affectation d'une durée de 1 à 7 mois.

Les civilistes effectuant leur affectation dans une école du DIP ont pour principale mission de participer activement aux différentes actions entreprises visant à renforcer les liens sociaux dans la communauté scolaire.

Depuis cette année, les établissements d'affectation doivent également verser une contribution à la Confédération, à titre de compensation pour cette main-d'œuvre qui lui a été fournie (article 46, al. 1 de la Loi fédérale sur le service civil). Pour le DIP, l'introduction de cette contribution a représenté un coût supplémentaire de plus de F 4'500 sur un coût total de F 30'840 en 2005.

5.4 Enseignement primaire

Mission

L'article 26 de la loi sur l'instruction publique fait foi: *«l'enseignement primaire a pour but d'assurer le développement physique, intellectuel et moral des écoliers. Il leur donne les connaissances élémentaires dont ils ont besoin pour des études ultérieures et dans la vie pratique.»* L'enseignement primaire assure notamment le développement chez les élèves des compétences indispensables à la maîtrise des apprentissages fondamentaux: lire, écrire, s'exprimer et calculer.

Activités et réalisations

L'année 2005 a été marquée par deux événements majeurs:

- la définition d'un plan d'action 2005-2006-2007 du DIP, comprenant notamment l'uniformisation du système d'évaluation pour toutes les écoles primaires à la rentrée 2005;
- le lancement d'une réflexion sur un nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire.

Plan d'action 2005

Dans le cadre fixé par les 13 priorités pour le DIP, publiées en janvier 2005, la direction générale de l'enseignement primaire a été mandatée pour mettre en place, dès la rentrée 2005, un système d'évaluation unique pour toutes les écoles primaires du canton, impliquant notamment:

- une évaluation formative intégrée au dispositif d'enseignement;
- une évaluation trimestrielle, traduite en notes dans les deux cycles moyens;

- un bilan certificatif de fin de cycle, avec des notes certificatives dans les deux cycles moyens.

Ce dispositif d'évaluation harmonisé met fin à une décennie où deux modes d'évaluation ont cohabité dans le canton, selon que les écoles étaient engagées ou non dans la rénovation.

Entre le 30 mai et le 17 juin 2005, le Conseil d'Etat a présenté son plan d'action au corps enseignant lors de cinq rencontres organisées par secteurs géographiques. L'information aux quelque 27'500 parents a été assurée par une lettre acheminée le 24 juin, avant le terme de l'année scolaire.

Les dépôts successifs de l'initiative de l'ARLE le 23 mai 2003 (IN-121), du contreprojet du parti radical le 15 juin 2004 (PL 9320), du contreprojet du Conseil d'Etat le 1^{er} septembre 2004 (PL 9355), du contreprojet du parti libéral le 17 mars 2005 (PL 9510), puis l'annonce par voie de presse le 25 mai 2005 d'un accord des partis de l'Entente et de l'UDC pour amender le PL 9510, ont engendré un climat d'incertitude pour un grand nombre d'enseignants et de parents. En attendant la votation populaire prévue à l'automne 2006, le plan d'action du département fixe un cap clair et des objectifs précis pour l'avenir de l'école primaire genevoise.

Sitôt le plan d'action défini, le Conseil d'Etat a conduit une négociation dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des membres de la direction générale de l'enseignement primaire, du corps inspectoral, du secteur de l'évaluation de l'enseignement primaire et de l'association professionnelle, pour élaborer un nouveau livret scolaire. Ce dernier est parvenu à chaque enseignant dans les délais fixés, soit une semaine avant la rentrée des classes, avec un aide-mémoire apportant toutes les précisions requises. Six séances de présentation du livret ont été par ailleurs proposées entre le 24 et le 31 août aux enseignants, qui s'y sont rendus en masse. La qualité des échanges est à l'origine du succès rencontré par ces séances.

Les parents ont reçu une information supplémentaire en septembre par le biais d'un document de quatre pages encarté dans le magazine du DIP *L'Ecole*. Ce document présentait les changements survenus à la rentrée ainsi que le calendrier des remises de livret et des rencontres avec les parents.

Un point de situation sur la première remise trimestrielle du livret, en novembre, était inscrit à l'ordre du jour de la conférence de l'enseignement primaire du 1^{er} décembre. Les témoignages exprimés, aussi bien par les enseignants membres de l'association professionnelle que par les délégués du GAPP, ont indiqué un indice de satisfaction élevé. Trois éléments nouveaux sont particulièrement appréciés:

- l'information trimestrielle sur la progression de l'élève, qui permet de réagir rapidement en cas de difficulté scolaire;
- la finesse accrue de l'évaluation, à travers les six positions;
- l'importance accordée aux entretiens, qui complètent utilement les informations du livret.

Fonctionnement de l'enseignement primaire

En mai et juin 2005, dans le cadre des rencontres partenariales régulières entre l'autorité scolaire et l'association professionnelle, les parties en présence sont parvenues à des constats identiques:

- l'autonomie des écoles devrait être renforcée afin de favoriser, localement et dans les meilleurs délais, la prise de décisions adéquates face à des problèmes rencontrés; faute de cette latitude, les inspecteurs et, le cas échéant, les membres de la direction générale de l'enseignement

primaire sont sollicités sur des questions qu'ils ne devraient pas avoir à traiter;

- pour certaines tâches, qui diffèrent selon les caractéristiques des écoles, il est difficile de faire la part entre ce qui relève du cahier des charges de l'inspecteur et ce qui relève de celui du responsable d'école.

Depuis 1970, le fonctionnement de l'enseignement primaire a été l'objet de maintes réflexions à l'interne. La dernière en date, d'envergure, a été menée par la commission de fonctionnement en 1999. Elle a apporté des changements notoires liés à la rénovation: idée de suivre les élèves de la 1E à la 6P (aujourd'hui les projets d'école), de regrouper les circonscriptions (les régions), de créer un pôle d'administration des régions (les secrétariats d'inspecteurs régionaux), de mettre en place un centre de formation pluridisciplinaire (le centre de formation de l'enseignement primaire / CeFEP).

La décision a alors été prise de réfléchir à un nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire, en abordant en premier lieu les structures. Une journée d'étude a été organisée le 9 septembre; elle a réuni le Conseiller d'Etat en charge du DIP, le secrétaire général, la direction générale des services administratifs et financiers, la direction générale de l'enseignement primaire, des délégués de l'association des inspecteurs genevois et le comité de l'association professionnelle.

Au terme de cette journée, le secrétaire général a mandaté le directeur général de l'enseignement primaire pour:

- inventorier les forces et les faiblesses du dispositif en vigueur;
- proposer des modalités organisationnelles qui répondent aux besoins actuels et futurs de l'institution, à la fois sous l'angle des structures, des processus et des fonctions à tous les niveaux, en particulier au niveau d'un échelon hiérarchique unique;
- analyser la faisabilité des solutions proposées, dans l'optique d'une décentralisation et d'une autonomie des écoles.

Le mandat prévoit une concertation étroite avec les partenaires concernés, sur la base de l'analyse de la situation actuelle. Un rapport intermédiaire doit être remis en mars 2006, le rapport final en juin 2006.

Pour que les partenaires s'accordent sur des pistes et pour préparer la tâche du groupe de travail que réunira le directeur général, deux journées de réflexion ont été fixées en décembre 2005. Les points suivants se sont dégagés, comme outils fondamentaux de la décentralisation:

- le maintien du projet d'école, instrument de la démocratie locale, garant de la cohérence du champ d'autonomie de l'école, et outil de base de l'évaluation des activités de l'école;
- la promotion du travail en équipe avec un accompagnement centralisé;
- l'intégration du conseil d'établissement comme instance de démocratie locale et d'avis sur le projet d'école;
- la mise en œuvre d'indicateurs de performance des écoles susceptibles d'appréhender la faisabilité des activités retenues dans le projet d'école (capacité de mise en œuvre de l'équipe dans son contexte), la pertinence des activités (relations entre objectifs et activités), l'utilité de ces activités (les relations entre les coûts engendrés et les bénéfices escomptés et obtenus);
- le projet se développe sur plusieurs années; sur cette base l'annualité budgétaire constitue un obstacle à l'engagement des équipes dans la durée.

La réflexion se poursuivra en 2006, selon les échéances fixées.

L'enseignement primaire en tableaux

Evolution des effectifs

	Filles	Garçons	Suisses	Total
Division ordinaire:				
Scolarité facultative 1^{re} - 2^e:				
en 2003	4'084	4'265	4'952	8'349
en 2004	4'159	4'323	4'997	8'482
en 2005	4'119	4'307	5'037	8'426
Scolarité obligatoire 1^P - 6^P:				
en 2003	12'694	13'235	15'660	25'929
en 2004	12'583	13'211	15'601	25'794
en 2005	12'575	13'090	15'514	25'665
Total scolarités fac. + oblig. 1^{re} - 6^P:				
en 2003	16'778	17'500	20'612	34'278
en 2004	16'742	17'534	20'598	34'276
en 2005	16'694	17'397	20'551	34'091
Division spécialisée:				
en 2003	402	793	525	1'195
en 2004	418	825	543	1'243
en 2005	403	819	525	1'222
Total divisions ordinaire + spécialisée:				
en 2003	17'180	18'293	21'137	35'473
en 2004	17'160	18'359	21'141	35'519
en 2005	17'097	18'216	21'076	35'313
Variations total div. ordinaire + spéc.:				
entre 2003 et 2004	-20	66	4	46
entre 2004 et 2005	-63	-143	-65	-206

Données 2003 et 2004 au 31 décembre; données 2005 au 9 novembre

Source: Service de la recherche en éducation (DIP)

Pour l'année scolaire 2005-2006, l'enseignement primaire compte 1'672 classes en division ordinaire pour 34'091 élèves. L'augmentation du nombre de classes (+4), malgré une diminution des effectifs (-115), est à mettre en perspective avec le nombre de postes de généralistes non titulaires (128,5) légèrement inférieur à celui de l'année scolaire 2004-2005.

La diminution des effectifs est due à un solde migratoire moins élevé que prévu au moment de la rentrée scolaire. La même situation s'était produite en 2000. Le bilan migratoire résulte de la différence entre les arrivées sur le territoire genevois et les départs. Le solde migratoire plus faible que prévu enregistré à la rentrée 2005 peut sans doute être imputé, en partie, à une saturation des marchés de l'emploi et du logement à Genève.

Le taux d'encadrement¹ à la rentrée 2005 était de 1 poste d'enseignement pour 17,010 élèves.

La moyenne cantonale du nombre d'élèves par classe a passé de 20,51 à la rentrée 2004 à 20,39 à la rentrée 2005. Cette moyenne se répartit de la façon suivante:

- division élémentaire (1E à 2P): 16'579 élèves pour 815 classes, soit 20,34 de moyenne;

¹ Le taux d'encadrement se calcule en rapportant le nombre d'élèves au nombre d'enseignants travaillant au front des classes: généralistes titulaires + généralistes non titulaires + maîtres spécialistes. Ce taux peut varier d'un secteur à un autre en fonction de caractéristiques locales telles que, par exemple, une population scolaire défavorisée.

- division moyenne (3P à 6P): 17'512 élèves pour 857 classes, soit 20,43 de moyenne.

Cette organisation résulte d'un large travail de concertation mené par la direction générale de l'enseignement primaire avec les inspecteurs et les responsables d'école ou maîtres principaux. Elle tient compte des spécificités locales et des ressources attribuées à chaque circonscription en fonction des critères de discrimination positive. Cette dernière est calculée sur la base du pourcentage d'élèves issus de classes socio-économiques défavorisées.

Ainsi, pour l'année scolaire 2005-2006, le choix de privilégier une organisation d'écoles favorisant un nombre d'élèves moins élevé a permis de:

- maintenir dans l'enseignement ordinaire des élèves en grande difficulté qui n'ont pas pu être pris en charge par la division spécialisée;
- différencier au mieux l'enseignement dispensé à l'aide de moyens d'enseignement qui font appel à des interactions entre élèves plus difficiles à gérer en grands groupes;
- rencontrer régulièrement les parents pour les informer sur les apprentissages de leur enfant.

Effectifs des classes de la division ordinaire

Elèves	Classes à 1 degré			Classes à 2 degrés			Classes à 3 degrés			Classes à 4 degrés			Total		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
5				1									1		
11										1			1		
12							1						1		
14		2		1		1				1			2	2	1
15	3	3	5		1	4							3	4	9
16	14	13	22	10	11	6	1						25	24	28
17	44	49	60	34	22	34	1	1	1		1		79	73	95
18	81	102	117	46	65	71		2					127	169	188
19	155	178	179	80	79	75		2	1		1	2	235	260	257
20	225	199	205	92	83	79	3		1	2			322	282	285
21	239	224	211	91	94	74	1	1	2				331	319	287
22	181	203	161	68	63	91	3	2			1		252	269	252
23	149	146	136	39	31	43	2		1				190	177	180
24	55	52	57	11	13	12							66	65	69
25	24	17	14	4	1	5				1			29	18	19
26	2	4	2										2	4	2
27		2													2
Total	1'172	1'194	1'169	477	463	495	12	8	6	5	3	2	1'666	1'668	1'672

Données au 15 novembre 2003, service de la recherche en éducation (DIP).

Remarque: la plupart des classes à faible effectif sont dans des zones à forte évolution démographique ou en zone rurale (classes à plusieurs degrés). Elles répondent à des besoins spécifiques qui évitent de déplacer des élèves et de fermer des écoles.

Répartition des effectifs dans les classes de la division ordinaire

Elèves par classe	14	15	16	17	18-22	23	24	25	26
Rentrée 2003	2	3	25	79	1'267	190	66	29	2
Rentrée 2004	2	4	24	73	1'299	177	65	18	6
Rentrée 2005	1	9	28	95	1'269	180	69	19	2
% rentrée 2003			6,55		76,20		17,25		
% rentrée 2004			6,15		77,90		15,95		
% rentrée 2005			7,95		75,90		16,15		

Ces données révèlent que la direction générale de l'enseignement primaire a été en mesure de:

- maintenir la moyenne cantonale d'élèves par classe (20,39) au-dessous du seuil limite de 20,5;
- rapprocher autour de la moyenne cantonale les effectifs par classe de la division élémentaire et de la division moyenne; ces moyennes sont respectivement de 20,34 et 20,43;
- contenir autant que les caractéristiques locales le permettaient les effectifs par classe dans la fourchette 18-22: c'est le cas pour 75,90% des classes.

Les classes à plus de 25 élèves font l'objet d'une analyse de la part de la direction générale de l'enseignement primaire et des inspectrices et inspecteurs concernés qui cherchent des mesures d'aide internes à la circonscription, à la région, voire même sur le plan cantonal.

Postes occupés

	Au 31 déc. 2003	Au 31 déc. 2004	Au 31 déc. 2005 ¹⁾
Administratifs	90.90	92.22	67.75
Directeurs / Inspecteurs	35.50	37.83	35.50
Titulaires division ordinaire	1'666.47	1'670.67	1'676.17
Généralistes non titulaires	135.00	128.75	128.75
Structures d'accueil	31.25	30.00	30.25
Formateurs des services	66.35	62.30	54.15
Maîtres spécialistes	222.43	217.86	214.62
Enseignants spécialisés	175.55	172.10	171.75
Educateurs	114.30	114.15	120.15
Total sans cas particulier	2'537.75	2'525.88	2'499.10
<i>nombre d'élèves en division ordinaire</i>	<i>34'278</i>	<i>34'206</i>	<i>34'091</i>
<i>nombre de classes en division ordinaire</i>	<i>1'666</i>	<i>1'668</i>	<i>1'672</i>
<i>nombre d'élèves en division spécialisée</i>	<i>1'195</i>	<i>1'228</i>	<i>1'222</i>

¹⁾ Effectifs d'élèves au 9 novembre 2005

Les ressources au front des classes ont été réparties en fonction d'une analyse affinée des besoins des écoles sur la base:

- des mouvements de population à l'intérieur du canton;
- de la répartition des couches sociales défavorisées dans le canton;
- de l'afflux de population migrante récente dans certains quartiers.

1. Centre de formation de l'enseignement primaire

Les missions du Centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP), qui regroupe depuis septembre 2004 l'ensemble des services en charge de la formation continue des enseignants primaires, se déclinent selon trois grandes finalités qui structurent et organisent les tâches des formateurs:

- développer les compétences professionnelles des enseignants, en organisant des actions de formation répondant au mieux à leurs besoins et aux priorités de l'institution;
- mettre à disposition des enseignants des outils destinés à orienter et à faciliter leur action auprès des élèves: plans d'études, planifications, outils d'évaluation de la progression des élèves, outils d'évaluation institutionnels (épreuves cantonales), outils pour la gestion des projets d'école, etc.

- contribuer à l'évolution de l'école en encourageant et en accompagnant la mise en œuvre de pratiques innovantes, notamment en participant à des recherches-actions favorisant un lien constant entre le CeFEP et les pratiques réelles du terrain scolaire.

Depuis septembre 2005, les services sont réorganisés en 7 secteurs, dont les appellations permettent d'identifier les champs de compétence et les missions spécifiques:

- organisation scolaire, travail en équipe et projets d'école;
- entrée dans la profession;
- différenciation des apprentissages, évaluation et enseignement spécialisé;
- LangueS et CultureS;
- éducation physique et artistique (éducation musicale, arts visuels, éducation physique);
- mathématiques;
- Sciences humaines et Sciences de la nature;
- le SEM-Formation pour les domaines relatifs aux médias et aux technologies de l'information et de la communication.

Depuis près d'une vingtaine d'années, les pratiques de formation continue, dans tous les milieux de travail connaissent une évolution identique. Le modèle selon lequel la formation est dispensée aux professionnels, sous forme de cours, avant que les problèmes surgissent, a laissé la place à un modèle où la formation est délivrée sous forme d'actions dans le contexte d'apparition du problème. Ainsi, le *recyclage*, qui voit les professionnels se rendre à l'institut de formation pour suivre des enseignements, est progressivement abandonné au profit de dispositifs dans lesquels les formateurs construisent, en interaction avec les professionnels, des réponses formatives adaptées aux problèmes identifiés et aux spécificités des contextes.

A la rentrée 2005, dans la perspective de se rapprocher davantage des besoins des enseignants, le CeFEP a constitué 5 *groupes régionaux de formateurs*, chacun rattaché à un secrétariat d'inspecteurs. Ces groupes réunissent des membres issus des différents secteurs de formation qui travaillent en collaboration avec les inspecteurs. Ce nouveau dispositif vise plusieurs objectifs:

- traiter dans une dimension de proximité les demandes de formation, d'encadrement et de suivi des enseignants;
- assurer la bonne mise en place et le suivi des projets d'école;
- renforcer la cohérence entre les diverses actions de formation.

Pour le CeFEP, l'élément majeur de l'année 2004-2005 a été l'uniformisation du dispositif d'évaluation pour l'ensemble de l'école primaire genevoise, cité plus haut.

- la définition, pour toutes les disciplines enseignées, d'objectifs d'apprentissage et d'attente de fin de 4P;
- la création de nouvelles épreuves cantonales de fin de 4P, en français, allemand et mathématiques;
- la modification des documents destinés à la planification de l'enseignement, en fonction de la fréquence désormais trimestrielle de l'évaluation;
- l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation destinés à compléter les documents existants.

Durant l'année scolaire 2004-2005, le CeFEP a notamment assuré:

- la prise en charge de 4'225 inscriptions individuelles aux 204 cours proposés dans le catalogue de formation continue; un tiers de ces cours est dispensé hors temps scolaire, en fin de journée ou le mercredi; la gestion de 241 projets communs de formation, au niveau d'un cycle ou d'un établissement, dont certains relèvent de plusieurs secteurs de formation; l'accompagnement des 101 projets d'écoles; ou encore l'élaboration des épreuves cantonales de 2P (français, écriture-graphisme, mathématiques) et de 6P (français, allemand, mathématiques).

Processus de Bologne et formation initiale: prise de position en faveur d'un master

Dans le cadre des instances partenariales où siègent la section des sciences de l'éducation de l'Université et la direction générale de l'enseignement primaire, les responsables universitaires de l'actuelle LME ont présenté un projet de parcours de formation initiale «baccalauréat + maîtrise» qui devrait être mis en place à la rentrée académique 2006. Par les innovations offertes et le renforcement de certains contenus existants, ce projet a été favorablement accueilli.

Dans le cadre du rapport déposé le 25 mai au Grand Conseil sur la formation initiale des enseignants primaires et secondaires (RD 585), le Conseil d'Etat est favorable à «la proposition suivante, qu'il concrétisera dans son Règlement provisoire d'application de la Déclaration de Bologne: maintien d'une formation professionnelle entièrement universitaire des enseignants primaires, avec passage dans le cadre de Bologne, d'une licence de 4 ans et 240 crédits à une formation de 4 ans et demi et 270 crédits, soit un bachelor en trois ans, suivi d'un master d'un an et demi, le tout renforçant l'articulation théorie/pratique».

L'option d'un diplôme de niveau master pour remplacer l'actuelle licence mention Enseignement (LME) verra le rallongement du parcours de formation initiale la possibilité de répondre aux ajustements souhaités, à savoir:

- la mise en œuvre d'une polyvalence effective permettant d'enseigner en division élémentaire, moyenne ou spécialisée, au bénéfice de la prise en charge différenciée des élèves en difficulté;
- le renforcement de la formation aux didactiques des sciences, de l'éducation artistique et de l'éducation physique;
- une maîtrise de l'allemand correspondant au niveau B2, soit celui de la maturité avec l'allemand en première langue étrangère;
- une meilleure identification des prestations des formateurs de terrain et des critères d'évaluation des temps de stage;
- la clarification du nombre, de la durée et des critères de réussite pour les stages en responsabilité;
- l'exploration d'autres modalités d'organisation pour l'encadrement des étudiants dans les stages si le nombre des formateurs de terrain ne répond pas aux besoins.

2. Recrutement de nouveaux enseignants

En juin 2005, 156 personnes représentant l'équivalent de 134,06 postes ont cessé leur activité pour divers motifs: retraite à l'âge légal, retraite anticipée, non-renouvellement de suppléances, démissions, congés.

A la rentrée, pour répondre à ses besoins, la direction générale de l'enseignement primaire a engagé 149 nouveaux enseignants, pour l'équivalent de 123,09 postes, dont:

- 91 détenteurs de la licence mention Enseignement (LME) de la section des sciences de l'éducation de l'université de Genève;
- 15 détenteurs d'un titre HEP ou d'un brevet d'enseignement délivré par un canton suisse autre que celui de Genève; l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes d'aptitude à l'enseignement permet en effet d'engager des enseignants confédérés sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue française;
- 4 détenteurs d'un brevet français (IUFM);
- 17 détenteurs d'une licence en sciences de l'éducation de l'université de Genève, hors LME;
- 11 détenteurs d'une licence d'autres facultés;
- 10 personnes pour les disciplines spéciales: éducation musicale, éducation physique;
- 1 maître d'atelier.

84 personnes en fin de période probatoire et 15 maîtres spécialistes, ont été nommés au 1^{er} septembre 2005. A cette date également, 89 personnes ont été stabilisées après avoir suivi une formation complémentaire.

Encadrement des enseignants en période probatoire

A la rentrée 2004, la direction générale de l'enseignement primaire a mis en place un dispositif d'encadrement et d'évaluation des enseignant-e-s en période probatoire (EPP) dans le but de faciliter l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants et de s'assurer que les compétences à mettre en œuvre dans l'interaction avec leurs élèves, les parents, leurs collègues et les autorités correspondent bien aux exigences institutionnelles. Cet encadrement et cette évaluation sont assumés par des formateurs et des inspecteurs.

Formation complémentaire

des personnes engagées sans les titres requis

Les titres requis pour exercer dans l'enseignement primaire genevois sont:

- la licence mention Enseignement de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève;
- le brevet d'aptitude pour enseigner au niveau primaire délivré par les ex-Etudes pédagogiques genevoises jusqu'en 1995 ou par un autre canton suisse (avec dans ce cas l'exigence de la maîtrise du français);
- le diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaires et primaires délivré par une Haute école pédagogique (HEP) romande;
- le diplôme d'enseignement primaire délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'AELE, si ce diplôme est reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique.

A la rentrée d'août 2005, parmi les enseignants nouvellement engagés, le pourcentage des personnes non détentrices des titres requis, c'est-à-dire les suppléants, a atteint 18,79%. Ces suppléants sont astreints à une formation complémentaire en emploi développée sur trois ans.

Le nombre de suppléants engagés en 2003, 2004 et 2005, et donc en période probatoire, s'élève à 95. Leur formation complémentaire est assurée par les services de formation de l'enseignement primaire.

3. Augmentation du nombre d'écoles en projet

Le projet d'école, quadriennal, décrit la façon dont les enseignants centrent leurs actions, s'organisent et gèrent

le parcours et les apprentissages des élèves avec les ressources qui leur sont dévolues. Le projet d'école constitue le plan cadre, garant de la cohérence des options définies par l'institution et de la qualité des prestations offertes aux élèves. Il autorise, dans le même temps, les écoles à entreprendre des actions et des activités ciblées liées aux caractéristiques de la population scolaire locale.

Les écoles qui ne sont pas en projet rédigent pour leur part un plan de travail annuel qui régit leurs actions. L'évolution des plans de travail et des projets d'école est suivie par le SRED.

À la rentrée d'août 2005, le nombre de projets d'écoles s'élevait à 103 (+6 par rapport à la rentrée d'août 2004), réunissant 108 écoles (+7) du fait qu'un même projet peut réunir une ou deux – voire trois – écoles géographiquement proches.

Ces 103 projets regroupent 1'057 classes (555 de division élémentaire +502 de division moyenne) sur un total de 1'672, soit les 63,2%.

À raison de 20,39 élèves en moyenne par classe, ce sont quelque 21'550 élèves sur un total de 34'091, soit les 63,2 %, qui travaillent en projet.

4. Analyse des plans de travail et projets pédagogiques déposés par les écoles

Le but est de vérifier l'adéquation des plans et projets avec les attentes institutionnelles et de pouvoir apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires. De la sorte, les plans et projets sont appelés à devenir de véritables instruments de pilotage pour chaque école dans la poursuite des objectifs spécifiques qu'elle s'est fixés.

Le SRED a rendu un rapport en octobre 2005 intitulé *Projet d'école et rénovation de l'enseignement primaire*. Ce travail d'investigation conforte la direction générale de l'enseignement primaire dans l'utilité du projet d'école pour mettre en synergie les pratiques professionnelles au sein d'un établissement au service de l'apprentissage des élèves.

5. Structures d'accueil

L'enseignement primaire a le souci constant d'intégrer le plus rapidement possible les enfants allophones qui ont besoin d'un appui important sur le plan de la scolarisation et de la socialisation. Grâce aux structures d'accueil, ces enfants sont placés d'emblée dans des situations de communication orale et écrite en français. Les structures d'accueil sont des classes fréquentées à temps partiel – au maximum à mi-temps, en parallèle à une classe ordinaire – par des élèves non francophones pour qu'ils apprennent la langue française parlée et écrite par des séquences d'enseignement appropriées. Une fois que ces élèves maîtrisent suffisamment le français pour comprendre les consignes et exécuter des tâches, ils cessent de fréquenter la structure d'accueil et sont intégrés à plein temps en classe ordinaire.

Près de 900 élèves fréquentent les structures d'accueil (30 postes d'enseignant généraliste) réparties dans le canton. Ces groupes d'élèves proviennent d'une centaine de pays différents. Comme les années précédentes, les élèves lusophones du Portugal et du Brésil restent les plus nombreux. Suivent les élèves hispanophones, notamment ceux des pays d'Amérique centrale, et les élèves albanophones. Quelque 75 langues différentes sont parlées par les élèves qui fréquentent les structures d'accueil.

6. Manifestations culturelles pour les élèves

La politique culturelle au niveau de l'enseignement primaire prévoit que chaque élève puisse assister durant l'année scolaire à un spectacle musical et à un spectacle théâtral. Le Grand-Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, les Marionnettes de Genève et le Théâtre Am Stram Gram sont les partenaires privilégiés du programme culturel de l'enseignement primaire. L'inscription aux manifestations proposées est libre, il n'y a pas de caractère obligatoire. Chaque manifestation proposée est étayée par un dossier pédagogique étudié préalablement en classe. Ainsi, pour un total de 35'313 élèves:

- 49'998 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 31 spectacles théâtraux et animations pédagogiques proposés;
- 25'730 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 28 concerts, opéras, ballets et animations pédagogiques proposés;
- 11'932 élèves se sont rendus à l'un ou plusieurs des 10 films cinématographiques et animations pédagogiques proposés.

Soit un total de 87'660 élèves pour 69 animations.

En expression plastique et artisanat, dans le cadre du programme L'art et les enfants soutenu par un mécénat privé, 12'180 élèves de tous les degrés ont travaillé en stages avec des artistes, visité un atelier d'artiste ou une exposition.

7. Technologies nouvelles

À l'automne 2005, toutes les classes de l'enseignement primaire bénéficient d'un équipement informatique (divisions moyennes, divisions élémentaires, classes spécialisées). Les structures d'accueil les plus importantes sont également équipées.

Au niveau d'internet, toutes les communes genevoises ont réalisé les travaux nécessaires afin que chaque école puisse être reliée au réseau, aussi bien pour les activités pédagogiques que pour la messagerie. Seules quelques écoles, nouvelles ou en rénovation, restent en attente de travaux particuliers.

Un projet de loi visant à fournir aux écoles primaires un équipement informatique administratif a été élaboré. Ses objectifs sont multiples: inscription en ligne des élèves, commandes de matériel, accès à certaines données administratives, communication entre les écoles, entre les écoles et leurs partenaires (différents services de l'Etat, communes, ...)

8. Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) assure la gestion du parascolaire depuis 1994. L'interaction avec les communes permet de pratiquer une politique de proximité, de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande. Le nombre d'enfants accueillis montre, année après année, une augmentation de la fréquentation des activités parascolaires (voir tableau ci-dessous). Une trentaine de responsables de secteurs gèrent les besoins locaux de manière décentralisée, sur délégation de la direction du GIAP.

Prestations

Accueil du matin de 7h à 8h: dans quelques communes suburbaines et quartiers de la ville de Genève, les enfants

peuvent être accueillis avant de commencer l'école, sur inscription, dans la mesure où leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit. Il est en vigueur en neuf endroits: six en ville de Genève, un à Onex, Plan-les-Ouates et Versoix.

Accueil de midi de 11h30 à 13h30: il concerne les enfants de 4 à 12 ans (1E à 6P) de la sortie de l'école à la reprise des leçons. Les animatrices et animateurs parascolaires ont pris en charge 740 groupes d'enfants (710 en 2004) et les ont encadrés pendant le repas pris dans plus de 135 réfectoires et cantines.

Le repas est servi par les cuisines et restaurants scolaires qui en fixent et en encaissent directement le prix.

Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. Facturée aux parents par le GIAP, la prestation pour cet encadrement se monte à 3 F.

Accueil de l'après-midi de 16h00 à 18h00: il a été proposé à 340 groupes (338 en 2004) d'enfants de 4 à 7/8 ans (1E à 3P). Des dérogations peuvent être accordées en fonction des places disponibles jusqu'à 12 ans (4P à 6P). Après le goûter, les enfants peuvent s'adonner à des jeux d'intérieur et d'extérieur, à des activités créatrices ou sportives, à des bricolages, à des visites. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à 5 F.

Selon les cas et sur demande exprimée par les parents au moment de l'inscription de leurs enfants, des rabais allant jusqu'à l'exonération totale des frais d'encadrement peuvent être accordés par le GIAP.

Le GIAP en chiffres

	Accueil du matin	Accueil de midi	Accueil de l'après-midi	Total
nov. 2000	115	5'934	2'333	8'382
nov. 2001	117	6'544	2'381	9'042 (+ 7,9%)
nov. 2002	119	7'005	2'509	9'633 (+ 6,5%)
nov. 2003	123	7'610	2'608	10'341 (+ 7,3%)
nov. 2004	109	8'063	2'769	10'941 (+ 5,8%)
nov. 2005	113	8'670	2'809	11'592 (+ 6,0%)

Pour l'exercice 2005, l'Etat a versé au GIAP F 15'800'000.

La part des communes s'est élevée à F 9'200'000, soit 40% du coût public global de la prestation.

5.5 Cycle d'orientation

Mission

Le cycle d'orientation de Genève est une école du secondaire I – selon la terminologie internationale – qui regroupe les élèves de 12 à 15 ans domiciliés dans le canton qui bénéficient, pour leurs trois dernières années de scolarité obligatoire, d'une école publique et gratuite. Elle leur dispense un enseignement de culture générale qui répond à la fois à l'exigence de les doter tous d'un bagage de connaissances et de compétences de base, applicables dans tous les domaines de leur formation ultérieure, et à la fois au respect de l'article 4 de la LIP qui stipule que ces connaissances et compétences doivent s'inscrire dans un développement équilibré des aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques.

5.5.1 Activités et réalisations

La vague de croissance des effectifs d'élèves qui a gagné le cycle d'orientation en l'an 2000 est arrivée à son point culminant – selon les prévisions – à la rentrée des classes 2005 avec 13'241 élèves (11'383 en 2000). Au niveau des bâtiments, malgré la pleine utilisation du collège provisoire de Drize et du nouveau CO de Montbrillant, 9 établissements sur 19 comptent plus de 750 élèves et 2 plus de 800.

Le pilotage du budget a été délicat en 2005. Différentes mesures ont été prises afin de trouver des postes par réallocation: diminution sensible des dégrèvements consacrés à la réflexion pédagogique dans les groupes de disciplines, attribution plus fréquente du maximum d'heures correspondant à un poste d'enseignement, anticipation du reflux de ressources observé chaque année (remplacements, cours non ouverts, etc.), réduction massive des cours facultatifs. Enfin, il y a eu une légère augmentation du nombre d'élèves dans les classes hétérogènes des trois collèges à niveaux/options et dans les classes de regroupements B et C.

Cette situation n'a toutefois pas empêché le CO de mettre l'accent sur l'encadrement des élèves en adhérant à la mise en place d'un recensement systématique des situations de violence dans ses établissements, en harmonisant l'application des règlements et en mettant sur pied une classe-relais externe destinée aux jeunes qui ont besoin de sortir momentanément du strict cadre scolaire. Au plan pédagogique, ce sont l'enseignement du français, avec l'intensification de la lecture, et celui des mathématiques, avec l'utilisation généralisée des moyens d'enseignement romands des mathématiques (MERM) qui font partie des domaines prioritaires du CO, tout comme la mise sur pied d'un concept d'évaluation commune et ses outils d'analyse des résultats ainsi que la réflexion menée sur le regroupement B.

Une Commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1), constituée des représentants des enseignants et de leur association professionnelle, des parents d'élèves, des directions d'établissements a été constituée en 2005. Elle est présidée par une enseignante qui bénéficie de la reconnaissance de tous les partenaires impliqués. Le Conseiller d'Etat en charge du DIP a fixé des objectifs précis auxquels la Commission répondra par des propositions concrètes au printemps 2006 dans les 4 domaines suivants:

1. Communauté éducative (les lieux d'enseignement)

- actualiser la définition de l'autonomie de gestion des établissements et de sa régulation par l'instauration de conseils d'établissement;
- développer le travail en réseau d'établissements (partage des compétences et de ressources);
- renforcer le rôle des équipes de direction à la tête des établissements.

2. Contenu de l'enseignement et évaluation

- réviser les plans d'études, en fixant pour chaque degré et profil des niveaux de connaissances et de compétences en cohérence avec les objectifs romands (Pecaro) et nationaux (HarmoS);
- augmenter le temps d'enseignement consacré au français et aux mathématiques;

- examiner l'intégration dans les programmes d'enseignement pour tous les élèves des connaissances générales des grands textes fondateurs, du fait religieux, d'éducation à la citoyenneté et au développement durable;
- développer le dispositif d'évaluation commune;
- revoir les conditions de passage du 9^e au 10^e degré en assurant les élèves qu'une promotion du CO donne accès directement à une filière de formation de l'enseignement postobligatoire sur la base d'une certification qui exige l'obtention de la moyenne requise en français et en mathématiques.

3. Lutte contre l'échec scolaire

- revoir et harmoniser les dispositifs de prise en charge différenciée des élèves en difficultés scolaires (système de tutorat individuel, études encadrées en fin de journée, contrat individuel de soutien entre la famille et l'école, ateliers de renforcement dans les branches de base, etc.).

4. L'organisation scolaire

Les deux organisations qui cohabitent actuellement (à regroupements différenciés A, B avec options dans 16 établissements, système hétérogène à niveaux et options dans 3 établissements) seront réconciliées en un système unique pour tous les établissements.

- Proposer un mode d'organisation unique des classes selon des profils (mathématiques et sciences de la nature, langues, arts, latin et sciences humaines, formation générale) en tenant compte qu'une part des enseignements seront dispensés au sein de groupes hétérogènes, élément essentiel en vue de l'apprentissage du vivre ensemble au sein de l'école.
- Au regard de cette nouvelle organisation, la Commission devra également évaluer si le maintien ou non d'options demeure possible et pertinent.

Plans d'études, moyens didactiques et matériel afférents à l'enseignement

Une 4^e édition de la *Synthèse des plans d'études* a été réalisée. La réécriture du plan d'études de français est dans sa phase finale et ceux d'anglais, des Système d'information et de communication (SIC) et d'Information scolaire et professionnelle (ISP) ont été modifiés. Plusieurs ont été complétés par un chapitre consacré à l'évaluation.

De nombreux supports didactiques ont été élaborés, réédités et/ou acquis dans différentes matières: allemand, anglais, histoire, géographie, français, latin, biologie, physique/observation scientifique, ISP, éducation aux médias, histoire de l'art, alimentation, cinéma et théâtre.

En allemand, l'introduction progressive de la méthode Geni@l – dans 3 établissements à la rentrée 2005 – permettra de répondre aux Directives de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique qui visent une meilleure prise en compte des compétences acquises à l'école primaire, notamment en matière d'apprentissage d'une deuxième langue nationale. Un groupe d'enseignant-e-s de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation veille à l'harmonisation du passage de 6^e primaire et en 7^e CO.

En français, le réaménagement du plan d'études a fait l'objet d'une active supervision de la part de la commission de liaison ad hoc. Dans cette discipline, un accent particulier a été mis sur l'acquisition de compétences en lecture. Les directions de collège ont été invitées à engager des actions spécifiques dans leur établissement et différentes activités centralisées, conférences et rencontres ont été organisées dans le cadre de la Quinzaine de la lecture. Des échanges de pratiques entre les enseignant-e-s des trois ordres d'enseignement ont eu lieu. De plus, le cycle d'orientation fut partie prenante dans l'organisation du Salon du Livre.

Le renouvellement et le complément de matériel ayant fait l'objet d'une planification sur plusieurs années se poursuit.

	2003	2004	2005
TIC (technologies de l'Information et de la Communication)	1 PC pour les salles des maître-sse-s des 17 CO (17 postes) 1 PC pour les 2 nouvelles classes-atelier (2 postes) 1 projecteur de données par collège (17 appareils) 2 Macintosh pour 3 classes d'accueil (N=6) 4 chariots mobiles 1 PC + 1 Macintosh bureau des président-e-s de groupe (DGCO) (N=2) 1 Macintosh portable direction de l'innovation pédagogique (DGCO) 2e phase de l'acquisition de chariots mobiles, l'un équipé en matériel MAC et l'autre en PC (1 ordinateur + 1 projecteur de données + 1 imprimante + 2 hauts-parleurs)	Suite et fin de la 2 ^e phase d'acquisition de chariots mobiles, l'un équipé en matériel MAC et l'autre en PC (1 ordinateur + 1 projecteur de données + 1 imprimante + 2 hauts-parleurs). Renouvellement des ordinateurs MAC dans les 17 CO.	Equipement d'un 3e chariot mobile dans tous les collèges
Biologie	Suite du remplacement des microscopes	Equipement de 2 malles tests (5 prévues pour l'ensemble des CO) pour des expériences de biologie. Renouvellement des jumelles.	Suite et fin de l'équipement de malles tests pour des expériences de biologie Fin du renouvellement des jumelles
Textiles	Remplacement des machines à coudre dans 5 collèges	2e et 3e volets du remplacement des machines à coudre	Suite et fin du remplacement des machines à coudre

Une nouvelle série de collèges a bénéficié du renouvellement des pupitres et des chaises.

Des adaptations pour l'utilisation des techniques informatiques ont été réalisées dans une première série d'aulas.

Toutes les cuisinières ont été changées, pour des raisons essentiellement de sécurité.

Toutes les salles de musique ont été dotées du matériel qui, bien que figurant dans l'équipement type, n'avait pas encore été acquis.

Formation continue du corps enseignant

La formation continue constitue un enjeu majeur pour garantir la qualité de l'enseignement. Les maître-sse-s en sont très conscients et s'inscrivent spontanément dans les différents dispositifs qui leur sont offerts. Les enseignant-e-s du primaire et du secondaire 2 fréquentent également certaines sessions qui leur sont ouvertes dans la mesure des places disponibles. Plus de 2300 inscriptions ont été enregistrées en 2005.

Souhaitée par le département, une formation complémentaire de deux ans a été mise sur pied par les responsables des classes d'accueil des trois ordres d'enseignement. Le dispositif, orienté en particulier vers l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves peu scolarisés et sur divers aspects de la migration, a été suivi par 27 personnes dont 9 provenant du CO, 5 du PO et 10 de l'EP.

Les recyclages d'anglais (en lien avec l'introduction de l'anglais pour tous les élèves) et d'histoire de l'art se sont terminés en juin. Ceux concernant l'enseignement du cinéma, de l'éducation aux médias, des mathématiques (utilisation des nouveaux moyens d'enseignement romands MERM) ainsi que ceux des SIC 7^e et 8^e ont été poursuivis, mais le gros effort visant à soutenir la rénovation des plans d'études touche à sa fin.

Conjointement avec leurs collègues du postobligatoire, les maîtres d'éducation routière ont participé à un séminaire de formation continue organisé en collaboration avec le service des automobiles et de la navigation (SAN). Il portait essentiellement sur les modifications récentes du droit de la circulation routière et à l'introduction du permis de conduire probatoire.

La FCUMB (formation complémentaire universitaire de mathématiques de base) a été organisée pour 20 personnes et a permis à 18 enseignant-e-s d'obtenir en juillet l'attestation nécessaire pour être habilités à enseigner cette discipline au cycle d'orientation. La cinquième volée a démarré en septembre pour 22 personnes.

Organisation des classes – statistiques

Au 18 novembre, la situation se présentait de la manière suivante:

Elèves: 13241 (12584 en 2003, 13002 en 2004) soit + 239 en 1 an

Nombre de classes: 712, dont 9 sport et art; 39 classes d'accueil, 12 classes atelier (10 classes entières et 2 demi-classes) et 8 classes spéciales-orientation.

Collèges à regroupements (16)

	A		B		BC	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
7 ^e	2'549	114	456	32	342	26
8 ^e	2'773	125	911	64		
9 ^e	2'356	104	995	69		
Total	7'678	343	2'362	165	342	26

Collèges à niveaux et options (3)

	élèves	classes
7 ^e	638	36
8 ^e	623	35
9 ^e	734	39
Total	1'995	110

Classes particulières

	élèves	classes
ateliers	131	12
accueil	419	39
sport et art	165	9
spéciales-orientation	149	8
Total	864	68

Moyenne des effectifs d'élèves par classe

	A	B	BC	Niveaux/options
7 ^e	22.4	14.3	13.2	17.7
8 ^e	22.2	14.2		17.8
9 ^e	22.7	14.4		18.8

Groupes d'options

		7 ^e	8 ^e	9 ^e
Groupe 1 Langue ancienne	Latin	32.8%	21.2%	16.0%
Groupe 2 (7 ^e) Sciences et français	Développements mathématiques Observation scientifique Français / diction	63.9%		
Groupe 2 (8 ^e) Sciences et techniques	Physique Activités techniques (travaux manuels et dessin technique) SIC (système d'information et de communication)		54.1%	
Groupe 2 (9 ^e) Sciences	Biologie Physique			45.8%
Groupe 3 (8 ^e et 9 ^e) Arts	Arts visuels - Cinéma - Histoire de l'Art Musique - Textiles (stylisme) - Théâtre		21.5%	32.8%

Evolution de la situation de 2003 à 2005

Collèges à regroupements (16)

Elèves									
	A			B			BC		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
7 ^e	2517	2591	2549	540	615	456	213	232	342
8 ^e	2496	2610	2773	823	875	911	-		
9 ^e	2247	2280	2356	839	949	995	-		
Total	7260	7481	7678	2202	2439	2362	213	232	342

Classes									
	A			B			BC		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
7 ^e	112	113	114	40	43	32	17	18	26
8 ^e	112	116	125	60	62	64			
9 ^e	102	101	104	60	67	69			
Total	326	330	343	160	172	165	17	18	26

Collèges à niveaux et options (3)

	Elèves			Classes		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
7 ^e	714	608	638	41	34	36
8 ^e	675	733	623	38	40	35
9 ^e	689	667	734	40	38	39
Total	2'078	2'008	1'995	119	112	110

Classes particulières

	Elèves			Classes		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Ateliers	112	119	131	10	11	12
Accueil	409	411	419	40	39	39
Sport et art	160	160	165	9	9	9
Spéciales-orientation	150	152	149	8	8	8

Moyenne des effectifs d'élèves par classe

	A	B	BC	Niveaux/options
2003	22.27	13.76	12.53	17.46
2004	22.67	14.18	12.89	17.93
2005	22.38	14.32	13.15	18.14

Classes d'accueil

Les 39 classes ouvertes à la rentrée 2004 ont dû être complétées par 5 nouvelles en cours d'année pour pouvoir scolariser les quelque 435 élèves (effectif maximum) qui devaient bénéficier de cette structure. Au total, 546 dossiers ont été traités, représentant 79 pays et une cinquantaine de langues différentes.

A la rentrée 2005, les 394 élèves inscrits ont été répartis dans 38 classes. Les 25 allophones arrivés entre octobre et décembre n'ont pas pu être tous intégrés dans les classes existantes si bien que le CO a dû en ouvrir une 39^e.

Des cours de langue maternelle ont été organisés pour l'albanais, l'arabe, l'espagnol, le lingala, le portugais, le serbo-croate et le turc. Ils ont été fréquentés par 303 élèves, soit 70% de l'effectif. Plusieurs maître-sse se sont en outre impliqués dans des missions de traduction et/ou de médiation auprès des familles.

Deux cours d'alphabétisation (18 élèves) ont fonctionné avec succès tout au long de l'année scolaire.

Une collaboration avec le Jardin botanique a été réactivée afin de mettre sur pied et de tester des activités ciblées pour les élèves de classes d'accueil.

Evaluation du travail des élèves

37 évaluations communes ont été organisées dans 7 disciplines: mathématiques, physique, français, latin, anglais, allemand et biologie dont:

- 12 évaluations de départ, non notées, ayant pour fonction de réguler l'enseignement et la progression dans les plans d'études.
- 25 évaluations notées contribuant à la certification des élèves (EVACOM) en français, latin, allemand, anglais, mathématiques et physique.

Pour la première fois, l'épreuve commune de 9^e en mathématiques a été conçue en deux parties: une partie «tronc commun» destinée à tous les élèves et portant sur les connaissances et compétences de base, et une partie «développement» destinée aux élèves avancés. D'entente avec le CCI (conseil central interprofessionnel), les résultats ont dispensé les élèves du CO de l'examen habituel organisé par les entreprises en vue d'une entrée en apprentissage et l'EC a été utilisée pour celles et ceux qui ne provenaient pas du CO.

Le logiciel «EVACOM» a été constamment amélioré au cours de l'année. Bien que beaucoup reste à faire pour développer certaines fonctions, faciliter les accès, les temps de réponse, la convivialité, la forme des documents

à imprimer, etc. ce logiciel constitue déjà un instrument précieux de pilotage.

Orientation des élèves

Une nouvelle batterie de tests de raisonnement pour les élèves de 6^e primaire et ceux se présentant aux sessions d'orientation du printemps et de l'été pour l'entrée en 7^e, 8^e et 9^e année a été mise en œuvre. Un module informatique devant servir à corriger les tests et à imprimer les fiches de résultats destinées aux psychologues du SMP, en voie de développement, a été testé.

Elèves en difficulté

Les moyens spéciaux accordés aux directions de collège (18 postes d'enseignement) pour aider à l'encadrement tant social que pédagogique des jeunes dont les difficultés personnelles ou scolaires se traduisent par de graves dysfonctionnements ont été utilisés en fonction des situations et des besoins spécifiques de chaque établissement.

Des mesures ont été prises dans les collèges permettant notamment, grâce à des effectifs réduits et à des pratiques de pédagogie différenciée adaptée à chaque individu, de répondre aux besoins d'encadrement particulier d'un certain nombre d'élèves. De plus, une «classe-relais externe» a été ouverte à la rentrée 2005 pour les élèves dont le comportement ne leur permet plus de tirer profit du cadre et de l'enseignement traditionnels de l'école. Un deuxième dispositif du même type est envisagé pour l'année prochaine, dans la mesure où l'expérience se révélera positive.

Elèves handicapés

Cette année, le CO accueille 4 élèves malvoyants, 10 déficients auditifs (6 à temps partiels), 7 infirmes moteurs cérébraux et/ou handicapés mentaux (6 à temps partiel), 7 handicapés physiques (myopathie, nanisme, handicaps moteur), dont 3 à temps partiel. Une classe intégrée pour 5 enfants handicapés mentaux – dont 1 trisomique – a été ouverte pour la première fois (collège de Bois-Caran) et 6 malentendants fréquentent la classe du centre de Montbrillant au sein du collège de Sécheron. Par ailleurs, le CO organise des intégrations très partielles (2 heures par semaine) pour des handicapés mentaux. Un second élève trisomique fréquente une classe du collège des Grandes-Communes. 8 autres élèves gravement atteints dans leur santé (cancer, malformation génétique, etc.) bénéficient de moyens d'encadrement ou de soutien particuliers.

Cours complémentaires et cours facultatifs

Les dispositifs de soutien font chaque année l'objet d'une forte fréquentation, bien qu'ils ne puissent être proposés aussi largement qu'auparavant en raison des restrictions financières. 340 heures (376 en 2004) ont pu être dévolues à l'assistance pédagogique (cours d'appuis et de rattrapage, études surveillées) et 94 heures (229 en 2004) aux cours facultatifs. Ces derniers sont essentiels pour encadrer les élèves en dehors des heures scolaires, notamment pendant la pause de midi.

Enseignement aux parents (EPa)

L'Ecole de parents a ouvert 67 cours (76 en 2004 et 87 en 2003) fréquentés par un total de 1164 «parents-élèves» (1228 en 2004 et 1352 en 2003). Une soixantaine de personnes n'ont pu être accueillies dans les cours de

français pour débutants en raison de la diminution des heures dévolues à l'EPA et ce, malgré une augmentation des effectifs des classes. 13 chômeurs ont été exemptés soit de la taxe d'inscription, soit du financement d'un cours (11 en 2004 et 10 en 2003).

Ont été ouverts:

- 23 cours gratuits: alphabétisation, français débutants 1 et 2 (740 parents-élèves), conférences de mathématiques (482 participants);
- 38 cours avec taxe d'inscription (625 inscriptions): allemand, anglais, apprendre à apprendre, français moyens à perfectionnement, histoire, initiation informatique, latin, mathématiques (cours et cycle de conférences);
- 6 cours autofinancés (57 élèves): dessin, multimédia, tableur, traitement de texte.

Les cours sont assurés par 50 maître-sse-s, dont 6 nouveaux (52 en 2004 et 59 en 2003). Ils sont donnés dans 11 collèges et représentent 134,9 heures par semaine (145,6 en 2004 et 153,4 en 2003).

Les 3 cours d'alphabétisation ont accueilli 43 personnes (3% de l'effectif total) et les 32 cours de français pour allophones ont été fréquentés par 740 parents-élèves (soit 64% de l'effectif total) avec une moyenne de 23,12 élèves par cours (la plupart des classes n'ont que 24 places à disposition!). Le taux de participation des mères de famille reste très élevé: 77% (76% en 2004).

Dans sa volonté d'intégration à la vie genevoise et de familiarisation avec le cycle d'orientation, l'EPA a organisé en outre des soirées repas de classes, des soirées spectacles pour les «élèves» de français niveaux moyen, avancé et perfectionnement, une visite du musée d'ethnographie, ainsi qu'un concert donné par l'orchestre du cycle.

Développement et innovation pédagogique (DIPCO)

Le DIPCO est un secteur ressource de nature transversale et est intégré à la direction générale du CO. Il assure la coordination de l'innovation pédagogique entre le cycle d'orientation, les autres ordres d'enseignement et les autres cantons et coordonne l'innovation pédagogique à l'intérieur du CO. Il assure les relations avec la recherche et le développement en pédagogie et conduit une étude permanente des actions à entreprendre pour intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la prospective éducative, ceci en étroite collaboration avec le Service Ecole-Médias du DIP (SEM).

En 2005, le DIPCO s'est investi plus particulièrement dans les domaines suivants:

- Réalisation de la première partie d'un «Guide méthodologique pour l'évaluation» à l'intention des personnes ou organes qui, dans l'institution scolaire, sont appelés à encadrer, suivre et construire des épreuves d'évaluation des acquis des élèves, ainsi qu'à interpréter les résultats.
- Suivi des recherches confiées au service de la recherche pédagogique (SRED) sur «L'évaluation», «L'introduction de l'anglais pour tous les élèves du CO», «Le climat d'établissement», «Les transitions scolaires».
- Elaboration, analyse et mise en œuvre d'un dispositif expérimental sur «l'enseignement de la proportionnalité en mathématiques».

- Construction de l'objet enseignée en classe de français. Analyse du travail enseignant en grammaire et en production écrite.
- Analyse et enquête liées aux résultats obtenus par PISA 2000 et PISA 2003.
- Organisation du pré-test PISA 2006 sur les sciences dans deux établissements du CO et 3 du PO.

Au niveau des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la prospective éducative, le DIPCO:

- Collabore au développement du site Internet du CO.
- Apporte un soutien aux maître-sse-s pour le développement de sites pédagogiques et les valide.
- Gère le budget et les logiciels pédagogiques mis à disposition du corps enseignant et assure les prêts.
- Suit et contrôle l'application des règles contenues dans «Projets pédagogiques faisant appel à Internet – Protocoles – Guide à l'intention des directions et des maîtres du cycle d'orientation, DIPCO (13.03.2003)».
- Participe à l'élaboration de la configuration informatique pédagogique du cycle d'orientation.

Informations, communications et coordinations

Le site web: <http://www.geneve.ch/co> est régulièrement mis à jour. Il fournit des informations concernant les différents domaines et activités du CO (administration, pédagogie, orientation, activités et vie des collèges, etc.).

La brochure d'informations générales éditée par la direction générale du cycle d'orientation à l'intention des parents qui inscrivent leur enfant au CO a été mise à jour. Elle présente le CO sous ses multiples aspects pédagogiques et administratifs.

Le bulletin d'information Cap C'O a paru 2 fois: le N° 17 du mois d'avril a traité divers aspects liés à la lecture et a présenté le nouveau Service Ecoles-Médias (SEM). Le N°18, paru en juin, a été consacré à l'analyse des flux et de l'orientation des élèves à leur entrée au cycle d'orientation, à l'issue du CO et du 10e degré, ainsi qu'aux orientations vers les structures d'insertion. Tous les Cap C'O peuvent être consultés sur le site Internet: www.ge.ch/co/capco.

Une coordination étroite est réalisée entre les trois ordres d'enseignement, les services du DIP, ainsi qu'avec les autres cantons et pays dans les domaines pédagogiques, institutionnels, didactiques, etc. Une participation active est notamment assurée à la coordination romande en matière de plan d'études (PECARO) et de moyens d'enseignement, ainsi que de l'évaluation de ces derniers.

5.6 Enseignement secondaire II postobligatoire

Mission

L'enseignement secondaire II postobligatoire a pour mission principale de former les élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire, qui ont en général, entre 15 et 19 ans, afin qu'ils accomplissent un cursus de formation qui débouche à son terme à l'obtention d'un titre reconnu au plan fédéral (niveau CITE 3 de la classification de l'OCDE).

Les formations proposées par l'enseignement secondaire II postobligatoire mettent l'accent soit sur la culture générale (maturité gymnasiale, certificat et maturité spé-

cialisée de l'école de culture générale), soit sur la formation professionnelle (attestation de formation initiale, certificat fédéral de capacité, diplôme de commerce, maturités professionnelles).

L'enseignement secondaire II postobligatoire a également deux missions connexes:

- préparer, en étroite collaboration avec le CO, les élèves à être accueillis dans une filière de formation certifiante du secondaire II postobligatoire lorsqu'ils ne satisfont pas aux normes d'admission du postobligatoire, ou qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français;
- proposer, à des adultes, un cursus de formation débouchant sur un diplôme reconnu au plan fédéral dans le domaine de la culture générale ou dans celui de la formation professionnelle en collaboration avec l'OFPC.

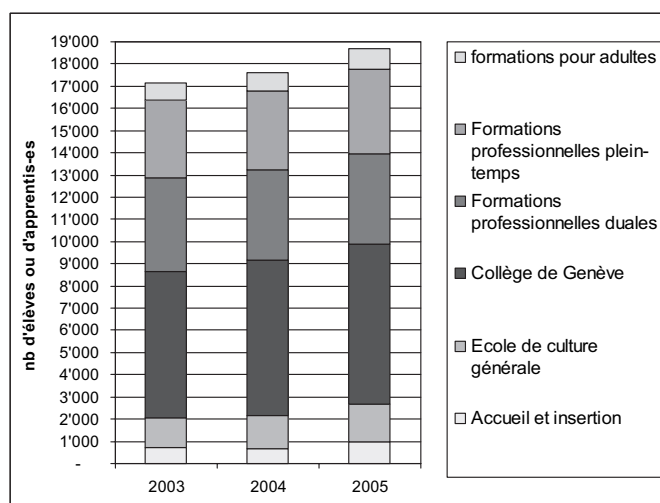
Activités

L'augmentation des effectifs, la poursuite des formations mises en place récemment et la mise en place de nouvelles formations décidées par la Confédération ou la CDIP sont les points saillants en 2005.

1. Hausse des effectifs

Les 21 écoles du secondaire II accueillent cette année scolaire près de 18'900 élèves et apprentis-es, ce qui représente une augmentation de plus de 1'000 unités par rapport à la l'année scolaire 2004-2005 (5.9%) et de plus de 1'500 unités par rapport à l'année scolaire 2003-2004 (8.8%).

Evolution des effectifs 2003-2005



L'évolution de ces effectifs est toutefois différente lorsqu'elle est analysée par type de filières:

- les effectifs de l'accueil et de l'insertion (+39%) semblent exploser, mais près des trois-quarts de cette augmentation sont dus à l'intégration des effectifs du préapprentissage en 2005;
- globalement, les effectifs des filières de formations générales (Ecole de culture générale et collège de Genève) augmentent (+5.9%) dans des proportions similaires à celle observée pour l'ensemble de l'ESPO (+5.9%). Par type d'écoles, la situation est cependant plus contrastée: les effectifs de l'Ecole de culture générale augmentent proportionnellement de manière plus rapide (+15.8%) que ceux du Collège de Genève (+3.7%);
- dans la formation professionnelle, les effectifs augmentent légèrement (+1.6 %) et la «scolarisation» de la for-

mation professionnelle se confirme puisque les apprentis-es qui se forment entièrement à l'école (filières professionnelles dites plein-temps) sont toujours plus nombreux (+4.4%) alors que ceux qui sont en apprentissage en entreprise le sont de moins en moins (-0.9%);

- finalement, les effectifs des formations pour adultes (principalement Collège pour adultes et ECG pour adultes) augmentent dans des proportions importantes (+17.8%) mais concerne des effectifs relativement peu élevés (+154 élèves).

Pour faire face à cette augmentation, une conséquente opération de réallocations de ressources a été conduite à l'intérieur du DIP permettant d'allouer une dizaine de postes d'enseignant supplémentaires pour organiser la rentrée 2005 du PO.

Malgré cela, il a été nécessaire de reconduire les mesures prises l'année précédente, à savoir:

- modifier des modalités de rémunération de certaines activités hors enseignement de maîtres-ses, voire d'en supprimer certaines;
- diminuer la grille horaire au Collège de Genève;
- supprimer les remplacements de brèves durées en éducation physique;
- augmenter les effectifs moyens par cours.

L'effet conjugué de ces différentes mesures n'a toutefois pas été suffisant et le PO présente, à l'issue de l'année 2005, un dépassement budgétaire d'une dizaine de postes d'enseignant-e.

Cette tendance haussière des effectifs n'étant pas prête de s'inverser selon les prévisions démographiques, l'offre de formation et de certaines prestations sont en cours d'analyse.

2. Poursuite de formation

L'introduction de nouvelles formations mises en place en 2003 s'est terminée tant à l'école d'arts appliqués (EAA) où la 3^e et dernière année de formation pour les designers et les concepteurs en multimédia a commencé en septembre 2005, ainsi qu'à l'école de commerce où la nouvelle formation commerciale de base (NFCB) déploie ses derniers effets puisque les apprentis-es concernés-es ont débuté là aussi en septembre 2005 leur 3^e et dernière année d'apprentissage.

3. Introduction de nouvelles formations

Le canton de Genève doit réformer différentes formations dans le domaine professionnel pour se conformer aux exigences énoncées dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle et son ordonnance.

A l'école de commerce:

- L'école de commerce Emilie-Gourd où sont organisées ces formations à Genève a initié à la rentrée 2005 la réforme des professions de la vente qui prévoit que les formations de vendeurs (CFC en deux ans) et de gestionnaires de vente (CFC en trois ans) cèdent la place aux nouvelles formations dans le commerce de détail:
 - une formation initiale duale en trois ans préparant à un CFC de «gestionnaire de commerce de détail» permettant l'accès à une Maturité Professionnelle Commerciale post-CFC;
 - une formation initiale en deux ans d'«assistant/assistante dans le commerce de détail» débouchant sur

une attestation fédérale. Cette formation est réservée aux élèves n'ayant pas la possibilité de se préparer directement à un CFC. L'attestation permet toutefois un raccourcement en 2^e année de CFC de gestionnaire de commerce de détail.

- Les écoles de commerce à temps plein délivrant actuellement un diplôme de commerce devront à l'avenir préparer leurs élèves à un équivalent à celui obtenu selon le système dual. Une expérience pilote de deux ans (2005-2006 et 2006-2007) a été mise en place par l'OFFT et c'est la nouvelle école de commerce Aimée-Stitelmann qui a été désignée à Genève pour en faire partie. Cette expérience pilote a pour but d'expérimenter des formes de pratiques professionnelles en école permettant à des élèves à plein temps d'acquérir les compétences professionnelles, méthodologiques et sociales nécessaires à l'exercice des professions commerciales et attestées par un CFC.

Au CEPTA

- L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'informaticien-ne entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 généralise la modularisation de l'enseignement en informatique selon le plan élaboré par la Coopérative Formation Professionnelle Informatique Suisse (I-CH). Conformément à l'esprit des réformes actuelles dans la formation professionnelle, le plan de formation se base essentiellement sur l'acquisition de compétences, chaque module ayant pour objectif l'acquisition d'une compétence définie.
- Une expérience pilote d'un tronc commun d'une année entre les formations d'informaticien et de médiamaticien a été mise en place à la rentrée 2005 au CEPTA. Celle-ci, accompagnée par un groupe de suivi composée de différents partenaires concernés par ces formations, a pour objectif de permettre aux apprentis d'acquérir des connaissances et des compétences de base en informatique leur permettant à la fin de la 1^{re} année d'effectuer un choix en connaissance de cause entre l'orientation plus technique des métiers de l'informatique ou plutôt commerciale de la formation de médiamaticienne. Elle s'inscrit dans la perspective des pôles de formation professionnelle basés sur la notion de champs professionnels.

A l'école de culture générale

Faisant suite à l'adoption par la CDIP en juin 2003 du règlement instaurant une maturité spécialisée, l'école de culture générale propose un nouveau cursus d'une année menant à une maturité spécialisée (MS) dans les orientations Santé et Travail Social, titre qui permet ensuite de rejoindre une HES du domaine concerné.

Les conditions d'admission, le parcours de formation et les conditions d'obtention du titre ont été définis et organisés en étroite collaboration avec la Haute Ecole de Santé (HEdS) et avec la Haute Ecole de Travail Social (HEdTS).

Cette formation consiste en des stages en institution et un suivi pédagogique pour l'élaboration du travail de maturité. Dans le domaine de la santé, les étudiants suivent pendant leur année de maturité les cours de l'année préparatoire mise en place par la HES.

Le DIP a déposé en 2005 une demande de reconnaissance des nouveaux titres (certificats et maturités).

Treize étudiants-es suivent ainsi un parcours de MS santé et 28 celui de MS Travail Social.

Evolution des effectifs des maturités professionnelles (1996/1997 – 2005/2006)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EC (maturité commerciale)	25	42	54	58	69	97	126	501	691	821
Diplôme et matu. pro. (depuis 2003)								347	517	684
Maturité post-CFC	16	19	29	21	23	35	33	38	27	38
Maturité post-diplôme	9	23	25	37	46	62	93	116	147	99
CEPTA (maturité technique et artisanale)	90	114	161	138	222	235	274	281	278	286
Maturité intra-CFC	78	98	140	125	189	213	248	255	251	229
Maturité post-CFC	12	16	21	13	33	22	26	26	27	57
EAD/EAA (maturité artistique)	34	58	63	66	75	89	109	125	152	150
Maturité intra-CFC	34	58	58	60	70	79	97	121	145	150
Maturité post-CFC			5	6	5	10	12	4	7	
CPC (maturité commerciale)	22	33	70	117	147	168	178	147	134	128
Maturité intra-CFC	22	33	70	117	147	168	178	147	134	128
Ecole d'horticulture (maturité agricole)	-	-	-	12	10	14	22	22	19	-
Maturité intra-CFC				12	10	14	22	22	19	
Total maturités professionnelles	171	247	348	391	523	603	709	1'076	1'274	1'385
Maturités techniques EET (depuis 2000)					419	430	406	433	385	392
Total	171	247	348	391	942	1'033	1'115	1'509	1'659	1'820

Effectifs enregistrés dans la BDS au 31 décembre de 1996 à 2004 et au 9 novembre 2005.
Source: Service de la recherche en éducation (DIP).

L'augmentation des effectifs des maturités professionnelles se poursuit. A noter que pour la première fois, les effectifs de la maturité spécialisée de l'ECG y sont inclus.

L'importante augmentation des effectifs des maturités post-CFC au CEPTA s'explique par le fait que depuis cette année scolaire, le CEPTA prend en charge cette formation également pour les maturités professionnelles jusque-là dispensées à l'EAA, au CEPL ainsi qu'au CEFOPS.

Une nouvelle école au postobligatoire

Depuis la rentrée 2005, la nouvelle école de commerce jusqu'alors dite «du Rollet» a été nommée par décision du Conseil d'Etat du 3 octobre 2005 «Aimée-Stitelmann» pour rendre ainsi hommage à cette citoyenne genevoise, condamnée en 1945 pour avoir aidé des réfugiés à traverser la frontière suisse durant la Seconde Guerre mondiale, première personne à avoir vu son jugement annulé et avoir été réhabilitée en 2004.

Cette école est depuis 2005 également responsable de l'annexe dite «des Bougeries» anciennement rattachée au CEC E.-Gourd et, depuis octobre, dispose d'un bâtiment provisoire, localisé à Plan-les-Ouates sur l'emplacement du futur bâtiment.

Les travaux de finalisation du projet de loi de ce nouveau bâtiment ont été poursuivis pendant l'année avec le concours d'architecture, le devis général, le vote du crédit d'étude et la rédaction de l'exposé des motifs relatif au crédit de construction. Le projet de loi est actuellement en main de la commission des travaux du Grand Conseil.

Projet DIP-Pôles

La nouvelle loi sur la formation professionnelle (NLFP), entrée en vigueur en janvier 2004, amène des changements importants dans le paysage de la formation professionnelle. Désormais, les domaines de la santé, du social, des arts, de l'agriculture et de la sylviculture sont placés dans le champ d'application de la NLFP.

Par ailleurs, la maturité technique, titre délivré par l'école d'enseignement technique permettant l'entrée dans les écoles d'ingénieurs HES, ne sera plus reconnue.

Afin de maintenir, à Genève, une formation professionnelle de qualité permettant de répondre aux exigences de la NLFP et de l'évolution des techniques, le Département de l'instruction publique a décidé de repenser le dispositif actuel de la formation professionnelle par la création de pôles. C'est l'objectif global du projet «DIP-Pôles».

En janvier 2005, il a été présenté au conseil central interprofessionnel, qui l'a approuvé. La phase de préparation a duré jusqu'en avril 2005, puis à partir du mois de mai, les groupes de travail ont été activés. Les propositions seront connues au mois de juin 2006.

Admission au postobligatoire d'élèves en provenance de l'extérieur de l'enseignement public

L'entrée en vigueur des nouvelles normes d'admission au secondaire II a exigé la révision des examens d'admission au postobligatoire d'élèves en provenance de l'extérieur.

Les Commissions de Liaison du PO (COMLIPO) ont élaboré un nouveau concept d'examen dont les contenus sont en adéquation avec les nouveaux plans d'études du CO et dont l'évaluation tient compte des exigences des différentes filières maturités et diplômes du PO.

Parallèlement, une organisation centralisée a été mise sur pied, favorisant ainsi une analyse des résultats et une orientation adéquate des élèves.

Plans d'étude et parcours de formation dans le domaine de la formation professionnelle

Différents travaux ont été menés par diverses commissions pour assurer:

- l'élaboration du plan d'étude cantonal de Maturité Professionnelle, orientations artisanale, technique, artistique, santé-sociale, commerce et sciences naturelles. Ce texte de référence garantit la conformité aux exigences fédérales, l'harmonisation des voies de maturités professionnelles et la spécificité de leur orientation;
- la mise en place d'un parcours de formation Maturité Professionnelle post CFC réunissant sous la conduite du CEPTA l'ensemble des étudiants-es visant l'obtention de ce titre, quelle que soit l'orientation ciblée. Cette innovation exige une étroite collaboration entre les différentes écoles professionnelles (CEPTA, EAA, CEPL, CEFOPS);
- le suivi de la mise en œuvre de nouveaux plans d'étude pour l'apprentissage de commerce (formation de base et formation élargie). Des commissions inter-établissements ont assuré la mise à jour des programmes selon la directive fédérale, l'élaboration de tests communs de fin de première année de formation et la rédaction des examens anticipés inclus dans le plan d'études;
- l'intégration dans le plan d'étude de Culture Générale (PEC CG) du parcours modulaire créé pour les adultes souhaitant obtenir un CFC.

Pilotage du dispositif d'insertion scolaire et professionnelle

Dans le but de favoriser la coopération des différentes structures d'insertion scolaire et professionnelle et de manière à garantir ainsi la mise en œuvre des articles 74D à 74H de la Loi sur l'Instruction Publique, entrés en vigueur le 20 mars 2005, la DGPO a réorganisé le pilotage du dispositif d'insertion scolaire et professionnelle par la mise sur pied d'une commission bipartite faîtière de suivi et par celle de trois commissions bipartites thématiques (insertion scolaire, insertion professionnelle et accueil d'élève non francophone).

Conformément à ce qui était prévu, les 18 ateliers du préapprentissage qui dépendaient de la fondation SGIPA ont été rattachés au DIP (plus spécifiquement au Service des classes d'accueil et d'insertion de la DGPO) dès la rentrée 2005. Les effets financiers de ce rattachement ne se feront sentir qu'en 2006.

Dans le domaine de l'insertion scolaire, les «Assises des Compléments de Formation» se sont déroulées le 5 octobre 2005. Réunissant l'ensemble des enseignants impliqués-es dans cette structure, cette rencontre a permis d'établir un état des lieux pédagogique et structurel de cette innovation introduite en 2003 et de définir des perspectives à court et moyen terme s'agissant de l'orientation des élèves, de l'évaluation de leurs compétences, ainsi que des approches pédagogiques les plus adéquates. Des «Actes des Assises» ont été publiés.

Financement particulier des cours interentreprises et de Quali +

Le canton de Genève organise les trois quarts des cours interentreprises (ex-cours pratiques de formation – CPF), généralement entièrement dispensés, dans les autres cantons, par les associations professionnelles patronales. Le coût de ces cours interentreprises dispensés par le CEPTA s'est élevé à F 4,4 mio de francs, dont F 2,7 mio pour le traitement des enseignants.

Le Fonds pour le perfectionnement et la formation professionnelle (FFPP), qui est subventionné à hauteur de 33% par l'Etat, assure une partie du financement de ces prestations de formation. La non affectation de la recette provenant du FFPP empêche cependant de compenser dans le budget du PO le financement de quelque 6.2 postes d'enseignants professionnels sur les 18.6 concernés. On peut donc observer la situation suivante: la couverture en francs existe, la mission n'est que subsidiairement du ressort de l'Etat, mais les postes engagés sont intégralement pris sur la dotation en postes du DIP, qui par ailleurs ne croît pas proportionnellement aux augmentations des effectifs des élèves.

La solution des traitements remboursés par le FFPP a été étudiée. Pour des raisons touchant aux normes légales (LGAF), elle a dû être abandonnée. Cette problématique sera intégrée par le DIP dans le cadre du processus budgétaire.

La situation est similaire s'agissant des cours organisés par le CEPTA pour les adultes au bénéfice d'une formation du dispositif «Quali +»: ces adultes perçoivent sous certaines conditions leur chèque de formation émis par l'OFPC. La recette ainsi générée (plus de F 213'000 en 2005 pour le CEPTA) ne peut être affectée et les charges liées à ces enseignements émarginent sur le budget ordinaire du PO. Cette problématique sera également intégrée par le DIP dans le cadre du processus budgétaire.

Certification

Plusieurs écoles et services du PO ont bénéficié, cette année, d'une certification dispensée par des organes accrédités. Il s'agit de:

- la certification EduQua, qui a été octroyée au CEPTA pour les prestations de l'Ecole Supérieure (formation des techniciens ES);
- la certification EduQua, qui a été octroyée au Collège pour adultes Alice-Rivaz;
- la certification ISO 9001: 2000, qui a été octroyée au Centre de séjours à l'étranger.

Informatique

Le postobligatoire a pu renouveler la tranche annuelle prévue dans le cadre du plan de renouvellement à 4 ans pour toutes les écoles (578 PC et 332 imprimantes, scanners et autres périphériques) et acquérir 512 PC supplémentaires pour l'équipement de pavillons provisoires ouverts en 2005 (EC Aimée Stitelmann à Plan-les-Ouates et son annexe située aux Bougeries, CEC André-Chavanne), les filières de formations professionnelles du CEPTA, de concepteurs multimédia, pour les cours d'introduction aux apprentis-es ainsi que pour les écoles d'enseignement général (équipements mobiles). De plus, dans le cadre du rattachement des ateliers du préapprentissage au DIP, 51 PC supplémentaires ont été intégrés dans le parc informatique du Service des classes d'accueil (SCAI), ce qui porte à 573 unités le nombre total de PC supplémentaires en 2005.

Vie des écoles

Accueil et insertion

L'intégration des 18 ateliers du préapprentissage dans le SCAI est le fait marquant de cette année. Ce rattachement renforce la cohérence du dispositif d'insertion professionnelle et améliore la transition entre la scolarité obligatoire et la scolarité postobligatoire pour les élèves en difficulté scolaire.

Le SCAI compte donc, en décembre 2005, près de 680 élèves répartis dans 68 classes situées dans 19 lieux géographiques du canton.

Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal (CEPTA)

Le CEPTA a dû faire des choix dans les prestations qu'il délivre en fonction de ses ressources, mais aussi des effectifs. Dès la rentrée 2005, il s'en est suivi:

- La non ouverture de la classe de télématiciens-nes de 1^{re} année (effectif jugé insuffisant vu la défection des apprentis vaudois) qui suivent les cours de l'école de Colombier (NE).
- La non ouverture de la classe d'employé-e-s de restauration de 1^{re} année (effectif jugé insuffisant) qui suivent les cours de l'école professionnelle de Montreux (VD).
- La non ouverture de la classe de décorateurs-trices d'intérieurs et de courtépontiers-ères de 1^{re} année (même motif) qui suivent les cours de l'école professionnelle de Vevey (VD).
- Le transfert des charges d'enseignement des cours interentreprises des constructeurs de 1^{re} année au CEP UIG-UNIA. Ces cours se donnent au CEPTA. La question de la maintenance des équipements informatiques reste posée.
- Le transfert de la charge du cours interentreprises de 4^e année des horlogers (domaine de l'industrie) à l'UFGVV.

Le cours s'est donné dans les locaux du CEPTA.

L'année 2005 s'est en outre caractérisée par les charges supplémentaires suivantes:

- Le développement de l'offre de formation et de qualification d'adultes par validation des acquis expérimentiels dans le cadre de l'offre Quali+ de l'OFPC se traduit par une augmentation considérable de leur demande de qualification dans ce domaine très particulier ainsi que de la charge des maîtres-ses de culture générale (formation modulaire). Le dispositif de coordination avec l'OFPC a nécessité, en outre, la mise à disposition d'un nouveau maître principal.
- Dans le même domaine, l'accord intervenu entre La Poste et la Confédération confiant à Genève (et Bâle) la requalification en «gestionnaires en logistique» des futurs licenciés de l'entreprise ne bénéficiant que d'une formation «mono-pole» a considérablement alourdi la tâche des maîtres impliqués dans Quali+.
- L'entrée en vigueur des plans de formation des apprenants candidats à l'attestation fédérale de formation initiale en 2 ans concerne désormais les domaines de la cuisine, de la coiffure et de la logistique (cours intercantonal). Cela implique un important travail de suivi pour les maîtres et les cadres pédagogiques, en collaboration avec l'OFPC.

Le nouveau règlement C1 10 40 concernant les prestations fournies à des tiers interdit désormais le versement de prime aux élèves des écoles «plein-temps» contribuant à ces prestations. Désormais, le fruit des mandats pour tiers sera alloué un tiers à la caisse de l'Etat, un tiers au fonds de rééquipement et un tiers au fonds de courses.

Ecole d'arts appliqués (EAA)

Durant l'année 2005 les événements suivants ont été organisés à l'EAA: l'exposition des résultats du concours des 100 meilleures affiches 2004 d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, dont 3 ont été conçues et réalisées par les élèves de l'EAA, le prix de la ville de Genève pour la Bande Dessinée 2005 et l'exposition des travaux des nominés (prix Töpffer).

- L'EAA a aussi participé à des concours et a réalisé un certain nombre de mandats, comme la création de la nouvelle plaquette pour l'EMS des Franchises (graphistes 2^{ème} année), la participation à un concours dans le cadre du festival des droits humains (élèves en conception multimédia), la section de graphisme a créé et réalisé l'affiche (déclinée en Tee-shirts, etc) pour le festival Caribana et la section de design a créé et a réalisé le calendrier SRO-KUNDIG, la collaboration entre une classe de l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann et notre classe de graphisme 2^e année pour la voirie de Carouge (flyers, tous ménages, etc..) et la réalisation du tee-shirt pour la société Cénovis, section de graphisme 3^e année.

Centre d'enseignement professionnel de Lullier (CEPL): Ecole d'horticulture – Ecole pour fleuriste – Formation duale en horticulture

A la mi-janvier 2005, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination du directeur de l'école d'ingénieur de Lullier (EIL) M. Lucas Luisoni et du directeur du Centre d'enseignement professionnel de Lullier (CEPL) M. Pierre Ronget, qui sont entrés en fonction le 1^{er} février 2005. Cette décision entérinait la réorganisation du Centre de Lullier avec deux sites de formation, l'un de niveau tertiaire et l'autre de niveau secondaire.

Simultanément à la désignation des nouvelles directions de Luillier, un mandat relatif à l'organisation administrative de l'ensemble du site a été confiée à l'ancien directeur général des Services administratifs et financiers (SAFs).

Ce mandat porte pour l'essentiel sur:

- la mise en place de processus garantissant une gestion en tout point conforme aux prescriptions publiques;
- un ensemble de recommandations visant, en particulier dans le domaine de l'administration et de la logistique, à une organisation économique et coordonnée des ressources existantes;
- au plan général, des propositions visant à développer collaboration et projets entre les deux écoles de formation, favorisant ainsi une connaissance et une promotion des prestations offertes par le site aux étudiants et apprentis, aux milieux professionnels et au public.

Pour le CEPL, l'année 2005 a été consacrée à la mise en cohérence des normes réglementaires concernant l'admission, la promotion et l'attribution des titres, tant pour les élèves de l'Ecole d'horticulture que pour ceux de l'Ecole pour fleuriste.

Les exigences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle ont impliqué pour le CEPL d'engager conjointement avec les associations professionnelles et la direction générale du postobligatoire une réflexion sur les modifications indispensables qu'il convient d'envisager pour que la formation offerte au CEPL réponde aux contraintes légales et aux besoins du monde de la terre.

Dans une volonté d'ouverture sur la cité, l'Ecole pour fleuriste a participé au stand du canton de Genève à l'OLMA, et le CEPL dans son ensemble a présenté un stand aux Florales de Genève, mettant ainsi en évidence les compétences acquises par les élèves au cours de leur formation.

Ecole d'enseignement technique (EET)

L'école dispose d'un parc informatique entièrement renouvelé qui offre aux élèves des possibilités de formation performantes dans les domaines de la DAO et de la programmation informatique.

Les groupes de discipline développent des corpus de cours et d'exercices accessibles à tous sur le site de l'école.

Malgré les difficultés économiques rencontrées par un certain nombre d'entreprises, la Commission des stages a pu attribuer à la centaine d'élèves concernés un stage en milieu professionnel de 12 semaines conformément aux exigences de cette formation.

Ecole de commerce

L'année 2005 a été marquée par la poursuite des restructurations et la mise en place des réformes, ainsi que par une réflexion relative aux Pôles de formation professionnelle.

Dans ce contexte, différents constats peuvent être établis:

- Une baisse significative de l'offre des places d'apprentissage d'employé-e de commerce (-27%) a été constatée. La structure de la NFCB semble être trop lourde pour certaines entreprises. Par ailleurs, beaucoup d'employeurs trouvent que cette formation devient trop généraliste et plus assez profilée sur leur profession. Cette baisse se traduit par une augmentation des élèves en filière plein-temps.

- L'expérience pilote de la formation «attestation» en 2 ans menée avec la 1^{ère} volée s'est terminée avec succès. Une 2^e et une 3^e volées sont en cours de formation, toujours sous forme expérimentale. Ne doivent pouvoir accéder à cette formation «attestation» que les élèves dont on a la certitude qu'ils ne peuvent effectuer un apprentissage en 3 ans. En effet, l'infrastructure importante qu'elle nécessite ne permet pas d'envisager des effectifs importants.
- L'avenir de la maturité professionnelle post-diplôme est remis en cause: il est question de supprimer la quatrième année, le stage de 39 semaines, et de la remplacer par une formation de pratique professionnelle plus importante en école. Nombre d'écoles de commerce genevoises, romandes et tessinoises souhaitent pourtant continuer avec le système en place actuellement, à savoir 3 ans en école et 1 an de stage.

De plus, une meilleure répartition des différentes filières de formation commerciales est en cours. A terme, les différentes écoles verront le nombre de leurs filières réduit.

Ecole de culture générale (ECG)

L'Ecole de culture générale délivre depuis juin 2005 un certificat de culture générale comprenant 4 domaines de formation: santé, socio-éducatif, communication-expression, arts. Le parcours scolaire est constitué de cours communs à tous les élèves et de cours spécifiques au domaine préprofessionnel choisi.

Le certificat permet d'accéder aux formations professionnelles tertiaires de niveau ES de chacun des 4 domaines de formation.

Depuis la rentrée 2005, une maturité spécialisée a été mise en place dans les domaines de la santé et du travail social (*supra*).

Collège de Genève – collège pour adultes

Comme les années précédentes, le collège de Genève a dû faire face à une augmentation d'effectifs. 200 élèves supplémentaires, répartis dans 9 groupes, ont été intégrés sans que les ressources n'augmentent dans les mêmes proportions.

Afin de répondre à une demande de simplification de l'organisation scolaire, et pour diverses raisons pédagogiques résultant de l'organisation de cours semestriels, il a été procédé à une modification de la grille horaire de chimie. Son découpage est maintenant de deux heures hebdomadaires en 1^{re} année et de deux hebdomadaires en 2^e année.

Pour faire suite à l'étude menée par M. J.-J. Forney sur les procédures d'accompagnement, les règlements et l'évaluation du travail de maturité (TM), le règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève a été modifié dans ses articles 22 a et 22 b. Ainsi, le TM n'est plus éliminatoire à lui seul et les règles concernant le traitement du plagiat ont été édictées.

Le mode de sélection des élèves qui peuvent être admis en maturité mention bilingue a dû être revu. L'adoption d'un nouveau critère de sélection qui ne se fonde plus que sur les notes (notes à l'année et notes obtenues aux épreuves EVACOM) a entraîné la révision du règlement interne du collège de Genève.

Dans le cadre de la première révision de l'ORRM, la Conférence des directeurs et directrices du collège de Genève (D12) a répondu au questionnaire établi par la conférence des directeurs de gymnases suisses (CDGS).

Par ailleurs, le groupe de travail constitué par le secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche a fait appel à un directeur de collège genevois, ce qui permettra, par la même occasion de faire valoir le point de vue genevois. Cette démarche globale a incité le D12 à évaluer l'application de l'ORRM dans le cadre genevois et à communiquer remarques et demandes.

En parallèle à la certification EduQua qui a été décernée au collège pour adultes Alice-Rivaz, ce dernier a mis en place une formation continue complémentaire pour l'enseignement aux adultes.

5.7 Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS)

Mission

Le centre de formation professionnelle santé-social (ci-après: le centre) est une école professionnelle qui dispense les formations suivantes, en conformité avec la logique de la loi fédérale sur la formation professionnelle entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004:

- *formations de niveau tertiaire (écoles supérieures)* pour les professions de: hygiénistes dentaires, pédicures-podologues, assistantes et assistants de médecin, laborantines et laborantins médicaux, cytotechniciennes et cytotechniciens (formation post diplôme), ambulancières et ambulanciers, éducatrices et éducateurs du jeune enfant;
- *formations de niveau secondaire II* en alternance avec l'emploi pour les professions de cuisinières et cuisiniers en diététique et assistantes et assistants dentaires, en école avec stage pour les professions d'aides familiales, d'assistantes socio-éducatives et assistants socio-éducatifs, assistants et assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes;
- *formations complémentaires* selon les modalités des articles 17, 33 et 34 de la loi fédérale sur la formation professionnelle, pour la profession de gestionnaires en économie familiale (*niveau secondaire II*);
- *Formations complémentaires* nécessaires à la certification basée sur la validation d'acquis dans le cadre de «Qualification +».

La plupart des écoles dispensent en outre une formation continue organisée en liaison avec les associations professionnelles respectives et financée par celles-ci, à l'exception de la formation continue des ambulancier-ière-s prévue par la loi sanitaire genevoise.

Activités

La direction du centre a élaboré sa stratégie générale dans le cadre du DIP coordonné l'activité des écoles et mis à leur service les moyens matériels nécessaires à leur activité pédagogique.

Elle a été très impliquée dans l'accompagnement des changements:

- augmentation de la capacité de formation en école plein temps de l'école d'éducateurs du jeune enfant;
- poursuite des démarches en vue de la mise en œuvre d'une procédure de qualification sur reconnaissance d'acquis pour les personnes travaillant dans les institutions de la petite enfance;

- mise en place, en collaboration avec l'OFPC d'une procédure de reconnaissance et validation des acquis pour les aides soignants qualifiés travaillant dans les institutions de la santé en vue de leur obtention du CFC d'assistant en soins et santé communautaire;
- mise en œuvre du programme de formation d'assistant socio-éducatif de niveau CFC dans le domaine social au sein de l'école d'aides familiales;
- collaboration avec la DGPO à la mise en œuvre de la maturité professionnelle santé-social par la prise en charge des cours spécifiques au domaine santé-social dont la première classe a débuté en septembre;
- réponse aux consultations fédérales au sujet d'ordonnances émanant de l'OFFT et concernant les professions de la santé et du social, placées sous la responsabilité de la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2004, selon la loi fédérale sur la formation professionnelle et début de l'application de l'ordonnance fédérale sur les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post-diplômes des écoles supérieures entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005;
- collaboration sur les plans romands et genevois, avec les instances de la conférence romande de la formation professionnelle et avec la direction de l'OFPC;
- recherche de locaux encore accru par l'augmentation des effectifs;
- la commission paritaire s'est réunie à plusieurs reprises. Ses travaux ont porté sur l'adaptation du statut des enseignants et l'étude de la faisabilité du rattachement du Centre à la DGPO sur mandat du secrétaire général du DIP. Par ailleurs, la direction et des collaborateurs du Centre sont impliqués dans le projet de constitution des pôles de la formation professionnelle à Genève.

La formation pédagogique de base, exigée pour la nomination des enseignants, a été achevée par 9 personnes: 2 à l'université de Genève et 7 à l'ISFPF. 7 enseignants ont poursuivi ou commencé la formation: 1 à l'université, 6 à l'ISFPF.

7 enseignant(e)s ont en outre bénéficié de formations continues variées dont la durée allait au delà des 5 jours statutaires, dans les domaines professionnels ou pédagogiques, attribuées par la commission de formation continue du centre.

L'augmentation de l'effectif des étudiants de l'école d'éducateurs du jeune enfant, qui s'est manifesté par l'ouverture d'une deuxième classe de 1^{re} année en école plein temps (prévue pour février 2006), la poursuite de la mise en place de la formation d'assistant en soins et santé communautaire par la réalisation de son 3^e degré de formation et enfin la création de la nouvelle formation ouverte à la rentrée 2005 visant un CFC dans le domaine social, celle d'assistant socio-éducatif dont l'ordonnance de formation est entrée en vigueur le 16 juin 2005, ont été les trois réalisations principales du Centre.

Effectifs – candidatures et étudiants

Le nombre de candidats dans les 6 écoles tertiaires a augmenté en raison du plus grand nombre de places de formation offertes à l'école d'éducateurs du jeune enfant et du grand intérêt que suscite cette formation. Dans la plupart des écoles, il reste supérieur au nombre de places disponibles. Seule l'école de pédicures-podologues a dû renoncer à organiser un concours d'entrée. La forte diminution visible en 2003 reflète le départ du Centre des 3 écoles HES.

Candidat-e-s aux concours d'admission des écoles tertiaires

Année civile	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de candidat-e-s	433	371	250	313	350

Source CEFOPS – 1^{er} janvier 2006

Grâce au développement des formations du secondaire II, l'effectif du Centre marque une nette progression durant les trois dernières années.

Etudiant-e-s et apprenti-e-s réguliers dans les écoles du centre

Année scolaire	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'étudiant-e-s	651	549	687	776	808

Source SRED (BDS)

Donnée 2001 à 2004 au 31 décembre; données 2005 au 9 novembre.

A ces nombres, il faut ajouter les étudiants suivant un programme complémentaire ou une formation continue. Quant à l'effectif d'étudiant-e-s de l'année scolaire 2005-2006, il faut également ajouter 20 étudiant-e-s, soit une classe, qui ont débuté leur formation à l'école d'éducateur-trice du jeune enfant en février 2006.

Le nombre de diplômes et certificats délivré le 25 octobre 2005 a été de 229 (2004: 188). Ce chiffre ne comprend pas les 100 CFC délivrés par l'OFPC le 7 octobre 05 (118 en 2004). A noter qu'en référence à l'ordonnance fédérale sur les conditions minimales de reconnaissance des filières de formations et des études post-diplômes des écoles supérieures, les diplômes délivrés portaient la mention «dipl. ES» ainsi que les nouvelles dénominations professionnelles inscrites dans les annexes de ladite ordonnance.

Formations

Vu la demande permanente concernant l'apprentissage complémentaire de cuisiniers en diététique destiné aux porteurs d'un CFC de cuisiniers, une deuxième classe à l'école professionnelle romande de cuisiniers en diététique, rattachée à la direction du Centre, a été maintenue en septembre 2005. Cette formation est unique en Suisse romande et les 30 élèves, qui accomplissent leur apprentissage d'un an dans une cuisine d'institution, viennent de tous les cantons romands pour suivre leur cours professionnels à Genève (avec participation financière des cantons concernés).

Ecole d'hygiénistes dentaires

La 30^e volée d'étudiants, sélectionnée à partir de 54 candidatures, a débuté sa formation en septembre 2005. L'école accueille 57 étudiants au 15 novembre 2005.

Le projet d'informatisation de la clinique s'est poursuivi par la formation des enseignants à l'utilisation du logiciel de gestion de cabinet dentaire paramétré pour les besoins de l'école. La mise en production de ce logiciel est prévu pour le début 2006.

L'enseignement théorique et clinique s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les trois degrés en cours et 20 diplômes ont été remis à la 27^e volée en octobre 05.

Formation d'assistantes dentaires (FORMAD)

L'effectif des apprenties, 96 jeunes femmes pour les 3 années d'apprentissage, contraint l'école à subdiviser les classes pour certains cours (informatique et bureau-

tique) en raison de l'exiguïté des locaux disponibles au CEFOPS. Formad n'est pas en mesure de donner les cours d'éducation physique dans les 3 degrés, faute de pouvoir disposer des locaux requis pour cet enseignement.

37 CFC d'assistante dentaire ont été remis le 7 octobre 05 lors de la cérémonie cantonale de remise des certificats de capacité fédéraux.

Enfin dans le cadre de Qualifications+, un seul module de radiologie a été organisé en automne 2005, car le nombre de demandes de formation a diminué; 9 des 11 participantes ont validé ce module. D'autres compléments de formation ont été sollicités par l'OFPC et se sont déroulés sous forme de 2 tutorats pédagogiques individuels validés. La certification EduQua de l'école pour ce volet, obtenue en octobre 2003, a été renouvelée lors du 2^e audit de confirmation de certification.

Ecole de pédicures-podologues

En ce qui concerne la formation de niveau supérieur, l'école ainsi que les associations suisses romande et alémanique travaillent actuellement à un concept de formation comprenant 2 voies possibles: l'école ES (selon le modèle genevois) ou l'examen fédéral supérieur. Ce concept, ainsi que le profil et les compétences professionnelles du podologues ES devraient être présentés dans le courant 2006 à l'ORTRA (Organisation du monde du travail) faîtière et l'OFFT.

En juin 2005, l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e en podologie entraine en vigueur malgré la demande de moratoire de l'USRPP (Union Suisse Romande des Pédicures-Podologues). Le comité directeur de la CDS (Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires) dans sa lettre du 28 juin 2005 aux directrices et directeurs cantonaux de la santé publique a cependant «recommandé aux cantons de n'accorder aux assistant-e-s en podologie l'autorisation d'exercer leur profession à titre indépendant que si elles ou ils ont passé, en plus du CFC, l'examen fédéral supérieur».

Pour l'année 2005-2006, l'école de pédicures-podologues, en collaboration avec l'USRPP (Union suisse romande), propose quatre modules de formation continue aux pédicures-podologues diplômés.

Ecole d'assistantes et d'assistants de médecin

Les indicateurs – institutionnalisés à l'école depuis l'an 2000 – montrent que le programme de l'école répond à un réel besoin et donne satisfaction. Le nombre de candidatures s'est stabilisé à l'augmentation constatée en 2004 et les débouchés sont nombreux: 73% des étudiantes de la volée 2003/2005 avaient un emploi avant la fin des examens de fin de formation, 14% n'avait pas encore cherché de place.

Les associations professionnelles genevoises de médecins et d'assistantes ont déposé la demande au printemps 2005, auprès de l'OFPC, de maintenir la formation au niveau tertiaire; l'école est impliquée dans la démarche d'un projet «pilote» afin d'atteindre le statut d'école supérieure (ES).

L'école a mis ses compétences au service des validations d'acquis pour les personnes désirant obtenir un CFC d'assistant-e médical-e.

Ecole de laborantin-e-s médicaux et de cytotechnicien-ne-s

L'école de laborantin-e-s médicaux (une des deux filières offertes par l'école) continue à appliquer, pour les

trois volées, son nouveau programme conforme aux prescriptions CRS de 1998.

Cette année, quarante cinq candidat-e-s se sont inscrit-e-s et 21 étudiants ont commencé leur première année.

Pour la première fois, le titre de «technicienne, technicien en analyses bio-médicales» figurait sur les 13 diplômes remis en octobre 2005. Ceci en application de décisions de l'OFFT en avril 2005 et en référence à l'ordonnance sur les écoles supérieures.

Les deux étudiants de l'école suisse de cytologie (l'autre formation offerte par l'école) vont terminer leurs stages et vont recevoir leur diplôme en février 2006. Seuls 1 étudiant est inscrit pour la rentrée 2006 qui aura lieu en février prochain.

Ecole de soins ambulanciers

58 étudiants ont, durant cette période scolaire, fréquenté l'école de soins ambulanciers.

11 étudiants ont réussi les examens finaux et ont ainsi obtenu leur diplôme en octobre 05.

55 candidats se sont présentés aux tests de présélection dont 31 femmes et 24 hommes. Seul le canton du Jura n'était pas représenté. 4 désistements de dernière minute n'ont pas pu être remplacés. Ce sont 19 étudiants (10 garçons/9 filles) au total, en comptant 1 étudiante qui refait son année scolaire (maternité), qui ont commencé l'année scolaire 2005-2006. Un technicien ambulancier a intégré la 2^e année de formation, après validation des acquis, ouvrant ainsi une passerelle pour l'obtention du diplôme d'ambulancier.

En plus de la formation initiale des ambulanciers/ères ECAMB a également dispensé des cours spécifiques à l'Arcade des sages femmes, aux étudiants en médecine de 3^e année et 4^e année, pour la formation continue des ambulanciers romands, à l'école d'hygiénistes dentaires, à l'école de soins infirmiers, pour l'établissement cantonal d'assurance incendie, aux établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE).

L'ouverture de nouveaux lieux de stages dans les établissements médicaux et dans les services d'ambulances de Suisse romande a été nécessaire pour faire face à un manque de places. Ce sont donc 101 lieux de stages qui sont actuellement ouverts, ce qui représente quelques 300 mouvements étudiants par année.

Depuis peu, la formation continue se distingue de la manière suivante. Les années impaires, elle s'adresse aux ambulanciers genevois dans le cadre de la formation continue obligatoire que ceux-ci doivent suivre pour le renouvellement du droit de pratique. Pour les années paires, l'offre de formation s'étend à la Romandie, plus précisément aux lieux de stage où se rendent nos étudiants.

Suite à un appel d'offre aux entreprises d'ambulances, l'école a pu se doter d'une ambulance d'occasion répondant aux normes en vigueur en matière de véhicule d'urgence. Outre sa valeur pédagogique, cette ambulance, équipée des moyens prioritaires, est intégrée dans l'inventaire des moyens à disposition du plan catastrophe genevois (OSIRIS).

Ecole d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant

L'année 2005 a été riche en événements constructifs à l'école d'éducatrices et d'éducateurs du jeune enfant. En effet, engagée depuis quelques années dans une dynamique d'augmentation de sa capacité formative, l'école a,

pour la première fois, permis à 60 étudiant-e-s d'accéder à sa formation: 40 étudiant-e-s ont débuté au mois de septembre (20 étudiants en voie de formation à plein temps et 20 en emploi) et 20 autres étudiant-e-s seront accueillis au mois de février 2006. Cette répartition semestrielle, minutieusement préparée dès le début de cette année civile 2005, est positive tant au niveau administratif que pédagogique: elle permet en effet d'offrir la continuité de présence de stagiaires dans les institutions de stages.

Ecole de gestionnaires en économie familiale

La formation de «gestionnaire en économie familiale» est une formation pour adultes avec reconnaissance des acquis. Elle s'adresse à des personnes qui ont réalisé un temps de travail professionnel correspondant à une durée de 3 ans minimum. Ce temps de travail correspond, soit à l'expérience professionnelle dans le domaine de l'intendance, soit à l'expérience de l'activité réalisée dans le ménage privé, activité reconnue comme expérience professionnelle selon l'art1.al.5, de l'ordonnance fédérale de «gestionnaire en intendance» mise en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

La formation est élaborée selon le système modulaire. Le plan de cours est adapté à chaque candidat en fonction de la reconnaissance de son expérience professionnelle. Grâce au système de reconnaissance des acquis mis en place à l'école, 52 dispenses de cours ont pu être délivrées par l'OFPC. 20 apprenantes ont pu bénéficier de cette formule de reconnaissance d'acquis et ainsi diminuer leur temps d'étude.

A 44 reprises, les candidats se sont présentés aux examens sans suivre les cours. Sur ce nombre il y a eu seulement 2 échecs.

L'école a également introduit le bilan de compétences dans le cadre du module d'intégration.

En juin 2005, 22 personnes ont obtenu le CFC de gestionnaire en économie familiale. Parmi ces personnes, 7 avaient commencé leur formation en 2000, 11 en 2001, et 4 en 2002.

Les différentes dates d'entrée en formation sont représentatives de la flexibilité du système mis en place pour un public d'adultes en formation, avec des parcours différenciés et individualisés.

En décembre 2005, il y a 82 personnes en formation.

Ecole d'aides familiales

En octobre 2005, lors de la cérémonie de remise des CFC à l'Arena, 26 certificats fédéraux de capacité «aide familiale» ont été remis, dont 15 pour la filière plein temps et 11 pour la filière en emploi.

En 2005, une page importante de l'histoire de l'Ecole d'Aide Familiale s'est tournée. Elle a accueilli pour la dernière fois, 17 élèves en filière plein temps se préparant au CFC d'aide familiale. En effet, décision a été prise d'arrêter la formation professionnelle initiale d'aide familiale au profit de la nouvelle formation d'assistant socio-éducatif, celle-ci offrant une mobilité professionnelle accrue pour un jeune public. En revanche, à la demande de l'employeur principal des aides familiales, la FSASD, l'effectif de la filière en emploi a été dédoublée à la rentrée 2005, grâce au soutien du Fond en Faveur du Perfectionnement Professionnel.

Cette année, la priorité s'est portée sur la construction du nouveau programme d'assistant socio-éducatif dont l'ordonnance est entrée en vigueur le 16 juin 2005. 20 élèves sont accueillis pour cette nouvelle formation pour laquelle

nous enregistrons par ailleurs un très grand intérêt de la part du public.

À la rentrée scolaire 2005, l'Ecole d'Aide Familiale avec sa filière d'assistant socio-éducatif comptait un effectif total de 106 personnes en formation.

Ecole d'assistantes en soins et santé communautaire

L'école a regroupé l'ensemble de ses programmes, en été 2005, au Bvd de la Cluse 16.

Filière aide soignante

La formation d'aide soignant-e se poursuivra jusqu'en décembre 2006 selon la modalité: programme complémentaire sur la base de reconnaissances d'acquis (programme dit «accélééré»).

54 certificats d'aide-soignant-e ont été délivrés en 2005. 50 étudiant-e-s aide soignant-e-s ont débuté leur formation en août 2005.

Filière assistant-e en soins et santé communautaire

Le programme en tronc commun avec la formation d'aide familiale a été abandonné. La rentrée 2005 s'est faite pour 2 classes d'ASSC uniquement. Le programme a été réadapté, ainsi l'ensemble des domaines de formation de l'ASSC ont pu être abordés dès la 1^{re} année.

- Volée 2005, 1^{re} année:
40 élèves ASSC ont débuté leur formation en août 2005.
- Volée 2004, 2^e année:
35 élèves poursuivent leur formation en 2^e année.
- Volée 2003, 3^e année:
22 élèves poursuivent leur formation en 3^e année.

Au total, ce sont 97 élèves ASSC qui poursuivent leur formation en 2005-2006.

Une classe de 25 élèves a été admise en 2005 pour le programme complémentaire sur reconnaissance d'acquis, destiné à des aides soignant-e-s qualifié-e-s, en emploi dans le domaine des soins, et qui sont désireuses-eux de compléter leur formation par un CFC. L'ouverture de ce programme est prévue en février 2006.

Un projet pilote d'attestation de formation initiale en 2 ans dans le domaine des soins est envisagé. L'école a été sollicitée pour participer au groupe de travail en charge du projet dès la fin de l'année 2005.

5.8 Hautes écoles et autres formations supérieures

5.8.1 Université de Genève

Mission

L'Université a pour mission:

- de donner à ses étudiant-e-s une formation académique, de les initier à la recherche et de contribuer à l'éducation permanente;
- de contribuer à la recherche scientifique (plus de 50% des activités de l'Université sont consacrées à ce domaine), au renouvellement et au développement des connaissances scientifiques;
- de développer et de diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques;
- de faire prendre conscience de la responsabilité que les chercheurs, les enseignants et les étudiants assument envers la société.

Activités

Dans un contexte de concurrence accrue tant sur le plan national que mondial, l'Université de Genève (UNIGE) a développé depuis plusieurs années des actions qui lui permettent de jouer un rôle significatif dans le paysage académique. En obtenant l'hébergement de trois Pôles de recherche nationaux (PRN), en développant sa participation aux programmes de recherche européens, en s'appropriant la réforme de Bologne, en favorisant l'égalité des sexes et en démocratisant l'accès aux études, l'UNIGE se lance des défis qui sont à la mesure de ceux qui attendent la société pour laquelle elle œuvre.

Les comptes 2005 non encore connus à ce jour devraient montrer une stabilité par rapport à 2004.

Avec ses partenaires de la **League of European Research Universities** (LERU), soit le groupe des douze universités européennes les plus prestigieuses, dont Cambridge, Oxford et Heidelberg, l'UNIGE est intervenue directement auprès de la Commission européenne en affirmant le rôle central tenu par les universités. Avec les mêmes partenaires, elle a préparé une action à l'attention du Commissaire à la recherche, Janez Potocnik, afin de promouvoir les universités dans le projet de l'UE qui vise à couvrir l'Europe d'instituts de pointes en technologies scientifiques.

La délégation aux **questions féminines** a élaboré une série de mesures incitatives supplémentaires et novatrices. Celles-ci décrites dans le document «*La relève féminine à l'Université, six mesures incitatives – 2005*» ont trouvé l'approbation du Rectorat mais également celle du Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique. Parmi ces nouvelles mesures, citons l'objectif d'une nomination professorale de femme sur quatre dans chaque faculté. Si cela n'est pas possible, la faculté devra justifier le manque réelle de relève féminine dans le domaine. De même, la création de postes de Tenure Track (professeur-e assistant-e) permettra à de jeunes collaboratrices et collaborateurs de commencer une carrière académique véritable dans la perspective d'une nomination ultérieure.

Avec l'obtention du **pôle national de recherche en sciences affectives**, dédié à l'étude des émotions, l'UNIGE fut la seule université de Suisse romande à obtenir un pôle de recherche en sciences de l'homme. (voir également plus loin: pôles de recherche nationaux.)

Après une mise au concours au plan suisse et l'examen d'experts, l'Office fédéral de la formation professionnelle a attribué la direction d'un **Centre de compétences en «économie de la formation professionnelle»** au Prof. Y. Flückiger (SES). Doté d'un budget de 1.3 millions de francs, ce centre national a pour mission d'évaluer la performance des systèmes éducatifs et de produire des résultats concrets susceptibles d'orienter les réflexions du monde politique concernant l'économie de l'éducation.

L'UNIGE, l'UNIL, le centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'entreprise **Serono** ont créé un professorat de recherche en endocrinologie de la reproduction. Serono, troisième société mondiale de biotechnologie, subventionne ce professorat à hauteur de 200'000 francs par an pendant cinq ans.

Les Sections de pharmacie des Universités de Lausanne et de Genève viennent d'achever leur regroupement pour donner naissance à l'**Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL)** située sur le site de l'UNIGE,

au bord de l'Arve. 150 collaborateurs, 350 étudiants, plus de 80 doctorants, 6000 m² de surfaces, cinq unités de recherche et d'enseignement, notamment en chimie thérapeutique, pharmacologie et pharmacogénomique, un partenariat avec la pharmacie hospitalière et communautaire: telles sont certaines des caractéristiques qui font de l'EPGL un des plus grands centres d'étude et de recherche en sciences pharmaceutiques européens.

L'Observatoire astronomique de l'UNIGE (Département d'astronomie de la Faculté des Sciences) et le Laboratoire d'astrophysique de l'EPFL, issu du transfert de l'ancien Institut d'astronomie de l'UNIL, ont scellé par une convention leur coopération et leur cohabitation en un seul lieu, à savoir sur le site de l'observatoire de Sauverny de l'UNIGE.

Après concertation à tous les niveaux depuis plus d'un an, le Conseil de l'Université s'est prononcé, en mai, en faveur de la création d'un **Institut des sciences de l'environnement et développement durable** (ISED). Le projet a ensuite été transmis aux autorités politiques du Canton de Genève. Il est prévu qu'on puisse s'inscrire à des maîtrises universitaires («master») dans ces domaines dès la rentrée de 2006 ou au printemps 2007. D'ici-là, il faudra une modification par le Grand Conseil de la Loi sur l'Université, inscrivant la nouvelle structure dans ce texte.

L'Association suisse des banquiers s'est alliée avec les universités de Genève et Lausanne et les deux universités zurichoises (EPFZ et Université) pour lancer le **Swiss Finance Institute**. L'Institut, qui aura son siège administratif à Zurich, a pour objectif de pousser la recherche dans le domaine bancaire pour la rendre concurrentielle au niveau mondial et de promouvoir une relève de haute qualité.

Avec la rentrée académique 2005, ce sont près de 2900 étudiants qui ont commencé leurs études sous le régime de **Bologne**. A l'UNIGE, à une exception près, toutes les filières proposent maintenant un premier cursus de bachelor (baccalauréat universitaire) et, dès l'année prochaine, tous les programmes de master (maîtrise universitaire) seront ouverts. La Faculté de médecine de l'UNIGE est, hormis deux pays scandinaves, la première à proposer un programme de ce type en Europe. De plus, la Fédération des Facultés de théologie, réalisation du Triangle Azur (Université de Genève, Université de Lausanne et Université de Neuchâtel), offre depuis cette rentrée une maîtrise universitaire.

La Conférence des recteurs des universités (CRUS) a décidé d'harmoniser les **calendriers des hautes écoles**. Ainsi dès la rentrée 2007-2008, les cours débiteront en même temps, le 17 septembre 2007 (semaine 38) dans tout le domaine des hautes écoles. Cette harmonisation constitue un pas décisif vers un paysage commun des hautes écoles suisses et témoigne de l'application réussie des directives de Bologne.

Réalisations

Enseignement, Formation

Bien que les premiers baccalauréats et maîtrises universitaires aient été introduits il y a une année, les travaux et réflexions sur la réforme de Bologne sont toujours aussi intenses à l'Université de Genève. Ils se poursuivent notamment autour des thèmes de l'interdisciplinarité des formations et de la formation des enseignants du secondaire. Pour la pleine mise en œuvre de la réforme de Bologne, l'Université bénéficie du programme de la Confédération «coûts initiaux

Bologne». Elle reçoit un montant d'environ F 1'200'000 annuel pour la période comprise entre 2004 et 2007.

Le processus de Bologne oblige aussi à revoir les procédures de reconnaissances, d'équivalences et de validation des acquis pour les rendre compatibles avec les nouvelles pratiques. Dans ce contexte, le Rectorat a donné mandat au service de la Formation continue d'étudier l'implantation d'une procédure institutionnelle pour la validation des acquis professionnels.

En matière d'**évaluation de l'enseignement**, le Secteur Formation & Evaluation (FormEv) a poursuivi son appui auprès des facultés et auprès de la formation continue dans le domaine de l'évaluation de l'enseignement. Pour rappel, les Facultés de médecine et des SES disposent de leur propre dispositif d'évaluation. Les demandes les plus importantes viennent, par ordre de grandeur, de la FPSE, des Facultés des lettres, des sciences, de l'IUHEI et de la Formation continue.

Le degré de satisfaction global des étudiants par rapport à l'enseignement a été calculé pour 538 enseignements sur les 814 dossiers traités par FormEv. Les résultats sont unanimes puisque 95% des enseignements sont très bien jugés avec des scores globaux très élevés. Seuls deux enseignements sont considérés comme insuffisants.

Dans le domaine de la **formation continue**, l'offre en formation a augmenté dans tous les domaines faisant écho à une demande toujours croissante. De nouveaux programmes sont venus compléter ceux qui sont régulièrement réédités, ce qui s'est traduit par une forte croissance du nombre de participant-e-s, qui de 175 en 1991 est passé à 7'742 en 2005.

Recherche

La recherche est une condition indispensable à la qualité de l'enseignement dispensé par l'UNIGE. Les chercheurs et enseignants ont ainsi poursuivi leurs efforts pour communiquer les résultats de leurs recherches à la communauté scientifique et au-delà. Cet effort peut être évalué par la mesure de la production en publications scientifiques effectuée par une combinaison de divers indicateurs. Selon la plus récente analyse effectuée par l'organe compétent de la Confédération, le Centre d'études de la Science et de la Technologie (CEST) à Berne, datant de novembre 2005, l'Université de Genève est à nouveau en troisième position en nombre de publications internationalement reconnues, derrière les deux Hautes Ecoles universitaires zurichoises. Plus réjouissant encore: en terme d'impact et d'audience de ses publications scientifiques, expression de leur qualité, notre Université a amélioré sa position sur le plan mondial. L'Université de Genève a produit dans la période de 1998 à 2002, année la plus récente statistiquement exploitable, 9'760 publications d'audience internationale. L'UNIGE contribue par ailleurs ainsi à hauteur de 11% à la production scientifique du pays. Durant la même période, l'UNIGE a également augmenté sa part dans la production mondiale de travaux de recherche de 6 points. En Médecine clinique, l'UNIGE présente la part mondiale de publications la plus élevée avec 2,4 publications sur 1000 produites partout dans le monde. L'impact des publications, qui mesure la qualité à travers le nombre de citations des travaux effectués par des chercheurs genevois, se situe très clairement en dessus de la moyenne mondiale (un indice 113 par rapport à une moyenne 100 pour les 600 meilleures institutions de recherche au monde).

La qualité de la recherche se reflète aussi dans le fait que l'Université est, depuis plusieurs années, une des principales bénéficiaires des subsides alloués par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et des fonds provenant de la recherche européenne.

Les subsides de recherche accordés en 2005 par le Fonds national suisse (FNS) à des chercheurs de l'Université de Genève se montent à 57.72 millions de francs. Genève reste toujours parmi les hautes écoles universitaires suisses dans le peloton de tête pour l'obtention de subsides de recherche octroyés, sur une base hautement compétitive, par le FNS.

Evolution des subsides de recherche obtenus du FNS

	2001	2002	2003	2004	2005
Total FNS (mio de frs.)	51.1	60.05	60.8	60.15	57.72

* Les données sont prise sur l'année civile

La Commission de recherche de l'UNIGE a établi pour le FNS des préavis relatifs aux demandes de subsides (140 requêtes) et aux programmes nationaux de recherche. Elle a également octroyé 50 bourses de «chercheurs débutants», sur 77 demandes, pour lesquelles le FNS a attribué à l'UNIGE un montant de F1'997'700 et 8 bourses de «chercheurs avancés», sur 25 demandes, pour un montant de F 969'020 octroyé par le FNS.

Pôles de recherche nationaux

Le 27 septembre 2005, l'Université de Genève a pu inaugurer un nouveau pôle de recherche national, le premier en sciences sociales et humaines et le seul à avoir été attribué dans ce domaine par la Confédération à la Suisse romande. Dirigé par le professeur Klaus Scherer, ce centre de compétences national a pour mission de développer nos connaissances dans le domaine des Sciences affectives, nouvelle discipline à l'intersection entre la psychologie, la médecine, l'éducation, la sociologie, le droit, la philosophie et les sciences religieuses. Ce pôle se propose d'étudier les voies par lesquelles les affects et les émotions façonnent notre comportement et nos prises de décision. Ainsi les chercheurs s'interrogeront sur la communication émotionnelle, la capacité à gérer les émotions afin d'éviter le stress et l'épuisement psychologique, le rôle des normes sociales et des valeurs dans la réponse émotionnelle et dans son contrôle, etc. Deux axes présideront aux recherches: la santé et la violence. L'Université de Genève dirige depuis 2001 déjà deux pôles de recherche nationaux: *Frontiers in Genetics* qui réunit 15 laboratoires genevois et suisse-romands et *Materials with Novel Electronic Properties* qui mobilise 17 laboratoires de recherche à Genève, Lausanne, Neuchâtel et dans la région zurichoise. Le PRN *Matériaux aux nouvelles propriétés électroniques*, a pour objectif de créer les matériaux équipant les technologies électroniques de demain; le PRN *Aux frontières de la génétique* prépare les connaissances nécessaires à la compréhension de maladies génétiques et au développement de médicaments pouvant les guérir.

Rappelons que les pôles de recherche nationaux (PRN) sont l'un des principaux instruments d'encouragement à la recherche scientifique de la Confédération. Ils ont pour objectif de renforcer la place universitaire suisse par la création de centres d'excellence à portée nationale et internationale, sélectionnés à l'occasion d'une mise au concours très sévère: sur plus d'une centaine de candidatures, cinq ou six seulement sont retenues. Travaillant en réseau avec des partenaires dans d'autres universités, ces centres de compétences

ont aussi pour tâche de favoriser le transfert du savoir vers la société, de créer des programmes d'éducation post-graduée et de favoriser la promotion des femmes dans la recherche.

Entre 2001 et 2008, l'Université reçoit ainsi du Fonds national suisse, pour ses trois PRN, des subsides à hauteur d'environ 83 millions de francs, c'est-à-dire une dizaine de millions de francs annuels. C'est la plus forte concentration parmi les universités de Suisse romande.

Coopérations nationale inter-universités

Le programme de collaboration tripartite Sciences, Vie, Société (SVS) est le plus important projet de coopération interuniversitaire en Suisse. Lancé en juillet 2001 par une convention signée entre les Universités de Genève, de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le programme est entré dans sa deuxième phase: la Conférence universitaire suisse a renouvelé son soutien financier en lui octroyant 8.25 millions de francs pour les années 2005 à 2007. Ce nouveau soutien financier de la Confédération pour les trois années à venir a permis d'engager la consolidation des projets les plus porteurs, tant en sciences de la vie qu'en sciences sociales et humaines. L'avenir se prépare également: d'ores et déjà, les trois universités partenaires ont engagé les préparatifs pour un nouveau processus de coopération en vue des années 2008 à 2011, cela en étroite collaboration avec les hôpitaux universitaires.

En sus des ressources dont disposent l'Université de Lausanne et l'EPFL, l'UNIGE bénéficie d'un crédit de F 12 millions voté en 2001 par le Grand Conseil. Les fondations Jeantet et Leenaards soutiennent également ce projet avec un don de 10 millions de francs.

L'UNIGE coopère par ailleurs avec les Universités de Lausanne et de Neuchâtel dans le développement coordonné de l'enseignement et de la recherche dans le cadre du réseau Triangle Azur. Au vu des grands bouleversements du paysage universitaire suisse dans le cadre desquels les universités seront forcées à collaborer, le Triangle Azur doit permettre de remplir des objectifs minimaux de coordination (réforme de Bologne, mise en place de masters communs, enseignements partagés, élargissement de l'offre d'enseignement postgrade, développement d'équipes de recherche plus performantes, prises de positions communes au niveau de la CRUS, échange d'information en matière d'évaluation, etc.).

Participation à la recherche européenne

Le Bureau régional du réseau suisse d'information, Euresearch Genève favorise l'accès des chercheurs aux programmes de recherche européens (PCRD, COST, ESF, ESA, EMBO, INTAS, SCOPES, INTERREG, etc.)¹. Euresearch Genève renseigne plus particulièrement sur les modalités de participation, assiste dans les démarches administratives et organise des manifestations d'information. En 2005, le bureau a été impliqué dans le suivi d'environ 100 projets, et a (co-)organisé ou animé 12 événements thématiques www.unige.ch/euresearch).

¹ PCRD: Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne. COST: Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique. ESF: European science foundation. ESA: European space agency. EMBO: European molecular biology organisation. INTAS: International association for the promotion of cooperation with scientists from the New Independent States of the former Soviet Union. SCOPES: Scientific co-operation between Eastern Europe and Switzerland. INTERREG: Initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne

Personnel académique, administratif et technique et étudiants

Corps professoral

Au cours de l'année, il y a eu 52 nominations (promotions comprises de professeur adjoint à professeur ordinaire ou de maître d'enseignement et de recherche à professeur titulaire). Parmi ces nominations, 12 concernaient des femmes, soit 23.08% du total: six professeurs ordinaires, trois professeurs adjointes, deux professeurs associées, un professeur titulaire. En outre, 17 professeurs ont été promus à l'honorariat, tandis que 12 prenaient leur retraite. La répartition des nouvelles nominations et promotions par faculté, institut, école, est la suivante:

Subdivisions	Hommes	Femmes (% total)	Total
Sciences	6	2	25.00%
Médecine	15	2	11.76%
Lettres	6	2	25.00%
SES	5		0.00%
Droit	2	1	33.33%
Théologie	3		0.00%
FPSE	6	5	45.75%
IA	-	-	-
ETI	-	-	-
Centres interfacultaires	1		0.00%
Total	40	12	23.08%

Même si l'UNIGE présente le taux de professeurs le plus élevé des hautes écoles suisses (14,6%), le Rectorat et le Bureau des questions féminines poursuivent leurs efforts en faveur de la relève féminine avec les 6 mesures incitatives et des programmes d'action, tels que le mentorat, le projet d'accès facilité à des postes de maîtres assistants ou les ateliers et séances d'information.

	Moyenne suisse 2004	Genève 2004	Genève 2005
Corps professoral			
Professeurs ordinaires, d'école et adjoints	10.90%	13.60%	14.58%
Professeurs associés, titulaires et autres membres du corps professoral	25.60%	35.10%	33.02%
Maîtres assistants, assistants, moniteurs	33.20%	45.10%	45.12%

En 2005, le corps professoral compte 2 femmes de plus (+1.55%) qu'en 2004, soit 17.73% du total des personnes, alors que le nombre total de personnes diminue (-1.47%, cf. tableau ci-dessous).

	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005
Corps professoral	726	760	774	750	756	0.80%
dont femmes	124	129	127	129	138	6.98%
% femmes	17.08	16.97	16.41	17.20	18.25	

La proportion des femmes parmi les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche atteint 47.96%, en légère hausse par rapport à 2004.

	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005
Collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche	2383	2444	2544	2544	2352	-1.45%
dont femmes	1025	1066	1128	1136	1101	-3.08%
% femmes	43.01	43.62	44.34	44.65	43.92	

Personnel administratif et technique

Le nombre de postes équivalent plein temps progresse de 1,07% sur les postes rémunérés par le DIP et de 0.75% poste toutes sources de rémunération confondues. En termes de personnes, la progression est pour ces catégories respectivement de 1,81% et de 1,38%.

Postes équivalents plein temps (EPT)	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005 en %
Technique	151.30	155.95	156.80	155.80	147.35	-5.42%
Scientifique	133.50	144.65	169.65	186.60	202.40	8.47%
Juridique	2.20	2.20	2.80	2.80	3.10	10.71%
Enseignement	4.00	3.00	3.00	2.00	3.00	50.00%
Administratif	452.65	463.45	499.05	520.45	536.95	3.17%
Manuel	63.60	61.10	64.20	65.30	67.35	3.14%
Médico-sociaux	201.75	208.80	215.25	224.25	224.35	0.04%
Stagiaire technique	0.30	0.30	1.40	1.40	2.20	57.14%
Total des postes DIP	1'009.30	1'039.45	1'112.15	1'158.60	1'186.70	2.43%

Occupation au 31 décembre de chaque année. Source: Université.

Etudiants

Le soutien apporté aux étudiants, sous toutes ses formes, est un critère important de la qualité de l'enseignement. L'UNIGE reconnaît que la réussite académique des étudiants dépend de plusieurs facteurs qu'il faut pouvoir identifier afin d'apporter des réponses appropriées. Dans ce contexte, elle est la seule de Suisse qui pourra offrir à tous une analyse de la condition des étudiants avant et après Bologne, grâce aux travaux de l'Observatoire de la vie étudiante.

Evolution du nombre total des étudiant-e-s inscrit-e-s*

Année	Sciences	Médecine	Lettres	Sciences économiques et sociales	Droit	Psychologie et sciences de l'éducation	Autres**	TOTAL Université de Genève
2001	1'897	1'181	2'182	2'811	1'063	2'325	985	12'444
2002	2'005	1'172	2'249	3'120	1'124	2'353	1'162	13'185
2003	2'060	1'232	2'301	3'230	1'254	2'311	1'172	13'560
2004	2'104	1'245	2'322	3'177	1'298	2'237	1'103	13'486
2005	2'255	1'340	2'300	2'994	1'340	2'143	1'040	13'182

* Sans les instituts en relation avec l'Université.

** Faculté autonome de théologie protestante, Institut d'architecture, Institut européen, Ecole de traduction et d'interprétation, Ecole de langue et civilisation françaises.

Evolution des effectifs d'étudiant-e-s

Au semestre d'hiver 2005-2006, l'Université comprend 13'182 étudiant-e-s (cf. tableau ci-dessus), sans compter les instituts et 14'418 avec ces derniers (soit 1'236 étudiants répartis entre l'Institut universitaire de hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut ocuménique de Bossey). Ce chiffre traduit une diminution de -2.25% pour l'Université seule (-1.82% pour l'Université avec les Instituts, +3.09% pour les Instituts seuls).

L'hypothèse d'une légère tendance à l'allongement de la durée des études évoquée dans le rapport de l'année dernière n'est pas remise en cause. La relative stagnation de l'effectif provient d'un nombre d'étudiants nouveaux en baisse (-17.06%), notamment des étudiants nouveaux provenant des autres cantons (-20.84%) et des nouveaux en provenance de l'étranger (-7.65%). La progression du nombre d'étudiants nouveaux genevois est de +5.15% alors qu'elle était de -12% l'année précédente. De plus, cette baisse des

entrants est plus particulièrement notable dans le niveau des études de base (licence/bachelor) et post-grades de niveau DEA, DESS, etc. Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse du nombre de matu-

rités délivrées en 2003 et 2004 dans le canton et avec la situation démographique de cette classe d'âge. En outre, les conditions d'entrée en Suisse pour les étudiants étrangers semblent avoir été durcies.

Evolution des effectifs de nouveaux étudiants *

	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006
Sciences	360 (173)	363 (193)	329 (180)	392 (139)	326 (156)
Médecine	220 (83)	205 (78)	247 (78)	251 (84)	296 (90)
Lettres	395 (147)	369 (127)	383 (144)	351 (123)	316 (106)
Sciences économiques et sociales	829 (275)	931 (288)	899 (293)	820 (265)	675 (216)
Droit	333 (156)	341 (159)	384 (166)	352 (158)	395 (156)
Théologie	23 (20)	21 (21)	26 (22)	28 (18)	16 (10)
Psychologie et sciences de l'éducation	513 (128)	429 (105)	419 (103)	362 (83)	339 (70)
Institut d'architecture	55 (46)	45 (38)	48 (44)	37 (32)	15 (12)
Ecole de traduction et d'interprétation	98 (55)	107 (69)	92 (45)	86 (43)	105 (49)
Institut européen	26 (22)	23 (22)	41 (38)	19 (17)	25 (23)
Ecole de langue et de civilisation françaises	75 (74)	106 (99)	109 (106)	66 (62)	75 (73)
Total	2'927 (1'179)	2'940 (1'199)	2'977 (1'219)	2'773 (1'033)	2'583 (961)

* Sans les instituts en relation avec l'Université.

Entre parenthèses: dont étudiants de nationalité étrangère

Dans le total de l'effectif, le nombre d'étudiants en provenance de l'étranger (au sens du domicile avant les études) diminue de 3.06%, celui des étudiants en provenance du canton de Genève augmente de 0.41%, celui des étudiants en provenance du reste de la Suisse baisse de 3.94%. Parmi les étudiants et les étudiantes domiciliées en Suisse, 12.34% proviennent du canton de Vaud, 5.17% du canton du Valais et 3.35% du canton du Tessin (cf. tableau ci-dessous).

Etudiants débutants, en 2005/2006 sans les Instituts en relation avec l'Université selon le domicile des parents et/ou le domicile «légal»*

Facultés	Total général	Domicile des Suisses				Domicile des étrangers			
		GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total	GE	CH (sauf GE)	Etr.	Total
Sciences	326	101	55	14	170	20	3	133	156
Médecine	296	128	62	15	206	17	2	71	90
Lettres	316	128	62	20	210	16	5	85	106
SES	674	247	183	29	459	32	19	164	215
Droit	395	151	69	19	239	24	11	121	156
Théologie	16	1	5	0	6	0	0	10	10
FPSE	339	181	66	22	269	22	4	44	70
IA	15	0	1	2	3	0	1	11	12
ETI	105	4	49	3	56	6	3	40	49
ELCF	75	0	2	0	2	0	1	72	73
IUEG	9	0	0	0	0	0	0	9	9
Total	2'566	941	555	124	1'620	137	49	760	946

* Domicile au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

IUEG = Institut Européen de l'Université de Genève

SES = Sciences économiques et sociales

FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

IA = Institut d'architecture

ETI = Ecole de traduction et d'interprétation

ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises

EEPS = Ecole d'éducation physique et de sport

Le nombre d'étudiantes diminue faiblement (-1.47%) mais reste proportionnellement élevé par rapport au nombre total d'étudiants (58.96%), le plus élevé de Suisse en 2004/2005. Sur le nombre total d'étudiants, l'OFS n'attend pas de ralentissement avant une dizaine d'année et prévoit pour Genève la poursuite d'une tendance à l'accroissement. Il paraît dès lors raisonnable de penser que la stagnation de cette année ne sera pas significative sur la tendance à moyen terme.

L'ensemble des universités et hautes écoles de Suisse comprenaient, en 2004-2005, 111'100 étudiants et étudiantes, en augmentation de 1.6%. Sur la même période (2003/04 à 2004/05), cette augmentation était de 0.44% à l'Université de Genève.

Accès à l'Université de candidats non porteurs du certificat de maturité

L'Université de Genève admet à l'immatriculation, dans certaines conditions et sur dossier, des candidats qui ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. L'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins trois ans fait partie de ces conditions. Après avoir connu un engouement, cette filière d'accès à l'Université, destinée à donner une chance d'études supérieures aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité d'entreprendre des études secondaires, a vu progressivement le nombre de ses candidats diminuer pour passer de 346 étudiant-e-s en 1995 à 303 étudiant-e-s en 2005. Une possible amélioration de l'accès aux études secondaires, ainsi que les nouvelles possibilités de la formation continue expliquent peut-être cette évolution.

Immatriculation des candidats non titulaires d'une maturité

Semestres d'hiver 2001/2002 à 2005/2006

Facultés	Etudiants débutants					Nombre total d'étudiants				
	2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
Sciences	2	4	3	1	5	8	12	14	11	16
Médecine	0	0	0	1	1	0	0	0	1	2
Lettres	6	1	7	14	9	50	42	41	46	51
SES	13	0	22	21	12	50	41	52	61	57
Droit	3	4	3	2	6	17	17	12	9	12
Théologie	0	0	0	0	1	3	3	2	2	3
FPSE	29	33	29	35	32	129	155	155	146	156
IA	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
IUEG	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
ETI	2	1	1	1	4	6	6	5	5	6
ELCF	1	4	2	1	0	3	6	4	4	0
Total	56	47	67	76	70	269	283	286	286	303

SES = Sciences économiques et sociales

FPSE = Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

IA (EA) =

ETI = Ecole de traduction et d'interprétation

ELCF = Ecole de langue et de civilisation françaises

Institut d'architecture (anc. Ecole d'architecture) IUEG = Institut européen

Mobilité et Bourses

Les séjours d'étudiants à l'extérieur continuent à être moins nombreux que les accueils d'étudiants à Genève (358 contre 573); l'une des raisons de ce déséquilibre peut venir du fait que l'Université manque toujours de destinations anglophones par rapport à la demande.

Parmi les Etats qui offrent des bourses d'études, la Chine est toujours la plus généreuse, ce qui a permis cette année à une dizaine d'étudiants d'aller perfectionner leurs connaissances en langue et littérature chinoises. Les relations avec ce pays se sont encore approfondies à l'occasion du voyage du Recteur en septembre 2005; et Genève propose désormais trois bourses (au lieu de deux) pour des étudiants sélectionnés par le China Scholarship Council.

En décembre 2005 on comptait environ 400 accords ERASMUS (*programme SOCRATES de l'Union Européenne*). Comme on pouvait s'y attendre la réforme dite «de Bologne» a entraîné des changements dans les pratiques de la mobilité. Il est encore trop tôt pour se prononcer de manière définitive, mais on peut déjà noter que le nombre de demandes pour une mobilité verticale (suivre un master à l'étranger après l'obtention d'un bachelor) est en augmentation.

Dans le cadre de cotutelle de thèse, 10 nouvelles Conventions ont été signées en 2005, ce qui nous amène à une quarantaine de dossiers en cours actuellement. La France et l'Italie sont les pays les plus concernés par ce type de collaboration. Deux Conventions ont toutefois été signées avec la Roumanie, une autre étant prévue avec la Chine. Le modèle de Convention proposé par l'Université est actuellement utilisé comme document de référence à l'échelle européenne (Groupe Coimbra). Il inspire également d'autres cantons en Suisse.

Les Boursiers d'Excellence consistent en un accueil simplifié proposé aux professeurs souhaitant faire venir de l'étranger un chercheur qui est au bénéfice d'une bourse de son institution ou d'un organisme de recherche. En 2005, 56 Boursiers d'Excellence se trouvaient à Genève, pour un séjour de 3 mois à 3 ans. La majorité de ces chercheurs ont été accueillis par la Faculté des sciences. En provenance de pays européens aussi bien que extra-européens, les Boursiers d'Excellence comptent parmi eux légèrement plus de femmes que d'hommes.

De son côté, la Fondation Boninchi a attribué en 2005 17 Bourses de mobilité. Et finalement, la deuxième édition

du *Geneva International Students' Program* (GISP) a accueilli des étudiants venant d'Allemagne, d'Australie, du Canada, des Etats-Unis, de Finlande et de Serbie.

Le Bureau universitaire d'information sociale (BUIIS) a attribué un total de 261 bourses complètes ou partielles. En outre, 402 aides ponctuelles et 150 prêts sans intérêts ont été accordés pour aider les étudiants à payer des retards de loyer ou d'assurance maladie. 16 étudiants ont reçu une aide pour couvrir leurs frais de déplacement, lorsque leur programme leur imposait de suivre des cours dans une autre Université. 11 bourses ont également pu être attribuées sur le fonds «mobilité», destiné à aider les étudiants effectuant un séjour hors de Suisse dans le cadre de leur cursus. Enfin, 8 allocations ont pu être octroyées sur le fonds «grande précarité» et 4 étudiants handicapés ont pu être aidés sur le fonds Alpic.

Transfert de technologies

En 2005, 56 nouvelles inventions ont été annoncées (50% de plus par rapport à 2004) au bureau de transfert de technologies et de compétences Unitec. Il a déposé 12 brevets dont 9 nouveaux et 3 extensions internationales de brevets déposés une année auparavant. L'investissement financier correspondant pris en charge par Unitec s'élève à environ F 200'000. En 2005, 11 accords de valorisation (licences et options) ont été conclus, dont deux avec des start-ups (Antéléon Imaging Sarl et Miradreams SA) basant leur activité sur une technologie universitaire pour laquelle l'Université leur a accordé une licence d'exploitation commerciale (spin-offs). D'autre part, Unitec a traité 30 accords de collaboration avec l'industrie.

Relations avec la Cité

Dans le cadre des actions de proximité qui visent à promouvoir l'accès à l'université, l'UNIGE a réalisé le projet *Lisons ensemble*. Ce projet, supervisé et coordonné par la FAPSE, avec la collaboration de la direction de l'enseignement primaire, consiste à envoyer des étudiants de l'Université pour animer des clubs de lecture auprès d'élèves d'écoles primaires (4P et 5P) provenant de milieux socio-économiques modestes. En 2005, 224 élèves des écoles des Tattes à Onex et d'Avanchet-Jura, Avanchet-Salève, Balexert et Libellules à Vernier et 30 étudiants de la FAPSE ont participé au projet. Les apports du projet ont été jugés positifs. Le projet est, en 2006, entré dans sa 2^e année en suscitant une forte adhésion de la part des participants (élèves, famille et étudiants).

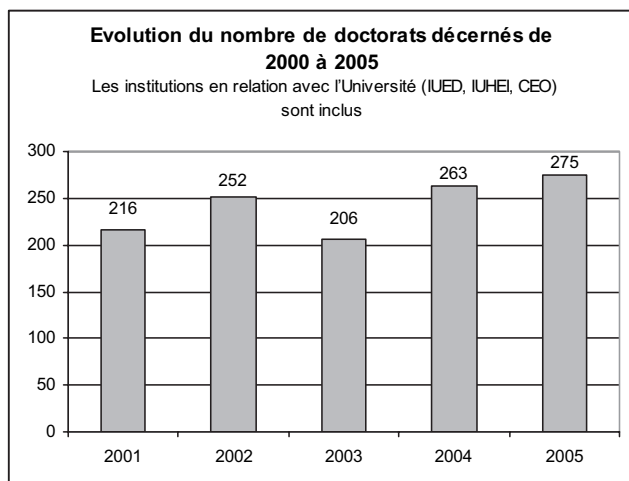
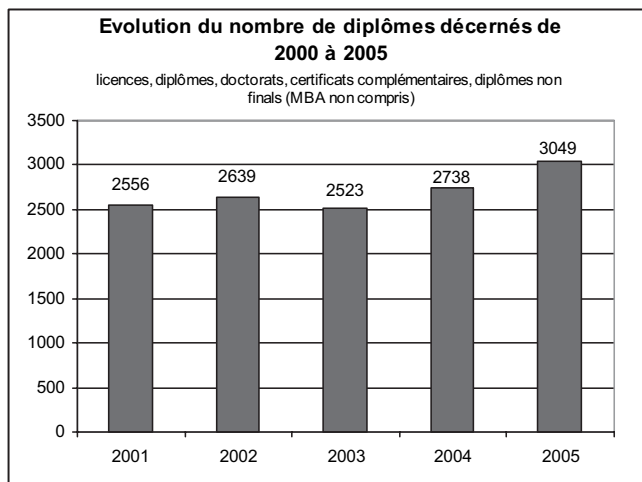
Revenus de l'université

Les comptes 2005 non encore connus à ce jour devraient montrer une stabilité par rapport à 2004.

Les revenus comprennent les subventions de la Confédération, (96.1 millions), la contribution au titre de l'Accord intercantonal universitaire (31.3 millions), les taxes d'écologie (11.5 millions) et les autres revenus (14.7 millions). L'enveloppe du canton de Genève s'élève à 274.5 millions de francs en 2005 contre 274.3 millions de francs en 2004.

Diplômes délivrés

Le nombre total de diplômes délivrés par l'Université de Genève (études de base, DEA, DES, DESS, certificats et doctorats), Instituts inclus, est de 3'049 en 2005. Il est en croissance de 11.4% par rapport à 2004. Le nombre de doctorats délivrés, 275, est en augmentation de 4.6% par rapport à 2004. Il faut préciser qu'aujourd'hui, le doctorat de médecine n'est plus requis pour l'accréditation FTMH. Les doctorats de médecine ne représentent plus que le 20% du total des doctorats délivrés alors qu'ils en constituaient près de 40% en 2000 (et 50% en 1990). Ce sont donc les doctorats délivrés par les autres facultés qui ont progressés. De plus, comme les graphiques T-5 et T-6 le montrent, ces chiffres fluctuent de façon importante d'une année à l'autre et peuvent dépendre des dates de fin de sessions. Il est cependant intéressant d'observer une croissance annuelle moyenne sur la période considérée tant sur le nombre des diplômes que des doctorats délivrés.



5.8.1.1 Pôle académique en études internationales – Genève

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, Chef du Département fédéral de l'intérieur, et le Conseiller d'Etat Charles Beer, Chef du Département de l'instruction publique de Genève, ont signé le 7 avril, respectivement au nom de trois départements fédéraux (intérieur; affaires étrangères; défense, protection de la population et sports) et du Conseil d'Etat genevois, une déclaration d'intention commune visant à créer un Pôle académique en études internationales à Genève qui entrera en activité dès le 1^{er} janvier 2008. Cette déclaration d'intention a été présentée lors d'une conférence de presse le 14 avril 2005.

Par la création de ce Pôle académique, les autorités politiques cantonales et fédérales ainsi que les institutions partenaires du projet – l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) – ont l'ambition de faire du futur Pôle une référence académique mondiale et de renforcer le rayonnement international de Genève et de la Suisse.

Concrètement, le Pôle académique se constituera dans un double mouvement:

- Une nouvelle structure regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) sera créée, intégrant les missions du réseau universitaire international de Genève (RUIG);
- Des liens contractuels étroits seront établis entre cette nouvelle structure et l'Université de Genève, sur lesquels viendront se greffer d'autres coopérations au niveau national et international.

Les objectifs globaux, la structure de gouvernance et le pilotage du projet de Pôle ont été fixés dans la Déclaration d'intention. Un Comité de pilotage et un Comité de projet ont été institués ainsi que les étapes et le calendrier. L'achèvement du projet au 31 décembre 2007 devra être revu en fonction du nouveau calendrier prévu pour la révision de la loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles du 8 octobre 1999.

La renégociation des conventions d'objectifs pour l'IUHEI et l'IUED n'a pas pu être menée à bien avant la fin de l'année 2005. Pour cette raison, la Confédération et le Canton ont prévu en décembre de verser des acomptes provisoires pour le début de l'année 2006.

Les travaux de mise en œuvre du Pôle académique en études internationales ont été conduits de manière intensive au cours de trois séances du comité de pilotage: les 5 juillet, 10 novembre et 13 décembre 2005.

Les discussions entre les partenaires se concentrent autour de deux visions différentes, à savoir:

- 1) Un regroupement institutionnel ambitieux conduisant à la création d'une institution unique – comportant une gouvernance forte et des moyens supplémentaires – qui pourrait s'inscrire dans la future loi-cadre sur les hautes écoles dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2012.
- 2) Au cas où ce regroupement ne se concrétiserait pas, une coopération renforcée conventionnelle, et non institutionnelle, entre IUHEI, l'IUED et l'Université de Genève sur la base de l'intérêt mutuel.

5.8.1.2 Institut universitaire d'études du développement IUED

En 2005, l'IUED a reçu une subvention cantonale de F 4'359'090.

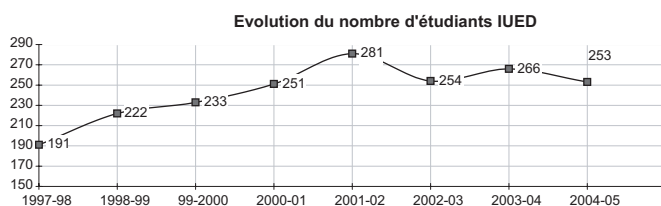
L'IUED est un institut universitaire interdisciplinaire de droit privé; bien que lié à l'Université de Genève par une convention. Son objectif est de promouvoir l'enseignement et la recherche relatifs aux problèmes de développement et de favoriser l'accueil d'étudiants du Sud. Son champ de réflexion est le changement économique, écologique, social, politique et culturel affectant les sociétés humaines dans un contexte de mondialisation. Il se concentre sur l'analyse des phénomènes de développement dans leur globalité, en accordant une attention particulière aux transformations des pays du Sud et aux relations Nord-Sud. Son approche critique des réalités s'appuie sur la connaissance théorique et sur son expérience des problèmes de développement.

L'IUED mène différents mandats d'études, des recherches appliquées, d'identification, de faisabilité, d'évaluation, d'accompagnement et de suivi de programmes/projets de coopération et/ou de processus organisationnels; l'élaboration de «réservoirs d'idées» (think tank). Il gère également des programmes de coopération (mandats avec gestion de fonds) et des formations continues pour des professionnels du développement. Les activités de «service» également effectuées pour le compte d'administrations publiques, d'institutions internationales ou d'organisations non gouvernementales, complètent et enrichissent l'enseignement et la recherche de l'IUED.

Durant la période 2004-2005, l'IUED s'est inséré dans le processus de Bologne et a remplacé son DEA par une Maîtrise universitaire en études du développement dont le programme est offert à partir de la rentrée académique 2005. Il s'agit d'un Master spécialisé, interdisciplinaire et ne se situant pas dans le prolongement d'un Bachelor particulier.

La troisième édition du Diplôme de formation continue en études du développement (DFD) commencera en octobre 2005. Le DFD a été initié en 2003, il propose une décentralisation des activités de l'IUED avec des institutions partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Le 11 février 2005, l'Association européenne des instituts de recherche et de formation sur le développement (EADI) s'est réunie à l'IUED pour réfléchir aux défis que posent les situations d'urgence humanitaire ainsi que les droits économiques et sociaux aux études de développement. En septembre 2005, l'Assemblée générale de l'EADI a élu à sa présidence le professeur et ancien directeur de l'IUED Jean-Luc Maurer pour un mandat de trois ans.



5.8.1.3 Institut universitaire des hautes études internationales IUHEI

L'Institut universitaire des hautes études internationales a reçu durant l'année 2005 une subvention cantonale de F 7'259'520.

L'Institut a accueilli les 2 et 28 juin la Commission de politique extérieure du Conseil national, et le 30 juin les commissions de l'enseignement supérieur et des finances du Grand Conseil genevois. En octobre 2005, à l'occasion du 60^e anniversaire des Nations unies, l'Institut a organisé plusieurs manifestations sur mandat de la Fondation pour Genève. En fin d'année, une conférence de IUHEI a été donnée à Berne par M. Richard Baldwin à l'intention des anciens dans l'administration fédérale et de la communauté diplomatique de la capitale.

Admission des étudiants et diplômes délivrés

A la rentrée universitaire 2005 le nombre total d'étudiants était légèrement supérieur à celui de l'an passé (environ 1050). Les étudiants de licence entrés en octobre 2005, qui constituent la dernière volée accueillie dans le cadre des études de quatre ans conduisant à la licence commune entre IUHEI et l'Université de Genève, ont exprimé assez vivement leurs inquiétudes sur la valeur future de leur diplôme et sur leurs possibilités d'entrer en Master à IUHEI. Des séances d'information ont été organisées pour répondre à leurs questions.

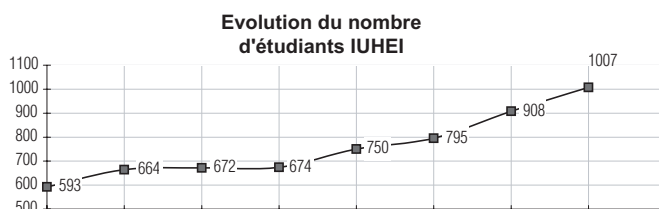
Les règlements d'études des futurs Masters ouverts dès octobre 2006 ont été approuvés par le conseil de fondation. L'IUHEI délivrera à l'avenir les titres de Master en études internationales (MEI) et de Master en affaires internationales (MAI) – deux masters spécialisés – pour tenir compte de l'approbation désormais donnée par les deux autorités de tutelle à l'admission générale sur dossier.

Taxes d'études

Le conseil de fondation de l'IUHEI a approuvé le 2 septembre 2005 le principe d'une augmentation des taxes semestrielles dès la rentrée 2006 à F 1'500 pour les étudiants dont les parents résident en Suisse et à F 2'500 pour les étudiants provenant d'autres pays.

Le Conseil d'Etat a répondu le 9 décembre 2005, dans une interpellation urgente écrite, qu'il ne pouvait pas accepter la hausse des taxes proposée, car elle serait en contradiction avec la loi sur l'université (art 63 LU), qui est applicable à l'IUHEI. En effet, en sa qualité de signataire de la Convention entre l'université de Genève et l'IUHEI du 22 novembre 1993, l'IUHEI est soumis aux dispositions de l'article 63 LU qui fixe le montant maximum des taxes d'études à F 500 par semestre pour tous les étudiants immatriculés à l'université de Genève.

Or, l'IUHEI immatricule précisément ses étudiants à l'université de Genève. La qualité d'institut privé de l'IUHEI (fondation de droit privé au sens des articles 80 et ss du code civil) ne le dispense pas de remplir sa mission dans le respect des dispositions légales auxquelles il s'est lui-même soumis. C'est pourquoi le DIP, pour le compte du Conseil d'Etat, a reçu mission de faire savoir au conseil de fondation de l'IUHEI qu'il devait prendre toute mesure adéquate pour conformer ses décisions à la légalité.



5.8.1.4 Réseau universitaire international de Genève (RUIG)

Le RUIG est un réseau international de recherche, créé sous forme d'une Fondation de droit suisse, en octobre 1999, par l'Université de Genève, l'IUHEI et l'IUED. Sa mission consiste à faire interagir institutions académiques et organisations internationales (gouvernementales et non-gouvernementales). Aucune autre institution bénéficiant du soutien de la Confédération n'est en mesure d'assumer ces fonctions.

Le RUIG a reçu en 2005 une subvention cantonale de F 1'194'000 pour accomplir une tâche d'intérêt national et international en promouvant le rôle de la Genève internationale et de la Suisse au service de la paix et de la justice.

L'objectif du RUIG est de favoriser la coopération entre le monde académique et les organisations internationales par leur mise en réseau à l'occasion de travaux communs de recherche, d'enseignement et de formation.

Conformément à la déclaration d'intention du 7 avril 2005 sur le Pôle académique en études internationales, la mission du RUIG sera intégrée au sein dudit Pôle. La Confédération a informé le RUIG en décembre 2005, que la Fondation RUIG devant être dissoute d'ici le 1^{er} janvier 2008, elle ne pourra prendre des engagements courants au-delà que dans la mesure où une succession d'institutions aura pu être préalablement mise sur pied dans le cadre de l'élaboration du Pôle.

5.8.2 Hautes Ecoles Spécialisées

Mission

Les Hautes écoles spécialisées offrent à leurs étudiants des formations professionnelles de niveau universitaire, fondées scientifiquement, axées sur la pratique et leur permettant de s'intégrer sur le marché de l'emploi, suisse et européen. Elles ont aussi pour tâche de renforcer leur ancrage dans leur environnement économique, industriel, culturel et socio-sanitaire, à travers des activités de recherche appliquée, des services aux tiers et une offre de perfectionnement professionnel ciblée.

Définies dans la Loi fédérale sur les Hautes écoles spécialisées de 1995 (LHES), ces missions sont aujourd'hui étendues aux domaines de la santé, du social et des arts (SSA) en vertu de la révision de cette loi, entrée en vigueur le 5 octobre 2005. Cette révision reflète l'élargissement des compétences de la Confédération mais aussi la nécessité de réorganiser la formation supérieure selon le «modèle de Bologne» qui prévoit deux cycles d'études, sanctionnés respectivement par le *bachelor* et le *master*.

Activités et réalisations

Intégration renforcée au plan intercantonal

Au niveau cantonal, le Grand Conseil genevois a anticipé l'évolution des compétences fédérales en se dotant, à l'été 2004 déjà, d'une nouvelle *Loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées*.

Selon les dispositions de cette loi, le Conseil HES a été mis en place fin 2005. Composé de 28 membres issus du personnel et des étudiant-e-s mais aussi des milieux économiques, socio-sanitaires et culturels, des syndicats et du patronat, ce Conseil, présidée par Madame Christiane Brunner, Conseillère aux Etats, prévoit les orientations stratégiques, les plans financiers et l'organisation interne de la Haute école de Genève. Il veille, de même que les autres organes de la Haute école de Genève, à savoir le Conseil de direction et la direction générale, à représenter les intérêts

cantonaux au sein de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et à fédérer les écoles HES du canton.

Les 25 filières HES genevoises, comme celles des autres cantons de la HES-SO (au total 39) se sont progressivement regroupées, au cours de l'année 2005, en domaines de formation, selon le modèle de développement de la HES-SO, approuvé par la Confédération fin 2003. Le domaine de formation fédère les compétences de différentes écoles et permet de mettre en place des plans d'études harmonisés, compatibles avec le modèle de Bologne.

Collaborations accrues entre écoles genevoises

L'événement marquant les échanges et la mise en commun des savoirs au sein de la Haute école de Genève est sans conteste son partenariat à l'innovation avec le Paléo Festival de Nyon; dix filières genevoises, soit plus de 200 étudiant-e-s et 40 enseignant-e-s ont innové, expérimenté et réalisé des interventions architecturales, des films et animations d'écrans, des narrations cinématographiques et des collaborations ponctuelles dans le domaine social, de la prévention santé et de l'environnement durant l'été 2005. Cette opération a été une réussite, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'image des formations genevoises HES-SO.

Par ailleurs, les filières architecture du paysage et architecture de l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et de l'Ecole d'ingénieurs de Genève intensifient les projets communs, puisque la Confédération les a regroupés au sein d'un même domaine «Construction et environnement».

Enfin, la Haute école de travail social a collaboré avec ses homologues HES-SO à l'élaboration d'une formation HES unique en travail social, déclinée en trois orientations appelées «service social», «animation socioculturelle» et «éducation sociale».

Les premières formations dispensées sur ce modèle débiteront à la rentrée 2006. Elles conduiront à l'obtention d'un «Bachelor of arts» en travail social avec mention de l'orientation choisie.

Dans le domaine du design, la Haute école d'arts appliqués (HEAA) a passé avec succès, fin 2004, la troisième revue des experts de la Confédération, obtenant ainsi, grâce aux progrès accomplis dans la réorganisation de l'orientation mode, style et accessoires, l'accréditation fédérale. La HEAA a par ailleurs réorganisé l'orientation céramique de sa filière design de produits en faisant de l'orientation céramique une option dispensée au sein d'un Centre d'Expérimentation et de Recherche en Céramique Contemporaine, le CERCCO.

Enfin, pour faire suite à l'intégration par la HES-SO, du domaine de la musique dès le 1^{er} septembre 2005, le dispositif genevois comptera dès la rentrée académique 2006-2007, sur une huitième école HES offrant plusieurs formations dans le domaine de la musique.

Le statut du corps enseignant

Postes

	Occupation déc. 03	Occupation déc. 04	Budget 2005	Occupation déc. 05	Ecart (+/-dépass.)	Ecart/bud. (%)
Total PAT	181.17	183.42	190.58	186.69	-3.89	-2.04
Total PE	335.44	342.55	341.86	335.53	-6.33	-1.85
Ens. PO	176.47	64.95	-----	35.74		
Prof. HES	74.65	103.15	-----	106.45		
Ch. Ens.	56.67	135.33	-----	150.41		
Ch. cours	27.64	39.12	-----	42.93		
Total	516.61	525.97	532.44	522.22	-10.22	-1.92

(1) Les assistants ne sont pas comptabilisés.

Le règlement B5 10. 16 sur le statut du corps enseignant HES adopté par le Conseil d'Etat genevois en 2001 permet aux écoles d'offrir à leurs collaborateurs-trices des conditions de travail en rapport avec les qualifications qui leur sont demandées et les responsabilités qu'ils-elles assument pour accomplir les missions HES. Le nouveau statut définit formellement les missions HES dans le cahier des charges des enseignants, annualise le temps de travail, distingue trois fonctions au sein du corps professoral (professeur HES, chargé de cours HES et chargé d'enseignement HES) et enfin introduit le corps intermédiaire constitué des adjoints scientifiques, des assistants de recherche et des assistants HES.

Une commission paritaire réunissant des représentants du corps enseignant, des directions d'école et du DIP conduit tous les travaux liés à l'élaboration du règlement relatif au statut HES et à ses dispositions d'application.

A la fin 2005, l'ensemble du personnel des fondations de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social intègre formellement le personnel de l'Etat de Genève. C'est à cette date que le personnel enseignant de ces deux écoles peut également être transféré sous statut HES. La phase transitoire les concernant est ainsi prévue jusqu'au 31 décembre 2009. Plus de 90% du personnel enseignant issu des deux fondations est d'emblée transféré sous le nouveau statut, avec effet au 1^{er} janvier 2005. A l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi cantonale, le personnel des trois filières HES issues du Centre de formation professionnelle santé-social (DIP) a intégré la Haute école de santé; ce personnel est par contre transféré plus progressivement au nouveau statut en utilisant la phase transitoire de cinq ans.

Pour le personnel du domaine de la musique, les travaux d'intégration au sein de la Haute école de Genève se poursuivront en 2005-2006 en sous-commission paritaire, avec des représentant-e-s des directions, du personnel enseignant et du département, pour préparer les conditions du transfert du corps enseignant sous statut HES.

Statistiques estudiantines

Ecoles	15 nov 2001	15 nov 2002	15 nov 2003	15 nov 2004	15 nov 2005
Ecole d'ingénieur de Genève	431	508	518	537	501
Ecole d'ingénieur de Lullier	223	268	320	378	393
Haute école de gestion	415	469	480	586	645
Haute école d'arts appliquées	149	172	210	221	250
Total HES-SO	1'218	1'417	1'528	1'722	1'789
Haute école de santé		438	471	498	591
Haute école de travail social		389	446	481	533
Total HES-S2		827	917	979	1'124
ESBA	328	324	346	344	341
ESIG	90	95	93	88	81
Total général		2'663	2'884	3'133	3'335

Source : Service de la statistique au secrétariat général de HES-SO/HES-S2; ces chiffres servent de base au système de financement de la convention.

ESIG/ESBA : Secrétariat des écoles, ces chiffres correspondent au nombre d'étudiants à la rentrée.

La croissance enregistrée par la Haute école de Genève reste élevée malgré un léger fléchissement pour 2005 par rapport à 2004 (6.5% en 2005 contre 8.5% en 2004). Avec plus de 2885 étudiant-e-s à la rentrée 2005 pour les écoles SO/S2, le canton totalise près d'un tiers des effectifs intercantonaux (10'540 étudiants).

Perfectionnement professionnel

Toutes les écoles de la Haute école de Genève organisent des séminaires de formation continue, à raison d'une centaine par année, pour un total d'environ 800 participants. Destinés aux PME-PMI de la région, ces

cours ciblés permettent aux professionnels de compléter ou mettre à jour leurs connaissances.

Anticipant sur l'entrée en vigueur, en octobre 2005, de l'ordonnance fédérale concernant les filières d'études, les études postgrades et les titres, plusieurs écoles HES ont ouvert, fin 2004, des études postgrades destinées à délivrer des titres de MAS (master of sciences, en lieu et place, selon le modèle de Bologne, des études postgrades). Ainsi, l'Ecole d'ingénieurs de Genève assure la gestion d'une étude postgrade donnant droit au titre MAS en micro et nanotechnologies, formation dispensée en commun par les sept HES de Suisse; l'Ecole d'ingénieurs de Genève participe également, avec toutes les écoles d'ingénieurs HES-SO à l'enseignement dispensé dans le cadre d'une étude postgrade en technologies de l'information et de la communication qui débouchera sur un MAS.

Recherche appliquée et prestations de services

Les écoles membres de la Haute école de Genève élaborent ensemble des projets communs et/ou avec d'autres membres de la HES-SO. Les partenaires ou mandants des écoles genevoises se trouvent aussi bien parmi les PME de secteurs pointus comme la transmission sans fil ou le traitement de surface que parmi les grands laboratoires de recherche, les hôpitaux ou cliniques privées, les administrations et autres services publics, ou encore les musées et institutions culturelles diverses, sans oublier d'autres établissements de formation. Près de 80 entreprises privées et près de 50 institutions ont collaboré avec les HES genevoises en 2004.

Les financements spécifiques acquis par les activités de recherche appliquée et les prestations de services étaient de F 7 millions en 2003, de F 8.1 millions en 2004 et ils atteignent F 9.3 millions en 2005 pour la Haute école de Genève.

5.9 Office de la Jeunesse

5.9.1 Direction générale

Mission

La direction générale pilote et dirige les activités de l'ensemble de l'Office de la jeunesse (OJ) et de ses services. Elle assure en particulier la coordination de leurs activités ainsi que celles des partenaires extérieurs. La diversité et la complémentarité des compétences des services de l'Office démontrent jour après jour la pertinence des prestations de l'Office en faveur de la jeunesse du canton.

La politique de lutte contre la maltraitance des enfants est l'un des sujets prioritaires de l'OJ. Le DIP tire les conséquences utiles de deux rapports importants rendus sur ce sujet par la commission pour l'évaluation des politiques publiques (CEPP) et le département de sociologie de l'Université de Genève.

Suite à un gros travail, en collaboration avec la commission cantonale de la petite enfance, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève, le règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance a été adopté le 21 décembre 2005 par le Conseil d'Etat. Les travaux en vue de la création d'un site internet destiné à recenser les places existantes et disponibles pour le placement d'enfants en difficulté devraient s'achever en 2006.

De même, l'avant-projet de loi sur l'OJ est en cours d'élaboration. Il devra être remanié, de même, que le projet de règlement d'application au vu des décisions prises par le nouveau Conseil d'Etat en décembre 2005. Il en est en effet résulté le transfert vers le DSE du SCARPA et du secteur des adultes du service du tuteur général. De même, le secteur des mineurs du Service du tuteur général ne formera, en décembre 2005, plus qu'un service avec les services de protection de la jeunesse.

Activités

Plusieurs rapports demandés à des consultants externes sollicités par le chef du département ont été rendus:

- Un rapport sur les effets de la modification de la loi sur le SCARPA intervenue le 1^{er} juin 2002; les conséquences en seront tirées en commun sur le plan politique par le DIP, en charge du dossier jusqu'à fin 2005 et par le DSE, en charge du service dès cette date. Une modification de la loi et du règlement semble inévitable au vu de l'explosion des coûts engendrés par le changement de loi.
- Une étude sur l'origine des mandats tutélaires dont les conséquences restent encore à évaluer. Les résultats parvenus au début de l'été permettent, toutefois, de dégager déjà quelques possibilités d'intervention visant à diminuer ou à mieux gérer l'afflux de nouveaux dossiers.
- Un rapport concernant l'enseignement spécialisé; ce dossier est traité avec la direction de l'enseignement primaire et son contenu est en cours d'analyse par le département qui envisage d'ores et déjà une profonde réorganisation de l'enseignement spécialisé, notamment en vue d'étendre l'organisation de ce dernier transversalement sur les trois ordres d'enseignement.

Activités et réalisations

Le «Point»

Les six collaborateurs du Point, sous l'égide de la Direction générale de l'Office de la Jeunesse interviennent, à la demande, pour construire en milieu scolaire (ou extra scolaire) des structures où tous les acteurs du problème tiendront un rôle participatif. Il pourra s'agir de médiation des problèmes constatés qui sont souvent liés aux conflits, incivilités, insultes et difficultés de gestion de la vie en commun.

C'est en agissant avec tous les acteurs concernés que les procédures de résolution permettent d'engager les enfants et les jeunes dans une intégration favorable à leurs apprentissages.

Interventions du «Point»

	2003	2004	2005
Ecoles primaires	36	49	50
Ecoles secondaires	12	11	16
Association parents d'élèves	4	3	2
Parascolaire	3	4	2
Quartiers, zone urbaine	5	5	4
Quartiers et communes, zone suburbaine	10	9	11
Coordinations et groupes de travail	23	25	26

Soutien à l'encadrement des élèves

Les consultants du «Point» mettent à disposition des écoles un processus «charte – règles – sanctions».

Dans le volet charte, il s'agit de renforcer «l'autorité» du corps enseignant par une clarification des valeurs en jeu et des règles du «mieux vivre dans l'école». Dans l'action suivante, l'établissement de règles, il y a mise en place des procédures et dispositifs déterminés de sanction et de soutien des élèves. Ils s'appuient sur des fiches et travaux «formateurs» à la perception des règles.

Dans certaines écoles, une instance composée de quelques enseignants permet d'avoir une analyse et des interventions spécifiques par rapport aux enfants présentant des difficultés récurrentes de comportement.

Accompagnement coordination réflexion Action Jeunesse

Face à la précarité de certains jeunes entre leur formation scolaire et une insertion sociale et professionnelle très problématique, l'équipe du «Point» soutient une coordination de travailleurs sociaux. Ce collectif mène une action de réflexion pour poser les enjeux et les interventions possibles entre les options politiques et des possibilités d'intégration de ces jeunes, pris entre violence et exclusion.

Ce groupe développe les liens entre des élus, des institutions de formation et des lieux d'intégration.

Habitants et acteurs de quartier tous ensemble pour l'intégration des jeunes

Une importante partie des actions d'accompagnement du «Point» est contenue dans l'analyse et la prise en charge des problématiques de précarité sociale et d'exclusion des jeunes. L'enjeu du «Point» continue d'être la concertation entre acteurs professionnels et non-professionnels. Il s'agit de renforcer les actions possibles auprès des populations face aux difficultés d'insertion des jeunes en situation de formation inachevée et/ou en marge d'une insertion professionnelle.

La concentration des difficultés de socialisation dans des quartiers «ghetto» nécessite d'autant plus une méthodologie spécifique pour s'assurer de l'implication de tous les acteurs sociaux, dans un processus clairement négocié.

5.9.1 Service de santé de la jeunesse

Mission

Le SSJ a pour mission de promouvoir la santé des enfants et des jeunes, de prévenir les maladies et les risques pour la santé, et de protéger la santé et l'intégrité des enfants et adolescents menacés par des violences ou des environnements défavorables.

Les bénéficiaires en sont les enfants, adolescents et jeunes adultes en apprentissage, ainsi que leurs familles et les professionnels qui les entourent, notamment dans le cadre des écoles publiques et privées, des institutions de la petite enfance, des foyers et institutions et des lieux de formation.

Activités et réalisations

Les priorités définies en 2004 ont permis de centrer les activités vers les priorités de santé publique et les domaines qui ne sont pas couverts par ailleurs. Les priorités du service sont, pour la pédiatrie sociale: les maltraitements et enfants en danger; les maladies chroniques et handicaps physiques; la lutte contre les maladies trans-

missibles; les situations de crise ou de violences. Les priorités en éducation et promotion de la santé sont l'éducation sexuelle et affective, la prévention des dépendances, la prévention des violences.

Pour recentrer ses actions le service a renoncé à des prestations telles que les visites de santé en 3^e primaire ou la participation des infirmières aux animations de santé en 6^e. Ce recentrage, difficile, permet de mieux répondre aux besoins essentiels compte tenu des ressources disponibles. L'arrivée de 5.2 postes infirmiers au début 2005 a quelque peu soulagé la charge dans certaines écoles, ces postes étant répartis selon des critères de discrimination positive.

Pédiatrie sociale et santé scolaire

Enfants en danger

De plus en plus d'enfants et de jeunes se trouvent en situation de grande vulnérabilité, ou victimes de violences et maltraitements. Les infirmières et médecins scolaires ont répondu à un grand nombre de situations: 527 suspicions ou situations de maltraitance (21% de plus que l'année précédente), et 1294 enfants en situation de risque ou de grande vulnérabilité (+66%). Le service ne pratique pas de dépistage actif de telles situations, mais répond aux appels et aux situations de détresse transmis par les enfants ou par des adultes. Cette inquiétante augmentation des situations est liée au contexte social et économique ainsi qu'à des questions éducatives. Les évaluations fonctionnelles et sociologiques présentées au Grand Conseil proposent quelques pistes concrètes pour redéfinir les réponses à donner à ces situations complexes.

Groupes vulnérables, nouveaux arrivants

Un contrôle médical systématique a été réintroduit en faveur des élèves migrants nouveaux arrivant à l'école. Il s'agit en effet d'enfants en risque au plan sanitaire, notamment ceux en situation précaire ou sans statut fixe, dont une partie n'a pas bénéficié à son arrivée de contrôles de maladies infectieuses (tuberculose) ou de vaccinations.

Maladies chroniques, handicaps physiques

Les enfants et adolescents vivant avec une maladie chronique ou une incapacité physique doivent surmonter de nombreux obstacles au quotidien dans leur vie scolaire. Afin de favoriser leur santé et leur qualité de vie, le service a introduit le projet d'accueil individualisé. Ce document, préparé conjointement par l'infirmière et le médecin scolaire avec l'élève, les parents, l'enseignant, le médecin traitant et d'autres spécialistes, dresse un bilan des besoins de santé et définit les mesures indispensables pour la scolarité, telles que des aménagements de la vie scolaire, des équipements ou un suivi particulier, des mesures d'urgence. L'importance de cet outil est confirmée par toutes les personnes concernées.

Maladies transmissibles

La survenue ou la menace d'une épidémie de maladie transmissible pose des problèmes particuliers dans les écoles et institutions. Il est essentiel d'assurer une cohérence des messages et une coordination étroite entre les intervenants. Le service a renforcé ses liens avec la direction générale de la santé du DES, par des réunions régulières et une concertation étroite pour toutes les actions préventives et l'information. Cette étroite collaboration s'avère essentielle dans la préparation de réponses à une éventuelle pandémie de grippe.

Santé scolaire et pédiatrie sociale

Activités	Personnes examinées		
	2003	2004	2005
Visites de santé des élèves par les infirmières	31'857	33'816	31'582
Petite enfance : visite de santé		5'181	3'950
Elèves migrants, nouveaux arrivants			224
Maladies chroniques, projet d'accueil individualisé			136
Blessures, soins d'urgence	6'685	10'058	11'057
Suivi par l'infirmière (maladie, autres problèmes...)	8'013	8'361	11'808
Contrôle de la posture – 5 ^e primaire	4'319	4'358	4'481
Dépistages vue	19'338	21'154	21'786
Dépistages ouïe	16'441	17'985	18'868
Diététique : entretiens individuels	120	160	140
Visites médicales :			
- apprentis	774	822	714
- élèves	591	1'003	1078
- familles d'accueil, personnels d'institutions	264	181	248
- consultations spécialisée vue et ouïe	481	436	439
Dépistages de la tuberculose (Mantoux)	1'248	1'532	1'780
Radiophotographies du thorax	102	73	100
Vaccinations contre l'hépatite B complète	1'170	1'355	1'334

Enfants en danger : situations de risque et de maltraitance

Activités	2003	2004	2005
Enfants en situation de risque (vulnérabilité)	801	777	1'294
Enfants maltraités types de maltraitance :	360	437	527
- négligences	114	137	197
- sévices physiques	223	259	267
- sévices psychiques	76	144	151
- abus sexuels	65	90	86
Signalements d'enfants maltraités vers :			
- Service de protection de la jeunesse	153	185	329
- Service du tuteur général	33	39	92
- Psychologue, psychiatre, SMP	99	162	270
- Médecin traitant, pédiatre	37	65	58
- Services sociaux (conseiller social, CASS)	7	–	–
- Hôpitaux : pédiatrie, groupe protection enfant	6	29	54
- Signalement civil (tribunal tutélaire)	27	10	25
- Dénonciation pénale, police	30	40	65

Education pour la santé

Toutes les classes des écoles publiques ont bénéficié des cours ou animations santé en 2^e, 4^e et 6^e primaire, en 7^e, 8^e et 9^e CO et en 1^e ou 2^e du post-obligatoire.

Prévention des dépendances

Formation à l'intervention brève: la consommation abusive d'alcool, de cannabis ou d'autres substances concerne un

nombre significatif d'adolescentes et adolescents. Les professionnels de la santé dans l'école peuvent jouer un rôle déterminant de conseil et d'appui dans ces situations, pour autant qu'ils aient les compétences pour aborder la question des consommations d'une façon pertinente et constructive. Dans ce but le service a organisé, avec l'institut de médecine sociale et préventive et la consultation santé jeunes des Hôpitaux universitaires, une formation à l'intervention brève et à l'entretien motivationnel. L'ensemble des infirmières et infirmiers, médecins, éducateurs pour la santé et autres spécialistes ont bénéficié de cette formation, qui renforce concrètement la prévention des dépendances.

Avec le budget alloué par le fonds drogues, le service a pu soutenir des projets pour la prévention des dépendances, et répondre aux demandes d'intervention des écoles privées.

Le projet «Objectif non fumeur» a été développé en partenariat avec la direction générale du cycle d'orientation, et avec le soutien du fonds drogues. Ce concours original donne l'occasion aux élèves de développer des outils de prévention pour la classe.

Promotion de la santé

Les projets menés dans l'école par les groupes santé peuvent fortement contribuer à un climat d'école favorable à la santé et à la prévention de conduites à risque.

Le service collabore activement au site Internet www.ciao.ch, sur les thèmes des violences, des relations et de la sexualité. Ce site se confirme comme un excellent outil de prévention.

Éducation pour la santé

Activités	Heures par groupe	Nombre de classes		
		2003	2004	2005
Ecole primaire				
• 2P: prévention des abus sexuels	2	117	219	276
• 4P: éducation sexuelle	4	262	246	247
• 6P: éducation sexuelle	4	243	241	234
• 6P: dépendances: Anatole	4	245	234	241
Classes spécialisées: sexualité	4	65	58	59
Dépendances: théâtre, animations	3	8	6	34
Autres cours de santé	4	25	17	16
Institutions spécialisées	4	32	8	25
EFP	4	16	15	16
Réunions de parents, 2P	3	8	17	26
Réunions de parents, autres	3	66	58	58
Réunions d'enseignants, éducateurs	3	34	28	25
Formation d'adultes	8	26	10	16
Ecoles et institutions privées	4	22	27	25
Ecoles et institutions privées, primaire	3	12	9	5
Cycle d'orientation				
• 7 ^e : santé, dépendances	2	224	175	214
• 8 ^e : sexualité	4	222	179	216
• 8 ^e : ateliers santé	22	11	12	10
• 9 ^e : cours ou animations santé	2	122	73	201
Classes d'accueil, sexualité	4	-	30	34
Ecoles privées: dépendances, sexualité	2	11	22	12
Groupes santé d'établissement	40	16	16	16
Réunions de parents	3	-	1	-
Réunions de professeurs	2	2	2	-
Postobligatoire				
• 1 ^{re} et 2 ^e : santé, sexualité	2	199	212	228
Santé, sexualité: Préparatoires	2	6	-	16
• ECG: ateliers santé	10	42	40	51
• ECG 1 ^{er} : cours de santé	18	-	-	-
• ECG 3 ^e : cours de santé	78	6	7	6
Apprentis, formation élémentaire CEPTA	2	81	74	71
SGIPA	8	17	19	21
SCAI	2	41	34	29
CEFI	10	4	2	2
Groupes santé d'établissement	40	17	17	17
Formation d'adultes	10	13	2	6
CIAO - Réponses aux questions par Internet		1'633	2'127	1'914

Education à la santé par les infirmières

Activités (par classe ou groupe)	Heures par groupe	Groupe		
		2003	2004	2005
Information santé – petite enfance		ND	422	563
Information santé: école primaire	1	ND	1'455	1'694
Education nutritionnelle: exposition	4	79	40	135

Premiers soins d'urgence

L'enseignement des premiers soins d'urgence s'est renforcé avec l'introduction de l'enseignement du massage cardiaque aux élèves du cycle d'orientation. Ce développement répond aux orientations nationales, et aura un impact important.

Enseignement des premiers soins d'urgence

Destinataires (groupes de 15 à 20 personnes)	Heures par groupe	Personnes formées		
		2003	2004	2005
Elèves du CO	1	3'800	2'600	3'820
Elèves ECG	3	20	40	-
Elèves CEFI	16	14	-	-
Elèves EFP	4	20	-	-
Enseignants, personnels des écoles	9	454	478	596
Animateurs du parascolaire et des centres de loisirs	3	123	156	128
Personnel petite enfance	14	18	36	93
Animateurs loisirs jeunesse	21	22	10	128
Personnel du service santé jeunesse	5	33	22	64

Centre de médecine d'exercice et unité diététique

L'éducation physique et sportive à l'école est un élément crucial pour la promotion d'une activité physique régulière. Une proportion considérable d'élèves se trouvaient cependant dispensés de ces cours pour des raisons médicales. Le Centre de médecine d'exercice a développé avec succès un nouveau concept de certificat médical, en partenariat avec les maîtres d'éducation physique et les pédiatres. Les dispenses portent désormais sur certains types d'exercices, permettant à l'élève de participer à d'autres activités malgré des limitations. Cette approche originale montre des effets très bénéfiques.

Le CME s'active avec le service des loisirs de la jeunesse pour promouvoir la charte des droits de l'enfant dans le sport.

Centre de médecine d'exercice

	Heures par groupe	Enfants suivis		
		2003	2004	2005
Santé des sportifs				
Classes sport et danse CO	180	180	180	182
Jeunes sportifs	64	70	70	51
Clubs sportifs	19	17	10	13
Maladie chronique - suivi préventif				
Obésité	60	119	71	63
Asthme	37	26	34	25
Handicaps	3	8	5	5
Gymnastique et natation				
Obésité	49	41	39	43
Asthme	19	22	23	18
Handicaps	16	15	13	16
Posture: examen médical	74	61	74	81

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction et services généraux			
Médecins directeur et directrice adjointe	1.80	1.80	1.80
Médecin responsable éducation santé	1.00	1.00	-
Administrateur	1.00	1.00	1.00
Infirmière cheffe	1.00	1.00	1.00
Administration	19.25	19.25	19.25
Santé scolaire			
Médecins répondants d'unités	4.20	5.75	5.75
Infirmières	38.65	39.45	43.85
Psychomotriciennes	1.35	1.35	1.35
Psychologue éducatrice	0.50	0.50	0.50
Diététicienne	0.50	0.50	0.80
Education pour la santé			
Educateurs pour la santé	16.69	16.84	16.84
Centre de médecine d'exercice			
Médecin responsable	0.80	0.80	0.80
Diététiciennes	1.00	1.00	1.00
Enseignement premiers secours			
Educateurs à la santé	1.25	1.45	1.45
Médecin	0.10	0.10	0.10
Vue et ouïe			
Médecin audiologiste	0.25	0.25	0.25
Assistants techniques audio-ophtalmologie	7.15	7.15	7.15
Total	96.49	99.19	102.74

5.9.3 Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ)

Mission

La Clinique dentaire de la jeunesse a pour missions:

- la prévention et le dépistage des affections bucco-dentaires chez les écoliers de Genève, par des leçons d'éducatrices dispensées en santé dentaire et un contrôle dentaire annuel gratuit.
- les soins dentaires généraux (de caries, de chirurgie dentaire) et d'orthodontie pour les mineurs domiciliés à Genève, dans 15 cabinets fixes et 3 cabinets ambulants.
- les soins dentaires spécialisés (sous narcoses, aux handicapés, etc.) sur demande (des médecins dentistes de la ville, des parents).

Activés et réalisations

Les bénéficiaires des:

- programmes de prévention: écoliers de 4-5, 7-8 et 11-12 ans (écoles enfantines et primaires publiques).
- contrôle dentaire annuel: écoliers de 4 à 12 ans (école publique, privée sur demande).
- soins: enfants et jeunes (de 0 à 18 ans), de condition sociale modeste ou défavorisée, avec réductions de tarifs (barème).

L'exercice passé a de nouveau vu une nette augmentation de l'activité clinique généraliste de la Clinique (+11% de nouveaux patients et +12% d'actes cliniques). Cette augmentation tient principalement dans une meilleure «productivité» des soins et de la facturation car elle a été obtenue malgré une légère réduction de postes de soignants.

La population bénéficiaire et les besoins même de cette population sont en augmentation, car la carie atteint maintenant principalement les enfants de conditions sociales défavorisées. Cette nouvelle situation pèse évidemment

fortement sur la demande de soins à la Clinique; elle allonge encore les listes d'attente (3 mois au minimum, 5 mois dans certains cabinets) et durcit les relations avec les patients, générant des situations conflictuelles de plus en plus difficiles à gérer par les équipes. Cette situation de saturation a été résolue pour ce qui est des soins sous narcose, car la Clinique, en finançant ½ poste d'infirmier aux HUG, a pu quasiment doubler sa capacité d'accueil pour cette prestation.

Activités/Statistiques

Désignation	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Contrôle dentaire annuel			
Enfants examinés (nombre)	30'300	28'779	28'950
Enfants examinés/effectif visité (%)	95.0	94.6	94.8
Enfants avec dentition saine (% popul.)	46.7	47.4	48.0
Soins pédodontiques			
Patients traités	7'824	8'606	9'122
Actes médicaux	65'778	73'567	81'401
Soins orthodontiques			
Consultations d'orientation	807	808	866
Patients pris en charge	641	692	736
Cas en attente	151	110	95
Cas en observation	665	800	959
Séances de traitement	3'726	4'549	4'095

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction/Administration	2.80	3.60	2.80
Médecins dentistes pédodontistes	17.22	17.26	16.49
Médecins dentistes orthodontistes	1.95	1.80	2.25
Techniciennes en radiologie	1.00	1.00	
Techniciens dentaires	0.50	0.50	0.50
Réceptionniste médicale	2.55	3.25	1.95
Assistants en médecine dentaire	22.30	23.35	24.05
Educatrices en santé dentaire	2.35	2.75	3.15
Gestionnaire d'achats			1.00
Assistant technique	1.00	1.00	1.00
Total	51.67	54.51	53.19

Au niveau du personnel, la direction a procédé à quelques réallocations de fonction tenant compte des besoins actuels de la clinique; au final, la dotation en personnel a diminué de 1,32 postes.

Les partenaires sont:

- Les écoles (pour le déploiement des activités de la Clinique).
- La section de médecine dentaire (Université de Genève, Faculté de médecine), pour des travaux de recherche et de formation.
- L'association des médecins-dentistes de Genève, pour l'action auprès des adolescents en fin de scolarité obligatoire.
- La société Suisse d'Odontostomatologie (SSO), la conférence des cliniques scolaires suisses (KLIKO) et l'association Suisse de Pédodontie (pour une harmonisation des diverses actions de médecine dentaire scolaire en suisse).

5.9.4 Service de protection de la jeunesse (PDJ)

Mission

Le Service de Protection de la Jeunesse (PDJ) a pour mission générale d'aider la famille dans sa tâche éduca-

tive et de protéger les mineurs (appui éducatif). Il autorise et surveille les institutions d'éducation ou les familles accueillant des mineurs en proie à des difficultés d'ordre éducatif ou en vue d'adoption (Secrétariat aux Institutions «SAI» – Evaluation des Lieux de Placement «ELP»). Il autorise et surveille les crèches, garderies, jardins d'enfants ainsi que les familles d'accueil de jour (Evaluation des Lieux de Placement).

Il exerce la juridiction pénale pour les enfants de 7 à 15 ans. Depuis le 1^{er} septembre 2004, et à titre provisoire, les activités des groupes ELP et SAI sont placées sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Office de la Jeunesse.

Activités et réalisations

1) Finalisation des travaux entrepris en 2004

Suite au changement de la Direction du Service en automne 2004, plusieurs travaux et projets ont pu être terminés au cours de l'année 2005. Pour ne citer que quelques exemples des groupes de travail internes qui se sont penchés sur ces importants travaux, nous pouvons évoquer les réflexions communes menées pour :

- a) la mise en place d'une nouvelle tenue de dossier social et administratif (sa composition et sa structure),
- b) l'élaboration d'une politique d'accueil et de formation interne et externe des nouveaux collaborateurs,
- c) la création d'un nouveau canevas pour la rédaction des rapports d'évaluation destinés aux Tribunaux,
- d) la mise en place d'un groupe de réflexion/intervision composé des collaborateurs de tous les groupes et animé par un intervenant extérieur, sur les situations de mineurs suivis au sein du Service
- e) la création de fiches juridiques propre à notre domaine d'activité permettant aux collaborateurs d'être en possession d'informations juridiques

Tous les groupes de travail ont pu rendre leurs travaux concrétisés, en documents et outils pour l'ensemble des collaborateurs.

2) Finalisation des objectifs 2005

Parallèlement à ces travaux fondamentaux entrepris en 2004 et terminés en 2005, trois autres actions importantes ont été menées :

- a) Suite à la création en octobre 2003 du groupe API (Accueil et Première Intervention), des questions et des réflexions ont été nécessaires pour réajuster son mode de fonctionnement ainsi que les contours de ses missions à l'intérieur et à l'extérieur du Service. Il en est de même pour définir le mode de collaboration avec les partenaires extérieurs ainsi que de définir les contours des missions de ce groupe et ses modes d'intervention. En effet, les missions de ce secteur consistent à informer le public et les services partenaires sur le rôle et les activités de la Protection de la Jeunesse, à évaluer, orienter et/ou traiter toute nouvelle demande ou nouveau signalement adressé au Service ainsi qu'à prendre les premières mesures d'urgence nécessaires.
- b) L'élaboration et la mise en place des formations-actions destinées aux collaborateurs, aux cadres intermédiaires et aux membres de la Direction dans le cadre de la «rédaction des rapports d'évaluation, le management et l'approche systémique ainsi que l'analyse des prestations».
- c) La préparation et la réalisation de plusieurs rencontres avec les partenaires principaux du Service visant à réa-

juster et à clarifier les modes de collaborations et les missions respectives tels que :

- les écoles primaires
- le Tribunal tutélaire
- les substituts du Procureur général
- La Brigade des mœurs et la Brigade des mineurs
- La Clairière
- Les HUG
- SOS enfants
- Le STG.

Secteurs

Accueil et Première Intervention (API)

Tous les nouveaux dossiers sont traités par le groupe API (sauf les demandes d'évaluation adressées par les Tribunaux). Il est important de noter que le nombre de nouvelles demandes a augmenté de 20%. Dans l'ensemble, ce groupe traite $\frac{1}{3}$ des demandes et transfère les $\frac{2}{3}$ restants aux autres secteurs.

Avec la création de ce groupe, le service est mieux à même de quantifier le nombre de nouvelles demandes arrivées au Service.

En ce qui concerne l'augmentation des nouvelles demandes et l'accroissement de la charge de travail, deux des paramètres contribuant à son explication pourraient être : l'entrée en vigueur de la loi de modification du Code Pénal en mars 2004, prévoyant la poursuite d'office des cas de violence conjugale, ainsi que l'augmentation du nombre de cas préoccupants signalés au Service.

En effet, tous les rapports de police relatifs à la problématique de violence conjugale sont adressés à la PDJ lorsque les parents ont des enfants mineurs. En outre, les travailleurs sociaux du groupe API sont chargés de recevoir les parents et d'examiner la situation des mineurs au vu des événements survenus. Les activités relevant de l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition légale représentent environ 10% de la totalité des interventions du groupe API.

Appui éducatif

Nous constatons que les principaux problèmes qui mobilisent le plus les travailleurs sociaux restent inchangés ; à savoir les conflits familiaux et les difficultés d'exercice du droit de visite. Le nombre d'enfants placés en institution reste également stable ainsi que celui relatif aux mandats 307.3 CC exécutés par ce secteur.

En ce qui concerne la durée de la prise en charge d'un dossier au sein de ce secteur, il n'y a pas de variation sensible à relever selon les années. 40% des dossiers sont suivis sur moins d'une année et 25% sur plus de deux ans.

Cependant deux changements sont à relever pour l'année 2005 :

- une forte augmentation du nombre de mandats pénaux, qui caractérise la nature des demandes d'intervention en 2005 au sein des groupes d'appui. En effet, une hausse de 25% est constatée entre 2004 et 2005
- une augmentation de 24% du nombre total de nouveaux dossiers ainsi qu'une baisse de 18% du nombre de dossiers classés dans ce secteur. Par conséquent, au vu de l'augmentation de la charge de travail et de la baisse des classements, le nombre de dossiers actifs a augmenté au secteur d'appui.

Evaluation sociale

Un canevas de rapport d'évaluation et les outils relatifs aux entretiens d'évaluation avec les parents ont été mis en place en 2005. Par ailleurs, des travaux ont été menés sur l'élargissement de la prestation «Chacun son chemin, l'enfant en commun» avec la mise en place de nouveaux ateliers en 2006 pour faire évoluer une prestation qui existe depuis cinq ans. Le nombre d'évaluations demandées par les Tribunaux est en hausse de 11%. Il en est de même pour les auditions d'enfants qui ont augmenté de 31,53%. Sur les 543 demandes d'auditions déléguées par les Tribunaux, 342 ont été effectuées et 210 ont été refusées par les mineurs.

Le nombre de refus le plus marqué de ces auditions reste chez les jeunes entre 13 et 18 ans (73,37%) par rapport à ceux entre 6 et 12 ans (24,62%). Il est également important de souligner le fait que le nombre de mesures tutélaires proposées, par le groupe des évaluations aux tribunaux, est en hausse: il s'agit de 22% d'augmentation pour les mesures 308.1 et 2 CC (surveillance des relations personnelles et assistances éducatives) demandées conjointement et de 35% pour les mesures 308.2 CC (assistance éducative seule).

Evaluation des lieux de placement

Les activités du groupe ELP sont placées provisoirement depuis avril 2004, sous la responsabilité de la direction générale de l'Office de la jeunesse. La gestion des ressources humaines est également gérée directement par la DGOJ. La gestion de son budget est cependant du ressort de la direction de la PDJ.

ELP

L'ELP autorise et surveille les familles et les institutions de la petite enfance qui accueillent des enfants à la journée, avec hébergement ou en vue d'adoption. Il est également désigné comme Autorité unique en matière d'autorisation en vue d'adoption et autorité centrale cantonale désignée dans le cadre de l'application de la Convention de la Haye en matière d'adoption internationale. La cheffe de l'Autorité est désignée comme tutrice ou curatrice dans les procédures d'adoption. L'ELP préavise les demandes de subventionnement fédéraux dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et préavise les demandes d'entrée en Suisse d'enfants dans le cadre d'accueil familiaux. Le 21 décembre 2005, le règlement d'application de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée a été adopté. Le groupe est donc organisé en 5 secteurs d'activité (adoption, accueil d'enfants de l'étranger, accueil familial avec hébergement, accueil familial à la journée, accueil dans des institutions de la petite enfance)

Bilan d'activité:

- Secteur adoption: l'accent a été mis sur la maîtrise du processus d'adoption dans son ensemble en relation avec l'Autorité centrale fédérale et les services officiels impliqués dans les procédures en Suisse et à l'étranger. Un 0,4 poste de juriste a été engagé en lieu et place d'une secrétaire. Une attention particulière sera vouée à l'accélération de la procédure d'évaluation des familles, aujourd'hui notablement trop longue pour des raisons d'effectifs.
- Secteur accueil d'enfants de l'étranger concernant l'accueil de mineurs non accompagnés ou séparés, accueillis dans des familles proches soumises à autorisation (loi cantonale sur l'accueil et le placement d'enfants hors du foyer familial, nouvelle teneur dès le 21 janvier 2005). L'ELP a mis en place des relations avec les partenaires clés et participé activement au congrès du conseil de l'Europe pour lequel

le rapporteur de la Suisse devra établir prochainement un rapport.

- Secteur accueil familial avec hébergement: ce secteur a renforcé ses outils d'information au public et aux professionnels sur l'activité de famille d'accueil. Les demandes de placement d'enfants en famille par les services de l'OJ sont toujours aussi importantes et en augmentation mais de manière plus criante pour les petits enfants de 0 à 2 ans (22 demandes) pour lesquels la famille d'accueil est la seule alternative à moyen et long terme. Il n'y a pas suffisamment de familles disponibles.
- Secteur de l'accueil à la journée (accueil familial à la journée et institutions petite enfance): ce secteur a fait un travail de rationalisation et de simplification des procédures en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale (J 6-25) et renforcé son travail de surveillance et d'évaluation sur le terrain.

Juridiction pour enfants

Le nombre de nouveaux enfants impliqués dans les situations traitées est moins élevé en 2005: il s'agit de 187 enfants contre 296 en 2004. Cependant le nombre de jugements rendus en 2005 a augmenté, passant de 235 à 297. Au 1^{er} septembre 2005, il reste encore 169 procédures en cours.

Sur les 297 décisions rendues, 60 concernent les filles et 237 les garçons.

La part de la délinquance féminine est de 20,2%. Il est difficile d'avoir des chiffres quant à la nature des délits commis, car les délits peuvent être cumulatifs. Mais force est de constater que la plupart des infractions commises sont relatives à celles contre l'intégrité corporelle, le patrimoine et la loi sur la circulation routière.

Statistiques de l'activité de la PDJ

	2003	2004	2005
Total dossiers suivis par la PDJ		5'061*	6106
dont les nouvelles demandes :	2'522	3'097	3716
Secteur appui éducatif			
Mineurs ayant bénéficié d'une action socio-éducative	2'989	2'832	3996
Clauses péril	21	27	21
Secteur évaluations sociales			
Evaluations sociales effectuées pour les autorités judiciaires ou administratives	1'585	1'514	1688
Auditions d'enfants dans les procédures de séparation, divorce, mesures protectrices de l'union conjugale	230	260	342
Secteur évaluations, autorisations, surveillance des lieux de placement			
Nombre d'ouvertures de dossiers de familles d'accueil de jour	148	113	96
Nombre d'ouvertures de dossiers de familles d'accueil avec hébergement	20	15	13
Evaluations de futurs parents adoptifs	70	69	107
Nombre de tutelles et curatelles d'adoption en cours	106	69	76
Nombre de rapports de fin de tutelle ou curatelle d'adoption	45	44	31
Nombre de familles d'accueil de jour	869	896	927
Nombre de familles d'accueil avec hébergement	152	127	128
Nombre d'institutions de la petite enfance	167	164	167
Nombre de familles ayant accueilli un enfant de l'étranger	71	116	96
Secteur juridiction pour enfants			
Jugements rendus par le juge des enfants	291	235	297

* nouvel élément d'informations 2004

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction	3.00	3.00	3.00
Administratif	21.25	22.45	22.85
Juge des enfants	0.80	0.80	0.80
Travailleurs sociaux :	72.05	73.60	73.25
Appui éducatif	36.00	36.60	35.75
Accueil et première intervention	3.25	4.55	4.85
Evaluation sociale	13.50	13.20	13.40
Evaluation et lieux de placement	11.25	11.20	11.20
Le «Point»	5.30	5.30	5.30
Service aux institutions	2.75	2.75	2.75
Réception	1.00	1.00	1.00
Bibliothèque	0.50	0.50	0.50
Total	98.60	101.35	101.40

5.9.5 Service médico-pédagogique (SMP)

Mission

Le service médico-pédagogique assure les services suivants:

- Prévention et traitement des troubles du développement psychologique, sensoriel et psychomoteur, du comportement et de la relation qui entrave la vie sociale et les apprentissages des mineurs. Pour répondre à ces besoins, le service met à disposition des familles 11 centres de consultation et traitement ambulatoire répartis à travers le canton et une unité d'intervention d'urgence.
- Mesures pédagogiques spécialisées et pluridisciplinaires pour les enfants et adolescents qui ne peuvent pas suivre la scolarité ordinaire. 35 institutions et centres de jour et 19 regroupements spécialisés permettent d'accueillir ces enfants en difficulté

Activités et réalisations

Le Conseil d'Etat a voulu renforcer le caractère universitaire du SMP et doter l'institution des meilleurs moyens pour poursuivre sa mission au service de tous les enfants du canton. Il souligne la place du SMP au premier plan des institutions de soins et d'enseignement spécialisé en Suisse. Les options de la nouvelle direction s'inscrivent dans la continuité d'une forte cohésion de l'institution axée sur une vision globale de l'enfant et de sa famille. Parmi les défis que doit relever le service, citons les problèmes que posent les populations socialement défavorisées et souvent difficiles à atteindre. La présence de ces enfants en classe nous incite à repenser notre présence à l'école et la nécessité de renforcer les interventions préventives de proximité.

Les structures de l'enseignement spécialisé et leurs liens avec l'enseignement ordinaire doivent être revues afin de permettre la réintégration fluide des enfants tout aussi bien à l'école primaire que dans l'enseignement secondaire.

Le renforcement de la formation continue des collaborateurs doit être centré autour des situations particulièrement complexes, afin de renforcer la capacité d'engagement de chacun dans des projets ambitieux.

• Renforcement de l'apport thérapeutique dans l'enseignement spécialisé

La complexité des problèmes psychologiques présentés par les enfants intégrés dans les classes spécialisées

nécessite un apport accentué des professionnels médico-psychologiques qui deviennent des partenaires indispensables des enseignants spécialisés dans la conception et la mise en place de mesures pédago-thérapeutiques répondant aux besoins spécifiques de chaque enfant.

• Demandes en attente

Les limites budgétaires n'ont pas permis l'ouverture de nouvelles institutions pour assurer les besoins de l'ensemble des élèves en difficulté aiguë. Pour certains d'entre eux, des mesures ambulatoires particulières, selon un protocole établi de cas en cas (appui aux enseignants, traitement individuel, soutien aux parents) ont été mis en place en attendant la possibilité d'intégrer ces enfants dans l'enseignement spécialisé.

• Refonte informatique

L'étude approfondie de la refonte du système informatique est presque terminée. Ce projet permettra de disposer d'un outil moderne autorisant une facturation exhaustive et mieux adaptée aux impératifs du Tarmed. Ce nouveau système informatique apporte plus de souplesse et d'efficacité aux thérapeutes, leur permettant ainsi de simplifier le travail administratif pour consacrer plus de temps à leur activité auprès des enfants.

• Diminution des frais de transport

La mise en place d'un projet d'autonomisation des enfants âgés de plus de 10 ans et capables d'utiliser les transports publics a permis une diminution du nombre d'élèves transportés par le SMP et donc une réduction des charges de transport de F -194'000.

Bilan

Le nombre des enfants et adolescents traités et surtout le nombre de nouvelles demandes ont encore augmenté en 2005. Par contre, le nombre de traitements intensifs est resté quasiment stable. Ce constat est à mettre en relation avec l'accent prioritaire mis sur les interventions brèves et un développement important des activités préventives en collaboration avec tous les ordres d'enseignement.

L'augmentation des demandes provenant des écoles et de l'ensemble des activités préventives pose, une fois encore, le problème de l'adaptation des effectifs surchargés depuis plusieurs années. L'apparente augmentation des effectifs correspond à la stabilisation de forces supplémentaires octroyées lors de l'ouverture urgente d'une nouvelle institution.

Consultations médico-psychologiques

	2003	2004	2005	var. 05/04
Nombre d'enfants et ados traités	4'917	5'986	6'064	1.3%
Nombre de nouveaux cas	2'189	2'354	2'480	5.4%
Nombre total de séances	114'579	109'278	109'818	0.5%
Nombre de traitements intensifs, dont:	6'390	5'986	5'969	-0.3%
- traitements individuels	3'381	3'009	2'973	-1.2%
- traitements groupes	610	582	576	-1.0%
- traitements familles/parents	2'399	2'395	2'420	1.0%

Nombre d'enfants dans la scolarité spécialisée

	2003	2004	2005	var. 05/04
Classes spécialisées	523	536	535	-0.2%
Institutions, externats	756	773	768	-0.6%
Total	1'279	1'309	1'303	-0.5%

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction	4.00	4.00	4.00
Administration	24.10	23.40	23.35
Médecins	28.50	28.95	27.10
Psychologues	63.40	63.85	66.25
Logopédistes	23.85	23.85	23.80
Assistants sociaux	8.25	7.15	8.15
Educateurs	5.25	5.25	6.75
Infirmiers en psychiatrie	3.50	3.50	3.50
Personnel de maison	12.10	11.85	12.10
Total	172.95	171.80	175.00

Statistiques

L'augmentation des effectifs en 2005 (ouverture d'une nouvelle institution, encadrement des restaurants scolaires suite à la suppression des transports de midi, psychologue pour nouveaux CO, intégration d'une éducatrice en provenance de l'association des sourds de Montbrillant) est principalement liée à des projets élaborés dans le cadre du budget 2004.

5.9.6 Service du Tuteur général (STG)

Mission

Le Service du Tuteur général (STG) assure l'exécution et le suivi des mandats tutélaires ainsi que des mesures de protection des mineurs ordonnés par les autorités judiciaires compétentes, en particulier le Tribunal tutélaire et le Tribunal de la jeunesse. Il porte vis-à-vis des instances judiciaires la responsabilité de la bonne exécution des mandats qui lui sont confiés.

Le STG ne dispose pas de moyens de régulation ou de limitation des dossiers que les tribunaux lui assignent. Les prestations attendues du service doivent satisfaire aux exigences du droit fédéral, notamment aux dispositions des articles 360 et suivants du Code civil suisse, dispositions qui prévoient en particulier des responsabilités étendues pour les organes tutélaires.

Le service se subdivise en un secteur des mineurs et un secteur des adultes, aidés par des services généraux communs.

La mise en œuvre des mesures prises à l'égard des jeunes s'élargit souvent par des actions à mener auprès de leurs parents ou de leur entourage. De telles actions s'opèrent souvent à la suite ou en concomitance avec des interventions conduites par le SMP ou d'autres services de l'OJ.

Le suivi des situations d'adultes en difficulté implique une large mobilisation, ainsi qu'une coordination du réseau des organismes d'aide, de soutien et de soins – institutionnels et privés – intervenant dans la vie quotidienne des pupilles.

Activités et réalisations

L'augmentation du nombre des mandats est constante depuis dix ans, tant dans le secteur des adultes que des mineurs. Les services comptables et financiers ressentent aussi dans leur domaine d'activité la forte progression du nombre des pupilles et des interventions à assurer. En 2005, ce sont plus de 200'000 transactions ou opérations qui ont été passées, pour un flux financier total de plus de 180 millions de francs: sur ces trois dernières années et avec un personnel dont l'effectif est resté stable, ce secteur se voit confronté à une augmentation de 16% des

seules opérations comptables. Le volume des transactions financières a aussi connu une croissance de 16% entre 2003 et 2005, passant de F 156'595'325 à F 186'267'712.

Le STG poursuit le développement d'outils de rationalisation par la mise en place de procédures, d'instruments de gestion standardisés et par la délimitation des interventions propres aux différents types de mandats.

L'augmentation du nombre des mandats doit être appréciée non seulement en termes quantitatifs, mais aussi sous l'angle de l'aggravation des situations: décompensations psychologiques sévères, manifestations d'incivilités et de violence, manque de lieux d'accueil et de logements. Le recours très systématique à des avocats entraîne une multiplication des procédures de recours. A cela s'ajoute, par la nature même des interventions de protection des enfants, l'obligation de composer avec l'absence ou la carence grave d'appuis parentaux et des conflits familiaux très aigus.

Le STG a concrétisé un certain nombre d'actions

- l'apurement des comptes pupillaires dont les amortissements devront être comptabilisés sur le présent exercice,
- la participation à l'examen des offres en vue de l'adjudication d'une nouvelle plate-forme informatique,
- la mise sur pied d'une troisième formation (collaboration CEFOC – STG) sur l'«Intervention dans le domaine tutélaire»,
- la recherche de collaborations extérieures pour aider les collaborateurs à faire face aux actes de violence et d'incivilités dont ils sont l'objet,
- la mise au point de protocoles de collaboration avec les partenaires,
- la participation à la recherche de solutions aux problèmes des lieux de vie ou de placement, tant pour des adultes que pour des mineurs en (grande) difficulté,
- l'élaboration de documents de procédure et de méthodologie en vue du traitement de mandats telles les curatelles de droit de visite et d'appui éducatif.

Par ailleurs, trois opérations ont été menées en 2005.

- A la demande de la direction, le Chef du département a confié à un organisme de recherche externe un mandat d'étude portant sur une analyse des processus aboutissant à des demandes de mandats tutélaires. Les résultats parvenus au début de l'été permettent de dégager quelques possibilités d'intervention visant à diminuer ou à mieux gérer l'afflux de nouveaux dossiers.
- Une analyse de l'absentéisme observé au STG. Un groupe de travail comprenant la direction du STG, la DGOJ et la direction des RH-DIP poursuit une étude de ce phénomène, examine des mesures concrètes pour y remédier, de même que des possibilités de structures ou de mécanismes de remplacements.
- Une mission d'observation directe de la DGOJ, qui a effectué une analyse de l'organisation concrète et effective du fonctionnement du STG, a débouché sur un rapport rendu fin mai 2005. Il s'en dégage trois principales pistes de travail à mener par des groupes de collaborateurs, à savoir:
 - a) la recherche d'une continuité dans la prise en charge socio-éducative des mineurs, notamment entre le SPDJ et le STG,
 - b) le positionnement de la protection des adultes dans le cadre des institutions et de la politique sociales du canton,

c) la place du travail social par rapport aux exigences juridiques propres à l'action tutélaire.

Enfin, au début du mois de décembre, le nouveau Conseil d'Etat a procédé à une restructuration de l'administration et, en particulier, à une réorganisation du dispositif tutélaire cantonal. Ainsi, dès juillet 2006, la gestion des mandats tutélares sur les adultes sera transférée au DSE, alors que l'exercice des mesures judiciaires de protection des mineurs sera confié à un service de l'OJ qui intégrera le secteur des mineurs du STG et l'actuel SPDJ.

Evolutions du nombre de mandats

	2003	2004	2005
Situations en cours			
– mineurs	2'188	2'209	2'179
– adultes	1'446	1'547	1'647
– mandats juridiques (y.c. dossiers financiers, successions et UGBM)	1'301	1'141 *	1'134
Total	4'935	4'897	4'960
Mandats relevés **			
– mineurs	358	419	491
– adultes	217	167	235
– mandats juridiques (y.c. dossiers financiers, successions et UGBM)	229	301	340
Total	804	887	1'066

* La baisse du nombre des situations provient du fait que 378 dossiers de pupilles décédés ont été clôturés à la section juridique au cours de l'exercice 2004

** Les mandats relevés sont déjà déduits des mandats en cours

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction Comptabilité Serv. juridique			
Tuteur général	1.00	1.00	1.00
Tuteur général adjoint	1.00	1.00	1.00
Adjoint à la direction	2.00	2.00	2.00
Secrétaires	6.00	6.80	6.50
Commis et huissiers	4.00	4.80	4.80
Cheffe de la comptabilité	1.00	1.00	1.00
Comptables et commis	8.05	9.55	9.55
Tuteurs adjoints et juriste	4.00	4.00	4.00
Préposé aux successions	1.00	1.00	1.00
Secteur des mineurs, y compris secteur migration (ex-CMT) *			
Chefs de sections	5.00	4.00	4.00
Assistants sociaux	25.30	30.70	30.70
Gestionnaires	4.90	6.00	6.00
Secrétaires	4.40	5.60	5.60
Contrôleur de qualité	1.00	1.00	1.00
Secteur des adultes			
Chefs de sections	3.00	3.00	3.00
Assistants sociaux	14.90	17.50	17.50
Gestionnaires	13.80	18.10	18.10
Secrétaires	7.25	8.55	8.55
Huissier	1.00	1.00	1.00
Préposés inventaires	2.00	2.00	2.00
Contrôleur qualité	2.00	2.00	2.00
Total	112.60	130.60*	130.3**

* la différence entre 2003 et 2004 ne correspond pas à une augmentation du nombre de collaborateurs, mais à la conversion en 18 postes fixes (301.01) de 22 collaborateurs avec statut d'auxiliaires (301.03).

** la diminution entre 2004 et 2005 provient de la réallocation à l'OJ de 0.30 poste de secrétaire de direction

Opérations financières

	2003	2004	2005
Volume des transactions (en nombre d'opérations)	172'699	193'186	205'588.00
Mouvements de trésorerie (en CHF)			
Total	156'595'326	170'471'927	186'267'712.05
– entrées	78'258'656	86'308'982	92'718'514.33
– sorties	78'336'670	84'162'945	93'549'197.72
Gestion de l'épargne des pupilles	38'030'201	38'881'715	39'937'445.84

5.9.7 Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA)

Mission

Le SCARPA a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, tout-e créancier-ère d'une obligation d'entretien en vue d'obtenir les prestations fondées sur une décision judiciaire exécutoire ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le-la débiteur-trice d'aliments néglige son obligation. Des avances de pensions sont versées lorsque toutes les conditions prévues par la loi cantonale (LARPA) et son règlement d'application (RALARPA) sont réalisées. Depuis le mois de décembre 2005, le SCARPA a été transféré au DSE.

Activités et réalisations

Nouvelles applications informatiques

L'intégration aux nouveaux progiciels d'outils additionnels a eu lieu durant le deuxième semestre 2004. Ces outils devaient entrer en production dès janvier 2005. Toutefois, les tests effectués ont mis en évidence le fait que plusieurs corrections devaient être encore effectuées. Dès lors, cet outil n'a pas pu être entièrement opérationnel à fin 2005.

Suite des effets de la modification de la LARPA

L'impact de l'abrogation des articles 8A et 11 LARPA, intervenue le 1^{er} janvier 2002, a été ressenti tout au long de l'année 2005 également.

Volumes traités

	2003	2004	2005
Nouvelles demandes d'intervention ¹⁾	704	791	760
Nouveaux dossiers attribués	489	478	449
Dossiers en cours au 31 décembre :			
– avec avances ²⁾	2'808	3'129	3'345
– sans avances ²⁾	1'831	2'018	2'165
	977	1'111	1'179
Procédures de recouvrement			
– Plaintes pénales ³⁾	332	427	540
– Procédures 132-177-291 CCS ⁴⁾	36	19	11
– Audiences au Tribunal ⁵⁾	354	581	449
– Procédures 20 LPG ⁶⁾	47	92	92
– Réquisitions de poursuites	1'164	1'267	1'468

¹⁾ Lorsqu'une demande est déposée auprès du SCARPA, ce dernier procède à un examen détaillé du dossier afin de déterminer si toutes les conditions légales permettant l'intervention du service sont réalisées. Les requêtes qui ne remplissent pas lesdites conditions font l'objet d'une décision de non intervention, susceptible de recours auprès du Tribunal administratif.

A noter encore que, lorsque la conciliation instaurée par le service aboutit à un arrangement entre les parties, les nouvelles demandes d'intervention sont classées.

- 2 Si l'on peut constater qu'un léger fléchissement du nombre de nouveaux dossiers attribués aux gestionnaires a eu lieu en 2005 par rapport à 2004, il n'en demeure pas moins que le nombre de dossiers sous gestion à la fin de l'année 2005 est en augmentation.
- 3 La proportion du nombre de dossiers avec/sans avances se maintient depuis 2003.
- 4 Le nombre de plaintes pénales déposées s'est considérablement accru durant l'année 2005, et ce, non seulement en raison de l'augmentation du nombre de dossiers actifs, mais également parce que le responsable du contentieux pénal a pu être secondé dans la rédaction des plaintes et dans diverses tâches de l'échéancier.
- 5 La reprise du dépôt des procédures en application des articles 132-177-291 CCS (avis aux débiteurs du débiteur) n'a pu avoir lieu qu'à partir de l'automne 2005, soit une fois la formation du nouveau collaborateur en charge de ce portefeuille achevée.
- 6 Malgré l'augmentation importante des plaintes pénales déposées par le service en 2005, le nombre d'audiences auxquelles les collaborateurs se sont rendus durant cette année a connu une certaine baisse. Cette diminution s'explique principalement par le fait que, après le dépôt de la plainte pénale, il arrive plus fréquemment que les débiteurs-trices prennent des engagements qui conduisent au classement de la plainte par le Parquet du Procureur général, et ce, tant et aussi longtemps que l'engagement est respecté.
- 7 Le nombre de procédures 20 LPGA (saisie directe sur les prestations chômage d'un-e débiteur-trice) engagées par le service durant l'année 2005 est identique à celui de 2004.

Le nombre de dossiers sous gestion poursuit son augmentation. Les conséquences principales sont les suivants:

- des coûts financiers supplémentaires très importants pour l'Etat;
- un accroissement considérable de la charge de travail des cadres intermédiaires du service notamment suite à l'augmentation du nombre de gestionnaires;
- une nette diminution des dossiers clôturés; en effet, la modification législative susmentionnée a induit une augmentation de la durée de la prise en charge des dossiers.

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005 ³
Directeur	-	-	1.00
Directeur adjoint ¹	1.00	1.00	-
Adjoint de direction	0.70	0.70	0.70
Juriste	-	1.00	1.00
Responsable section contentieux ²	-	-	-
Assistant de direction	1.00	0.70	0.70
Enquêteur	-	-	-
Superviseurs	3.80	3.80	3.80
Gestionnaires	8.00	11.50	13.80
Contentieux	2.50	2.50	3.00
Secrétariat	1.20	1.20	1.70
Comptabilité	1.00	2.00	2.00
Total	19.20	24.40	27.70

¹ En 2005, suite à une demande de réévaluation de poste, le Conseil d'Etat a changé la dénomination du poste de Directeur adjoint du SCARPA en celui de Directeur.

² En mars 2003, le service d'évaluation des fonctions a reconsidéré le poste de «responsable de la section contentieux» et créé la fonction «d'adjoint de direction».

³ Il s'agit du nombre de postes occupés au 31 décembre 2005, sur 27.9 postes inscrits au budget

Renforcement des effectifs et nouvelle organisation du service

Les nouveaux postes alloués au service en 2005 ont permis de faire face aux nouvelles demandes d'intervention, les portefeuilles de la plupart des gestionnaires en place en 2004 étant saturés. Ainsi, le service a pu procéder à l'ouverture des nouveaux dossiers dans des délais raisonnables et diligenter à temps les diverses procédures de recouvrement à l'encontre du/de la débiteur-trice d'aliments.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins de formation et d'encadrement des collaborateurs et d'assurer un meilleur contrôle juridique et comptable des dossiers, l'organisation du SCARPA a été modifiée en octobre 2005. Le nouvel organigramme du service a été approuvé par la Direction de l'Office de la Jeunesse.

Evaluation du service

Au printemps 2004, devant l'évolution préoccupante du service en terme de coûts et de nombre de dossiers, le Chef du Département de l'instruction publique a demandé qu'une étude sur les conséquences pour le SCARPA des modifications législatives intervenues en 2002 soit réalisée. Mandatée à cette fin en été 2004, une société externe a rendu un premier rapport en novembre 2004, puis un rapport complémentaire en novembre 2005. Ce dernier rapport est à l'étude.

Service Social International (SSI)

Afin de tenter d'augmenter le taux de recouvrement des créances lorsque le-a débiteur-trice vit à l'étranger, le SCARPA a mis sur pied avec le SSI un accord de collaboration. Dans cette perspective, les premiers dossiers ont été transmis par le SCARPA au SSI.

5.9.8 Service des loisirs de la jeunesse (SLJ)

Mission

Le Service des loisirs de la jeunesse est un organisme officiel de prévention qui contribue à l'élaboration, la promotion, la coordination de loisirs éducatifs pour les mineurs de notre canton, d'enfants, d'adolescents et de jeunes de 4 à 20 ans.

Activités et réalisation

Les activités offertes aux enfants et aux jeunes ont été poursuivies avec l'accent sur le maintien de la quantité et de la qualité de chaque événement. Il a été possible de maintenir le même nombre d'activités que l'année dernière, alors que la demande ne cesse de croître.

De nouveaux critères en matière d'évaluation des organismes de vacances ont été définis, suite à une concertation avec les partenaires concernés. Cette nouvelle méthode sera appliquée dès le budget 2007 des institutions concernées dans le meilleur des cas.

La campagne de promotion Info-Vacances a été lancée avec succès en collaboration avec la Ville de Genève. L'impact de cette campagne auprès des utilisateurs s'est avéré très importante.

Le site internet du SLJ fait partie des sites les plus consultés de l'Etat de Genève. Le nombre de «hits» dépasse même, à certaines périodes, celui du DIP (20'000 pour le seul mois d'avril). Ce succès démontre le besoin d'information de la population en matière de

recherche d'activités pour les enfants et jeunes durant les périodes de congé.

Le projet de réponse à la motion M-1002A relative au contrôle des cassettes vidéo et des DVD en vente et en location est à l'examen des départements rapporteurs (DIP et DI) et sera soumis prochainement au Conseil d'Etat.

Le déploiement du projet LaOla (programme fédéral de prévention des dépendances et de promotion de la santé dans les clubs sportifs) s'est poursuivi, avec notamment une conférence publique en automne destinée à sensibiliser les dirigeants de clubs et de fédérations.

Statistiques des activités (hors centre de vacances)

	2003	2004	2005	var 04/03
Activités des jours de congé hebdomadaires				
Participants:				
– Enseignement primaire	1'435	1'402	1'372	-30
– Cycle d'orientation *	817	838	794	-44
Classes multicolores				
– Participants	14'607	14'665	14'570	-95
Passeport-Vacances				
– Vendus	725	774	800	26
Jeunesse et Sport				
– Cours et formation **	27	30	35	5
Commission cinéma-spectacles				
– Demandes d'abaissement (pour GE)	106	114	111	-3
Autorisations de soirées	6	13	18	5

Statistiques Centres de vacances

	2004		2005	
	Nombre camps et cours	Participants	Nombre camps et cours	Participants
Noël/Nouvel An	10	120	10	119
Février	19	256	16	200
Pâques	19	266	18	245
Été	121	1'684	109	1'563
Automne	20	242	19	237
Total	189	2'568	172	2'364

Postes occupés au 31.12

	2003	2004	2005
Direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint à la direction	1.00	1.00	1.00
Adjoint financier	1.00	1.00	1.00
Administration	15.50	15.50	15.50
Animateur d'atelier	4.00	4.00	4.00
Chauffeur	1.00	1.00	1.00
Chef de magasin	1.00	1.00	1.00
Animateur socioculturel *	4.00	4.50	4.50
Personnel de maison	6.58	7.18	7.18
Total	35.08	36.18	36.18

5.9.9 Institutions subventionnées

Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e)

Mission

Favoriser le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité, dans un objectif général de prévention et de promotion de qualité de vie.

La réalisation de cette mission implique de favoriser:

- Le lien social et la prévention (créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement, socialiser, sensibiliser au respect mutuel, promouvoir l'ouverture à la différence et aux autres cultures, ouvrir des espaces culturels et communautaires, entretenir et renforcer la communication).
- La citoyenneté et l'action collective (favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté et l'action communautaire, soutenir des projets associatifs).
- L'intégration (identifier et agir auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et favoriser l'insertion de chacun).
- Le développement personnel (valoriser le temps libre, contribuer au bien-être, éveiller à la culture et à la connaissance, développer l'autonomie).

Cette mission s'exerce en observant les réalités sociales, en repérant les problématiques émergentes afin de déterminer les actions. Chaque centre ou structure de travail social hors murs, est appelé à définir son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de cette mission.

Conformément à l'article 8 de la loi J 6 11, les prestations de la FASe doivent permettre la réalisation du travail de prévention et de promotion de la qualité de vie.

Le pilotage général des actions est organisé par la FASe dans le cadre du partenariat instauré entre l'Etat, les Communes et les associations de centres de loisirs. En outre, la FASe garantit la réalisation de ses objectifs par les centres et les équipes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) en assurant, sur l'ensemble du canton, une politique cohérente, notamment par:

- le recours à des animateurs socioculturels diplômés et à des collaborateurs qualifiés pour les autres fonctions,
- la formation des bénévoles, membres des comités des centres, ainsi que le perfectionnement professionnel et la formation continue des animateurs socioculturels et autres collaborateurs,
- la collaboration avec les autres partenaires, notamment au niveau local et la mise à disposition d'informations et d'appuis au personnel d'animation,
- l'élaboration et l'application de normes d'encadrement et de mesures de sécurité adaptées aux particularités des activités pratiques et des participants,
- la mise à disposition des partenaires internes de la FASe, des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat au sein de celle-ci.

Activités et réalisations

La FASe a consolidé son fonctionnement en définissant les procédures pour la gestion du personnel et la gestion financière en évaluant le fonctionnement du service administratif de la FASe (nouvelle organisation interne).

Elle a renforcé les prestations en élargissant plus encore les ouvertures des centres (dispositifs d'accueils libres pour les jeunes) et le nombre de places dans les centres aérés pour enfants et en développant le travail de réseaux afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnement individualisé de jeunes et jeunes adultes (dispositifs de travail social «hors murs»).

La FASe a atteint les objectifs suivants:

- Conclusion de «conventions communes-centres» pour la réalisation d'actions en faveur des populations concernées par l'action des centres et de «protocole d'accord» pour le développement d'interventions dans les quartiers, en lien avec les groupes de jeunes.
- Mise en place d'un appui pour l'organisation du service administratif, notamment pour l'élaboration de procédures, et d'un dispositif d'évaluation externe.
- Définition des procédures pour les domaines touchant aux ressources humaines.
- Définition de directives pour la tenue des comptes des centres et de recommandations pour les organes de contrôle externes des états financiers des centres
- Elaboration d'un cadre de méthodologie de projet et mise au point d'outils pour la gestion de projet (analyse de situation, objectifs, ressources, réalisation).
- Extensions d'ouvertures de certains centres et mise à disposition de places supplémentaires dans les centres aérés.

La FASe travaille à la concrétisation:

- 1) De la définition d'une procédure interne d'élaboration et de contrôle budgétaire basée sur l'analyse effectuée.
- 2) Du processus d'élaboration d'outil d'évaluation (niveau terrain et niveau institutionnel) destinés à dresser des bilans et procéder aux régulations utiles.
- 3) De la consolidation des réseaux et du système de relais institutionnels visant à répondre aux fortes demandes d'accompagnements individualisés d'adolescents et de jeunes adultes (18-25 ans).

Statistiques des actions et des lieux

	2004	2005	2004	2005
	Nombre centres/actions	Nombre centres/actions	Nombre communes	Nombre communes
Maisons de quartier et centres loisirs	22	22	10	10
Jardins Robinson et Terrains d'aventure				
Activités enfants	9	9	7	7
Centres de rencontres adolescents	13	13	8	8
Actions «hors mur» et locaux adolescents	26	27	21	34
Centres aérés enfants	24	24	14	14

Communes concernées	2004 25 soit : 425'000 habitants dont : 85'000 jeunes et jeunes adultes (6-25 ans)	2005 35 soit : 428'000 habitants dont : 85'000 jeunes et jeunes adultes (6-25 ans)
---------------------	---	---

Postes occupés au 31.12

	Nombre de postes	Nombre de personnes
Postes permanents	196.43	298.00
Animateurs	148.74	202.00
Animateurs auxiliaires	4.30	7.00
Secrétaire général, administrateur, responsables de secteur	5.60	6.00
Coordinateurs FCLR	1.70	2.00
Secrétaires, secrétaires sociales, secrétaires comptables, comptables	24.21	46.00
Assistants techniques, agents de maintenance	4.52	11.00
Nettoyeurs	7.36	24.00
Personnel non-permanents	68.59	268.00
Moniteurs mensualisés	47.94	203.00
Moniteurs occasionnels	20.65	65.00
Total	265.02	566.00

Secrétariat aux institutions (SAI)

Sous la conduite de la Direction Générale de l'OJ, le secrétariat aux institutions contrôle les états financiers et propose les subventions cantonales pour les institutions d'éducation spécialisée (IGE). Il agit en tant qu'office de liaison pour l'obtention de subventions fédérales d'exploitation et de construction (Office fédéral de la Justice et du département fédéral de justice et police). Il remplit les fonctions d'office de liaison pour les placements intercantonaux dans le cadre de la convention intercantonale sur les institutions (CII). Enfin, il autorise et surveille les IGE.

1. Ouverture permanente des IGE

En 2005, les postes supplémentaires accordés au budget ont été progressivement engagés afin de répondre aux exigences du DFJP. Ce processus a été suivi et examiné par le Secrétariat aux institutions (SAI) sur les plans administratifs et financiers; tous les contrats de travail ont été transmis au SAI. Les frais inhérents à ces engagements ont été contrôlés dans le détail; les factures des organismes employeurs ont été validées avant d'être réglées par les SAF's par le biais de la rubrique budgétaire ad hoc (365.99).

S'agissant de la qualité des prestations, les ouvertures permanentes des fins de semaines et pendant les périodes de vacances scolaires ont été analysées avec les directions des IGE. Certains effets positifs peuvent d'ores et déjà être mis en évidence:

- assurer une meilleure continuité dans le projet individuel du mineur placé,
- éviter de devoir chercher des solutions de placement extérieures lorsque la famille ne peut accueillir son enfant,
- permettre des admissions avant et pendant les vacances scolaires, évitant ainsi un placement préalable en structure d'urgence.

2. Subventions fédérales de construction

Le SAI a présenté des requêtes et assuré le suivi des procédures pour l'obtention de subventions fédérales à la construction pour les institutions suivantes: le foyer St-Vincent a emménagé dans ses nouveaux locaux à Chevrens, après avoir obtenu les subventions du DFJP et au

IGE (Institutions d'éducation spécialisée)

Organismes	nbre de structures			nbre de places			taux d'occup. %			nbre de postes**			Subventions DIP 2005
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	
FOJ*	15	14	14	127	127	119	86.4	87.1	88.57	117.3	118.3	123.8	13'648'410
Montbrillant	1	1	1	12	12	12	61.5	86.7	***	8.1	7.4	4.8	348'010
AJETA	1	1	1	8	8	8	81.6	84.4	99.28	7.6	7.6	7.6	838'780
ASTURAL	7	7	7	103	103	103	89.1	89.6	88.13	63.6	63.6	70.4	5'610'800
EPA St Cergue	1	1	1	49	49	49	105.4	106.7	107.6	27.5	28.2	28.2	1'661'650
H.G.*	4	4	4	73	73	69	88	89.9	94.48	57.3	63.1	67.5	6'373'970
Atelier X	1	1	1	7	7	7	92.3	88.3	99.92	2.6	2.6	2.6	344'270
ACASE	2	2	2	56	56	56	87.6	93.4	94.68	42.3	43.3	49.1	4'533'220
Total	32	31	31	435	435	423				326.3	334	354	33'359'110

* Nb. de places modifié dû aux travaux de rénovation dans certains

** les postes supplémentaires dus aux exigences fédérales (OFJ, PAB 03) sont inclus

*** suite à la réorganisation des prestations, ce taux doit être redéfini

terme du chantier de rénovation. Le foyer Chalet Savigny a également obtenu une réponse positive du DFJP et les travaux de transformation sont en cours. Enfin, deux projets concernant les foyers de Thônex et de Sous-Balme ont été présentés et sont développés en concertation avec les interlocuteurs de l'OFJ.

3. Planification exigée par l'OFJ

Le canton, par l'intermédiaire du SAI, adresse chaque année à l'OFJ un rapport de planification cantonale et intercantonale. L'OFJ a fixé de nouvelles exigences pour le recueil et l'analyse de ces informations. Le logiciel utilisé jusqu'à présent par les cantons romands et le Tessin est obsolète. Un nouveau modèle de traitement des données est développé en concertation avec ces mêmes cantons. Un logiciel commun permet des économies et facilite l'échange d'informations sur les placements intercantonaux. Le SAI participe à ces travaux dans le cadre de sa représentation du canton au sein de la conférence des offices de liaison de Suisse occidentale.

4. Nouvelle convention intercantonale sur les institutions sociales

Le responsable du SAI collabore étroitement avec la direction générale de l'action sociale afin de préparer l'adhésion du canton à la nouvelle convention intercantonale sur les institutions sociales (CIIS) qui remplace la convention intercantonale sur les institutions CII devenue caduque au terme de l'année 2005. Ces travaux visent notamment à organiser le fonctionnement de l'office de liaison et s'inscrivent dans le processus plus large de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A ce titre, une coordination est effective avec les SAF's du département.

5.10 Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Mission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a trois grandes missions: faciliter la gestion individuelle des parcours de formation, renforcer

l'apprentissage tout au long de la vie et contribuer à l'évolution d'un système de formation performant.

L'OFPC développe une logique de prestations transversales à l'interne ainsi qu'avec les différents ordres d'enseignement du DIP et les partenaires sociaux. Ses prestations s'adressent à un public de jeunes et d'adultes des milieux scolaires et professionnels, aux personnes en recherche d'un emploi ainsi qu'aux institutions publiques et privées concernées par son domaine d'activité.

Activités et réalisations

Situé au carrefour de l'emploi et de la formation, lien essentiel entre les écoles, les entreprises et les associations professionnelles, l'OFPC adapte en permanence ses prestations afin de répondre aux besoins nouveaux de son environnement. En 2005, il a repensé son mode de fonctionnement et remodelé le service de la formation continue qui reprend les prestations développées par Evaluations et Développement.

La direction générale s'est concentrée principalement sur:

- **l'amélioration de l'orientation, la formation et le suivi des élèves en difficulté**

A l'automne 2004, le Secrétariat général du DIP a confié aux quatre directions générales (CO, PO, OJ, OFPC) le mandat de proposer des actions visant à améliorer l'orientation, la formation et le suivi des élèves en difficulté. Le groupe de pilotage et le groupe de travail (composé de collaborateur-trice-s des quatre services) ont répertorié les facteurs de difficultés propres à cette population et établi une carte des mesures de soutien et d'accompagnement. Ils ont prolongé leur examen par la proposition d'un concept d'orientation et de suivi individualisé des élèves au cycle d'orientation. Un rapport intermédiaire synthétise les résultats des travaux. Les activités des groupes se poursuivront en 2006 et seront centrées sur l'étude de la mise en application du modèle présenté.

- **l'élaboration de l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle et l'avant-projet de loi sur l'orientation**

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. A compter de

cette date, les cantons disposent d'un délai de cinq ans pour adapter leur législation et réglementation en la matière. Dans cette perspective, le Conseiller d'Etat en charge du DIP a confié à un groupe de travail, présidé par l'OFPC, le mandat d'élaborer un avant-projet de loi cantonale sur la formation professionnelle. Celui-ci a pu être rédigé dans les délais impartis et sera soumis au tout début 2006 à consultation auprès des départements et des instances concernés. Eu égard à l'importance de l'orientation dans les politiques publiques de la formation et de l'emploi, l'OFPC s'est également attaché à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'orientation.

• **l'intégration des professions du santé et du social dans la formation: une nouvelle commission interdépartementale**

La commission cantonale (DIP/DES) Formation-Emploi dans le domaine du travail social et de la santé a été instituée en 2004 suite à l'entrée en vigueur de la nLFP, dans le but de favoriser l'intégration des professions de la santé et du social dans la filière professionnelle tout en tenant compte des professions existantes et des éléments définis au niveaux fédéral et intercantonal. En 2005, elle a traité des questions suivantes: mise en place de la formation d'assistant-e socio-éducatif-ve; mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de validation des acquis et d'une formation initiale de deux ans pour les aides-soignant-e-s; mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de validation des acquis pour les éducateur-trice-s de la petite enfance; élaboration d'un cahier des charges-type pour les assistant-e-s en soin communautaire; élaboration d'outils statistiques pour la gestion prévisionnelles des diplômé-e-s; prospection auprès des entreprises en vue de la mise sur pied d'une formation duale.

5.10.1 Développement et promotion de la formation professionnelle

Mission

Le directeur en charge du «Développement et promotion de la formation professionnelle» a pour mission principale d'assurer la mise en place des nouvelles ordonnances de formation professionnelle et d'encourager les entreprises à plus s'investir dans la formation des jeunes par des actions de promotion avec les associations professionnelles et les partenaires sociaux. Il répond ainsi au deuxième objectif prioritaire des partenaires sociaux de la formation professionnelle.

Activités et réalisations

Nouvelles ordonnances et projets

En 2005, 12 nouvelles ordonnances sont entrées en vigueur: spécialiste en restauration, spécialiste en hôtellerie, aide employé-e en cuisine, aide-employé-e en hôtellerie, aide employé-e en restauration, assistant-e socio-éducatif-ve, gestionnaire du commerce de détail, assistant-e du commerce de détail, gestionnaire en intendance, assistant-e en podologie, informaticien-ne et spécialiste en photographie.

Lors de la préparation de la réponse cantonale aux neuf consultations fédérales devant entrer en vigueur en 2006, la direction générale de l'OFPC a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et institutionnels. Il s'agit des consultations concernant les

professions d'aide-menuisier-ère, de coiffeur-euse, d'employé-e en intendance, d'employé-e de laiterie, d'employé-e des installations de transport à câbles, d'opérateur-trice en chimie, de praticien-ne en pneumatiques, de réalisateur-trice publicitaire et de vernisseur-euse industriel-le.

Face à une baisse de l'offre de places d'apprentissage, la direction générale de l'OFPC a lancé des actions de promotion en collaboration avec les associations professionnelles dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration notamment. Une vaste campagne est annoncée pour 2006.

Représentant l'Etat de Genève et le DIP, l'OFPC œuvre au lancement du projet «La Cité des Métiers et des Formations», projet conduit avec l'Union des associations patronales genevoises et la Communauté genevoise d'action syndicale. Cette vaste opération de promotion des filières de formation réunit également d'autres départements et les associations professionnelles.

Interface Entreprises

L'unité interdépartementale DIP/DSE a pour mission de promouvoir les formations et les stages auprès des entreprises. En 2005, près de 800 offres de places, tous types de stages ou de formations confondus, ont été enregistrées grâce à la prospection de 1000 entreprises.

Une activité plus orientée sur le secteur commercial et la promotion auprès de nouvelles entreprises inscrites au Registre du commerce ont permis de récolter plus de 30 nouvelles places de formation professionnelle d'employé-e de commerce. Un démarchage soutenu de ce secteur d'activité a également remotivé 60 entreprises formatrices qui avaient momentanément renoncé à former dans leur domaine. 50 places de stages d'insertion pour jeunes demandeurs d'emploi ont également été répertoriées.

Centre Uni-Emploi

Chargée de faciliter l'intégration professionnelle des étudiants, l'espace information du Centre Uni-emploi a enregistré, en 2005, 1'597 passages d'étudiants, 374 d'entre eux étant de nouveaux clients. Il a, d'autre part, proposé 220 nouvelles offres d'emploi et de stages via son site internet www.unige.ch/cue.

Les psychologues-conseillères d'orientation et le responsable insertion du centre ont mené 279 entretiens individuels avec les étudiants, afin de les aider à formuler un projet professionnel ou à améliorer leur dossier de candidature. Ils ont animé 35 ateliers de recherche d'emploi, enregistrant 246 participations.

En fin d'année s'est tenue la troisième édition du Forum Uni-emploi. Ce forum s'est déroulé sur cinq jours, réunissant 1064 étudiants (près de 2'000 participations), environ 150 professionnels et 12 professeurs. Il a proposé 9 ateliers et conférences, 28 présentations d'entreprise et 28 stands d'information tenus par des entreprises.

5.10.2 Information scolaire et professionnelle

Mission

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a quatre grandes missions: concevoir, produire et diffuser de

l'information sur les filières de formation et les métiers dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle; recevoir et informer les publics concernés; fonctionner comme un centre de compétences et de production en matière d'information et de communication pour le Département de l'instruction publique; aider jeunes et adultes à élaborer un projet de formation en offrant des prestations d'information «sur le terrain» (rencontres d'information professionnelle, visites, stages). Il répond ainsi à l'objectif prioritaire des partenaires sociaux qui entendent faciliter l'accès à tous les métiers pour les jeunes filles et les jeunes gens.

Activités et réalisations

Publications

En 2005, le Service de l'information scolaire et professionnelle a édité quatre numéros du magazine «Options» (28'000 exemplaires par parution). Très utilisé par les enseignant-e-s d'ISP (Information scolaire et professionnelle) qui le considèrent comme un support de cours, ce magazine, entièrement consacré aux thèmes de l'orientation scolaire et de la formation professionnelle, est distribué aux élèves genevois de la 8^e année à la fin du post-obligatoire.

Le service, par l'intermédiaire de ses rédacteur-trice-s, a également rédigé de nombreux articles dans la rubrique OFPC du cahier hebdomadaire «Formation-Emploi» de la Tribune de Genève, et révisé les guides «Après la scolarité obligatoire» et «Après l'ECG».

Le groupe Information instruction publique et la rédaction, en collaboration avec le Secrétariat général du DIP, ont réalisé et publié quatre numéros (51'000 exemplaires par parution) de «L'Ecole», le magazine d'information du département destiné aux parents des élèves scolarisés dans le canton et aux enseignant-e-s des écoles genevoises.

Fiches et dossiers (collaboration intercantonale)

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a participé activement à différents projets intercantonaux, en particulier la révision ou la création de fiches d'information sur les professions et les filières de formation. En 2005, il s'est occupé de la mise à jour et de la veille documentaire de trois bases de données sur le site national www.orientation.ch (100 filières scolaires et 82 filières universitaires genevoises) et www.bop.ch (plus de 2'200 offres de perfectionnements dans le canton de Genève).

Dans ce même cadre intercantonal, le Service a réalisé six dossiers de présentation de métiers ou de filières professionnelles. Composés de portraits de jeunes professionnel-le-s, d'informations sur les débouchés et le marché de l'emploi, de renseignements pratiques, etc., ces dossiers sont mis à la disposition du public – en prêt ou en vente – dans les centres de documentation de Suisse romande, y compris ceux de la région francophone du canton de Berne.

Internet

Le Service de l'information scolaire et professionnelle a assuré le suivi technique et la mise à jour quotidienne des sites Internet de l'OFPC et du DIP. Ce travail implique en particulier la rédaction et la mise en ligne d'informations destinées à la rubrique d'actualité des deux sites (brefs articles, interviews, sondages, etc.). Ces sites disposant d'une boîte aux lettres électronique, la réponse aux messages envoyés par les internautes a également été effectuée par un rédacteur.

Dans le domaine de la communication audiovisuelle, le Service, en collaboration avec le Service Ecoles-Médias et le Service de l'orientation scolaire et professionnelle de l'OFPC, a réalisé un CD-Rom: RAP ou Répertoire d'activités professionnelles, destiné principalement aux psychologues-conseiller-ère-s en orientation et à leurs consultant-e-s.

Documentation

En 2005, les informateur-trice-s du Centre d'information sur les études et professions (CIEP) ont reçu individuellement ou en groupe plus de 17'000 personnes, jeunes et adultes, et répondu à leurs questions liées aux métiers, aux études, à la formation continue et aux perfectionnements. Le CIEP a également fourni de l'information aux personnes intéressées par le Chèque annuel de formation et enregistré leurs demandes (plus de 3'200 demandes d'information et près de 1'300 demandes enregistrées). Il a aussi prêté ou vendu près de 12'000 dossiers, brochures ou CD.

Outre ce travail «au front», le CIEP a effectué de nombreux travaux de type documentaire: gestion, catalogage et stockage; mise à jour des dossiers (plus de 1'700) nécessaires à son travail auprès du public; réalisation d'une revue de presse destinée à l'information interne. Enfin, le secrétariat du CIEP a assuré la diffusion d'un grand nombre de documents auprès des bibliothèques d'écoles et des responsables d'ISP (information scolaire et professionnelle).

RIP, visites et stages

Toujours en 2005, le groupe Contact-Entreprise a organisé 10 Rencontres d'information professionnelle (RIP) avec plus de 7'000 inscriptions, une cinquantaine de visites d'entreprises (1'500 participant-e-s) et près de 5'000 stages. Il a poursuivi ses efforts en direction de publics variés, dans le but de répondre aux besoins de ses interlocuteurs (institutions ou particuliers) avec l'animation de quelque 60 Ateliers Santé-Social (présentation de 18 professions de ces deux secteurs d'activité), l'organisation de modules de préparation aux stages pour les élèves en difficultés (500 participant-e-s venus principalement du SCAI et des compléments de formation des EC) ou encore la mise sur pied de séances d'information bimensuelles pour les personnes non scolarisées (400 participant-e-s). Toutes ces prestations, conformément à la deuxième priorité du département de l'instruction publique, contribuent à augmenter les chances d'insertion professionnelle de publics parfois fragilisés et renforcent les moyens d'aide au choix mis à leur disposition.

Réception

La réception centrale de l'OFPC, rattachée au Service de l'information scolaire et professionnelle, a joué son rôle de «plaque tournante» de l'office en recevant quelque 30'000 visiteur-se-s qu'elle a orientés vers les prestations, services et personnes requis au sein de l'office. 45'000 appels téléphoniques ont été traités de la même manière.

5.10.3 Orientation scolaire et professionnelle

Mission

Dans un monde en évolution permanente, la mission principale du Service de l'orientation scolaire et professionnelle est d'aider les consultant-e-s à élaborer et concrétiser leur projet de formation et d'insertion. Cette mission implique l'intervention de psychologues-conseiller-

ère-s d'orientation auprès de toutes les populations, jeunes et adultes, et dans les institutions de formation dès le cycle d'orientation. Comme les années précédentes, les priorités sont restées centrées sur les publics en difficultés, avec plus précisément la prise en charge au terme de la scolarité obligatoire des élèves en difficultés.

Activités et réalisations

La consultation individuelle

En 2005, la consultation individuelle se maintient au même niveau qu'en 2004: 7'482 personnes ont demandé une consultation dans une antenne du service ou dans une de ses permanences dans les établissements scolaires.

En cinq ans, de 2001 à 2005, la demande de conseil en orientation (consultants) a augmenté de 20%. Depuis 1999, le travail de réseau s'est intensifié: il a augmenté de 46%, preuve de la complexité des situations auxquelles sont confrontées les psychologues-conseiller-ère-s en orientation.

Année scolaire	Nombre de consultants	Entretiens individuels	Entretiens avec familles	Entretiens avec divers professionnels	Total des entretiens
2001	6'220	13'218	1'218	1'228	15'664
2002	6'216	13'278	1'146	1'167	15'591
2003	6'808	17'770	1'346	1'369	20'485
2004	7'506	16'282	1'550	1'527	19'359
2005	7'482	16'743	1'480	1'946	20'169

La proportion entre hommes et femmes consultant reste constante au fil des années, les femmes (56%) consultant plus que les hommes (44%).

La demande du public a pour objet l'élaboration:

- d'un projet d'orientation (57%)
- d'un projet de formation ou de perfectionnement (15%)
- d'un projet d'insertion ou de réinsertion (9,5%).

Les autres demandes concernent des besoins d'informations spécialisées (9%), des situations d'échecs (6,5%). Seuls 3% s'adressent à l'orientation pour une aide à la recherche d'emploi.

Les prestations collectives d'orientation

Les prestations collectives d'orientation sont en constante augmentation que ce soit pour les jeunes du cycle d'orientation ou ceux du postobligatoire. En 2005, pour bien se préparer à leur entrée à l'université, 400 collégien-ne-s ont suivi les ateliers Boussole.

Des ateliers d'orientation et d'insertion ciblés sur les jeunes en échec ont spécialement été créés. Ils sont une réponse à la préoccupation du département de l'instruction publique, plus exactement à sa deuxième priorité «Combattre l'échec scolaire».

Les prestations spécialisées

Les prestations spécialisées s'adressent à des publics spécifiques, souvent fragilisés. Pour faire face à la demande constatée dans le cadre du Semestre de motivation, l'OCE a financé en 2005 l'augmentation de poste consacré à l'orientation qui est ainsi passé de 30% à 50%.

Tremplin Jeunes

S'occupant de jeunes âgés de 15 à 25 ans, Tremplin-Jeunes a poursuivi son action auprès de cette population

en rupture scolaire ou de formation. Le nombre de jeunes reçus en 2005 est identique, à une unité près, à celui de 2004. Les consultant-e-s reçu-e-s par Tremplin-Jeunes présentent un profil particulier: faible niveau scolaire avant la rupture proprement dite couplé avec des problèmes comportementaux; isolement social avec parfois des problèmes avec la justice; famille peu ou pas présente, souvent éclatée et de bas niveau socio-économique.

	2001	2002	2003	2004	2005
Jeunes reçus	153	233	222	343	344

Projet-Emploi

Après avoir régulièrement augmenté ces quatre dernières années, la consultation pour chômeur-se-s s'est stabilisée en 2005 avec 519 clients reçus.

	2001	2002	2003	2004	2005
Clients reçus	223	306	420	534	519

Comme en 2004, plus des trois quarts des chômeur-se-s (77%) ont moins de 40 ans. Avec 48% de chômeur-se-s qualifié-e-s, 42% qui ne le sont pas et 6% de cadres, l'appartenance socio-professionnelle est aussi très proche de celle observée en 2004, à l'exception des indépendant-e-s, apparus l'année dernière à raison de 5% l'année dernière, et qui ne sont plus que 1% cette année. 61% sont des femmes. La majorité des chômeurs est issue du secteur tertiaire.

Cap égalité

En réponse à la volonté du département de l'instruction publique et des partenaires sociaux qui entendent promouvoir l'égalité entre filles et garçons et faciliter leur accès à tous les métiers, Cap Égalité a poursuivi, en 2005, sa mission de soutien aux pionnier-ère-s. Il les a reçu individuellement et animé des ateliers collectifs permettant d'aborder les problématiques particulières aux hommes exerçant des métiers plutôt féminins et aux femmes exerçant des activités professionnelles plutôt masculines.

Il a aussi animé des modules de formation sur l'égalité pour les maîtres ISP/IEP de l'école obligatoire et postobligatoire ou les formateur-trice-s en entreprise (cours Edupros).

Il a élaboré avec la direction du Service un projet de mentorat. Ce projet a été déposé à fin 2005 auprès du Bureau fédéral de l'égalité.

Femme&Emploi

Cette structure s'adresse à des femmes au foyer souhaitant reprendre une activité professionnelle après une interruption plus ou moins longue. En 2005, 172 femmes se sont adressées à Femme&Emploi, soit 40% de plus qu'en 2004. La très forte majorité d'entre elles a entre 31 et 50 ans et possède une qualification professionnelle.

Les activités de formation

La direction de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que les psychologues-conseiller-ère-s en orientation interviennent régulièrement auprès des maîtres ISP du cycle d'orientation et des maîtres IEP du postobligatoire, dans le cadre de la formation initiale des enseignants aux pratiques pédagogiques de l'orientation.

5.10.4 Formation professionnelle

Mission

Le service de la formation professionnelle a pour mission de favoriser et d'organiser la formation duale dans le canton. Il soutient et accompagne les apprenti-e-s et les entreprises formatrices durant les années de formation. Il s'occupe aussi des jeunes en difficulté scolaire pour les aider dans leur insertion professionnelle. Il répond ainsi à la volonté du département de l'instruction publique et des partenaires sociaux de combattre l'échec scolaire et de donner aux jeunes un niveau élevé de qualification, l'objectif prioritaire étant l'obtention d'un CFC.

Activités et réalisations

Information et mesures de soutien aux entreprises formatrices

En 2005, le service de la formation professionnelle a informé près de 300 entreprises des secteurs de la vente et de l'informatique sur les nouvelles exigences de formation. Les entreprises formatrices de la vente ont fait l'objet de nouvelles autorisations de former tenant compte des nouveaux profils définis par l'ordonnance de gestionnaire du commerce de détail (40 branches d'activité distinctes) et des deux profils de formation du conseil clientèle et de la gestion de marchandise. Grâce à ces mesures, 217 apprentis ont pu, en septembre 2005, débiter leur formation de gestionnaire du commerce de détail.

Dans le domaine commercial, 60 formateur-trice-s en entreprise ont suivi des formations continues.

Formations initiales en deux ans, suivi individualisé des apprenant-e-s

Entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005, les quatre premières ordonnances de formation initiale de deux ans (assistant-e du commerce de détail, employé-e en cuisine, en restauration et en hôtellerie), complètent l'offre de formation (assistant-e de bureau, assistant-e en coiffure) sont destinées à des jeunes éprouvant des difficultés à répondre aux exigences scolaires d'une filière de type CFC. Un dispositif de sélection à l'entrée en formation a été mis en place. 80 jeunes suivent actuellement cette filière de formation de deux ans. Ils bénéficient d'un encadrement individuel spécialisé assumé par des coaches.

Suivi des personnes en formation, mise en application du dispositif «Réussir +»

Le groupe Qualité-Formation est responsable du suivi des 4'086 apprentis en entreprise. La grande majorité des interventions des conseiller-ère-s en formation a concerné les visites régulières des apprenti-e-s ainsi que la mise en place de mesures de soutien en cas de difficultés en cours de formation.

Interventions apprenti-e-s	4'617	81.7%
Interventions entreprises	940	16.6%
Interventions écoles/commissaires	94	1.7%
Total interventions	5'654	100.0%

Afin de lutter contre l'échec scolaire et les nombreux échecs aux examens de fin d'apprentissage (une priorité du département de l'instruction publique), l'OFPC a introduit, à la rentrée 2005, un nouveau dispositif de suivi individualisé dans les domaines professionnels de la carrosserie, de la cuisine et de la coiffure. Le dispositif «Réussir +» permet d'identifier les jeunes pouvant éprouver des difficultés

scolaires ou autres, et ce dès leur entrée en formation, sur la base de critères relatifs à leur parcours scolaire antérieur ou à leurs résultats aux tests d'aptitude des associations professionnelles. Grâce à la détection rapide de problèmes, les apprentis bénéficient d'un soutien individualisé.

Le dispositif «Réussir +» est mené en collaboration étroite avec les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail concernées.

111 jeunes bénéficient actuellement de ce suivi individualisé en 1^{re} année de formation.

Aide à l'insertion et au placement en entreprise

De nombreux jeunes, ne pouvant pas encore répondre aux exigences d'un apprentissage en filière CFC, font appel à l'OFPC pour trouver une place de stage de longue durée dans le cadre des offres préparatoires (préapprentissage CEFP).

Les stages d'insertion de longue durée (de quatre à neuf mois) sont proposés à celles et ceux qui quittent une filière certifiante du secondaire II (Collège, ECG, EC, formation professionnelle) et souhaitent conclure un contrat d'apprentissage à la rentrée suivante. La demande d'engagement en formation élémentaire subsiste dans les domaines professionnels qui n'ont pas de formations initiales de deux ans.

Prestations	Préapprentissage CEFP	Formation de 2 ans/ Formations élémentaires	Stages d'insertion	Total
Candidat-e-s	260	181	68	509
Entretiens	341	275	71	687
Stages d'essai	117	34	5	152
Stages de longue durée	99	53	86	227
Total stages en entreprise	216	87	94	397

Le placement en formation professionnelle initiale

La recherche de places de formation s'effectue à partir d'une enquête annuelle auprès des entreprises autorisées à former, enquête à laquelle s'ajoutent, en fonction des besoins, des prospections sectorielles conduites par Interface Entreprises. Le site Internet www.orientation.ch permet aux candidat-e-s à l'apprentissage de prendre connaissance des places offertes par les entreprises et de les contacter directement. Le placement 2005-2006 s'est traduit, pour la deuxième année consécutive, par une forte demande en termes de formation professionnelle et la conclusion de 1'881 contrats d'apprentissage en entreprise. C'est un des meilleurs chiffres depuis quinze ans. En incluant les jeunes qui suivent une formation en écoles de métier ce sont 3'363 personnes qui, en septembre 2005, ont commencé une formation professionnelle, soit 3% de plus qu'en 2004.

Evolution du placement	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de nouveaux apprentis	1'800	1'783	1'772	1'901	1'881
	–	– 0.9%	– 0.6%	7.3%	-1.05%

Evolution des places d'apprentissage	2001	2002	2003	2004	2005
Places offertes	2'342	2'356	2'355	2'317	2'035
	–	0.6%	0.0%	-1.6%	-12.2%
Places non repourvues	542	573	583	416	154
	–	5.7%	1.7%	28.6%	-63.0%

En 2005, 1'881 jeunes ont trouvé une place dans une entreprise. Le nombre de personnes en formation reste stable dans la plupart des domaines professionnels. Les contrats sont en augmentation dans les domaines de la coiffure (+21%) et de l'hôtellerie et restauration (+13%). Ils sont en revanche en diminution dans les domaines de la mécanique (-23%) et du bois (-41%). L'offre globale de places de formation a diminué par rapport à 2004 (-12,2%) et le nombre de places non repourvues est faible (154). Afin de remédier à cette situation, l'OFPC a développé, en automne 2005, un vaste programme de prospection de nouvelles entreprises formatrices dans les domaines du commerce, de la vente, de l'hôtellerie, etc.

Examens intermédiaires, examens partiels et de fin d'apprentissage et équivalences de diplômes

		2002	2003	2004	2005
Examens intermédiaires et finaux	Candidats	2'195	2'417	2'409	2'491
	CFC et CCC	1'454	1'563	1'584	1'608
	Professions	124	117	126	120
Cours pour experts	Professions	20	23	10	15
Ecole hôtelière ES	Diplômes	52	33	41	51
Brevet de clerc	Brevets	4	2		7
Équivalences CFC - diplômes français	CAP	12	12	22	29
	BEP	10	10	10	9

De nombreuses sessions d'examens intermédiaires, partiels et de fin d'apprentissage ont été organisées par le groupe Examens et Certifications pour 2'491 candidat-e-s (apprenant-e-s en entreprise, apprenant-e-s plein temps en école, ex-article 41, formations pratique). Elles ont permis de délivrer, en 2005, 1'608 certificats et attestations dans 120 professions.

Cette année encore, un rapport a été élaboré pour les professions dans lesquelles le taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage est supérieur à la moyenne annuelle. Un projet d'amélioration du suivi individualisé des jeunes en formation est mis en place, depuis septembre 2005, pour lutter contre l'échec scolaire et tenter de diminuer le nombre d'échec aux examens de fin d'apprentissage dans les professions de la carrosserie de la coiffure et de la cuisine.

5.10.5 Formation continue

Mission

En fonction depuis le 1^{er} mars 2005, le Service de la formation continue a pour mission de développer et mettre en œuvre les prestations et activités visant, selon les objectifs des partenaires sociaux, à encourager la formation continue des adultes, notamment des personnes peu qualifiées, dans tous les domaines d'activité professionnelle.

Activités et réalisations

Qualification+

Qualification + a pour tâche d'encourager et d'accompagner les adultes désirant obtenir une qualification professionnelle en proposant notamment une procédure de validation des acquis.

La validation des acquis existe actuellement pour 33 professions. Ce nombre augmente régulièrement. 75% des CFC ont été obtenus, en 2005, par validation d'acquis (+13% par rapport à 2004). Les données qui suivent mar-

quent un maintien ou une progression de la prestation. Seule la demande de formation a nettement baissé.

En 2005, 261 personnes ont obtenu leur CFC. Toutes ont pu bénéficier d'un bilan de compétences.

Le taux d'échec aux examens continue à diminuer. Il est de 7,1% en 2005, alors qu'il était de 20,3% en 1999.

		2001	2002	2003	2004	2005
Apprentissage dual et plein temps	Apprenti-e-s en formation	5'388	5'389	5'214	5'068	5'136
	CFC délivrés	1'278	1'268	1'278	1'334	1'259
	Taux d'échec aux examens	16.7%	18.5%	19.2%	18.9%	19.8%
Qualification+	Candidat-e-s en formation	450	500	390	403	330
	CFC délivrés	175	175	280	269	261
	Taux d'échec aux examens	16.6%	11.2%	11.9%	10.0%	7.1%

Validation transfrontalière des acquis

14 conducteurs TPG (transports publics genevois) ont reçu une double certification suisse (cantonale) et française. L'élargissement à d'autres conducteur-trice-s est en projet. Cette action a été menée en collaboration avec l'AFPA, association pour la formation professionnelle des adultes, d'Annecy-Pois.

Un autre projet est en cours de réalisation. Il a pour objectif de mettre en place un dispositif d'information et de conseil pour les ressortissants français ou suisses désirant obtenir une qualification reconnue en France et en Suisse, et d'étudier la faisabilité d'une compatibilité entre les référentiels de compétences et de formation de la région transfrontalière en vue d'une plus grande mobilité professionnelle.

Validation des acquis dans le domaine de l'éducation du jeune enfant:

Pour répondre à la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de l'éducation de la petite enfance, un dispositif de validation des acquis pour l'obtention de la qualification professionnelle d'éducateur-trice du jeune enfant, a été mis en place avec la collaboration de l'Office de la jeunesse, de l'Ecole d'éducatrice du jeune enfant et de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève. 88 personnes sont entrées dans le dispositif et autant sont en attente d'expertise. Deux expertes ont été engagées à mi-temps durant une année, afin de répondre à la demande, grâce à un financement du FFPP. En 2005, une quinzaine de personnes ont déjà pu être évaluées. A terme elles seront plus de 70.

Validation des acquis pour les aides soignant-e-s

Suite à la demande des milieux professionnels, le service a mis en place une procédure de reconnaissance et validation des acquis, en vue de l'obtention du CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire. Les professionnelles visées en premier lieu sont les aides soignant-e-s certifié-e-s, soit potentiellement 300 personnes. Ensuite, quelque 800 aides soignantes non certifiées pourraient être candidates.

Chèque annuel de formation

En 2005, près de 3'800 personnes ont obtenu un chèque annuel de formation, ce qui représente près de 20% d'augmentation par rapport à 2004. Les jeunes entre 18 et 30 ans sont toujours plus nombreux à solliciter cette mesure: 48% contre 45,2% en 2004. Près de 50% (30% en 2004) des bénéficiaires proviennent des secteurs com-

merce-finance, administration, enseignement, santé et travail social. L'amélioration de sa situation professionnelle reste le motif principal des demandes de chèque.

Près de 100 institutions offrent des cours donnant droit au chèque annuel de formation.

Environ 28% des personnes bénéficiant d'un chèque sont sans qualifications, proportion supérieure à celle observée pour l'ensemble de la population genevoise (20%).

FormaConseil

En 2005, FormaConseil s'est adressé particulièrement aux PME de la région, informant celles-ci sur les prestations de l'OFPC liées au développement de la formation continue (Qualification +, chèque annuel de formation, FormaConseil). En 2005, sur onze projets présentés, neuf ont été financés par le FFPP. 70% de financement ont concerné le secteur Santé-social (cinq projets) et 30% les secteurs «Industrie-mécatronique», «Informatique» et «Commerce» (quatre projets). Ces neuf projets ont bénéficié à 630 personnes dont 72% ont juste le niveau de scolarité obligatoire, 23% le CFC et 5% un niveau HES et supérieur.

La promotion a concerné 300 entreprises supplémentaires, de un à dix salariés, ainsi que la participation à l'Open des décideurs, Inforum organisé par l'OPI.

Edupros, formation de formateurs en entreprise

Edupros forme les formateur-trice-s d'entreprise souhaitant engager des apprenti-e-s.

Douze séances d'information ont été organisées pour 425 personnes. Elles ont permis la mise en place de 28 cours de 40 heures, soit 1'120 heures au total. En 2005, 338 attestations ont été délivrées, soit quasiment le même nombre qu'en 2004 (335).

Parmi les personnes ayant suivi ces cours, 220 ont obtenu l'attestation fédérale obligatoire pour former des jeunes en entreprise, 78 l'attestation de cours relatif aux nouvelles ordonnances et 40 une attestation partielle dans un autre domaine.

Des adaptations ont été faites (réduction d'heures, changements de contenus, etc.) pour répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Des cours ont été créés suite à la mise en place de nouvelles ordonnances (Vente.CH et Informatique, etc.).

ProFormations

ProFormations est l'instance de certification dirigée conjointement par le DIP et le DES. Elle est accréditée par le Service d'accréditation suisse pour délivrer le label eduQua. La certification eduQua est la condition indispensable pour qu'un organisme de formation continue perçoive des subventions publiques directes ou indirectes. Les institutions certifiées sont auditées annuellement.

En 2005, ProFormations a certifié 44 institutions de formation continue (67 en 2004) et mené 122 audits de suivi (73 en 2004).

5.10.6 Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

Mission

Organisme partiaire réunissant les partenaires sociaux et l'Etat, le Fonds en faveur de la formation et du perfec-

tionnement professionnels (FFPP) finance des actions des associations professionnelles et des collectivités publiques pour la formation et le perfectionnement des apprentis et des salariés, et des actions des entreprises privées en faveur de la formation continue des adultes.

Activités et réalisations

Dans le cadre du budget ordinaire, selon la Loi sur la formation professionnelle, aucune nouvelle demande n'a été présentée. En revanche, selon le principe d'un réexamen périodique des dossiers, les membres ont accepté, en les actualisant, plus de 60 requêtes émanant d'associations professionnelles ou de collectivités publiques, touchant à la formation initiale ou à la formation continue des adultes à des fins professionnelles. Ce qui correspond au septième objectif prioritaire des partenaires sociaux visant à encourager les adultes à se former tout au long de la vie.

Un des sujets figurant à l'ordre du jour de la demi-journée de réflexion, axé autour des cours interentreprises, a mis en exergue la distance qui s'est creusée, peu à peu, dans l'ensemble du système de formation, entre la durée des cours dispensés à Genève et les heures prévues dans les règlements fédéraux. Les partenaires sociaux, avec le soutien du Département de l'instruction publique et en collaboration étroite avec le Conseil central interprofessionnel, ont souhaité qu'un mandat, financé par le FFPP, soit confié à un expert extérieur afin d'analyser les origines et les causes de ces écarts.

Avec la collaboration de FormaConseil, 13 requêtes provenant d'entreprises privées, de fondations ou d'associations professionnelles, ont été présentées en lien avec le budget extraordinaire prévu par l'article 8 de la Loi sur la formation continue des adultes. 11 dossiers ont bénéficié d'un soutien du FFPP pour des actions visant au maintien, voire au développement de places de travail.

Une partie de la séance de réflexion mentionnée ci-dessus a été consacrée au budget extraordinaire. Les membres ont souhaité poursuivre les efforts engagés en vue de promouvoir la formation continue du personnel au sein des entreprises par une meilleure visibilité des possibilités offertes dans ce sens.

5.10.7 Conseil central interprofessionnel (CCI)

Mission

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le Conseil central interprofessionnel (CCI) est chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation et de perfectionnement professionnel, de formation continue des adultes, ainsi que sur les questions relatives à la protection des jeunes gens sur le lieu de travail. Ses compétences recouvrent l'ensemble des professions, y compris celles relevant de la santé, du travail social, de l'éducation, de la science des arts et de la culture.

Activités et réalisations

Durant l'année 2005, le bureau a tenu 10 séances (dont une extraordinaire), alors que l'assemblée s'est réunie à trois reprises. Il a pris connaissance notamment:

- de la situation de la rentrée 2005 en apprentissage et en école;
- des rapports réguliers sur la bourse des places d'apprentissage et des innovations apportées à cette bourse;

- de la constitution à Genève, avec le soutien de l'Office de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), d'un pôle d'excellence d'évaluation des systèmes éducatifs;
- des dossiers traités dans le cadre de la Commission cantonale Formation-Emploi dans le domaine du travail social et de la santé.

Le bureau a tenu une demi-journée d'échanges sur les thèmes suivants: analyse de l'évolution des contrats d'apprentissage sur les quinze dernières années à Genève; analyse du système genevois des classes intercantionales en regard du droit cantonal et fédéral et des cours inter-entreprises en regard du droit cantonal et fédéral; élaboration de solutions visant à corriger les éventuels aspects non conformes à la législation fédérale (notamment dans le domaine des cours d'éducation physique).

Un groupe de suivi des sept objectifs prioritaires et des mesures concrètes prises par les partenaires de la formation professionnelle (composé de représentant-e-s des partenaires sociaux et de l'Etat) a été constitué afin de proposer leur réexamen périodique et leur mise à jour par le CCI.

Le Groupe pour le développement de la formation continue du CCI s'est réuni à trois reprises en 2005. Souhaitant instaurer un «congé épargne temps formation». Il a élaboré un concept pour évaluer la faisabilité de ce concept, ainsi que les modalités d'application à envisager. Une enquête exploratoire a été menée auprès de 10 entreprises sises à Genève (6 grandes entreprises et 4 PME) de différents secteurs professionnels. Une séance de restitution des résultats auprès des entreprises ayant

participé à l'opération a été organisée. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête rédigé par l'OFPC, le bureau a décidé de l'adresser à l'UAPG et à la CGAS pour prise de position.

Le CCI a constitué un sous-groupe de travail dont la mission est de participer à l'élaboration des contenus des pôles de la formation professionnelle et d'assurer le suivi des travaux du groupe de pilotage mis en place par le DIP. Un concept comportant six pôles a été présenté. Suite à cette présentation, le CCI a émis des propositions, dont la création d'un septième pôle de formation. Ces éléments ont été pris en considération pour la suite des travaux.

Le groupe de travail du CCI relatif au projet conditions-cadres à l'entrée en apprentissage vient d'achever la seconde phase de l'expérience-pilote commencée en 2004. Son objectif est, sur la base des évaluations communes de 9e année du cycle d'orientation, de faire reconnaître aux associations professionnelles les acquis scolaires des élèves en mathématiques et en français. Cette démarche devrait, à terme, permettre aux jeunes de ne plus être soumis à des «tests d'admission», pratiqués par les associations professionnelles dans ces deux disciplines. Les actions menées en 2005 ont permis d'intégrer de nouveaux partenaires, d'introduire le français dans l'expérience, de préciser les processus et d'élaborer des instruments (guide pratique, plaquette d'information). Un bilan a été effectué à l'aide d'un questionnaire destiné aux écoles et aux associations professionnelles. A ce stade du projet, les résultats sont dans l'ensemble concluants. En 2006, les travaux se poursuivront et les conclusions finales seront formulées.

6. DÉPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ

6.1 Activités et priorités départementales

Diverses démarches innovantes ayant pour objectif la protection des personnes et des biens ont été initiées par le département en 2005. Des mesures spécifiques ont ainsi été prises dans plusieurs domaines allant de la sécurité des établissements scolaires à la surveillance des conférences internationales qui se sont tenues à Genève.

L'exigence faite désormais aux organisateurs de grandes manifestations récréatives, comme les Fêtes de Genève, de prévoir et de soumettre aux autorités compétentes un concept de sécurité, incluant une infrastructure médicale conséquente, fait partie des nouvelles normes établies.

Un effort particulier a été entrepris en matière de sécurité routière. Les campagnes PréDiRe (Prévention-Disuasion-Répression) menées par la police ont été intensifiées. Elles ont notamment porté sur le comportement des conducteurs de deux-roues, le respect des piétons, l'utilisation des voies de bus par des véhicules non autorisés et la prudence aux abords des écoles. Simultanément, les contrôles liés à l'introduction de la nouvelle limite d'alcoolémie fixée à 0,5 ‰ ont été densifiés.

La loi sur les violences domestiques, adoptée par le Grand Conseil le 17 septembre 2005, qui permet l'éloignement de l'agresseur du domicile et qui offre des réponses institutionnelles aux victimes, doit être mise en exergue comme un bon exemple de collaboration entre les services publics et les associations actives en la matière.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la révision de loi sur la police, au 1^{er} janvier 2005, a ouvert des nouvelles perspectives de carrière aux collaborateurs. Les années d'expérience ne suffisent plus pour prétendre à une promotion. Les aptitudes et les qualifications du policier occupent désormais une place prépondérante dans le processus d'avancement. Cette prise en compte du potentiel des collaborateurs et de leur formation doit permettre de dynamiser l'institution.

Dans cette même perspective, l'instauration, en 2005, du brevet fédéral de policier qui améliore sensiblement le niveau de formation des aspirants, en diversifiant les branches enseignées, est une avancée déterminante dans la reconnaissance de la profession. Cette certification de rang national donne une meilleure assise aux collaborateurs brevetés. Parmi les nouveautés, un module consacré à l'éthique et aux Droits de l'Homme a été institué. Au plan romand, c'est au Centre de formation de la police genevoise qu'a été confiée la responsabilité de son élaboration et de son évolution.

Avec les exigences liées à l'obtention du brevet de policier et le caractère désormais obligatoire de la formation

continue, la professionnalisation du recrutement devrait, à terme, compléter les mesures structurelles permettant à la police d'accomplir les missions qui lui sont assignées dans de bonnes conditions, avec les effectifs prévus par la loi.

D'autre part, les conclusions du Diagnostic local de sécurité élaboré en 2005 aideront à finaliser le concept de police de proximité et à formaliser la collaboration de la police avec les agents de sécurité municipaux.

Dans la perspective de l'EURO 2008, les premières opérations destinées à tester le dispositif de sécurité du Stade de Genève et des autres sites sensibles du canton se sont déroulées lors des deux matches amicaux qui ont eu lieu le 12 novembre (Angleterre-Argentine, qualifié de match à risques par l'UEFA) et le 16 novembre 2005 (Italie-Côte d'Ivoire).

Ces rencontres ont été l'occasion d'exercer le Groupe de maintien de l'ordre des polices romandes et d'établir une collaboration avec des policiers anglais spécialisés dans l'accompagnement des supporters et dans la gestion d'éventuels débordements de masse. Aucun incident majeur n'a été déploré.

La planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2003 est entrée dans une phase concrète. La votation par le Grand Conseil de crédits d'étude liés à la rénovation et à l'agrandissement de la Prison de Champ-Dollon et à la construction d'établissements spécialisés (établissement d'exécution des mesures en milieu fermé, prison préventive pour femmes, nouveau bâtiment pour l'unité carcérale psychiatrique) permettra à terme d'éviter la surpopulation carcérale et d'apporter les réponses attendues à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychologiques.

Dans l'immédiat, deux mesures ont été prises par le département en 2005 pour faire face à la surpopulation. L'ouverture des violons du Palais de justice 24 h. sur 24, afin d'éviter des entrées à la Prison de Champ-Dollon pour une seule nuit, et le transfert de la moitié des détenues dans un établissement pour femmes du canton de Vaud.

En 2005, le département a poursuivi la mise en œuvre, au plan cantonal, du concept fédéral de la protection de la population, en élargissant la réflexion à tous les partenaires cantonaux concernés.

Le projet de loi-cadre, appelé à faire le lien entre la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, et le règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS), sera soumis à consultation en 2006, avant sa transmission au Grand Conseil.

Dans le domaine des migrations, les services compétents du département ont continué la mise en application

de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Confédération et l'Union européenne et préparé les mesures liées à l'association de la Suisse aux Accords de Schengen et de Dublin, acceptée en votation populaire. A cet égard, le souci de rationalisation des procédures demeure une priorité départementale.

Sur la base des recommandations émises par la Commission d'experts qu'il a instituée en 2004, le Conseil d'Etat a poursuivi ses démarches auprès de la Confédération pour demander la régularisation des travailleurs de l'économie domestique actifs depuis plusieurs années dans les foyers genevois, dont les tâches ne semblent pas intéresser les ressortissants de pays membres de l'Union européenne. De nouvelles rencontres doivent avoir lieu en 2006.

Soucieux de préserver la dignité des personnes concernées, le département a élaboré des directives internes établissant une procédure respectueuse des droits humains et prenant dûment en considération d'éventuels liens familiaux lors d'interpellations, à Genève, par la police, d'étrangers en situation irrégulière. Validées par le Procureur général, ces directives sont entrées en vigueur en 2005.

Prémonitoires d'une réorientation de l'action départementale, ces deux démarches ont précédé le rattachement au nouveau Département des Institutions de services actifs dans la défense des droits humains (Service de promotion de l'égalité entre homme et femme; Bureau de l'intégration, Service de la solidarité internationale) et dans la promotion de la Genève internationale. Enrichissants, ces transferts et l'acquisition de compétences qui en découle vont permettre une diversification des tâches du département. Ce rééquilibrage va inscrire l'engagement des collaborateurs dans un double objectif conciliant les habituels impératifs de sécurité avec le respect de la dignité humaine, qui doit guider toute l'action étatique.

Dans ce contexte, la mise en œuvre, à l'occasion des élections municipales du printemps 2007, du droit de vote nouvellement accordé aux étrangers en matière communale est une étape significative dans le processus démocratique. Le département veillera au bon déroulement de l'opération, en fournissant des informations ciblées aux personnes concernées, en concertation avec les communes et dans l'intérêt bien compris de la population et des institutions.

6.1.1 Présidence et secrétariat général

Mission

Le secrétariat général seconde la présidence dans la direction et l'administration du département, en veillant à l'application des décisions du chef du département et de l'exécutif cantonal. Il participe à la définition des stratégies de travail et coordonne les activités opérationnelles des services. Le secrétariat général gère l'ensemble des ressources humaines du département et contribue à l'élaboration du budget. Il traite les affaires parlementaires et collabore aux travaux des commissions judiciaire, législative, des finances, des pétitions et des Droits de l'Homme. Le secrétariat général anime différents groupes de travail et commissions mixtes, interdépartementaux et intercantonaux ou y participe. Il suit les procédures devant les autorités judiciaires et les autorités de recours, et assure les

relations avec le Pouvoir judiciaire, la police et la sécurité civile. En liaison avec la Mission permanente de la Suisse près les Organisations internationales, le secrétariat général gère le contentieux impliquant des personnes au bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques, dans le respect des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des Accords de Siège passés avec les organisations internationales concernées.

6.1.1.1 Législation, consultations fédérales et autres activités

Législation

- Entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2005, de la loi sur la réforme de la police adoptée le 27 août 2004.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 16 février 2005, d'un règlement concernant le traitement des fonctionnaires de police.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 30 mai 2005, d'un règlement instituant une Commission paritaire des membres du corps de police.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 19 septembre 2005, d'une modification de la loi sur la police renforçant la structure et les pouvoirs du Commissaire à la déontologie des policiers et du personnel pénitentiaire (Commissariat à la déontologie).
- Adoption par le Grand Conseil, le 21 janvier 2005, de la loi sur les taxis et limousines (diminution du nombre de taxis de service privé qui ne peuvent pas faire usage des stations de taxis, élargissement du champ d'application de la loi au transport professionnel de personnes, précisions concernant le statut d'employé et remplacement de la taxe annuelle de Frs 1'300.– par permis de stationnement par une taxe d'entrée des nouveaux arrivants qui paient ainsi l'indemnité des sortants).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 26 janvier 2005, d'un règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les cimetières (remplacement du permis d'inhumation par un document intitulé «confirmation de l'annonce de décès», conformément à l'ordonnance fédérale sur l'état civil).
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 26 janvier 2005, du règlement d'exécution de la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 4 mai 2005, du règlement d'exécution de la loi sur les taxis et les limousines.
- Adoption par le Grand Conseil, le 2 décembre 2005, de la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse.
- Adoption par le Conseil d'Etat, le 26 mai 2004, du Règlement d'application de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne et ses Etats membres, ainsi qu'entre les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange.
- Adoption par le Conseil d'Etat de la modification du règlement relatif à la délivrance de renseignements et de documents, ainsi qu'à la perception de diverses taxes, par l'office cantonal de la population.

- Adoption par le Grand Conseil, le 17 septembre 2005, d'une loi contre les violences domestiques, prévoyant l'éloignement de l'agresseur de son domicile.
- Participation à l'élaboration du projet de loi sur la navigation dans les eaux genevoises (H 2 05) et de son règlement d'application (H 2 05.01), en collaboration avec le DIAE.
- Adoption par le Grand Conseil d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'275'060 F en vue de rénover et agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon.
- Adoption par le Grand Conseil d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3'530'000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de psychothérapie «la Pâquerette», l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon.
- Adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de loi en vue d'autoriser l'adhésion du canton de Genève au Concordat sur la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) du 24 mars 2005.

Consultations fédérales

- Réponse à la consultation fédérale sur la révision de l'ordonnance sur la construction des bateaux et des dispositions d'exécution.
- Réponse à la consultation fédérale sur la révision de plusieurs ordonnances relatives à la circulation routière (OAV, MOFIS, OAC, ADMAS, FABER, ORT).
- Réponse à la consultation fédérale sur les entreprises privées chargées de tâches de sécurité.
- Réponse à la consultation fédérale relative au projet de loi fédérale sur l'usage de la contrainte dans le cadre du droit des étrangers et des transports de personnes ordonnés par une autorité fédérale (Loi sur l'usage de la contrainte, LusC)
- Réponse à la consultation fédérale relative à l'Ordonnance sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile.
- Réponse à la consultation fédérale relative à la loi fédérale du 22 juin 2001 sur les documents d'identité des ressortissants suisses (Loi sur les documents d'identité, LDI; RS 143.1) et sur l'Ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses (Ordonnance sur les documents d'identité, OLDI)
- Réponse à la consultation fédérale sur l'avant-projet de révision de la loi sur les documents d'identité (LDI) et de l'ordonnance sur les documents d'identité (OLDI) (Introduction du passeport biométrique).
- Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers et de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) (Adaptation des structures d'hébergement de l'asile).
- Réponse à la consultation fédérale sur la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du 18 décembre 2002, et législation d'accompagnement y relative.
- Réponse à la consultation fédérale sur la modification de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers, l'adaptation du forfait au titre de l'aide d'urgence et les propositions de la Confédération visant à modifier à la hausse les montants accordés aux cantons pour les dédommager des frais liés aux personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière en situation de détresse.

6.1.1.2 Autres activités, par domaine

Sécurité

- Poursuite des travaux liés à l'adoption de la loi modifiant la loi sur la police.
- Extension, le 1^{er} juillet 2005, des zones d'assignation territoriale (Pâquis et Eaux-Vives), suite au déplacement du trafic de stupéfiants hors de la zone d'interdiction initialement définie.
- Signature avec le DIP, en juin 2005, d'un protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics et la police, mis en application lors de la rentrée scolaire 2005.
- Création d'une Commission de sécurité routière. Campagne de sensibilisation diffusée par les médias télévisuels dans le premier trimestre 2005.
- Poursuite de la collaboration entre la police en charge de la cybercriminalité et l'association Action Innocence, dans le but d'améliorer l'identification des fichiers relevant de la pédophilie ou de la pédopornographie.
- Renforcement du dispositif de prise en compte des auteurs de violences domestiques et développement de la concertation entre la police, la justice, le service de probation et l'association Vires, spécialisée dans la prise en charge des agresseurs.
- En collaboration avec la direction générale de l'Aéroport international de Genève, révision du concept de sécurité de l'établissement, eu égard notamment à son agrandissement.
- Envoi mensuel aux associations de commerçants d'un document les renseignant sur l'évolution de la petite délinquance et ses modes opératoires.
- Renégociation de la contribution de la Confédération au financement de la protection de la Genève internationale.

Sécurité civile

- Adoption, le 27 juillet 2005, d'un extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat redéfinissant et réduisant le nombre des arrondissements de ramonage, lesquels passent de neuf à sept.
- Rédaction des dispositions cantonales d'application des dispositions fédérales sur la protection de la population et définition d'un cahier des charges d'un organe cantonal de coordination en matière de protection de la population.
- Finalisation des modifications réglementaires relatives à la répartition des compétences entre le service sécurité-salubrité (DAEL) et l'inspection cantonale du feu (DJPS) et élaboration d'une directive interne de coordination entre les deux services.
- Poursuite de la phase-test, dans la Région Arve-Lac, du nouveau concept d'engagement des sapeurs-pompiers genevois, visant à une meilleure collaboration entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, initié par la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers, en concertation avec l'Association des communes genevoises (Sapeurs-pompiers XXI).

Pénitentiaire

- Ouverture des violons du Palais de justice 24 h. sur 24, pour faire face à la surpopulation à la Prison de Champ-Dollon et éviter des transferts non nécessaires pour une nuit.
- Redimensionnement du secteur de la Prison de Champ-Dollon réservé aux femmes et transfert d'une douzaine d'entre elles à la prison de la Tuilière (VD), pour répondre à la surpopulation carcérale.
- Ouverture et mise en exploitation de l'extension de la Clairière (Claplus) dès mai 2005 qui offre 13 places supplémentaires de détention pour les délinquants mineurs.

Migrations

- Examen et présentation des cas de rigueur au sens de la Circulaire fédérale permettant la régularisation du séjour de personnes à titre humanitaire. Grâce à une analyse rigoureuse des dossiers, le taux de succès auprès de l'autorité fédérale (Office fédéral des migrations) est très satisfaisant. Il permet à des personnes restées dans l'incertitude durant plusieurs années d'envisager enfin leur avenir avec sérénité.
- Poursuite de la politique visant à délivrer les autorisations de travail pour les ressortissants de l'UE dans un délai record de 5 jours ouvrables à la satisfaction des entreprises genevoises et des employés intéressés.
- Création, à l'Aéroport international de Genève, d'une antenne de swissREPAT, service de l'Office fédéral des migrations chargé de préparer, pour tous les cantons, les départs par voie aérienne des personnes déboutées de leur demande d'asile et des étrangers en situation irrégulière. SwissREPAT est responsable de l'établissement des itinéraires, de la réservation des billets d'avion et de la coordination d'équipes d'escorte, lorsqu'elles sont nécessaires. Signature d'un arrangement administratif entre le DJPS et DFJP qui définit les modalités de collaboration entre la Police de la sécurité internationale (PSI) et les collaborateurs de l'antenne swissREPAT.
- En collaboration avec la Préfecture de la région Rhône-Alpes, mise sur pied, le 21 mars 2005, d'une rencontre franco-suisse centrée sur la problématique de l'asile et de la migration, au cours de laquelle les partenaires concernés ont affirmé leur volonté de renforcer leur coopération.
- Institution, le 9 juin 2005, d'une plate-forme de lutte contre le racisme et de prévention de la discrimination, réunissant, sous la Présidence de M^{me} Micheline Spoerri, Conseillère d'Etat en charge du DJPS, les associations concernées (ACOR SOS Racisme, LICRA, CRAN, Amnesty International), l'Etat-major de la police et le Commissaire à la déontologie. Cette création a pour origine un certain nombre de situation dans lesquelles la police a été accusée de comportement à caractère raciste. Un état des lieux en matière de formation policière doit être communiqué aux associations (le nouveau brevet fédéral de policier prévoit un module de formation consacré à l'éthique et aux Droits de l'Homme). La création d'un espace permettant à des personnes qui se sont senties maltraitées en raison de leur couleur de peau de le faire valoir directement auprès de l'institution policière doit être étudiée.
- Extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

- Préparation des mesures liées à l'association de la Suisse aux Accords de Schengen et de Dublin.
- Entrée en vigueur de directives relatives à la procédure à suivre après interpellation de personnes dont le séjour en Suisse est illégal. Ces directives sont destinées à la Police et à l'OCP.
- Suivi et appui à la gestion de l'établissement concordataire (Vaud, Neuchâtel, Genève) de détention administrative de Frambois (commune de Satigny), mis en exploitation le 20 juin 2004 et destiné au placement des étrangers détenus en application de la loi fédérale sur les mesures de contrainte, en vue de leur refolement.

Judiciaire

- Suite à la révision de la partie générale du Code pénal suisse, poursuite des travaux d'adaptation de la législation cantonale par le groupe de travail, composé de représentants du DJPS, du Pouvoir judiciaire, de la Faculté de droit et du barreau genevois.
- Mise en place de la Commission de préavis en matière de médiation civile et pénale et assermentation des médiateurs civils.
- Regroupement des services de l'Office des poursuites et de la Direction générale des OPF dans un nouveau bâtiment, au 46, rue du Stand.
- Nomination du fonctionnaire enquêteur cantonal pour la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

Autorisations

- Gestion, en étroite collaboration avec tous les services compétents des administrations cantonale et communales concernées, de quelque 860 demandes relatives à la tenue de réunions ou manifestations et délivrance des autorisations s'y rapportant, conformément aux articles 11B et 11C du règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956 (F 3 10.03) (contre 770 en 2004, soit une augmentation de 11,7%).
- Réexamen de la loi sur les procédés de réclame.
- Poursuite des travaux de la Commission d'examen pour l'obtention du certificat de cafetier, restaurateur et hôtelier visant à l'élaboration d'un plan d'études à remettre à tout candidat à son inscription à l'examen, indépendamment de la filière de formation.

Affaires diplomatiques

- Poursuite, dans le cadre de la FIPOI, des travaux concernant la sécurisation extérieure de plusieurs bâtiments des Nations Unies, à sa demande et en concertation avec la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales. Des normes ont été établies au lendemain de l'attentat de Bagdad contre l'ONU (août 2003) et prévoient le renforcement des mesures de sécurité autour des bâtiments onusiens.
- Gestion détaillée du contentieux impliquant des personnes au bénéfice des privilèges et immunités diplomatiques, dans le respect des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et des Accords de siège passés avec les organisations internationales concernées, en liaison avec la Mission permanente de la Suisse et, selon les cas, avec le Ministère public cantonal.

6.1.1.3 Perspectives, par domaine

Sécurité

- Développement de la police de proximité (suivi du Diagnostic local de sécurité présenté en juin 2005).
- Extension de la collaboration avec les agents de sécurité municipaux des communes.
- Amélioration des procédures de recrutement à la police.
- Consolidation des nouveaux modules de formation prévus pour l'obtention du brevet fédéral de policier et bilan de la première session d'examen.
- Poursuite et encouragement des activités en matière de lutte contre les violences domestiques et la pédophilie, en favorisant la coordination avec les autres départements et les associations concernées.
- Poursuite des travaux concernant la sécurisation des bâtiments de l'ONU, en concertation avec la Mission permanente de la Suisse et le nouveau DCTI.

Sécurité civile

- Présentation au Conseil d'Etat et au Grand Conseil du projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile et du règlement ad hoc.
- Présentation au Conseil d'Etat et au Grand Conseil du projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection de la population et des modifications législatives et réglementaires conséquentes.
- Présentation au Conseil d'Etat des modifications du Règlement sur l'intervention dans des situations exceptionnelles (dispositif OSIRIS – G 3 03.03).

Pénitentiaire

- Poursuite de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003 et pilotage du PL 9330 ouvrant un crédit d'étude de 1'275'060 F en vue de rénover et agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon ainsi que du PL 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3'530'000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de sociothérapie «la Pâquerette», l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon.
- Finalisation du concept de prise en charge des détenus internés au sens de l'art. 43 CPS d'une part, des détenus mineurs, dans le cadre de la réflexion menée aux plans genevois et concordataire d'autre part.
- Poursuite des travaux d'adaptation de la législation genevoise aux exigences découlant de l'entrée en vigueur de la révision du code pénal.

Migrations

- Poursuite des travaux de mise en œuvre des Accords de Schengen et de Dublin.
- Consolidation de la politique relative à la délivrance rapide des autorisations de travail pour les ressortissants UE/AELE.
- Régularisation des Sans-papiers de l'économie domestique: poursuite des négociations avec la Confédération, en lien direct avec la Commission d'experts désignée par le Conseil d'Etat.

- Renforcer les synergies et mettre en œuvre une politique d'intégration performante dans les services intéressés du département, axée notamment sur la prévention du racisme et de la discrimination, avec l'arrivée du Bureau de l'intégration des étrangers au sein du nouveau département des Institutions.
- Préparation du déménagement de l'OCP à Onex prévu en 2007. Regroupement envisagé avec d'autres services de l'administration cantonale.

Judiciaire

- Finalisation de la rédaction des projets de loi et de règlement relatifs à l'adaptation de la législation cantonale à la révision de la partie générale du Code pénal suisse.
- Déménagement de l'Office des faillites à proximité de l'Office des poursuites.

Autorisations

- Mise en production d'un processus informatique inter-départemental, élaboré par la gendarmerie, permettant d'optimiser la distribution de l'information relative aux demandes d'autorisation de réunion ou manifestation à tous les services et entités concernés, aux fins de recueillir le plus rapidement possible tous les préavis requis et d'aboutir à la délivrance d'une autorisation unique pour le nouveau Département des Institutions.

6.1.2 Direction administrative

Mission

La direction administrative, sous l'autorité directe du Secrétaire général, est chargée de veiller au bon fonctionnement du Secrétariat général sur le plan administratif. Elle assure également la coordination entre la mise en œuvre des décisions politiques et les orientations structurales et administratives. Au demeurant, elle veille à la cohérence des engagements du département dans les domaines des ressources humaines, des finances, de la logistique et de l'informatique.

Priorités, activités et perspectives

L'année écoulée a été principalement consacrée à l'optimisation de l'utilisation des ressources du département en créant les meilleures synergies possibles tant en ce qui concerne les ressources humaines (gestion départementale des postes à disposition) que les ressources financières (analyse et priorisation des besoins).

Des outils de gestion ont ainsi pu être créés. Ils devront toutefois encore être affinés, notamment au regard des outils transversaux mis à disposition par le Département des finances (SIRH, CFI).

Pour l'année à venir, outre ses missions générales, la titulaire entend principalement atteindre les 2 principaux objectifs particuliers suivants:

- Intégration sur le plan administratif des 7 nouveaux services qui ont rejoint le département suite à la réorganisation de l'administration décidée par le Conseil d'Etat (Service de la solidarité internationale, Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes; Archives d'Etat; Service cantonal des naturalisations; Bureau du délégué à la Genève internationale; Bureau de l'intégration; Service des votations et élections).
- Développement et affinement des outils de gestion départementaux.

6.1.2.1 Direction départementale des finances

Mission

La direction départementale des finances est un service d'état-major. A ce titre, elle supervise la gestion financière du département. En collaboration avec les services, elle élabore les budgets, en contrôle l'exécution, assure le bon déroulement du bouclage des comptes annuels et l'établissement du compte-rendu financier du département. De manière générale, la direction départementale des finances apporte appui et conseils aux services pour toutes les questions budgétaires et comptables et veille au respect des principes prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

En outre, la direction départementale des finances gère l'assurance-maladie obligatoire des collaborateurs de la police et de la prison, dont la prise en charge est assurée par l'Etat conformément à la loi sur la police (F 1 05) et à la loi sur l'organisation et le personnel de la prison (F 1 50).

Elle s'occupe également de la récupération des frais médicaux de la population carcérale auprès des caisses-maladie.

Priorités, activités et perspectives

En matière de contrôle interne, la direction départementale des finances a poursuivi ses efforts de gestion financière rigoureuse par l'adoption d'une directive sur les compétences financières. Pour 2006, elle envisage de développer des tableaux de bord et des outils de suivi pour optimiser l'utilisation des ressources financières.

En outre, la direction départementale des finances est très impliquée dans le projet GE-Pilote, dont elle assure le pilotage pour le DJPS. Elle apporte son appui et son expertise aux services du département pour les travaux à réaliser dans ce cadre. Ce projet se poursuivra en 2006.

Par ailleurs, la direction départementale des finances participera également aux groupes d'experts en contrôle interne, mis sur pied à l'initiative du Conseil d'Etat sous la direction du comité de pilotage GE-Pilote. Ces groupes d'experts seront chargés de proposer des règles de base communes pour un système de contrôle interne à l'Etat, en vue de fournir au Conseil d'Etat et au Grand Conseil des outils de décision et de gestion adéquats.

6.1.2.2 Ressources humaines

Mission

Le service des ressources humaines du département met en application la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat. Il conseille et assiste au quotidien dans leurs préoccupations relatives à la gestion des ressources humaines les chefs de services et les responsables RH décentralisés dans les services. Cette collaboration étroite entre le service RH du département et les divers services du département se concrétise notamment par le soutien dans l'élaboration des actes administratifs relatifs au personnel, l'explication des directives en matière de gestion budgétaire, ou encore l'aide à la gestion des conflits.

Le service RH veille au respect des lois et des directives émises par l'Office du personnel de l'Etat et assure la cohérence transversale et l'équité de traitement de l'ensemble des collaborateurs du département.

Priorités, activités et perspectives

En 2005, le service a assumé l'engagement de 94 nouveaux collaborateurs (postes fixes, dont 6 transferts) contre 131 (postes fixes, dont 9 transferts) en 2004. Le 1er janvier 2006, l'effectif du département comptait 2'649,58 postes, le 31 décembre 2005, cet effectif s'élevait à 2'670,55 postes. Cette différence est également due à la réorganisation des départements voulues par le Conseil d'Etat (arrivée de 7 nouveaux services, départ de 2).

La diversité des statuts des collaborateurs du département implique pour le service RH de veiller à l'application de différentes dispositions légales, notamment la loi sur le personnel administratif (B 5 05), la loi sur la police (F 1 05) et la loi sur le personnel de la prison (F 1 50). Ainsi, il assure la gestion administrative du personnel de la police et de la prison; à ce titre, il prépare notamment les arrêtés du Conseil d'Etat (nominations, démissions, sanctions, etc.) et instruit les procédures liées aux propositions de sanctions à l'encontre des fonctionnaires de police et de la prison.

La gestion du budget du personnel du département constitue également une mission importante du service RH, qui est garant de la bonne utilisation des ressources et de la maîtrise des coûts relatifs aux charges du personnel, en collaboration étroite avec la direction départementale des finances du département.

Le service RH du département comptait, en 2004, quatre personnes pour un effectif budgétaires de 3,20 postes. Le départ à la retraite d'une collaboratrice durant l'année 2005 a permis une légère augmentation, soit, toujours quatre personnes, pour 3,60 postes. Cela n'est pas suffisant, pour pouvoir faire face sereinement à une éventuelle absence non planifiée. Il sera tenté d'y remédier en 2006.

En 2005, le service a été très fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la police. Le nouveau plan de carrière des fonctionnaires de police et des agents de la PSI (police de la sécurité internationale) a engendré une «mise à niveau» – par des actes administratifs – de plusieurs centaines de situations individuelles.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice dont la formation n'est pas achevée et de diverses absences prolongées, planifiées ou non, le service RH n'a que partiellement atteint les objectifs qu'il s'était fixé lors de l'exercice précédent.

Aussi, les changements entrepris en 2005 (désignation de référents RH par domaines) seront maintenus en 2006. Le service compte notamment améliorer son organisation de manière à permettre d'optimiser les flux de communication entre les services et le département et assurer un meilleur suivi des affaires en cours.

Le changement de nom du département et l'intégration de nouveaux services provenant d'autres départements sont des éléments qui permettent de penser que l'objectif du renforcement de l'identité des collaborateurs-trices au sein du département que le service RH s'est fixé pour 2005 est à renouveler pour l'année 2006.

En 2006, le service RH:

- Finalisera le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs (incluant des séances d'information, des entretiens et une documentation spécifique au département).
- Maintiendra une politique favorisant la mobilité départementale des collaborateurs-trices.

- Assurera le développement des compétences afin de renforcer qualitativement le service RH et améliorer les prestations offertes aux services du département.

6.1.2.3 Organisation, planification et systèmes d'information

Mission

Les principales missions du service sont :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de gestion;
- assurer la maîtrise d'ouvrage départementale pour les réalisations de projets dans les domaines de l'organisation, de l'informatisation et des systèmes d'information;
- assister la maîtrise d'ouvrage des services dans les projets informatiques;
- coordonner le support à l'informatique au niveau opérationnel et faciliter les relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre;
- aménager le territoire de l'information, assurer la cohérence des différents systèmes d'information et participer à leur valorisation;
- piloter des projets administratifs et de service public et évaluer les enjeux et les impacts en termes d'organisation et de coûts;
- établir et maintenir la planification stratégique et opérationnelle;
- mettre en œuvre et veiller au suivi du contrôle interne;
- assurer une information permanente (maîtrise d'ouvrage / département).

Priorités, activités et événements

La direction de l'OPSI a participé aux divers comités de coordination des systèmes d'information et de communication de l'Etat (C2SIC).

Dans plusieurs services, des travaux de modélisation et d'optimisation des processus et des procédures ont été menés notamment au service des contraventions, aux offices des poursuites et des faillites et au service des automobiles et de la navigation. Ces travaux portent sur 3 volets: analyse des processus, choix des axes d'amélioration et calcul des coûts des prestations.

Le support à l'élaboration, à la priorisation et à la défense des budgets informatiques devant la commission de gestion du portefeuille des projets informatiques (CGPP) et la Commission des finances est toujours l'une des missions du service. L'actualisation du plan quadriennal départemental, le contrôle de l'engagement des budgets et le suivi des installations des équipements le sont également.

L'OPSI, dans le cadre de sa mission, assiste les services du département dans leurs préoccupations quotidiennes en relation avec le CTI et les différentes instances départementales et informatiques.

Le support dans le domaine des audits/réorganisations/études et développements informatiques (participation aux différents comités de direction, de coordination et de pilotage) s'est porté en 2005 principalement sur les projets suivants:

- Police2000 – en fin d'introduction.
- SAE (système d'aide à l'engagement de la police) – en cours de réalisation

- COPP (Coordination opérationnelle du personnel policier) – en cours de réalisation
- Refonte du système d'information des amendes d'ordre et contraventions – en cours de réalisation. L'organisation de ce service est en phase finale.
- Sécurité du système d'information police – la phase complémentaire du projet a été menée à son terme en 2005.
- Futura, refonte du système d'information du SAN (collaboration avec le groupe intercantonal) – le projet de loi a été validé par le Conseil d'Etat et déposé au Grand Conseil. Un audit de sécurité du système d'information a également démarré dans ce service.
- Refonte du système d'information des OPF – le cahier des charges a été établi, la préparation du projet de loi est en cours.
- Calvin2, la refonte du système d'information de l'Office cantonal de la population a été achevée.
- GED-OCP (gestion électronique des documents) – en cours de réalisation.
- GESPER (gestion du personnel de la protection civile et des sapeurs pompiers volontaires) – en cours d'introduction.
- L'application garage, développée en son temps pour la police, a été adaptée et mise à disposition de la sécurité civile de Genève (SCG).
- Le canton du Jura, sur la base de l'application «ramonage» du canton de Genève, a effectué les adaptations nécessaires aux nouvelles normes fédérales en matière de protection de l'air et en fait bénéficier le canton de Genève dans l'attente de la réalisation du portail «énergie».
- La refonte du site internet du SAN, ainsi que les adaptations aux normes internet des applications rendez-vous contrôle technique et index-auto (gérées par le CTI) ont été menées en 2005.
- La refonte du site internet du service cantonal de l'état civil a été achevée.
- La refonte complète du site internet de la police a été également réalisée en 2005.
- Un nouveau site intranet a été créé pour les OPF.
- La maintenance des différents sites internet du Département.

Perspectives

- Poursuivre la refonte des systèmes d'information transversaux et métiers pour préparer les futures autoroutes de l'information.
- Poursuivre également l'assistance aux services du département dans la modélisation et l'optimisation des processus et des procédures ainsi que l'évaluation du coût des prestations, dans les projets informatiques ou de réorganisation et réaliser la tranche 2006 du plan quadriennal du schéma directeur.
- Intégrer l'informatique des services nouvellement rattachés au département des institutions (DI).
- Poursuivre la cartographie des systèmes d'information du département.
- Terminer tous les projets déjà démarrés, tels que sécurité du système d'information (SI) de la police et du SAN, refonte du SI des contraventions, SAE, COPP, GESPER, GED-OCP ainsi que les différentes études organisationnelles.

- Réaliser la première étape des projets de refonte OPF et du SAN.
- Achever l'étude de refonte du système d'information pénitentiaire et réaliser l'étude des processus, préalables indispensables à la refonte du système actuel «Papillon».
- Refonte complète du site internet du département des institutions (DI).
- Intégration des sites des services nouvellement rattachés au DI.
Refonte du site internet du service des passeports et de la nationalité.
- L'intégration du web dans les systèmes d'information sera réalisée pour tous les projets proposant des prestations interactives dans l'optique de la création du guichet universel.

6.2 Police

Mission

Le corps de police est chargé d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, la police judiciaire et administrative, la police de la circulation, la police des étrangers, l'exécution des décisions judiciaires et administratives ainsi que la coordination des préparatifs et la conduite en cas de catastrophe et en matière de défense générale.

Dans l'exécution de tâches requérant l'usage de la force publique, la police prête assistance aux autres services de l'Etat qui la requièrent.

La police contribue également à la prévention de la criminalité. En cas de nécessité et en l'absence d'autres organismes pouvant intervenir, elle prête aide et secours aux personnes dans le besoin.

Priorités, activités et événements 2005

Organisation:

- Opération «**Point de Vue de la Police**» (PVP). Le 3^e sondage (mai) auprès des collaborateurs a confirmé plusieurs points relevés lors de l'édition 2004: un taux de participation et un niveau de satisfaction stables, ce dernier restant toutefois relativement faible (4.8 sur 10) et un renforcement de l'homogénéité des résultats entre les services. Les attentes diminuent légèrement vraisemblablement en lien avec l'introduction de la nouvelle LPOL et de la grille salariale pour les policiers. L'insatisfaction (soit la différence entre les attentes et la satisfaction) régresse; elle demeure cependant importante. S'agissant des moyens, il y a lieu de mentionner la satisfaction liée aux nouveaux outils informatiques. Les points sur lesquels agir selon le résultat du sondage sont pris en considération notamment dans la Phase III du PVP.
- Lancée en octobre 2003, la Phase III s'est poursuivie en 2005, par la consolidation de certains projets et la concrétisation d'autres plans d'action issus des workshops de la Phase II, parmi lesquels:
 - l'amélioration de l'encadrement des stagiaires à l'issue de la formation de base (PJ) par l'élaboration d'une charte et la mise sur pied d'une formation pour les maîtres de stage;
 - la création d'un pool d'administratifs rattachés au CID (Centre d'Information et de Documentation)

dont la tâche principale consiste à établir les copies des documents figurant dans un dossier d'arrestation. Ce projet s'inscrit dans le contexte beaucoup plus vaste de la rationalisation du travail du gendarme et l'allègement des tâches administratives;

- la conception par la gendarmerie d'un entretien de collaboration, outil de ressource humaine et de management ayant pour but d'engager le dialogue, sous une forme structurée entre le chef direct et son subordonné. Cet outil permet, entre autres, d'identifier et de construire des réponses ciblées en matière de soutien à l'encadrement, de formation continue des collaborateurs et de prise en charge des dysfonctionnements individuels ou d'un groupe. Il sera généralisé à la gendarmerie et sur la base des résultats, vraisemblablement élargi et adapté à l'ensemble de la police;
- le nouveau site internet de la police en collaboration avec le service de coordination informatique, le service de presse et l'OPSI (Organisation – Planification des Systèmes d'Informations du département), permettant une actualisation rapide des informations au profit du citoyen.
- En juin, les résultats du diagnostic local de sécurité (DLS) réalisé dans le cadre de **PROXIPOL** ont été rendus publics et diffusés notamment auprès des partenaires du 1^{er} séminaire de juin 2004. Le 22 novembre 2005, ces mêmes partenaires ont été invités à faire part de leurs commentaires sur les recommandations stratégiques issues du DLS. Cela a été l'occasion de rappeler qu'en matière de police de proximité, une réponse uniquement policière ne sera jamais suffisante à elle seule, pour réduire le sentiment d'insécurité et améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Le travail en réseau et en partenariat doit être renforcé à partir de l'existant et mené selon les méthodes relevant de la résolution de problème.
- Mise en œuvre sur le terrain du «Protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics genevois et la police cantonale», signé entre le DIP et le DJPS (juin). Ce protocole fixe notamment les modalités d'intervention selon le contexte et instaure des répondants «Ecole – Police» dont le rôle est de faciliter le partenariat. Il fait l'objet d'un monitoring durant la présente année scolaire et le 1^{er} bilan sera établi en juin 2006.
- Suivi de la mise en application de la LPOL: adaptation sur le plan de la formation continue à la PSI.
- Introduction du 0,5‰ et intensification des campagnes PREDIRE (PREvention – DIssuasion – REpression) en matière de circulation routière. L'augmentation des contrôles s'est traduite par celle des dénonciations. Les campagnes ont notamment porté sur le comportement des deux-roues dans la circulation (mars), le respect des règles vis-à-vis et par le piéton (mai), des voies de bus (juillet), la présence visible et les contrôles aux abords des écoles lors de la rentrée scolaire.
- En matière de contrôle de vitesse, le nombre de radars est passé de 18 à 23 appareils. Les infractions constatées ont augmenté de 43%, également en raison du remplacement des anciens appareils par de la technologie numérique plus fiable et l'introduction d'appareils de contrôle de feux et vitesse.

Coopération:

- Collaboration renforcée avec la France: renforcement des activités du Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD): près de 17'000 affaires traitées dont une part importante au profit de Genève, de 150 patrouilles préventives mixtes sur toute la frontière franco-suisse, élargissement de la plate-forme de renseignement «GE - 74 - 01».
- Poursuite des projets de coopération en matière de formation dans le domaine de la police de proximité, avec la police roumaine sous l'égide de la Confédération.

Méthodes de travail:

- Mise en application de la nouvelle loi fédérale sur l'investigation secrète (LFIS).
- Mise en place de la nouvelle loi fédérale sur le prélèvement de l'ADN (LPADN) qui fixe les conditions des prélèvements et de la radiation des données.
- Reprise des activités du poste de police de l'aéroport par la PSI (avant: gendarmerie).

Ressources humaines et formation

- Mai: prestation de serment de 40 nouveaux collaborateurs des écoles 2004, soit 20 gendarmes et 20 inspecteurs de la PJ. Compte tenu de cet apport, des départs à la retraite et des démissions, l'effectif de la gendarmerie est de 774 agents au 31.12 (752 en 2004), de la PJ de 278 postes (276) et de la PSI 198 agents (212).
- Octobre: assermentation de 25 collaborateurs administratifs.
- Ecole ASM: 16 aspirants formés.
- Ecoles 2005: gendarmerie 2005/A (21 aspirants), 2005/B (23) et PJ (18). Ces écoles sont les premières à passer les examens du Brevet fédéral de policier en janvier, respectivement août 2006.

Système d'information et de télécommunication

- Poursuite des travaux liés à l'implantation de P2000: mise en production du module des affaires.
- Spécifications avec les fournisseurs retenus suite à la procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) du nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) et du système de gestion du personnel de la police (COPP).

Infrastructure et logistique

- Présentation de la nouvelle ligne graphique unifiée et haute visibilité des véhicules de police, anticipant la décision d'uniformisation par l'Office fédéral des routes (OFROU) lors de la prochaine modification du Droit sur la circulation routière.

Activités

- Suite au TSUNAMI (26.12.2004 et janvier), engagement du groupe DVI suisse (Disaster Victims Identification) avec la participation de policiers genevois. A Genève, collaboration à l'identification de toutes les victimes genevoises (7).
- Pré-alerte de la cellule OSIRIS (26 et 27 janvier) suite à l'annonce par MétéoSuisse d'un avis de forte bise accompagnée de gel avec des vents à plus de 100 km/h touchant principalement la région genevoise.
- «SALVATAGGIO»: exercice d'engagement des formations d'aide en cas de catastrophe susceptibles d'être

déployées à l'étranger (25 au 28 avril). Les détachements de secours en cas de catastrophe de l'Allemagne (SEEBa), l'Autriche (AFDRU) et de la Suisse (SWISS RESCUE) ont été exercés. L'ONU a été chargée de la coordination des engagements multinationaux en cas de catastrophes à l'étranger (OSOCC). L'exercice s'est déroulé à Genève.

- «BÉLIER»: exercice de prise d'otages sur l'Aéroport International de Genève (AIG; 23 novembre). Ont notamment été exercés la cellule d'accueil et le CRIC (AIG), tout le personnel de service de la police, ainsi que le DSD et Skyguide.
- OSIRIS: planification opérationnelle en cas de propagation d'une épizootie du virus H5N1, respectivement d'une pandémie de grippe aviaire.
- Maintien des missions de la Task Force Drogue (TFD; 8 inspecteurs et 8 gendarmes): 626 arrestations, dont 422 en relation avec la LStup.
- Création de deux brigades de criminalité générale (BRCG1 et BRCG2), avec diverses spécialisations: incendies, vols de voiture et à la tire, cartes de crédit.

Evénements importants**a) Ordre public et sécurité internationale**

- Opération «CIRCUS» (27 mai): arrivée de la caravane «pour l'autonomie et contre le contrôle social», partie de Winterthur. Des mesures de police visibles et permanentes ont permis d'éviter les tentatives de débordements des participants, dont certains appartenant aux Black Blocks zurichois, bernois et locaux.
- Lake Parade du 10 juillet: 300'000 personnes environ ont pris part au cortège qui s'est déroulé sans incident. Dès 22h30, plusieurs personnes ont été intoxiquées suite à l'ingestion de boisson contenant du GHB et à la Kétamine (nouveau produit). Des bagarres et altercations ont eu lieu. Un poste médical avancé et une cellule de crise ont dû être mis en place. 30 personnes ont été hospitalisées à la suite de ces événements.
- Opération «CALYPSO» (12 novembre) et «CARBO-NARA» (16 novembre) pour la gestion des matches amicaux Angleterre - Argentine et Italie - Côte d'Ivoire au Stade de Genève. Le premier étant qualifié de match à risque a nécessité la mise sur pied d'un important dispositif policier, dont notamment le Groupe intercantonal de Maintien de l'Ordre (GMO) et la collaboration de 9 «spotters», policiers anglais spécialisés dans la gestion des supporters. Un véritable test dans la perspective de l'EURO 2008. Aucun incident majeur n'est à déplorer.

b) Affaires judiciaires

- Sept meurtres. Tous les auteurs présumés ont été arrêtés.
- Trois hold up dans des bijouteries; les auteurs n'ont pas été identifiés.
- Arrestation (mars) d'un groupe organisé de voleurs géorgiens, spécialisés dans le recel d'objets volés à l'étalage et lors de cambriolages.
- Arrestation (avril) de l'auteur d'un meurtre commis en 1994. L'auteur percevait les allocations sociales de sa victime.
- Recensement et surveillance du monde de la nuit. Suite aux accords bilatéraux, l'effectif des prostituées continue à augmenter (actuellement 1'177 personnes).

- Poursuite de la lutte contre le trafic de drogue, en particulier contre les réseaux albanais (héroïne) et africains (cocaïne), avec notamment l'arrestation de 35 trafiquants albanais et saisie de 10 kg d'héroïne (décembre 2004 - avril), ainsi que de 29 trafiquants albanais, saisie de 8 kg d'héroïne et 16 kg de produit de coupage.
- Apparition d'une nouvelle drogue, la cristalline – mélange de cocaïne et d'atropine (novembre): intoxication d'une trentaine de personnes et arrestation de deux trafiquants d'origine africaine.

Perspectives 2006

Organisation:

- Opération «Point de Vue de la Police»: suivi de la phase III et sondage annuel. Selon les résultats, lancement de nouveaux plans d'action (phase IV).
- Suivi du dossier PROXIPOL: présentation de l'énoncé directionnel de police de proximité; conception et planification de l'expérience d'un poste pilote pour 2007. Suivi des projets et partenariats en cours. Développement de l'opération «PEDIBUS» (gendarmerie).
- Travaux de planification pour l'EURO 2008.
- UNIMATOS: introduction de l'uniforme commun romand pour la gendarmerie et la PSI.
- Désengagement des activités de contrôle frontière par la PSI à la gare de Cornavin et fin des activités au 01.06.

Coopération:

- Constitution du groupe romand de tireurs d'élite (TERO).
- Poursuite de la collaboration avec la Roumanie dans le domaine de la police de proximité (dernière année).

Méthodes de travail:

- Renforcement des brigades des mineurs et des mœurs.
- Reprise des activités du DPR (Détachement de Protection Rapprochée) par la PSI (avant: PJ).
- Examen des conséquences pratiques de la mise en œuvre de l'accord Schengen - Dublin et de la nouvelle répartition des tâches entre le corps des garde-frontière et la police.
- Gendarmerie: poursuivre la démarche visant à améliorer l'efficacité de la réponse nocturne par le regroupement des effectifs.

Ressources humaines et formation

- Ecoles de formation gendarmerie, PJ et PSI selon les normes et matières d'enseignement du Brevet fédéral de policier. 47 candidats retenus, dont 4 étrangers «naturalisables»: 19 pour la gendarmerie, 13 pour la PJ et 15 pour la PSI sur un total de 396 postulants soumis aux tests d'entrée.
- Janvier et août, premières sessions d'exams du Brevet fédéral de policier.
- Préparation de la certification du Centre de formation et poursuite de la coopération sur le plan romand.
- Renforcement de la formation continue prévue par la LPOL.
- Stands au Salon de l'étudiant, aux journées FORUM-EMPLOI (université) et à la Cité des métiers pour la promotion du recrutement.

Système d'information et de télécommunication

- Poursuite de la mise en production des différents modules de Police 2000 – workflow et «rapports structurés».
- Implantation de nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) et étude de la réunification des centrales d'engagement.
- Poursuite du développement d'une nouvelle application «Maîtrise Informatique des Contraventions et Amendes d'Ordre» (MICADO) par le CTI.
- Implantation du progiciel «Conduite Opérationnelle du Personnel de la Police» (COPP): nouvel outil de gestion du personnel.
- Développement du projet POLYCOM, nouveau système de télécommunication, pour pallier l'obsolescence du système actuel et pour répondre aux besoins, notamment liés à l'EURO 2008.

Infrastructure et logistique

- Début du chantier du nouveau poste de Lancy.
- Aménagement de nouveaux violons au Vieil hôtel de police (VHP)

Evénements

- WEF à Davos du 25 au 29.1.2006.

		2003	2004	2005	Var. 05/04
1	Heures supplémentaires (solde cumulé) - sans le personnel administratif: - y compris le personnel administratif:	360'484 439'885	375'181 454'394	433'181 525'296	15.5% 15.6%
2	Total des infractions (sans les infractions à la LCR et à la LStup): - dont infractions contre la vie et l'intégrité personnelle: - dont infractions contre le patrimoine: cambriolages (par effraction ou introduction furtive): vols de véhicules à 4 roues: vols dans les véhicules (par effraction ou introduction furtive): vols à la tire: autres vols: brigandages: hold-up (hors tentatives):	49'379 1'491 40'124 7'496 808 5'316 3'013 8'768 265 5	52'155 1'868 40'988 7'337 931 5'085 3'915 9'179 280 3	55'643 2'033 42'950 7'401 910 5'575 4'546 9'615 280 3	6.7% 8.8% 4.8% 0.9% -2.3% 9.6% 16.1% 4.7% 0.0% 0.0%
3	Total des arrestations: - dont mandats pour LStup	5'495 1'094	5'756 1'137	5'572 1'125	-3.2% -1.1%
4	Total des manifestations (voie publique):	298	293	237	-19.1%
5.1	Total des réquisitions*:	67'887	72'528	77'425	6.8%
5.2	Total des interventions traitées par la CECAL:	60'222	57'222	59'156	3.4%
6	Total des interventions de la BPTS:	4'072	3'559	3'565	0.2%
7	Total des levées de corps:	320	328	323	-1.5%
8.1	Total des personnes non refoulables remises à la rue:	1'362	1'710	1'670	-2.3%

		2003	2004	2005	Var. 05/04
8.2	Total des personnes remises à des autorités tierces:	586	541	441	-18.5%
9	Total des refoulements effectués par la police:	4'912	4'528	3'498	-22.7%
10	Total des assignations territoriales:	513	484	343	-29.1%
11	Usage de la contrainte**:	1'227	1'236	1'090	-11.8%
12	Total des visites officielles et privées***:	513	728	808	11.0%
13	Encaissement suite aux infractions				
13.1	Encaissement AO:	18'082'923	14'682'658	15'193'400	3.5%
13.2	Encaissement contraventions:	18'410'909	18'556'757	20'260'720	9.2%
13.3	Encaissement émoluments et divers:	7'433'058	7'686'785	8'204'199	6.7%
13.4	Recette totale:	43'926'890	40'926'200	43'658'319	6.7%
13.5	Dépenses suite aux infractions				
	Frais de poursuite, frais PTT, etc:	3'046'600	3'372'788	3'382'551	0.3%
14	Total des infractions contrôlées au radar:	99'561	101'632	120'110	18.2%
15	Total des accidents de la circulation (03-04=12 mois; 05=11 mois):	3'938	3'894	3'435	
	Total des accidents mortels (12 mois):	22	24	15	
	- nombre de victimes	22	28	16	
	Total des accidents avec blessés (03-04=12 mois; 05=11 mois):	1'327	1'298	1'115	
16	Kilomètres parcourus	4'499'246	4'899'886	4'686'249	-4.4%

* Une part de l'augmentation en 2005 est due au changement de méthode d'enregistrement des plaintes à partir du 05.12.

** Chiffres 2004, 2005 révisés et arrêtés au 12.01.2006.

*** Chiffres 2004 révisés au 16.01.06.

6.3 Sécurité civile

Mission

La Sécurité civile associe, dans un ensemble cohérent, des moyens de prévention et d'intervention relevant de différents services permanents et non permanents, que cela soit en temps de paix ou lors d'un conflit armé.

Ses missions principales consistent à:

Prévenir les sinistres;

Secourir notamment en assurant des moyens de sauvetage, de soins et d'assistance;

Protéger par la mise à l'abri des personnes et des biens.

Par délégation, elle agit en qualité d'autorité de surveillance pour l'application des prescriptions et directives tant fédérales que cantonales, dans les domaines de la protection des biens culturels, de la protection civile, du service du feu, du ramonage et des contrôles spécifiques des émanations de fumées (chauffage). Elle établit des directives techniques et administratives dans les domaines précités, en surveille l'exécution et ordonne ou applique, si besoin est,

les sanctions prévues par la législation en vigueur. Elle coordonne et dirige l'engagement des moyens de protection civile lorsque plusieurs organisations sont mises sur pied.

Elle dispose d'un détachement d'artificiers, émanant de plusieurs services de l'administration, spécialisés dans le déminage.

La Sécurité civile organise également des cours en matière de protection civile et assure la formation des sapeurs-pompiers non-permanents du canton.

Priorités

En 2004, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, la Sécurité civile avait été copieuse dans ses réflexions comme dans ses propositions. Les groupes de travail de mise en œuvre de la *Protection civile XXI* avaient œuvré à l'évolution nécessaire des structures, participant ainsi activement à la mise en place de la nouvelle organisation cantonale.

Dans la continuité de ces travaux, une des principales tâches de l'année 2005 a été l'adaptation du texte de la loi cantonale sur la protection civile pour qu'il soit en conformité avec la législation fédérale.

Dans cette perspective, le service juridique de la Sécurité civile, en collaboration avec le département, a élaboré un projet qui a été déposé auprès des instances compétentes.

Du côté des services du feu, la nouvelle organisation *Sapeurs-Pompier XXI* est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2004 dans l'arrondissement Arve et Lac, secteur dans lequel la totalité des concepts présentés préalablement à la Sécurité civile avait été avalisée et qui fait aujourd'hui office d'arrondissement pilote.

Les premières expériences ont conduit le comité de projet *Sapeurs-Pompiers XXI* à rédiger et transmettre un rapport aux autorités politiques. Ce document a été adressé à l'Association des communes genevoises, à la Présidente du DJPS et à la Ville de Genève.

Aujourd'hui, le comité de l'Association des communes genevoises a pris connaissance avec intérêt de ce rapport intermédiaire et noté l'appréciation positive formulée par les intervenants. Pour compléter cette évaluation, le comité de l'ACG a chargé son Secrétariat général de récolter les appréciations des exécutifs des communes concernées.

Engagements

Suite aux intempéries qui ont frappé notre pays en août, provoquant d'importants dégâts en Suisse centrale et dans le canton de Berne, Genève a été officiellement sollicitée pour apporter son aide à la commune bernoise de Brienz.

Le Conseil d'Etat ayant répondu favorablement à cette demande, du personnel volontaire, issu des organisations de protection civile genevoises, a été engagé dans la région susmentionnée. C'est ainsi que deux détachements de pionniers, composés d'une cinquantaine d'astreints et intervenant chacun pendant une semaine, ont accompli, du 2 au 14 octobre 2005, des missions de déblaiement dans la zone sinistrée. En effet, plusieurs semaines après les événements, d'importants travaux de dégagement et de remise en état étaient encore à effectuer.

En plus de cet événement, plusieurs actions ont été coordonnées par la Sécurité civile:

Le 17 avril, 30 personnes de l'Organisation de protection civile Lancy ont participé au Grand Prix cycliste pour y accomplir des tâches de circulation et diverses missions de sécurité;

En mai et juin, 26 incorporés de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Seymaz ont remis en état la piste VITA de Gy;

Le 7 septembre, 8 personnes de l'ORPC Salève ont participé à l'organisation du Test genevois d'Orientation de nuit;

Les 4 et 5 octobre, 24 membres de l'ORPC Champagne ont remis en état le chemin piétonnier sur la commune d'Aire-la-Ville;

La Ville de Genève a quant à elle mis à disposition des installations pour les sans-domicile fixe. Cette action, qui s'est terminée le 22 avril, a nécessité l'engagement de 76 personnes et représenté 517 jours de service.

Perspectives

Suite aux élections cantonales, la fin de l'année 2005 a été marquée par le transfert, le 5 décembre, de la Sécurité civile au nouveau département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Les objectifs spécifiques pour l'année 2006 s'inscrivent notamment dans cette perspective. En effet, la Sécurité civile souhaite poursuivre son intégration administrative et fonctionnelle au DCTI de manière optimale.

Les dispositions législatives fédérales devront être appliquées aussi bien au niveau de la protection de la population que de la protection civile. Par conséquent, il s'agira de finaliser la loi cantonale.

Enfin, s'agissant des services du feu, le feedback du rapport *Sapeurs-Pompiers XXI* remis à l'ACG sera déterminant pour la mise en œuvre d'une procédure d'intervention homogène à l'ensemble du canton.

6.4 Service des autorisations et patentes

Mission

Le Service de autorisations et patentes (SAP) autorise l'exploitation des établissements publics (buvettes, cafés-restaurants, cabarets-dancings, dancings, cercles, clubs sportifs, hôtels), de commerces et autres professions soumises à une loi de police (alcool à l'emporter, agents d'affaires, agents intermédiaires, agents de sécurité, armuriers, cinémas, commerces d'objets usagers, salons de jeu, service de taxis).

Par ailleurs, il délivre des autorisations et des patentes (appareils automatiques, collectes, débits de tabac, fêtes foraines, vente aux enchères).

En outre, il permet la tenue de spectacles, manifestations ou divertissements et représente le département dans les tirages de loteries.

En sus, par reprise de tâches préalablement accomplies par les services de police, il procède depuis 2001 au contrôle sur le terrain du respect de la législation en vigueur au niveau des autorisations délivrées.

Enfin, il organise les sessions d'examen pour l'obtention du certificat de cafetier-restaurateur ainsi que pour les chefs d'entreprises de sécurité.

Priorités, activités et événements 2005

En raison d'un défaut de ressources, la nouvelle structure telle que décidée par la direction départementale en octobre 2004 n'a pu être que très partiellement mise en place. Elle sera donc finalisée en 2006.

En novembre 2005, un nouveau directeur est nommé à la tête du SAP en la personne de M. Benoît ROULIN.

En décembre 2005, le SAP est rattaché au nouveau département de l'économie et de la santé, plus précisément à la Direction des affaires économiques.

Au niveau des modifications législatives, le SAP connaît les événements suivants:

- en mars 2005, le Grand Conseil vote une modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu visant à ce que le l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos B soit acquis à L'Etat et n'entre plus dans la répartition du droit des pauvres. Ces nouvelles règles déploieront leurs pleins effets en 2007.
- au premier semestre 2005, le SAP connaît l'entrée en vigueur de deux nouvelles bases légales cantonales portant sur la vente de boissons alcooliques à l'emporter (février 2005) et sur le transport professionnel au moyen des taxis et limousines (mai 2005).

Perspectives 2006

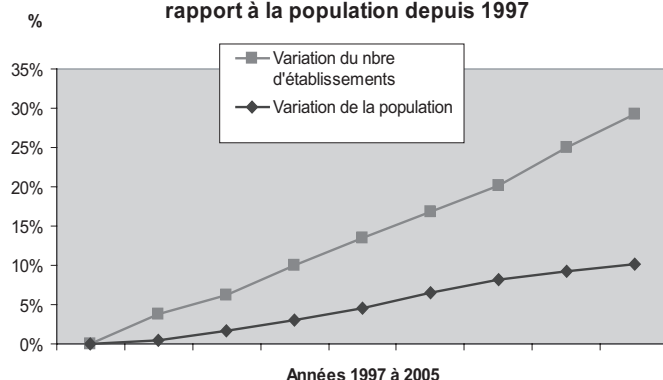
La priorité est donnée à la réorganisation structurelle (notamment au niveau de l'encadrement) du SAP, avec les mesures d'accompagnement suivantes:

- Poursuite de la mise en place et de la simplification des procédures de traitement
- Amélioration de la vitesse de traitement des demandes et de la qualité de l'information donnée aux usagers (création site internet)
- Redéfinition des mesures et sanctions administratives
- Mise en consultation du système SICAP par la gendarmerie
- Transfert de compétences de la direction départementale au SAP

Par ailleurs, compte tenu du changement de département, le SAP se voit désormais confier la tâche de procéder à l'organisation des examens relatif au transport professionnel de personnes préalablement du ressort du SAN, alors que le domaine relatif aux agents de sécurité, agents intermédiaires (agents en fonds de commerce et agents de renseignements) et agents d'affaires demeure rattaché au Département des Institutions.

Cafés-restaurants en exploitation			
Années	Nombre	Habitants	Proportion
1997	1'459	401'529	1 café pour 275 habitants
1998	1'515	403'265	1 café pour 266 habitants
1999	1'550	408'350	1 café pour 263 habitants
2000	1'604	413'585	1 café pour 258 habitants
2001	1'656	419'650	1 café pour 253 habitants
2002	1'705	427'705	1 café pour 250 habitants
2003	1'754	434'473	1 café pour 248 habitants
2004	1'823	438'500	1 café pour 240 habitants
2005	1'885	442'089	1 café pour 235 habitants

Evolution comparée du nbre de cafés-restaurants par rapport à la population depuis 1997



Autres établissements LRDBH en exploitation	2004	2005
Buvettes permanentes accessoires	541	560
Cabarets-dancings	29	28
Dancings	39	43
Clubs sportifs	24	22
Cercles	47	49
Etablissements consacrés à l'hébergement	204	213

Sanctions administratives LRDBH	2004	2005
Amendes administratives	411	424

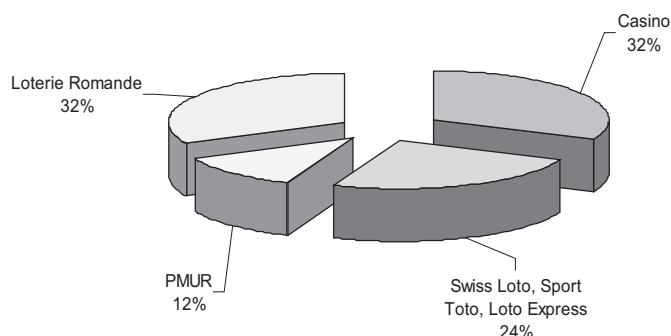
Autres commerces ou professions en exploitation	2004	2005
Agents d'affaires	6	6
Agents intermédiaires		
- agents en fonds de commerce	43	38
- agents de renseignements commerciaux	42	43
- détectives privés	247	237
Agents de sécurité privés		
- agences	109	90
- employés	2'686	2'536
Armuriers	9	9
Commerces d'objets usagés ou de seconde main	684	805
Salons de jeux	38	42
Taxis-limousines		
- taxis avec droit de stationnement	593	808
- taxis sans droit de stationnement	184	89
- limousines	--	21
Vente de boissons fermentées et distillées à l'emporter	1'024	1'049

Autres autorisations délivrées	2004	2005
Buvettes temporaires	252	269
Collectes et ventes d'insignes	6	11
Fêtes foraines	60	46
Loteries, lotos, margottons	141	146
Patentes pour appareils automatiques	2'729	2'626
Patentes pour vente de tabac	252	250
Spectacles et divertissements	1'868	2'005
Ventes aux enchères publiques	52	45

Perception taxe «droit des pauvres»	2004	2005
Casino	7'731'900	6'729'358 *
Swiss Loto, Sport Toto, Loto Express	3'804'233	5'182'756
PMUR	2'258'634	2'514'266
Loterie Romande	6'054'837	6'842'796
Produit de la taxe	19'849'604	21'269'176

* A noter qu'en vertu de la décision du GC de mars 2005, le produit total de la recette en provenance du casino, de Frs 13'658'715.-, a été répartie à raison de 50% directement à l'Etat et 50% au produit du DDPauvres.

Provenance des recettes "Droit des pauvres" - 2005



6.5 Direction cantonale de l'état civil

Mission

La Direction cantonale de l'état civil, agit, par délégation du Conseil d'Etat, en tant qu'autorité cantonale de surveillance de l'état civil. Elle accorde également les changements de noms.

L'Office cantonal de l'état civil spécialisé, englobant tout le territoire du canton de Genève, est rattaché administrativement à la Direction cantonale de l'état civil. Il traite les modifications touchant l'état civil suite aux jugements prononcés par les tribunaux genevois. Toutes les naturalisations ordinaires, facilitées, de confédérés, les acquisitions du droit de cité et autres décisions administratives intervenant à Genève, doivent être enregistrées par ce service. Il transcrit les événements survenant à l'étranger impliquant des Genevois après examen et sur ordre de la Direction cantonale de l'état civil.

Evénements marquants en 2005

Le rapport 2004 annonçait des retards. Les prévisions étaient exactes.

Le 1^{er} juillet 2005, le transfert de compétences des communes – qui transcrivaient auparavant les jugements, décisions administratives et événements étrangers – à l'Office cantonal de l'état civil spécialisé, ne s'est pas accompagné de transfert de ressources humaines.

Cet office spécialisé, coquille vide dépourvu de personnel, a joué le rôle de goulet d'étranglement pénalisant la population genevoise ainsi que les Genevois de l'étranger.

Les collaborateurs-trices de la Direction cantonale de l'état civil ont dû, en plus et en lieu et place de leurs res-

responsabilités propres, assurer les tâches dévolues à l'Office cantonal de l'état civil spécialisé. Cela a entraîné du retard dans les activités habituelles de la Direction cantonale de l'état civil. De plus, la Direction cantonale a vu ses propres responsabilités augmentées en raison de l'introduction du registre informatisé Infostar. Le registre informatisé est centralisé mais chaque commune conserve le contrôle exclusif sur les données de ses citoyens. On peut se représenter Infostar comme une maison dont la première couche est constituée des données de base de la personne notamment sa date de naissance, son nom, ses prénoms. Les étages sont ajoutés d'après les événements tels que mariage, naissances, divorces.

Si un des éléments de base est erroné, toute la maison doit être détruite, une couche après l'autre par les communes qui ont enregistré des événements, sur ordre de l'autorité de surveillance de leur canton, puis reconstruite dans le même ordre par les mêmes communes sur ordre de leur autorité de surveillance. Si la personne a des enfants qui ont eux-mêmes fondé des familles distinctes, on peut parler d'un quartier qui doit être démolé puis reconstruit.

Rapport au sujet des perspectives annoncées pour 2005

Le rapport d'activité 2004 exprimait la crainte de retards importants pour l'obtention d'un passeport et la procédure de naturalisation. Cette crainte s'est révélée fondée.

La détermination de l'identité des candidats à la naturalisation a connu des retards dépassant une année, les réponses aux requêtes en changement de nom interviennent généralement après un délai de six mois. Les Genevois de l'étranger doivent attendre plusieurs mois, après un événement d'état civil, les confirmations de l'enregistrement des transcriptions permettant la commande d'un passeport. La formation des magistrats à la célébration des mariages a été repoussée.

Parmi les points positifs, la refonte du site Internet a été effectuée et la formation continue des officiers-ères de l'état civil s'est poursuivie. Un groupe de formation des cantons latins a été créé en vue de la formation de base et des examens pour le certificat d'aptitudes professionnelles planifiés pour 2006-2007.

Perspectives pour 2006

La formation des officiers de l'état civil, de plus en plus complexe en raison du registre centralisé doit se poursuivre. La formation en vue du partenariat homosexuel entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2007 va débuter.

L'office fédéral de l'état civil entend imposer aux cantons la délivrance, début 2006, du certificat de famille enregistré, à l'intention des notaires notamment, qui suppose que les données soient correctement enregistrées, sous un délai d'une semaine, dans l'ensemble de la Suisse.

La responsabilité civile du canton, selon l'article 46 alinéa 2 du Code civil suisse, sera engagée.

Des mesures urgentes doivent être prises afin, d'une part, de liquider l'arriéré et, d'autre part, de ne pas augmenter le nombre de dossiers non traités.

Au nombre des mesures envisageables figure la dissolution de l'office cantonal de l'état civil spécialisé actuellement dépourvu de personnel. Ce faisant, ses tâches seraient dévolues, de par le droit fédéral, aux arrondisse-

ments de l'état civil des communes d'origine s'agissant des événements étrangers et des communes du siège du tribunal en ce qui concerne les jugements.

<i>Statistiques</i>	2004	2005 (état au 30.11)
Direction cantonale de l'état civil		
Changements de nom traités (en 2004 figurent seulement ceux accordés)	562	910
Examens de dossiers de mariage	1872	1860
Autorisations de mariage pour fiancés étrangers non domiciliés en Suisse	18	9
Ordonnances de rectification	647	496
Communications de divorces par le tribunal	1210	1482
Naturalisations ordinaires, facilitées, de Confédérés, acquisitions de droit de cité	3519	2852
Ordres de transcriptions d'adoptions	91	67
Confirmations du droit de cité	787 (arrêt juillet 2004)	--
Dénonciations pénales (bigamie, obtention frauduleuse d'une constatation fausse, faux dans les titres, falsification des marques officielles etc.)	3	6
Constatations judiciaires d'identité	Non disponible	28
Examens de dossiers de PACS genevois	Non disponible	64
Enregistrements dans Infostar par l'Office de l'état civil spécialisé	2004	Du 1^{er} juillet au 30 novem- bre 2005
Événements étrangers	--	231
Jugements de divorces	--	464
Jugements d'adoptions	--	28
Jugements de désaveu/paternité	--	37
Jugements de changement de sexe	--	1
Décisions de changements de noms	--	92
Naturalisations	--	712
Radiations	--	780

6.6 Service cantonal des objets trouvés

Mission

Ce service a pour but principal de réceptionner, de stocker et de restituer à son légitime propriétaire tout objet déposé auprès de ses bureaux. Ceci peu importe le domicile du détenteur. Accessoirement et en vertu des délais légaux, soit il restitue les trouvailles aux inventeurs, soit il les met en vente par le biais de ventes aux enchères publiques. En outre, il renseigne le public et le dirige vers le bon service afin que ce dernier puisse effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la suite d'une perte ou d'un vol commis à son encontre.

Priorités, activités et événements

Rapidité et efficacité dans la gestion des objets trouvés afin de répondre à une population cosmopolite sont la priorité du service. Un fax est à la disposition de la clientèle 24H/24H. Les guichets sont ouverts sans inter-

ruption entre 07h30 et 16h00. Dès cette année, le service a pu utiliser pleinement l'opportunité de son site internet (SCOT) version française et anglaise avec son e-mail.

Les dépôts en provenance des grandes entreprises du canton se sont généralisés et représentent presque un tiers de l'activité du service (ex: MIGROS, MANOR, GLOBUS, PALEXPO, HUG; ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ETC.).

Les ventes aux enchères publiques regroupant les objets trouvés et les pièces à conviction sont largement appréciées de la population genevoise par l'instauration d'un contrôle qualitatif et quantitatif très strict. Le programme informatique lié à ce domaine a fait l'objet de nouvelles phases de développement.

Statistiques

Nos	Rubriques	Fr/Nb	Année 2004	Fr/Nb	Année 2005
1	Contenants déposés	Nb	14'354	Nb	15'379
2	Contenants restitués après convocation	Nb	5'833	Nb	6'091
3	Personnes reçues	Nb	70'590	Nb	71'972
4	Opérations effectuées	Nb	125'691	Nb	128'941
5	Emoluments et taxes	Frs	150'095,00	Frs	129'922,50
6	Emoluments produit fonte Vieux-œuvres	Frs	28'017,40	Frs	34'430,05
	Emoluments sommes non-réclamées		0,00	Frs	18'801,00
7	Produit net des ventes aux enchères	Frs	225'805,70	Frs	0,00
8	Produit net du service	Frs	403'918,10	Frs	183'153,55
9	Valeur des objets usuels déposés	Frs	2'486'152,10	Frs	2'536'849,55
10	Nombre des dépôts SFR Valeur des dépôts SFR	Nb Frs	1'478 260'754,85	Nb Frs	1'456 414'770,25
11	Nombre des dépôts étrangers Valeur des dépôts étrangers	Nb Frs	421 75'719,00	Nb Frs	351 27'772,65
12	Nombre des dépôts bijouterie Valeur des dépôts bijouterie	Nb Frs	390 174'448,25	Nb Frs	369 126'948,00

Le point N° 5 inclus les taxes de convocations et d'affranchissements encaissées. Le point 7 comprend les pièces à conviction et ne traite d'aucune vente annuelle en 2005, celles-ci ayant dû être annulées pour cause de manque de personnel disponible. Le point N° 12 prend en compte uniquement les marques certifiées (MONTRES DE VALEUR) et pour la bijouterie: les objets en métal précieux (OR, ARGENT et PLATINE).

Perspectives à court et moyen terme en 2006:

L'objectif principal reste de pouvoir assumer la mission de service public du SCOT de manière toujours plus efficace et rationnelle.

En 2006, il est prévu d'organiser une à deux grandes ventes aux enchères sur une semaine au printemps et en automne si possible.

Le secteur «guichets» outre sa recherche permanente de venir en aide à la communauté genevoise et internationale, poursuit activement son approche selon le modèle du «guichet universel» en collaboration avec des grandes entreprises ou administrations de la place telle que la grande régie genevoise des transports publics (TPG uni-

reso), les HUG, l'aéroport mais aussi les services sociaux, l'OCPA, etc... Ceci permet ainsi d'obtenir un taux de restitution de 70% pour les objets avec identité et de 35% pour ceux anonymes.

Le site internet bilingue a été mis en ligne avec un e-mail pour mieux servir ceux qui cherchent à entrer en contact avec notre office. Celui-ci a été doté d'une galerie de photographies qui devrait permettre de découvrir les articles les plus recherchés dans le cadre des ventes aux enchères publiques. Le but est de promouvoir et d'attirer la clientèle dans nos manifestations, permettant à l'Etat et au Pouvoir judiciaire de remplacer un stockage coûteux par des liquidités bienvenues.

6.7 Offices des poursuites et des faillites

Mission

Les Offices des poursuites et des faillites ont pour mission d'appliquer la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les offices sont placés sous l'autorité administrative d'une Direction générale dont la mission est de veiller à leur bon fonctionnement ainsi qu'à leur coordination tout en assumant un rôle d'interface vis-à-vis du département.

Depuis le déménagement de septembre 2005, l'exécution forcée est assurée par un seul office des poursuites sis à la rue du Stand 46 et un seul office des faillites au chemin de la Marbrerie 13, à Carouge.

6.7.1 Priorités, activités et événements

La Direction générale des OPF met en place les structures communes aux Offices, notamment sur le plan des ressources humaines, de la formation, de l'informatique et des services généraux et veille à leur bonne marche. Elle prend des initiatives et lance des projets dans ce sens. En 2005, la priorité de la Direction générale a porté sur le déménagement de l'ensemble des collaborateurs de l'Office des poursuites et de la Direction générale à la rue du Stand 46. 280 postes de travail ont été équipés. Des infrastructures d'accueil professionnelles et adaptées aux activités de l'OP ont été mises en place pour un budget total de Fr. 2'631'997. Parallèlement, la Direction générale a continué à consolider son organisation propre. Elle a poursuivi ses plans d'action dans les Offices, en particulier les divers programmes de formation mis sur pied en 2004, et l'accent a été mis sur le contrôle et l'organisation.

En 2005, le nombre des réquisitions traitées par l'Office des poursuites a fortement augmenté par rapport à 2004, toutes réquisitions confondues. Le nombre des réquisitions de poursuite a augmenté de 21,58% et celui des réquisitions de continuer la poursuite de 18,94%. L'année 2005 est de ce point de vue une année historique, dans la mesure où les dépôts des réquisitions de poursuite et de continuer n'ont jamais été aussi élevés. **On observera que le ratio population/poursuite est passé de 30% (1980) à 59% (2005).** Pour traiter ce volume, l'Office a opté pour le développement des réquisitions transmises par voie électronique – soit sans saisie manuelle – qui représentent désormais 35% du total traité contre 15% en 2004.

En ce qui concerne les réquisitions de ventes mobilières et immobilières, elles ont baissé en 2005 de

10,88%. Quant aux ventes d'immeubles intervenues dans les seules procédures de poursuites, elles se sont élevées à 57 en 2005, soit une diminution sensible par rapport aux 183 réalisations immobilières effectuées en 2004.

Le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par l'Office a diminué de 7,74%.

En 2005, à l'Office des faillites, le nombre de faillites prononcées et passées en force s'est élevé à 1055, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 7% par rapport à 2004.

Le nombre de dossiers de faillites liquidés en 2005 a été supérieur au nombre de dossiers ouverts suite à un jugement de faillite définitif ou lors de réouverture, grâce, notamment, à l'action de la cellule d'assainissement mise en place à la fin de 2002, qui a terminé sa mission au 31 décembre 2005. L'Office des faillites a procédé à 52 réalisations immobilières en 2005.

Les émoluments cumulés réalisés par les Offices pour l'année 2005 sont de Fr. 30'574'159,96, soit une augmentation de 12,98% par rapport à 2004.

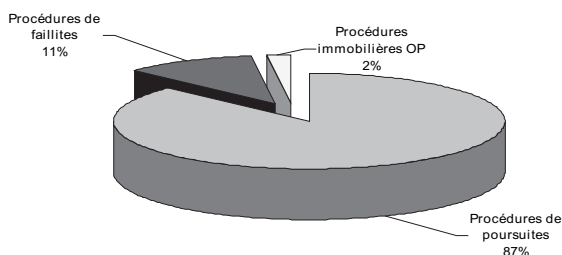
Le nombre de plaintes déposées contre les décisions des Offices auprès de la Commission de surveillance est en légère diminution mais demeure élevé: 544 plaintes ont été déposées dans le courant de l'année 2005 contre 608 en 2004.

6.7.2 Statistiques communes

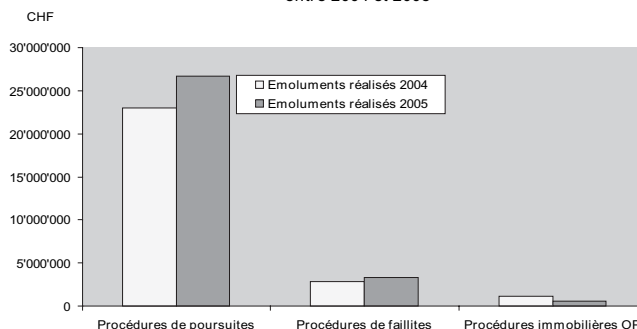
Revenus des Offices 2005

Revenus par OPF et cumulés	Procédures de poursuites	Procédures de faillites	Procédures immobilières OP	Procédures cumulées
Emoluments 2004 réalisés	23'043'852,26	2'867'108,26	1'178'174,76	27'089'135,28
Emoluments 2005 budgétisés	28'679'350,00	4'098'750,00	562'500,00	34'225'600,00
Emoluments 2005 réalisés	26'674'454,75	3'339'599,56	560'105,65	30'574'159,96
Ecart sur budget en %	-6,99%	-32,99%	-0,43%	-10,67%
Ecart sur budget en francs	-2'004'895,25	-1'644'150,44	-2'394,35	-3'651'440,04
Ecart 04/05 sur émoluments réalisés	3'630'602,49	472'491,30	-618'069,11	3'485'024,68

Composition des revenus des Offices - 2005



Evolution des revenus des Offices réalisés entre 2004 et 2005



Plaintes auprès de la Commission de surveillance

	2004	2005
Office des poursuites	552	468 *
Office des faillites	56	76
Total	608	544

*dont 20 plaintes concernant 2004.

Office des poursuites

Réquisitions et ordonnances

Procédures de poursuites réquisitions	Total au 31.12.2005	Total au 31.12.2004	Variation 04/05
poursuites	256'995	211'386	21,58%
continuations	154'210	129'655	18,94%
inventaires	189	200	-5,50%
ventes	2'031	2'279	-10,88%
séquestres	322	349	-7,74%
	413'747	343'869	20,32%

Pactes de réserve de propriété

En 2005, 160 contrats de vente avec réserve de propriété ont été enregistrés, contre 166 en 2004, représentant une valeur de Fr. 44'887'299,40, contre Fr. 16'693'452,10 en 2004.

Procédures immobilières

Procédures immobilières	Total au 31.12.2005	Total au 31.12.2004	Variation 04/05
Dossiers immobiliers en cours (total)	234	311	-24,76%
Dont gérances en cours	175	226	-22,57%
Dossiers classés	217	201	7,96%
Ventes immobilières exécutées	57	183	-68,85%

Office des faillites

Nombre de faillites en 2005

Domaines concernés	Total 2005	Total 2004	Variation 04/05	
			%	chiffres
Faillites prononcées	1497	1332	12%	165
Faillites en force				
Industriels	29	24	21%	5
Commerçants	229	251	-9%	-22
Services auxiliaires	86	47	83%	39
Particuliers inscrits	161	145	11%	16
Particuliers non inscrits	50	27	85%	23
Successions répudiées ou insolvable	500	496	1%	4
Total	1055	990	7%	65
Vente immobilières faillites, réalisées à:				
Genève	45	91	-51%	-46
Suisse	7	16	-56%	-9
Etranger	0	1	-100%	-1

* Le total des faillites en force pour 2005 peut encore évoluer à la hausse en raison des jugements de faillites en suspens devant la Cour de justice (procédure d'appel) et à l'office des faillites (refus d'exécuter).

Statut des procédures de faillites au 31 décembre 2005

Procédures de faillites	Total 2005	Total 2004	Variation 04/05
Jugements de faillites prononcés	1'497	1'332	12,39%
Jugements rétractés en suite d'appel	372	298	24,83%
Jugements annulés par le Tribunal de 1 ^{re} instance	2	0	200,00%
Jugements en suspens à la Cour de Justice	40	10	300,00%
Jugements en suspens à l'Office	28	33	-15,15%
Jugement révoqué	0	1	-100,00%
Total des faillites définitives de l'année	1'055	990	6,57%
Faillites antérieures au 1.1.2004 et anciennes faillites	1'576	1'941	-18,80%
Total des faillites administrées du 1.1 au 31.12.2004	2'631	2'931	-10,24%
dont:			
Faillites clôturées après liquidation	679	773	-12,16%
Faillites suspendues pour défaut d'actifs	638	610	4,59%
Faillites rétractées en suite d'appel antérieur à 2004	—	—	
Faillites en cours de liquidation au 31.12.2004	1'314	1'548	-15,12%
au 31.12.2003	838	739	13,40%
des années antérieures	476	809	-41,16%
Mouvement total	2'631	2'931	-10,24%

Historique des faillites en cours au 31 décembre 2005

Année d'ouverture	Faillites en cours à fin 2005*	Faillites en cours à fin 2004
1975	1	0
1976	0	1
1977	1	2
1983	0	1
1985	1	1
1986	1	1
1987	2	1
1988	2	3
1989	0	2
1990	2	6
1991	11	13
1992	6	12
1993	13	21
1994	9	20
1995	10	20
1996	16	38
1997	12	33
1998	18	37
1999	22	58
2000	30	80
2001	52	123
2002	48	118
2003	64	218
2004	155	739
2005	838	

* L'augmentation du nombre de faillites d'une année précédente à l'autre provient de la réouverture de dossiers, en particulier de successions répudiées.

6.7.3 Commentaires et perspectives 2006

Les efforts de réorganisation des Offices, commencés depuis l'entrée en fonction des nouvelles directions, le 1^{er} novembre 2002, se poursuivent. Les travaux en vue de refondre le système informatique devraient aboutir au dépôt d'un projet de loi dans le premier semestre de 2006.

Malgré une conjoncture défavorable et une forte augmentation des procédures de recouvrement, l'année 2005 a confirmé la tendance amorcée en 2004 et montre que, généralement, les retards dans les services sont en voie de résorption.

L'Office des faillites est à jour dans le traitement des dossiers courants et la Cellule d'assainissement spécialement constituée pour liquider les anciens dossiers de faillite, est arrivée avec succès au terme de sa mission. L'effort de l'Office des faillites visera à consolider les bons résultats obtenus en 2005.

A l'Office des poursuites, la très forte augmentation des procédures de poursuite en 2005 (voir tableau des réquisitions) aura pour effet de ralentir la résorption des retards en 2006. L'objectif prioritaire de l'Office des poursuites visera de ce fait à renforcer les secteurs de la notification des commandements de payer et de l'exécution des saisies afin de prévenir les retards.

Enfin, l'effort des deux Offices portera sur la constitution d'une Task Force afin de renforcer le service des ventes mobilières.

La Direction générale poursuivra sa mission en vue d'assurer la bonne marche des Offices dans les domaines de la formation et de la communication interne et externe notamment par voie électronique, de l'organisation et dans la gestion des ressources humaines. Elle mettra l'accent sur la qualité du service délivré au public. Enfin, elle s'attellera à trouver des locaux adéquats pour l'Office des faillites afin de le rapprocher, géographiquement et comme prévu, de l'Office des poursuites et de la Direction générale.

6.8 Service des automobiles et de la navigation

Mission

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) régit l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation, tant sur le plan administratif que technique.

Priorités, activités et événements

Relations extérieures

Participation à la définition d'objectifs et à la recherche de solutions stratégiques et opérationnelles dans le cadre notamment de

- l'association suisse des services des automobiles (asa)
- l'association suisse des services de la navigation (asn)
- Commission mixte franco-suisse du Lac Léman
- de la conférence des chefs des services des automobiles des cantons latins (CCL)

Participation à la réalisation inter-cantonale d'une application informatique métier.

Participation aux travaux du groupe inter-départemental visant l'amélioration de la sécurité routière.

Informatique

Elargissement de l'offre de prestations par Internet (v. tableau statistique).

Réalisation de modifications informatiques nécessaires à l'introduction du permis en 2-phases.

Première évaluation d'un système de renseignement automatisé (n° tél. payant et/ou SMS) concernant les détenteurs de plaques d'immatriculation.

Organisation

Reprise sur le plan cantonal, suite à une décision de l'Office fédéral des transports, des visites techniques périodiques des véhicules des TPG et de ses délégataires.

Vente aux enchères publiques de véhicules abandonnés en fourrière et de véhicules et engins de chantier de l'Etat (produit net: 204'736 F).

Prolongation de la délégation des 1^{ers} contrôles techniques de voitures à des entreprises privées.

Organisation d'examens pour chauffeurs de taxis et de limousines.

Reprise des contrôles techniques périodiques des bateaux des services de l'Etat.

Réalisation d'adaptations organisationnelles en raison de l'introduction de nouvelles dispositions fédérales (mesures administratives et permis de conduire) et cantonales (taxis et limousines).

Dépôt d'un PL de crédit d'étude pour la rénovation du SAN (PL 9626) avec prise en compte du tracé du CEVA, du projet de maîtrise de qualité, de l'évolution de l'activité et du parc de véhicule.

Prévention et sécurité routière

Organisation de cours d'éducation routière pour conducteurs fautifs récidivistes, dispensés par le TCS et la FGEC (14 cours pour 161 participants).

Organisation de cours de prévention de la récidive de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec des psychologues (29 cours pour 254 participants).

Coopération avec le TCS dans des cours de préparation de l'apprentissage à la conduite automobile pour jeunes conducteurs.

Environnement

Mise en œuvre de l'exonération fiscale des véhicules peu polluants et peu gourmands; 106 modèles (2004: 127/2003: 44), dont 2 à propulsion au gaz et 87 au diesel; nombre d'immatriculations en 2005: 450 (2004: 1'372/2003: 507); diminution masse fiscale: 118'000 F.

Statistiques

Service des automobiles	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005
Voitures en circulation au 31 décembre	217'082	217'841	218'299	217'487	-0.37%
Motocycles (y c. légers) en circulation au 31 décembre	30'176	40'106	41'495	42'572	2.60%
Total du parc de véhicules automobiles en circulation	279'465	283'597	285'737	286'287	0.19%
Permis de circulation					
Total opérations dont	184'913	186'653	181'483	176'923	-2.51%
Nouvelles immatriculations		49'022	47'180	45'862	-2.79%
Changements de véhicule, même n° plaque	184'913	21'298	20'517	20'166	-1.71%
Cyclomoteurs					
Délivrance vignettes cyclomoteurs	4'077	3'634	3'412	3'230	-5.33%
Contrôles techniques					
Contrôles périodiques et sur demande complets	78'500	78'600	78'300	81'300	3.83%
Contrôles partiels	17'400	16'950	15'800	17'900	13.29%
Contrôles techniques délégués	12'000	12'000	13'000	13'000	0.00%
Expertises	1'145	1'130	1'080	960	-11.11%
Total des contrôles techniques	109'045	108'680	108'180	113'160	4.60%
Permis de conduire (PC)					
Total opérations dont	0	194'800	214'906	207'108	-3.63%
Impressions PC au format «carte de crédit» ¹⁾	0	31'393	38'802	35'550	-8.38%
Délivrance permis d'élève-conducteurs	11'970	10'689	10'499	12'967	23.51%
Convocations à l'examen médical	13'972	5'795	17'250	16'280	-5.62%
Examens de conduite					
Examens théoriques	10'190	11'585	12'094	11'746	-2.88%
Examens pratiques	12'014	11'343	10'425	9'918	-4.86%
Fourrière					
(y compris deux-roues)					
Véhicules mis en fourrière	3'545	3'777	3'239	3'584	10.65%
Véhicules en fourrière au 31 décembre	459	569	414	578	39.61%
Contentieux					
Suspensions d'assurances RC	8'967	11'660	13'312	12'696	-4.63%
Décisions de retrait pour défaut d'assurance	4'513	5'803	7'199	7'661	6.42%
Saisies des plaques pour défaut d'assurance	1'620	1'929	2'235	2'992	33.87%
Décisions de retrait pour défaut de paiement et divers	2'475	2'670	2'475	3'363	35.88%
Saisies des plaques pour défaut de paiement et divers	468	965	787	1'187	50.83%
Mesures administratives					
Retraits de permis de conduire/interdictions de circuler	6'298	5'751	5'984	6'904	15.37%
Avertissements	5'023	4'299	4'493	5'433	20.92%
Autres mesures	729	881	963	1'385	43.82%
Total des mesures prononcées	12'050	10'931	11'440	13'722	19.95%
Internet					
Total des demandes d'accès à l'Index-auto	106'962	122'675	116'028	109'137	-5.94%
Visites techniques (suppressions, créations, reports)	13'206	16'081	18'153	23'155	27.55%
Examens théoriques (suppressions, créations, reports) ²⁾	0	0	1'484	3'429	131.06%
Examens pratiques (suppressions, créations, reports) ²⁾	0	0	1'389	3'100	123.18%

¹⁾ depuis le 1^{er} avril 2003

²⁾ depuis le 1^{er} mars 2004

Service de la navigation	2002	2003	2004	2005	Variation 2004-2005
Bateaux en navigation au 31 décembre					
Bateaux à moteur	3'090	3'134	3'140	3'205	2.07%
Bateaux à voile	3'154	3'158	3'110	3'070	-1.29%
Bateaux à rames et bateaux utilitaires	192	248	241	232	-3.73%
Total des bateaux en navigation	6'436	6'540	6'491	6'507	0.25%
Permis de navigation Délivrances (y compris duplicatas)	2'077	2'043	2'140	1'985	-7.24%
Permis de conduire Délivrances (y compris duplicatas)	1'042	1'156	1'004	890	-11.35%
Examens théoriques	808	770	721	708	-1.80%
Examens pratiques bateaux à voiles (délégués)	201	273	202	174	-13.86%
Examens pratiques bateaux à moteur	480	563	466	457	-1.93%

Emoluments / Impôts	2002 *	2003	2004	2005	Variation 2004-2005
Emoluments perçus pour les prestations fournies *	29.69	25.27	25.85	26.61	2.94%
Impôts sur autos, cyclos et bateaux perçus au profit du DF *	72.20	76.03	77.65	79.30	2.12%

Perspectives

Infrastructures

Travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un système national de maîtrise de qualité en matière de contrôles techniques.

Informatique

Poursuite de l'extension des prestations par Internet et par SMS.

Adaptation du système informatique aux futures modifications du droit fédéral sur la circulation routière (tachygraphe numérique, cartes de stationnement pour personnes à mobilité réduite, dérogations du port de la ceinture de sécurité, formation en 2-phases).

Poursuite des travaux d'implémentation d'un nouveau système informatique du SAN.

Organisation / Ressources humaines

Exécution de nouvelles tâches et assurer les disponibilités et la formation, dans les domaines:

- Permis de conduire en 2-phases
- Contrôles techniques des véhicules TPG
- Traitement de demandes en matière de tachygraphes numériques
- Délivrance de cartes de stationnement pour personnes à mobilité réduite
- Délivrance de dérogations du port de la ceinture

Etude de faisabilité de la délégation des activités «fourrière vélos» et «examens taxis et limousines» à des prestataires privés.

Réévaluation du potentiel de synergies par la réorganisation du domaine «navigation».

Prévention et sécurité routière

Exploitation statistique des informations récoltées dans le cadre du cours d'éducation routière en matière de

conduite sous l'influence de l'alcool (PRECASIA) et définition d'un programme standard.

Poursuite de la contribution dans le cadre du groupe inter-départemental en matière de sécurité routière.

Environnement

Réalisation sur le site d'exploitation de divers aménagements visant la diminution de la consommation et des dépenses énergétiques.

6.9 Office Cantonal de la Population

1. Mission de l'Office cantonal de la population (OCP)

La mission principale de l'OCP est d'établir et de tenir à jour un **répertoire général des habitants du canton**, des Suisses comme des étrangers. Il fournit aux divers départements cantonaux, aux administrations municipales ou au public les renseignements et documents qui leur sont nécessaires: attestations diverses, permis de séjour ou de travail, recherches d'adresses, etc.

En ce qui concerne les Suisses, il est aussi chargé de gérer **les rôles électoraux** qui font autorité pour chaque scrutin communal, cantonal ou fédéral.

En ce qui concerne **les étrangers**, l'OCP assure l'application de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, du 26 mars 1931, et de ses règlements d'exécution. A ce titre, il collabore avec l'Office cantonal de la main-d'œuvre étrangère, les partenaires sociaux et l'Office fédéral des migrations (ODM).

Pour le compte de l'ODM, l'OCP **enregistre également les requérants d'asile**, procède à leur audition et instruit leur procédure selon la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998.

2. Quelques statistiques

Des statistiques détaillées relatives à l'activité des différents services de l'OCP sont disponibles sur Internet à la page: <http://www.ge.ch/ocp/generalites.html#rapport>

- **Population:** au 31 décembre 2005, les statistiques tenues par l'OCP comptaient **442'089 résidents** (439'789 habitants + 2'300 requérants d'asile), dont 271'564 Suisses (149'089 Genevois + 122'475 Confédérés) et **170'525 étrangers** (7'863 permis L + 37'026 permis B + 99'600 permis C + 525 permis Ci + 2'048 permis F + 2'300 requérants d'asile + 21'163 Internationaux). En outre, elles dénombraient **51'316 frontaliers**.
- **Rôles électoraux:** 212'313 électeurs: 117'647 électrices (55,4%) et 94'666 électeurs (44,6%) - 129'052 signatures vérifiées: 121'562 pour des initiatives et des référendums, 7'490 pour des prises de position.
- **Courrier entrant au service des dossiers étrangers:** 165'819 pièces, dont 20'581 relatives à la procédure à 5 jours pour les Européens (dès le 1er juin 2004). Dossiers créés: 32'108 – Dossiers archivés: 88'752.
- **32'188 attestations de résidence ou de départ délivrées; 228'338 recherches d'adresses sur Calvin à la demande de tiers.**
- **Permis délivrés:** 10'749 L (+ 733 L 120 jours), 28'546 B et 27'226 C.

- **Recettes nettes:** 5'505'648 F, après 965'969 F de déductions diverses (remboursements ou rétrocessions).
- 19'612 dossiers étrangers examinés et 11'829 décisions prises en **première instance**.
- **Mesures prises:** sur 7'487 dossiers examinés, 1'289 (1'350 en 2004) interdictions d'entrée – 11 menaces d'expulsion – 1 expulsion administrative – 1 révocation d'expulsion – 257 avertissements – 39 révocations ou refus de renouvellement d'une autorisation de séjour et refus d'autorisation de séjour et de travail – 102 décisions de renvoi (art.12 LSEE).
- 541 recours **interjetés contre des décisions de l'OCP** – 441 arrêts ou décisions prises par la **Com-mission cantonale de recours en matière de police des étrangers** (CCRPE) – 84 cas admis, 229 rejetés – 132 retraits.
- «Sans-papiers»: 471 **personnes acceptées à titre humanitaire**, depuis septembre 2001, en application de la directive IMES / ODR du 21 décembre 2001.
- **Requérants d'asile:** 529 **nouveaux requérants** ont été attribués à notre canton (2004: 853, 2003: 1'150).

Au total, **4'348** personnes séjournaient au titre de l'admission provisoire ou de la procédure d'asile (contre 4'791 en 2004 et 6'802 en 1999). **101** personnes se sont vu recon-

naître le statut de réfugié par l'Office fédéral des réfugiés – **301** personnes ont été mises au bénéfice d'une admission provisoire – **176** personnes sous admission provisoire ont bénéficié d'un permis de séjour 13f OLE – **130** ont bénéficié d'un règlement de police des étrangers (permis B).

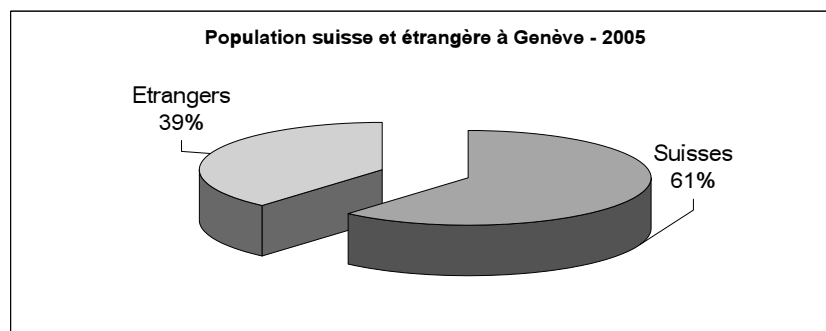
Le **programme d'allègement budgétaire 2003** (PAB03): **108** personnes ont fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière en force (144 en 2004). Au 31 décembre 2005, **74** personnes bénéficiaient encore d'une aide d'urgence.

Les départs ont été de 529: **159** départs **volontaires** ont été effectués avec l'assistance du Bureau d'aide au départ de la Service genevoise de la Croix-Rouge suisse; **61** départs **forcés** ont été effectués par la police; **309** ont été le fait de **disparitions**. Rappel: l'exécution des renvois est subordonnée à l'existence de papiers d'identité nationaux valables (892 – 1'140 en 2004 – personnes sont actuellement sous le coup d'une décision de renvoi entrée en force, mais non exécutable pour absence de papiers d'identité).

Mesures de contrainte: **335** **assignations territoriales** (1 annulée par la CCRPE), dont: 203 assignations territoriales locales et 132 assignations territoriales interdisant de pénétrer sur le territoire du canton. **Mises en détention administrative:** 51, dont 4 prolongées au-delà de trois mois et 34 refoulements.

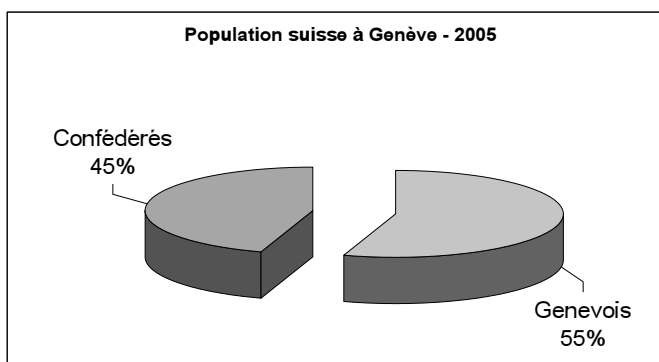
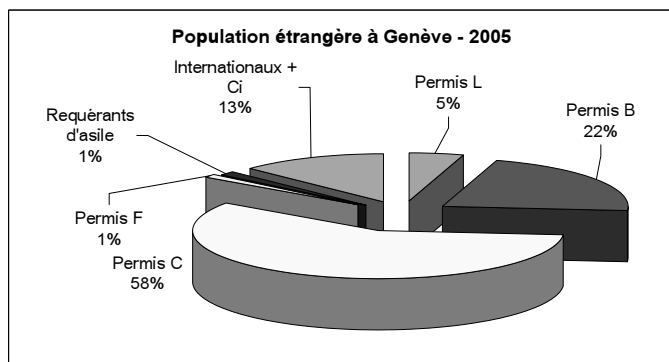
COMPOSITION DE LA POPULATION A GENEVE - 2005

Suisses	271'564
Etrangers	170'525
Total Genève	442'089



ETRANGERS	Nbre
Permis L	7'863
Permis B	37'026
Permis C	99'600
Permis F	2'048
Requérants d'asile	2'300
Internationaux + Ci	21'688
Total	170'525

SUISSSES	Nbre
Genevois	149'089
Confédérés	122'475
Total	271'564



3. En 2005, les priorités de l'OCP ont été les suivantes:

3.1 Faciliter l'achèvement par le CTI de la nouvelle application informatique recensant les habitants du canton: à l'application Calvin, qui datait des années 80, a succédé, en développement depuis 2001, la nouvelle application informatique Calvin2 le 31 octobre 2005. La mise en production de Calvin2, dans une version encore partielle, a provoqué de gros retards, notamment dans la production des permis. Le premier semestre 2006 devrait toutefois voir la finalisation de Calvin2, dans une version guérie de ses maladies d'enfance et pleinement aboutie.

3.2 Préparer le déménagement à Onex au printemps 2007

- **La polyvalence des collaborateurs** a été développée, notamment entre les guichetiers «suis-ses» et les guichetiers «étrangers», de manière à assurer des guichets uniques à Onex.
- Pour se préparer au mieux à bénéficier des synergies que permettront ses nouveaux locaux, trois fusions de services ont été réalisées en 2005: service Auditions et Séjour N-F et service Aide au départ dans le **service Asile et Aide au départ** (juin); **service Suisses et service Administration** dans le **service Suisses et Attestations** (11 juillet); service Prise d'emploi B-L et service Frontaliers dans le service Prise d'emploi (14 novembre). Ces fusions ont impliqué des regroupements, qui ont requis le déplacement de six services: Administration (11 juillet), Enquêtes (8 août), Prise d'emploi (19 septembre), Etat civil et Adresses (19 septembre); Internationaux (19 septembre), Frontaliers (14 novembre). A noter que 7 collaborateurs (6,3 postes) du service Frontaliers ont rejoint le service des Livrets, qui assure désormais la production des livrets frontaliers.
- Pour permettre un déménagement sans dossiers «physiques», l'OCP a continué de préparer la **gestion électronique des dossiers (GED)**, notamment par la finalisation de son cahier des charges.

3.3 Poursuivre l'amélioration du service rendu aux usagers

- Après les importantes mesures prises à cette fin en 2004, en particulier la délivrance des permis de travail dans les 5 jours ouvrables sur la base d'une demande présentant un dossier complet (cf. rapport 2004), **l'OCP a franchi le cap de la prestation en ligne:** depuis le 1^{er} novembre 2005, les usagers recherchant des adresses dans le canton peuvent passer commande et effectuer leur paiement par Internet; la réponse leur parvient par Internet. Il s'agit là de concilier l'amélioration du service à l'utilisateur et l'efficacité administrative.
- Le **site Internet** de l'OCP (www.ge.ch/ocp) a été actualisé en fonction de l'actualité. Il permet d'initier et de conduire **presque toutes les procédures** de demande, de modification et de renouvellement de permis **par correspondance**. L'allégement administratif est important, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

3.4 Se doter d'un plan de formation interne mis en œuvre progressivement

Un plan de formation global a été mis sur pied, dont la mise en œuvre a commencé au service des Dossiers (qui doit être mis à niveau pour pouvoir assurer la gestion des dossiers électroniques – GED) et se poursuivra par le développement d'un module destiné aux nouveaux collaborateurs.

4. Perspectives

A court et moyen termes (2006-2008), l'avenir de l'OCP sera marqué:

4.1 par des changements informatiques importants:

finalisation de Calvin2 durant le premier semestre 2006; sur le plan fédéral, remplacement le 26 mai 2006 du Registre central des étrangers (RCE) et du Système d'enregistrement automatisé des personnes (AUPER) par le nouveau Système d'information central sur la migration (SYMIC), qui sera commun aux domaines des étrangers et de l'asile. Il faut bien considérer que ces incessants changements informatiques, nécessitent une mise à niveau considérable du personnel et freinent à court terme la productivité des collaborateurs;

4.2 par la poursuite de la préparation du déménagement de l'OCP à Onex au printemps 2007:

- **fermeture des guichets** du service **Frontaliers** le 1^{er} février 2006 et des guichets du service **Suisses** au cours du printemps pour préparer les guichets uniques qui seront la règle à Onex;
- **mise en œuvre**, qui commencera par le scannage des 150'000 dossiers actifs durant le second semestre 2006, de la gestion électronique des dossiers (**GED**), dont il est impératif qu'elle soit pleinement opérationnelle avant le déménagement à Onex en 2007;

4.3 par l'amélioration continue du service au public:

- en 2006, le développement des services (commande et paiement) en ligne devrait être étendu aux **attestations de résidence et de départ** ainsi qu'aux **annonces de changement d'adresses** (particuliers et régies);
- une mise à disposition du public d'une **version abrégée de Calvin2** pour lui offrir une version moderne de l'ancien Annuaire genevois est à l'étude;

4.4 par la mise en œuvre progressive des Accords bilatéraux entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002 et de leur extension aux dix nouveaux pays membres:

la pratique montre que la charge de travail n'a pas diminué et ne diminuera probablement pas jusqu'à l'application complète des accords en 2011, l'allégement des tâches d'un côté (renouvellement désormais quinquennal et non plus annuel ou triennal des livrets des ressortissants euro-péens) étant compensé par une augmentation d'un autre côté:

- quelle que soit la conjoncture, **accroissement vraisemblable des nouvelles demandes** découlant de l'effet d'ouverture des frontières (cf. augmentation de 17'221 frontaliers depuis le 1^{er} juin 2002, dont 11'001 depuis l'entrée en vigueur de la seconde phase des Accords bilatéraux le 1^{er} juin 2004);
- **multiplication des permis de courte durée L**, pour compenser l'insuffisance des contingents prévus pour les permis B;

- augmentation du nombre de dossiers à examiner dans la perspective du **regroupement familial**;
- complication due à la **coexistence dans la durée de deux procédures différentes** pour la gestion de la population européenne (**OLCP**) et de la population extra-européenne (**OLE**), cette dernière procédure continuant d'être traitée avec l'office de la main-d'œuvre étrangère;
- complication nouvelle due à l'application, avec un régime transitoire, du Protocole, signé le 26 octobre 2004, sur l'**extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats** membres de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004, qui a été approuvé par le peuple le 25 septembre 2005;
- **mise en œuvre des Accords bilatéraux II**, signés le 26 octobre 2004, avec l'Union européenne: en particulier, les **accords de Schengen et Dublin**, qui ont été acceptés par le peuple le 5 juin 2005, auront des effets sur la délivrance des visas et sur la politique d'asile;
- **mise en œuvre par étapes** des Accords bilatéraux nécessitant un **effort considérable de formation** du personnel.

6.10 Service des passeports et de la nationalité

Mission

Durant l'année 2005, le service a, une fois de plus, enregistré une augmentation notable de toutes les opérations qui lui sont confiées, soit prioritairement l'établissement de documents d'identité et la légalisation de toutes sortes de documents.

Cette évolution devrait également se poursuivre en 2006.

Les communes genevoises ont transmis au Service des passeports et de la nationalité, autorité cantonale de surveillance en matière de documents d'identité, 90577 formulaires de demande de passeports et/ou cartes d'identité.

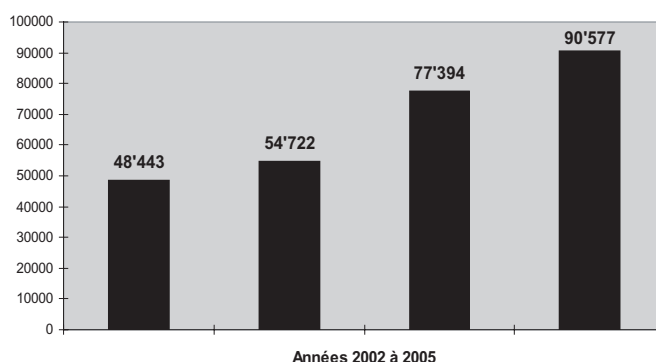
Ces requêtes font l'objet d'un examen individuel dès réception (plus de 20 données personnelles et techniques à contrôler), puis sont scannées à l'Office fédéral de la police et introduites dans ISA, base de données des documents d'identité de la Confédération, pour fabrication du ou des documents commandés.

Parallèlement, le service enregistre dans les applications informatiques concernées toutes les annulations d'anciens documents (1 nouveau = 1 ancien annulé) et les disparitions (vols ou pertes) de passeports et cartes d'identité.

Lors de l'inspection de l'Office fédéral de la police en octobre 2005, le directeur de la section Documents d'identité nous a signalé qu'en moyenne, ce ne sont pas moins de 6'000 passeports et 36'000 cartes d'identité qui «disparaissent» chaque année, chiffres auxquels il convient d'ajouter les vols ou pertes non déclarés.

En 2005, 1571 formulaires de demande ont été retournés aux communes (1,7%), en raison de non-conformité aux exigences fédérales, telles qu'énoncées dans la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses, l'ordonnance concernant la loi fédérale et les directives de l'Office fédéral de la police.

Nbre Nbre de formulaires traités dans ISA entre 2002 - 2005



- la direction du service est également en charge de la problématique des requérants de documents d'identité recherchés par la police et inscrits au RIPO (34 cas en 2005). Elle consulte l'autorité concernée et informe le requérant le cas échéant.
- par ailleurs, 195 ressortissants suisses domiciliés à Genève sont au bénéfice d'une dérogation accordée par la direction du service et disposent d'un second passeport, en raison notamment de nombreux voyages, des délais pour l'obtention de visas et des incompatibilités de visas. Cette possibilité, prévue dans l'ordonnance fédérale, fait l'objet d'un examen attentif de la situation du requérant, suite à une demande motivée par écrit. Le service est en charge de la gestion du dépôt du second passeport.
- le service a reçu de La Poste en 2005, par courrier recommandé, 868 documents d'identité non retirés dans les délais, suite à une présentation infructueuse du facteur. Chaque document retourné fait l'objet d'un courrier du service à l'intéressé.

Passeports provisoires

En 2005, le service a établi, sous délai de 2 à 3 jours ouvrables, 821 passeports provisoires pour des ressortissants suisses domiciliés à Genève (1058 en 2004).

La Police de la Sécurité Internationale PSI à l'Aéroport a quant à elle établi en urgence 3942 passeports provisoires en faveur de citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger (5543 en 2004).

Passeports avec données biométriques

(image numérisée du visage, puis empreintes digitales)

Le projet-pilote, d'une durée de 5 ans, devrait démarrer en automne 2006.

Les exigences des Etats-Unis ont en effet été différées d'un an. Les citoyens suisses en possession d'un passeport «modèle 2003» établi avant octobre 2006 pourront en conséquence se rendre aux Etats-Unis sans visa.

Pour la Suisse romande, le centre d'enregistrement sera installé à Lausanne. Une campagne d'information sera orchestrée par la Confédération.

La direction du service est fréquemment sollicitée, tant par l'Office fédéral de la police que par l'Association des Services cantonaux des passeports et participe activement à la mise en œuvre du projet.

Assistance et collaboration avec les communes

Tout au long de l'année, le service des passeports et de la nationalité remplit son rôle d'autorité cantonale de sur-

veillance et se tient à disposition des services communaux en charge de l'enregistrement des commandes de documents d'identité.

La ligne informatique spécifique est quotidiennement utilisée et tous les renseignements souhaités sont spontanément communiqués par téléphone.

Le décompte mensuel adressé aux communes par le service ne fait pratiquement jamais l'objet de divergences et il est plaisant de relever l'excellent état d'esprit de collaboration qui s'est établi au fil des années.

Nouveaux citoyens suisses

Durant l'année 2005, 23 cérémonies de prestation de serment d'étrangers naturalisés ont été organisées. Chaque nouveau citoyen reçoit du service, en annexe à la convocation, tous les renseignements indispensables à la commande de ses documents d'identité suisses.

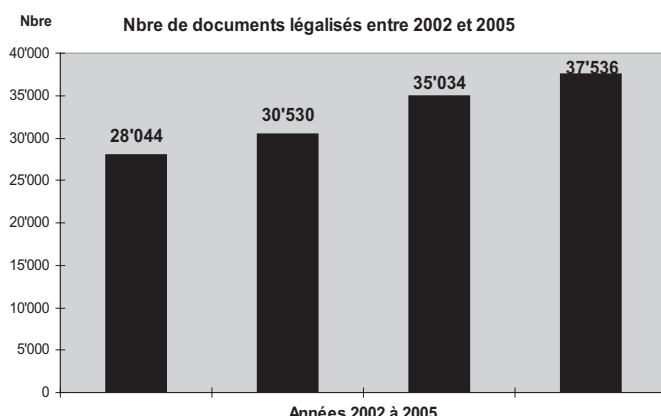
Dans le cadre de la cérémonie, la direction du service confirme oralement aux nouveaux ressortissants suisses les directives et leur adresse quelques recommandations. Chaque cérémonie engendre des commandes d'environ 160 passeports et autant de cartes d'identité.

En outre, le service adresse à chaque nouveau citoyen suisse mineur qui fait l'objet d'une requête à titre individuel les mêmes renseignements, accompagnés d'une copie de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à leur naturalisation et une copie de leurs données personnelles, en conformité avec les registres de l'état civil, afin de leur permettre de commander des documents d'identité (361 dossiers traités en 2005).

Guichet Légalisations

Au cours de l'année 2005, le nombre de légalisations a également connu une forte progression. 37'536 documents ont été légalisés, pour le compte de particuliers, mais principalement pour des études de notaires et d'avocats, des multinationales, des industries et des commerces de la place.

En outre, 2102 certificats de vie ont été délivrés, après contrôle de l'identité du requérant et 102 certificats de nationalité ont été établis, à l'issue de recherches dans les archives du service.



Autres activités

Le service entretient des relations permanentes, aussi cordiales qu'efficaces, tant avec l'Office fédéral de la police qu'avec les Ambassades et Consulats de Suisse, dans le but notamment d'assister nos compatriotes confrontés à des situations pénibles suite à la perte ou au vol d'un document d'identité à l'étranger.

Locaux

Début mars 2005, les travaux de rénovation et de sécurisation du service ont été achevés à la satisfaction de tous. Les exigences du Service fédéral de sécurité sont ainsi remplies et les documents sensibles nécessitant une protection optimale (passeports, passeports provisoires vierges ou établis, autres documents et caisse) sont protégés de manière efficace dans des coffres adaptés.

Personnel

L'effectif du service est de 9,2 postes au 31 décembre 2005.

En conclusion de ce rapport, il convient de relever que seul l'engagement exemplaire des collaborateurs du service permet de faire face au volume croissant des opérations complexes qui lui sont confiées.

Le service des passeports et de la nationalité, au service des 270'000 ressortissants suisses domiciliés à Genève et autres clients en matière de légalisation, c'est aussi de 50 à 150 appels téléphoniques quotidiens.

6.11 Office pénitentiaire

6.11.1 Direction

Mission

La direction de l'Office pénitentiaire est chargée de mettre en œuvre une politique pénitentiaire cohérente et homogène. Elle exerce un contrôle hiérarchique sur les activités de ses divers services et représente le canton de Genève dans le cadre des structures concordataires mises sur pied en matière d'exécution de peines et mesures par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police. Elle met en œuvre la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat. La direction de l'Office pénitentiaire s'efforce également de trouver des solutions à l'état endémique de surpopulation pénale qui se traduit par une explosion du nombre de dossiers à traiter et par une croissance constante du nombre de personnes détenues.

Priorités, activités et événements

Priorités

Mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003 et axée sur:

- l'amélioration qualitative et quantitative de la capacité de détention de la prison de Champ-Dollon (production des documents et de l'information demandés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans le cadre des processus législatifs);
- la définition des besoins en matière de prise en charge éducative des mineurs incarcérés et l'étude de la construction d'un nouvel établissement de détention pour mineurs;
- la poursuite, de concert avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève et la direction des bâtiments du DCTI, des travaux en vue de finaliser un programme de prise en charge complet et pluridisciplinaire des délinquants internés au sens de l'art. 43 du code pénal suisse, ainsi que l'étude de la construction d'un établissement approprié;
- la poursuite des travaux du groupe de travail interdisciplinaire, avec la direction des Hôpitaux universitaires de Genève, concernant la santé et les soins en milieu carcéral, incluant désormais les établissements de détention.

Maîtrise de la surpopulation pénale au sein des divers établissements pénitentiaires du canton (Prison de Champ-Dollon, Maison de Favra, Clairière etc.) et des autres services subordonnés:

- diffusion de tableaux de bord sur l'occupation des établissements pénitentiaires à l'attention des acteurs de la politique pénale;
- mise en œuvre de mécanismes permettant de maîtriser ponctuellement le flux des entrées en détention;
- renforcement des contacts avec les acteurs de la politique pénale (Parquet, Juges d'instruction, Police, etc.).

Maîtrise d'un niveau de sécurité acceptable de la Prison de Champ-Dollon nonobstant l'état de surpopulation carcérale:

- poursuite de la conduite d'un projet de maîtrise des télécommunications en milieu carcéral et établissement d'un cadre normatif permettant l'exploitation d'un tel dispositif en milieu carcéral.

Activités et événements

- Le Grand Conseil a accepté deux projets de loi ouvrant un crédit d'étude s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire, il s'agit des:
 - PL 9330 ouvrant un crédit d'étude de 1'275'060 F en vue de rénover et agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon;
 - PL 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3'530'000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de sociothérapie «la Pâquerette», l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon.
- Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi en vue d'autoriser l'adhésion du canton de Genève au Concordat sur la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) du 24 mars 2005(PL 9612).
- L'inauguration de la nouvelle Clairière a eu lieu le 27 mai 2005. Cet établissement offre désormais 14 places pour la détention préventive et 16 places pour l'observation des mineurs en milieu fermé.
- Plus encore que l'an dernier, la surpopulation pénale a amené la direction de l'office pénitentiaire à mettre en œuvre des mesures destinées à en atténuer les effets. Il s'agit d'initiatives à court, moyen et long terme, prises dans la seule mesure des moyens en ressources humaines à disposition et des normes légales en vigueur (risiko, protocole d'accord avec les autorités vaudoises pour le transfert de détenues, etc.)
- Une réflexion permanente du conseil de direction de l'office pénitentiaire sur les adaptations nécessaires que la nouvelle partie générale du code pénal suisse ne manquera pas d'entraîner tant du point de vue de la gestion de la population carcérale que de la réinsertion et la prévention de la récidive.
- Les travaux d'adaptation du système d'information pénitentiaire à l'entrée en vigueur courant 2007 de la modification de la partie générale du code pénal suisse.
- L'optimisation du système d'information pénitentiaire (migration technologique de l'application métier «PAPILLON», développement d'outils statistiques etc.).
- Le lancement d'une étude de refonte du système d'information pénitentiaire.

- L'optimisation et le renforcement du système de contrôle interne mis en place au sein des services subordonnés.
- Une représentation institutionnelle au plan concordataire et la participation à plusieurs groupes de travail, notamment en ce qui concerne la prise en charge des délinquants mineurs et les nouveaux concordats.
- Une réflexion permanente sur les notions ayant trait à la sécurité du personnel.
- Le suivi des travaux de la commission des visiteurs officiels de prison.

Perspectives 2006

Priorités

- Mise en œuvre de la planification pénitentiaire décidée par le Conseil d'Etat en date du 27 août 2003 et pilotage du PL 9330 ouvrant un crédit d'étude de 1'275'060 F en vue de rénover et agrandir partiellement la prison de Champ-Dollon ainsi que du PL 9622 ouvrant un crédit d'étude de 3'530'000 F en vue de la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le centre de sociothérapie «la Pâquerette», l'unité carcérale psychiatrique et la prison préventive pour femmes, à Champ-Dollon.
- Cette mise en œuvre sera conforme aux exigences posées par les autorités politiques tendant à étudier ces 2 projets de lois conjointement, de manière à pouvoir trouver des synergies sur le plan constructif et fonctionnel ainsi que des économies de coût, de même qu'à présenter un projet de loi d'investissement unique et d'étudier les propositions de réalisation des divers bâtiments étape par étape, dans une mesure acceptable pour les finances publiques.
- Finalisation du concept de prise en charge des détenus internés au sens de l'art. 43 CPS d'une part, des détenus mineurs, dans le cadre de la réflexion menée aux plans genevois et concordataire d'autre part.
- Poursuite des travaux d'adaptation de la législation genevoise aux exigences découlant de l'entrée en vigueur de la révision du code pénal.

Activités et événements

- Poursuite des travaux d'amélioration de la sécurité à la prison de Champ-Dollon.
- Poursuite de la mise en œuvre d'un système d'information adéquat et son adaptation au nouveau code pénal.
- Amélioration et affinement du système de contrôle interne.
- Adaptation de l'encadrement éducatif et sécuritaire des établissements détenant des mineurs.
- Mise en œuvre d'un concept de mobilité professionnelle entre les divers catégories de personnel employées.
- Réflexions sur les conséquences de la modification de la partie générale du code pénal suisse.
- Travaux d'adaptation de la législation genevoise en matière d'exécution des peines et mesures.
- Traitement opérationnel courant de situations particulières.

6.11.2 Prison de Champ-Dollon

Mission

Accueillir les prévenus (hommes et femmes), les condamné(e)s en attente de transfert, les détenu(e)s à titre extraditionnel, les personnes sur ordre des autorités fédérales et les personnes condamnées en application du droit pénal ordinaire ou du droit pénal militaire à une peine d'arrêts ou d'emprisonnement de 3 mois au plus, ou qui doivent subir un solde de peine d'une durée inférieure à 3 mois au plus, pour autant qu'elles ne puissent être placées dans un établissement pour des condamnés à des courtes peines.

Exceptionnellement: des mineur(e)s à la demande du Tribunal de la jeunesse et des détenu(e)s dépendant de l'autorité d'un autre canton.

Priorités, activités et événements

A Données chiffrées

L'année 2005 est marquée par un taux d'occupation record, jamais atteint depuis l'ouverture de la prison de Champ-Dollon en 1977. Cette situation critique va amener l'Institution pénitentiaire à poursuivre la diminution des prestations fournies à la population détenue et à confirmer le constat selon lequel les conditions de détention pratiquées, notamment en matière de ressources humaines et de bâtiments à disposition, s'éloignent de plus en plus des normes constitutionnelles régissant la liberté individuelle.

Note: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2004 (du 01.01.2004 au 31.12.2004)

Durant l'année 2005, le nombre d'écrous a été de 2'453 (2'492), soit 2'296 (2'325) hommes et 157 (167) femmes.

159'746 (152'310) journées de détention, soit 150'083 (142'947) pour les hommes et 9'663 (9'363) pour les femmes.

Le nombre moyen de détenus a été de 437,7 (416,1), représentant une augmentation de 5,2% par rapport à 2004 et un taux d'occupation moyen de 162,1%.

A relever que depuis 1998, l'établissement est en surpopulation (cf. statistiques).

Pour une capacité de 270 lits, la prison a accueilli jusqu'à 479 détenus, soit un taux d'occupation de 177,4%.

Le séjour moyen (prévenus et condamnés réunis) a été de 65,2 jours (61,1).

206 (276) mineurs et 3 (8) mineures ont séjourné à la prison de Champ-Dollon.

B Bâtiments – sécurité

Les bâtiments de la prison de Champ-Dollon ont été conçus pour accueillir 270 détenus, hommes et femmes. La prison a été inaugurée en 1977; aujourd'hui, l'établissement présente des signes inquiétants de dégradation des infrastructures et nécessite des mesures d'entretien importantes. La conduite et la sécurité des différents chantiers de réfection ouverts dans les bâtiments de la prison ont impliqué le détachement du personnel de surveillance et administratif pour en assurer la gestion. La prison de Champ-Dollon a pu néanmoins compter sur le détachement de collaborateurs de l'Arsenal cantonal pour offrir un appui non négligeable pour le suivi de ces travaux.

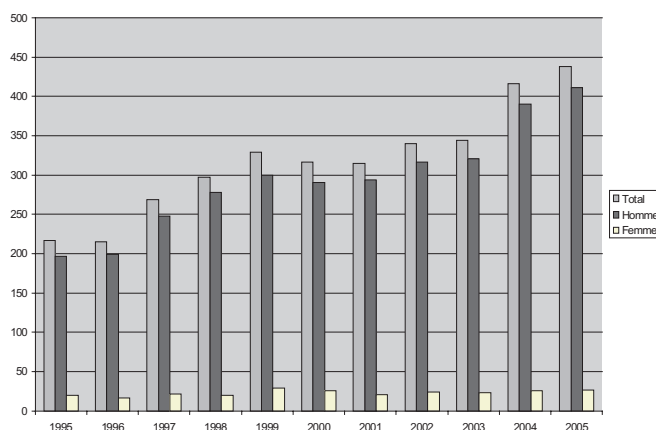
Mise en fonction des nouvelles installations techniques de surveillance et de sécurité à la prison de Champ-Dollon.

Sous la supervision de la direction de l'office pénitentiaire et dans le cadre d'expériences pilotes menées au niveau fédéral sous les auspices de l'Office fédéral de la communication, exploitation d'un dispositif pilote permettant de «maîtriser les télécommunications en milieu carcéral».

Statistiques

Evolution du nombre moyen de détenu-e-s au cours des dix dernières années:

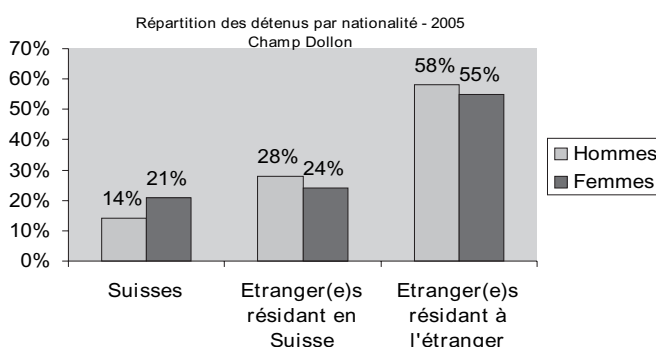
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	216.4	215.1	268.6	297.1	328.7	316.2	314.3	339.8	343.7	416.1	437.7
Hommes	196.6	199.0	247.5	277.5	299.4	290.4	293.4	316.0	320.5	390.5	411.2
Femmes	19.8	16.1	21.1	19.6	29.3	25.8	20.9	23.8	23.2	25.6	26.5



Répartition du nombre d'écrous par nationalité pour l'année 2005:

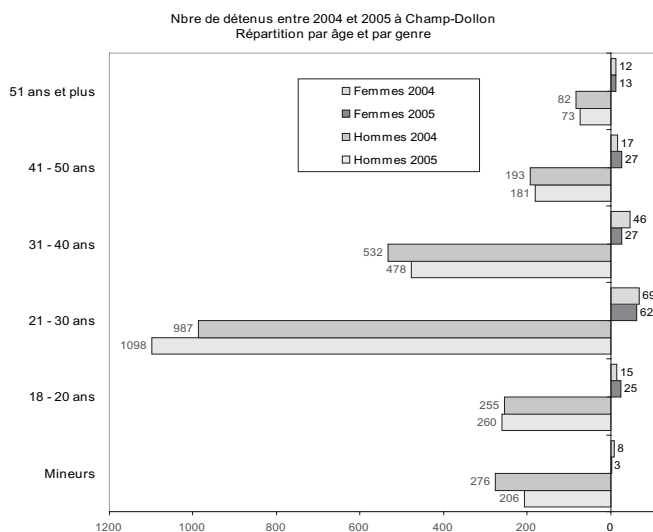
Nationalités	2005	
	Hommes (2'106)	Femmes (148)
Suisses	13,80 %	21,00 %
Etranger(e)s résidant en Suisse *	28,10 %	23,60 %
Etranger(e)s résidant à l'étranger	58,10 %	55,40 %

* Cette catégorie comprend toutes les autorisations de police des étrangers, de l'admission provisoire au permis d'établissement.



Répartition du nombre d'écrous par âge:

Ages	Hommes		Femmes	
	2005	2004	2005	2004
Mineurs	206	276	3	8
De 18 à 19 ans	260	255	25	15
De 20 à 29 ans	1'098	987	62	69
De 30 à 39 ans	478	532	27	46
De 40 à 49 ans	181	193	27	17
50 ans et plus	73	82	13	12
Totaux	2'296	2'325	157	167



Perspectives 2006

A Personnel

- Poursuivre le recrutement du personnel de surveillance. Suite à l'ouverture de la prison de Champ-Dollon en 1977, de nombreux gardiens et surveillantes ont dû être engagés pour assurer le bon fonctionnement de ce nouvel établissement. D'ici 2007, après 30 ans de service, plus du tiers du personnel de surveillance doit être renouvelé.
- Poursuivre la formation continue pour le personnel de surveillance. Le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire assure une formation continue pour l'ensemble des agent-e-s de détention et, depuis 2 ans, la direction de la prison, en collaboration avec l'Office du personnel de l'Etat planifie des cours spécifiques pour le personnel qui assume des tâches d'encadrement.
- Assurer le détachement des collaboratrices et des collaborateurs au Centre de la Clairière.
- Assurer et consolider la mixité au sein du personnel de surveillance qui demande au personnel féminin engagé à la prison d'assumer une mission de surveillante tant auprès des femmes incarcérées que des détenus.

B Population carcérale

- Poursuivre les efforts déployés pour maintenir l'ordre et la sécurité interne de l'établissement tant en ce qui concerne les membres du personnel (prison et services spécialisés) que les détenus afin de limiter les risques

d'émeutes, d'infractions majeures aux personnes et aux biens.

- Améliorer l'encadrement des détenus dont un nombre toujours croissant présentent de graves troubles psychiatriques, ces personnes étant imprévisibles, souvent très agressives, parfois menaçantes, et qui, régulièrement, s'automutilent sans aucune raison compréhensible.

C Bâtiments – sécurité

Déployer, sous réserve d'obtention du budget et sous la supervision de la direction de l'office pénitentiaire, un système permettant de «maîtriser les télécommunications en milieu carcéral».

Assurer les travaux de maintenance des infrastructures en étroite collaboration avec le DCTI.

Collaborer à l'étude concernant la rénovation et l'agrandissement de la prison de Champ-Dollon (PL 9330) ainsi qu'à celle relative à la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé et de nouveaux bâtiments pour le Centre de sociothérapie «La Pâquerette», une unité cellulaire psychiatrique et une prison préventive pour femmes (PL 9622).

6.11.3 Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

Mission

Le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) reçoit des tribunaux pénaux genevois et des tribunaux militaires, les jugements concernant:

- les peines privatives de liberté
- les mesures
- les peines avec sursis et règles de conduite.

Le service reçoit également des peines déléguées par d'autres cantons en fonction du domicile des condamné-e-s (peines jusqu'à 6 mois) ou lors de peines prononcées dans différents cantons (la peine la plus longue régit la compétence). Selon les mêmes critères, le SAPEM délègue également aux autres cantons des peines à faire exécuter.

En vertu du code pénal suisse et du droit concordataire romand, le SAPEM fixe les modalités des peines et des mesures prononcées à l'encontre des adultes (placement dans l'établissement d'exécution de peine, octroi du régime progressif, préavis quant à une remise de peine).

Pour ce faire, il dispose de lieux de détention dans le canton de Genève et en Suisse romande. Dans certains cas, il peut également placer des personnes condamnées dans d'autres pénitenciers de Suisse.

Pour l'exécution des peines, le SAPEM dispose à Genève, pour les hommes des maisons d'arrêt de Favra (régime ordinaire et longues peines) et de Villars (semi-détention et courtes peines) et, pour les femmes, de la maison d'arrêt de Riant-Parc.

Le régime de fin de peine est appliqué à Genève aux hommes dans les maisons du Vallon et de Montfleury, aux femmes à la maison d'arrêt de Riant-Parc.

L'exécution des courtes peines (jusqu'à 90 jours) peut se dérouler sous la forme d'un travail d'intérêt général (TIG) au profit de la collectivité.

Les arrêts domiciliaires – sous contrôle électronique – sont applicables aux personnes condamnées à une peine

privative de liberté de 20 jours au minimum et de six mois au maximum. Il est possible également de faire bénéficier des arrêts domiciliaires à un condamné très proche de sa libération conditionnelle.

Priorités, activités et événements

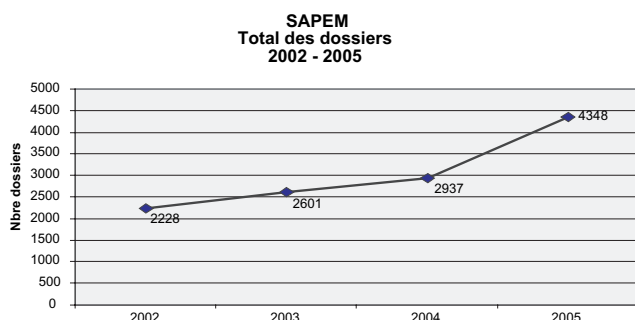
► Placements des personnes condamnées par les tribunaux pénaux genevois selon le droit concordataire romand.

En moyenne annuelle journalière, les établissements de la Plaine de l'Orbe (VD) accueillent 35 condamnés placés par le SAPEM, Bellechasse (FR) 35, Bellevue (NE) 15 et Crêtelongue (VS) 8.

30 personnes condamnées sont en outre placées dans d'autres pénitenciers en Suisse alémanique et au Tessin.

Le dispositif «RISIKO» mis en place par la direction de l'office pénitentiaire, consécutivement à la surpopulation de Champ-Dollon, a été constamment activé. La Police genevoise a ainsi gelé les arrestations ordonnées par le SAPEM, à l'exception des condamnations proches de la prescription ou des personnes présentant un certain risque.

On a pu observer durant l'année 2005 une très importante augmentation des écrous judiciaires transmis au SAPEM qui touche tant l'application des peines que les mesures et les règles de conduite selon graphique ci-dessous:



Le SAPEM contribue contre son gré à la surpopulation carcérale de Champ-Dollon puisque les transferts dans les pénitenciers sont devenus très difficiles faute de places. Un délai d'attente de 4 mois à une année (EPO par exemple) est ainsi devenu la règle fin 2005. Chaque établissement d'exécution des peines a sa propre liste d'attente qui comprend parfois plusieurs dizaines de noms.

Le problème s'est généralisé à la Suisse entière et les placements hors du Concordat latin sont devenus exceptionnels.

C'est ainsi que de 50 à 100 personnes condamnées attendent un transfert à Champ-Dollon en subissant les contraintes inhérentes à la détention préventive alors qu'elles devraient bénéficier des conditions de détention des condamnés (travail, régime progressif, téléphone, etc.).

► Libération conditionnelle

La Commission de libération conditionnelle est compétente pour les décisions de libération conditionnelle à l'égard des peines supérieures à 3 ans; le département est compétent pour les peines supérieures à 3 mois et allant jusqu'à 3 ans. Le SAPEM assure le secrétariat.

Le département a:

• étudié	392	dossiers	(2004: 265)
• prononcé	241	libérations anticipées	(2004: 117)
• rejeté	17	requêtes	(2004: 20)
• ordonné	52	retours en détention	(2004: 26)
• renoncé à	82	réintégrations	(2004: 42)

La Commission de libération conditionnelle a:

• étudié	40	dossiers	(2004: 38)
• prononcé	24	libérations anticipées	(2004: 31)
• rejeté	3	requêtes	(2004: 1)
• ordonné	3	retours en détention	(2004: 1)
• renoncé à	5	réintégrations	(2004: 5)
• traité	7	recours	(2004: 6)

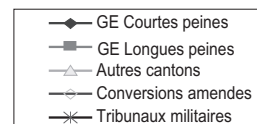
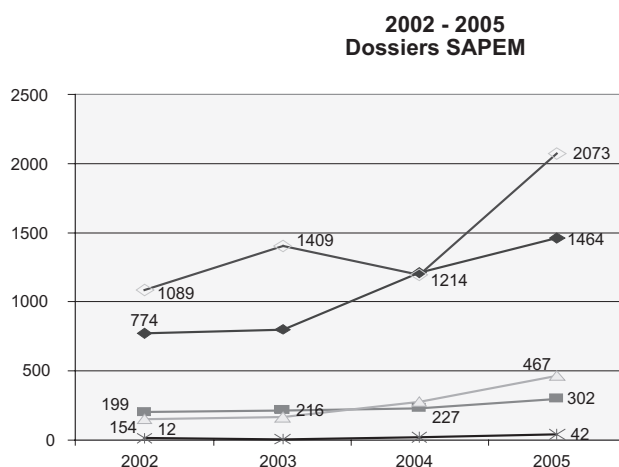
► Rachat des amendes

Le service des contraventions a délégué au SAPEM l'organisation du rachat des amendes (article 49 CPS) par une prestation en travail notamment pour le compte de l'Etat ou d'une commune.

5'036 heures de travail ont été effectuées gratuitement au service de la collectivité (en 2004: 4892 heures).

Statistiques

Dossiers traités:	2005	2004
• «Courtes peines» émanant des tribunaux genevois:	1'464	1'214
• «Longues peines» émanant des tribunaux genevois:	302	227
• «Courtes peines» émanant d'autres cantons:	467	279
• Condamnations prononcées par des Tribunaux militaires:	42	20
• «Amendes» converties en peines d'arrêts:	2'073	1'197
• Peines avec sursis et règles de conduite:	105	65



► Modalités de peine

En lieu et place du régime ordinaire de détention le SAPEM a :

- admis le régime de semi-détention pour 155 hommes (2004: 158);
- octroyé le régime de fin de peine à 8 femmes (2004: 5) et 74 hommes (2004: 49);
- organisé le travail d'intérêt général soit 13'044 heures de travail (2004: 13'744) effectué par 6 femmes (2004: 8) et 145 hommes (2004: 147);
- autorisé l'accès aux arrêts domiciliaires à 3 femmes (2004: 4) et 48 hommes (2004: 48);
- encaissé sur délégation du service des contraventions 376'000 CHF (431'291 CHF en 2004) d'amendes converties en arrêts.

► Mesures

Art 43 CPS (délinquants souffrant de troubles psychiatriques et condamnés après expertise)

- Internement: 33
- Hospitalisation: 30
- Traitement ambulatoire: 55

Art. 44 CPS (délinquants alcooliques ou toxicomanes)

- Institutionnel: 9
- Traitement ambulatoire: 22

Art 100bis CPS (délinquants 18-25 ans) placés en Maison d'éducation au travail: 7.

Si la peine est exécutée en fonction de sa durée calculée en jours, mois ou années de privation de liberté, la mesure est indéterminée et s'applique en fonction du résultat visé et obtenu.

► Règles de conduite (art 41 CPS)

Le SAPEM contrôle également les règles de conduite imposées par les tribunaux lors de condamnations avec de sursis.

6.11.4 Service de probation et d'insertion (SPI)

Mission

En application de l'article 47 du CPS et du règlement du Conseil d'Etat, le Service de probation et d'insertion (SPI) apporte aide, conseil et appui à toute personne étant soumise à une mesure de patronage ou ayant été incarcérée depuis moins d'une année. Il assume une surveillance discrète des personnes soumises à une mesure de patronage suite à une libération conditionnelle, une libération provisoire ou à un sursis.

La mesure de patronage implique, en outre, de surveiller les patronnés avec discrétion de manière à ne pas compromettre leur situation et d'entreprendre toute action permettant d'éviter la récidive.

De plus, le Service de probation et d'insertion est responsable du suivi socio-éducatif des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon.

Priorités et activités

Le Service de probation et d'insertion a une mission complexe et toujours plus difficile à remplir, car il s'agit pour les collaboratrices et collaborateurs de réinsérer des personnes certes marginalisées par leur incarcéra-

tion, pendant celle-ci évidemment mais aussi après, et souvent par leurs difficultés d'insertion préexistantes, mais également par leurs difficultés psychologiques parfois, sociales et corollairement administratives. Ce service doit traiter des situations extrêmement précaires du fait du chômage, de la carence de logements et au regard des exigences toujours plus élevées posées par les lieux de formation primaires ou continues ou de celles des régions. Les employé-e-s qui œuvrent dans les secteurs postcarcéral/postpénal sont amené-e-s régulièrement à résoudre la quadrature du cercle.

Les outils privilégiés du SPI que sont les ateliers de réinsertion professionnels, l'atelier d'occupation de la Jonction et les structures d'hébergement ont été largement sollicités et ont contribué à permettre une resocialisation d'un grand nombre de détenu-e-s libéré-e-s, parmi les plus difficiles à gérer du fait de leur comportement. Le secteur de l'hébergement a préoccupé ses responsables à plus d'une reprise durant l'année 2005, traversé par des crises aiguës, du fait des difficultés psychiques d'une grande partie des pensionnaires, dont les comportements d'addiction ne facilitent pas une stabilisation. La réinsertion professionnelle sur divers chantiers (entretien des zones vertes, bâtiment, mécanique) devrait pouvoir se développer considérablement au regard du chômage et de l'absence de petits jobs par l'acquisition de nouveaux contrats d'entreprise. Un développement d'activité relatif à la formation continue, la validation d'acquis et la présentation de dossier a également été réalisé en 2005. Toutefois, nous devrions insister davantage sur cet aspect, or le service ne dispose pas de ressources humaines suffisante dans ce corps de métier, soit les maîtres socioprofessionnels, pour encadrer correctement les patronné-e-s et dans le même temps démarcher pour obtenir de nouveaux contrats et effectuer l'aide nécessaire à l'acquisition d'un statut professionnel ad hoc.

Les prestations du secteur socio-éducatif du SPI ont dû globalement diminuer en raison de la surpopulation carcérale. Cependant, l'accent a été mis, selon la systématique de la loi, sur la première mission de ce secteur, soit atténuer le choc de l'incarcération. Les assistants sociaux se sont déplacés dans les unités cellulaires afin de répondre à la majorité des détenus demandeurs d'entretiens. Il n'a pu être question de les recevoir dans les bureaux prévus à cet effet et de prendre le temps nécessaire à l'expression des mots et des maux. Toutefois, cette solution a contribué à faire baisser les tensions naissantes dans les étages de l'établissement et rassurer les prévenu-e-s dès les premiers jours de l'incarcération. Du fait de la surpopulation, de l'organisation de la prison, par manque de ressources humaines et de bureau, la mission de ce secteur relative à la préparation de la sortie des détenus n'a été remplie que très partiellement.

Quant à la formation, il sied de relever, qu'à ce jour, les détenu-e-s attendent 5 mois pour être reçu-e-s par les deux enseignants pour un taux d'activité de 120%. L'accent a été mis sur les remises à niveau en français et mathématiques. Toutefois, depuis octobre 2005, nous collaborons étroitement avec les bénévoles de l'association Auxilia, qui est spécialiste de la formation des adultes incarcérés.

Statistiques

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'entretiens avec des personnes incarcérées								
Par le secteur socio-éducatif	3'818	3102	2599	2811	3'023	2'549	3'221	2'779
Par le secteur postcarcéral/postpénal	92	82			85	54	107	138
Dans les pénitenciers concordataires	21	41	51		136	163	150	85
Dans les établissements de détention genevois	41	154	49		258	281	120	122
TOTAL	3'972	3'297	2'699	2'811	3'502	3'047	3'598	3'124
Nombre d'entretiens avec des personnes libérées								
Par le secteur social postcarcéral/postpénal à la Jonction	4'620	4661	5890		4'687	4'258	4'883	
Par le secteur social postcarcéral/postpénal à l'extérieur	265	280	401		552	643	406	
TOTAL	4'885	4'941	6'291		5'239	4'901	5'289	
Hébergement								
Nombre de nuitées à Jolimont	1'764	1939	2371	2629	1'893	2'385	2'183	2'066
Nombre de nuitées à Vézenaz	0	175	2344	2882	2'742			
Nombre de nuitées à Venel	2'362	1904	1144	989	832			
Nombre de nuitées au Maillon	209	1553	1424	1699	1'623	2'549	907	183
Nombre de nuitées à Dassier	1'068	989	983	842				
TOTAL	5'403	6'560	8'266	9'041	7'090	4'934	3'090	2'249
Enseignement à la prison de Champ-Dollon								
Nombre d'heures de cours dispensées	925	1005	1024		1'054	224		
Nombre de personnes suivies	276	199	263		175	89		
Insertion Job atelier Jonction								
Nombre de personnes occupées	55	53	48	47	67	83	30	
Nombre de jours d'occupation	795	736.5	1098.5	1072	2'511	2'324	574	
Insertion Job atelier Vézenaz								
Nombre de stagiaires	51	74			79			
Nombre de jours travaillés	2'373	2308			3'395			
Nombre de personnes suivies par le Service								
Mandats de patronage	259	233	213		194	189	165	
Patronages volontaires	144	160	192		180	165	137	
Personnes suivies à la prison de Champ-Dollon	2'600	2'400						
Gestion financière pour tiers	283				282	292	311	

Perspectives 2006

Les axes principaux des activités, des réflexions et orientations du SPI sont les suivants:

- La gestion de l'assistance publique.
- Les réalisations d'une base de données et de procédures permettant d'avoir des statistiques centra-

lisées, complètes, fiables et utiles à l'orientation à donner à nos pratiques professionnelles.

- La réflexion sur l'étendue de la surveillance discrète qui devient le contrôle dans l'article 93 nCP et l'élaboration corollaire de critères de ce contrôle.
- Le développement d'une procédure de signalement plus efficace (non respect des règles de conduite, non soumission à la mesure de patronage).
- La réflexion sur les nouvelles pratiques de la probation que peut engendrer le nouveau code pénal, notamment la réflexion de la prise en charge sociale orientée sur le délit et la place de la probation dans le plan d'exécution de peine (art. 75 nCP).
- La réflexion sur la nature des délits et sur les difficultés psychosociales croissantes de nos usagers.
- Le développement de toutes les collaborations favorisant la réinsertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les 18-25 ans, ainsi que le développement des activités de tous les ateliers du SPI.
- La mission du secteur socio-éducatif dans le contexte inchangé de surpopulation carcérale.
- Le remaniement de l'hébergement au regard des différents types de prise en charge souhaités et possibles («seuil bas» appartement rue des Deux-Ponts – villa des roses – mise à disposition d'un étage à Venel pour permettre l'éloignement administratif des auteurs de violence domestique, conformément à la loi cantonale sur les violences domestiques).
- La mise en œuvre du modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs de violence domestique avec VIREs et les instances judiciaires.

6.11.5 Service des établissements de détention (SED)

Mission

Le service des établissements de détention a pour mission d'accueillir les personnes (hommes et femmes) condamnées à de courtes peines, les condamnés-es en régime de fin de peine, les condamnés en vertu de l'art. 37 du Code pénal et les mineurs (garçons et filles) placés par le Tribunal de la Jeunesse.

Priorités, activités et événements

Cette année encore, les diverses demandes de placements ont permis de constater que ces établissements répondent aux besoins et attentes soit du canton, soit du concordat romand.

Pour accomplir sa mission, le service dispose de 6 établissements (pour 124 places de détention) se répartissant sur le territoire genevois de la manière suivante:

- Maison d'arrêt de **Villars**: courtes peines hommes
- Maison **Le Vallon**: fin de peine hommes
- Maison **Montfleury**: fin de peine hommes
- Maison d'arrêt de **Riant-Parc**: courtes peines, fin de peine femmes et mineures filles
- Centre **La Clairière**: préventive et mandats d'observation pour mineurs

- Maison d'arrêt de **Favra**: détention ordinaire pour les détenus de droit commun condamnés en vertu de l'art 37 CPS.

Le service gère également les prestations en travail pour mineurs, ordonnées soit par le Tribunal de la Jeunesse soit par la juridiction pour enfants (10-15 ans).

La Clairière agrandie a été inaugurée au printemps 2005. Sa capacité d'accueil est passée de 16 à 30 mineurs depuis le 1^{er} juin 2005.

Perspectives 2006

Le service des établissements de détention gérera depuis le 1^{er} janvier 2006 l'exécution des peines sous la forme du travail d'intérêt général et des arrêts domiciliaires.

Les établissements de ce service se prépareront à adapter leur fonctionnement en vue du nouveau code pénal.

Les établissements de ce service rendront leur gestion financière plus efficace avec le déploiement partiel de la comptabilité financière intégrée de l'Etat.

Statistiques (au 30.11.2005)

Etablissements		Dossiers traités	Nombre de journées de détention	Taux d'occupation
Villars		194	5570	80.70%
Riant-Parc	majeures	27	1505	40.84%
	mineures	48	439	26.21%
Montfleury		53	4940	81.92%
Vallon		63	6446	80.17%
Favra		114	7990	159.00%
La Clairière		252	7386	94.67%
Total		751	34'276	

Prestations en travail pour mineurs

Dossiers traités 229 (190 garçons/39 filles)
soit: 83% garçons et 17% filles

Journées de prestations: 769

29 dossiers traités ont été confiés par le Service de Protection de la Jeunesse, via le Juge des enfants.

7. DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

7.1 Présidence et secrétariat général

Législation

Le 28 avril 2005, le Grand Conseil a modifié la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (RSG L 4 05; ci-après LPMNS), en vue de permettre l'octroi d'une subvention à la restauration à tous les bâtiments, et non plus aux seuls bâtiments à vocation d'habitation.

A la même date, le Grand Conseil a modifié la loi sur les forêts, du 20 mai 1999 (RSG M 5 10). Désormais, de nouveaux plans d'affectation pourront prévoir des dérogations à l'interdiction d'implanter des constructions à moins de 30 mètres de la lisière de la forêt, et non plus seulement les plans datant d'avant l'entrée en vigueur cette loi, en 1999. Par ailleurs, cette modification législative a permis de régler enfin de manière claire la lancinante question du report de droits à bâtir des surfaces inconstructibles situées en lisières de forêts. De telles surfaces entrent dans le calcul de l'indice de l'utilisation du sol pour autant qu'elles soient situées dans une zone à bâtir adoptée conformément aux buts, principes et procédures prévus par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979, ou à des secteurs déjà largement bâtis (art. 11 alinéa 4 LForêts).

L'article 4 du règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public, du 21 décembre 1988 (RSG L 1 10.15), a été modifié le 11 mai 2005 par le Conseil d'Etat. Cette révision prévoyait une différenciation des tarifs selon la durée d'occupation du domaine public. Pour les occupations d'une durée de 7 jours maximum, un tarif de 10 F au m², tous secteurs confondus, a été introduit. Pour les durées supérieures (8 jours ou plus), le tarif de 45 F, 40 F et 35 F le m², applicable respectivement aux secteurs 1, 2 et 3, a été maintenu.

Le 20 mai 2005, la LPMNS a fait l'objet de plusieurs modifications importantes. Ainsi, le département dispose désormais d'un délai de 18 mois au plus tard après l'ouverture de la procédure d'inscription à l'inventaire pour rendre sa décision, au même titre qu'en procédure de classement. Par ailleurs, l'importance cantonale des associations recourant contre les décisions prises en vertu de la loi devient une condition cumulative à celle de l'activité depuis plus de trois ans. La qualité pour recourir contre de telles décisions n'est donc plus reconnue aux associations dont l'importance cantonale fait défaut.

En date du 3 juin 2005, le DAEL a transmis un projet de révision législative au DIAE pour qu'il reprenne le dossier. Cette démarche fait suite au transfert du service des amar-

rages au DIAE. Elle concerne l'utilisation et l'occupation des eaux publiques. En substance, l'utilisation des eaux ne serait plus régie par la Loi sur les eaux (RSG L 2 05; LEaux) mais la loi sur l'utilisation et l'occupation des eaux publiques. L'adoption de ce projet entraînerait la révision de certains articles de la LEaux, ainsi que d'autres législations cantonales, à savoir:

- Loi sur le domaine public;
- Loi sur les routes;
- Règlement sur l'utilisation du domaine public;
- Règlement sur les autorisations «à bien plaire» sur le lac;
- Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines.

La révision en cours sera également l'occasion de procéder à un toilettage visant une meilleure harmonisation terminologique.

Le 18 mai 2005, le Conseil d'Etat a déposé sur le bureau du Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi du 10 juin 1933 concernant l'encouragement à la stabilisation des jardins ouvriers par l'Association genevoise du Coin de Terre (AGCT), dont la raison d'être principale, dès son origine, était la suivante: ouvrir aux familles de condition modeste l'accès à la propriété ou, tout au moins, leur permettre de jouir de certaines prérogatives qui y sont attachées.

Dans la réalité et malgré son intitulé, cette loi concerne essentiellement des terrains sur lesquels ont été bâtis des maisons d'habitation destinées à des familles de condition modeste.

La modification proposée prévoit l'introduction d'un nouvel article 6A accordant à l'AGCT un droit général de réméré, d'une durée indéterminée, sur toute parcelle acquise par l'un de ses membres dans le cadre du but social.

L'ancrage de ce droit dans la loi, pleinement admis par la jurisprudence, consacre une pratique en vigueur au sein de l'Association depuis le début de son existence.

Cette modification législative répond, par ailleurs, à l'attente du Grand Conseil, qui s'est déclaré convaincu de la nécessité de maintenir la pérennité de l'AGCT, ainsi que des activités liées à son but social».

Ce projet de loi est à l'examen du Grand Conseil. Il permettra ainsi, s'il est approuvé, de pérenniser le caractère social des lotissements créés en application d'un mécanisme qui a fait ses preuves pendant plusieurs décennies et dont le maintien se justifie.

Plan localisé de quartier de la Roseraie déclaré d'utilité publique

Le 23 mars 2005, le Conseil d'Etat a saisi le Grand Conseil d'un projet de loi déclarant d'utilité publique la réalisation du plan localisé de quartier n° 28670B-264, situé le long de l'Arve et de l'avenue de la Roseraie, sur le territoire de la Ville de Genève. Approuvé par le Gouvernement en 1996, ce plan prévoit l'édification de plusieurs bâtiments d'habitation de quatre étages sur rez-de-chaussée. Dans leur grande majorité, les logements de ces bâtiments seront destinés aux personnes de condition modeste.

Ce projet de loi fait suite à la découverte de servitudes limitant les possibilités de construire sur plusieurs parcelles comprises dans le périmètre du plan localisé de quartier, ces parcelles ne pouvant abriter que des villas.

C'est après avoir tenté d'obtenir l'accord des propriétaires concernés pour leur faire accepter de renoncer à ces servitudes que le Conseil d'Etat a dû se résoudre à envisager leur éventuelle expropriation, conformément à la possibilité offerte par la législation en vigueur.

Le Grand Conseil a approuvé ce projet de loi, le 10 juin 2005, qui permettra, au besoin, d'engager une telle procédure.

Indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève

Peu de procédures d'indemnisation des riverains de l'aéroport ont pu trouver une solution judiciaire durant l'année 2005. Il reste encore plusieurs cas litigieux qui devraient trouver une issue définitive prochainement.

Parallèlement au versement des indemnités en espèces, qui incombe à l'Etat de Genève pour les demandes formées en 1992, il convient de rappeler que l'Aéroport international de Genève a pris en charge directement les travaux d'insonorisation des bâtiments concernés. Cette forme d'indemnisation complémentaire se poursuit également.

Sur le plan financier, c'est un montant global de l'ordre de 46,7 millions de francs qui a été dépensé jusqu'ici au titre de l'indemnisation des riverains de l'Aéroport international de Genève, en indemnités et frais de procédures et d'expertises, au 31 décembre 2005.

Il faut en outre signaler que de nouvelles demandes d'indemnités, pour expropriation matérielle, ont été déposées contre l'Etat de Genève, suite à des refus d'autorisation de construire fondées sur les restrictions imposées par l'application des valeurs limites adoptées par le Conseil fédéral en juin 2001.

Chambre des architectes et des ingénieurs

La Chambre des architectes et des ingénieurs a notamment pour mission de donner son préavis au département sur la réalisation des conditions d'inscription au tableau des mandataires professionnellement qualifiés et de veiller au respect par ces derniers de leurs devoirs professionnels. Elle s'est réunie mensuellement pour examiner toutes les demandes déposées à cet effet durant l'année 2005.

Sur le plan disciplinaire la Chambre a prononcé la suspension provisoire et immédiate d'un ingénieur-géomètre, jusqu'à ce que soit connue la décision définitive de la compétence d'une autre juridiction administrative.

La Chambre s'est attelée, au cours de l'année 2005, à l'actualisation complète des données figurant au tableau des

mandataires professionnellement qualifiés, les modifications intervenues n'étant pas portées automatiquement à sa connaissance. Cette mise à jour, qui implique la vérification de chaque inscription, devrait s'achever au printemps 2006.

Le tableau est tenu à jour par le département et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.geneve.ch/dcti/>

Révision des conditions générales du contrat d'entreprise

Le DAEL a procédé, en collaboration avec la Fédération des métiers du bâtiment (FMB) et la Fédération des architectes et ingénieurs (FAI), à une révision des conditions générales du contrat d'entreprise. Ces travaux ont conduit à une unification des documents précédemment élaborés par le DAEL (conditions générales du contrat d'entreprise – édition 1997), d'une part, et l'Interassar-AGI-FMB (conditions générales du contrat d'entreprise Interassar-AGI-FMB 1999), d'autre part. Ces textes ont, au surplus, été épurés de toutes les dispositions redondantes avec celles de la norme SIA 118 et de nouvelles problématiques (mesures de santé et sécurité, gestion, tri, évacuation et élimination des déchets) y ont été intégrées. Les nouvelles conditions générales du contrat d'entreprise FMB-FAI-DCTI 2006 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Marchés publics

Les activités pour l'année 2005 du délégué cantonal en matière de marchés publics liés à la construction, et de son assistante, s'articulent autour de 6 axes principaux:

1. *Formation et information*, avec la mise en place des cours de base d'une durée de trois jours qui ont été suivis par 50 personnes, des sessions d'information sur le contenu du nouveau guide romand et de la traditionnelle conférence publique annuelle qui a attiré plus de 250 personnes. En outre, de nombreuses publications et directives sur des thèmes spécifiques ont été insérées sur le site SIMAP.CH, notamment des informations relatives à l'application des principes du développement durable dans le cadre de l'attribution des marchés publics.
2. *Site internet SIMAP.CH*, avec la mise en place des formations de base d'une demi-journée auxquelles ont participé des représentants des administrations publiques et des mandataires travaillant pour le compte d'une entité publique. Des accompagnements (coaching) sur la place de travail ont complété la formation. Le nombre d'appels d'offres et concours genevois qui ont transité par le SIMAP.CH durant l'année 2005 est en légère augmentation, mais cela reste bien en-dessous des chiffres des autres cantons par le fait que ceux-ci ont introduit dans leur législation l'obligation d'utiliser cet outil performant. Cela s'explique aussi par le fait que les seuils, déclenchant l'ouverture du marché à la concurrence, sont très élevés à Genève. Le démarrage du projet SIMAP 2 a nécessité une grande implication du délégué et de son assistante, notamment afin de défendre les particularités genevoises et de garantir un nouveau site Internet encore plus efficient.
3. *Nouveau guide pratique romand*, dont le travail de réflexion, sous la direction du délégué genevois, s'est poursuivi durant le premier semestre 2005. Bien que le travail ne soit pas achevé, la CDTAPSOL (conseillers d'Etat des cantons romands + Berne + Tessin) a décidé de l'éditer dès le 2 juin 2005. Il est prévu que les derniers

standards sortent d'ici la fin du printemps 2006, en même temps qu'une version CD-ROM interactive et qu'une version en langue allemande. Tous les documents disponibles du guide sont téléchargeables sur les pages cantonales du SIMAP.CH. Ce nouveau guide permet de soutenir étape par étape toute personne responsable de la mise en place d'une procédure administrative avec l'appui de documents standardisés élaborés par des praticiens et juristes expérimentés. Le fait que le canton de Genève n'ait pas encore adhéré à l'AIMP révisé, a nécessité la création de standards propres à Genève et l'introduction des exceptions législatives genevoises. Au vu du succès et de la qualité du nouveau guide romand, il est envisagé d'abandonner le guide genevois d'ici la fin du printemps 2006.

- 4) *Soutien et conseils*, qui représentent la majeure partie de l'activité et dont l'intensité augmente chaque année. On peut estimer à environ 150 le nombre de procédures qui sont suivies par le délégué cantonal aux marchés publics de construction et son assistante. Par manque de disponibilité, le délégué s'est essentiellement consacré aux procédures ouvertes au niveau international par l'Etat de Genève. Les principaux ouvrages ont été le nouveau bâtiment des lits (BDL2), l'extension et agrandissement de la HEG Battelle, l'extension de la prison de Champ Dollon, la transformation d'Uni-Bastion et les Cycles d'orientation. Le travail consiste, pour environ 50% des procédures, à donner des conseils et des recommandations, pour environ 30% à leur contrôle et validation et pour environ 20% à participer activement à l'élaboration et au suivi de la documentation. Il est précisé que la pression des Communes pour recevoir des informations reste forte. Le Délégué cantonal a accepté de rencontrer 6 communes durant l'année 2005 pour les soutenir dans leurs démarches, notamment par le fait qu'elles ne possèdent pas la structure administrative nécessaire pour la mise en place des procédures. Durant le dernier trimestre, le délégué a été fortement sollicité par les collaborateurs de la Ville de Genève.
- 5) *Modération et médiation*, avec la volonté d'être à l'écoute des soumissionnaires qui «subissent» les procédures d'appel d'offres parfois avec une certaine appréhension et incompréhension. Dans ce contexte, en sus des 3 séances des deux Commissions tripartites sur les marchés publics, de nombreuses séances de conciliation ou d'échanges de points de vue ont été organisées avec les associations professionnelles, dont celle qui réunit les présidents des associations membres de la FAI et les directeurs du DCTI (ex-DAEL), à raison d'une fois tous les deux mois. Ces séances ont permis de rendre plus transparentes les pratiques de l'administration, notamment leurs décisions. Le délégué a également été impliqué plusieurs fois dans des médiations entre une entité publique et un soumissionnaire qui s'estimait lésé suite à une décision d'adjudication. Ces médiations ont eu, pour chaque cas, l'avantage d'éviter un recours.
- 6) *Interventions au niveau intercantonal, au niveau de la Confédération et au niveau international*, dont le nombre de rencontres a considérablement augmenté avec le projet de révision de la Loi sur le marché intérieur (LMI), le projet de révision de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et l'entrée en vigueur d'un nouveau Code des marchés publics français dès 2006. Il était aussi nécessaire de suivre l'évolution des nouvelles directives de la Communauté européenne, notamment celles relatives aux contrats cadres, aux mises aux enchères inversées, au dialogue compétitif et à la dématérialisation (démarches

électroniques via Internet). Le délégué aux marchés publics a présidé le groupe de travail genevois et suivi le dossier de l'harmonisation du droit de la construction dont la première étape est achevée avec l'adoption par la DTAP de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie (AIHC). Le délégué a élaboré et déposé, auprès de la CDTAPSOL, le rapport de faisabilité d'un centre de compétence romand pour les marchés publics (CCMP). Il a aussi poursuivi son activité de membre de l'autorité de surveillance des marchés publics en Suisse (CMCC/KBBK) afin de suivre l'évolution du dossier sur les discriminations françaises en matière d'accessibilité à leurs marchés par des Suisses, du dossier sur les mandats liés qui permettent à des entreprises ou des bureaux de décrocher des marchés publics sans mise en concurrence et du dossier sur la révision de l'Accord OMC sur les marchés publics.

Dans le premier, il est à déplorer le peu d'exemples concrets permettant de prouver l'illégalité des textes législatifs et des pratiques françaises. Dans le deuxième, il est regrettable d'arriver à la conclusion que la pratique des mandats liés est condamnable mais pas illicite. Dans le troisième dossier, il est démontré que la Suisse fait preuve d'ouverture réelle vis-à-vis des autres pays, mais qu'elle subit les effets de sa non adhésion à la Communauté européenne lors des négociations.

Dans le cadre des relations intercantionales, le canton de Genève est considéré comme le mouton noir de la Suisse, en raison de son application trop restrictive de l'AIMP. Il est rappelé que le projet de Loi n° 8679, demandant au Grand Conseil d'adhérer à l'AIMP révisé, et les travaux de mise en place d'un nouveau règlement cantonal d'application qui réunirait les deux règlements existants à ce jour, sont restés en suspens durant l'année 2005, notamment en raison des élections.

Division des ressources humaines

Pour l'année 2005, le budget du personnel du DCTI est resté semblable à celui de l'année 2004, soit un effectif de 728,24 postes.

Au 31 janvier 2005, 720,01 postes étaient occupés.

Afin de respecter les restrictions budgétaires, le nombre d'engagements a été nettement inférieur à celui de l'année 2004. Ainsi 41 nouveaux collaborateurs sont arrivés durant cette année alors qu'ils étaient au nombre de 72 l'année précédente.

Par contre, le nombre de départs est resté stable et situé à 50 personnes ayant quitté le département.

Ces départs concernent 17 collaborateurs ayant pris leur retraite anticipée (PLEND) dont 7 nous ont quitté en cours d'année, les 10 autres ayant annoncé la fin de leurs activités au 31 décembre 2005.

Durant l'année 11 personnes sont parties car elles avaient atteint l'âge légal leur donnant droit à la retraite.

Nous avons procédé à 2 transferts dans d'autres départements. Le nombre de personnes ayant présenté leur démission dans l'année 2005 s'est élevé à 11.

Par ailleurs, nous avons été contraints de licencier 4 personnes durant leur période probatoire, car les prestations fournies étaient insuffisantes.

Finalement, 2 collaborateurs sont décédés au cours de l'année 2005 et 2 personnes ont été mises au bénéfice d'une rente invalidité.

Le département applique une politique très restrictive en matière d'engagement de personnel afin de ne pas dépasser les limites budgétaires.

Le besoin prépondérant de remplacer un collaborateur partant doit être démontré par les services à qui il est demandé de fournir une analyse du contexte professionnel concerné, ainsi que l'évaluation d'une possible répartition des tâches.

Le résultat de cette politique se retrouve dans l'occupation des postes qui est de 708,94 collaborateurs au 31.12.2005, étant précisé que 15 postes sont actuellement en cours de recrutement. Par ailleurs, 4 postes sont bloqués en attendant la décision des instances fédérales de mise à l'invalidité.

Pour le surplus, le département a assuré ses activités en s'adjoignant très peu de personnel auxiliaire, soit une moyenne annuelle de 10,2 ETP (équivalent plein temps).

Service de la logistique

Objectifs et priorités

Le service est en charge de toute la logistique du département. Il regroupe des secteurs d'activité très variés, tels que le courrier de l'Etat, les centraux téléphoniques, le courrier interne du département, la reprographie, les archives, le microfilmage, la documentation et l'accueil.

Activités

L'exercice 2005 a connu un accroissement d'environ 28%, par rapport à l'année 2004, du nombre de recherches et consultations effectuées. Ce constat confirme que la LIPAD ne cesse de favoriser l'intérêt du public pour les archives administratives. Les documents les plus consultés restent les dossiers d'autorisation de construire, de construction de bâtiments publics, de réfection d'ouvrages d'art ou de plans d'affectation, les études d'aménagement ou routières, ainsi que les procès-verbaux des commissions consultatives du département.

En ce qui concerne le secteur de la reprographie, la demande est toujours aussi importante. La complexité des travaux va elle aussi croissant. Les tirages couleurs, ainsi que les travaux de reliure prennent chaque année plus d'importance. Il convient par ailleurs de relever que cet atelier est de plus en plus sollicité pour effectuer des travaux pour d'autres départements. Les collaborateurs de ce secteur sont également régulièrement appelés à effectuer des missions de conseil à la publication.

Quant à l'atelier de microfilmage, sa production a été un peu moindre cette année. Cette légère baisse est due à la complexité des travaux de préparation des dossiers à effectuer avant de pouvoir procéder à leur microfilmage, notamment au niveau des recherches.

Perspectives

Les collaborateurs de ce service s'emploieront à satisfaire les demandes toujours aussi nombreuses, mais, dans certains secteurs, de plus en plus pointues, tant des collaborateurs du département, que du public, en y mettant tout leur professionnalisme et leurs compétences.

Division des systèmes d'information

Activités

L'action de la division a surtout porté sur la consolidation des moyens du traitement de l'information au DAEL.

Ainsi, un travail important a été fait pour normaliser les données saisies dans les requêtes en autorisation pour la Direction de la Police des Constructions.

De la même façon, le référentiel SIBAT à la Direction des Bâtiments continue à se mettre en place. Il fournira à terme les informations nécessaires à l'Etat de Genève sur les allocations de surfaces occupées par les services de l'administration.

Un plan de formation destiné à compléter les connaissances des utilisateurs dans l'utilisation de leurs moyens informatiques a donné entière satisfaction et nous espérons pouvoir poursuivre ce programme d'actions dans les années à venir.

En ce qui concerne le matériel informatique, une partie des écrans a été renouvelée pour permettre des économies d'énergie et le plan d'actions pour le passage à la nouvelle plateforme du système d'exploitation est terminé à la satisfaction générale.

A la Direction des Patrimoines et Sites, la mise en place des nouveaux moyens pour aider le recensement des bâtiments est opérationnelle. Les architectes mandatés peuvent ainsi utiliser un matériel performant.

Dans le domaine comptable, la mise en place des moyens de la CFI devrait permettre de disposer à terme de nouveaux outils de gestion comptable et financière. L'effort dans ce sens est important.

Enfin, dans le domaine de la communication, le département est en voie de mettre en place des portails qui orienteront d'une manière nouvelle, l'approche de l'internaute dans sa recherche d'informations ciblées.

Projet CEVA

(Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse)

Le projet CEVA est entré en 2005 dans une phase de réalisation concrète avec le début des travaux du premier tronçon en gare de Cornavin. Par ailleurs, le dossier d'avant-projet a été constitué ainsi que le dossier d'approbation des plans pour le deuxième tronçon c'est-à-dire tout le reste du projet. Cela signifie que les concepts concernant l'architecture, l'aménagement des tranchées couvertes, la sécurité ont été affinés. Le génie civil, les installations de chantier, l'impact sur l'environnement sont autant d'autres éléments qui figureront également dans le dossier de procédure d'approbation des plans.

Le grand projet genevois est donc sur les rails. En effet, 2005 a été marqué par le démarrage des travaux du projet partiel 11 - Cornavin. Ces travaux consistent en un élargissement de la plateforme ferroviaire pour prolonger la voie une en gare de Cornavin sur une distance d'environ 200 mètres. Une cérémonie officielle a été organisée le 20 septembre 2005 pour marquer le lancement officiel du début de la construction de CEVA. Le Conseil d'Etat genevois, accompagné de représentants des gouvernements zurichois et tessinois et de nombreuses personnalités suisses, genevoises et françaises participaient à cette cérémonie. Le début de l'année 2005 a été consacré principalement aux négocia-

tions avec les opposants et à la préparation des documents d'appel d'offres pour les principaux lots de construction. Les pourparlers avec les opposants ont débouché sur la signature de conventions permettant à l'Office fédéral des transports (OFT) de délivrer, en date du 30 mai 2005, l'autorisation de construire. Quatre entreprises ou consortium d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé en mars 2005 par la Maîtrise d'ouvrage. Ces travaux du premier tronçon impliquent des ouvrages de génie civil importants. Le pont de la Servette a été élargi et trois nouvelles piles ont été construites ceci sous de fortes contraintes de trafic.

Par ailleurs à l'arrière de la Haute école d'arts appliqués, le couronnement du mur de soutènement et les anciennes piles ont été démolis. De nouvelles piles et fondations ont été construites derrière l'école et dans le passage des Grottes. Dans la cour de l'EFPP Saint-Gervais, les vestiaires de la salle de sports ont été démolis et le bâtiment a été préparé pour être déplacé au début 2006.

Pendant la réalisation des travaux de cette première étape, le dossier d'avant-projet pour l'ensemble des lots 2 à 7 a été constitué. Il a été adapté afin d'être compatible avec des exigences financières strictes.

Parallèlement à l'élaboration du dossier d'avant-projet, les études spécialisées se sont poursuivies en vue de la constitution du dossier de la mise à l'enquête. Ces études portent essentiellement sur la ventilation, la sécurité et le désenfumage des gares et stations concernant l'ensemble du projet ainsi que sur l'optimisation des ouvrages. En outre, des essais grandeur nature ont été réalisés dans une carrière à Satigny afin de vérifier les possibilités de maîtriser la perméabilité des sables et graviers rencontrés dans les tunnels. Ces tests, effectués en étroite collaboration avec le Service cantonal de géologie, consistent en une imprégnation ou constitution de colonnes injectées.

En matière de concertation, les contacts avec les communes de Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex se sont poursuivis lors de réunions, où informations sur le projet et souhaits des communes en matière d'aménagement ont été échangés. De plus, des expositions dans les communes de Lancy, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex et Genève accompagnées de visites commentées ont permis aux riverains de prendre connaissance des résultats des concours d'architecture de l'année 2004 et d'obtenir de la documentation sur des aspects plus larges de CEVA. Une séance sur les questions foncières a également informé les propriétaires qui seront temporairement ou définitivement expropriés.

Au-delà des personnes concernées, une quarantaine de présentations aux divers milieux associatifs, économiques ou politiques ont fait découvrir le projet et ont donné des occasions supplémentaires de diffuser une information sur l'état d'avancement du projet. La participation à des événements comme la semaine de la mobilité, le MIPIM, les journées du Développement durable, le S/Dev à Palexpo, le congrès de l'Aftès ont également contribué à élargir la visibilité du projet à un public plus large.

Les media audio-visuels ainsi que la presse écrite ont laissé pour toute l'année 2005 une grande place à CEVA. Des quotidiens locaux à la télévision du Sénat français, de la simple citation à de nombreux articles de plusieurs pages, chaque mois une revue de presse conséquente a démontré un intérêt sans cesse renouvelé pour le projet.

L'information vers les différentes cibles a pu se faire de plusieurs façons. Tout d'abord par la diffusion des lettres

d'information Info CEVA n° 4 et 5 qui ont rendu compte des dernières actualités. Mais aussi par la lettre d'information du DAEL consacré uniquement à CEVA en février. De nouvelles pages sur le site diffusent une information toujours plus complète via cet outil électronique.

Le Comité directeur franco-suisse a continué son travail concernant les questions juridiques et techniques de la ligne transfrontalière CEVA. Pour le tronçon frontière – Annemasse, l'avant-projet est prêt à être lancé. Une décision du ministère français des transports ainsi qu'un accord sur la répartition financière entre les différentes entités françaises doivent être arrêtés au début de l'année 2006.

CEVA se voit aussi impliqué dans de nombreux projets connexes comme la valorisation foncière de la Praille, le plan directeur de la gare de Cornavin, le P+R du Bachel-de-Pesay, le développement urbain aux Eaux-Vives, l'intermodalité et l'enclenchement de la Praille.

De nombreuses actions de lobbying et de communication ont été menées avec l'appui du gouvernement genevois, durant toute l'année 2005 afin de faire pression auprès de la Confédération pour obtenir dans les temps le financement de la part fédérale.

Durant l'année 2006 le déplacement de la salle de sports de l'école de Saint-Gervais sera un moment fort des travaux. Par ailleurs la mise à l'enquête publique sera un élément clé du processus de réalisation de CEVA.

7.2 Direction des ressources financières

La direction des ressources financières effectue pour toutes les directions du département des prestations de moyens principalement; c'est donc une direction de support. Dans le cadre de la future gestion par prestations, partant un budget par prestations, le domaine du contrôle de gestion a travaillé en étroite collaboration avec toutes les directions afin d'établir cette année le catalogue des prestations du département. La prochaine étape sera de valoriser lesdites prestations.

L'année 2005 a été particulièrement intense pour les collaborateurs dans le cadre de la préparation de la bascule sur l'outil de comptabilité financière intégrée (CFI), bascule qui a eu lieu par étapes durant l'automne. Les forces de la direction ont été très sollicitées pour assurer en parallèle l'activité normale de la comptabilité et du budget.

Les premiers effets de la CFI ont déjà permis d'identifier des secteurs pour lesquels le travail sera simplifié voire amélioré, et d'autres secteurs ou domaines qui doivent encore être améliorés pour bénéficier pleinement des capacités du nouvel outil, ce qui sera mené durant 2006.

L'expertise du patrimoine immobilier de l'Etat (EPIE1) s'est terminée à l'automne pour le premier volet consacré aux biens directement détenus et gérés par l'Etat. Les résultats, une fois testés et vérifiés, pourront être intégrés au bilan de l'Etat. Une deuxième étape est prévue pour 2006.

Division finances et comptabilité

Mission

La division finances et comptabilité du DAEL, dont dépendent le service de la comptabilité générale et le service de la comptabilité du logement, a pour principale mission d'assurer le bon fonctionnement de la comptabilité du

département, l'exécution du budget, la sécurité des flux financiers et des données comptables par l'application des procédures internes (directives), le développement des procédures de gestion (pratiques administratives) ainsi que la mise en œuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances. A cela, il faut ajouter les tâches afférentes à la structuration financière de dossiers importants et notamment à leur optimisation sous l'angle des principes du droit public, de la TVA, des subventions reçues.

Activités courantes

Le secteur des débiteurs a effectué les opérations liées à la facturation centralisée du département, au recouvrement ainsi qu'au suivi des créances en contentieux.

Le secteur des créanciers est en charge de la vérification des demandes d'achat, de l'enregistrement et du suivi des engagements comptables ainsi que du traitement des factures des fournisseurs transmises par l'ensemble des services du département. Il a procédé au contrôle et à la saisie d'environ 20'000 engagements et 38'000 factures ou ordres de paiement. Ce volume de pièces très élevé, et qui tend à progresser depuis plusieurs années, est traité avec un effectif en personnel resté stable.

Système de contrôle interne

La division procède à l'adaptation régulière des directives nécessaires à la sécurisation des transactions financières et des données comptables. En particulier, le service assure la mise à jour du registre des droits de signature et des limites de compétence financière définies pour l'approbation des engagements (commandes, contrats) et des ordres de paiement. Cette procédure concerne une centaine de collaborateurs répartis dans les différentes directions opérationnelles du département.

Comptabilité financière intégrée (CFI)

En sus des activités courantes précitées, le service a poursuivi les travaux nécessaires au déploiement de la nouvelle comptabilité CFI au sein du département. Pour ce faire, la division a accompli les tâches suivantes, en étroite collaboration avec l'administration des finances de l'Etat (AFE):

- Concevoir et mettre en œuvre le programme de formation des utilisateurs de la CFI, ce qui représente environ 100 collaborateurs;
- Etablir les directives et modes opératoires indispensables à l'utilisation des différents modules de la CFI;
- Effectuer la bascule de l'ancienne comptabilité départementale vers la CFI impliquant notamment l'élaboration des tables de concordance pour le transfert des données et la vérification des reprises avant le démarrage en production;
- Concevoir et formaliser les demandes d'amélioration de l'application et des états de contrôle (restitutions).

Vu le nombre élevé de modules à mettre en œuvre pour répondre aux besoins du département, la complexité de la clé comptable et compte tenu des ressources internes disponibles, il a été nécessaire de procéder à un déploiement de la CFI en 2 étapes successives:

1. Le déploiement du *domaine des créanciers*. Outre l'introduction auprès des utilisateurs d'un nouveau support permettant d'établir les demandes d'achat – en vue de l'enregistrement des commandes et contrats – cette étape a notamment impliqué la reprise de 5'000 fournisseurs et de 3'000 engagements ainsi que l'ouverture d'environ 1'000 projets d'investissements (en cours ou planifiés).

2. Le déploiement du *domaine des débiteurs* qui a consisté en une reprise du référentiel des tiers et des factures ouvertes. Au moment de la rédaction du présent rapport (fin décembre 2005) cette phase n'est pas totalement terminée.

A l'issue de la bascule dans la CFI, on peut d'ores et déjà faire les premières constatations suivantes:

Avantages identifiés

- il n'est plus nécessaire d'effectuer les pointages réguliers entre des comptabilités indépendantes DAEL – Comptabilité générale (DF) car il n'y plus qu'une seule application intégrée;
- une meilleure disponibilité de l'information. Par exemple il est possible de consulter les paiements en ligne et ainsi renseigner un fournisseur sans avoir à transiter par la trésorerie.

Inconvénients (initiaux en partie)

- la complexité de la clé comptable (CR-NATURE-PROJET-DOSSIER-VUE ADD) entraîne un risque d'erreur d'imputation nettement plus grand. Cela nécessite de procéder à des contrôles permanents a posteriori et d'effectuer des virements correctifs plus nombreux qu'avec l'ancienne application;
- la fiabilité des données repose essentiellement sur la compétence et la vigilance des collaborateurs chargés de la saisie. Dans un contexte de traitement de masse, le risque d'erreur est considérablement accru. Il faut préciser que plus d'une centaine de collaborateurs ont été formés à la CFI;
- l'intégration partielle entre les modules PA (comptabilité projet) et GL (comptabilité générale), notamment, oblige malgré tout à des saisies à double. C'est le cas par exemple pour l'enregistrement des recettes (subventions et participations de tiers qui doivent faire l'objet d'une mise à niveau du module PA).

Gestion de dossiers stratégiques et transversaux

La division s'est vu confier la gestion de divers dossiers nécessitant des analyses complexes.

- La division apporte son expertise au projet d'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève (projet EPIE1) dont la première étape s'est achevée en 2005. Il participe à la préparation de la phase complémentaire portant sur l'évaluation des biens placés sous gestion des établissements publics;
- La division participe activement aux travaux du centre de compétence, piloté par l'AFE, chargé de préparer l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Dans ce cadre, il est responsable de l'élaboration des directives d'application relatives au processus des investissements et à la gestion des immobilisations, partant des amortissements;
- En lien avec les dossiers précités, le service contribue à l'élaboration d'une comptabilité des immobilisations dont le déploiement est prévu au travers des modules spécialisés de la CFI: modules dédiés à la comptabilité des projets (constructions en cours) et à celle des immobilisations (actifs en service), qui permettront de doter l'administration d'une gestion individualisée (par objet) des terrains et constructions inscrits au bilan de l'Etat.

Comptabilité du logement

Mission

Le service assure, d'une part, la comptabilisation des versements de toutes les allocations de logement ainsi que des subventions et, d'autre part, la facturation des surtaxes et des trop perçus d'allocations de logement.

Par conséquent le service travaille en étroite collaboration et sur une base permanente avec la division sociale et la division immobilière de la direction du logement (DL).

Les services de la direction du logement concernés sont:

- Surtaxe
- allocation de logements
- habitations mixtes
- financier
- surveillance des loyers

Mesures d'aides à la personne (prêts coopérateurs)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi (article 39 E de la LGL) le 27.10.2001, 10 prêts ont été accordés pour un montant total de F 129'190.

Indicateurs de gestion

Gestion du contentieux et des arrangements de paiements accordés pour les surtaxes et les trop perçus d'allocations de logement.

Des tableaux de bord mensuels ont été mis en place avec des comparatifs N-1:

	Quantités	Valeurs
Arrangements accordés en 2003:	444	F 1'602'962.–
Arrangements accordés en 2004:	546	F 2'656'276.–
Arrangements accordés en 2005:	560	F 2'720'000.–
(projection fin 2005)		

Evolution du nombre d'actes de défaut de biens sous gestion par le service de la comptabilité du logement:

- 2001: 1'050
- 2002: 1'200
- 2003: 1'344
- 2004: 1'480
- 2005: 1'555

L'augmentation du nombre d'acte de défaut de biens sous gestion entre 2001 et 2005 est de 48%.

Globalement la facturation des surtaxes a augmenté de 13% par rapport à ce qui était prévu au budget. En conséquence le nombre d'arrangements suit la même progression avec en finalité une évolution similaire pour les actes de défaut de bien.

Le service accorde une importance particulière à la gestion des débiteurs. Partant, des tableaux de bord mensuels ont été mis en place avec comparatifs N-1 et calcul du nombre de jours de recouvrements globaux et par catégorie: surtaxe, allocations de logement.

Evolution du poste «débiteurs» de la direction du logement

- 2001: F 10'200'000
- 2002: F 9'000'000
- 2003: F 7'200'000
- 2004: F 11'028'305
- 2005: F 10'500'000 (*estimation au 31.12.2005*)

Après une forte progression du montant total, le service a pu inverser la tendance et réduire le nombre de débiteurs «ouverts». Il convient de noter que le nombre de jours de recouvrements est resté stable depuis le début de l'année pour s'établir à 155 jours en moyenne, ce qui démontre que les outils de gestion permettent de garder le contrôle de cette activité.

Evolution de la balance âgée des débiteurs au 31 décembre 2005 et répartition par catégories avec comparatif N-1:

	2004	2005 (estimation)
– à 30 jours	4%	9%
– de 31 à 60 jours	6%	5%
– de 61 à 90 jours	8%	7%
– au-delà de 90 jours	54%	49%
– arrangements	28%	30%

On constate une réduction du pourcentage de débiteurs des catégories à long terme au profit des catégories à court terme, ce qui tend à démontrer que les procédures de gestion commencent à porter leurs fruits. Cette activité sera encore améliorée en 2006.

Comptabilité financière intégrée

Il est rassurant de constater que le service a basculé dans la CFI en novembre 2005 avec succès.

Au préalable un très important travail de test a été effectué afin de s'assurer que la bascule n'entraîne pas de difficultés et surtout qu'elle permette de poursuivre les versements aux bénéficiaires sans interruption, toujours source d'instabilité.

Ces tests portaient essentiellement sur un transfert optimal de 4 applications métier via des interfaces pour être opérationnelles dans la CFI.

En moyenne 4 itérations ont été nécessaires afin de diminuer les risques d'erreurs et un collaborateur de la DRF a été mobilisé spécifiquement pour appliquer un système de contrôle supplémentaire à l'aide d'un tableur Excel.

L'ensemble des tests a permis de réduire considérablement les risques de rejets. C'est ainsi que tous les paiements de novembre ont été effectués dans les délais en enregistrant seulement 9 anomalies pour environ 6'000 paiements concernant les allocations de logement et habitations mixtes et une seule anomalie pour le paiement des subventions à la pierre. Ces rejets ont été rapidement identifiés et corrigés.

De la même manière, les factures de surtaxe pour le mois de décembre (env. 2'200) ont elles aussi été émises dans les délais et aucune réclamation n'est parvenue à ce jour. Le service termine actuellement son coaching (formation) avec les formateurs de la CFI et sera pleinement opérationnel et autonome pour le démarrage de l'activité en 2006.

Le succès de cette bascule réside dans l'excellent travail de groupe et de collaboration entre l'équipe CFI et tout le service de la comptabilité du logement.

Service du budget

La mission du service est d'assurer toutes les tâches liées à l'élaboration et au suivi du budget. Il rassemble les données puis analyse et pilote l'ensemble du processus budgétaire. Dans le détail on retiendra la préparation

- du budget des charges et revenus de fonctionnement;
- du budget des recettes et dépenses d'investissements du département;
- du plan de trésorerie des grands travaux de l'ensemble des investissements de l'Etat;
- des exposés des motifs.

Les attributions sont complétées par le suivi de toutes les modifications (dans le cadre de l'élaboration ainsi que dans le cadre des crédits complémentaires).

Une part importante de l'activité est dévolue au suivi mensuel de l'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses de tous les investissements de l'Etat (y compris LBA et solde du «train annuel des lois d'investissement»), tous départements confondus.

Un accent particulier a été mis durant cette année pour élaborer des tableaux de synthèse comprenant les projections prévisionnelles au 31 décembre afin de fournir au Conseil d'Etat les outils de pilotage requis et ainsi prioriser au mieux les besoins de l'Etat tout en s'assurant du respect des contraintes budgétaires.

Les autres tâches ayant particulièrement contribué à la consommation des ressources du service sont les suivantes:

- intendance (fournitures principalement) et gestion du mobilier (examen des demandes des services, organisation des déménagements);
- tenue de la comptabilité spécifique routes nationales et fournir les documents et décomptes à l'administration fédérale;
- gestion des projets de lois d'investissements et annexes (contrôles qualitatifs et quantitatifs), attribution des comptes;
 - établissement des décomptes:
 - Confédération: TVA et part du canton aux droits d'entrée sur les carburants;
 - Ville de Genève: entretien et construction de ses routes afin d'établir sa part sur les droits susmentionnés et facturer sa contribution aux frais de police;
 - ventilation dans les départements des charges et revenus des bâtiments de l'Etat (aux fins de budgétisation analytique notamment).

Enfin, dans le cadre de la CFI, le service s'est occupé durant toute l'année écoulée de la réalisation de nombreux tableaux de transcodification pour lui-même ainsi que pour les services de comptabilité générale et de la comptabilité du logement, et il a procédé à la mise en œuvre et aux vérifications de tous les tests pré- et post-basculer CFI.

Contrôle de gestion

Les missions principales du contrôle de gestion consistent à:

- Développer la démarche et mettre en place les outils de gestion par prestations en collaboration et cohérence avec Ge-Pilote;
- Développer des outils de pilotage et de contrôle des ressources pour assurer une gestion efficace des activités du Département;
- Procéder à des analyses de processus dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts. A la demande, mettre en œuvre les recommandations ou les procédures adéquates.

Gestion par prestations

La démarche consiste à assurer le passage d'une gestion par les ressources à une gestion par les prestations, résultats «visibles et concrets» pour les bénéficiaires. Le projet s'étend sur une durée de 3 à 4 ans. Il s'agit de bâtir une structure par prestation, valoriser ces prestations et développer les outils budgétaires et de comptabilité analytique permettant de pérenniser ce mode de gestion.

La communication autour du projet a été poursuivie tout au long de l'année 2005. Un point régulier a aussi été réalisé auprès de la Commission du personnel pour une plus grande transparence. Pour répondre à cette même exigence de transparence, le contrôle de gestion a mis en place un site intranet accessible aux collaborateurs qui comporte l'ensemble des résultats de la démarche : fiches de prestations, détail des activités, reporting par prestation (etc.) ainsi que les éléments de méthodologie en support au projet (organisation, planning, définitions, outils de communication...).

L'année 2005 a été marquée par la construction du catalogue de prestations auquel les directions ont largement contribué. Ces prestations ont été déclinées en activités et processus afin de s'assurer d'un lien cohérent entre le niveau opérationnel et le niveau stratégique.

La contrôleur de gestion est aussi coordinatrice GE-Pilote. A ce titre, elle est chargée de la mise en œuvre des concepts Ge-Pilote dans le département, coordonne la gestion par prestations départementale avec la démarche entreprise par la direction de Ge-Pilote. Elle collabore à la définition des paramètres, à la mise en place et au suivi de la gestion par prestations au sein de l'Etat.

Année 2006:

- valorisation des prestations;
- terminer le catalogue des prestations de moyen;
- analyse des processus ciblés dans une recherche d'optimisation;
- préparation à la construction d'un budget par prestations et ébauche de la comptabilité analytique.

Développement des outils de pilotage et de contrôle

Etats de restitutions issus de la CFI

Le contrôle de gestion participe à l'organisation de l'information et au développement des outils de restitutions de la CFI, notamment par la mise en place d'un info centre.

Des états de restitutions, standards et spécifiques ont été développés notamment pour assurer le contrôle budgétaire et le suivi financier des projets de construction.

Afin de favoriser l'autonomie des directions dans l'accès aux informations financières tout en garantissant une homogénéité dans les états de restitutions transversaux mis à disposition, le contrôle de gestion a sollicité la création d'un pôle de «référénts» dans les directions qui permettra de favoriser les échanges et de mieux appréhender les besoins.

Il organise une formation aux restitutions, prévue en janvier, pour permettre aux utilisateurs d'accéder eux-mêmes aux informations financières, de façon autonome.

Nouveaux outils de pilotage et de contrôle développés

Le contrôle de gestion réalise des analyses et fait des propositions sur les règles de gestion ou sur les modes d'organisation à améliorer ou mettre en place.

Il s'agit par exemple de la mise en place d'un portefeuille d'études d'avant projet pour aider à la priorisation des études en amont du processus et ainsi anticiper les risques de dépassement.

Le contrôle de gestion a engagé les démarches pour bénéficier d'un outil d'inventaire des biens mobiliers déjà existant au CTI dans une recherche de transversalité et a assuré la mise en œuvre de l'inventaire physique à moindre frais, après adaptation de l'outil et mise en œuvre de modes opératoires.

Analyse, contrôle et conseil

Contrôle interne

Le contrôle de gestion s'investit dans le soutien aux directions pour la mise en place d'un dispositif de contrôle interne fiable et efficace. Il étudie, sur demande, et participe à l'élaboration des directives et procédures de gestion.

Il a élaboré ou participé à l'élaboration des nouvelles directives qui portent notamment sur :

- l'inventaire des biens mobiliers;
- l'abandon de créances;
- participation à la mise en place des modes opératoires et procédures de la CFI.

Il centralise les directives de la direction financière et s'assure de leur mise à disposition dans l'intranet du département.

Une analyse approfondie de la réalité du contrôle interne au DAEL a conduit le contrôle de gestion à proposer un mode d'organisation qui permette d'améliorer le dispositif de contrôle interne en place. Sa mise en œuvre est actuellement à l'étude.

Analyse de processus

Il apporte son soutien à l'amélioration des processus vers une plus grande efficacité, une réduction des risques ou une recherche de réduction des coûts.

Les principales analyses de processus ont porté sur:

- l'évaluation du coût des permis de machinistes pour rechercher la rentabilité du processus et évaluer le coût des émoluments à refacturer;
- le fonctionnement de l'économet du DAEL dans une recherche d'optimisation et d'adaptation aux possibilités de la CFI ayant conduit au choix de la suppression du stock de consommable au Département;

- la même démarche a été entreprise pour la conciergerie du DAEL, sans toutefois conduire à la suppression du stock dans un premier temps;
- l'analyse des activités liées à l'autorisation d'utiliser le domaine public suite au transfert des amarrages au DIAE;
- l'analyse du flux de facturation suite à autorisation de construire / facturation de taxe d'équipement afin de préciser les contraintes d'une adaptation au nouvel outil CFI;
- l'analyse des processus de la comptabilité logement afin de chercher la meilleure intégration possible des activités de comptabilité logement dans les processus de la direction du logement (surtaxe, allocations, subventions).

Activités ponctuelles

Ponctuellement, des activités spécifiques sont confiées au contrôleur de gestion: par exemple, le rôle de représentante du département pour la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière au sein du groupe GPI (désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons – RPT).

Opérations foncières (Gestion du patrimoine de l'Etat)

Le service des opérations foncières est responsable de la gestion de toutes les transactions foncières de l'Etat de Genève, soit les aliénations, acquisitions et échanges de bien-fonds. Il est étroitement associé au traitement des opérations ouvrant la faculté d'exercice par l'Etat de son droit de préemption légal (zones de développement destinées au logement ou à l'industrie, immeubles classés, Fondation de valorisation des actifs de la BCGe).

Politique foncière de l'Etat

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil du principe de l'amélioration qualitative du patrimoine immobilier de l'Etat (RD 324), toutes les possessions de celui-ci ont été passées en revue, ce qui avait amené le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil deux premiers trains de projets de loi autorisant l'aliénation de divers bien-fonds dont la conservation dans le portefeuille immobilier de l'Etat ne se justifiait manifestement plus. Poursuivant sur sa lancée, le département a sélectionné quelques dossiers sur la base desquels le Conseil d'Etat a statué en automne 2005 et dont les projets de loi sont déposés au Grand Conseil en vue d'un vote prévu en hiver 2006.

Acquisitions

Le 29 novembre 2002, le Grand Conseil avait voté la loi 8552 mettant à la disposition de l'Etat une somme de F 30 millions destinée à acquérir des biens fonciers, terrains ou immeubles, en relation avec sa politique foncière présentée au Grand Conseil en automne 1999. Ce montant, que ce soit par achat de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption instauré en faveur de l'Etat de Genève, a permis en 2005 les acquisitions suivantes, classées par zone d'affectation.

A. Logement

- Carouge, parcelles 355 et 1099, avec bâtiments, par préemption, F 800'000.–
- Carouge, parcelle 359, F 94'000.–, achat à l'office des faillites
- Plan-les-Ouates, parcelle 4463, avec villa, achat de gré à gré, F 550'000.–

- Genève-Plainpalais, parcelles 1049 et 1050 avec bâtiment, par préemption F 2'300'000.–

Zone de développement destinée aux organisations internationales

- Pregny-Chambésy, parcelle 1323 avec construction, par préemption, F 1'950'000.–

Il faut relever que, durant l'exercice écoulé, sur les 233 dossiers de vente qui lui ont été soumis, y compris ceux de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (61 dossiers), l'Etat n'a donc exercé que trois fois le droit de préemption inscrit en sa faveur, toutes zones confondues. Il n'y a eu qu'une acquisition de gré à gré.

Aliénations

Dans le cadre de la politique de valorisation des actifs immobiliers au cours de l'exercice écoulé, l'Etat a vendu les objets suivants:

- Chancy, vente à des particuliers de la parcelle 2527, ancienne gendarmerie, F 750'000.–
- Dardagny, vente à la commune de la parcelle 989, F 708'000.–

Opérations relatives au domaine routier

Dans le domaine des routes cantonales, pour l'aménagement de giratoires, la construction de pistes cyclables et de trottoirs, quelque 500 m² ont été acquis.

Activités diverses

Renaturation de la Seymaz

Suite aux difficultés rencontrées lors des négociations d'emprises en zone agricole et des oppositions qui se sont manifestées au projet de renaturation, le département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement a décidé de proposer un aménagement plus léger qui devrait faciliter son acceptation par les riverains. De nouvelles négociations ont été engagées dans un climat plus favorable.

Future ligne de tram Acacias - Pont-Rouge - Palettes

Pour le tronçon des Acacias, les travaux sont terminés. En ce qui concerne le secteur Pont-Rouge - Palettes, la quasi totalité des opérations sont finalisées et la mise en service du tram est prévue en 2006.

Future ligne de tram Cornavin - Meyrin

Les négociations avec les nombreux propriétaires sont quasiment terminées et l'autorisation de construire est en force pour le premier tronçon Cornavin - Les Avanchets. Le début des travaux est prévu au début 2006.

CEVA, future liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse

Le service des opérations foncières a été chargé de toutes les négociations avec les riverains. Les premiers contacts ont été déjà établis dans le secteur Gare des Eaux-Vives/ Gare de Chêne-Bourg en vue d'informer au mieux tous les propriétaires touchés au sujet des futures emprises provisoires et définitives sur leurs parcelles.

Collaboration avec la Fondation de Valorisation des Actifs de la BCGe (FVABCGe)

Le service des opérations foncières a été chargé de faire le lien entre le DAEL et la FVABCGe. A ce titre, il entretient

d'étroites relations avec sa direction qui lui a soumis près d'une centaine de dossiers cette année. Comme relevé ci-dessus, un immeuble a été acheté par l'exercice du droit de préemption, dans la commune de Genève, section Plainpalais, parcelles 1049 et 1050, sis rue de l'Aubépine 16.

Autres activités

Pour mémoire, le service des amarrages et du domaine public a quitté le giron de la division le 1^{er} juin 2005 pour être intégré au département du territoire (DT).

7.3 Direction de la police des constructions

Mission

Instruire et statuer sur les requêtes en autorisation de construire, en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Exercer les contrôles nécessaires pour prévenir et réprimer les contraventions à ces lois et assurer la gestion du contentieux lié à l'activité décrite ci-dessus, ainsi que le conseil et l'information aux mandataires professionnels et au public. Participer enfin aux groupes de travail et commissions parlementaires qui traitent de la législation sur les constructions.

7.3.1. Méthodes de travail

Grâce à la collaboration active du Centre des technologies de l'information (CTI) ainsi qu'à l'engagement des collaborateurs, et nonobstant les difficultés budgétaires, l'application informatique SAD (Suivi administratif des dossiers) de la direction a été sensiblement remaniée. La version nouvelle a été mise en activité avec succès à la fin de l'année et il sera possible, à brefs délais, d'en retirer les avantages escomptés en terme de lisibilité des procédures, tenue de tableaux de bord, etc.

7.3.2. Priorités et activités

Commission d'architecture

La commission s'est réunie à 24 reprises et a émis 612 préavis à l'intention du département, portant sur l'esthétique des bâtiments et leur intégration dans le site. Elle a poursuivi son activité d'analyse de certains avant-projets importants (écoles, établissements médicaux, autres) présentés en consultation. Le dialogue que la commission entretient avec les mandataires, les communes concernées et les autres commissions consultatives contribue à l'avancement et à l'aboutissement des dossiers. La relation étroite entretenue avec la HAU a également facilité le traitement des questions liées à l'accessibilité des bâtiments en faveur des personnes handicapées.

Habitabilité

Le nombre de projets de logements examinés a été stable. 640 dossiers ont fait l'objet d'une vérification du respect des lois et règlements en vigueur, y compris de l'ordonnance de la protection contre le bruit (OPB). La participation aux commissions de suivi et de coordination relative aux établissements publics et aux projets d'assainissements du bruit des routes a été maintenue.

Inspection de la construction

Le service a principalement pour tâches la conduite de l'instruction des requêtes en autorisation de construire, le contrôle de la conformité des objets réalisés et le traite-

ment des infractions. Une permanence de consultation est assurée pour les requérants et les professionnels de la construction. A noter que la répartition nouvelle des activités par secteurs permet un suivi qualitatif apprécié, étant précisé que si le volume de dossiers est stable, leur complexité est croissante.

Service juridique

Le service juridique a notamment pour mission d'assurer le suivi des procédures contentieuses ou non. Sur le plan non contentieux, soit l'instruction des requêtes en autorisation de construire, le groupe LDTR rattaché au service juridique a émis 303 préavis se rapportant à 378 immeubles d'habitation. Il procède par ailleurs régulièrement à des visites d'immeubles. Il établit des diagnostics de bâtiments d'habitation à l'aide de la méthode dite «EPIQR» et met en place un inventaire visant au recensement du domaine bâti. S'agissant du contentieux judiciaire, il a été enregistré au total 305 recours auprès des juridictions compétentes, se décomposant comme suit:

- 08 recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions, soit 160 recours dirigés contre des autorisations de construire, 28 recours interjetés contre des décisions de refus, 7 recours dirigés contre des autorisations d'aliéner.
- 2 recours auprès du Tribunal administratif, soit 42 recours dirigés contre des autorisations de construire, 17 recours interjetés contre des décisions de refus et 2 recours dirigés contre des autorisations d'aliéner.
- recours auprès du Tribunal fédéral suisse, soit 3 dirigés contre des autorisations de construire, 1 contre des décisions de refus.

Enfin, le service juridique contribue activement à la coordination des procédures entre départements, particulièrement avec le nouveau département du territoire.

Ventes d'appartements

Le département a enregistré 480 nouvelles requêtes en autorisation d'aliéner (+ 17 par rapport à 2004), délivré 460 autorisations et opposé 4 refus, la différence s'expliquant par le solde de dossiers en suspens ou en cours d'instruction.

Bonus à la rénovation

Suite au vote par le Grand Conseil, le 1^{er} octobre 2003, d'un crédit de Fr. 20'000'000.– ouvrant un «second» bonus conjoncturel à la rénovation, la commission d'attribution, qui regroupe tous les partenaires sociaux, a poursuivi ses travaux et s'est réunie à huit reprises pour rendre des préavis favorables sur trente-deux demandes de subvention, contre un seul préavis défavorable.

Service sécurité et salubrité

Les tâches du service s'articulent principalement autour de la protection incendie, de la sécurité des ascenseurs et de la salubrité des constructions. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle version des prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) au 1^{er} janvier 2005, les collaborateurs concernés ont dispensé plusieurs séances d'information aux professionnels de la construction. Indépendamment d'une très importante activité de conseil au public, mandataires et entreprises, ainsi que de contrôles sur place, le service a établi environ 5000 préavis de demandes d'autorisation de construire. De plus, il a effectué plus de 450 opérations relatives à des requêtes en permis d'habi-

ter ou d'occuper. S'agissant des installations d'ascenseurs, il a été traité quelques 500 dossiers courants. Le traitement des plaintes relevant d'insalubrité ou nuisances, au nombre de 256, constitue l'essentiel du «volet» salubrité.

Inspection des chantiers

L'amélioration de la prévention des accidents sur les chantiers dès la conception du projet se poursuit par l'encadrement et le conseil de l'inspection des chantiers auprès des ingénieurs coordonnateurs en sécurité des chantiers pour les chantiers importants mais aussi auprès des ingénieurs et chargés de sécurité dépendants des entreprises pour les chantiers de moindres importances. Les contacts avec les mandataires commencent à porter leurs fruits sur le terrain. Les missions traditionnelles de l'inspection des chantiers restent cependant effectives et le service a procédé à 27'200 inspections de 4'600 chantiers. Plusieurs cours ont par ailleurs été organisés pour assurer la formation d'environ 700 personnes (chefs d'équipes, machinistes, grutiers, conducteurs d'engins de terrassement, conducteurs de grues hydrauliques auxiliaires, etc). Genève est un canton à niveau de sécurité élevé, la fréquence des accidents étant de 10,5% inférieure à la moyenne nationale.

7.3.3. Statistiques

Le décompte des dossiers enregistrés, ainsi que des décisions notifiées, s'établit comme suit:

A/ Enregistrements	2004	2005
– demandes définitives	708	726
– demandes préalables et de renseignements	65	99
– demandes de démolition	130	131
– demandes APA	1'599	1'660
– demandes APAT	299	274
– demandes complémentaires	387	429
	3'188	3'319
B/ Décisions		
– autorisations définitives	608	668
– autorisations préalables et de renseignements	31	35
	26	18
– autorisations de démolir	128	130
– APA	1'457	1'539
– APAT	299	281
– LER	3	0
– LER-PA	0	0
– LER-PAT	0	0
– refus	125	116
– demandes complémentaires	313	358
	2'990	3'145
– demandes de prorogation	174	183
– demandes en cours d'instruction au 31 décembre 2005	1'052	1'132
– dont APA	420	428
– demandes complémentaires	57	72
– démolitions	57	62
– définitives	412	432
– préalables	58	73
– demandes de renseignements	40	60
– LER (ancienne procédure)	8	5

Le nombre de nouveaux logements autorisés s'élève à 1628 (dont 423 villas individuelles) contre 1449 (dont 224 villas individuelles) en 2004. 183 décisions prorogeant la validité d'autorisations de construire ont été notifiées contre 174 en 2004.

7.4 Direction de l'aménagement du territoire

Elaboration d'études stratégiques et d'instruments de pilotage et de coordination de l'aménagement cantonal et régional

Elaborer le plan directeur cantonal et promouvoir sa mise en œuvre

Etudes de base

Centres commerciaux: Une étude analytique et prospective dans le bassin transfrontalier a été engagée en 2005. Elle servira à définir les orientations en matière d'implantation d'équipements commerciaux dans la planification directrice cantonale. Elle devra également prendre en compte les attentes de la Confédération pour la planification des installations à forte fréquentation (IFF). Elle doit donc apporter les informations de base et les hypothèses, en prenant en compte la dimension transfrontalière, permettant d'élaborer les scénarios, qui feront l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) (SPDC).

Jardins familiaux: L'étude, qui vise principalement à trouver des sites de remplacement pour des groupements de jardins familiaux qui devraient être déplacés au cours de ces prochaines années, est terminée. Elle a donné lieu à un rapport final qui sera soumis au Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre 2006 (SPDC).

Actualisation du plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal, approuvé par le Conseil Fédéral le 14 mars 2003, suite à son adoption par le Grand Conseil le 21 septembre 2001, nécessite une mise à jour, qui ne remet pas en question les orientations prises, mais qui vise prioritairement à répondre aux compléments demandés par Confédération dans sa décision. Cette actualisation va aussi permettre des mises à jour factuelles, le plan directeur cantonal devant rester un instrument apte à orienter, sur la base de données mises à jour, la politique de l'aménagement cantonal.

Le délai, fixé à fin 2005 par la Confédération, a été reporté d'une année, en accord avec l'Office fédéral du développement territorial, ce qui permettra également de faire une évaluation de la mise en œuvre des mesures proposées. Les adaptations sont en cours tant au niveau des textes que des documents graphiques: la phase de consultation interne à l'administration cantonale interviendra au printemps 2006 (SPDC).

Projets et mesures de mise en œuvre

Dans le domaine de l'urbanisation, la mise en œuvre du plan directeur cantonal engage trois types de mesures, complémentaires pour répondre aux besoins en logements:

- densification de la zone villas par modifications de zones;
- déclassements ciblés pour des extensions urbaines sur la zone agricole;
- poursuite de l'urbanisation de la couronne suburbaine.

Ces mesures sont explicitées dans la brochure «Construire pour demain», disponible sur le site Internet du DAEL et dont la mise à jour est assurée régulièrement. Elle

fait notamment le point sur l'état d'avancement des deux trains de mesures lancés par le DAEL en 2001, soit le premier train de onze déclassements de la zone villas et le second engageant les études de quatre grands périmètres à urbaniser, dont trois impliquant des emprises sur la zone agricole. Le troisième train de mesures, lancé en 2005, a permis de mettre à l'enquête publique deux séries de PLQ prioritaires dans la 3^e zone de développement (SEPA).

La politique en faveur des espaces verts a été poursuivie: création de zones de verdure, accompagnement des projets d'espaces verts, constitution d'une base de données des espaces verts, planification transfrontalière, etc. Un nouveau train de modifications de zone, concernant des réalisations récentes d'espaces verts, des projets en cours et des propositions, sera mis à l'enquête au début 2006 (SPDC).

Le secteur de Genève sud a fait l'objet d'une étude en 2004 préconisant, pour l'essentiel, l'abandon d'une route interquartier continue, telle que projetée il y a une dizaine d'années, et de toute nouvelle pénétrante vouée au trafic de transit. Deux compléments d'étude ont été conduits en 2005 pour vérifier, d'une part, la possibilité de compléter le giratoire de la Milice (accès au contournement autoroutier de Plan-les-Ouates) et, d'autre part, les possibilités de raccordement du secteur central de Genève Sud au contournement autoroutier. Le Conseil d'Etat a pris acte de ces deux études et en a tiré, en octobre 2005, les conclusions suivantes:

- réalisation à court terme du réaménagement de la plateforme douanière de Bardonnex, afin d'en augmenter la capacité;
- développement du projet et engagement de la procédure d'approbation pour le complément de jonction autoroutière de la Milice, afin de viser une mise en service à l'horizon 2010 (achèvement de la première étape du PAC La Chapelle - Les Sciens);
- mise au point d'un avant-projet de réalisation de la variante de raccordement dite tracé direct par le ch. Baumgartner et un nouveau pont sur la Drize;
- maintien de la réservation routière entre les routes d'Annecy et de Saconnex-d'Arve;
- vérification de l'intérêt d'une liaison routière entre les routes de Pierre-Grand et de Moillebin;
- adaptation de l'offre en transports publics dans le secteur de Genève Sud, en coordination avec les ouvrages précités et avec la réalisation du projet CEVA, dans le cadre des prochains plans directeurs des transports publics (SPDC).

Observatoire du territoire

Le SPDC collabore avec le SIT pour le développement de l'observatoire du territoire, notamment quant à la définition des indicateurs aptes à évaluer la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

L'aménagement de l'espace rural

L'étude de l'aire rurale de Bardonnex et Plan-les-Ouates, a fait l'objet d'un projet de rapport final qui reste à valider par les acteurs concernés. Rappelons que l'objectif est d'affiner la démarche du plan directeur cantonal visant à circonscrire les secteurs qui se prêtent à l'implantation de serres. La complexité du territoire étudié et l'existence d'intérêts multiples difficiles à concilier (besoins de l'agriculture, respect des valeurs naturelles, patrimoniales et paysagères) expliquent les difficultés rencontrées. Des pro-

positions complémentaires sont en cours d'élaboration en partenariat avec les services impliqués en vue de préparer le choix d'une option au début 2006 (SPDC).

Etude d'aménagement des grands secteurs destinés au développement des serres (Plaine de l'Aire et Veyrier - Troinex): la conclusion de cette étude a été retardée par la recherche d'un outil foncier à la fois efficace et compatible avec le droit foncier rural. Une proposition concrète est maintenant disponible, ce qui permettra d'ouvrir la consultation sur le rapport final au début 2006. Il contiendra une image directrice qui servira de base pour l'établissement des futurs plans localisés agricoles et il proposera des actions de mise en œuvre (SPDC).

Promouvoir et mettre en œuvre la collaboration transfrontalière et intercantonale en matière d'aménagement du territoire

Représentation du DAEL au sein des institutions transfrontalières

Comme par le passé, le suivi de diverses instances du CRFG et du Conseil du Léman, ainsi que la participation à la coordination interdépartementale ont été assurés (Direction).

Systèmes d'information du territoire intercantonaux et transfrontaliers

Dans le cadre du système d'information du territoire lémanique (SITL), la DAT a poursuivi la mise à jour des données existantes ainsi que l'acquisition de nouvelles données, notamment en relation avec le projet d'agglomération. Les demandes de mise à disposition de données pour des études de la région franco-valdo-genevoise ont augmenté en 2005 (SIT).

Réalisation et suivi des PAC transfrontaliers

Rectangle d'Or: Ce projet, engagé dès 1997, a fait l'objet d'études pré-opérationnelles en 2001 et 2002, sous la double conduite du département et de la communauté des communes du Pays de Gex (CCPG). Un document de synthèse a permis en 2004 l'information et la consultation des collectivités concernées, ainsi que plusieurs présentations publiques. L'extension au canton de Genève des accords de Karlsruhe permet d'opter pour une structure qui paraît adéquate pour piloter le projet : un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT).

La première phase d'une nouvelle série d'études (urbanisme, transports, économie et fiscalité, environnement), conduites en relation étroite avec les communes suisses et françaises concernées, a permis de déboucher sur un schéma d'aménagement qui a été soumis à l'approbation formelle des communes fin 2005. Le résultat de cette consultation permettra d'engager la seconde phase visant à mettre en place le GLCT, à inscrire le projet dans les différents documents d'aménagement et à programmer les premières réalisations.

Etoile Annemasse Genève: Ce projet transfrontalier, visant la création d'un nouveau pôle urbain autour de la gare d'Annemasse, appelée à devenir une plate-forme d'échange multimodal, a fait l'objet d'études qui devront aboutir début 2006 à un schéma directeur, un programme-cadre et à l'identification des premières actions. La décision de la commune de Ville-la-Grand de se retirer d'une partie du périmètre nécessite une adaptation du projet. La DAT participe au pilotage franco-suisse de cette démarche.

Le Conseil d'Etat envisage par ailleurs une prise de participation du canton au capital de la SED Haute-Savoie, société d'économie mixte qui est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du projet (SPDC).

Porte sud (Saint-Julien - Archamps - Neydens): Le pilotage de ce projet, qui constitue l'un des pôles de l'agglomération franco-valdo-genevoise, est placé sous l'égide de la communauté de communes du Genevois. L'accent a été mis, dans la phase actuelle de la démarche, sur le développement économique. Aussi, le suivi en a été assuré par le DEEE. La DAT n'a pas été sollicitée en 2005 pour participer à des séances de concertation ou à des groupes de travail thématiques (SPDC).

Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération, engagé dès 2004, vise à élaborer une politique cohérente et à mettre en place la mise en œuvre des mesures aptes à gérer l'agglomération franco-valdo-genevoise, qui contient 700'000 habitants et 350'000 emplois.

Après une phase préparatoire qui a notamment permis, courant 2004, de faire valider par l'ensemble des partenaires concernés le programme de la démarche, un co-financement des fonds européens INTERREG a été obtenu, ce qui a permis de lancer concrètement le projet en janvier 2005. Il va se dérouler sur une période de deux ans et demi.

Les structures de suivi ont ainsi pu être mises en place. Elles sont composées d'un comité de pilotage politique, d'une équipe de projet conduite par deux chefs de projet à mi-temps, l'un français, l'autre suisse, d'un comité de projet composé de techniciens représentant les divers partenaires.

Les divers volets de la mise en œuvre sont traités dans le cadre de groupes de projet, dont la plupart existent déjà au sein des structures de concertation transfrontalières (CRFG, DTPR, etc.).

Lors du premier comité de pilotage, le cadre de travail a été confirmé. Il s'articulera autour de huit thématiques (l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, la formation, l'environnement, la santé, la culture) pour lesquelles les attentes, les enjeux et les mesures envisageables sont abordés. Il s'agira aussi de proposer une structure apte à poursuivre cette collaboration et à porter les projets et leur mise en œuvre sur la durée.

S'inscrivant dans le cadre fixé par la Confédération en matière de soutien aux questions d'agglomération, le projet bénéficie désormais d'un soutien spécifique de l'Etat français. En effet, le partenariat franco-valdo-genevois s'est porté candidat à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR en mai 2005. Cette candidature a été retenue et trois axes de travail ont été définis:

- la métropole transfrontalière franco-valdo-genevoise;
- la coopération métropolitaine avec les partenaires français et suisses;
- sensibiliser – mobiliser – rassembler.

Ces trois axes permettront de développer, avec des moyens supplémentaires, les orientations stratégiques et les actions concrètes à réaliser à partir de 2007 afin de promouvoir les grandes fonctions métropolitaines et d'accroître le rayonnement de la métropole transfrontalière.

Un bilan intermédiaire de l'avancement de la démarche est prévu début 2006 dans le cadre d'un séminaire réunissant les élus des différents territoires.

Le SPDC participe activement à la démarche du projet d'agglomération. Il fait partie du comité de projet qui a pour tâche d'appuyer et d'orienter le travail de l'équipe de projet. Il assure la réalisation de la cartographie transfrontalière, complémentaire à celle du SITL, notamment sur les thèmes suivants: les sites à enjeux et les grands projets dans l'agglomération, les projets d'infrastructures de transports, la qualité de la desserte par les transports publics, l'avancement de la planification par territoire. Il participe aux groupes de travail urbanisation-mobilité et logement et a pris l'initiative, avec le SFPNP, de préparer le cadre d'une démarche sur le paysage.

Suivi des projets d'aménagement des territoires voisins

La DAT est associée à plusieurs études engagées par des collectivités françaises du bassin genevois: SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays-de-Gex, SCOT et plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération annemassienne et divers plans locaux d'urbanisme (PLU). (SPDC).

Etudes de base régionales et transfrontalières

Pérennisation des espaces agricoles du bassin genevois: L'étude intitulée «Diagnostic de l'espace agricole transfrontalier franco-valdo-genevois», qui bénéficie de subventions allouées dans le cadre du programme INTERREG III, s'est poursuivie en 2006. La phase la plus importante a été la réalisation d'une enquête auprès des exploitations agricoles du périmètre d'étude qui comprend le canton de Genève, le district de Nyon, le Pays de Gex et le Genevois haut-savoyard. L'objectif de cette importante étude est de parvenir à une connaissance homogène des espaces agricoles dans leur dimension transfrontalière afin d'identifier les espaces qui méritent un effort de protection particulier. Le rapport final est attendu dans le courant du premier semestre 2006.

Accomplir les tâches imposées par la Confédération dans le domaine de l'aménagement du territoire

Les services de l'aménagement ont assuré le suivi du plan sectoriel des transports de la Confédération et assuré le préavis du Canton (SEPI).

Un tableau de bord des surfaces d'assolement est régulièrement tenu à jour, afin de vérifier le respect du quota fixé par la Confédération compte tenu des projets en cours ou planifiés par le plan directeur cantonal (SPDC).

Plusieurs projets localisés visant à réaliser les maillons manquants du plan directeur des chemins de randonnée pédestre sont en cours (SPDC).

Surveillance de l'organisation du territoire des communes et élaboration d'instruments d'orientation de l'aménagement au niveau local

Effectuer ou piloter l'élaboration des plans directeurs de quartier et d'études directrices

Plans directeurs de quartier initiés par le DAEL

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal, l'élaboration des plans directeurs de quartier a été engagée, notamment dans le cadre de PAC (périmètres d'aménagement coordonné). A ce jour l'ensemble des PAC prévus au plan directeur cantonal est en phase de planification.

PAC La Chapelle: L'étude d'aménagement engagée en 2002 s'est concrétisée par la mise au point d'un plan directeur de quartier (PDQ) et par un projet de modification des limites de zones. Ces deux plans ont fait l'objet d'une enquête publique en septembre 2003. La modification de zone a été adoptée par le Grand Conseil en mars 2005. Des études complémentaires, de circulation et de la ceinture verte, ont été réalisées. A terme, il est prévu que cette extension de la ville située sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates accueille environ 4'000 habitants (SPDL). La mise en œuvre de l'urbanisation de la Chapelle fait l'objet d'une collaboration avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), cette entité étant chargée de la mise sur pied d'un opérateur de développement.

PAC «Jardin des Nations»: Le plan directeur de quartier a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 mars 2005, après son approbation par les communes concernées: le document est constitué du plan et de 15 fiches d'actions prioritaires. Quant à la modification du régime des zones pour l'ensemble du secteur, elle a été mise à l'enquête publique en janvier 2004. Les observations reçues, notamment de la part de certaines organisations internationales, ont nécessité des négociations particulières qui se poursuivent sous l'égide de la Mission suisse. Les questions soulevées concernent essentiellement les aspects de sécurisation des sites et les constats de nature forestière, qui ont fait l'objet de recours. Ces documents servent désormais de référence pour les différents projets intervenant dans le périmètre: tram Grand-Saconnex, route des Nations, recherche d'implantations pour les OI et les ONG, cheminements etc. (SPDL).

PAC «Mon Idée – Communaux d'Ambilly» (MICA): L'étude de ce PAC a été engagée en 2004 avec des mandats d'études parallèles. En 2005 l'un des mandataires a poursuivi l'élaboration du plan directeur de quartier. Un avant projet a fait l'objet d'une large consultation publique et technique. Une exposition publique a eu lieu en automne, ainsi qu'une information sur Internet. Un plan de réservation du site routier a été adopté, un projet de modification du régime de zone lancé. Deux réunions d'information des conseils municipaux de Thônex et de Puplinge ont été tenues. Plusieurs ateliers, réunissant des experts initiés, les services concernés et les autorités municipales ont permis l'avancement du projet sous l'égide d'une large concertation. Deux motions adoptées par le Grand Conseil ont également été prises en compte pour orienter le projet. Une réflexion sur le financement du projet et l'organisation de sa mise en œuvre ont été engagés. Il est prévu de mettre le plan directeur de quartier à l'enquête publique en avril 2006. (Direction de projet MICA).

PAC Sécheron: La DAT poursuit le pilotage du groupe Etat-Ville chargé de la coordination des aménagements sur le site compris entre le parc William-Rappard et la place des Nations. Le groupe a tenu cinq séances en 2005, consacrées en bonne partie au suivi des projets de parking. Le secteur de Sécheron a fait l'objet du prix de l'ASPAN 2005 pour la coordination entre urbanisme et planification énergétique.

PAC Frontenex – La Tulette à Chêne-Bougeries et Cologny: La DAT a élaboré le projet de plan directeur de quartier (plan, rapport annexe et fiches de coordination). Elle pilotera la concertation avec les propriétaires fonciers, ainsi que le suivi et l'orientation des demandes de renseignements. Accompagnement et suivi des procédures des plans d'affectations (modifications des limites de zones et PLQ) auprès des services de l'Etat, de la Commission

d'aménagement du Grand-Conseil, des communes et des particuliers. Elle dirige les recherches de site pour la délocalisation du terrain d'entraînement des Fourches, qui devra laisser place à un collège (SPDL).

PAC Bernex-Est: L'étude de ce pôle de développement situé au croisement de l'autoroute et du prolongement de la ligne de tram Bernex s'est engagée, en collaboration avec la commune, avec les étapes suivantes: élaboration de la première phase de la démarche consistant à répondre aux conditions évoquées dans la fiche 2.13 du plan directeur cantonal. La DAT pilote l'étude avec l'aide d'une coordinatrice de mandats d'expertise dans les domaines de l'environnement, de l'économie et des transports. Le rapport de synthèse de la première phase a été validé par le COPIL le 1^{er} novembre 2005 et concrétisé par une décision du Conseil d'Etat pour la poursuite du PAC sous forme de mandats d'études parallèles (PV CE 28 novembre 2005) (SPDL).

PDQ Les Vergers à Meyrin: Ce site est l'une des extensions de l'agglomération sur la zone agricole permettant de réaliser env. 1'000 logements. Les études se sont poursuivies de manière suivante: pilotage du mandat l'élaboration du projet de plan directeur de quartier, mise au point des fiches de mise en œuvre du PDQ, organisation de la consultation publique (séance publique, communication, traitement des observations), organisation du processus de concertation avec les autorités de la commune de Meyrin (Conseil administratif et municipal), les propriétaires fonciers, les milieux agricoles, pilotage des compléments d'étude en concertation avec la commune de Meyrin (SPDL).

PDQ La Plaine à Dardagny: Cette étude, mise en suspens en 2004, a été reprise afin d'élaborer une nouvelle version de PDQ ainsi que le projet de modification de zone. La consultation publique du plan directeur de quartier et l'enquête publique de la modification de la zone seront ouvertes simultanément au début 2006 (SPDL).

PDQ Les Marbriers à Lancy: L'avancement de ce projet, permettant le développement d'un quartier, s'est poursuivi avec les activités suivantes: élaboration de la synthèse des consultations techniques, participation à une assemblée publique et nouvelle synthèse du plan et des fiches de mise en œuvre suite à la consultation publique, coordination avec des PLQ élaborés dans le périmètre et suivi d'une étude communale sur les espaces publics. L'adoption du PDQ est prévue pour le début 2006 (SPDL).

Plateau de Vessy, Veyrier: Cette étude a été initiée pour permettre l'extension de la maison de Vessy et la construction de logements sur un terrain de l'Hospice général. La DAT a mené les démarches suivantes: pilotage de l'étude d'aménagement en vue de sa validation par le comité de pilotage, participation à l'organisation des concours d'architecture, participation au jury des deux concours, jugés à la fin novembre 2005 (SPDL).

Secteur des Ports Francs: En relation avec le projet de valorisation des terrains CFF de la Praille et d'aménagement des espaces publics liés à la halte CEVA de Lancy – Pont-Rouge, la DAT a orienté les projets de la SA Ports Francs Genève visant à assainir le bâtiment administratif actuel et à densifier la partie sud du site.

Site de Vengeron – Tuileries: Conformément aux dispositions du plan directeur cantonal, la DAT a piloté d'une part l'établissement d'un schéma directeur pour l'aménagement des installations riveraines (port et zone de loisirs) et d'autre part la coordination des intentions d'aménagement sur le terrain de Champ-du-Château. Il en est résulté

notamment la signature d'une convention avec les propriétaires du terrain en vue de son déclassement et de l'établissement d'un plan directeur de quartier.

Plusieurs zones industrielles ont également fait l'objet d'études. Ont été élaborés les plans directeurs de la zone industrielle de la Scie (Versoix) et des Batailles (Vernier – Meyrin). Quant à la ZIPLO, elle a fait l'objet d'une analyse de ses conditions d'accessibilité.

Ont été étudiées également les secteurs en zone industrielle des Batailles (ZODIB) à Vernier/Meyrin, du Bois-de-Bay à Satigny (SEPA).

PDQ de Drize: Le PDQ a été adopté par le Conseil d'Etat le 27 avril 2005. Parallèlement, le DAEL a approuvé les principes de réaménagement de la route de Drize, dont l'avant-projet sera engagé en 2006. Ces documents fourniront le cadre nécessaire à la coordination des développements prévus (CO, ensemble d'habitation) (SEPA).

Plan directeur du site de Belle Idée: Ce projet a pour but d'évaluer les potentiels à bâtir pour le développement de ce site hospitalier et les mesures d'aménagement nécessaires pour préserver les qualités des lieux. Il devrait se terminer en 2006 en coordination avec le site voisin de MICA.

Assurer le suivi des études communales d'aménagement

23 communes genevoises ont un projet de plan directeur en cours d'élaboration. Dans le suivi de ces études, les prestations du SPDL ont été notamment les suivantes:

- Anières: examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, participation à une assemblée publique avant l'ouverture de la consultation publique;
- Avully: suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage;
- Avusy: examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, vérification de la conformité au plan directeur cantonal et accord pour la procédure d'adoption;
- Bardonnex: suivi de l'étude;
- Carouge: suivi de l'étude;
- Chancy: préavis sur le cahier des charges de l'étude;
- Chêne-Bougeries: préavis sur l'appel d'offres de l'étude communale annoncée;
- Confignon: suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage, examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, participation à des séances publiques de concertation;
- Ville de Genève: suivi du cahier des charges de l'étude;
- Genthod: suivi de l'étude, examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques;
- Grand-Saconnex: suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage, examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, participation à une assemblée publique avant l'ouverture de la consultation publique;
- Hermance: suivi de l'étude avant les consultations techniques;
- Jussy: préavis sur le cahier des charges de l'étude;
- Lancy: préavis sur l'appel d'offres de l'étude communale annoncée;

- Meinier: suivi de l'étude, examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, participation à une assemblée publique avant l'ouverture la consultation publique;
- Meyrin: préavis sur le cahier des charges, suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage;
- Plan-les-Ouates: préavis sur le cahier des charges et suivi de l'étude;
- Presinge: suivi de l'étude, examen du rapport intermédiaire et coordination des préavis techniques;
- Thônex: suivi de l'étude;
- Vandœuvres: suivi de l'étude, examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques;
- Vernier: suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage;
- Versoix: suivi de l'étude, participation au groupe de pilotage, examen détaillé du projet et coordination du préavis technique;
- Veyrier: examen du cahier des charges et suivi de l'étude.

Dans le cadre des *études de prévisions scolaires pour l'enseignement primaire*, une étude complète pour la commune de Corsier et une mise à jour de l'étude de Chancy ont été réalisées.

Plans directeurs de quartier initiés par les communes

Les prestations du SPDL ont été les suivantes:

Projet de plan directeur des Semailles à Lancy: Suivi de l'étude et participation au groupe de pilotage, examen détaillé du projet et coordination des préavis et des avis des services de l'Etat, participation à une séance d'information publique.

Projet de plan directeur de quartier Versoix centre-ville à Versoix: Examen détaillé du projet et coordination des préavis techniques, participation à des séances de concertation. Vérification de la conformité au plan directeur cantonal et accord pour la procédure d'adoption, préparation du dossier pour l'approbation par le Conseil d'Etat.

Projet de plan directeur du secteur Cointrin (Meyrin / Grand-Saconnex / Vernier): Appui à la commune de Meyrin pour le lancement de l'étude, participation à des séances de concertation entre la commune de Meyrin et les autres communes voisines, participation à l'élaboration du cahier des charges en collaboration, notamment avec le SEIE pour le volet «évaluation environnementale».

Etablissement des plans d'affectation et surveillance de leur mise en œuvre

Elaborer les plans d'affectation et piloter les procédures conduisant à leur adoption

A fin 2005, 61 projets de modifications des limites de zones sont en cours, dont 31 en phase de procédure d'adoption. En 2005, 4 projets de loi de modification de zone ont été adoptés par le Grand Conseil. A fin 2005, 10 sont pendants devant la commission d'aménagement. Par ailleurs, 55 plans localisés de quartiers sont en cours d'élaboration, dont 20 en phase de procédure. En 2005, 20 plans localisés de quartiers ont été adoptés par le Conseil d'Etat. Un tableau de bord systématique permettant de suivre l'avancement des plans d'affectation a été mis en place (cf. annexe).

Comme par le passé, la direction de l'aménagement a assisté la Commission de l'aménagement du canton dans ses travaux.

Une directive OPB interne à l'administration tenant compte de la nouvelle jurisprudence a été élaborée. 16 plans d'attribution communaux ont été soumis à la commission cantonale de protection contre le bruit et seront prochainement mis en consultation. Parallèlement, un projet de rapport sur les secteurs exposés au bruit de l'aéroport a été finalisé. Actuellement, la consultation technique est en cours (SIT).

Etablir les préavis de la direction de l'aménagement du territoire sur les demandes d'autorisation de construire

Le service des préavis a examiné, en 2005, 3'157 requêtes en autorisation de construire, dont 2'537 ont fait l'objet d'un préavis au stade du rapport d'entrée, c'est-à-dire lors du dépôt du dossier. 620 dossiers ont nécessité un examen plus approfondi de la commission d'urbanisme et/ou des autres services de la direction, soit moins de 20%. Parmi ces 620 dossiers, le service des préavis a traité 268 demandes définitives et 45 demandes de renseignements. La commission d'urbanisme, dont le SP assure l'organisation et le secrétariat, s'est réunie à vingt-six reprises en séance ordinaire et à deux reprises en séance plénière. Outre les sujets thématiques abordés lors de ces séances, la commission a examiné près de 140 dossiers qui ont fait l'objet d'un préavis, dont 58 projets de plans d'affectation.

Participer à la planification des équipements d'intérêt cantonal

L'étude complémentaire du **schéma directeur de l'hôpital** est terminée. Elle a servi de support à la demande préalable, portant sur le nouveau bâtiment des HUG (BdL2), autorisée par le département, et au lancement d'un concours en deux tours dont le premier a été jugé en novembre 2005. La direction de l'aménagement du territoire est représentée au sein du jury. (Direction).

Une étude visant à identifier **deux nouveaux sites pour l'implantation d'un cycle d'orientation et d'un établissement du post-obligatoire** sur la rive droite a été effectuée par le service, en collaboration avec les services du DIP. Elle a permis, en première phase, de retenir un éventail d'une dizaine de sites potentiels et de les évaluer sur la base d'une analyse multicritères. Sur la base de ses conclusions, un groupe de travail interdépartemental s'est réuni à plusieurs reprises en 2005 pour affiner l'évaluation de la faisabilité sur les sites les plus favorables. Ses conclusions seront soumises au Conseil d'Etat d'ici l'été 2006 (SPDC).

La direction participe au comité de pilotage pour la mise en œuvre du **plan directeur EMS 2006** et contribue à ses travaux dans le cadre de ses compétences.

Piloter ou accompagner la mise en œuvre d'opérations d'urbanisme

Le suivi de l'opération de Cressy a fait l'objet en 2005 de plusieurs séances relatives notamment à la mise au point des secteurs 6.1 et 6.4 et à la définition de l'axe vert. Sur les quelques 600 logements prévus par le PLQ, 315 sont habités et 143 en cours de construction. Le solde, soit environ 140 logements, sera réalisé à plus long terme, pour des raisons de maîtrise foncière.

La mise en œuvre de l'opération du Pommier a fait l'objet de quatre séances du comité de pilotage et d'une assemblée publique des nouveaux habitants tenue le 21 sep-

tembre 2005. A ce jour, plus de 400 logements sont habités et la salle communale a été inaugurée le 30 avril 2005. La modification du secteur A dont le PLQ a été approuvé le 27 juillet 2005 par le Conseil d'Etat et a permis de lancer un concours auquel la DAT a été associée, pour une première étape comprenant deux immeubles de logements et un bâtiment commercial destiné à accueillir un supermarché.

Périmètre de Grange-Collomb (ex-Battelle): Depuis 2000, la DAT est chargée de piloter la coordination des aménagements sur le site de Battelle, notamment en ce qui concerne les accès et les espaces publics en général. L'achèvement prochain de l'ensemble des bâtiments d'habitation prévus par le PLQ 28'566 et les projets de densification de ceux destinés à l'enseignement supérieur ont suscité diverses demandes de révision du plan et de poursuite des aménagements de détail. Les décisions nécessaires ont fait l'objet d'un extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 12 octobre 2005. Le SEPA a participé au jury de concours portant sur la réalisation d'un bâtiment destiné à la Haute école de gestion.

Contributions à des prestations publiques et d'autres directions

Planifier les infrastructures de transports en phase opérationnelle

Les prolongements des lignes de tram illustrent le dynamisme de l'Etat. Durant l'année 2005, trois projets marquants ont avancé de manière décisive:

Tramway Cornavin – Meyrin – CERN: 1^{er} tronçon Cornavin - Avanchets: la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement a pris la décision fin 2005 de lever l'effet suspensif des recours déposés par deux riverains contre l'autorisation de construire de ce premier tronçon. Cette décision, prise en date du 19 décembre 2005 permettra aux travaux de débiter le 16 janvier 2006. Les premières installations de chantier accompagnées de panneaux d'information ont pu être mises en place dans la semaine du 19 au 23 décembre 2005. 2^e tronçon Les Avanchets - CERN: les oppositions sont en cours de négociation. Tranchée couverte de Meyrin: les premières rencontres avec les commerçants de Meyrin ont eu lieu durant le deuxième semestre 2005.

Tramway Cornavin – Onex – Bernex: Le dossier de demande de concession a été envoyé fin décembre 2005 à l'Office fédéral des Transports, ce qui marque le début d'une nouvelle phase: l'appel d'offre pour l'avant-projet a été lancé et les études commenceront dès le printemps 2006. Les premiers résultats devraient être connus dès la fin de l'été 2006.

Tramway Grand-Saconnex: Le dossier de demande de concession a été envoyé à l'Office fédéral des transports en même temps que celui du tramway Cornavin – Onex – Bernex. Par contre, l'étude du dossier PAP a été différée. Durant cette période, les études de faisabilité et d'insertion du tram entre la route de Ferney et la route de Meyrin dans la zone MAPA seront menées, ainsi que la définition exacte du terminus du tram et les interactions avec, d'une part, la jonction autoroutière et d'autre part la route des Nations.

Nouvelles infrastructures routières

Dans ce domaine, le SEPI a assuré les prestations suivantes:

- présidence du groupe interdépartemental de coordination des demandes ou nouvelles réalisations routières sur les routes cantonales;

- traitement des demandes d'alignements et de niveaux pour les nouvelles constructions proches des routes cantonales;
- projet de réservation de site routier pour l'accessibilité aux Communaux d'Ambilly.

Intégration urbaine des nouvelles infrastructures ferroviaires

Les haltes du CEVA et du RER déterminent autour des gares les potentiels de valorisation urbaine. C'est ainsi que des études d'aménagement ont été engagées et se sont poursuivies autour de Sécheron, Cornavin, la Praille et le Bachet, l'Hôpital, les Eaux-Vives, Chêne-Bourg. Au cours de l'année 2005, c'est le fonctionnement des interfaces TC des gares qui a principalement été étudié (SEPI).

Trois sociétés ont été mises en place pour la valorisation des terrains ferroviaires. La DAT y est impliquée directement, tout en pilotant les études élargies qui doivent assurer l'intégration des projets de valorisation.

Société de valorisation de la Praille (SOVALP): Un mandat d'étude parallèle a permis de choisir un team pour l'élaboration finale du Masterplan. Parallèlement, des compléments d'étude liés aux transports, au bruit et à l'OPAM ont été lancés. La finalisation du Master plan devrait intervenir au printemps 2006 et permettra d'élaborer le projet de modification des limites de zone et l'élaboration des plans localisés de quartier.

Société de valorisation de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV): Le contrat tripartite créant la société a été signé le 24 novembre 2005. Auparavant, les études d'aménagement avaient considérablement avancé, malgré une coordination difficile avec le projet CEVA. Les principes d'aménagement désormais arrêtés, sous réserve de l'évolution du projet de la gare souterraine, permettent d'engager assez rapidement la préparation du plan d'affectation (modification de limite de zone, PLQ). Parallèlement, la DAT poursuit l'établissement du plan directeur de quartier qui cadrera l'opération de valorisation (SEPI).

Société de valorisation de Chêne-Bourg (SOVALP): La DAT participe à l'élaboration du projet de valorisation, en vue de l'établissement du plan d'affectation. Parallèlement, la DAT copilote avec la commune de Chêne-Bourg l'établissement d'un plan directeur de quartier sur le périmètre environnant.

PDQ de Carouge – Fontenette: Ce projet développé en partenariat avec la Ville de Carouge, permet d'offrir une vision de la requalification de ce quartier de loisirs et de détente en relation avec le passage de la ligne CEVA dans le Val d'Arve (SEPI).

Participer aux études territoriales ou thématiques d'autres administrations

Le SPDC participe au comité de pilotage de renaturation de l'Aire. Il veille à la cohérence de l'aménagement de cette pénétrante de verdure et assure la coordination avec le projet des zones agricoles spéciales de la plaine de l'Aire.

Elaborer et développer les bases de données territoriales, les outils d'aide à la décision et l'observation du territoire

Dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), outre sa participation aux organes centraux (présidence de la commission des fournisseurs et utili-

sateurs de données, commission technique, comité directeur, bureau exécutif), la DAT a collaboré aux groupes de travail «nomenclature des ouvrages de génie civil et autres objets», «identifiant logements» et groupe d'archivage des données et elle a participé à l'organisation de la 4^e journée du SITG du 23 septembre 2005.

La base de données des projets d'aménagement et de la construction Synthurba a été consolidée. Le module de «synthèse / relations», très utile pour les études prospectives, a été mis en production. La cartographie de Synthurba a également été développée sous la forme d'un prototype.

Le projet d'Observatoire du territoire s'est poursuivi en interne. Il a abouti à la mise à disposition d'un ensemble de dossiers thématiques sur le site Intranet du DAEL.

Informers et sensibiliser les partenaires et le public sur les enjeux, les projets et les procédures d'aménagement du territoire

La réception renseigne et conseille quotidiennement le public et l'administration concernant l'aménagement du territoire cantonal, les projets en cours et les procédures.

Le centre de documentation, à disposition des collaborateurs, a été étoffé de plusieurs centaines de documents.

Diverses actions de communication externe ont été menées: de nouvelles publications de la série «Construire pour demain» ont été élaborées (dépliants et fiches) pour les projets d'urbanisation Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA), Les Vergers, ainsi que pour les PLQ à adopter en 3^e zone de développement. La publication sur les zones d'affectation à Genève, éditée depuis 15 ans environ, a été revue et étoffée par une partie synthétique. Un dépliant a également été fait pour le Système d'information du territoire lémanique (SITL).

Des sites Internet ont été créés pour les projets MICA et Les Vergers, et une maquette a également été réalisée pour la publication sur Internet des plans en cours de procédure. Les autres sites de la DAT ont été régulièrement mis à jour.

Concernant la communication interne, les contenus de l'espace Intranet DAT ont été étoffés, particulièrement le tableau de bord des projets de la direction.

Cinq conférences ont été organisées, dont une sur les projets de logements aux Pays-Bas et une autre présentant le projet lauréat de la revitalisation du cours d'eau de l'Aire accueillant un public interne et invité très intéressé.

En vue de l'organisation par Genève en 2006 du congrès de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUA), une délégation genevoise s'est déplacée à Rome pour présenter Genève au congrès de 2005. La DAT y travaille en partenariat avec la Ville de Genève.

Huit expositions ont été organisées dans les locaux du DAEL, dont un reportage photographique sur les forteresses militaires camouflées dans le paysage suisse, une sur l'œuvre du paysagiste brésilien Roberto Burle Marx, et une autre sur le projet d'urbanisation Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA). L'exposition du projet MICA a été également montrée dans les locaux de la commune de Thônex.

Plusieurs visites de Genève ont été organisées, dont une pour la commission fédérale des constructions publiques et une autre pour le service de l'aménagement du territoire du canton de Berne.

Activités de soutien

Durant l'année 2005 la direction a terminé sa réorganisation en élaborant des projets pour l'ensemble de ses services.

Deux colloques internes consacrés à l'évaluation de l'activité professionnelle ont été tenus. L'un était consacré à la concertation, l'autre à l'évaluation environnementale stratégique. Ils ont donné lieu à des comptes rendus et des directives pour la suite des activités.

Divers

Appui au projet de Matagalpa: Ce projet co-financé par le canton de Genève, consiste à faciliter l'accès à l'information géographique et l'élaboration d'instruments d'aménagement du territoire aux municipalités du bassin versant du Rio Grande de Matagalpa au Nicaragua. Il est suivi par un architecte urbaniste du SPDL en collaboration avec divers services de l'administration (domaine de l'eau, DCMO) et des agences de l'ONU (UNOPS, UNOSAT).

7.5 Direction des bâtiments

7.5.1 Etat constructeur: études et constructions de bâtiments et équipements publics

La division des études et constructions, à laquelle sont rattachés les services des constructions universitaires et hospitalières, des constructions scolaires et des constructions diverses, est chargée des études et de la réalisation des bâtiments publics de l'Etat, dans le cadre des lois et des crédits votés par le Grand Conseil.

Il lui arrive également de fonctionner en qualité de maître d'ouvrage délégué et de piloter des opérations d'études et de constructions pour le compte d'autres entités publiques.

Education, formation, Haute école et recherche

Priorités

Au vu de l'augmentation du nombre d'élèves due à la pression démographique, l'accent a été mis sur l'étude des projets pour le cycle de Drize, le nouveau collège à Plan-les-Ouates ainsi que la Haute Ecole de Gestion sur le site de Battelle.

Cycle d'orientation de Cayla

Le nouveau cycle sera reconstruit par phases sur son emplacement actuel. Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de F 67'861'000 a été voté en date du 19 décembre 2003. Les travaux ont débuté en juin 2004, l'achèvement de la 1^{re} phase est prévu pour juillet 2006, la 2^e phase pour la rentrée scolaire 2008 et les aménagements extérieurs pour fin 2008.

Le parc autour du cycle sera mis à disposition de la Ville de Genève au moyen d'un acte de servitude de superficie qui sera établi par le service de la gérance. Ce parc aura un usage public.

Cycle d'orientation de la Seymaz

Ce nouveau cycle d'orientation est situé à l'avenue Mirany à proximité de l'entrée du domaine de Belle-Idée, sur un terrain propriété de l'Etat de Genève. Le projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de F 58'321'000 a été voté le 20 mai 2005. Les travaux ont débuté en été 2005 et s'achèveront pour la rentrée scolaire 2007.

Cycle d'orientation de Drize

Les prévisions démographiques nécessitent la réalisation d'un nouveau cycle dans ce quartier. Celui-ci sera construit à proximité du collège de Staël. Un concours d'appels d'offres a été organisé dont le résultat a été communiqué en décembre 2004. Le crédit d'étude de F 2'647'000 a été voté par le Grand Conseil le 18 mars 2005. Le crédit d'investissement sera introduit au Grand Conseil au printemps 2006.

Collège Sismondi

Le nouveau collège sera reconstruit à l'angle de l'avenue de France et du chemin Eugène-Rigot. Cette construction implique le déplacement du Club International de Tennis sur une parcelle appartenant à l'ONU. Le crédit d'investissement de F 73'215'000 a été voté par le Grand Conseil le 24 octobre 2003. A ce jour, les travaux pour le transfert du Club International de Tennis n'ont pas débuté en raison de problèmes rencontrés avec le comité du Club. Suite au désistement de la Ville de Genève concernant sa participation financière, le Grand Conseil a voté, le 24 juin 2005, un crédit d'investissement complémentaire de F 1'500'000.

Les travaux de la 1^{re} phase du collège devraient débuter en automne 2006 et s'achever en automne 2008. La 2^e phase devrait être achevée pour l'automne 2010.

La procédure de résiliation du bail avec le Club International de Tennis et requête en évacuation a été menée par la division de la gérance et conciergerie.

Ecole de culture générale Henry-Dunant surélévation bâtiment sud.

Le besoin d'un étage supplémentaire ainsi que des transformations intérieures résultent de l'augmentation constante des effectifs dans le cadre de la mise en place du nouveau diplôme de l'école de culture générale. Le crédit d'investissement de F 9'693'000 a été voté par le Grand Conseil le 21 avril 2005. Les travaux ont débuté en juin 2005 et s'achèveront en été 2007.

Etablissement scolaire pour l'enseignement post obligatoire à Plan-les-Ouates

Ce nouveau complexe scolaire sera construit à l'angle de la route de Base et du chemin de la Mère-Voie. Ce projet comprend également une salle polyvalente et des locaux pour les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy. Une demande de crédit d'investissement de F 73'367'000 a été introduite cet automne au Grand Conseil. Les travaux devraient débuter en mars 2006, permettant la remise des locaux à la rentrée 2008.

Une convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de locaux pour les communes de Lancy et Plan-les-Ouates a été établie par le service de la gérance.

Institut d'Etudes Sociales (IES)

Les travaux du nouveau bâtiment d'enseignement situé 16, rue du Pré-Jérôme, pour l'Institut d'Etudes Sociales (IES) se sont achevés en automne 2005.

Haute Ecole de Gestion (HEG) à Battelle

Pour remplir ses nouvelles missions (recherche appliquée et développement, perfectionnement professionnel), la HEG a besoin d'un nouveau bâtiment qui sera construit sur

le site de Battelle. Le crédit d'étude de F 2'237'000 a été voté par le Grand Conseil en décembre 2005. Un concours d'architecture a été organisé pour ce bâtiment, dont le résultat sera connu en janvier 2006.

Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI) – Maison de la Paix

Il s'agit de la réalisation d'un bâtiment qui prévoit de regrouper le pôle d'enseignement et de recherche des relations internationales en Suisse et en Europe, ainsi que l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI) et sa bibliothèque. Le bâtiment accueillera également trois centres d'études et de recherches rattachés au Département Fédéral de la Protection de la Population et des Sports (DFPPS). Le coût pour la part IUHEI et sa bibliothèque, y compris les équipements, est estimé à environ F 49'500'000. Les travaux devraient débuter en 2008 et s'achever fin 2010. Le coût de l'étude est estimé à F 2'300'000, dont F 300'000 sont prévus en 2006. Ce projet est dans l'attente d'une décision du Conseil fédéral.

Usage du territoire

Halte RER Genève – Sécheron

Dans le cadre de la construction de la troisième voie ferroviaire CFF Genève – Coppet, le développement régional des transports collectifs a conduit à la construction d'une nouvelle halte ferroviaire à Genève – Sécheron. Cette dernière est implantée entre deux faisceaux de voies CFF situés entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix. Les travaux ont débuté en décembre 2003 et se sont achevés au début 2005.

Protection des ressources et de l'environnement

Relogement des services de l'environnement

Le futur bâtiment regroupant les services de l'environnement sera construit au 76, route des Acacias. Un crédit d'investissement de F 52'468'000 a été introduit au Grand Conseil au printemps 2005. La construction, qui devait débuter en 2005, a été reportée au printemps 2006. Elle devrait s'achever en été 2008.

Action pénitentiaire

Champ-Dollon – Curabilis

Un crédit d'étude de F 3'530'000 a été voté début décembre 2005. Il s'agit de l'étude pour la réalisation d'un nouveau complexe de bâtiments situé à côté de l'actuelle prison pour les délinquants internés au sens de l'article 43 CPS.

Santé

Hôpital des enfants – 2^e étape «Bâtiment haut»

Ce bâtiment construit sur le socle de l'hôpital des enfants, comporte 5 étages et abrite des locaux médico-administratifs. Les travaux d'un montant de F 26'179'000 ont débuté au printemps 2003 et se sont achevés fin février 2005.

Sécurité incendie du site des HUG

Un crédit d'investissement de F 25'837'000 a été voté par le Grand Conseil le 30 janvier 2003 afin de renforcer les mesures de prévention et de sécurité incendie de plusieurs bâtiments de l'hôpital cantonal. Les travaux ont débuté en mars 2004 et s'achèveront à fin 2007.

Maternité – 3^e étape

Cette étape s'inscrit dans le contexte général de la reconstruction / rénovation de la Maternité, divisée en quatre étapes successives. La réalisation de la 3^e étape sera découpée en 3 phases de travaux, dont la 1^{re} devrait commencer début 2006. Le crédit de construction et d'équipement d'un montant de F 86'931'000 a été voté par le Grand Conseil le 20 mai 2005.

Centre médical universitaire (CMU) – 5^e étape

Cette 5^e étape, prévue à côté du CMU actuel, est estimée à 140 millions de francs. Elle regroupera l'école romande de pharmacie, la section de médecine dentaire, une animalerie et l'institut suisse de bio-informatique. Un crédit d'étude de F 7'786'000 a été voté par le Grand Conseil le 3 décembre 2004. Le début des travaux est prévu en 2007 et l'achèvement pour mi-2009. A noter que l'étude porte également sur l'avant-projet de la 6^e étape.

Bâtiment des lits 2

Dans le cadre de la planification hospitalière, un nouveau bâtiment des lits est prévu à la rue Alcide-Jentzer, d'une capacité de 420 – 450 lits. Un concours d'architecture à 2 degrés a été organisé en 2005. Le crédit d'étude de F 10'364'000 a été voté par le Grand Conseil en décembre 2005. Le début des travaux est prévu début 2008 et leur achèvement à l'horizon 2013.

EMS (plan directeur)

Suite à un moratoire qui a duré de juin 1992 à décembre 2000 et compte tenu des projections démographiques 1999-2025, le Conseil d'Etat, par arrêté du 4 avril 2001, a chargé le département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'élaborer, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, le plan directeur de construction et de mise en exploitation de nouveaux EMS (période 2002-2010). Le plan directeur a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 7 novembre 2001.

A fin 2005, la situation est la suivante:

- Trois chantiers d'EMS sont en cours.

Sur deux chantiers de gros-œuvre, un est terminé.

Pour le troisième, il sera terminé début 2006.

Ces trois ouvrages représentent la mise à disposition, dès fin 2006 et début 2007, de 195 nouveaux lits.

- Un nouveau projet de loi (9610) pour trois nouvelles réalisations (203 lits) et une mise aux normes (74 lits), sera soumis, début décembre 2005 au Grand Conseil, pour approbation.

Ce nouveau projet de loi a été voté à l'unanimité par la commission des travaux du Grand Conseil.

En 2005:

- Trois dossiers, pour une demande de subvention de terrain, ont été examinés par le comité de pilotage et se sont vu attribuer un préavis favorable.
- Quatre projets globaux et deux projets préalables ont été examinés par le comité de pilotage et ont obtenu un préavis favorable.
- Le site Internet EMS tout public diffusant un large éventail d'informations a été mis à jour et complété, en particulier par le «guide de réflexions architecturales en EMS» et les schémas des coûts de construction CFC admis.

- Un point de la situation du programme EMS, avec une planification détaillée, mettant en évidence l'action des divers partenaires, a été établi.
- Une organisation adéquate a été mise en place pour faciliter le contrôle et la maîtrise du versement des subventions par échelonnements.

Le service de la gérance participe transversalement au programme EMS 2010. Dans le cas où un futur EMS se construit sur une des parcelle(s) propriété de l'Etat de Genève, elle entame les procédures de résiliation des baux existants et prépare la conclusion d'un contrat de droit de superficie.

7.5.2 Activités de soutien aux organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ou organismes à buts sociaux

La division des études et constructions fonctionne parfois en qualité de maître d'ouvrage délégué et pilote des opérations d'études et de constructions pour le compte de ces organisations ou organismes.

La division de la gérance et conciergerie met à disposition des terrains et des locaux permettant aux organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales ou à des organismes à buts sociaux de s'implanter à Genève, respectivement de mieux remplir leur mission pour celles qui sont déjà installées sur le territoire cantonal.

Secteur Sécheron

La direction des bâtiments, conjointement avec la direction de l'aménagement du territoire et la Ville de Genève, a poursuivi les multiples études relatives à ce périmètre en pleine mutation.

Les principaux projets étudiés sont pour l'essentiel:

- la création d'un nouveau P + R en deux étapes, situé à côté de l'arrêt du tram 13, à l'avenue de France;
- la création d'une nouvelle route d'accès à ce P + R;
- la création d'une passerelle enjambant les voies CFF;
- la création d'un immeuble industriel sur l'emplacement du parking provisoire de l'OMC;
- la reconstruction du collège Sismondi et le réaménagement du chemin Rigot.

Ce périmètre comporte plus de 20 projets et représente un potentiel de travaux de plus d'un milliard de francs.

OMS – ONUSIDA

Ce nouveau bâtiment administratif, situé à côté des bâtiments de l'OMS, est en cours de construction et sera achevé à la fin du printemps 2006; il sera occupé par l'OMS et ONUSIDA. Il a été financé par un prêt de la Confédération.

En collaboration avec la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI), le service de la gérance a élaboré un contrat de droit de superficie et assistance du maître de l'ouvrage pour la constitution de diverses servitudes foncières.

Centre international de conférences de Genève (CICG)

Dans le cadre de la FIPOI, la direction des bâtiments a suivi les travaux de rénovation et d'agrandissement de

ce bâtiment qui se sont déroulés durant l'année 2005. Les travaux, d'un montant de l'ordre de 35 millions de francs, ont été financés par les fonds propres de la FIPOI. Le nouveau centre a été inauguré en octobre 2005.

L'agrandissement du centre de conférences a impliqué une modification de l'assiette du droit de superficie accordé par l'Etat de Genève à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

La construction de ce nouveau bâtiment, situé à l'angle de l'avenue de France et du chemin de la Voie-Creuse, sera financée par la Confédération sous la forme d'un prêt. L'enveloppe globale est estimée à 60 millions de francs.

Ce projet a fait l'objet d'un concours international et sera réalisé en entreprise générale.

Ce nouveau bâtiment abritera environ 400 places de travail et les locaux pour l'organe d'appel de cette organisation.

Le chantier devrait s'ouvrir en juin 2006 et s'achever en 2008.

Le service de la gérance a élaboré un contrat de droit de superficie en collaboration avec la FIPOI.

Parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les études relatives à la création d'un nouveau parking d'environ 500 places se sont poursuivies en 2005; ce parking souterrain envisagé entre le lac et le CWR devrait remplacer le parking provisoire situé à Sécheron.

Sous réserve de son financement qui n'est pas encore assuré à ce jour, le chantier de ce parking devrait démarrer en 2006.

Ce projet a dû être coordonné avec les autres projets de parking prévus dans le périmètre de Sécheron (P + R, Serono notamment) pour les questions de circulation et avec les travaux de sécurisation du site.

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Suite au jugement du concours international intervenu en 2005, l'étude de ce projet d'extension du bâtiment existant à Gland (VD), s'est poursuivie. Ce nouveau bâtiment estimé entre 15 et 20 millions de francs, devrait permettre d'abriter environ 120 collaborateurs supplémentaires. Il sera financé par un prêt de la Confédération et est planifié pour être mis en exploitation à mi 2008.

Sécurité des organisations internationales (OI)

Un groupe de travail transversal impliquant la division études et constructions et la division gérance et conciergerie a été mis en place avec la Confédération, le canton de Genève, la FIPOI et la Ville de Genève pour adapter les bâtiments onusiens aux nouvelles normes de sécurité instaurées par l'ONU.

Durant l'année 2005, plusieurs bâtiments ont été étudiés et les travaux relatifs au HCR et au Palais Wilson ont démarré.

Un financement mixte entre la Confédération et le canton de Genève a été mis au point.

Adhésion du canton de Vaud à la FIPOI

Un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, du canton de Vaud, de la FIPOI et du canton de Genève a été constitué pour étudier la demande d'adhésion du canton de Vaud à la FIPOI.

Des propositions de modification de structure et des statuts ont été adressées au Conseil de cette Fondation.

Haut commissariat pour les droits de l'homme (HCDH)

Cette organisation se situe actuellement dans le Palais Wilson; l'augmentation de ses effectifs et de ses activités à Genève va impliquer de devoir trouver des nouveaux locaux pour environ 400 collaborateurs d'ici 2008.

Des recherches de locaux ont été entreprises avec la collaboration de la FIPOI.

Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Cette organisation doit aussi faire face à une augmentation de ses activités qui nécessite de nouveaux locaux. Elle envisage également de réaliser une halle de stockage pour son matériel; des études ont été entreprises pour construire de nouvelles structures en collaboration avec l'Etat de Genève et la FIPOI.

Droit de superficie Etat de Genève – FIPOI - OI

En règle générale pour les OI s'installant dans le canton de Genève, la Confédération, au travers de la FIPOI, finance par un prêt sans intérêt d'une durée de 50 ans, la construction du siège de l'OI et l'Etat de Genève met à disposition le terrain nécessaire au projet en constituant un droit de superficie gratuit au profit de cette dernière.

Dans le but de renforcer et rationaliser les relations entre la FIPOI, l'Etat de Genève et les OI, un groupe de travail a été constitué entre la FIPOI et l'Etat de Genève, direction des bâtiments, chargé d'examiner la solution d'un droit de superficie à deux degrés, soit entre l'Etat et la FIPOI, puis entre la FIPOI et les OI;

Aide aux pays les moins avancés

L'aide personnalisée aux pays moyennement avancés (PMA) a pu être poursuivie et ce sont maintenant 29 Etats étrangers qui bénéficient d'une aide cantonale leur permettant de mieux assumer leurs charges locatives, conformément aux accords internationaux conclus avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette aide représente un montant annuel de F 1'003'900, à charge de l'Etat de Genève.

7.5.3 Maintenance du patrimoine immobilier de l'Etat (en propriété ou location)

La division de la maintenance est chargée:

- D'établir, en coordination avec les autres départements, la liste des transformations projetées, de les étudier et de les exécuter;
- D'assurer l'entretien, la maintenance, la transformation et la rénovation de toutes les installations de chauffage et de ventilation des bâtiments, en tenant compte de l'évolution technique et des consignes d'économie d'énergie;
- De l'approvisionnement en combustible de toutes les chaufferies des bâtiments de l'Etat de Genève;

- De gérer les contrats des installations techniques et de sécurité de tous les bâtiments propriété de l'Etat de Genève ou loués par lui.

Gestion énergétique

La mise en place structurelle et organisationnelle pour le suivi de la consommation énergétique des bâtiments propriété de l'Etat (application de la loi sur le CO₂ qui a pour but de réduire de 15 % les émissions de CO₂, ainsi qu'une stabilisation de la consommation d'électricité entre 1990 et 2010) a constitué une tâche essentielle du service chauffage et ventilation. Le site Internet «WebNergie» tout public permet déjà de visualiser les consommations énergétiques de 33 bâtiments de l'Etat en direct, recouvrant ainsi ~50% des consommations énergétiques. Son développement se poursuit et permet de réaliser des économies d'énergie.

Le nouveau logiciel PROGRES (en remplacement du programme BEBE), pour la mise en forme du fichier SIG sur la gestion des consommations d'énergie des bâtiments de l'Etat, a été réalisé.

La division de la maintenance a dû procéder à de nombreuses adaptations ou transformations de locaux pour répondre aux besoins de l'administration (restructurations, rocadés, regroupement de services, etc.).

Rénovation et transformation des bâtiments

Afin de respecter l'AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), la division de la maintenance s'est organisée pour faire face aux nombreux projets qui ont nécessité des appels d'offres publics. 4 procédures à ouverture internationale ont été lancées en 2005.

Ces 4 projets importants ont fait l'objet d'une étude attentive et ont conduit à l'élaboration d'appels d'offres publics pour les prestations d'étude et de réalisation suivantes:

- Le site de la prison de Champ-Dollon, en vue de la création de nouveaux ateliers, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'un nouveau poste avancé et d'un étage supplémentaire pour le bâtiment carcéral;
- L'ensemble du site de Genève-Plage, en vue de la rénovation des installations de traitement d'eau, du plongoir, de la cuisine et la salle du restaurant, des bâtiments administratifs et de la boutique ainsi que de la construction d'un nouveau bassin ludique;
- Le site UNI-Bastions et Philosophes en vue d'une rénovation des bâtiments;
- Le bâtiment de l'ESBAGe (École Supérieure des Beaux-Arts à Genève) pour la restauration et rénovation des façades et toitures ainsi que l'installation d'un ascenseur.

D'autres études et réalisations ont fait l'objet d'une attention particulière, à noter:

- La préétude concernant l'assainissement des locaux du Palais de Justice a abouti au dépôt d'un projet de loi.
- Le projet de loi pour la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation de la Florence ayant été voté, les études du projet sont en cours et la demande du crédit de construction aura lieu courant 2006.
- La préétude concernant les 2^e et 3^e étapes de rénovation de l'ancienne Ecole de Médecine a abouti au dépôt d'un projet de loi.

Chantiers

Dans le cadre des crédits d'investissement annuels, sur quelque 1170 demandes de travaux, 582 chantiers ont pu être engagés, dont 166 opérations de F 50'000 à F 100'000 et 143 de plus de F 100'000.

Les principaux chantiers ont été les suivants:

- CO Florence, chemin du Velours 15, construction d'un corps de bâtiment comprenant 8 classes et des locaux administratifs. Le bâtiment est construit en sous-sol + rez + 1^{er} étage;
- CMU, rue Michel-Servet 1, aménagement et agrandissement des locaux pour l'ISB (Institut Suisse de Biotechnologie);
- Rue du Stand 46, aménagement de locaux pour l'office des poursuites et faillites (OPF);
- Ecole Internationale, route de Chêne 62, rénovation de la vieille maison;
- Hôtel des Finances, rue du Stand 26, réaménagement de locaux suite au départ de la salle des machines informatiques;
- Hôtel de Police, bd Carl-Vogt 17, étude d'aménagement du secteur «violons»;
- Avenue du Petit-Senn 60, reconstruction du centre de jour du service médico-pédagogique (SMP) suite à l'incendie;
- Rue David-Dufour 1,3 et 5, transformations diverses sur 3 étages;
- Rue des Battoirs, aménagement de locaux pour la promotion économique;
- Home pour enfants sourds, chemin de Vincy 2, transformation lourde des locaux;
- Rue François-Dussaud 20, étude de réaménagement des locaux suite au départ de l'office des poursuites et faillites (OPF) pour la police;
- Rue François-Dussaud 4, caserne des Vernets, mise en conformité des locaux sanitaires et de la cuisine troupe;
- Sentier des Saules 3, aménagement du rez-de-chaussée pour le service de probation;
- UNI-Mail, bd Carl-Vogt 102, étude et remplacement de 3 ascenseurs;
- Prison de Champ-Dollon, diverses rénovations d'installations de serrureries, cabine de surveillance et de distribution d'eau sanitaire;
- Ecole des Arts Décoratifs (EAD), bd James-Fazy 15, rocadés de locaux suite à l'ouverture du chantier CEVA;
- Rue des Glacis-de-Rive 4-6, transformation de bureaux pour l'office de la jeunesse;
- Avenue Beau-Séjour 24, réaménagement provisoire de la réception et de salles au rez inférieur;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 11 et 14, adaptation de locaux, selon schéma directeur pour rocadés Vieille-Ville, réfection et transformation du secrétariat du département du territoire, travaux partiellement réalisés en collaboration avec la direction du patrimoine;
- Quai Ernest-Ansermet 24, Institut de physique, mise en conformité des canalisations extérieures;
- Service d'application des peines et mesures (SAPEM), chemin de Favra, adaptation des locaux et de la sécurité, suite à la réaffectation du bâtiment d'application des peines;
- Le Vallon, route de Vandœuvres 84, transformation cuisine, renforcement des structures et drainages;

- DASS service informatique, avenue Cardinal-Mermillod 36, aménagement salle ordinateurs;
- Science 2, quai Ernest-Ansermet 30, travaux importants de maintenance, aménagement de chambres de cultures;
- Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI), avenue de Sainte-Clotilde 25, aménagement d'un laboratoire et installation de sécurité;
- Voirie et nettoyage du canton (VNC), chemin du Trèfle-Blanc, création d'un dépôt pour peinture et solvants ainsi que zone de stockage pour gaz;
- Station d'épuration (STEP) d'Aïre, chemin de la Verseuse 17, transformations intérieures du rez-de-chaussée;
- Centre Médical Universitaire (CMU), rue Michel-Servet 1, remplacement de la centrale de direction Feu, 1^{re} étage;
- Poste de Police, rue de Genève 93, transformation et agrandissement du poste;
- Service médico-pédagogique (SMP), chemin de la Florence 6, transformation d'une villa en structure d'accueil pour service médico-pédagogique;
- Etablissement médico-social (EMS), chemin de Merdisel, travaux de rénovation ponctuels;
- Rue Necker, locaux Landwehr, reprise des canalisations et drainages, rénovation des locaux sanitaires de l'école;
- Rue Rousseau 8, installation d'un escalier de secours provisoire en façade;
- Rue Malatrex, réaménagement de locaux pour les hautes école supérieure (HES), section couture au rez et 1^{er} étage ainsi que d'un service médico-pédagogique (SMP) au 2^e étage;
- Rue Henri-Fazy, rénovation cuisine et locaux sanitaires du café Papon;
- Palais de Justice, place du Bourg-de-Four, adaptation de locaux pour différentes juridictions;
- Crèche du Lac, rue de Lausanne 182, mise en conformité des installations de sécurité et création d'un escalier de secours;
- Chemin Galiffe, pavillon logement d'urgence, rénovation d'appartements et réparation de la toiture;
- Université Battelle, route de Drize 7, rénovation étanchéité toiture du bâtiment F;
- Collège et école de commerce (CEC) de Staël, étanchéité des toitures en terrasse;
- Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA – Ternier), chemin Gérard-de-Ternier 18, réfection étanchéité et chemin nacelle d'entretien de la tour B;
- Collège de Saussure, réfection des terrasses sur l'aula et salle de gym;
- Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA – Bertrand), avenue Louis-Bertrand 38, rénovation toiture et joints verrières;
- Cycle d'orientation (CO) du Vuillonnex, chemin Sous-le-Clos 3, démolition suite carbonatation du béton et reconstruction d'un escalier de secours;

- Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), chemin Dupuy, réfection et étanchéité des 2 bâtiments principaux;
- Les Tattes, chemin de Poussy 1, pose de capteurs solaires et réfection d'étanchéité;
- Divers bâtiments propriété de l'Etat, nettoyage des tags, intervention sur 40 bâtiments dont 16 écoles.

Installations

Dans le domaine du chauffage et de la ventilation, il a été entre autres procédé à:

- L'installation de 170 sondes dans les citernes à mazout pour la visualisation des niveaux via Internet dans le but d'effectuer des commandes globales à des prix plus attractifs;
- L'étude pour l'installation de téléalarme pour 200 ascenseurs (100 sont déjà équipés);
- L'installation d'une centrale de rafraîchissement d'air pour 14 laboratoires de mesure à l'institut d'hygiène;
- Remplacement partiel du système autonettoyant des filtres pour les échangeurs de froid avec l'eau de l'Arve à Uni-Mail;
- Remplacement du groupe électrogène, ainsi que des cellules de la cabine de distribution électrique principale à Sciences II;
- UNI Dufour: remplacement des machines de production de froid pour l'informatique du 1^{er} étage;
- Rénovation de la chaufferie, ainsi que des collecteurs entre les bâtiments des Sciences;
- Remplacement de 20 compresseurs pour les chambres froides dans divers bâtiments pour la mise en conformité des gaz réfrigérants;
- Révision et remplacement des disjoncteurs de la cabine de distribution électrique au CMU;
- Grand service du couplage chaleur force au Clos Bouillane (entre le 26 et le 26bis, rue du Stand);
- Remplacement partiel de la tuyauterie au CMU, à Sciences II, au collège du Marais, à Lullier et à Sécheron;
- Remplacement de la ventilation des auditorios du collège Bois-Caran et M^{me} De Staël ainsi que le centre Geisendorf;
- Cycle d'orientation des Coudriers: remplacement de l'installation de traitement d'air du studio d'enregistrement;
- Rue Necker 2, locaux de musique Landwer et Elite, installation d'une ventilation au 1^{er} sous-sol;
- Chemin Forestier 28, installation d'un chauffage d'air chaud dans les locaux de l'arsenal;
- Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA – Bertrand), raccordement à CADIOM (Chauffage à distance par incinération des ordures ménagères);
- Rénovation totale ou partielle de 25 chaufferies;
- Pose de 450 vannes thermostatiques pour les radiateurs dans divers bâtiments;
- Détartrage de 200 bouilleurs et remplacement de 10 bouilleurs.

Perspectives

Les constructions, les transformations et les rénovations qui seront traitées en priorité sont les suivantes:

- Inventaire amiante en collaboration avec le service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI);
- Rue des Allobroges: aménagement de l'imprimerie «Université»;
- Ascenseurs: renouvellement du parc pour adaptation aux normes de sécurité actuelles;
- Avenue de Beau-Séjour 22-24: rénovation des façades et toiture, création de 2 étages;
- Étude de la rénovation du collège de la Florence au 16, chemin du Velours à Conches;
- Collège Calvin: réfection des toitures et façades;
- Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseraie (CRER): édification d'un bâtiment pour adolescents lourdement handicapés, en lieu et place d'une villa qui a brûlé (bénéficiant de l'assurance incendie);
- Effacement des tags sur les bâtiments de l'Etat: poursuite des travaux entamés en 2005;
- Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA), boulevard Helvétique 9, réfection générale du bâtiment;
- Hôtel de l'Ancre, étude pour la rénovation des façades;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, rénovation des façades et de la toiture, aménagement du 4^e étage; terminaison des travaux;
- La Pastorale: rénovation et transformations des bâtiments pour les associations d'accueil du personnel international travaillant à Genève;
- Batelle UNI, aménagement de la bibliothèque et de bureaux pour l'Université;
- Batelle UNI, surélévation, transformation d'un bâtiment;
- Sécurité civile: transformation et construction d'un bâtiment (formation, dépôt matériel, garages);
- Route de Chancy: installation de l'office cantonal de la population;
- Passerelle de l'Arve: construction d'une conduite de chauffage à distance;
- Police de la Sécurité Internationale: construction d'un bâtiment au chemin Forestier;
- Hôtel de police Carl-Vogt: réaménagement du secteur violons;
- Université: poursuite de l'étude des bâtiments Uni-Bastions, Philosophes et Landolt;
- Réalisation de 10 audits préalables et 13 audits approfondis de bâtiments consommateurs d'électricité, dans le cadre des mesures d'accompagnement de la nouvelle offre tarifaire des Services Industriels de Genève;
- Installations d'équipements de télérelevage sur tous les bâtiments gérés par le DCTI;
- Haute école supérieure (HES) de Lullier, aménagement de classes au Grand-Pré 68;
- Etablissement de diagnostics des bâtiments en vue de rénovation des façades et toitures par la méthode EPIQR+ (Energy Performance Indoor Environment Quality Retrofit);
- UNI-Mail: remplacement de la filtration de l'eau de l'Arve et de la production de froid;
- CEPTA Ternier: centralisation de la production d'eau chaude sanitaire, remplacement des tableaux électriques et de la régulation sur les installations de ventilation;
- CEPTA Bertrand: rénovation de la chaufferie;

- CEPTA Jonction: remplacement des tableaux électriques et de la régulation sur les installations de ventilation;
- Sciences II: remplacement du groupe électrogène ainsi que de la cabine basse tension;
- Remplacement partiel des conduites sanitaires à: EIG, CMU, Sciences, CO Marais;
- Conservatoire de musique Charles-Bonnet: transformation, rénovation des installations de chauffage et ventilation et adaptation des locaux;
- Nouvel hôtel de police (NHP), installation de rafraîchissement d'air pour la direction et le service des contraventions;
- Rénovation totale ou partielle de 10 chaufferies;
- Cycle d'orientation du Renard: remplacement de la distribution de chauffage d'un bâtiment;
- Centre horticole de Lullier rénovation de 14 sous-stations de chauffage;
- Cycle d'orientation des Coudriers: remplacement de la ventilation de l'aula;
- Cycle d'orientation De Staël: remplacement des nourrices d'eau chaude et d'eau froide.

Entretien courant

F 25'500'000 ont été consacrés aux travaux de réparation.

Statistiques des dépenses de maintenance du parc:

Le volume des affaires traitées en 2005 par la division a entraîné les dépenses suivantes:

(en millions de F)	2002	2003	2004	2005
Travaux d'entretien et transformations planifiés	46,1	40,5	43,3	40,0
Grands travaux (GT + HGT)	16,2	16,7	16,9	17,0
Travaux d'entretien courant et réparations	20,1	22,7	24,7	25,5
Travaux de sécurité	2,3	2,0	2,3	2,8
Total travaux et installations	84,7	81,9	87,2	85,3
Contrats divers	3,8	3,9	4,1	2,32
Achats énergétiques	27,9	27,1	29,1	31,5
Total général	116,4	112,9	120,4	121,1

Ces dépenses ont généré environ 25'000 factures et situations de paiement et environ 4'000 bons de commandes.

Autorisations de construire

44 requêtes en autorisation de construire ont été déposées, dont 36 autorisations par procédure accélérée, 7 demandes définitives et 1 démolition.

Conciergerie

Le service de la conciergerie est chargé du nettoyage journalier de l'ensemble des locaux administratifs, scolaires et universitaires.

Il est composé de 10 personnes qui assurent la gestion et le contrôle de l'entretien journalier de surfaces représentant plus de 1'135'000 m², tant dans les bâtiments administratifs, scolaires, qu'universitaires, à raison de 525'000 m² par le

personnel du service et environ 610'000 m² par des entreprises de nettoyage de la place.

L'effectif des postes manuels (concierges et nettoyeurs) a quelque peu diminué en 2005 (205 postes à plein temps) par rapport à 2004 (212 postes à plein temps).

Durant l'année, il y a eu de nouvelles surfaces à entretenir, principalement à la rue du Stand 46, office des poursuites et faillites, rue du Grand-Pré 64-66 pour le CTI, les pavillons scolaires des Bougeries, André-Chavannes, le Rolliet et des locaux administratifs rue des Caroubiers 25 et Malatrex 14.

225 contrats de nettoyage sont passés avec 28 entreprises de la place.

Le coût moyen du nettoyage est de l'ordre de F 7.10 à F 35 le m² selon les utilisateurs et le cahier des charges en vigueur.

La conciergerie assure dans tous les bâtiments de l'Etat la récupération du papier et des tubes fluorescents.

Le chef de service de la conciergerie dirige le groupe interdépartemental de «NETTOYAGE» (GIN) en collaboration avec le GEDEC, écologie au travail, pour l'utilisation des produits de nettoyage, soucieux de la protection de l'environnement.

La CCA (centrale commune d'achat) lance les appels d'offres pour l'achat des produits et du matériel, d'entente avec le service de la conciergerie.

L'entretien des aménagements extérieurs et jardiniers des propriétés de l'Etat, placé sous la responsabilité du service de la conciergerie, n'a pas connu d'augmentation en 2005; 126 sites sont entretenus annuellement.

Les locations de salles de gymnastique, de cours, d'aulas et d'auditoires, en dehors de l'horaire scolaire, sont quasiment identiques en 2005. Les demandes ont pu être presque toutes traitées, excepté pour les groupes musicaux dont la demande devient de plus en plus forte. Ce ne sont pas moins d'environ 2'000 demandes qui ont pu être satisfaites pour des groupements, associations ou privés, dont environ $\frac{3}{4}$ pour les équipes de clubs sportifs, qui ont bénéficié annuellement ou occasionnellement de la mise à disposition de locaux.

7.5.4 Gestion des immobilisations

Estimation du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève

Le groupe mandaté pour expertiser le patrimoine immobilier de l'Etat a terminé son travail après 18 mois d'activité. Rappelons que, dans un premier temps, seules les propriétés inscrites au Registre foncier au nom de l'Etat et directement sous sa gestion ont été prises en compte, de même que les ouvrages de génie civil et les routes cantonales. La valeur finale de ces biens, représentant près de 2'900 parcelles, s'élève à F 11,2 milliards répartis, dans les grandes lignes, comme suit:

Terrains nus, toutes zones confondues (env. 1'400 objets)	F 461'710'086.–
Ouvrages de Génie Civil, ponts et routes (env. 300 objets)	F 2'191'803'300.–
Bâtiments (avec le terrain) (env. 1'150 objets)	F 8'553'618'241.–

L'opération va se poursuivre en 2006 avec l'estimation, entre autre, du solde de bâtiments liés à l'enseignement (Université principalement), ainsi que toutes les constructions rattachées aux HUG. Citons entre autres, les instituts

spécialisés, certains EMS. Un nouvel appel d'offre sera lancé au printemps 2006 après avoir obtenu l'accord du Grand Conseil sur le projet de loi qui lui sera soumis à cet effet.

Gestion technique des immobilisations

La campagne de relevés des bâtiments existants propriété de l'Etat de Genève, coordonnée par le groupe de travail chargé d'expertiser le patrimoine immobilier de l'Etat, est terminée. La valeur totale de reconstruction de ces bâtiments est actuellement estimée à F 6'500'000'000 (6,5 milliards).

L'outil de gestion des informations techniques du patrimoine bâti de l'Etat de Genève est partiellement en place (logiciel dénommé SIBAT: Système d'Information des bâtiments publics). Une grande partie des plans et informations existants est en cours de saisie. Cet outil vise à améliorer l'allocation des espaces, propriété de l'Etat de Genève ou loués par ce dernier, à regrouper les informations techniques liées à ces bâtiments et à optimiser les actions des services techniques de la direction des bâtiments.

Le relevé des bâtiments restants (soit ~1 mio de m² sur un total de 2 mios de m²) continue d'être effectué par le BTOT (Bureau Technique d'Occupation Temporaire).

Vu l'ampleur de la tâche, une aide extérieure est nécessaire. Un appel d'offres public sera lancé en 2006 pour s'assurer la collaboration de mandataires chargés de procéder à ces relevés.

Gestion du patrimoine immobilier

Afin d'assurer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève, ainsi que des locaux loués par l'Etat de Genève pour l'administration cantonale, l'acquisition d'un nouveau progiciel était devenue urgente, pour le service de la gérance, sachant que l'outil informatique actuel, développé en 1988, a atteint ses ultimes limites.

C'est ainsi que le Grand Conseil a voté, le 9 juillet 2003, une loi ouvrant un crédit d'investissement d'un montant de F 500'000 pour le «remplacement du progiciel gérance», dont l'installation est prévue en 2006.

La division des systèmes d'information du DCTI ainsi que les directions du développement et de la production du centre des technologies de l'information sont étroitement associées à ce programme.

Le lancement de ce projet a débuté en juillet 2005, avec le lauréat, par l'analyse détaillée. Ce document est actuellement en cours de validation dans sa version définitive.

Les interfaces avec les outils SIBAT et CFI sont en phase de tests. Un prototype a été déployé et devra être validé en début d'année prochaine. La mise en production est prévue pour le 1^{er} juillet 2006.

7.5.5 Traitement des besoins en locaux des services de l'Etat

La division de la maintenance est chargée d'analyser et traiter les demandes en locaux présentées par les départements.

La division de la gérance et conciergerie met à disposition des services de l'administration cantonale des locaux répondant spécifiquement aux besoins exprimés par les utilisateurs, soit dans des immeubles propriété de l'Etat de Genève, soit au travers de locations conclues auprès de tiers.

Priorités

Comme l'année passée, le service de la gérance a été fortement sollicité pour mettre à disposition des services de l'administration cantonale des surfaces supplémentaires.

Le parc immobilier de l'Etat de Genève ne permettant pas de répondre aux nouveaux besoins, dont la justification est d'ailleurs contrôlée de façon rigoureuse, la location des surfaces nécessaires doit être négociée par le département auprès des régies immobilières de la place.

Ainsi, dans le courant de 2005, des surfaces supplémentaires de l'ordre de 16'800 m² ont été louées pour arriver à un total de 150'278 m², ce qui représente 311 contrats de bail à loyer répartis sur 177 adresses dans le canton.

Les dépenses pour le poste «locations auprès de tiers» ont évolué de F 32'698'370 (2004) à F 39'566'210 (2005).

Citons, parmi les plus significatives, la location totale ou partielle des bâtiments sis:

- route des Acacias 45B, pour le CTI;
- avenue Cardinal-Mermillod, 36, pour la direction générale CASS (DSE);
- rue des Caroubiers 25, pour la formation physiothérapeutes et diététicien-nes (DIP);
- rue du Stand 48, pour le regroupement de l'office des poursuites (DI);
- ainsi que 4 pavillons scolaires provisoires (DIP), sur les sites Rolliet, Colombe, Drize et Trembley.

Il est rappelé que chaque nouvelle location induit, outre les dépenses du loyer, des frais accessoires de location estimés à environ F 85.-/m², des frais d'adaptation des locaux qui peuvent s'élever à F 1 000/m², sans compter les frais d'équipement d'un poste «standard» se montant à F 9'900.

Lors de la préparation des budgets, ces charges devraient être impérativement prévues sur les rubriques budgétaires annuelles adéquates telles que: nettoyage, électricité, téléphone, chauffage, entretien et rénovation, etc., d'où l'importance capitale de pouvoir compter sur une planification à plus long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour organiser et mieux gérer les demandes de locaux, le Groupe interdépartemental de gestion des demandes de locaux a été constitué. Il est composé d'un représentant de chaque département.

Les représentants des départements, siégeant dans ce groupe de travail, sont les seuls relais entre les départements et le DCTI qui est seul habilité à négocier et conclure des baux de location au nom de l'Etat de Genève (L 6 10.04, art. 2).

7.5.6 Gestion immobilière du patrimoine de l'Etat

La division de la gérance et de la conciergerie est chargée de la gestion du patrimoine immobilier propriété de l'Etat de Genève, elle a pour objectif d'assumer une gestion optimale du patrimoine immobilier de l'Etat de Genève.

Sur un total d'environ 3000 propriétés de l'Etat, le service de la gérance traite plus de 2000 dossiers actifs, aussi divers que des terrains en zone agricole ou en zone de construction, des bâtiments artisanaux, des immeubles de plusieurs appartements, des villas, des appartements en

propriété par étage (PPE), des immeubles en société immobilière ainsi que les immeubles du patrimoine administratif.

Le projet de construction de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA), implique pour le service de la gérance de devoir libérer les terrains, propriété de l'Etat de Genève, compris dans l'emprise du chantier.

Il a ainsi fallu résilier, en 2004, 63 contrats de bail à loyer dans les périmètres du Bachet, Gare des Eaux-Vives et Gare de Chêne-Bourg, ce qui implique dans la plupart des cas l'ouverture d'une procédure en prolongation de bail ou en évacuation au Tribunal des baux.

En 2005, 12 procédures étaient encore en cours.

Suite à l'incendie de l'usine «Kugler» à la Jonction, en novembre 2002, les travaux de sécurisation et de consolidation des locaux pouvant encore être maintenus, ont été entrepris dans le courant de l'année 2004.

En avril 2005, ces locaux ont été loués à cinq associations d'artistes et d'artisans, soit «L Sud», «L'Ouest», «Carar», «Cheminée Nord» et «Microdisco», totalisant une vingtaine de personnes.

La mise en valeur, actuellement en cours, des périmètres «Campagne Gardiol» au Grand-Saconnex, «Les Mouilles» à Lancy, «Les Voirets» à Plan-les-Ouates et «Cressy» à Bernex et Confignon, implique pour le service de la gérance l'élaboration de contrats de droit de superficie constitués en faveur des fondations immobilières de droit public ou des coopératives d'habitation sur les parcelles propriété de l'Etat de Genève.

La division de la gérance et conciergerie participe au Plan de mobilité de l'administration cantonale: Recensement des espaces de stationnement sur les terrains de l'Etat, définir leur attribution et tarification en collaboration avec l'OTC. Tenir à jour une base de données sur l'affectation des espaces de stationnement sis sur terrain de l'Etat, sous le contrôle du collège des secrétaires généraux.

Statistiques - Quelques chiffres significatifs (arrondis)

Recettes

Loyers terrains,	
surfaces commerciales et logements	~ F 18'500.000
Rentes droits de superficie	~ F 7'750'000

Dépenses

Loyers payés par l'Etat de Genève	~ F 39'500'000
-----------------------------------	----------------

7.6 Direction du génie civil

Mission

La direction du génie civil, qui comprend les divisions des routes, des ouvrages d'art et de la voirie cantonale, est chargée d'établir les dossiers généraux, définitifs et d'exécution des projets d'ouvrages de génie civil et d'équipement. Ces dossiers sont établis conformément aux documents de base, aux implantations et aux besoins définis par la direction de l'aménagement du territoire. En qualité de maître d'ouvrage, la direction du génie civil organise et dirige la construction des ouvrages de génie civil et d'équipements et assure la gestion, l'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil et de transport en engageant d'une manière optimum le personnel et les moyens à disposition.

Priorités et activités (en 2005)

Durant l'année 2005, les activités de la direction du génie civil ont porté principalement sur les points suivants:

Travaux pour les TPG

• Tram section Acacias

Après l'inauguration, le 12 décembre 2004, de l'extension de la ligne de tramways de la section Acacias reliant nouvellement, par l'avenue Henri-Dunant et la route des Acacias, le Rond-Point de Plainpalais à la boucle du Pont-Rouge à Lancy, les travaux de finitions se sont poursuivis durant l'année 2005.

• Tram Lancy

Débutés en octobre 2004, les travaux de la section Lancy permettront de prolonger le réseau actuel depuis la boucle du Pont-Rouge, par la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies, jusqu'aux voies existantes arrivant aux Palettes depuis le Bachet-de-Pesay.

• Tram section TCMC

L'importante réalisation de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern a débuté en décembre 2005 par les travaux préparatifs et d'installations de chantier sur le tronçon allant de Cornavin au Bouchet.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le crédit du programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel, soit:

RC 1 – Quai de Cologny, P+R Genève-Plage, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle.

RC 53 – Route de Gy, tronçon: route de Corsinge, route de Bellebouché, aménagement de bandes cyclables.

RC 36 – Route de Collex, de Collex à Bossy, aménagement d'une piste cyclable mixte (piétons, cyclistes). Travaux en cours.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Divers aménagements de modération du trafic et d'amélioration de la sécurité ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le réseau routier cantonal. Il s'agit notamment de:

Route du Bois-Brûlé, construction d'une nouvelle route de liaison entre la route de Colovrex et la route de Ferney; mise en service début 2005.

RC 20 – route d'Hermance, construction d'un trottoir entre le chemin de la Gravière et le chemin des Tuilières; travaux en cours.

RC 23 – route de Jussy, aménagement de modération de trafic à travers le village de Jussy en coordination avec des aménagements communaux; travaux en cours.

RC 23 – Route de Puplinge, aménagement d'une traversée piétons dans le cadre de la mise en place du plan directeur des chemins de randonnées pédestres.

RC 24 – Route Blanche, plate-forme douanière de Thônex Vallard, aménagement d'une traversée piétons.

RC 43 – Route de Cugny, village de Bardonnex, aménagement de modération du trafic.

RC 53 – Route de Gy, carrefour avec la route de Bellebouché, aménagement d'un giratoire.

RC 53 – Route de Gy, aménagements de modération de trafic dans la traversée de Meinier, en coordination avec des aménagements communaux.

RC 55 – Route de Mon Idée, chemin de Marche-Pied chemin de la Seymaz, aménagement d'un trottoir.

RC 62 – Route de La Chapelle, tronçon route de Saint-Julien - route de Drize, aménagement de modération du trafic.

RC 71 – Route de la Plaine, Pont CFF, RC 31 route du Mandement, construction d'un trottoir. Travaux en cours à terminer en 2005.

RC 84 – Route de Valleiry, village de Chancy, modération de trafic.

Les travaux de gros entretien sur l'autoroute de contournement de Genève et l'évitement de Plan-les-Ouates ont porté essentiellement sur les points suivants:

– Travaux de mise en conformité de la Jonction de Ferney.

– Etude et préparation du gros entretien du tronçon «Aéroport», selon UPLANS.

– Adaptation radiocommunication dans les tunnels.

De plus, la réfection annuelle du réseau routier cantonal a été mise à profit, par le recours à des enrobés bitumineux spéciaux phono absorbants (35'700 m²), pour diminuer les nuisances sonores provoquées par des circulations particulièrement intenses, alors que 36'350 m² d'enrobés bitumineux traditionnels ont été posés sur des tronçons moins sensibles.

L'entretien et les modifications de la signalisation horizontale ont nécessité la mise en œuvre de 79'347 m. linéaires de peintures blanche et jaune, dont 13'814 m. linéaires pour des bandes cyclables, ainsi que 90 passages de sécurité, 918 triangles et flèches.

Dans le cadre des opérations de viabilité hivernale de la saison 2004-2005, la division de la voirie cantonale a dû faire face à un nombre important d'interventions liées aux conditions climatiques exceptionnelles en comparaison d'autres années, notamment en raison de la formation de nombreuses congères. Ces dernières ont nécessité 7 interventions «neige généralisée» dont celles exceptionnelles citées ci-dessus, ainsi que 14 interventions «fondants généralisés» avec épandage de fondants chimiques sur l'ensemble du réseau routier cantonal et national, ainsi que 58 interventions «fondants localisés» avec épandage de sel sur des points névralgiques particuliers.

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Poursuite de l'élaboration des programmes d'assainissement et des projets de mise en œuvre des mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales prévues dans le programme pluriannuel.

Ouvrages d'art

Pour assurer la pérennité des ouvrages d'art et pour garantir la sécurité des usagers, le programme ordinaire d'inspections a été poursuivi durant l'année 2005. Ce programme d'inspection permet d'évaluer l'état des ouvrages et d'établir un programme pluriannuel d'entretien et d'assai-

nissement des ponts, des tunnels et autres ouvrages d'art du canton.

En août 2005, les importants travaux d'assainissement et d'entretien du tunnel de Ferney (OA 3501 RC 7) ont débuté. Ces travaux planifiés sur une durée de 22 mois sont effectués en coordination avec ceux menés par la direction de l'Aéroport International de Genève qui renouvelle en parallèle la dalle du tunnel sous la piste de l'Aéroport.

Thèmes d'actualité et perspectives (pour 2006)

Les travaux et aménagements suivants sont prévus en 2006:

Mesures d'assainissement du bruit routier (OPB)

Poursuite de l'élaboration des programmes d'assainissement et des projets et mise en œuvre des premières mesures prévues dans le programme pluriannuel pour les études et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales.

Mise à jour du programme pluriannuel en fonction de l'évolution des dossiers et des procédures de concertation et de consultation avec tous les services et départements concernés.

Travaux pour les TPG

• Tram section Lancy

Les travaux, qui ont débuté en octobre 2004 et qui sont planifiés sur 18 mois, vont se poursuivre jusqu'à la mise en circulation du tram programmée en mai 2006.

• Tram section TCMC

Les travaux pour la réalisation de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern sur le tronçon Cornavin-Bouchet, débutés en décembre 2005 et planifiés sur une durée d'environ 24 mois, vont se poursuivre tout au long de l'année 2006. Dès l'obtention de l'autorisation fédérale nécessaire, la réalisation de la deuxième étape, allant du Bouchet jusqu'au CERN et comprenant la tranchée couverte de Meyrin, devrait débuter dans le deuxième semestre 2006.

Pistes et bandes cyclables

Poursuite de l'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, planifié selon le crédit du programme quinquennal (PL 8050), ainsi que des aménagements en faveur des cycles sur d'autres tronçons du réseau routier cantonal et financés par le budget d'investissement annuel, sur les tronçons suivants:

- RC 1 – Route de Thonon, chemin de Mancy - La Pallanterie, pistes cyclables bilatérales.
- RC 20 – Route d'Hermance, tronçon route de Thonon - chemin de Margencel, pistes cyclables bilatérales et trottoirs.
- RC 36 – Route de Collex, Collex à Bossy, aménagement d'une piste cyclable mixte (piétons cyclistes). Travaux à terminer.
- RC 67 – Route de Soral, aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Lully et Soral; étude en cours.

Aménagements de modération du trafic et entretien des chaussées

Les tronçons et endroits suivants seront notamment concernés par la mise en place d'aménagements de modération du trafic et d'amélioration des géométries et équipements routiers:

- RC 1 – Route de Thonon, carrefour avec la route de l'Eglise, aménagement d'un giratoire.
- RC 4/72 – Route de Chancy, carrefour avec la route de Cartigny, aménagement d'un giratoire.
- RC 22/53 – Route de Vandœuvres, aménagements de modération de trafic dans la traversée de Vandœuvres en coordination avec des aménagements communaux.
- RC 25 – Route du Pas-de-l'Echelle, aménagement d'une traversée piétons dans le cadre de la mise en place du plan directeur des chemins de randonnées pédestres.
- RC 41 – Route de l'Etraz, carrefour avec la route de Saint-Loup, aménagement d'un giratoire.
- RC 68 – Route de Laconnex, route Alphonse Ferrand, rue de Bernex, élargissement de la piste cyclable et construction d'un collecteur EP.
- RC 68 – Route de Laconnex, intersection avec la route de la Maison Forte, aménagement d'un giratoire.
- RC 70 – Route d'Avully, après le Pont sur le Rhône côté Avully, stabilisation des berges du Rhône et consolidation de la route.
- RC 72 – Route du Nant-des-Crues, intersection avec la route d'Avully, aménagement d'un giratoire.
- RC 74 – Route d'Aire-la-Ville, construction de giratoires aux carrefours avec les chemins de Châtillon et des Communaux.

Les travaux de gros entretien sur l'autoroute de contournement de Genève et l'évitement de Plan-les-Ouates seront poursuivis ou débiteront pour les objets suivants:

- engagement des travaux d'entretien sur le tronçon Aéroport, planifiés sur deux ans (2006/2007), soit la réalisation de l'ensemble des interventions dans les domaines chaussées, ouvrages d'art et électromécanique;
- réhabilitation et mise à jour de diverses installations électromécaniques, système de gestion centralisé, système de transmission informatique, stations météo, signalétique de secours, radio etc.;
- étude et travaux d'adaptation, prolongement de murs, pour améliorer la ventilation dans la tranchée couverte des Palettes;
- aménagements divers, adaptation de voies de circulation de la zone de la douane de Bardonnex pour améliorer la fluidité du trafic;
- études du complément de jonction autoroutière de la Milice et de l'adaptation de la jonction de Perly (Kabewistra).

Ouvrages d'art

Diverses inspections d'ouvrages nécessaires aux études des projets d'assainissement et à la planification des travaux seront réalisées au cours de l'année 2006.

Des interventions de gros entretien sont prévues sur plusieurs ouvrages situés sur le réseau des routes cantonales. Il s'agit, pour les plus importants, du viaduc de Cartigny (OA 1303 – RC 72) et de la poursuite des travaux dans le tunnel de Ferney (OA 3501 - RC 7).

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales «UPLANS» imposée par l'Office fédéral des routes (OFROU), des travaux d'assainissement sur

14 ouvrages d'art sur le tronçon «Aéroport» débiteront à partir du printemps 2006.

Le début des travaux pour la réalisation d'une importante passerelle pour piétons et cycles (passerelle des Sports) entre le carrefour du Bachet-de-Pesay et le complexe «Stade de Genève - Centre commercial de La Praille» est planifié pour la fin de l'année 2006. Toutefois, le démarrage des travaux est encore subordonné à l'approbation par le Grand Conseil du projet de loi PL 8795 pour l'obtention du crédit d'investissement nécessaire.

7.7 Direction du patrimoine et des sites

7.7.1 Missions de la direction

La diversité des accomplissements de la direction du patrimoine et des sites en 2005 est à la mesure de la richesse culturelle de notre canton.

Fidèle à sa pratique pluridisciplinaire, la mission patrimoniale de l'Etat de Genève s'est déployée dans un éventail de champs contrastés où se retrouvent l'archéologue aussi bien que le curateur d'art contemporain, l'architecte-urbaniste aussi bien que l'historien médiéviste. Cette variété, exceptionnelle au sein de l'administration, donne à l'action de la direction du patrimoine et des sites un dynamisme dont témoignent les comptes-rendus par prestations qui suivent. Il est important de noter que toutes les activités auxquelles il est fait référence donnent, par leur orientation multiple de sauvegarde et de promotion, de connaissance et d'application des mesures légales, sa pleine mesure à la dimension culturelle du patrimoine tel qu'il est défendu à Genève: il ne s'agit pas de protéger passivement les témoins de l'identité collective mais au contraire de les inscrire dans une politique active de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Les classements d'édifices, les mesures d'inscription à l'inventaire, les études de plans de site, la poursuite des recensements architecturaux, le soutien aux jeunes artistes, la réalisation d'œuvres intégrées dans les nouveaux édifices publics, la recherche historique, les trouvailles archéologiques, les publications, l'organisation des journées du patrimoine, l'élaboration du site Internet de la direction du patrimoine et des sites, etc. ... en sont la manifestation foisonnante.

Les immeubles protégés dans notre canton connaissent de perpétuels changements. Suite à un partage, telle maison de maître est acquise par un nouveau propriétaire qui souhaite s'installer avec sa famille dans un bâtiment dont les équipements sont vétustes. Ou bien encore, après le départ d'un locataire, tel autre logement va être racheté par un nouvel acquéreur qui désire en modifier la distribution. Les édifices monumentaux comme la maison Tavel ou le Collège de Calvin nécessitent aussi périodiquement des travaux de restauration ou d'entretien plus ou moins conséquents. Les interventions en rapport avec la conservation en bon état de ces bâtiments ou de parties de bâtiments (par exemple pour les motifs sculptés) sont nécessaires si l'on entend préserver ces témoins majeurs. L'aménagement d'autres monuments tels que la maison Mallet qui accueille désormais le Musée de la Réforme où la création d'une rampe-élévateur dans un immeuble sis au numéro 1 de la Cour Saint-Pierre nécessite un avis et un suivi. A cet égard, l'intervention de corps de métiers et de spécialistes compétents reste déterminante.

Les édifices publics et les édifices religieux connaissent fréquemment des transformations dues à des exigences de confort, à des variations d'ordre liturgique ou encore à une modification des besoins des diverses communautés paroissiales. Entrent dans cette dernière catégorie des modifications en rapport avec l'aménagement de salles de réunion destinées à regrouper des communautés parfois dispersées, comme ce fut le cas à la synagogue, à la chapelle de la Pélisserie ou encore à l'église russe.

Enfin, des sinistres peuvent endommager un patrimoine, comme à l'hôtel Beau-Rivage, suite à une inondation.

L'un des problèmes récurrents en rapport avec l'utilisation des anciens bâtiments est la mise en valeur du volume des anciens combles. Les techniques actuelles permettent de rendre habitables ces espaces, ce qui pose généralement la question des ajouts de prises de jours. L'ordonnance architecturale des bâtiments doit être respectée.

De la lucarne aux velux, de la verrière aux prises de jours indirects, c'est tout un panel de possibilités qui se présente, mais dont les règles d'application ne sont pas toujours simples à préciser.

La direction du patrimoine et des sites exprime un souci particulier en ce qui concerne le patrimoine bâti du XX^e siècle. Car si la valeur des immeubles de qualité des années 1920 à 1940 est désormais acquise, celle de certaines réalisations d'après la seconde guerre mondiale peine à être acceptée. Le processus de valorisation culturelle de ce type de patrimoine sera sans doute encore laborieux du fait du manque de recul historique à partir duquel la collectivité peut s'accorder à reconnaître la valeur. L'élargissement du champ patrimonial est toutefois inéluctable et il faut s'attendre à ce que sa sauvegarde présente de nouveaux défis méthodologiques, administratifs et financiers.

Dans cette perspective, la direction du patrimoine, en collaboration avec la division des systèmes d'information du département et le centre des technologies de l'information, a développé une base de connaissance informatisée permettant de réunir, de classer et de diffuser de manière rationnelle les données disponibles sur le patrimoine genevois. Le système réunit plus particulièrement les informations tirées des recensements effectués sous la supervision du Service des monuments et des sites et les analyses d'édifices faite par l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire. Le système intègre un outil géographique qui garantit sa compatibilité avec le Système d'information du territoire genevois.

Le Fonds d'art contemporain a plusieurs créations et acquisitions remarquables à son actif cette année malgré la diminution de moitié de ses ressources. Ce soutien de l'Etat à la création contemporaine est d'autant plus important que le domaine des arts visuels, particulièrement l'art public, ne bénéficie à Genève que de fort peu d'appui financier ou moral.

Enfin, il faut souligner le profond changement dans les rapports entre notre canton et la Confédération en matière de sauvegarde patrimoniale qui ne manquera pas de résulter de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Les effets budgétaires et techniques de la nouvelle répartition des tâches sont, pour l'heure, encore difficiles à mesurer. Ils sont néanmoins d'ores et déjà redoutés par les services cantonaux en raison des charges supplémentaires qui devront être assumées par les cantons dans ce domaine.

7.7.2 Connaissance du patrimoine: acquisition et développement des outils du savoir et de l'action

Service cantonal d'archéologie

Au cours de cette année, les chantiers archéologiques de grande envergure se sont déroulés essentiellement sur le territoire de la campagne genevoise. La fouille de l'église de Presinge fut entreprise dès le printemps de l'année 2004 afin d'assainir cet édifice classé dont la pérennité était menacée par des infiltrations d'eau inquiétantes. Les investigations archéologiques furent terminées à la fin du printemps 2005 pour laisser ensuite place aux travaux de restauration. C'est l'ensemble de l'église qui a été exploré ainsi que ses abords immédiats afin de réaliser un drainage périphérique. Ces recherches ont révélé l'existence d'un petit mausolée construit dans la seconde moitié du 8^e siècle s'adossant contre une église de bois dont on a retrouvé les traces d'enfoncement des pieux soutenant son élévation. Cette découverte majeure permet de situer les origines de la paroisse durant l'époque carolingienne, le mausolée étant destiné à abriter les dépouilles de la famille fondatrice qui a certainement financé la construction de l'église. Cette première église en bois est ensuite agrandie. Reconstituée en maçonnerie au cours de l'époque romane, elle est alors dotée d'une abside semi-circulaire construite sur l'emplacement du mausolée primitif. Ce chœur sera démantelé au 13^e siècle pour être remplacé par un sanctuaire rectangulaire voûté en berceau qui est encore parfaitement bien conservé de nos jours, conférant ainsi à l'église de Presinge sa grande valeur patrimoniale.

C'est également pour anticiper un programme d'assainissement et de reconstruction des sols de l'église de Compesières que nous le service cantonal d'archéologie entamé la fouille archéologique de l'intérieur de l'édifice en avril 2005. Cette église paroissiale est bien connue de la population genevoise par la silhouette exceptionnelle qu'elle forme avec le château et ses dépendances qui fut autrefois siège de la commanderie du Genevois de l'ordre des Chevaliers de Malte. Les résultats préliminaires de ces recherches toujours en cours sont d'ores et déjà d'une extrême richesse. La découverte d'un mégalithe dans les niveaux les plus profonds pose la question de l'existence d'un lieu de culte à l'époque de la préhistoire en ces lieux. Par la suite, la localisation de plusieurs fragments de céramique antique associés à une couche d'effondrement d'une toiture d'un bâtiment posée sur un pavement de petits galets atteste d'une occupation du site à l'époque romaine. Est-elle liée à la présence d'un temple, d'un mausolée, d'une petite exploitation rurale ou encore d'un bâtiment plus prestigieux qui pourrait constituer le centre d'un vaste domaine? La suite des investigations fournira sans doute de précieux éléments pour répondre à ces questions. La mise au jour de sépultures très profondes associées aux fondations d'un édifice pourraient attester l'existence d'une première église fondée au cours du haut Moyen-Age, plus précisément entre le 7^e et le 8^e siècle. C'est plus tard, dans le courant du 9^e ou du 10^e siècle, qu'il faut situer la construction d'une petite abside venant s'adosser contre l'édifice primitif. Une nouvelle église sera entièrement reconstruite au 10^e ou au 11^e siècle et les archéologues du service cantonal d'archéologie ont retrouvé la totalité de ses fondations. Elle présente une nef allongée terminée à

l'est par un petit chœur carré. Ce chœur de modestes dimensions est reconstruit au 13^e siècle dans un style roman; il est désormais bien plus vaste et recouvert d'une puissante voûte en berceau. C'est cette église qui est mentionnée pour la première fois dans les textes d'archives en 1270, date à laquelle elle est donnée par l'évêque de Genève à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Un imposant caveau funéraire a été retrouvé dans sa nef qui devait recevoir les dépouilles mortelles des notables appartenant à cet ordre. Vers la fin du Moyen Age, le chœur de l'église est reconstruit à nouveau mais dans un style gothique, il est alors doté d'une voûte à croisée d'ogives. Plusieurs chapelles sont adossées contre le mur nord de la paroissiale et c'est de cette période que date la construction du château de Compesières.

Au début du 19^e siècle, la paroisse de Compesières comprenait près de 1300 paroissiens alors que la petite église de l'époque ne pouvait contenir que 400 personnes. Décision fut donc prise de détruire l'ancienne église et d'en reconstruire une nouvelle, plus vaste, sur son emplacement. Il s'agit de l'église actuelle qui fut édifée durant les années 1834-1835, scellant ainsi les vestiges des anciennes constructions. Les recherches archéologiques à l'intérieur de l'église se prolongeront jusqu'au printemps de l'année 2006, puis, en accord avec les autorités de la commune de Bardonnex, une extension sous forme de sondages pourrait être envisagée dans les dépendances de la commanderie afin de préparer le projet de réhabilitation de cet ensemble unique.

Une découverte fortuite et particulièrement étonnante a été réalisée sur le coteau dominant le village de Satigny, entre les villages de Chouilly et Peissy. C'est dans cette situation privilégiée dominant les paysages du pied du Jura, du Fort de l'Ecluse et du Rhône, avec le Salève en toile de fond, que s'installèrent des populations durant le Néolithique final, c'est-à-dire vers 2500 avant J.-Ch. Les traces de cette occupation sont apparues à la faveur d'un chantier de grande envergure. En effet, c'est lors des travaux de terrassement effectués par les Services Industriels de Genève pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau que quelques infimes traces d'une occupation ancienne furent mises au jour. La qualité des objets découverts – pointes de flèche en silex, haches et herminettes en pierre polie, multiples fragments de céramique – incitèrent à suivre de près les travaux d'aménagement qui touchent une vaste surface de ce plateau. Suite à ce travail de diagnostic archéologique, il est apparu que la totalité du coteau renferme des vestiges archéologiques. Dès lors et comme il s'agit d'un site terrestre unique pour la période de transition entre l'âge de la pierre et l'âge du bronze, il a été décidé de mettre en place un projet de prospection, puis de fouilles étendues de la zone en partenariat avec le Département d'Anthropologie de l'Université de Genève. Les recherches se poursuivront donc au cours de l'année prochaine et sans doute des années suivantes.

C'est toujours en zone rurale que le service cantonal d'archéologie poursuit ses travaux sur le site du château de Rouelbeau localisé sur le territoire de la commune de Meinier, à proximité de La Pallanterie. Les ouragans ayant sévi en été 2005 ont arraché plusieurs arbres qui, en s'effondrant sur la plateforme de la bastide, ont altéré des structures maçonnées tout en présentant une réelle menace pour les nombreux promeneurs fréquentant les lieux. Fort de ce constat, il a été décidé d'abattre plusieurs arbres avant de poursuivre les investigations archéologiques. Ce dossier sera un point fort du programme de

prises en valeur archéologiques en 2006, développé en collaboration avec le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage.

L'activité du service cantonal d'archéologie s'est également développée dans le périmètre de la ville de Genève. Une série d'interventions ponctuelles liées à des fouilles dites de sauvetage ont également été réalisées. Ainsi, lors de la pose de canalisations à la rue Saint-Léger, les fondations de la porte médiévale du même nom ont été mises au jour. Certains chantiers de restauration d'immeubles anciens ont aussi été suivis par le Service cantonal d'archéologie au Bourg-de-Four, à la rue de l'Hôtel-de-Ville ou encore à la rue de Coutance par exemple. Dans chaque cas, les analyses ont permis de préciser les origines souvent médiévales de ces bâtiments, de retracer également l'évolution de ces constructions et de mettre en évidence les parties intéressantes au plan patrimonial.

Conservateur des monuments: expertises et rapports divers

Au cours de l'année écoulée, des rapports et expertises divers ont été établis par le conservateur des monuments à la demande de propriétaires privés ou d'instances judiciaires. Tel a été le cas d'une expertise relative aux dommages subis par des décors de l'hôtel Beau-Rivage. Par ailleurs, des rapports circonstanciés ont été transmis aux instances compétentes dans le cadre de l'examen de dossiers de recours concernant des édifices tels que la cure de Collonge-Bellerive ou encore l'église russe. D'autres rapports liés aux procédures de classement en cours d'instruction ont été établis.

Service des monuments et des sites: recensement du patrimoine bâti et des sites du canton de Genève

Durant l'année 2005, le service des monuments et des sites a poursuivi le recensement architectural du canton. Plusieurs recensements thématiques ont été développés: le patrimoine funéraire, le patrimoine industriel, les cafés et établissements publics. Des études monographiques ont été établies en vue de définir la valeur historique et patrimoniale d'édifices particuliers, tels que l'ancienne propriété Boissier au chemin du Nant-d'Avril à Cologny, ensemble rural à l'avenue de Vaudagne 1-3, Meyrin.

La mise au point d'une base de données, destinée à la saisie informatique des nouveaux recensements, est encore dans une phase d'essai. L'élaboration de cet outil informatique – pourtant indispensable aujourd'hui – souffre du peu de moyens disponibles, que ce soit sur le plan financier et en personnel. Ces recherches se font en collaboration avec le Centre des technologies informatiques de l'Etat de Genève. Les liens avec le Système d'information du territoire genevois (SITG) sont explorés, ce qui ouvre des perspectives de gestion très intéressantes.

Inventaire des monuments d'art d'histoire (IMAHGe)

L'Etat de Genève est lié par un contrat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse en vue de la publication des ouvrages genevois de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Les travaux de recherches et de documentation du volume 3 de cette série ont été présentés à la commission scientifique cantonale qui en a validé les résultats. L'IMAHGe a commencé la rédaction du manuscrit de l'ouvrage qui sera achevé en deux ans.

Parallèlement, l'IMAHGe a réalisé plusieurs études à la demande des services de la direction du patrimoine et des sites. Il a notamment réalisé un recensement des établissements publics et cafés et suivi le recensement du patrimoine industriel. Des recherches ponctuelles ont été effectuées sur plusieurs édifices. En particulier, l'inventaire documente systématiquement les édifices en transformation situés en vieille ville et suit certains chantiers importants menés dans ce secteur. D'une manière générale, l'inventaire poursuit la création d'une documentation, consignée dans l'atlas historique informatisé de la ville de Genève, sur l'histoire des immeubles de la vieille ville.

Etude de la maison rurale

Le manuscrit définitif du volume genevois de la maison paysanne suisse, édité par la Société suisse des traditions populaires, a été validé cet automne par la Commission de rédaction qui suit ces travaux. La publication est prévue à l'automne 2006.

7.7.3 Application des mesures légales; incitation et encouragement à la protection du patrimoine et des sites

Classements

Le 27 avril 2005, le Conseil d'Etat a procédé au classement de la tour et des halles du Molard. Ceci porte à deux cents cinquante neuf le nombre d'objets classés à ce jour dans notre canton. Il convient de relever que cette mesure de classement a pu finalement aboutir suite à un accord intervenu entre la Société d'art public, qui se trouvait à l'origine de la demande déposée et la société propriétaire de l'édifice. Cette mesure intervient au terme d'une importante campagne de restauration des édifices concernés qui seront désormais affectés à des activités commerciales et de type administratif.

Par ailleurs, le Tribunal administratif a rendu un arrêt le 1^{er} novembre 2005 dans le cadre de l'instruction d'une procédure de classement engagé dès 2003 à l'initiative de la Société d'art public. Lors de sa séance du 25 août 2004, le Conseil d'Etat avait en effet rejeté cette demande de classement de l'immeuble sis au numéro 28 de la route de Franchises à Vieuxseux. Ceci sur la base d'une pesée d'intérêts en rapport avec la mise en place d'un programme de logements proposé par la Fondation propriétaire (FLPAI). Le Tribunal administratif a finalement tranché en faveur d'une mesure de classement; toutefois, la Fondation a interjeté recours auprès du Tribunal fédéral.

Instruction de requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

En amont du dépôt des requêtes en autorisation de construire, le service a répondu à diverses demandes d'informations, formulées par les propriétaires, leurs mandataires ou les régies d'immeubles. Afin d'émettre un avis circonstancié, dans bien des cas, ces informations ont nécessité une visite préalable du bâtiment. De nombreuses entrevues ont permis d'apporter des conseils dans le cadre de la mise au point des dossiers.

De nombreux dossiers ont fait l'objet d'un suivi par le service: salle paroissiale des Eaux-Vives; église Sacré-Cœur

à Plainpalais; la chapelle protestante de Veyrier; maison de la mission de l'Inde à la route de Pregny-Chambésy; ferme Gallay à Presinge; à Vandœuvres, propriété La Chan-doleine et propriété Le Petit-Chouigny; chemin des Pâque-rettes 3 et 5 à Lancy; au cour du village d'Anières, création d'un jardin d'enfant (réhabilitation d'un bâtiment ancien et adjonction d'un nouveau volume); ludothèque communale à Châtelaine; immeuble Peugeot aux Eaux-Vives dont la surélévation se signale par son élégance (terminé en 2005); l'usine de Chancy-Pougny; microcentrale SIG à Vessy.

Des projets concernant des immeubles caractéristiques des années 1960 ont été examinés ou ont donné lieu à des études particulières; mentionnons le chantier de la piscine de Lancy (1967, Brera et Waltenspühl, architectes, objet inscrit à l'inventaire) conduit dans un très grand respect de sa valeur patrimoniale (terminé en 2005). Par ailleurs, les exigences de mise aux normes d'aménagements publics créés dans la seconde moitié du XX^e siècle sont parfois contradictoires avec la conservation des qualités plastiques d'origine; cette question s'est posée en particulier au sujet des places de jeux du Lignon, ou pour la fontaine des tours de Carouge.

Dans la vieille ville et dans le secteur des anciennes fortifications, le service a traité plusieurs dossiers importants: 6, rue de l'Hôtel de Ville (suivi du chantier); 11, rue des Granges (mise au point du dossier d'autorisation de construire et discussions sur l'intervention); 1, Puits-Saint-Pierre, Hôtel des Armures (aménagement du 1^{er} étage avec la conservation et mise en valeur d'un plafond peint du XVII^e siècle découvert pendant le chantier); rue du Cheval-Blanc - Théâtre de poche (mise au point de la signalétique); restauration des façades des anciens hôtels particuliers de la rue de l'Athénée 6-8; 3, place du Molard (restauration de la façade); 5, place du Molard (réfection de l'enveloppe); 14, rue Rodolph-Toepffer (réaménagement intérieur); 6-8, rue Charles-Bonnet (transformation d'appartement); 4, rue Eynard (aménagement intérieur du cercle de la terrasse); 8, rue Eynard (réhabilitation du bâtiment); Pavillon du Parc des Bastions (fermeture hivernale); 4, rue Constantin (nouvel distribution en rez-de-chaussée).

Dans le plan de site de Coutance, la réhabilitation du n° 10, rue de Coutance, remarquable immeuble construit au début du XIX^e siècle, s'est heurtée à de grandes difficultés lors de la consolidation des structures.

Pour les ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle, ce sont près d'une centaine de rendez-vous de chantiers qui ont été assurés pour l'approbation des détails d'exécution, descriptifs des travaux et pour le choix des matériaux et des teintes. Citons la restauration de décors intérieurs à l'Hôtel des Bergues et celui de la Paix. Dans la catégorie des bâtiments de logements, 58 dossiers d'aménagement d'appartements dans les combles ont été traités en 2005: 47 ont reçu un préavis favorable par la CMNS, 10 ont nécessité la mise au point de quelques détails et 2 ont été refusés car non conforme à la LCI. Ces transformations représentent un potentiel d'environ 89 nouveaux appartements.

En outre, 240 préavis ont été émis pour les demandes de procédés de réclame, dossiers transmise par le service des agents de ville et du domaine public de la Ville de Genève.

Dans le vieux Carouge, le service a suivi 15 ouvertures de chantiers pour des choix de teintes et de matériaux et 10 pour la pose d'enseignes. Une réalisation exemplaire fut le chantier de la halte d'Emmaüs à la rue Ancienne, n° 69

qui a nécessité plusieurs rendez-vous sur place. Mentionnons également le projet de restauration du cinéma BIO (inscrit à l'inventaire).

Dans le domaine de la restauration de la pierre de taille, l'utilisation du procédé «d'hydro-sablage» ou «d'hydro-gommage» est en augmentation. La généralisation de ce genre de procédé, non conforme aux principes définis dans la Charte romande d'éthique et de bien facture pour la réfection de monuments et de bâtiments, pourrait poser des problèmes de conservation à moyen terme.

Comme les années précédentes, beaucoup de temps a été consacré aux dossiers et chantiers menés directement par les régies d'immeubles, ou encore aux travaux réalisés par les entreprises qui procèdent à des «entretiens» de façades, sans demande d'autorisation et donc sans soumettre préalablement un descriptif des travaux, souvent sans mandataire professionnellement qualifié (MPQ). Ces chantiers sont signalés par les déclarations d'ouverture de chantier. A citer également les difficultés rencontrées avec les propriétaires qui, après avoir obtenu l'autorisation de construire, se séparent de l'architecte pour la réalisation des travaux. (Travaux menés directement par des entreprises générales, lesquelles n'ont pas forcément été informées des réserves d'exécutions).

Dans le domaine de la protection des sites naturels, le service a traité, en collaboration avec la sous-commission nature et sites, les dossiers relevant de la loi sur la protection des rives du lac (dérogations), sur l'intégration dans le paysage et sur les dérogations prévues à l'article 15 de la loi sur les eaux et à l'article 11 de la loi sur les forêts. Près d'un quart des projets furent préavisés eu égard à la protection générale des rives du Rhône ou à la protection générale des rives de l'Arve. De plus, les projets de renaturation des nants et rivières dont l'Aire, la Drize, la Seymaz, l'Arve et la Versoix ont fait l'objet de préavis. Certains dossiers furent examinés en zone agricole pour la construction de hangars et de serres ainsi que pour des aspects patrimoniaux nécessitant une dérogation selon l'article 27 de la LaLAT. Son avis est requis sur les aménagements des gravières. L'évolution du dossier concernant l'extension de la Step du Nant d'Avril, initialement prévue à l'intérieur du périmètre de protection des rives du Rhône, puis son déplacement dans la zone industrielle du Bois de Bay, doit être signalée comme une réussite de collaboration entre les diverses instances concernées.

La commission se prononça sur divers dossiers touchant le paysage, le remodelage de parcelles, ainsi que sur l'aménagement de chemins IVS soumis à son avis. Pendant les travaux de sondage et de terrassement lors du chantier des réservoirs d'eau de Chouilly fut l'occasion de découvertes archéologiques non prévues.

Le service a renseigné les requérants sur les demandes en autorisation pour abattage d'arbres dans le canton, eu égard à la LPMNS.

Pour l'étude et la préparation de plusieurs dossiers, le service a travaillé en étroite collaboration avec les autres services et directions du DAEL – en particulier avec le service d'archéologie – et avec les services du DIAE, notamment le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, le Domaine de l'eau et le service de géologie. Signalons également des contacts réguliers avec la Ville de Genève (Rade et Voirie).

En complément des préavis émis par la commission des monuments, de la nature et des sites, le service a établi 479 préavis.

Subventions à la restauration de bâtiments

Le 28 avril 2005, le Grand Conseil prenait la décision de modifier les articles 42 A à H de la loi sur la protection des monuments de la nature et des sites: désormais, la subvention à la restauration n'est plus limitée à la restauration de bâtiments d'habitation.

Sur le plan du fonctionnement, les demandes et les chantiers se succèdent à un rythme régulier. 44 dossiers de demande de subvention ont été adressés au département. 73 chantiers couverts par la subvention sont en cours. La commission d'attribution de la subvention s'est réunie 9 fois au cours de l'année 2005. Elle a statué sur 39 cas.

Le montant engagé en 2005 est de Fr. 2'628'500.00 dont Fr. 1'201'860.00 ont été payés pendant cette année.

Grâce à ce soutien financier, plusieurs décors peints caractéristiques des ensembles urbains des XIX^e et XX^e siècles ont pu être sauvegardés. C'est le cas des immeubles situés à la rue Lamartine 34, rue Bergalonne 10, route de Chêne 53, rue de l'Arquebuse 14, rue de la Servette 82, boulevard Carl-Vogt 55. Dans l'esprit des mouvements Art Nouveau et Art Déco, les façades ou les entrées d'immeubles ont été ornées de faux-marbres, de faux-appareillage, de motifs géométriques ou figuratifs. Sans une aide financière, la conservation de ces décors est souvent mise en péril en raison des coûts de restauration qui représentent une charge supplémentaire pour le propriétaire.

Par ailleurs, le service a instruit des dossiers de subvention pris en charge par le Fonds cantonal des monuments et des sites.

Plans de site et études d'aménagement

Le Conseil d'Etat a adopté le plan de site du village de Villette (Thônex) sur demande du Conseil municipal de Thônex et après une étude menée conjointement par le service des monuments et des sites et la commune. Des séances d'informations et une plaquette ont facilité la présentation de l'étude et du projet aux des propriétaires et habitants.

Des procédures d'adoption de plans de site ont été ouvertes:

Les cités jardins d'Aïre; le Mervelet (Genève-Petit-Saconnex); le secteur sud du village du Grand-Lancy (Lancy) suite à une demande de Tribunal administratif dans le cadre d'une procédure d'opposition à une démolition par APV; le secteur sud du village de Landecy (Bardonnex) suite à une étude menée conjointement avec la commune de Bardonnex.

Un appui a été apporté à la commune de Cartigny pour la mise à jour d'un projet de modification des limites de zones (29480-508) et de plan de site (29479-508) du hameau de la Petite-Grave, création d'une zone hameaux et d'une petite zone de développement 4B protégée attenant (Initiative communale).

Par ailleurs, le service a été appelé à participer à des groupes de pilotage ou de travail pour des études d'aménagement dirigées par la direction de l'aménagement du territoire (schéma directeur de Belle-Idée, étude directrice à La Plaine, zones agricoles spéciales, divers PAC...) ou en collaboration avec le Domaine de l'eau (DIAE) (renaturation du Nant de Couchefatte) ou encore avec la Ville de Genève (aménagement de la Rade). Il a suivi l'élaboration de plans directeurs communaux (Versoix, Avusy, Meinier, Grand-Saconnex, Confignon,

Presinge, Anières, Vandœuvres, Chêne-Bougeries). Enfin, de nombreux préavis ont été établis par le service et par la CMNS, sur des études en cours (PLQ, modification de zones; études d'impact sur les lignes de trams: Lancy, Meyrin).

Suivis de chantier par les collaborateurs de l'IMAHGe

L'inventaire des monuments d'art et d'histoire a été associé à plusieurs projets de transformation d'édifice à valeur patrimoniale, en fournissant de la documentation, en élaborant des analyses destinées à préparer les décisions ou en suivant des chantiers. L'IMAHGe a plus particulièrement été impliqué dans les travaux effectués au 5, rue du Bourg-de-Four, dans l'ancienne salle des concerts de l'Hôtel-de-Ville (conservation-restauration de peintures du XVIII^e siècle), à la Maison Mallet à la Cour Saint-Pierre et à la Maison le Vallon à Vandœuvres (inventaire et documentation du mobilier).

7.7.4 Protection du patrimoine et des sites

Bâtiments classés

L'état de conservation des immeubles, objets d'une protection, est un sujet de préoccupation. Qu'il s'agisse d'un ensemble de motifs sculptés dans la molasse gravement menacé par l'érosion (rue des Granges), de dégradations imputables à des ruissellements ou de la condensation, ou encore d'un immeuble tel que celui de la Clarté édifié par Le Corbusier, des investigations et des propositions de remise en état s'imposent. Dans ce dernier cas, la saisie par l'Office des faillites du lot principal des parts de copropriété a rendu la situation complexe. Grâce à une active collaboration avec les parties concernées, un projet de remise en état de l'enveloppe extérieure de l'édifice ainsi que des parties communes a pu être mis sur pied.

D'autres édifices comme la maison de maître du Grand-Malagny, l'église d'Hermance ou encore l'immeuble situé au 4, boulevard de la Tour posent des problèmes de conservation. Les atteintes peuvent provenir par exemple d'un champignon ravageur (la mērule), d'une mauvaise qualité de la pierre ou d'un usage inapproprié des bâtiments.

La conservation des éléments de décors intérieurs de qualité est également un sujet d'attention. A la maison Leleux, à Dardagny, à l'église de Saint-Germain ou encore à la maison Masset à Aïre, des rapports de spécialistes ont été sollicités. La conservation de papiers peints, peintures ou boiseries anciennes impose en effet des moyens et mesures adéquats. Sur le plan statique, des situations critiques ont dû être assainies au numéro 2, place du Bourg-de-Four ou encore dans la dépendance de la maison Rigot.

La question de l'éclairage nocturne des façades et surtout des modalités d'accrochage des corps lumineux a nécessité une approche particulière pour l'église Sainte-Croix à Carouge et pour la chapelle de la Pélisserie. Des essais ont été effectués sur place en accord avec les autorités communales concernées et les instances techniques (SIG).

Autre domaine, la création de vitraux destinés à remplacer ou compléter des vitrages sans intérêt s'est présentée à l'église de Saint-Paul à Cologny ainsi qu'au temple de l'Auditoire. L'intervention d'artistes contemporains dans de tels édifices pose un défi à la fois difficile et passionnant à relever.

Signalons enfin que la barque La Neptune, objet classé, a été remise à flots au cours de l'été après une campagne de restauration. Elle a ainsi pu participer comme chaque année aux manifestations prévues dans le cadre des Journées du patrimoine.

Inscriptions à l'inventaire

Inscription à l'inventaire par commune

Dans le cadre de la campagne d'inscriptions à l'inventaire des objets dignes de protection situés sur le territoire de la commune de Satigny, 64 arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été signés, représentant 112 objets (bâtiments, fontaines, pressoirs, etc.), à Chouilly, Peissy, Satigny village, Peney-Dessus et Peney-Dessous, Bourdigny-Dessus et Bourdigny-Dessous. Deux recours ont été déposés.

Objets divers

Sept arrêtés d'inscription à l'inventaire d'objets divers sont entrés en force. Certaines mesures font suite à une demande de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS): à Vandœuvres, route de Vandœuvres 68, Maison de maître du Petit Chougny; à Avully, route du Moulin-Rogé 33-39. D'autres résultent de l'attribution de subventions à des travaux de restauration de bâtiments présentant un intérêt au titre du patrimoine: le temple de Plainpalais à Genève; le temple de Veyrier; un ancien relais au n° 48 route d'Annecy (Plan-les-Ouates); la Maison de l'Horloge, Grand-Cour 8, à Troinex; une maison rurale au chemin Martine 9 à Dardagny.

Objets en zone agricole

Quatre arrêtés ont été pris en application de l'article 27D de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), afin de permettre un changement d'affectation en zone agricole dans le but de sauvegarder des constructions rurales à valeur patrimoniale: au chemin des Tanquons 24 (Avully); au n°88 route de Vandœuvres (Vandœuvres); à la route de Sauverny 240 (Versoix); le domaine Pictet, à la route de Marsillon 43 (Troinex)

Patrimoine architectural du XX^e siècle

La protection du patrimoine bâti de la deuxième moitié du XX^e siècle reste un thème de réflexion. Le Société d'Art Public (SAP) et la CMNS ont demandé que des mesures de protection (classement, inscription à l'inventaire et plan de site) soient adoptées pour les bâtiments et ensembles les plus significatifs. Le service des monuments et des sites a préparé des dossiers pour l'inscription à l'inventaire d'une cinquantaine d'édifices; engagé en 2004, ce travail s'est poursuivi en 2005.

Secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et du Vieux Carouge (CVC)

Le service a assuré le secrétariat de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et celle du Vieux Carouge (CVC) ainsi que l'analyse, la préparation et le suivi administratif et technique des dossiers et des procédures. Les relations avec les membres de la commission sont excellentes et l'examen des dossiers se déroule dans un climat de confiance réciproque, ce qui permet un traitement efficace des dossiers, malgré le peu de temps disponible par rapport au nombre de dossiers à traiter.

En 2005, 2061 préavis ont été établis par la CMNS et 30 par la CVC, au cours de 127 séances ordinaires pour la CMNS et 7 pour la CVC. En outre, la CMNS s'est réunie 11 fois en séance plénière.

Un rapport détaillé de la CMNS figure en fin du présent rapport.

7.7.5 Connaissance du patrimoine : sensibilisation et information du public et des milieux professionnels et spécialisés

Service cantonal d'archéologie

Dans le cadre de la diffusion de nos découvertes auprès de la population, nous mentionnerons l'organisation de journées portes ouvertes à Compesières durant le premier week-end d'octobre 2005 au cours desquelles plus de 2000 personnes sont venues à la rencontre de l'archéologie. À côté de cela, notre politique d'ouverture se traduit régulièrement par des visites de site pour les classes ou pour des groupes, des conférences, des cours donnés dans le cadre de l'université ou encore des articles. Plusieurs publications à caractère scientifiques sont en cours de préparation comme la villa antique de Vandœuvres, l'ancienne église décanale de Vuillonex ainsi que les origines gauloises et romaines du site de la cathédrale Saint-Pierre.

Plusieurs collaborateurs du Service cantonal d'archéologie sont engagés dans les projets de mise en valeur et de présentation des sites archéologiques de la cathédrale Saint-Pierre et de l'église de Saint Gervais.

Les Journées européennes du patrimoine (JEP)

Cette année, c'est sur le thème du «patrimoine au présent, entre conservation et création» que se sont déroulées les Journées européennes du patrimoine. Exceptionnellement et à titre d'essai, la manifestation s'étendait sur deux week-ends. Une partie du programme en rapport avec le Jeune public ainsi que la présentation de certains films documentaires se tenaient en semaine.

Vingt-neuf thèmes ou visites étaient proposés au public qui a répondu en masse, puisque plus de 6000 visiteurs ont été enregistrés. Le programme genevois a été élaboré en collaboration avec la Ville de Genève. Divers partenaires privés, associatifs et institutionnels ont été partie prenante de cette organisation.

Par ailleurs, comme pour les années précédentes, une coordination romande a été mise sur pied. Ceci a permis l'élaboration d'une brochure commune avec les cantons francophones. Au surplus, un partenariat avec la ville de Thonon et plusieurs communes du Chablais et vaudoises a rendu encore possible cette année l'édition d'une brochure lémanique.

Si la tentative d'étendre sur deux week-ends les manifestations liées au JEP s'est révélée concluante, elle ne sera probablement par reconduite en 2006 pour des motifs liés aux disponibilités financières.

Les Journées européennes du patrimoine permettent d'accéder à des bâtiments et des parcours ou encore à des animations et des projections sous la conduite de personnes qualifiées. C'est l'occasion pour le grand public de découvrir des objets intéressants qui ne sont généralement pas ouverts au public. Ces visites témoignent également des efforts de conservation entrepris par leurs propriétaires ou les collectivités concernées. Toutes ces visites reposent sur un principe de gratuité. Le thème annuel est choisi à l'échelon national; pour la prochaine édition, il sera consacré aux Jardins historiques.

Service des monuments et des sites

Documentation, communication

Le service représente la direction aux séances de la commission des fournisseurs et utilisateurs (CFU) du SITG. Il poursuit sa collaboration au projet de système d'information de la direction et à la mise au point du prototype de base de données, destiné à la saisie informatique des nouveaux recensements du service. Cet outil est encore dans une phase de test.

Le service a présenté les travaux cartographiques de la DPS au colloque SITG en septembre 2005.

Plusieurs visites guidées ont été organisées par le service des monuments et des sites, lors des Journées européennes du patrimoine, pour présenter certaines administrations communales installées dans des édifices ayant une valeur historique.

Internet

L'importante étude historique présentant le site industriel de Tavoro a été mise en ligne.

Le SITG est devenu un outil de consultation courant pour les professionnels du bâtiment. Le service prépare la mise à jour régulière des couches *Immeubles et objets classés* et *Immeubles inscrits à l'inventaire* sur le serveur de consultation et Topoweb (SITG). Il a élaboré la couche *Périmètres protégés*, mise en ligne en juillet 2005. Celle-ci est le résultat d'un travail de plusieurs mois comprenant la réunion des documents (plans, règlements, lois, arrêtés...), la numérisation et géoréférencement des plans, la récupération de fichiers existants (Archicad, scans...), la digitalisation des objets, la création des fiches html avec liens sur tous les documents, l'optimisation des fichiers pour le web et l'archivage. Par ailleurs, grâce à une collaboration avec le service des systèmes d'information et de géomatique (DIAE), un service cartographique a été créé spécialement pour mettre à disposition du public les documents graphiques (cartes et plans) relatifs à la problématique du patrimoine historique (adresse: <http://etat.geneve.ch/geopatrimoine>).

Inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAHGe)

Plusieurs collaborateurs de l'IMAHGe ont participé aux Journées du patrimoine et à la Journée du vitrail organisé au Musée Ariana ainsi qu'à la mise sur pied de l'exposition «Du microscope à la machine-outil, la trajectoire industrielle de la Société genevoise des instruments de physique de ses débuts en 1862 aux années 1930» présentée au Musée d'histoire des sciences. Ils ont été invités au colloque sur la culture technique à Lucerne et ont donné des cours à l'Université, notamment dans le cadre de la formation continue. Ils publiés plusieurs travaux dans des revues spécialisées. Sur le nouveau site cartographique de la direction du patrimoine et des sites, l'inventaire a diffusé la première étape de son Atlas historique de la ville de Genève, qui est désormais accessible à tous les chercheurs et à toutes personnes intéressées par l'histoire de la ville. Une présentation des recherches effectuées par l'inventaire dans ce domaine a paru dans n°14 et 15 de la revue *Patrimoine et architecture*.

Publications

Service cantonal d'archéologie

JOUGELIN REGELIN, M., *Le château de Rouelbeau (Meinier, Suisse)*, dans: *Château-Gaillard: études de castellologie médiévale*, vol. 22, Actes du colloque international de Voiron, 24-31 août 2004 – Caen, Publications du CRAHM, 2006, à paraître.

PLAN, I., *Le stuc dans le décor de l'ancien groupe épiscopal de Genève (V^e-IX^e siècles)*, dans: *Le stuc, visage oublié de l'art médiéval*, Actes du colloque international 16-18 septembre 2004 à Poitiers, à paraître.

TERRIER, J., *L'église Saints Pierre-et-Paul de Meinier, Une fondation de l'Antiquité tardive localisée dans la campagne genevoise*, dans: *Mélanges d'Antiquité tardive Studiola in honorem Noël Duval*, Bibliothèque de l'Antiquité tardive n° 5, Thurnout, 2004.

TERRIER, J., JURKOVIC, M., MATECIC, I., *La troisième campagne de fouilles archéologiques réalisée en 2004 sur la basilique à trois nefs, l'église Saint-Simon et l'ancienne agglomération de Guran en Istrie (Croatie)*, dans: *Sweizerisch-Liechtensteinische Stiftung für archäologische Forschungen im Ausland – Jahresbericht 2004*, Zürich, 2005.

TERRIER, J., *Bilan des recherches archéologiques sur les églises rurales en Suisse occidentale*, dans: *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale IV^e-IX^e siècles*, Actes du colloque international 21-23 mars 2003 Salle Tolosa (Toulouse), Toulouse, 2005.

TERRIER, J., JURKOVIC, M., MATECIC, I., *La basilique à trois nefs et l'ancienne agglomération de Guran en Istrie (Croatie): troisième campagne de fouilles archéologiques*, dans: *Hortus Artium Medievalium*, vol. 11, Zagreb-Motovun, 2005.

TERRIER, J., *L'architecture médiévale sous les enduits récents*, dans: *Coffret Saint-Gervais, rue des Etuves 3-5*, Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Genève, 2005.

Conservateur cantonal des monuments

- Article sur «L'inventaire du vitrail à Genève», in Forum, revue suisse sur la protection des biens culturels n° 7/2005, OFP, Berne, décembre 2005
- Article «Vers un désengagement de la Confédération» dans le domaine des subsides octroyés pour les monuments historiques, in revue Heimatschutz-Sauvegarde 2/05, Patrimoine suisse, Zurich, mai 2005.

Service des monuments et des sites

Le recensement du patrimoine hydraulique de la Versoix a été publié, en collaboration avec la commune de Versoix, sous la forme d'un cahier aux éditions InFolio paru en septembre 2005.

Inventaire des monuments d'art et d'histoire

- Isabelle Brunier, «Un peu d'histoire», *Renaturation de la Drize à Grange-Collomb*, plaquette collective, Genève, 2005.
- Isabelle Brunier, «Céligny et Crans, trois plans à vue de la campagne «genevoise» au XVI^e siècle», *Histoires de cartes. Genève, XV^e-XX^e siècle*, Genève, 2005 (*Patrimoine et architecture*, 14-15)

- Matthieu de la Corbière, «Le "rideau de fer" de Genève ou du bon usage du plan Bolomier (1429)», *Histoires de cartes. Genève, XV^e-XX^e siècle*, Genève, 2005 (*Patrimoine et architecture*, 14-15)
- Matthieu de la Corbière, «Les états de service d'un chevalier genevois: Richard de Confignon (v. 1319-† 1391)», *Echos Saléviens, Revue d'histoire locale*, 14, 2005, pp. 115-155.
- Matthieu de la Corbière (avec David Carrier), *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle, Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal*, Genève, 2005 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 63, 2005).
- Bénédicte Frommel, *La Versoix: patrimoine hydraulique*, Genève, 2005
- David Ripoll, «Une architecture d'entrepreneur», 18-20-22 *Rue des Grottes, 1 rue de la Faucille*, Genève, 2005, pp. 6-9.
- David Ripoll et Dave Lüthi, «D'un Orient à l'autre: les synagogues de Genève et Lausanne», *Art + Architecture en Suisse*, 2005/2, pp. 34-40.
- David Ripoll, «L'équipement Heimatstil, orgueil des quartiers périphériques», dans: Elisabeth Crettaz-Stürzel (dir), *Heimatstil: Reformarchitektur in der Schweiz, 1896-1914*, Zurich, 2005
- David Ripoll, «Plans de ville et politique urbaine à Genève (XIX^e siècle)», *Histoires de cartes. Genève, XV^e-XX^e siècle*, Genève, 2005 (*Patrimoine et architecture*, 14-15)
- Nicolas Schätti, «Mutatis mutandis. Les transformations de la chasse de Sion aux XIII^e et XIV^e siècles», *La Grande Chasse de Sion: Chef-d'œuvre d'Orfèvrerie du XI^e siècle*, Paris, 2005
- Nicolas Schätti, «Escuyer, Jaquet l'», *Dictionnaire historique de la Suisse*, publié sous la direction de Marco Jorio, vol. 4, Hauterive, 2005
- Nicolas Schätti et Anne-Marie Viaccoz-de Noyers, «L'Atlas historique de la ville de Genève: vieilles méthodes, nouveaux outils», *Histoires de cartes. Genève, XV^e-XX^e siècle*, Genève, 2005 (*Patrimoine et architecture*, 14-15)
- Anastazja Winiger, «Maison Mallet», dans: *Comprendre la Réforme*, Genève, 2005, pp. 133-143.
- Anastazja Winiger, «Les premiers "cadastres genevois": du plan «littéral» au plan géométrique», *Histoires de cartes. Genève, XV^e-XX^e siècle*, Genève, 2005 (*Patrimoine et architecture*, 14-15)

7.7.6 Promotion de l'art public et soutien à la création artistique

Deux instruments essentiels sont à disposition du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) pour cette promotion et ce soutien,

Le premier, c'est la commande d'œuvres conçues en rapport avec les espaces et édifices publics, les sites et paysages est une des tâches majeures assurées par le service du FCAC)

Ainsi, et récemment, diverses interventions artistiques, retenues à l'issue de concours sur invitation, ont été intégrées dans des établissements scolaires et universitaires tels que le collège (CO) de Montbrillant, le bâtiment Sciences III (biologie), le collège et école de commerce (CEC) Nicolas-Bouvier. D'autres sont en cours au collège (CO) en reconstruction de Cayla, et prochainement au collège Sismondi, au futur collège (CO) de Drize, à la Maternité de l'hôpital cantonal etc.

Le second, c'est l'acquisition régulière d'œuvres dites mobiles (peintures, sculptures, techniques mixtes, installations diverses etc.) enrichissant la collection artistique (plastique et visuelle) de l'Etat, et constituant un soutien véritable à la création artistique à Genève, en particulier celle des jeunes créateurs issus notamment des écoles d'art genevoises.

Ce soutien se traduit également par l'octroi annuel d'un certain nombre de bourses aux diplômé-e-s de ces écoles, et par un grand nombre d'aides à la production d'œuvres auprès des artistes émergents de la place.

7.7.7 Mesures de conservation du patrimoine culturel et artistique

Le Fonds cantonal de décoration ayant été créé en juin 1949 par le Conseil d'Etat, il va sans dire que l'ensemble des œuvres acquises depuis cette date constitue un corpus (collection) substantiel, lequel requiert, de la part du service précité, les mesures de conservation usuelles dans la branche professionnelle en question, en particulier celles de restauration, de stockage, archi-vage, informatisation etc.

Activité redoublée en l'espèce – et redoutable défi pour les responsables de la conservation – compte tenu de la pratique constante d'un système de prêt de ces œuvres au sein et au profit de l'administration cantonale.

Sans oublier, par ailleurs, diverses opérations de sauvetage, au gré des circonstances, d'œuvres ou d'ensemble d'œuvres faisant partie intégrante du patrimoine culturel et artistique de l'Etat, à l'instar par ex. de la sauvegarde récente de sept grandes et magnifiques toiles peintes (XVIII^e) redécouvertes à la Maison Le Vallon.

7.7.8 Fonds des monuments, de la nature et des sites

Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites

Conformément à l'article 39 du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, les opérations concernant ce fonds ont donné lieu pour l'exercice 2005 aux mouvements suivants:

Recettes		
- Contribution DAEL		2'800'000.00
- rubrique archéologique	850'000.00	
- rubrique monuments	1'650'000.00	
- rubrique nature	300'000.00	
Subvention CH - OFC		137'503.00
Subvention CH - OFFEP		413'337.80
Virement du SFNP (DIAE)		250'000.00
- Apports divers (vente publications, JEP05)		36'129.92
Total recettes		3'636'970.72
Dépenses		
- Fonds monuments et sites		1'517'023.96
- Subventions à des tiers	1'077'181.00	
- Monuments et sites (Inventaire de la Maison rurale, JEP05, frais études bât. classés ou protégés, publications, subventions spéciales)	439'842.96	
- Fonds archéologie		1'174'503.62
- Fouilles archéologiques, objets divers (rue du Cloître, Saint-Gervais, Rouelbeau, Eglise de Presinge, etc.)		
- Fonds Nature		857'127.12
- Projets : réseau agro-environnemental de Compsières, La Champagne, 3 Nants, Moulin-de-Vert, Marais de Choulex, Colver, Parking Allondon, Inventaire arboré à Genève, Petite-Grave, recensement espèces menacées du canton, etc.		
Total dépenses		3'548'654.70
Résultat de l'exercice 2005		+ 88'316.02

7.7.9 Autres: Formation, échanges, cours, activités diverses

Les contacts avec les services de protection du patrimoine des autres cantons sont l'occasion de confronter différentes pratiques et d'enrichir l'expérience professionnelle des collaborateurs du service. Au cours de l'année 2005, les services des cantons romands se sont rencontrés une fois, le 20 mai, dans la région de Bienne.

Le Groupe de travail sur la protection du patrimoine (GTP), qui réunit les collaborateurs des services cantonaux des monuments et des sites de toute la Suisse, a organisé une rencontre dans le canton d'Obwald.

L'exposition Swissbau à Bâle a fait l'objet d'une visite en relation avec les techniques de restauration du patrimoine.

Le service des monuments et des sites a accueilli des délégations étrangères intéressées à la politique de protection du patrimoine: l'une en provenance de Shenzhen (Chine), l'autre représentant les services de restauration de la vieille ville de la Havane (Cuba).

Par ailleurs, un collaborateur du service a siégé comme expert à la HES de Berne pour deux modules post-grade consacrés à la conservation du patrimoine; il a participé au groupe de travail de l'ICOMOS sur la formation permanente.

Des collaborateurs du service ont siégé comme experts ou membres du jury dans plusieurs concours ou appels d'offres: Hermance, agrandissement de l'école dans le périmètre du plan de site; extension de la Maison de Vessy (Veyrier).

Comme chaque année, en application de l'accord de coopération entre le service cantonal d'archéologie et l'Université de Zagreb, une petite délégation de collaborateurs du service a effectué une mission de fouilles/conservation/mise en valeur du patrimoine en Croatie. Ce programme pluriannuel, au-delà des découvertes réalisées, permet des échanges avec nos collègues croates ainsi que des ouvertures professionnelles qui sont extrêmement bénéfiques à nos activités genevoises.

COMMISSION DES MONUMENTS, DE LA NATURE ET DES SITES

La commission des monuments de la nature et des sites (CMNS) aura siégé 11 fois en plénière au cours de l'année 2005. La participation a été bonne, même durant l'été qui s'est avéré une période propice pour débattre sur des questions de fond en matière de sauvegarde.

La composition de la commission a été modifiée pendant l'année suite à la démission de M. Yves Bischofberger. Il a été remplacé par M. Nicolas Deville, assermenté au mois d'août.

La commission a rendu hommage à M^{me} Gabrielle Regamey, architecte au Service des monuments et des sites, qui a quitté ce monde le 7 mars suite à une grave maladie.

Une excursion d'une journée a été organisée par la CMNS au mois de juin. La destination de la Vallée de Joux a offert un choix de visites autour des thèmes abordés par chaque sous-commission. La journée était radieuse; par contre, peu de membres y ont participé car le mois de juin est une période très chargée.

Afin de présenter le travail de la CMNS, de faire un bilan et d'amener un corpus de réflexions pour la législature suivante, la commission a décidé de faire un rapport sur la législature 2002-2005. Il s'agit du premier rapport de la CMNS en tant que tel, l'idée étant que les législatures suivantes fassent de même, pour garder des traces des préoccupations de la commission.

Enfin, la commission plénière réunissant mensuellement ses membres répartis en trois sous-commissions, une coordination entre les présidents a été instaurée pour améliorer la cohésion et les échanges. Les présidents se réunissent une fois par mois pour discuter des sujets soumis en plénière et une information des présidents est agendée à chaque séance plénière.

Travaux des groupes constitués en plénière

Différents groupes de réflexion ont été constitués durant la législature 2002-2005 sur des sujets préoccupant la commission. Ils ont été réactivés cette année et un nouveau groupe a été proposé pour la qualité de la sauvegarde.

Le groupe sur les constructions nouvelles en zone 4B protégée, qui avait présenté son travail en 2004, a élaboré cette année une liste indicative de recommandations qui a été discutée au mois de mai. Il s'agit d'un document interne, retravaillé par la sous-commission architecture (SCA).

Pour améliorer la qualité de la sauvegarde, un groupe s'est penché sur quatre thèmes: de la qualité des mandataires à la qualité des projets, des références à la qualité

comme outils de travail, communiquer et valoriser le travail de la CMNS et du SMS, promouvoir la qualité à l'échelle cantonale. Ces propositions ont été débattues en juillet et le rapport final amendé sera présenté au chef du Département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) avant la fin de la législature.

Suite à la proposition de la commune de Cologny d'étendre le périmètre de protection des rives du lac, un groupe a été constitué afin d'étudier la question des gabarits des constructions dans ce périmètre sensible. Le travail du groupe, qui sera examiné sous peu par le groupe études d'aménagement, fera l'objet d'une présentation et d'un débat en commission plénière.

Enfin, deux groupes constitués n'ont pas encore abouti mais leurs sujets pourront être étudiés lors de la prochaine législature. Il s'agit des compensations écologiques patrimoniales dans le cadre de la sauvegarde du paysage traditionnel rural et de la conservation des ponts et ouvrages d'art.

Recensements, inscriptions à l'inventaire, classements

Un recensement a été établi sur le site de Vessy pour évaluer les éléments patrimoniaux à préserver dans le cadre du projet de revalorisation de la maison de retraite. Ce recensement n'a pas été pris en compte dans le cahier des charges du concours établi conjointement avec la Direction de l'Aménagement du DAEL.

La préservation des **cités jardins** a fait l'objet d'un thème spécifique abordé dans la séance plénière du mois de juin. Une étude détaillée a été présentée sur les cités jardins du Coin de Terre (Bouchet et Bel Essert) ainsi qu'un recensement établi pour la cité de Bel Essert. Le projet de plan de site pour les Cités Jardins d'Aïre a été présenté à la commission qui a émis certains doutes quant aux propositions d'extension de l'ensemble des maisons les plus remarquables situées au chemin de l'Essor.

Une information a été donnée par le Service des monuments et des sites (SMS) sur les inscriptions à l'inventaire en cours. Il s'agit en particulier de la campagne réalisée sur la commune de Satigny ainsi que de la liste d'une cinquantaine d'objets du XX^e siècle. Pour ces derniers, seul une trentaine de procédures ont été engagées et de fortes réticences des propriétaires mettent en évidence qu'un travail d'information important reste à faire pour la reconnaissance du patrimoine moderne.

Le conservateur des monuments a fait une information sur les procédures de classement ouvertes qui étaient en juillet au nombre douze, plus trois objets pour lequel l'arrêté de classement du Conseil d'Etat a fait l'objet d'un recours. Un certain nombre de demandes sont anciennes puisqu'elles ont été ouvertes avant l'an 2000.

La commission s'est prononcée sur le classement deux objets situés à proximité de la route de Drize: la maison de l'architecte Leclerc et la maison Coppiet-Defer Duverney. Le périmètre de classement de la maison Duverney a été examiné en parallèle avec le projet d'aménagement du secteur de Drize dont elle fait partie.

Etudes d'aménagement

Le déclassement relatif au plan d'aménagement coordonné (PAC) du secteur Communaux d'Ambilly - Mon Idée (MICA) a été soumis en urgence à la commission début

janvier. Bien que figurant au Plan directeur cantonal, le déclassement du secteur situé en zone agricole a provoqué une scission au sein de la CMNS. Les débats ont été fort animés et trois séances plénières ont été nécessaires pour adopter une position sur les éléments patrimoniaux à prendre en compte dans le cadre du PAC.

La commission a examiné le projet de plan de site de Landecy Sud qui propose des solutions pour construire dans un périmètre situé à la fois en zone 4B protégée et recensé à l'ISOS comme devant être laissé libre de constructions. Les problèmes majeurs sont liés aux accès véhicules et au parage.

La séance plénière de septembre a été consacrée au **thème de l'eau** avec trois sujets très différents. Au bord du Rhône, la station d'épuration des eaux pluviales (STEP) du Nant d'Avril, dont la relocalisation était prévue dans un site sensible, a trouvé sa place dans la zone industrielle du Bois de Bay (ZIBAY), ceci sur proposition de la CMNS. Le projet de renaturation du cours d'eau de la Seymaz, présenté magistralement à l'aide d'une maquette étendue, a été l'occasion de mettre en parallèle les concepts de la renaturation avec ceux de la restauration. Au bord de l'Arve, la commission s'est inquiétée de la préservation des infrastructures hydrauliques de l'usine de Pompage de Vessy, qui pourraient être mises en péril par le projet d'écomusée.

Le Plan directeur de la commune de Meinier a été présenté à la commission. Celui-ci prévoit un développement très important des zones artisanales et sportives qui tendent à encercler le site archéologique de Rouelbeau et la zone humide renaturée de la Seymaz. La commission propose un redimensionnement et une relocalisation de ces équipements et suggère d'étudier des synergies entre ces différentes activités qui renforceront leur attrait.

Suite aux multiples projets soumis à la CMNS le long de la route de Chêne, qui tendent à miter les cordons boisés, la présentation de la Charte de l'espace rue transfrontalier établie en 1999 a mis en évidence l'importance d'une démarche d'ensemble pour maîtriser la dimension paysagère des grands axes reliant Genève.

Projets

La commission a été consultée dans le cadre d'un concours de projet international portant sur la rénovation de la Tour de la TSR. Après analyse de ce bâtiment emblématique dans le paysage genevois et vu les problèmes posés pour son exploitation, elle est entrée en matière sur le principe de l'étude d'une nouvelle façade.

Une lettre a été envoyée par la CMNS au Tribunal Administratif au sujet du jugement concernant un immeuble de Léon Bovy rue de l'Athénée 15. Considérant l'atteinte que l'aménagement des combles porterait à l'intégrité de cet édifice, la plénière a demandé l'ouverture d'une procédure de classement.

Le SMS a présenté l'opération de rénovation menée par la commune de Lancy pour la rénovation des écoles construites par Paul Waltenspühl. A cette démarche particulièrement exemplaire ont été associés aussi bien la CMNS et le SMS, que le service de l'Energie, ainsi que l'architecte en charge des écoles lors de leur réalisation en la personne de M. Oberwiler.

La SCA a soumis au vote de la plénière un projet d'hôtel réalisé en bois qui remplacerait une construction sur

cour dans la Vieille Ville. Jugeant qu'il ne serait pas possible de restituer une cour plus grande en ce lieu (cf. dénoyautage) et vu la qualité du projet qui de plus s'inscrit dans une revalorisation du centre ville, la commission plénière a tranché en faveur de sa réalisation.

La commission a retracé l'historique depuis 1991 des dossiers relatifs au secteur de Grange-Canal et le projet de démolition du bâtiment sis chemin de Grange Canal 12, examinés en groupe étude d'aménagement et en sous-commission monuments et antiquités (SCMA). Depuis le recensement, les études de plans de site, les PLQ, la commission a toujours maintenu les mêmes exigences de sauvegarde. Les membres ont déploré l'abandon du plan de site ainsi que le chantage inacceptable effectué à tout prix pour construire sans vue d'ensemble, ou ne pas construire du tout.

Enfin un projet de parking sous lacustre situé devant le Jardin anglais et dont les accès viendraient dénaturer les aménagements urbains dans le plan de site de la rade a été discuté par la commission. Cette dernière a estimé que ce projet de parking viendrait de plus à l'encontre de la valorisation de la qualité de vie dans le centre ville par les nuisances qu'il engendrerait.

Divers

L'Office des transports et de la circulation (OTC) est venu présenter les mesures à prendre en matière de circulation dans les secteurs protégés. La commission est toutefois restée sur sa faim quant aux notions d'intégration architecturale et spatiale qu'elle souhaiterait voir développer, alors que la présentation a porté principalement sur les aspects normatifs et quantitatifs.

Suite au vote du Conseil de l'Université de Genève pour la création d'un Institut des sciences de l'environnement et du développement durable (SED) en remplacement de l'Institut d'architecture à l'université de Genève (IAUG), la commission a adressé un courrier au président du DAEL pour faire part de ses inquiétudes les plus vives. En effet, la disparition programmée des formations dispensées à l'IAUG irait à l'encontre de tous les efforts pour améliorer la qualité de la sauvegarde et des compétences des mandataires. La commission a estimé que cet enseignement devrait au contraire être renforcé faute de quoi la situation actuelle, présentant déjà de graves lacunes, serait péjorée.

L'immeuble Clarté, réalisé par Le Corbusier et figurant comme candidat sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, a requis encore cette année toute l'attention de la CMNS. Si la commission se félicite des travaux de restauration qui vont débiter sur l'enveloppe du bâtiment, elle demeure très préoccupée de la vente de l'immeuble morcelée en lots PPE. Elle remarque que de nombreux problèmes sont survenus suite à l'acquisition par de nouveaux propriétaires, et que le cahier des charges de sauvegarde établi par la Direction du Patrimoine (DPS) et approuvé par la CMNS devrait être diffusé et appliqué de façon contraignante.

7.8 Direction du logement

7.8.1 Mission

Les missions principales de la direction du logement sont regroupées cette année par prestations. Il sera rap-

pelé à cet égard que chaque prestation ainsi recensée se décompose en sous prestations, lesquelles ne sont pas détaillées ici. Par ailleurs, les prestations de support, soit les «produits» destinés à d'autres services de l'état ne sont pas systématiquement répertoriées.

De façon générale, rappelons que la direction du logement a pour mission de favoriser la construction de logements sociaux ou répondant aux besoins d'intérêt général, en location ou en propriété. Elle veille également au bon entretien des immeubles pendant la période légale de contrôle et surveille les loyers et les prix de vente fixés en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (LGL) et de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD). La direction du logement s'assure par ailleurs que les logements sociaux soient occupés par celles ou ceux qui répondent aux critères légaux, attribue les allocations de logement et perçoit les surtaxes. Enfin, elle fournit un appui aux fondations immobilières de droit public.

7.8.2 Généralités

Sur le plan interne, la direction du logement a procédé, à l'instar des autres directions du département, à une analyse de ses prestations dans le cadre du projet de gestion par prestations, projet départemental mené en liaison avec le projet GE PILOTE. Ce travail a été facilité par le fait que la direction du logement a, dans le passé, modélisé ses activités. Il a été simplifié également parce qu'il s'inscrit également dans un processus de changement en cours qui intègre nécessairement une réflexion sur la qualité des prestations fournies et l'efficacité des procédures de travail.

Le travail de collaboration, que ce soit avec les autres directions ou avec d'autres partenaires, s'est poursuivi avec intensité. On relève à ce titre plus particulièrement la mise sur pied et le suivi avec la direction de l'aménagement et l'association des promoteurs et constructeurs genevois d'un troisième train de mesures en matière de plans localisés de quartier (PLQ). Ce troisième train a permis la conception de 28 PLQ en moins d'une année, qui sont à des étapes de procédures différentes. Le potentiel en logements de ces PLQ est estimé à environ 3000 logements.

Cet engagement, plus que jamais nécessaire au regard de la crise du logement qui sévit dans le canton, se manifeste également dans d'autres actions à plus longue haleine, comme la participation dans les opérations de PAC.

La direction du logement a également été associée aux travaux de la commission logement du Grand conseil, en particulier dans le traitement du projet de loi sur les logements économiques pérennes qui a été étudié de manière très attentive.

Mesures d'aide à la personne

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements enregistrés à la direction du logement et au secrétariat des Fondations immobilières de droit public, déjà constatée en 2003 et 2004, s'est encore accrue en 2005. Celle-ci est sans nul doute due à la pénurie de logements, touchant plus encore les groupes familiaux à revenus modestes. En effet, environ 60% des demandeurs ont un revenu brut inférieur à F 60'000 par an (cf. tableau 7).

Le nombre de bénéficiaires d'allocation de logement a également progressé, tant dans le secteur non subventionné que dans le secteur subventionné. La modification du règlement, diminuant le montant maximum d'allocation de logement à F 1'000 la pièce par an (au lieu de F 1'200 la pièce par an) a déployé tous ses effets au 1^{er} avril 2005. Elle a permis de diminuer l'augmentation des montants versés par l'Etat à ce titre, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires (cf. tableau 9).

Une augmentation du nombre de bénéficiaires de subventions personnalisées HM peut aussi être observée, plusieurs immeubles HM ayant été mis en location courant 2005. Cette tendance devrait encore se renforcer dans les années à venir, dès lors que des projets de logements HM sont soit actuellement en cours de finition, soit devraient démarrer prochainement (cf. tableaux 10 et 2).

Mesures incitatives à la construction et à l'exploitation d'immeubles subventionnés

La tendance à la baisse du nombre de logements dont la construction a fait l'objet d'un accord de principe de la direction du logement a été stoppée en 2005. Par rapport à 2004, on peut même observer une hausse de plus de 10%. Cette hausse concerne exclusivement les logements non subventionnés, le chiffre pour les logements subventionnés restant stable (cf. tableau 1).

Ceci a pour conséquence que la part de logements subventionnés dans les constructions agréées par la direction du logement diminue. Elle se monte à 60% en 2005. En revanche, le nombre de logements en PPE a presque doublé entre 2003 et 2005.

Au niveau de la réalisation de logements, les tendances sont plutôt inverses. Après une forte augmentation en 2004, le nombre de logements mis en location ou en vente sous le contrôle de la direction du logement a repassé sous la barre des 1'000 en 2005. Mais cette baisse concerne essentiellement le secteur non subventionné, dans lequel la prépondérance de la PPE se confirme. Le nombre de logements HBM et HLM mis sur le marché a au contraire fortement augmenté (cf. tableau 2).

Comme prévu l'an dernier, le nombre de logements en construction au 31 décembre ou dont la construction devrait débuter prochainement continue à diminuer. La baisse est particulièrement forte pour le HBM, mais il faut relever que 2004 avait été une année exceptionnelle. On constate également que la part de logements locatifs dans le secteur non subventionné devient très faible (ibid.).

De façon générale, le parc de logements subventionnés continue de décroître pour s'établir à un peu plus de 22'000 logements. Comme l'année précédente, seuls les HBM et les HM marquent une certaine progression (cf. tableau 3).

Les subventions à l'exploitation continuent de diminuer pour les mêmes motifs que ceux énoncés dans le rapport de gestion 2004: baisse des taux d'intérêt, contraction du parc HLM et dégressivité du parc des subventions. Cette baisse n'a été que très partiellement compensée par l'augmentation des subventions personnalisées (cf. tableaux 6 et 10).

Contrôle et surveillance en matière de logement

Sur le plan du contrôle des loyers, la relative stabilité des taux d'intérêt a engendré une diminution du nombre de décisions prises par le service compétent. Pour la même raison, le nombre de baisses de loyers a fortement régressé. Globalement, 7% des logements ayant fait l'objet d'une décision ont vu leur loyer diminuer (contre 20% en 2004), alors que 78% l'ont vu augmenter (cf. tableau 5).

Le nombre de locataires surtaxés a diminué, ce qui indique une amélioration de l'adéquation voulue par le législateur entre revenu, occupation et logement. Cela étant, les montants perçus à titre de surtaxe restent stables par rapport à 2004. La mise à jour actualisée de nombreux dossiers s'est maintenue en 2005, entraînant des notifications rétroactives en cas de modification significative de situation. La totalité des décisions rétroactives en matière de surtaxe a pu être notifiée en 2005 (cf. tableau 8).

Enfin, 125 résiliations de bail ont été initiées par la direction du logement, dont 62 en raison d'une sous-occupation. Il est à relever que dans ces cas, les locataires sont systématiquement reçus préalablement.

Les contrôles techniques sont recensés dans le tableau 4.

Autres

Le nombre de procédures judiciaires a diminué de manière significative par rapport à 2004. De nombreux locataires ont été reçus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues par la direction du logement. Le Tribunal administratif a largement confirmé ses jurisprudences antérieures, ainsi que plusieurs pratiques administratives de la direction du logement (cf. tableau 11).

Les activités d'analyse de projet par le service technique ont augmenté. Dans le secteur non subventionné, le nombre d'appartements analysés en vue de leur homologation pour l'allocation de logement a sensiblement augmenté, reflet des difficultés financières croissantes d'une partie de la population. En revanche, le nombre de logements visités dans le cadre des regroupements familiaux a très fortement diminué en raison de la limitation de ces visites à des cas exceptionnels afin de mobiliser les ressources du service sur des tâches prioritaires (cf. tableau 4).

7.8.3 Statistiques

7.8.3.1 Accords de principe délivrés

«Tableau 1»

Catégories de logements	Nombre de logements	
	2004	2005
HBM*	108	140
HLM	169	131
HM	179	177
LGZD location	–	51
LGZD vente	209	245
TOTAL	665	744

* pour les HBM, les chiffres comprennent les accords de principe pour l'achat de bâtiments existants.

7.8.3.2 Immeubles de logements soumis au contrôle de l'État, mis en exploitation ou achetés en 2005, ou en construction, ou en projet (situation au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005)

«Tableau 2»

		Nombre de logements					
		HBM	HLM	HM	LGZD	Total	
					location	PPE	
Mise en location	au 31.12.05	321	263	193	14	112	903
ou en vente	au 31.12.04	142	146	214	357	195	1'054
Achats bâtim.							
existants	au 31.12.05	–	–	–	–	–	–
(progr. HBM)	au 31.12.04	24	–	–	–	–	24
En construction	au 31.12.05	139	339	403	146	239	1'266
	au 31.12.04	356	271	358	108	292	1'385
En construction	au 31.12.05	140	38	177	3	249	607
prochaine	au 31.12.04	28	208	173	60	311	780

7.8.3.3 Parc immobilier subventionné

«Tableau 3»

Nombre de logements	au 30.11.04	au 30.11.05
HBM	5'412	5'665
HLM	14'817	14'149
HCM	1'360	1'315
HM	757	1'008
Total	22'346	22'137

7.8.3.4 Contrôles techniques

«Tableau 4»

	2004	2005
Analyses de nouveaux projets d'immeubles de logements	40	44
Nombre d'immeubles visités en cours de construction	1'044	1'078
Demandes d'approbation de travaux pour des immeubles subventionnés	39	37
Nombre d'appartements analysés en vue de leur homologation pour l'allocation de logement	1'178	1'310
Nombre de logements visités pour préavis à l'OCP dans le cadre des regroupements familiaux	214	78
Estimations valeur de remplacement de biens immobiliers en zones de développement	21	37

7.8.3.5 Surveillance des loyers

«Tableau 5»

	2004	2005
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une décision modifiant l'exploitation de l'immeuble	8'680	6'433
dont: baisse des loyers	1'719	448
hausse des loyers	6'088	517
stabilisation des loyers	873	968

7.8.3.6 Subventions et prêts

«Tableau 6»

	2004	2005
	Fr.	Fr.
Subventions payées à l'exploitation	47'992'891	44'453'684.95
Subventions d'investissement versées pour immeubles HBM	7'000'000	5'887'794
Prêts versés	24'000	53'690
Total des prêts au 31 décembre	12'222'526	13'139'916.10

7.8.3.7 Demandes de logements

«Tableau 7»

	2004	2005
Total nouvelles demandes enregistrées	4'129	3'739
Stock de demandes total au 31 déc.	3'669	3'800

Rappel: depuis décembre 1997, la direction du logement et le secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) ont fusionné leurs fichiers de demandes de logement.

7.8.3.8 Surtaxe

«Tableau 8»

	2004	2005
Locataires soumis à surtaxe	2'472	2'246
– dont locataires dépassant le barème de sortie	312	305
Surtaxes facturées (en francs)	11'772'906	10'472'016
Facturation de décisions rétroactives en matière de surtaxe	–	1'035'582
Total général de facturation de surtaxe		11'507'578

7.8.3.9 Allocations de logement

«Tableau 9»

	2004	2005
Allocations versées pour logements HBM, HLM, HCM (en francs)	10'885'777	9'588'573
Nombre de bénéficiaires	2'648	2'809
Facturation du Trop-perçu d'allocation versé pour logements HBM, HLM, HCM	–	747'479
Allocations versées pour logements hors HBM, HLM, HCM (en francs)	9'703'793	8'628'169
Nombre de bénéficiaires	2'692	2'860
Facturation du Trop-perçu d'allocation versé pour logements hors HBM, HLM, HCM	–	710'840
Total allocations en francs	20'589'570	18'216'742
Total facturation de trop perçu d'allocation de logement	–	1'458'319
Total général de dépenses au titre d'allocation de logement	–	16'758'423
Total nombre de bénéficiaires	5'340	5'669

7.8.3.11 Recours

«Tableau 11»

	2004	2005
Nouvelles procédures au TA	58	38
Nouvelles procédures au TF	1	0
Arrêts reçus du TA	44	0
Arrêts reçus du TF	1	1
Résultats des procédures :		
Jugements donnant raison à la Direction du logement	37	41
Recours partiellement admis	1	4
Recours admis	6	5

7.8.3.10 Subventions personnalisées HM

«Tableau 10»

	2004	2005
Nombre de logements HM	757	1'008
Nombre de bénéficiaires de subventions	500	584
Subventions versées (en francs)	2'974'423	3'415'443
Facturation du Trop-perçu de subvention personnalisée HM	–	97'839
Total de dépenses au titre de subvention HM	–	3'317'604

8. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Présidence et secrétariat général

L'année 2005 a été mise à profit pour achever de consolider d'une part de grands chantiers d'intérêt public, et de l'autre pour jeter les bases d'une transversalité et d'une efficacité accrue de l'Etat, dans les domaines de compétence du département.

Sécurité, droits civiques, promotion de la qualité de la vie: des avancées légales au profit de la population

Un projet de loi destiné à financer la 2^e étape de renaturation de l'Aire entre le pont de Certoux et l'aval du pont de Lully a été déposé au mois d'avril au Grand Conseil. Ce programme doit assurer la sécurisation complète et durable de Lully et de Certoux contre les crues extrêmes de l'Aire; les travaux urgents de protection se sont quant à eux achevés à l'automne. Dans le même esprit, un projet de loi ouvrant un crédit de 2,8 millions de francs pour les travaux d'assainissement du site contaminé de l'entreprise Tettamanti à Carouge a été déposé au mois de novembre.

Au plan civique, la votation du 24 avril a consacré l'élargissement du droit de vote des étrangers à l'échelle communale. Le département a coordonné la mise en œuvre de l'exercice effectif des nouveaux droits liés à cette décision populaire, qui concerne 80'000 personnes. Le public dans son ensemble est également concerné par l'adoption le 1^{er} juillet de la politique cantonale du sport, qui consacre l'engagement concerté des autorités cantonales en matière de promotion de la santé et de la qualité de la vie par l'activité physique. En matière de consommation, avec l'entrée en vigueur effective le 1^{er} janvier de la loi sur la promotion de l'agriculture, la population du canton a obtenu les moyens de fonder ses choix sur des critères reconnus de proximité, de qualité, d'équité et de traçabilité.

Assainissement des eaux usées et transports publics: la politique transfrontalière prend forme

Au mois de septembre, un groupement local de coopération transfrontalière – GLCT a été constitué, premier du genre dans la région. Cette autorité nouvelle, dont la légitimité s'appuie sur la récente extension à Genève de l'Accord de Karlsruhe relatif à la coopération transfrontalière, est composée de représentants des autorités locales concernées. Elle sera chargée de piloter la réalisation d'une galerie de transport des eaux usées du Pays de Gex vers le réseau primaire d'assainissement genevois. Les eaux usées du Pays de Gex seront ainsi traitées par la nouvelle

station d'épuration du Bois-de-Bay dont le projet de loi est pendant depuis cette année au Grand Conseil.

Un autre GLCT est à l'étude en matière de transports publics. Ce nouvel outil doit permettre la mise sur pied d'une autorité organisatrice franco-valdo-genevoise pour les lignes de bus et de tram. Cette année déjà, un plan des réseaux et un horaire pour les transports publics du bassin ont été publiés. De même, au mois de septembre, les travaux de construction du lot 1 du RER CEVA - Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse - ont débuté à la gare de Cornavin.

Enfin, en matière de renaturation, l'année a été marquée par le démarrage de multiples actions de part et d'autres de la frontière dans le cadre des quatre contrats de rivière transfrontaliers. Dès la signature annoncée en janvier 2006 du contrat du Sud-Ouest lémanique, l'ensemble des rivières genevoises transfrontalières feront l'objet d'un tel contrat.

Inventaire des prestations et création de synergies nouvelles: vers davantage d'efficacité

Le département s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du projet GE-Pilote. Un inventaire complet des prestations ainsi que les contributions y relatives a été réalisé. Pour une grande part des prestations publiques inventoriées (une septantaine), des indicateurs d'efficacité et de qualité ont été définis.

L'accroissement des performances de l'Etat passe également par une meilleure coordination des infrastructures. C'est dans cet optique que le Conseil d'Etat a initié au mois de septembre la création d'un cadastre global du sous-sol genevois. Cette cartographie détaillée de l'ensemble des canalisations permettra en particulier un déploiement efficace du réseau cantonal de télécommunication à haut débit, basé sur les besoins de la population.

Cette recherche de synergies nouvelles est également au centre des travaux du groupe de travail technique comprenant des représentants du département, du département des finances, de l'Association des communes genevoises et de la Ville de Genève chargé d'examiner la répartition des compétences et des charges entre l'Etat et les communes. En août 2005, les représentants des communes, de l'Etat et de la Ville de Genève ont validé les critères sur lesquels les travaux du groupe de travail se fonderont: proximité, subsidiarité, efficacité, efficacité et égalité de traitement dans le canton.

Dans un même esprit de cohérence, les gardes ports cantonaux et le service des amarrages sont regroupés

depuis le 1^{er} juin au département au sein de la nouvelle Capitainerie cantonale. Ce regroupement des compétences profite directement aux usagers, pour lesquels la Capitainerie constitue désormais un guichet unique, sous réserve des compétences de police. La volonté d'accroître l'efficacité des services de l'Etat est également à la base de l'enquête de satisfaction des clients et partenaires du domaine de l'eau rendue à la fin de l'année, dont les résultats permettront d'orienter directement ou indirectement les nouvelles priorités du domaine.

L'Etat s'engage en matière d'économies d'énergie

En matière d'économies d'énergie, le concept Minergie doit depuis cette année sur décision du Conseil d'Etat être systématiquement promu dans les bâtiments de l'Etat et des établissements subventionnés. Le service cantonal de l'énergie a poursuivi avec le DAEL, les HUG et l'Aéroport le pilotage de programmes de réduction de la consommation d'énergie concernant une trentaine de bâtiments qui représentent à eux seuls 40% de la consommation totale des bâtiments gérés par l'Etat. Ceux-ci ont été mis sous «télérelevé» pour permettre une gestion optimale de leur consommation.

La promotion de la mobilité douce à l'Etat s'est concrétisée elle aussi par l'élaboration sous la houlette du département d'un plan de mobilité d'entreprises qui proposera dès 2006 une série de mesures d'incitation parmi lesquelles une promotion active à l'utilisation des transports publics.

Information et communication

Contexte

Au DIAE, l'information et la communication ont une fonction clairement opérationnelle, et trouvent leur place dans l'accomplissement même des tâches de l'Etat. Dans de nombreux domaines, l'application des lois intègre en effet de manière pleine et entière une composante d'incitation, en lieu et place ou en complément de mesures contraignantes.

Pierre angulaire des activités menées par le département en matière de protection de l'environnement, le Concept cantonal de la protection de l'environnement (septembre 2001), fixe comme but de «développer les outils nécessaires à l'information et à la sensibilisation» pour les domaines suivants: gestion des déchets, assainissement de l'air, protection contre le bruit, énergie, sols contaminés, mobilité. Un objectif largement repris dans les législations sectorielles adoptées dans la foulée de la publication du Concept.

La mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection de la nature poursuit les mêmes objectifs, à savoir valoriser le patrimoine naturel et assurer sa protection par le biais de mesures d'incitation à la modification des comportements. Ce mode de faire est également appliqué dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal, de la loi sur l'intégration des étrangers et de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Champ d'action

La cellule information et communication de la présidence et du secrétariat général

- supervise la mise en œuvre des stratégies de communication de la présidence/du secrétariat général du département;

- participe à la définition des priorités départementales en matière d'information et de communication;
- assure que les directives du département sont suivies par les chargés de communication sur le plan opérationnel;
- instaure des stratégies et mesures incitatives à l'intention des services, afin d'améliorer l'impact de leur communication (communication interne);
- instaure des solutions globales d'information (fond) et de communication (forme) à l'usage des chargé-es de communication du département (communication externe);
- réalise à la demande de la présidence/du secrétariat général des actions de communication spécifiques.

Actualité 2005

Pour soutenir la réalisation des opérations de communication sectorielles départementales, la cellule a poursuivi la **consolidation et la formalisation de l'action des chargé(e)s de communication** sectoriels par le biais de directives internes.

La cellule a réalisé le matériel de communication lié au lancement de la **politique cantonale du sport** adoptée le 1^{er} juillet par le Conseil d'Etat, sous l'angle de l'incitation publique à la pratique du sport par toutes les catégories de la population. Un dépliant et un autocollant grand public ont été édités à 23'000 (respectivement 25'000) exemplaires, et diffusés par l'intermédiaire des clubs sportifs et autres groupements d'intérêt ciblés.

Cette année, la cellule a en outre:

- **coordonné le marketing de Genève ville hôte de l'Euro 2008 de football**, pour le tirage au sort des groupes qualificatifs du 27 janvier à Montreux, premier événement officiel de ce tournoi. Partenaires: Euro 2008 SA et Genève Tourisme;
- poursuivi en collaboration avec les Ressources humaines la mise en œuvre des projets liés au Plaisir au travail, en particulier ceux concernant la **communication interne**: définition des objectifs de communication interne départementale et transversale, proposition d'outils, et parmi ceux retenus amélioration de l'Intranet départemental.

Activités de base

La cellule a en outre réalisé ou supervisé:

- la validation, la diffusion et la mise en valeur des plan mensuel et annuel (2006) des actions de communication départementales;
- la tenue de trois conférences de presse sectorielles;
- la mise en valeur des communiqués DIAE diffusés au «Point de presse» hebdomadaire du Conseil d'Etat;
- l'élaboration du bulletin d'information interne bimestriel InfosDIAE (5 numéros), également publié sur Internet;
- la rédaction et la mise en forme du rapport de gestion 2005 du DIAE.

Ressources humaines et administration

Evolutions

Au cours de l'exercice écoulé, une attention particulière a été déployée, lors de chaque départ, pour la conduite d'études visant des réaffectations et des diminutions d'effectifs. Il s'est notamment agi de recentrages sur les missions essentielles des services et la concrétisation de regroupements. Ainsi, une diminution de près de 1% des effectifs des services du départ-

tement a pu être réalisée sans licenciements. Le gel des analyses de fonctions a non rarement empêché d'aller plus loin dans la mise en œuvre de ces processus.

L'importante modification intervenue fin 2005 de la configuration du département dont l'activité est notamment complétée dans le domaine de l'aménagement du territoire et des affaires militaires. Les nombreuses mutations individuelles ont été rapidement réalisées.

Projet «plaisir au travail»

Ce projet a débuté par une enquête intitulée mon travail et moi destinée à permettre d'établir un état de situation. Dès cette phase initiale, la Commission départementale du personnel a été largement associée aux travaux. Les résultats ont montré qu'il était principalement nécessaire d'entreprendre des actions visant à l'amélioration de la reconnaissance et de la communication. D'autres préoccupations, particulièrement liées à l'environnement de travail, ont été mises en évidence. Afin d'y donner suite, plusieurs groupes de travail ont été constitués.

Les travaux de ces groupes ont débouché sur la mise en place de huit actions que sont:

- l'encouragement à l'organisation de journées portes ouvertes,
- l'organisation d'un cours spécifique obligatoire visant à l'amélioration de certaines pratiques managériales notamment liées à la reconnaissance,
- la création d'un site intranet plus convivial facilitant la communication d'informations,
- la rédaction de règles relatives à la communication interne,
- la préparation d'un répertoire des termes techniques devant faciliter la compréhension interservices,
- l'organisation de rencontres récréatives,
- le renforcement des contacts de l'entité ressources humaines et administration avec les services par l'instauration d'entretiens individuels systématiques,
- la poursuite de la conduite d'actions visant à ce que les locaux et places de travail soient adaptés aux activités des services, l'amélioration de l'ergonomie des places de travail, de la sécurité et des équipements bureautiques. La réalisation de ce dernier point s'effectue notamment en collaboration avec le service des systèmes d'information et de géomatique.

Transfert du personnel de la Régie du traitement des eaux usées à SIG

Le 10 novembre 2005, au terme d'un processus de négociations ayant débuté le 27 janvier, le personnel de la Régie du traitement des eaux usées s'est prononcé par vote à bulletin secret et à une forte majorité pour que le statut du personnel SIG puisse lui être applicable.

Dans un deuxième temps, la possibilité a été donnée à chaque membre du personnel de choisir sa propre situation: poursuite avec les conditions appliquées au personnel de l'Etat ou passage au régime SIG. Finalement, 98 personnes ont opté pour les conditions SIG et 28 pour celles de l'Etat, avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND)

Le nombre de bénéficiaires du PLEND (loi B 5 20) pour l'année 2005 est demeuré stable au sein du département.

En effet, comme en 2004, 18 personnes ont pu opter pour ce système facilitant la prise d'une retraite anticipée. Dans 12 cas, il s'est agit de départs complets. En revanche, 6 situations ont correspondu à des diminutions de taux d'activité qui sont apparues favorables aussi bien aux intérêts de l'employeur qu'à ceux des collaborateurs concernés. Ainsi, le transfert de compétences est facilité, l'équilibre individuel favorisé, l'absentéisme réduit.

Entretiens périodiques de développement et formation

L'année 2005 a également été marquée par une promotion et un suivi renforcé des entretiens périodiques relatifs aux prestations fournies. Ces entretiens prévus par l'article 14 de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (B 5 05) ont, entre autres, donné lieu à la fixations de nouveaux objectifs ainsi qu'à des plans de formation ciblés.

Rencontres individuelles avec tous les membres du personnel

Il s'agit d'entretiens informels d'environ une heure au cours desquels sont notamment discutés les différents aspects des situations professionnelles et des aspirations personnelles. Cette démarche permet à la fois une meilleure connaissance réciproque, la prévention de difficultés et la résolution de problèmes variés. Ces entretiens mettent généralement en lumière la passion qui anime la plupart des membres du personnel pour les métiers exercés. Ces rencontres individuelles sont accueillies très positivement et se poursuivront au cours de l'année 2006

Locaux

Le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage a emménagé dans ses nouveaux locaux de la rue des Battoirs en mai 2005. Les surfaces ainsi libérées au 2, rue Henri-Fazy ont permis au service des naturalisations de réunir, à la même adresse, tous ses collaborateurs. Un espace a également été attribué, au 2, rue Henri-Fazy, à la cellule sport nouvellement créée.

Enfin, un représentant des RH a participé activement au groupe de travail interdépartemental en matière de gestion des locaux, respectivement des possibilités de rocade en Vieille-Ville, visant notamment à l'attribution des surfaces laissées vacantes au 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, après le départ des OPF.

Service de sécurité

L'application de la politique départementale relative à la protection de la santé et à la sécurité au travail et particulièrement de la directive N° 6508 sur l'appel à des médecins du travail et à d'autres spécialistes de la sécurité au travail (ci-après directive MSST) exige une transversalité et une visibilité des actions du service. Cette entité a été rattachée au secrétariat général du département (ressources humaines et administration).

Protection de la santé et gestion des risques professionnels au sein de l'Etat

L'application voulue par le Conseil d'Etat de la directive MSST a été confiée au service de sécurité pour sa mise en œuvre au sein du DIAE, département dans lequel un nombre important de professions, notamment manuelles, est représenté. Le service est donc responsable de l'élaboration des concepts globaux de santé et de sécurité au travail.

En 2005, le service a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action attaché à la directive du DIAE appelée «Application de la directive MSST dans le département».

Au nombre des actions que le service a initiées, pilotées ou auxquelles il a été associé, on peut mentionner:

- **en matière de lutte contre le feu:** la formation des équipes d'évacuation dans divers lieux de travail (Hôtel de Ville, rue des Gazomètres, site de Châtillon, avenue Blanc et chemin de la Gravière) et l'élaboration des concepts de lutte contre le feu en divers lieux dont les Archives d'Etat;
- **en matière de premiers secours:** la formation à la demande de leur hiérarchie de plusieurs collaborateurs du domaine de l'eau et de l'intervention environnementale;
- **le suivi du projet «Mon travail et moi» et des audits de sécurité** consistant en l'analyse de situations et la proposition de plans de mesures en matière d'ergonomie, de locaux, ainsi que de besoins en informatique. Ces actions se sont situées aux Archives d'Etat, au service cantonal d'agriculture et à l'office vétérinaire cantonal;
- **le suivi des actions sur le terrain des correspondants santé-sécurité** avec l'élaboration d'un questionnaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive MSST dans les services, ayant permis l'établissement d'un bilan;
- **en matière de travaux comportant des dangers particuliers:** la révision des consignes de sécurité concernant les interventions sur le réseau de canalisations et sur la voie publique, la participation à un aménagement de l'entrée des locaux de l'office vétérinaire cantonal destiné à réduire les risques dus aux chiens méchants encourus par le personnel et les usagers, un concept de stockage et de transport de matières dangereuses pour le SFPNP.

En outre, le service prend une part très active dans la définition et l'application de la politique de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de l'administration cantonale par le biais de sa participation à la Commission cantonale en la matière et son groupe opérationnel.

Gestion des risques technologiques

Application de l'ordonnance sur la prévention contre les risques majeurs (OPAM) appliquée aux voies de communication

Le service étant l'autorité d'exécution de cette ordonnance dans le canton, il recueille et préavise les rapports succincts dans le domaine des voies de communication (route et rail) et le cas échéant ordonne des mesures correctives à mettre en place sur le terrain. En 2005 le service a reçu et traité plusieurs dossiers touchant à l'infrastructure routière et ferroviaire du canton. Au nombre de ceux-ci: révision du rapport succinct des chemins de fer fédéraux, valorisation des terrains de La Praille et bassin de rétention des eaux d'extinction pour la gare de La Praille.

Application de l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable (OCS)

Le service est l'autorité d'exécution de cette ordonnance qui a pour but de garantir un niveau de sécurité élevé en

liaison avec le transport, l'emballage, le remplissage, l'expédition, le chargement et le déchargement de matières dangereuses. La mise en œuvre de l'OCS vise donc à réduire, par la prévention, les risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement.

La gestion informatisée de cette ordonnance est réalisée et l'application métier est en production.

L'OCS prévoit que les entreprises privées et publiques communiquent spontanément à l'autorité d'exécution les informations ad hoc. Afin de gérer au mieux au plan cantonal la collaboration transversale qu'implique cette ordonnance, un règlement d'application est en cours de réalisation.

Gestion administrative de la commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs (CIRMA)

Le service de sécurité est très impliqué dans les travaux de la commission. Il en assure la gestion administrative, planifie et coordonne les opérations, émet des propositions sur des préavis et des objets ou décisions pour le Conseil d'Etat. En 2005, la CIRMA a préavisé quelques dossiers concernant des constructions envisagées à proximité d'installations à risques majeurs situées dans les régions de Vernier et de La Praille.

Préavis en matière de risques majeurs

En exécution d'une mission qui lui est dévolue, le service a rendu, pour le compte du département, des préavis sectoriels sur des demandes de renseignements, des études d'impact des plans localisés de quartier ou des demandes définitives d'autorisations de construire. Par rapport à 2003 et 2004, la quantité de ces contributions a encore augmenté: en effet, le nombre de préavis dans le domaine des risques majeurs et les événements extraordinaires a passé de 32 en 2003 à 40 en 2004 et à 74 en 2005!

Suppression des paratonnerres contenant des isotopes radioactifs sur l'ensemble du territoire cantonal

A la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les paratonnerres contenant des isotopes radioactifs ont dû être retirés des toits et être éliminés en raison des risques liés à leur vieillissement.

Après un recensement minutieux de ces paratonnerres (un total de 74 appareils a été dénombré), la phase de démontage par des entreprises spécialisées sous la supervision du service a commencé en 2002 et s'est poursuivie en 2003 et 2004. Au début de 2005, le dernier paratonnerre radioactif du canton a été déposé et éliminé.

Perspectives

En 2006, l'accent sera mis sur la composante MSST des missions du service, laquelle sous-tend une très forte implication avec le projet «mon travail et moi» géré lui aussi au sein des ressources humaines du département. Il est unanimement reconnu en effet que l'absentéisme coûte cher et qu'il peut être diminué grâce à un climat de travail agréable.

Par ailleurs, les tâches dévolues à l'entité dans le domaine des risques technologiques (OPAM, OCS, préavis en matière de risques, participation à la CIRMA) seront poursuivies dans le sens d'une collaboration étroite avec les autres domaines de l'environnement.

Direction des projets départementaux

La direction des projets départementaux a axé ses activités de l'année autour de deux thématiques: la **motivation** des collaboratrices et collaborateurs du département à travailler dans une démarche de projet, et le choix des **instruments** de gestion de projet. La démarche de projet s'inscrit directement dans le cadre de mise en œuvre du projet Ge-Pilote.

La procédure

Une nouvelle procédure a été mise en place afin d'alléger l'ensemble de la démarche de projet. Les modifications apportées ont conduit à l'élaboration d'une nouvelle directive entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. L'essentiel de cette directive porte sur la distinction faite entre les projets qui doivent trouver l'approbation du Secrétaire général pour être engagés, et ceux dont la maîtrise reste au sein du service concerné.

Les pièces constitutives des dossiers, à savoir présentation du projet, suivi et fin de projet, ont été regroupées sur un fichier de type «tableur» afin de faciliter la rédaction et le transfert par voie électronique.

La formation

Fort de l'expérience acquise en 2004, le programme de formation et de sensibilisation a été renouvelé avec la même structure soit un cours de **formation de base** et des **ateliers** organisés à la demande des services. 28 collaboratrices et collaborateurs ont participé à la formation de base. Quant aux ateliers, aucune demande n'a été enregistrée, en raison vraisemblablement de l'adaptation nécessaire des services à la nouvelle procédure. Des demandes ont été exprimées par plusieurs services pour l'année 2006.

L'outil de gestion

Après avoir dressé l'inventaire des produits présents sur le marché, élaboré un cahier des charges et diffusé le document à 8 entreprises, un premier choix a été effectué portant sur 3 produits. L'analyse s'est affinée à partir des réactions des utilisateurs qui ont été riches d'enseignements. Un produit suisse a été choisi pour l'engagement d'une phase test conduite au sein d'un service (GEDEC). Il s'est avéré rapidement que le produit ne répondait pas totalement aux attentes du département et il a été mis un terme à l'expérience pilote. Depuis le mois de septembre 2005, des tests sont pratiqués sur le logiciel français PSNext. Le CTI a été associé à la démarche.

Statistiques

Le nombre de projets en cours durant l'année a oscillé mensuellement autour de 120, allant de 98 minimum à 125 maximum. Cette variation s'est concrétisée en valeurs moyennes par l'engagement de 44 nouveaux projets et le terme enregistré à 45 autres. Sur le plan qualitatif, il faut relever que la pratique de la gestion de projets s'inscrit peu à peu dans le fonctionnement du département.

8.1.1. Service financier

Missions

Le service financier du DT a pour mission d'assurer la gestion financière et comptable du département et comprend notamment:

- la gestion économique, aussi rationnelle que possible, des crédits et des éléments du patrimoine mis à sa disposition;

- la défense adéquate de ses droits, en matière pécuniaire, à l'égard de tiers;
- la tenue de la comptabilité, le contrôle des opérations et la tenue correcte des comptes et des inventaires;
- la préparation des documents requis pour assurer la gestion financière;
- la préparation du budget annuel ou pluriannuel, d'éventuelles demandes de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires;
- le contrôle et le suivi sur le plan budgétaire des lois d'investissement;
- la mise en place et la maintenance de systèmes de contrôle interne performants et conformes à la législation.

En outre, le service financier veille à la bonne organisation comptable de chacun des services du département et à la concordance de toutes les informations financières avec la comptabilité générale de l'Etat.

Activités et événements

Conformément aux objectifs fixés à fin 2004, tous les services du département ont basculé avec succès dans la CFI, quand bien même la tâche s'annonçait délicate compte tenu du nombre élevé de services, d'applications métier spécifiques nécessitant le développement d'interfaces dédiées et de la part non négligeables de financements spéciaux qui, eux aussi, ont fait l'objet d'un paramétrage particulier. Grâce à la collaboration efficace des services avec la direction financière et à l'appui continu du Centre de Compétences CFI, l'ensemble des attentes et besoins du département ont pu être prises en charges.

En outre, d'autres événements et activités ont caractérisé l'année 2005, à savoir:

- développement et maintien, d'une part, du Système de Contrôle Interne, moyennant l'élaboration et la mise à jour des directives du secrétaire général et, d'autre part, du partage des savoir-faire opérationnels sous forme de conseil et d'aide aux services du département;
- collaboration active au développement des dossiers de transferts d'actifs nécessitant la mise en commun de compétences transverses;
- participation et contribution aux travaux du Centre de Compétences IPSAS;
- suivi des contrats des prestations liés à la Mobilité (TPG, Unireso, Mouettes);
- suivi et recensement des conséquences pour les différents domaines du département des programmes d'allègement budgétaire (PAB) de la Confédération, ainsi que de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
- participation et contribution aux travaux du Centre de Compétences des Communes (CCC);
- participation à la mise en place d'un progiciel de gestion de projets.

Objectifs

Pour l'exercice 2006, les objectifs suivants ont été fixés:

- structuration du département consécutivement à l'élection du Conseil d'Etat et intégration des nouveaux services en vue d'assurer une transition parfaite s'agissant de la gestion budgétaire et comptable;

- introduction et mise en service de modules CFI complémentaires, y compris les actions de formation et d'encadrement nécessaires;
- appui et conseils en matière de gestion financière dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du projet Ge-Pilote; développement d'indicateurs de gestion, de tableaux de bord et de la méthode de valorisation des prestations fournies par le département;
- collaboration active au développement et à la finalisation des dossiers de transferts d'actifs (TPG, Cheneviers, Site de Châtillon, STEPs);
- poursuite du développement du contrôle de gestion interne et élaboration de nouvelles directives en vue d'une maîtrise plus efficace des processus et des procédures;
- assistance aux services concernés par le développement et le renouvellement des contrats ou mandats de prestations;
- poursuite de la mise en place du progiciel de gestion de projets;
- veiller à l'avancement des travaux législatifs du projet RPT et au suivi des incidences relatives aux programmes d'allègement des budgets de la Confédération;
- veiller à la coordination du programme de formation en vue de l'application des normes comptable DiCo-GE (IPSAS).

8.1.2 Service des systèmes d'information et de géomatique

Missions

Le service est chargé de la conception et de la mise en valeur des systèmes d'information et de communication transversaux, départementaux et métiers. En application de la loi sur le système d'information du territoire à Genève (SITG), la composante géomatique est chargée de la mise en œuvre opérationnelle du système, du conseil et de l'assistance aux partenaires ainsi que de la valorisation et de la diffusion des données. Le service effectue en outre divers travaux d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les services du département.

Personnel

Le personnel du service est inchangé soit 13.4 postes.

En 2005, un auxiliaire a contribué à la conception et la mise en œuvre de modélisation 3D du territoire, de géoservice et au déploiement d'une nouvelle version des outils utilisés pour la gestion des informations géographiques.

GE-Pilote

En 2005, le service s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du projet GE-Pilote dans le département. Un inventaire des prestations publiques, de pilotage et propres ainsi que les contributions y relatives a été réalisé. Pour une grande part des prestations publiques des indicateurs d'efficacité et de qualité ont été définis.

Perspectives

Le service poursuivra ses activités dans le cadre de GE-Pilote. Il y aura lieu de procéder à l'estimation des coûts directs des prestations et de terminer puis de valider la définition des indicateurs d'efficacité et de qualité pour toutes les prestations publiques.

D'autre part, il y aura lieu d'intégrer les services ayant rejoint le département dans les systèmes d'information et de communication du département du territoire.

Systèmes d'information administratifs et de communication

Système d'information du Registre foncier: la saisie initiale des droits dans l'application informatique se poursuit. Plus de la moitié des immeubles ont leurs droits complètement informatisés; pour les autres, leurs informations figurent toujours sur le feuillet papier. Au fur et à mesure de l'arrivée des affaires, les informations concernées sont saisies directement dans l'application. Quelques adaptations ont été demandées à la société qui a développé l'application, notamment pour faciliter le travail de reprise des informations par le service immobilier de l'administration cantonale.

Internet: le système Internet mis en place pour le département vise la satisfaction des internautes d'une part et des services qui pour la plupart mettent en ligne eux-mêmes leurs informations. Le département met plus de 2500 pages à disposition de la population genevoise et à une plus grande échelle des internautes.

Intranet: une enquête interne sur le plaisir au travail a mis en évidence l'utilité d'un outil efficace et convivial en matière de communication interne. C'est pourquoi un projet de refonte de l'Intranet a été initié au cours de cette année, un cahier des charges a été établi et un prototype est en cours de réalisation.

Gestion des délibérations communales: l'outil de gestion mis en place en 2004 a été complété par une nouvelle fonctionnalité permettant à la section financière du service de surveillance des communes d'enregistrer et de suivre plus précisément les délibérations à caractère financier.

Perspectives

Intranet: le prototype Intranet sera présenté en début d'année; s'il convient, il pourrait être mis en œuvre pour le début du deuxième trimestre 2006.

Internet: l'année 2006 sera marquée principalement par la reprise des sites internet des services qui ont rejoint le département en ce début de législature. Sur le plan technique, des améliorations sont programmées afin d'ajouter de plus en plus de facilités aux rédacteurs et publieurs des sites et de convivialité pour les internautes.

Gestion documentaire: un projet de gestion documentaire va être très prochainement initialisé afin de définir les besoins du département en la matière.

Système d'information pour l'environnement et l'énergie de la région genevoise (SIEnG)

En collaboration avec les services concernés et le CTI ainsi que l'appui important des outils de diffusion du SITG, les activités du SIEnG se sont principalement portées sur:

- l'étude et le développement de l'application «déchets de chantier» (mise en production);
- le développement des outils de saisie Arc SEIE pour la mutualisation et la valorisation des données géographiques relatives aux études d'impact sur l'environnement;
- la présentation du PL aux autorités pour décision;
- la participation active au groupe de travail du SITL;
- la participation au comité de projet des risques biologiques de l'OCIRT;

- la numérisation et l'archivage électronique des sondages géologiques;
- l'audit du logiciel «Feuilles jaunes» et le suivi des activités des services de Ste Clotilde.

Projets transversaux: en collaboration avec l'OFEFP et le PNUE, le site Envirocat a été fortement approvisionné par les méta données genevoises suite à une collecte de données.

Organisation/communication: la Commission fournisseurs-utilisateurs tient une dizaine de séances par année sur le suivi des projets de chaque domaine constituant le SIEnG. Un rapport pour la période 2003 - 2004 a été remis au Conseil d'Etat.

Perspectives

- mise en production de l'application «déchets de chantier»;
- développement de l'outil de gestion «Ecologie au travail»;
- lancement de l'appel d'offres de marché public pour le développement du «portail énergie» (sous réserve de la décision des autorités);
- développement de l'interface de traitement pour l'application «Arc-SEIE»;
- échanges avec l'Institut géographique national français pour le développement de nouveaux produits d'informations environnementales à l'échelle de l'agglomération.

Eau

Projets principaux

L'année 2005 a été essentiellement consacrée à la diffusion et la gestion des données du cadastre du réseau d'assainissement des eaux dans le contexte des projets PGEE dans les communes genevoises (Plans Généraux d'Evacuation des Eaux). Ces activités concernent:

- suivi du développement et diffusion de l'application ArcPGEE pour la cartographie des différentes thématiques du PGEE;
- rédaction des manuels d'utilisation de l'application ArcPGEE;
- extraction et diffusion aux mandataires des données faisant l'objet d'un mandat PGEE;
- intégration des données dans la base cantonale et élaboration d'un rapport de modifications;
- élargissement du concept aux PREE (plans régionaux d'évacuation des eaux).

Outre les différents services de l'Etat, ces programmes impliquent des collaborations étroites avec les communes genevoises, leurs mandataires, l'aéroport de Genève et SIG.

Saisie et diffusion des données: la saisie de données a été poursuivie. Les données suivantes sont aujourd'hui disponibles, entièrement ou partiellement:

- le Graphe Eau et ses diverses représentations thématiques: écomorphologie, état d'aménagement et état foncier, distances de construction, tronçons d'importance piscicole;
- le kilométrage administratif;
- les bassins versants topographiques et leurs caractéristiques;
- les ouvrages d'aménagement et de protection des rives, avec leur descriptif technique et d'impact biologique;

- les zones d'inondation et les cartes de danger des crues;
- la végétation rivulaire;
- les données piscicoles;
- les stations de mesures hydrologiques;
- les stations d'échantillonnage pour la qualité des eaux et la base de données associée;
- les drainages agricoles et périmètres drainés;
- les points de rejet dans les cours d'eau;
- les caractéristiques de l'interface rive-lac;
- les dispositifs pour les barrages antipollution sur les cours d'eau;
- la schématique du réseau d'assainissement;
- le cadastre technique du sous-sol;
- le cadastre du réseau d'assainissement (CRAE) et données PGEE;
- le modèle bathymétrique du petit Lac (collaboration avec l'université de Genève);
- la carte des zones imperméables du territoire obtenue par analyse des orthophotos.

Les cartes officielles annexées à la loi sur les eaux L 2 0,5 ont été mises à jour. Une série de cartes thématiques sont régulièrement imprimées pour les besoins des acteurs de la gestion des eaux et du territoire en général.

Autres projets

Les autres projets, initiés ou poursuivis en 2005, sont:

- GVA-RISK – Service web pour la gestion et le suivi des risques liés aux entreprises selon l'OPAM. Collaboration avec l'OCIRT;
- QUALITEAUX – Etude sur la faisabilité d'une migration des données pour l'ensemble des activités des différents laboratoires d'analyse de la qualité des eaux;
- RIVES – Saisie des rives des cours d'eau, collaboration DCMO

Perspectives

La saisie des données se poursuit selon la rythmicité des différentes études et campagnes de terrain.

Les projets à venir comprennent:

- géométrie: profils en travers/en long et visualisation des données hydrauliques;
- topologie des réseaux et connectique.

Nature

Diffusion et valorisation des données

Cette année de nouvelles données nature sont venues s'ajouter à celles existantes sur le serveur métier, par exemple:

- inventaire des arbres sur la commune de Bardonnex, ainsi que le vecteur de la végétation arborée pour la commune de Bardonnex et Meyrin;
- le Réseau Ecologique National (REN) avec son continuum bleu, vert et brun.

Réalisations

Les projets initiés ou poursuivis en 2005 sont:

- arbres isolés: l'inventaire de la commune de Bardonnex a été terminé fin 2005;

- plan vert-bleu: le projet s'est poursuivi durant 2005. Une vérification des données cartographiques a été faite grâce à une campagne de terrain;
- places d'amarrage: la numérisation des corps morts et des places d'amarrage est en cours. Ces données seront intégrées à l'application existante;
- Gesnat: des améliorations ont été apportées aux outils pour la gestion des milieux naturels, essentiellement dans le domaine du reporting.

Perspectives

Dans le domaine nature, la prospection continue et les projets pour l'année 2006 sont les suivants:

- création d'une Commission fournisseurs-utilisateurs «nature»;
- mise en place de l'inventaire des arbres isolés avec les communes;
- diffusion des données sur l'Intranet de l'Etat.

Mobilité

Organisation

Suite à la réflexion générale sur la mise en œuvre du SI Mobilité effectuée en 2004, une étude a permis de faciliter la compréhension des partenaires du système d'information et de mieux préciser les axes de développements prioritaires.

Réalisations

La DCMO a créé un référentiel géographique commun de base du SI Mobilité: le graphe de la mobilité (routes, carrefours, voies ferroviaires, etc.). Sa mise en production a eu lieu en décembre et la diffusion aux partenaires va suivre.

Un outil de gestion de la signalisation verticale a été mis en place à l'OTC. La saisie de ces panneaux de circulation a été lancée sur différentes communes.

La réalisation d'une interface de diffusion Des données relatives aux comptages routiers sur le site Internet géographique de l'Etat est en cours. Ce projet permettra de télécharger l'OTC de ces tâches de diffusion et de faciliter l'accès à ces données pour les utilisateurs externes (bureaux privés, communes).

La mise en place de la nouvelle architecture de gestion des données relatives aux canalisations de commandes de la signalisation lumineuse à l'OTC a permis d'améliorer la cohérence de ces informations. Celles-ci seront mises en commun dans le cadre du Système d'Information des Infrastructures de Télécommunications (SIDIT) avec les différents partenaires publics impliqués.

Perspectives

- suite à la mise en œuvre du graphe de la mobilité, un modèle de données cohérent et exhaustif permettra de coordonner les différentes données existantes actuellement auprès des partenaires;
- le retour d'expérience de la saisie de la signalisation verticale sur plusieurs communes va permettre de mettre en œuvre la saisie du reste du canton;
- la mise en place d'un cadastre des marquages routiers;
- la diffusion et la mise en valeur des données continueront à être développées sur l'Intranet de l'Etat et sur Internet. Ce développement touchera en particulier les données de comptages ainsi que les données temps réel sur le trafic et les parkings.

Système d'information du territoire à Genève (SITG)

Evaluation de la loi du SITG (B 4.36)

3 ans après son entrée en vigueur, la loi du SITG se devait d'être évaluée. Cette évaluation a été confiée à l'Unité de politique locale et d'évaluation des politiques publiques de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) en mars 2005.

Le rapport de l'IDHEAP relève notamment les points suivants:

- **le SITG est une structure originale en réseau.** Le SITG est une organisation fondée sur un réseau de partenaires (canton, Ville de Genève, communes, FTI, TPG, AIG, SIG) sans structure propre et sans centre de responsabilité budgétaire. Chaque partenaire assume ses responsabilités financières et participe équitablement aux charges, produits et investissements communs en ayant pour règle de pragmatisme, la recherche d'efficacité et de consensus. Les intérêts convergents des différents partenaires, et le bénéfice d'image permis par le SITG, favorisent un véritable partenariat entre fournisseurs et usagers.
- **les prestations du SITG sont utilisées.** Elles sont accessibles à tout usager, public ou privé. Parmi eux, ce sont les services cantonaux, partenaires du système, qui les sollicitent le plus.
- **les objectifs de la loi sont largement atteints.** Sur la base du rapport très positif de l'IDHEAP, il apparaît que les objectifs de coordination, de mise en commun des données, d'accessibilité de l'information et d'entraide administrative ont été largement atteints. Le SITG n'est pas source de coûts, mais au contraire permet une utilisation plus efficace des ressources, tant humaines financières et techniques mises à disposition des partenaires du système.

Statistiques de l'utilisation du guichet cartographique virtuel (site WEB)

Nombre de cartes produites en 2005:	2'345'171
Nombre de cartes produites en 2004:	3'568'000
Nombre d'utilisateurs directs en 2005:	280'000
Nombre d'utilisateurs directs en 2004:	243'600

La baisse du nombre de cartes produites en 2005 provient du fait que la production de cartes simples, notamment pour localiser une adresse, a été transférée sur un serveur de la Ville de Genève, ce qui a permis de réduire la charge sur le serveur de l'Etat.

Intégration des données

En 2005, les classes d'objets suivantes ont été intégrées au SITG:

- carte régionale du bassin franco-valdo-genevois (cartosphère) 5 niveaux d'échelles (du 1:5'000 au 1:250'000);
- plans historiques: BILLON (1726), CEARD (1837), GRANGE (1901-1911), Cadastre Napoléon (1806-1818), Plan des rez-de-chaussée Vieille-ville, transformations du territoire XIX et XX siècles;
- historique des bâtiments hors-sol, sous-sol, ddp et parcelles;
- recensement fédéral des bâtiments et logements, à l'adresse et au sous-secteur;
- réseau d'observation des sols;

- sols de fondation;
- texture des sols cultivés;
- carte du risque d'érosion des sols cultivés;
- périmètres protégés;
- inventaire des platanes;
- réseaux agro-environnementaux;
- comptage du trafic routier;
- couverture du sol du domaine routier, par objet ou par revêtement;
- écoles primaires;
- points de pompage d'exercices dans les cours d'eau.

La liste complète des données disponibles peut être consultée sur le site <http://www.sitg.ch>.

Organisation – collaboration

Les collaborations avec les cantons romands ainsi qu'avec l'Ain et la Haute-Savoie se poursuivent. La veille technologique dans le domaine des systèmes d'information géographique est menée en étroite collaboration avec l'EPFL et l'HES d'Yverdon.

Enfin, le comité directeur du SITG a accueilli, fin 2005, l'Institut géographique national français (IGN) comme partenaire du SITG. Ce renforcement du partenariat permettra de disposer de données géographiques sur l'ensemble du territoire franco-genevois.

Perspectives

Une convention a été signée entre la Ville de Genève, les communes, l'Etat et SIG, **pour la collaboration dans le domaine des infrastructures de télécommunication.**

Avec cette convention, les partenaires souhaitent favoriser une meilleure utilisation des infrastructures de télécommunication existantes en sous-sol et soutenir un développement rationnel des infrastructures, en particulier dans les régions mal desservies. Il s'agit :

- de mettre en place un système donnant une vue globale et uniforme de l'information dans le domaine des infrastructures de télécommunication;
- d'assurer une exploitation efficiente de leurs infrastructures de télécommunication en créant les conditions de partage de leur utilisation;
- de coordonner leurs activités futures de construction afin de planifier en commun et en priorité le développement des infrastructures de télécommunication et de profiter des travaux ayant un impact sur le sous-sol pour étendre le réseau de tubes à un moindre coût, notamment dans les zones moins bien desservies. Cette planification a pour but de permettre à terme la pose des tubes nécessaires à la réalisation d'une infrastructure cantonale de télécommunication d'un niveau technique élevé couvrant l'ensemble du territoire du canton de Genève.

Le SSIG a été désigné comme centre de compétences. Il aura pour tâches dès le printemps 2006 d'établir, en collaboration avec les gestionnaires des réseaux, un cadastre géoschématique des infrastructures de télécommunication.

8.1.3 Commission cantonale des sports

La Commission cantonale des sports, instituée par la loi sur l'encouragement aux sports, est composée de représentants des milieux sportifs et des communes. L'une de

ses tâches principales est notamment l'examen de la conformité technique des installations sportives projetées.

En 2004, un concept de politique cantonale du sport a été réalisé; il a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 29 juin 2005.

Par ailleurs, l'inventaire des installations sportives du canton s'est poursuivi et les données y afférentes mises à jour. L'information est diffusée sur le site <http://www.geneve.ch/sport/>.

En collaboration avec le département de l'instruction publique, la commission assure également le suivi du Centre Sportif Genevois d'Altitude (CSGA) à Ovronnaz. Le Centre peut accueillir toute l'année des stages d'entraînement, de cours d'arbitrage, de moniteurs, de formation et de perfectionnement pour les sportifs du canton (associations sportives) ainsi que des classes multicolores. En 2005, le taux d'occupation du Centre a légèrement progressé (2004: 1'445 nuitées adultes et 3'558 nuitées enfants / 2005: 1'645 nuitées adultes et 3'644 nuitées enfants) soit une progression de 5%. Le site Internet du Centre <http://www.geneve.ch/sport/diae/ovronnaz> permet d'effectuer l'inscription en ligne.

8.1.4 Commission cantonale du Sport-Toto

Bases réglementaires

Règlement sur l'utilisation de la part des bénéfices du Sport-Toto attribuée au canton (I/3/15.09 du 2 octobre 1995, entré en vigueur le 01.01.1996):

Le Conseil d'Etat a prévu que l'utilisation de la part des bénéfices du Sport-Toto attribuée au canton «sont destinés à encourager l'éducation physique de la jeunesse et le développement du sport amateur» et «qu'ils sont réservés aux communes, associations, clubs et sociétés sportifs qui favorisent ou poursuivent ce but et qui en font la demande»

Aux termes de ce règlement, la commission cantonale du Sport-Toto (ci-après la commission) est l'organe consultatif nommé par le Conseil d'Etat; elle est chargée de faire des propositions au Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (ci-après le Département), à l'intention du Conseil d'Etat en se basant sur les directives émises par la Société du Sport-Toto du 28.02.1994.

Ce règlement précise également les modes de prélèvement, avant répartition, des taxes pour couvrir les frais administratifs ainsi que l'attribution au compte «Engagement envers le financement spécial pour des projets de moyenne et grande envergure»

Les règlements concernant le Sport-Toto sont appliqués par analogie à la «Société de la Loterie de la Suisse Romande» (ci-après Loterie Romande).

Huitième Convention relative à la loterie de la Suisse romande (du 4 avril 1979)

Donne l'autorisation à la Loterie Romande d'exploiter sur le canton une loterie dont le produit net est destiné à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique ainsi qu'au sport.

Etant avéré que l'ensemble des clubs ont besoin d'un soutien financier, dans un souci d'équité et afin de s'assu-

rer de la crédibilité des demandes souvent exagérées, voire fictives, la commission a adopté, après une étude approfondie auprès de plusieurs clubs et plusieurs sports par une sous-commission, un nouveau mode d'attribution de subvention pour les sports d'équipe.

Il s'agit d'un algorithme tenant compte d'un facteur de pondération pour chaque catégorie d'équipe junior d'un club (élites, interrégionaux, régionaux, école) basé sur le coût moyen d'une équipe et le nombre de joueurs. Cette clé d'analyse permet ainsi d'attribuer à chaque club une subvention la plus équitable possible et de ne plus tenir compte des dépenses en matériel. Il est cependant évident qu'une subvention n'est accordée qu'aux clubs qui en font la demande. Il ne sera également plus demandé de justificatifs mais des contrôles plus nombreux seront effectués allégeant la procédure. Cette méthode de calcul pourra être encore affinée.

La commission a pour objectif, lors de l'exercice prochain, l'étude de faisabilité d'une règle semblable pour les sports individuels.

Activités de la commission

Composition de la commission:

1 président + 10 commissaires	11
1 secrétaire à 20%	1
Nbre de séances tenues	10
Nbre de demandes de subventions examinées	356
Nbre de demandes refusées	17
Nbre de subventions conditionnelles	9
Nbre de visites par les commissaires auprès des demandeurs pour contrôle des subventions allouées en 2004 et examen des nouvelles requêtes 2005	68
Nbre de rencontres et d'études de dossiers pour les «Jeunes sportifs talentueux»	76

Résultats des sociétés du Sport-Toto et de la Loterie Romande

Après répartition du bénéfice 2004 de la Société du Sport-Toto, la part revenant au canton de Genève est de 51'042.- F. De ce montant, il y a lieu de déduire la «part taxe supplémentaire» (droit des pauvres), spécifique au canton de Genève, soit 37'210,25 F ainsi que la «créance 2003» de 18'383,95 F.

Le solde négatif de 4'552,20 F est reporté sur la répartition du bénéfice 2005.

Il faut noter que la Société du Sport-Toto, suite à sa décision en 2003 de répartir 70 millions provenant de la réserve de compensation des bénéfices, doit encore verser au canton de Genève la somme de 363'925,05 F sur la part due de 2'944'956,70 F.

La part ordinaire du bénéfice 2004 de la Loterie Romande attribuée au canton de Genève pour 2005 s'élève à 3'985'631,25 F, soit une augmentation de 501'195,25 F (+14,38%) par rapport à l'exercice précédent. Le montant disponible après déduction des frais administratifs et de l'attribution au compte «Projets sportifs de moyenne et grande envergure» est de 3'443'585,40 F.

La part du bénéfice 2004 attribuée aux offices cantonaux romands du sport pour 2005 a été déterminée comme suit :

Bénéfice avant répartition CHF 175'632'953.90

A déduire:

Prévention du jeu excessif CHF 587'426.40
Taxe de 2% sur les enjeux (Joker, Extra-joker et Swiss Loto) CHF - 3'292'376.26

Sous-total CHF 171'753'151.24

Part affectée au sport = 1/6^e du sous-total, soit CHF 28'625'525.21

A déduire:

Part Swiss Olympic, FSN et LN CHF - 5'413'824.00
Part ADEC CHF - 3'421'526.81
Part attribuée aux offices cantonaux romands du sport CHF 19'790'174.40
Part attribuée au canton de Genève CHF 3'985'631.25

A déduire:

Frais administratifs + Attribution au compte «Projets sportifs de moyenne et grande envergure» CHF -542'045.85

Le montant disponible après déduction est CHF 3'443'585,40

Attribution des subventions

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 septembre 2005, il a été attribué:

Ville de Genève CHF 300'000.00
Diverses communes CHF 544'500.00
Associations et Sociétés sportives CHF 1'938'550.00
Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement CHF 300'000.00
Compte «Jeunes sportifs talentueux» CHF 100'000.00
Subventions conditionnelles CHF 88'00.00
Excédent porté au compte ordinaire CHF 172'535.40

Total CHF 3'443'585.40

Un montant de 166'300.- F a été prélevé sur le compte «Aide en faveur des sélections sportives cantonales» (jeunes sportifs talentueux) pour soutenir 67 athlètes issus de divers sports.

Le degré d'autofinancement est total.

8.1.5 Service cantonal du développement durable

Missions et organes

Créé en 2001, le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote l'Agenda 21 et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60). Le SCDD, dont l'activité est implicitement de nature transversale et interdépartementale, a été rattaché au Secrétariat Général du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) depuis sa création jusqu'au 5 décembre 2005, date à laquelle le service a rejoint le Département de l'économie et de la santé (DES).

Pour accomplir sa mission, il travaille en étroite collaboration avec les communes genevoises, les administrations fédérales et cantonales, diverses associations, ONG et groupes d'intérêts locaux ainsi que certaines organisations internationales.

Composé de représentants des sept départements, le Comité de pilotage interdépartemental veille à la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal en étroite collaboration avec le Conseil de l'environnement qui est une commission consultative du Conseil d'Etat rattachée au DIAE jusqu'en décembre 2005.

Le Conseil de l'environnement, qui est composé de représentants des milieux économiques, d'associations de protection de l'environnement et d'organismes actifs dans le domaine social, reflète les trois pôles du développement durable. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, cette commission est régulièrement consultée en vue de favoriser la concertation, la motivation et la participation de la société civile.

Objectifs

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) telle qu'adoptée dans une version actualisée par le Grand Conseil genevois en novembre 2002 fixe, au chapitre 2, 9 objectifs à l'horizon 2006:

- mise en place d'un Système de management environnemental (SME) au sein de l'administration cantonale;
- élaboration et diffusion la plus large d'indicateurs reconnus du développement durable;
- intégration progressive de la perspective d'un développement durable dans la formation des enseignants;
- information et formation de la société civile dans l'optique de l'intégration des principes du développement durable au quotidien;
- prise en compte des synergies possibles entre activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement;
- mise en place d'une action transversale entre politique de l'emploi, politique de la formation et politique sociale en vue de prévenir l'exclusion du marché du travail;
- participation active au réseau des villes-santé institué par l'Organisation mondiale de la santé;
- maintien de l'action en faveur de la coopération internationale au développement et contribution à l'information en vue d'un meilleur équilibre du développement;
- collaboration avec les autorités compétentes en vue de la mise en place d'un Agenda 21 régional et transfrontalier.

Priorités

En 2005, le SCDD a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues par le calendrier de législature 2003-2006. Les actions prioritaires de l'année 2005 ont été:

- publication, la diffusion et la promotion du guide pour une consommation responsable;
- promotion du guide PME et développement durable;
- publication des indicateurs centraux pour le développement durable des villes et cantons (Cercle Indicateurs);
- soutien aux communes dans le cadre de la mise en place d'Agenda 21 communaux.
- mise en œuvre du calendrier de législature.

Les 9 groupes de travail de l'Agenda 21, chargés de mettre en œuvre les 31 actions décrites dans le calendrier de législature 2003-2006, poursuivent leur travail en grande majorité conformément à la planification prévue.

Au sein des neuf programmes d'actions 2003-2006, plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2005. Il s'agit notamment de:

- publication, diffusion et promotion du guide pour une consommation responsable. Grâce à un partenariat avec la Migros, plus de 10'000 exemplaires ont pu être diffusés depuis juin 2005. Cette opération se poursuivra durant le premier semestre 2006;
- promotion du guide PME et développement durable. Une journée de sensibilisation a été organisée le 29 novembre 2005 à la fédération des entreprises romandes. Structurée autour du thème «PME et Développement durable: des entrepreneurs qui anticipent l'avenir», cette journée a permis à près de 300 représentants d'entreprises de partager leurs expériences;
- publication des indicateurs centraux pour le développement durable des villes et cantons (Cercle Indicateurs). Le rapport est disponible depuis le mois de novembre 2005 et permet de comparer la situation du canton de Genève à celle de 7 autres cantons suisses;
- évaluation de «La politique cantonale de préformation des non francophones à risque d'exclusion». Réalisée par la commission externe d'évaluation des politiques publiques, cette évaluation a permis d'émettre diverses recommandations. Il s'agit à présent d'examiner leur pertinence et leur faisabilité.

Autres actions

En outre, dans le cadre de ses activités ordinaires, le SCDD a accompli les activités suivantes:

- organisation d'une rencontre avec Yann Arthus-Bertrand le 10 juin 2005 et de la «Fête du développement durable» à Plainpalais les 11 et 12 juin, en partenariat avec la Ville de Genève et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ces journées qui visent à sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, rencontrent un succès croissant. L'enquête de satisfaction qui a été menée confirme la satisfaction du public et des exposants;
- participation à S-DEV du 11 au 13 octobre 2005. Il s'agit d'une plate-forme Internationale sur le Développement durable Urbain. Durant ces trois jours, la manifestation a accueilli une conférence internationale, une exposition et des ateliers;
- refonte du site Internet pour une meilleure réponse aux besoins des usagers;
- remise de la bourse et du prix cantonal du développement durable 2005. Les lauréats du concours ont reçu leurs prix lors de la manifestation susmentionnée en présence de Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie;
- préparation des séances et le suivi des décisions du conseil de l'environnement;
- assistance et le suivi des actions menées par les groupes de travail de l'Agenda 21 (31 actions définies par le calendrier de législature 2003-2006);
- assistance au conseil de l'environnement pour l'organisation du concours de la bourse et du prix cantonal du développement durable 2005;
- soutien aux communes en matière d'Agenda 21 local (participation active aux séances, interventions, présentations et conseils, soutien financier de projets exemplaires, etc.);
- échanges et la collaboration avec les cantons romands dans le cadre des rencontres des coordinateurs romands d'Agenda 21 locaux.

Activités du conseil de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le conseil de l'environnement a pris connaissance et a été consulté sur les diverses actions menées dans le cadre du programme d'actions Agenda 21. Enfin, le conseil de l'environnement a organisé le concours du prix et de la bourse cantonale du développement durable mentionné précédemment.

Perspectives

Conformément à la législation en vigueur, il s'agira en 2006 de rendre compte au Grand Conseil des activités menées durant la période allant de 2002-2005 sous la forme d'un rapport du Conseil d'Etat. Un projet de loi modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) Agenda 21 devra également être présenté. Projet au sein duquel, les objectifs 2006-2009 devront être précisés.

2006 marquera également le transfert du service au Département de l'économie et de la santé (DES).

En terme d'activités, les temps forts de l'année 2006 devraient être les suivants:

- promotion du guide de la consommation responsable;
- organisation de la fête du développement durable;
- réalisation d'un guide pratique pour les Agenda 21 d'établissements scolaires.

8.1.6 Bureau de l'intégration

En 2005, le Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE) a agi, notamment dans les domaines suivants: collaborations avec les communes tant pour des projets d'intégration que pour des problématiques spécifiquement communales; mise en œuvre de contrats de prestations avec des associations dans le but de clarifier le lien entre les subventions et les prestations auxquelles elles sont liées; publication de l'étude «portrait statistique des étrangers vivant à Genève» en collaboration avec L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT); signature avec la Commission fédérale des étrangers d'un contrat de prestations portant sur les prestations du BIE comme centre de compétences cantonal; analyse, accompagnement et suivi de plus de 60 projets d'intégration déposés par les partenaires publics ou privés; soutien à la réalisation du premier Forum des associations étrangères du Canton de Genève et à la mise en place de la plate-forme des communautés étrangères pour l'intégration.

Missions et organes

La loi sur l'Intégration des étrangers, adoptée par le Grand Conseil le 28 juin 2001, a pour but de favoriser des relations harmonieuses entre tous les habitants du canton de Genève et encourage la recherche et l'application de solutions propres à favoriser l'intégration des étrangers et l'égalité des droits et des devoirs. Elle a créé, à cet effet, quatre organes:

Le Bureau de l'intégration des étrangers placé sous la direction du Délégué à l'intégration, aide à promouvoir l'accès des étrangers à tous les vecteurs d'intégration, apporte son soutien aux partenaires publics et privés concernés par l'intégration et favorise leurs contacts, leur collaboration et leur coordination, cherche également à sensibiliser la population résidente à la diversité culturelle et informe régulièrement sur l'en-

semble des activités en cours et sur les changements réalisés.

Le Groupe Interdépartemental à l'intégration (GII) présidé par le Délégué à l'intégration, réunit des hauts fonctionnaires en charge des questions d'intégration dans chacun des départements et de la Chancellerie, afin de renforcer la coordination et la collaboration interdépartementale pour aider à la mise en œuvre de la politique d'intégration au sein de l'administration.

La Commission consultative de l'intégration (CCI) présidée par le Chef du département chargé de l'intégration et constituée de représentants des communes, de partenaires sociaux, d'associations d'étrangers et d'associations ayant pour but l'intégration des étrangers. Elle conseille le Chef du département sur l'évolution souhaitable de la politique d'intégration et elle contribue à la mise en place des mécanismes propres à favoriser le rapprochement des diverses composantes de la population résidente du canton.

La Médiation relative aux pratiques administratives placée sous l'autorité de l'ancien Président du Conseil d'Etat, Monsieur Dominique Föllmi, nommé pour la durée de la législature 2001-2005. Il reçoit toute personne qui s'estime victime d'une discrimination ou d'une inégalité, non fondée en droit, en raison d'une pratique administrative cantonale ou communale relative aux étrangers. Le Bureau de l'intégration assiste le médiateur dans la réalisation de sa mission.

Objectifs

Pour 2005 les objectifs suivants ont été fixés:

- assurer le fonctionnement des groupes de travail thématiques d'échange et d'information réunissant des partenaires actifs et concernés, selon leurs cahiers des charges;
- assurer l'information, l'accompagnement et le suivi des projets d'intégration déposés au BIE et soutenus soit par lui, soit par la Commission fédérale des étrangers (CFE);
- concevoir et mettre en œuvre des modules de formation à l'intégration adaptés aux populations ciblées et aux personnels d'administrations publiques;
- disposer d'une unité opérationnelle de médiation interculturelle et développer des projets autour de la médiation;
- créer un centre d'information et de documentation;
- analyser, sur les plans du droit, de l'histoire et des usages, tout phénomène portant atteinte à l'intégration des étrangers, notamment ceux à caractère raciste, le cas échéant, mettre en œuvre les actions appropriées;
- associer les Communes au développement de la politique d'intégration sur le plan local.

Actions

- **les Assises de l'intégration** se sont déroulées le 30 avril 2005 à Onex et ont été pour la première fois incluses dans le concept d'une «journée de l'intégration», sur le thème «L'intégration au quotidien». Ces assises ont permis, également, d'instituer un nouveau type de partenariat très fructueux avec la commune hôte;
- la constitution de cinq groupes de travail thématiques, sous la présidence du Délégué à l'intégration, afin d'évaluer les problèmes qui se posent en matière d'aide à l'intégration des étrangers. Il s'agit de groupes de travail sur l'emploi, la formation, le logement, le racisme et les discriminations, et la santé. Les objectifs

de ces groupes sont de favoriser les échanges d'informations entre partenaires, d'identifier les difficultés rencontrées, d'étudier et de proposer au BIE des solutions concrètes;

- **module de sensibilisation et d'information** au sein de l'administration publique a été mis en œuvre. Il a permis de toucher, de septembre 2004 à mars 2005, le personnel de 32 services dits «prioritaires», soit quelque 203 collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Le BIE participe également, depuis 2003, à la formation de base du personnel de la police ainsi que des agents municipaux de sécurité. Il participe aussi à la conception du module éthique / droits de l'homme inclus, dès septembre 2005, dans le cursus genevois de préparation au brevet fédéral de policier;
- le collectif des médiateurs interculturels du BIE est depuis janvier 2005 un lien avec des **réseaux locaux de quartier de la Ville de Genève** depuis janvier 2005. Des collaborations et des projets communs sont ainsi prévus en automne avec les Maisons de quartier et les Unités d'Action Communautaire des Eaux-Vives et des Acacias autour des questions de l'intégration et du conflit entre personnes d'origine différente;
- le BIE travaille en étroite collaboration avec les autorités fédérales s'occupant de la question des étrangers. Les résultats positifs obtenus, soit le **doublement des projets déposés à la Commission Fédérale des Etrangers** entre 2003 et 2004, 30 en 2004 pour 14 en 2003, a largement contribué à positiver, aux yeux de la CFE, le travail réalisé à Genève. La CFE a souhaité matérialiser ce partenariat par un contrat de prestations entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et le BIE. Celui-ci s'est vu attribuer une somme de 100'000.– F pour 2004. Un engagement de 250'000.– pour 2005 est acquis et le contrat de prestation portant sur la période 2005 – 2007 devrait être signé avant la fin 2005;
- à la demande du BIE, l'Office cantonal de la statistique de Genève a publié le document intitulé **«Portrait statistique des étrangers vivant à Genève»**. Cette analyse concerne l'ensemble des communes, ainsi que la Ville de Genève, par quartier, selon deux dimensions: la première donne une vision globale des étrangers, la deuxième donne une image des communautés, au sens très large, les plus représentées dans le canton.

Et aussi...

Le BIE contribue à la réalisation de l'**étude «Racisme(s) et Citoyenneté»** publiée par l'institut d'Etudes sociales sous la direction de Mesdames Monique Eckmann et Mireille Fleury. Le BIE a participé, en 2005, aux travaux du groupe de pilotage réunissant les autorités scolaires et travailleurs sociaux suite à des manifestations à caractère raciste constatées dans les communes d'Onex et de Bernex. Le BIE a participé à diverses actions de promotion de la législation genevoise en matière d'intégration des étrangers et à la présentation de ses activités, notamment aux journées du développement durable, à la «Ville est à Vous» au festival du film latino-américain, au film de Daniel Schweizer «White terror» ainsi que dans le cadre de différentes manifestations tenues dans notre canton.

Perspectives

Outre la poursuite de son action liée à ses missions définies dans la loi, le BIE s'est fixé pour tâche de:

- réaliser les «Journée et Assises de l'intégration 2006» à Vernier, quartier des Avanchets, en partenariat avec la commune, le Conseil administratif et les services communaux;
- mettre sur pied une semaine cantonale d'actions contre le racisme et les discriminations, en partenariat avec les villes de Montréal et Bruxelles;
- initier, en étroite collaboration avec les communes, une politique d'accueil, d'information et d'orientation des nouveaux résidents;
- participer, en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG) et les autres services concernés, à la campagne d'information destinée aux 80'000 étrangers ayant acquis le droit de vote et de signer des référendums et des initiatives en matière communale.

8.2 Division de l'intérieur

Les services de la division de l'intérieur ont poursuivi le développement en 2005 de leurs prestations, dans le but de satisfaire leurs partenaires et le public, tout en axant leurs priorités sur la rationalisation des procédures administratives.

En matière de droits politiques, à la suite de la votation populaire du 24 avril 2005, la direction de la division de l'intérieur a notamment coordonné la mise en œuvre de l'exercice effectif du droit de voter et de signer des référendums et des initiatives en matière communale par les étrangers de nationalité étrangère domiciliée civilement à Genève et en Suisse depuis huit ans au moins, et au bénéfice d'un titre de séjour au sens des prescriptions du droit des étrangers. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a déposé en 2005 un projet de modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) pour l'adapter à la nouvelle disposition constitutionnelle. Conformément à cette dernière, l'exercice de ces nouveaux droits politiques est cependant applicable immédiatement et concerne environ 80'000 personnes.

Par ailleurs, le groupe de travail interdépartemental pour l'amélioration du matériel de vote, dont les travaux ont été coordonnés par la direction de la division de l'intérieur, a achevé en 2005 la préparation d'un nouveau guide des institutions publiques (mémento civique). Le Conseil d'Etat a décidé la publication de «liberté, mode d'emploi» qui sera diffusé lors du premier trimestre de 2006 aux électrices et électeurs genevois, y compris aux étrangers titulaires des nouveaux droits politiques en matière communale, ainsi qu'aux jeunes qui atteignent leur majorité civique et aux candidats à la naturalisation, en début de procédure.

La direction de l'intérieur a également suivi régulièrement les travaux des commissions des droits politiques et des droits de l'homme du Grand Conseil.

La direction du service et les collaborateurs de la section financière ont pris part à deux groupes de travail technique mis sur pied entre l'Etat et les communes, comprenant des représentants du DIAE, du DF, de l'ACG et de la Ville de Genève. Ces groupes ont été constitués en vue d'examiner, d'une part, la **répartition des compétences et des charges entre l'Etat et les communes** et, d'autre part, l'actualisation du système péréquatif particulier en étudiant les incidences de l'introduction des principes de la RPT dans ce système.

En outre, la direction du service a participé au processus de GE-pilote en vue de définir les prestations publiques du service.

8.2.1 Registre foncier

Missions

Le registre foncier est chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles. Sa fonction est de réaliser le principe de publicité en matière immobilière. Il procède à la création, la modification ou la radiation d'inscriptions figurant dans ses registres. Parallèlement, il délivre des extraits de sa documentation aux intéressés qui en font la demande par écrit, ou qui se présentent directement au guichet du registre foncier. Il fournit également des informations par voie télématique à certains usagers professionnels.

Activités principales et objectifs

- Registre foncier fédéral: travaux complémentaires concernant les communes de Dardagny, Confignon, Vernier et Bernex. Mise au feuillet fédéral de la commune de Chêne-Bougeries;
- contrôle des feuillets et des registres des servitudes sur la commune de Carouge;
- saisie informatique des gages, des annotations et des mentions relatifs à des immeubles faisant l'objet d'une réquisition d'inscription;
- traitement des réquisitions d'inscription.

Perspectives

- poursuite de l'introduction du registre foncier fédéral sur les communes de Cologny et Chêne-Bourg;
- poursuite de la saisie de masse des gages, annotations et mentions.

Statistiques

Fiches d'immeubles entièrement informatisées environ 74'677 sur 160'000

	De 2005	En 2005
Pièces justificatives immatriculées :	15712 *	
Pièces justificatives mises en communication :	1964	2140
Pièces justificatives rejetées :	57	113
Pièces justificatives retirées	32	43
Emoluments :	17'612'540 **	

* Chiffre approximatif, le nombre exact vous sera communiqué en début d'année.

** Montant des émoluments incomplets, le montant exact sera communiqué en début d'année.

Utilisateurs raccordés à la base de données du registre foncier au 31.12.2005

Banques	
Communes	
Ville de Genève	
Géomètres	
Notaires	
Régies	
Courtiers	
SIG	
DASS (Hospice général, ...)	
DF	
DEEE	
DIAE	
DAEL	
DJPS	
Chancellerie	
Total des services connectés	
Soit utilisateurs potentiels	

Nombre de postes occupés:	38, 86
Nombre de collaborateurs :	41
Nombre d'auxiliaires :	-
Nombre d'occupations temporaires :	13

8.2.2 Direction cantonale de la mensuration officielle

Missions

La Direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) est autorité de surveillance en matière de mensuration officielle; elle est responsable de l'existence et de la qualité des données spatiales de référence et des données thématiques liées à la mensuration officielle; elle assure la fourniture des produits officiels de la mensuration. Elle est garante d'une veille technologique prospective et créative. Elle s'implique dans le développement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique.

La DCMO s'est vu confier une nouvelle mission qui consiste à assurer la surveillance de relevé et de transmissions, par le détenteur des canalisations souterraines nouvelles ou modifiées, des géodonnées y relatives selon les normes et standards fixés (règlement concernant l'utilisation du domaine public L1 10.12).

Activités - Projets 2005

Hormis les activités de mise à jour des données de la Mensuration Officielle, les activités et les projets suivants ont été engagés ou poursuivis:

- acquisition et mise en place du graphe de la mobilité;
- première reconnaissance des mensurations semi-graphiques au nouveau standard fixé par l'ordonnance sur la mensuration officielle (MO93);
- validation par la Confédération des paramètres permettant la transformation des données vers le nouveau système de coordonnées national MN95;
- mise en œuvre de l'échange des données de la mensuration officielle selon l'interface de la mensuration officielle (IMO);
- redéfinition des directives techniques conjointement avec l'association genevoise des géomètres;
- choix et développement du nouvel interface d'échange des données avec l'association genevoise des géomètres;
- inventaire des archives du territoire (photographies aériennes, anciens plans, ...);
- préparation de la modification du règlement des émoluments liés aux opérations de conservation de la mensuration officielle.

Mensuration Officielle - Mandats

- signature de l'accord de prestations 2005 avec la direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M);
- adjudication des travaux de renouvellement de réseaux de points fixes;
- adjudication des travaux de renouvellement des modèles numériques d'altitude et des orthophotos.

Perspectives et projets

Il s'agit de réaliser les projets mentionnés dans le plan directeur de la mensuration officielle, notamment:

- étudier l'introduction de la 3^e dimension dans les objets de la mensuration officielle;
- définir le référentiel spatial et temporel des objets en projet ou en construction;
- reprendre la gestion du cadastre du sous-sol actuellement détenue par le service cantonal de planification de l'eau;
- mettre en place la surveillance du sous-sol pour la part concernant les géodonnées;
- étudier le renouvellement des objets divers et de voirie;
- mettre en production du nouvel interface d'échange des données avec l'association genevoise des géomètres;
- étudier le transfert informatique des servitudes foncières et des propriétés par étages;
- mettre en place le référentiel des logements.

Statistiques

Subventions versées par la Confédération :	382'000.–
Demande d'acompte pour les mandats de géomètres :	600'000.–
Traitements des mutations :	1500.– mutations traitées
Emoluments de mise à jour :	750'000.–
Autorisations de publication :	32'000.–
Vente de cartes et de plans :	30'000.–
Vente extraits officiels :	280'000.–

8.2.3 Service cantonal des naturalisations

Missions

Le service cantonal des naturalisations a pour mission l'engagement et la conduite de toutes formes de procédures faisant l'objet de décisions légales en matière d'acquisition et de perte de la nationalité suisse en application des lois et règlements fédéraux et cantonaux.

Il traite tant les demandes d'étrangers souhaitant acquérir la nationalité suisse que celles émanant de Confédérés désireux d'obtenir le droit de cité genevois.

Le service est divisé en deux sections. D'une part la section des enquêtes, laquelle est formée de 15 collaborateurs, dont 4 auxiliaires, exclusivement chargés de la conduite des enquêtes et de la rédaction des rapports et, d'autre part, de la section administrative composée de 6 personnes, dont une auxiliaire, qui gèrent l'ensemble des procédures, de leur dépôt à leur archivage à l'exception de la phase d'enquête déjà citée.

Législation

Des modifications de la loi fédérale sur la nationalité, qui n'ont pas fait l'objet de référendum, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Parmi les nouveautés importantes on relèvera notamment la transmission de la nationalité suisse du père à l'enfant mineur si les parents ne sont pas mariés. L'établissement du rapport de filiation confère la nationalité comme si celle-ci avait été acquise à la naissance. Les conditions

de réintégration ont été assouplies en n'imposant plus de condition de résidence minimale en Suisse pour recouvrer sa nationalité perdue par péremption ou par une procédure de libération déposée dans le but d'acquérir ou de maintenir une autre nationalité. La loi se borne à requérir des liens étroits avec la Suisse.

On relèvera également un nouvel article traitant de la naturalisation facilitée des enfants mineurs apatrides.

Entre également en vigueur un nouvel article consacré aux émoluments, lesquels doivent se limiter à la couverture des frais de procédure. Le canton de Genève a, de son côté, anticipé cette modification à partir d'octobre 2000.

Enquêtes

La présence de cinq auxiliaires dont quatre à la section des enquêtes a permis de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers. Si, dans un passé proche, il fallait attendre 16 à 18 mois entre le dépôt de la demande et sa remise à un enquêteur, ce délai a été porté aujourd'hui à environ 6 mois. En 2003, il y avait près de 5000 enquêtes à conduire, ce nombre se situe aujourd'hui à un millier de dossiers. Coïncidant avec la diminution du nombre de nouvelles requêtes déposées, l'accélération du suivi des demandes permettra d'ici quelques mois le traitement en continu des dossiers dès le dépôt des dossiers.

Nouvelles demandes

Le record absolu du nombre de nouvelles demandes a été atteint durant l'année 2001 avec 4'100 dossiers initiés. (2001 correspond à l'année de la suppression de la taxe de naturalisation). Depuis cette date, le nombre de demandes fluctue entre 3'500 et 4'000.

L'année 2005 laisse apparaître un léger recul des requêtes déposées par rapport à 2004 soit environ 100 dossiers de moins. Le chiffre définitif n'est pas arrêté à ce jour mais devrait se situer aux environs de 3'500. Les accords bilatéraux avec l'Union Européenne en sont l'une des causes. En effet, avec la libre circulation, les ressortissants européens résidant à Genève sont de plus en plus nombreux à ne pas s'intéresser à acquérir notre nationalité. Rappelons qu'en 2004, 75% des nouvelles demandes déposées émanaient d'étrangers possédant l'une des nationalités de l'Union Européenne (EU élargie à 25 pays, soit la situation fin 2004).

Les nationalités les plus représentées parmi les nouveaux demandeurs sont, dans l'ordre décroissant: le Portugal, la France, l'Italie, les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, l'Espagne, le Maroc, la Russie, les Etats-Unis et le Pérou.

Objectifs

La plupart des objectifs fixés ont été atteints en 2005. Il sera plus difficile de maintenir le rythme et la vitesse de traitement des dossiers après le départ des collaborateurs auxiliaires. On peut relever qu'entre 2004 et 2005 la durée moyenne d'une procédure a été réduite de près de 14 mois, passant de 33 à 19,75 mois. Les délais propres au service sont passés, quant à eux, de 22,5 à 6,75 mois.

L'objectif prioritaire reste une durée de traitement réduite de l'ensemble des procédures en limitant autant que faire se peut les périodes d'attente entre les diverses étapes. Ce traitement rapide n'exclut pas le respect strict des dispositions formelles de la législation.

Une réorganisation de la collaboration avec la direction cantonale de l'état civil fait partie des objectifs prioritaires.

Divers

L'informatisation du traitement des demandes de naturalisation a permis, dès le milieu des années 90, la mise en place d'indicateurs de suivi global de l'activité. Cette anticipation a permis une transition rapide des outils d'analyse au service de GePilot. C'est ainsi qu'à compter de l'été 2005 le service utilise, par anticipation, des indicateurs validés cet automne par la commission de pilotage GePilot.

La direction du service des naturalisations a été appelée à se joindre au groupe de travail chargé d'étudier le projet d'examen linguistique pour les candidats à la naturalisation. Le canton, réfractaire à ce projet, a essentiellement été appelé pour exposer sa manière d'analyser et de traiter les procédures. La délégation de la commission fédérale des étrangers a rappelé que le canton de Genève est indiscutablement exemplaire dans le domaine du traitement des demandes de naturalisation.

Statistiques

Nombre de postes 17,5.

Nombre de collaborateurs: 23 (dont 5 auxiliaires et 1 poste en occupation temporaire).

8.2.4. Service de surveillance des communes

Missions techniques

- préparer les arrêtés et les décisions approuvant ces délibérations;
- contrôler les budgets communaux avant approbation par le Conseil d'Etat;
- contrôler les comptes communaux avant approbation par le Conseil d'Etat;
- procéder aux contrôles fiduciaires de communes de moins de 2'000 habitants;
- établir des statistiques communales annuelles;
- établir les indicateurs harmonisés des finances communales;
- calculer, en collaboration avec le département des finances, l'indice de capacité financière;
- élaborer la péréquation financière intercommunale;
- traiter les plaintes et les éventuelles procédures disciplinaires;
- participer à l'élaboration de législations en rapport avec les communes.

Missions de conseil

- conseiller, appuyer et renseigner les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique;
- informer les communes sur tous les objets ayant un rapport avec le domaine communal;
- collaborer étroitement avec l'Association des communes genevoises (ci-après ACG);
- collaborer étroitement avec l'Association des secrétaires communaux en organisant ou en prenant part à des formations.

Activités

Afin d'assurer une bonne information aux communes, le service de surveillance des communes a édité en 2005 trois nouveaux numéros de son bulletin d'information «**Infos-communes**» diffusé par courrier électronique. Il a, en outre, été conçu une table des matières pour permettre de retrouver facilement les informations communiquées.

De nouveaux modèles de délibérations ont été élaborés afin d'encore mieux répondre aux besoins des communes. Ils ont été installés à la fin 2005 sur un site intranet développé en collaboration avec l'ACG. Il sera mis en production par ses soins durant le 1^{er} trimestre 2006.

Le service a mis en production une nouvelle base de l'application développée à l'interne destinée à la **gestion des délibérations communales** (ADESCO) (archivage). Cette application a été étendue à la section financière.

Le service de surveillance des communes, en étroite collaboration avec le directeur des services financiers du DIAE et vice-président de la **Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales** a organisé la 25^e édition de cette Conférence qui s'est déroulée à Genève les 22 et 23 septembre 2005.

Par ailleurs, une **conférence sur les opérations foncières communales**, destinée aux secrétaires et aux techniciens communaux, a également été présentée en collaboration avec les directions du Registre foncier et de la Direction cantonale de la mensuration officielle les 25 novembre et 2 décembre. Ces deux sessions ont rencontré un vif succès.

Section administrative et juridique

En sus des activités de base, la section administrative et juridique a effectué cette année des tâches supplémentaires et différentes des années précédentes soit:

- la conception et la mise en production d'une extension de l'application informatique destinée à la section financière (ADESCO). Il s'agit du traitement informatique du volet financier de ces délibérations, afin d'assurer un suivi informatisé des crédits d'investissements et en particulier des amortissements.
- la création d'une nouvelle base pour l'archivage des dossiers, accessible depuis la partie intranet de l'application, permet également d'assurer la continuité dans le traitement des dossiers, même s'ils ont été archivés (ce qui n'était pas le cas auparavant).
- la création et la mise en place, en collaboration avec l'association des communes genevoises (ACG), sur le site intranet de l'ACG, d'une nouvelle base de données offrant en particulier une série de modèles de délibérations, de résolutions.
- La préparation de l'indice de capacité financière des communes a été grandement facilitée par le nouvel outil, mis à disposition en 2004 par le service des systèmes d'information et de géomatique.

Activités

Délibérations	Résolutions	Communications et autres
807	84	171

Arrêts du Conseil d'Etat	Décisions du département*	Exécutoires à d'autres services	Pris acte	Transmission	Annulations ou référendums	Recours
429	100	196	241	96	6	1

* y compris rectificatifs

Section financière

Priorités, activités et événements notables

A la suite de différentes demandes parvenues des communes lors du calcul de l'indice général de capacité financière applicable en 2005, un groupe de travail réunissant des membres du DIAE et du DF, dans un premier temps, s'est constitué afin d'analyser certaines composantes de cet indice. Le Conseil d'Etat a accepté, en date du 7 mars 2005, la modification du règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes sur la base d'un projet établi par le groupe de travail auquel des représentants de l'Association des communes genevoises (ACG) et de la Ville de Genève ont été associés. Ces modifications des articles 2, 3, 6 et 11 du règlement sont entrées en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, pour l'indice général 2006. Elles concernent principalement la suppression de la nature 427 «revenus sur les immeubles du patrimoine administratif» à l'exception des redevances des SIG pour l'utilisation du domaine public qui sont maintenues dans le calcul de l'indice. Par ailleurs, elles permettent la prise en compte des pertes effectives sur débiteurs liés aux produits des amendes, par analogie aux pertes effectives sur les débiteurs fiscaux et de la taxe professionnelle qui pouvaient déjà être déduites des revenus entrant dans le calcul de l'indice.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2005, les communes ont accepté la proposition du groupe de travail ACG de reconduire comme suit, pour 2006, la répartition de la recette du Fonds de péréquation des personnes morales:

Première attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 50 centimes additionnels en 2004 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 30 F en 2004.

Deuxième attribution de 5% des recettes du Fonds de péréquation aux communes ayant perçu plus de 49 centimes additionnels en 2004 et dont la valeur du centime additionnel par habitant (production de l'impôt courant) a été inférieure à 35 F en 2004.

Répartition du solde (90% des recettes du Fonds de péréquation), selon la clé en vigueur, entre toutes les communes dont l'indice général de capacité financière applicable en 2005 est inférieur à 140 points.

Actuellement, une somme de 37 millions de francs environ, provenant principalement de la Ville de Genève, est attribuée chaque année.

Par cette répartition, les communes qui ont peu de personnes morales établies sur leur territoire reçoivent néanmoins une part de cet impôt à l'exception des communes à très forte capacité financière.

Par ailleurs, comme précisé plus avant, le chef de la section financière participe au groupe de travail technique chargé d'actualiser la péréquation intercommunale, constitué de représentants du DIAE, du DF de l'ACG et de la Ville de Genève.

Au niveau de l'équilibre budgétaire, les résultats 2004 des communes genevoises sont bons. En effet, seule une commune a bouclé ses comptes 2004 sur un résultat négatif, alors que trois communes genevoises avaient présenté des résultats négatifs en 2003.

Il faut rappeler que suite à l'introduction de la LIPP et du passage au mode d'imposition post numerando, le produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques est estimé depuis 2001. Les comptes 2004 ont donc enregistré un produit estimé pour 2004 ainsi que des différentiels sur les produits 2003 et 2002. Il est à relever que ces deux différentiels ne sont toutefois pas encore définitifs étant donné que les taxations 2003 et 2002 n'avaient pas encore été toutes établies à la date de clôture des comptes 2004.

Lors de l'approbation des comptes 2003 des communes, la section financière a relevé des irrégularités dans les comptes des communes qui n'ont pas été relevées ou explicitées par les organes de révision dans leurs rapports. Afin de régler ces problèmes et pour établir des relations avec les organes de contrôle, le service de surveillance des communes a rencontré toutes les fiduciaires œuvrant dans les communes genevoises durant le mois de janvier 2005.

En sa qualité d'autorité de surveillance des communes, le Conseil d'Etat a approuvé avec des modifications les comptes 2004 votés par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 19 septembre 2005. Cette décision de portée administrative a été prise dans le cadre du processus habituel appliqué chaque année sur la base de la loi sur l'administration des communes. Les modifications effectuées par le Conseil d'Etat portent en particulier sur le mode de comptabilisation des travaux de transformation et d'aménagement de l'immeuble du 25, rue du Stand. Comme l'a relevé le Contrôle financier de la Ville de Genève, un montant de 4'352'736,48 F a été comptabilisé dans le compte de fonctionnement alors qu'il s'agit d'un montant entrant dans la définition des investissements. Il ressort dès lors des comptes corrigés que l'excédent de revenu communal est de 34'552'163,51 F au lieu de 30'199'427,03 F, et le compte des investissements est donc accru de 4'352'736,48 F.

Durant l'année 2005, la section financière du service de surveillance des communes a procédé à la révision des comptes 2004 de 15 communes de moins de 2'000 habitants.

Depuis le début de l'année 2005, des cartographies avec des commentaires et des comparaisons ont été ajoutées sur le site internet du service pour les 7 indicateurs harmonisés (degré d'autofinancement, capacité d'autofinancement, quotité des intérêts nets, quotité de la charge financière d'investissement, endettement/fortune net(te) par habitant, quotité d'investissement, dette brute par rapport aux revenus). Ces cartographies sont en ligne à partir des comptes 2003 et seront mises à jour chaque année. Pour rappel, l'adresse du site internet du service est la suivante: http://www.geneve.ch/finances_communes/welcome.html.

Comme indiqué plus avant, la section financière a collaboré très étroitement avec la section administrative et juridique à la conception d'une extension du logiciel Adesco afin d'assurer un suivi informatisé des crédits d'investissements votés par les communes et de rationaliser le travail de la section financière. Celle-ci permet, entre autres, d'exporter des données, commune par commune, tel que les engagements sur les crédits votés et le montant des amortissements prévisibles sur plusieurs années.

L'application informatique permettant l'intégration et l'analyse des budgets et des comptes des communes par le service de surveillance des communes est en production sur l'ordinateur DPS du CTI. Ce dernier étant devenu obsolète. Pour l'installation de cette application sur un nouveau serveur une refonte du système est nécessaire. L'analyse qui a débuté fin 2004 a permis l'identification de l'entier des fonctionnalités de cette application et les améliorations qui doivent y être intégrées par souci d'efficacité et

de rationalisation. Un comité de pilotage et un groupe de projet ont été mis en place. Les travaux de conception de cette refonte de l'application débuteront début 2006.

Statistiques importantes

• Comptes administratifs communaux

Les comptes administratifs communaux pour l'exercice 2004, approuvés par les conseils municipaux en 2005, se sont établis comme mentionnés ci-après:

(en milliers de francs)	Ville de Genève 185.526 habitants			Autres villes 149.897 habitants			Communes 103.060 habitants			Total des villes et communes 438.483 habitants		
	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)
Charges de personnel	376'717	362'481	3.9%	122'014	117'445	3.9%	59'697	55'776	7.0%	558'428	535'702	4.2%
Biens, services et marchandises	182'736	175'425	4.2%	96'477	94'549	2.0%	85'280	84'891	0.5%	364'493	354'865	2.7%
Intérêts passifs	65'676	69'214	-5.1%	14'711	16'069	-8.5%	7'317	7'359	-0.6%	87'704	92'642	-5.3%
Amortissements du patrimoine financier	40'952	28'886	41.8%	8'752	12'946	-32.4%	23'740	8'108	192.8%	73'444	49'940	47.1%
Amortissements du patrimoine administratif	59'134	55'142	7.2%	53'764	52'835	1.8%	54'359	54'561	-0.4%	167'257	162'538	2.9%
Contributions, dédommagements, subventions	228'163	228'622	-0.2%	69'163	66'317	4.3%	48'695	45'479	7.1%	346'021	340'418	1.6%
Attributions aux financements spéciaux	125	34	267.6%	0	45	-100.0%	0	382	-100.0%	125	461	-72.9%
Total des charges (sans les imputations internes)	953'503	919'804	3.7%	364'881	360'206	1.3%	279'088	256'556	8.8%	1'597'472	1'536'566	4.0%
Impôts	728'807	638'192	14.2%	322'550	301'054	7.1%	281'134	260'766	7.8%	1'332'491	1'200'012	11.0%
Revenus des biens	157'834	152'339	3.6%	33'914	35'057	-3.3%	21'209	20'170	5.2%	212'957	207'566	2.6%
Revenus divers	65'903	64'079	2.8%	23'352	24'380	-4.2%	7'917	7'215	9.7%	97'172	95'674	1.6%
Contributions, dédommagements, subventions	35'511	31'867	11.4%	14'144	15'555	-9.1%	7'405	8'007	-7.5%	57'060	55'429	2.9%
Prélèvements sur financements spéciaux	0	39	-100.0%	280	0	100.0%	0	0		280	39	617.9%
Total des revenus (sans les imputations internes)	988'055	886'516	11.5%	394'240	376'046	4.8%	317'665	296'158	7.3%	1'699'960	1'558'720	9.1%
Excédent de revenus/charge (-)	34'552	-33'288	-203.8%	29'359	15'840	85.3%	38'577	39'602	-2.6%	102'488	22'154	362.6%

	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)	2004	2003	Diff. (en %)
Propres investissements, autres dépenses (58)	114'583	127'174	-9.9%	58'813	71'200	-17.4%	104'591	109'175	-4.2%	277'987	307'549	-9.6%
Prêts et participations permanentes	0	0		500	3'524	-85.8%	3'557	177	1909.6%	4'057	3'701	9.6%
Subventions d'investissements	640	241	165.6%	35	210	-83.3%	302	30	906.7%	977	481	103.1%
Total des dépenses d'investissements	115'223	127'415	-9.6%	59'348	74'934	-20.8%	108'450	109'382	-0.9%	283'021	311'731	-9.2%
Transfert au patrimoine financier	223	0	100.0%	0	117	-100.0%	84	473	-82.2%	307	590	-48.0%
Contributions de tiers, subventions	7'887	4'623	70.6%	13'102	6'226	110.4%	6'882	8'976	-23.3%	27'871	19'825	40.6%
Total des recettes d'investissements	8'110	4'623	75.4%	13'102	6'343	106.6%	6'966	9'449	-26.3%	28'178	20'415	38.0%
Investissements nets	107'113	122'792	-12.8%	46'246	68'591	-32.6%	101'484	99'933	1.6%	254'843	291'316	-12.5%
Autofinancement	93'686	21'854	328.7%	83'123	68'675	21.0%	92'936	94'163	-1.3%	269'745	184'692	46.1%
Insuffisance de financement (-)/excédent	-13'427	-100'938	-86.7%	36'877	84	43801.2%	-8'548	-5'770	48.1%	14'902	-106'624	-114.0%
Dépenses consolidées	968'292	963'157	0.5%	361'713	369'197	-2.0%	309'355	302'414	2.3%	1'639'360	1'634'768	0.3%

Pour l'ensemble des villes et communes, on constate une progression des revenus de 9,1%, alors que les charges sont en hausse de 4,0%. C'est ainsi que les résultats cumulés des villes et des communes présentent un excédent de revenus de 102,5 millions contre 22,2 millions en 2003.

Etant donné que les investissements nets de la Ville de Genève sont en diminution et du fait que l'autofinancement de 21,9 millions en 2003 augmente à 93,7 millions pour 2004, il en résulte un endettement théorique supplémentaire réduit de 13,4 millions pour 2004 contre 100,9 millions en 2003.

Les autres villes ont vu leurs investissements nets diminuer de 32,6%. Comme l'autofinancement s'est amélioré de 21,0%, il en résulte une diminution de l'endettement de 36,9 millions contre une diminution de 0,1 million en 2003.

Les investissements nets des communes (soit à l'exception des villes) ont augmenté de 1,6%. Etant donné que l'autofinancement a diminué de 1,3%, il en résulte un endettement supplémentaire de 8,5 millions contre 5,8 millions en 2003.

La diminution de l'endettement cumulé pour 2004 de l'ensemble des villes et communes genevoises s'élève ainsi à 14,9 millions contre un endettement supplémentaire de 106,6 millions en 2003.

Les dépenses consolidées de l'ensemble des villes et communes genevoises se situent en 2004 à 1.639 millions de francs et sont en augmentation de 0,3% par rapport à 2003.

Dettes communales consolidées

Selon les comptes rendus financiers des communes du canton, la dette publique au 31 décembre 2004 s'établit ainsi pour chacune d'elles:

COMMUNES	DETTE (en francs)	NB. HAB.	DETTE par habitant (en francs)
AIRE-LA-VILLE	6'430'000	727	8'845
ANIERES	0	2'344	0
AVULLY	2'443'000	1'772	1'379
AVUSY	11'464'000	1'268	9'041
BARDONNEX	0	2'141	0
BELLEVUE	15'741'000	2'738	5'749
BERNEX	13'276'000	9'281	1'430
CAROUGE	59'387'000	18'777	3'163
CARTIGNY	0	795	0
CELIGNY	0	655	0
CHANCY	1'753'000	917	1'912
CHENE-BOUGERIES	0	10'091	0
CHENE-BOURG	1'858'000	7'696	241
CHOULEX	4'370'000	967	4'519
COLLEX-BOSSY	0	1'477	0
COLLONGE-BELLERIVE	0	6'964	0
COLOGNY	0	4'899	0
CONFIGNON	8'000'000	3'327	2'405
CORSIER	1'000'000	1'704	587
DARDAGNY	4'828'000	1'284	3'760
GENEVE	1'685'000'000	185'526	9'082
GENTHOD	0	2'507	0
GRAND-SACONNEX	43'700'000	9'025	4'842
GY	378'000	393	962
HERMANCE	1'186'000	889	1'334
JUSSY	2'431'000	1'202	2'022
LACONNEX	4'231'000	564	7'502

COMMUNES	DETTE (en francs)	NB. HAB.	DETTE par habitant (en francs)
LANCY	105'750'000	27'010	3'915
MEINIER	0	1'752	0
MEYRIN	14'500'000	20'615	703
ONEX	40'305'000	17'447	2'310
PERLY-CERTOUX	314'000	2'769	113
PLAN-LES-OUATES	44'620'000	8'631	5'170
PREGNY-CHAMBESY	0	3'466	0
PRESINGE	0	609	0
PUPLINGE	0	2'153	0
RUSSIN	2'565'000	402	6'381
SATIGNY	4'151'000	2'904	1'429
SORAL	4'124'000	657	6'277
THONEX	0	13'226	0
TROINEX	5'012'000	2'159	2'321
VANDOEUVRES	0	2'578	0
VERNIER	113'310'000	31'096	3'644
VERSOIX	41'955'000	11'635	3'606
VEYRIER	33'000'000	9'444	3'494
TOTAL	2'277'082'000	438'483	5'193
TOTAL SANS GENEVE	592'082'000	252'957	2'341

A fin 2004, 15 communes n'ont aucune dette publique, contre 14 à fin 2003.

La dette communale de la Ville de Genève – 1.685 millions – et celle de la commune de Lancy – 106 millions – ne sont pas comparables avec celles des autres communes. En effet, les emprunts pour la construction ou l'achat d'immeubles locatifs sont compris dans leur dette communale, alors qu'ils ne le sont pas pour les autres communes.

Capacité financière des communes

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de quatre indices, selon le règlement concernant le calcul de la capacité financière des communes du 3 avril 1974 (D 3 05.20):

- l'indice des revenus par rapport au nombre d'habitants;
- l'indice des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales;
- l'indice des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes;
- l'indice du taux des centimes additionnels.

Les revenus communaux déterminants pour le calcul des indices sont les suivants:

- la valeur de production d'un centime additionnel multipliée par la moyenne du nombre des centimes perçus par l'ensemble des communes pour l'exercice concerné;
- les parts communales à des revenus cantonaux;
- les contributions cantonales;
- la taxe professionnelle communale (sans les dégrèvements);
- les redevances des Services industriels de Genève pour l'utilisation du domaine public;
- les intérêts actifs nets, soit le revenu net des capitaux y compris le revenu net des immeubles du patrimoine financier;
- les revenus provenant du fonds de péréquation financière intercommunale;

- le produit des amendes et autres contributions.

Il est déduit de ces revenus:

- les parts des communes à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises;
- les remises d'impôts et les impôts irrécouvrables;
- les pertes sur débiteurs liées au produit des amendes et autres contributions ainsi qu'à la taxe professionnelle communale.

L'indice annuel de capacité financière établit le rapport existant entre les charges et les revenus. Il est mesuré par les sous-indices (habitants, élèves, domaine public), d'une part, et le degré de mise à contribution, basé sur le nombre des centimes additionnels, d'autre part.

L'indice annuel est obtenu en divisant par 5 l'addition des 3 termes ci-dessous énumérés et en divisant le résultat par l'indice du taux des centimes perçus par la commune:

- 3 fois l'indice des revenus par rapport aux habitants;
- 1 fois l'indice des revenus par rapport aux élèves des écoles communales;
- 1 fois l'indice des revenus par rapport au domaine public à charge des communes.

Les communes reçoivent le résultat provisoire des calculs afin qu'elles puissent faire valoir, dans un délai de 30 jours, leurs observations éventuelles. L'indice général de capacité financière des communes et leur classement, approuvés par arrêté du Conseil d'Etat le 17 novembre 2004, étaient les suivants en 2005:

• Indice général de capacité financière

L'indice général de capacité financière des communes et leur classement étaient les suivants en 2005:

1	COLOGNY	368.94	16	GRAND-SACONNEX	94.63	31	CARTIGNY	57.90
2	GENTHOD	320.24	17	PLAN-LES-OUATES	94.49	32	PUPLINGE	57.73
3	VANDŒUVRES	200.43	18	MEYRIN	84.67	33	PERLY-CERTOUX	55.91
4	COLLONGE-BELLERIVE	164.07	19	VEYRIER	81.33	34	BARDONNEX	55.63
5	ANIERES	157.57	20	THONEX	78.17	35	AIRE-LA-VILLE	53.73
6	SATIGNY	151.77	21	MEINIER	78.11	36	AVUSY	52.45
7	CELIGNY	138.55	22	JUSSY	77.82	37	SORAL	49.11
8	GENEVE	132.18	23	GY	74.34	38	BERNEX	48.61
9	PREGNY-CHAMBESY	127.87	24	LANCY	72.54	39	COLLEX-BOSSY	48.51
10	CHENE-BOUGERIES	120.66	25	CHOULEX	65.81	40	VERNIER	47.45
11	CAROUGE	112.30	26	DARDAGNY	65.54	41	VERSOIX	46.40
12	PRESINGE	111.98	27	LACONNEX	61.01	42	ONEX	44.54
13	CORSIER	108.92	28	CHENE-BOURG	60.97	43	RUSSIN	40.70
14	HERMANCE	107.47	29	BELLEVUE	59.04	44	CHANCY	39.45
15	TROINEX	101.37	30	CONFIGNON	58.66	45	AVULLY	38.65

• Centimes additionnels

Le taux des centimes additionnels des communes était le suivant en 2005:

COLLONGE-BELLERIVE	30	BARDONNEX	43	CONFIGNON	47
GENTHOD	30	BELLEVUE	43	GY	47
COLOGNY	31	CARTIGNY	43	PUPLINGE	47
PREGNY-CHAMBESY	32	GRAND-SACONNEX	44	BERNEX	48
VANDŒUVRES	32	HERMANCE	44	DARDAGNY	48
CELIGNY	33	PLAN-LES-OUATES	44	LACONNEX	48
CHENE-BOUGERIES	34	THONEX	44	LANCY	48
ANIERES	35	MEYRIN	45	VERSOIX	49
CORSIER	37	PERLY-CERTOUX	45	AIRE-LA-VILLE	50
CAROUGE	39	GENEVE	45.50	AVUSY	50
SATIGNY	39	CHENE-BOURG	46	VERNIER	50
TROINEX	40	CHOULEX	46	ONEX	50.50
VEYRIER	40	COLLEX-BOSSY	46	AVULLY	51
PRESINGE	41	JUSSY	46	CHANCY	51
MEINIER	42	SORAL	46	RUSSIN	51

• **Taxe professionnelle communale**

La taxe professionnelle communale était la suivante en 2003 :

AIRE-LA-VILLE	4'000	COLLONGE-BELLERIVE	0	ONEX	353'000
ANIERES	28'000	COLOGNY	0	PERLY-CERTOUX	297'000
AVULLY	18'000	CONFIGNON	22'000	PLAN-LES-OUATES	3'291'000
AVUSY	46'000	CORSIER	0	PREGNY-CHAMBESY	103'000
BARDONNEX	46'000	DARDAGNY	581'000	PRESINGE	6'000
BELLEVUE	234'000	GENEVE	111'060'000	PUPLINGE	43'000
BERNEX	250'000	GENTHOD	0	RUSSIN	59'000
CAROUGE	8'134'000	GRAND-SACONNEX	2'973'000	SATIGNY	1'675'000
CARTIGNY	0	GY	12'000	SORAL	50'000
CELIGNY	3'000	HERMANCE	14'000	THONEX	1'548'000
CHANCY	29'000	JUSSY	24'000	TROINEX	0
CHENE-BOUGERIES	0	LACONNEX	5'000	VANDŒUVRES	6'000
CHENE-BOURG	1'420'000	LANCY	6'164'000	VERNIER	5'375'000
CHOULEX	9'000	MEINIER	24'000	VERSOIX	388'000
COLLEX-BOSSY	10'000	MEYRIN	8'525'000	VEYRIER	184'000

Centre de Compétences des communes (CCC)

Depuis 2003, le centre de compétences des communes réunit des représentants du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et du département des finances (AFC, AFE, OSI) qui mettent en commun les compétences existantes au sein de l'administration cantonale en matière de finances communales.

Le CCC tient des séances bimensuelles, voire hebdomadaires en cas de nécessité, à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il traite de l'entier des questions liées aux finances et à la fiscalité communales, qu'elles soient de la compétence de l'un ou de l'autre des départements. Grâce à la mise en commun de compétences complémentaires respectives, les informations transmises aux communes ont été optimisées, en particulier quant à leur contenu, pour mieux répondre à leurs besoins.

Ce centre de compétences n'a pas pour vocation de travailler en «vase clos». C'est pourquoi l'Association des communes genevoises (ACG) et les représentants administratifs des communes y sont périodiquement conviés, pour traiter de points particuliers qui touchent autant les finances cantonales que communales. Ces rencontres sont initiées tant à la demande des communes, de l'ACG que de l'Etat. La collaboration entre l'Etat, via le CCC, et les communes (y compris l'ACG) s'est encore développée durant l'année 2005, et ceci à pour la plus grande satisfaction de l'ensemble des intervenants.

La présidence et le secrétariat du CCC sont assurés par le DF et le DIAE à tour de rôle.

Le CCC s'est penché, cette année, notamment sur les dossiers suivants:

- les estimations fiscales, notamment pour la préparation du budget 2005 commune par commune;
- le règlement concernant le calcul de l'indice de capacité financière, la modification de celui-ci et son application;
- les statistiques fiscales communales PP et PM;
- la répartition de la perception;

- le reliquat en matière d'impôts et sa répartition entre les communes;
- les provisions fiscales;
- le suivi de la production des années fiscales 2001, 2002, 2003 et 2004;
- la mise en place du processus de communication aux communes au rôle de leurs contribuables nécessitant une prestation de serment des magistrats communaux;
- la teneur de la brochure fiscale;
- le fonds d'équipement communal.

8.2.5 Archives d'Etat

Missions

En vertu de la loi sur les archives publiques du 1^{er} décembre 2000 (Larch), les Archives d'Etat ont notamment pour tâches:

- de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et plus particulièrement des archives historiques;
- de donner des directives dans ce sens aux services de l'Etat, aux greffes des juridictions, aux communes et aux établissements de droit public cantonal;
- d'apprécier la valeur archivistique des documents accumulés dans les institutions publiques;
- d'assurer la consultation des archives par le public dans les limites de la législation en vigueur;
- de faciliter l'accès aux fonds d'archives en confectionnant des instruments de recherche;
- de participer à la mise en valeur des fonds d'archives;
- d'encourager la constitution et la conservation de fonds d'archives privées.

Mise en application de la loi sur les archives publiques

La mise en application de la nouvelle loi sur les archives publiques genevoises a dynamisé la plupart des secteurs des Archives d'Etat. La publication de sources et d'inventaires, la réalisation de projets informatiques novateurs, le renforcement des structures de préarchivage, la

restauration des documents anciens et la désacidification des fonds plus récents, l'inventorisation des nouveaux fonds, toutes ces activités se développent de manière réjouissante.

Conservation et communication

Conserver et communiquer, deux exigences contradictoires, que les services d'archives s'efforcent de concilier. En effet, il faut observer que les bâtiments et locaux destinés à recevoir et abriter les archives historiques de la République sont dispersés et que leur gestion est coûteuse. Ils offrent de plus – mis à part l'abri de protection des biens culturels de l'annexe de la Terrassière – peu de sécurité contre le feu, l'eau, les voleurs et les animaux.

Enfin les locaux disponibles sont insuffisants pour accueillir les volumes toujours plus importants d'archives qui sont offerts aux Archives par divers services de l'administration cantonale: en effet, à la fin de l'année écoulée, la place disponible dans l'ensemble des dépôts n'était plus que de 1200 mètres linéaires; à raison d'un accroissement moyen de 500 mètres linéaires par an, il est à prévoir que les Archives d'Etat ne pourront plus remplir leur tâche à l'égard de l'administration cantonale à partir de 2008 au plus tard.

Publications

Pour valoriser à l'intention d'un large public l'apport scientifique de l'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin, les Archives d'Etat ont publié, avec un financement procuré par la Fondation de l'Encyclopédie de Genève, un volume intitulé *Crises et révolutions à Genève, 1526-1544*, richement illustré, notamment d'aquarelles originales d'Edouard Elzingre, accompagnant une exposition consacrée à cette période riche en événements politiques, religieux et économiques. Les textes ont été fournis par les artisans de l'édition des Registres du Conseil, Mmes Catherine Santschi, Sandra Coram-Mekkey, Christophe Chazalon et Gilles-Olivier Bron.

Les autres travaux visant à mettre en valeur les archives et à en faciliter l'accès se sont poursuivis. L'édition des registres du Conseil à l'époque de Calvin progresse: grâce à l'appui du Fonds national de la recherche scientifique, de la Fondation de l'Encyclopédie de Genève, de la Fédération des syndicats patronaux, les volumes de 1538 et de 1539 sont en voie d'achèvement; la visite pastorale de 1411 pourrait paraître en 2006; et le recensement des sources relatives aux villages du prieuré Saint-Victor et du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre est bien avancé.

Informatisation

L'année 2005 a vu l'achèvement ou les progrès de projets informatiques entamés l'année précédente.

Base de données de consultation (PL 8595): le projet de consultation en ligne de la base de données des Archives (Adhëmar) a été achevé en 2005. Les inventaires effectués depuis 1989 sous forme numérique sont maintenant à disposition des chercheurs sur une base dédiée à la consultation et consultables au moyen de l'interface web Basis-Webtop de manière conviviale. Cette base de consultation est placée sur le serveur Chagall, utilisé uniquement à cette fin; les données enregistrées sur le serveur métier sont donc en sécurité. La base de consultation est construite une fois par jour à

partir de la base métier et ne contient que les enregistrements ne contenant pas de données sensibles. Cette base n'est actuellement consultable que depuis la salle de lecture des Archives d'Etat. En 2006, il est prévu de la rendre accessible sur internet.

Base de données métier: les logiciels et bases de données ont été migrés en version v10.0 (Basis, OpenText) sur les serveurs Klee (métier) et Chagall (consultation). Cette nouvelle version de Basis est une version majeure, qui offre plusieurs nouveautés, dont l'augmentation conséquente du nombre d'occurrences par champs et de la taille des champs textuels.

Un thésaurus a été mis en place afin de gérer les noms des organismes créateurs d'archives (table OCA). Le thésaurus lie le code et le nom de l'organisme par une relation d'équivalence et offre la possibilité d'ajouter des synonymes, des abréviations et des notes informatives.

Nettoyage de la base de données: la mise en ligne des champs de la base métier consacrés aux inventaires a nécessité la relecture de tous ces enregistrements. Ce travail a permis également de relire toutes les fiches et de corriger les fautes de frappe accumulées depuis quinze ans de saisie d'inventaires et de localiser certains documents dont l'emplacement n'était pas documenté. Suite à ce «nettoyage» des données, des *directives pour la saisie des inventaires* documentant champ par champ l'objectif et les règles du champ ont été rédigées.

Etat des bases de données: les applications gérées par le logiciel Basis comptent aujourd'hui **158'600** documents. La base AEG se compose de **131'323** fiches; elle s'est enrichie notamment cette année de 48 fiches décrivant des organismes producteurs d'archives, de 212 fiches de séries d'archives et de **6821** fiches de descriptions de documents. La base de données consacrée aux réfugiés de la Deuxième Guerre mondiale se compose de 24983 fiches, elle s'est enrichie de 91 nouvelles fiches.

Import depuis «Traverse»: le logiciel Traverse (description des documents d'archives par les services versants) a été installé dans les secrétariats généraux de quatre départements, ainsi que dans quelques services; des étudiants de la Haute Ecole de Gestion l'ont également utilisé pour inventorier un fonds d'archives du Département de l'instruction publique. Cette première année d'utilisation de Traverse met en évidence le potentiel de cette application: 5 versements administratifs sur 25 ont été versés avec un inventaire; 396 des 637 descriptions de documents versés en 2005 ont été réalisées avec le logiciel, soit plus de la moitié.

Numérisation des Registres du Conseil: débutée à la fin de l'année 2004, l'étude de faisabilité sur la numérisation des registres du Conseil de l'Ancien Régime a abouti. La solution adoptée consiste à numériser les documents originaux et à réaliser des microfilms pour sauvegarder les fichiers informatiques ainsi créés. Cette numérisation a été entreprise dès le mois de mai 2005. Le système adopté permet également de numériser des pièces historiques ou des plans jusqu'au format A1.

A noter que le travail de numérisation nécessite un contrôle de qualité très précis qui est assumé par deux archivistes assistants. Ainsi, depuis le mois de mai, l'opératrice a numérisé 158 registres du Conseil, ce qui représente près de 82'000 pages.

D'ici au début de l'année 2006, le public pourra visionner ces images à travers dix postes de consultation, dont sept à l'Ancien Arsenal et trois à l'annexe de la rue de la Terrassière. Le public aura également la possibilité de réaliser des tirages papier, en couleur ou en noir et blanc, ou d'acquérir des DVD contenant les fichiers.

Relations publiques

L'exposition intitulée «Entre la chèvre et le chou. (A)ménagements agricoles», consacrée à la défense et à l'illustration de la zone agricole, a fermé ses portes le 30 avril 2004. Elle a fait place à une exposition montée et conçue par l'équipe éditoriale du Registre du Conseil à l'époque de Calvin, intitulée **Crises et Révolutions à Genève, 1526-1544**, accompagnée d'une publication richement illustrée.

Les Archives d'Etat ont participé au **Salon international du Livre et de la presse**, du 27 avril au 1^{er} mai, dans un grand stand, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat: un concours a été organisé, ainsi qu'une présentation de divers types de documents, un atelier de paléographie française et une présentation, par le chef du Département, de l'Etat général des fonds des Archives d'Etat. A cette occasion les Archives d'Etat ont noué divers contacts fructueux avec le public.

Le samedi 10 septembre, les Archives d'Etat ont participé aux **Journées européennes du Patrimoine**, sur le thème général «Entre conservation et création», occasion de sensibiliser le public à la problématique de la restauration, de la réaffectation et de l'entretien des bâtiments classés tels que l'Ancien Arsenal et l'immeuble du Soleil-Levant n° 4.

Les Archives d'Etat ont été représentées notamment au congrès des archivistes et historiens autrichiens à Innsbruck du 19 au 22 septembre 2005, ainsi qu'à plusieurs colloques scientifiques, historiques et archivistiques.

Préarchivage

Le groupe de coordination de l'archivage, composé des archivistes des départements, a validé le recueil des durées de conservation des documents de gestion qu'il avait élaboré et qui est complété par un important chapitre sur les dossiers du personnel. Il a également rédigé un projet de règlement de fonctionnement.

Le groupe de coordination a retenu cinq problématiques auxquelles se sont attelés autant de sous-groupes, à savoir le sort des archives des commissions intercantionales, la constitution d'un thésaurus, la mise à jour et la diffusion du fichier des compétences, la gestion électronique des documents (GED) et de la rédaction d'un fascicule sur la composition correcte d'un dossier et l'intérêt de son archivage.

Le groupe de coordination a ainsi produit un tableau de tri pour les archives des commissions intercantionales auxquelles participe l'Etat de Genève. Une proposition de mandat sur la faisabilité d'un thésaurus a été soumise à la Haute Ecole de Gestion. Le groupe de coordination a été tenu au courant de la préparation d'un projet de cahier des charges pour une étude sur un système informatique de gestion documentaire intégré. Enfin, le groupe a adopté la table des matières du futur fascicule sur la composition correcte d'un dossier. En 2006, cet ouvrage sera rédigé et diffusé. On traitera de la problématique des archives des organisations transfrontalières et on établira des règles

pour la saisie des noms de personnes dans le programme TRAVERSE et la base de données Adhémar.

Parallèlement, les archivistes des Archives d'Etat poursuivent leurs inspections et leurs visites dans les services et dans les communes qui demandent des directives et des conseils pour l'archivage.

Commission du Fonds Rapin

Pour l'année 2005, la Commission d'attribution disposait d'une somme de Frs. 30'000.00. La Commission a examiné 28 requêtes, dont 23 nouvelles. Elle a octroyé 8 subsides (voir tableau à l'annexe 5), dont les montants se situent entre Frs. 3'000.00 et 5'000.00 pour un montant total de Frs 30'000.00. Le nombre de refus signifiés s'élève à 14 dossiers, 1 requête a été abandonnée.

Un projet de nouveau règlement sera présenté au Conseil d'Etat en 2006, visant à modifier le fonctionnement et le financement du Fonds Rapin, de manière à disposer d'une somme plus élevée pour favoriser la parution des ouvrages intéressant Genève. Il est en outre envisagé de renouveler la composition de la commission.

Statistiques

En cours d'année, les responsables du préarchivage ont visité 24 services de l'administration et autres institutions et 8 mairies. Les Archives d'Etat ont enregistré le versement de quelque 190 mètres linéaires de documents administratifs ou de provenance privée, parmi lesquels il faut signaler:

- de la Chancellerie d'Etat, service du Conseil d'Etat, 59 volumes reliés de copies de registres du Conseil d'Etat pour 2000 et 2001, contenant les copies des procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat, la correspondance ainsi que les autorisations diverses, recours et naturalisations pour 2000, le tout classé chronologiquement selon le système «Aigle»; et 6 volumes de copies de registres du Conseil d'Etat pour 1996;
- du département de l'Instruction publique, les instruments de recherche des archives de la commission cinéma-spectacle; les archives du Centre d'études pédagogiques secondaires (actuel Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire du Canton de Genève) de 1965 à 1995; des archives de l'Office cantonal de la formation professionnelle de 1983 à 1995 et des registres relatifs à l'apprentissage de la fin du XIX^e siècle à 1960;
- du département de justice, police et sécurité, secrétariat général, les dossiers d'anciens diplomates et fonctionnaire internationaux, 1960-2000;
- du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, les archives du Secrétariat général de 1994 à 1998 et quelques dossiers plus anciens postérieurs à 1970; des services généraux des Services industriels (SIG) six palettes des plans des réseaux de l'eau, du gaz et de l'électricité; les archives du Service cantonal de l'énergie (ScanE) pour les années 1957-2004);
- du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, les dossiers de l'office cantonal de l'inspection du commerce de 1928 à 2001; du Registre du commerce et registre des régimes matrimoniaux, les dossiers des pièces justificatives des entreprises radiées;

- du département de l'action sociale et de la santé, les archives du Secrétariat général; les échantillonnages prévus par les tableaux de tri des dossiers du personnel; du Service médical et prophylactique (Médecin cantonal) les copies de lettres chronologiques et les circulaires envoyées par le Médecin cantonal, 1980-1999;
- de l'Hospice général, 29 boîtes d'archives de dossiers complets d'assistés (échantillonnage), 5 classeurs contenant uniquement la pièce appelée «Journal» du reste des dossiers d'assistés, et 303 boîtes de dossiers complets de réfugiés, 1970-1995.

13 fonds d'archives privées ont été confiés aux Archives d'Etat à titre de dons ou de dépôts, parmi lesquels on relève les archives de l'église et de la paroisse Saint-Paul, celles du sculpteur Frédéric Schmied, celles du service de télévision des églises protestantes de Suisse romande, celles des verriers Charles et Jacques Wasem, ainsi que 29 manuscrits historiques (travaux de fin d'étude et autres), sans compter les pièces isolées ou complémentaires d'autres fonds. Des inventaires ont été achevés pour 28 fonds petits ou grands, sans compter les pièces isolées ajoutées à diverses séries et les inventaires en cours de fonds particulièrement volumineux. Le nombre de nouvelles fiches informatiques BASIS s'élève à 7398. La bibliothécaire a créé 314 notices sur la base Virtua (chiffres disponibles pour les mois de janvier à octobre 2005).

28 registres ou recueils manuscrits, dont 16 registres du Conseil, 12 inventaires et 19 plans ou vues ont été restaurés. 115 volumes imprimés de la bibliothèque de travail ont été reliés. Une charge de 856,1 kg, soit plusieurs séries de publications imprimées de la bibliothèque a été désacidifiée à l'usine de Wimmis. Le microfilmage des pièces annexes du Conseil d'Etat pour les années 1899 (2^e semestre) à 1904 a été effectué, soit 56 bobines comptant chacune environ 750 prises de vue, soit 42'000 prises de vue, auxquelles il faut ajouter 4 bobines portant sur les registres restaurés, soit environ 3'000 prises de vue.

Au chapitre des recherches, les Archives d'Etat ont répondu à 371 demandes écrites.

Les salles publiques de travail ont accueilli 816 lecteurs différents, en 6238 journées de travail; 11'467 documents ont été communiqués, sans compter les documents actifs empruntés par les services et par les greffes.

Perspectives

Outre les opérations ordinaires de préarchivage, de conservation, de classement, d'inventorisation et de communication, le service projette les réalisations suivantes dans le cadre de la mise en valeur des fonds d'archives publiques:

- mise à disposition du public de la base de données AEG;
- poursuite de la numérisation des registres du Conseil sous l'Ancien Régime;
- poursuite de l'étude de la numérisation des mappes sardes;
- participation aux Journées du patrimoine;
- publication du Registre du Conseil de l'année 1538, éventuellement 1539;
- exposition intitulée: «Un songe de Genève – Projets de ville, projets de vie»;

- publication, en collaboration avec l'Académie salésienne, de la visite pastorale de 1411.

8.3 Agriculture

Les objectifs que s'était fixés le service pour 2005 ont été atteints. Il s'agissait principalement de mettre en place des outils d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture, suite à son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Dans ce cadre, les missions du service de l'agriculture et en particulier de sa section développement agricole chargée de la promotion de l'agriculture genevoise ont été précisées, eu égard au rattachement départemental de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

L'année 2005 a également été marquée par la participation de Genève comme hôte d'honneur à l'Olma à St-Gall, la plus grande foire agricole de Suisse. Cet événement majeur de l'année a mobilisé une partie des collaborateurs du service pendant plusieurs mois.

Relevons d'autre part que la présence de la marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» lors de la Foire de Genève a contribué à asseoir la notoriété de ce label.

Par ailleurs, dans le cadre de la consultation sur l'évolution future de la politique agricole (PA 2011), le service a élaboré, en concertation avec les milieux concernés, une prise de position que le Conseil d'Etat a approuvée dans sa séance du 12 décembre.

Outre son rôle de plate-forme expérimentale, le Domaine de la République et canton de Genève a également pour mission de produire des vins de qualité. A cet égard, il sied de relever qu'il a brillé dans différents concours, contribuant ainsi au rayonnement des vins de Genève.

Vins du vignoble de l'Etat primés:

Concours National des vins suisses:

«*Prix spécial, meilleur pointage du concours toutes catégories confondues*»:

Gewürztraminer 2003 passerillé.

«*Ambassadeurs nationaux, sélection des 300 meilleurs vins suisses*»:

Chardonnay élevé en fûts de chêne 2003,

Gewürztraminer 2004,

Gamaret-Garanoir élevé en fûts de chêne 2003,

Pinot Noir 2003,

Pinot Noir élevé en fûts de chêne 2003.

Mondial du Pinot noir

«*Médaille d'argent*»:

Pinot noir élevé en fûts de chêne 2003.

Chardonnay du monde, Bourgogne

«*Médaille d'argent*»:

Chardonnay élevé en fûts de chêne 2002.

8.3.1 Service de l'agriculture

Missions

Les principales tâches du service de l'agriculture sont les suivantes:

- **redistribution des aides et subventions fédérales en matière d'agriculture** (gestion des paiements directs et des primes de cultures, traitement des demandes de

crédits d'investissements, de désendettement, de reconversion professionnelle et de reconversion du vignoble, promotion de l'élevage et de l'estivage),

- **administration, gestion et contrôle de la politique agricole fédérale** (recensement des structures agricoles, des animaux de rente et des cultures fruitières, traitement des dossiers d'affermage agricole et LDFR, contrôle de la vendange, gestion du cadastre viticole et des AOC, santé des végétaux),
- **soutien économique au secteur primaire par le biais des améliorations structurelles** (soutien aux syndicats d'améliorations foncières des communes, tenue des plans du cadastre de l'assainissement agricole, traitement des demandes d'aides cantonales en matière de crédit d'investissement et de désendettement),
- **préservation de l'espace rural** (favoriser la création de surfaces de compensation écologiques, agronomie générale, participation à l'élaboration de dossiers dans le cadre des procédures d'octroi de permis de construire)
- **vulgarisation, recherche appliquée et enseignement en agriculture** (conseils viticoles, onologiques, phytosanitaires et arboricoles, recherche appliquée viticole et onologique, gestion du domaine de l'Etat et production de vin de qualité, utilisation du domaine comme plate-forme d'essai et de promotion des vins de Genève, enseignement et vulgarisation),
- **promotion et soutien économique à la viticulture** (gestion de projets visant au développement des vins de Genève, traitement des demandes de subventions cantonales pour les primes d'arrachage, blocage-financement, inventaire annuel des stocks de vins, mise à ban du vignoble, gestion de la zone viticole protégée),
- **promotion et soutien économique à la production animale** (promotion de l'élevage et de l'estivage de proximité),
- **promotion de l'agriculture** sous l'angle de l'équité, de la proximité, de la qualité et de la traçabilité (développement des relations ville-campagne notamment dans la perspective d'améliorer la connaissance et la valorisation des produits agricoles locaux, soutien à l'OPAGE, perception de la taxe agricole et du fonds viti-vinicole).

Activités

Consultations fédérales sur la politique agricole

Le service a notamment procédé à l'examen des projets de texte suivants:

- politique agricole 2011 (PA 2011), soit la modification de six lois fédérales, à savoir la loi sur l'agriculture, la loi sur le droit foncier rural, la loi sur le bail à ferme agricole, la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture, la loi sur les denrées alimentaires et la loi sur les épizooties;
- modification de l'ordonnance sur les paiements directs;
- modification des exigences en matières de formation professionnelle pour l'octroi des paiements directs;
- modification de l'ordonnance sur les contributions à la culture des champs;
- modification de l'ordonnance sur la protection des végétaux, afin d'introduire l'ambrosie comme organisme de quarantaine;

- modification des ordonnances sur les permis de traiter;
- établissement d'un registre cantonal centralisé des personnes de contact pour les produits chimiques;
- révision totale de l'ordonnance concernant la banque de données sur le trafic des animaux et modification de l'ordonnance sur les épizooties;
- intégration des directives européennes en matière d'hygiène au domaine des denrées alimentaires et restructuration des ordonnances d'exécution relatives à la loi sur les denrées alimentaires (33 ordonnances);
- révision de l'ordonnance sur la qualité du lait;
- révision de la loi sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance d'application;
- ordonnance sur les mesures de coexistence lors de la culture de plantes génétiquement modifiées et lors de l'utilisation du produit de la récolte.

Droit cantonal

Le Conseil d'Etat a répondu le 16 février 2005 à la Motion 1412-A demandant la création d'un fonds cantonal destiné à faciliter (sous condition) la reconversion des exploitations agricoles conventionnelles désireuses de passer à un mode de culture biologique.

Gestion financière

L'année 2005 a été marquée par le basculement de la comptabilité du SAGE dans le nouvel outil informatique CFI. Il est à noter que cette opération, qui s'est bien déroulée et a pu être menée à chef selon le concept élaboré, a nécessité un important investissement en ressources humaines de la part du service. A cela est venue s'ajouter, pour la première fois, la gestion financière et comptable de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE). Enfin, afin d'accroître les synergies, le service assure également depuis le début de l'année cette même prestation pour l'office vétérinaire cantonal.

Mesures cantonales d'urgence en faveur de l'agriculture

Les crédits extraordinaires de fonctionnement et d'investissement de la loi sur les mesures d'urgences ont pris fin à l'échéance de l'exercice comptable 2004 mais un certain nombre de dossiers sont encore en cours. Des règlements sont intervenus en 2005 et interviendront encore en principe jusqu'en 2012 (pour les mesures viticoles). Ces aides ont permis la replantation en 2005 d'une surface d'environ 13,5 hectares avec différents cépages, dont notamment: Gamaret, Chardonnay, Merlot, Gamay et Garanoir. Elles ont également généré l'arrachage définitif de près de 2 hectares.

Subventions d'investissement (animaux de rente)

Le service de l'agriculture a pu soutenir dix projets de construction et de mise en conformité d'installations liées à la détention d'animaux de rente. L'ensemble du budget a été attribué pour financer ces installations jusqu'à 50% du coût de leur construction.

Promotion de l'agriculture

Promotion

Considérant que deux institutions s'occupent de promotion agricole avec des champs d'action complémentaires (service de l'agriculture et OPAGE), la commission d'attribution du fonds de promotion, instituée par la Loi sur la

promotion de l'agriculture, a approuvé leurs programmes de promotion respectifs.

Le programme promotionnel 2005 a reflété une certaine continuité en raison du grand nombre d'actions entreprises sous le régime des mesures d'urgence.

Néanmoins, l'accent a été mis d'une part sur la marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» et la participation à la foire de Genève. D'autre part, l'OPAGE, désormais structuré en filières, a pu disposer de moyens pour initier ou poursuivre des activités ciblées sur ses domaines particuliers.

Par ailleurs, le canton de Genève a été l'hôte d'honneur de la foire suisse de l'agriculture et de l'économie laitière OLMA à St Gall en octobre 2005. Dans ce cadre, le SAGE, membre du comité d'organisation, a notamment coordonné la présence de l'élevage genevois à St-Gall.

Taxe sur la promotion agricole

En vertu de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, un fonds de promotion agricole a été créé afin de financer les mesures de promotion et de commercialisation prévues par ladite loi.

Ce fonds est notamment alimenté par une taxe annuelle prélevée auprès de chaque exploitant en fonction de la surface agricole utile (SAU) et du type de production. Le service de l'agriculture a donné mandat en 2005 au service romand de vulgarisation agricole (SRVA) pour le développement d'un module informatique permettant de calculer et de prélever cette taxe.

Paiements directs

Saisie des données pour les paiements directs via Acorda

Depuis 2005, les exploitants bénéficiant de contributions agricoles ont la possibilité de saisir leurs données relatives aux paiements directs, notamment les formulaires de recensement, via un site Internet (Acorda) développé par le service romand de vulgarisation agricole (SRVA) sur mandat des cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud.

Réseaux agro-environnementaux

Afin de faire face au développement des réseaux agro-environnementaux sur le canton, une réflexion générale a été engagée et un mandat d'étude visant à préciser les différentes procédures à suivre et à améliorer la communication entre les différents partenaires a été donné à un bureau spécialisé dans le domaine environnemental.

Production animale

Le service de l'agriculture a participé à l'élaboration de nouveaux statuts en faveur du «syndicat genevois d'élevage bovin de la race tachetée rouge et d'estivage» dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2006.

Cette révision statutaire résulte de la volonté des éleveurs de se regrouper en un unique organisme, dissolvant ainsi les trois syndicats d'élevage encore actifs jusqu'alors.

Améliorations structurelles

Améliorations foncières

Le syndicat d'assainissement de Jussy a entrepris les travaux de réfection des drainages agricoles suite au colmatage de ces derniers. Les autorités communales, can-

tonales et fédérales sont parties prenantes pour le subventionnement de ces aménagements qui seront très prochainement achevés.

S'agissant du syndicat de remaniement parcellaire de Presinge, la dernière étape des travaux d'assainissement est en cours de préparation. Suite à une nouvelle évaluation des vœux des propriétaires fonciers, le projet a été revu à la baisse pour totaliser une surface à drainer de 18 ha.

Crédits d'investissement et désendettement

Avec l'entrée en vigueur de mesures soutenant les investissements en agriculture (nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture), le nombre de requêtes traitées par le service a augmenté considérablement en 2005.

Aménagement du territoire

Législation fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT)

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que de son ordonnance d'application (OAT), le Conseil d'Etat a pris position dans le cadre de la mise en consultation de ces textes. Les modifications touchant le secteur agricole proposent principalement des assouplissements en la matière, le canton soutient cette révision.

Zones agricoles spéciales

L'année 2005 a vu se poursuivre l'étude des schémas directeurs des zones agricoles spéciales de la plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex destinées à accueillir les exploitations maraîchères pratiquant la culture hors sol.

Parallèlement, une réflexion s'appuyant sur un avis de droit a été engagée en vue de constituer une entité juridique appelée à jouer le rôle d'opérateur foncier dans la perspective d'une valorisation optimale du potentiel constructible de ces zones.

Droit agraire

Droit foncier rural

La commission foncière agricole (CFA) est l'instance chargée d'appliquer la loi sur le droit foncier rural (LDJR). Les requêtes déposées durant cette année portaient principalement sur la division de parcelles sises en zone agricole et sur des désassujettissements à la LDJR. Le service de l'agriculture, en sa qualité d'autorité de surveillance, a fait recours auprès du tribunal administratif contre une seule décision de la CFA, ledit recours concerne une autorisation de cette dernière de désassujettir une parcelle agricole.

Viticulture

AO Genève

Le dossier concernant les vignes de zone suit son cours, cette année des contacts ont été établis avec l'office fédéral de l'agriculture ainsi qu'avec l'institut national français des appellations d'origine (INAO). Un document de synthèse a été établi et sera transmis aux différents syndicats d'appellation d'origine et groupements de producteurs, de la région française concernée par notre projet, pour obtention d'un préavis formel.

Le projet rencontre toutefois quelques problèmes avec les milieux professionnels genevois. En effet, bien que la profession ait approuvé ces démarches au premier semestre 2005, une pétition a été déposée en octobre

2005 à l'encontre du projet, par certains viticulteurs genevois; cette pétition a toutefois été suspendue par les initiateurs quelques jours après son dépôt.

Arrachage volontaire définitif

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et de son règlement d'application (M 2 05.01) le 1^{er} janvier 2005, le relais de la loi sur les mesures urgentes en faveur de l'agriculture est désormais assuré s'agissant des soutiens financiers pour l'arrachage définitif de vignes. Trois demandes ont été déposées en 2005 et seront traitées d'ici au printemps 2006. Elles concernent une surface d'environ 54 ares.

Aide fédérale à la reconversion de l'encépagement

En complément aux mesures urgentes cantonales, l'aide fédérale 2005 à ce titre a permis de modifier l'encépagement de 13.8 hectares de Chasselas et de 0.6 hectares de Riesling-Sylvaner. Il est à relever que ce soutien de la Confédération à la reconversion de l'encépagement est prévu jusqu'en 2011.

Cadastre viticole

Suite notamment à des contrôles de plantation dans le cadre des mesures viticoles cantonales et fédérales de reconversion du vignoble, ainsi qu'à des contrôles de registres des vignes, plusieurs cas de vignes illicites ont été découverts. Le règlement de ces cas est administrativement assez lourd, car il nécessite notamment d'effectuer d'importantes recherches quant à l'historique de ces vignes, plantées pour la plupart depuis de nombreuses années, mais également d'offrir aux intéressés la possibilité de faire valoir leurs arguments et de régulariser la situation. par ailleurs, deux requêtes en autorisation de planter des vignes à destination non-vinicole ont également été déposées pendant l'année 2005.

Vulgarisation

Outre l'activité de base consistant à donner des informations techniques viticoles et onologiques aux vigneronns et encaveurs genevois visant à améliorer la qualité générale des vins de Genève, la station cantonale de viticulture et d'onologie a mené les projets suivants:

- poursuite du projet d'étude des Terroirs viticoles de Genève initialisé en 2004 et qui s'achèvera en 2006;
- poursuite du projet «un vin d'assemblage comme ambassadeur des vins de Genève» en collaboration avec la profession. Ce vin d'assemblage rouge de gamme supérieure sera lancé au printemps 2006 et s'appellera «L'ESPRIT DE GENEVE». Dix encavages participent à ce projet. Sa variante blanche sera développée courant 2006;
- renforcement et développement des activités du laboratoire d'onologie par l'acquisition et la mise en service d'un matériel d'analyse de pointe. Modification du règlement d'application de la loi sur la viticulture et de son chapitre V «Analyses de vins»;
- intensification de l'information sur la Flavescence dorée auprès des vigneronns. Contrôles dans le vignoble;
- développement du réseau agrométéorologique viticole genevois, avec l'installation de 7 stations dans le vignoble. Rappelons que ces stations ont comme rôle principal une meilleure information sur la pression des maladies et ravageurs et une diminution de l'emploi des pesticides par une application plus ciblée. Plus d'informations sous www.agrometeo.ch

- participation à l'élaboration du Guide des vins suisses en collaboration avec Swiss Wine Communication. Participation à l'organisation du concours national des vins suisses;
- la station collabore étroitement avec l'OPAGE pour des activités liées à la promotion des vins de Genève. En 2005 cette collaboration fructueuse s'est traduite notamment par:
 - un soutien technique lors de différentes dégustations et manifestations organisées pour la presse;
 - un fort développement de l'opération «Vigne des communes suisses», manifestation visant notamment à développer l'image des vins de Genève en Suisse allemande;
 - un bon développement de la manifestation des Sélections des vins de Genève.

Arboriculture fruitière

Les départements de l'instruction publique (DIP) et du territoire (DT) ont lancé conjointement l'opération «pomme dans les écoles» qui est une campagne de sensibilisation pour une alimentation saine dans les écoles primaires du canton. Cette démarche vise également à faire connaître les fruits locaux, conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise.

Pendant l'année scolaire 2005-2006, 35'000 élèves recevront une pomme à l'une des récréations. Le service assure le coût de l'achat des pommes et coordonne avec la filière arboricole de l'OPAGE, la distribution des sept tonnes de fruits nécessaires. Neufs producteurs de fruits genevois participent à cette opération et livrent chaque semaine aux écoles concernées, des pommes fraîches, croquantes et savoureuses.

Protection sanitaire des végétaux

Feu bactérien

Les contrôles du feu bactérien entamés en 2003 par les communes s'achèvent durant l'hiver 2005-2006. En 2005, un seul cas de feu bactérien a été découvert, dans un foyer connu.

Mesures préventives

Dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), la station phytosanitaire a délivré des autorisations spéciales pour des traitements particuliers, nécessaires à la protection du bon état de santé des cultures. Elle a, par ailleurs, participé à la formation des candidats aux permis de traiter en agriculture et en horticulture.

Certificats phytosanitaires

Suite à l'introduction en 2004 du passeport phytosanitaire pour le commerce des plantes en Suisse et avec l'Union européenne, la station phytosanitaire a continué à délivrer des certificats pour l'exportation de plantes, notamment de bois d'emballage, à l'étranger, à l'extérieur de l'Europe.

Formation professionnelle agricole

Le dossier de la formation professionnelle agricole a été transféré au département de l'instruction publique, en accord avec la nouvelle législation fédérale en la matière. Ainsi, le DIP a dorénavant toute la compétence en ce qui concerne les apprentissages, les écoles d'agriculture, les écoles spécialisées et les hautes écoles spécialisées dans le domaine agricole.

Perspectives

- poursuite et finalisation du développement des outils d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture,
- initiation de nouveaux projets de promotion.

Suite aux restructurations intervenues au début de la législature 2005-2009:

- renforcement de la coordination entre SAGE et aménagement du territoire,
- participation à la mise en place d'un groupe de travail transfrontalier agricole.

8.3.2 Office vétérinaire cantonal

Objectifs et priorité

L'année 2005 a permis d'évaluer la pertinence des instruments mis en œuvre en 2004 dans le domaine de la problématique des chiens dangereux, notamment en regard de la sécurité publique.

Le programme de prévention des accidents par morsure (PAM) auprès des enfants de 1^{re} primaire des écoles publiques genevoises se poursuit grâce à la motivation de 40 bénévoles et de leur chien. Ce programme rencontre un franc succès, tant auprès des écolières et écoliers qu'auprès du corps enseignant. Suite à un accident survenu dans le périmètre d'une école primaire genevoise, ce programme garde toute sa pertinence et devrait même pouvoir être développé.

Sécurité publique

Les exigences pour l'acquisition des chiens de races dites d'attaque ont été l'objet d'une attention particulière en regard de leur provenance et les exigences relatives à l'obligation de prendre des cours d'éducation canine dès l'acquisition du chiot se sont accrues; à ce jour, environ 70% des détenteurs de ce type de chien ont suivi ces cours. L'OVC entend afin que les détenteurs acquièrent les connaissances nécessaires à la maîtrise de leur canidé.

L'OVC a instruit 112 dossiers pour agression canine, dont 57 vis-à-vis de l'homme (49 adultes, 8 enfants) et 55 vis-à-vis d'autres animaux (54 chiens, 1 chat). 78 dossiers relevant du même domaine avaient été instruits en 2004. Cette augmentation est à attribuer à une meilleure connaissance par le citoyen de la procédure administrative mise en place par l'OVC pour traiter les cas d'agressions canines. Les annonces parviennent à l'OVC par le biais des cabinets vétérinaires, des citoyens, des agents de la sécurité municipale et de la police lors du dépôt d'une plainte. Le corps médical, en revanche, ne remplit pas son obligation d'annonce auprès de l'OVC. En effet, pour l'année 2005 1 seule annonce a été faite spontanément à l'OVC et ce 1 semaine après le drame l'Oberglatt où un enfant de 6 ans a été tué par 3 pitbulls.

Dans le cadre de ces dossiers, les sanctions suivantes ont été prises:

- 7 euthanasies ;
- 7 séquestres (dont 4 définitifs);
- 4 interdictions de détenir des chiens;
- 52 obligations de prendre des cours d'éducation avec rapport de l'éducateur à l'OVC;
- 4 consultations comportementales avec obligation de suivre une thérapie comportementale;

- 22 avertissements et mise en demeure de sanction plus sévère en cas de nouvel événement impliquant le chien;
- 16 dossiers n'ont pas fait l'objet de sanction.

Morsures 2005

Répartition et fréquence des races impliquées dans les dossiers relatifs à la sécurité publique:

RACE	Nombre de représentants (ANIS) au 31.12.2005	A l'encontre d'enfants	A l'encontre d'adultes	A l'encontre de chiens	Autre (moutons chats)	Remarques
Amstaff	190		3	8		
Berger allemand	1'392		9	10		
Berger croisé	690	1	4	2		
Berger des Pyrénées	148			1		
Beauceron	263		1	1		1 chien
Bichon frisé	292		1			
Bobtail	48			1		
Bouledogue	212		1	1		
Bouvier croisé	156		1			
Bouvier Bernois	478					
Border collie	186	1				
Boxer	416		1			
Braque	84		2			
Cocker	259	1	2	1		
Dalmatien	153		1			
Dobermann	158		2			
Dogue Allemand	90	1		1		
Dogue Argentin	1			1		
Dogue de Bordeaux	13			1		
Fox Terrier	21			1		
Golden Retriev.	1'189			1		
Griffon croisé	212			1		
Husky	229		1			
Jack Russel	547		2			
Labrador	1'638	1	1		1	
Labrador croisé	404		1	2		
Lévrier croisé	22		1			
Pitbull	95		3	8		
Puli	13		1			
Rhodesian Ridgeback	51		1	1		
Rottweiler	439	2	5	8		
Staffordshire Bull Terrier	29		1			
Presa Canario	1			1		
Setter croisé	41		1	1		
Terre-Neuve	74			1		
West Highland Terrier	697	1				
Race indéfinie	~19'173		2	2		
	Nombre de représentants (ANIS)	A l'encontre d'enfants	A l'encontre d'adultes	A l'encontre de chiens	Autre (moutons chats)	Remarques
Total		8	49	54	1	

Epizooties

Grippe aviaire (peste aviaire)

La grippe aviaire due au virus H5N1 qui sévit depuis 2003 en Asie avance vers l'ouest. Avec l'apparition de cas en Turquie et en Roumanie, cette épizootie a atteint l'Europe. L'Office vétérinaire fédéral a pris plusieurs mesures visant à empêcher l'introduction du virus de la grippe aviaire en Suisse. En l'état actuel de la situation, le canton de Genève se prépare à faire face à une épizootie de grippe aviaire en mettant au point un plan d'action en collaboration avec les différentes instances concernées. En effet, la propagation de ce type d'épizootie implique la mise en œuvre de moyens conséquents et nécessite une bonne coordination de ceux-ci.

Chaque année, afin d'effectuer une surveillance des troupeaux, un échantillonnage représentatif d'animaux est examiné au moyen de contrôles sérologiques par sondage, destiné à prouver que la Suisse est libre de diverses épizooties.

En 2005, 97 bovins ont été testés à l'égard de l'IBR/IPV, 42 bovins à l'égard de la leucose bovine enzootique, 19 porcs à l'égard de la Maladie d'Aujeszky et 43 ovins et 35 caprins à l'égard de la brucellose. Les coûts inhérents à cette surveillance sont pris en charge, en totalité, par le Fonds cantonal des épizooties.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Depuis la mise en vigueur du programme de surveillance et des testes de dépistage, aucun cas positif n'a été détecté dans le canton de Genève.

Le 26 janvier 2005, l'Unité ESB de la Confédération a procédé à un contrôle du Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEK).

Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les ovins et les caprins

Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005, l'Office vétérinaire fédéral a organisé, dans toute la Suisse, une campagne de prélèvements d'échantillons à l'égard des EST chez tous les moutons et les chèvres âgés de plus de 12 mois, périss ou tués. Dans le canton de Genève, 2'977 animaux au total, dont 2'510 moutons et 467 chèvres ont été examinés et se sont révélés négatifs.

Arthrite/encéphalite caprine (AEC)

En 2005, 228 chèvres ont été examinées, un cas positif a été décelé dans une petite exploitation. L'animal a été mis à mort et éliminé, et le reste du troupeau mis sous séquestre simple premier degré, puis abattu à la demande du propriétaire.

Leptospirose

Un cas de leptospirose a été mis en évidence chez un taureau destiné à la reproduction. L'animal n'a pas pu être admis dans le centre auquel il était destiné.

Brucellose ovine

Brucella ovis a été détectée chez une brebis lors de tests de contrôle, après que cette dernière ait été exportée en Allemagne.

Salmonellose

Les poulaillers comptant plus de 50 poules pondeuses sont contrôlés annuellement à l'égard de *Salmonella Enteritidis*. 8 exploitations ont effectué des analyses. Suite aux analyses obligatoires, une exploitation s'est révélée

positive à l'égard de la salmonellose. La majorité du cheptel a dû être abattu et les locaux désinfectés.

Pneumonies porcines

Pneumonies enzootique et actinobacillose. Aucun cas n'a été annoncé dans le canton. Quelques suspicions se sont révélées infondées.

Loque européenne

Un cas a été confirmé, ce qui a nécessité l'élimination de 2 colonies d'abeilles et du matériel contaminé, ainsi que des contrôles rigoureux des ruches dans un secteur de 2 kilomètres entourant le foyer.

Contrôles des exploitations agricoles

Contrôles bleus

Dans le cadre des contrôles officiels mis sur pied par la Confédération, en relation avec les accords bilatéraux avec l'Union européenne, en 2005, 13 exploitations genevoises ont été contrôlées, soit: 4 détenteurs de bovins, 1 de moutons, 1 de chèvres, 1 de volaille, 1 de bovins et de porcs, 1 de bovins et de volaille, 1 de bovins de porcs et de volaille, 2 de bovins, de volaille et de lapins et 1 détenant à la fois des porcs, des moutons, des chèvres, de la volaille et des lapins.

Les résultats de ces contrôles ont démontré que 2 exploitations détenaient des lapins dans des clapiers aux dimensions trop petites, que 5 exploitations montraient des lacunes dans les documents d'accompagnement, lors de déplacements d'animaux ou de présence d'animaux dans l'exploitation. 6 détenteurs ne tenaient pas de journal des traitements, car selon ces exploitants les animaux n'avaient pas reçu de traitements, et dans 2 cas, celui-ci était présent, mais montrait des lacunes. Aucun manquement quant à la production laitière n'a été relevé et la présence de médicament interdit n'a pas été constatée dans les exploitations contrôlées. Une amélioration sensible a été constatée au niveau de l'identification des animaux et des annonces effectuées à la BDTA relatives aux mouvements des bovins.

Contrôles PER

A la demande du Service de l'agriculture, et dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), l'Office a contrôlé les conditions de détention des animaux de rente dans 3 exploitations genevoises. Lors de 2 visites, les contrôles PER ont été effectués conjointement aux contrôles officiels.

Contrôles des ruchers

L'inspectorat des ruchers, composé de 5 inspecteurs (dont un inspecteur cantonal), s'est réuni une fois en 2005. Il surveille le territoire genevois, divisé en 5 secteurs, qui ont fait l'objet de 43 contrôles de ruchers. En 2005, Genève comptait 149 apiculteurs, 179 ruchers pour 1'862 colonies d'abeilles.

En raison du feu bactérien, et en collaboration avec le Service phytosanitaire, une interdiction de déplacer des abeilles a été décrétée dans tout le canton, du 1^{er} avril au 15 juillet.

Contrôle de la SCCSIAR

La Sous-commission de contrôle des soins et des installations des animaux de rente (ci-après SCCSIAR) a réalisé 13 contrôles. Une exploitation détenant des porcs a fait l'objet de contestations quant à la densité des animaux

dans certains boxes et au manque d'occupation de ces derniers. Des dispositions ont été prises par l'Office afin de remédier à ces manquements. Cette instance, indépendante de l'Office mais pour laquelle ce dernier assure en partie le secrétariat, a tenu, par ailleurs, 4 séances et 1 séance plénière, en présence du Service de l'agriculture et de l'Office.

Protection des animaux

Expériences sur animaux

En 2005, 145 requêtes (167 en 2004) ont été soumises à l'Office et à la Sous-commission cantonale de surveillance des expérimentations sur animaux vivants (ci-après SCSEAV). Ces requêtes se répartissent comme suit: 7 demandes en degré de gravité 0 (sans contrainte pour l'animal), 47 en degré de gravité 1 (contrainte légère), 71 en degré de gravité 2 (contrainte moyenne) et 20 en degré de gravité 3 (contrainte sévère). Une requête a fait l'objet d'un refus d'autorisation et donné lieu à un recours auprès du Tribunal administratif.

La SCSEAV, indépendante de l'Office, a effectué 37 contrôles et a tenu 4 séances annuelles et 1 séance plénière en présence de l'Office, lequel assure en partie le secrétariat.

Enquêtes et autres contrôles

Durant l'année 2005, 15 plaintes sont parvenues à l'Office concernant la détention d'animaux de rente, nécessitant 20 contrôles sur place.

Dans le même temps, 112 plaintes ont été enregistrées, concernant d'autres animaux, occasionnant 152 contrôles sur place. Il s'agit là aussi bien de simples négligences, vite corrigées, nécessitant quelques conseils, que de cas graves, où le séquestre des animaux a été nécessaire, soit provisoirement, le temps que la situation soit réglée, soit définitivement.

Suite à ces investigations, 40 séquestres ont dû être prononcés, dont 29 définitifs et 10 Interdictions de détenir des animaux ont été prononcées, parfois limitées dans le temps, parfois concernant certaines espèces seulement (chiens...).

Dans 14 cas, l'auteur du méfait est resté inconnu (empoisonnements et autres actes de cruauté ou de négligence).

L'OVC a effectué 12 contrôles dans le cadre de manifestations publiques (cirques, exhibitions, etc.), 15 visites pour les conditions de détention d'animaux sauvages (furets, mygales, pigeons ...). Par ailleurs, la sous-commission de contrôles des conditions de détention des animaux a contrôlé 13 chenils et chatteries, 5 oiselleres, 5 parcs animaliers et 4 Jardin Robinson.

Autorisations délivrées

- 15 pour détention d'animaux sauvages
- 39 pour des exhibitions d'animaux (expositions, animations, cirques...)

L'OVC s'est également beaucoup investi au niveau de la formation des personnes s'occupant d'animaux, s'agissant :

- des gardiens d'animaux (apprentissage, examens);
- des expérimentateurs et responsables d'expériences sur animaux (formation et perfectionnement);
- des éducateurs canins;

- des propriétaires de chiens;
- des agents de sécurité municipaux.

Ressources Humaines

Le personnel de l'OVC se compose de 2,8 postes de vétérinaires, d'un 0.5 poste d'éducateur canin et de 2.5 postes administratifs. Le personnel de la fourrière cantonale pour chiens comprend 1 poste de gardien de fourrière et 0.8 poste administratif.

Fourrière cantonale

La Fourrière cantonale sise à Collex a pris en charge 500 animaux durant l'année 2005, chiffres arrêtés au 15 décembre 2005 (518 en 2004). La répartition par espèce est la suivante:

- 447 chiens; 342 errants (dont 2 encore en Fourrière), 3 expulsions d'appartement, 21 hospitalisations, 14 arrestations, 4 levées de corps, 57 séquestres, 6 pour trouble de la tranquillité publique;
- 33 chats, 8 errants, 17 expulsions d'appartement, 4 hospitalisations, 2 levées de corps, 2 séquestres;
- 5 furets, 4 séquestres, 1 expulsion d'appartement;
- 5 rats domestique, 4 séquestres, 1 arrestation;
- 3 serpents, 2 séquestres, 1 expulsion d'appartement;
- 2 tortues, 2 hospitalisations;
- 1 chèvre, 1 errante;
- 1 poule, propriétaire inconnu;
- 1 porc vietnamien, 1 errant;
- 1 lapin, 1 hospitalisation;
- 1 gerbille, 1 expulsion d'appartement;

De ces 500 animaux, 118 ont été transférés à la Société genevoise pour la protection des animaux, dont 43 chiens pour placement, leurs propriétaires ne les ayant pas réclamés.

Les décisions de l'OVC concernant 82 animaux conduits en fourrière ont été les suivantes:

- 40 séquestres provisoires, 38 chiens (dont 5 encore en Fourrière, au 15 décembre 2005), 1 chat, 1 furet;
- 29 séquestres définitifs, 19 chiens, 1 chat, 3 furets, 4 rats, 2 serpents;
- 13 animaux euthanasiés, 8 chiens, 3 chats, 1 rat, 1 poule.

Statistiques

Animaux estivés sur territoire français

Espèces	Ain	Haute-Savoie	Jura	Total
Chevaux	89	8	néant	97
Bovins	34	617	157	808

Commerce d'animaux

5 patentes ont été délivrées, uniquement pour le commerce de chevaux, et 13 transactions ont été effectuées entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2005.

Sanctions

Entre autres sanctions, 54 contraventions ont été dressées en 2005, dont: 2 x Fr. 100.-, 20 x Fr. 200.-, 9 x Fr. 300.-, 10 x Fr. 400.-, 10 x Fr. 500.-, 2 x Fr. 600.-, 1 x Fr. 800.-.

Il y a eu 10 interdictions de détenir des animaux pour l'année 2005, dont 6 pour toutes espèces (4 à durée indéterminée, 2 pour 5 ans) et 4 pour des chiens (2 à durée indéterminée, 1 pour 5 ans, 1 pour chiens d'attaque à durée indéterminée).

Perspectives

Le drame d'Oberglatt ayant conduit début décembre 2005 à la mort d'un garçonnet de 6 ans suite à une agression par 3 pitbulls a mis la Confédération devant ses responsabilités, notamment au regard de son devoir de légiférer en matière d'importation d'élevage, de détention et d'éducation des chiens toutes races confondues, mais particulièrement à l'égard de celles dont les particularités anatomiques et comportementales ont fait depuis des décennies l'objet de sélections génétiques dirigées par l'homme, rendant ces types de chien particulièrement dangereux en cas d'agression.

Le canton de Genève s'était en 2003 doté d'une législation complète et avant-gardiste mais à laquelle il conviendra d'apporter des modifications tant la gestion des canidés dans un canton exigu et la densité humaine grandissante évolue rapidement. Ce travail demandera une nouvelle dotation en ressource humaine pour l'OVC et une motivation accrue des partenaires privés intervenant tout au long de la filière canine.

8.4. Protection de l'environnement

Le domaine de la protection de l'environnement qui fonctionne en réseau depuis le 1^{er} janvier 2001 est en constante évolution. Après la dissolution du Service scientifique de l'environnement (SSCE) au 1^{er} janvier 2005 et l'affectation de ses collaborateurs respectivement au service de l'écologie de l'eau (SECOE), au service cantonal de la protection de l'air (SCPA), au service cantonal de protection contre le bruit (SPBR) et au service administratif de la protection de l'environnement, c'est le service cantonal d'intervention environnementale issu de l'ancienne division des exploitations et de l'intervention (DEI) qui a rejoint le domaine de la protection de l'environnement fin 2005. Ce service fait actuellement l'objet d'une réorganisation approfondie de son activité. En effet, la collaboration permanente de ce service avec les corps d'intervention constitués que sont le Corps de police, la sécurité civile, le SIS et le SSA dans le cadre du règlement sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (G 3 03.03 – dispositif OSIRIS) nécessite une définition précise du champs d'intervention dudit service et une amélioration des procédures de coordination entre les différents membres de la commission exécutive OSIRIS.

Relevons par ailleurs, que l'arrivée de la direction de l'aménagement (DAT) au sein du département et ainsi, la perspective d'une meilleure coordination entre politique des transports et aménagement du territoire auront sans aucun doute un impact positif sur le bilan des plans de mesures destinés à lutter contre les pollution sonores et de l'air (Plan de mesures OPair 2003-2010 et plan des mesures d'assainissement du bruit routier).

8.4.1 Service administratif de Sainte-Clotilde

Le service administratif de Sainte-Clotilde a été créé le 1^{er} janvier 2005 dans le cadre de la réorganisation des ser-

vices du site de Sainte-Clotilde. Dans une logique organisationnelle et dans le but de mettre en commun les ressources humaines et financières du site, le service administratif de Sainte-Clotilde contribue aux économies réalisées en matière de personnel et de fournitures générales.

Les missions du service sont de nature transversale, au profit des services de la protection de l'environnement et du domaine de l'eau du site de Sainte-Clotilde (service cantonal de protection de l'air, service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement, service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, service cantonal de l'écologie de l'eau – site de Sainte-Clotilde).

Le service, sous l'autorité du Secrétariat général, est chargé d'assurer le bon fonctionnement et la gestion des activités administratives communes aux services du site (accueil, courrier, personnel, documentation scientifique, commandes de matériel, d'appareils et de machines scientifiques, inventaire des équipements). Il gère le budget des comptes communs des services du site (natures 310, 311, 313, 315, 316, 506).

Il a repris ainsi certaines tâches qui incombaient au service scientifique de l'environnement.

L'objectif du service est d'être un service constamment en mesure de répondre aux diverses demandes ponctuelles des services du site et de mettre en place, au fur et à mesure de l'évolution des pratiques, des procédures pour organiser les activités communes du site.

8.4.2 Environnement-Info Missions

Environnement-Info a pour mission d'informer et de sensibiliser la population genevoise à la protection de l'environnement, thématique qui englobe les déchets, l'eau, l'air, le bruit, les sols, l'énergie, la mobilité, les rayonnements non ionisants, la pollution intérieure et le développement durable.

Afin de répondre aux citoyens, le service dispose d'un site Internet, d'un centre de documentation et d'une ligne téléphonique à laquelle répond une éco-conseillère. Les appels arrivant à ce numéro sont régulièrement analysés, ce qui permet, d'une part, d'orienter la communication en fonction des besoins et, d'autre part, de connaître les réactions du public sur les actions menées par le service.

Par ailleurs, Environnement-Info organise tout au long de l'année des campagnes d'information, des conférences de presse, des expositions, des stands et publie des documents à l'attention de différents publics cibles.

Des formations, tant envers les adultes que les plus jeunes, sont aussi régulièrement dispensées.

Information sur les déchets

La communication est une des mesures inscrites dans le «Plan de gestion des déchets du canton de Genève 2003-2007» pour atteindre l'objectif de 45% de recyclage des déchets ménagers d'ici 2007.

La campagne «Précieux le tri!», consacrée à la récupération du papier et du verre, s'est poursuivie en 2005. Un tram décoré a notamment circulé sur le réseau des TPG durant toute l'année. Plus de 10 000 sacs com-

partimentés, destinés à favoriser le tri dans les ménages, ont été proposés à un prix préférentiel aux communes.

La brochure **«Carnet de route»**, guide pratique dédié aux professionnels de l'automobile, a été éditée au printemps.

La campagne **«Vos papiers SVP!»**, destinée à motiver les entreprises genevoises du secteur tertiaire à mieux gérer leur papier, a été lancée en automne. 16 000 entreprises ont reçu des corbeilles pour favoriser la collecte des vieux papiers. Une brochure d'information et la mise en ligne d'un site Internet ont complété le dispositif d'information.

En matière de **sensibilisation dans les écoles**, les animations proposées aux classes primaires se sont poursuivies auprès d'environ 500 classes. En partenariat avec l'association Equiterre, une animatrice intervient dans les classes du post-obligatoire depuis octobre 2005.

La troisième **journée cantonale de la propreté** a été organisée le samedi 1^{er} octobre avec la participation de 21 communes.

Dans le cadre du programme Ecologie au travail, une brochure présentant les engagements de l'Etat par rapport à la **gestion des déchets de laboratoire** a été diffusée au sein de l'administration.

Information sur l'eau

Pour le domaine de l'eau, Environnement-Info s'attache à sensibiliser les usagers à une utilisation plus parcimonieuse de ce bien et à une préservation de sa qualité.

Pour la 12^e année consécutive, en collaboration avec le département de l'action sociale et de la santé (DASS), la **carte des plages** a présenté la qualité de l'eau des 29 accès au lac du canton. Sa double page intérieure informe la population sur les différents types de peau et comment se protéger des rayons du soleil. La problématique des phosphates dans l'eau, campagne initiée par la CIPEL est également abordée.

Une carte de l'**état de santé des rivières genevoises** (biologie et écomorphologie) a été publiée en intégrant une liste des gestes quotidiens sur l'utilisation de l'eau.

Une série de **posters** présentant la qualité de l'eau avec un message de prévention sur les dangers liés au soleil a été positionnée sur les plages aménagées. La mise à jour s'effectue au cours de la saison de baignade.

Information sur l'air

L'information sur l'air a porté en 2005 sur l'air extérieur d'une part, avec la pollution due au trafic automobile et l'air intérieur, d'autre part en abordant le sujet spécifique des composés organiques volatils (COV).

Ainsi, la campagne annuelle **«Voitures plus propres»** a été reconduite avec une actualisation de la liste des véhicules exonérés.

Une campagne d'information sur la **pollution à l'ozone** a sensibilisé la population sur les effets de ce polluant en mettant en évidence les moyens de s'en protéger et de prévenir sa formation. Comme en 2004, plusieurs moyens de communication ont été mis en œuvre: une brochure et une campagne d'affichage, des spots radio, et stands d'information. La ligne téléphonique (0800 21 22 21) dédiée aux requêtes du public sur des questions d'ordre général ou sanitaire a été activée durant la période estivale.

La **qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments** a été traitée sous l'angle des polluants présents dans les peintures. Une exposition sur le thème a été présentée au public lors des journées du développement durable. Une brochure d'information consacrée aux COV a été éditée à cette occasion et diffusée auprès des milieux concernés.

Information sur le bruit

Le thème du bruit a fait l'objet d'une information importante en 2005, l'objectif premier étant de sensibiliser à cette catégorie de nuisances et de donner des informations simples pour s'en prémunir.

A l'occasion de la journée internationale contre le bruit, du 20 avril 2005, Environnement-Info a organisé une **«Journée Decrescendo»** pour la population et la presse. Un jeu audio-visuel et une publication consacrée au bruit de voisinage ont été réalisés. Le document a connu un vif succès. Les régions en particulier ont commandé de nombreux exemplaires supplémentaires à destination de leurs locataires.

A la demande de la Commission cantonale contre le bruit, une information à la presse concernant les pneus silencieux a été communiquée.

Information sur le développement durable

Dans le cadre des mesures de suivi du guide du développement durable à l'attention des PME, édité en 2003, une journée de sensibilisation destinée aux entrepreneurs a été organisée en collaboration avec le service cantonal du développement durable le 29 novembre 2005.

Information sur la mobilité

Vu l'engorgement du trafic à Genève et les conséquences sur l'environnement liées à la circulation automobile, la communication sur la mobilité est axée prioritairement sur une mobilité plus douce.

En début d'année, les décideurs cantonaux et communaux ont eu l'opportunité de participer à une visite des zones 30 zurichoises, exemplaires dans ce domaine.

En vue d'une utilisation de l'automobile plus respectueuse de l'environnement, la méthode de conduite Eco-Drive a fait l'objet d'une promotion active auprès du grand public: une conférence de presse a lancé le sujet au mois de mars et une vaste campagne événementielle, en partenariat avec Radio Lac, s'est déroulée au mois de décembre avec le message **«Offrez(vous) un cours Eco-Drive comme cadeau de Noël»**. Un accord a pu être conclu avec la Police afin que tous ses membres soient instruits dans le courant des années 2006-2007.

Au printemps et en partenariat avec la Ville de Genève, l'ouverture de trois parcours Cyclévasions a fait l'objet d'une information au public.

La première journée slowUp de Genève, organisée en partenariat avec les Fêtes de Genève, a connu une forte fréquentation (une dizaine de milliers de participants) malgré la météo peu favorable. Forte de ce succès, elle sera reconduite en 2006.

Information sur l'énergie

Pour répondre à la nécessité de sensibiliser les citoyens à une utilisation parcimonieuse de l'énergie, le premier volet de la campagne **«Réflexe énergie»** a été lancé en fin d'année. Les attentes de la population ont été identifiées préalablement grâce à une étude sociologique. Sur cette base, un guide présentant les écogestes relatifs

à l'énergie a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du canton. Cette opération a été accompagnée par une campagne d'affichage, la diffusion de spots radio et une présence à la Foire de Genève dans le cadre de la Journée de l'environnement du Village prévention.

Publications

Les publications éditées par Environnement-Info traitent des thématiques précitées. Elles s'adressent à différents publics cibles et constituent parfois le support majeur d'une campagne. Les coordonnées d'Environnement-Info (téléphone et site Internet) sont systématiquement mentionnées au dos de chaque publication, comme référence pour toute information complémentaire.

- Guide «Vos papiers S.V.P.»
- Brochure «Carnet de route»
- Consigne pour le transport des déchets
- Brochure «Bienvenue au site de Châtillon»
- Brochure «Déchets de laboratoire»
- Carte des rivières genevoises
- Carte des plages 2005
- Dépliant «Roulons moins, respirons mieux»
- Plan de mesures 2003-2010, bilan 2003 - OPAIR
- Brochure «Bruit de voisinage»
- Dépliant «Cyclévasion»
- Brochure «Slow Up»
- Brochure «COV - Y a-t-il péril en la demeure?»
- Brochure «Bienvenue en Minergie»
- Brochure «Welcome to Minergie»
- Brochure «Réflexe énergie»

Partenariats, plateforme Internet de collaboration romande

Environnement-Info a participé à la sélection lors de l'appel d'offre public lancé à l'échelle romande en vue du remplacement du magazine grand public «Energie Environnement». C'est désormais par le biais d'une plateforme Internet que les cantons romands font la promotion des mesures adéquates en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Le groupe intercantonal Info-Environnement, qui a édité plusieurs dossiers pédagogiques au cours des dernières années, et dont Environnement-Info assure la présidence, a réalisé un DVD compilant tous les films relatifs aux thèmes traités.

Perspectives

Une partie des actions entreprises cette année seront poursuivies en 2006. C'est notamment le cas avec le deuxième volet de la campagne consacrée à l'énergie. Un nouveau dossier pédagogique sera également proposé aux établissements scolaires.

Il est prévu de poursuivre la campagne d'information «Ozone», dès le printemps 2006, afin de prévenir la formation excessive de ce polluant.

Dans le domaine des déchets, une action de grande envergure sera entreprise auprès des concierges pour les sensibiliser au tri des déchets et les inciter à relayer l'information auprès des locataires.

8.4.3. Service cantonal de protection de l'air

Les activités du Service cantonal de protection de l'air (SCPA) s'inscrivent dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Règlement sur la protection de l'air (K 1 70.08), à savoir d'assurer que les valeurs limites d'émissions et d'immissions de polluants fixées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont respectées dans le canton de Genève.

Parmi les activités du service, la priorité a été donnée aux projets suivants:

- plan de mesures Ozone 2005;
- rapports de mise en œuvre 2003 et 2004 du Plan de mesures OPAIR 2003-2010;
- projet d'assainissement localisé pour la zone à immissions excessives;
- directive Air-chantiers;
- site Internet «air» du SCPA.

Activités

Plan de mesures Ozone

Un «Plan de mesures Ozone» a été mis en place pour la première fois en 2004. Compte tenu du bilan positif de cette expérience, le Conseil d'Etat a décidé, en avril 2005, que les actions prévues devraient être réitérées chaque été, aussi longtemps que persisterait le risque de voir apparaître des pics d'ozone dangereux pour la santé. L'été 2005 a donc vu la mise en place de 8 mesures de limitation des émissions polluantes, de la campagne de communication et du «Plan d'information Ozone» (PIO) élaboré par le SCPA pour assurer l'information sur les taux d'ozone prévalant. Des communiqués d'information ont été publiés au cours de trois épisodes pendant lesquels la concentration d'ozone prévue ou mesurée a dépassé 180 mg/m³. Ces messages ont été relayés et développés à satisfaction par les médias. Le PIO a été un exemple pour les autres cantons qui, durant l'été 2005, ont mis sur pied une procédure semblable.

Rapports de suivi du Plan de mesures OPAIR

Après un travail de fond en 2004 pour préparer les bases sur lesquelles seront élaborés les bilans annuels des 26 mesures de limitation des émissions polluantes contenues dans le Plan de mesures OPAIR 2003-2010, les rapports concernant les années 2003 et 2004 ont été finalisés en 2005. En adoptant le rapport 2003, le Conseil d'Etat a souligné la nécessité d'accélérer la mise en place des mesures, notamment celles concernant l'utilisation des énergies fossiles et l'assainissement des zones à immissions excessives. Il a également demandé une meilleure intégration des stratégies d'aménagement du territoire et de développement des transports.

Projet d'assainissement localisé

Une partie importante de l'agglomération genevoise (qui correspond à peu près au territoire de la Ville de Genève) est actuellement soumise à des concentrations de polluants de l'air (oxydes d'azote et particules fines) dépassant les valeurs limites fixées par l'OPair pour protéger la santé, ceci malgré la mise en œuvre de plusieurs plans de mesures successifs. Des mesures spécifiques doivent donc être élaborées pour assurer l'assainissement de cette zone. Pendant l'année, les responsables cantonaux et municipaux se sont concertés pour délimiter la zone à assainir, pour fixer les étapes du projet et pour

mettre au point une méthode de travail permettant de préciser les émetteurs principaux, ainsi que les mesures qui limiteront de manière efficace ces émissions.

Contrôle des installations de chauffage

Le contrôle systématique des installations de chauffage d'une puissance supérieure à 900 kW, confié au SCPA depuis 2003, s'est poursuivi en 2005. Les nouvelles dispositions de l'OPair ont été appliquées dès le début de l'année 2005. Les installations non conformes après réglage ont fait l'objet de décisions d'assainissement. En outre, les mesures de réception (contrôle effectué au cours des 3 premiers mois après la mise en service) des nouvelles installations de chauffage montrent toujours qu'une majorité des installations mises en service ont des émissions d'oxydes d'azote élevées. Des tests préliminaires permettent de penser que la teneur élevée d'azote du mazout actuellement en vente à Genève est notamment la source du problème.

Mise en œuvre de la directive fédérale Air-Chantiers

Afin de pouvoir effectuer les contrôles nécessaires, le SCPA a fait l'acquisition d'un appareil de mesure des émissions de fumée des machines de chantier. Il a débuté ses visites, notamment sur les grands chantiers tels que le tram 13 et la place des Nations. Il a également établi des contacts avec des entreprises de génie civil et des bureaux environnementaux. Ces démarches ont permis de constater que plusieurs des dispositions de la directive sont bien appliquées. Le point faible actuel est le sous-équipement en filtres à particules des machines de chantier. Le SCPA est intervenu auprès du DAEL afin que les exigences en la matière soient fixées directement dans les appels d'offres émis par l'Etat de Genève. Le SCPA est également intervenu sur le terrain en collaboration avec l'inspection des chantiers lors de problème d'émissions de poussières ou de solvants.

Contrôle de qualité des données d'immissions et méthodes de représentation

De gros efforts ont été consentis en 2005 pour garantir la qualité des données du Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) et leur mise à disposition. Les données mesurées depuis 1990 ont subi un contrôle de qualité. Une station mobile a participé à une campagne de comparaison organisée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS-France) afin d'assurer l'exactitude des mesures des appareils du ROPAG. Le ROPAG participe actuellement à une campagne de comparaison des mesures du NO₂ par capteurs passifs mise sur pied par différents cantons romands et le Tessin dont l'objectif est aussi d'assurer l'exactitude des données obtenues par cette technique. La méthode utilisée pour l'élaboration des cartes d'immissions de NO₂ est actuellement en cours de révision. Enfin, la présentation des informations dans le cadre du rapport annuel du ROPAG a été fondamentalement revue et améliorée.

Collaboration Transalp'air

Pour la deuxième année consécutive, des spécialistes de l'air de la région alpine (français, italiens, genevois, vaudois, lausannois et valaisans) ont élaboré une brochure d'information commune destinée au grand public et présentant la qualité de l'air dans la région transalpine et son évolution au cours des dernières années. Les résultats ont été présentés au cours d'une conférence de presse tenue à Genève à laquelle ont participé des médias des trois pays.

Site Internet

Le site Internet du SCPA a été entièrement revu et développé, l'objectif étant d'améliorer l'information à disposition du public sur la qualité de l'air, notamment en été, époque à laquelle l'évolution du taux d'ozone doit être disponible d'heure en heure. En outre, le site Internet a été conçu pour mieux informer sur les activités du service, ses moyens d'action et les mesures d'assainissement de l'air mises en œuvre à Genève.

Perspectives

Les activités suivantes seront prioritaires en 2006:

- élaboration d'un projet de loi d'investissement pour le renouvellement des appareils de mesure de la qualité de l'air du Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG);
- réorganisation des publications du SCPA et élaboration d'une brochure grand public sur la qualité de l'air de Genève;
- élaboration d'un paquet de mesures concernant la limitation des émissions des véhicules 2 roues;
- révision des mesures du Plan de mesure Ozone;
- élaboration de projets d'assainissement localisés, avec la Ville de Genève;
- continuation de la mise en œuvre de la directive Air-Chantiers et élaboration d'une brochure d'information sur les exigences de cette directive;
- poursuite du contrôle des chauffages de grande puissance.

8.4.4 Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

Missions

Les missions principales du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, ci-après SPBR, sont les suivantes:

- élaboration des propositions des objectifs généraux, des plans de mesures et de leur suivi en matière de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (RNI);
- mise en œuvre des systèmes d'informations du bruit et des RNI dans le cadre du SIEnG;
- prise des décisions qui ne sont pas de la compétence d'une autre autorité administrative, notamment en matière d'utilisation des machines mobiles et de protection contre les RNI;
- formulation de préavis en matière de nuisances sonores, vibrations et RNI, proposition de la détermination des degrés de sensibilité au bruit;
- conseil, expertise et contrôles de conformité dans le domaine du bruit, des vibrations et des RNI pour l'administration, les commissions, les communes, les associations, les autorités judiciaires, les particuliers et les mandataires qualifiés;
- information au public sur l'état de l'environnement dans les domaines considérés;
- enseignement dans le cadre de la formation continue des corps de métier et du 3^e cycle universitaire.

Objectifs

L'un des objectifs prioritaires du service est la mise en œuvre du plan des mesures d'assainissement du bruit routier, sous la houlette de la Commission interdépartementale du suivi des assainissements du bruit des routes, pilotée par le SPBR. Dans le courant 2005, la commission a examiné et adopté un certain nombre de projets figurant dans le plan pluriannuel, en vue de leur prochaine réalisation. Ce processus qui va se poursuivre jusqu'en 2018 et même au-delà, étant donné qu'il s'agit d'assainir 66 tronçons de routes cantonales et 56 routes communales.

Activités

La base légale cantonale en matière de bruit a été complétée par la modification du règlement K 1 70.10, qui confie dorénavant au SPBR la tâche de proposer les degrés de sensibilité au bruit en vue d'une détermination «de cas en cas», en attendant l'attribution définitive dans les plans d'affectation.

Le volume de travail se maintient d'année en année (846 dossiers par rapport à 890 en 2004); le SPBR a traité 680 dossiers relatifs au bruit et aux vibrations (- 5%) et 166 RNI (+ 20%). L'augmentation des dossiers RNI s'explique par le nombre toujours croissant de plaintes et de demandes de contrôle des installations de téléphonie mobile, après leur mise en service. La majeure partie des dossiers traités (90%) sont des contributions à la décision administrative – prestation publique d'une autre autorité (préavis, expertises administratives, contrôles obligatoires).

L'activité du service au sein des commissions constitue une charge de travail importante, notamment dans le cadre de la Commission de protection contre le bruit, la Commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des routes, la Commission des établissements publics et la Commission Villes-Santé de l'Arc Alpin.

Le service est abondamment sollicité par des mandataires techniques spécialisés, des associations et des communes, pour fournir des informations (extraits de cadastres), conseils et instructions les plus divers (85 réponses par écrit, plusieurs centaines par téléphone et lors de visites).

Le service a consenti un effort important pour l'organisation, en collaboration avec Environnement-info, de la journée mondiale de lutte contre le bruit «Decrescendo» et l'élaboration d'un document d'information grand public sur le bruit du voisinage, dont le succès a été remarquable.

Le service se compose actuellement de 10 collaborateurs fixes (directeur du service, deux adjoints scientifiques, deux inspecteurs, trois techniciens et deux secrétaires), soit au total 9,5 postes.

Un poste de technicien du service a été transformé en poste d'inspecteur de l'environnement 2, ce qui a permis d'équilibrer les ressources entre les techniciens et les inspecteurs, ces derniers étant appelés à travailler avec une plus grande autonomie. Cette restructuration permettra de répondre plus efficacement aux mandats confiés, notamment aux doléances des citoyens au sujet du bruit, des vibrations et du rayonnement.

Bruit routier

Les modifications importantes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), entrées en

vigueur en 2004, ont impliqué des changements de procédures de consultation des offices fédéraux. Une mise au point a été nécessaire avec l'appui de l'OFEFP, notamment quant à l'interprétation des exigences techniques au sujet des écrans antibruit, des interventions sur les bâtiments et des méthodes permettant de dimensionner les ouvrages, en tenant compte de l'évolution du trafic (et du bruit) à l'horizon 2018. Cette dernière a nécessité l'élaboration, sous la direction du DAEL-SABR et la supervision de l'OTC, d'un volumineux rapport technique, qui contient les prévisions du trafic à moyen terme, dont les conclusions serviront de base à la stratégie de la mise en œuvre des projets d'assainissement.

Les groupements pluridisciplinaires mandatés par le DAEL ont travaillé en étroite collaboration avec le SPBR, qui leur a fourni les données initiales et le cahier des charges pour les évaluations acoustiques des solutions proposées. Le SPBR a réuni 4 fois la Commission de suivi des assainissements au cours de l'année.

Machines mobiles

Le nombre de demandes de dérogations pour l'utilisation des souffleuses à feuilles, hors de la période du 1^{er} octobre au 31 janvier, a encore diminué (15). Il s'agit vraisemblablement de l'effet dissuasif de la procédure: le SPBR a délivré les dérogations avec parcimonie, uniquement pour de grandes manifestations publiques.

Trafic aérien

Les demandes de construire des logements dans les zones fortement exposées au bruit ont fait l'objet d'un certain nombre de préavis dans un contexte particulièrement délicat. Le principe que défend le SPBR reste de ne pas accroître le nombre de personnes gravement touchées par le bruit, mais d'accepter les projets qui améliorent les conditions de vie des résidents présents. Un certain nombre des contrôles sur le terrain a permis de vérifier que les exigences posées par l'administration dans les autorisations de construire, permettent effectivement de réduire de manière sensible les atteintes du bruit. En tant qu'expert de la Commission consultative pour la protection contre les nuisances du trafic aérien, le SPBR a été consulté lors de la mise en œuvre du cahier des charges pour le cadastre des bruits produits au sol (essais de turbines, roulage, trafic automobile, alimentation électrique, équipements et installations fixes).

Trafic ferroviaire

Le SPBR a été sollicité par des communes et des associations de riverains pour vérifier l'évolution des immissions sonores, des vibrations et du bruit solidien. Les connaissances acquises lors de ces mesures seront précieuses pour la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance, découlant de la directive fédérale EVBSR. Les contrôles effectués ont montré que la mise en application de l'horaire cadencé R2000, le 12 décembre 2004, qui a fait l'objet de plaintes, n'a en réalité pas de conséquences notables sur les immissions sonores aux abords des voies.

Stands de tir

Tous les stands de tir ayant été assainis, avec ou sans allègements, le suivi systématique de leur exploitation et, par conséquent, du respect des engagements (OPB, art. 37a), se met progressivement en route. La publication du cadastre des immissions est prévue pour 2006.

Entreprises, établissements publics et manifestations

Les activités des PME dans les zones d'habitation restent toujours une importante cause de doléances des riverains, qui ont fait l'objet de 185 préavis, contrôles et expertises.

La Commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics, qui se réunit une fois par mois, examine les demandes qui lui sont soumises, fixe les exigences pour la diffusion de la musique et les horaires d'ouverture. Des techniques novatrices ont été mises en œuvre (enregistrements sonores MP3 coordonnés avec la transmission des données par voie hertzienne) afin de pouvoir contrôler l'impact sonore des productions musicales dans les logements au voisinage des établissements.

Une réflexion a été menée avec le secrétariat général du DIAE pour rendre plus efficace la consultation des services de l'environnement pour les manifestations, lors de la procédure d'octroi d'autorisations délivrées par le DJPS.

Rayonnements non ionisants (RNI)

Le SPBR a mené plus de 40 contrôles des immissions du rayonnement à la demande de particuliers et d'associations. L'évolution de ces demandes montre que les craintes et les interrogations de la population sur l'innocuité des RNI n'ont toujours pas trouvé de réponse satisfaisante, malgré l'effort d'information consenti ces dernières années par la Confédération et les cantons. Le service a également réexaminé une centaine de dossiers d'anciennes installations, ou d'installations modifiées, que les opérateurs ont soumis à l'autorité cantonale pour vérification de la conformité.

Priorités

- publier le nouveau Plan d'assainissement du bruit routier et le Bilan des actions 1998-2005;
- faire approuver par l'OFEFP l'extension du cadastre du bruit routier (étendu à + 30% par rapport au document de 1994);
- mettre en place une structure de contrôle des bruits du comportement;
- publier la brochure informative grand public «Vade mecum – bruit»;
- participer à la journée de sensibilisation «Decrescendo» 2006;
- mettre en forme et publier le cadastre du bruit du tir.

8.4.5 Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures

Missions

Le service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures est le service spécialisé en hygiène industrielle de l'Etat de Genève. A ce titre, il est chargé de promouvoir la santé au travail ainsi qu'un comportement respectueux de l'environnement: gérer les risques à la place de travail, contrôler l'exposition aux substances toxiques (règlement B4.30.08).

Il gère également les risques pour la santé dans l'environnement bâti liés aux polluants émis par le bâtiment et les matériaux de construction et aux défauts de construc-

tion. Il contrôle la qualité de l'air intérieur et propose des mesures de prévention et d'assainissement; répond aux plaintes de la population et aux demandes provenant d'autres services administratifs liées à l'environnement intérieur par des inspections et des mesures.

(Agenda 21, sous-groupe «Villes-Santé», thème: habitat et bien-être).

Il effectue les analyses nécessaires pour le contrôle du marché des substances dangereuses pour l'environnement; propose des campagnes de mesures ciblées en fonction de nouvelles annexes ou de polluants prioritaires (règlement d'application de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, OSubst, remplacée par l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim depuis le 1^{er} août 2005) et surveille le devenir des substances toxiques utilisées dans les constructions.

Enfin, il est chargé d'initier des campagnes de mesures ciblées pour augmenter les connaissances dans les domaines de sa compétence afin d'édicter des mesures de prévention plus générales et de fixer des critères de qualité.

Thèmes prioritaires

Accréditation des activités du laboratoire

La mise en place des procédures nécessaires pour l'obtention de l'accréditation des laboratoires selon la norme ISO/CEI 17025 a été une des priorités du service pour 2005. Elle a pour but d'améliorer la qualité des prestations et la traçabilité. La procédure d'accréditation devrait être finalisée dans la première moitié de 2006.

Hygiène industrielle et substances dangereuses pour l'environnement

Amiante: renforcement et systématisation des contrôles de chantiers de retrait d'amiante, mise en place d'un cahier des charges destiné aux experts en repérage «amiante» dans les bâtiments, mise en place, depuis juillet 2005, d'un questionnaire en annexe aux procédures d'autorisation de construire du DAEL (démolition et rénovation lourdes) exigeant une expertise préalable pour amiante et PCB.

Formalisation de la coopération STIPI-CERN en matière d'hygiène du travail. Nombreuses interventions sur les chantiers du LHC liées à l'utilisation de procédés spéciaux; propositions de mesures pour l'assainissement des conditions de travail, formation de l'équipe de sécurité chimique aux aspects liés à l'exposition à des nuisances aux postes de travail.

Pollution intérieure

- finalisation de la campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans des appartements neufs, dans un immeuble de qualité «Minergie», où une attention particulière a été donnée aux matériaux de construction;
- étude sur la présence de plomb dans les peintures des bâtiments genevois et mise en évidence de l'importance du problème.

Activités courantes

Toxicologie industrielle et substances dangereuses pour l'environnement

Contrôle et suivi de nombreux chantiers de désamiantage, dont un chantier d'envergure, le désamiantage de la gare CFF-La Praille. L'amiante reste toujours un sujet de

préoccupation et les demandes de recherche d'amiante dans des matériaux divers émanant de particuliers, d'entreprises, de communes ou de services de l'administration sont en augmentation.

Mandats divers de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT-DEEE), du service de santé du personnel de l'Etat (SPE-DF), de l'inspection des chantiers (DAEL), etc. pour l'objectivation de plaintes et **l'évaluation de l'exposition à la place de travail** (ex: exposition aux poussières et aux solvants sur des chantiers, exposition au formaldéhyde du personnel du département d'anatomie, confort thermique dans différents locaux).

Participation à des **cours et séminaires** dans le cadre de l'OCIRT et des écoles techniques (techniciens en radiologie), de séminaires organisés par des associations professionnelles, etc.

Une attention particulière a été donnée à la formation dans le domaine de l'amiante et de nombreux cours et séminaires ont été dispensés notamment au personnel technique du SIG et de ses entreprises sous-traitantes, sur les mesures de protection lors des interventions ponctuelles sur des matériaux amiantés; inspecteurs des chantiers sur la reconnaissance des matériaux pouvant contenir de l'amiante; personnel de la décharge du Nant-de-Châtillon sur les moyens de protection face aux matériaux amiantés

Continuer **l'inventaire** des bâtiments de l'Etat, construits entre 1955 et 1975, contenant des PCB dans les joints de mastic, en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le service du pharmacien cantonal (DASS).

Assurance qualité: participation à de nombreux tests interlaboratoires internationaux (métaux, solvants, amiante).

Pollution intérieure

Traitement des plaintes liées à la qualité de l'air intérieur – indoor – (odeurs, moisissures, solvants, formaldéhyde, poussières, amiante, etc.). De nombreuses interventions ont eu lieu dans des écoles, bureaux et habitations.

L'éventuelle pollution de l'air en relation avec la proximité d'un site contaminé est une problématique nouvelle. Trois sites contaminés classés ont été à l'origine de plaintes ou d'inquiétudes de la part du voisinage.

Le service a également traité des plaintes liées à la fumée passive due à l'infiltration de fumée dans des appartements en provenance d'un établissement public.

Activités transversales au sein des administrations cantonale, intercantonale et fédérale.

Toxicologie industrielle

Groupe de travail MSST (directive fédérale fixant l'obligation aux entreprises de faire appel à des médecins et autres spécialistes de santé au travail) pour la mise en œuvre de la solution de branche au sein de l'administration cantonale genevoise. Régulières visites d'évaluation de postes de travail en équipe transdisciplinaire (médecin du travail, ergonomiste et hygiéniste du travail) dans les services de l'Etat; commission de coordination pour la prévention des risques professionnels au sein de l'Etat; groupe de travail interdépartemental chargé de la surveillance des locaux floqués à l'amiante; commission de

sécurité de l'Université de Genève; groupe de travail pour la modification des normes d'exposition aux huiles de coupe à la place de travail en partenariat avec la SUVA, l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), les inspections cantonales des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Fribourg.

Substances dangereuses pour l'environnement

Représentant cantonal à la rencontre annuelle de l'OFEFP (office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage): exécution de la surveillance du marché selon l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst); groupe de projet suisse: «Garnitures de joints renfermant des PCB». Responsable cantonal; représentant d'un service cantonal à la Commission d'experts en écotoxicologie définie dans l'OSubst (art. 66 et 33).

Pollution intérieure

Groupe interdépartemental «Agenda 21», sous-groupe «Villes-Santé», thème: habitat et bien-être; délégué cantonal «Santé-Environnement»; écologie au travail: Atelier 7 – Construction et Atelier 8 – Nettoyage. Eco-bau (conférence sur l'éco-construction).

Perspectives

Accréditation des activités de laboratoire dans les trois domaines d'activité

L'obtention de l'accréditation des laboratoires selon la norme ISO 17025 est une des priorités du service pour 2006. Elle a pour but d'améliorer la qualité des prestations et la traçabilité.

Hygiène industrielle et substances dangereuses pour l'environnement

- poursuivre les actions de terrain liées à la fonction de «service spécialisé en hygiène industrielle» pour l'Etat de Genève, dans le cadre des MSST;
- évaluer les expertises «amiante» effectuées sur quelques bâtiments représentatifs de l'Etat de Genève et évaluer le coût et la durée de l'expertise du parc immobilier étatique; établir une liste de priorités;
- officialiser au niveau fédéral le réseau actuel de laboratoires de contrôle dans le domaine des substances dangereuses et envisager la création de pôles de compétences;
- dans le cadre de la mise en place des différents règlements d'application des ordonnances découlant de la loi sur les produits chimiques, LChim, proposer des changements visant à l'amélioration de la situation existante.

Pollution intérieure

- faire connaître les résultats de l'étude «Plomb dans les peintures» dans les milieux de la protection de la santé des travailleurs (SUVA, Inspections, Associations professionnelles). Mener une étude de validation des risques pour la santé des occupants des appartements à risque en collaboration avec le DES. Publier une brochure d'information grand public sur les risques liés à la présence de peinture au plomb dans l'habitat en collaboration avec Environnement-Info (DT).
- réaliser le bilan de la campagne d'analyses effectuées dans les parkings souterrains d'immeubles; en fonction des résultats, proposer des solutions constructives adéquates; proposer le changement des normes existantes dans la LCI concernant le monoxyde de carbone.

- publier une compilation des campagnes d'analyses ciblées sur l'examen de la pollution intérieure dans les maisons neuves et de la décroissance de cette dernière au cours du temps. Proposer des méthodes d'investigation et d'analyses fiables et comparables d'une maison à l'autre. Cette démarche a également pour but de se donner les moyens de vérifier si les objectifs proposés dans les recommandations fédérales sont atteints. Ces objectifs sont fixés lors de la planification des constructions et sont sensés garantir la santé des futurs utilisateurs des locaux. Ils incluent notamment des concentrations à ne pas dépasser en formaldéhyde et en COV.
- dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, mesurer le CO₂ et divers autres paramètres dans 3 écoles «modèles» où les principes d'économie d'énergie ont été pris en compte sans forcément appliquer le modèle «Minergie».
- suite à la nouvelle classification des régions «radon», effectuer des mesures supplémentaires dans quelques communes genevoises et lors de nouvelles constructions.

8.4.6 Service cantonal de géologie

Missions

Le service a pour mission la:

- prospection, préavis décisionnels, étude et surveillance quantitative et qualitative des nappes d'eau souterraines;
- saisie et archivage des données scientifiques concernant le sous-sol. (Banque de données géologiques ouverte aux ingénieurs et au public);
- prospection et gestion des ressources locales en matériaux de construction, instruction des plans d'extraction et des requêtes d'ouverture des gravières, autorisations et surveillance des exploitations. Tenir à jour un cadastre des gravières;
- gestion de la carte des zones instables, de la carte hydrogéologique du canton, de la carte de protection des eaux et des zones de protection de puits;
- gestion de la recharge artificielle de la nappe d'eau souterraine du genevois en collaboration avec les exploitants, les SIG et la commission d'exploitation de la nappe franco-genevoise;
- gestion du cadastre des sites pollués, décisions et suivi de l'assainissement des sites contaminés.

Priorités

- amélioration des **connaissances qualitatives et quantitatives** des nappes d'eau souterraines superficielles;
- amélioration de la **gestion des données** scientifiques relatives au sous-sol au moyen de cartes numériques permettant une mise à jour rapide des documents (cartes des sondages, cartes structurales, carte des zones instables, carte hydrogéologique, carte des secteurs de protection des eaux).

Activités

Hydrogéologie

Le réseau cantonal représente les relevés hebdomadaires ou bimensuels de 230 piézomètres. Environ 50% de ces points de mesure permettent de suivre les nappes du domaine public, dont certaines sont destinées à l'eau de boisson. L'autre moitié concerne des nappes superficielles, non destinées à l'eau de boisson, mais qui ont des liens

avec les cours d'eau. Deux campagnes d'analyse d'échantillons issus de nappes superficielles ont été menées en collaboration avec le SECOE en 2005. Elles ont confirmé les résultats des années précédentes avec parfois des teneurs en nitrates élevées en zones rurales et des pollutions aux solvants chlorés sur certains points en milieu urbain.

A partir de 2002, le service a été intégré au projet de la Confédération sur le suivi de la qualité des eaux souterraines (NAQUA Spe), les analyses étant effectuées par des tiers, dont le service de la protection de la consommation.

Sites pollués

Le mandat principal pour l'établissement du cadastre des sites pollués du canton, attribué le 28 juin 2001 au groupement de mandataire GSIPOL, est terminé. Le cadastre des sites pollués est public depuis juin 2004 et il peut être consulté sur le site internet *sitg.ch*. La phase des investigations préalables au niveau sectoriel est terminée et les résultats des analyses confirment la présence de solvants chlorés dans des secteurs ayant eu un important passé industriel. Le 90% des décisions en matière d'investigations préalables ont été envoyées aux détenteurs de site. L'assainissement de l'ancienne décharge d'Onex relatif aux eaux de surface est terminé et les installations d'assainissement des gaz de décharge (méthane) sont en fonction depuis novembre 2005.

Zones instables

Une étude géologique a été financée pour connaître l'importance et les causes du glissement menaçant la stabilité de la route d'Avully.

Gravières

Deux autorisations d'exploitation de gravières ont été délivrées et la surveillance de l'extraction et de remblayage des dix gravières en cours d'exploitation s'est poursuivie.

Données géologiques

La banque de données des sondages répertoriés au service de géologie a fait l'objet d'une pérennisation au moyen d'une copie des relevés sous format numérique.

Risque sismique

Selon les recommandations de l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG), et grâce aux données géologiques archivées, une carte des sols de fondation selon la norme SIA 261 a été produite en 2005; celle-ci est à disposition des professionnels sur Internet ou au guichet de réponse au public du service.

Perspectives

Données géologiques

Le développement de la mise à jour et de la diffusion des données hydrogéologiques et géologiques, notamment la carte hydrogéologique du canton et les cartes géologiques structurales, grâce au développement des systèmes d'information géoréférencés.

Hydrogéologie

Le développement progressif d'un suivi qualitatif et quantitatif au niveau des nappes d'eau souterraine superficielles en coordination avec les suivis qualitatifs et quantitatifs au niveau des cours d'eau.

Sites pollués

Le développement progressif du suivi des sites à surveiller et à assainir, grâce aux résultats des investigations effectuées et en cours.

Statistiques

Nappe du Genevois	2005	2004	
Apports artificiels / Vessy	6.72	7.95	mios de m ³
Prélèvements à Genève	7.51	8.26	mios de m ³
Prélèvements en Haute Savoie	2.88	2.84	mios de m ³
Prélèvements totaux	10.39	11.10	mios de m ³

Préavis sectoriels (nbre)	2005	2004
Dossiers consultés (rapport d'entrée)	2674	2643
Préavis sites pollués	41	29
Préavis autorisations de construire	115	126
Préavis infiltrations	44	30
Préavis sondes géothermiques	151	60
Préavis étude d'impact environnement	40	56

Gravières	2005	2004
Requêtes plan d'extraction	0	2
Plans d'extraction adoptés	0	0
Autorisations délivrées	2	3
Autorisations refusées	0	0

Réponse au public	2005	2004
Nombre de visiteurs	195	496
Nombre de dossiers consultés	861	911
Nombre de documents fournis	451	575
Nombre d'extraits du cadastre sites pollués	576	73
Total temps consacré en heures	88	114

8.4.7 Service cantonal de gestion des déchets

Missions

Le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) est chargé de l'application de la loi sur la gestion des déchets et de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets (PGD). Les objectifs de la gestion des déchets sont exposés dans le PGD. La politique suivie consiste à prévenir la production de déchets à la source, à augmenter la récupération et le recyclage, ainsi qu'à éliminer les déchets dans des installations appropriées. Une attention particulière est également apportée à la vérité des coûts, au rôle exemplaire de l'Etat et à la répression systématique de l'élimination sauvage.

Activités

Commission de gestion globale des déchets: présidée par le Conseiller d'Etat Robert Cramer et dont le GEDEC assure le secrétariat, s'est réunie quatre fois en 2005. Cette année, la principale préoccupation de la commission a été la refonte complète du chapitre sur le compostage du plan de gestion des déchets 2003-2007. Il a également discuté de la problématique du financement des Espaces de récupération (ESREC).

Inventaire des déchets: cet instrument constitue la base de la politique de gestion des déchets; il donne une vision exhaustive de l'ensemble des déchets produits à Genève et de leurs filières d'élimination. Il est publié chaque année et s'appuie sur les données d'exploitation des 45 communes

genevoises et près de 200 entreprises de transport et d'élimination. Le taux de recyclage 2004 des déchets urbains s'est établi à un réjouissant 39%, en augmentation de deux points par rapport à l'année précédente.

Autorisations d'exploiter: conformément à la loi sur la gestion des déchets, toutes les installations d'élimination des déchets, y compris les installations de tri, de recyclage et de stockage temporaire, doivent être mises au bénéfice d'une autorisation d'exploiter pour pouvoir exercer leurs activités. En 2005, sept nouvelles autorisations d'exploiter ont été délivrées, portant le nombre total d'autorisations à 58 sur 113 dossiers traités (8 autorisations refusées, 36 dossiers classés, 11 dossiers en cours d'instruction).

Contrôle des filières: les contrôles liés aux feux, décharges et enfouissements sauvages ont continué en 2005. Les statistiques liées à ces travaux s'établissent comme suit:

	2002	2003	2004	2005
Nombre total de dossiers	185 175	166 100		
	156 dépôts sauvages	122 dépôts sauvages	96 dépôts sauvages	46 dépôts sauvages
	29 feux de déchets	32 feux de déchets	1 mauvaise filière	13 mauvaises filières
		2 mauvaises filières	5 abs. de baches/filières	18 abs. de baches/filières
			21 visites de chantier	28 visites de chantier
			12 visites d'entreprise	41 visites d'entreprise
				1 contrôle frontière
Amendes administratives	9	14	17	23
Travaux d'office	1	0	2	0

Déchets de chantier: ce secteur d'activité a désormais pris son rythme de croisière. Chaque année, plus de mille chantiers font l'objet d'une procédure de déclaration de gestion des déchets contrôlée. En 2005, des fiches d'information à l'usage des mandataires (ingénieurs et architectes) ont été rédigées sur des points de droit particulièrement complexes, comme l'élimination des déchets spéciaux lors des démolitions ou la bonne façon de rédiger un plan de gestion des déchets de chantier. En outre, le GEDEC collabore activement avec les autorités françaises pour le contrôle de l'exportation des matériaux d'excavation en France. Pas moins de 120 préavis ont été rédigés par le GEDEC en 2005 dans ce cadre.

Déchets des entreprises: le service a continué à examiner, branche économique par branche économique, les possibilités de recyclage et de lutte à la source contre la production de déchets. En 2005, deux branches ont été touchées. Il s'agit des métiers de l'automobile, avec notamment la problématique des déchets spéciaux, ainsi que du secteur tertiaire, grand consommateur de papier. De vastes actions de sensibilisation ont été lancées dans ces deux secteurs avec la collaboration d'Environnement-Info. Chaque exploitant de garage, carrosserie ou commerce de véhicules d'occasion a reçu un guide et un poster avec la liste des repreneurs de déchets, ainsi que la visite d'un spécialiste du GEDEC. Quant aux 16'000 entreprises du tertiaire, elles ont toutes reçu une corbeille à papier accompagnée d'un petit fascicule renvoyant à un site Internet spécialement conçu pour l'occasion (www.geneve.ch/vospapierssvp).

Ecologie au travail (rôle exemplaire de l'Etat): ce projet phare occupe une septantaine de fonctionnaires de tous les départements réunis au sein d'un comité de pilo-

tage et de neuf ateliers couvrant tous les domaines d'activité de l'Etat. L'objectif est d'améliorer la gestion des déchets produits par l'Etat en portant un accent tout particulier sur la préservation des ressources par la lutte à la source lors de l'acquisition du matériel et par le recyclage. Trois ateliers sont encore en activité (acquisition de matériel, construction, ainsi que garages et ateliers mécaniques).

La directive sur les déchets de laboratoires a été mise en application dès le mois d'octobre 2005. Elle vise à mettre en place une logistique adéquate de gestion, de stockage et de collecte des déchets au sein des centaines de laboratoires dépendant de l'Etat, notamment à l'Hôpital et à l'université.

Ecosite: ce projet, basé sur la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), consiste à mettre en œuvre à Genève les principes de l'écologie industrielle. Le concept de l'écologie industrielle postule qu'un développement économique durable doit s'inspirer du modèle des écosystèmes naturels. Cela implique une utilisation efficace des ressources (énergie et matières premières). Sur 10 ans, le projet a donc pour but le développement d'actions concrètes devant aboutir à des synergies entre les activités économiques afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement naturel.

En 2005, le groupe de travail Ecosite a notamment publié un rapport sur le métabolisme des activités économiques du canton de Genève, effectué, dans le cadre d'un projet pilote, une vaste recherche de synergies éco-industrielles sur le territoire de Genève et poursuivi intensivement ses travaux relatifs à l'utilisation de matériaux recyclés sur les chantiers genevois.

Plan de gestion des déchets 2003-2007: différents projets du PGD 2003-2007 ont été lancés en 2005, notamment une étude sur le recyclage des gros gisements de plastique non mélangé, l'élaboration de fiches techniques pour la gestion des déchets dans les communes, une étude sur la suppression des sacs en plastique pour la collecte des déchets verts et une étude exploratoire sur le contrôle de la gestion des déchets lors des démolitions.

Espaces récupération: l'année 2005 a été marquée par l'inauguration de l'Espace récupération des Chânets sur la commune de Bellevue. Cet Espace récupération est entré en exploitation le 5 novembre. La construction de l'Espace récupération de La Praille avance conformément à la planification et son inauguration est prévue au printemps 2006.

Objectifs

Outre la poursuite de grands chantiers, tels que Ecologie au travail, Ecosite et la mise en œuvre du plan de gestion des déchets 2003-2007, une vaste opération de sensibilisation des quelque 5'000 concierges de la République au tri des déchets dans les immeubles sera menée. Des directives et guides en matière de gestion des déchets dans l'agriculture et les métiers médicaux seront diffusés. Finalement, le GEDEC va s'employer à faire appliquer la directive fédérale relative au recyclage écologique des déchets de chantier minéraux.

8.4.8 Service cantonal de l'énergie

Missions

Dans la perspective du développement durable, le ScanE a pour mission:

- de modérer et optimiser la consommation énergétique dans le canton de Genève;
- d'encourager la production et l'utilisation d'énergie renouvelable se substituant à l'énergie nucléaire et aux énergies fossiles.

A cette fin, le service:

- prend les décisions concernant l'application des prescriptions de la législation cantonale et en assure le contrôle;
- collabore avec l'ensemble des acteurs de la politique énergétique;
- propose aux autorités les objectifs de la politique cantonale de l'énergie et en pilote la mise en œuvre.

Organisation

Le suivi et la mesure des programmes-actions figurant dans le plan directeur de l'énergie ont été assurés par des plans d'assurance qualité. La certification ISO 9000 a été confirmée. Le ScanE a poursuivi la mise en place de l'«outil mémoire» pour rassembler en une seule base de données toutes les décisions administratives liées à l'énergie ayant trait à un bâtiment ou un requérant. Le Centre info-pro a été entièrement rénové et réaménagé.

Application des prescriptions de la législation cantonale

En 2005, le ScanE a préavisé 423 justificatifs thermiques et traité 82 requêtes en autorisation de climatisation. Le suivi des indices de dépense de chaleur pour les bâtiments de plus de 5 preneurs antérieurs à 1993 a permis de continuer à faire baisser l'indice moyen de ces bâtiments de plus de 4 MJ/m² par an, soit une économie annuelle supplémentaire d'environ 70 TJ.

En 2005, une centaine de bâtiments privés et publics d'importance ont fait l'objet d'un concept énergétique global soumis au ScanE. Sur mandat du ScanE, l'EIG a élaboré des modalités de contrôle de la performance énergétique des bâtiments soumis au concept, 2 ans après leur mise en service, tel que le prévoient les dispositions légales. Ces modalités seront testées en 2005/2006 sur une dizaine de bâtiments différents.

Une modification de la législation relative à l'éclairage des communs d'immeubles (art. 131 RALCI) est entrée en vigueur en 2005. Le fait de pouvoir gérer l'enclenchement de ces équipements permettra à long terme une économie de 1% de la consommation électrique du canton.

Prestations par domaine d'action

En 2005, les SIG ont mis en service une grande centrale **solaire photovoltaïque** d'une puissance de 1 MW sur le site de Verbois. En parallèle ils rachètent le courant aux petits producteurs indépendants dont les installations ont une puissance inférieure à 10 kW. Cet engagement des SIG a contribué à l'installation de plus de 20'000 m² de panneaux photovoltaïques permettant d'atteindre plus de 3 fois l'objectif fixé par le plan directeur à l'horizon 2010.

Les études de faisabilité technique et économique du projet genevois de **géothermie** de grande profondeur ont été terminées. Un partenariat fort a été mis en place avec le projet bâlois pour lequel les SIG sont en voie de s'engager. Un travail de lobbying est en cours à Berne pour le financement de projets à risque au niveau suisse et pour

promouvoir le projet genevois afin qu'il devienne le 2^e projet suisse après celui de Bâle.

L'augmentation de la puissance de production de l'usine **hydraulique** de Chancy-Pougny de 38 à 50 MW est en cours. La réhabilitation de la production à l'ancienne usine de Vessy, d'une puissance de 222 kW, a démarré en 2005.

Un atelier sur les **biocarburants** a permis de réunir des responsables de flottes captives, des chercheurs et des producteurs de biocarburants et de donner ainsi un coup d'envoi à une filière qui va devenir un sujet d'importance pour ces prochaines années.

Actions auprès des communes: en 2005, la commune de Cartigny a obtenu le label Cité de l'Energie; les communes de Bellevue et de Confignon se sont également engagées dans cette voie. Le suivi énergétique des bâtiments communaux est en cours dans 9 communes et planifié dans 3 autres.

La systématique pour les **concepts énergétiques de quartiers**, coordonnée avec les programmes de développement de l'aménagement du territoire, a été poursuivie. Les concepts énergétiques des plans d'aménagement des Vergers, des Marbriers et de Mica définis en 2005 ont fait la preuve que la procédure élaborée autour de l'aménagement du territoire est efficace.

En 2005 le prix de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national) a été décerné au **projet Genève-Lac-Nations**. Il s'agit d'une planification énergétique dans le quartier de Sécheron basé sur un réseau d'eau pompé dans le lac pour le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments qui vise à diminuer la consommation énergétique de 20% alors que les surfaces exploitées doivent augmenter de 65% avec le développement de l'entreprise Serono. Les travaux ont débuté en 2005. Ce projet participe au programme européen Concerto dont le contrat a été signé en 2005. A également débuté en 2005, le projet de concept énergétique de Mica Etoile Annemasse, projet transfrontalier d'efficacité énergétique qui fait l'objet de travaux préparatoires à une candidature à la 2^e partie du 6^e programme cadre de recherches européen.

Lors de l'introduction de la **Nouvelle Offre d'Electricité** (NOE) par les SIG, le 1^{er} octobre 2004, des mesures d'accompagnement de l'ordre de 7 Mio Fr. ont été mises en place à l'intention des gros consommateurs et de ceux pénalisés par NOE. Ces mesures ont été pilotées par le ScanE qui a reçu 97 requêtes, ce qui correspond à un engagement en terme d'audits énergétiques de 3.4 Mio Fr. Les économies d'énergie par dossier sont en moyenne de l'ordre de 14%. L'enjeu énergétique électrique annuel pour l'ensemble des requêtes représente environ 400 GWh, soit 2.4% de la consommation du canton.

Economie d'énergie à l'Etat

Le ScanE a poursuivi avec l'AIG, le DAEL et les HUG le pilotage d'une stratégie pour réduire les consommations d'énergie. Une trentaine des bâtiments, représentant à eux seuls 40% de la consommation totale des bâtiments gérés par le DAEL, ont été mis sous télérelevé pour permettre une gestion optimale à travers la nouvelle interface et base de données «Webnergie», et une vingtaine d'audits énergétiques ont été engagés. Aux HUG, les études engagées en 2004 ont montré que la rénovation nécessaire de la centrale thermique du site Cluse-Roseraie per-

met de mettre en œuvre un nouveau concept de transformation d'énergie réalisant une économie annuelle de 30% de combustibles et de 6.5% d'eau. Cette action représente à elle seule une économie de 28 Mio de kWh thermique soit 0.5% de la consommation du canton; elle entraîne une augmentation de la consommation d'électricité de 8 Mio de kWh dont la moitié est souscrite en SIG Vitale Vert.

Formation, information aux professionnels

Les professionnels de la construction, notamment les architectes, recherchent fréquemment des données de bases nécessaires à l'intégration des aspects énergétiques dès l'origine des projets. Leur forte participation aux cours et séminaires organisés par le ScanE le prouve (une quinzaine de cours par an avec une participation moyenne de 15 professionnels et 9 Rencontres avec une moyenne de plus de 50 participants).

La brusque augmentation du prix du mazout durant l'été 2005 a entraîné une recrudescence des requêtes en informations et en subventions au Centre Info Pro. Un site Internet très complet et une systématisation des réponses permet d'assurer une prestation de qualité pour les quelque 2500 requêtes en information. Ces informations ont contribué à déclencher un grand nombre de projets aussi bien dans le domaine de l'énergie renouvelable que dans le domaine de l'amélioration des qualités thermiques des bâtiments.

Aides financières et subventions

En 2005, le service a traité 11 dossiers de demande de subvention pour l'installation de chauffages alimentés au **bois-énergie** d'une puissance totale installée de 235 kW. Quelques 130 requêtes de subvention pour des installations **solaires thermiques** ont été traitées permettant la réalisation de 1900 m² de capteurs dépassant à nouveau l'objectif de 1300 m² fixé dans le Plan directeur. 27 projets de construction ou de rénovation labellisés **Minergie** ont été déclenchés ce qui correspond à 141% de l'objectif du Plan directeur de l'énergie. Ce sont quelque 160'000 m² de SRE qui sont actuellement réalisés ou en cours de réalisation.

Le Fonds énergie destiné aux collectivités publiques a versé 1 Mio Fr. de contribution en 2005 et il s'est engagé pour des projets à hauteur de 8.7 Mio Fr. Le Fonds énergie des privés a été plus sollicité pour du cautionnement que pour des prêts (3 décisions et 2 projets en cours). Le suivi des projets financés est assuré et les remboursements sont réguliers.

Synergies

Le ScanE a consolidé la coordination et l'harmonisation de ses actions avec les autres cantons dans le cadre de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie) et des groupes de travail de la EnFK (conférence des services cantonaux de l'énergie).

8.4.9 Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement

Missions

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE) est le service spécialisé de la protection de l'environnement au sens de l'Ordonnance fédérale relative

à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) et de son règlement cantonal d'application K 1 70.05. Il garantit la prise en considération de la protection de l'environnement au stade de la planification de la construction ou de la modification d'installations soumises à l'OEIE. Dans le cadre d'études de base d'aménagement et de projet de planifications directrices, le SEIE garantit la prise en compte de l'environnement par la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques (EES).

Dans le cadre d'études de l'impact sur l'environnement au sens de l'OEIE et d'évaluations environnementales stratégiques, le SEIE édicte les directives relatives à l'élaboration du cahier des charges des études et procède à leur évaluation. Il réalise un préavis de synthèse sur la base notamment des évaluations sectorielles des services qu'il coordonne. Il définit les mesures d'accompagnement et, d'entente avec l'autorité décisive, participe à la négociation environnementale.

Il participe à des comités de projets cantonaux ou régionaux (aménagement du territoire, déplacements, politiques publiques, «Agenda 21») et représente différents services de l'environnement dont il coordonne l'information et l'intervention. Il conseille les citoyens, les entreprises et les administrations publiques.

Par ses activités, il contribue à rendre opérationnel des outils d'évaluation environnementale et d'aide à la décision.

Thèmes prioritaires en 2005

- prise en compte de l'environnement dans les processus de décision de projets d'importance cantonale et régionale;
- pilotage, suivi et évaluation de processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de projets d'aménagement du territoire;
- application de l'évaluation environnementale stratégique (EES) aux instruments de planification directrice visés par la modification du règlement d'application de l'OEIE (K 1 70.05);
- accroissement de la collaboration entre les différents services et administrations concernés pour améliorer la coordination des décisions;
- optimisation des processus et procédures de prise en compte des préoccupations environnementales dans le cadre de projets d'aménagement du territoire;
- mise en œuvre d'un suivi environnemental des projets cantonaux et régionaux d'infrastructures de transport (Trams, CEVA).

Activités

Dans le cadre de l'application de l'OEIE, le service a traité 12 enquêtes préliminaires et cahiers des charges, ainsi que 12 rapports d'impact sur l'environnement. Il a également évalué 7 projets hors procédure EIE (notice d'impact).

Cet inventaire comprend un nombre important de dossiers d'envergure: projets de construction ou de plan localisés de quartier de grosses entreprises (IKEA, Aéroport International de Genève, revitalisation de cours d'eau (Seymaz), lignes ferroviaires (CEVA), lignes de tramway (Cornavin-Meyrin-Cern), Usine des Cheneviers, P+R Sécheron, Parking des Eaux-Vives, station d'épuration du Bois-de-Bay), etc.

Dans le cadre de l'application de l'évaluation environnementale stratégique, 9 projets sont en cours de planifica-

tion (Zone industrielle des Batailles, Genève-Sud, Rectangle d'Or, Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, PDQ Les Vergers (Meyrin), SOVALP, PAC MICA, PAC Bernex-Est, étude «Jardins familiaux»).

Par ailleurs, 19 modifications de zone, 10 plans directeurs communaux et 8 plans directeurs de quartier ont également fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une coordination environnementale.

Et aussi...

- mise à jour et harmonisation des recommandations du Groupement des responsables des études d'impact sur l'environnement de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE) («Recommandations sur le contenu des rapports d'impact sur l'environnement», grEIE, 2004);
- participation au groupe de travail de l'OFEFP dans le cadre de la modification de l'OEIE et pour la rédaction de la nouvelle version du manuel EIE;
- organisation d'un forum du grEIE en collaboration avec l'association des spécialistes francophones en évaluation environnementale (ASFEE);
- contribution à l'élaboration de directives pour la prise en compte des préoccupations environnementales dans le cadre de la réalisation des Plans directeurs localisés (PDQ et PDComm) pour le volet environnement;
- pilotage, suivi et coordination de la mise en œuvre des évaluations environnementales stratégiques avec la direction de l'aménagement du territoire du DAEL;
- participation aux réunions des signataires du protocole des évaluations stratégiques environnementales organisées par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies. Le SEIE représente la Suisse pour ses réalisations cantonales (études-test en cours). Cette participation répond à une demande du représentant du service spécialisé de l'environnement de l'OFEFP. La Suisse est signataire à la Convention ESPOO de l'EIE transfrontière et participe au protocole susmentionné en tant qu'observateur.

Activités transversales au sein de l'administration cantonale

Le service a participé aux travaux des entités suivantes:

- plate-forme interdépartementale de la délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- groupe interdépartemental sur l'Agenda 21 (co-responsable du groupe Système de management environnemental (SME), indicateurs du développement durable);
- comité interdépartemental de coordination (application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);
- délégation du Conseil d'Etat aux transports;
- comités de pilotage de projets d'aménagement (Rectangle d'Or, Genève-Sud, PAC MICA);
- comités de projets (CEVA, ZIBAT);
- cellule de pilotage des trams;
- groupes d'étude de projets de revalorisation (SOVALP, SOVACB);
- groupes d'étude de projets d'aménagement (PAC MICA, ZIBAT, PAC Bernex-Est, PDQ Les Vergers à Mey-

rin, étude «Jardins familiaux», Zones agricoles spéciales);

- groupe technique du projet d'agglomération.

Perspectives

- simplifier les procédures EIE;
- finaliser une directive commune avec la direction de l'aménagement du territoire, relative à la prise en compte des préoccupations environnementales dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs localisés;
- mettre en œuvre le suivi des mesures de protection de l'environnement;
- élaborer à l'intention du public et des requérants, un guide méthodologique sur les études d'impact (procédure, domaines étudiés, etc.);
- développer des activités de conseil, tant auprès des institutions que des privés pour faciliter la prise en compte de l'environnement à un stade précoce du projet (EIE ou EES);
- accroître la coordination lors de l'élaboration de décisions ou de prises de position du département;
- mettre à disposition du public, des mandataires environnementaux, des requérants, des collectivités publiques et de l'administration un système d'informations (Arc-SEIE) afin de valoriser les données recueillies lors d'EIE ou d'EES.

Personnel

Le Service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement compte aujourd'hui six collaborateurs pour un nombre total de 5 postes.

8.4.10 Service juridique de la protection de l'environnement

Le service juridique de la protection de l'environnement, ci-après SJPEN, a été créé le 1^{er} janvier 2001 dans le cadre de la restructuration du secteur de la protection de l'environnement, notamment dans le but de favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services du secteur.

Missions principales

- fournir un appui juridique aux différents services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement dans le cadre de problématiques d'ordre technique;
- favoriser la prise de décision et l'élaboration d'outils législatifs par et pour les services opérationnels du secteur;
- représenter le département auprès des instances judiciaires.

Le SJPEN collabore avec les services opérationnels du secteur de la protection de l'environnement en travaillant de façon quotidienne à la rédaction de décisions (amendes, travaux d'offices, procédures d'assainissement, autorisations d'exploiter, constatation du caractère pollué d'un site, investigation préalable d'un site pollué, subventions, autorisations énergétiques) et à l'unification de leur forme, à la création et à la modification de lois et de règlements d'application et, d'une manière générale, à la résolution de diverses questions de nature juridique.

Activités principales

Le SJPEN gère, en collaboration avec les services opérationnels, les procédures de recours à l'encontre des décisions desdits services devant les instances judiciaires (rédactions de mémoires, participation aux audiences). Les décisions du service cantonal de géologie (SCG) et du service cantonal de gestion des déchets (GEDEC), en augmentation constante, ont fait l'objet de la majorité des recours.

Le SJPEN a continué à travailler de manière particulièrement étroite avec le service cantonal de l'énergie (ScanE) dans le but de clarifier les processus internes aboutissant à la rédaction de décisions (élaboration de directives internes, élaboration d'un guide d'aide à la rédaction des décisions, création de masques de décisions, suivi de l'application desdits masques).

Le SJPEN a également assisté le service cantonal de géologie (SCG) dans le cadre de l'application de la législation sur l'assainissement des sites pollués, en particulier dans la prise des décisions (décision en constatation (inscription au cadastre des sites pollués), décision d'investigation préalable, décision d'assainissement, décision en fixation de la clé de répartition des frais d'assainissement) et le suivi des procédures judiciaires. Il a également proposé des masques de décisions concernant les gravières.

Il a par ailleurs participé à la création de règlements sur les émoluments du service cantonal de protection de l'air (SCPA), du service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements ionisants (SPBR), du service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI) et du SCG en ce qui concerne la gestion du cadastre des sites pollués (seul ce dernier est déjà entré en vigueur).

Il a collaboré de manière active à la rédaction du rapport du Conseil d'Etat à la motion M 1562 concernant les Services Industriels de Genève (SIG), ainsi qu'à la réponse à une consultation lancée par le département de justice, police et sécurité relative à l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle partie générale du Code pénal suisse.

Il participe actuellement à la rédaction d'un règlement d'application de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols.

Organisation du service

Le SJPEN a été géré pendant les deux tiers de l'année par des juristes remplaçant la responsable et la juriste du service, toutes deux en congé maternité ou parental, sous contrôle du secrétariat général.

8.5 Protection de la nature

En 2005, le domaine de la Protection de la nature a poursuivi sa consolidation. D'une part, il a accueilli le service des amarrages et créé une capitainerie cantonale. Il a en outre procédé à des aménagements – rattachement de la thématique des arbres à la conservation de la nature et du paysage et regroupement de toutes les équipes d'entretien et d'exploitation afin d'optimiser les ressources et les compétences. A partir de 2006, les équipes seront regroupées dans l'entité Entretien, nature, forêts et formation.

Le déménagement du «siège» administratif du Service à la rue des Battoirs 7 a permis un regroupement bénéfique depuis 3 sites. Outre les facilités acquises dans les nouveaux locaux (superficie, cafétéria, etc.), une étape supplémentaire dans l'organisation a pu être franchie; l'interface entre le bureau et le terrain est meilleure grâce à la présence régulière des techniciens et contremaîtres. La surface à disposition a aussi facilité l'accueil de plusieurs stagiaires et ETC: sur ce dernier point, toutes les expériences (10 à ce jour) se sont révélées favorables et mutuellement enrichissantes.

Le volume des demandes et de certaines tâches a continué à croître (autorisations et préavis concernant les arbres et le traitement des plans d'aménagement). Afin d'optimiser les multiples activités, le travail d'identification des volumes et des prestations prioritaires se poursuit; des formations à la gestion de projet et au travail d'équipe ont été menées. Par ailleurs, le transfert sur de nouvelles applications informatiques a engendré de nombreuses heures d'adaptation, dans l'attente des économies d'échelle annoncées.

8.5.1 Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage

Missions et objectifs

Conformément au règlement d'application de la loi sur l'organisation du service, plusieurs prestations publiques ont été identifiées en rapport avec les 12 «politiques» (ou programmes) mentionnées dans le rapport 2004. Avec la création de la capitainerie cantonale, la gestion du domaine public lac et des ports représente un pôle supplémentaire en tant que tel depuis 2005.

Parmi ces diverses prestations publiques – en cours d'analyse dans le cadre de GEPilote – ou programmes d'actions, toutes connaissent un taux important d'activités et de partenariats. Les thématiques «arbres» et «agriculture-nature» ont connu des sollicitations dépassant parfois la capacité de réponse du service; des projets d'envergure, maintes fois repoussés, ont enfin initiés en 2005 dans les thématiques «paysage» et «forêts». Les implications sur le plan transfrontalier sont en augmentation dans la plupart des thèmes (sites protégés, flore, faune, pêche, paysage, aménagement, activités de plein air, éducation nature) par le biais de projets (Interreg III notamment).

Dans la phase de consolidation que connaît le service, les contacts avec certaines parties prenantes (en particulier les communes et milieux agricoles) ont pu être renforcés. Afin d'optimiser certains programmes, des enquêtes sur les fonctions sociales du patrimoine naturel genevois et des suivis sur les effets biologiques des mesures ont été enclenchées en 2005 (sites protégés, activités de plein air, réseaux agro-écologiques).

Milieux naturels et sites protégés

Les plans de gestion destinés à préserver des valeurs et vocations de chaque site protégé ou milieu digne d'intérêt (au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature -OPN) continuent d'être établis. La première phase de diagnostic et de définition des objectifs des gestion a abouti pour les trois objets initiés en 2004 (Bois d'Avault, vallon de La Laire, Les Bondex), ainsi qu'un

site particulièrement important en préparation depuis 2003: les Teppes de Verbois. Ainsi, la plupart des sites importants (une bonne douzaine) font actuellement l'objet d'un plan de gestion à un stade d'avancement différent selon les cas.

Une révision des règlements concernant la protection des milieux naturels et de la flore a été lancée; elle devrait aboutir à la fin du premier semestre 2006.

Enfin, un programme important de revitalisation de pâturages à l'abandon ou embroussaillé a été lancé. Des exploitants y développeront à nouveau une activité pastorale sur ces parcelles privées de l'Etat, moyennant le respect des conditions de gestion.

Flore

Plus de 1550 espèces de la flore sauvage ont été recensées dans le canton et un quart environ peut-être considéré comme rare ou menacé. La consolidation en cours d'une liste rouge cantonale avec les experts botanistes du Conservatoire et jardins botaniques de la Ville de Genève aboutira début 2006 à la publication d'un outil de gestion de la flore menacée du canton début 2006.

En ce qui concerne les plantes exotiques envahissantes, notamment la jussie et le séneçon, des interventions ont eu lieu sur des espèces encore peu représentées sur le canton afin de les éradiquer. Des actions ont également eu lieu sur des espèces comme l'ambrosie, la renouée du Japon et le buddleia. De plus, des fiches d'informations sur 7 espèces envahissantes ont été publiées à destination du public et des communes.

Arbres isolés

En 2005, la gestion de la végétation arborée a été rattachée à la Conservation de la nature et du paysage. En ce qui concerne les activités de base (cf. tableau), la tendance est en constante augmentation. Cette situation entraîne une augmentation des délais assortie parfois d'une diminution de la qualité globale des décisions rendues.

	2003	2004	2005
Requêtes d'abattage et d'élagage	2 525	2 785	3 000
Autorisations d'abattage et d'élagage délivrées	2 334	2 587	2 880
Refus	65	62	67
Dossiers de compensations ouverts	128	80	94
dont clos à satisfaction	30	45	36
Dossiers d'autorisation de construire	871	935	960
PLQ, Plan de site	25	31	60

Dans le cadre du **projet «inventaire des arbres»** pour lequel une méthodologie incluant le relevé d'informations pour la gestion dendrologique, mais aussi sur les valeurs faunistique ou d'habitats des arbres a été élaborée, le travail de géoréférencement se poursuit sur les secteurs représentatifs (campagne, urbain, parc).

Compte tenu des cas de **chancre coloré** découverts dans le canton durant ces trois dernières années, les interventions sur les platanes ont requis en 2005 des mesures de précaution toutes particulières.

Deux **tempêtes** ont frappé Genève durant l'été 2005 à une dizaine de jours d'intervalle (vents à plus de 130 km/h), provoquant de gros dégâts sur le territoire du

Canton. Ces conditions climatiques particulières ont provoqué une augmentation des demandes d'intervention des techniciens arbres par le SIS. Ces interventions d'urgence ne nécessitent pas de requête en demande d'abattage, et dès lors, s'ajoutent aux autorisations enregistrées.

Forêts

Conformément à la planification forestière – approuvée par la certification FSC et soutenue par la Confédération – les soins aux jeunes forêts se sont étendus sur 40 ha et les éclaircies dans les autres peuplements ont fourni près de 6 900 m³ de bois (6'700 en 2004).

La consommation de **bois-énergie** en bûche est en nette progression, pour la première fois les livraisons ont dépassé les 1'000 stères. La fourniture en bois par le service a permis de gérer quelques 106 ha de forêt. Cette exploitation traduit également le gros effort consenti pour la valorisation des produits forestiers: le montant total des recettes provenant de la commercialisation des bois se monte à près de Fr. 600'000.– (Fr. 670'000 en 2004).

Le volume de travail à fournir ne pouvant pas être entièrement assuré par les équipes du service, des entreprises privées sont engagées en complément, particulièrement pour le débardage des bois et partiellement pour les coupes et la préparation des assortiments vendus. L'équipe forestière assure la formation professionnelle de forestiers-bûcherons, deux apprentis de première année ont ainsi été engagés en automne.

Le **projet chêne** se poursuit: les nouvelles surfaces régénérées par voie naturelle (0.5 ha) ou par plantation (5 ha) se montent à 5.5 ha. La surface totale en régénération, tous types confondus, s'élève ainsi à une quarantaine d'hectares.

L'analyse des données de l'**inventaire forestier 2004** confirme la large présence d'essences devenues rares comme les ormes, les fruitiers sauvages et les alisiers. Les quantités de bois mort laissées sur le sol forestier correspondent aux exigences fixées par la certification FSC. D'autre part, la présence importante du public dans les peuplements est largement confirmée par le fait que 80% des placettes observées présentent des traces évidentes de passage.

Les résineux ont subi des attaques de bostryches typographes nettement plus importantes que les années précédentes.

La demande pour l'établissement de constats de nature forestière reste à son haut niveau de 2004, correspondant à l'évolution des demandes en autorisation de construire.

Faune

La gestion de la faune a connu une nouvelle année chargée, tant au niveau des espèces posant problèmes que des espèces menacées, sans oublier les conditions cadres pour la faune en général (corridors à faune, tranquillité en forêt, etc.).

En 2005, la situation reste satisfaisante sur le front du **sanglier**. Les dégâts à l'agriculture ont encore diminué, et la régulation systématique de ces dernières années a permis de ramener la population à un niveau supportable. Des tests ont toutefois montré que cette situation dépend

étroitement des actions de préventions mises en place par le service. Le bilan et les enseignements de la gestion de cette crise ont fait l'objet d'une modeste publication (Sanglier et compagnie n° 10) qui a été largement distribuée aux milieux concernés (naturalistes, chasseurs et agriculteurs). Le programme de recherche transfrontalier qui a fortement contribué à ce succès, arrive dans sa phase terminale, les dernières captures ayant eu lieu cet automne. Au total plus de 400 animaux auront été marqués dans l'Ain, la Haute-Savoie, le canton de Vaud et de Genève; une activité qui permettra de mieux comprendre leur comportement (déplacement et démographie).

On constate une hausse des dégâts de la part d'**autres espèces**, et en particulier les lièvres, dont la densité est très élevée dans la région Arve-lac. Des mesures de prévention ont été testées en cours de saison en vue de circonscrire ce phénomène. Le retour du cerf dans les bois de Versoix fait aussi l'objet d'un suivi particulier afin de définir la gestion à mettre en place, tant au niveau de la protection des cultures que de la gestion de la forêt. Toutes espèces comprises, les dégâts sont du même ordre de grandeur qu'en 2004 (Fr. environ 190'000.–). Suite aux nombreuses plaintes des pêcheurs, l'impact réel des oiseaux piscivores sur les espèces de poissons les plus sensibles (salmonidés de rivières) est en voie de quantification, avec le concours des gardes de l'environnement et des ornithologues.

Parmi les **espèces menacées** qui font l'objet de mesures spécifiques, 2005 a vu la mise en place de mesures de protection pour le faucon pèlerin et le guêpier d'Europe (deux espèces qui nichaient pour la première fois à Genève), ainsi que le démarrage de plans d'action pour deux espèces de reptiles très menacées au niveau suisse, la couleuvre vipérine, un serpent piscivore inoffensif, et la cistude d'Europe, une tortue aquatique. L'opération de renforcement de la dernière population de perdrix grise du canton se poursuit de manière très satisfaisante. Elle a permis la nidification d'au moins 25 couples, un chiffre qui n'avait plus été atteint depuis le siècle passé. Par contre, les mesures de gestion prises pour sauver nos espèces de papillons les plus rares ont eu des résultats contrastés, et devront être affinées dans les années à venir.

L'intérêt que portent la population et les médias à la faune ne faiblit pas. Les faits marquants de cette année comprennent notamment la première nidification du faucon pèlerin dans le canton, ainsi que les nombreuses interrogations et inquiétudes liées à la grippe aviaire. Enfin, comme les années précédentes, les missions liées à la gestion de la faune ont pu être menées uniquement avec la collaboration de divers stagiaires, auxiliaires et autres bénévoles.

En rapport avec la thématique faune, les gardes ont effectué un grand nombre d'actions de surveillance et de gestion, en particulier:

- régulation, capture et suivi du sanglier;
- comptages nocturnes de la faune;
- surveillance liée aux espèces protégées (chevêche, perdrix, etc.);
- régulation espèces diverses exotiques et cormorans;
- actions ponctuelles conjointement à l'ilotage pour inciter les agriculteurs à annoncer leurs problèmes.

Pêche

Le service poursuit ses efforts pour enrayer la dégradation de la faune piscicole dans les cours d'eau. Ces actions sont planifiées et organisées en étroite collaboration avec les pêcheurs représentés au sein de la Commission de la pêche et les services du Domaine de l'eau. Dans ce contexte, l'année 2005 a été marquée par la réouverture de la pêche dans l'Aire, après 20 ans d'interdiction pour cause de pollution excessive.

La statistique concerne l'année 2004, le dépouillement des carnets de pêche s'effectuant en janvier de l'année suivante.

L'analyse des quotas 2004 montre une certaine baisse du niveau de la **pêche au lac**, (884 tonnes en 2003 à 658 tonnes en 2004), mais ces variations annuelles sont habituelles et liées au climat (influence du vent, etc). Au niveau des amateurs, le nombre de permis annuels genevois délivrés pour la pêche au Léman est en légère baisse, soit 1600 contre 1826 en 2004. Il s'agit essentiellement de permis pour la pêche de la perche (1189 permis de 3^e classe).

En ce qui concerne la **pêche en rivière**, la situation reste mauvaise. La mauvaise qualité de l'eau d'une grande partie des cours d'eau empêche fortement la fraie naturelle et la croissance des salmonidés dans les petits cours d'eau. En 2004, il a été déclaré la capture de 1594 salmonidés (dont 98% de truites), contre 2762 en 2003, soit une diminution de 42% des captures par rapport à 2003. Cette baisse s'explique largement par l'introduction du nouveau règlement, qui limite les captures autorisées. Le nombre de permis annuels délivrés pour la pêche en rivière a par contre pu être stabilisé, soit 1061 en 2005 contre 1014 en 2004, ce qui s'explique entre autre par le succès du rempoissonnement réalisé dans le Rhône urbain et par la réouverture de la pêche dans l'Aire.

Comme chaque année, 300 000 jeunes truites, ombles et corégones ont été remis à l'eau dans les divers cours d'eau et dans le lac. La politique de repeuplement en poisson, qui utilise une grande partie des ressources du fonds piscicole, a fait l'objet d'une analyse systématique avec de la Commission de la pêche. Cet examen a permis de valider un certain nombre de modifications introduites ces dernières années.

Malheureusement, l'année 2005 a elle aussi été marquée par des **pollutions aiguës**. Une cinquantaine de pollutions ont été annoncées, dont cinq avec une mortalité avérée pour la faune piscicole. La Drize et son affluent principal, le ruisseau des Marais, ont notamment fait l'objet de trois pollutions successives en l'espace de quelques semaines, coûtant la vie à une grande partie du cheptel du cours d'eau. Les enquêtes menées en étroite collaboration avec le Domaine de l'eau ont permis de déterminer les causes, ce qui a permis une meilleure information permettant de prévenir ainsi des récidives.

Enfin, la collaboration avec le Domaine de l'eau et les Services Industriels de Genève s'est poursuivie dans le domaine de la **gestion du Rhône** et de ses richesses halieutiques et naturelles. Un tronçon du canal de fuite de l'usine de Verbois a été renaturé avec le concours du Fonds d'éco-électricité (CoGéFé) et les conséquences d'une modification de la gestion des sédiments en provenance de l'Arve (abandon des vidanges triennales) ont fait l'objet d'études approfondies.

En rapport avec la thématique pêche, les gardes ont effectué un grand nombre d'actions de surveillance et de gestion, en particulier:

- carnet de contrôle pêche, contrôle de l'application du nouveau règlement;
- repeuplement du lac et des cours d'eau;
- pêches électriques, de sauvetage et techniques.

Activités de plein air

Les quelque 330 km de chemins de randonnée pédestre sont régulièrement contrôlés et entretenus. Les déprédations restent importantes et constantes (en moyenne 20 par mois).

L'itinéraire de randonnée thématique circulaire du vallon de la Roulavaz qui avait dû être fermé sur la rive droite du cours d'eau pour des raisons de sécurité a été réaménagé sur 1'600 mètres. De nouveaux panneaux didactiques viendront compléter la restauration de ce sentier naturaliste très apprécié par le public.

Afin d'aboutir à une gestion plus cohérente et harmonieuse des quelque 80 **activités de loisirs** qui ont pour cadre la nature genevoise, les enquêtes entamées en septembre 2004 ont abouti en août 2005. Seules 4 activités sont identifiées comme nécessitant des interventions prioritaires (promenade avec chiens, VTT, cavaliers et pique nique sur des surfaces inappropriées). Le vallon de l'Allondon est le site naturel le plus sollicité mais également le plus fragile! Les efforts en matière d'information sont appréciés.

En ce qui concerne la thématique des **chiens**, le bilan du plan d'action 2002 a été dressé. Il montre que l'objectif d'information ciblée a été atteint: les dispositions légales sont connues de la majorité des détenteurs et les espaces de liberté utilisés. Les mesures entreprises dans le cadre du plan d'action permettent de diminuer de manière significative la divagation des chiens (et donc les impacts sur la faune sauvage). Il apparaît que l'information doit être complétée par la présence des gardes. La collaboration développée avec les acteurs du dossier sera poursuivie avec la participation du service à la Commission consultative en matière de gestion des chiens instaurée en 2005.

Capitainerie et gestion du lac

Au cours de l'année 2005, le service des amarrages et du domaine public a été intégré au service pour créer avec les gardes-ports la capitainerie cantonale, dont les tâches principales sont:

- la gestion de toutes les places à l'eau et à terre;
- la rationalisation à moyen terme de l'organisation des places dans les ports par une réorganisation des places (attribution / échange de places d'amarrage, gestion des prêts de place, etc);
- amélioration du service offert aux navigateurs genevois;
- délivrance des autorisations d'utilisation du DP Lac;
- facturation et suivi des taxes perçues lors de l'utilisation du DP lac.

Durant l'année 2005, les gardes-ports ont adressé 80 mises en demeure de remise en état de bateaux, accueilli 136 visiteurs, participé au renflouage d'environ 60 embarcations coulées suite à la bise (glace) de fin janvier.

Comme les années précédentes, il a été procédé au remplacement des chaînes d'amarrage (500 places) des platelages d'estacades et d'une passerelle sur le Rhône en plus de diverses opérations de dragage.

Suite aux détériorations provoquées par les fortes bises de novembre 2004 et janvier 2005, plusieurs protections en enrochements et différentes digues ont été remises en état. Par ailleurs, une nouvelle estacade fixe de 36 m a été réalisée au port de Versoix-Bourg.

Les travaux de nettoyage et de faucardage du lac, effectués selon le plan de gestion durant la période estivale, ont permis d'évacuer environ 100 tonnes de macrophytes et d'algues.

La Neptune

Les travaux de restauration de la barque se sont achevés selon les délais et conformément au budget, sans dépassement financier. Le chantier qui a duré 10 mois a été visité par 3'500 personnes et 250 groupes dont 62 classes. La cérémonie officielle du 6 septembre a permis de rendre la barque au public.

Gestion des cours d'eau

La Versoix, l'Hermance, la Drize, l'Aire, le Vengeron, le Gobé, l'Arande, le Nant d'Avril, le nant du Paradis, et l'Arve ont été entretenues tout particulièrement. L'entretien de la haute Seymaz a été diminué en prévision des importants travaux de renaturation.

Les travaux d'amélioration du cordon boisé et de l'espace lié à la rivière le long de la Seymaz urbaine s'est poursuivi cette année encore. Les bons contacts obtenus avec la fondation propriétaire de ce tronçon ont permis de transformer un peu plus de 1000 m² de surface engazonnée en prairie et en forêt en rive gauche. Deux places de jeux ont pu être construites.

Lors des forts vents du mois de juillet, il a fallu quelques trois semaines pour venir à bout des arbres qui s'étaient couchés ou appuyés sur des habitations ou encore contre d'autres arbres.

Le long des routes cantonales, l'entretien des arbres s'est poursuivi à l'instar de 2004; la pluviométrie étant relativement faible sur de longue période, les jeunes arbres plantés ont requis un suivi et un arrosage importants afin d'assurer leur reprise. La taille des platanes a nécessité cette année des mesures de précaution toute particulière compte tenu des cas de chancre coloré identifiés.

Les replantations liées aux travaux du tram se sont terminées sur la route des Acacias. Elles se poursuivent sur la route du Grand-Lancy et sur l'avenue des Communes réunies.

Aménagement

Dans le cadre des consultations interdépartementales sur les dossiers de construction, (les EIE et différents plans directeurs communaux ou de quartier), le service prépare une synthèse de préavis qui regroupe les considérations des différentes thématiques qui lui incombent. De plus, une coordination est établie avec les procédures en matière d'autorisations de l'art. 8 Lpêche, d'abatages ou de défrichements.

Parmi les quelques 200 dossiers traités en 2005, les importants projets d'infrastructures et les plans d'aména-

gement (du PAC au PLQ) ont largement occupés le service sur plusieurs domaines de sa compétence.

Agriculture

Le SFPNP coordonne le développement et la mise en place des mesures dans cinq réseaux agro-environnementaux (RAE ou agro-écologiques): COLVER, Champagne, Compesières, Trois-Nants, Meinier et Bernex, avec la collaboration du service de l'agriculture et des milieux et personnes intéressés. De nombreux objectifs recouvrant cinq thèmes – nature, agriculture, patrimoine, paysage et loisirs – sont visés. A ce titre, de nombreuses plantations de vergers, lignées d'arbres ou de haies basses ont eu lieu, totalisant plusieurs centaines d'arbres. Le suivi cantonal des mesures, ainsi que de l'atteinte des objectifs des projets, est en place. Il s'étendra sur les 5 ans à venir.

Education nature et communication

En 2005, le nombre de conférences de presse a diminué par rapport à l'année précédente. Le **Domaine Nature** est désormais reconnu comme une source d'information fiable dans ses registres de compétences. C'est spontanément que médias, associations, étudiants et scientifiques ont fait régulièrement appel au SFPNP donnant lieu à quelques 250 échos médiatiques et à la participation du service à des événements marquants. Le SFPNP a profité de ces nombreux événements pour sensibiliser la population genevoise en faisant découvrir la nature genevoise et les actions entreprises pour la protéger. Le site Internet reste également très apprécié et souvent visité, notamment pour ses possibilités d'inscription et de commande en ligne.

Perspectives

Sur le plan de la conduite et de l'organisation du Domaine nature, l'année 2006 promet des adaptations majeures sur le plan des applications informatiques (comptabilité, amarrages, etc.). Un enjeu et un chantier important reste la circulation de l'information entre les collaborateurs de terrain et du bureau. Le traitement des procédures relatives aux autorisations et préavis sera renforcé. La répartition entre tâches courantes et projets reste à affiner pour mieux cerner les priorités et les ressources relatives à y consacrer. L'approche GE Pilote par prestations devrait y contribuer. La centrale d'engagement et transmission sera au bénéfice de toutes les équipes du service (gardes, forestiers, capitainerie, équipes d'entretien).

Grâce aux récents remaniements départementaux, le domaine nature pourra intensifier la collaboration avec l'aménagement du territoire et les affaires extérieures: le devenir de la nature genevoise et des paysages de la région dépend en effet étroitement de celui de l'ensemble de l'agglomération transfrontalière.

Par ailleurs, le Domaine nature se prépare à marquer plusieurs jubilées en 2006: cela fait en effet 100 ans que le premier poste de responsable des forêts a été créé à l'Etat de Genève, 60 ans que les premiers postes de gardes cantonaux ont été établis et 40 ans que la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage a été promulguée. Outre la publication d'un nouveau plan d'action en remplacement de la brochure «Objectifs nature», plusieurs événements de communication marqueront ces jubilées.

Nature, sites, milieux, arbres et flore

A la suite, des chantiers importants comme la dernière phase de la remise en état des Teppes de Verbois et la gestion des marais de la Seymaz renaturés sont prévus.

Dans le prolongement d'une réunion de la LPN, il sera étudié la faisabilité d'un **parc naturel régional** sur territoire genevois. Plus généralement, la mise en place d'un **SINature** reste incontournable au vu des nombreux outils informatisés qui se construisent ou sont utilisés de toute part.

Forêts

La finalisation des plans d'aménagement et de gestion dotera le service d'**outils opérationnels** permettant une juxtaposition optimale des diverses utilisations de la forêt.

Les nouveaux modes de subvention de la **Confédération**, les conventions-programmes liés à la nouvelle péréquation financière intercantonale, arriveront dans une phase plus concrète.

Toujours afin d'assurer une gestion de la forêt la plus couvrante possible, le soutien à la **création d'associations** de propriétaires ou à l'extension des structures existantes sera poursuivi. Les projets locaux de chauffage au bois dans les communes représentent en cela des points de cristallisation très intéressants.

Faune, eaux et pêche

L'accalmie sur le front du sanglier sera mise à profit pour améliorer globalement la **gestion des dégâts** de la faune. L'accompagnement soutenu des agriculteurs par les gardes ou un mandataire spécialisé doit permettre d'améliorer la prévention et de limiter les dégâts.

Les projets engagés pour les **espèces menacées** seront poursuivis. Enfin, la problématique de la circulation de la faune dans le cadre de réseaux écologiques transfrontaliers sera intégrée aux projets d'aménagement du territoire du bassin genevois (par exemple le projet d'agglomération, les différents SCOT en cours, etc).

Activités de plein air

Suites aux nombreuses propositions issues des enquêtes menées en 2004-2005, un concept des activités de plein air est en cours de rédaction en collaboration avec les milieux et services de l'Etat concernés. Il sera présenté dans le courant de l'année 2006. Sur ce thème, les gardes seront engagés sur la base d'un plan de surveillance nouvellement élaboré.

Capitainerie, lac et ports

La capitainerie cantonale poursuivra sa réorganisation avec l'informatisation des places d'amarrage et des corps-morts ainsi que la mise en par voie de procédure des attributions des places d'amarrage. Un contrôle accru du droit d'usage du domaine public lac sera effectué avec l'établissement de conventions pour tous les objets utilisant le domaine public lac.

Aménagement

L'établissement d'une **carte territoriale de référence** permettant de visualiser les espaces ruraux avec leurs fonctions et leur identité, ainsi que les continuums biologiques et les réseaux assurant à la faune et à l'homme une mobilité douce, est une priorité au vu des attentes

exprimées dans de nombreux projets : Plan vert-bleu de la Charte d'aménagement du CRFG, projet d'agglomération, SCOTs, plans directeurs communaux et autres PAC, Genève Sud, zones agricoles spéciales, projets Interreg, etc.

Un gros enjeu se situe sur le **plan transfrontalier**, tant sur le plan de la reconnaissance du rôle des espaces ouverts et de leur préservation, que sur le plan juridique pour établir des outils permettant de gérer ensemble le patrimoine commun et les intérêts collectifs. Une approche comprenant le paysage sera proposée dans le cadre du projet d'agglomération.

Agriculture

De nouveaux Réseaux agro-environnementaux sont prévus, il s'agira de revoir la structure générale au niveau cantonal. Le développement de ces réseaux exigera une réévaluation des objectifs et des périmètres considérés.

8.6. Domaine de l'eau

La nouvelle organisation du domaine de l'eau fonctionne depuis 3 ans. Le seul changement organisationnel intervenu en 2005 est l'intégration au mois de septembre 2005 du service des constructions environnementales suite à la dissolution de la division de l'intervention et des exploitations.

La politique qualité du domaine de l'eau s'est poursuivie et les services certifiés ISO 9001 ont pu maintenir leur certification. Le laboratoire de la protection des eaux a renouvelé son accréditation avec succès. Deux autres entités non encore certifiées et/ou accréditées ont suffisamment avancé leurs travaux pour qu'une certification/accréditation puisse être envisagée en 2006.

Le groupement local de coopération transfrontalière, une première dans la région, a vu le jour en septembre 2005. Cet organe transfrontalier permettra de construire une galerie de transport des eaux usées du Pays de Gex sous la colline de Chouilly afin de les conduire sur le réseau primaire d'assainissement genevois. Les eaux usées du Pays de Gex seront traitées par la nouvelle station d'épuration du Bois-de-Bay pour laquelle un crédit d'investissement de 122 MF est demandé au Grand Conseil.

Le domaine de l'eau a entrepris une importante enquête de satisfaction auprès de ses clients et partenaires (communes, associations professionnelles et autres, mandataires, entreprises et citoyens, ainsi qu'auprès des services de l'administration).

Les résultats de cette enquête ont permis de faire plusieurs constats utiles pour l'orientation des tâches et priorités du domaine. Ainsi, plusieurs objectifs pour 2006 découlent directement ou indirectement de cette enquête.

Au plan législatif, le règlement d'application de la loi sur les eaux (L 2 05) a été élaboré et pourra être soumis au Conseil d'Etat au début 2006.

La cellule juridique a également été très active dans le domaine de l'attribution de concessions pour l'usage de l'eau (SERONO/Lac-Nation notamment) et dans la résolution de litiges dont moins de dix ont terminé en commission de recours.

Objectifs

- intégrer dans le fonctionnement du domaine les éléments issus de GE-Pilote;
- poursuivre et étendre les coopérations transversales, en tirant parti des synergies induites par la réorganisation du département;
- organiser la communication du domaine autour de publics-cibles bien identifiés;
- développer le site Internet en un outil productif et intégré afin de mieux répondre aux attentes des professionnels en facilitant les procédures administratives pilotées par DomEau;
- accueillir le service des constructions environnementales dans ses nouveaux locaux d'Aïre.

8.6.1 Service cantonal de la planification de l'eau

Missions

Les missions principales du service cantonal de la planification de l'eau sont les suivantes:

- assurer au premier chef la coordination des études et plans sectoriels ou particuliers du domaine de l'eau afin de garantir une action cohérente;
- diriger, pour les demandes d'autorisations et de préavis formulées au domaine de l'eau par d'autres organes de l'administration, l'entrée, la circulation, le cas échéant l'arbitrage entre les points de vues, et la rédaction de la synthèse constitutive à l'organe demandeur;
- élaborer et tenir à jour les plans directeurs cantonaux relatif à la protection et à la gestion intégrée des eaux, tels que prescrits dans les législations fédérales et cantonales;
- contrôler la conformité des projets, autorisations et décisions par rapport à la planification;
- diriger les études de portée générale du domaine de l'eau, d'entente avec les services concernés, lorsque le champ d'étude est à l'évidence interservices;
- prendre toute mesure d'information afin de donner à chaque collaborateur du domaine de l'eau la vision globale du domaine.

Organisation

Pour sa troisième année d'activité, le mode de fonctionnement du service est maintenant bien rôdé et stabilisé. L'effectif est stable, avec d'une part la prise d'un PLEND partiel d'un collaborateur et sa compensation par le transfert interne d'une collaboratrice à temps partiel au bureau technique du SIEau.

L'organisation comprend un directeur, un adjoint de direction, trois coordinateurs de bassin, un bureau technique du système d'information sur l'eau (SIEau) et un secrétariat, soit un total de 11 collaborateurs occupant 9,2 postes.

Une démarche qualité, en parallèle aux travaux liés à GE-pilote, a été réalisée, qui a permis d'identifier et de formaliser les procédures de travail du service. Cela permettra de rejoindre en 2006 le système qualité déjà en vigueur pour deux services et la direction du domaine.

Des travaux dans les locaux du service ont également permis de compléter ses infrastructures, qui sont maintenant parfaitement adaptées aux besoins.

Coordonner / autoriser et préavis / contrôler la conformité

Cette mission est assurée au profit de l'ensemble du domaine de l'eau. Une procédure de mise en circulation des dossiers à autoriser ou préavis permet à chaque entité du domaine de faire un préavis sectoriel. Les coordinateurs de bassin et l'adjoint de direction assurent au final la synthèse pour le domaine de l'eau, en garantissant la cohérence et la complétude de l'autorisation ou du préavis à délivrer. Le total des dossiers ainsi traités est stable, passant de 1203 en 2004 à 1216 en 2005. Il faut rajouter à ce chiffre les dossiers traités de manière simplifiée par le SPDE uniquement au niveau du rapport d'entrée de la police des constructions, soit 1750 dossiers supplémentaires. Les 1216 dossiers traités de manière complète se répartissent de la manière suivante:

Demandeur	Nombre de dossiers traités 2005	Nombre de dossiers traités 2004
DAEL – police des constructions	1095	1092
DAEL – aménagement du territoire	53	31
DIAE – études d'impact sur l'environnement	16	25
DIAE – géologie	3	4
DIAE – surveillance des communes	28	48
DIAE – SFPNP	–	1
DIAE – domaine de l'eau	21	2
Total	1'216	1203

Le service est également responsable de la tenue à jour du registre des droits d'eau. Dans ce domaine, 7 nouveaux dossiers ont été ouverts, dont trois sont encore en cours de traitement. L'effort initié en 2003 pour la mise à niveau du registre des droits d'eau est maintenant achevé.

Le domaine de l'eau est également amené, après les récentes modifications légales, à délivrer des autorisations en matière de déversements d'eau dans les cours d'eau et de travaux d'entretien importants sur ces derniers. 9 demandes de déversements dans les cours d'eau et 6 demandes d'entretien important ou dans des secteurs sensibles ont été déposées en 2005.

En lien avec la police des constructions, le service a repris pour le domaine de l'eau la responsabilité de la procédure AMS (autorisations de mise en service) en 2005, précédemment assurée par le service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC).

Planifier et étudier

- L'élaboration des **plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE)** représente l'activité de planification majeure du service. Elle se base sur la loi d'investissement 8804 en force depuis le début de l'année 2004. Plusieurs planifications partielles ont été réalisées, en vue de déterminer des emplacements de station d'épuration (STEP) à reconstruire et leurs bassins-versants. On notera en particulier celles concernant la future station d'épuration de Bois-de-Bay (projet de loi d'investissement en cours de traitement par le Grand Conseil), le

devenir de la STEP de Chancy, ainsi la faisabilité du raccordement des STEP vaudoises de la Terre Sainte sur la STEP d'Aïre. Cette dernière option a été abandonnée par les communes vaudoises au profit d'une STEP intercommunale.

- Concernant le projet général PREE, comprenant des études globales et six mandats régionaux, le mandat d'évaluation de l'urbanisation est en cours et sera achevé au 1^{er} trimestre 2006. Le choix des mandataires pour les PREE Seymaz et Aire-Drize a été effectué conformément aux règles des marchés publics. Deux autres PREE (Nant d'Avril et Allondon – Champagne, seront attribués au 1^{er} semestre 2006 et les deux derniers (Lac - rive droite et Lac - rive gauche) le seront au second semestre.
- Dans le domaine de la **gestion intégrée** des eaux, l'année 2005 a été mise à profit pour définir, en collaboration avec le service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE), les modalités de mise en œuvre des SPAGE (schémas d'aménagement, de protection et de gestion des eaux). Dans cette perspective et celle des PREE, un mandat de modélisation combinée cours d'eau / assainissement a été lancé sur les bassins versants Seymaz et Aire-Drize afin de disposer des indicateurs nécessaires à la prise de décision environnementale. Ces travaux préparatoires devraient amener à l'élaboration du premier SPAGE courant 2006.
- En collaboration avec la direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO) et la direction de l'aménagement du territoire (DAT), le service a initié la procédure de mise à jour de la **carte des cours d'eau** et de la carte des surfaces inconstructibles le long des cours d'eau. Au vu de la durée des procédures légales, ce travail sera achevé durant l'année 2006.
- Le service a également accompagné le **projet pilote d'exploitation des réseaux secondaires** d'assainissement par les services industriels de Genève. Ce projet a vu sa phase opérationnelle débiter en 2005, avec l'exploitation des réseaux de cinq communes (Avusy, Chancy, Lancy, Meinier, Puplinge) pour une durée de deux ans. Cette première année d'exploitation a donné entière satisfaction et six nouvelles communes effectueront la même démarche en 2006 (Aire-la-Ville, Avully, Cartigny, Choulex, Presinge, Satigny).

Informier

- après une année 2004 essentiellement consacrée à l'assainissement des eaux, le bureau technique du SIEau a recentré ses efforts en 2005 sur la **cartographie** des cours d'eau du canton. Une mise à jour du graphe «eau», faisant suite à de nouveaux relevés de la DCMO a été effectuée, ainsi que de nombreuses mises à jour de données et de cartes au profit du SECOE;
- pour la partie concernant l'**assainissement**, les procédures d'échange de données avec les différents partenaires sont maintenant opérationnelles et s'effectuent régulièrement à satisfaction. Le travail de mise à jour régulière de ces données représente une charge de travail importante pour les opérateurs en géomatique;
- après une formation adéquate, le bureau technique du SIEau assure depuis 2005 les mises à jour directes du site **internet** du domaine de l'eau;
- le service a également assuré la **réalisation, la tenue à jour et la diffusion des directives**, au profit de l'en-

semble des services du domaine de l'eau, en matière de protection des eaux et de gestion des réseaux d'assainissement des eaux.

Objectifs

Pour l'année 2006, les objectifs principaux sont les suivants:

- suite des travaux concernant les PREE, en particulier lancement des quatre des derniers mandats;
- réalisation en collaboration avec l'ensemble des services du domaine de l'eau du premier SPAGE sur le secteur Seymaz;
- adoption de la nouvelle carte des cours d'eau et de la nouvelle carte des surfaces inconstructibles le long des cours d'eau;
- accompagnement du projet pilote d'exploitation des réseaux secondaires par SIG;
- transfert de la prestation «cadastre technique du sous-sol» à la DCMO;
- amélioration de la procédure AMS au sein du domaine de l'eau, afin de renforcer les contrôles;
- mise en place de la base documentaire du domaine de l'eau;
- consolidation du système qualité initié en 2005.

8.6.2 Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives

Missions

Le service de renaturation des cours d'eau et des rives a pour mission de piloter le programme de renaturation des cours d'eau adopté par le Parlement. L'objectif central de ce programme consiste à restituer leurs fonctions naturelles aux rivières genevoises. La conservation ou la dynamisation de la faune et de la flore constituent l'un des objectifs prioritaires des projets de renaturation, tout comme la protection des biens et des personnes contre les crues.

Le programme de renaturation doit permettre aux 17 cours d'eau et leurs affluents englobés de retrouver une bonne qualité physico-chimique des eaux, compatible avec les différents usages que l'on peut en faire: baignade, pêche, etc. Il s'agit enfin, lorsque cela est possible, de maîtriser les débits afin de réduire les impacts des crues ou des étiages.

Le SCRER a en outre la responsabilité de piloter, pour la partie suisse, les contrats de rivière transfrontaliers sur l'ensemble du bassin versant hydrographique genevois.

Programme

Le deuxième programme de renaturation des cours d'eau et des rives, pour la période 2003-2005, est réalisé dans ses grandes lignes. Pour les différents cours d'eau du canton, l'année 2005 a été caractérisée par les actions suivantes:

L'Aire et ses affluents: le projet d'ensemble de revitalisation de l'Aire et de ses affluents a fait l'objet d'une large consultation des communes, commissions officielles et associations dans le courant du premier semestre 2005, alors que le chantier des mesures urgentes destinées à

améliorer rapidement la sécurité des villages de Lully et Certoux contre les crues de l'Aire, sans attendre la finalisation du projet de renaturation, s'est terminé à l'automne avec les travaux sous Certoux.

Un nouveau projet de loi d'un montant de 21.878.000 CHF, destiné à financer la deuxième étape des travaux de renaturation de l'Aire entre le pont de Certoux et l'aval du pont Lully a été déposé en avril au Grand Conseil ; la réalisation de ces travaux devrait assurer la sécurisation complète et durable de Lully et Certoux contre les crues extrêmes de l'Aire, et contre les inondations liées aux ruissellements des eaux pluviales.

Le Nant de Couchefatte: la première étape des travaux de renaturation de ce nant a été réalisée entre le Moulin Roget et l'usine hydroélectrique de Chancy-Pougny, sous forme de remise à ciel ouvert d'environ 800 mètres de cours d'eau actuellement sous tuyau. Cette opération a permis de protéger l'usine de Chancy-Pougny contre les crues du nant, de mettre en valeur les qualités paysagères du site, et enfin de réaliser des aménagements de milieux annexes favorables à la faune aquatique.

La Versoix: les travaux de réaménagement de la partie urbaine de la rivière (pont CFF – pont de la route CH) ont été réalisés entre mars et novembre. L'espace supplémentaire gagné par la rivière a permis d'améliorer son écomorphologie sur près de 500 mètres de distance, alors que la sécurité des biens et des personnes face aux crues a été restaurée.

La Seymaz: les travaux de revitalisation de la partie rurale de la Seymaz ont enfin démarré sur le tronçon Chambet-Touvière laissant entrevoir la renaturation de près de 2500 mètres de rivières, ainsi que la reconstitution d'une partie des anciens marais de Sionnet sur une surface de plus de 6 hectares. Ce plan d'eau permanent, conjugué à la construction d'une vanne sur la Seymaz permettra de mettre en place une gestion des eaux propre à sécuriser la partie aval du bassin versant, plus urbanisée.

Sur la partie urbaine, des travaux de revitalisation des berges et de valorisation du cordon boisé se sont poursuivis en rive droite du cours d'eau, dans le secteur du chemin de Mirany et de l'avenue de Bel-Air.

L'Arve: l'aménagement de trois seuils difficilement franchissables pour les poissons et les castors a été réalisé en début d'année, alors que la construction d'une passe à poissons sur le site de Vessy, en rive droite de l'Arve a été menée à bien en début de printemps, puis mise en eau en juin, avec un partenariat financier de SIG et du service cantonal de Géologie.

Soutien financier

Outre la mise en place et le suivi de projets, le service de renaturation apporte un soutien financier à de nombreux projets communaux, comme par exemple la renaturation du Nant de Sac, un affluent de la Drize (Troinex) ou celle du ruisseau du Pré-Gentil (Satigny), ou encore la sécurisation d'une passerelle sur le Vengeron (Pregny-Chambésy).

Sur le plan transfrontalier

L'ensemble des rivières genevoises, à l'exception de la Seymaz, font l'objet de quatre contrats de rivières transfrontaliers. Dans ce cadre, l'année 2005 a été marquée

par le démarrage de multiples actions sur territoire suisse ou français, avec parfois des financements franco-suisse.

Information

La communication contribue à la réussite et à l'appropriation des projets de renaturation. Divers panneaux d'information ont ainsi accompagné les chantiers en cours (Drize à Grange-Collomb, Seymaz Mirany, Versoix urbaine, Nant de Couchefatte). La fiche rivière de l'Arve a été réactualisée.

Le dossier pédagogique élaboré en collaboration avec le DIP, et destiné à l'information des scolaires sur les contrats de rivières, a été présenté dans plus de 80 classes primaires de la région franco-genevoise.

Perspectives

Programme

Un troisième programme de renaturation des cours d'eau, pour la période 2006-2009 sera proposé au Grand Conseil.

L'Aire: en cas de vote favorable par le Grand Conseil, la deuxième étape des travaux de renaturation de l'Aire et de ses affluents visant à sécuriser définitivement Lully contre les crues de l'Aire, et contre les inondations liées aux eaux de ruissellement, devrait démarrer au deuxième semestre.

Contrats de rivières: un 5^e contrat de rivières sera signé en janvier, le contrat du Sud-Ouest Lémanique. Il englobe notamment l'Hermance. Avec la signature effective de 5 contrats de rivières (Arve, Genevois, Foron, Pays de Gex et enfin Sud-Ouest Lémanique), la coopération transfrontalière poursuit son développement et va se concrétiser par une multitude de chantiers en faveur de notre environnement aquatique, des deux côtés de la frontière.

Actions d'accompagnements: conformément à la dynamique instaurée depuis 1998, le service de renaturation examinera l'opportunité de mener des études et des réalisations sur un certain nombre de cours d'eau où une renaturation paraît souhaitable. Un effort particulier sera à nouveau opéré en faveur des communes, afin de susciter de leur part, le montage de projets de revitalisation auxquels le canton sera disposé à contribuer.

8.6.3 Service cantonal de l'écologie de l'eau

Les activités du service ont été fortement orientées par le démarrage des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Il a fallu recueillir un grand nombre de données qui serviront au diagnostic du système d'assainissement et du milieu récepteur.

Les principes des schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) ont été établis et intégrés dans le projet de règlement d'application de la loi cantonale sur les eaux. Des outils de diagnostic permettant de fixer des objectifs pour les cours d'eau ont été développés de façon à être compatibles avec les PGEE et PREE.

Un accord de collaboration a été conclu avec le service de protection de la consommation afin d'optimiser et de rationaliser les capacités d'analyses de chacun des labo-

ratoires. Dans le même esprit, la collaboration avec les laboratoires de protection des eaux et de l'environnement des cantons romands s'est intensifiée au travers d'un réseau.

Métrologie des eaux résiduaires

Missions et objectifs

Cette entité a pour objectif de connaître les charges hydrauliques du réseau d'assainissement pour en diagnostiquer le fonctionnement général, vérifier l'efficacité de la mise en séparatif de secteurs ainsi que de détecter et comprendre les raisons d'éventuels dysfonctionnements.

Activités

- une importante campagne de mesures de débit sur le réseau primaire dans le cadre du PREE Allondon-Champagne a été menée de février à décembre 2005 sur 19 sites de mesures;
- dans le cadre du PGEE de la Ville de Genève, un partenariat a été conclu afin de réaliser des mesures sur 9 sites du réseau primaire entrant et sortant du secteur ville. Cette campagne de 6 mois permettra d'établir un bilan de production d'eaux usées intra-muros;
- un relevé exhaustif des déversoirs d'orage et de leurs caractéristiques a été effectué sur les bassins versants Lac Rive Droite et Lac Rive Gauche (125 ouvrages) conduisant à l'édition de cahiers contenant toute l'information sur le fonctionnement de ces ouvrages;
- suite à des mises en charges récurrentes du réseau primaire de Collonge-Bellerive, une campagne de diagnostic a été menée sur demande des SIG;
- des campagnes en pied de bassin versant pour mesurer l'efficacité de la séparation des eaux usées/eaux claires ont été conduites sur 6 mois à Charrot et dans un quartier de Plainpalais.

Dynamique des eaux

Missions et objectifs

Les objectifs de cette entité sont d'acquérir et de maintenir la connaissance hydrologique et hydraulique des cours d'eau afin de s'assurer que leurs régimes soient les plus naturels possibles tout en garantissant la protection des biens et des personnes. Les principales missions de cette entité sont: superviser la régularisation du niveau du lac et le respect des conditions liées à l'usage de l'eau (pompage, force hydraulique...), calculer et percevoir les redevances en découlant, établir scientifiquement les cartes de danger, de risques d'érosion et l'espace minimal des cours d'eau.

Activités

- l'année hydrologique 2005 présente un déficit annuel de précipitation d'environ 15% par rapport à la moyenne (1960-1990). Ces conditions exceptionnelles ont nécessité la publication d'un bulletin hebdomadaire des débits des cours d'eau à l'étiage ainsi qu'une surveillance accrue des débits résiduels pour vérifier le respect des concessions et autorisations de pompage;
- les cartes de danger du Foron et du Marquet sont terminées pour la situation actuelle. La carte des dangers de l'Hermance, entre le pont de Bourringe et le pont de la Douane, est en cours de finalisation.

- L'entité a piloté la demande de concession de l'usine hydroélectrique de la «Vieille Bâtie» sur la Versoix. Suite à la nouvelle concession de Chancy-Pougny, la méthode de calcul de la redevance a été adaptée à la nouvelle législation.
- en ce qui concerne le réseau de mesure hydrométrique plusieurs nouvelles stations de mesures, tant pluviométriques que limnimétriques, ont été installées, notamment dans le cadre des PREE/PGEE. Il a ainsi été possible de répondre à plus d'une centaine de demandes de fourniture de données hydrologiques;
- une expertise hydrologique et hydraulique est apportée aux projets du département tels que renaturation de cours d'eau, protection contre les crues, gestion des eaux de surface ainsi que dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers. Plus de 230 dossiers ont été étudiés pour préavis.

Qualité des eaux de surface

Missions et objectifs

L'objectif de cette entité est de contrôler, d'apprécier et de préavis en matière de qualité des eaux de surface et de leurs écosystèmes. Les campagnes de suivi des cours d'eau et du lac sont conçues et réalisées pour permettre de mieux appréhender les sources de pressions anthropogènes. Cette entité a aussi pour mission le contrôle sanitaire des eaux de baignade.

Activités

- suivi de la qualité des eaux rivières: Rhône, Arve, Allondon et affluents, Versoix, ruisseau des Charmilles, nant des Crues-Eaumorte et Petit Lac;
- surveillance de la qualité sanitaire des eaux des piscines (~250 contrôles pour 113 établissements) et des lieux de baignade (~500 contrôles pour 30 accès publics au Petit Lac);
- rédaction de rapports sur la qualité de la Seymaz, de l'Aire et de la Drize;
- application des modules «Ecomorphologie», «Aspect général», «Diatomées» et «Chimie» du Système modulaire gradué de la confédération (OFEFP);
- réalisation du projet «Ecole – les petits animaux de nos rivières» (10 classes);
- examen des dossiers soumis pour préavis (plus de 120 dossiers).

Laboratoire de la protection des eaux et de l'environnement

Missions et objectifs

Le laboratoire offre au domaine de l'eau et à l'administration cantonale l'outil d'analyse physico-chimique. Spécialisé dans le domaine de l'environnement, il fournit, de plus, ses prestations dans le cadre de la recherche des causes de pollutions, des problématiques émergentes et de l'application par d'autres services cantonaux des législations environnementales.

Activités

- campagne de surveillance du lac et des rivières: Le laboratoire a réalisé des analyses de phytosanitaires (~5000), des éléments traces (1 à 60 analyses sur

~830 échantillons) et des éléments majeurs (~7200). Un effort particulier a été apporté afin d'actualiser et d'élargir la liste des produits phytosanitaires. De plus, une campagne d'analyses a été initiée pour établir un état des lieux de la problématique émergente des micropolluants dans les grands réservoirs d'eau (Nappe et lac) et les rejets des principales STEP du canton;

- analyses d'eaux usées: Des analyses physico-chimiques des éléments majeurs dans les eaux usées ont été réalisées dans le cadre des contrats d'autocontrôle des STEP; au profit du SEVAC pour contrôler les rejets des industries; comme appui scientifique aux inspecteurs de la police de l'eau lors de pollutions et comme participation à des campagnes d'études en particulier liées aux PREE et PGEE;
- mesures in situ: Le laboratoire surveille actuellement les eaux de rejet de deux grandes zones industrielles (ZIMEYSA et ZIPLO), il mesure en continu la qualité de l'eau dans trois rivières (Allondon, Aire et Versoix) et réalise un suivi de l'évolution de la température dans le Rhône, les Eaux froides et les Eaux chaudes;
- mise en place d'un fonctionnement commun et cohérent, basé sur le système accrédité, entre les deux parties du laboratoire qui restent toutefois situées sur deux sites séparés (Aire et Ste Clotilde);
- le LPEE a également signé en 2005 un accord de collaboration avec le Service de Protection de la Consommation (SPCo). Dans ce cadre-là, il a effectué des analyses d'éléments traces (1 à 60 paramètres sur ~500 échantillons). Il a de plus contribué activement à la mise en place du réseau des laboratoires romands de protection des eaux (Lab'Eaux).

Perspectives

- mise en œuvre de la phase diagnostic des SPAGE pour les bassins de l'Aire, la Drize et la Seymaz;
- amélioration des conditions de travail de la cellule métrologie;
- étude pour l'établissement des cartes de danger de l'Arve et du Rhône urbain ainsi que du Gobé et du Vengeron;
- intégration au sein de l'Etat des outils développés pour la détermination de l'espace minimal des cours d'eau et du modèle intégré assainissement – cours d'eau;
- poursuite des collaborations en matière d'analyses environnementales;
- analyses des prestations du service et du domaine au travers de Ge-Pilote.

8.6.4 Service cantonal de l'évacuation de l'eau

Le service cantonal de l'évacuation de l'eau (SEVAC) est l'autorité de surveillance en matière d'évacuation et de traitement des eaux du domaine bâti. A ce titre, il applique les législations fédérales et cantonales en matière de rejets dans les eaux issues des activités humaines, artisanales, agricoles et industrielles.

Le service est composé de deux sections: la section «réseau et raccordement», basée à la rue David-Dufour, et la section «inspection de la protection des eaux», basée à Aire.

Le service applique un système de management de la qualité avec la direction du Domaine de l'Eau et une partie du service cantonal de l'écologie de l'eau (SECOE). Dans ce cadre, il est au bénéfice d'une certification ISO 9001 et a passé avec succès l'audit annuel de surveillance en novembre 2005.

Réseau et raccordement

Missions

- instruit les dossiers et délivrer les préavis relatifs aux conditions de raccordement sur les réseaux publics dans le cadre des procédures d'autorisation de construire, d'études d'impact, de plans de zone, de plans localisés de quartier;
- contrôle «in situ» la conformité des raccordements des biens-fonds privés sur les réseaux publics dans le cadre des opérations de mise en séparatif d'un quartier (chantiers communaux) et dans le cadre d'autorisation de mise en service (AMS) pour les nouvelles constructions;
- supervise les réalisations du réseau primaire cantonal, des réseaux secondaires communaux et collectifs privés (validation des projets, préavis de l'autorisation de construire, suivi de l'exécution des travaux, traitement des décomptes financiers, validation et gestion des cadastres des réseaux d'assainissement);
- supervise les plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE);
- renseigne le public et les mandataires professionnellement qualifiés au guichet de renseignement.

Activités

Enfin, dans le cadre de sa mission de contrôles «in situ», le service attribue depuis juin 2003 des mandats de contrôles à des bureaux privés, c'est ainsi que la quasi-totalité des nouveaux raccordements en séparatifs effectués dans le cadre des chantiers communaux d'assainissement sont aujourd'hui contrôlés.

Grâce à la modification en début d'année du règlement d'exécution de la loi sur les eaux stipulant que les frais de réalisation d'installations collectives privées d'intérêt local excédant un certain seuil pouvaient être pris en charge par la commune concernée, une trentaine de projets initiés par le SEVAC ont pu être lancés ou réactivés. La réalisation de ces projets permettra de finaliser la séparation des eaux dans des périmètres équipés en séparatif sur le domaine public mais où subsistent des secteurs en unitaire sur le domaine privé.

Les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) des communes sont en phase de démarrage. Issus de la législation fédérale et cantonale, ces PGEE ont pour but d'établir un diagnostic des systèmes d'assainissement existants en vue d'établir une planification technique, financière et environnementale intégrant le milieu récepteur. Dans un souci de rationalisation et afin de simplifier la coordination avec les plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) établis par le canton, un certain nombre de communes se sont regroupées pour effectuer ces PGEE. Le démarrage des PGEE se fait en fonction du planning approuvé par la Confédération en vue de l'octroi de subventions fédérales. Ainsi, à fin 2005, 12 PGEE concernant 27 communes et l'Aéroport International de Genève sont en cours d'étude et 5 PGEE concernant 14 communes

sont en cours d'adjudication ou de présélection. Le SEVAC est fortement impliqué dans l'élaboration et la validation des cahiers des charges ainsi que dans le suivi de ces PGEE.

Perspectives

En 2006, la totalité des PGEE des communes genevoises aura démarré. Le SEVAC aura un rôle important à jouer dans le suivi et la validation des différentes étapes de ces études et leur coordination avec les PREE. Par ailleurs, la mise en œuvre et le suivi des projets d'installations collectives privées démarrés en 2005 demanderont un fort engagement du SEVAC.

Inspection de la protection des eaux

Missions

Cette section instruit les dossiers et émet les préavis dans le cadre des autorisations de construire pour les installations de traitement et de protection des eaux (industries, séparateurs d'hydrocarbures et de graisse, stockage de liquides pouvant polluer les eaux, installations agricoles, évacuation des eaux de chantiers, installations particulières d'épuration des eaux...).

Elle assure ensuite les contrôles de conformité de ces installations en vue de la délivrance de l'autorisation de mise en service (AMS) ainsi que le suivi ultérieur des entreprises et de leurs équipements. Ces contrôles ont pour but:

- de vérifier la qualité des eaux déversées par les activités humaines, artisanales, industrielles et agricoles;
- de contrôler les moyens de prévention mis en place;
- d'exiger un assainissement des installations non conformes;
- de donner des directives d'épuration pour les assainissements individuels hors zone de construction.

Cette entité assure aussi un piquet d'intervention en cas de pollution des eaux toute l'année 24h sur 24h ainsi que les missions de police de la protection des eaux, conformément à l'article 49 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Cette permanence fournit l'assistance technique aux services d'intervention de premier échelon et assure les investigations subséquentes relatives aux atteintes aux eaux, la détermination des responsabilités, au besoin le prononcé de sanctions ainsi que le suivi du dossier.

Activités

Le **relevé des points de rejets** dans les cours d'eau accompagné d'une analyse rapide de la qualité de l'eau s'est poursuivi cette année sur les **cours d'eau affluents de la rive gauche du Rhône**.

Cette année, les activités de contrôles-police, de présences sur le terrain et les patrouilles de police de la protection des eaux qui représentaient un important investissement en heures d'ilotage «*in situ*» ont été menées de manière plus ciblée afin de diminuer les coûts engendrés par cette prestation.

La nouvelle activité de constat et d'**enlèvement des constructions illégales** en bordure des cours d'eau a débuté sur La Seymaz par les constats de terrain et le montage des dossiers.

Des **actions de sensibilisation** ont été menées. Il s'agit notamment de l'envoi d'une directive cantonale sur l'entretien des bateaux de plaisance à l'ensemble des propriétaires de bateaux et d'une information générale aux exploitants agricoles.

Dans un objectif général de **rationalisation**, les activités ne relevant pas spécifiquement des domaines métiers «eau» ou de contrôles-police ont fait l'objet d'une réorientation vers le secteur privé ou vers le service compétent.

Interventions lors de pollution	125
Contrôles d'entreprises et de chantiers	370
Dossiers d'autorisation traités	1150
Mises en demeure envoyées	310
Nouveaux chantiers communaux engagés	25
Mandats de contrôles attribués	34
Certificats de conformité délivrés dans le cadre de chantiers communaux	450
Dossiers AMS* traités	600
Contrôles de conformité AMS* «in situ»	90
Rives de cours d'eau prospectées (en km)	87
Exutoires recensés	213
Prononcés de sanction	23

*AMS = Autorisation de Mise en Service

Statistiques

Perspectives

L'abrogation de l'ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) prévue en juin 2006 engendrera une modification des activités liées au contrôle des installations de stockage avec un transfert de responsabilités vers les propriétaires.

Le relevé des points de rejets dans les cours d'eau se poursuivra sur l'extrême ouest du canton (la Laire, l'Allondon et leurs affluents). Ainsi, en 2006, l'inventaire des points de rejets sera terminé pour la totalité des cours d'eau du canton, à l'exception du Rhône et de l'Arve ainsi que de ceux situés sur la commune de Céligny.

8.7 Division des exploitations et de l'intervention

Début d'année, la division des exploitations et de l'intervention dirigeait encore les activités de plusieurs services. Dans le courant de l'année, le service cantonal des constructions environnementales a rejoint le domaine de l'eau, le service de sécurité a été rattaché aux ressources humaines; demeurent encore le site de Châtillon et le service cantonal d'intervention environnementale, aujourd'hui sous la houlette de la directrice du service de la protection de l'air. En 2006, la division n'existera plus.

En 2005, la division est intervenue dans le cadre de plusieurs commissions.

La **Commission interdépartementale chargée d'établir un inventaire des installations à risques majeurs** (CIRMA) s'est réunie en février 2005 pour traiter de plusieurs dossiers dont l'établissement d'un préavis pour l'aspect «analyse de risques» dans un projet de construction de villas mitoyennes à proximité de l'entreprise Givaudan. Concernant le projet de transport en commun Cornavin-

LaPraille-Eaux-Vives (CEVA), il a été décidé de proposer un préavis cantonal en temps opportun.

Le directeur de la DEI a participé aux séances du jury de la **Commission consultative de la solidarité internationale** jusqu'à son départ en septembre 2005. Les dossiers examinés présentaient des projets de prévention de maladie cardio-vasculaire, de réhabilitation de bâtiments, d'éducation, de construction d'écoles au Cambodge, Brésil, Burkina Faso et Roumanie.

Dans le cadre du **Forum d'Engelberg** dont le sujet 2005 avait été choisi par Monsieur le Ministre Hubert Curien «Language and the future» le directeur de la DEI a présenté un exposé sur les risques techniques et les pièges du langage. En 2006, la conférence portera sur la biologie des systèmes.

Le directeur de la division a participé à la 44^e session plénière de la **Commission internationale pour la protection des eaux du Léman** (CIPEL) qui a, entre autres:

- présenté ses rapports d'activités notamment sur la **collaboration franco-suisse** des centres d'intervention en cas d'accident par les hydrocarbures ou autres substances;
- soumis son bilan à mi-parcours du plan d'action 2001-2010 en faveur du Léman, du Rhône et de leurs affluents, et son bilan de la campagne 2005 de sensibilisation aux phosphates dans les détergents;

En temps que chef A/C, le directeur de la division a participé à l'examen des dossiers confiés à la **Commission exécutive OSIRIS**, touchant les exercices conjoints tels que Salvataggio et l'exercice sur le Léman. Le directeur de la division a travaillé aussi sur les problèmes de pannes de courant et les modalités de concertation et d'application en cas de survenance d'événements majeurs, ainsi qu'en cas d'événements NBC, lors d'interventions dans des tunnels (évacuations, transport de marchandises dangereuses). Le directeur de la division a été mis au courant sur l'état d'avancement du projet d'installation du nouveau système d'alerte cantonal dont plusieurs sites sont déjà opérationnels. Enfin, il a été prévu que tous les partenaires OSIRIS puissent consulter le projet de loi d'application des dispositions fédérales sur la protection de la population en cours.

8.7.1 Service cantonal des constructions environnementales

Aménagements des cours d'eau

La mission de gestion des cours d'eau (sauf le Lac) a été transférée, le 15 septembre 2005, au service de renaissance. Le service des constructions environnementales a, cependant, gardé la maîtrise d'ouvrage de deux projets sur la Drize:

Protection des berges de la Drize et du Nant de la Bistoquette.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité face aux crues de plus en plus brusques de la Drize. Le réaménagement de berges endommagées par des constructions illégales et la préservation des cheminements de détente le long de ce beau cours d'eau sont également au programme.

Le projet a été mis à l'enquête en octobre 2005 et devrait se réaliser dans le courant 2006.

Mesures de protection contre les crues à Troinex-Grand-Cour

Les habitations bordant la Drize à Troinex-Grand-Cour sont situées en zone de danger dû aux crues. La loi sur les eaux l'Etat oblige à proposer des mesures de protection. L'étude de ces travaux qui devraient se réaliser en 2006 a été menée dans le cadre du contrat de rivière du Genevois.

Lac

- suite à l'arrêt de l'entretien du port Lachenal construction d'un nouveau débarcadère le bateau de l'institut Forel à Versoix;
- poursuite de l'étude, en collaboration avec la Ville de Genève, d'un projet de réaménagement de Baby-Plage pour augmenter son attractivité;
- lancement d'un projet de débarcadère pour les Mouettes genevoises à Chateaubriand.

Système d'alerte en cas d'intempéries

Douze événements météorologiques marquant ont fait l'objet d'une alerte météo transmise par MétéoSuisse à la Cellule Intempéries de Genève. Ce nombre est largement supérieur à celui de ces dernières années et a mobilisé de manière importante les membres de la cellule.

Assainissement

Les travaux de raccordements du village de Dardagny sur la station d'épuration de la Plaine se poursuivent et devraient s'achever en 2006.

La nouvelle station d'épuration d'Aire II mise en service en 2003 continue de faire l'objet de travaux de finitions.

Le site pour la construction d'une nouvelle station d'épuration destinée à remplacer celle de Nant-d'Avril a été choisi. Sa construction ainsi que celle du réseau d'amenée des eaux de France pourrait débuter en 2006.

Gestion de déchets

Le nouvel espace de récupération des déchets au chemin des Chânets sur la commune de Bellevue a été inauguré et mis en service alors qu'un deuxième à la Praille, sera terminé en 2006.

8.7.2 Site de Châtillon

Missions

Le Site de Châtillon est chargé de l'exploitation des installations suivantes:

- la décharge elle-même, prévue pour le stockage définitif des mâchefers provenant de l'usine des Cheneviers, ainsi que de divers résidus imputrescibles;
- l'installation de compostage, qui traite les déchets organiques;
- l'installation de méthanisation des déchets organiques;
- l'installation de traitement des matériaux extraits des sacs de routes (ITMR).

Les espaces de récupération (ESREC's) de Châtillon et des Chânets (ouvert en novembre 2005), dont le but est de mettre à disposition des ménages du canton des lieux

permettant d'évacuer les déchets triés en vue de leur valorisation.

Activités

Cette année, l'activité du service s'est concentrée sur les réalisations suivantes:

- mise en place d'une comptabilité analytique du site, installation par installation et pôle par pôle conformément aux conclusions du rapport d'audit de gestion établi par l'ICF (trois centres de responsabilités distincts);
- poursuite, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, d'une filière bois-énergie issue du recyclage des gros bois et souches arrivant sur le site;
- finalisation des études préliminaires concernant l'extension, assainissement, du pôle vert actuel pour le porter à la capacité demandée par le plan cantonal de gestion des déchets 2003-2007;
- poursuite des collaborations déjà en cours avec d'autres installations de compostage romandes pour permettre une meilleure gestion des surplus arrivant sur le site;
- finalisation de la première étape de l'étude destinée à vérifier le respect des contraintes Osit en matière de pollution (la décharge ayant été inscrite dans le cadastre des sites pollués);
- mise en place des infrastructures nécessaires au suivi environnemental du site;
- recherches de nouveaux débouchés pour les produits finis (compost 10/40 en filière bois énergie ou autre), ainsi que la poursuite des démarches pour arriver à une éventuelle valorisation des divers refus de criblage;
- préparation et la mise en œuvre de la procédure d'appels d'offres et d'adjudication, selon les critères liés à l'AIMP, pour les marchés concernant l'exploitation, le transport et le traitement des déchets collectés sur les espaces récupération.

Principaux chiffres

Les principaux tonnages de déchets reçus sur le site figurent sur le tableau ci-après.

Certains chiffres concernant le pôle vert sont significatifs:

Le pôle vert a reçu globalement 22'677 tonnes de déchets (en 2004, 21'524 tonnes), des chiffres à la hausse qui confirment l'augmentation constante des efforts.

Les installations sont dimensionnées pour une capacité nominale de 17'000 tonnes de déchets frais par an. Grâce à toutes une série d'adaptations de l'exploitation, et malgré le fait que l'usine de méthanisation n'atteindra finalement pas les capacités promises, elles ont atteint leur objectif; à savoir 16'944 tonnes. A cela, il convient d'ajou-

Décharge et ITMR (pôle décharge)

	2002	2003	2004	2005
Matériaux stockés sur la décharge totalité (en tonnes)	30965	29415	32'730	33'037
Mâchefers stockés sur la décharge (en tonnes)	22952	19645	21'300	21'884
Résidus de sacs de routes (en tonnes)	5091	4783	4950	5'093

Installation de traitements des déchets organiques (pôle vert)

	2002	2003	2004	2005
Déchets reçus sur le pôle vert (en tonnes)	20597	19397	21'525	22'677
Totalité des déchets frais traités sur le pôle vert (en tonnes)	17227	13184	18'700	16'944
Totalité des déchets non traités à Châtillon (en tonnes)	4482	7789	3'550	4'332
Déchets frais traités à l'installation de compostage (en tonnes)	10285	9788	13'830	9'888
Totalité des déchets traités à l'installation de compostage (en tonnes)	13134	10044	15'985	13'241
Déchets frais traités à l'usine de méthanisation (en tonnes)	6942	3438	4'864	7'055
Déchets non traités envoyés à l'usine des Cheneviers (en tonnes)	2436	1397	30	0
Déchets non traités envoyés dans une autre installation de compostage (en tonnes)	2045	6391	3520	4'332
Troncs et souches valorisables reçus (en tonnes)	861	881	765	722

Les espaces de récupération (ESREC's)

L'espace de récupération de Châtillon reste très attractif pour la population et sa fréquentation est en constante augmentation. 6'725 tonnes de déchets ont été collectées cette année, ce qui représente une augmentation de 24,9% par rapport à l'année 2004 (5'383 tonnes).

Dès novembre l'ESREC des Chânavs a été mis en service, 64 tonnes ont déjà été collectées.

Déchets principaux	2002	2003	2004	2005
Déchets reçus sur l'ESREC (en tonnes)	4233	4945	5383	6'789
Métaux (en tonnes)	486	589	564	582
Encombrants (en tonnes)	1042	1192	1217	1'563
Bois (en tonnes)	640	744	869	1'137
Gravats (en tonnes)	1412	1550	1568	2'126
Carton/papier (en tonnes)	216	225	320	335
Déchets verts (en tonnes)	436	645	844	1'046

Vente de produits et production

L'écoulement du compost fin 0/10 mm a été très important, principalement grâce à la mise en place d'accords avec l'agriculture locale.

La production et la vente de courant électrique n'a jamais été aussi importante, ceci à l'optimisation constant de l'exploitation de l'usine de méthanisation.

	2002	2003	2004	2005
Compost 0 / 10 mm (en tonnes)	4014	4575	3909	6'107
Gaz méthane (CH ₄) produit l'usine de méthanisation (en m ³)	465908	259080	344631	304'154
Energie électrique produite l'usine de méthanisation (en kW)	575983	260676	457001	718'501

Objectifs

- suite de la mise en place du suivi environnemental;
- diminution le plus possible les nuisances pour le voisinage;
- finalisation des études d'agrandissement du pôle vert (projet définitif);
- lancement de l'étude pour l'assainissement de la décharge (site pollué, à assainir selon les directives Osit);
- mise en service de l'ESREC de la Praille;
- recherche de débouchés supplémentaires pour la valorisation et l'écoulement des produits finis.

8.7.3. Service cantonal d'intervention environnementale

Missions

Pour donner suite aux démarches entreprises en 2004 afin de préciser les missions et l'organisation du Service cantonal d'intervention environnementale (SCIE), trois rapports (Rapport d'étude détaillée pour l'adaptation et l'organisation du SCIE du 10 février 2005; Plan quadriennal de la montée en puissance du SCIE du 26 avril 2005 et missions et organisation du SCIE du 30 novembre 2005) ont été élaborés en 2005 donnant une bonne analyse des besoins en matière d'intervention environnementale. Les missions du SCIE ont ainsi pu être définies:

- constituer une entité d'appui scientifique et technique capable d'offrir aux corps d'intervention (SIS, SSA, police) l'assistance requise pour prévenir ou réduire les dangers de nature nucléaire, biologique et chimique (NBC), dans le cadre de la protection de l'environnement;
- prendre en charge des projets spécifiques de prévention des risques NBC et représenter le canton dans les commissions et les groupes de travail ayant trait à la protection contre ces dangers;
- contribuer aux activités de prévention des risques NBC des services spécialisés de la protection de l'environnement.

Priorités

Outre l'élaboration des bases de réflexion qui ont permis de définir les missions et l'organisation du service, les objectifs principaux de l'année 2005 ont été:

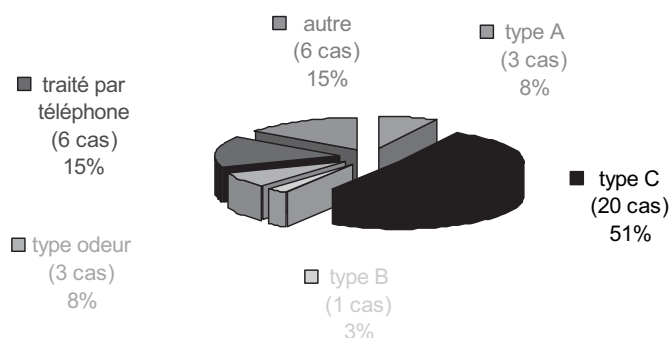
- assurer la permanence fournissant l'appui scientifique et technique aux corps constitués d'intervention;
- finaliser les projets en cours, notamment celui concernant le démantèlement des paratonnerres radioactifs;
- assurer la formation continue des collaborateurs et collaboratrices.

Activités

Interventions du SCIE en cas de sinistre

Durant l'année 2005, le SCIE a participé activement à 39 interventions. Le graphique ci-dessous présente la répartition des interventions de type chimique (C), biologique (B), atomique (A), celles faisant suite à une plainte concernant des odeurs (type odeur), celles traitées directement par téléphone et celles qui ne peuvent être classées dans aucune de ces catégories.

Distribution des interventions par domaine



Achèvement du démontage des paratonnerres radioactifs

En 2001, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a demandé aux cantons d'examiner la problématique des paratonnerres radioactifs installés dans divers cantons romands. Un recensement effectué à Genève a permis de localiser 75 appareils de ce type. Les démontages ont commencé à fin 2002 et se sont poursuivis jusqu'à mi-2005, date à laquelle le dernier paratonnerre a pu être démonté. A l'heure actuelle, l'ensemble des déchets radioactifs a été éliminé à l'Institut Paul Scherrer à Villigen.

Mise en place d'un labo B pour la région ouest

En avril 2003, l'OFSP s'adressait aux chancelleries cantonales afin que les cantons présentent un plan de travail pour mettre en place un réseau de laboratoires régionaux capables d'effectuer les analyses nécessaires en cas d'événement de type biologique touchant à la fois l'environnement, la santé animale et la santé humaine. En Suisse romande, les laboratoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et les laboratoires du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ont établi un partenariat afin de proposer la mise en commun de leur capacité d'analyse pour établir un «laboratoire régional Ouest» servant les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et éventuellement Neuchâtel. Le 11 avril 2005, les délégués au comité de coordination national ont transmis à l'OFSP le rapport sur la mise en place du laboratoire régional Ouest. Les autorités cantonales concernées doivent maintenant s'entendre pour assurer le financement du projet et décider de son lancement.

Perspectives

En 2006, le service se concentrera sur la réorganisation de ses activités et sur l'optimisation de ses méthodes de travail afin d'assurer la professionnalisation de ses activités. Le SCIE se concentrera en particulier sur les points suivants:

- le service de piquet du SCIE, assumé actuellement par quatre intervenants, étudiera les moyens d'un rapprochement avec la permanence assurée par l'Inspection de la protection des eaux du Service cantonal de l'évacuation de l'eau, l'objectif étant de n'avoir plus qu'un seul service de piquet capable d'assister les corps d'intervention aussi bien dans les domaines NBC que pour la protection des eaux. Ce rapprochement exigera très probablement une formation poussée pour tous les intervenants;
- une série de procédures de travail sera mise en place pour formaliser les activités, en particulier l'élaboration de rapports et de concepts d'intervention;

- le SCIE contribuera à la réflexion concernant les missions et l'organisation de la cellule NBC du dispositif OSIRIS.

8.8 Mobilité

Tram et bus

Le DIAE a poursuivi tout au long de l'année sa mission de **suivi du contrat de prestations 2003-2006** entre la République et Canton de Genève et les Transports publics genevois (TPG) par le biais d'un outil de monitoring, également appliqué aux CFF (trafic régional) et aux Mouettes genevoises. Ces trois opérateurs forment la communauté tarifaire intégrale Unireso. L'objectif de l'augmentation de l'offre de 20% à atteindre à l'issue du Plan directeur 2003-2006 du réseau des transports publics sera très certainement dépassé. Parallèlement, le Plan directeur 2007-2010 était rédigé en vue de son adoption par le Grand Conseil en 2006.

En 2005, la population a pu profiter notamment de la mise en service de la **nouvelle ligne de tram 15** Lancy-Pont-Rouge - Plainpalais - Cornavin - Nations et du prolongement de la ligne 3 jusqu'au Grand-Saconnex. Plusieurs lignes de bus ont été renforcées, comme la ligne 29 pour assurer une meilleure desserte Meyrin - Cornavin - Molard, la ligne 28 dont les fréquences sont coordonnées avec la ligne RER à la nouvelle halte ferroviaire «Genève-Sécheron» (mise en exploitation de la 3^e voie ferroviaire Coppet-Genève), la ligne 7, la ligne 20, la ligne 42, etc. Au 11 décembre 2005, le réseau de tram a été à nouveau étendu avec la mise en service de la ligne de tram 17, qui relie Lancy-Pont-Rouge à la Gare des Eaux-Vives, alors que le tracé de la ligne de bus 1 a été prolongé jusqu'au Jardin Botanique pour desservir le quartier de Sécheron. Outre la baisse de prix de l'abonnement annuel, une simplification de la tarification avec un prix unique sur tout le canton de Genève et une extension avec des zones pour la France voisine ont été mises en œuvre. Ainsi, avec un seul billet Unireso, il est possible d'emprunter aussi bien les bus, trams, trains ou bateaux des Mouettes genevoises, que le réseau nocturne Noctambus.

Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)

Le lien entre aménagement du territoire et urbanisme est de plus en plus reconnu et affirmé. Il se traduit sur le plan cantonal et transfrontalier par le projet d'agglomération voulu par la politique fédérale, qui comprend un volet lié à la politique de la mobilité. Concernant CEVA, le dossier a bien avancé puisque les travaux de construction du lot 1 en Gare de Cornavin ont démarré en septembre 2005, avec l'élargissement du pont de Cornavin. En 2006, la salle de gymnastique de l'école de St-Gervais sera déplacée (ripiée) pour laisser la place à la prolongation de la voie 1.

La concertation ainsi que les études en vue du dépôt du dossier d'approbation des plans ont continué au plan local, en partenariat avec les CFF, ainsi qu'au niveau fédéral. Le canton de Genève, associé aux cantons de Zurich et du Tessin, a poursuivi son action de défense de CEVA auprès de la Confédération. Pour le tronçon entre les Eaux-Vives et Annemasse, des rencontres ont régulièrement eu lieu entre les Ministères suisse et français des transports, avec la participation active du canton et de la Région Rhône-Alpes, qui s'est prononcée pour une tranchée couverte sur la partie française.

Politique des transports publics

Le 24 avril 2005, le corps électoral genevois a refusé par 66% des voix la modification de la loi sur les transports publics genevois, qui visait à supprimer la limitation de 10% pour la sous-traitance aux TPG et qui avait été soumise au référendum. En novembre 2005, après en avoir constaté sa validité, le Conseil d'Etat a rédigé un rapport au Grand Conseil sur l'initiative populaire «Pour la gratuité des transports publics genevois». Qualifiée de fausse bonne idée, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter cette initiative sans contre-projet. Plusieurs études et des exemples précis ont montré que le transfert modal vers les transports publics se fait avec plus d'efficacité en développant l'offre plutôt qu'en la rendant gratuite. De plus, le coût prohibitif pour la collectivité publique (158 millions de francs par an) aurait pour conséquence de mettre un frein à la politique de développement des transports publics.

Coopération transfrontalière

Sur le plan transfrontalier, la collaboration a été étroite avec les instances compétentes sur les territoires des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi qu'avec la Région Rhône-Alpes. Un plan des réseaux et un horaire pour les transports publics du bassin franco-valdo-genevois ont été publiés. Quant à la Commission «Déplacements et Sécurité» du Comité régional franco-genevois (CRFG), elle a approuvé les modifications d'aménagement de la douane de Bardonnex et le principe du lancement d'une enquête transfrontalière sur les déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois.

Grâce à l'extension de l'Accord de Karlsruhe (portant sur la coopération transfrontalière) à la République et canton de Genève d'une part et au territoire de Rhône-Alpes d'autre part, un groupe de travail franco-valdo-genevois a poursuivi son travail en vue de la constitution d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en matière de transports publics. Ce nouvel outil doit permettre à terme la mise sur pied d'une autorité organisatrice commune des lignes de bus et de tramways transfrontalières.

Promotion de la mobilité douce

Sur un plan plus local, le DIAE a continué à promouvoir le développement de la mobilité douce, soit les déplacements en vélo et à pied. Afin de favoriser la prise de conscience des entreprises sur leur rôle dans la mise en œuvre d'une mobilité durable, un prix de la Mobilité d'entreprise 2006 a été lancé en partenariat avec le canton de Vaud et la Ville de Genève. Un groupe interdépartemental piloté par le DIAE a travaillé à la mise en œuvre d'une mobilité d'entreprise dans l'administration cantonale. L'Office des transports et de la circulation (OTC) a poursuivi la création de nouveaux passages piétons y compris avec des signalisations lumineuses. De nouvelles zones de rencontre et des zones 30 km/h ont également vu le jour.

En matière de circulation, la carte de la hiérarchie du réseau routier a été examinée par voie de résolution par le Grand Conseil en date du 7 octobre 2005, après que celle-ci ait été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2005. Durant cette année, le plan directeur quadriennal du réseau routier, dans lequel s'inscrivent la planification du réseau routier et les principes d'organisation spécifiques à chaque mode de déplacement, a été élaboré puis mis en consultation au sein du CODEP (Conseil des déplacements) avant son adoption formelle qui doit intervenir en 2006.

Circulation automobile et parking

Concernant le parking, le dernier secteur macaron de la Ville de Genève a été mis en service en été 2005 avec le secteur «P» Petit-Saconnex. La hausse de la fréquentation des parcs relais P+R s'est poursuivie en 2005 grâce d'une part à l'attractivité de l'abonnement combiné P+R - Unireso (utilisation du parking et des transports publics) et d'autre part à un meilleur contrôle du stationnement en ville et à l'introduction de zones bleues dans les quartiers. A noter, la création en mai 2005 au P+R de Genève-Plage d'un abonnement P+B, qui permet de parquer son véhicule et sa bicyclette dans un endroit sécurisé.

8.8.1 Office des transports et de la circulation

Organisation interne

L'année 2005 aura notamment vu les débuts des travaux relatifs à la rédaction du plan directeur des transports publics 2007-2010 et la mise en place d'une extension de l'offre tarifaire régionale sur le bassin franco-valdo-genevois avec les autorités françaises et vaudoise et les opérateurs.

A l'instar de 2004, 2005 a été une année extrêmement riche sur les plans organisationnel, législatif et opérationnel.

En terme d'organisation, l'office a poursuivi durant cette année la réflexion qui a permis de mettre en place sa mission et son fonctionnement. Cette année 2005 a également été caractérisée par le départ au printemps de M. Philippe Burri de son poste de directeur et par l'entrée en fonction au mois d'octobre de son successeur, M. Yves Delacrétaz.

Concernant la base de données intégrées, outil de gestion et d'analyse indispensable à l'ensemble des services de l'OTC, une évolution constante est toujours opérée. L'office a organisé, dans le courant du printemps 2005, des cours de formation destinés à l'ensemble de son personnel, avec pour principal objectif d'optimiser l'utilisation de cette base, déjà opérationnelle depuis de nombreuses années.

Le passage particulièrement délicat de l'Office à la CFI s'est effectué pour le mieux, et étant donné que toutes les opérations financières de notre office sont toujours directement réalisées par l'intermédiaire de la base de données, il est maintenant impératif d'adapter notre interface au nouvel environnement, tâche en cours de développement à fin 2005.

Planification

L'OTC a conduit ou participé activement à de nombreuses études de planification des transports. Ce cadre est cependant très large, puisqu'il traite autant des études spécifiques à la mission de l'OTC qu'à tous les domaines touchant de près ou de loin aux transports et à la circulation qui sont pilotés par d'autres administrations.

Etudes générales

Les collaborateurs de l'OTC ont participé activement à différentes études de planification des transports (transports individuels ou collectifs).

Ainsi par exemple, dans le cadre des programmes d'assainissement des routes cantonales selon l'ordonnance

sur la protection contre le bruit (OPB), le service de l'assainissement du bruit routier (ex-DAEL) devait disposer d'une prévision de charges de trafic à l'horizon 2020. L'OTC a participé au développement de la démarche d'évaluation des augmentations de trafic à cet horizon en prenant en considération les évolutions probables de l'agglomération et des comportements de mobilité.

Déplacements individuels, mobilité douce, mobilité d'entreprise et stationnement

La modification de loi sur les routes L 1 10, votée par le Grand Conseil le 29 août 2003 définit la hiérarchie du réseau routier ainsi que les bases du plan directeur du réseau routier. L'année 2005 a vu l'élaboration du plan directeur du **réseau routier** qui est en cours de consultation du sein du CODEP (Conseil des déplacements). Au niveau transfrontalier, un modèle informatique multimodal de déplacements est en cours d'élaboration sous l'égide de la commission «Déplacements et Sécurité» du Comité régional franco-genevois (CRFG) faisant suite à un recensement des projets de transports (routiers et collectifs) sur le bassin franco-valdo-genevois réalisé en 2004. Il s'agira par la suite de coordonner, à l'échelle régionale, la réalisation de nouvelles infrastructures routières en intégrant les divers projets d'extension du réseau.

La prise de conscience par les entreprises de l'importance de leur rôle dans la mise en œuvre d'une **mobilité durable** se doit d'être favorisée par l'Etat. En ce sens, une plaquette d'information concernant les plans de mobilité d'entreprise avait été développée en partenariat avec le service de la mobilité du canton de Vaud. Il s'agit d'un guide méthodologique proposant des pistes très concrètes permettant de faciliter la mise en œuvre d'un plan de mobilité. Cette démarche s'est poursuivie en 2005 avec le lancement du prix de la Mobilité d'entreprise 2006, en partenariat avec le canton de Vaud et la ville de Genève. Concernant la mobilité de l'entreprise «Administration cantonale», le groupe interdépartemental, piloté par le DIAE, a poursuivi la mise en œuvre de celui-ci. Dans sa volonté de s'impliquer particulièrement dans le développement des mobilités douces, au-delà de la réalisation d'infrastructures, l'OTC est impliqué dans diverses démarches ou projets tels que la SlowUp, Suisse mobile, le balisage d'itinéraires «cyclévasion», le pedibus etc.

Le plan d'actions des **parc-relais P+R**, qui propose une trentaine de mesures à mener d'ici 2006, a nécessité un suivi régulier pour la mise en place des diverses mesures. Le plan d'actions des parc-relais 2007-2010 est actuellement en cours d'élaboration.

Transport en commun

L'OTC est l'autorité organisatrice du canton de Genève en matière de transports publics. L'OTC est l'interlocuteur unique de l'office fédéral des transports (OFT) pour ce type de transports, des autres cantons suisses et des autorités françaises.

Dans le cadre du trafic régional, les prestations des opérateurs de transport, actifs dans le transport régional, sont analysées et décidées par l'OTC et l'OFT. Ces prestations sont formalisées par des contrats liant les trois parties.

L'office est souvent appelé à demander aux opérateurs (TPG, CFF, SMGM, Noctambus) de modifier ou renforcer des lignes de transport, dans le but d'offrir une meilleure desserte aux utilisateurs potentiels ou de rationaliser les

dépenses d'exploitation. En 2005, les lignes suivantes ont été concernées:

- adaptation des lignes du réseau régional des TPG;
- problématique de l'élévation de la cadence à 15 min. sur le service Coppet-Genève (3^e voie CFF);
- problématique de l'augmentation de l'offre sur la ligne La Plaine - Cornavin;
- développement de l'offre régulière des lignes des Mouettes genevoises.

Aménagement et urbanisme

Le lien entre aménagement du territoire et urbanisme est de plus en plus reconnu et affirmé. Il se traduit sur le plan cantonal et transfrontalier par le «projet d'agglomération» voulu par la politique fédérale.

L'OTC participe à la mise en œuvre de ces principes dans le cadre de sa participation aux nombreux groupes de travail et de concertation qui sont engagés dans des études d'aménagement du territoire. Son avis s'adresse à l'opportunité des projets en matière de déplacements, aux conditions d'accessibilité, de parcage et de sécurité routière. Il préavise de nombreuses demandes d'autorisation de construire sur requête de la police des constructions, tous les actes d'aménagement du territoire précédant des projets de construction, tant routiers qu'immobiliers (modifications de zones, plans directeurs, PLQ), ainsi que les données transports qui fondent les procédures d'études d'impact sur l'environnement.

L'OTC est également associé aux programmes environnementaux (OPair et OPbruit), tant en ce qui concerne l'élaboration des plans de mesures et leur mise à jour, que le suivi des projets et actions d'assainissement.

Suivi opérationnel

Circulation routière

Le service est responsable d'études en matière de circulation, de stationnement et de signalisation routière ainsi que d'établir les rapports circonstanciés y relatifs. Il est aussi en charge de la mise en place et du suivi des mesures de circulation (notamment en coordination avec la gendarmerie). Enfin, il lui incombe de prendre toutes les mesures légales pour assurer la sécurité des usagers lors de l'ouverture de chantiers sur la voie publique et d'en assurer le suivi.

En 2005, environ 4'050 chantiers ont été inspectés et sécurisés.

D'autre part, environ 1'310 dossiers ont été ouverts et traités. Ils émanent d'administrations et de particuliers et débouchent sur des réponses aux requérants, la pose ou la modification de signalisations verticales (panneaux), de marquages au sol. Le service assure la maintenance de la signalisation verticale en place (environ 49'796 signaux) répartie sur le réseau routier cantonal, dont 1'672 ont été posés cette année.

Le service préavise également les demandes en autorisation de construire concernant les aménagements routiers (environ 200 cette année); il participe à plusieurs séances de coordination et de commissions.

Aménagements routiers

Des modifications d'aménagement de la douane de Bardonnex ont été développées et approuvées pour en

accroître la capacité de passage, dans le cadre de la commission Déplacement & Sécurité du CRFG.

Une collaboration accrue avec la Ville de Genève et les communes dans le cadre des aménagements liés aux zones 30 et de rencontres a eu lieu.

Gestion du trafic

Le service de gestion du trafic est responsable de l'étude, de la mise en place, de l'entretien et du dépannage 24h/24H des installations de signalisation lumineuse. Il assure aussi de grands projets tels que les nouvelles lignes de tramways (en coordination avec le DAEL).

Réalisations: afin de répondre à des lacunes au niveau de la sécurité des différents usagers tout en améliorant la coordination du trafic, le service a modifié et adapté 2 carrefours, instauré 9 nouveaux passages piétons avec clignotants, installé 3 radars fixes et, pour la première fois sur le territoire du canton de Genève, mis en place 2 nouveaux radars de vitesse couplés à la surveillance des feux rouges.

Dans le cadre de l'amélioration des traversées piétonnes situées sur des axes à fort trafic ou à proximité d'écoles, 4 nouvelles traversées piétonnes régulées ont été mises en place. Par ailleurs, 9 nouveaux carrefours à feux ont été installés en relation avec des projets de partenaires (TPG, Ville de Genève, DAEL).

Concernant la suite du programme de rénovation des carrefours à feux, 8 carrefours ont été modifiés afin d'améliorer le passage des transports en commun à ces carrefours tout en tenant compte des autres modes de transports. En dehors de l'accélération des lignes TPG, 2 autres carrefours ont subi une rénovation. Le service a durant cette année 2005 installé 11 nouvelles caméras de visualisation sur le tronçon des 2 dernières lignes de tramways inaugurées.

Le remplacement complet de ces installations a été réalisé conjointement à une reprogrammation complète de la régulation, à la révision des liaisons électriques et au changement des boîtes à feu par une technologie moins consommatrice en énergie électrique (LED).

La 4^e étape de remplacement des feux de signalisation est terminée. Les travaux ont permis l'échange de 480 boîtes à feux sur les axes route de Florissant et avenue Louis-Aubert.

Enfin, suite à l'acquisition de la nouvelle centrale de régulation, cela a permis de raccorder 2 contrôleurs étrangers à la centrale ainsi que 5 contrôleurs Siemens selon le protocole OCIT.

Entretien et dépannage: en 2005, le service a effectué environ 757 dépannages. On peut constater une petite diminution par rapport à 2004. Par contre, nous pouvons constater une augmentation de 41% par rapport à l'année précédente des dommages dus à des accidents de la circulation qui se montent à 40 interventions.

Activité Juridique

L'OTC a préparé 262 dossiers soumis à enquête publique ainsi que 570 arrêtés en matière de réglementation locale du trafic, parmi lesquels on trouve les mesures temporaires de chantier, les réglementations introduites à titre expérimental, ainsi que les mesures urgentes. Ces chiffres sont arrêtés au 8 décembre 2005.

Il a pris 22 arrêtés soumettant des voies de circulation privées au régime de la propriété privée (en application du

règlement concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains privés (H 1 10.03) et a assuré les modifications nécessaires pour les demandes de changement de mandataires relatives à plus de 145 propriétés privées.

Il a été répondu à 175 demandes de préavis pour terrasses sur chaussée.

Il a élaboré de nouvelles normes et règlements dans le domaine de la circulation afin d'assurer une unité des aménagements et de la signalisation sur l'ensemble du réseau routier cantonal en matière de circulation et de stationnement.

Observatoire des déplacements

L'observatoire des déplacements a pour mission de suivre l'évolution de la mobilité des personnes et des marchandises sur la région genevoise, d'analyser l'impact des actions entreprises et d'établir des indicateurs socio-économiques afin de permettre un pilotage de la politique des déplacements sur le principe d'une démarche adaptative.

En 2005, les tâches habituelles ont été réalisées, telles que comptages du trafic, mesures de temps de parcours, analyse et mise à jour des données de la mobilité genevoise, recherche et transmission de données statistiques diverses, ainsi que la participation à de nombreux groupes de travail tant internes, qu'interdépartementaux et régionaux.

Les travaux spécifiques suivants ont été réalisés:

- la deuxième édition de l'**enquête aux frontières** du canton de Genève a été réalisée en partenariat avec le canton de Vaud, les districts de Nyon et l'ensemble des collectivités locales françaises regroupées dans le Syndicat Mixte Etudes Transports Déplacements (SMETD) récemment créé. Elle a pour objectif de connaître les évolutions des comportements de déplacements des personnes franchissant la frontière depuis 2002, notamment après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Elle permet également d'avoir une vision homogène des enquêtes transports, étant donné que le microrecensement transport suisse s'est déroulé en 2005 également (résultats disponibles à l'automne 2006).

Sur le thème du **stationnement**, deux enquêtes spécifiques ont été menées:

- un **relevé** des taux d'utilisation et de rotation du stationnement sur voie publique, avec une comparaison entre les résultats 1998, 2001 et 2004;
- une **enquête téléphonique** sur la satisfaction des détenteurs de macarons de stationnement en partenariat avec le Service de la mobilité de la Ville de Genève et la Fondation des parkings.

Une campagne de **comptages des deux roues** (motorisés et non motorisés) a été réalisée, comme tous les deux ans depuis 1987, en partenariat avec le Service de la mobilité de la Ville de Genève, avec la prise en considération de trois périodes de mesures (fin du printemps, début de l'automne et début de l'hiver).

Concernant la mise en œuvre du **système d'informations sur la mobilité** (SI Mobilité), le mandat pour favoriser l'intégration et la connaissance du SI Mobilité auprès des services et administrations concernés par la mobilité a été réalisé. L'Observatoire des Déplacements a été désigné responsable du comité de pilotage de cette mise en

œuvre. Actuellement, le projet est dans l'attente de la livraison du graphe de la mobilité.

L'amélioration de l'application **Infomobilité** www.geneve.ch/infomobilite se poursuit avec une nouvelle version de l'interface. Ce site internet fournit des informations en temps réels sur la fluidité du trafic du réseau routier primaire genevois et l'occupation des parkings à usage public principaux. En lien avec Infomobilité a été mis en œuvre la **diffusion automatisée des comptages routiers** pour les autres services de l'Etat, les communes et les bureaux d'étude en lien avec l'outil d'extraction des données développé dans le cadre du SI territoire (SITG).

Le **plan de charge du réseau routier** a été réalisé en consacrant beaucoup d'efforts pour intégrer la structure du réseau routier 2005, afin d'obtenir une vision cohérente des charges de trafic:

- mesures de temps de parcours sur le réseau routier primaire genevois:** un rapport de synthèse sur les mesures 2003 a été établi et une série de 4 périodes de mesures a été réalisée en 2004 pour publication en 2005.
- plan de charge du réseau routier 2003:** une étude a été lancée pour construire le plan de charge 2003 en intégrant les données des recensements fédéraux 2000-2001 et du microrecensement transport 2000.

Perspectives

Pour l'année à venir, les principaux thèmes d'actualité seront:

- suivi de la mise en place de la dernière étape du plan directeur des TP 2003- 2006;
- finalisation du plan directeur des TP 2007-2010;
- établissement des contrats de prestations des TPG, SMGN, CFF et Unireso 2007-2010;
- extension d'Unireso sur le réseau RER français (Evian-Thonon, St-Gervais, Annecy, Bellegarde), exploité par la SNCF;
- raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse via La Praille (CEVA): implication aux côtés du chef de projet;
- poursuite de la nouvelle politique de stationnement (zones bleues, macarons / extension aux communes périphériques, P+R);
- poursuite des travaux de l'observatoire des déplacements;
- continuation de la modernisation de la signalisation lumineuse;
- mise en service de la voie de tram Lancy-Palettes et de la ligne 17 (Chêne-Bourg - Palettes);
- démarrage des travaux du tram Cornavin - Meyrin - CERN (TCMC);
- demande de concession pour le tram Cornavin - Onex - Bernex (TCOB) et poursuite des études en vue du dossier PAP;
- demande de concession pour le tram Grand-Saconnex;
- promotion des mobilités douces;
- finalisation du plan directeur du réseau routier;
- étude visant à la constitution de la structure de coopération transfrontalière (GLCT);
- participation aux travaux menés au sein du projet d'agglomération.

8.9 Activité législative

IUE	Libellé	Adoption
IUE 162-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgence écrite: Loterie Romande organe de répartition, quelle suite à donner	Objet clôturé le 17.03.05

Intérieur

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 9164-B	Rapport de la commission législative chargée d'étudier le projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01) (Pétition)	Adopté le 2.09.05
PL 9323-A	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 8051 ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition par le Service des votations et élections de machines permettant la lecture optique des bulletins de vote	Adopté le 16.09.05
PL 9353-A	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat concernant la constitution de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées (PA 662.0)	Adopté le 21.01.05
PL 9358-A	Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les nouveaux statuts de la Fondation d'habitation à loyers modérés de la Ville de Genève comprenant un changement de dénomination en Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PA 552.0)	Adopté le 18.03.05
PL 9389-A	Rapport de la commission législative chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels (B 2 05)	Adopté le 23.06.05
PL 9425-A	Rapport de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil chargée d'étudier le projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (B 1 01)	Adopté le 16.09.05

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1468-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876	Pris acte le 02.09.05
M 1498-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant les archives de la police	Pris acte le 18.03.05

N° de question	Libellé	Adoption
Q 3545-A	Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite: Budget 1996 à Versoix	Pris acte le 04.11.05

Agriculture

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 9410	loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (M 1 10)	Adopté le 18 mars 2005

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1412	motion demandant la création d'un fonds cantonal destiné à faciliter (sous condition) la reconversion des exploitations agricoles conventionnelles désireuses de passer à un mode de culture biologique	Pris acte le 16 février 2005

IUE	Libellé	Adoption
IUE 228-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite sur la mobilisation de Genève contre la grippe aviaire	Objet clôturé le 06.10.05

Protection de l'environnement

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8722-A	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit complémentaire de 188'939 F pour le boucllement de la loi 5622 ouvrant des crédits d'étude pour la gestion des déchets et pour l'adaptation des installations cantonales de traitement des résidus, ainsi que pour le boucllement des lois 6061 et 6660 ouvrant des crédits additionnels pour la suite des études de gestion des déchets	Adopté le 16.09.05
PL 8723-A	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit complémentaire de 174'061 F pour le boucllement des lois 5991, 6320 et 6526 ouvrant des crédits de construction pour la réalisation d'aménagements complémentaires nécessaires au traitement des déchets spéciaux	Adopté le 16.09.05
PL 9354-A	Rapport de la commission des travaux chargé d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 1'250'000 F pour le remplacement et l'acquisition de divers appareils scientifiques pour le site de Sainte-Clotilde, destinés à l'usage de divers services de la protection de l'environnement et du domaine de l'eau	Adopté le 21.01.2005
PL 9597-A	Rapport de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2004	Adopté le 02.012.05
PL 9728-A	Rapport de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissements des Services industriels de Genève pour l'année 2006	Adopté le 15.12.05

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1461	Inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable	Pris acte le 20.05.2005
M 1460	Promotion de la méthode de conduite Eco-Drive	Pris acte le 18.03.2005
M 1462-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant un contrat de maintenance à la performance énergétique (chauffage-ventilation)	Pris acte le 10.06.05
M 1500	Le suivi du démantèlement du Superphénix à Creys-Malville et l'avancement du dossier de Tricastin	Pris acte le 20.05.2005
M 1592	Présentation d'un plan d'action contre les tags et autres salissures «La propreté ça change la vie»	Pris acte le 16.09.2005

IUE	Libellé	Adoption
IUE 238-a	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite : Mesure d'assainissement des bâtiments publics et privés pollués par la gaz Radon, notamment les écoles et les crèches	Objet clôturé le 15.12.05

N° de question	Libellé	Adoption
Q 3597-A	Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite : qualité de l'air à Genève	Pris acte le 9.06.05

N° de rapports	Libellé	Adoption
RD 556-A	Rapport de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au rapport d'Orga Consult SA sur l'évaluation du fonctionnement de la loi instituant deux fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) et des fonds qu'elle institue	Pris acte le 10.06.05
RD 450-A	Rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la première autorisation délivrée aux Services industriels de Genève pour l'usine des Cheneviers	Pris acte le 23.06.05

Protection de la nature

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8858-A	Projet de loi modifiant la loi sur les forêts (M 5 10)	Adopté le 28.04.2005

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1501-A	Motion concernant la création de postes de gardes auxiliaires au sein du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage	Pris acte le 22.04.2005
M 1585-A	Motion concernant l'abattage des arbres du bois de Bagasse	Pris acte le 22.04.2005

N° de pétition	Libellé	Adoption
P 1391-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant le respect de la faune des parcs et jardins lors de travaux et constructions	Pris acte le 18.03.05

IUE	Libellé	Adoption
IUE 194-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite : Zone de protection renforcée pour la faune et place de tir de combat... La synergie de l'absurde	Objet clôturé le 19.05.05

Domaine de l'eau

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1572-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relative aux inondations du Bas-Lully du 14 et 15 novembre 2002 – sécurisation du village	Pris acte le 10.06.05

N° de motion	Libellé	Adoption
P 1430-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'inondation qui a ravagé le village de Lully	Pris acte le 10.06.05

Division des exploitations et de l'intervention

N° de projet de loi	Libellé	Adoption
PL 8725-A	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit complémentaire de 90'511 F pour le boucllement de la loi 6468 ouvrant un crédit en vue de la réalisation d'une installation de traitement des matières extraites des sacs de route	Adopté le 16.09.05
PL 8726-A	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit complémentaire de 174'061 F pour le boucllement des lois 5991, 6320 et 6526 ouvrant des crédits de construction pour la réalisation d'aménagements complémentaires nécessaires au traitement des déchets spéciaux pour le boucllement de la loi 6508 ouvrant des crédits en vue de la réalisation de la 2e étape de l'aire de compostage du Nant-de-Châtillon	Adopté le 16.09.05
PL 8727	Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat d'ouverture de la loi 6515 ouvrant un crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement du Nant-de-Châtillon à Bernex	Adopté le 16.09.05

N° de motion	Libellé	Adoption
M 1511	L'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon	Pris acte le 2.12.2005

N° de motion	Libellé	Adoption
P 1423-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'usine de méthanisation du Nant-de-Châtillon	Pris acte le 02.12.05

Mobilité

N° de motion	Libellé	Adoption
M 758-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses	Pris acte le 18.02.05
M845-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant le financement des transports à Genève	Pris acte le 22.04.05
M 860-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant un moratoire de la circulation à Genève	Pris acte le 22.04.05
M 1187-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant la prise de mesures de décharges de trafic de transit sur le territoire de la commune de Vernier	Pris acte le 10.06.05
M 1372-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant la sécurité sur les routes cantonales	Pris acte le 10.06.05
M 1445-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de la commune de Versoix relative à la mise en place d'un Réseau Express Régional (RER) et à une demande d'augmentation des arrêts des trains directs à Versoix	Pris acte le 18.03.05
M 1545-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion demandant au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures nécessaires afin d'appliquer concrètement les résultats de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse dans le canton de Genève	Pris acte le 7.10.05
M 1573-A	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion en vue d'un changement dans le tracé du trafic motorisé à la Place Cornavin	Pris acte le 10.06.05

N° de pétition	Libellé	Adoption
P 1173-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition «3 ^e voie Genève-Lausanne»	Pris acte le 18.03.05
P 1189-C	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition: Modification de trafic et «zone 30» à la Jonction	Pris acte le 22.04.05
P 1243-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la promotion de l'utilisation de tous deux roues: valorisation de l'environnement urbain	Pris acte le 18.03.05
P 1402-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant les nuisances occasionnées par les stationnements illicites dans le quartier des Grottes	Pris acte le 18.03.05
P 1403-B/ P 1416-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la sécurité des piétons et fluidité du trafic à Chêne-Bougeries	Pris acte le 18.03.05
P 1425-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition «Stop Bouchons»	Pris acte le 20.05.05
P 1427-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la problématique de la circulation de la route de l'Usine-à-Gaz et de l'avenue des Libellules à Aïre	Pris acte le 18.03.05
P 1452-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour un réseau express lémanique	Pris acte le 22.04.05
P 1472-B	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant l'aménagement de l'horaire de fermeture de la douane de Soral II, ainsi que l'amélioration de la sécurité des piétons à Soral	Pris acte le 16.09.05

N° d'interpellation	Libellé	Adoption
IUE 166-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite: «Quelle évolution de la mobilité dans le canton de Genève ?»	Objet clôturé le 17.03.05
IUE 167-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite: «Impact de l'application de la nouvelle péréquation sur le financement fédéral des transports publics régionaux ?»	Objet clôturé le 17.03.05
IUE 211-A	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite: Combien de places de parking pour pendulaires à Genève ?	Objet clôturé le 9.06.05
IUE 236-4	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite: Nouvelle ligne de tram Onex-Bernex: pour un tracé logique et performant	Objet clôturé le 4.11.05

N° de question	Libellé	Adoption
Q 3602-A	Réponse du Conseil d'Etat à la question: Ralentisseurs dangereux	Objet clôturé le 1.12.05

N° de rapport divers	Libellé	Adoption
RD 487-A	Rapport de la commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2003 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)	Pris acte le 10.06.05
RD 505	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le parc relais P+R Sécheron et le parking OMC	Pris acte le 07.10.05
RD 516-A	Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur: a) le rapport annuel de gestion de l'entreprise des Transports publics (TPG) pour l'exercice 2002 b) le rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2002	Pris acte le 10.06.05
RD 535-A	Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2004 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)	Pris acte le 10.06.05
RD 549-A	Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur: a) le rapport annuel de gestion de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2003 b) le rapport sur la réalisation de l'offre de transports 2003	Pris acte le 10.06.05
RD 559-A	Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2005 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)	Pris acte le 10.06.05
RD 582-A	Rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la carte de la hiérarchie du réseau routier	Pris acte le 7.10.05

9. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

9.1 Eléments-clefs de la présidence du département avec éléments-clefs par grands secteurs

9.1.1 Introduction

La lutte pour l'emploi fut sans conteste la priorité du département en 2005. Malgré certains signes de reprise économique, force est de constater que le taux de chômage cantonal s'est encore accru durant l'année, démontrant que le schéma économique qui avait cours jusqu'ici et qui liait reprise et diminution du chômage semble de moins en moins valable.

De multiples actions et initiatives ont été prises tout au long de l'année avec pour objectif de permettre au plus grand nombre de retrouver le marché de l'emploi. Les trois champs d'activité du Département, marché du travail, affaires économiques et affaires extérieures, ont œuvré de concert dans ce but, soutenus en cela par les organismes rattachés (AIG, PALEXPO, OPI, FTI, Fondation pour le tourisme, Ports francs).

Ne maîtrisant pas une grande part des facteurs qui influencent la situation du marché de l'emploi – la conjoncture mondiale, pour prendre l'exemple le plus flagrant, et ses variations – mais subissant de plein fouet ses conséquences négatives, l'Etat en général et le département en particulier, se trouvent souvent confrontés aux limites de l'action publique cantonale.

Cet état de fait n'a pas empêché le département de poursuivre avec détermination son action. L'on retrouvera, dans les différents chapitres qui leur sont consacrés, les principales réalisations suivies durant cette année.

Sur le plan de l'emploi, de nombreuses mesures ont également été prises afin de rendre l'action de l'Office cantonal de l'emploi plus performante. Mentionnons à titre d'indication l'instauration des instruments d'évaluation pour les chômeurs et la mise en place d'un service dédié aux entreprises.

Ces différentes actions se poursuivront en 2006 afin de déployer rapidement leurs effets.

C'est ici le lieu de rappeler le refus en votation populaire du projet de loi modifiant la législation genevoise en matière de chômage en avril 2005. Cette décision a conduit le département à engager, dès la deuxième partie de l'année, d'importantes discussions sur le sujet, tant à l'interne de l'administration qu'avec les partenaires extérieurs.

Il ne fait guère de doute, en effet, que l'insuffisante efficacité du système actuel est largement attestée, sans compter l'explosion des coûts qu'il engendre pour les finances cantonales.

Concernant ces dernières, le département souligne, une fois de plus, l'importance de l'économie genevoise. Dans un contexte budgétaire plus que tendu, 2005 a vu se poursuivre la politique visant à maintenir et à développer ce tissu économique local et à encourager la création d'emploi, source de création de richesses indispensables à la bonne marche de l'action étatique.

L'arrivée d'entreprises étrangères, la création de nouvelles places de travail, la vigueur des entreprises exportatrices ont permis de maintenir le dynamisme de l'économie genevoise. Alors que les signes d'une amélioration pour la fin de l'année 2005 se font de plus en plus nombreux et insistants, notre canton se trouve ainsi structurellement bien placé pour profiter de cette fameuse reprise.

L'année 2005 a été marquée par le développement des activités de promotion économique dans les secteurs des sciences de la vie et des technologies médicales et par la poursuite des efforts en matière de création d'entreprises innovantes. A cet égard, l'exercice écoulé a été marqué par l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la Fondation d'aide aux entreprises, laquelle sera mise sur pied dans le courant de l'année 2006.

Dernier champ d'action des activités du département, les affaires extérieures ont connu une année riche en événements, notamment les votations fédérales sur Schengen/Dublin et sur les Accords bilatéraux II. Des efforts particuliers ont par ailleurs été menés en faveur du développement de la région, dans les domaines de l'économie, des transports ou du marché de l'emploi.

9.1.2 Marché du travail

Outre les tâches courantes de gestion et de coordination, l'activité de la direction du marché du travail (DMT) s'est concentrée pour l'essentiel sur les dossiers suivants:

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et l'élargissement de l'Union européenne aux dix nouveaux pays de l'Est;
- les conséquences du rejet en votation populaire, le 24 avril 2005, du projet de loi modifiant les mesures cantonales pour les chômeurs en fin de droit, et la décision du Conseil fédéral de limiter aux chômeurs de plus de 50 ans la prolongation de l'indemnisation fédérale de 400 à 520 jours;
- la problématique du travail clandestin et du renforcement de la lutte contre le travail au noir;

- la collaboration interinstitutionnelle et la coordination régionale.

L'accord sur la libre circulation des personnes

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement s'est poursuivie dans le cadre du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale.

Le contrôle régulier a posteriori de l'ensemble des permis délivrés par l'Office cantonal de la population, qui a porté au total sur 7'741 permis depuis le 1er juin 2004, n'a pas permis de détecter une évolution négative marquée des conditions de travail de leur titulaires. Tous ces contrôles ont fait l'objet de communiqués détaillés.

Le CSME a été saisi de sept plaintes pour sous-enchère salariale abusive et répétée. Sur l'année, deux ont fait l'objet d'une décision de classement unanime, une a été renvoyée à un autre département au titre d'autorité de surveillance, quatre sont en cours d'instruction. Les plaintes sont instruites rapidement par une sous-commission tripartite créée à cet effet, la commission des mesures d'accompagnement (CMA).

L'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) a été saisi d'une demande d'enquête portant sur les usages dans le secteur des primeurs.

La campagne relative au renforcement des mesures d'accompagnement lié à l'élargissement de l'Union européenne a fortement sollicité le département et les partenaires sociaux, que ce soit au niveau cantonal, ou au niveau fédéral avec la task force mise en place par le département fédéral de l'économie.

Les chômeurs en fin de droit

Le rejet en votation populaire, le 24 avril 2005, du projet de loi modifiant le régime des mesures cantonales a maintenu la durée des emplois temporaires pour les chômeurs en fin de droit à 12 mois.

En conséquence, les améliorations proposées par le département n'ont pu être mises en œuvre, notamment pour ce qui concerne une augmentation de l'attractivité des allocations de retour en emploi (ARE), et le renforcement important de la dimension formatrice des emplois temporaires cantonaux (ETC).

La décision du Conseil fédéral de limiter aux personnes âgées de plus de 50 ans la prolongation de l'indemnisation des chômeurs dès le 1^{er} juillet 2005, a provoqué une arrivée massive de demandeurs d'emploi mis au bénéfice de mesures cantonales, notamment les emplois temporaires.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures exceptionnelles permettant d'en limiter les effets négatifs pour les bénéficiaires, notamment par la possibilité de continuer de recevoir un revenu de substitution dans l'attente d'un placement effectif.

Travailleurs clandestins et au noir

Donnant suite à la motion 1555 concernant les sans-papiers, le Conseil d'Etat avait mandaté à fin d'étude et de proposition un comité d'experts, le CSME et l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE).

Sur la base des résultats de leurs travaux, diffusés publiquement, une rencontre d'une délégation du Conseil d'Etat avec le Conseiller fédéral Christoph Blocher s'est tenue en avril 2005, et un rapport intermédiaire sur les travaux effectués remis au Grand Conseil en septembre 2005.

Parallèlement, le groupe interdépartemental chargé de renforcer la lutte contre le travail au noir a fait part de ses observations et de ses propositions au Conseil d'Etat. En plus du renforcement de la coordination administrative, la suite du travail devra consister en priorité à mettre en œuvre sur le plan cantonal les dispositions de la loi fédérale sur le travail au noir adoptée en juin 2005.

La collaboration interinstitutionnelle et la coordination régionale

Le Groupe interdépartemental pour l'emploi (GIDE) assure le suivi des dossiers que lui a confiés la délégation du Conseil d'Etat à l'emploi.

Sur le plan régional, la DMT a assuré la représentation du canton à la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi, ainsi que, en tant que vice-président de l'Association des offices suisses du travail (AOST), les relations avec les autres cantons et le secrétariat d'Etat à l'économie (seco).

Dans le domaine transfrontalier, et notamment pour prendre en compte l'augmentation des flux entre le canton et la France voisine, la DMT co-préside, dans le cadre de la commission économie, emploi et formation professionnelle du Comité régional franco-genevois (CRFG), un groupe de travail Genève - Rhône Alpes chargé de développer les relations entre les deux parties, notamment pour ce qui concerne le traitement du chômage et les mesures de réinsertion.

9.1.3 Affaires Economiques

Si, au cours de l'année 2004, les indicateurs économiques n'étaient pas parvenus à montrer une tendance claire à la reprise de la croissance, l'année 2005, plus particulièrement au deuxième semestre, a permis d'assister à une amélioration de la conjoncture. L'ensemble des secteurs d'activités a bénéficié de cette amélioration, qu'il s'agisse de l'hôtellerie – restauration, des services immobiliers ou de la construction, à l'exception du second-œuvre. Les exportations, plus particulièrement dans le secteur horloger, ont poursuivi leur augmentation soutenue, et l'Aéroport International de Genève a établi un nouveau record avec plus de 9 millions de passagers.

Des répercussions de cette amélioration conjoncturelle sur le niveau de l'emploi ne s'est fait que très légèrement ressentir, le taux de chômage ne s'abaissant que de quelques dixièmes de points entre l'été et la fin de l'année. Le paradoxe de Genève, place économique attractive toujours vérifiée, mais nombre de chômeurs toujours élevé, est encore bien présent.

Au cours de l'année 2005, le département a ainsi continué à renforcer de nouveaux centres de compétence par le biais de l'arrivée et du développement d'entreprises à haute valeur ajoutée. L'aide aux entreprises sera encore renforcée et réorganisée. Après la mise sur pied du projet de loi sur les incubateurs, voté par le Grand Conseil en décembre 2003 et entré en application dans le courant de l'année 2004 et qui a déjà produit ses effets avec la création de plusieurs sociétés, le département a entrepris la refonte totale des aides financières avec le projet de loi constituant la Fondation d'aide aux entreprises, créée pour le regroupement de Start-PME, de la LAPMI et de l'OGCM.

Les axes majeurs de l'activité ont été:

- renforcement du pôle des biotechnologies à Genève;
- aide aux entreprises et à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée;

- maintien des conditions-cadres concurrentielles en ce qui concerne l'installation et le développement des entreprises;
- maintien de l'attractivité de l'activité économique en regard de la cohérence de tous les acteurs et instances concernés.

Priorités

1. Assurer la liaison avec tous les organismes liés au département ou partenaires, ayant des missions à caractère économique à l'échelon de Genève et de la Suisse.
2. Superviser et stimuler les activités de l'Office de la promotion économique et de l'Office cantonal de l'inspection du commerce.
3. Renforcer la participation du DEEE à des groupes de travail interdépartementaux, sur des objets comprenant une dimension et des incidences économiques, afin de veiller au maintien et à l'amélioration des conditions-cadres, favorisant le développement des entreprises. Représenter le département au sein de diverses commissions.
4. Intensifier les activités de promotion économique dans le secteur des biotechnologies à l'échelon régional, dans le cadre de BioAlps; représenter le DEEE au sein de diverses commissions.
5. Préparer et examiner les projets de loi cantonaux et analyser les consultations fédérales en rapport avec l'économie.
6. Réviser le processus et les outils d'aide aux entreprises.

En référence aux six points mentionnés ci-dessus, l'activité de la direction des affaires économiques s'est principalement déployée de la manière suivante:

Point 1

- Participation aux séances plénières, aux groupes de travail et aux diverses séances de commission de la Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO).
- Analyse des implantations d'entreprises et des nouveaux droits de superficie en zones industrielles, en relation avec la FTI.
- Poursuite de la plate-forme d'analyse et d'information visant à estimer l'offre en matière de congrès internationaux et aboutir à des offres coordonnées, en collaboration avec Palexpo, Genève Tourisme, le CICG et plusieurs partenaires de services.
- Assurer le secrétariat du Conseil stratégique de la promotion économique.
- Animation de groupes de travail particuliers et suivi de leurs décisions.

Point 2

- Finalisation du réseau exogène de l'Office de la promotion économique.
- Elaboration du PL sur l'aide aux entreprises voté par le Grand Conseil en décembre 2005.

Point 3

- Participation aux séances de travail de la plate-forme interdépartementale relative aux transports, instituée par la délégation du Conseil d'Etat aux transports.

- Multiples interventions auprès du SECO, afin de dénoncer les cas d'abus constatés, violant le principe de l'arrêté fédéral en faveur des zones en redéploiement (arrêté Bonny).
- Suite des travaux de la plate-forme avec le DAEL afin d'examiner l'implantation de centres commerciaux.
- Participation au comité de pilotage MICA (Communaux d'Ambilly), participation au comité de pilotage Bernex-Est.
- Tout au long de l'année, la direction des affaires économiques a également eu pour priorité les collaborations transversales:
 - avec différents offices du département (Office de la main-d'œuvre étrangère; Office cantonal de l'emploi; Office cantonal de l'inspection et des relations du travail; Office cantonal de la statistique);
 - avec d'autres départements (DJPS: Office cantonal de la population; différents services du DAEL relatifs aux questions d'aménagement et de construction [émission de nombreux préavis] et le service des acquisitions foncières);
 - avec le DF concernant certains dossiers d'entreprises;
 - participation aux groupes de travail Etat-Ville de perspectives économiques;
 - participation au groupe de travail Ecosite;
 - participation au groupe de travail Mobilité Aéroport-Palexpo-Arena;
 - collaboration avec le CAGI et la direction des affaires extérieures (soutien régional et transfrontalier; participation à la mise en œuvre des accords bilatéraux).
- La direction des affaires économiques tient également un rôle actif dans la politique de délivrance des autorisations de travail. Elle a notamment participé activement à la mise en œuvre de la libre circulation des personnes à partir du 1^{er} juin 2004. En sa qualité de représentante du DEEE, elle siège par ailleurs au sein de deux commissions gérées par l'Office de la main-d'œuvre étrangère, organe de préavis en matière des autorisations de travail délivrées aux ressortissants d'Etats ne faisant pas partie de l'UE des quinze. Dans le cadre de ce mandat, elle déploie également une activité de conseils et soutient activement tous les projets présentant un intérêt économique pour le canton de Genève, qu'il s'agisse de nouvelles implantations d'entreprises locales, en collaboration avec l'Office de la promotion économique ou des partenaires économiques. Les intérêts de la Genève internationale sont également pris en compte.

Point 4

- BioAlps: le canton de Genève est l'un des deux fondateurs de cette association de promotion des sciences de la vie, qui regroupe 5 cantons romands, leurs institutions universitaires et hospitalières, ainsi que l'EPFL. BioAlps est chargée de favoriser l'essor des sciences de la vie et du domaine biomédical en Suisse romande. Outre les cantons, elle regroupe de nombreuses institutions académiques: EPFL, ISREC, Institut Ludwig, Université de Genève, HUG, Université de Lausanne, CHUV, Université de Fribourg, Université de Neuchâtel, Haute Ecole Valaisanne, le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique ainsi que l'Institut Suisse de

Bio-Informatique. Elle constitue une puissante plateforme pour la promotion économique régionale et surtout pour le développement des entreprises, la valorisation de l'innovation issue des instituts de la région et le transfert technologique.

- Au cours de l'année 2005, BioAlps a porté deux manifestations-phares en Suisse occidentale, soit BioData à Genève et Nanotech à Montreux.
- Ce groupement, dans lequel le département est très actif via l'action de la direction des affaires économiques et l'Office de la promotion économique, représente parfaitement l'excellence de la région: ce pôle regroupe plus de 200 entreprises ainsi que 500 centres de recherches, laboratoires et parcs scientifiques. La région lémanique occupe la première place suisse en ce qui concerne la recherche biomédicale et, selon Science Magazine, représente le pôle d'excellence N° 1 en Europe continentale.
- BioAlps a aussi pour but de promouvoir les start-up de Suisse romande, en organisant et en finançant leur présence dans des manifestations régionales et internationales, en vue de contacter des investisseurs et de renforcer leur notoriété. En tout, 45 start-up ont pu bénéficier de ce soutien en 2005, et ont trouvé des partenariats et des financements par ce moyen.
- En outre, le site *www.bioalps.org*, qui présente la région, ses entreprises et ses institutions de recherche a vu sa fréquentation augmenter à plus de 7'000 visiteurs par mois, ce qui est réjouissant pour un site internet spécialisé à caractère professionnel.
- BioData: pour la quatrième fois consécutive, ce symposium international des sciences de la vie s'est tenu à Genève et a réuni plus de 400 participants, entreprises biotech et investisseurs. Cette importante manifestation réunit à la fois les secteurs financiers, les jeunes entreprises et les jeunes pousses et permet ainsi de générer des financements et des alliances stratégiques. Elle permet à la région lémanique de s'afficher comme lieu phare des sciences de la vie.

Point 5

- préparation des réponses du Conseil d'Etat ou participation à ses réponses concernant de multiples consultations fédérales, et notamment:
- nouvelle politique régionale de la Confédération;
- location Switzerland, programme de promotion économique du SECO;
- modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation;
- mise en œuvre et application de l'harmonisation fiscale;
- mesures d'accompagnement décidées dans le cadre de l'élargissement de la libre circulation des personnes;
- harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation;
- cautionnement des arts et métiers;
- toutes les consultations fédérales relatives à l'environnement et aux transports ayant des incidences économiques (loi sur le CO₂, loi relative aux huiles minérales, recommandations concernant les installations à forte fréquentation, fonds d'infrastructures pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales,

redevance sur le trafic des poids lourds, perception d'émoluments et de taxes dans les domaines d'activité du DETEC, simplification de l'examen d'impact sur l'environnement en relation avec le droit de recours des organisations, etc.).

Point 6

- Comme convenu lors de la mise en place de la révision de la LAPMI (loi d'aide aux petites et moyennes industries) et suite à la mise sur pied du projet de loi sur les incubateurs (regroupant l'incubateur Ecllosion, la FONGIT et GENILEM), la direction des affaires économiques, en collaboration avec l'Office de la promotion économique, a initié un projet de loi visant au regroupement des aides aux entreprises actuellement relevant de la compétence de Start-PME, de la LAPMI, et de l'OGCM. Ce PL a été voté par le Grand Conseil en décembre 2005.
- La direction des affaires économiques est également partie prenante dans les projets transfrontaliers suivants:
 - **Biopark d'Archamps:** la direction des affaires économiques s'est penchée attentivement sur ce projet, en pleine coopération avec la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) qui le soutient. Elle a veillé à ce que l'étude de faisabilité entreprise avec le soutien financier d'Interreg soit cadrée de manière à ce que les besoins des Hautes Ecoles lémaniques soient bien respectés. Ceci étant le cas, elle a soutenu activement la signature d'une convention qui associe le DEEE, le DASS, le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Genevois Savoyard à la réussite d'un Centre d'études du Vieillissement dans le Biopark d'Archamps.
 - **Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie:** l'idée de la création d'une telle fondation a été lancée en novembre 2003 par Monsieur Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Cette fondation, dont le siège sera à Genève, vise à créer un outil de collaboration opérationnel entre régions limitrophes françaises et suisses. Elle permettra d'établir des liens entre les chercheurs des Universités, des Hautes écoles, des hôpitaux, et les grands groupes industriels, les start-up et les PME (petites et moyennes entreprises) afin de mettre en œuvre toutes les mesures pratiques facilitant le montage et la réalisation de projets communs de recherche appliquée en vue d'utilisations industrielles (ex. projet Interreg DOMINOS entre les universités de Genève et de Besançon). Les domaines prioritaires fixés sont les biotechnologies et les technologies médicales, la chimie et la science des matériaux, les nanotechnologies, les microtechniques et la microélectronique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi que les technologies de l'environnement. Un membre de la direction des affaires économiques a été désigné secrétaire général ad intérim pour le montage de la fondation.
- La direction des affaires économiques a effectué plusieurs présentations de l'économie genevoise et de ses potentiels de développement, notamment dans le cadre des auditions concernant le rating de l'Etat de Genève.

- La direction des affaires économiques est également intervenue dans des dossiers d'entreprises particulières, considérant notamment l'urgence de certaines situations.

9.1.4 Affaires extérieures et solidarité internationale

Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2004, de la deuxième phase de l'accord entre la Suisse et la communauté européenne sur la libre circulation des personnes (ALCP), deux scrutins «européens» (5 juin et le 25 septembre 2005) sur les accords Schengen-Dublin et l'élargissement de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne ont encore renforcé l'intégration du canton de Genève à la région française voisine.

Dans ce contexte, également marqué par une accélération des flux de population de part et d'autre de la frontière, le Département de l'économie de l'emploi et des affaires extérieures s'est attaché à renforcer les collaborations régionales et transfrontalières, à informer et à sensibiliser les entreprises et les citoyens sur ces nouveaux enjeux.

Tout en continuant à œuvrer pour aplanir les difficultés liées à l'application des accords bilatéraux (notamment l'accès des entreprises genevoises au marché français), la direction des affaires extérieures du département a lancé une nouvelle dynamique de collaboration dans le domaine économique et du marché de l'emploi.

Elle s'est également attachée à favoriser la mise en place de groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT), nouvel outil juridique opérationnel fourni par l'extension de l'accord de Karlsruhe au canton de Genève. Ainsi, outre la création d'un premier GLCT permettant la gestion du traitement des eaux usées du Pays de Gex dans le canton de Genève, les démarches sont engagées pour la création de trois autres GLCT: l'un dévolu aux transports d'agglomération, l'autre à la mise en place du projet Rectangle d'Or et le troisième au téléphérique du Salève, afin d'assurer à cette installation un fonctionnement pérenne.

Toujours d'actualité, la refonte des organismes de coopération transfrontalière se heurte à une certaine réticence des autorités françaises, alors que le projet d'agglomération transfrontalière, agréé en 2005 par l'Etat français dans le cadre de son appel à projets métropolitains, nécessiterait une approche nouvelle de la collaboration dans le cadre des instances transfrontalières que sont le Conseil du Léman et le Comité régional franco-genevois.

Parallèlement, dans la perspective de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et de la nouvelle politique régionale (NPR) proposées par la Confédération, le département s'est attaché à promouvoir une meilleure collaboration avec ses partenaires de la Suisse occidentale. Sous la présidence du Canton de Genève, la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a décidé en 2005 de se doter d'un secrétariat permanent, afin d'accroître son efficacité et sa visibilité et mieux défendre les intérêts de la Suisse romande par rapport aux instances

confédérales et à la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC).

Pour ce qui concerne la solidarité internationale, le département s'est efforcé de maintenir une politique cantonale active dans ce domaine, en dépit des sévères restrictions budgétaires. Ce qui a été réalisé au prix d'une coupe linéaire de 20% sur les projets pour lesquels un engagement financier avait déjà été pris par le canton. Le terrible tsunami qui a dévasté plusieurs régions de l'Asie du Sud et du Sud-est, a incité le Grand Conseil à voter un crédit extraordinaire de F 2'000'000.

Cette aide a été affectée, de façon très contrôlée et a été attribuée pour un tiers à l'aide d'urgence et pour deux tiers à des projets de réhabilitation, dûment évalués et répertoriés pour pouvoir en assurer le suivi.

9.2 Services transversaux et entités rattachées

9.2.1 Direction des affaires juridiques

Missions

La direction des affaires juridiques a pour première mission d'être le conseiller juridique du département (réponse aux consultations juridiques fédérales et cantonales, avis de droit, rédaction de projets de lois, règlements, décisions, contrats et ressources humaines). Elle assiste en outre les divers offices rattachés au département en fonction des besoins exprimés. Elle est aussi fortement impliquée dans des domaines transversaux intéressant les autres départements de l'Etat. Elle gère également, comme autorité de première instance, les dossiers liés à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle traite l'ensemble des recours déposés en matière de main-d'œuvre étrangère. Enfin, de la direction des affaires juridiques dépendent le registre du commerce et des régimes matrimoniaux et l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (voir ci-après).

Objectifs 2005 / Priorités

Les objectifs spécifiques de la direction des affaires juridiques sont étroitement liés aux axes directeurs définis par la présidence du département.

Au nombre des chantiers particulièrement importants qui ont été traités en 2005, il convient de citer:

- entrée en vigueur de la deuxième étape de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), ainsi que des mesures d'accompagnement: mise en œuvre du nouveau dispositif et élaboration des règles nécessaires suite à l'élargissement de l'ALCP aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne;
- adoption du règlement d'application de la loi sur l'inspection et les relations du travail;
- adoption de la loi sur l'aide aux entreprises et de la loi sur la fondation d'aide aux entreprises.

Autres activités / Réalisations 2005

Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (lex Koller)

1. Statistiques

	2005
Affaires en suspens au 31 décembre 2004	9
Affaires nouvelles	36
Autorisations d'acquisition:	
– couverture de créance	0
– réserves mathématiques	0
– logements sociaux	2
– institutions de prévoyance	0
– but d'intérêt public	1
– héritier(s) institué(s)	1
– placement compagnie d'assurance	0
Révocation de charges	1
Révocation d'arrêté	0
Refus	0
Décisions de non-assujettissement à la loi fédérale	26
Demandes retirées ou sans objet	6
Affaires terminées	37
Affaires en suspens au 31 décembre 2005	8

2. Commentaires

- a) En outre, sept requêtes déposées par des Etats étrangers, dans le cadre de l'article 7, lettre h de la lex Koller, ont fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil d'Etat à l'intention du Département fédéral des affaires étrangères.
- b) Le département a également procédé à la vérification du respect des charges et conditions imposées dans ses décisions, ainsi qu'à des enquêtes administratives ouvertes en lien avec d'éventuelles violations de la loi.

3. Emoluments

Le montant total net des émoluments perçus en 2005 s'élève à Fr. 168'108,00 (en 2004: Fr. 229'585,00). A noter que l'ampleur de ces émoluments est en bonne partie aléatoire et dépend directement de la valeur des biens immobiliers qui doivent faire l'objet d'une décision du département.

4. Directives d'interprétation

Les directives d'interprétation de la lex Koller, réactualisées en 2005 par le département, sont disponibles sur le site Internet: <http://etat.geneve.ch/des/site/economie/acquisition-immo/master-home.jsp>.

5. Abrogation de la lex Koller

Une procédure de consultation fédérale sur un avant-projet d'abrogation est en cours. La consultation porte aussi sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, à titre de mesures d'accompagnement liées à cette abrogation, et portant sur la construction des résidences secondaires.

Autres activités

Parmi les autres dossiers traités, il faut citer principalement:

- Adoption de contrats de prestations pour le suivi des contrôles portant sur les travailleurs détachés.
- Travaux relatifs aux projet de règlements d'application des lois suivantes: loi sur le commerce itinérant, loi sur le tourisme.
- Suivi des dossiers après paiement de la caution dans le cadre de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI).

- Conseils juridiques pour le service des ressources humaines du département à l'occasion de litiges relevant des rapports de travail.

9.2.2 Finances et services généraux

Cette direction regroupe différents métiers qui ont tous pour but de soutenir les actions du département, de remplir un rôle de conseil et de servir de relais avec les services transversaux de l'Etat. Par conséquent, elle a été impliquée à un titre ou à un autre dans la majeure partie des dossiers traités au sein du département. Enfin, il s'est agi de consolider des travaux lancés en 2004 comme de poser les bases à des développements futurs (dont la surveillance des entités subventionnées ou non, le contrôle de gestion, la mobilité et la formation des collaboratrices et des collaborateurs, etc.).

De fortes interactions existent entre les actions menées par la planification et budget, le contrôle financier interne, le contrôle de gestion, les finances et la comptabilité, les systèmes d'information et les ressources humaines. La majeure parties des dossiers traités sont le fruit d'une approche pluridisciplinaire.

Enfin, la DDFSG a été fortement sollicitée fin 2005 suite aux changements opérés dans la composition des départements. Ces modifications auront aussi des conséquences sur l'organisation des structures et du travail de la DDFSG.

Les éléments-clefs suivants peuvent être mentionnés par grand domaine d'activités:

Finances

- établissement du projet de budget 2006 et notamment préparation des scénarios visant à diverses réductions (subventionnés, effectifs, dépenses générales, etc.);
- création d'une base de données puis d'un budget du personnel précis par service et par poste/collaborateur;
- participation au recoupage analytique de l'Office cantonal de l'emploi afin de poser les bases d'une comptabilité analytique;
- renforcement des collaborations en interne et en externe (notamment avec les services transversaux de l'Etat);
- établissement ou coordination en lien avec divers projets de loi;
- réalisation de divers contrôles de caisse et du suivi des constats faits;
- finalisation d'un outil de suivi et de contrôle des débours;
- suivi du reporting en matière d'effectif;
- mise en œuvre d'un reporting mensuel sur les comptes (y compris sur les effectifs) en partant d'une vision très synthétique pour aboutir à un niveau de détail;
- réalisation et développement permanent du suivi de l'enveloppe chômage (salaires ETC notamment);
- collaboration à la standardisation et la fiabilisation des données statistiques et des indicateurs utiles à la gestion financière;
- analyse et collaboration étroite avec l'OCE sur divers types de dossiers (comme la facturation des emplois temporaires cantonaux);

- consolidation découlant de l'introduction progressive de la CFI;
- prise en compte des observations de l'Inspection cantonale des finances tant dans le cadre du rapport sur les comptes 2004 que de dossiers plus anciens;
- participation aux travaux en lien avec les normes IPSAS-IFRS;
- collaboration à divers projets de loi majeurs (aide aux entreprises, AIG);
- réalisations d'avis et d'analyse divers ainsi que participation à des travaux divers; relevant tant de l'Etat que d'entités tierces (TVA, questions financières diverses, etc.);
- implication dans les activités de la FIPOI, de la Fondation pour le Tourisme et de la CGN.

Systèmes d'information et d'organisation

Missions:

- Elaboration de la stratégie en matière de systèmes d'information pour le département et mise en place de celle-ci.
- Mise en place de projets de systèmes d'information et d'organisation: analyse de processus, établissement d'architectures fonctionnelles.
- Mise en place de procédures de systèmes d'information, harmonisation et contrôle de celles-ci.
- Conception de sites Internet et Intranet. Mise à jour des informations sur les sites.
- Assistance de premier niveau et support de proximité.
- Gestion des achats d'infrastructure informatique, y compris le conseil.
- Assistance aux services au niveau organisationnel.
- Mission de conseil, d'analyse et de mise en place des normes de record management.

Activité / Réalisations 2005

En 2005, le Service des systèmes d'information a analysé les besoins, coordonné les MOA et la MOE et contribué à la mise en place des outils suivants:

- Base du service des ressources humaines: En attendant la mise en place de SIRH, l'outil de gestion des ressources humaines du DEEE a été mis en production.
- Projets OCE: Le projet autocontrôle des conseillers en placement est devenu le projet GESPODE. Le projet OGIMI a été avancé et sa phase 2 a été défendue devant la CGPP, puis devant la commission du GC.
- OCIC: Le projet métrologie a été analysé, présenté à la CGPP et accepté par celle-ci.
- Projets OCIRT: La coordination des projets OCIRT, en particulier avec les équipes de développement du CTI, a été confrontée à de nombreuses difficultés en 2005. L'équipe de développement du projet a finalement été remplacée presque entièrement par une nouvelle équipe, plus proche des réalités de l'office.
- Une étude sur l'avenir du REG a été menée conjointement avec l'équipe du REG. Un document comportant des propositions de concepts a été élaboré et fait office de conclusion à ce travail.
- WEB: L'équipe Web a été chargée de la conception et de la réalisation de nouvelles applications Web, telles

que la «Newsletter Europe» qui a été développée pour la direction des affaires extérieures. Pour répondre aux évolutions souhaitées par les utilisateurs, une nouvelle version du site Intranet a été proposée. Une formation des publieurs a été mise en place également, dans le but de décentraliser la saisie des documents.

- Procédure annuaires: Une procédure coordonnée avec le service des ressources humaines a été mise en place afin de mettre à jour de façon coordonnée les différents annuaires (papier, internet, intranet Etat, intraDEEE, Outlook) au niveau du département.
- Super Utilisateurs: Un groupe de coordination des super U a été mis sur pied afin de diffuser les connaissances techniques du service auprès des super U et ainsi de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions.
- Le service a participé à l'avancement du projet administration en ligne de la Chancellerie.
- Comme en 2004, le service a géré et optimisé les besoins du département en termes de matériel informatique.
- Projet record management: En 2005, la documentaliste du secrétariat général a rejoint l'équipe du Service des systèmes d'information et de l'organisation afin de regrouper les forces de travail concernant le projet record management et la gestion des archives au sein du département. Le DEEE a ainsi continué de déployer, sous forme de plans de classement, un système de gestion des archives performant, afin de parvenir à une harmonisation et une homogénéité des pratiques documentaires dans ses offices et ses services.
- Le service a été actif dans plusieurs mandats du comité de coordination des systèmes d'information (mandat K9a, mandat annuaire).

Ressources humaines

Dans un contexte budgétaire restrictif, le service des ressources humaines du département a essayé de promouvoir la qualité de l'environnement de travail, de garantir équité et cohérence. De mieux gérer le budget des postes en développant une gestion départementale des postes entre autres.

La mobilité interne en fonction des besoins, ainsi que le développement des temps partiels ont également été des mesures mises en place en 2005 et qui mériteront d'être poursuivies et développées en 2006.

Une politique de ressources humaines opérationnelle permet de renforcer les compétences et la reconnaissance du personnel. Fort de ce principe, le service RH s'est efforcé de tout mettre en œuvre pour y répondre.

La fin de l'année 2005 a été marquée par la répartition des différents services dans différents départements.

Pour le DEEE, cela a représenté une charge administrative conséquente (échanges de dossiers, préparation des dossiers, prises de connaissances des services et des personnes, etc.). De plus, un accompagnement aux changements est également une mission RH. Celle-ci va se poursuivre sur plusieurs mois en 2006.

Objectifs 2006:

- Poursuivre la mise en place des changements de services/offices.
- Créer une nouvelle harmonie et collaboration entre les services/offices du DSE.

- Mettre en place des procédures de gestion: absences – recrutement – entretiens de départ, etc.
- Préciser les tâches entre les services/offices, le service RH du département et l'Office du personnel de l'Etat.
- Mettre en application le système informatique des ressources humaines.

Quelques chiffres

Effectif DEEE budget 2005:

532.41 + 75 auxiliaires.

Réduction suite aux mesures complémentaires:

527.41 + 70 auxiliaires.

DSE effectifs après transfert:

626.89 + 70 auxiliaires

(sans le Tuteur Général – Adultes et l'Office du logement, qui va représenter 71,10 postes)

9.2.3 Fondation pour le Tourisme

Les recettes de la Fondation pour le tourisme proviennent de deux sources.

D'une part, celles prélevées principalement par l'Administration fiscale en vertu de la loi sur le tourisme (autour de 8 millions de francs). A noter que le Grand Conseil a accepté une modification de la loi afin de modifier le régime des différentes taxes. Le montant encaissé devrait être au moins égal au niveau actuel.

D'autre part d'une subvention versée par l'Etat de Genève à hauteur de 940'000,- dont 40'000,- dédiée au CAHJ (Groupe de coordination pour l'Accueil et l'Hébergement des Jeunes à Genève).

Ces recettes permettent de couvrir les frais de fonctionnement et de marketing de Genève Tourisme (Office du tourisme) ainsi que les charges liées à un emprunt contracté pour financer la construction de la Halle 6 via la Fondation du même nom.

La Fondation pour le Tourisme est donc l'organisme chargé de l'élaboration de la politique en matière de tourisme et d'allouer les moyens nécessaires pour développer un tourisme de qualité, stimuler la promotion touristique, soutenir l'économie par le tourisme. Pour cela elle gère le produit des taxes de séjour et de tourisme ainsi que les subventions reçues des collectivités publiques.

Le Conseil de fondation a donc alloué en 2005 lors de ses séances des fonds à:

- 1) l'Office du tourisme après examen de son budget;
- 2) des projets publics ou privés en faveur du développement du tourisme (par exemple un appui pour la journée genevoise à l'OLMA). Une réserve afin d'appuyer des grandes manifestations a été créée tout comme a été lancée une réflexion sur un accord de prestations avec Genève Tourisme qui est un organisme indépendant de l'Etat de Genève.

Genève Tourisme

Les activités de Genève Tourisme en 2005 s'inscrivent dans la politique touristique définie à moyen terme pour Genève. Celle-ci consiste à promouvoir et vendre la destination Genève dans le monde entier, à accueillir les nombreux hôtes de passage et à organiser ou soutenir des manifestations touristiques susceptibles d'animer l'ensemble de la région. Par ailleurs, 2005 aura été marqué par le 120^e anniversaire de l'Office du tourisme de Genève, ce qui a largement contribué au rayonnement de son assemblée générale.

1) Marketing & Ventes

Ce département a été actif sur 35 marchés touristiques et a mené plus de 65 actions de promotion et vente, conformément au plan d'actions annuel. En Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique du Nord, Genève Tourisme a présenté l'offre touristique genevoise lors des principales foires touristiques professionnelles, liées au tourisme d'affaires ou de loisirs. L'Office du Tourisme a également participé aux opérations de promotion de Suisse Tourisme sur les différentes plates-formes proposées et poursuivi son programme de promotion commune avec les régions de Vaud et Valais sous l'appellation «Lake Geneva & Matterhorn Region». Un effort particulier a été fourni sur les marchés de proximité (Suisse, Europe) et sur les marchés d'avenir à forte croissance.

Dans le cadre de sa politique d'accueil des professionnels du tourisme, Genève Tourisme a collaboré avec Suisse Tourisme et Swiss International Air Lines Ltd, afin de présenter, sur place, le produit et les prestations touristiques à plus de 100 groupes (900 personnes), agents de voyages et tour-opérateurs en provenance des cinq continents.

Le service «Médias Marchés» a, quant à lui, reçu à Genève, accompagné et renseigné, avec l'aide de l'association des guides diplômés de Genève, plus de 600 journalistes (presse écrite, Télévision, Radio).

Le Bureau des Congrès de Genève Tourisme (Geneva Convention Bureau) a poursuivi sa mission qui consiste à promouvoir et renforcer la position de Genève comme destination «MICE» internationale. La prospection, l'acquisition et l'organisation de congrès, conférences, séminaires ou incentive ainsi que la gestion des réservations hôtelières, représentent un volume de travail en constante augmentation au sein de Genève Tourisme. Au total, 11'400 personnes (+9%) ont été logées par le service «Operating». Des tours et excursions pour 662 groupes (+11%) ont été organisés durant l'année. En matière d'acquisition de grands congrès pour Genève, 70 demandes ont été traitées en 2005 et 23 congrès ont été attribués à Genève, représentant un total de 155'000 nuitées de 2006 à 2010.

2) Information & Accueil

Au point principal d'information touristique à la rue du Mont-Blanc, à l'Arcade d'information municipale du pont de la Machine, à l'Aéroport ainsi qu'à la Gare CFF de Cornavin, Genève Tourisme a accueilli et renseigné plusieurs centaines de milliers de visiteurs en 2005. L'ensemble de la documentation, soit près de 25 brochures différentes, génériques ou thématiques disponibles en 12 langues, a été mis gratuitement à la disposition de la clientèle, composée de 80% de touristes et 20% de Genevois. Enfin ce service enregistre et diffuse, directement sur internet, le «Calendrier des Manifestations» qui propose chaque mois plus de 250 manifestations.

3) Manifestations

En marge de la 6^e édition de la Patinoire de Noël sur la place du Rhône et de l'organisation des 2^{es} Montgolfiades Internationales de Genève au mois de mars, réunissant 30 équipages de montgolfières, les Pré-Fêtes dès le 15 juillet au jardin anglais ainsi que les Fêtes de Genève, organisées par le département des manifestations de Genève Tourisme, connurent un énorme succès populaire, grâce notamment à l'invitation de la Chine en qualité d'Hôte d'honneur. Deux nouveautés marquèrent l'édition 2005 de ces Fêtes à savoir: la caravane du Monde, parade déambulatoire sur les quais lors du premier week-end ainsi que, le dernier

dimanche, un «Slow Up» placé sous le signe de la mobilité douce entre les quais et la campagne genevoise.

Autre temps fort de l'implication de Genève Tourisme dans l'animation et la promotion de Genève, l'opération des «Terrasses du Lac» au quai Général Guisan du 15 juin au 15 septembre 2005.

Ce concept de promotion de la restauration et des vins genevois, grâce au soutien de la Ville de Genève et à la collaboration exceptionnelle des grands chefs de cuisine genevois, a fait le bonheur de milliers de touristes et genevois, ravis de pouvoir joindre au plaisir gustatif la convivialité d'un lieu privilégié de la rade.

4) RP Partenaires et presse locale

En 2005, Genève Tourisme s'est profilé comme «fédérateur de contacts» entre les instances touristiques, politiques et les acteurs du tourisme. A l'occasion du traditionnel «Dîner des Ambassadeurs», Genève Tourisme a remercié celles et ceux qui collaborent directement ou indirectement à la promotion et à l'organisation de congrès, expositions ou salons dans notre canton. Puis, pour marquer son 120^e anniversaire dans le cadre de son assemblée générale, lors d'une soirée événementielle au BFM, Genève Tourisme a offert, à ses membres et aux principaux acteurs du tourisme local, une plaquette «édition spéciale du Genève Agenda», ainsi qu'un magnifique ouvrage: «L'affiche en fête», fruit d'un important travail de recherche iconographique portant sur les années 1923 à 2005. Cette plate-forme, avec le soutien de plusieurs sponsors locaux, a réuni quelque 450 partenaires représentatifs des milieux économiques genevois.

Au niveau de la presse locale, Genève Tourisme s'est imposé comme source d'expressions et d'opinions et, à titre d'exemple, les articles publiés dans les médias suisses et étrangers ont fait des Fêtes de Genève un des événements culturels 2005 les plus médiatisés de notre canton.

5) Statistiques hôtelières

En l'absence de statistiques fédérales liées à l'hébergement en 2004, les données statistiques 2005 sont comparées à celles de l'année 2003.

D'une manière globale les principaux marchés émetteurs laissent apparaître une augmentation très marquée du nombre de leurs nuitées en 2005 (5-6% sur l'année en moyenne). La légère diminution des nuitées en provenance des pays du Golfe s'explique par une diminution de la durée de séjour, car le nombre d'arrivées est, quant à lui, en augmentation. La forte diminution des nuitées japonaises est à mettre en relation avec une situation conjoncturelle difficile ainsi qu'avec la tenue en 2003 de l'exposition «World Telecom»

**Principaux marchés émetteurs par nuitées
Et variations cumulées 03/05 à fin octobre**

Rang	Marchés	Nuitées cumulées 03 (10 mois)	Nuitées cumulées 05 (10 mois)	+/-	Variations
1	Suisse	288189	338105	↗	17.3 %
2	Royaume-Uni	193398	206115	↗	6.6 %
3	États-unis d'Amérique	191691	193906	↗	1.2 %
4	France	145897	157363	↗	7.9 %
5	Pays du Golfe	123336	113557	↘	7.9 %
6	Allemagne	78429	95417	↗	21.7 %
7	Italie	72333	75883	↗	4.9 %
8	Japon	89662	75782	↘	15.5 %
9	Espagne	59169	65008	↗	9.9 %
11	Russie	44573	44371	↘	0.5 %
13	Canada	32918	37240	↗	13.1 %
14	Belgique	31747	33750	↗	6.3 %
15	Pays-Bas	38842	31629	↘	18.6 %
16	Chine (sans Hongkong)	17397	27308	↗	57 %
19	Inde	20308	23052	↗	13.5 %

9.2.4 Aéroport international de Genève (AIG)

Après avoir fêté, le 15 décembre dernier, le neuf millionième passager depuis le début de l'année, le bilan de l'Aéroport International de Genève pour 2005 est très positif avec un trafic total de 9'411'105. L'AIG a ainsi connu une hausse de trafic de 9,5% par rapport à 2004. Il s'agit naturellement d'un nouveau record absolu de fréquentation, le précédent étant de 8'593'225 en 2004.

Il est à noter que ce résultat reflète une reprise générale dans le transport aérien dans un contexte économique positif.

De plus, cette hausse du trafic des passagers est intervenue alors que le nombre de mouvements d'avions commerciaux (atterrissages et décollages) n'a augmenté que de 3,2%, un résultat encourageant tant au niveau de l'environnement que de la rentabilité pour les compagnies aériennes, puisque cela traduit un meilleur taux de remplissage de leurs avions.

Les résultats financiers de l'AIG en 2005 seront dès lors sensiblement supérieurs au budget. La croissance du trafic associée à la maîtrise des coûts ont permis une nouvelle fois de maintenir les tarifs des redevances aéronautiques inchangés, conservant ainsi la compétitivité de l'AIG face à la concurrence nationale et internationale.

Moteur de l'économie locale et régionale, l'Aéroport International de Genève continue, par une saine gestion des ressources ainsi qu'une politique marketing ciblée, à adapter l'infrastructure ainsi que le réseau aérien afin de satisfaire au mieux les besoins de la clientèle à un coût attractif.

9.2.5 Fondation du Palais des Expositions (FPE)

Fondation pour la halle 6 (H6)

Buts des fondations

Statuts

La Fondation du Palais des Expositions, fondation de droit public, a été créée en 1960. Son but est d'être propriétaire d'un complexe immobilier destiné à accueillir des expositions, des manifestations ainsi que des congrès et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général.

La Fondation pour la Halle 6, fondation de droit public, a été créée en 2000. Son but est d'être propriétaire d'une halle d'expositions surplombant l'autoroute et permettant la liaison entre les halles 5 et 7, et d'en assurer la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général.

En tant que propriétaires, les fondations doivent assurer le bon entretien du bâtiment et de son environnement et veiller à un fonctionnement adéquat des infrastructures.

Bien que les deux fondations propriétaires soient différentes, le complexe est exploité de manière globale, la même manifestation occupant souvent les espaces de la Fondation du Palais des Expositions et de la Fondation pour la Halle 6.

Présidées par le Chef du Département, ces deux fondations ont confié, par convention jusqu'au 31 décembre 2011, la commercialisation, l'exploitation et la gestion du complexe immobilier GENEVA PALEXPO à la Fondation Orgexpo, fondation de droit privé.



Statistiques des manifestations principales

Année	Surface brute utilisée/m ²	Nombre exposants	Visiteurs Total
1995	501'690	7'786	1'504'352
1996	641'850	7'641	1'586'894
1997	460'050	7'337	1'364'991
1998	699'620	7'262	1'411'713
1999	543'780	7'238	1'508'188
2000	447'280	6'656	1'370'528
2001	540'050	7'382	1'443'549
2002	546'040	6'722	1'420'131
2003	542'195	5'358	1'389'553
2004	509'055	3'770	1'346'785
2005 *	574'901	4'289	1'613'698

* chiffres provisoires

Près de 200 manifestations sont organisées chaque année à GENEVA PALEXPO, dont une vingtaine d'expositions majeures. Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Fondation du Palais des Expositions et la Fondation pour la Halle 6 fera état des chiffres définitifs.

Fondation du Palais des Expositions

1. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2004	3'635	. / . 28.29	6'998	. / . 17.31
Budget 2005	5'415		8'750	

Les recettes de la Fondation sont essentiellement constituées par l'indemnité de CHF 8.7 mios versée par l'exploitant, Orgexpo, destinées à couvrir les charges de la Fondation et à procéder à l'amortissement des prêts ainsi qu'aux dotations.

Les charges de la Fondation comprennent les intérêts de prêts sur les différents crédits octroyés pour la construction des halles, charge qui se monte à environ CHF 3.2 mios pour une dette de CHF 97 mios. Un peu moins de CHF 1.3 mios sont consacrés à l'entretien des divers bâtiments.

L'effectif de la Fondation du Palais des Expositions est composé d'un secrétaire général à temps partiel et d'un architecte-technicien à temps partiel.

Il est à noter que compte tenu de l'introduction des normes IPSAS en lieu et place des normes IAS/IFRS le projet de revalorisation du bâtiment a été reporté jusqu'à la date de la première introduction au 1^{er} janvier 2008.

2. Activités

Chaque année, un programme d'amélioration et d'entretien est validé par les organes de la Fondation. Cette année, les principaux investissements consentis sont destinés à:

- la réfection de l'étanchéité du toit de la halle 1 par la pose d'un revêtement bicouche bitumineux

- le remplacement des stores d'obscurcissement de la halle 2.

3. Thèmes d'actualité

- Une importante restructuration de la dette de la Fondation a été conduite. Cette restructuration a permis de limiter l'exposition de la Fondation au risque de variation des taux d'intérêt en consolidant et échelonnant les échéances de différents prêts bancaires.

Fondation pour la Halle 6

1. Comptes, budgets, effectifs

En milliers de francs	Charges	Ecart budget (%)	Revenus	Ecart budget (%)
2004	1'522	. / . 27.80	1'540	. / . 26.90
Budget 2005	2'447		2'452	

Les recettes de la Fondation sont essentiellement constituées par l'indemnité de CHF 2.4 mios versée par l'exploitant, Orgexpo, destinées à couvrir les charges de la Fondation.

Les charges de la Fondation comprennent les intérêts de prêts sur les différents crédits octroyés pour la construction de la halle, charge qui se monte à environ CHF 1.9 mios pour une dette de CHF 57 mios. Un peu moins de CHF 400'000 sont consacrés à l'entretien du bâtiment, principalement pour couvrir les frais liés à l'entretien de l'éclairage du tunnel autoroutier.

L'effectif de la Fondation pour la Halle 6 est composé d'un secrétaire général à temps partiel et d'un architecte-technicien à temps partiel.

2. Activités

Les principales activités de la Fondation pour la Halle 6 ont été la finalisation de certains petits travaux d'aménagement de sécurité sous la route douanière ainsi que la consolidation du crédit de construction.

3. Thèmes d'actualité

Un litige TVA concernant la taxation du droit de superficie accordé par l'Etat de Genève sous la plate-forme autoroutière a été réglé avec l'administration fédérale des contributions.

Différentes études sont actuellement en cours en vue de trouver une solution aux perturbations engendrées par la construction de la halle 6 sur certains systèmes de radioguidages de l'aéroport.

9.2.6 Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

En 2005, la FTI a continué à jouer un rôle déterminant dans le développement économique du Canton en mettant tout en œuvre pour fournir au secteur secondaire des conditions cadres favorables dans le domaine des infrastructures telles que terrains et locaux industriels.

Par son activité, la FTI a favorisé l'établissement de nombreuses entreprises dans les différentes zones industrielles du Canton.

Ses recettes sont constituées pour l'essentiel par les rentes de droits de superficie et par les loyers de ses immeubles industriels et artisanaux ainsi que par les honoraires de gestion des mandats qui lui sont confiés.

Les recettes de la Fondation ont largement couvert la totalité de ses charges et lui permettront, après attribution aux divers fonds prévus par ses statuts de dégager un bénéfice net de l'ordre de CHF 7'100'000.-. Ce dernier revenant à l'Etat de Genève et correspondant à la rétribution de la dotation immobilière de la Fondation.

La FTI a poursuivi la gestion des terrains et des bâtiments dont elle est propriétaire dans les zones industrielles de la Praille et des Acacias (ZIPA), de Vernier ainsi que dans les zones de développement industriel et artisanal (ci-après ZDIA), de Plan-les-Ouates (ZIPLO), de Mouille-Galand (ZIMOGA), de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA), du Bois-de-Bay (ZIBAY) et de la zone de développement industriel de Meyrin (ZODIM).

9.2.6.1 Mandats confiés par l'Etat de Genève

Pour les ZDIA de Meyrin-Satigny, parties reliée et non reliée au chemin de fer (ZIMEYSA), de Plan-les-Ouates (ZIPLO), de Mouille-Galand (ZIMOGA), de Riantbosson (ZIRIAN), du Bois-de-Bay (ZIBAY) et la zone de développement industriel de Meyrin (ZODIM), en vue de:

- mettre des terrains en valeur (aménagement, morcellement de parcelles);
- gérer les zones sur le plan administratif, financier, juridique et urbanistique;
- contrôler le maintien des prix concurrentiels des terrains mis à disposition des entreprises;
- surveiller la nature des activités exercées dans les zones;
- mener des pourparlers avec les entreprises à la recherche de terrains industriels;
- négocier avec divers propriétaires en vue de l'acquisition de leur bien-fonds par l'Etat de Genève ou en nom propre;
- mettre sur pied une politique d'acquisition de terrains industriels sur l'ensemble du Canton;
- piloter avec la direction de l'aménagement du territoire l'élaboration du nouveau plan directeur de la ZIMOGA;
- participer aux études de mise en valeur des zones industrielles suivantes (ou étude de transport et circulation):
 - Les Batailles
 - Sécheron
 - La Susette
 - La Scie
 - Bernex-Est
 - Accessibilité à la ZDIA de Plan-les-Ouates (ZIPLO) et à la zone industrielle de la Praille-Acacias (ZIPA);
- participer à de nombreuses actions visant à promouvoir les zones industrielles genevoises sur le plan local et international en étroite collaboration avec l'Office de la promotion économique;
- émettre de multiples préavis à l'attention du Conseil d'Etat en rapport avec l'exercice du droit de préemption de l'Etat de Genève institué par la loi générale sur la zone de développement industriel du 13 décembre 1984 (LGZDI);
- élaborer les préavis concernant toutes les requêtes sises en zones industrielles du canton de Genève à l'attention de la police des constructions du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- prendre une part active à la mise au point concrète d'opérations de constitution de droits de superficie en propriété par étages ou société coopérative en droit de superficie (centres industriels et artisanaux);
- constitution et cession de droits de superficie au nom de l'Etat de Genève.

En outre, pour les ZDIA en question, le Conseil d'Etat a approuvé la réalisation des opérations suivantes:

ZDIA du Bois-de-Bay (ZIBAY)

- Modification du droit de superficie de la société Cavecchia SA.

ZDIA de Meyrin-Satigny, partie non reliée au rail (ZIMEYSA)

- Modification d'un droit de superficie concédé par l'Etat de Genève à la société MetroLinx Sàrl;
- Cession d'un droit de superficie par l'Association du Bureau Genevois d'Adresses et de Publicité (BGA) en faveur de Monsieur et Madame Philippe et Muriel Scholl;
- Promesse de vente et d'achat et constitution d'un droit d'emption entre la société MetroLinx Sàrl et la société Digital Luxembourg Sàrl;
- Cession d'un droit de superficie par la société MetroLinx Sàrl en faveur de la société Digital Luxembourg Sàrl.

ZDIA de Mouille-Galand (ZIMOGA)

- Cessions à titre d'échange, de diverses parcelles entre l'Etat de Genève (domaine privé), Madame Ruthalma Johnson, Monsieur Jacques Louis Maurice Mermillod et la Fondation pour les terrains industriels de Genève;
- cession gratuite de parcelle par l'hoirie Brunet en faveur de l'Etat de Genève (domaine privé).

ZDIA de Plan-les-Ouates (ZIPLO)

- Cession de parcelles par Monsieur Bernard Genecand en faveur de l'Etat de Genève (domaine privé) et constitution de servitudes;
- Cession et modification d'un droit de superficie par le CTN, Centre de Technologies Nouvelles SA en faveur de la société Eldista GmbH;
- Division de parcelles par l'Etat de Genève et constitution par ce dernier d'un droit de superficie en faveur de la société Simoinvest SA;
- Echanges de parcelles et cessions gratuites de parcelles entre la FTI et la commune de Plan-les-Ouates;
- Cession gratuite de parcelles par l'Etat de Genève (domaine privé) en faveur de la commune de Plan-les-Ouates.

ZDIA de Riantbosson (ZIRIAN)

- Modification du droit de superficie concédé par l'Etat de Genève en faveur de l'Association du Touring Club Suisse (TCS);
- Cession à titre de dotation immobilière d'une parcelle par l'Etat de Genève (domaine privé);
- Droit de superficie concédé par l'Etat de Genève en faveur de la société Tivona Gamma AG;
- Vente de parts de PPE en droit de superficie par la Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève en faveur de la FTI.

Zone industrielle du Lignon (ZILI)

- Cession gratuite d'une parcelle propriété de la commune de Vernier (domaine privé) en faveur de l'Etat de Genève (domaine privé).

9.2.6.2 Mandats confiés par la Ville de Genève

Gérer ses terrains situés dans les zones industrielles de Vernier ou du Lignon et plus particulièrement de réaliser les opérations suivantes:

Zone industrielle du Lignon (ZILI)

- révision de la rente de superficie de Monsieur Daniel Perroud;
- révision de la rente de superficie de la Fondation de Valorisation des Actifs de la Banque Cantonale de Genève;
- révision de la rente de superficie de Messieurs Fiore et Spring;
- révision de la rente de superficie de Eric Meylan SA.

9.2.6.3 Mandats confiés par la Commune de Vernier

- gestion de deux parcelles situées dans la ZDIA de Mouille-Galand.

9.2.6.4 En ce qui concerne les immeubles propriété de la FTI, le Conseil d'administration a approuvé la réalisation des opérations suivantes:*ZDIA du Bois-de-Bay (ZIBAY)*

- Constitution d'un droit de superficie en faveur de H.K. Services et Techniques SA et R. Spinelli SA.

ZDIA de Meyrin-Satigny, partie non reliée au rail (ZIMEYSA)

- Acquisition de la parcelle Blanc et Paiche SA par la FTI.

ZDIA Meyrin-Satigny, partie reliée au rail (ZIMEYSA)

- Cession à titre de dotation immobilière par l'Etat de Genève à la FTI.

ZDIA de Mouille-Galand (ZIMOGA)

- Obtention de l'autorisation de construire en vue de la reconstruction d'un bâtiment sis route du Nant-d'Avril 49.

ZDIA de Plan-les-Ouates (ZIPLO)

- Aménagement d'un parking sommaire par la FTI sur une parcelle propriété des Services Industriels de Genève.

Zone industrielle des Acacias (ZIPA)

- Cession du droit de superficie par la société I. Group AG en faveur de Monsieur Lloyd La Marca;
- Cession d'une partie du droit de superficie de Vial & Wicki en faveur de Monsieur Dominique Cerutti;
- Vente d'une part de PPE en droit de superficie par Actex SA en faveur de la société Gelato Mania Sàrl.

Zone industrielle de Vernier

- Acquisition par la FTI d'un ancien site de production de Rolex SA.

Zone industrielle de la Praille, partie reliée au rail (ZIPA)

- Cession de parts de PPE par la SI 7 place du Molard en faveur de Madame Viviane Mizrahi-Leschziner, de

Monsieur José Otéro et Madame Carmen Gerpe, d'Actua Films SA et par Monsieur Otéro et Madame Gerpe en faveur de Madame Carmen Perrin;

- Cession d'un droit de superficie par Jowa AG en faveur de la société Coopérative Migros-Genève;
- Procédure AIMP sélection à deux tours (mandat d'étude parallèle) en vue de réaliser un immeuble avec la Ville de Carouge à la rue Baylon.

Zone industrielle de la Praille, partie non reliée au rail (ZIPA)

- Cession de droit de superficie par la société Coopérative Migros en faveur de Real Concept SA;
- Révision de la rente de superficie de l'UBS SA;
- Vente d'une part de PPE par la BCGE en faveur de Monsieur Philippe Truan;
- Cession d'un droit de superficie par les Laiteries Réunies en faveur de Previgest SA.

9.2.6.5 En outre la Fondation a pris part aux groupes de travail suivants:

- Ecologie industrielle: la direction participe activement aux séances «Ecosite» selon Agenda 21 approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2001;
- OGETA (eaux, gaz, électricité, télécommunication et assainissement);
- RUIZI, impact pollutif global des eaux de ruissellement de certaines zones industrielles de Genève sur leur milieu récepteur et conséquences sur les modes de dépollution;
- Séances de coordination transfrontalière avec le projet d'agglomération, la Commission «économie, emploi et formation professionnelle» (CRFG).
- Gérer une base de données par le biais de son site Internet (www.fti.geneva.ch) avec accès tout public recensant l'ensemble de l'offre en terrains et locaux industriels disponibles dans les zones gérées par la FTI.

9.2.7 Ports Francs et Entrepôts de Genève SA**Introduction**

Les résultats de l'exercice sous revue sont supérieurs au budget et sont à mettre principalement au crédit du secteur location. Grâce à une bonne maîtrise des charges, le résultat d'exploitation est en progression, la marge brute affichant une croissance de près de 8% pour une augmentation quelque peu plus modeste du chiffre d'affaires.

Données statistiques

	2005 (estimations)	2004
Recettes totales (000 CHF)	17'497	17'151
Mouvements totaux annuels (tonnes)	8'800	14'546
Stock de marchandises (tonnes)	10'500	14'110
Effectif au 31 décembre (administration et exploitation)	36	42
Equivalence plein temps*	33.9 *	40 *

Activités et événements**Locations**

Le taux d'occupation des surfaces reste globalement supérieur à 96%, la marge de progression possible par rapport à 2004 demeurant extrêmement faible.

En 2005, les nouvelles locations ont concerné 6'448 m² dont 63% en régime suisse contre 37% en port franc. Les résiliations tous régimes confondus portant sur 5'655 m², la variation positive des surfaces louées se monte à 793 m². La demande de locaux hors douane reste donc très soutenue par rapport à celle des surfaces en régime port franc qui diminue depuis l'apparition des entrepôts douaniers ouverts (EDO).

Aéroport

Contrairement aux importations, la très bonne progression des exportations par fret aérien est à relever. Ces opérations concernent essentiellement des destinations secondaires dans des marchés dits de niche.

Les Ports francs et Entrepôts de Genève SA ont intensifié en 2005 leurs actions visant à obtenir le maintien de la douane-poste à l'aéroport, poursuivant parallèlement leur important travail de sensibilisation jusqu'au niveau fédéral, soutenus en cela par les Autorités cantonales.

Marchandises diverses/transport et logistique

La maîtrise des charges a permis de dégager une marge brute en nette augmentation dans le secteur marchandises diverses, malgré un chiffre d'affaires resté dans des proportions semblables à celles de 2004.

La bonne tenue du secteur transports a compensé un léger fléchissement de la logistique, dont la contribution est demeurée marginale parmi l'ensemble de nos activités.

Caves

Au second semestre, la très bonne tenue des entrepôts de vins de garde a compensé la baisse d'autres activités du secteur (particulièrement celle relative au passage en entrepôts généraux d'importants lots de boissons alcoolisées qui explique en grande partie les écarts sur les mouvements et les stocks).

Travaux

Les travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments principaux dédiés à l'entreposage ont été achevés à l'automne 2005 en parfaite conformité avec les prévisions (délais et coûts).

La rénovation des installations électriques, débutée en 2004, s'est poursuivie conformément à la planification et devrait être entièrement réalisée courant 2006.

Personnel

La baisse de l'effectif du personnel provient essentiellement de l'externalisation du service de sécurité au deuxième trimestre 2005.

Législations

L'année 2005 a vu l'entrée en vigueur de la Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC), imposant notamment une déclaration plus complète des marchandises et une augmentation du délai de prescription acquisitive de 5 à 30 ans. Cette législation n'a pas eu à ce jour d'effets sensibles sur le volume des marchandises traitées dans ce domaine.

Durant la même année, le parlement a adopté la nouvelle Loi sur les douanes (NLD). Le devoir d'inventaire qu'elle impose doit encore faire l'objet d'une disposition dans l'ordonnance d'application en cours d'élaboration, dont l'entrée en vigueur est prévue au deuxième semestre 2006. Les Ports francs et Entrepôts de Genève SA ont

poursuivi en 2005 et poursuivront encore leur engagement visant à obtenir une rédaction satisfaisante de ce texte dans l'intérêt général.

9.2.8 Compagnie générale de navigation (CGN)

Commission consultative cantonale (présidée par le DEEE)

L'horaire 2005 n'a pas subi de modifications importantes par rapport à 2004.

L'offre a été améliorée pour les croisières du soir (Genève-Yvoire-Genève) qui ont lieu désormais de mi-mai à mi-septembre (juillet-août seulement en 2004).

Une desserte Nyon-Chens s/Léman, financée par les communes concernées, a été introduite dès 2005.

Vu leur succès, les croisières «fondue», de novembre à mars, ont été maintenues, de même que la croisière dominicale en hiver.

Commission interdépartementale «rade de Genève» (DAEL, DIAE, DEEE, Ville de Genève)

Les nouveaux locaux CGN, au débarcadère du Mont-Blanc ont été inaugurés au printemps 2005.

Une convention avec la CGN pour l'entretien des débarcadères est en voie de finalisation.

Conseil d'administration (12 membres)

La saison 2005 a connu une nette amélioration de la fréquentation (+5,1%) contrairement à la plupart des autres compagnies de navigation.

L'augmentation des recettes (+4,7%) devrait permettre de couvrir presque en totalité la hausse importante du prix du carburant (+59%); toutefois, on ne peut exclure, lors du bouclage définitif, un dépassement de l'ordre de 100.000 francs maximum.

Pour la première fois, la France a versé une contribution de 853.000 francs pour 2005; ces recettes supplémentaires ont permis de répondre à l'amélioration drastique des normes de sécurité à l'égard des passagers (canots gonflables, lances à incendie sur tous les ponts, engins individuels de sauvetage pour chaque passager...).

Grâce aux prêts accordés par les trois cantons riverains, les travaux relatifs à:

- la construction de deux vedettes de 200 places;
- la rénovation complète du bateau «Savoie» (1914);
- la rénovation partielle du chantier naval CGN, sont en voie d'achèvement et dans les limites budgétaires fixées.

Une première vedette a été mise à l'eau en décembre 2005.

Grâce à un partenariat avec la Fondation pour la sauvegarde des bateaux à vapeur du Léman, la CGN a pu assurer la rénovation partielle du bateau «Simplon» (1915), remis en service en juillet 2005.

La restitution à la CGN de la taxe fédérale sur les carburants a finalement été maintenue, suite à diverses interventions cantonales.

La durée maximale du travail en haute saison a été ramenée de 91h à 72h. hebdomadaires, bien que les syndicats CGN souhaitent maintenir l'horaire antérieur, qui donnait lieu à des compensations en temps satisfai-

santes pour les salariés de l'entreprise. Cette diminution du temps de travail nécessitera une refonte complète de l'horaire 2006, établi sous la forme d'un contrat de prestations entre les différents partenaires de la CGN.

9.3 Eléments clés par office/service

9.3.1 Registre du commerce et des régimes matrimoniaux (RC)

9.3.1.1 Missions

Le registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral (code des obligations et ordonnance fédérale sur le registre du commerce). Il a pour but d'enregistrer des entreprises et de permettre au public, dans le cadre des relations commerciales, de se renseigner sur les entreprises inscrites: nature juridique, raison sociale exacte, siège, adresse, statuts, but et capital ainsi que la liste des personnes ayant qualité pour engager l'établissement. Le registre du commerce procède à la publication des inscriptions (entreprises nouvelles, modifications ou radiations) dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et délivre des extraits.

Cette publicité s'étend aux pièces justificatives à l'appui des inscriptions, notamment aux actes constitutifs de sociétés, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration dont il peut établir des copies. Lors du traitement des dossiers, il veille en outre au respect des dispositions impératives du droit fédéral et cantonal.

9.3.1.2 Objectifs 2005 / Priorités

Comme chaque année, la priorité a été le traitement des dossiers d'enregistrement et la fourniture des renseignements demandés dans un délai le plus court possible, avec bien entendu un minimum d'erreurs dans les informations inscrites.

9.3.1.3 Evénements principaux

Démarche qualité

En février 2004, le registre du commerce de Genève a obtenu la certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de ses activités. Le certificat portant le numéro CH04/0149 atteste que tout est mis en œuvre pour assurer la qualité des prestations fournies, soit en matière d'inscription des entreprises et au niveau des renseignements sur les sociétés inscrites. Cette certification a été confirmée par l'audit de surveillance de 1^{re} année (mai 2005).

En décembre 2005, une enquête de satisfaction auprès de 500 titulaires d'entreprise (inscriptions de mai à novembre 2005) a été menée; elle fait l'objet d'un travail annuel (unité de formation) réalisé par l'apprentie de 3^e année.

Conférence romande des registres du commerce

Le 15 novembre 2005, le Canton de Genève a accueilli la conférence annuelle réunissant l'ensemble des registres romands ainsi que l'Office fédéral du registre du commerce qui en a profité pour présenter les nombreux projets législatifs en cours dans le domaine du droit des sociétés (voir perspectives ci-après).

9.3.1.4 Activités / Réalisations

Nombre de dossiers traités

Pendant l'année écoulée, **15'793 inscriptions** ont été opérées au journal (15'636 en 2004), soit 2'790 inscriptions nouvelles, 10'473 modifications et 2'530 radiations.

tableau 1: Nombre de dossiers traités

Année	Nouv.	Modif.	Rad.	Total
2001	2'599	9'844	1'968	14'411
2002	2'631	9'235	1'968	13'834
2003	2'745	10'254	1'950	14'949
2004	2'891	10'565	2'180	15'636
2005	2'790	10'473	2'530	15'793

tableau 2: Evolution du nombre d'entreprises inscrites, par nature juridique (sur 5 ans)

Nature juridique	31.12.2001	31.12.2005	
Sociétés anonymes	16'306	16'062	-1.50%
Entreprises individuelles	8'515	8'831	3.71%
Sociétés à responsabilité limitée	2'989	5'010	67.61%
Sociétés en nom collectif	1'195	1'261	5.52%
Fondations	1'162	1'210	4.13%
Associations	584	787	34.76%
Succursales d'entreprises étrangères	550	746	35.64%
Succursales d'entreprises suisses	555	532	-4.14%
Sociétés coopératives	310	324	4.52%
Sociétés en commandite	161	173	7.45%
Entreprises de droit public	61	76	24.59%
Sociétés en commandite par action	3	3	0.00%
Société anonyme de droit public	1	1	0.00%
Total des entreprises inscrites:	32'392	35'016	8.10%

Extraits, attestations et copies de pièces

Durant l'exercice 2005, il a été délivré au guichet ou par courrier:

- 6'635 extraits certifiés conformes (6'988 en 2004);
- 1'563 extraits simples (2'019 en 2004);
- 921 copies de statuts certifiés conformes (893 en 2004);
- 428 photocopies simples de statuts (480 en 2004);
- 20 attestations diverses (2 en 2004).

Site Internet gratuit

Avec un total annuel 2005 de 2'685'240 consultations (1'250'000 en 2004) dans la base de données des entreprises inscrites, le site du registre du commerce (<http://rc.ge.ch>) est l'un des plus visités de l'Etat de Genève.

En outre, le registre fournit à plusieurs services de l'administration (AFC, OPF et Répertoire des entreprises notamment) l'ensemble des données électroniques qui sont publiées chaque jour dans la FOSC pour la mise à jour automatique de leurs fichiers.

Emoluments

1. Montant total brut:

Le montant total brut des émoluments effectivement perçus en matière de registres du commerce et des régimes matrimoniaux s'élève à Fr. 4'224'970 (Fr. 4'278'630 en 2004).

2. Rétrocession à la Confédération:

De ce montant, il faut déduire la part des émoluments versés à la Confédération pour couvrir les frais incombant

à cette dernière en matière de registre du commerce (Office fédéral du registre du commerce, vérification et publication des inscriptions dans la feuille officielle suisse du commerce), soit Fr. 455'892 (Fr. 442'665 en 2004).

3. Recette nette:

La recette nette destinée à couvrir les frais du canton en matière de registre du commerce et des régimes matrimoniaux s'est donc élevée à Fr. 3'769'078 (Fr. 3'835'965 en 2004).

9.3.1.5 Perspectives

Nouveau droit des fondations

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, de nouvelles dispositions du code civil obligent les fondations à inscrire au registre du commerce un organe de révision et l'ensemble des membres de l'organe suprême (et non plus seulement ceux disposant du droit de signature). La mention d'une éventuelle réserve de modification de but (art. 86a CC) sera également inscrite.

Nouveau droit de la SARL

Il s'agit de donner à la société à responsabilité limitée (Sàrl) les attributs d'une véritable société de capitaux à caractère personnel. Le Conseil fédéral a approuvé le 19 décembre 2001 le message concernant la révision du droit de la Sàrl, qui n'a pas été actualisé depuis son adoption en 1936. La nouvelle réglementation permet la fondation d'une Sàrl unipersonnelle. La limite supérieure du capital social, fixée à deux millions de francs, est abolie car elle peut freiner inutilement la croissance d'une société qui a besoin de fonds propres.

Le montant minimal du capital social n'est, quant à lui, pas modifié et reste fixé à 20 000 francs (contrairement à un premier projet qui le fixait à 40'000 francs). Il doit cependant toujours être intégralement libéré (selon le droit en vigueur, le degré de libération est fixé à 50% au moins). Le nouveau droit a été adopté par le Parlement le 16 décembre 2005 et devrait entrer en vigueur dans le courant du deuxième semestre 2007.

Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable

En mai 2006 se terminera la procédure de consultation relative à la révision de la société anonyme et du droit comptable avec notamment: un renforcement du gouvernement d'entreprise (amélioration de la position des actionnaires), une adaptation de la structure du capital aux besoins actuels des entreprises, ainsi qu'une modernisation des règles de l'assemblée générale, une uniformisation des règles comptables avec plus de transparence.

Signature électronique

En collaboration avec l'Office fédéral du registre du commerce, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a mis en place un site pour créateurs d'entreprises (<http://www.pmeinfo.ch>) qui propose un guichet unique permettant d'inscrire une entreprise au registre du commerce, à la TVA et à l'AVS. Avec l'introduction de la signature électronique, les prestations de ce genre connaîtront un essor certain car les démarches administratives seront encore plus simples et rapides.

Un groupe de travail réunissant les registres de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Genève a pour mission de revoir l'application-métier qui est commune aux quatre cantons. Pour 2007, il s'agira de mettre en place une réquisition

électronique ainsi que de restructurer la base de données pour pouvoir récupérer les informations transmises «en ligne» par les clients, leur mandataires (notaires notamment) et les autres registres (par exemple, en cas de transfert de siège intercantonal).

Archivage électronique des pièces relatives aux inscriptions

A partir de 2007, la législation fédérale obligera les registres cantonaux à numériser l'ensemble des pièces justificatives relatives aux inscriptions (actes constitutifs, statuts, procès-verbaux, réquisitions et spécimens de signatures par exemple). Le volume des documents à scanner est très important car il y a plus de 15'000 inscriptions chaque année et, en ce qui concerne les 35'000 entreprises existantes, il y a aura un délai de 5 ans pour numériser les principaux documents du dossier.

9.3.2 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

9.3.2.1 Missions

Mettre en œuvre les mesures d'approvisionnement économique du pays, décrétées par la Confédération, lors de situation de crise grave.

9.3.2.2 Objectifs 2005/Priorités

La nouvelle stratégie décidée par l'office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) vise à assurer un approvisionnement du pays à 100%, durant les six premiers mois d'une crise, en libérant les réserves obligatoires et en stimulant les importations (gestion de l'offre).

Au-delà, il s'agit de gérer la demande par des dispositions de rationnement, voire de réglementation. Il faut donc poursuivre l'adaptation des structures et des tâches de l'office cantonal et des offices communaux et, à ce titre, informer les instances concernées (services de l'Etat et communes).

9.3.2.3 Activité /Réalizations

Au cours de l'année 2005, les tâches principales suivantes ont été réalisées par l'office cantonal:

- séance d'information de l'état-major de l'OCAE;
 - séance d'information des chefs des offices communaux;
 - test de relevés des prix de l'essence à la colonne;
 - destruction des titres de rationnement (domaine alimentation). Ceux-ci seront réimprimés par la Confédération en cas de besoin;
 - analyse de solutions concernant la mise en œuvre de la réglementation de l'huile de chauffage;
 - préparation des éléments en vue d'établir le «concept d'information» de l'AEP.
- Par ailleurs, le responsable de l'office cantonal a participé aux séances de travail suivantes:
- conférence annuelle de l'OFAE à l'intention des responsables des OCAE;
 - conférence annuelle des responsables romands des OCAE;
 - séance d'information sur la réglementation de l'huile de chauffage;

- séance de travail concernant le projet de loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile.

9.3.2.4 Perspectives

A l'appui des objectifs et directives de l'OFAE, l'année 2006 mettra l'accent sur:

- l'information de l'état-major de l'OCAE;
- le suivi du nouveau plan de rationnement des carburants;
- la préparation du concept de formation et d'information des responsables des offices communaux;
- l'aboutissement du «concept d'information» de l'AEP.

9.3.3 Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) - www.geneve.ch/ocirt

9.3.3.1 Inspection du travail

9.3.3.1.1 Missions

Prévenir les risques professionnels en matière de santé et de sécurité au travail et contribuer, par une activité de contrôle, d'information, de formation et de concertation, à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises genevoises.

9.3.3.1.2 Objectifs 2005/Priorités

Mise en place de procédures d'inspection afin d'évoluer vers une prise en charge et un suivi meilleurs sur le plan qualitatif. Mise à profit des réflexions et de la formation de l'année 2004 pour une plus grande efficacité.

L'accent a été mis sur la mise en œuvre de la directive sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (MSST), et sur le traitement des plaintes qui conditionnent de plus en plus l'activité de l'inspection.

9.3.3.1.3 Événements principaux

Nature des interventions

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités de l'inspection du travail. En 2005, 2'465 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA). Le nombre des plaintes reste élevé. 80,37% d'entre elles ont été transmises directement par des travailleurs et 19,63% par les syndicats. 89,02% des plaintes concernent la LTr.

Interventions	2002	2003	2004	2005
Examens de plans	983	940	910	1'056
Visites d'entrée en exploitation	75	95	53	17
Interventions suite à des accidents	13	16	5	18
Interventions suite à des plaintes	351	397	405	428
Interventions dans le cadre d'enquêtes systématiques ou campagnes de prévention	116	220	272	326
Interventions en tant que formateur	72	64	84	63
Séances de travail avec employeurs / travailleurs	292	295	332	380
Autres interventions (inspections de routine)	344	236	171	177
Total interventions	2'246	2'263	2'232	2'465

Approbation des plans

474 décisions d'aménager ont été notifiées suite à la présentation de plans pour la construction ou la transformation de locaux de travail (349 en 2004). Les dossiers ont concerné principalement les secteurs suivants: locaux administratifs (99); hôtellerie et restauration (95); commerce de détail (71); locaux artisanaux (39); banques, assurances et sociétés financières (26); locaux médicaux (20); chimie (13). 22 autorisations d'exploiter ont été délivrées à des entreprises industrielles.

Récipients sous pression, chaudières et récipients à vapeur

46 autorisations ont été délivrées (33 en 2004).

Dérogations à la durée normale du travail

Le nombre de permis octroyés pour déroger aux horaires normaux de travail a augmenté: 537 permis temporaires ont été délivrés en 2005 (482 en 2004).

GRAPHIQUE 2: Nature des permis et répartition par secteurs

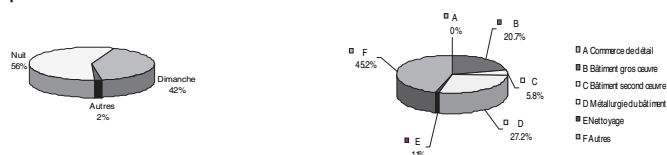


TABLEAU 1: Interventions

Entreprises industrielles

Le nombre des entreprises industrielles au sens de la LTr est de 165 (176 à fin 2004).

Appel aux médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)

Le guide «MSST – Mode d'emploi» destiné aux employeurs rencontre toujours un grand intérêt.

Mobbing

Suite à des années d'accroissement de la charge de travail liée à cette problématique, une réflexion interne a abouti à une simplification de la prise en charge de plaintes liées à la santé psychique. La nouvelle procédure est appliquée et abouti à une amélioration des conditions de travail dans les entreprises. De plus, un cours sur les techniques d'entretien a été prodigué aux inspecteurs.

Jeunes travailleurs

49 demandes d'attestations d'âge ont été enregistrées (51 en 2004). Le nombre d'avis d'engagement (181 en 2004) et d'avis de cessation d'emploi (13 en 2004) est stationnaire. Pour le surplus, la nature des emplois ne varie guère d'une année à l'autre puisque, outre le nettoyage, on retrouve la vente, la manutention, l'hôtellerie, la restauration.

15 demandes de dérogation d'horaires pour stagiaires en âge de scolarité et 1 demande d'autorisation de travail pour mineur ont été déposées (principalement dans la boulangerie et la restauration).

Rationalisation des tâches

Les groupes de compétences spécifiques au sein du secteur inspection (durée du travail, santé psychique, MSST, etc.) fonctionnent et sont régulièrement activés afin de résoudre des cas particuliers et d'apporter des lignes directrices.

L'examen des plans des entreprises non-industrielles, sous l'angle de la prévention incendie, s'effectue doréna-

vant uniquement par le DAEL. La liste des entreprises sans autres risques particuliers que l'OCIRT ne devra plus examiner est en phase de finalisation. L'inspection a bénéficié de deux formations spécifiques sur l'examen des plans.

Service juridique

Le règlement d'exécution de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) est entré en vigueur le 23 février 2005.

9.3.3.1.4 Activité/Réalisations

Au cours de l'exercice 2005, l'inspection du travail a également:

- Initié une enquête systématique sur l'application de la directive MSST dans les pharmacies.
- Continué l'enquête systématique dans le secteur des foyers.
- Terminé l'action de prévention chez les transitaires.
- Sensibilisé les entreprises de sécurité et gardiennage sur les durées du travail applicables à leur secteur d'activité.
- Participé à un audit-pilote du seco afin de déterminer des indicateurs d'efficacité des inspections du travail cantonales.
- Effectué une enquête dans des entreprises suite à un accident afin de déterminer si ce facteur permet une meilleure mise en place de la directive MSST.
- Débuté une réflexion sur le traitement des plaintes pour travail illicite.
- Procédé à une sensibilisation sur les expositions aux fibres d'amiante lors d'interventions ponctuelles dans les bâtiments.
- Effectué une journée de travail sur la gestion des problèmes psychosociaux dans les entreprises et projeté la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur la base des échanges d'expérience de cette journée.
- Mis à jour la page Internet sur les jeunes travailleurs (procédure d'annonce).

9.3.3.1.5 Perspectives

En 2006, l'accent sera encore mis sur les procédures d'inspection pour évoluer vers une prise en charge et un suivi meilleurs sur le plan qualitatif, ce au moyen notamment d'un outil informatique performant. Une réflexion sera menée sur l'application de la directive MSST dans les entreprises de petite taille et sans danger particulier.

Le site Internet sera amélioré afin de présenter les réponses aux questions les plus fréquemment posées (FAQ) et un point sur les enquêtes systématiques en cours. A ce sujet, les enquêtes dans le secteur des pharmacies et foyers seront continuées en 2006. Des enquêtes systématiques ou par échantillonnage sont envisagées dans les secteurs bancaires, des vitriers et des blanchisseries.

9.3.3.1.6 Activités du médecin inspectrice du travail (MIT)

Diverses investigations ont été effectuées à la demande de médecins, travailleurs ou syndicats, pour des manifestations telles qu'asthme, autres problèmes pulmonaires et atteintes à la santé psychique. Le MIT s'est essentiellement impliqué dans les interventions de l'inspection du travail concernant ces dernières.

Le MIT a poursuivi sa collaboration avec l'association des médecins du canton de Genève, en particulier autour d'une réflexion sur le certificat médical d'arrêt de travail.

9.3.3.1.7 Perspectives

Continuer le travail d'information et de formation avec les médecins de premier recours.

9.3.3.2 Protection de l'environnement

9.3.3.2.1 Missions

Poursuivre, en collaboration avec les autres services concernés, une action de conseil, de contrôle et de formation auprès des entreprises afin de réaliser les objectifs fixés dans les ordonnances sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), la protection de l'air (OPair), la protection contre le bruit (OPB), la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) et l'utilisation des organismes en milieu confiné (OUC).

9.3.3.2.2 Objectifs 2005/Priorités

Renforcer la prévention, le contrôle et le suivi en matière de protection contre les accidents majeurs et de sécurité biologique, et assurer la mise à jour et l'évolution d'un cadastre des risques majeurs technologiques. Etudier une délégation de compétence à un organisme de branche pour le contrôle des dépôts pétroliers. Intervenir dans le cadre du cours de cafetiers en vue de prévenir les plaintes (odeurs, bruit) concernant les cafés-restaurants afin d'améliorer la prévention.

9.3.3.2.3 Événements principaux

Le tableau suivant contient les données principales liées aux activités et aux décisions du secteur.

TABEAU 3: Environnement des entreprises

Thèmes	Visites	Décisions
OPAM	81	12
OPair	59	12
OPB/SIA 181	50	22
Plaintes (bruits/odeurs)	44	
OCOV	2	1
OUC	22	4
Approbation et examen de plans	364	301
TOTAL des visites et décisions	622	352

Nous avons traités 127 plaintes en 2005, dont 76 plaintes nouvelles qui nous sont parvenues en 2005. Parmi l'ensemble de ces plaintes, 63 ont été classées et 64 sont en cours de traitement. Nous avons eu 4 recours contre nos décisions. 162 préavis ont en outre été délivrés en application de diverses ordonnances fédérales.

9.3.3.2.4 Activité/Réalisations

Protection contre les accidents majeurs

Le canton de Genève compte une centaine de sites soumis à l'OPAM. Les entreprises doivent adopter un système de gestion des risques pour la population et l'environnement fondé sur une approche systématique. L'OCIRT entretient avec elles des contacts réguliers et a développé un outil informatique d'aide à la décision avec un cadastre des risques qui a obtenu le prix Géo d'Or 2004 à Paris en tant que «meilleur projet de la géomatique appliquée aux risques majeurs». A noter les activités particulières suivantes:

- Mise en route des projets pour la constitution de deux nouvelles couches du cadastre des risques: les risques biologiques au sens de l'OUC et les risques aéroportuaires avec l'AIG.

- Mise en production à grande échelle du traitement des plans d'intervention informatisés avec le SIS et le pres-tataire de service WFS. Publication de l'application dans les actes de la Conférence EnviroInfo 2005.
- Fin de l'inspection systématique des transitaires et réception des analyses de risque du secteur de la chimie et du traitement de l'eau.
- Suivi de l'urbanisation jouxtant les stockages pétroliers de Vernier en collaboration avec la Direction de l'aménagement, et en liaison étroite avec le projet Ikea.

Utilisation des organismes en milieu confiné (OUC)

Participation au programme européen d'échanges d'expériences et d'inspections communes et publication avec l'OFEFP des listes de contrôle pour les inspections au sens de l'OUC. Poursuite des inspections et des prises d'échantillons avec le laboratoire de Bâle-Ville afin de tester l'efficacité des mesures de confinement. Achèvement de l'élaboration d'une directive sur les déchets de laboratoire qui est entrée en vigueur.

Protection de l'air (OPair/OCOV)

Participation à la Commission fédérale sur les COV ainsi qu'aux groupes de travail du plan ozone et du plan de mesures OPair. Mise en production de notre base de données recensant les installations OPair (SI-GEI) et remise à jour de l'ensemble des données des entreprises. Poursuite des contrôles périodiques des installations industrielles.

Protection contre le bruit (OPB)

Traitement des plaintes provenant des établissements publics et optimisation de la procédure coordonnée avec les autres services compétents. Participation active à la Commission sur les établissements publics. Dans le cadre de l'obtention du CFC de cafetier-restaurateur, mise en route d'un cours pratique portant sur l'environnement avec comme objectif de mesurer les effets de prévention par une diminution des plaintes de voisinage. Mise en route d'une procédure coordonnée avec le DAEL et le DIAE pour traiter les installations de climatisation industrielles.

9.3.3.2.5 Perspectives

Signature d'une délégation de compétences pour le contrôle des dépôts pétroliers (contrat avec l'Union pétrolière suisse) et mise en pratique. Etudier une délégation de compétence pour le nettoyage à sec des textiles (contrat avec un inspectorat privé de branche).

9.3.3.3 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

9.3.3.3.1 Mission

Mettre en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation de manière à entraîner une amélioration des conditions de travail, une diminution des risques professionnels et un environnement des entreprises plus sain. Les moyens mis en œuvre sont principalement les cours et séminaires, mais aussi la création de supports de cours et la publication de brochures en relation avec les thèmes traités.

9.3.3.3.2 Objectifs 2005/Priorités

Identifier les besoins en information et formation des employeurs et travailleurs pour y apporter des réponses adéquates, notamment en élaborant un programme de formation correspondant aux objectifs de la directive relative à l'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécu-

rité au travail (MSST). Organiser deux colloques consacrés à une gestion «humaniste» de la santé au travail. Publication d'un ouvrage sur l'accueil des nouveaux et un guide de bonnes pratiques pour la prévention des risques psychosociaux.

9.3.3.3 Événements principaux

En 2005, 4'091 personnes ont pris part aux différentes actions de formation organisées par l'OCIRT, totalisant 405 heures, que ce soit dans le cadre du programme OCIRT, de la formation intercantonale romande ou suite à des demandes particulières. Les besoins en formation des entreprises et en particulier des PME sont en constante progression.

9.3.3.3.4 Activités/Réalisations

- Un «cycle» complet de séminaires a été consacré aux problèmes psychosociaux au travail: alcool, tabac, stress, l'impact de l'organisation du travail sur la santé du personnel. Ce cycle a été complété par une table ronde réunissant des spécialistes de ces questions et donnera lieu à la parution d'un guide de bonnes pratiques.
- Pour familiariser les entreprises genevoises avec la législation suisse régissant le monde du travail, trois thèmes ont été consacrés au système suisse de prévention des risques professionnels (tripartisme, organes d'exécution, spécificités genevoises, etc.).
- Un nouveau séminaire sur les Accords bilatéraux a permis d'informer les employeurs genevois sur les nouveaux développements suite aux votations.
- Le thème de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle a également été abordé. En collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), réalisation de cours abordant la spécificité liée au travail des femmes.
- Le Forum-théâtre sur le harcèlement psychologique (Mobbing), mis sur pied avec une troupe professionnelle, a été repris avec succès par des entreprises genevoises, notamment par une association de responsables des ressources humaines.
- Un colloque sur le thème «Certificat médical» a été organisé par le service du médecin-inspecteur du travail en collaboration avec l'Association des médecins du canton de Genève (AMG).
- Sur le plan des contacts internationaux avec d'autres inspections du travail, le congrès triennal de l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT) s'est tenu à Genève. Son organisation a été le fruit d'une collaboration OCIRT - BIT. Une délégation d'inspecteurs de Finlande et de Bosnie-Herzégovine a également été reçue à l'OCIRT.

9.3.3.3.5 Perspectives

Poursuite de la politique de prévention de risques professionnels.

9.3.3.4 Relations du travail

9.3.3.4.1 Missions

Le service collecte et tient à jour les informations relatives aux conventions collectives de travail (CCT) et aux contrats-types de travail. Il assure le greffe de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et met en œuvre, sous l'égide du Conseil d'Etat, la procédure d'extension des CCT. Il contrôle le respect des conditions de travail et des presta-

tions sociales en usage à Genève. Dans ce contexte, il fait signer des engagements aux entreprises qui souhaitent obtenir des commandes des services publics, soumissionner des travaux de l'Etat ou engager de la main-d'œuvre étrangère. Il est chargé de l'application des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) afin d'éviter la sous-enchère salariale.

9.3.3.4.2 Objectifs 2005/Priorités

Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'ALCP.

Développer et appliquer les nouvelles stratégies et méthodes d'intervention dans ce domaine, en collaboration avec les partenaires sociaux.

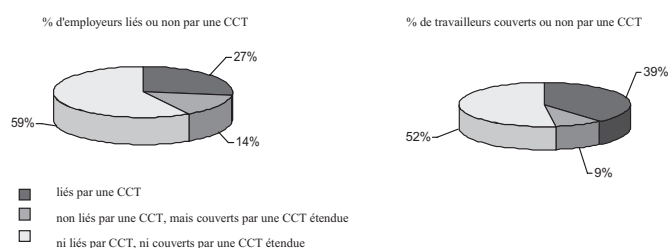
Identifier les besoins d'information et de formation des employeurs et travailleurs et y apporter des réponses adaptées.

9.3.3.4.3 Evénements principaux

Conventions collectives de travail (CCT)

On compte 125 CCT en vigueur dans le canton de Genève, dont 77 CCT de secteurs et 48 CCT d'entreprise. Les CCT sont disponibles sur le CD-Rom de la législation genevoise et sur le site de l'office.

GRAPHIQUE 4: Employeurs liés ou non par une CCT à Genève et travailleurs occupés



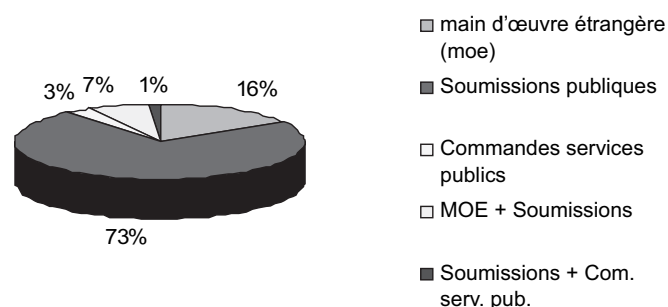
Extension des CCT

7 procédures d'extension des CCT ont été menées ou initiées: commerce de détail, deux roues, hôtellerie-restauration (salaires 2005 et salaires 2006), métallurgie du bâtiment (CCT, salaires 2005 et retraite anticipée), parcs et jardins, second œuvre (salaires 2005 et salaires 2006), nettoyage.

Conditions de travail en usage

Des documents reflétant les conditions de travail en usage existent pour 25 secteurs économiques. 2'451 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche (+ 5% par rapport à 2004), dont 1'244 genevoises, 933 suisses établies à l'extérieur du canton et 274 étrangères. Ces entreprises ont fait l'objet de 1'082 enquêtes en 2004.

GRAPHIQUE 5: Répartition des entreprises signataires selon les règlements applicables, au 30.11.2005



Près de 3'000 attestations (- 6.5 % par rapport à 2004) ont été délivrées à des entreprises soumissionnaires dans le cadre de la procédure relative aux passations de marchés publics.

Travailleurs détachés

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, le service a enregistré 2'217 annonces de travailleurs détachés, provenant de 585 entreprises essentiellement françaises, allemandes et italiennes. Au total, 64'235 jours ont été annoncés pour les 2'792 travailleurs concernés.

9.3.3.4.4 Activités/Réalisations

A relever notamment:

- coordination des organes compétents en matière de contrôle des détachements de travailleurs par des entreprises étrangères (13 séances avec les administrations et les commissions paritaires du bâtiment);
- pilotage d'un groupe de travail tripartite ayant procédé à l'analyse de près de 2'600 formulaires de demande d'autorisation de travail pour frontaliers et résidents (mise en évidence des cas problématiques au niveau salarial et/ou durée du travail);
- dès novembre 2005, présidence de la nouvelle Commission des Mesures d'Accompagnement (CMA), laquelle s'est réunie à 2 reprises et instruit les plaintes ou questions relatives à des soupçons de sous-enchères salariales abusives transmises par le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi (CSME). Le cas échéant, la CMA recherche un accord avec les employeurs concernés;
- sur mandat du CSME, 5 enquêtes dans le secteur du nettoyage d'avions qui ont démontré l'absence de sous-enchère salariale abusive;
- intervention, en principe sur mandat du département, dans 11 situations de crise touchant différentes branches économiques (3 conflits entre des commissions paritaires et des entreprises, 4 entre plusieurs associations professionnelles et 4 entre administrations et entreprises);
- suivi juridique des clients du système «Chèque service» destiné à faciliter la gestion administrative et financière des ménages privés (plus de 1'000 emplois domestiques de proximité couverts pour une masse salariale brute annuelle cumulée supérieure à CHF 3 millions, dont près de CHF 450'000 versés aux assurances sociales);
- participation au groupe de travail «lutte contre le travail au noir» institué par le Conseil d'Etat;
- production sur Internet des documents «Conditions de travail et prestations sociales en usages»;
- élaboration au sein de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT) d'une méthode permettant la constatation des usages (cette méthode a obtenu l'aval du CSME);
- réalisation d'une enquête de terrain afin de permettre le constat des usages dans le secteur des primeurs en gros;
- participation au groupe de travail «Conciliation entre travail et famille» présidé par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme;
- délivrance de 40 préavis à l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) concernant des jeunes gens au pair (visites de chambres et contrôle du respect du contrat type, statu quo par rapport à 2004).

9.3.3.4.5 Perspectives 2006

Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) en l'adaptant aux renforcements intervenus dans le contexte de l'élargissement aux 10 nouveaux pays de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, affiner tout particulièrement les procédures relatives à l'enregistrement des obligations d'annonce des travailleurs détachés. Mettre en production la base de données informatisée permettant de gérer les coordinations avec les différents organes compétents (administrations fédérales et cantonales, commissions paritaires).

En tant que membre de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT), collaborer avec les partenaires sociaux afin que le CSME constate les usages sur la base des données prélevées lors des enquêtes de terrain.

Rationaliser les flux entre la Fondation Foyer Handicap et le service afin de gérer de manière plus efficace la partie administrative et financière du système Chèque service.

9.3.3.5 Chambre des relations collectives de travail (CRCT)

9.3.3.5.1 Missions

La CRCT est une juridiction indépendante de l'administration dont le greffe est assuré par l'OCIRT. La Chambre a pour mission principale le maintien de la paix du travail. A cette fin, elle prévient et concilie les différends d'ordre collectif, suscite la conclusion de conventions collectives de travail (CCT), édicte des contrats-types de travail (CTT), participe à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) et tranche des litiges relatifs à l'interprétation, à l'application et à l'exécution commune des CCT. Sur clause arbitrale ou d'entente entre les parties, la Chambre peut en outre intervenir en qualité de tribunal arbitral public.

9.3.3.5.2 Activité/Réalisations

En 2005, l'activité de la CRCT a connu une augmentation notable. Les requêtes en conciliation ont notamment plus que doublé. Globalement, la CRCT a été saisie de 44 requêtes pour lesquelles elle a siégé à 34 reprises:

- Elle a été saisie de 9 requêtes en conciliation portant sur la rupture du dialogue entre partenaires sociaux, sur la négociation de CCT, sur l'adoption d'un plan social, sur la modification de conditions salariales, sur les droits à l'information et à la participation des travailleurs ainsi que sur des problèmes de non application du droit en vigueur. Il est à noter que ces litiges collectifs concernaient des entreprises importantes de l'économie genevoise.
- La CRCT a par ailleurs été saisie à 1 reprise en tant qu'instance de jugement dans une cause relative au droit de négocier une CCT et à 1 reprise en qualité de tribunal arbitral public dans une cause concernant l'application d'une CCT.
- La CRCT a également examiné 31 recours interjetés contre des peines conventionnelles infligées par les commissions paritaires, à savoir 25 liés au second œuvre, 4 liés à la métallurgie du bâtiment, 1 lié au gros œuvre et 1 lié au commerce de détail.

- Sur requête du Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi (CSME), la CRCT a en outre édicté des salaires minimaux obligatoires pour le contrat-type de l'économie domestique. Enfin, elle a modifié les dispositions salariales de l'ensemble de cinq CTT genevois.

9.3.3.6 Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG)

9.3.3.6.1 Missions

Rationaliser le travail administratif par la centralisation de la mise à jour des données relatives aux entreprises et leur diffusion. Servir d'outil de gestion pour les services ou offices de l'Etat exerçant des activités en rapport avec les entreprises. Mettre à disposition les informations publiques relatives aux entreprises, p. ex. via Internet. Mettre à jour le registre fédéral des entreprises et établissements (REE). Devenir le cœur du futur système d'information genevois sur les entreprises (SIGE).

9.3.3.6.2 Objectifs 2005/Priorités

- Accroître la fiabilité des données afin de répondre aux besoins des clients et garantir la qualité d'opérations délicates telles que le calcul des majorités requises dans le cadre des procédures d'extension des CCT. Dans ce but, réaliser des enquêtes sectorielles.
- Satisfaire les demandes des clients.
- Mener une réflexion sur l'évolution de la base de données, dans la perspective de sa refonte technologique.

9.3.3.6.3 Événements principaux

Le REG compte 40'537 entreprises actives (13'534 occupent des salariés, 6'424 sont domiciliées), 44'700 établissements actifs et 201'529 travailleurs. Nombre de consultations (moyenne annuelle, à l'exception de la base de gestion): 280'000 pour l'administration publique (Intranet), 180'000 pour le secteur privé (Internet).

9.3.3.6.4 Activité/Réalisations

- Mise à jour du fichier et réponse aux demandes ponctuelles des clients (au 1^{er} décembre 2005: 318 demandes dont 172 émanant du secteur privé et 146 du secteur public).
- Réalisation d'enquêtes sectorielles (industrie, transports et télécommunications, bâtiment, publicité, placement de personnel, enquêtes et sécurité, secteur social): 12'623 établissements touchés.
- Contrôles de cohérence sur la base de données (environ 42'800 contrôles effectués).
- Participation à l'analyse de divers projets utilisant le REG pour la mise à jour de leurs données.
- Création d'un groupe de travail chargé d'élaborer le cahier des charges lié à la refonte du REG.

9.3.3.6.5 Perspectives

La refonte du REG et de son site Internet devront être réalisés dans un proche avenir, avec à la clé la normalisation des données, qui s'avère une nécessité pour la communication avec d'autres fichiers. La mise sur pied de l'échange régulier de données avec le REE sera prioritaire en 2006. Pour le reste, les objectifs 2006 consistent à poursuivre les travaux entrepris en 2005.

9.3.4 Office cantonal de l'emploi (www.geneve.ch/oce)

L'augmentation du chômage, qui a été constante depuis 2001, s'est poursuivie en 2005, et ce malgré la diminution statistique engendrée par la suppression des 120 indemnités journalières supplémentaires pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans. En moyenne annuelle et par rapport à 2004, l'augmentation est de 733 demandeurs et demandeuses d'emploi, dont + 679 chômeurs et chômeuses (source: *PlaSta*).

9.3.4.1 Missions de l'OCE

Les missions générales de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) sont:

- Assurer, conformément à la loi sur l'assurance-chômage et intempéries (LACI), aux personnes assurées une compensation convenable du manque à gagner causé par:
 - le chômage;
 - la réduction de l'horaire de travail (RHT);
 - les intempéries (INTEMP);
 - l'insolvabilité de l'employeur (ICI).
- Prévenir le chômage imminent et combattre le chômage existant dans l'intérêt des demandeurs et demandeuses d'emploi, des employeurs et employeuses à la recherche de main-d'œuvre et de la société en général, et ce notamment par:
 - un conseil pertinent;
 - un placement efficace;
 - des mesures de marché du travail ciblées.
- Organiser et dispenser les prestations particulières prévues par la loi cantonale en matière de chômage (J 2 20) pour les chômeurs et chômeuses établis dans le canton de Genève, en:
 - prenant en charge les demandeurs et demandeuses d'emploi non indemnisés et en traitant le chômage de longue durée par
 - o des allocations de retour en emploi (ARE),
 - o des emplois temporaires cantonaux (ETC),
 - o des stages cantonaux;
 - en versant les prestations complémentaires en cas de maladie aux chômeurs et chômeuses indemnissables (PCM).
- Protéger les travailleurs et travailleuses qui recourent au placement privé, au service public de l'emploi ou à la location de services.

9.3.4.2 Objectifs et priorités de l'OCE pour 2005

- *Bilan obligatoire à l'entrée du chômage*

En automne 2004, l'OCE développait en partenariat avec le département de l'instruction publique et le centre de bilan du canton de Genève (CEBIG) un outil et un projet pilote pour la réalisation d'un diagnostic systématique à l'entrée au chômage. En 2005, l'objectif était d'évaluer ce projet pilote, puis d'en lancer la généralisation.

- *Application effective et contrôlable du suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi*

L'ensemble du dispositif de contrôle mis en place en 2004 a continué à être pleinement utilisé, en parallèle à la poursuite des révisions SECO. Pour 2005, ce dispositif devait être complété par une utilisation systématique des données de contrôle dans le cadre des entretiens d'évaluation, ainsi que par la mise à disposition d'un outil de gestion du portefeuille de demandeuses et demandeurs d'emploi pour les conseillers et les conseillères en personnel.

- *Développement du service aux entreprises*

Le service aux entreprises a été institué en avril 2004. L'objectif pour 2005 était la densification du réseau de contacts auprès de employeurs.

- *Modification du système des emplois temporaires cantonaux*

Reconnu par les experts comme peu approprié en tant que mesure unique de réinsertion, pesant lourdement sur les finances publiques, et sévèrement critiqué par le secrétariat fédéral à l'économie (SECO) le système des emplois temporaires cantonaux nécessitait une réforme. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du projet de loi présenté par les partis de l'Entente, le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures avait cherché un compromis permettant d'en corriger les effets pervers. Le projet final du Grand conseil ayant fait l'objet d'un référendum, il a été soumis au peuple genevois le 24 avril 2005 qui l'a rejeté.

- *Gérer au mieux les conséquences de la suppression de la prolongation des 120 indemnités journalières dès le 1^{er} juillet 2005*

Suite à la décision du Conseil fédéral de n'accepter, pour le 2^e semestre 2005, la demande genevoise de prolongation des 120 indemnités supplémentaires que pour les chômeuses et chômeurs de 50 ans et plus, quelque 1'900 personnes supplémentaires sont arrivées en fin de droit durant le 2^e semestre 2005. Afin d'éviter une crise sociale majeure, le Conseil d'Etat décidait le 2 juillet 2005 un ensemble de mesures extraordinaires à appliquer par l'OCE, en collaboration étroite avec l'Hospice général (voir sous réalisations).

- *Collaboration avec l'Hospice général*

En 2005, l'OCE a harmonisé dans l'ensemble de ses agences les règles pour l'annulation de dossiers. S'il s'est immédiatement ensuivi une diminution de quelques centaines de dossiers, cela a également engendré une augmentation du taux de réinscription à l'OCE dans les mois suivant l'annulation. Bien souvent, il s'agit de personnes non indemnisées, mais s'inscrivant auprès de l'OCE sur demande de leur assistant et assistante sociale. Il y a donc nécessité d'une meilleure coordination de la prise en charge de nos publics communs.

- *Collaboration avec l'office cantonal de l'assurance-invalidité*

Le contrat de collaboration entre les deux organismes a pris effet et les contacts ont été soutenus. Le bilan de cette première année sera tirée dans le cours du premier trimestre 2006.

9.3.4.3 Événements principaux en 2005

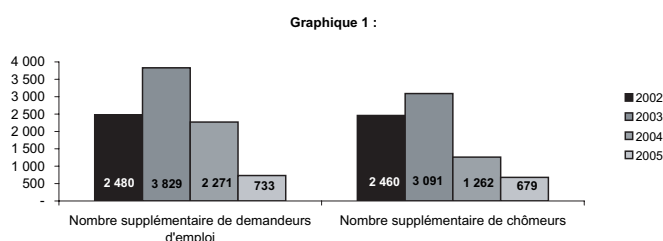
• Evolution du chômage:

Depuis 2001, l'évolution du nombre de demandeurs et de demandeuses d'emploi et du nombre de chômeurs et de chômeuses est la suivante:

Tableau 1	2001	2002	2003	2004	2005
Demandeurs d'emploi	13'105	15'585	19'414	21'685	22'418
Taux	5.94%	7.07%	8.80%	9.83%	10.16%
Chômeurs	8'756	11'216	14'307	15'569	16'248
Taux	3.97%	5.09%	6.49%	7.06%	7.37%

(NB: Les chiffres ci-dessus représentent le nombre moyen annuel de personnes enregistrées. La population active de référence est celle du recensement 2000, soit 220'545).

Le graphique suivant illustre l'évolution de cette croissance chaque année par rapport à la précédente:



Rejet populaire du projet de modification de la loi cantonale sur le chômage

Le 24 avril 2005, le peuple genevois refusait la modification du régime des mesures cantonales proposé par le Grand Conseil (PL 8938), maintenant ainsi le système inchangé.

Suivi de l'application de l'art. 27, al. 5 LACI

L'entrée en vigueur de la LACI modifiée, dès le 1^{er} juillet 2005, a induit la diminution du nombre d'indemnités par délai-cadre de 520 à 400. Toutefois, les cantons dont le pourcentage de chômeurs excède 5% peuvent demander le maintien durant 6 mois des 520 indemnités, moyennant participation à 20% des surcoûts engendrés. Genève l'a fait, et a obtenu pour la 4^e fois consécutive l'accord de la Confédération pour la période de janvier à juin 2005. En revanche, cela ne lui a été accordé que pour les personnes de plus de 50 ans pour le 2^e semestre 2005.

Stabilisation des effectifs

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices engagés à l'OCE a été relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Les mesures prises en 2003 pour renforcer les effectifs de l'OCE ont développé pleinement leur effet sur l'exercice 2005, l'OCE ayant pu capitaliser la formation et l'expérience acquise par le personnel engagé en 2003.

Gestion des locaux

Toujours localisé sur quatre sites (Glacis-de-Rive 4-6, Alexandre-Gavard 28, Route de Meyrin 49, Montbrillant 40), l'OCE a continué son action dans l'amélioration de l'utilisation des surfaces à sa disposition, en accompagnement aux regroupements des unités des services.

Ainsi, en 2005, l'agence ORP Gavard (renommée «agence ORP du Lac») est venue rejoindre l'agence ORP de Rive dans le bâtiment de Rive, libérant tout un étage à Alexandre-Gavard. Cela a permis au service des

mesures cantonales de disposer d'un espace plus grand pour accueillir les collaborateurs et collaboratrices supplémentaires nécessaires, suite au transfert de charge induit par la décision du Conseil fédéral de ne pas reconduire la prolongation à 520 jours des indemnités de chômage.

Le bâtiment de Rive a été légèrement modifié, afin d'accueillir l'agence du Lac et une organisation plus horizontale des services s'y trouvant. Le groupe réclamations a migré au Bouchet, où des espaces étaient disponibles.

9.3.4.4 Activités/Réalisations 2005

9.3.4.4.1 Activités/unités rattachées à la Direction générale

Service aux entreprises

Sur l'ensemble de l'année, 4'017 places vacantes ont été enregistrées à l'OCE. Le 50% des postes enregistrés a été repourvu directement par nos collaborateurs.

Communication interne

Conformément aux objectifs de la direction générale de l'OCE, l'unité de la communication a chapeauté la mise en place de nouveaux plans de communication, contribuant ainsi à ce que les services intègrent systématiquement un tel plan dans tous projets ou processus de changements.

Elle a également mené une campagne de sensibilisation du personnel ORP à l'importance de la mobilité géographique des personnes en recherche d'emploi.

Par ailleurs, elle a participé à la réflexion liée au projet RH de coaching Etoile de Mer, notamment pour les questions liées à la communication.

Enfin, et toujours selon les objectifs de la direction générale OCE, elle a mis en place, en collaboration avec l'unité des systèmes d'information, une plate-forme Intranet, avec pour objectif de décentraliser la pose des contenus «métiers» sur cette plate-forme.

Communication externe

La direction générale de l'OCE a apporté son soutien à l'élaboration d'une campagne de communication percutante pour lutter contre les préjugés sur les chômeurs et chômeuses. Elle a également souhaité, en prolongement de la campagne, renforcer dans la Tribune de Genève, la visibilité des chômeurs et chômeuses, de l'OCE et du travail de l'unité des services aux entreprises en général. Il s'agissait par ailleurs de mettre en place des outils de communication pour favoriser la mobilité des demandeurs et demandeuses d'emploi genevois.

L'unité de communication a créé de nouvelles brochures et publications pour soutenir les efforts de réinsertion des demandeurs et demandeuses d'emploi. Elle a organisé une séance d'information à l'intention des associations et fondations pour le placement des personnes en emploi temporaire cantonal.

Par la prise en charge des nombreuses demandes adressées chaque semaine à l'OCE via le site Internet www.geneve.ch/emploi, elle a contribué à améliorer l'image de cet office.

Organisation administrative et financière

L'OCE, en lien étroit avec la direction départementale des finances et des services généraux, a entrepris de développer des outils de contrôle interne plus approfondis que ceux existant précédemment.

9.3.4.4.2 Activités 2005 du service des mesures cantonales (SMC)

Suppression partielle de la prolongation des indemnités journalières: instauration des contrats « A »

Sur le plan général, le service des mesures cantonales a été confronté à une hausse importante de son activité notamment depuis la suppression partielle de la prolongation des indemnités journalières à 520 jours dès le 1^{er} juillet 2005.

Cet afflux de demandeurs et demandeuses d'emploi souhaitant bénéficier de prestations de placement et, par conséquent, d'un salaire a poussé le Conseil d'Etat à décider, le 2 juillet 2005, d'instituer un contrat de travail sans contrepartie immédiate en terme d'activité professionnelle. Ce contrat était assorti de conditions extrêmement sévères: disponibilité de la personne, sur simple appel et dans les 24 heures, pour tout emploi; présentation hebdomadaire au SMC pour un contrôle de présence; production à chaque présentation de la preuve d'un minimum de cinq recherches d'emploi. Seule la souscription à ces conditions permettant l'accès à un contrat et à un salaire. Tout manquement aux conditions énumérées engendrant la rupture dudit contrat.

Le chômeur ou la chômeuse gardait la possibilité de renoncer d'emblée à cette possibilité et d'attendre un placement «classique» en emploi temporaire cantonal.

Impact sur le nombre de contrat d'emplois temporaires cantonaux

Les décisions du peuple puis du Conseil fédéral du 2 juillet 2005 ont généré une augmentation du nombre de personnes placées en emploi temporaire et le service a signé 3'470 contrats d'ETC. Il a dû démarcher un grand nombre de services de l'Etat et d'organismes para-étatiques ou associatifs pour recruter des postes pour ces personnes. A noter une campagne particulière qui a été menée dans la seconde moitié de l'année auprès de toutes les associations enregistrées à Genève.

Prise en charge administrative

La gestion administrative et financière a également dû prendre en compte cette hausse en formant et intégrant trois nouveaux collaborateurs et collaboratrices pour compléter une équipe limitée en nombre. En décembre 2005; cette équipe a géré le suivi salaire de 2'450 personnes en emploi temporaires, contre 1'785 en décembre 2004.

Par ailleurs, le SMC a poursuivi l'intégration de nouveaux processus comptables liés à la comptabilité financière intégrée (CFI) en assurant la facturation et le suivi des débiteurs des emplois temporaires cantonaux (ETC) ainsi que la comptabilisation des opérations bancaires relatives aux paiements des salaires des ETC; celles relatives aux prestations complémentaires en cas de maladie pour les chômeurs et chômeuses (PCM) avaient déjà été prises en compte en 2004.

Depuis le mois de septembre, les salaires ETC – à l'instar des prestations PCM – sont payés par le SMC par le truchement de l'application Office Wings. Ces montants rentrent ainsi dans le système du cash pooling mis en place par le département des finances.

Facturation des ETC

Le service a pris en charge la facturation des prestations fournies par les personnes en ETC aux établissements publics autonomes, communes et autres entités

publiques exerçant une activité prédominante à caractère commercial. La décision du Conseil d'Etat du 23 mars 2005 fixant la participation à 15% des charges salariales aux nouveaux contrats dès le 1^{er} mars 2005 a été suivie d'une exception instituant un moratoire de six mois dès le 1^{er} juillet 2005. Cette facturation et son suivi relativement complexes ont été péjorés sur le plan financier par deux contentieux issus d'entités se considérant comme exclues du champ d'application de la décision du Conseil d'Etat.

Allocations de retour en emploi

L'opération de promotion des allocations de retour en emploi (ARE) auprès des entreprises et des demandeurs et demandeuses d'emploi a également été accentuée. Le nombre de placements a augmenté de 45% par rapport à 2004 malgré une conjoncture toujours défavorable. L'économie ainsi réalisée pour le budget de l'Etat (versement d'ARE en lieu et place d'un ETC de 12 mois) se monte à un peu plus de 4 millions de francs pour 2005, et à plus de 23.5 millions depuis la mise en place de cette mesure dans le canton de Genève. A noter que ce développement positif a permis la signature, en 2005, du 1'200^e contrat d'allocation de retour en emploi.

D'autre part, l'équipe de conseillers et conseillères en personnel du service des mesures cantonales chargée de la promotion et du placement en ARE a intégré l'équipe service aux entreprises afin d'améliorer la synergie et la visibilité de l'OCE dans ce domaine.

Suivi des personnes placées en contrats de travail fixes

Depuis 2005, afin de prévenir les difficultés inhérentes à une réinsertion professionnelle souvent délicate après deux ans d'inactivité et d'améliorer l'efficacité du retour en emploi (soit la stabilisation de la personne dans son nouvel emploi), le SMC a mis en place un accompagnement spécifique des bénéficiaires (employés et employées ou entreprises), et plus particulièrement des personnes au bénéfice d'une allocation de retour en emploi. L'intervention est basée sur le volontariat. L'objectif est de porter le taux de réussite de 70% aujourd'hui à 80%.

Suivi des bénéficiaires des prestations de l'Hospice général

L'agence de placement du SMC a poursuivi en parallèle la prise en charge des dossiers OCE des bénéficiaires des prestations de l'Hospice général. Elle a assuré le placement de plus de 155 demandeurs et demandeuses concernés en 2005, et procédé à l'annulation de près de 900 dossiers.

Compte tenu de la part importante de ces personnes dans les effectifs que suit l'agence de placement ainsi que la spécificité de leur situation socioprofessionnelle, le service a mis en place une structure de conseils et de suivi collectif en leur faveur.

Prestations complémentaires en cas de maladie

Concernant la gestion des prestations complémentaires en cas de maladie, le SMC a présenté au centre des technologies de l'information de l'Etat (CTI) un projet de création d'une application informatique propre visant à en gérer les prestations. Ce projet permettra au canton d'éviter de coûteuses mises à jour du système fédéral utilisé jusqu'ici et d'améliorer le suivi des dossiers. Le CTI a accepté le projet qui doit encore être présenté au Grand Conseil. Sa mise en application devrait, en cas d'acceptation, être effective en 2007.

Par ailleurs, les directives d'application des PCM ont été précisées concernant l'examen des malades de longue durée par les médecins-conseils de l'OCE. En outre, l'unité PCM a intégré le processus de suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi et la mise en place de la charte OCE-OCAI. Elle a également développé l'examen préalable de l'aptitude au placement, en parallèle avec le versement de prestations.

Résultats quantitatifs des mesures cantonales et des prestations complémentaires en cas de maladie:

Tableaux 2 a, b et c					
a) Nombre de mesures cantonales octroyées annuellement depuis 2001					
	2001	2002	2003	2004	2005
Contrats d'emplois temporaires cantonaux	979	1013	1525	1978	3470
Contrats de stages	42	23	30	57	141
Contrats d'allocations de retour en emploi	92	57	110	173	260
b) Nombre de placements pour les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général					
	2001	2002	2003	2004	2005
Placements des bénéficiaires «Hospice général»	2001 à 2003 non disponibles			153	155
dont placements fixes		136	124		
Mesures de marché du travail octroyées		122	132		
c) Nombre de dossiers PCM ouverts, chaque année, et résultats financiers					
	2001	2002	2003	2004	2005*
Nombre de dossiers ouverts		1597	1734	1742	1563
Prestations versées	15.18 M	14.87 M	15.85 M	15.75 M	15.28 M
Recettes	6.46 M	8.38 M	17.54 M	18.17 M	18.41 M

* Résultats provisoires avant clôture définitive de l'exercice 2005

On constate que pour la troisième fois consécutive, les prestations complémentaires dégagent un excédent de recettes.

9.3.4.4.3 Activités 2005 du groupe réclamations

Pour 2005, le groupe réclamations a suivi plusieurs objectifs:

- traiter les oppositions de manière plus concise, afin que les décisions sur opposition soient rendues dans un délai raisonnable;
- instruire les causes dans le respect de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales;
- rédiger des mémoires-réponses complets à l'attention du tribunal cantonal des assurances sociales et représenter l'OCE aux audiences ayant lieu devant cette instance;
- rédiger des recours auprès du tribunal fédéral des assurances;
- développer et actualiser ses outils de travail.

Par ailleurs, les juristes du groupe réclamations ont donné des cours dans le cadre de la formation intercantonale de base des conseillers ORP et ont participé en tant qu'intervenants à certains cycles de formations internes.

Enfin, le déménagement de l'unité sur le site du Bouchet a permis une meilleure compréhension mutuelle entre les collaborateurs et collaboratrice de l'ORP et du groupe réclamations.

Résultats quantitatifs

Le nombre total d'oppositions reçues en 2005 par le groupe réclamations n'a que peu évolué depuis l'année 2004, passant de 1'485 oppositions à 1'516.

Deux services, toutefois, ont connu une augmentation des oppositions à leurs décisions : le service des agences économiques et l'agence de placement des mesures cantonales. Dans le même temps, les oppositions contre les décisions de la caisse cantonale genevoise de chômage et contre les décisions du groupe du suivi des présentations ont diminué.

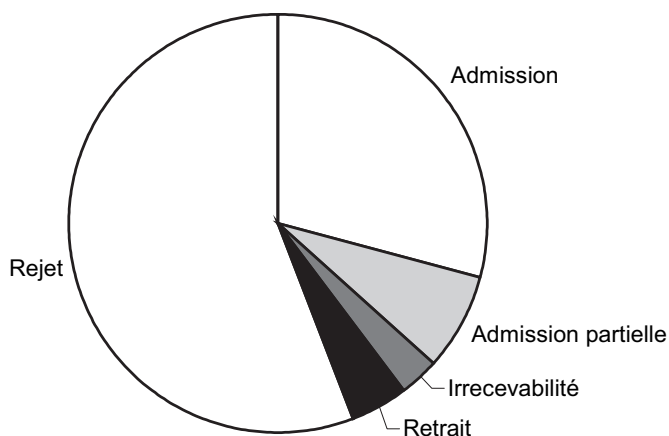
Le tableau ci-après montre l'origine de ces oppositions en 2004 et 2005.

Tableau 3 : Oppositions à décisions auprès du groupe réclamations	2004	2005
Caisse cantonale de chômage (CCGC)	502	488
Autres caisses	19	18
Service des agences économiques	278	398
Service des agences spécialisées	67	75
Groupe du suivi des présentations	433	324
Section assurance-chômage	59	64
Bureau emploi-entreprises	8	5
PCM	69	45
Service des mesures cantonales	50	99
Total des dossiers du groupe réclamations	1'485	1'516

Durant cette même période, le groupe réclamations a traité **1'593** oppositions (certaines ayant été reçues en 2004), soit 284 de plus qu'en 2004 et 650 de plus qu'en 2003.

Sur ce nombre, **464** ont été **admis** ou **annulés**, **122** **partiellement admis**, **46** **déclarés irrecevables**, **72** **retirés** ou **sans objet** et **889** **rejetés**. Le graphique illustre ci-après l'aboutissement de ces oppositions.

Graphique 2



9.3.4.4.4 Activités 2005 du service juridique (SJ)

En parallèle à ses tâches usuelles en tant que service transversal responsable des questions juridiques (statuer sur différents dossiers qui lui sont soumis, rédiger des

avis de droit, etc: voir tableaux statistiques ci-dessous) le Service juridique s'est mobilisé sur les dossiers suivants:

Lutte contre le travail illicite

Fin 2004, le Conseil d'Etat a manifesté sa forte volonté de lutter contre le travail illicite sous toutes ses formes.

La notion de travail illicite inclut les abus en matière d'assurance-chômage, en particulier les cas d'assurés et d'assurées qui, tout en étant indemnisés, travaillent en qualité d'indépendants ou de salariés sans le déclarer à l'assurance.

L'une des priorités du service juridique en 2005 a donc été la mise en place de procédures visant à détecter de façon plus rapide et systématique, les risques d'abus intentionnels mais également les cas d'assurés et d'assurées n'ayant pas ou plus droit aux indemnités de chômage pour d'autres raisons (par exemple: incapacité durable de travail).

Dans ce cadre, la collaboration avec les services et offices de l'administration, notamment l'office cantonal de l'assurance-invalidité et l'office cantonal de la population a été intensifiée, voire formalisée.

Parallèlement, les conseillers et conseillères en personnel ont été sensibilisés à l'importance de constituer des dossiers aussi complets que possible, afin de permettre au service juridique de statuer rapidement.

L'une des conséquences de ces mesures a été une importante augmentation des décisions d'inaptitude au placement, impliquant la négation du droit aux prestations de chômage.

En revanche, les décisions de suspension du droit à l'indemnité de chômage prononcées par le service juridique a diminué en raison de la mise en œuvre d'un projet pilote visant à donner aux conseillers et conseillères en personnel de l'ORP la compétence de prononcer des sanctions dans les cas de faute légère (par exemple: absence à une séance d'information). La procédure mise en place dans ce cadre a pour objectif le prononcé rapide de la sanction. L'agence du Mt-Blanc teste cette procédure. Un bilan sera fait d'ici juillet.

Libre circulation des personnes

S'agissant de l'Accord sur la libre circulation des personnes, le service a assuré l'information et la formation des collaborateurs et collaboratrices. Il a pris en charge les dossiers d'exportation de prestations, en constante évolution (cf. tableau) et développé des outils de suivi propre à cette activité.

Il a également poursuivi la réflexion sur la mobilité des demandeurs et demandeuses d'emploi dans le marché de l'emploi européen et fourni des informations et des conseils sur les conditions de vie et de travail dans le bassin franco-valdo-genevois.

Tableau 4: dossiers d'exportations et importations de prestations de chômage	Reçus entre 2002 - 2004	Reçus en 2005	Total cumulé depuis 2002
Exportations	71	63	134
Importations	59	31	90
	130	94	224

Bureau emploi-entreprise

Le service juridique (bureau emploi-entreprises), est également chargé des préavis en matière de réduction de l'horaire de travail et d'intempéries, du contrôle des procé-

dures en matière de licenciement collectif, des autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services. En 2005, l'accent a été mis sur le contrôle des sociétés de travail temporaire.

Pour 2005, on constate une importante diminution des demandes de réduction de l'horaire de travail (-41%). Il en va de même des licenciements collectifs, qui reculent de 32%.

En revanche, les demandes de prestation en cas d'intempéries passent de 31 en 2004 à 249 en 2005. Une partie de ce phénomène s'explique par les vagues de froid rencontrées durant le premier trimestre 2005, ayant particulièrement affecté les entreprises du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment, ainsi que les paysagistes.

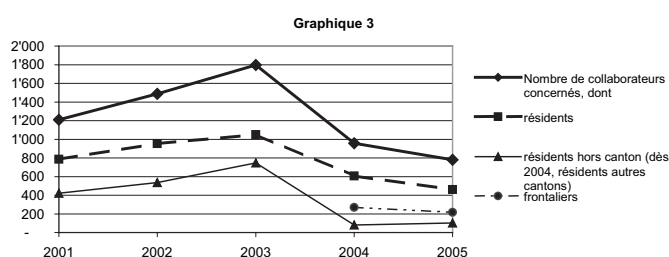
Une progression à signaler: celle du nombre de nouvelles autorisations de pratiquer pour les agences de placement privé et de location de service (+22.5%). Au 31 décembre 2005, on dénombrait dans le canton 306 bureaux de placement privé ou de location de services en possession d'une autorisation de l'OCE.

Tableau 5: Evolution du volumes de dossiers du BEE

	2001	2002	2003	2004	2005
RHT	58	108	210	104	61
Intempéries	24	21	25	31	249
Licenciements collectifs	78	68	96	66	45
Nouvelles autorisations de bureaux de placement privé	35	42	36	40	49
Autres traitements d'autorisation de bureaux de placement privés	42	46	42	78	65

Licenciements collectifs

En 2005, 45 annonces de licenciements collectifs ont été déposées, concernant 39 entreprises et affectant 781 collaborateurs et collaboratrices. Pour 2004, ces chiffres étaient respectivement de 66 annonces, pour 54 entreprises et 957 personnes. Le graphique ci-après illustre l'évolution de ce dossier depuis 2001, sous l'angle des personnes atteintes par ce genre de mesures.



Section de l'assurance-chômage

Tableaux 6 a, b et c

a) Cas soumis à examen	2001	2002	2003	2004	2005
Par la CCGC	290	240	249	300	310
Par les caisses d'associations	234	192	265	208	209
	524	432	514	508	519
b) Décisions rendues par l'autorité cantonale	2001	2002	2003	2004	2005
a) sur l'aptitude au placement					
pour les assurés de la CCGC	166	146	167	207	245
pour les assurés des caisses d'associations	134	129	176	163	145
b) sur demande de remise d'indemnités	187	135	80	72	56
	487	410	423	442	446

c) Dossiers soumis à examen	2001	2002	2003	2004	2005
– annulés en cours d'instruction après examen par l'autorité cantonale		19	35	26	21
– qui ont justifié une instruction à la caisse		18	49	49	41
		37	84	75	62

Groupe du suivi des présentations

Tableaux 7 a, b et c					
a) Origines des dossiers soumis par l'ORP	2001	2002	2003	2004	2005
Agence Acacias		-	118	244	333
Agence Mont-Blanc		604	921	1'262	641
Agence Léman		77	101	185	444
Agence Jura		281	359	655	650
Agence Salève		560	938	1'421	1'237
Agence de Rive		197	473	759	547
Agence Lac (ex-Gavard)		58	304	538	564
Agence Placement SMC			12	87	31
	1'648	1'788	3'226	5'151	4'447
b) Décisions rendues par le GSP	2001	2002	2003	2004	2005
Suspension du droit à l'indemnité de chômage	814	772	1'038	1'959	1'915
Examen de l'aptitude au placement	63	76	74	240	391
Décisions sans suspension du droit après instruction	538	677	942	869	1'016
Total des décisions	1'415	1'525	2'054	3'068	3'322
c) Prises de position du GSP sur opposition à ses propres décisions	2001	2002	2003	2004	2005
	Non disp.	non disp.	213	432	332

Section enquêtes

Tableau 8: mandats d'enquêtes	2001	2002	2003	2004	2005
Agences ORP			136	122	75
SACH			11	25	8
CCGC			21	28	30
Autres services de l'OCE (Gr. Récl., SMC, BEE, ...)	Détail non disponible	Détail non disponible	21	31	16
Autres sources (police, office cantonal de la population, Assedic, caisses de chômage, douanes, ...)			29	30	13
	92	110	213	236	142

9.3.4.4.5 Activités 2005 de l'ORP

Service des agences économiques

Service des agences spécialisées

Les ORP ont pour mission, dans le cadre de l'application de la LACI, de favoriser le placement rapide et durable des demandeurs et des demandeuses d'emploi. Cela signifie, entre autre, recevoir ces personnes régulièrement pour leur fournir des prestations de conseil et de formation, en vue de leur réinsertion dans le marché du travail.

L'exercice 2005 a été à la fois celui de la consolidation des actions menées en 2004, mais également de leur évolution et de leur progression, notamment dans le domaine de la collaboration interinstitutionnelle.

Gestion du chômage

En 2005, l'ORP a pour sa part connu globalement une baisse du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi. Cette diminution est notamment due au refus du

Conseil fédéral de prolonger les indemnités supplémentaires pour les moins de 50 ans dès juillet 2005. Au sein de l'ORP, la baisse du nombre de chômeurs et de chômeuses concerne uniquement le service des agences économiques. A l'inverse, le nombre d'assurés et d'assurées a augmenté de 25% au service des agences spécialisées. La répartition des dossiers entre ces deux services a été modifiée en 2005 et le sera encore en 2006. Ainsi, les demandeurs et demandeuses d'emploi non indemnisés sont désormais suivis par les services des agences spécialisées, et ce, de manière extensive.

Ressources humaines

En 2005, ces deux services comptaient 206 collaborateurs et collaboratrices, dont 157 conseillers et conseillères en personnel et 49 collaborateurs et collaboratrices administratives. La répartition entre ces deux services était la suivante:

- SAE: 121 conseillers et conseillères en personnel, 39 collaborateurs et collaboratrices administratives;
- SAS: 36 conseillers et conseillères en personnel, 10 collaboratrices et collaborateurs administratifs.

Par ailleurs, dix-neuf conseillers et conseillères en personnel ont suivi la formation intercantonale de base en 2005.

Projets menés

Durant l'année, l'ORP a mené divers projets. Parmi les plus importants, nous retenons la révision et actualisation des conditions d'annulation des dossiers des demandeurs et demandeuses d'emploi. Ce projet a permis de rationaliser l'activité de l'ORP et d'uniformiser les pratiques dans les différentes agences en annulant les dossiers des personnes pour lesquels l'ORP n'assure pas de suivi.

Par ailleurs, les deux services utilisent depuis le début de l'année une grille d'évaluation orientée métier qui permet d'apprécier, de manière plus détaillée et adaptée aux activités, les prestations du personnel chargé du conseil. Cela a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations fournies par ces services.

Enfin, un projet pilote est mené au sein de l'agence Mont-Blanc. Il concerne l'extension de la compétence des conseillères et conseillers en personnel en matière de sanction. Ceux-ci sont à même de sanctionner chaque demandeur ou demandeuse d'emploi qui ne donne pas suite à une convocation sans motif valable. L'objectif est d'accélérer le prononcé de la sanction. En cas d'évaluation positive du pilote, sa généralisation est prévue pour l'ensemble des agences ORP.

Par ailleurs, la collaboration interinstitutionnelle s'est poursuivie entre les agences spécialisées et les autres services de l'Etat, les établissements publics autonomes ou les institutions privées spécialisées dans la problématique des jeunes, des personnes souffrant de dépendance ou de handicaps.

A signaler dans ce domaine la mise sur pied d'un groupe de travail – auquel participe l'OCE – avec la direction générale de l'action sociale et les différents partenaires touchés par la problématique des personnes handicapées, afin d'élaborer un processus cohérent pour l'intégration de cette population sur le marché du travail.

Toujours dans cet état d'esprit, l'OCE (direction générale, service des agences spécialisées et service des mesures cantonales) a travaillé sur un projet avec l'Hospice général, visant à former le personnel des deux institutions sur les lois respectives qui régissent leurs actions et à élaborer des procédures communes de travail.

Eléments quantitatifs

Tableau 9: Nombre de demandeurs d'emploi par agence, situation à fin décembre 2005				
	2003	2004	2005	
Agences du SAE				
Acacias (banque finance informatique)	2'108	2'331	1'921	
Jura (éducation enseignement médical journalisme juridique)	3'125	3'057	2'895	
Léman (employés de bureaux personnel administratif)	2'755	2'644	2'352	
Mont-Blanc (hôtellerie restauration)	2'308	2'559	2'379	
Salève (industrie transport bâtiment)	2'878	2'916	2'649	
Total SAE	13'174	13'507	12'196	
Agences du SAS				
Lac (arts et spectacles, sans formation, indépendants)	1'046	1'114	1'380	
Rive (administratif et situations particulières)	2'328	2'713	3'272	
Total SAS	3'374	3'827	4'652	
Total SAE-SAS	16'548	17'334	16'848	

Mesures octroyées aux demandeurs d'emploi par l'ORP

Tableaux 10 a et b					
a) Type de mesure MMT					
formation et emploi	2001	2002	2003	2004	2005**
Programme de base (dont cours de méthodologie de recherche d'emploi)		1'358	997	2'419	3'094
Autres cours axés sur le développement de la personnalité (dont Espace emploi et CEBIG)	580		947	1'503	1'243
Acquisition de qualifications de base (dont alphabétisation et intégration socio-professionnelle)			242	259	217
Cours de langues		3'528	4'974	6'542	6'708
Informatique générale (bureautique, utilisateurs)		1'675	2'498	2'778	2'681
Informatique spécialisée (informaticiens et autres groupes de professions)		913	1'553	1'400	1'134
Commerce et vente (jusqu'au niveau CFC)		578	374	754	834
Commerce et vente, perfectionnement (niveau supérieur au CFC)			417	371	300
Cours à caractère artisanal et technique (jusqu'au niveau CFC)		178	148	245	364
Cours à caractère artisanal et technique (niveau supérieur au CFC)			47	70	77
Entreprises d'entraînement	130	101	159	193	304
Stages de formation	75	136	127	264	374
Hôtellerie, restauration, économie domestique, nettoyage		100	138	164	197
Secteur de la santé et secteur social		78	149	313	252
Autres cours (impossibles à classer dans d'autres genres)*	8'019	437	544	777	760
Activité indépendante		116	184	415	399
Emploi temporaire	518	571	516	655	718
Stages professionnels	215	143	128	165	191
Total MMT formation et emploi	9'537	9'912	14'142	19'287	19'847
* En 2001, tous les cours autres que ceux inscrits dans le tableau					
** Chiffres 2005: décisions enregistrées jusqu'à fin novembre 2005					

b) Type de mesures MMT spécifiques					
	2001	2002	2003	2004	2005*
Allocations d'initiation au travail	446	416	486	567	556
Allocations de formation	46	49	48	40	13
Soutien à une activité indépendante (indemnités spécifiques)	135	148	143	134	72
Contribution aux frais de déplacement quotidiens	5		12	33	13
Contribution aux frais de déplacement et de séjour hebdomadaire		0	7	3	
Total MMT (spécifiques)	632	613	689	781	657
Total des décisions par année	10'169	10'525	14'831	20'068	20'504
* Chiffres 2005: décisions enregistrées jusqu'à fin novembre 2005					

* Chiffres 2005: décisions enregistrées jusqu'à fin novembre 2005

9.3.4.4.6 Activités 2005 du service de la prospective

Observation du marché du travail

Durant l'année 2005, le service, via son observatoire du marché de l'emploi genevois, a terminé les enquêtes ORTE (observatoire romand et tessinois de l'emploi) engagées durant l'année 2004 sur le secteur bancaire ainsi que sur la population en recherche d'emploi (âge et nationalité). Les résultats de l'enquête sur le secteur bancaire ont notamment été présentés dans le cadre d'un *Forum Vision 3* organisé par l'office de la formation professionnelle et continue. Le service a également largement contribué à réaliser, en collaboration avec le groupement romand pour l'informatique un sondage ORTE dans le secteur informatique et est partie prenante dans la production semestrielle d'une plaquette d'indicateurs publiée par l'ORTE portant sur l'évolution du chômage par branche économique en Suisse romande.

Le service collabore actuellement dans le cadre du réseau ORTE à deux projets d'enquêtes intercantionales portant, d'une part, sur l'évolution du travail temporaire en Suisse romande et, d'autre part, sur le chômage des jeunes.

Il a en outre mis en production le projet SYNAPS par le biais d'une publication trimestrielle d'informations mettant en perspective les évolutions du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi genevois et une part importante des offres d'emploi publiées sur Genève et sur la région limitrophe au canton (canton de Vaud, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie).

L'observatoire du marché de l'emploi a contribué aussi à la production des statistiques relatives aux mesures de marché du travail (MMT) et à la mise en place d'un nouvel outil de pilotage des MMT en vue du nouveau mode de financement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Mesures de marché du travail

En 2005, le service de la prospective, avec préavis de la commission cantonale de réinsertion professionnelle et décision de l'OCE, a introduit douze nouvelles actions de formation (huit prestataires de formation), en a modifié ou ajusté quatorze (cinq prestataires de formation). Il en a supprimé deux (deux prestataires de formation). Les nouvelles mesures introduites concernent principalement les domaines des langues, de l'informatique et du développement personnel. Le service a également

procédé à l'évaluation de six actions de formation au terme de phases pilotes (atelier d'évaluation des aptitudes professionnelles organisé par Beau-Séjour, atelier de soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration (ASAFI) organisé par l'OSEO, *Autocad 2D* et *3D* avec stage en entreprise organisés par *Cadschool* et *Manager et piloter la transition* organisé par *Brief'R Formations*).

Le service a lancé un appel d'offres sur invitation pour la mise en place d'un deuxième semestre de motivation pour les jeunes en rupture. Malheureusement ce projet n'a pas abouti en 2005 en raison du retrait de deux des trois soumissionnaires et du non respect des exigences définies par le cahier des charges pour l'unique soumissionnaire ayant présenté une offre. Sur la base de cette expérience, une procédure de gré à gré a été retenue pour la suite.

Un accent particulier a été porté pour des mesures permettant d'évaluer les capacités de travail des demandeurs et demandeuses d'emploi atteints dans leur santé physique et/ou psychique.

Nouveau mode de financement des mesures de marché du travail

Après avoir participé activement à la consultation concernant l'ordonnance 2006 sur le financement des mesures de marché du travail, notamment l'analyse poussée qui a servi de base à la prise de position du canton, le service s'est préparé progressivement aux nombreux changements entraînés dès 2006 par cette ordonnance.

Collaborations interinstitutionnelles et intercantionales

Comme les autres années, le service de la prospective a participé très activement aux travaux de plusieurs organismes locaux ou intercantonaux: la commission cantonale de réinsertion professionnelle, *ProFormations*, le groupe intercantonal latin des mesures actives (GILMA), la section genevoise de l'association des organisateurs de mesures actives suisses (AOMAS), la commission cantonale Institutions et cours de formation (*chèque formation*), ...etc.

Formation des conseillers et conseillères en personnel

Le service de la prospective a animé le module «caractéristiques du marché du travail local et régional» dans le cadre de la formation intercantonale des conseillers en personnel. Il a également contribué à l'accueil des nouveaux conseillers et conseillères en personnel et à la mise en place d'une formation continue sur l'évolution des métiers bancaires et financiers.

9.3.4.5 Perspectives générales 2006 pour l'OCE

L'emploi genevois: aucune amélioration franche en perspective

Dans son scénario de référence, le «groupe de perspective économique» du canton de Genève estime «qu'aucune amélioration franche et massive ne doit être attendue» en 2006. Fortement concurrencée, la main-d'œuvre locale profitera toutefois de la forte dynamique conjoncturelle et une légère baisse du taux de chômage est attendue. De 7.4% en moyenne annuelle 2005, il devrait atteindre 7%.

Pour une collaboration interinstitutionnelle renforcée

L'évolution générale de notre société (organisation sociale collective et individuelle, marché du travail, etc.) a pour conséquence non seulement un nombre croissant de personnes temporairement en rupture sociale et/ou professionnelle, mais également la multiplication des situations à problématiques plurielles. D'où la nécessité évidente d'une collaboration forte entre les organismes chargés de prendre en charge chacune de ces problématiques. Le regroupement d'institutions comme l'Hospice général, l'office cantonal de l'assurance-invalidité et l'OCE au sein d'un même département est en soi prometteur d'une accélération de la coordination des prises en charge, mais – de manière plus ambitieuse encore – d'une réflexion de fond sur le système global actuel de prise en charge de ces problématiques, et d'une éventuelle adaptation en profondeur de ce système. Une première ébauche de ceci consistera en la mise en place d'un projet pilote de plate-forme interinstitutionnelle de diagnostic entre l'OCE, l'Hospice général et l'office de la formation professionnelle et continue, ciblée dans un premier temps sur l'analyse des problèmes rencontrés par les personnes arrivant en chômage de longue durée (soit après 12 mois de chômage).

Positionner l'OCE comme la plus grande banque de compétences du canton

Si la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi à problématiques plurielles passe par une collaboration interinstitutionnelle renforcée, la majeure partie de ces personnes n'ont – heureusement – qu'un besoin de soutien dans leur stratégie de recherche d'emploi. Ici, l'OCE a donc un double rôle: d'une part, «d'émulateur» des chômeurs et des chômeuses eux-mêmes à poursuivre leurs efforts pour se réinsérer rapidement et durablement sur le marché du travail; et, d'autre part, de «facilitateur» à l'accès à du marché du travail.

Sur ce 2^e plan, il s'agira de positionner à l'avenir l'OCE comme détenteur non seulement de la plus grande banque de compétences professionnelles du canton, mais également d'une capacité d'y trouver les profils correspondant aux besoins précis des entreprises.

Maintenir la qualité du suivi des demandeurs d'emploi

Au-delà du maintien du contrôle de suivi, de la généralisation du diagnostic d'entrée, et du déploiement de l'outil de gestion du portefeuille de demandeurs d'emploi, il s'agira de poursuivre l'harmonisation et la codification des pratiques de l'ORP, ainsi que de déployer tous les projets métiers allant dans ce sens.

9.3.4.5.1 Perspectives 2006 pour le service des mesures cantonales

Malgré le rejet en votation populaire au printemps dernier du projet de révision de la loi cantonale en matière d'interventions contre le chômage de longue durée, la question du réexamen de ses objectifs et des moyens mis à la disposition des autorités en la matière demeure.

En l'état actuel des choses, il s'agit de poursuivre la voie visant à améliorer l'insertion professionnelle des bénéficiaires, y compris en prospectant pour les personnes dont la réinsertion pose des problèmes lourds, le

second marché et en développant des mesures de placement dans ce secteur.

Dans ce contexte, les perspectives ou objectifs du SMC sont les suivants:

- renforcer le caractère formateur des mesures cantonales;
- expérimenter un diagnostic interinstitutionnel pour les chômeurs et chômeuses en fin de droit, permettant une analyse des problématiques rencontrées et un ciblage adéquat des mesures à proposer;
- mettre en place des programmes cantonaux d'emploi temporaire, organisés en collaboration avec des institutions spécialisées;
- sensibiliser des personnes en emplois temporaires cantonaux aux risques d'accidents non-professionnels, au vu de l'explosion des primes pour ce type d'accident, primes qui sont à la charge des employés;
- renforcer la structure de conseils et suivi collectif pour les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général et systématiser la prise en charge différenciée;
- assumer en terme de qualité et de volume les effets de l'afflux des ETC du 2^e semestre 2005 ainsi que leur impact sur le nombre d'entretiens et formalités liés aux fins de contrats durant la 2^e partie de cette année 2006;
- assurer la facturation des «Compensations AI» et des «Demandes de restitutions d'indemnités payées» pour les prestations complémentaires en cas de maladie; en assurer également le suivi et les rappels, le contentieux étant pris en charge par le service comptable de l'OCE.

9.3.4.5.2 Perspectives 2006 pour l'ORP (SAE et SAS)

Le service des agences économiques et le services des agences spécialisées auront pour objectifs de

- mener à son terme la généralisation du bilan d'entrée pour les demandeurs et demandeuses d'emploi nouvellement inscrites au chômage;
- réviser le processus d'inscription et d'information à l'entrée du chômage, pour améliorer la rapidité de la prise en charge des assurés et des assurées;
- développer, avec l'unité des systèmes d'information de l'OCE, un outil d'aide à la gestion du portefeuille des conseillers et conseillères en personnel, permettant la vérification de la cohérence des informations saisies dans le système informatique et de faciliter la gestion des échéances;
- intensifier et formaliser la relation avec l'Hospice général et renforcer son implication avec les autres partenaires de la collaboration interinstitutionnelle;
- garantir des prestations de haute qualité de la part de l'ORP, en soutenant les conseillers et conseillères en personnel dans leur formation professionnelle, notamment pour l'obtention d'un brevet fédéral de conseiller en personnel ou de spécialiste en gestion du personnel, et répondre ainsi également à l'obligation instaurée par l'art. 119b de l'ordonnance fédérale d'application de la LACI (OACI) et en encourageant les autres à le faire.

9.3.4.5.3 Perspectives 2006 pour le service de la prospective

Compte tenu de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, du nouveau mode de financement des MMT (plafond de dépenses), le service de la prospective, en concertation

avec la commission de réinsertion professionnelle, s'attachera à participer à la redéfinition de la politique cantonale en matière d'attribution des MMT. De plus, il élaborera des directives financières cantonales dans le but d'optimiser et d'harmoniser les pratiques avec l'ensemble des prestataires de formation collaborant avec l'OCE. A noter également que ce nouveau mode de financement induira un passage à un financement collectif pour un certain nombre de MMT.

Le service de la prospective entend poursuivre le suivi de la mise en œuvre du «diagnostic et insertion», tant sur le plan de l'appropriation de l'outil par les conseillers et conseillères en personnel que sur celui du repérage des problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi, de manière à adapter voire développer le dispositif de MMT en conséquence et à mettre en place les articulations avec les cours des domaines bilan/positionnement et MRE/développement personnel, ainsi que les MMT de perfectionnement et reconversion.

Ainsi ses objectifs pour 2006 sont les suivants:

- mettre en place une structure de cours méthodologie en recherches d'emploi permettant de répondre individuellement et de manière flexible aux besoins spécifiques des demandeurs d'emploi (tronc commun, modules à option et suivi individuel renforcé) et un deuxième semestre de motivation pour les jeunes en rupture;
- assurer, en collaboration avec le centre de bilan du canton de Genève, la formation des prestataires de formation (notamment des domaines du développement personnel et méthodologie en recherches d'emploi) relative à l'utilisation de l'outil «diagnostic et insertion» afin de favoriser un langage commun indispensable pour assurer un accompagnement efficace des demandeurs d'emploi;
- poursuivre l'amélioration de l'outil de gestion OGIMI, notamment en ajoutant de nouvelles fonctionnalités de gestion pour la logistique des mesures de marché du travail, et de nouvelles fonctionnalités de recherches pour l'ORP, en particulier recherche par métiers et par problématique(s) du demandeur d'emploi, en compatibilité avec l'outil «diagnostic et insertion» actuellement en cours de généralisation au sein de l'ORP;
- étudier les possibilités d'extensions Extranet et de futures passerelles avec PlaSta;
- généraliser auprès de la plupart des prestataires de formation collaborant avec l'OCE le système informatique de mesure de la satisfaction des participants aux mesures de marché du travail;
- mettre à disposition des conseillers en personnel via Intranet les fiches signalétiques portant sur les différents métiers actuels du secteur bancaire, élaborées en collaboration avec les milieux professionnels concernés;
- ouvrir des plages de réflexion et d'intervention dans le domaine de l'implication des milieux professionnels pour la mise en place des mesures de marché du travail ainsi que dans la problématique de la non qualification;
- participer au groupe d'accompagnement du «projet pilote AFP» en faveur de la qualification des aide-soignants et aides-soignantes;
- renouveler sa certification ISO 9001/2000, acquise initialement par l'unité de la logistique des mesures de marché du travail, en visant l'extension à l'ensemble du service.

9.3.4.6 CCGC

Amélioration de la qualité des prestations

Durant l'exercice 2005, la caisse cantonale genevoise de chômage a vu ses efforts récompensés. En effet, ayant fait l'objet d'une révision de ses paiements par le service de l'inspection du seco, il a été constaté que la caisse a amélioré la qualité de son travail par rapport aux précédents contrôles qui avaient eu lieu en 2003.

La formation de base des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices et la formation continue organisées à l'interne sont représentatives de cette performance. Cela se traduit notamment par le fait que seuls dix-neufs dossiers ont été contestés, alors que deux ans auparavant trente l'avaient été.

Amélioration de l'organisation administrative

Au milieu de l'année 2005, la caisse a introduit dans une unité pilote la gestion électronique des documents (GED), ce nouveau mode de travail a passablement perturbé les habitudes du personnel. En effet, si les activités de classement et d'archivage sont dès à présent supprimées au sein de ce service, les tâches d'indexation des documents les ont remplacées. A titre d'exemple du 15 juin au 31 décembre 2005, 121'155 documents ont été scannés et indexés au sein de l'unité pilote pour 3'809 dossiers ouverts, soit en moyenne plus de trente documents par dossier.

L'expérience montre toutefois que les retours sur investissement constatés grâce à ce nouveau logiciel ne l'ont pas été au détriment des postes de travail, mais plutôt en faveur des clients, notamment grâce à l'accès facilité à l'information. L'expérience s'étant révélée positive, il est donc prévu au cours de l'année prochaine une extension de ce logiciel aux deux dernières unités de gestionnaires de dossiers que compte la caisse.

Volumes des activités

Pour ce qui concerne les activités habituelles de la caisse, les tableaux ci-dessous donneront un aperçu quantitatif du volume des activités enregistrées durant l'année 2005.

En ce qui concerne le chômage individuel IC – MMT, la caisse a connu une légère augmentation du nombre de dossiers étudiés. La raison de cette hausse provient d'un accroissement de ses parts de marché d'environ 2%.

Par ailleurs, l'explosion qui a eu lieu dans les prestations versées aux entreprises contraintes à la réduction de l'horaire de travail est à mettre en lien avec la période de gel qui a sévi à Genève en début d'année 2005 (cf. également sous ..., BEE).

Eléments quantitatifs de la CCGC

Chômage individuel (IC-MMT)	2004	2005	Var. %
Nombre de dossiers étudiés	15'590	16'635	+ 6.7
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	106'739	107'809	+ 1.0
Montant total IC/MMT versé (en francs)	284'012'752.80	276'197'481.30	- 2.75
Réduction de l'horaire de travail et Intempéries (RHT)	2004	2005	Var. %
Nombre d'entreprises touchées	58	117	+ 101
Nombre de décomptes d'indemnités effectués	165	226	+ 36.9
Nombres d'heures perdues	59'115	94'828	+ 60.4
Montant total versé (en francs)	1'525'401.60	2'891'539.20	+ 89.6

Insolvabilité de l'employeur (ICI)	2004	2005	Var. %
Nombre de bénéficiaires	896	484	- 46
Nombre d'entreprises	93	80	- 14
Montant total versé (en francs)	5'630'423.35	4'730'420.45	- 16

Accords bilatéraux: libre circulation des personnes

En 2005, 4'326 personnes ont demandé à la caisse cantonale genevoise de chômage d'établir le formulaire E 301 qui leur permet de faire valoir leur période de travail sur Genève comme période de cotisation à l'assurance chômage pour pouvoir ouvrir un droit aux indemnités dans leur pays de domicile. Ce chiffre ne tient pas compte des formulaires E 301 délivrés par les caisses syndicales, mais en représente toutefois l'essentiel.

Totalisation des périodes de cotisations: pays de domiciliation des personnes ayant fait remplir un formulaire E 301

Pays	2004	2005
Allemagne	11	8
Belgique	4	4
Espagne	210	178
France	2'824	3'879
Finlande	0	2
Grande-Bretagne	0	1
Italie	0	4
Portugal	7	8
Suède	0	4
Suisse (domiciliés en France)	211	238
Total	3'267	4'326
Variation en %		+ 30

Exportation de prestations de chômeurs et chômeuses provenant de divers pays de l'Union européenne

Pays	2004	2005
Allemagne	3	5
Autriche	1	2
Belgique	7	3
Danemark	2	0
Espagne	4	4
France	5	9
Irlande	0	1
Portugal	0	1
Suède	1	2
Total	23	27
Variation en %		+ 17.4

9.3.5 Office de la main-d'œuvre étrangère

9.3.5.1 Missions

L'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) a pour tâche d'émettre des décisions et des préavis concernant les demandes d'autorisations de travail en faveur de travailleurs étrangers, principalement non européens, présentées par les entreprises, sociétés et organisations internationales diverses basées à Genève.

A cette fin, l'OME se détermine en concertation avec les partenaires sociaux et institutionnels, en conformité avec les ordonnances du Conseil fédéral, tout en tenant compte, notamment, de l'intérêt économique, de la priorité

du marché local et européen de l'emploi, et du respect des conditions de travail en vigueur dans le canton.

L'OME est aussi chargé de vérifier que les travailleurs étrangers, employés dans le canton de Genève quel que soit le secteur économique, sont dûment autorisés. Il est habilité à sanctionner les employeurs en infraction, cas échéant à les référer aux instances judiciaires pénales.

L'examen économique des demandes d'autorisations de travail ainsi que le contrôle de la main-d'œuvre étrangère se déroulent en application de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), de ses ordonnances (OLE, OLCP, ALCP) et des lois et règlements d'application cantonaux (J.2).

9.3.5.2. Objectifs 2005 et priorités

La force et la crédibilité d'un système de régulation, quel qu'il soit, résident dans la pluralité de ses composantes, indépendantes les unes des autres, mais convergeant vers le même objectif.

A ce titre, l'OME, en tant qu'intervenant économique d'un tel système, représente pour et avec le département dont il dépend, les intérêts économiques du canton; il assure la gestion et la présidence de la Commission tripartite pour l'économie dans laquelle sont représentées les principales institutions étatiques et privées du canton.

L'office cantonal de la population (OCP), en tant qu'autorité de contrôle de la population étrangère représente les institutions et agit à ce titre dans le cadre des procédures de demandes d'autorisations.

Les partenaires sociaux, enfin, en tant qu'acteurs du contexte économique, apportent leurs connaissances de ces milieux aux procédures d'examen.

Ces apports convergents permettent au système de fonctionner de manière équilibrée, tout le monde y étant partie prenante et en contact permanent avec le contexte économique du moment.

Dans cette optique, l'OME s'est fixé comme objectifs et priorités de:

- Participer activement au maintien et à l'intensification de l'excellence économique des entreprises basées à Genève en leur facilitant l'obtention des compétences nécessaires en ressources humaines étrangères, tout en les contrôlant, dans le respect d'un équilibre optimal entre marché local de l'emploi et conditions de travail.
- Préparer et mettre en œuvre sur le plan pratique et juridique, conjointement avec la direction juridique du département, le nouveau dispositif concernant la main-d'œuvre issue des 10 nouveaux Etats membres de l'UE.
- Continuer les actions d'information du public et de formation des collaborateurs/trices de l'OME au nouveau droit des étrangers en vigueur depuis le 1er juin 2004, ainsi que dans le cadre de l'adhésion à l'UE des 10 nouveaux Etats membres.
- Mettre à jour et développer en permanence le site métier sur Internet.
- Continuer à perfectionner et renforcer l'approche régulatrice préventive en matière d'infractions à la LSEE.
- Contribuer ainsi, en collaboration avec les partenaires sociaux, à la paix sociale.

9.3.5.3 Evénements principaux

Contingents

Renouvellement des contingents concernant l'admission des travailleurs étrangers en provenance des Etats non membres de l'UE/AELE (Etats tiers).

Afin de ne pas entraver une éventuelle reprise économique le nombre maximum porte à nouveau sur 4'000 autorisations à l'année et 5'000 autorisations de courte durée. En outre, le Conseil Fédéral a décidé de reporter les unités non utilisées sur le contingent de l'année suivante.

Extension ALCP

Suite à l'acceptation le 25 septembre 2005 de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE et dans l'attente de l'entrée en vigueur début 2006 du protocole additionnel, une réglementation particulière permet l'octroi d'autorisations de courte durée principalement dans l'agriculture, pour autant qu'un besoin avéré soit démontré.

Mesures d'accompagnement

Le groupe de travail des responsables cantonaux en matière de main d'œuvre étrangère a été chargé, à la demande de l'association des offices suisses de travail (AOST), de suivre et d'étudier l'évolution des mesures d'accompagnement sur le plan opérationnel.

Le Conseil d'Etat a désigné l'OME pour participer aux travaux de la commission des mesures d'accompagnement.

9.3.5.4 Activités et Réalisations

Gestion des dossiers OLE

Pour assurer une saine gestion des demandes d'autorisation de travail présentées par les entreprises de la place en faveur de travailleurs en provenance des Etats tiers, l'OME et la commission tripartite doivent avoir une vision globale du développement des entreprises et de leurs besoins, notamment en ce qui concerne l'engagement de nouveaux collaborateurs originaires de l'UE et de l'AELE.

A cet effet, l'OME a régulièrement pris connaissance de toutes les requêtes en autorisations (permis L, B et G) déposées auprès de l'OCP, permettant de transmettre à l'office cantonal de l'emploi (OCE), les éléments destinés à favoriser l'engagement de travailleurs indigènes. Il s'agit là d'une approche concrète complémentaire au dispositif d'observation du marché de l'emploi confié par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi à l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) et à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Traitement des demandes

En matière de nouvelles demandes d'autorisation de travail contingentées présentées en faveur de cadres et de spécialistes hautement qualifiés d'Etats tiers, une nette augmentation des dossiers a été constatée, si bien qu'à six reprises des unités supplémentaires ont été sollicitées auprès de l'office fédéral des migrations (ODM); ceci tant en ce qui concerne les permis B à l'année que les permis L de courte durée. Sur la base d'un contingent initial de 124 unités B OLE et 120 unités L OLE, il a été répondu positivement à plus de 1'300 requêtes.

Comparativement à 2003-2004, l'exercice 2004-2005 met en lumière une augmentation de 52,6% de permis B-OLE et 42,5% de permis L-OLE.

D'une façon générale, l'OME a émis 5506 préavis favorables concernant tant des nouveaux travailleurs que des résidents occupés notamment dans les domaines suivants:

• cadres et spécialistes d'entreprise	886
• informatique	317
• hôtellerie / restauration	302
• bâtiment	282
• ONG	205
• nettoyage	161
• santé	70
• vente	53
• économie domestique	39
• agriculture	13

Concernant les dix nouveaux Etats membres de l'UE, il est intéressant de constater que 217 dossiers ont été traités durant cet exercice contre 87 en 2004. 152 ont connu une issue positive.

A noter que plus de 350 dossiers touchant des transferts de cadres et de spécialistes de grandes entreprises multinationales ont pu être traités, conformément à une procédure simplifiée mise en place en 2003, dans un délai moyen de 12 jours, y compris la procédure d'approbation de l'ODM.

Indépendants

205 dossiers concernant des travailleurs de l'UE-15 autorisés pour une première période de six mois, en vue de préparer leur installation, ont été examinés après cette échéance:

	Admis	Devenus salariés	Refusés	Retirés
Permis B	34	9	24	13
Permis G	54	9	46	16

Enquêtes

Montant total des contraventions prononcées par l'OME et notifiées, pour lui, par le service des contraventions (SdC): CHF 603'650.–.

Sur 408 enquêtes prises en compte en 2005:

- 118 sont en cours;
- 149 sont terminées (dont 108 avec sanctions et 9 avec lettre d'avertissement soit, en tout, 78,5% de cas d'infractions avérées);
- 141 n'ont pas encore été diligentées.

Pour la deuxième année consécutive le montant des amendes a augmenté soit +CHF 30'650.– en 2004 par rapport à 2003 (CHF 522'800.–) et +CHF 50'200.– en 2005 par rapport à 2004 (CHF 553'450.–).

L'OME agit de manière concertée, en fonction des compétences de chacun, avec l'OCIRT, l'OCE, l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC), l'OCP, l'Hospice général, le corps de police, le Parquet, les gardes-frontière, et les commissions paritaires.

Les rapports de police ont généré 51% (209) des enquêtes ouvertes. Les signalements des gardes-frontière, en nette augmentation (38 en 2004 – 89 en 2005), représentent 21,8% du total.

Recours

En 2005, 48 recours ont été interjetés contre des décisions rendues par l'OME.

21 des 48 recours déposés en 2005 pour des ressortissants d'Etats tiers ont été rejetés par le Conseil d'Etat, 8 ont été retirés et 19 sont en cours de traitement.

27 autres recours, déposés en 2004, ont également été traités en 2005. 23 d'entre eux ont été rejetés par le Conseil d'Etat, 1 par la Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE), et 3 ont fait l'objet d'un retrait.

Réglementation

L'OME, en collaboration avec le service juridique du Département et l'OCP, a procédé en 2005 à la préparation, au niveau réglementaire, de la mise en œuvre de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE. Le règlement sur l'application de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes (ROLCP) a ainsi fait l'objet d'une refonte complète. Le règlement d'application de l'ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers (ROLE) a également fait l'objet de modifications. Ces textes accompagnés de leurs exposés des motifs respectifs, seront soumis au Conseil d'Etat début 2006.

Comptabilité

Comme cela était prévisible, en raison de nouvelles dispositions liées à la libre circulation des personnes, le nombre de factures émises, ainsi que le montant de celles-ci ont diminué :

3'266 factures (6'015 en 2004) ont été émises pour un montant de CHF 519'610.– (CHF 929'190.– en 2004).

Autres activités

Durant l'année, l'OME a participé à de nombreuses séances de travail:

- Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME);
- Le groupe de travail de lutte contre le travail illicite;
- Le groupe de travail de l'hôtellerie-restauration chargé d'améliorer le placement et la formation des demandeurs d'emploi et les procédures de demandes de permis;
- Le Comité de suivi en matière d'asile pour ce qui a trait à sa compétence en matière de prise d'emploi des permis N et F;
- La Commission des mesures d'accompagnement;
- Le groupe de travail des responsables cantonaux romands et du Tessin en matière de main-d'œuvre étrangère et de mesures d'accompagnement;
- Les groupes de travail constitués par le département en rapport avec les ressources humaines, les finances et les services informatiques.

L'OME a également eu l'occasion, tout au long de l'année, de donner de nombreux conseils aux entreprises dans le cadre de conférences, de séminaires, tenus notamment avec d'autres offices et départements.

9.3.5.5. Perspectives

1. Maintenir l'appui constant apporté à l'OCE dans son action favorisant la réinsertion des chômeurs dans le marché du travail, en fournissant des indications concernant l'arrivée de travailleurs européens dans cer-

tains secteurs fragiles, permettant ainsi au groupe des répondants entreprises de l'OCE de sensibiliser les entreprises concernées au recrutement sur le marché local.

2. Continuer de s'assurer que l'examen sur le plan économique des demandes en faveur de travailleurs des Etats tiers (hors Union européenne) et des demandes concernant les ressortissants de l'Union européenne en prestation détachée et indépendante, vise bien au développement économique de Genève tout en privilégiant la main-d'œuvre locale.
3. Renforcer encore l'approche préventive dans le cadre des contrôles de la main-d'œuvre étrangère employée par les entreprises, tout en sanctionnant fermement les infractions.

Pour ces 3 enjeux, continuer l'information active du public, directement et en concertation avec d'autres services, notamment concernant l'évolution constante, depuis le 1^{er} juin 2002, du droit des étrangers et de sa mise en œuvre.

9.3.6 Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) www.geneve.ch/ocic

9.3.6.1 Généralités

9.3.6.1.1 Missions

L'Office a pour mission la garantie de l'application de dispositions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de consommation et de métrologie. Il fournit également diverses prestations aux entreprises du commerce de détail. Ces missions peuvent être déclinées en quatre axes principaux:

- Protection du consommateur;
- Régulation du commerce local;
- Vérification en matière de métrologie légale;
- Aide aux acteurs économiques genevois du commerce de détail.

De ces axes découlent les prestations suivantes:

- Garantir la régulation du commerce de détail, des prestations de service, du commerce itinérant, des exploitations foraines et de cirques dans ses domaines d'activité;
- Délivrer des autorisations en matière de commerce itinérant, de manifestations et accorder des dérogations en matière d'heures d'exploitation des magasins ou manifestations commerciales;
- Vérifier les instruments de mesure liés à des activités de commerce, de service et à d'autres prestations mesurables;
- Conseiller, informer et orienter les entreprises du commerce de détail lors de leur établissement et/ou de leur extension, notamment en matière de développement économique;
- Promouvoir le fonctionnement et garantir la pérennité, particulièrement par l'information et le conseil, du guichet universel en matière de manifestations commerciales, festives, sportives ou analogues;

- Assurer le partenariat auprès des organisations faîtières représentant le commerce (consommateurs et commerçants).

Son activité repose principalement sur les bases légales suivantes: Constitution fédérale, article 125; loi fédérale sur la surveillance des prix; loi fédérale contre la concurrence déloyale; ordonnance sur l'indication des prix; loi et ordonnance fédérales sur le commerce itinérant; loi fédérale sur la métrologie et ordonnances découlant de la métrologie; loi et règlement sur les heures de fermeture des magasins.

9.3.6.1.2 Objectifs 2005 et priorités

Certification ISO 9001:2000

La certification qualité obtenue en 2004 a été reconduite par la Société Générale de Surveillance (S. G. S.) au mois de décembre 2005.

Une collaboratrice spécialement formée à la gestion de la qualité répond de l'adaptation constante des processus et procédures et du suivi de la qualité pour l'Office. Quant à la direction elle veille à la clarification des tâches et responsabilités de chaque poste. Aux processus et procédures mis en place avec des indicateurs de mesure ponctuels et d'autres paramètres de mesure améliorés au fur et à mesure des besoins, s'ajoutent le bilan des expériences (apprentissage continu).

Véritable outil de pilotage, la qualité se mesure aussi par un recueil d'indicateurs de mesure au moyen de tableaux de bord qui ont, d'ores et déjà, permis une analyse pointue des prestations fournies et un recadrage des actions en vue de l'affectation des ressources humaines aux objectifs et priorités 2006.

Par ailleurs, des cours ont été dispensés à l'interne, notamment en ce qui concerne la gestion de l'accueil au public, ceci dans le cadre de notre recherche de la meilleure efficacité.

De plus, une application informatique «Optimiso» a été acquise afin de faciliter le travail journalier de chaque collaborateur. En effet, cette application permet une vision transparente de tout le système qualité, c'est-à-dire:

- tâches et rôles des collaborateurs;
- évaluation de la satisfaction client;
- bilan (points forts, points faibles) des tableaux de bord;
- capacité de résolution des problèmes (améliorations, actions correctives, non-conformités);
- pourcentage des actions closes;
- analyse du respect des délais.

La certification ISO 9001:2000 et les nouveaux outils de travail ont déjà produit des effets positifs que l'application «Optimiso» a d'ailleurs pour objectif de conforter par une meilleure lisibilité de l'action de l'OCIC, l'anticipation accrue de l'activité des services et un effet d'entraînement sur les missions et actions novatrices.

Le basculement des procédures et processus dans «Optimiso» sera finalisé durant le premier semestre 2006.

Application Aigle

La gestion du courrier de l'Office fonctionne avec cette application depuis septembre 2005.

9.3.6.1.3 Événements principaux

Visibilité accrue

Le socle des interventions de l'OCIC doit apparaître de façon plus explicite auprès des consommateurs afin de conforter le caractère unitaire de son action et retracer plus complètement l'essentiel de son champ d'intervention.

C'est pourquoi la régulation concurrentielle des marchés, la protection économique et la sécurité du consommateur s'imposent comme mode de régulation de la vie économique. Dans une économie ouverte et concurrentielle, il est primordial d'assurer une information loyale et juste au consommateur. La régulation s'exerce par l'observation des prix et le contrôle de la publicité mais également à travers la surveillance des pratiques commerciales réglementées (rabais, ventes par correspondance, promotions, etc.). Ces dispositions légales s'appliquent aussi bien au secteur de la vente au détail de marchandises de toute nature qu'à l'offre de prestations de service.

Les missions de l'OCIC ont donc été soutenues par une politique active du respect de la règle de droit, en particulier par une plus grande utilisation des mesures de police administrative. Néanmoins, une meilleure liaison avec la Justice doit être adaptée afin de viser une plus grande efficacité, notamment dans la connaissance des retombées des infractions poursuivies. Plus prosaïquement, il s'agit de la communication des jugements du Tribunal de Police à l'administration qui est à l'origine de la constatation de l'infraction (droit pénal accessoire).

Collaboration régionale

L'intensification de la collaboration du bassin transfrontalier lémanique a débouché sur la constitution du groupe de travail «Schéma d'équipement commercial transfrontalier», chargé d'établir des projections démographiques à l'horizon 2010-2025 sur le bassin transfrontalier genevois et leurs interdépendances en flux de consommation. D'après une étude réalisée en 2000 par la Chambre de commerce de Haute-Savoie, le groupe mènera des réflexions prospectives notamment selon des approches quantitative et qualitative de l'offre, de répartition géographique, de densité commerciale, de volume du marché et flux de consommation, des plans de développement économiques actuels et des projets d'aménagement. Cette collaboration se fait dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG).

9.3.6.1.4 Activités et réalisations

Lutte contre le travail au noir

Participation au groupe de travail constitué notamment de l'OCE, l'OME, l'OCIRT, l'OCP en matière de lutte contre la fraude sociale et fiscale par l'information transverse. Les offices intéressés par cette problématique doivent encore affiner l'échange d'informations en impliquant les collaborateurs de terrain. Un rapport est établi tous les 6 mois à l'attention du Conseil d'Etat.

Guichet universel

Dans le cadre de la coopération et la solidarité internationales entre administrations, l'Office a organisé du 30 mai au 3 juin 2005 avec le Chancelier d'Etat un séminaire destiné aux hauts fonctionnaires de la République de Madagascar en vue d'une formation sur les démarches administratives simplifiées réalisées à Genève, ainsi que les projets menés à Bâle et Berne (Confédération) en la matière.

Organisation des Nations Unies

Dans le but de fixer le coût de la vie à Genève (the cost of living) pour la rémunération des fonctionnaires internationaux, deux collaborateurs de l'Office – s'exprimant aisément en anglais – ont été détachés une quinzaine de jours aux fins d'effectuer des relevés de prix dans les différents commerces du canton. Le coût de cette opération, y compris la charge salariale des collaborateurs dépêchés, est pris en charge par l'ONU.

Relevé des commerces

Le 13^e relevé biennal des commerces par branches commerciales, effectué en juillet et août 2005 avec la collaboration de personnel auxiliaire d'été, reflète l'image actuelle du commerce de détail genevois et met en exergue les fluctuations d'activités commerciales qui disparaissent, celles qui s'amplifient, ainsi que les lieux géographiques où le commerce de détail est le mieux représenté en totalité ou selon le type de commerce exploité. Ce relevé sera disponible en ligne prochainement à l'adresse suivante: www.geneve.ch/ocic.

9.3.6.1.5 Perspectives

Selon les options politiques principales fixées par le département en matière d'économie, l'OCIC s'attachera à faciliter la création et le développement d'entreprises du commerce de détail et, toujours dans ses domaines d'activités, à optimiser la collaboration avec les services concernés par le marché du travail au noir pour lutter contre la fraude sociale et fiscale.

Nécessité que l'Office se positionne comme partenaire efficient vis-à-vis des organisations faïtières, représentant le commerce de détail. Pour ce faire, le partenariat avec les associations professionnelles et fédérations de consommateurs sera renforcé pour permettre des interventions concertées, notamment dans le domaine de la grande consommation. On peut relever que l'effort de production dans ce secteur économique a été évalué à 1,1 milliards de francs, ce qui représente 5,4% de la production cantonale et génère 22.000 emplois.

L'Office poursuivra son travail d'information et de contrôle sur le terrain afin que l'ouverture du marché économique aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE se développe dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment en matière de concurrence, d'indication des prix, de commerce itinérant et de métrologie légale. Les commerçants expriment en général une grande satisfaction dans les domaines au sein desquels se développent les actions de prévention.

Sauf appui juridique important du département, le refus d'un poste supplémentaire à mi-temps d'un(e) juriste ne permettra pas de finaliser les différents projets restés en suspens. Il s'agit principalement de:

- La refonte et mise à jour des taxes du règlement cantonal de métrologie, pour réactualiser les tarifs de déplacements et de location d'instruments étalon.
- Le regroupement dans une loi cadre des législations touchant le commerce de détail.
- L'élaboration d'un projet de règlement cantonal fixant des émoluments pour certaines autorisations commerciales.
- Le projet de réglementation cantonale de sécurité des métiers et installations foraines.
- Des avis de nature juridique et des analyses de dossiers du commerce sous l'angle juridique.

9.3.6.2 Service de l'inspection du commerce et contrôle des prix (ICCP)

9.3.6.2.1 Missions

Veiller au respect de l'indication des prix, des heures de fermeture des magasins, des conditions liées au commerce itinérant et à certains types d'exploitations commerciales. Dans ses contrôles, l'ICCP reste très attentive à l'impact de ses actions vis-à-vis des consommateurs et commerçants. Elle assure également conseil et information à l'ensemble de ses clients.

Une grande partie de ses activités se déroule sur le terrain. L'étendue des tâches menées s'est largement développée ces dernières années et en sus du contrôle des magasins de vente au détail, la vérification comprend également toutes les entreprises commerciales offrant des prestations de service tarifées.

Ce ne sont pas moins de 644 visites annuelles effectuées en journée, le soir ou le dimanche par les inspecteurs du commerce et 600 requêtes traitées par le guichet universel en matière de manifestations qui ont été traitées par les collaborateurs internes.

9.3.6.2.2 Objectifs 2005 et priorités

Véracité des offres

La convergence technologique qui permet aux entreprises de proposer des services nouveaux (vidéos à la demande, téléphonie, services audiovisuels sur mobiles, etc.) peut s'accompagner d'une modification des conditions de protection du consommateur; des politiques commerciales parfois agressives sont mises en place et sont souvent source de difficultés pour le consommateur. L'objectif est que la nécessaire surveillance des marchés s'adapte aux évolutions qu'ils connaissent.

En 2005, l'axe principal s'est porté sur l'audiovisuel et les télécommunications. Ces nouveaux modes de consommation des services audiovisuels modifient les modèles économiques traditionnels (gratuit / payant) et, plus généralement, les activités relevant des techniques de l'information entre opérateurs entraînent une complexification des offres publicitaires pour les consommateurs.

Le nombre de plaintes concernant ce secteur a considérablement augmenté ces dernières années tant auprès des associations de consommateurs qu'auprès des organes de contrôle cantonaux. Compte tenu de l'importance économique de ce secteur, il est essentiel de contrer les pratiques abusives et quelquefois frauduleuses de la part de certains professionnels et de veiller à ce que l'information donnée au consommateur soit fiable.

Méthode de travail

Afin d'assurer une plus grande cohérence entre l'évolution du commerce local et les contrôles inopinés effectués, les programmes de travail hebdomadaires ont été définis par une grille trimestrielle permettant des ajustements et une ouverture optimale des tâches de l'ICCP.

Une nouvelle répartition des contrôles de terrain délimite la ville de Genève, les localités d'importance du canton des autres localités périphériques. Cependant, la redéfinition des secteurs géographiques de la ville de Genève et des communes par regroupement de zones, selon la densité potentielle des consommateurs et l'im-

plantation des commerces et centres commerciaux, devra être reconduite en 2006. Cet objectif ambitieux n'a pu être réalisé totalement en 2005 en raison d'autres priorités.

L'ensemble de ces dispositifs de contrôle a pour but d'améliorer les actions de l'ICCP dans un objectif de protection économique du consommateur et d'équité en matière de concurrence.

9.3.6.2.3 Événements principaux

Commerce itinérant (LCI)

Suite aux travaux effectués en 2005, l'obligation d'annonce a été instaurée dès janvier 2006 à tout ressortissant étranger auprès de l'Office fédéral de migration (ODM). Dès lors, toute nouvelle autorisation ne sera désormais délivrée que sur présentation d'une attestation d'annonce ou d'un permis de travail par le requérant en provenance de l'UE qui souhaite commercer de façon indépendante.

En outre, des collaborations mises en place avec la France et l'Allemagne ont pour but de vérifier l'authenticité des extraits de casier judiciaire remis par les requérants qui démarchent à domicile. D'autres collaborations seront mises en place avec les pays de l'UE pour dénoncer tout abus.

Dans la perspective d'une application uniforme de la LCI au niveau de la Confédération, un formulaire d'attestation de sécurité pour métiers forains et cirques – traduit en trois langues (allemand, français et italien) – a été créé sur l'initiative de Genève afin de faciliter le traitement des données dans un ordre analogue et d'éviter que la complexité technique de ce domaine engendre des erreurs de traduction.

La classification des installations foraines et de cirques a été complétée par la Commission technique pour les manèges forains et cirques. Ce catalogue désigne les installations aussi bien par leur nom générique (grand huit, grande roue, carrousel, etc.) que par leur nom de fantaisie (Chaos, Calypso, etc.), ceci pour éviter les confusions de classification des attractions foraines sous des appellations diverses par les autorités cantonales chargées de définir la périodicité de renouvellement des attestations de sécurité et le montant des couvertures minimales des assurances responsabilité civile.

Lors des Fêtes de Genève 2005, une autorisation d'exploiter une attraction foraine a été retirée avec effet immédiat à la suite d'un incident technique majeur pouvant mettre en péril les usagers, et partant, la sécurité du public. Pour exploiter à nouveau son installation, le forain doit produire une nouvelle attestation de sécurité certifiant de la conformité aux exigences légales par un organisme accrédité. Même si les accidents à déplorer n'ont le plus souvent pas de conséquences graves, il n'en demeure pas moins que des contrôles réguliers sont une garantie supplémentaire pour la sécurité des utilisateurs. A ce titre, le délai accordé jusqu'à fin décembre 2005 à tous les forains pour produire une attestation de sécurité a fait l'objet d'une détermination sévère du service. Celle-ci a porté ses fruits puisque les forains genevois ont tous confié leurs installations à un organisme d'accréditation reconnu par le Seco pour l'obtention de l'attestation de sécurité.

Fermeture des magasins

Le Tribunal de police a confirmé les sanctions pénales infligées par l'ICCP et contestées par l'AGEMS, association genevoise des exploitants de magasins de stations-

service, pour le compte de ses membres portant sur le non-respect des dispositions légales limitant l'assortiment proposé par ces magasins accessoires.

La décision de l'ICCP assujettissant un commerce de fabrication et vente à l'emporter de pizzas à la loi sur les heures de fermeture des magasins a été également confirmée par le Tribunal administratif.

Ces deux décisions ont été contestées auprès du Tribunal fédéral et devraient être jugées dans le 1^{er} semestre 2006.

9.3.6.2.4 Activités et réalisations

En sus des activités décrites supra, l'ICCP a œuvré notamment dans le but de:

- Favoriser la prévention et le conseil au travers des visites lors de manifestations commerciales.
- Surveiller des marchés de plein air.
- Améliorer l'efficacité des offres en ligne de grandes surfaces (e-commerce).
- Vérifier les allégations publicitaires (réalité des avantages offerts).
- Contrôler le démarchage pour souscriptions d'abonnements téléphoniques.
- Traiter des pratiques commerciales transfrontalières.

9.3.6.2.5 Perspectives

En vue d'atténuer l'impact des sollicitations directes du public, le service déploiera avec l'aide des systèmes d'information du département son site métier dans un projet de transaction en ligne. Ainsi, non seulement les documents et formulaires seront tous accessibles par internet, mais ce projet devrait aboutir à la possibilité d'autorisations en ligne pour toute demande concernant l'ICCP qui ne requiert pas la délivrance d'une carte de légitimation. Ce projet nécessite encore des développements informatiques par le CTI, notamment en ce qui concerne l'identification et la signature électroniques afin de s'assurer de l'authentification et de la sécurité des données.

9.3.6.3 Service de la Métrologie (SdM)

9.3.6.3.1 Missions

Le service a pour but de protéger la population et ses intérêts des erreurs de mesurage dans le domaine des transactions commerciales, dans les secteurs de la santé, de la sécurité publique ainsi que de la détermination officielle de données se rapportant à des grandeurs physiques.

Il s'agit de vérifier la conformité des installations de mesure des entreprises industrielles de secteurs divers et du commerce.

En amont de la vente, la surveillance du marché s'étend aux secteurs de la fabrication et de la distribution de produits ou marchandises conditionnés portant sur la déclaration de quantité aussi bien dans les transactions d'import-export que dans le secteur commercial local.

9.3.6.3.2 Objectifs 2005 et priorités

Méthode de travail

Afin de répondre à la norme ISO, une nouvelle fiche de travail a été élaborée pour suivre le travail effectué de façon hebdomadaire pour chaque collaborateur. Le SdM s'est doté d'un recueil des contrôles, destiné à structurer et à dynamiser la programmation des enquêtes grâce à un

ciblage élaboré de façon collective, fondé sur l'analyse des potentialités de risques, sur la connaissance des entreprises et leur évolution ainsi que sur les antécédents relevés lors des contrôles précédents.

Ce tableau récapitulatif annuel permet à la fois de vérifier le travail réalisé et de modifier les priorités, selon les besoins et demandes des entreprises qui souhaitent obtenir une attestation de conformité.

9.3.6.3.3 Événement principal

Équipement

Remplacement du camion depuis fin juin 2005; l'ancien véhicule vétuste (année de construction 1973) ne répondait plus aux normes de sécurité routière et de métrologie légale. De ce fait, certains contrôles obligatoires ne pouvaient pas être effectués, par exemple les grandes balances jusqu'à 10 tonnes, les ponts à bascule jusqu'à 20 tonnes et les appareils de pesage sur pelle mécanique. Ces tâches concernent environ 200 entreprises et plus de 300 points de contrôle (fret aérien, douanes, industries, etc.).

Le nouveau camion pourra également être loué à nos homologues romands, ce qui devrait rentabiliser encore plus l'investissement consenti.

9.3.6.3.4 Activités et réalisations

Vérifications périodiques

La somme des vérifications et contrôles a nécessité la présence des vérificateurs dans 800 entreprises du canton pour 2633 appareils.

Grandes surfaces et petits commerces	Nombre d'appareils vérifiés
Emballages de produits conditionnés	273
Préemballeuses servant au conditionnement sans la présence du consommateur	116
Balances pour la vente directe de marchandises aux consommateurs	384

Industries	Nombre d'appareils vérifiés
Balances	609
Ponts à bascule	38
Ponts à bascule ferroviaires	1
Appareils sur pelle mécanique	3
Balances permettant le pesage des containers aéronautiques	2
Poids de précision, classe M1, M2 et M3	92

Usines de produits chimiques	Nombre d'appareils vérifiés
Compteurs massiques (contrôles aux poids)	2

Garages et carrosseries	Nombre d'appareils vérifiés
Appareils de gaz d'échappement	182

Stations-service	Nombre d'appareils vérifiés
Colonnes à essence	497
Appareils auxiliaires (cartes de crédit, distributeurs de billets, etc.)	241
Colonnes à gaz naturel pour les véhicules automobiles (nouveau produit)	2

Dépôts pétroliers	Nombre d'appareils vérifiés
Appareils pour le ravitaillement des camions-citerne	63
Compteurs sur camions-citerne	128

A plusieurs reprises, le SdM a présenté ses missions et son laboratoire d'analyse à des organismes étatiques ou privés.

Formation

La formation complète du vérificateur engagé en avril 2004 devrait s'achever en automne 2006. Outre la formation pour l'obtention du permis poids lourds et remorque, ce collaborateur a suivi des cours intensifs de langue allemande afin de suivre les cours dispensés par Metas en vue du diplôme de vérificateur-expert des poids et mesures, totalisant 6 modules dans les domaines:

- des appareils de pesage;
- des distributeurs de liquides autres que l'eau;
- des mesures de longueur;
- des poids;
- des préemballés;
- de la législation suisse et européenne et des directives en découlant.

9.3.6.3.5 Perspectives

Application métier

Utilisation de l'ancienne application métier – totalement obsolète – au détriment de l'application Access provisoire, élaborée par le CTI, en raison d'une mise à jour bloquée.

Faute de moyens financiers et humains, la reconversion et la mise en production du programme informatique provisoire a constitué un défi qui n'a pas pu aboutir. Les vérificateurs ont enregistré manuellement durant 3 mois les données dans l'application provisoire sans que la migration du référentiel des appareils et des entreprises puisse être utilisée.

Il faut souligner qu'en cas de rupture de l'ancienne application, techniquement plus fiable et dont la maintenance n'est plus assurée depuis 2002, un relevé manuel devra être effectué en vue de recenser les appareils existants du canton. Ce travail nécessiterait plus de 5 ans de travail par l'ensemble de l'équipe de la métrologie... C'est le lieu de rappeler que la création d'un système d'information de la métrologie demeure une préoccupation constante et constitue la priorité des priorités.

L'Union des 25 et cartographie des appareils

L'analyse des risques ne se limite pas seulement à l'appréciation de produits et de services en fonction de certaines caractéristiques. Elle inclut également un examen d'aptitude à l'utilisation spécifique prévue et de rentabilité, par exemple celle de méthodes d'essai. Ce type d'analyses de risques s'appelle validation. C'est ainsi que Metas veille à la validation de méthodes d'essai et la détermination de l'incertitude de mesures. Des procédures validées de la sorte aideront les laboratoires cantonaux à minimiser les risques. La nouvelle approche et l'approche globale de l'Union Européenne tendent en effet à une mini-misation des risques pour les consommatrices et consommateurs. Les premières réflexions de la Commission de l'UE sur la révision de la nouvelle approche ont débouché vers le processus d'accréditation non seulement pour assurer la qualité et ses méthodes, mais aussi pour garantir les performances et

la fiabilité de toute la chaîne du processus de surveillance. Il ne s'agit plus de disposer d'un appareillage bien étalonné et d'une méthode analytique performante mais bien plus de garantir des processus globaux en Europe, assurant en continu, une surveillance sans faille des appareils de mesure et des marchandises conditionnées.

En conséquence et selon les projets définis en 2004, la cartographie des contrôles statistiques (recensement de toutes les entreprises sujettes à la vérification de marchandises de toute nature conditionnées ou préemballées) est en cours de réalisation et devrait être finalisée en 2006.

En parallèle et afin de vérifier la conformité des appareils utilisés dans le canton, le travail impliquera la visite des entreprises, la recherche de renseignements sur le site Legnet, le relevé des caractéristiques techniques et l'approbation ou le retrait des appareils non homologués.

9.3.7 OCSTAT

9.3.7.1 Missions

Centre cantonal de compétence spécialisé, l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) a pour mission principale d'assurer la gestion de la fonction statistique cantonale. Il est notamment chargé «d'assurer la coordination de la statistique cantonale et d'entretenir les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, de réaliser les principales enquêtes statistiques dans le canton, de gérer, stocker et documenter les informations statistiques cantonales et d'en assurer la diffusion» (art. 7 de la loi sur la statistique publique cantonale, B 4 40).

Pour réaliser sa mission, l'OCSTAT collabore étroitement avec l'OFS (Office fédéral de la statistique), le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) de l'Etat de Vaud et l'INSEE Rhône-Alpes.

L'OCSTAT intervient, à des degrés divers, dans la réalisation de plus de 40 relevés statistiques périodiques et valorise régulièrement plus de 80 statistiques distinctes dont il peut répondre à l'égard des utilisateurs. Il édite quinze séries de publications, groupées en trois collections, qui comptent une centaine de parutions annuelles. Il diffuse l'essentiel des résultats statistiques dont il dispose sur le site Internet «Statistique Genève» (www.geneve.ch/statistique). Le centre de documentation de l'OCSTAT, ouvert au public, offre une large gamme de publications statistiques sur le canton de Genève, la Suisse, le monde; c'est également un relais de diffusion de l'INSEE.

L'OCSTAT assume également la responsabilité et la gestion de l'Observatoire statistique transfrontalier, auquel participent l'INSEE Rhône-Alpes et le SCRIS (canton de Vaud), qui vise à fournir les informations nécessaires à la description, la compréhension et au pilotage de la région transfrontalière en développement. Il coordonne et participe aux travaux de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT), lequel fournit les informations et les expertises nécessaires à l'observation du marché du travail dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

9.3.7.2 Objectifs 2005/Priorités

Dans le cadre du programme de législature 2002-2005, les lignes de force définies dans le domaine de la statistique publique cantonale portaient sur:

- la construction d'un système d'information statistique transfrontalier;
- le développement de l'information statistique dans quelques domaines clefs, en réponse aux préoccupations et aux enjeux sociaux;
- la mise à disposition de l'ensemble des résultats statistiques par Internet;
- le renforcement de la collaboration statistique Vaud-Genève.

Dans ce cadre, les douze objectifs prioritaires de l'OCSTAT pour 2005 étaient les suivants:

1. Participer à la *réalisation du recensement fédéral des entreprises (RFE 2005)* dans le canton de Genève, notamment en procédant au recensement des établissements du secteur public et en assurant une fonction de centre de renseignements et de rappels pour les entreprises.
2. Coordonner l'implantation dans le canton de Genève de la *statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT)*, qui est un relevé de caractère obligatoire.
3. Mettre en œuvre la révision de la *statistique des établissements de santé non hospitaliers* dans le canton et veiller à l'incorporation, dans cette statistique, des données administratives relatives aux EMS, afin d'alléger la charge du relevé.
4. Réviser l'*indice genevois des prix à la consommation* (nouvelle base à fin 2005) en lien avec la révision de l'indice suisse correspondant.
5. Le nouveau *fichier général des bâtiments* contiendra les données sur les bâtiments avec logements et les bâtiments non résidentiels. Il permettra d'intégrer à terme *les enquêtes sur les logements et locaux non résidentiels vacants et la statistique des loyers*.
6. Conformément aux exigences de la Confédération, faire reconnaître par l'OFS la conformité du *fichier cantonal des bâtiments et logements* en tant que registre cantonal et préparer l'interfaçage entre les fichiers de population et de logements en vue du recensement fédéral de la population de 2010, en respectant les exigences de protection des données.
7. Consolider l'*Observatoire statistique transfrontalier* au terme de son financement Interreg IIIA; ouvrir la *base de données statistiques transfrontalière* aux responsables des politiques publiques et offrir une large consultation via Internet; mettre à jour et enrichir l'*état des lieux* effectué en 2002 en traitant notamment les domaines de la santé et de la formation, voire du développement durable, en collaboration avec les services concernés; approfondir la collaboration avec le *Système d'information du territoire lémanique (SITL)*.
8. Procéder à l'*analyse des salaires en usage* dans diverses branches dans le cadre de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT) et mettre au point un *système d'estimation standardisée des salaires usuels*.

9. Achever les travaux de *publication des résultats du RFP 2000* et les archiver sur un CD-Rom.
10. Procéder à la *publication des indicateurs du développement durable*.
11. Conduire les travaux en vue de la *révision de l'Annuaire statistique* de Genève en lien avec le développement du site Internet (intégration de tableaux détaillés et historiques téléchargeables).
12. Implanter des *modules interactifs* dans le *site Internet* afin de mieux satisfaire certaines demandes de renseignements et y introduire des cartes de nature statistique afin de valoriser les données localisées par secteur et sous-secteur statistiques.

Globalement, ces objectifs ont été atteints ou sont en voie de l'être en 2006. Certains projets menés en partenariat ont pris du retard comme, par exemple, l'ouverture de la base de données statistique transfrontalière, en attente d'une autorisation relative au secret statistique de la part de la France, ou la diffusion des indicateurs du développement durable, car la validation de ceux-ci par les instances concernées n'est pas acquise.

9.3.7.3 Points principaux

Pour la statistique publique cantonale, l'année 2005 a été marquée par les événements suivants:

1. La publication de nouvelles projections démographiques pour le canton de Genève, présentant les évolutions possibles de la population résidente de 2004 à 2030, qui ont été élargies, en fin d'année, par des projections démographiques pour l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, réalisées par l'INSEE Rhône-Alpes dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, avec notamment l'appui de l'OCSTAT.
2. La valorisation des principaux résultats du recensement fédéral de la population 2000, dont la publication s'achèvera au début 2006, les principaux axes d'analyse ayant porté sur les caractéristiques socio-économiques des habitants, sur les ménages privés ainsi que sur leurs conditions d'habitation.
3. Dans le domaine de la population et de l'emploi, diverses innovations et développements en réponse aux besoins d'informations découlant des conséquences de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Ainsi, par exemple, une statistique du nombre de frontaliers actifs dans le canton, élaborée par l'OFS, complète trimestriellement celle sur le nombre de titulaires de permis; pour une meilleure compréhension du fonctionnement du marché du travail du canton, l'OCSTAT a élaboré une statistique de synthèse qui permet d'établir des relations entre la population résidente, la population active et les emplois.
4. Dans le cadre de l'OGMT, mise au point d'un protocole pour la conduite des enquêtes de terrain destiné à permettre une observation rigoureuse, systématique, transparente et homogène des usages professionnels, et détermination de seuils pour permettre de fixer les usages professionnels en vigueur, éléments qui ont été approuvés par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi.

5. Dans le cadre de l'OGMT également, mise au point d'un programme automatisé d'estimation des salaires en usage, qui fournit une analyse descriptive de la catégorie de salariés concernée, notamment sous forme graphique, en plus des résultats de l'équation des salaires. Compte tenu de son utilité, cette application a été «achetée» par les cantons de Neuchâtel et de Vaud.
6. La révision du découpage géographique du canton en sous-secteurs statistiques, approuvée par le Conseil d'Etat le 4 mai 2005. Leur nombre est passé de 394 à 475; ce sont des entités territoriales infra-communales pertinentes et homogènes, aux limites stables dans le temps, qui sont utilisées pour les analyses démographiques, socio-économiques, urbanistiques et de mobilité, et servent de référence aux divers services des administrations publiques et aux bureaux d'études.
7. L'implantation d'un site Intranet, qui permet d'assurer la gestion des flux d'information et de documentation technique internes, leur partage et leur stockage.

9.3.7.4 Activité/Réalisations

Production statistique

La gestion de nombreux relevés statistiques périodiques, en constante évolution, mobilise la plus grande part des ressources. Seuls, les développements, révisions et innovations marquants sont mentionnés ci-après, en complément des informations données au paragraphe précédent.

La statistique publique étant fortement intégrée entre cantons et Confédération, l'OCSTAT a collaboré étroitement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2005 dans la conduite de plusieurs projets.

Il a participé aux travaux de révision de la *statistique des établissements de santé non hospitaliers* et se charge de son implantation dans le canton de Genève.

L'OCSTAT a poursuivi la coordination de la mise en place de la *statistique suisse de l'aide sociale* (SOSTAT) dans le canton de Genève, qui implique plusieurs unités administratives fournissant des prestations sociales sous conditions de ressources.

Après avoir participé aux travaux préparatoires du *recensement fédéral des entreprises 2005*, l'OCSTAT a procédé au recensement des établissements du secteur public dans le canton de Genève; pour l'administration cantonale et l'Université, ce relevé a pu se fonder sur un traitement automatisé des divers fichiers administratifs, qui est plus économique qu'un relevé direct. Cette solution permettra de fournir trimestriellement des chiffres de meilleure qualité sur l'évolution de l'emploi dans le canton de Genève, cela dans le cadre de la statistique de l'emploi de l'OFS.

L'OCSTAT a suivi les travaux de révision de l'*indice suisse des prix à la consommation*, sur le modèle duquel est calculé l'indice genevois correspondant, l'élaboration des indices suisse et régionaux étant intégrée. Ces indices sont calculés sur de nouvelles bases à fin 2005. Les cantons de Bâle et de Genève, la Ville de Zurich et la Confédération ont décidé un nouveau partage des tâches qui permettra de rationaliser et de simplifier grandement le calcul des indices des prix à la consommation disponibles en Suisse. Ce changement fondamental se traduit par un allègement notable de la charge de travail pour le canton.

Finalement, l'OCSTAT a participé à l'organisation de la reprise de la *statistique suisse de l'hôtellerie* sur de nouvelles bases, dont les résultats sont à nouveau publiés, depuis début 2005, après une interruption d'une année (2004).

A l'échelon du canton, l'OCSTAT a procédé au *relevé des surfaces des logements* qui entrent dans la statistique des loyers (fondée sur un échantillon de 18 000 logements), et a publié le niveau des loyers par m², ce qui correspond aux pratiques internationales.

Enfin, avec l'appui des services compétents de l'Administration, l'OCSTAT a procédé à divers développements en matière de *cartographie*, de façon à pouvoir représenter spatialement les données statistiques de façon plus lisible et en adéquation avec les standards de qualité actuels. L'OCSTAT s'est doté d'un nouveau *logiciel graphique* et a entrepris l'informatisation de son *fonds documentaire*.

Afin d'améliorer de façon continue le système d'information statistique cantonal, l'OCSTAT tisse de nombreuses collaborations, établit des partenariats et délivre des mandats d'étude.

Dans le cadre du SITG, l'OCSTAT collabore avec plusieurs autres services afin de mettre sur pied un *fichier général des bâtiments*, lesquels seront identifiés de façon unique et homogène, afin d'une part de répondre aux exigences de la Confédération et, d'autre part, d'offrir des informations de base utiles à divers services administratifs, à des entreprises publiques, voire à d'autres utilisateurs dûment autorisés, notamment les propriétaires de bâtiments et les régies immobilières pour les bâtiments qui les concernent.

Deux mandats d'étude ont été donnés à l'Université de Genève portant sur des *indicateurs conjoncturels* avancés ainsi que sur *l'évolution des déterminants des salaires* à long terme.

En 2005, s'est achevé le mandat d'étude relatif à la *demande de logements*, en vue de pouvoir la mesurer de manière objective et d'en tirer des enseignements concernant l'évolution du marché et la politique du logement de l'Etat. A son origine se trouve la motion M 1479, du 30 septembre 2002, concernant «la mise en place d'un outil de mesure quantitative et typologique de la demande en matière de logements».

Diffusion et publications statistiques

Service public d'information statistique, l'OCSTAT poursuit ses efforts pour améliorer la diffusion des résultats statistiques et faciliter leur accessibilité.

L'année 2005 a été marquée par la diffusion d'un nombre élevé de publications analytiques – plus d'une dizaine – portant sur des sujets variés.

Plusieurs d'entre elles ont porté sur les résultats du recensement fédéral de la population 2000 et sur ceux de l'enquête suisse sur les salaires relatifs au canton. Parmi celles-là, le «Portrait statistique des étrangers vivant à Genève» – répond à une demande du Délégué à l'intégration qui souhaitait pouvoir disposer d'une base statistique performante pour la conduite de cette politique publique. Deux publications de nature méthodologique ont été consacrées au nouvel indice genevois des prix de la construction et à la détermination de la demande de logement.

Pour la quatrième année, l'OCSTAT a édité la Synthèse de l'Observatoire statistique transfrontalier. Comme

chaque année, le contenu de *l'Annuaire statistique* a été remanié et actualisé. En 2005, il s'est enrichi en outre de nombreuses informations publiées précédemment dans *l'Année sociale en chiffres* qui n'est plus éditée en raison d'une restructuration – rationalisation – des publications consacrées au domaine socio-sanitaire, qui permet de réaliser des économies.

L'ergonomie du CD-Rom qui accompagne *l'Annuaire statistique* a été nettement améliorée et son contenu enrichi. L'OCSTAT a réalisé une enquête auprès de leurs utilisateurs afin de réunir des informations utiles pour définir l'évolution de ces produits. Un niveau de satisfaction élevé a été constaté à cette occasion.

En 2005, l'OCSTAT a publié 48 communiqués de presse et 82 publications périodiques, dont 63 *Tableaux de bord*. Outre ces éditions périodiques, l'OCSTAT a publié les documents suivants, au nombre d'une trentaine:

série *Données statistiques*

- Les logements inoccupés à Genève (résultats des enquêtes de 2004)
- Enquête sur les transactions immobilières (résultats 2003)
- Les organisations internationales à Genève et en Suisse (résultats de l'enquête 2004)
- Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève (résultats 2004)
- Bilan et état de la population dans le canton de Genève en 2004
- Travailleurs frontaliers du canton de Genève en 2004
- Les locaux non résidentiels vacants dans le canton de Genève (résultats des enquêtes de 2003 et 2004)
- Le commerce extérieur du canton de Genève en 2004 (analyse structurelle)
- Les locaux non résidentiels vacants dans le canton de Genève (résultats de l'enquête de 2005)
- Les logements inoccupés à Genève (résultats des enquêtes de 2005)
- Les votations dans le canton de Genève en 2004
- Les établissements de santé non hospitaliers à Genève (résultats choisis de 2000 à 2004)

série *Coup d'œil*

- Les automobilistes genevois «victimes de la mode»?
- Les bas salaires dans le canton de Genève
- Les déchets ménagers à Genève
- Les créations d'entreprises entre 1999 et 2003

série *Communications statistiques*

- Projections démographiques pour le canton de Genève
- Les ménages privés dans le canton de Genève
- Les Genevois et le travail
- Comportement des habitants de Genève en matière de mobilité
- Les salaires dans le canton de Genève en 2002
- Les conditions d'habitation dans le canton de Genève
- Les binationaux dans le canton de Genève

série *Etudes et documents*

- Le nouvel indice genevois des prix de la construction
- Portrait statistique des étrangers vivant à Genève
- Le niveau des loyers à Genève
- Demande de logements: définitions et mesures statistiques

Hors série et en collaboration

- Synthèse 2005 de l'Observatoire statistique transfrontalier.

La politique de diffusion de l'OCSTAT vise une cohérence entre les publications papier et l'Internet. Le contenu de deux sites gérés par l'OCSTAT (celui de «Statistique Genève» et celui de l'Observatoire statistique transfrontalier) s'enrichit progressivement de nombreux tableaux détaillés complémentaires à ceux figurant dans les publications papier, qui sont souvent téléchargeables. Internet permet de rationaliser la diffusion de l'information et d'en limiter les coûts mais il en élargit également la portée, de sorte que l'OCSTAT est plus souvent sollicité pour répondre à des demandes d'informations particulières venant d'horizons lointains.

9.3.7.5 Objectifs prioritaires 2006

Les objectifs prioritaires fixés pour 2006 dans le cadre de la préparation du budget sont les suivants.

- Acheter la réalisation du recensement fédéral des entreprises de 2005 (RFE 2005) dans le canton de Genève (rappel des entreprises n'ayant pas répondu, contrôle de la qualité des réponses, géocodage des résultats).
- Procéder à diverses adaptations et améliorations des statistiques relatives à la population active, au marché du travail et à l'emploi, afin de pouvoir répondre aux besoins d'information accrus relatifs à l'impact des mouvements migratoires internationaux, à l'évolution du marché de l'emploi, aux mouvements migratoires transfrontaliers et aux frontaliers actifs.
- Pour combler une lacune majeure dans l'observation conjoncturelle, mettre en œuvre la régionalisation d'une enquête de conjoncture relative à diverses branches des services dont le poids économique est particulièrement important dans le canton de Genève.
- Poursuivre la mise au point du système d'information sur les bâtiments et les logements afin de disposer d'un enregistrement cohérent du parc immobilier du canton, partagé entre divers offices et permettant la simplification de la conduite des enquêtes relatives au logement ainsi qu'aux locaux non résidentiels.
- Mettre en œuvre la révision de la statistique des établissements de santé non hospitaliers dans le canton, conformément aux directives fédérales; dans ce cadre, procéder à l'exploitation statistique de données administratives relatives aux EMS afin d'alléger la charge du relevé pour ceux-ci.
- Poursuivre la coordination de la mise en route de la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT), relevé de caractère obligatoire, et coordonner la réalisation du premier relevé annuel des données.
- Participer aux travaux préparatoires du recensement fédéral de la population 2010 (RFP 2010), qui sera largement fondé sur l'exploitation de registres administratifs; dans ce cadre, préparer la mise en relation des fichiers de population et de logements, en respectant les exigences de la protection des données.

- Dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, développer l'information dans les domaines de la formation et de la santé, en lien avec les services concernés et les travaux du CRFG; enrichir la base de données statistiques transfrontalière, en réponse aux besoins d'information exprimés; fournir les données statistiques nécessaires à la conduite du «projet d'agglomération»; approfondir la collaboration avec le Système d'information du territoire lémanique (SITL).
- Adapter le site Internet de l'office aux nouvelles technologies et normes; développer l'offre cartographique en réponse aux demandes d'information.
- Procéder à la révision de l'Annuaire statistique compte tenu du développement du site Internet de l'office et des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des lecteurs en 2005.

9.3.8 Office de la Promotion Economique

9.3.8.1 Missions

La Loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, précise comme suit les tâches de l'Office de la Promotion Economique:

- favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton,
- faciliter le développement des entreprises qui y sont installées,
- inciter les entreprises extérieures à s'y implanter,
- prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs.

L'Office a notamment pour mission:

- d'animer une antenne servant d'intermédiaire entre les entreprises, l'administration et les divers organismes publics ou privés d'aides aux entreprises,
- d'assurer la concertation avec les organismes publics et privés actifs dans le domaine de la promotion économique,
- de faciliter l'accès au marché du travail et aux institutions de financement,
- de développer des actions de promotion de la place économique genevoise à l'étranger.

9.3.8.2 Conseil stratégique de la Promotion Economique

Conformément à la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, du 20 janvier 2000, le Conseil stratégique de la Promotion Economique est composé de 16 personnes désignées par le Conseil d'Etat, selon l'article 6 alinéa 2.

Ces personnes ont été reconduites par arrêtés du Conseil d'Etat du 27 février 2002, du 19 août 2003 et du 13 décembre 2004 pour la période de 2002 à 2006. Le Conseil stratégique de la Promotion Economique se compose de:

Président (jusqu'au 5.12.2005)

M. Carlo Lamprecht
Président du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures

Représentants des partenaires sociaux:

M. Olivier Grometto	UAPG
M. David Hermann	CGAS
M. Jacques Jeannerat	CCIG
M. Georges Tissot	CGAS

Représentants de l'Université de Genève, de la Ville de Genève, des autres communes genevoises et de la Genève internationale:

M. Beat Burgenmeier	Université de Genève
M. Pierre Muller	Ville de Genève
M. René Schneckenburger	Association des Communes Genevoises
M. Lorenzo Schnyder	Mission Suisse auprès des Organisations Internationales
Von Wartensee	

Experts concernés par la problématique du développement économique:

M. Steve Bernard	Expert
Mme Beth Krasna	Expert
M. Arturo Krueger	Expert
M. Andràs November,	Expert
M. Robin E. Offord	Expert
Mme Jane Royston	Expert
M. Charles Spierer	Expert

Le Conseil stratégique de la Promotion Economique a tenu 2 séances au cours de l'année 2005. A l'ordre du jour étaient notamment inscrits les sujets suivants:

- présentation du nouveau réseau de l'Office de la promotion économique;
- rapport du sous-groupe CSPE chargé d'étudier la problématique du chômage;
- présentation par la FTI de la situation des zones industrielles à Genève, aménagement, besoins, projets, enjeux et difficultés;
- questionnaire en vue d'une auto-évaluation du CSPE;
- projet de mandat confié à l'Université pour l'évaluation générale de la politique de promotion économique.

9.3.8.3 Objectifs 2005/ Priorités stratégiques

- Maintenir l'attractivité de la région pour les entreprises: améliorer les conditions d'accueil des entreprises et le suivi des implantations, défendre ou améliorer les conditions-cadres locales (logement, éducation, transport, zones d'activités, etc), améliorer le suivi des implantations à Genève;
- Renforcer les pôles de référence et de compétitivité I-Tech et sciences de la vie (Bio-incubateurs Ecllosion et Fongit, association BioAlps), ainsi que le pôle de référence des centres de service des sociétés multinationales;
- Suivre et mettre sur pied des réseaux à l'étranger et intensifier le partenariat avec le canton de Fribourg;
- Développer et soutenir des manifestations d'importance stratégique (BioData, Telecom Europe, Prix de l'industrie, etc.);
- Développer des mesures d'aides en faveur de l'industrie;

- Favoriser la création de nouvelles entreprises, assurer le conseil et le suivi auprès des créateurs d'entreprises et réviser le processus d'aide aux entreprises;
- Assurer la collaboration avec l'OCE (Office cantonal de l'emploi);
- Favoriser une politique concertée de formation;
- Participer au développement de la région franco-valdo-genevoise et encourager la participation de la région à des manifestations en Suisse ou à l'étranger sous le label «Lake Geneva Region» et sous la bannière de l'Association BioAlps;
- Utiliser le projet Gate West/Alinghi lors de la 32nd America's Cup pour mettre en avant la région et ses atouts;
- Renforcer la communication et l'image de Genève place économique sur le plan local et international.

9.3.8.4 Événements principaux

Pour l'Office de la Promotion Economique, l'année 2005 a été marquée par:

- la présentation et la défense, dans le cadre de la Commission de l'économie, des projets de loi 9523 et 9524 relatifs au regroupement des aides financières aux entreprises dans un nouvel organisme, la FAE, Fondation d'Aide aux Entreprises;
- le China Europe Business Meeting, qui a réuni à Genève des acteurs économiques chinois et européens de premier plan dans une première rencontre qui devient annuelle;
- la restructuration du réseau d'agents à l'étranger et la mise en place du nouveau concept de réseau international;
- des délégations de prospection et de contacts d'affaires en Chine;
- la création du Groupe Locarno (SECO);
- l'organisation composite, Genève et Greater Zurich Area, pour l'organisation du séminaire de Moscou;
- la création du projet «Gate West Switzerland Geneva Business Region», destiné à valoriser les atouts des cantons romands sur les marchés internationaux. Ce label servira pour le projet Alinghi et pour tout projet de valorisation de l'image des cantons romands à l'étranger.
- le projet Alinghi, qui permet aux partenaires du «Gate West Switzerland Geneva Business Region» d'obtenir le titre de «Official Supporter d'Alinghi, Defender de la 32nd America's Cup»

9.3.8.5 Activités/Réalisations

Résultats

Au cours de l'année 2005, l'Office de la Promotion Economique et ses partenaires ont participé à la mise en place, au démarrage et au développement de 156 entreprises (contre 148 en 2004 et 94 en 2003), lesquelles représentent, en 2005, quelques 2'657 emplois existants et nouveaux (3'345 en 2004 et 1'850 en 2003). Le nombre moyen d'emplois par entreprise s'établit ainsi à 17, contre 22.6 en 2004 et 19.7 en 2003. Ces chiffres sont estimatifs et devront, comme chaque année, être confirmés par l'enquête annuelle de l'OCSTAT (voir les résultats de l'enquête plus loin).

La répartition de ces entreprises selon les domaines d'activités est représentée dans le tableau suivant:

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Estimation du nombre total d'emplois
Entreprises venant de l'extérieur (étranger ou hors Genève)		
réparties selon domaines d'activité		
Services divers	7	68
Négoce International (Trading)	5	49
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	5	29
NTIC, Informatique – Télécom	4	110
Industries diverses	3	578
Ecologie, environnement	3	94
Commerce de détail et de gros	3	31
Banques et finance	3	13
Médecine-santé	3	8
Restauration, hôtellerie, tourisme	2	50
Education, loisirs	1	8
Horlogerie, bijouterie	1	2
Total	40	1'040
Entreprises locales en création (start-up)		
réparties selon domaines d'activité		
Services divers	9	28
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	9	21
Restauration, hôtellerie, tourisme	7	38
NTIC, informatique – télécommunications	5	29
Mécanique, électrotechnique, électronique	5	14
Commerce de détail et de gros	5	10
Médecine-santé	4	12
Industries diverses	2	11
Ecologie, environnement	2	9
Artisanat	2	5
Industries alimentaires	1	5
Bâtiment, construction, construction métallique	1	3
Education, loisirs	1	1
Total	53	186
Entreprises déjà implantées en développement/ restructuration réparties selon domaines d'activité		
Mécanique, électrotechnique, électronique	11	415
NTIC, informatique – télécommunications	11	187
Restauration, hôtellerie, tourisme	8	53
Biotechnologie, industries pharmaceutiques	7	35
Services divers	7	22
Industries diverses	6	77
Industries alimentaires	2	601
Transports, Aéronautique	2	20
Médecine-santé	2	6
Artisanat	2	3
Ecologie, environnement	1	4
Bâtiment, construction, construction métallique	1	4
Commerce de détail et de gros	1	2
Horlogerie, bijouterie	1	1
Métallurgie, traitement de surface	1	1
Total	63	1'431
RECAPITULATIF	156	2'657

En 2005, les **services divers** occupent la première place avec 23 sociétés (31 en 2004 et 16 en 2003), suivis de près par le secteur des **biotechnologies** avec 21 sociétés (15 en 2004 et 8 en 2003), et celui des **nouvelles technologies de l'information et des communications** (NTIC) avec 20 entreprises (contre 23 en 2004 et 14 en 2003).

Comme pour les années précédentes, la majorité des 40 nouvelles implantations d'origine étrangère proviennent des Etats-Unis (13 en 2005, contre 9 en 2004 et 6 en

2003) et de la France (10 en 2005, contre 7 en 2004 et 9 en 2003).

Pour avoir une mesure directe et fiable du nombre de personnes occupées dans les entreprises qui ont été en relation avec un organisme de promotion économique, financé entièrement ou partiellement par l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a demandé à l'Office Cantonal de la Statistique (OCSTAT) d'effectuer une enquête sur une

base annuelle. Dans le cadre de cette enquête, les entreprises sont appelées à répondre à un questionnaire chaque année pendant les cinq ans qui suivent leur installation, leur création ou le développement pour lequel elles ont sollicité les services de l'Office de la Promotion Economique.

Les résultats de l'enquête 2005, sont illustrés par les tableaux et graphique suivants:

Office cantonal de la statistique - OCSTAT

T - 01 Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la date d'entrée en relation avec l'organisme concerné, en 2005

Situation à fin septembre

Canton de Genève

Date d'entrée en relation	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Juillet 2000 - juin 2001	78	863	11	18.6	7.2
Juillet 2001 - juin 2002	42	362	9	10.0	3.0
Juillet 2002 - juin 2003	88	2 355	27	21.0	19.7
Juillet 2003 - juin 2004	87	2 511	29	20.7	21.0
Juillet 2004 - juin 2005	125	5 889	47	29.8	49.2
Total	420	11 980	29	100.0	100.0

Office cantonal de la statistique - OCSTAT

T - 05 Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, emplois et taille moyenne des entreprises, selon la catégorie de l'entreprise, en 2002, 2003, 2004 et 2005

Situation à fin septembre

Canton de Genève

	Nombre			Répartition en %	
	Entreprises	Emplois	Taille moyenne	Entreprises	Emplois
Enquête 2002					
Entreprises venant de l'étranger	101	1 556	15	28.6	21.9
Entreprises en restructuration	76	4 088	54	21.5	57.4
Entreprises totalement nouvelles	176	1 475	8	49.9	20.7
Total	353	7 119	20	100.0	100.0
Enquête 2003					
Entreprises venant de l'étranger	109	2 744	25	28.5	34.3
Entreprises en restructuration	89	3 891	44	23.2	48.7
Entreprises totalement nouvelles	185	1 354	7	48.3	17.0
Total	383	7 989	21	100.0	100.0

Enquête 2004

Entreprises venant de l'étranger	113	2 780	25	30.0	30.2
Entreprises en restructuration	88	4 697	53	23.3	51.0
Entreprises totalement nouvelles	176	1 729	10	46.7	18.8
Total	377	9 206	24	100.0	100.0

Enquête 2005

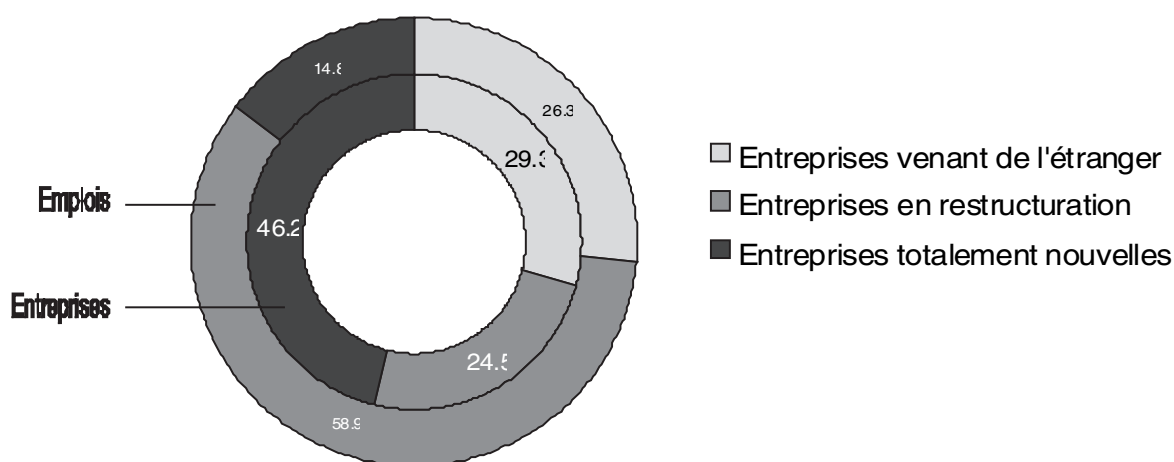
Entreprises venant de l'étranger	123	3 152	26	29.3	26.3
Entreprises en restructuration	103	7 051	68	24.5	58.9
Entreprises totalement nouvelles	194	1 777	9	46.2	14.8
Total	420	11 980	29	100.0	100.0

Office cantonal de la statistique - OCSTAT

G - 01 Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique**Répartition des entreprises et des emplois, selon la catégorie de l'entreprise, en 2005**

En %

Canton de Genève

**Source:** Office cantonal de la statistique - Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique

Comme le graphique ci-dessus le démontre, les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique se divisent en trois catégories principales:

1. L'entreprise était déjà active en dehors du canton et elle a ouvert à Genève une filiale, une succursale, une agence ou une représentation.
2. L'entreprise était déjà active à Genève et elle a bénéficié de l'aide d'un des organismes de promotion économique dans le cadre d'une restructuration ou en raison de difficultés passagères.
3. L'entreprise est entièrement nouvelle.

Les prestations offertes par l'Office de la Promotion Économique peuvent être classées, par ordre d'importance, en 6 catégories:

1. Réception/conseil, une prestation fournie à la quasi-totalité des sollicitations:
 - premiers conseils aux entrepreneurs
 - mise en contact au service des créateurs d'entreprises
 - accompagnement dans les démarches au sein de l'administration publique
 - orientation vers les organismes financiers

2. Soutien pour l'obtention de permis de travail hors Europe
3. Requêtes fiscales
4. Aide à la recherche de locaux
5. Relations publiques
6. Tout autre type d'aides

Genève est le seul canton à vérifier statistiquement les emplois réellement créés ou maintenus par les entreprises aidées. Ces résultats ne sont donc plus des estimations, à l'instar de la pratique des Offices de promotion économique des autres cantons, mais correspondent bel et bien à des réalisations.

Activités et réalisations

Les régions d'Europe se battent sur tous les fronts pour attirer les investisseurs, les entreprises internationales à forte valeur ajoutée et pour développer le tissu économique par le biais de l'aide à la création et au développement des entreprises locales. Genève, tout comme l'ensemble de la Suisse, bénéficie à cet égard de bonnes conditions économiques générales, lui assurant une position compétitive. Toutefois, l'activité de l'Office de la Promotion Economique est rendue difficile, compte tenu de la détérioration des conditions cadres locales et de l'accroissement de la concurrence européenne, mais aussi entre les cantons suisses.

Dans cet environnement toujours plus concurrentiel, Genève ne manque pas d'atouts, mais il faut les améliorer et les faire connaître. Ceci demande:

- une amélioration permanente des conditions cadres;
- une intensification des efforts de prospection, de suivi des entreprises et de développement des réseaux sur le plan international et régional;
- un soutien à la croissance des secteurs à haute valeur ajoutée;
- le développement des outils d'aides aux entreprises, avec un renforcement des réseaux et de la coordination sur le plan local;
- une intensification des efforts de communication et d'information.

9.3.8.5.1 Amélioration des conditions-cadres

• Immobilier et autres infrastructures

La disponibilité de l'immobilier et des infrastructures est un facteur-clé pour la localisation des entreprises en provenance de l'extérieur, ainsi que pour la création et le développement sur le sol genevois. L'Office de la Promotion Economique suit constamment le développement de ces conditions cadre et utilise un certain nombre de compétences de ses partenaires afin de faciliter la recherche de locaux et d'infrastructures. Les axes principaux de ce travail pour 2005 se présentent comme suit:

- La Promotion Economique travaille en étroite collaboration avec la **Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)** en ce qui concerne les surfaces industrielles et artisanales, avec **Genève Tourisme**, **Geneva Palexpo** et le **Centre International de Conférences de Genève (CICG)** pour ce qui est de la recherche d'infrastructures pour des réunions d'envergure ou encore avec les **Ports Francs de Genève** si des requêtes sont émises à propos de possibilités de stockage et de logistique. L'Office réalise également

une promotion active des services offerts par ses partenaires, afin de renforcer l'attractivité du canton.

- L'Office assiste par ailleurs régulièrement aux séances de l'**Observatoire du logement** mis sur pied par l'Office cantonal du logement, et entretient des liens avec de nombreux acteurs du secteur immobilier de Genève et de sa région.
- La Promotion Economique a également joué un rôle pilote dans la conception et l'organisation d'une partie du stand suisse au **MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier)** qui représente la plus importante manifestation internationale relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises (Cannes, mars 2005). L'espace Lake Geneva Region, sous le thème «La région franco-valdo-genevoise, un dynamisme transfrontalier», a présenté les atouts immobiliers de la région.
- Les entreprises des biotechnologies rencontrent actuellement des difficultés pour trouver, à prix raisonnable, des locaux équipés conformément à leurs besoins. Pour chercher des solutions, l'Office de la Promotion Economique a réuni des représentants du secteur d'activité en question, des responsables du marché de l'immobilier, de la FTI et d'Ecllosion. Un groupe de travail a ensuite été constitué et une première séance aura lieu en janvier 2006.

• Emplois du marché local

L'Office de la Promotion Economique présente systématiquement, d'une part à toutes les entreprises nouvelles en provenance de l'étranger et, d'autre part lors de chaque contact auprès des entreprises déjà présentes sur le marché local, le service «Entreprises» du service du placement de l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Ainsi, parmi les entreprises dirigées par l'Office de la Promotion Economique vers l'OCE, on trouve les nouvelles sociétés en provenance de l'étranger comme Columbia Sportswear, RiskMetrics, Electronic Arts et des entreprises déjà établies à Genève comme Serono, Rolex, Procter & Gamble, Hewlett-Packard, NNE a/s, Mistral Engines, Newlogic, LN Industries, Elsatech, Mecandecoupe, SIP, etc.

Par ailleurs, des échanges réguliers ont lieu entre le service du placement de l'OCE et les collaborateurs de l'Office de la Promotion Economique. Parmi les exemples de coopération active on peut citer:

- les séances d'information à l'intention des chômeurs désirant devenir indépendants organisées par Organisation & Training Partners SA (les 27 janvier, 1^{er} mars, 2 mai et 7 septembre 2005),
- les présentations dans le cadre de la formation des nouveaux conseillers de l'OCE (les 13 avril, 6 mai, 24 juin, 29 octobre et 9 novembre 2005).

En 2005, l'Office de la Promotion Economique a largement soutenu l'action de communication de l'OCE dans le cadre de l'entrée en vigueur des bilatérales. En effet, l'Office a participé à l'organisation des séances d'information pour les responsables des ressources humaines des multinationales et des dirigeants des établissements du secteur bancaire. De plus, pour valoriser les services de l'OPE auprès des entreprises locales et des multinationales, des informations sont régulièrement publiées et distribuées via la documentation de l'Office de la Promotion Economique et disponible également au format pdf sur le site www.geneva.ch.

• **Formation / Education**

La capacité d'accueil des écoles internationales est un élément clé des infrastructures offertes aux expatriés provenant aussi bien du secteur institutionnel que du secteur privé. Un manque à ce niveau risque de péjorer le développement international et économique de Genève. L'Office de la Promotion Economique suit donc de près cette problématique. L'année 2005 a notamment donné lieu à un soutien constant aux établissements renommés qui souhaitent s'établir à Genève, notamment la Thunderbird University, numéro 1 américain de la formation en management international.

En outre, les collaborateurs de la Promotion Economique participent régulièrement aux manifestations des écoles privées de Genève. L'Office est constamment à l'écoute de leurs préoccupations et des développements de l'environnement scolaire genevois.

• **Transports**

L'Aéroport International de Genève est un atout majeur de Genève. L'Office de la Promotion Economique est particulièrement attentif au développement des compagnies basées à Genève (EasyJet et FlyBaboo) et participe activement à des négociations en vue de l'implantation de nouvelles compagnies.

9.3.8.5.2 Prospection, suivi des entreprises et développement des réseaux sur le plan international et régional

La prospection, le suivi des entreprises et le développement des réseaux représentent des activités-clé afin d'inciter les entreprises à forte valeur ajoutée à s'implanter à Genève. L'année 2005 a été notamment marquée par une réorganisation des réseaux à l'étranger. Les nouvelles conditions favorisent l'acquisition d'entreprises et offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des partenaires.

• **En Asie**

Sur le marché asiatique l'année 2005 a permis d' étoffer le réseau de la Promotion Economique et de réaliser des déplacements de prospection de premier ordre.

Réseau et activités en Chine

L'année 2005 a été l'occasion de développer les réseaux asiatiques et chinois en particulier, avec deux initiatives de grande importance: le China Hub et le China Europe Business Meeting. Ces initiatives par leur aspect innovant et dynamique ont permis de développer des relations économiques à un stade plus avancé.

Le China Hub

Suite à une initiative conjointe du Département de l'Economie et du World Trade Center, le China Hub a été mis sur pied et présenté à la presse en avril 2005.

Le China Hub est un espace mis à disposition des entrepreneurs chinois intéressés à une installation de leur entreprise sur le territoire genevois. Ils disposent d'un bureau doté de toutes les technologies, ainsi que de l'assistance d'une secrétaire trilingue (chinois, anglais, français).

Cette initiative doit ainsi permettre aux entreprises chinoises de venir sonder les avantages qu'offre le territoire genevois à des entreprises chinoises d'envergure globale.

Le China Europe Business Meeting

Le 15 novembre 2005 a eu lieu à l'Hôtel Intercontinental de Genève, le premier China Europe Business Meeting

qui avait pour mission de réunir dans des workshops thématiques des acteurs économiques européens et chinois de premier rang.

Les workshops thématiques recouvrent des thèmes économiques aussi variés que l'Energie, la Haute-Technologie ou la Finance. Chacun de ces séminaires est dirigé par un modérateur de qualité qui maintient un très haut niveau des exposés et des débats. Des séances de networking fort efficaces sont aussi inscrites au programme. De nombreux liens ont été tissés lors de ces sessions.

Au vu de son succès immédiat et de son fort impact la manifestation a été reconduite pour l'année 2006, et revêtra désormais un aspect annuel.

L'ouverture sur l'Inde

Bien que l'Inde bénéficie, pour l'instant, d'une expansion moins grande, l'Office de la Promotion Economique de Genève a collaboré de manière active au Swiss India Business Forum, en quelque sorte une chambre de commerce Suisse romande - Inde. Cette initiative est un premier pas dans les perspectives de prospection que la Promotion Economique genevoise compte ouvrir en Inde.

• **En Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada)**

Réalisations via le réseau

L'année 2005 aura porté ses fruits sur le marché nord américain. En effet l'installation d'Electronic Arts à Genève, pour ses quartiers EMEA, constitue un succès d'envergure. Leader mondial des jeux interactifs spécialisé dans les jeux vidéo sportifs, un secteur hautement lucratif, Electronic Arts désigne ainsi Genève comme un centre économique qui satisfait les plus hautes exigences. Dominant un secteur économique qui génère en soi un bénéfice supérieur à celui du cinéma américain, Electronic Arts atteint, en 2005, un bénéfice brut de 3.1 milliards de USD, soit 31 jeux vendus à plusieurs millions chacun, ainsi que des licences exclusives avec les fédérations internationales et nationales sportives. Cette implantation a été possible grâce à une collaboration avec la Promotion Economique du Canton de Fribourg.

Au nombre des succès de l'année 2005, sur le territoire américain, il faut compter l'installation de Risk Metrics à Genève, entreprise de mesure des risques financiers, l'arrivée du Metropolitan Museum, et surtout Columbia Sportswear, entreprise de confection sportive de renommée mondiale.

Suite à sa réorganisation, le réseau des représentants de la Promotion Economique de Genève aux Etats-Unis poursuit la prospection des acteurs économiques américains. Le but reste, à long terme, de prospecter de manière efficace les entreprises américaines pour implanter à Genève leurs activités européennes, construire auprès des décideurs l'image de Genève comme LE lieu d'implantation pour le siège européen de services ou de coordination, voire comme lieu de R&D ou de production des entreprises américaines, et renforcer le partenariat public-privé en organisant des visites d'affaires de délégations mixtes.

• **En Europe**

Le réseau européen est composé de trois agents en Allemagne, d'un agent pour la France et pour la Belgique, et d'un agent pour le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Ecosse. Ce réseau est un outil efficace et productif qui a permis les succès suivants:

– Installation de Wella (body care);

- Installation de Via Networks (sécurité informatique);
- Installation de IPSOS (études de marchés);
- Installation de TNS Intratest (études de marchés);
- Installation d'Aventis (Biotech, pharma).

Par ailleurs, l'Office a participé à cinq séminaires en Allemagne, deux en Italie, un en Russie, ainsi qu'à deux en France. De plus, une mission d'information, dans une optique de collaboration future, a été menée par l'Office de la Promotion Economique auprès des grandes fiduciaires et des cabinets internationaux d'avocats de Londres et Paris.

MIPIM 2005

Le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) est la plus importante manifestation internationale relative à l'immobilier d'entreprise et à la relocalisation d'entreprises. L'Office de la Promotion Economique a joué un rôle pilote dans l'exécution du stand suisse.

Le projet, réalisé en étroite collaboration avec le DAEL, regroupait non seulement les collectivités publiques genevoises et voisines du canton de Vaud (région de Nyon), mais aussi le milieu institutionnel français (représenté par les régions frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie) ainsi que plusieurs partenaires privés de la région lémanique. La présence d'Alinghi sur le stand a permis de fédérer une région autour d'un succès sportif dont les spécificités se retrouvent dans les avantages qu'offre notre région (multi-culturalisme, haut niveau de formation, etc.).

• A Genève

Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève (GCAPG)

Ce groupe réunit tous les acteurs marketing de la promotion économique de Genève (Office de la Promotion Economique, Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, Fondation pour Genève, Aéroport International de Genève, OPI, OPAGE, Genève Tourisme, FTI, Ports-Francs, Geneva Palexpo, le CICG et le Centre d'accueil pour les Internationaux). Il a été constitué afin d'apporter à la fois une information mutuelle sur les activités et projets respectifs de chaque organisme concerné, pour déterminer les divers aspects d'une promotion offensive et efficace, ainsi que pour prendre en main certaines actions promotionnelles d'ensemble tel que le site Internet www.geneva.ch qui est une œuvre commune. C'est grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires du groupe qu'une action promotionnelle intense peut être menée chaque année et que les actions communes regroupant plusieurs de ces acteurs ont pu être mises sur pied. En 2005, le groupe s'est réuni à cinq reprises dans les locaux des différents partenaires qui ont ainsi pu présenter leur organisme et ses activités:

- Visite et présentation de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)
- Visite et présentation de Geneva Palexpo
- Visite et présentation du nouveau Centre International de Conférences de Genève (CICG)
- Réunion au Palais Eynard et présentation du Service des Relations Extérieures (SRE) de la Ville de Genève

Autres sujets principaux traités lors de ces séances: le projet Alinghi, la refonte du site www.geneva.ch, le projet China Europe Business Meeting et un calendrier électronique commun des activités et manifestations à Genève.

Média Tours

Dans le cadre des médias tours thématiques organisés par Location Switzerland en 2005, la Promotion Economique a accueilli, à Genève, deux délégations de journalistes étrangers. Ces rencontres représentent d'importantes occasions de valoriser les atouts économiques de Genève puisqu'elles donnent généralement lieu à des articles dans la presse mondiale.

Ainsi en 2005, l'Office a accueilli les délégations suivantes:

- Media tour «RH et qualité de vie» (avril 2005): ce media tour de journalistes nord-américains a mis en valeur des atouts importants de Genève puisque le canton se place au premier rang mondial en terme de qualité de vie et que la qualité de la main d'œuvre genevoise est largement reconnue par les entreprises qui choisissent de s'y implanter.
- Media tour «Défense, Aérospatial et Sécurité» (août 2005). Ce média tour a permis de profiler le canton sous un angle nouveau auprès des médias spécialisés qui ont pu constater les critères privilégiés par les entreprises qui ont choisi Genève, notamment la main d'œuvre hautement qualifiée, la disponibilité de professionnels dans des domaines complexes ou encore la proximité avec des centres de recherche tels que le CERN.

Accueil de délégations étrangères

L'Office de la Promotion Economique accueille de nombreuses délégations économiques. L'année 2005 a notamment été marquée par les visites suivantes :

- Délégation des autorités de Valence dans le cadre de la 32nd America's Cup. Les représentants de la municipalité et de la région de Valence ont rencontré M. Carlo Lamprecht, lors d'une visite organisée par l'Office de la Promotion Economique. Ce premier contact officiel a permis à chacune des deux parties de percevoir clairement les perspectives qu'offre un événement exceptionnel comme la 32nd America's Cup, dont la forte identité genevoise est un des piliers, et dont les enjeux économiques de forte envergure sont incontestables.
- Délégation de Shanghai. L'Office de la Promotion Economique a reçu M. Lu Xiaodong, Maire du district de Huangpu, et sa délégation, afin de présenter les perspectives économiques à Genève pour les entreprises chinoises, et préparer ainsi de possibles collaborations économiques entre la Chine et Genève.
- Délégation Chinoise pendant le China Europe Business Meeting. Le 15 novembre 2005, une délégation d'acteurs économiques chinois de haut rang (chefs d'entreprise, membres de chambres de commerce et d'industrie, leaders d'opinion économiques) s'est rendue à Genève à l'invitation de l'Office de la Promotion Economique afin de développer une enrichissante réflexion sur les perspectives d'avenir des économies genevoises et chinoises, et de mieux saisir, ainsi, les bénéfices et l'évidence de possibles partenariats pour le futur.

La Promotion Economique entretient des contacts suivis avec les entreprises, organismes et partenaires installés à Genève et est présente lors d'inaugurations et d'autres manifestations (assemblées générales, rencontres annuelles, work-shops, forums, séminaires, réceptions, présentations, conférences de presse, visites d'en-

treprises, etc.) organisées par eux. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée à la Genève internationale.

Dans le but de renforcer la collaboration, les activités et la stratégie de la Promotion Economique ont été également présentées aux services de l'Etat concernés (OCE, OME, OCP, etc.).

Coopération transfrontalière

L'Office de la Promotion Economique est partenaire d'un **projet Interreg** visant à analyser la faisabilité de la création d'un dispositif transfrontalier de soutien à la création d'entreprises technologiques par des porteurs de projet issus du CERN. Ainsi, ce projet a pour but d'étudier les modalités de la mise en place d'un système de soutien à la création d'entreprise et de transfert technologique avec le CERN. Ce projet Interreg se déroule en étroite collaboration avec le CERN et l'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et Bassin Bellegardien.

L'Office participe aussi régulièrement à l'évaluation et au montage de projets Interreg transfrontaliers à contenu économique. Dans ce cadre, l'Office a notamment analysé le projet ACOPER (Apprentissage COLlectif de la PERformance) ainsi qu'un projet de développement d'un prototype de sondes de détection préopératoire.

A noter également que l'Office est membre du réseau de compétences et d'informations sur les accords bilatéraux. Ce réseau est composé des partenaires de l'administration et des partenaires économiques, sociaux et universitaires concernés par le développement et l'application des accords bilatéraux. Les thèmes abordés sont, entre autres, les questions de mise en œuvre, d'accès au marché français et d'assurances sociales.

Par ailleurs, la Promotion Economique est directement concernée et suit de près le développement des projets transfrontaliers traités par la Direction des Affaires Economiques, notamment :

- le projet du Rectangle d'Or;
- le Biopark d'Archamps;
- la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie.

9.3.8.5.3 Soutien à la croissance des secteurs à haute valeur ajoutée

La grande richesse de Genève réside notamment dans l'incroyable capital de connaissances et d'innovation dont dispose la région. Un des objectifs principaux de l'Office est de capitaliser sur cet héritage, de sorte à le valoriser correctement et à assurer sa pérennité à travers le développement d'entreprises dans le domaine des industries du savoir.

• Biotechnologies et sciences de la vie

Par le biais de BioAlps, l'Office de la Promotion Economique représente le dynamisme et la force du secteur des biotechnologies et des sciences de la vie sur le territoire genevois, sur les marchés internationaux, et notamment à l'occasion des événements suivants:

- BioSquare, France
- BioExpo, Japon
- BioShow, USA
- Biotechnica, Allemagne
- Medica, Allemagne

La présence du cluster lémanique, sur les marchés internationaux, permet d'informer les partenaires potentiels de l'infrastructure à disposition sur le territoire genevois.

Sous le label de BioAlps, l'Office a également participé activement à des événements au niveau national:

- BioBusiness, Genève
- BioData, Genève
- Sozo, Montreux
- Nanotech, Montreux

Technologies de l'information et de la communication – Groupe NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)

Les journées NTIC, organisées depuis 2001 par l'Office de la Promotion Economique sur l'initiative du Président Lamprecht, ont pour objectif de développer des synergies et de consolider les contacts entre les différents acteurs économiques concernés par la position de Genève en tant que centre de compétence international des technologies nouvelles.

Ces réunions, organisées deux fois par année, s'adressaient dans un premier temps aux responsables des entreprises phares de la région actives dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elles ont rapidement été étendues aux entreprises de la biotechnologie ainsi qu'à celles de l'industrie de pointe et réunissent généralement une soixantaine de décideurs.

Par ailleurs, ces journées représentent une opportunité d'œuvrer à augmenter la compétitivité des entreprises de la région et sont l'occasion de rappeler que les secteurs concernés sont des secteurs cruciaux pour le développement de Genève.

En 2005, la première journée NTIC a eu lieu chez IXEurope, un centre d'hébergement hautement sécurisé. La seconde a été organisée, pendant le Salon Inforum, en étroite collaboration avec la société WiseKey. Le thème de la sécurité informatique a largement été abordé au cours de ces 2 événements, salués également par la participation de Palexpo, de l'Université de Genève ainsi que des grandes banques de la place.

– Inforum 2005 (du 25 au 27 octobre 2005)

La 10^e édition d'INFORUM, le forum romand des technologies de l'information a attiré pas moins de 1500 visiteurs professionnels qui se sont réunis pendant 3 jours à Expo-Lac Genève. L'Office de la Promotion Economique y était présent avec un stand d'information au sein du village d'entreprises et y a organisé un séminaire sur le thème «Stratégie marketing et CRM: comment organiser l'entreprise autour du client?», en collaboration avec BearingPoint, Salesforce.com et Monster.ch. Cette manifestation permet à l'Office de se positionner auprès des entreprises NTIC de la région et de renforcer les liens et les échanges avec ces sociétés.

• Développement durable

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises joue un rôle important et devient un critère concurrentiel souvent décisif. Ainsi, depuis 2004 le DEEE a pour objectif de sensibiliser les entreprises sur la philosophie du développement durable. Il a collaboré avec le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environ-

nement, la Fédération des Entreprises Romandes – Genève et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève à la réalisation et à la diffusion du guide pratique «PME et développement durable». Ce guide représente une étape importante dans la sensibilisation des entreprises à la philosophie du développement durable. Plusieurs manifestations visant à présenter la mise en œuvre des concepts proposés dans le guide ainsi que des applications pilotes dans des entreprises ont été organisées en 2005.

L'Office de la Promotion Economique a également soutenu la participation de start-up à la manifestation S-Dev, plate-forme internationale du développement durable. Cette participation a permis à ces entreprises d'établir des contacts essentiels pour le développement de leur projet.

9.3.8.5.4 Développement des outils d'aides aux entreprises, avec un renforcement des réseaux et de la coordination sur le plan local

• **Le Guichet pour entreprises de l'Office de la Promotion Economique**

Le Guichet pour entreprises de l'Office se positionne comme une plate-forme d'informations, de conseil, d'orientation et de mise en contact au service des créateurs d'entreprises et des entreprises établies. Il a été fortement sollicité en 2005, confirmant ainsi son rôle de conseil, d'interface entre l'économie privée et l'administration et de plate-forme de mise en relation. Il fonctionne ainsi comme un véritable accélérateur et «facilitateur» par rapport à des projets de développement ou de restructuration d'entreprises à Genève.

Afin d'améliorer les prestations fournies (principalement premiers conseils aux entrepreneurs, accompagnement dans les démarches au sein de l'administration publique et orientation vers les organismes financiers, d'accompagnement ou de mise en relation), le Guichet renforce en permanence son réseau de partenaires. Ce réseau permet d'apporter un service adéquat et efficace aux entreprises.

Forte fréquentation du Guichet pour entreprises

Le Guichet pour entreprises continue à être fortement sollicité et confirme ainsi son rôle de plate-forme au service de l'ensemble des entreprises genevoises et des créateurs. Le tableau ci-dessous illustre cette évolution:

	2005	2004	2003
Entretiens avec un conseiller	751	738	495
Sollicitations par e-mail	2'535	2'872	1'710
Achat du Guide du créateur d'entreprise 1)	6	128	192
Autres requêtes	669	678	593

1) Suite à la mise à disposition sur le site www.Geneva.ch, le nombre des achats au Guichet a sensiblement diminué.

La fréquentation importante du Guichet démontre son rôle de porte d'entrée, particulièrement pour les premiers conseils et l'orientation des entrepreneurs. En effet, le Guichet de l'Office de la Promotion Economique s'appuie sur les compétences de l'ensemble des organismes partenaires, bénéficiant d'une connaissance complète des outils et des organismes d'aide existants à Genève. Il

représente, de ce fait, un soutien précieux, permettant d'orienter adéquatement les entrepreneurs et les porteurs de projets dès le début des démarches. Ainsi les créateurs d'entreprises gagnent un temps précieux dans la réalisation de leurs projets.

Rôle fédérateur du Guichet pour entreprises

Durant l'année 2005, le Guichet pour entreprises s'est occupé de 343 projets, dont 90 ont été orientés vers des organismes de soutien ou de financement. Le Guichet reste, de ce fait, un partenaire privilégié des différents organismes et participe activement à l'essor de ceux-ci. De plus, le suivi de projets et l'échange d'expériences lui permettent d'améliorer de manière continue la qualité de ses prestations.

• **Petits déjeuners des start-up**

Les petits déjeuners des start-up, organisés, depuis 2001, par l'Office de la Promotion Economique en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, le PME Magazine, l'Hebdo Magazine, Venturelab ainsi qu'avec les grandes fiduciaires et bureaux de conseils (Ernst & Young, KPMG, Deloitte & Touche, PWC, McKinsey & Co et Bearingpoint – qui abandonnera les petits déjeuners en 2006 suite à la fermeture de ses bureaux à Genève) rencontrent un succès croissant.

Ces événements, animés par un journaliste professionnel, ont pour objectif de favoriser et dynamiser la mise en réseau des start-up et des PME locales et de leur apporter des informations pratiques relatives à la création et au développement d'entreprises.

Ces rendez-vous mensuels se déroulent autour de thématiques variées. Ainsi, en 2005, les thèmes suivants ont été abordés:

- Sécurité et optimisation des systèmes informatiques
- Comment développer et gérer la croissance de votre entreprise?
- Rachat d'une entreprise: Quelles démarches? Quels conseils?
- Du statut de salarié à celui d'indépendant
- Les différents types de financement
- Le nouveau certificat de salaire
- Stratégie marketing et CRM: comment organiser l'entreprise autour du client?
- Protégez votre capital intellectuel!

Les petits déjeuners sont annoncés sur la plate-forme www.petitsdejeuners.ch (ancien site smartcapital.ch abandonné en 2004) sur laquelle près de 900 personnes sont inscrites. Ils réunissent, en moyenne, une cinquantaine de personnes dont principalement des entrepreneurs, mais aussi des conseillers, des indépendants et des représentants d'organismes d'aide.

Les petits-déjeuners représentent une manifestation clé et à succès de l'Office de la Promotion Economique, dans la mesure où ils lui permettent de maintenir et de renforcer son réseau, mais aussi de mettre en avant les prestations offertes. Ils sont également organisés dans le canton de Vaud sur base d'un concept similaire.

• **Réseau Multiple d'Innovation (REMINNO)**

REMINNO, mis en place suite à la création du Guichet pour Entreprises, regroupe des organismes étatiques, para-étatiques et privés de l'économie du Canton de Genève (Start-PME, LAPMI, OGCM, Fondetec, CCSO-

Genève, Eclosion, FONGIT, GENILEM, OPI, le RESEAU, CCIG, HES, UNITEC et Euresearch).

La mission de REMINNO est la mise en réseau, dans un but d'efficacité et d'efficacités, des organismes engagés dans le soutien d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée pour l'économie genevoise. Ce groupe permet un échange d'informations entre les différents organismes en vue d'une meilleure coordination des activités de chacun. Ainsi, REMINNO stimule les complémentarités entre les différents organismes, offrant une entraide efficace à l'ensemble de ses partenaires.

Le groupe se réunit 6 à 8 fois par année. A chaque séance, une personnalité est invitée à présenter un thème d'intérêt commun. Cette année, les entreprises suivantes se sont exprimées: Boost-X, IXEurope, Anteleon Imaging ainsi que l'Office Cantonal de l'Emploi.

Au cours de l'année 2005, la Fédération des Entreprises Romandes (FER-Genève) et l'Union Industrielle Genevoise (UIG) ont rejoint le groupe REMINNO tandis que Bisange l'a quitté.

- **Participation à des manifestations en lien avec le renforcement des réseaux pour la création et le développement d'entreprises sur le plan local**

Open des décideurs

L'Office de la Promotion Economique a participé à la 10^e Journée Open des Décideurs avec un stand au BFM. Cette manifestation a pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises partenaires et leurs clients. Elle permet également de développer des synergies entre les entreprises participantes. La manifestation, qui se déroule dans un cadre convivial et propice à l'établissement de nouveaux contacts, apporte une visibilité à l'Office de la Promotion Economique et lui permet d'élargir son réseau local.

Remise du Prix de l'Artisanat et du Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie

Le Prix de l'artisanat genevois a été remis en mai 2005. Son objectif est de récompenser un artisan pour sa créativité et le respect des traditions du métier. L'Office participe activement au processus de sélection du lauréat. Cette année, il a été attribué à Monsieur Philippe Durr, actif dans le secteur de la construction de bateaux.

Le Prix de l'Industrie et de la Jeune Industrie ont été remis en novembre 2005. Le choix des lauréats est effectué par un jury, dont l'Office est membre. Le processus de sélection ainsi que l'organisation de la remise du prix est géré par l'OPI et, la cérémonie se déroule dans le cadre de l'Evénement économique, manifestation organisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Genève. Cette année, le lauréat du prix de l'industrie est la société ABB et le lauréat de la jeune industrie est la société Silverwire.

Switi

Switi est une manifestation regroupant tous les lauréats des prix de l'innovation et de l'entrepreneuriat en Suisse. Cet événement fait l'objet d'un annuaire présentant les lauréats ainsi que les partenaires, dont l'Office fait partie. Switi permet à l'Office de renforcer les liens avec les principaux acteurs nationaux de soutien à l'innovation. A noter que sur les 111 lauréats, 11 d'entre eux sont genevois et certains ont bénéficié d'une aide allouée par l'Etat de Genève.

Autres manifestations

En 2005, l'Office était représenté avec un stand lors de l'**Evénement économique** organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève.

- **Organismes d'aides et de financement aux entreprises**

Réalisation d'un projet de loi sur la refonte des aides financières aux entreprises

L'Office de la Promotion Economique a présenté un projet de loi de refonte des aides financières accordées aux entreprises par le canton. Celui-ci prévoit le regroupement de trois structures spécifiques:

- L'Office Genevois de Cautionnement Mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) qui peut cautionner des crédits allant jusqu'à 150.000 CHF;
- La loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI), votée en 1997 et qui permet des cautionnements jusqu'à 2 à 3 millions de francs suisses;
- La Fondation Start-PME, constituée en 1997, qui soutient les nouvelles entreprises du canton et peut cautionner jusqu'à 2 millions de francs suisses et prendre des participations;

L'objectif principal est de prendre en considération les atouts de chacun et de les mettre en commun pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Leur regroupement permettra des économies, facilitera l'accès à la clientèle, simplifiera les démarches des entrepreneurs. En outre, il permettra à un plus grand nombre d'entreprises de bénéficier des prestations spécifiques à chaque organisme. Le projet de loi sur la refonte des aides financières a été présenté au Grand Conseil et accepté par celui-ci le 5 décembre 2005. Sa mise en œuvre est prévue dans le courant de l'année 2006.

Loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries (LAPMI)

La LAPMI a pour mission de soutenir les industries nouvelles, en restructuration ou ayant un besoin passager de financement et qui ont un impact sur la création ou le maintien des emplois sur le canton.

En 2005, l'Etat a examiné 4 demandes de cautionnements dont une a été accordée. Une entreprise a retiré sa demande et deux autres requêtes sont en cours de traitement.

Le montant total des cautionnements accordés depuis la mise en œuvre de la loi (01.07.1997) s'élève à environ CHF 20 millions. Les cautionnements en cours se montent à CHF 5'721'427.- et concernent sept entreprises, soit un montant moyen de CHF 817'350.- par entreprise pour l'encours actuel.

La prise en charge annuelle totale d'intérêts sur les cautionnements accordés jusqu'à fin 2005 s'élève à CHF 18'911,45. Sur la totalité des cautionnements accordés depuis la création en 1997, 7 faillites ont été prononcées, l'appel à caution correspondant se montant en tout à CHF 6'704'050, dont CHF 5'304'050.- versés.

Fondation Start-PME

La Fondation Start-PME a pour mission de soutenir la création d'entreprises génératrices d'emplois à fort potentiel de croissance. En 2005, 27 demandes de renseignements ont été sollicitées à la Fondation Start-PME, aux-

quelles il y a lieu d'ajouter 15 demandes en attente de complément de dossier au 31 décembre 2004, ce qui donne pour l'année 2005 un total de 42 dossiers.

Sur la base des dossiers qui ont été retournés, 16 projets ont pu être soumis au Conseil de la Fondation. Dans le cadre de ces demandes, 6 dossiers ont été acceptés et se répartissent comme suit:

Nombre de sociétés	Secteur d'activité	Montant chf	Nombre d'emplois estimés *
3	Industrie	987'000.00	0
1	Industrie et services	450'000.00	4
1	Commerce	800'000.00	5
1	Technologies de l'information	1'000'000.00	0
6		3'237'000.00	9*

* Il s'agit du nombre d'emplois que les sociétés ont déclaré vouloir créer au cours de l'année 2005 lorsque les dossiers ont été acceptés.

Les 3 demandes dans le secteur d'activité de l'industrie concernent 2 entreprises qui bénéficiaient déjà d'un soutien au début de l'année. La société active dans le domaine des technologies de l'information était également soutenue en début d'année. Les emplois créés par ces entreprises n'ont pas été pris en compte.

Sur les 6 demandes qui ont reçu une réponse positive en 2005, 4 concernent 3 sociétés qui bénéficiaient déjà d'un soutien de la Fondation Start-PME au 31 décembre 2004.

En outre, le total des demandes de soutien financier au 31 décembre 2005 se décompose comme suit:

- 6 demandes (dont 2 pour une même entreprise) ont reçu une réponse favorable;
- 8 demandes ont été refusées;
- 1 demande a été retirée;
- 28 demandes sont en attente de complément de dossier.

Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM)

L'OGCM a pour mission de permettre aux entreprises en création ou existantes d'accéder au crédit commercial bancaire pour leur développement. L'OGCM soutient les entreprises dans leur gestion par son service fiduciaire et de conseils.

En 2005, le bilan global s'établit à:

- 49 dossiers présentés au Conseil de l'OGCM;
- 36 demandes acceptées pour un montant total de CHF 2'924'040.00;
- 11 demandes refusées;
- 2 demandes retirées.

Les 36 projets cautionnés ont permis la création, respectivement la sauvegarde de 136.5 emplois.

Genilem

Centre de compétences offrant formation, conseils, outils de gestion et formule d'accompagnement aux entrepreneurs innovants de Suisse romande, Genilem reçoit par an plus de 400 créateurs d'entreprise. Elle fournit ses prestations par le biais de ses bureaux genevois et vaudois, financées par une cinquantaine de grandes entreprises, une douzaine d'institutions et pou-

voirs publics. Grâce au soutien de tous les parrains et partenaires qui s'engagent à ses côtés au fil des années, à l'appui des mondes économique et politique, Genilem entend développer le processus mis en place depuis 1995.

Genilem intervient lors de la transformation d'un projet en une entreprise à vocation commerciale, selon une méthode qui décline les quatre étapes suivantes: repérage, formation, sélection et accompagnement.

Sur simple appel téléphonique, le créateur d'entreprise prend rendez-vous avec un gestionnaire, qui pose gratuitement un diagnostic avant démarrage visant à faire ressortir les principales forces et faiblesses du projet et à tester la motivation du futur entrepreneur. Dès ce premier rendez-vous, le gestionnaire met à disposition du créateur des outils de gestion rapidement exploitables. Lorsque le projet est mûr, il est présenté au Comité de sélection, composé de personnalités du monde économique romand. La prestation d'accompagnement pour une durée de trois ans commence dès son acceptation par le Comité.

L'accompagnement se traduit par des visites mensuelles du gestionnaire Genilem au sein de l'entreprise, un encadrement de communication, l'accès à un premier réseau d'affaires et à une boîte à outils de diagnostic et de gestion, ce qui permet à l'entrepreneur de développer efficacement sa société. 14 entreprises sont actuellement suivies sur le canton de Genève, ce qui représente plus de 60 postes de travail.

Les modules «Création d'entreprise» et «Techniques de vente» ont été dispensés dix fois en 2005 à un total de 150 personnes. Ces formations, conçues et animées par des spécialistes en création d'entreprise, permettent au porteur de projet d'acquiescer, à travers une approche synthétique et concrète, les notions essentielles de gestion ainsi qu'une vision claire des mécanismes commerciaux et financiers du démarrage d'entreprise. En parallèle avec ces séminaires, Genilem continue d'intervenir dans les programmes de formation de VentureLab en Suisse romande.

Le chèque-créditeur émis par Genilem est une liasse de bons de réduction à faire-valoir auprès de professionnels engagés aux côtés des créateurs d'entreprise et de Genilem. Il permet aux entrepreneurs d'acheter de l'expertise et ainsi de dépenser moins pour pouvoir se consacrer au développement de leur société. Quant au prestataire de services, il entre par ce biais en contact avec de nouveaux clients potentiels. Le chèque-créditeur comprend entre autres des chèques assurance, avocat, notaire, fiduciaire, guichets PME, Internet et propriété intellectuelle.

Manifestations Genilem: Six Stamm Genilem ont réuni en 2005 plus de 400 parrains, partenaires, membres du réseau et porteurs de projets autour de thèmes relatifs à la création d'entreprise. En outre, 22 parrains de Genilem ont participé à huit déjeuners organisés avec les Chambres de Commerce et d'Industrie des cantons de Genève et de Vaud, donnant l'opportunité à 24 entrepreneurs de les rencontrer.

Communication: Le magazine «Créateurs» a été édité quatre fois à raison de 10 000 exemplaires chaque fois. Les dossiers traités ont approfondi les thèmes suivants: Conflits associés fondateurs (mars 05), innover, penser autrement? (juin 05), Idées reçues de la création d'entreprise – état des lieux (septembre 05) et le réseau (décembre 05).

En ce qui concerne les médias, Genilem a poursuivi en 2005 sa collaboration avec l'Extension, l'Agefi, One FM, Lausanne FM et son partenariat avec la télévision locale genevoise, Léman bleu. A l'issue des quatre Comités de sélection de projets, Genilem a organisé quatre points de presse pour présenter ses nouveaux sélectionnés aux médias. A chaque occasion, Genilem entretient des rapports privilégiés avec la Tribune de Genève, Le Temps, 24Heures, Le Matin, PME Magazine, Entreprise romande, Market Magazine, L'Hebdo, Le Régional, Bilan, la TSR et la RSR. La revue de presse retraçant l'activité médiatique de Genilem de janvier à juillet 2005 a été éditée en septembre. La période d'août à décembre 2005 sera publiée en janvier 2006.

Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (FONGIT)

Les interventions de la FONGIT se chiffrent en 2005 comme suit:

Nombre d'entreprises aidées ou de projets en cours d'évaluation NOTE: Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements ou les aides ponctuelles sur un sujet précis et de peu d'envergure, ni les sociétés ou les projets dans lesquels FONGIT n'a pas apporté une aide sous forme de financement ou de prestations d'études.	22
Nombre de postes de travail concernés NOTE: Ce nombre indique le nombre d'employés actuels ou de personnes actives dans les sociétés existantes et un nombre estimé pour les projets en cours d'évaluation.	176
Nouvelles prises de participants/montants alloués par FONGIT Seed Invest SA et FONGIT	CHF 220'880

La FONGIT assure les fonctions d'évaluation, de structuration et d'études préliminaires de projets sur son fonds de roulement sans facturer les prestations au porteur de projet. Ensuite, elle fait une proposition d'investissement pour les meilleurs projets à FONGIT Seed Invest SA, société qui a succédé à CTN SA, ainsi qu'à des investisseurs externes.

La FONGIT intervient principalement au début de la création de l'entreprise souvent avant qu'elle devienne vraiment génératrice d'emplois. Dans beaucoup de cas, elle amène un porteur de projet à renoncer à un projet ayant peu de chance de devenir une société ayant sa place dans un marché compétitif et ceci est également une aide à l'économie.

Devant faire face à une forte demande, la FONGIT a augmenté en 2005 la surface de l'incubateur de 47% pour passer à 1'000 m² dans les locaux du Centre de Technologies Nouvelles à Plan-les-Ouates. Cette augmentation ne tient pas compte des surfaces occupées par des sociétés qui ont pris leurs locaux en bail propre pour faire face à leur croissance.

La FONGIT a augmenté sa collaboration avec la CTI start-up pour le coaching des sociétés.

Deux sociétés en forte croissance (28 postes de travail cumulés) sont venues et ont quitté l'incubateur dans un délai de moins d'une année.

L'incubateur FONGIT répond ainsi aux demandes de soutien des entrepreneurs.

CCSO Genève

CCSO Genève est membre du réseau d'experts CCSO. L'antenne genevoise de ce réseau a pour mission d'apporter son soutien aux start-up basées sur des innovations technologiques et aux entreprises engagées dans des projets innovants ou des projets de restructuration.

Les interventions du CCSO Genève incluent la qualification de projets d'entreprise, l'élaboration de stratégies d'entreprise, le soutien à l'optimisation de business-plans, la planification financière, la valorisation d'entreprises. Le CCSO Genève assiste également au montage et au pilotage de projets R&D et joue un rôle actif dans la mise en relation et validation de projets d'entreprise avec des partenaires (business, technologie, finance).

En 2005, le CCSO a assisté 39 projets d'entreprises, ce qui représente un total de 376 emplois concernés. Les montants alloués à ces projets représentent CHF 350'000 pour l'année 2005.

Eclosion

En 2005, Eclosion a analysé 52 projets et aidé les entrepreneurs, pour la plupart issus des grands Instituts Académiques de la région lémanique, à évaluer le potentiel réel de leurs innovations.

Dans la plupart des cas, l'analyse détaillée des projets a abouti à la conclusion qu'il serait irréaliste d'espérer fonder une entreprise viable à terme.

Lorsqu'il y a matière à la création de valeur économique et d'emplois, Eclosion déploie son réseau et ses ressources pour démarrer la «construction» de ces entreprises. Ainsi 8 start-ups du secteur biotech/médecine-santé ont été construites par Eclosion en 2005.

Les ressources du budget qui peuvent être allouées à des start-ups spécifiques se montent à CHF 200'000.-. Le reste du budget d'Eclosion permet de créer une infrastructure de support qui sert à toutes les start-ups, donc les 8 mentionnées plus haut, mais aussi aux 52 autres projets qui en ont bénéficié pour l'évaluation de leurs innovations.

Fonds cantonal genevois en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP)

La Promotion Economique donne des préavis pour les demandes de soutien adressées au FFPP par des entreprises établies à Genève.

L'année 2005 était marquée par une augmentation des demandes au budget extraordinaire issues du secteur «santé-social».

2005 était une année de récolte après les investissements en communication auprès des associations professionnelles et des entreprises par le biais de la diffusion du CD Rom «Performances PME» et de la participation du FFPP à trois manifestations ciblées «entreprises locales».

En 2005, 11 dossiers ont été constitués et présentés au FFPP, 10 étant adressés au budget extraordinaire et 1 au budget ordinaire. Parmi les 11 dossiers établis, 9 ont été acceptés pour un montant total de CHF 1'500'000.- environ.

Par ailleurs, le suivi et la finalisation des décisions positives prises par le Fonds FFPP en 2003 et 2004 ont continué de nécessiter une attention particulière.

En ce qui concerne la diffusion de l'expertise spécifique de FormaConseil, la mise en place d'un cursus de formation continue sur 2005 et 2006 pour une association pro-

fessionnelle du secteur des petits commerces et artisans a requis un travail de proximité et de détail plus intense et détaillé qu'anticipé au départ.

Finalement, le quotidien de FormaConseil aura à nouveau été caractérisé par un nombre élevé de renseignements fournis au quotidien par téléphone et e-mail sur des questions de détail en matière de formation continue en entreprise, tant auprès de responsables RH que d'employés et de patrons de PME.

Autres aides financières

L'Office de la Promotion Economique intervient pour le compte du DEEE (désormais DES) lors de l'établissement d'un préavis économique pour une demande d'allégement fiscal. Les demandes sont évaluées selon les critères élaborés dans le département. Des séances avec les représentants de l'Administration fiscale cantonale ont lieu régulièrement.

Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI)

30^e exercice depuis la création de l'Office, l'année 2005 a été marquée par un changement de directeur au sein de l'OPI. M. Jean-Nicolas Thalmann a été remplacé dès le 1^{er} août 2005 par M. Patrick Mayer.

Promotion

L'activité promotionnelle de l'année 2005 comprenait:

La participation à des expositions, dont:

- BioData 2005 à l'Hôtel Crowne Plaza de Genève;
- CeBIT et Foire de Hanovre en Allemagne;
- Business Software & Services à Lausanne;
- Medica et Compamed à Düsseldorf en Allemagne;
- Forum HES-SO à Yverdon.

La participation à la Convention d'affaires FUTURALLIA 2005 à Louvain en Belgique.

La participation aux jurys et à l'organisation de concours et de prix destinés à l'industrie, dont:

- Le Prix de l'Industrie de Genève et le Prix de la Jeune Industrie;
- Le Prix OPI, remis dans le cadre du Salon des Inventions de Genève;
- Le concours «Swiss Technology Award».

Les «Petits Déjeuners OPI»

Six sociétés affiliées à l'OPI ont été visitées en 2005. Il s'agit de Caran d'Ache SA, Mathys SA, ilem SA, Vaudaux SA, Lexmark et Lumiverre SA.

Les «5 à 7»

Le thème de «la gestion de projet: stratégie ou bon sens» a été abordé lors d'un «5 à 7» qui s'est tenu dans les locaux de l'OPI en février.

INFORUM 2005

La 10^e édition de ce salon s'est tenue pour la 6^e année consécutive à Expo-Lac Noga Hilton du 25 au 27 octobre 2005 sur le thème des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Plus de 1500 professionnels se sont réunis sur trois jours pour découvrir les tendances du marché et trouver des solutions à leurs besoins. Les visiteurs ont pu apprécier la diversité des produits et solutions proposés par les 47 entreprises présentes et assister à près de 50 séminaires.

Cette 10^e édition a bénéficié du soutien de ses fidèles sponsors, à savoir Hewlett-Packard Suisse Sàrl, Microsoft Suisse Sàrl, Swisscom Fixnet et GED SA.

Les trois journées thématiques ont rencontré un grand succès avec la participation de près de 250 personnes à la journée Microsoft:

- «La convergence dans le domaine des télécommunications», le 25 octobre, organisée par le Groupement romand de l'informatique (GRI).
- La «Journée Sécurité», le 26 octobre, organisée par l'OPI et le CLUSIS.
- La journée dédiée à MICROSOFT, le 27 octobre, avec la présentation en première Suisse de Microsoft Windows VISTA.

D'autres événements ont eu lieu durant cette édition, tels que:

- Un First Tuesday «Surveillance et sécurité: Quelle protection pour la sphère privée?».
- Un Business lunch sur le thème «Gouvernance d'entreprise et réputation».

La coopération avec les autorités, dont:

- Le Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures du canton de Genève (DEEE) et tout particulièrement l'Office de Promotion Economique.
- Les Autorités cantonales et municipales.
- Le Département de l'Instruction Publique (DIP), pour le développement continu d'une collaboration écoles-industries.
- Les départements en charge de l'économie des autres cantons romands et tout spécialement le Département de l'économie du canton de Vaud.
- Le SECO à Berne.

La coopération avec des organismes complémentaires à l'OPI

L'Office collabore et entretient des relations suivies avec de nombreux organismes genevois, suisses et de France voisine, parmi lesquels on peut citer l'OSEC Business Network Switzerland, le SPC (Swiss Pool Center), la SOFI, les diverses chambres de commerce et d'industrie et les offices de promotion.

L'OPI travaille aussi en étroite collaboration avec l'Union Industrielle Genevoise (UIG) et, en 2005, la rencontre annuelle de l'OPI et l'Assemblée générale de l'UIG ont fait l'objet d'une manifestation commune qui s'est déroulée au Centre de Lullier.

L'Office fait également partie de REMINNO, groupement comprenant tous les organismes de soutien et d'aide à la création d'entreprise qui se réunit régulièrement.

L'OPI participe aux réunions régulières du GCAPG, Groupement de coordination des activités promotionnelles de Genève, animé par l'Office de la Promotion Economique.

L'OPI est également actif au sein du RST (Réseau Scientifique et Technologique Suisse), ce qui contribue aussi à maintenir les contacts avec les autres cantons romands.

Par ailleurs, en 2005, l'OPI a contribué à la fondation de deux associations:

- SIBF – Swiss-India Business Forum – qui a pour but de promouvoir le développement des échanges entre l'Inde et la Suisse romande.

- «Alinghi - Gate West Switzerland» destinée à promouvoir l'image de Genève et ses technologies à l'occasion des régates de l'America's Cup.

Les relations publiques et la publicité

L'OPI a publié de nombreux articles ainsi que des annonces publicitaires dans divers journaux, périodiques ou catalogues spécialisés.

En ce qui concerne la transmission d'informations à ses affiliés, l'OPI envoie chaque début de mois une News Letter contenant des renseignements tant sur l'OPI que sur des événements extérieurs à même d'intéresser les entreprises. Le site Internet www.opi.ch est également un outil à disposition des affiliés.

En outre, l'OPI met sur pied ou participe chaque année à l'organisation de plusieurs conférences de presse liées à des événements spécifiques tels que, pour l'année 2005, le Prix de l'Industrie de Genève et INFORUM.

Support, aide et services aux affiliés et non-membres

Un des rôles majeurs de l'OPI consiste tout au long de l'année à supporter, aider, informer et orienter toute personne recherchant une solution technique en particulier ou pour toutes questions liées à l'industrie.

La plate-forme OPI joue un grand rôle dans ce domaine notamment grâce à son Répertoire d'entreprises. De nombreuses recherches de sociétés, de technologies, de produits, etc. sont effectuées par ce biais.

L'OPI a accueilli plusieurs centaines de personnes pour des rendez-vous en 2005. Il est sollicité plusieurs fois par jour aussi bien par téléphone qu'à travers plusieurs dizaines de mails dont la moitié au moins demande une intervention et réponse de la part des collaborateurs de l'Office.

Visiteurs

L'utilisation des huit salles de conférences par les entreprises affiliées s'est encore intensifiée en 2005. L'OPI a reçu dans ses locaux plus de 4'500 personnes correspondant à 407 séances organisées par 70 sociétés différentes affiliées à l'OPI.

Par ailleurs, l'Office a reçu quelques délégations étrangères.

Plate-forme de promotion sur le Net (www.opi.ch)

Le début de l'année 2005 a été consacré aux parties non visibles du site Internet, c'est-à-dire l'amélioration de l'interface de gestion de contenu et la mise en place de processus de référencement propre à la plate-forme avec la mise en place d'un outil statistique très performant.

Sur les six derniers mois de l'année, 828'115 pages ont été vues par 99'696 visiteurs uniques avec une moyenne de 18 minutes par visite.

Par ailleurs, l'OPI gère trois autres sites Internet:

- www.inforum.biz: site dédié au forum des technologies de l'information et de la communication dont la 10^e édition s'est tenue cet automne à Genève.
- www.bioalps.org: Site officiel de l'Association BioAlps dont l'Office assure le secrétariat. L'OPI s'occupe aussi de la maintenance et de la mise à jour des contenus et de la base de données.
- www.lake-geneva.net: créé en 2003 pour la participation à TELECOM sous le label «Lake Geneva Region».

Bioalps

L'Association BioAlps regroupe les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel ainsi que les principales institutions académiques et de recherche actives dans les sciences de la vie.

L'OPI assure le secrétariat de BioAlps et par conséquent est responsable de la mise sur pied et de la gestion de tous les projets de l'Association.

En 2005, plus d'une quarantaine d'entreprises ont participé à une dizaine de manifestations/salons tant en Suisse qu'à l'étranger.

L'OPI, en collaboration avec l'EPFL, a organisé la première «BioAlps Convention 2005» qui s'est tenue le 14 juin au Crédit Suisse Forum Genève sur le thème de l'oncologie. En plus d'une dizaine de conférences et d'une table ronde, s'est tenue en parallèle une bourse technologique. 160 participants provenant de Suisse et d'Europe ont été accueillis durant cette journée.

Gestion et administration

Affiliations

En 2005, l'OPI a recruté 22 nouveaux affiliés, dont trois membres «correspondants». Sept nouvelles entreprises proviennent du canton de Vaud. Le nombre des adhérents au 31 décembre est ainsi porté à 242.

Personnel de l'Office

L'Office a fonctionné avec un effectif de 7 collaborateurs à temps complet et deux collaborateurs à temps partiel.

Finances

D'un montant de F 2'037'000.–, le budget de l'Office a été couvert à raison de 48,7% par la subvention cantonale genevoise d'un montant de F 992'500.–. Le canton de Vaud a versé quant à lui une subvention de F 25'000.–.

Les autres recettes proviennent des cotisations, du répertoire d'entreprises du site OPI, des sponsors, ainsi que de l'organisation de différentes actions ponctuelles payantes.

Comme chaque année, les instances de gestion ont suivi de près les activités de l'Office: le Conseil de Fondation et le Comité de Direction se sont chacun réunis à trois reprises dans le courant de l'année.

9.3.8.5.5 Moyens de communication et d'information

Depuis 2004, un travail important a été entrepris pour consolider et harmoniser la communication, tant au niveau de la promotion sur le plan local que sur le plan international. Une gamme complète de supports est maintenant disponible, renforçant ainsi la portée des messages. L'Office réalise la promotion de la région genevoise en utilisant également les outils réalisés par ses partenaires.

• Outils de communication pour la promotion à l'international

– Why Geneva

En 2005, l'Office a produit deux nouvelles éditions du magazine *Why Geneva*. Cette publication en langue anglaise est destinée à promouvoir les atouts de la place économique genevoise auprès des entreprises internationales à forte valeur ajoutée. L'objectif principal de cet outil est de faire découvrir les différentes facettes de Genève, ceci à travers des témoignages d'entreprises et d'institutions internationales installées dans la région, ainsi qu'à travers des témoignages d'experts (fiscalistes, spécialistes de la relocation, du domaine immobilier, etc.).

L'édition printemps-été a été consacrée à la sécurité et à la stabilité de la place économique genevoise alors que l'édition automne-hiver a mis l'accent sur les aspects internationaux et multiculturels de Genève.

Le magazine est devenu populaire auprès des entrepreneurs étrangers intéressés à une implantation dans le canton de Genève et représente une source d'information importante pour les décideurs. Sa distribution est assurée via des mailings, ainsi que dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe tout au long de l'année.

Comparaisons Internationales

L'Office a édité son 13^e recueil de données statistiques en français ainsi qu'en anglais. Les *Comparaisons Internationales* offrent un outil pratique et efficient, au service des décideurs au sein des entreprises, des experts de la localisation et des partenaires et collaborateurs de l'Office qui réalisent la promotion et la prospection sur le plan international.

Mise à jour et enrichie, la version 2005-2006 propose désormais de comparer Genève à dix places économiques importantes dans le monde. Les comparaisons réalisées cette année illustrent, une fois encore, l'attrait tout particulier de Genève pour les sièges mondiaux, européens et EMOA (Europe - Moyen Orient - Afrique) d'entreprises globales. Cette attirance est d'autant plus importante que Genève se positionne – pour la seconde année consécutive – au premier rang mondial en terme de qualité de vie, selon la dernière étude réalisée par le cabinet William Mercer. A cet effet, un nouveau chapitre dédié aux notions de qualité de vie, de sécurité, de santé et d'environnement a été inséré.

L'édition est distribuée via des mailings et dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe.

Geneva at a Glance

La plaquette Geneva at a Glance, développée en 2004, en anglais et en chinois a été traduite en allemand et en russe. Ce dépliant présentant de manière synthétique et rapide les principaux atouts de Genève vise le public des entreprises internationales et, est destiné à être utilisé lors des premiers contacts directs et lors des manifestations auxquelles l'Office participe.

Tax & Legal Guide

L'Office a collaboré avec le cabinet Pennone & Partners afin de mettre à jour l'édition du Tax & Legal Guide qui présente les conditions fiscales et légales applicables aux entreprises dans le canton. Cette publication, réalisée en langue anglaise, est incontestablement le document le plus consulté sur le site www.geneva.ch. Le Département des finances a validé le contenu.

Autres publications pour la promotion à l'international

- newsletter électroniques Geneva Business News, en janvier et juin (anglais);
- plaquette China Hub (anglais-chinois);
- brochure BioAlps.

• Outils de communication pour la promotion sur le plan local

Panorama des organismes d'aide au démarrage et au développement d'entreprises

Le Panorama des organismes d'aide au démarrage et au développement d'entreprises à Genève, créé en 2004, a

été remis à jour et enrichi en 2005. Ce dépliant, édité en français, est destiné à l'ensemble des entrepreneurs genevois et aux porteurs de projets d'entreprises. Il présente de manière synthétique les différentes aides disponibles, la spécificité des interventions de chaque organisme d'aide et le rôle du Guichet pour entreprises de l'Office. Cet outil est très utile pour permettre aux entrepreneurs de s'orienter correctement selon leurs besoins et demandes. Il est largement distribué par l'Office et ses partenaires sur le plan local.

Genève Entreprises printemps-été 2005

Afin de dynamiser l'information aux entrepreneurs et pour leur faire découvrir en détail les aides disponibles ainsi que les principales nouveautés dans le domaine du développement d'entreprises à Genève, l'Office de la Promotion Economique a conçu, en 2004, le magazine Genève Entreprises. Ce magazine en langue française est destiné aux entrepreneurs genevois et aux partenaires de l'Office. Un numéro a été édité en 2005, consacré à l'innovation.

Cette publication montre, à travers des cas concrets, les prestations des différents organismes d'aides et les cheminements des projets d'entreprises. Il présente également des réussites d'entreprises genevoises afin d'encourager la création d'entreprise. Enfin, il offre l'opportunité d'informer les entrepreneurs sur divers sujets d'actualité, tels que le projet de loi sur la refonte des aides ou encore les petits déjeuners des start-up.

Genève Entreprises est distribué aux entreprises genevoises et aux partenaires de l'Office via un mailing ainsi que dans le cadre des différents événements et conférences auxquels l'Office participe.

Guide du créateur d'entreprise

Le Guide du créateur d'entreprise, édité par l'Office de la Promotion Economique, en collaboration avec la Banque Cantonale de Genève, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Canton de Genève et la Fédération des Entreprises Romandes Genève, est un outil nécessaire pour toutes les personnes désirant créer une société. Il contient des informations essentielles sur les différents aspects de la création d'entreprises à Genève.

Afin de tenir compte de l'évolution de la législation depuis l'édition 2002 et de l'impact des accords bilatéraux, une mise à jour a été effectuée notamment dans les domaines des statuts juridiques, des autorisations de travail, de la fiscalité, du droit du travail et des assurances sociales. Cette mise à jour a nécessité une participation de différents organismes tels que: le SECO, le Registre du Commerce, la Chambre des Notaires, l'Office Cantonal de la Population, l'Office de la Main d'œuvre Etrangère, l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations de Travail, la Direction des affaires extérieures ainsi que le Département des Finances.

Rapport d'activité

Chaque année, l'Office rédige également son propre rapport d'activité qui est aussi un outil de communication pour le public local. Cet outil a pour objectif d'explicitier les différentes actions de promotion économique menées et de montrer les retombées de celles-ci pour l'économie locale et le développement de la région. Ce rapport a été présenté, lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec l'Office Cantonal de la Statistique.

• Internet

La communication via Internet représente une priorité pour l'Office depuis de nombreuses années, d'autant plus que ses marchés cibles sont éparpillés tout autour du monde.

Le site principal de l'Office est le www.Geneva.ch. Il représente une plate-forme de communication unique pour les activités de l'Office. Il réunit l'Office de la Promotion Economique et ses partenaires (Ville de Genève, CCIG, Fondation Genève Place Financière, OPI, Genève-Tourisme, Aéroport International de Genève, GenevaPalexpo, Centre d'Accueil Genève Internationale, FTI, Ports-Francis, OPAGE).

Le nombre de visites est en constante évolution. En 2005, il y a eu un total de 1'779'655 visites (contre 1'534'598 visiteurs en 2004, 1'179'520 en 2003 et 916'038 en 2002), ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente.

Chaque semaine des «nouvelles» sur l'actualité de la vie économique genevoise et de la région lémanique sont postées sur la page d'accueil. L'ensemble des publications de l'Office est disponible en ligne sur le site et, le nombre de downloads mensuels témoignent du réel intérêt des internautes.

Afin de faire évoluer le site avec les besoins des publics cibles et avec les nouvelles technologies disponibles, l'année 2005 a donné lieu à une étude de refonte complète du site, aussi bien sur le fond que sur la forme. Le projet ayant été approuvé par les partenaires dans sa première phase, une version test du site devrait naître début 2006 pour être rendue publique en milieu d'année.

Bien sûr, l'Office dispose aussi de quelques pages sur le site www.geneve.ch.

Et enfin, la Promotion Economique gère également le site www.petitsdejeuners.ch et est impliqué, avec d'autres partenaires, dans les sites www.lakegenevaregion.info et www.bioalps.org

• Relations avec la presse

La presse sollicite régulièrement l'Office de la Promotion Economique sur des sujets d'actualité. Dans ce cadre des entretiens sont réalisés, afin d'expliquer l'action de promotion économique et pour valoriser les atouts de Genève. Sur le plan national et international, l'Office de la Promotion Economique a intensifié ses campagnes marketing. Le lancement médiatique du projet Alinghi assure à la Promotion Economique un vecteur de communication à fort impact qui pourra sensibiliser des décideurs aux qualités de business et de vie de notre région. Notre présence dans le partenariat privilégié aux côtés d'Alinghi nous assure une grande visibilité à un coût réduit. Une campagne stratégique est mise en place parallèlement au calendrier d'Alinghi. Les résultats de ce programme en termes de retour d'image sont encourageants, et laissent présupposer une campagne médiatique prometteuse.

De nombreuses conférences de presse, nous ont permis de communiquer à la Presse lors des principaux événements du calendrier de la Promotion Economique. Les conférences le plus importantes de l'année 2005 auront été:

- China Hub
- China Europe Business Meeting
- Projet Alinghi
- Gate West Switzerland Geneva Business Region

Ainsi grâce à sa bonne entente avec la presse et les médias la Promotion Economique a bénéficié d'une couverture médiatique (incluant des chaînes de télévision comme SFDRS, TSI et Léman Bleu) lui permettant de communiquer sur les enjeux de la Promotion Economique. Chaque événement d'envergure a intégré une conférence de presse, permettant ainsi aux médias de se tenir informés des différentes initiatives entreprises par la Promotion Economique.

De surcroît, le Délégué à la Promotion Economique a répondu, dès que cela a été utile et nécessaire, aux journalistes, sur des questions précises afin d'offrir la meilleure information possible sur les sujets économiques liés à l'Office de la Promotion Economique.

Valorisation de l'image de la place économique genevoise

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel en terme de localisation d'entreprises, marqué par l'avènement de nouvelles villes et régions attractives, il est essentiel de sauvegarder la compétitivité de la région genevoise et de soutenir l'image de sa place économique dans le long terme.

Trois initiatives entreprises en 2005 par l'Office de la Promotion Economique s'inscrivent dans cette logique:

- l'harmonisation complète de tous les outils de communication avec la ligne graphique définie en 2004;
- la continuité dans le travail de recherche d'une identité pour la place économique genevoise afin de définir un slogan accrocheur capable de différencier Genève des places économiques concurrentes;
- l'utilisation stratégique des succès du canton de Genève (Alinghi, succès d'implantations), afin de démontrer avec une stratégie de communication efficace et précise que Genève et sa région restent toujours un excellent choix pour des activités économiques florissantes.

9.3.8.6 Perspectives

L'environnement économique global est caractérisé par un accroissement de la compétitivité des régions et est également marqué par des conditions difficiles sur le plan local, notamment un taux de chômage important, l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et des conditions cadres tendues. Cette situation nécessite plus que jamais de rester à l'écoute de l'évolution des tendances, en vue d'adapter au fur et à mesure les actions pour promouvoir l'économie genevoise à l'intérieur et à l'extérieur du canton afin de favoriser la création et le développement d'entreprises génératrices de richesses économiques, sociales et environnementales et qui ont un effet bénéfique sur l'emploi. Dans ce cadre, l'Office de la Promotion Economique doit particulièrement travailler quatre axes, à savoir:

- Soutenir la sauvegarde des emplois existants à Genève et la création de nouvelles opportunités de travail, ceci en renforçant la coordination avec l'OCE et l'OME, afin d'encourager l'engagement de personnel local auprès des entreprises. Dans ce cadre le rôle de l'Office est notamment de promouvoir la qualité de la main d'œuvre genevoise et ses atouts spécifiques.
- Œuvrer au renforcement des pôles de référence et de compétitivité de la place économique genevoise. Cet objectif local vise à soutenir le développement des pôles traditionnels tels que la banque et la finance,

l'horlogerie et la mécanique de précision, pôles confrontés à de nouveaux défis. Il vise également à renforcer les pôles que Genève a créés et développés ces dernières décennies, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), les sciences de la vie et les biotechnologies, les centres de coordination et sièges d'entreprises internationales et le négoce international.

- Accentuer le travail réalisé au travers des réseaux existants dans les marchés étrangers et développer de nouveaux marchés géographiques porteurs. Sur le plan des réseaux, il s'agit d'exploiter au mieux les ressources et capacités offertes par ces derniers, ceci par une meilleure animation, coordination et alimentation en information. Sur le plan des nouveaux marchés, il s'agit de renforcer la prospection et la promotion de Genève dans les deux grands marchés du futur, à savoir la Chine et l'Inde.
- Utiliser les succès économiques, culturels et sportifs (Alinghi) afin de démontrer la longue expérience de Genève en tant que terroir privilégié pour le développement économique dans les conditions les plus favorables. Communiquer sur ces succès qui caractérisent l'esprit de Genève dans ses qualités uniques (Horlogerie, Haute technologie, Sciences de la vie, Finance) afin de convaincre nos partenaires potentiels qu'ils disposeront des meilleures infrastructures économiques mais aussi de la meilleure qualité de vie.

9.3.9 Direction des affaires extérieures (DAE)

9.3.9.1 Missions

Favoriser les relations transfrontalières et le développement harmonieux de la région; suivre et accompagner la politique d'intégration européenne de la Confédération et du Canton; gérer et coordonner l'effort de solidarité internationale, au niveau cantonal.

9.3.9.2 Objectifs 2005/Priorités

L'année 2005 a été marquée par deux scrutins fédéraux d'importance pour l'intégration européenne de la Suisse: la votation sur l'accord Schengen-Dublin (juin 2005) et celle sur l'élargissement de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne (septembre 2005). Les deux objets ont été approuvés, renforçant ainsi l'intégration du canton à l'espace européen et par conséquent à la région frontalière voisine.

L'approbation par le peuple suisse de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) et les conséquences financières qui découlent de sa mise en place progressive, donnent une nouvelle impulsion à la collaboration inter cantonale, ce qui nécessite également une nouvelle approche des liens confédéraux.

Les évolutions démographiques et le développement économique de la Région ont rendu visible l'émergence d'une grande agglomération transfrontalière qui appelle une gestion concertée, voire conjointe du territoire transfrontalier.

Dans ce contexte, la Direction des affaires extérieures (DAE) s'est fixée les priorités suivantes:

- Répondre au besoin d'information des habitants et des élus du Canton comme de la région transfrontalière, concernant les accords Schengen-Dublin et l'extension de l'accord sur libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne;
- Suivre les effets des accords bilatéraux dans la région frontalière, et en particulier de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes. Relayer auprès des autorités françaises et de la Confédération les problèmes à régler et assurer une réciprocité pour l'accès des entreprises genevoises au marché français;
- Renforcer les collaborations avec la France voisine, à travers la création de groupements locaux de coopération transfrontalière, une gestion dynamique des programmes INTERREG III et les instances transfrontalières (en proposant également leur réorganisation);
- Apporter son appui à l'avancement des projets transfrontaliers prioritaires (Rectangle d'Or, CEVA, Etoile Genève-Annemasse, Porte Sud de Genève, projet d'agglomération);
- Organiser les premières Assises transfrontalières sur le thème de l'économie et engager une véritable concertation dans ce domaine avec les partenaires français;
- Publier une lettre d'information du Comité Régional franco-genevois (CRFG), et développer une politique d'information qui rende la région palpable aux yeux des citoyens;
- Asseoir le rôle de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) en la renforçant par la création d'un secrétariat permanent. Anticiper les sujets fédéraux.

Solidarité internationale

Dans le domaine de la Solidarité internationale – marqué par de sévères restrictions budgétaires et la catastrophe provoquée par le Tsunami en Asie du Sud et du Sud-est –, la DAE s'est efforcée de remplir au mieux sa mission, en améliorant ses outils de gestion et ses contrôles, tout en évitant d'affecter le bon déroulement des projets de coopération au développement, notamment:

- Assurer la poursuite d'une politique cantonale de solidarité internationale dans le cadre du budget;
- Renforcer les contrôles opérationnels et financiers des projets;
- Assurer la coordination des dossiers avec les autres départements et les partenaires extérieurs;
- Renforcer les liens avec les acteurs de terrain;
- Rendre l'action de solidarité du Canton plus visible;
- Assurer la bonne affectation des deux millions octroyés par le Grand Conseil en faveur des victimes du Tsunami.

9.3.9.3 Evénements principaux

Après l'introduction, en juin 2004, de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes, l'année 2005 a vu s'accroître le débat européen avec les votations sur les accords Schengen-Dublin et sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne. La Direction des affaires extérieures a largement mobilisé ses forces pour informer au mieux la population sur les enjeux de ces deux scrutins dans un contexte difficile (rejet de la constitution européenne par la France et les Pays-Bas et augmentation du chômage à Genève).

Par ailleurs l'approbation par le peuple de la RPT (nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons) nécessitant, par anticipation, un renforcement de la collaboration intercantonale, le Canton de Genève, représenté par le Conseiller d'Etat Carlo Lamprecht, a mis à profit sa présidence de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) pour donner une nouvelle impulsion à cette instance. Ce d'autant qu'une nouvelle politique régionale (NPR) est en passe d'être instaurée par la Confédération.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, l'accent a été mis:

1. Sur la mise en application de l'accord de Karlsruhe et la mise en place du nouvel outil juridique opérationnel qui en découle: le groupement local de coopération transfrontalière.
2. Sur l'instauration d'un véritable dialogue transfrontalier sur le thème de l'économie.

Réunissant près de 400 personnes, les premières Assises transfrontalières ont été organisées à Genève sur le thème de l'économie transfrontalière et une étude intitulée «En quête de relations économiques transfrontalières» (EcoDiagnostic) commandée par le Département, a permis de jeter un regard cru sur la réalité de l'économie régionale. Se basant sur les constats de cette étude, le groupe de travail «économie, emploi et formation professionnelle» du Comité régional franco-genevois (CRFG) s'est attelé à créer, dans ce domaine, une nouvelle dynamique de coopération avec les partenaires de France voisine et la Région Rhône-Alpes.

Tout au long de l'année, la DAE, s'est également efforcée de lever les blocages identifiés pour permettre aux entreprises genevoises d'accéder sans discriminations au marché français.

Parallèlement, la DAE s'est beaucoup investie dans une gestion efficace et transversale des instances transfrontalières (CRFG et Conseil du Léman dont la présidence échoit en 2006 au canton de Genève) et du programme INTERREG III.

Dans les trois domaines qu'elle couvre – affaires régionales et transfrontalières, affaires européennes et solidarité internationale –, la DAE a mené différentes actions d'information et de communication et réalisé plusieurs publications.

9.3.9.4 Activité/Réalisations

Tout au long de l'année 2005, la DAE s'est efforcée de jouer pleinement son rôle transversal de relais diplomatique, de conseil juridique et de coordination interdépartementale. Assurant le suivi des questions européennes (en particulier l'application des accords bilatéraux), la gestion des instances transfrontalières (Comité régional franco-genevois et Conseil du Léman), du programme Interreg III et le secrétariat de la CGSO, elle participe à différentes commissions et groupes de travail au sein de l'Etat comme dans les instances transfrontalières et confédérales. Elle apporte son expertise dans le domaine du droit transfrontalier. Elle facilite la coordination et le suivi des projets de coopération régionale, élabore les dossiers pour la délégation du Conseil d'Etat aux affaires extérieures et ceux traités dans le cadre des procédures de consultation sur les questions européennes, de la collaboration Vaud-Genève, de la CGSO et de la Solidarité internationale. Outre ces activités régulières, la Direction des affaires extérieures a mené à bien en 2005 les actions suivantes:

Affaires transfrontalières et régionales

- Organisation des premières Assises transfrontalières sur le thème de l'économie transfrontalière et publication des actes de ces Assises.
- Lancement et publication de l'étude «En quête de liens économiques transfrontaliers».
- Engagement de toutes les démarches pour la création d'un groupement local de coopération transfrontalière permettant de pérenniser le fonctionnement du téléphérique du Salève. Coordination pour la création du GLCT «Rectangle d'or» et diverses présentations aux communes. Participation à l'élaboration du GLCT transports.
- Participation au comité de pilotage des projets «Rectangle d'Or», «Etoile-Genève-Annemasse», «Observatoire statistique transfrontalier», projet d'agglomération.
- Elaboration des documents nécessaires à une prise de participation du Canton de Genève à la SEMAG (Société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois haut-savoyard) qui est effective depuis septembre 2005.
- Préparation du dossier et participation à la rencontre du 21 janvier 2005 entre la Conseillère fédérale M^{me} Micheline Calmy-Rey et Monsieur Michel Barnier, Ministre français des affaires étrangères.
- Refonte et mise à jour des sites Internet du Conseil du Léman et du CRFG.
- Elaboration, publication et diffusion d'une plaquette d'information et de sensibilisation intitulée «Genève, un avenir sans frontières».

Relations intercantionales

- Préparation et suivi des séances de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dont la DAE assure le secrétariat. Suivi des dossiers de la conférence des gouvernements cantonaux (CdC).
- Coordination de toute la procédure d'engagement pour l'entrée en fonction en 2006 d'un secrétariat permanent de la CGSO.
- Mandat, suivi et diffusion d'une étude juridique sur la compatibilité de l'Accord cadre intercantonal (ACI) avec la «Convention des Conventions» signée en 2000 par les cantons romands.
- Etablissement de relations avec les différentes conférences spécialisées des directeurs de Suisse occidentale et organisation à Genève d'une rencontre des conférences régionales gouvernementales de Suisse.
- Elaboration des réponses aux procédures de consultation de la CdC et de la Confédération sur les thèmes européens et sur la nouvelle politique régionale.
- Préparation des dossiers pour la rencontre annuelle des Conseils d'Etat vaudois et genevois.

Affaires européennes

- Constitution de dossiers complets pour le Conseil d'Etat en vue des deux votations fédérales sur l'Europe.
- Publication de brochures d'information sur les accords Schengen-Dublin et sur l'élargissement de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne.
- Publication électronique d'une lettre d'information mensuelle sur les questions européennes («Newsletter Europe»).

- Soutien à l'Institut européen de l'Université de Genève pour la mise sur pied d'une plate-forme d'échanges sur les questions européennes intitulée «les midis de l'Europe».
- Démarches auprès de la Confédération et des autorités françaises concernées pour lever les obstacles qui empêchent l'accès des entreprises suisses au marché français. Information aux entreprises par le biais d'un vade-mecum des procédures françaises et d'un communiqué de presse.
- Examen et gestion, financement et suivi de plus de 40 projets INTERREG III A, B, C.
- Suivi des travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Conseil de l'Europe), préparation aux sessions et pilotage dans le cadre de la commission du développement durable d'un projet de plate-forme d'échanges «entreprises et développement durable» avec les pays d'Europe de l'Est.

9.3.9.5 Perspectives

Plusieurs défis importants attendent le Canton de Genève en 2006 dans le domaine des affaires extérieures, désormais rattaché au Département du Territoire:

Dans le cadre des coopérations transfrontalières, il s'agira d'engager très concrètement les processus nécessaires à l'aboutissement d'un projet d'agglomération apte à satisfaire les exigences de la politique des agglomérations de la Confédération et de la politique de métropolisation de l'Etat français. Ce qui implique à terme une rationalisation des instances transfrontalières.

Dans cette perspective, un plan directeur transfrontalier du logement devrait voir le jour. De même, les GLCT Rectangle d'Or et Transports devraient pouvoir se substituer aux groupes de pilotage existants pour assurer une gestion conjointe des projets avec les autorités françaises concernées.

Par ailleurs, un GLCT devrait être opérationnel pour permettre un fonctionnement pérenne du téléphérique du Salève.

L'intégration du canton de Genève dans son environnement régional et européen s'accéléralant, la gestion du marché de l'emploi, de la formation, de l'économie transfrontalière et de la recherche constituent des domaines de coopération essentiels, qu'il s'agira de faire avancer, parallèlement à l'aménagement du territoire et des transports.

D'où l'importance d'assurer un suivi très serré des effets des accords bilatéraux et en particulier de la libre circulation des personnes, en résolvant les problèmes institutionnels et pratiques qui se posent.

Au niveau de la collaboration intercantonale et des liens avec la Confédération, le service des affaires extérieures est désormais en charge de la gestion des dossiers traités à la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC). Il devra y assurer la défense des intérêts genevois en collaboration avec les autres départements concernés tout en assurant les relais utiles avec la députation genevoise aux chambres fédérales, les cantons membres de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et la Confédération.

A cet égard, une attention toute particulière devra être portée sur la nouvelle donne qu'implique la mise en place de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

(RPT) et de la nouvelle politique régionale (NPR) qui touche directement l'octroi des fonds INTERREG. Pour éviter de se trouver marginalisé dans les processus en cours, le Canton de Genève devra anticiper la mise en place de nouvelles collaborations intercantionales, sous peine de se les faire imposer par la Confédération.

Fonds Drogue

Ce fonds est alimenté par une partie des capitaux saisis chaque année lors des enquêtes sur les trafics de stupéfiants et il est destiné à lutter contre la production et la consommation de drogue dans les pays en voie de développement.

9.3.10 Solidarité Internationale

9.3.10.1 Missions

Coordonner et mettre en évidence l'action du Canton de Genève en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Mettre en œuvre une application efficace et transparente de la nouvelle loi sur la Solidarité internationale, conformément à son règlement d'application et selon les principes de l'Agenda 21 cantonal. Assurer le suivi et le contrôle du budget consolidé.

9.3.10.2 Objectifs 2005/Priorités

- Gérer les mécanismes d'évaluation des projets de façon homogène, équitable et équilibrée.
- Assurer le bon fonctionnement de la commission consultative pour la Solidarité internationale (CCSI).
- Assurer une gestion transparente et une lisibilité du budget en collaboration avec les autres départements.
- Développer des outils de contrôle opérationnels et financiers.
- Renforcer les synergies avec les partenaires (Associations, ONGs, Fédération genevoise de coopération, DDC, Ville de Genève, cantons suisses).
- Assurer une bonne affectation des fonds débloqués par le Grand Conseil en faveur des victimes du Tsunami.

9.3.10.3 Evénements principaux

La diminution de 3'000'000 F sur la ligne budgétaire destinée aux projets financés directement par le Canton de Genève a amené le budget global de la Solidarité internationale à un montant de 11'378'515 F (en 2004 le budget avait été de 14'255'255 F). Afin de respecter les engagements pris et de marquer la volonté de poursuivre une politique active dans le domaine de la Solidarité internationale, le Conseil d'Etat a décidé de faire une coupe linéaire de 20% sur le montant des projets engagés sur 2005.

Un financement spécial de 2'000'000 F a été accordé par le Grand Conseil pour les victimes du raz-de-marée de décembre 2004 en Asie de sud (PL du 20 janvier 2005). Dans un premier temps, un tiers du financement, soit 700'000 F a été alloué pour des programmes d'intervention d'urgence dans les régions les plus touchées. Le montant restant de 1'300'000 F a été destiné à la réhabilitation, à l'aide sanitaire et sociale ainsi qu'à la reconstruction des zones dévastées sur la base des projets concrets présentés par des organismes humanitaires et présents sur le terrain.

9.3.10.4 Activité/Réalisations

- Elaboration et signature du nouveau contrat de partenariat avec la Fédération genevoise de coopération

(FGC) en prenant en considération les recommandations de l'audit financier conduit par l'ICF en 2005.

- Des actions de communication pour rendre visible à la population la Solidarité internationale: participation aux journées du développement durable; diffusion d'un CD-Rom présentant des projets soutenus par le Canton de Genève.
- Evaluation externe de 3 projets financés.
- Visites de terrain de 3 projets.
- Suivi et gestion des projets en cours et évaluation des nouveaux dossiers.
- Renforcement de la collaboration avec la DDC sur des projets concrets (Beslan, Tsunami).
- Révision du règlement d'application de la loi sur le financement de la SI.
- Lancement avec le canton de Jura d'une réflexion sur le rôle que les cantons suisses peuvent jouer en matière de solidarité internationale. Sept cantons ont participé à une première séance à ce sujet.
- Coordination des événements liés à la commémoration du 60^e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Pose d'une plaque commémorative à la mémoire du Dr. Marcel Junod, délégué du CICR et premier médecin étranger à apporter des secours sur place. Publication de son rapport (opération conjointe avec la Ville de Genève).
- Rôle d'interface pour l'organisation de la plate-forme internationale sur le développement durable urbain S-DEV, qui s'est tenue à Palexpo en octobre 2005. Participation de la SI au stand commun Ville – Canton de Genève(DIAE-DEEE).

Détail des projets

Projets	traités	acceptés	reconduits	refusés	retirés	en attente
> 60'000 F (CCSI)	50	12	19	7	2	10
Aide humanitaire	11	5		6		
Aide humanitaire (Tsunami)	12	9		3		0
< 60'000 F	56	20	6	11	4	15
Soutien à des projets/manifes- tations à Genève et impliquant les pays en développement	16	10		5		1

* 15 autres dossiers soumis au service ont été considérés comme étant totalement hors critères

9.3.10.5 Perspectives 2006

Avec la nouvelle réorganisation de l'Etat, le service de la Solidarité internationale fait désormais partie du Département des institutions (DI). La direction des affaires extérieures est quant à elle attachée au Département du territoire (DT). Cela ne devrait pas altérer le fonctionnement du service, et devrait permettre de mettre en place de nouvelles synergies à l'intérieur du DI.

L'année 2006 devrait démarrer avec les 12^{es} provisoires qui ne facilitent pas la gestion budgétaire. D'autant que plus de trois millions de francs sont déjà engagés pour des projets acceptés en 2004 et 2005. Un rééchelonnement des financements de l'Etat de Genève pour la phase 2006 des projets est donc à envisager sur le même modèle qu'en 2005.

Toutefois, afin de ne pas pénaliser les associations qui ont déjà fait un effort d'économie en 2005, il sera proposé, si le budget 2006 ne peut pas être augmenté, de répartir cet effort entre la FGC et le CICR qui en 2005 ont été épargnés par les coupes budgétaires. Ceci dans un esprit de solidarité et d'équité entre toutes les associations genevoises.

Nonobstant les restrictions budgétaires, le service s'attachera à donner encore davantage de visibilité aux actions de solidarité internationale du Canton, ce qui contribuera aussi au rayonnement de la Genève internationale.

10. DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Afin de faciliter la lecture, les activités du département de l'action sociale et de la santé (DASS) sont présentées selon l'organisation suivante: le premier point dresse les réalisations effectuées en 2005 par rapport aux objectifs de législation; les points suivants développent en détail les activités de chaque entité et établissement dépendant du DASS.

10.1 Les réalisations des objectifs de législature

10.1.1 Améliorer l'intégration des personnes handicapées

Depuis 2004, Genève dispose d'une base légale spécifique pour les personnes handicapées. Les principes directeurs et les objectifs que le département a poursuivis en 2005 ont été de:

- 1) favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
- 2) affiner l'organisation générale et le subventionnement des établissements accueillant des personnes handicapées;
- 3) dynamiser l'information dans le domaine du handicap.

Ces principes se sont concrétisés de la manière suivante:

- 1) Afin de promouvoir la suppression des obstacles architecturaux, en septembre 2005, une campagne de promotion a été initiée auprès des professionnels du bâtiment et de l'architecture qui ont ainsi reçu une plaquette, les informant de l'existence du fonds Hélios, de ses modalités de fonctionnement et du soutien qu'il peut apporter aux différents projets architecturaux.
- 2) La sensibilisation à la problématique du handicap auprès des entreprises s'est concrétisée en mars 2005 par l'organisation d'une journée intitulée «Emploi, santé et handicap: comment les entreprises peuvent-elles agir?». Elle a rassemblé plus de 140 participants, permettant ainsi d'établir des relations entre les entreprises et les institutions œuvrant pour l'intégration des personnes handicapées. Les entreprises présentes ont pu ainsi se familiariser à l'idée que l'engagement d'une personne handicapée n'est pas un obstacle en soi, mais davantage une valeur ajoutée et une solution durable en terme de ressources.

10.1.2 Harmoniser et coordonner les prestations sociales

Prenant en considération l'évolution sociale et économique de la société, l'action de l'Etat doit passer de «l'assistance publique» à «l'aide sociale». La personne doit donc être considérée comme un partenaire à part entière,

avec lequel on cherche les moyens visant à lui faire retrouver son autonomie et son intégration sociale et économique. C'est dans ce sens que s'articule la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI), qui vient d'être adoptée par le Conseil d'Etat et qui est à l'examen devant le Grand Conseil.

Concrètement, ces changements représentent un énorme chantier, avec des implications importantes à plusieurs niveaux:

Au niveau des lois

Le revenu déterminant unique (RDU)

En 2005, le Grand Conseil a voté la loi sur le RDU. Celle-ci a pour objectif de rendre compte de la véritable capacité économique des personnes sollicitant une/des aide(s). A partir du principe «1 franc est 1 franc», tous les apports d'argent constituant le revenu sont pris en compte dans les calculs, quelle que soit leur provenance (salaire, subsides, allocation, rente, etc.). C'est sur cette base de calculs qu'est déterminé le droit à l'aide/aux aides.

Basé sur trois principes fondamentaux que sont l'égalité de traitement, la hiérarchisation des prestations et la subsidiarité de l'aide sociale/RMCAS, le RDU comprend les types de prestations suivantes:

- les prestations catégorielles (allocation logement, assurance maladie, logement, etc.);
- les prestations de complément (RMCAS, assistance publique);
- les prestations tarifaires (accès à un logement subventionné, tarifs préférentiels pour des colonies de vacances ou les soins à domicile, etc.).

Vu la complexité de la démarche (reconfiguration complète de l'organisation), la mise en place du RDU se fera par étapes successives, comme l'a décidé le Grand Conseil le 19 mai 2005.

La loi sur l'action sociale individuelle (LASI)

La LASI constitue la clé de voûte de la refonte de la politique d'aide sociale genevoise. Elle se base sur les principes fondamentaux suivants:

- moderniser l'aide sociale;
- introduire le principe d'un droit individuel à l'aide sociale, accompagné de mesures adéquates pour favoriser la réinsertion socio-professionnelle et le retour à l'autonomie;
- tenir compte de l'évolution du contexte social (chômage de longue durée, pénurie de logements, augmentation

des coûts de la santé, précarisation de la situation des jeunes);

- assurer la dignité des plus défavorisés et favoriser leur retour à l'autonomie et à l'intégration.

La LASI fonctionnera autour de trois axes:

- 1) le contrat d'aide sociale individuel (CASI), qui détermine avec la personne concernée un certain nombre d'objectifs (par exemple acquisition d'un savoir-être, reprise de contact progressive avec la vie sociale, insertion socio-professionnelle, amélioration de la situation matérielle) et les mesures adéquates pour y parvenir;
- 2) le rôle du travail social renforcé, pour aider immédiatement et concrètement cette personne;
- 3) la collaboration entre les différentes institutions impliquées.

Au niveau des institutions

En 2005, le département a concentré ses efforts sur l'organisation de l'Hospice général et le fonctionnement de son Conseil d'administration (gouvernance). Le projet de loi 9575 adopté par le Grand Conseil prévoit l'adaptation des relations avec le Conseil d'Etat et un renforcement des contrôles, externes comme internes. Cette institution se verra donc dotée d'un outil lui assurant son autonomie de gestion; elle pourra mieux remplir les missions fondamentales qui lui sont confiées.

Au niveau financier

Les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) constituent les références nationales dans le domaine de l'action sociale; elles sont d'ailleurs déjà appliquées dans tous les autres cantons. Leur introduction à Genève suit trois buts:

1. simplifier et clarifier le calcul des prestations sociales;
2. assurer une plus grande égalité de traitement;
3. se conformer à la pratique existant dans tous les autres cantons.

Pour encourager le retour des bénéficiaires de l'aide sociale à l'autonomie, elles comprennent aujourd'hui deux mesures très clairement incitatives:

1. la franchise sur le revenu (pour les personnes qui retrouvent un emploi) et
2. le supplément d'intégration (pour les personnes impliquées dans un programme d'insertion).

10.1.3 Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé (CASS)

La loi sur les CASS (L-CASS)n'a pas produit les effets attendus. Partant, le département a établi un état des lieux complet des difficultés rencontrées, avant de déterminer une stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement optimal des CASS.

L'évaluation de l'organisation des CASS – qui a abouti à un rapport du Conseil d'Etat trois ans près son entrée en vigueur – se base sur plusieurs démarches:

- 1) Le rapport de Mme Katia Horber-Papazian, professeure à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), sur l'évaluation des effets de la L-CASS pour

la période 2001-2004. Les principales recommandations de ce rapport suggéraient:

- une réforme partielle de la L-CASS (notamment pour définir les missions respectives, préciser le rôle et les compétences de chacun des organes de coordination, renforcer le pouvoir de surveillance de la direction générale des CASS);
 - un employeur unique;
 - un régime transversal (pour couvrir tout le champ du socio-sanitaire et compléter, avec les acteurs concernés, les prestations offertes par l'Hospice général et la Fédération des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)).
- 2) L'étude du système québécois des «centres locaux de services communautaires (CLSC)», pendant local des CASS. Le dispositif des CLSC possède deux facettes directement intéressantes par rapport à celui des CASS:
 - des programmes d'intervention sont conçus sur la base des caractéristiques de la population concernée et de ses besoins, plutôt qu'un catalogue de prestations fixe et intangible;
 - les services d'accueil orientent les bénéficiaires vers les programmes d'intervention correspondant à leur situation et les professionnels les plus compétents en la matière.
 - 3) L'étude MIS-Trend sur la notoriété des CASS et les attentes de la population vis-à-vis des CASS. Parmi les conclusions de l'enquête, les points suivants ressortent plus particulièrement:
 - la nécessité de combler le manque évident d'informations à tous les niveaux;
 - l'évolution de la clientèle des CASS va de pair avec un changement des besoins;
 - les clients ne souhaitent pas d'un élargissement des prestations.

La réforme des CASS devra ainsi se baser sur deux principes fondamentaux:

1. une organisation orientée sur des publics cibles clairement identifiés, avec une forte implication des communes;
2. la simplification des démarches administratives pour les usagers des CASS et d'autres services de l'Etat.

10.1.4 Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire

Le système sanitaire cantonal a été profondément revu. Celui-ci sera, dorénavant, basé sur une loi-cadre globale donnant le sens et définissant les principes généraux, ainsi que deux lois d'organisation «en aval» de la loi globale.

Le nouveau droit sanitaire consacre les pratiques existantes, comme par exemple, la promotion et la prévention de la santé, en leur conférant une assise légale. Il fixe également un cadre pour les «nouvelles» et futures activités médicales non régies par le droit fédéral.

En parallèle à cette loi cadre, il était indispensable de l'accompagner de lois qui pourraient être qualifiées de lois d'organisation ou d'application. Le DASS en a défini deux. La première spécifie l'organisation, le fonctionnement et les attributions de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

La deuxième loi, quant à elle, concerne la privation de liberté à des fins d'assistance. Elle a pour but d'harmoniser le droit des patients souffrant d'affections physiques avec celui du patient psychiatrique, ainsi que de régler la question de l'admission dans les établissements psychiatriques.

Ces lois sont à l'heure actuelle à l'examen devant le Grand Conseil.

Durant l'année 2005, la direction générale de la santé (DGS) a accompagné les travaux nécessaires à l'adoption par la commission de la santé du Grand Conseil des diverses dispositions concernant, d'une part, la loi sanitaire, d'autre part, la loi sur la commission de surveillance, ainsi que celle sur le placement à des fins d'assistance. Ce «triptyque législatif», par son unité de matière, renforce la cohérence de notre système de santé, améliore la protection des patients, qu'ils soient psychiques ou somatiques, et permet à Genève de maintenir dans ce domaine l'avance que notre canton a toujours affichée.

A fin août 2005, la commission de la santé a accepté à l'unanimité les trois projets de loi qui lui étaient présentés et il reste dès lors au Grand Conseil à traiter ces objets afin que ceux-ci puissent entrer en vigueur dans le courant 2006.

Dans ce cadre, la DGS s'est également attachée à élaborer l'ensemble des règlements permettant l'application de ces futures dispositions légales.

Enfin, en matière de planification hospitalière en application de l'article 39 de la LAMal, le parlement a pris acte du rapport qui indique la volonté du DASS de réduire de manière mesurée la capacité hospitalière, tout en recherchant de nouvelles pistes d'organisation des réseaux de soins. Les objectifs de cette planification sont très clairs: prendre en compte les besoins de la population en terme de journées d'hospitalisation et de prestations, tout en améliorant l'efficacité du système de soins et de santé.

10.1.5 Redynamiser la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins

L'ouverture dans le domaine de la santé et des soins fait partie du quotidien (par exemple hospitalisations, urgences, etc.). La collaboration régionale est une formule «gagnant-gagnant», dans laquelle tout le monde peut trouver son avantage: les professionnels de la santé, les chercheurs, les patients, les contribuables, les assurés, les pouvoirs publics. Cette collaboration se retrouve à plusieurs niveaux et a plusieurs formes.

1) Par sa participation intensive à différents organismes régionaux, Genève peut défendre et promouvoir ses intérêts là où les décisions sont prises.

Sur les plans cantonal et national, des résultats concrets ont été atteints depuis 4 ans, par exemple:

- l'accord Santésuisse/Assura quant à la prise en charge, par le canton, des coûts relatifs à l'hospitalisation privée. En négociant le versement d'un montant forfaitaire journalier, une économie de 4 millions a été réalisée;
- l'introduction d'un alinéa dans la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), pour passer d'une carte d'assurance à une véritable carte santé.

Avec la France voisine, la collaboration intensifiée depuis le début de la législature porte ses fruits avec:

- la mise en réseau des centrales d'urgence de Genève, de l'Ain et de la Haute-Savoie; les secours peuvent intervenir plus rapidement et les patients sont dirigés ainsi sur le centre le plus adapté à leur pathologie;
- une collaboration entre la HES Santé et la France qui favorise des formations de haute qualité et des places de stages pour les étudiants des deux côtés de la frontière;
- la future inscription des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dans le schéma régional d'organisation sanitaire français; les patients seront traités dans le centre le plus proche de leur domicile.

Dans le cadre de l'association Vaud-Genève, la collaboration se traduit par des démarches moins spectaculaires que le réseau romand de transplantation (cf. ci-après), mais des bénéfices potentiels importants, notamment:

- l'harmonisation de la comptabilité analytique entre le CHUV et les HUG, améliorant la maîtrise des coûts;

Dans le cadre du protocole de libre choix d'hospitalisation, au terme de la négociation – qui vise à assurer un équilibre au niveau des coûts – les patients genevois de la rive droite devraient pouvoir prochainement être soignés à l'hôpital de Nyon au lieu d'aller obligatoirement aux HUG.

2) Par la création et la mise sur pied du réseau romand hospitalo-universitaire de la transplantation.

Genève peut être particulièrement fier de cette réussite. Il a ainsi la possibilité de poursuivre son travail et développer ses compétences dans des domaines qui lui ont valu une réputation de spécialisation et d'excellence en matière de transplantation:

- les greffes de foie, du pancréas et des îlots de Langerhans (le CHUV assure, lui, les greffes de cœur et de poumon);
- les allogreffes en matière de reins et de moelle osseuse;
- les cellules-souches.

Grâce à ce réseau de transplantation, notre canton s'assure une masse critique nécessaire pour la qualité des soins et de la recherche, en garantissant une prise en charge optimale des patients. Il démontre également la capacité de Genève à travailler en étroite collaboration avec le canton de Vaud.

10.1.6 Comprendre et limiter l'augmentation des coûts de la santé

De manière générale, le vieillissement de la population, les progrès de la médecine, l'abondance de l'offre de soins et de la demande correspondante contribuent à l'augmentation des coûts de la santé.

Chaque année, les primes d'assurance maladie traduisent cette augmentation par une hausse importante, d'où une charge financière toujours plus lourde à supporter pour l'ensemble de la population, comme pour les pouvoirs publics d'ailleurs.

La marge de manœuvre du canton de Genève est limitée, car le dispositif législatif régissant l'assurance-maladie est fédéral. Néanmoins, différentes pistes d'intervention ont été explorées afin d'essayer de contenir l'augmentation des coûts de la santé. Celles-ci se sont développées sur trois volets.

1) Le volet «Communication».

En 2005, le DASS a, à nouveau, publié son rapport intitulé «comprendre et tenter de maîtriser l'évolution des coûts de la santé»; il se fonde sur les documents transmis par les assureurs et précise les changements intervenus au courant de l'exercice avec l'état d'avancement des mesures entreprises.

2) Le volet «Législation».

Sur le plan législatif cantonal, le Grand Conseil a adopté en 2005 la loi sur les «étudiants» qui fait suite à la loi sur les millionnaires. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, elle exclut ainsi les jeunes adultes de 19 à 25 ans révolus de l'automaticité de l'attribution des subsides, afin d'éviter que des familles «aisées» reçoivent des subsides pour leurs enfants.

3) Le volet «Création».

En septembre 2005, le Conseil d'Etat a approuvé le projet e-toile, visant à la création d'un réseau sécurisé destiné à la transmission de données médicales. E-toile repose sur le constat que chaque citoyen consulte de nombreux prestataires de soins différents. L'idée d'e-toile est de permettre la mise en réseau de ces différentes consultations afin de développer la qualité des soins et la sécurité de la prise en charge des patients par l'accès aux informations pertinentes. Le projet e-toile – qui connaîtra dans un premier temps un projet-pilote de deux ans – est à l'examen devant le Grand Conseil.

10.2 Les axes d'organisation et de fonctionnement

10.2.1 Secrétariat aux institutions subventionnées privées (SISP)

Le SISP a été rattaché à la direction administrative du secrétariat général, afin de déployer tous ses effets en terme de contrôle interne et d'assurance de la meilleure utilisation possible des subventions publiques. Il a agi pour se faire à deux niveaux.

Le premier niveau concerne les affaires courantes rattachées aux subventionnés privés. Le SISP a poursuivi la récolte des données sur les institutions et l'analyse des rapports d'activités et des comptes et budgets en parallèle à l'actualisation de sa base de données. Il a traité toutes les demandes rattachées au Droit des Pauvres, en réunissant les informations nécessaires parmi les Directions Générales et le Service Financier. Il a permis de renforcer la coordination interne entre les différents acteurs. Par ailleurs, il a participé à la négociation des nouveaux contrats de partenariat (2 nouveaux contrats signés en 2005).

Le deuxième niveau se situe dans l'association du SISP à trois grands projets structurants:

- en collaboration avec la direction générale de la santé, dans le cadre du projet Refonte DGS, le SISP a entrepris la création d'un système visant à spécifier le rôle des différents intervenants dans le domaine du subventionnement et à centraliser toutes les informations utiles concernant l'ensemble des institutions subventionnées privées avec l'appui d'un outil informatique. Ce système permettra une meilleure gestion du domaine de ces ins-

titutions et une plus grande transparence dans l'attribution des subventions;

- le SISP, a participé à la réflexion conduisant à revoir le canevas des contrats de partenariat et à éditer un nouveau document cadre. Il s'agit d'uniformiser la pratique de ces contrats afin de rendre cet outil lisible et utile à tous les niveaux de décisions et d'action;
- le projet «Ville - DASS», mené par le SISP, la Direction Générale de l'Action Sociale et le Service Social de la Ville de Genève concernant la répartition des institutions subventionnées privées entre la Ville et le DASS s'est concrétisé. Des directives et une liste de document unique ont été édictées dans un souci d'harmonisation des procédures. Ce projet a également permis à la Ville et au Canton de trouver le moyen de rationaliser une situation fort complexe grâce à la possible mise en œuvre d'une clé de répartition attribuant le collectif à la Ville et l'individuel au DASS. Le tout offre un contrôle et une gestion plus efficaces pour les administrations et plus de facilité pour les institutions.

10.2.2 Contrôle interne

Afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du département, de s'assurer en tout temps de la maîtrise performante des activités et des moyens, de leur adéquation aux missions et objectifs, de l'existence des points de contrôle adéquats, le secrétariat général a poursuivi sa démarche de formalisation d'un système de contrôle de gestion interne complémentaire au système de contrôle financier. Cette démarche s'est traduite par les activités suivantes:

- la construction d'un manuel de directives départementales contenant à ce jour plus d'une trentaine de directives finalisées ou en cours d'élaboration;
- la poursuite de la gestion des projets départementaux par le biais de fiches projet documentées par l'ensemble des directions générales du département;
- la poursuite du projet «système d'information et de pilotage du DASS» (SIP), lequel a permis d'identifier les besoins en matière de pilotage et de reporting dans le domaine financier, des ressources humaines et des prestations publiques;
- une participation au projet Ge-Pilote, notamment pour l'élaboration d'un catalogue des prestations publiques et des bases légales y relatives;
- une intervention accrue dans le suivi des rapports de l'inspection cantonale des finances (ICF) afin d'assurer un suivi adéquat de ces rapports;
- une collaboration au développement du secrétariat aux institutions subventionnées privées.

10.2.3 Politique d'archivage et de gestion de l'information

L'application de la politique départementale de gestion des documents (papiers et numériques), adoptée en 2003, s'est poursuivie en 2005. Le travail mené s'est principalement concentré sur 2 services: le Service de protection de la consommation (SPCO) et le service d'informatique sociale (SIS). A la fin 2005, la majorité des services du DASS disposent d'un plan de classement et d'un calendrier de conservation conformes aux dispositions départementales et légales (LIPAD).

Conjointement, une évaluation de cette politique a été menée afin de juger de son efficience et de discerner les pistes d'amélioration à court et moyen terme. Il en ressort que le système mis en place répond très bien aux attentes des utilisateurs, les avancées les plus significatives étant le gain de place et le gain de temps dans les recherches. L'efficacité du réseau de correspondants archives, qui permet d'assurer un soutien en terme d'archivage au sein de chaque service par le biais d'une secrétaire formée à cette fonction, est aussi à souligner. Les améliorations envisagées, qui portent notamment sur l'organisation des archives électroniques, seront développées en 2006.

Parallèlement à ces activités, une coordination a été assurée avec les archivistes des HUG, de la FSASD et de l'Hospice général afin d'harmoniser les politiques de gestion documentaires développées au sein du DASS. Enfin, une collaboration active a été maintenue avec l'ensemble des archivistes de département et les Archives d'Etat, débouchant notamment sur le développement de projets communs en matière de gestion électronique des documents. La réflexion engagée dans ce domaine se poursuivra en 2006.

10.3 Présidence et secrétariat général

10.3.1 Direction des affaires juridiques

Mission

Le service a pour mission de fournir un conseil juridique au chef du département, aux collaborateurs du secrétariat général et, en fonction des besoins exprimés, aux directions générales, ainsi que de traiter les dossiers juridiques de sa responsabilité. Dans le cadre de sa fonction transversale, il a également été amené à contribuer ainsi qu'à superviser tous les dossiers nécessitant une appréciation juridique, plus particulièrement les projets de loi et de règlement, les procédures de consultations fédérales et cantonales et les procédures contentieuses.

Afin de favoriser la réflexion globale dans l'analyse juridique des dossiers et de garantir une meilleure utilisation des ressources, le service juridique s'est réorganisé au 1^{er} octobre 2005 de manière à regrouper les juristes du secrétariat général et des directions générales au sein d'une même direction, la direction des affaires juridiques (DAJ).

Principales activités menées en 2005

Projets de loi

Les principaux projets de loi auxquels la DAJ a apporté son concours en 2005 sont les suivants:

- la réforme du droit sanitaire cantonal actuellement pendante devant le Grand Conseil;
- l'élaboration du projet de loi cantonale instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption, adopté par le Grand Conseil le 21 avril 2005;
- l'élaboration du projet de loi cantonale modifiant la loi sur les allocations familiales, adopté par le Conseil d'Etat le 18 mai 2005;
- l'élaboration du projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, adopté par le Conseil d'Etat le 13 juin 2005;
- l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données personnelles dans le cadre du groupe de travail interdépartemental présidé par la Chancellerie.

Consultations

Les principales consultations sur lesquelles la DAJ a pris position sont les suivantes:

- réponse à la consultation cantonale sur l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle partie générale du Code pénal suisse;
- réponse à la consultation des gouvernements cantonaux sur le projet de concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins;
- prise de position sur les conséquences de l'adoption de la loi fédérale sur le partenariat enregistré;
- réponse à la consultation cantonale sur la mise en œuvre de l'élargissement de l'Union européenne.

Successions en déshérence

Le service juridique a liquidé les successions en déshérence dévolues à l'Etat de Genève conformément au Code civil. Le produit net de ces successions représentait au 31 décembre 2004 un montant de 4'116'097.97 F.

En 2005, 84 dossiers ont été traités par le service juridique à charge pour lui:

- d'entretenir tous les contacts nécessaires avec la Justice de Paix, le département des finances et les tiers intervenant dans le cadre de la liquidation;
- de réaliser les actifs de la succession, en particulier les biens mobiliers et, lorsque cela est nécessaire, les biens immobiliers en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.
- de proposer chaque année, en collaboration avec le service financier, un projet de répartition du produit net des successions en déshérence.

Autres activités

Parmi les autres dossiers auxquels la DAJ a contribué, on peut citer :

- l'élaboration du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire 125 «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS»;
- l'élaboration du projet de loi concernant l'adhésion à la convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée, adopté par le Conseil d'Etat le 18 mai 2005;
- les conseils juridiques relatifs à l'application de l'ordonnance fédérale sur la limitation des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire et gestion d'une partie du contentieux y relatif;
- la gestion du contentieux relatif aux refus de délivrer des garanties d'hospitalisations extra-cantonales en matière d'assurance-maladie;
- les conseils juridiques relatifs à l'approbation de conventions tarifaires en matière d'assurance-maladie et élaboration des projets de règlement relatifs à la fixation de tarifs-cadre;
- la gestion d'une partie du contentieux relatif aux agissements professionnels incorrects ou aux cas graves d'in-

fractions aux dispositions de la loi sur les professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 05) de la compétence du Conseil d'Etat;

- le suivi juridique des demandes d'autorisation fondées sur la loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO) présentées par le département et les établissements publics autonomes soumis à sa surveillance;
- les conseils juridiques aux directions générales, services du département et établissements publics autonomes soumis à sa surveillance en matière de loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) et traitement des requêtes présentées au secrétariat général;
- les conseils juridiques au service des ressources humaines du département à l'occasion de litiges relevant des rapports de travail et suivi des procédures contentieuses y relatives.

10.3.2 Service financier

Mission

Les missions du service financier sont la gestion comptable et financière du département, l'élaboration du budget, le conseil et l'assistance en matière comptable et financière.

Principales activités menées en 2005

Les principales activités menées en 2005 ont été les suivantes:

- l'élaboration du budget consolidé 2006 du département et la vérification des budgets de tous les services;
- l'élaboration et le suivi du plan financier quadriennal du département;
- la tenue des comptes, le contrôle, la vérification et la correction des comptes de bilan, de fonctionnement et d'investissements;
- le contrôle et les analyses des institutions subventionnées par le département;
- la finalisation de la mise en place du secrétariat aux institutions privées subventionnées rattaché au cours de l'année 2005 à la direction administrative du département;
- la poursuite de la mise en fonction de nouvelles fonctionnalités de la CFI afin de permettre notamment une meilleure exploitation des données et la production de documents comptables et financiers complémentaires dans un but d'optimiser la gestion financière du département;
- la poursuite des travaux de mise en place du système de cash pooling avec les établissements publics subventionnés par le département, dans le but de permettre une gestion optimale des liquidités de l'Etat et permettre une réduction des coûts liés aux intérêts bancaires. La première phase est intervenue en 2003 avec l'Hospice général – avec la reprise par l'Etat de Genève d'une partie des lignes de crédits de cet établissement – et en contre partie la gestion des flux de liquidités par compte courant. L'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Hospice général s'est poursuivie en 2005. En 2005, mise en place du cash-pooling avec le Centre d'intégration professionnelle. Concernant les

autres établissements, les travaux d'étude de la faisabilité et de la mise en place d'une solution de cash-pooling se poursuivront au cours de l'exercice 2006;

- le déploiement de l'outil informatique de la Centrale Commune d'Achat (CCA) dans l'ensemble du département;
- la participation à divers groupes de travail dans le cadre du centre de compétence décidé par le Conseil d'Etat afin de définir les modalités d'implémentation des normes IPSAS à l'Etat

10.3.3 Service des ressources humaines

Missions

Les missions du service des ressources humaines sont les suivantes:

- appliquer et faire appliquer dans l'ensemble du département la politique définie en matière de ressources humaines;
- conseiller et assister les directions et les services pour assurer une gestion optimale de leurs ressources humaines en veillant à une application correcte et équitable des lois, règlements et procédures, en collaboration avec l'office du personnel;
- concevoir, développer et mettre en œuvre des projets et des outils (notamment statistiques, tableaux de bord et outils de pilotage) pour améliorer la gestion des ressources humaines du département.

Principales activités menées en 2005

Les principales activités menées en 2005 sont les suivantes:

- la gestion de 467 dossiers représentant 402 postes de travail;
- la préparation de 139 arrêtés et extraits de procès-verbal du Conseil d'Etat;
- le traitement des dossiers de 36 personnes engagées, 3 personnes transférées, 9 démissions, 9 licenciements, 5 personnes mises à la retraite, 4 PLEND, 1 personne touchant des prestations AI et 1 décès;
- l'analyse et le suivi de l'ensemble des entretiens périodiques, qui ont lieu chaque année durant la période probatoire et tous les deux ans après la nomination;
- le dépôt, après analyse, de 38 demandes d'évaluations de fonction, avec participation aux entretiens du service d'évaluation des fonctions (SEF) avec les services concernés;
- le traitement de 96 offres de service spontanées;
- la formation d'un apprenti de commerce;
- la participation aux travaux inter-départementaux en vue de mettre en place un système d'information ressources humaines au niveau de l'administration cantonale (SIRH);
- la participation au projet «système d'information et de pilotage du département».
- la production et la diffusion aux directions et chefs de services de statistiques trimestrielles et annuelles concernant les ressources humaines;
- l'enquête menée dans les services dans la perspective de mettre en place une organisation adéquate en matière de protection contre les sinistres et le feu en particulier.

10.3.4 Systèmes d'information

La cellule des systèmes d'information du DASS assure que les infrastructures, les applications et les outils informatiques développés et mis en place au sein du département contribuent à l'efficacité de ses prestations internes et externes, tout en répondant aux exigences de qualité et d'efficacité attendues d'un système d'information d'entreprise.

Pour assurer cette mission, la cellule développe ses activités autour des 4 axes suivants:

1. définition, mise en place, communication et maintien d'une stratégie des systèmes d'information en cohérence avec les prestations et les objectifs du département;
2. support, coordination et contrôle des projets et applications;
3. coordination informatique avec les partenaires externes du département;
4. coordination informatique avec les services du département.

Durant l'année 2005, les principaux dossiers traités ont été les suivants:

- assistance pour les travaux relatifs à la commission de gestion du portefeuille de projets (CGPP) que sont la préparation de tous les documents nécessaires à la présentation devant la commission et la défense des projets. Dans le cas particulier du projet Refonte système d'information de la direction générale de la santé (SI DGS), élaboration et suivi du dossier pour une présentation devant le Grand Conseil.
- coordination des projets systèmes d'information du département avec prise en charge d'une étude préalable (Système d'information du service de protection de la consommation), participation aux études préalables (Refonte du système d'information de la direction générale de la santé, système d'information et de pilotage du DASS), participation à la rédaction des cahiers des charges (CASU, site Internet), support technique et méthodologique aux projets suivants: site Internet DASS, Toxiques et Loi sur les produits thérapeutiques jusqu'à leur mise en production;
- prise en charge de projets concernant le décloisonnement des réseaux cantonaux (CTI, SIS) permettant l'accès aux d'applications situées sur le réseau cantonal ou sur les réseaux de la Confédération;
- participation aux projets «e-toile» et «revenu déterminant unique» (RDU).

10.3.5 Communication

Mission

La mission principale de cette cellule (opérationnel depuis mai 2005) est d'assurer la cohérence de la communication du département et des directions générales.

A cet effet, il vient en appui aux directions ou se substitue à elles dans leurs opérations de communication et d'information.

Principales activités menées en 2005

Les principales activités de la cellule communication entre mai et décembre 2005 ont été les suivantes:

- la structuration de la fonction communication du département et des règles y relatives;
- l'établissement de plans de communication;

- la supervision de l'édition de publications dans le respect de la charte graphique;
- la refonte complète du site Internet du département selon des critères de cohérence, d'ergonomie et de facilitation de l'accès à l'information;
- l'organisation de 7 conférences de presse;
- la rédaction et diffusion de 8 communiqués de presse;
- l'appui aux directions générales et au secrétariat général lors de différentes actions de communication.

10.4 Direction générale de l'action sociale

10.4.1 Direction générale de l'action sociale (DGAS)

Mission

La mission de la direction générale de l'action sociale (DGAS) comprend six volets:

1. veiller à l'application de la législation dans les domaines qui relèvent de sa compétence;
2. proposer toutes modifications de la législation genevoise qui résultent de modifications de lois fédérales;
3. assurer la direction générale de deux services, à savoir l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) et le service de l'assurance-maladie (SAM);
4. surveiller quatre établissements publics, soit l'Hospice général (HG), les Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE), le Centre d'intégration professionnelle (CIP) et l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), ce dernier regroupant l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) et la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC), et quinze établissements accueillant des personnes handicapées (homes et ateliers);
5. intervenir au plan fédéral sur des consultations relatives aux assurances sociales (AVS, assurance-maladie, assurance-invalidité);
6. soutenir, coordonner et donner des impulsions dans les divers domaines de l'intervention sociale tels que:
 - aide financière et assistance publique;
 - hébergement et assistance des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement;
 - action sociale publique et privée;
 - politique des personnes âgées;
 - politique des personnes handicapées et invalides;
 - assurances sociales;
 - politique de la famille;
 - collaboration à l'action interdépartementale dans les domaines des dépendances (alcoolisme et toxicomanies), du sida, du handicap, de l'emploi (chômeurs en fin d'indemnisation) et de la péréquation financière entre cantons et Confédération.

Principales activités en 2005

Les principaux dossiers traités ont été les suivants:

1. Organisation

- mis en place en 2004, en collaboration avec le département de l'économie, de l'emploi et des affaires exté-

- rieures (DEEE), pour permettre aux employeurs du personnel domestique d'être déchargés des démarches administratives tout en étant en règle avec les assurances sociales et de garantir à leurs employés une protection sociale de base, le système «chèque service» a franchi la barre des 1'000 employeurs en novembre 2005. Au 31 décembre 2005, cela représente une masse salariale de 5 millions de francs et 600'000 francs de cotisations sociales encaissées par la caisse cantonale genevoise de compensation (pour 2004 et 2005). Ce développement montre bien que le marché des emplois domestiques occupe de nombreuses personnes à Genève et que le système proposé correspond véritablement à un besoin;
- organisation, le 15 mars 2005, d'une journée de sensibilisation destinée aux entreprises sur le thème de l'insertion professionnelle des personnes handicapées;
 - mise en place d'un groupe de travail chargé de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en difficulté avec l'organisation de plusieurs séances durant lesquelles des projets soumis par les participants ont été examinés et les éléments d'une politique en matière d'insertion envisagés;
 - le fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie a financé 6 nouveaux projets en 2005 pour un total de 238 807 F tandis que 3 autres projets recevaient une deuxième aide annuelle pour un total de 188 500 F. En tout le fonds aura versé 427 307 F en 2005 (cf. annexe 1);
 - le fonds de prévention contre la violence a financé 12 projets en 2005 pour un montant total de 466 050 F (cf. annexe 2). Au terme de la quatrième session d'examen des demandes de subvention et de préavis à l'attention du président du DASS, la commission a jugé utile de faire un bilan de son activité et d'envisager une forme «d'enquête de satisfaction» auprès d'organismes ayant sollicité le fonds, indépendamment du succès de cette démarche. Les résultats seront connus en 2006;
 - application, pour les institutions de thérapie résidentielle du domaine des dépendances, d'un nouveau mode de calcul des tarifs pour leurs résidents extra-cantonaux et préparation à l'éventuelle entrée en vigueur de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) concernant le financement des placements extra-cantonaux;
 - organisation d'une manifestation, lors de la «Fête de l'Espoir», destinée à promouvoir l'intégration des requérants d'asile à Genève et favoriser leur autonomie;
 - application des mesures prises par la Confédération dans le domaine de l'asile pour les personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM) et pour les personnes déboutées;
 - mise en œuvre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées - LIPH (K 1 36) et de son règlement d'application - RIPH (K 1 36.01), ainsi que l'élaboration des outils nécessaires à leur application;
 - mise en place de la procédure de surveillance des établissements accueillant des personnes handicapées et de la procédure en matière de plainte et de doléance: entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005;
 - mise en place de l'autorisation d'exploiter un établissement accueillant des personnes handicapées: entrée en vigueur: le 1^{er} juillet 2005;
 - mise en route de l'évaluation des effets de la loi sur l'intégration des personnes handicapées;
 - désignation de l'organe cantonal compétent pour déterminer la part des soins et des tâches d'assistance, ainsi que le profil des personnes qui pourront être engagées, conformément à l'article 13 a), alinéa 2 de l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires (OMPC), du 29 décembre 1997, et mise en place du service d'évaluation des besoins d'assistance à domicile (SebaD);
 - définition des subventions des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) pour l'année 2006, sur la base des besoins d'encadrement évalués par la grille d'analyse des ressources et besoins d'aide (ARBA) des EPH;
 - mise en place d'un groupe de travail en partenariat avec le service médico-pédagogique (SMP) du département de l'instruction publique (DIP) pour réaliser une grille ARBA pour les mineurs, applicable particulièrement pour les deux EPH (Fondation Clair Bois et Fondation Ensemble) subventionnés par le DASS et accueillant des mineurs;
 - mise en place du projet pour la prochaine planification des besoins en structures pour personnes handicapées (2007-2009) avec une nouvelle approche qui met en relation les besoins, les structures et le financement;
 - organisation d'une manifestation «Les 24 Heures FreeWheels» destinée à améliorer l'information ayant trait aux personnes handicapées, pour favoriser notamment leur intégration culturelle et sociale dans la société;
 - propositions d'améliorations concernant les places de parc destinées aux personnes handicapées à Genève et collaboration en la matière avec l'office des transports et de la circulation (OTC) du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE);
 - campagne de promotion du Fonds Helios – partenariat entre la Fondation Hans Wilsdorf et le département de l'action sociale et de la santé (DASS) –, pour favoriser l'accès des personnes handicapées à leur environnement, par le biais de transformations architecturales;
 - préparation de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) en collaboration avec les autres cantons et départements genevois;
 - préparation à l'adhésion à la Convention intercantonale des institutions sociales (CIIS).
- ## 2. Innovations et améliorations
- réactivation de la collaboration interinstitutionnelle en matière d'emploi et d'insertion, notamment par la participation au Groupe interdépartemental pour l'emploi (GIDE);
 - sur proposition du groupe de travail chargé de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en difficulté, élaboration d'un projet de plate-forme d'information (site Internet) concernant les prestations offertes par les organismes d'insertion à Genève;

- participation au groupe de travail chargé de piloter le projet d'implémentation d'une structure – Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées (ORIPH) – à Genève;
- révision du mode de fonctionnement et projet de refonte du règlement de la Commission mixte en matière de toxicomanies;
- mise en place d'une politique d'insertion des requérants d'asile à Genève et plan d'action cantonal;
- aide sociale: la modification, en 2004 de la loi sur l'assistance publique (LAP) supprimant le remboursement de la dette d'assistance a été le premier pas vers un changement de cap dans ce domaine. Le projet de loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) – qui constitue une véritable refonte de la LAP – a été adopté par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2005 et est à l'examen de la commission des affaires sociales du Grand Conseil. Ce projet met l'accent sur l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle en s'articulant autour de trois axes principaux:
 - le contrat d'aide sociale individuel (CASI) qui, sur la base de la trajectoire de vie du bénéficiaire, donc de sa situation et de ses ressources, fixe un continuum de mesures visant à conserver ou à retrouver l'autonomie;
 - le rôle réaffirmé du travail social qui devra non seulement se concentrer sur l'amélioration de la situation immédiate du bénéficiaire mais également être capable d'agir au niveau du réseau de ressources afin de renforcer son aptitude personnelle à obtenir des sources d'aide et à exploiter lui-même des ressources (empowerment);
 - la collaboration interinstitutionnelle qui vise à ce que la planification des mesures convenues dans le CASI puisse s'aligner sur les besoins de la personne et dépasser les découpages administratifs des institutions.
- mise en place d'un groupe de travail «Psychiatrie» suite à l'étude pilote sur l'importance des troubles psychiatrique dans le réseau précarité à Genève;
- constitution, avec le département des affaires sociales de la Ville de Genève, d'un groupe de travail chargé de procéder à l'inventaire des subventions existantes et d'identifier les critères selon lesquels elles sont accordées;
- dans le cadre du projet d'harmonisation et d'amélioration de la gestion des subventions dans le domaine de l'action sociale entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève, édition de directives uniques pour la présentation et la tenue des comptes pour les associations œuvrant dans le domaine social et de la santé;
- mise en place d'un pôle de collaboration informelle entre le département de l'instruction publique (DIP) et le département de l'action sociale et de la santé (DASS), notamment en matière de sensibilisation au handicap en milieu scolaire et d'intégration;
- programme de construction / d'agrandissement d'établissements accueillant des personnes handicapées et de création de logements favorisant l'autonomie des personnes handicapées;
- envoi gratuit à toutes les personnes ayant accédé à l'âge de la retraite en 2005, pour la troisième année consécutive, du guide «Toutes les ficelles pour une bonne retraite»;

- dans le domaine des assurances sociales, en particulier de l'assurance-maladie (LAMal), participation active aux instances intercantionales et nationales pour faire valoir les positions du canton de Genève dans les enjeux actuels et trouver des synergies fortes pour être entendu au plan fédéral (financement des soins de longue durée, compensation des risques, fonds de réserve unique, caisse-maladie unique).

3. Rapports et analyses

- revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS): conformément à la loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit, un mandat a été attribué par le DASS à l'observatoire universitaire de l'emploi (Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève), pour effectuer l'évaluation des effets de cette loi pour la période 2001-2002. Cette évaluation sera remise au Conseil d'Etat dans le courant 2006;
- unité mobile d'urgences sociales (UMUS): l'Office fédéral de la santé publique a accordé une aide financière de 50 000 F pour le fonctionnement d'UMUS en 2005, notamment parce qu'il s'agit de la première expérience de ce type en Suisse. Cette aide sera probablement reconduite pour 2006. Deux évaluations de l'UMUS ont été établies, sur mandat donné à un organisme extérieur, respectivement après 6 et après 12 mois de fonctionnement.

Le premier rapport d'évaluation se concentre sur deux dimensions:

- bilan des activités de l'unité: provenance des demandes d'intervention, types et caractéristiques des populations aidées, évolution des cas et des problématiques,
- analyse des processus et du fonctionnement de l'UMUS.

De manière générale, le rapport souligne le bon fonctionnement de l'unité.

Le dispositif d'accueil des demandes fonctionne à satisfaction et la collaboration avec les centrales d'urgences ne pose pas de problème pour ce qui est de l'identification des missions qui leur sont propres.

- présentation, au Grand Conseil, d'un rapport sur la politique en faveur des personnes âgées dont les grands axes de développement serviront de lignes directrices;
- publication, en 2005, du document «Tenter de comprendre et de maîtriser l'évolution des coûts de la santé pris en charge par l'assurance-maladie de base».

4. Etudes

- réalisation d'un bilan d'activité sous forme «d'enquête de satisfaction» pour le fonds violence;
- mandat d'étude pour analyser la faisabilité d'une nouvelle méthodologie de planification des besoins en structures pour personnes handicapées.

5. Interventions parlementaires

Projets de loi

Le Grand Conseil a adopté les projets de loi suivants:

- PL 9135 sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales, du 19 mai 2005 (J 4 06);
- PL 9316 de bouclage de la loi n° 7739 accordant une subvention cantonale d'investissement à l'association Foyer-Handicap pour la construction du centre de

Cressy, du 21 janvier 2005: entrée en vigueur le 24 mars 2005;

- PL 9336 modifiant la loi sur le centre d'intégration professionnelle du 21 janvier 2005 (K 1 35): entrée en vigueur le 24 mars 2005;
- PL 9347 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 515 000 F aux établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales du 17 mars 2005: entrée en vigueur le 12 mai 2005;
- PL 9349 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 450 000 F à la Fondation Foyer-Handicap afin de lui permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la Résidence Gabrielle-Sabet à Carouge, du 20 mai 2005 : entrée en vigueur le 28 juillet 2005;
- PL 9350 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 600 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux, du 22 avril 2005: entrée en vigueur le 23 juin 2005;
- PL 9428 accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 100 000 F de 2004 à 2007 à l'association Lestime, communauté lesbienne de Genève, du 28 avril 2005: entrée en vigueur le 23 juin 2005;
- PL 9497 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 13 000 000 F à la Fondation Aigues-Vertes pour la deuxième étape du réaménagement du village du 18 mars 2005: entrée en vigueur le 12 mai 2005;
- PL 9499 instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption, du 21 avril 2005: entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005;
- PL 9595 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 300 000 F pour 2005 à la Fondation des Compagnons d'Emmaüs-Genève, du 7 octobre 2005.

Modifications réglementaires

Le Conseil d'Etat a approuvé les règlements suivants:

- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal, du 23 février 2005 (J 3 05.01): entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005;
- règlement d'exécution de la loi relative à l'office cantonal des assurances sociales, du 23 mars 2005 (J 7 04.01): entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur les prestations fédérales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité du 23 mars 2005 (J 7 10.01): entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005;
- règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption du 11 mai 2005 (J 5 07.01): entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005;
- règlement modifiant le règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption du 9 novembre 2005 (J 5 07.01): entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales du 9 novembre 2005 (J 5 10.01): entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005;
- règlement modifiant le règlement d'exécution de la loi d'application de la LAMal, du 5 décembre 2005 (J 3 05.01): entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Rapports divers

- RD 531-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport intermédiaire de la Commission de contrôle de gestion relatif à son contrôle de la gestion de l'Hospice général, du 31 mai 2005;
- RD 574: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la planification 2004-2006 et le développement des besoins en matière d'institutions pour personnes handicapées adultes à moyen terme, du 15 mars 2005;
- RD 586: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique en faveur des personnes âgées dans le canton de Genève, du 6 juin 2005.

Réponses aux motions

- M 884-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant les lieux d'accueil pour les sans-abris, du 28 septembre 2005;
- M 985-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion en vue d'une modification de nom de l'Hospice général, du 17 août 2005;
- M 1032-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion pour une véritable information de la population sur la nouvelle assurance-maladie, du 17 août 2005;
- M 1143-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion en faveur d'une coopération entre la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) et la Croix-Rouge de Genève en vue de permettre aux requérants d'asile attribués au canton de Genève, désirant ou devant quitter la Suisse, de récupérer une partie de leurs cotisations AVS au moment de leur départ de Suisse, du 28 septembre 2005;
- M 1261-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion sur le blocage des subventions aux institutions sociales, du 17 août 2005;
- M 1431-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant une refonte cohérente du régime des allocations familiales, du 20 mai 2005;
- M 1608-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion à tripler les allocations de naissance et à augmenter les allocations familiales, du 20 mai 2005;
- M 1438-B: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion exigeant la transparence des caisses maladie pratiquant l'assurance-maladie obligatoire, telle que prévue par la LAMal, notamment par les articles 21 et 21a, du 17 août 2005;
- M 1523-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion relative aux investissements dans les établissements médico-sociaux (EMS), du 28 février 2005;
- M 1529-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion pour un traitement respectueux et équitable des personnes âgées contraintes de demeurer en milieu hospitalier en attente d'une place dans un établissement médico-social (EMS), du 15 mars 2005;
- M. 1619-A: rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion concernant l'accueil et le logement des requérants d'asile, du 14 octobre 2005.

Réponses aux interpellations urgentes écrites (IUE)

- IUE 164-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: dépassement de budget à l'Hospice général, du 17 mars 2005;
- IUE 178-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: dysfonctionne-

ments informatiques à l'Hospice général, du 21 avril 2005;

- IUE 179-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: dépassement de budget à l'Hospice général, du 21 avril 2005;
- IUE 180-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: dépassement de budget à l'Hospice général (bis), du 21 avril 2005;
- IUE 190-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: Hospice général (bis), du 20 mai 2005;
- IUE 197-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Gilbert Catelain: traitement des requérants d'asile sous renvoi de Suisse: la pratique de l'Hospice général est-elle conforme au droit fédéral?, du 20 mai 2005;
- IUE 198-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier: audit de l'Hospice général: violation de marchés publics et tarifs exorbitants?, du 20 mai 2005;
- IUE 206-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: Hospice général (ter), du 9 juin 2005;
- IUE 207-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Nicole Lavanchy: le peuple a dit: «Non aux réductions de prestations sociales!» Pourquoi alors s'obstiner?, du 9 juin 2005;
- IUE 210-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier: audit de l'Hospice général (suite), du 9 juin 2005;
- IUE 235-A: réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Gilbert Catelain: primes maladies: Genève est-il condamné à devenir un malade incurable de la solidarité?, du 4 novembre 2005.

Réponses aux questions écrites

- Q 3393-A: réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M^{me} Maria Roth-Bernasconi: allocation maternité – cadeau des 10 ans de l'égalité entre femmes et hommes dans la loi, du 9 juin 2005;
- Q 3416-A: réponse du Conseil d'Etat à la question écrite de M. Jean-Pierre Rigotti: avenir de l'aide complémentaire, du 4 novembre 2005

10.4.2 Office cantonal des personnes âgées (OCPA)

Mission

L'OCPA a pour mission:

- d'accorder les prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides;
- d'accorder des prestations d'assistance à des personnes en âge AVS ou rentières AI;
- de participer au paiement de frais de placement en institution ou de maintien à domicile des personnes âgées ou invalides;
- de participer au paiement des frais médicaux, pour la part non remboursée par l'assurance-maladie (franchises et participations) et des frais paramédicaux;
- d'informer le public ainsi que les milieux spécialisés sur les prestations de l'OCPA ainsi que sur les conditions

de séjour dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les immeubles pour personnes âgées;

- d'assurer la surveillance administrative et financière des EMS et des établissements pour personnes handicapées (EPH);
- d'instruire les plaintes dans les EMS pour le volet administratif et financier;
- de verser la subvention d'exploitation aux EMS.

Principales activités en 2005

- la mise en production d'une deuxième partie de la refonte du système d'information comprenant le calcul des prestations avec le progiciel Progres et la comptabilisation des opérations métiers avec Oracle Application;
- la poursuite de la mise en place des contrôles annuels des dossiers de prestations complémentaires, selon les exigences de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS);
- la poursuite de la mise en place du concept de surveillance des EMS et des EPH;
- la participation aux groupes de travail DASS-DAEL concernant le programme de construction et rénovation d'EMS et l'adoption de la loi relative au programme de construction et de mise en normes des EMS pour un total de 203 nouveaux lits.

Statistiques

Prestations complémentaires

	2003	2004	2005
Demandes enregistrées	2.237	2.209	2.049*
Dossiers au 31.12	18.753	19.163	19.967*
Bénéficiaires au 31.12	22.760	23.349	24.555*
Dossiers à traiter au 31.12	951	786	846
Prestations versées	378 mios	392 mios	385 mios*

Prestations d'assistance

	2003	2004	2005
Dossiers personnes à domicile au 31.12	88	96	non
Dossiers personnes en pension au 31.12	30	30	disponibles*
Journées pensions prises en charge, canton et hors canton sur la base des factures reçues des EMS-EPH	17.122	20.494	idem

Remises, oppositions et recours

	2003	2004	2005
Demandes de remises	127	109	107
Dépôts d'oppositions	340	429	443
Dépôts de recours à la CCR / TCAS	58	22	49
Recours au TFA	3	8	13

* Les chiffres sont provisoires ou non disponibles en raison de la mise en production de la Refonte OCPA dont le volet statistique et reporting n'est pas terminé.

10.4.3 Service de l'assurance-maladie

Mission

Les missions du service de l'assurance-maladie (SAM) sont définies dans la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 29 mai 1997 et son règlement, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

Activités principales menées en 2005

1. Contrôle de l'affiliation à l'assurance obligatoire des soins

Afin de contrôler l'affiliation à la LAMal des personnes qui ont élu domicile ou qui sont nées à Genève en 2005, le service a envoyé 20'979 lettres de contrôle d'affiliation qui ont entraîné 8'547 affiliations d'office.

1'088 attestations d'assujettissement à la LAMal ont été délivrées à des personnes sans statut (clandestins) désirant s'affilier à l'assurance suisse.

5'789 décisions de dispense et 1'013 décisions d'exemption ont été notifiées aux personnes remplissant les conditions légales mises à l'obtention d'une dispense ou d'une exemption. Le contrôle de l'obligation d'assurance des domestiques privés des missions diplomatiques a porté sur 299 personnes, ce qui a engendré 6 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne (UE), le service a envoyé, en 2005, 8'614 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (choix du régime fédéral suisse LAMal ou affiliation au système français d'assurance-maladie).

7'122 frontaliers ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France, 228 ont choisi de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

2. Prise en charge des primes arriérées des assurés insolvable

L'obligation d'assurance fixée par la loi implique l'intervention des pouvoirs publics dans le paiement des primes arriérées et des participations aux coûts échues (franchise et quote-part) ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des assurés insolvable. 32'821 dossiers débiteurs ont été présentés au service de l'assurance-maladie. Cela a entraîné 29'995 décisions de prise en charge pour une dépense totale de 27'081'848 F, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2004. A noter que le montant versé au titre du contentieux a presque doublé en l'espace de 4 ans.

3. Distribution des subsides aux assurés de condition économique modeste

117'266 personnes, domiciliées à Genève, ont reçu un subside visant à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal en 2005. 43'134 assurés, bénéficiaires des prestations de l'office cantonal des personnes âgées (OCPA) ou de l'Hospice général (HG), ont bénéficié d'un subside couvrant la totalité de leur prime LAMal. Parmi ces personnes bénéficiaires de l'HG ou de l'OCPA, 8 026 ont vu leur subside plafonné à la prime moyenne cantonale. 74'132 personnes ont reçu un subside partiel de 80, 60 ou 30 francs par mois pour les adultes et 100 F par mois pour les enfants à charge, selon leur revenu déterminant.

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2005, de deux modifications législatives (suppression du droit à l'automatisme des subsides pour les personnes disposant d'une fortune brute ou d'un revenu annuel brut importants et pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans), le service a notifié 3 407 décisions de refus de subsides, ce qui a généré une économie de plus de 15 millions de francs. L'économie souhaitée par l'introduction de ces deux modifications législatives a permis de ne pas devoir durcir le barème donnant droit aux subsides en 2005.

4. Hospitalisations hors canton

Dans le cadre de l'art 41 al. 3 LAMal, le service a pris en charge 617 hospitalisations hors canton pour une dépense totale de 3'632'022 F.

5. Information aux assurés

Le service a reçu 24'446 personnes aux guichets et a répondu à 86'643 appels téléphoniques dans le cadre de son devoir d'information aux assurés prévu à l'art. 7 LaLAMal. Le service a également répondu à 2'500 courriels émanant des assurés, des assureurs ou d'autres intervenants.

6. Information aux assureurs

Le service a répondu à 15'225 demandes d'informations administratives émanant des assureurs maladie concernant les assurés LAMal (recherches d'adresse, demandes de date de départ du canton, demandes de date de décès, etc.). Le service a également traité 1'113 cas de double affiliation et notifié aux assureurs 5'394 décisions de radiation.

Subsides garantis aux assureurs au 31 décembre en faveur des assurés de condition économique modeste

Année	Nombre de personnes subsidiées	Montant en francs
2003	160'958	241'491'976.-
2004	141'391	224'853'665.-
2005	117'266	211'258'882.-

10.4.4 Hospice général

Mission

L'Hospice général (HG) est un établissement de droit public qui offre à la population genevoise des prestations sociales dans le cadre:

- de la loi genevoise sur l'assistance publique du 19 septembre 1980 (J 4 05): aide sociale et financière, information et prévention sociales;
- de la loi sur le revenu cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droit du 18 novembre 1994 (J 2 25): aide financière et à l'insertion liées à une activité compensatoire;
- de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile du 18 décembre 1987 (F 2 15): hébergement et aide sociale et financière des requérants d'asile et statuts assimilés après 360 jours;
- de la loi sur les centres d'action sociale et de santé du 21 septembre 2001 (K 1 07).

Par ailleurs, l'Hospice général déploie une action spécifique dans les domaines de l'éducation (4 établissements) et des personnes âgées.

Activités permanentes

L'action de l'Hospice général se développe autour des activités suivantes:

– L'aide sociale individuelle.

Au 31 décembre 2005, environ 15'900 personnes bénéficient des prestations de l'Hospice général dans les centres d'action sociale et de santé (CASS) des 22 secteurs socio-sanitaires desservant les quartiers de la ville et les communes. Environ 21% de ces personnes ne bénéficient pas d'aides financières mais uniquement d'un accompagnement social.

– Le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

Au 31 décembre 2005, 920 chômeurs en fin de droit bénéficient du RMCAS, ce qui représente 1'659 personnes aidées.

Le modèle du RMCAS, avec ses contre-prestations, reste dynamique, même s'il montre les limites de son applicabilité eu égard aux caractéristiques des personnes concernées et aux délais leur permettant d'entrer dans ce processus: 53% des bénéficiaires sont en activité compensatoire.

– L'asile.

Au 31 décembre 2005, 4'352 requérants d'asile sont pris en charge par le service d'aide aux requérants d'Asile (ARA); sur la totalité de ces personnes, 3'034 reçoivent une assistance financière au nom et pour le compte de la Confédération.

Les arrivées ont baissé entre fin 2004 (1 040) et fin 2005 (675), induisant une adaptation du dispositif.

Durant l'année, 123 personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM), 87 ont demandé l'aide d'urgence. Au 31 décembre 2004, ils étaient 104.

– Les activités pour les personnes âgées.

Le centre d'animation pour retraités a accueilli près de 16'950 personnes au 31 décembre 2005; les maisons de vacances (Nouvelle Roseraie et Florimont) 961 personnes.

– Les activités du secteur éducatif (enfance-adolescence et alcoologie).

Info Jeunes a répondu à 2'625 personnes (jeunes adultes, parents, travailleurs sociaux etc.); les 4 établissements de jeunes ont accueilli 168 jeunes.

La Maison de l'Ancre a reçu 58 personnes, dans le secteur alcoologie.

– Prévention et information sociale.

L'Hospice général organise régulièrement des débats, des rencontres et des formations; il édite également des publications ayant trait à l'information sociale comme le mensuel «Repère social», le guide pour aînés «Toutes les ficelles pour une bonne retraite», «La Clé» et «Ariane». En outre, l'institution met à disposition un centre d'information sociale ainsi qu'un centre de documentation pour les professionnels du social.

– L'immobilier.

L'Hospice général possède un parc immobilier de 74 immeubles, représentant 1 296 logements, dont les revenus assurent une partie du financement de l'assistance publique.

Principales activités en 2005

Management et organisation

- Les services Aide aux requérants d'asile (ARA) et Action sociale (ASOC) ont réorganisé leur structure. Cette réorganisation harmonise les deux services et les niveaux d'encadrement et permet une synergie entre les ressources et les compétences disponibles, ceci au profit des usagers.
- Le nombre de requérants d'asile étant en diminution, le dispositif de l'ARA a été adapté, tant au niveau des collaborateurs qu'au niveau des structures d'hébergement. La direction souhaitant éviter des licenciements, elle a proposé une politique de transfert suite à laquelle 13 collaborateurs ont passé de l'ARA à l'ASOC.
- Les Ecuireils Doret et Guéry, le chalet Savigny et la Villa Rigaud, établissements de l'Hospice général accueillant des jeunes, sont désormais également ouverts pendant le week-end et les vacances scolaires.
- Une nouvelle politique des ressources humaines a été mise sur pied avec notamment un nouveau processus d'accueil des collaborateurs, des plans d'action santé et sécurité et la révision du processus d'évaluation des collaborateurs.
- En collaboration avec les cadres, la direction a élaboré une nouvelle politique de management.
- La fin de la démarche «Conditions de travail et santé», conduite par le Dr Papart, a permis de conclure à des recommandations globales et d'élaborer des actions concrètes concernant les conditions de travail à l'HG.
- L'institution a préparé l'introduction, en juillet 2006 des normes CSIAS et mené une vaste réflexion sur les jeunes adultes, dont un nombre croissant fait appel à l'assistance publique.

Collaboration inter-institutionnelle

- Un renforcement de la collaboration avec l'OCAI a permis d'accélérer l'avancement des dossiers dont le dépôt de la demande d'assurance-invalidité (AI) a été fait depuis plus de 2 ans.
- Le renouvellement partiel de l'ordonnance fédérale accordant aux seuls chômeurs genevois de plus de 50 ans un délai-cadre indemnité de 520 jours au lieu de 400 a conduit l'Hospice général à mettre sur pied un dispositif de gestion des situations avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE), dont une permanence de l'Hospice général dans les locaux du service des mesures cantonales. Cette collaboration avec l'OCE sera pérennisée.

Sécurisation des prestations

- La hausse de la précarité à Genève a conduit l'institution à développer des prestations axées sur la réinsertion sociale et professionnelle. Pour impliquer davantage la personne assistée, un contrat d'aide sociale individuelle (CASI), comprenant des objectifs d'insertion, est signé par l'utilisateur, qui devient ainsi acteur d'un projet de vie. En outre, un nouveau formulaire de demande d'aide est entré en vigueur et permet une analyse beaucoup plus détaillée de la situation financière des demandeurs. Enfin, le document «Mon engagement en demandant une aide financière à l'Hospice général» engage formellement l'utilisateur à respecter les règles institutionnelles et juridiques d'assistance.

- Depuis le 1^{er} septembre 2005, le service des enquêtes de l'institution réalise, à l'ouverture de chaque dossier, une enquête auprès de différents services de l'Etat, renforçant ainsi le contrôle, dans un souci du respect des deniers publics. Une opération de contrôle de tous les dossiers d'assistance financière a par ailleurs été lancée à l'ASOC et se poursuivra en 2006.
- Dans le cadre du projet «Informatique sociale», la fin de la première phase de la «Sécurisation des processus métiers et finances et mise en œuvre des virements bancaires pour l'ARA et l'ASOC» a abouti à ce que les versements aux requérants d'asile sont désormais effectués par virement bancaire et non plus par chèque. La même démarche a été menée au sein de l'action sociale afin que, dès 2006, les usagers reçoivent l'assistance sous forme de virements.

Fiabilisation des finances

- Un nouveau processus budgétaire a été mis en place pour faire du budget un outil de management, de gestion et de responsabilisation. En outre, des indicateurs de gestion et des tableaux de bord ont été développés et le rôle du contrôle de gestion renforcé.

Statistiques

Nombre de personnes prises en charge au total au 31.12

	2004	2005
– action sociale ¹⁾	14'478	15'858
– RMCAS	1'410	1'659
– requérants d'asile	4'767	4'352
TOTAL	20'665	21'869

¹⁾ avec les avances AI/OCPA

Nombre d'arrivées et de départs des requérants d'asile dans le courant de l'année

	2004	2005
– nombre d'arrivées	1'040	675
– nombre de départs ou de disparition	1'343	1'090
– Solde	-303	-415

Nombre de personnes bénéficiant de prestations financières* au 31.12

	2004	2005
– action sociale	11'245	12'436
– RMCAS	1'410	1'659
– requérants d'asile	3'350	3'034
Total	16'005	17'129

* prestations financières signifie «entretien et/ou participation au logement» (requérant d'asile).

Nombre de dossiers pris en charge financièrement* au 31.12

	2004	2005
– action sociale	6'274	6'821
– RMCAS	810	920
– requérants d'asile	2'083	1'802
Total	9'167	9'543

* prestations financières signifie «entretien et/ou participation au logement» (requérant d'asile).

Répartition des bénéficiaires du RMCAS au 31.12

	2004	2005
– genevois	25.8%	25.7%
– confédérés	37.2%	36.7%
– étrangers	37%	37.6%
– moins de 40 ans	25.4%	25.5%
– de 40 à 49 ans	31.1%	32.8%
– 50 ans et plus	43.5%	41.7%

Journées de pension des établissements

	2004	2005
– maisons de vacances pour personnes âgées	11'949	11'882
– établissement pour personnes alcooliques	7'706	8'192
– établissements pour enfants et adolescents	23'533	24'702
– appartements pour jeunes adultes avec encadrement	5'698	5'687

10.4.5 Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE)

Mission

Les EPSE ont pour mission d'accueillir, en résidence et dans leurs ateliers, des personnes handicapées mentales adultes dépendantes, pour la plupart polyhandicapées.

L'objectif à atteindre est l'intégration optimale de ces personnes dans la vie de la Cité, par la mise en valeur de leurs capacités, dans le respect de leurs droits et devoirs, tout en tenant compte des caractéristiques de chacun. Les EPSE gèrent neuf sites dans le canton.

Principales activités en 2005

- Une nouvelle résidence pour douze personnes polyhandicapées a été officiellement inaugurée à la rue de Montfalcon à Carouge dans un immeuble locatif. Ce projet pilote répond à l'objectif d'intégrer des personnes polyhandicapées dépendantes dans des habitats ordinaires et les quartiers urbains.
- Pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes de plus en plus nombreuses, un centre de jour «retraite» de douze places a été ouvert sur le site de l'institut de la Combe.
- Une fête populaire a marqué les dix ans de la résidence de Thônex.
- Un contrat de travail a été créé et signé avec tous les travailleurs handicapés des ateliers.
- Les EPSE ont engagés de nouveaux collaborateurs au titre d'assistants socio-éducatifs. Ils pourront bénéficier des formations des nouvelles professions sociales de niveau CFC.
- Premier organisme public de Suisse à en bénéficier, les EPSE ont obtenu le label international «IIP» (pour Investor In People), qui garantit l'approche de la gestion du personnel vu comme une ressource essentielle de l'entreprise.
- Le projet d'une extension de la résidence de Thônex sur le terrain voisin se poursuit activement.

Statistiques

	2003	2004	2005
Internes *	116	119	131
Travailleurs en ateliers **	85	87	84
Total des personnes accueillies	201	206	215
Personnes en accueil temporaire	11	14	25
Journées en accueil temporaire	206	275	507

* Accueil en internat et en atelier

** Accueil en atelier

10.4.6 Centre d'intégration professionnelle

Mission

Le Centre d'intégration professionnelle (CIP) a pour but d'entreprendre toute activité visant à l'intégration et à la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, à l'augmentation de leur autonomie et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Activités permanentes

– Ateliers adaptés:

Formation et évolution en ateliers de production adaptés aux formes de handicaps. 140 places de travail pour environ 200 personnes handicapées et en difficulté d'emploi.

Ateliers: mécanique-serrurerie, électronique, écologic (recyclage de cartouches d'imprimantes), logistique (transports), archivage électronique, communication, multiservices (conditionnement, emballage, expédition, etc.), réception-téléphone et cafétéria.

L'orientation, la valorisation et l'observation de personnes en difficultés sont des compétences reconnues du CIP. Tester et faire évoluer «en situation de production» les compétences des personnes permet l'élaboration de contrats de progrès et de suivi en vue d'améliorer les aptitudes professionnelles pour une réinsertion dans le marché du travail.

– Réadaptation professionnelle:

Centre d'observation professionnelle de l'assurance invalidité (COPAI), atelier de réinsertion à une vie autonome (ARVA) destiné à la jeune population de l'Hospice général et du Tribunal de Jeunesse, préparation à une activité industrielle légère (APAIL), service de placement dans le circuit économique normal (ESPACE), ateliers d'observation-réinsertion (OSER) avec forte évolution de la population des jeunes de 13-25 ans; formation au CFC d'horloger. Plus de 400 stagiaires par année.

– Gestion d'un internat de 28 studios pour les stagiaires et personnes handicapées actives au sein du CIP.

– Expertises médicales:

Centre d'expertises médicales (CEM), pour l'appréciation du point de vue médical de la capacité de travail de la personne dans une activité professionnelle possible.

– SEBAD: Service d'évaluation des besoins d'aide à domicile destiné aux personnes bénéficiaires d'une allocation pour impotent de degré moyen ou grave vivant à domicile, sur mandat du Conseil d'Etat.

Principales activités en 2005

– Dans le cadre des mesures d'économies demandées, tant par la Confédération que par le Canton, le CIP se recentre sur son savoir-faire de spécialiste de l'insertion. Au vu d'une demande persistante, le CIP a ouvert

en 2 ans 20 places de travail supplémentaires dans le secteur Ateliers adaptés, sans subvention, ni du Canton, ni de la Confédération. Dès lors, il a fallu réaliser une réduction des charges tout en maintenant de bonnes prestations aux personnes handicapées et un bon climat de travail. Adapter l'organisation et les structures aux besoins de l'économie de marché, des clients et des formes de handicap est une réalité quotidienne.

- L'obtention de la certification eduQua renforce la volonté d'assurer une formation personnalisée, par modules, visant à améliorer le niveau de prestations aux clients et, par conséquent, le niveau d'autonomie et de rémunération des personnes handicapées.
- La mise en place d'un réseau de médecins-experts pour le centre d'expertise médicale est à bout touchant et permettra d'offrir des prestations de qualité dans les meilleurs délais. Relevons l'étroite collaboration avec le Service médico-régional (SMR) de Vevey et les Offices AI des cantons voisins.
- La création d'un nouvel atelier d'archivage électronique pour la Caisse cantonale genevoise de compensation est un modèle de collaboration et de partenariat avec une institution d'Etat. La motivation et les performances obtenues sont remarquables.
- Suite à la 5^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI) l'organisation est en mutation et de nouvelles prestations se préparent pour mettre en valeur les complémentarités du Centre et mieux répondre aux besoins de la population et des clients.
- Recherche de synergies avec d'autres institutions.

Statistiques

	2002	2003	2004	2005
Journées de stage en réadaptation	17'045	20'488	20'280	19'945
Journées de stage au COPAI*	3'015	139	122	86
Journées de stage à l'ARVA	2'183	1'734	1'946	1'840
Expertises médicales au COMAI			31	190
Heures de travail en ateliers adaptés	197'465	205'669	209'272	210'000
Chiffre d'affaires des ateliers adaptés	2'476'000	2'901'000	2'950'000	3'400'000
Nombre de factures (travaux) clients	3'146	3'579	3'883	4'200

* Dès 2003, c'est le nombre d'expertises qui est indiqué en raison du nouveau contrat avec l'OFAS.

10.4.7 Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

Office cantonal AI

Mission

L'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) a pour tâche d'accorder diverses prestations aux personnes mineures ou majeures, suisses ou étrangères, domiciliées sur le territoire du canton de Genève ou dans la zone frontalière, en application de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959.

Dans le but de permettre aux assurés atteints dans leur santé par suite d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident de préserver, de rétablir, voire d'amélio-

rer leur capacité de gain, l'assurance-invalidité prend en charge les mesures de réadaptation d'ordre médical et/ou professionnel appropriées, les moyens auxiliaires nécessaires, ainsi que le paiement d'indemnités journalières, selon les circonstances.

Activités principales

La réadaptation professionnelle étant la mission première de l'OCAI, l'office prospecte le marché du travail pour définir et trouver les métiers et les postes susceptibles d'être occupés par les assurés dont la capacité de gain peut être préservée, en tout ou en partie.

Une diminution durable de la capacité de gain d'au moins 40% donne droit au versement d'une rente d'invalidité partielle ou entière. Les assurés impotents domiciliés en Suisse peuvent se voir allouer une allocation, dont le montant varie en fonction du degré d'impotence.

Les assurés mineurs ont droit aux traitements médicaux des infirmités congénitales par le biais de l'assurance-invalidité, laquelle alloue aussi des subsides pour des formations scolaires spéciales et verse, selon les cas, une allocation pour impotent et un supplément pour soins intenses.

Les bénéficiaires de prestations de l'AVS, domiciliés en Suisse, ont droit, pour leur part, à une prise en charge partielle de divers moyens auxiliaires utiles au maintien de leur autonomie, ainsi qu'à des allocations pour cause d'impotence. L'examen du droit à ces prestations est aussi de la compétence de l'office cantonal de l'assurance-invalidité.

Activités

En 2005, la situation du nombre de nouvelles demandes AI (4'284 dossiers) déposées auprès de l'office est en baisse par rapport à l'année précédente (-2,6%).

Le nombre d'allocations pour impotents en âge AVS est en diminution (-4,9%). A l'inverse, les demandes en moyens auxiliaires pour les assurés en âge AVS ont augmenté (+9,3%).

C'est au total 7'485 nouvelles demandes toutes prestations confondues qui ont été adressées à l'OCAI, ce qui représente une augmentation de 0,5% des dossiers enregistrés en 2005 par rapport à 2004.

Nouvelles demandes	2002	2003	2004	2005
Prestations AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation médicales et/ou professionnelles, allocations pour impotents)	4'649	4'678	4'398	4'284
Allocations pour impotence AVS	640	609	963	916
Moyens auxiliaires AVS	2'087	2'116	2'090	2'285
Total	7'376	7'403	7'451	7'485

Le service de la facturation a traité 70'680 factures de fournisseurs (-2,9%), pour un montant total de 93'566'707F.

Le nombre de dossiers traités, qui ont fait l'objet d'une décision d'assurance en 2002, 2003, 2004 et 2005, se présente comme suit:

Communications / décisions	2002	2003	2004	2005
Nouvelles demandes AI	4.190	5.099	4.177	4.725
Allocations pour impotence AVS	999	612	661	1.000
Moyens auxiliaires AVS	2.015	2.220	1.938	2.410
Autres prestations	7.070	11.439	13.117	16.176
Total	14.274	19.370	19.893	24.311

Le nombre total de communications/décisions à sensiblement augmenté par rapport à 2004 (+ 22,2%).

Principales activités en 2005

L'année 2005 a été marquée par les activités suivantes:

1. Mise en place d'une nouvelle organisation interne à l'OCAI.
2. Elaboration de nouvelles procédures, conformes aux directives de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), afin d'améliorer la réadaptation professionnelle des assurés.
3. Poursuite de l'important effort dans le domaine des révisions d'office des rentes et des allocations pour impotent.
4. Développement de l'information et de la collaboration avec nos partenaires, en matière d'intégration d'assurés présentant une atteinte à la santé.
5. Evaluation des résultats de la Charte de collaboration interinstitutionnelle entre l'OCAI et l'Office cantonal de l'emploi (OCE), un an après son entrée en vigueur.
6. Extension du Service médical régional (SMR) de Suisse romande, projet pilote OFAS des offices AI de Vaud et de Genève, aux Offices AI de Neuchâtel et du Jura.

10.4.8 Caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC)

Mission

La caisse cantonale genevoise de compensation AVS-AI-APG-AC-AF (CCGC), établissement autonome de droit public, est chargée:

- de l'application des lois fédérales sur l'assurance-vieillesse et survivants, sur l'assurance-invalidité, sur le régime des allocations pour perte de gain, et de la perception des cotisations sur l'assurance-chômage;
- du contrôle de l'affiliation des employeurs aux régimes de l'assurance-accidents (LAA) et de la prévoyance professionnelle (LPP);
- au titre d'autres tâches, avec l'autorisation de l'OFAS, de l'application de la législation cantonale en matière d'allocations familiales (SCAF-CAFAC-CAFNA), de la perception des contributions dues au fond de la formation et du perfectionnement professionnels et de l'application de la loi cantonale sur l'assurance-maternité (LAMat).

Statistiques

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2003	2004	2005
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	630'854'542	654'604'555	673'438'217
Cotisations AC (assurance-chômage)	158'398'283	133'814'536	112'574'659
Prestations servies:			
- Rentes ordinaires AVS	621'904'395	639'128'624	659'691'465
- Rentes extraordinaires AVS	560'501	370'097	320'346
- Allocations pour impotents dans l'AVS	8'371'803	8'126'786	9'455'261
- Rentes ordinaires AI	187'924'702	180'795'683	178'360'836
- Rentes extraordinaires AI	29'026'723	29'821'361	30'431'393
- Allocations pour impotents AI	4'646'979	6'565'309	8'256'482
- Indemnités journalières aux invalides	6'544'979	7'069'161	6'848'912

Allocations pour perte de gain en cas de service militaire ou de service dans la protection civile, allocations de maternité

	2003	2004	2005
Allocations versées:			
– directement	6'248'592	5'160'758	7'557'314*
– par l'entremise des employeurs et aux ayants droit de condition indépendante	3'326'237	2'454'319	7'345'069 *
– protection civile	1'118'706	726'198	708'592
Total	10'693'535	8'341'275	15'610'975

* Ces chiffres incluent les allocations pour perte de gain en cas de maternité dès le 1^{er} juillet 2005.

Service cantonal d'allocations familiales

	2003	2004	2005
Allocations familiales en faveur des salariés			
–employeurs affiliés	8'573	8'736	8'883
–contributions perçues	42'235'706	41'421'821	36'068'047
–allocations familiales versées	35'832'747	35'533'039	34'334'922
–taux de la contribution sur les salaires	1.7%	1.7%	1.5%

Caisse d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative

	2003	2004	2005
–allocations familiales versées	13'240'333	14'235'967	15'742'389

	2003	2004	2005
Allocations familiales en faveur des indépendants (en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2000)			
–affiliés	9'599	9'674	9'646
–contributions perçues	5'805'974	5'819'673	8'101'637
–allocations familiales versées	5'901'399	6'167'929	6'461'768
–taux de la contribution	1.7 %	1.7 %	1.5%

Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales

	2003	2004	2005
–employeurs affiliés	162	169	205
–contributions perçues	68'816'996	63'362'250	64'248'375
–allocations familiales versées	55'518'957	55'124'483	57'100'768
–taux de la contribution	1.7 %	1.7 %	1.5%

Allocations de maternité cantonales

	2003	2004	2005
– affiliés employeurs et indépendants	15'334	15'521	16'079
– cotisations perçues	17'466'400	13'518'357	16'618'831
– allocations versées	23'169'228	19'457'094	17'490'259
– taux de la cotisation	0.3 %	0.26 %	0.26%

10.5. Direction générale de la santé (DGS)

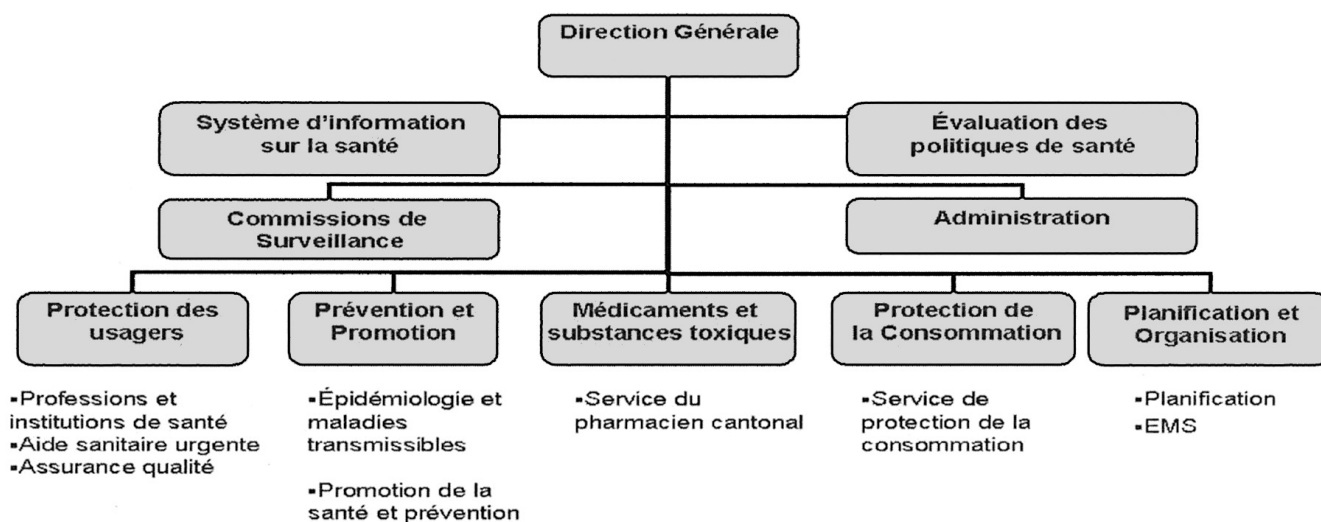
L'année 2005 a été l'occasion pour la direction générale de la santé de concrétiser deux actions majeures: d'une part l'élaboration de son plan stratégique pour les cinq années à venir et d'autre part la réalisation des données de base permettant une planification cohérente dans le secteur médico-social.

Plan stratégique

Sur la base des activités réalisées jusqu'à fin 2004

au sein de la DGS et en tenant compte, d'une part, des nouvelles priorités de santé publique et, d'autre part, des contraintes budgétaires de l'Etat, la DGS a élaboré un plan stratégique permettant de recentrer ses activités et de réorganiser l'ensemble de ses services.

Le plan stratégique a été élaboré avec la participation de l'ensemble des cadres de la DGS, sous forme d'ateliers de réflexion, de discussion, puis enfin de restitution. Le premier résultat a été la concrétisation d'un nouvel organigramme de la DGS, tel qu'il figure ci-dessous:



L'organigramme de la DGS prévoit cinq domaines de compétence dans lesquels celle-ci peut exercer pleinement, voire accentuer, ses pôles d'excellence et ses compétences.

1. Promotion de la santé et prévention

Les discussions relatives à la place de la promotion de la santé et de la prévention dans le cadre des activités de la DGS ont permis d'arriver à mieux cerner les priorités de santé publique. Pour les années à venir, il s'agira de développer les points suivants:

- Lutte contre la sédentarité et l'alimentation malsaine. La progression du problème de l'obésité que l'on enregistre au plan mondial a également des conséquences sur notre pays et dans notre canton. Il s'agit dès lors de mettre un accent particulier sur cet aspect de santé publique mettant en exergue, d'une part la nécessité d'une mobilité douce pratiquée tous les jours et, d'autre part, d'une nourriture saine. Ces deux aspects correspondent également à une autre priorité majeure qui est de lutter contre les maladies cardiovasculaires et celles qui leur sont associées;
- Santé mentale. Les problèmes de santé mentale demeurent une priorité de santé publique, en particulier à Genève, qui connaît dans ce domaine un développement inquiétant des maladies touchant le psychisme des personnes. Les actions de la DGS se concentreront en particulier sur les informations à donner dans le domaine du suicide, plus spécifiquement celui des jeunes;
- Maladies transmissibles. Les actions développées dans ce cadre ont toujours fait partie des priorités de santé publique. Elles touchent non seulement la problématique du VIH Sida, mais également les infections potentielles dues à la transmission des hépatites B et C, ainsi que la prévention de certaines épidémies ou maladies émergentes comme le SRAS ou, plus récemment, la grippe aviaire;
- Dépistage du cancer du sein. Comme par le passé, la DGS poursuivra le pilotage du programme de santé publique de dépistage du cancer du sein, qui reste une problématique importante dans notre canton et dont les résultats peuvent être qualifiés de prometteurs, contrairement à l'absence de toute action qui prévaut en Suisse Alémanique.

2. Planification et organisation

Selon les dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, il appartient aux cantons de gérer la planification hospitalière. La DGS maintient dans ce domaine les activités qu'elle a développées jusqu'ici, en collaboration avec les acteurs des secteurs public et privé.

Un accent particulier est mis toutefois à l'heure actuelle, et depuis le renouvellement de l'interdiction d'installation pour les médecins en cabinet privé, dans le domaine ambulatoire. L'introduction puis le renouvellement de la clause du besoin ont imposé à la DGS la gestion d'une liste d'attente de médecins souhaitant s'installer ainsi que l'estimation des besoins en médecine privée, en collaboration avec l'ensemble des milieux concernés qu'ils soient issus du secteur public ou du secteur privé.

Durant l'année 2005, sur la base d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des médecins inscrits auprès de la DGS, celle-ci dispose maintenant d'un véritable tableau de bord lui permettant de déterminer quels sont

les besoins nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des usagers de notre système de santé.

Quant à la planification médico-sociale, elle a fait l'objet d'une étude approfondie entre le mois de janvier et le mois de septembre 2005 et ses résultats, sous la forme de trois scénarios possibles, ont été présentés publiquement à l'ensemble des partenaires concernés au mois de septembre 2005.

3. Protection des usagers

Les objectifs afférents à cette définition comprennent les mesures de protection prises en faveur de l'ensemble des usagers de notre système de santé et incluent la surveillance des professionnels et des institutions de santé, la gestion de la médecine d'urgence et de catastrophe ainsi que la promotion de normes de qualité applicables dans l'ensemble des institutions concernées.

4. Médicaments et produits chimiques

Les activités sont pilotées par le pharmacien cantonal et visent à garantir à la population, d'une part, une protection contre les effets néfastes et toxiques d'une partie des produits chimiques circulant sur le marché et, d'autre part, l'assurance que l'approvisionnement en médicaments demeure sûr et efficace.

5. Protection de la consommation

Cette activité est réalisée sous les auspices du chimiste cantonal et vise à assurer à la population concernée la sécurité la plus optimale possible en matière de consommation, en particulier dans les établissements publics. Sont également concernées l'analyse et la recherche de résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments, l'utilisation sécurisée des objets usuels ainsi que des cosmétiques.

Ces cinq sections opérationnelles sont appuyées dans leurs actions par deux cellules de nature plus stratégique, celle concernant les systèmes d'information sur la santé et celle relative à l'évaluation des politiques de santé et à l'élaboration des études d'impact sur la santé.

1) Systèmes d'information sur la santé

L'objectif est ici de doter la direction générale de la santé, et bien entendu le gouvernement, d'un outil d'information et de statistique permettant de répertorier l'ensemble des problématiques pathologiques rencontrées à Genève et d'y donner la suite qui convient, notamment par le biais de programmes de promotion de la santé et de prévention, qui soient en adéquation avec les problèmes rencontrés. Il s'agit-là d'un outil de gestion que l'on peut assimiler à un observatoire cantonal de la santé.

2) Evaluation et étude d'impact

Jusqu'à présent, l'ensemble des politiques de santé mises en place au sein de la DGS n'ont jamais fait l'objet d'évaluations systématiques. L'objectif de cette cellule est de procéder à intervalles réguliers à l'évaluation des résultats des politiques mises en place afin de pouvoir, le cas échéant et rapidement, réorienter les politiques de santé en fonction des effets enregistrés. Parallèlement, et dans le cadre de la future loi sanitaire, il appartiendra ainsi à la DGS de procéder à des études d'impact sur la santé dès lors que des projets de loi peuvent avoir sur le bien-être de la population genevoise des conséquences, que celles-ci soient positives ou négatives.

10.5.1 Direction générale de la santé

Missions

Dans le cadre de la mise en place de son plan stratégique, la DGS s'est vu dotée de trois missions:

- protection de la population: assurer le respect de l'hygiène dans les établissements publics, coordonner les systèmes d'urgence, de transport sanitaire et de catastrophe, prévenir les dangers dus à l'utilisation de produits chimiques et assurer la qualité des médicaments;
- promotion de la santé et prévention: mettre en œuvre les priorités fixées par le Conseil d'Etat et sensibiliser les populations concernées à des comportements aptes à maintenir ou à retrouver un état de santé optimal;
- protection des usagers: assurer à l'ensemble des patients potentiels des conditions de traitement adéquates et de qualité auprès des professionnels et des institutions de santé.

Principales activités en 2005

Au-delà du travail dû à la réorganisation interne, la DGS a également concentré ses forces sur les deux aspects suivants:

1. Planification médico-sociale

La planification médico-sociale 2001-2010, établie en 1999, nécessitait d'être revue afin de pouvoir répondre aux défis posés notamment par l'évolution démographique de la population genevoise et en particulier par l'augmentation des degrés de dépendance des personnes âgées souhaitant bénéficier des prestations des établissements médico-sociaux (EMS).

Les chiffres retenus pour la planification 2001-2010 ont donc été revus à l'aune de ces éléments et ont permis d'aboutir à trois scénarios dont les conclusions ont été présentées le 27 septembre 2005 en public à l'ensemble des partenaires concernés. Les conclusions principales de cette planification ont permis de considérer que le programme de construction mis en place sous l'égide du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) pour les futurs EMS gardait toute son actualité pour les années à venir.

Toutefois, il appartient également aux autorités de prévoir des solutions intermédiaires offrant des possibilités d'hébergement alternatives permettant de mieux gérer le passage entre les soins à domicile et l'entrée en EMS. Dans ce cadre, il appartiendra dès lors à la DGS, en concertation avec les milieux concernés, de procéder aux modifications législatives nécessaires à une prise en charge plus efficiente et graduelle de l'ensemble de la population âgées de notre canton, en fonction des degrés de dépendance.

Globalement, dans la mesure où les besoins ne sont pas en passe de diminuer, les ressources affectées à la problématique des personnes dépendantes devront être maintenues, mais utilisées de façon plus efficiente et plus ciblée.

2. Droit sanitaire cantonal

Durant l'année 2005, la DGS a accompagné les travaux nécessaires à l'adoption par la commission de la santé du Grand Conseil des diverses dispositions concernant, d'une part, la loi sanitaire et d'autre part, la loi sur la commission de surveillance, ainsi que celle sur le placement à des fins d'assistance.

10.5.1.1 Promotion de la santé et prévention

Cette section, au-delà des simples mesures de promotion de la santé et de prévention, couvre également les problèmes liés aux maladies transmissibles et aux épidémies.

Missions

- Analyser les données probantes de la littérature et les statistiques en matière de maladie et de comportement;
- concevoir les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents;
- définir, coordonner et contrôler l'exécution des mandats de prestations avec les partenaires concernés.

Dans ce cadre, la section s'appuie sur les analyses effectuées par la cellule d'évaluation des politiques de santé et met au point, dans le cadre des contrats de prestations qu'elle gère, les critères permettant de retenir les actions de promotion et de prévention les plus judicieuses.

Principales activités en 2005

Pour l'année écoulée, la section promotion de la santé et prévention s'est entre autres attachée à la création d'un tableau de bord lui permettant de définir l'ensemble des critères, au niveau financier et de santé publique, lui permettant d'entrer en matière sur des programmes proposés par des partenaires ou des associations.

Grâce à ce travail de préparation, la multiplicité des partenariats et la gestion des programmes ont pu être singulièrement resserrées et recentrées en tenant compte des objectifs prioritaires de santé publique.

10.5.1.2 Epidémies et maladies transmissibles

Missions

La mission de cette section est de préserver et d'améliorer l'état de santé dans le domaine des risques d'épidémies et de maladies transmissibles. L'essentiel de l'action et de l'autorité s'appuie sur la loi fédérale sur les épidémies et, à cet effet, il sied de collaborer avec de nombreux partenaires sur le plan fédéral, mais également dans le cadre d'un réseau d'alerte et de coordination épidémique mis au point à Genève.

Principales activités en 2005

Au-delà des activités courantes réalisées en fonction de l'application des dispositions fédérales et cantonales, l'activité essentielle est concentrée sur la préparation et la mise en œuvre du plan opérationnel cantonal «pandémie et gestion de la crise éventuelle de la grippe aviaire».

Dans ce contexte, la DGS a préparé les éléments nécessaires afin que le département, pilote en la matière, puisse assumer ses responsabilités dans la gestion de ce plan opérationnel, en relation avec les Hôpitaux universitaires de Genève, les médecins exerçant en pratique privée, les institutions d'accueil destinées aux enfants et aux personnes âgées ainsi que l'Office fédéral de la santé publique.

10.5.1.3 Planification et organisation

Missions

Cette section a essentiellement pour mission les éléments suivants:

- Veiller à constituer un réseau sanitaire efficient, sûr et de qualité;
- prendre les mesures de planification sanitaire, en conformité avec les dispositions fédérales et cantonales visant à organiser les secteurs pré-hospitalier, hospitalier, ambulatoire et médico-social;
- mettre en application les dispositions de la future loi sanitaire visant à instaurer un plan cantonal des soins.

Principales activités en 2005

La section planification et organisation s'est concentrée sur deux activités essentielles:

1. Planification ambulatoire et gestion de la clause du besoin

En juillet 2005, la clause du besoin restreignant l'installation de médecins dans le domaine privé a été prolongée pour trois années supplémentaires, à savoir jusqu'en juillet 2008. Cela a donc nécessité, sur la base des chiffres en notre possession, de déterminer dans la mesure du possible les besoins de la population par rapport à différentes spécialités exercées et, en conformité avec ces besoins, de gérer les listes d'attente spécialité par spécialité. A cet effet, le chef du département a décidé de la création d'une commission quadripartite regroupant des représentants des HUG, de l'Association des médecins en institution, de l'Association des médecins installés en pratique privée, ainsi que des cliniques privées.

2. Planification médico-sociale

L'objectif de cette planification, déjà abordé plus haut, est d'arriver à disposer d'un outil de planification permettant de refaire des projections chaque année ou à un rythme régulier. La DGS a ainsi acquis, dans cet exercice, non seulement le logiciel nécessaire, mais encore la compétence métier adéquate.

Les conclusions auxquelles la planification médico-sociale est arrivée permettent de considérer que, jusqu'à l'horizon 2010, les prévisions effectués en 1999 gardent leur pertinence, en précisant toutefois la nécessité de créer des structures intermédiaires permettant de trouver une solution alternative entre le maintien au domicile, d'une part, et l'hébergement en EMS, d'autre part.

Comme mentionné, ce surcroît de souplesse institutionnel demandera la révision des dispositions légales pertinentes, à savoir en particulier la loi sur les EMS, ainsi que la loi sur l'aide à domicile.

En ce qui concerne la gestion des EMS, la réunion régulière du comité de pilotage réunissant les responsables du DAEL et du DASS est arrivé permet d'accélérer les procédures et a, à de multiples reprises, fait l'objet d'une évaluation positive de l'ensemble des partenaires.

10.5.1.4 Protection des usagers

Cette section regroupe la surveillance des professionnels et des institutions de santé, la problématique des urgences et de la médecine de catastrophe ainsi que l'assurance-qualité.

1. Professions et institutions de santé

Missions

- Délivrer les autorisations de pratique et d'exploitation aux professionnels de santé et aux établissements ainsi que les attestations aux praticiens complémentaires;

- surveiller l'exercice des professions de la santé et des pratiques complémentaires ainsi que la gestion des établissements médicaux;
- veiller à ce que chaque usager puisse recevoir des soins de qualité donnés par des professionnels et des institutions qualifiés.

Principales activités en 2005

Indépendamment des chiffres de délivrance d'autorisations de pratique et d'exploitation figurant sur les tableaux en annexe, il s'est agi dans ce domaine d'élaborer les bases nécessaires à la mise en place d'un système d'autorisations de pratique et d'exploitation plus conforme à une administration moderne. Dans ce sens, l'objectif poursuivi est de pouvoir mettre à la disposition des professionnels et des établissements des accès via Internet permettant la gestion des autorisations, de même que celle des renseignements les concernant directement par voie électronique.

La mise en place de ce système, au bénéfice essentiellement du public intéressé, facilitera également le travail de l'administration et la rendra ainsi plus proche des professionnels concernés.

2. Assurance qualité

Missions

- s'assurer avec tous les moyens à sa disposition que les établissements médicaux et les EMS répondent aux conditions d'exploitation auxquelles ils sont soumis;
- s'assurer que les mêmes établissements remplissent les exigences de qualité définies par les commissions cantonales concernées;
- développer en partenariat avec des experts et les associations professionnelles concernées des programmes d'amélioration de la qualité des soins.

Principales activités en 2005

Dans le cadre des travaux relatifs à l'adoption de la future loi sanitaire, un concept d'assurance-qualité sanitaire a été élaboré. Il met essentiellement l'accent sur la collaboration à entretenir avec les organismes et institutions contrôlés.

Dans ce cadre, l'objectif poursuivi, mais non encore réalisé, est de parvenir à l'externalisation d'un certain nombre d'inspections et de contrôles. Il s'agit pour l'administration, tout en gardant la haute main sur cette activité, de déléguer à des organismes de certification un certain nombre de contrôles afin, d'une part, de renforcer la crédibilité du secteur et, d'autre part, d'alléger les structures administratives du département.

3. Aide sanitaire urgente et médecine de catastrophe

Missions

- Contribuer à la préservation, au maintien et à l'amélioration de l'intervention sanitaire pré-hospitalière;
- collaborer avec l'autorité cantonale concernée (DJPS) dans le cadre de la gestion de situations exceptionnelles et de catastrophe (dispositif OSIRIS).

Principales activités en 2005

Celles-ci sont illustrées par les statistiques figurant au tableau 32. Les activités les plus marquantes supplémentaires ont été de deux ordres:

- Travailler en collaboration avec les secteurs privé et public dans le domaine ambulancier, afin de réaliser

une planification pré-hospitalière permettant de réorganiser l'ensemble du secteur des transports sanitaires urgents et de l'étendre à un concept plus global de l'aide médicale urgente.

- Dans ce cadre, les bases ont été posées afin de permettre une définition du rôle de la centrale de régulation du 144, toujours en relation avec les partenaires privés et publics.

10.5.2 Médicaments et produits toxiques

Missions

- veiller à l'application de différents textes de loi concernant les produits thérapeutiques (dont les stupéfiants) et les produits chimiques;
- exercer une surveillance du marché et le contrôle des activités de différents professionnels de la santé et de différentes entreprises.

Principaux dossiers traités en 2005

- mise en application de la nouvelle loi fédérale sur les produits chimiques entrée en vigueur au 1^{er} août 2005; celle-ci a demandé la réalisation de nombreuses notices d'informations et le suivi de formations particulières par les inspecteurs;
- participation à la manifestation sur le développement durable (juin 2005) en relation avec l'emploi adéquat des herbicides;
- développement d'un programme de gestion des autorisations de mise sur le marché et de contrôle des spécialités de comptoir (médicaments «maison» non soumis au contrôle de l'autorité fédérale);
- élaboration de différentes dispositions réglementaires découlant de la future loi genevoise sur la santé;
- finalisation du manuel d'assurance qualité de l'inspecteurat de suisse occidentale pour les produits thérapeutiques dont l'accréditation est prévue en 2006.

10.5.3 Protection de la consommation

Missions

Les missions principales sont les suivantes:

- protection de la santé publique: contrôle des denrées alimentaires, eaux de boisson et objets usuels afin de s'assurer de leur innocuité et du respect des exigences légales; contrôles d'hygiène dans les commerces de denrées alimentaires et dans les établissements publics;
- lutte contre la fraude et la tromperie: surveillance de la composition des denrées alimentaires et de leur étiquetage;
- contrôle de l'abattage, des entreprises d'exportation et de transformation de la viande et surveillance des entreprises d'exportation en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral.

Principales activités en 2005

L'événement majeur qui s'est concrétisée en 2005 est la signature de l'accord intercantonal de collaboration pour l'exécution coordonnée des contrôles des denrées alimentaires et des objets usuels. Cet accord est intervenu entre les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Dans le cadre de cette compétence, nous avons organisé 13 campagnes d'analyses et avons participé à 21 autres. L'accord de collaboration s'appuie sur les compétences développées par

chacun des laboratoires. Il s'agit donc là de la mise en valeur de l'excellence de chaque laboratoire cantonal dans le domaine où il a le plus d'habileté scientifique. Cela permet de dégager un certain nombre d'avantages et d'économies sur le plan romand. Ce d'autant plus que l'équipement et l'achat de nouveaux appareils d'expertises ou d'analyses représentent des investissements coûteux.

L'évaluation de cette collaboration sera faite afin de pouvoir déterminer quels sont les retours sur investissement dont Genève bénéficie dans ce cadre.

Pour le reste les dossiers traités ont été les suivants:

- mise sur pied de campagnes particulières et intensives de contrôle de certains produits (articles de boulangerie et de biscuiterie, eau de boisson, miels, produits laitiers, viandes, poissons, produits carnés, huiles et graisses, fruits et légumes, plats cuisinés, compléments alimentaires, produits cosmétiques, examen d'étiquetage des denrées alimentaires et des objets usuels);
- confirmation du service en tant que laboratoire de référence pour le dosage des résidus d'antibiotiques dans les produits d'origine animale et participation aux campagnes de contrôle des viandes, poissons et crustacés importés sur mandat de l'Office vétérinaire fédéral;
- développement de méthodes d'analyse dans le domaine des cosmétiques et des produits allergènes en vue de devenir un centre de compétence et mise sur pied de campagnes d'analyse;
- poursuite de la collaboration active avec la Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL);
- engagement et formation de plusieurs contrôleurs et inspecteurs des denrées alimentaires;
- création de l'Unité Hygiène des viandes, constituée d'une vétérinaire engagée à mi-temps et d'inspecteurs ou contrôleurs des viandes rattachés par ailleurs à l'unité inspecteurat;
- maintien du contact avec les médias et participation à des émissions de radio et de télévision, par exemple ABE (TSR) et On en parle (La Première).

10.5.4 Commissions de surveillance

Missions et activités principales

Le greffe des deux commissions de surveillance des professions de la santé et des activités médicales est assuré par la DGS. Ces commissions sont présidées par un ancien magistrat du pouvoir judiciaire, assisté – sur le plan juridique – d'une greffière-juriste.

Les commissions de surveillance ont pour mission l'instruction de plaintes formées contre des professionnels de la santé. A l'issue de l'instruction, elles formulent un préavis à l'attention du chef du DASS ou du Conseil d'Etat pour l'une, et du Conseil d'administration des établissements publics médicaux mis en cause, pour l'autre. Il ressort du tableau ci-dessous que le nombre de plaintes formulées en 2005 contre des professionnels de la santé exerçant dans le secteur privé a subi une forte augmentation. Toutefois, aucune conclusion ne peut être prise en matière de santé publique, dans la mesure où – après enquêtes – la commission de surveillance a proposé le classement d'un grand nombre d'entre-elles.

Ces deux commissions de surveillance sont en outre les autorités habilitées à se prononcer sur les requêtes en

levée du secret professionnel. Dans ce cadre, il est à relever que le nombre de telles requêtes a continué à augmenter, et ce tout particulièrement s'agissant des professionnels de la santé exerçant dans les établissements publics médicaux, ce qui démontre que les médecins – en particulier – sont de plus en plus sensibles à la problématique du secret médical.

Enfin, la commission de surveillance des professions de la santé peut être amenée à se prononcer sur toutes les questions qui intéressent l'exercice des professions de la santé et l'exploitation des établissements et entreprises.

Statistiques

Epidémies et maladies transmissibles

Maladies transmissibles

	2003	2004	2005
Déclarations individuelles ¹⁾	2 125	2 594	2214
Carnets de vaccinations ²⁾	10 652	10 904	10 371
Cas d'insalubrité	4	2	5

¹⁾ déclarations des médecins et des laboratoires

²⁾ demandes de carnets, lettres de rappel et carnets renvoyés

Protections des usagers

Professions et institutions de santé

Nouvelles autorisations accordées pour la pratique privée

	2003	2004	2005
Médecins	118	130	116
Médecins (procréation médicalement assistée) ¹⁾	—	—	7
Médecins-assistants	3	9	5
Médecins-dentistes	24	17	12
Vétérinaires	2	2	3
Ambulanciers	7	9	13
Assistants de médecin ²⁾	67	136	17
Assistants de médecin dentiste ²⁾	2	68	3
Assistants en médecine dentaire	1	3	0
Chiropraticiens	0	0	0
Stagiaires en chiropratique	2	0	0
Diététiciens	7	5	6
Epilatrices	4	3	10
Ergothérapeutes	25	19	15
Hygiénistes dentaires	8	7	3
Infirmiers	734	408	927
Logopédistes	12	9	21
Masseurs-kinésithérapeutes	0	0	0
Ostéopathes ²⁾	58	58	38
Pédicures	6	5	6
Physiothérapeutes	50	55	76
Psychologues ²⁾	0	237	38
Psychomotriciens ²⁾	40	2	5
Sages-femmes	23	12	39

¹⁾ Nouveau règlement (K 3 05.02) entré en vigueur le 7 juin 2005

²⁾ La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001, introduit cinq nouvelles professions de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles attestations délivrées

	2003	2004	2005
Attestations d'inscription au registre des pratiques complémentaires ¹⁾	173	368	193

¹⁾ La modification de la loi sur l'exercice des professions de la santé, les établissements médicaux et diverses entreprises du domaine médical (K 3 01), du 11 mai 2001, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001, prévoit l'inscription des pratiques complémentaires dans les registres de la direction générale de la santé. Les premières inscriptions ont eu lieu en 2003.

Nouvelles autorisations accordées à des établissements et entreprises

	2003				2004				2005			
	N	F	M	T	N	F	M	T	N	F	M	T
Etablissements médicaux privés												
Permanences	0	1	4	7	0	0	4	7	0	0	3	7
Cliniques	0	0	2	14	0	0	3	14	1	0	2	15
Traitements de la dépendance	0	1	0	4	1	2	0	3	0	0	0	3
Divers	6	2	4	23	5	2	6	26	6	2	5	30
Etablissements privés spécialisés												
Cliniques dentaires	0	0	0	4	1	0	0	5	1	0	0	6
Chiropraticiens	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
Ergothérapeutes	0	0	2	6	0	0	0	6	1	0	1	7
Entreprises du domaine médical												
Laboratoires ¹⁾	1	0	2	27	1	0	2	28	—	—	—	—
Laboratoires procréation médicalement assistée ²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0	0	2
Cliniques vétérinaires	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0

N: Nouvelles autorisations d'exploiter.

F: Fermetures d'établissements ou entreprises.

M: Modifications d'autorisations d'exploiter.

T: Ensemble des autorisations d'exploiter.

¹⁾ Autorisation d'exploiter et surveillance attribuées au pharmacien cantonal dès le 1^{er} janvier 2005.

²⁾ Nouveau règlement (K 3 05.02) entré en vigueur le 7 juin 2005.

Traitements de la dépendance (méthadone et autres stupéfiants)

	2003	2004	2005
Autorisations délivrées	524	507	548
Traitements à durée indéterminée (cures longues)	243	286	241
Traitements à durée déterminée (cures brèves)	8	10	7
Changements de médecin traitant et de pharmacie	85	80	102
médecin traitant	24	20	14
pharmacie	103	59	63
produit de substitution	21	12	46
lieu de dispensation	17	6	2
médecin remplaçant	4	21	24
Mises à jour	16	6	49
Autorisations annulées ¹⁾	241	247	280
Rapports			
—entrées en traitement	355	389	354
—intermédiaires et finaux	951 ²⁾	1399	2549
Total des patients ayant été en traitement (cures brèves et longues)	1517	1557	1541
Total des traitements en cours (nombre de patients)	1344	1382	1329

¹⁾ Une même personne peut avoir plusieurs autorisations annulées la même année.

²⁾ Nombre particulièrement bas car, depuis 2003, un seul rapport intermédiaire par patient par an, au lieu de deux, est exigé.

Assurance qualité

L'assurance qualité en chiffres

	2003 ¹⁾	2004	2005
Etablissements médicaux privés et entreprises du domaine médical:			
Visites	30	59	69
Rapports de visites	30	59	69
Plaintes	1	1	2
Rapports de plaintes	1	1	2
Traitement de dossiers administratifs (plans de construction ou d'aménagement)	5	90	55
Etablissements médico-sociaux			
Visites d'audits	43	38	40
Rapports (audits, remédiations, lits de crise)	43	38	40
Entretiens téléphoniques de planification des visites EMS	264	200	118
Etude de projets institutionnels et formulation de préavis	13	6	6
Plaintes et doléances	28	14	14
Entretiens téléphoniques	127	98	99
Séances d'entretiens			20
Visites d'instruction et de suivi	46	22	17
Rapports de plainte (synthèse des suivis)	26	24	11
Etablissements non EMS			
Visites	6	12	2
Rapports	6	12	2
Services d'aide et de soins à domicile			
Audits	12	7	8
Rapport d'audits	12	7	8
Restitutions ²⁾	12	5	8
Gestion de plaintes (Visites, entretiens)	3	0	1
Inspections mandatées par la commission de surveillance	6	5	2
Rapports d'inspection	6	5	2
Evaluations des patients selon méthode PLAISIR:			
Evaluations Plaisir (nombre rappels)	0	100	20
Suivi des évaluations PLAISIR			80
Suivi de l'application des décisions		30	7
Dérogations à l'âge d'entrée en EMS³⁾	2	0	28
Dérogations pour prolongation de séjour en Unité d'accueil temporaire (UAT)	27	71	57
Prolongation hospitalisation	3	7	14

¹⁾ Les colonnes de 2003 et 2004 contiennent de nouvelles activités. Ce recensement découle d'une meilleure organisation de la section.

²⁾ La diminution du nombre de visites pratiquées dans les organisations d'aide et de soins à domicile est essentiellement consécutive au temps de travail des infirmières dévolu à la polyvalence.

³⁾ Depuis novembre 2001, la direction générale de l'action sociale a décidé de ne plus accepter des dérogations

Aide sanitaire urgent et médecine catastrophe

Visites et inspections

	2003	2004	2005
Visites et inspections:			
Matériel sanitaire dans les ambulances	46	46	58
Composition des équipages ambulanciers			23

Activités de la cellule sanitaire du plan catastrophe cantonal OSIRIS

	2003	2004	2005
Actions			
Informations préalables via 144	70	82	77
Alertes via 144	0	0	0
Engagements de la cellule médicale via 144	2	0	0
Collaborations manifestations de masse	1	1	4
Préparations et formations			
Osiris – Tests de liaison hebdomadaires via 144	52	52	52
Osiris – Exercices	0	0	2

Activités de la centrale d'appels sanitaires urgents - CASU 144 -

	2003	2004	2005
Appels reçus	91'512	96'461	102'205
Ambulances engagées	20'406	21'696	22'008
SMUR (Cardio) engagés	3'529	4'144	4'486
Collaborations manifestations de masse	1	1	4
Activités «Sortantes» Autres appels et transferts d'appels		73'808	74'273
Osiris – Tests de liaison hebdomadaires	52	52	52
Osiris – Exercices	0	0	2

Médicaments et produits toxiques

Registre des professions de la santé

Nouvelles autorisations accordées en 2005 pour la pratique privée

	2003	2004	2005
Pharmaciens	49	26	15
Assistants pharmaciens ¹⁾	16	7	4
Préparateurs en pharmacie	0	1	0
Droguistes	0	0	0
Opticiens A et B	36	17	23

¹⁾ Dans cette profession – où peuvent pratiquer des personnes de nationalité étrangère – des autorisations limitées dans le temps et assorties de diverses conditions sont délivrées.

Personnes autorisées à pratiquer dans le canton

	2003	2004	2005
Pharmaciens	593	617	626
Assistants pharmaciens	431	401	397
Préparateurs en pharmacie	223	224	224
Droguistes	55	55	55
Opticiens a et b	325	277	282

Nombre d'établissements autorisés par le canton

	2003	2004	2005
Pharmacies publiques	172	171	172
Drogueries	9	7	6
Etablissements médicaux dotés de l'assistance pharmaceutique y compris les HUG	11	15	17
Etablissements médicaux sans assistance pharmaceutique (autorisation de stupéfiants)	12	10	8
Commerces d'opticien	66	71	71
Laboratoires d'analyses médicales	27	24	25

Les maisons de commerce de gros de médicaments étant autorisées par la Confédération, elles ne figurent pas dans le tableau.

Inspections effectuées en 2005

	2003	2004	2005
Pharmacies publiques	90	136	125
Pharmacies d'établissements médicaux et d'EMS	12	19	43
Drogueries	5	5	2
Maisons de gros et fabricants de médicaments ¹⁾	33	41	32
Commerces d'opticien	24	17	3
Laboratoires d'analyses médicales	–	1	3
Entreprises de produits chimiques	235	208	152

¹⁾ Y compris les inspections déléguées à l'inspecteur régional

Protection de la consommation

Nombre d'analyses effectuées

	2003	2004	2005
Denrées alimentaires et objets usuels (19.8)	6'666 (17.7)	5'990 (20.7)	5'502
Produits non alimentaires	356	745	335
Prélèvements cerveaux pour contrôle encéphalopathies transmissibles	–	1'562	1'342
Total	7'022	8'297	7'179

¹⁾ Dans cette profession – où peuvent pratiquer des personnes de nationalité étrangère – des autorisations limitées dans le temps et assorties de diverses conditions sont délivrées.

Note: entre parenthèses, % d'échantillons non-conformes

Inspections et contrôles d'hygiène

	2003	2004	2005
Etablissements publics (cafés, restaurants, cantines, hôtels, bancs glaciers)	424	686	813
Stands en plein air, manifestations publiques, etc.	250	366	429
Maisons de retraite, homes, crèches, cuisines scolaires	35	87	48
Commerces et industries alimentaires	593	588	762
Autres	53	83	103
Commerces, productions viticoles	52	20	3
Total	1'407	1'830	2'158

Commissions de surveillance

Commission de surveillance des activités médicales

	2003	2004	2005
Plaintes enregistrées	9	10	12
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	13	10	20
– dont propositions de classement ou classement avec réserves)	8	10	18
– agissements prof. incorrects constatés	5	–	–
Affaires en cours	25	28	21
Séances plénières	4	3	5
Séances de sous-commissions	32 ¹⁾	45 ¹⁾	46 ¹⁾
Requêtes en levée du secret professionnel	36	70	112

¹⁾ Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

Commission de surveillance des professions de la santé

	2003	2004	2005
Plaintes enregistrées	38	28	52
Affaires ayant fait l'objet d'un préavis	49	27	38
– dont propositions de classement	32	16	25
– d'avertissement	3	8	5
– d'amende	3	1	–
– de blâme	3	2	2
– de blâme avec amende	0	1	1
– de radiation temporaire	1	–	4
– de radiation définitive	2	–	–
– autres	6	5	5
Affaires en cours	49	44	57
Séances plénières	5	4	6
Séances de sous-commissions	39 ¹⁾	41 ¹⁾	59 ¹⁾
Requêtes en levée de secret professionnel	23	42	46
Requêtes en reconnaissance de diplômes	1	2	2

¹⁾ Comprenant les séances consacrées aux requêtes en levée du secret professionnel.

10.6 Direction générale des centres d'action sociale et de santé

10.6.1 Direction générale des centres d'action sociale et de santé

Missions

Les missions de la direction générale des centres d'action sociale et de santé (CASS) sont:

- d'appliquer les décisions prises par le Conseil d'Etat et la commission cantonale des CASS;
- d'organiser les CASS par secteurs;
- de veiller à l'activité des administrateurs et du personnel des services d'accueil des CASS.

Activités permanentes

La direction générale des CASS:

- met en œuvre les dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres;
- prépare les documents soumis à la commission cantonale des CASS;
- coordonne les activités des centres et de leurs unités;
- effectue régulièrement des enquêtes de satisfaction du public, des usagers, du personnel et des partenaires;
- prend toute mesure utile à la bonne application des dispositions des lois, règlements et conventions relatives aux centres.
- procède à la définition des activités, procédures et outils de gestion communs aux institutions et services prestataires dans les CASS. Elle est assistée dans l'accomplissement de ces tâches par un comité de gestion composé:
 - du directeur général de l'Hospice général;
 - du directeur général de la FSASD;
 - du directeur du département des affaires sociales de la Ville de Genève;
 - du secrétaire général de l'Association des communes genevoises (ACG).

- dirige les activités:
 - des administrateurs et des services d'accueil des centres;
 - du service d'informatique sociale (SIS);
 - du service de la formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des centres;
 - du service de la communication destiné à faire connaître au public, aux clients et aux partenaires, les prestations fournies dans les centres et les professionnels qui les délivrent.

Principales activités menées en 2005

Les études suivantes ont été finalisées, en référence au rapport du Conseil d'Etat du 17 novembre 2004, communiquant au Grand Conseil le premier rapport d'évaluation des effets de la loi sur les centres d'action sociale et de santé:

- le catalogue des prestations de l'aide sociale individuelle et de l'aide et des soins à domicile fournies dans les CASS. Une démarche d'analyses et de définitions détaillées des profils de clients a permis de préciser la nature des prestations fournies à chaque type de profil de client;
- l'identification des clients communs à l'aide sociale et à l'aide et aux soins à domicile, leur nombre et la nature des prestations, ainsi que l'identification des acteurs du réseau socio-sanitaire avec lesquels des collaborations seraient à renforcer, voire à délocaliser dans les centres. Les données quantitatives récoltées portent sur l'ensemble des centres; les données qualitatives, notamment les profils des clients communs, concernent les CASS de Meyrin et de Saint-Jean/Charmilles;
- la définition de l'action sociale communautaire de proximité avec le service social de la Ville de Genève et son articulation avec l'action sociale individuelle, l'aide et les soins à domicile. Cette étude a permis de définir les aspects organisationnels relatifs au repérage des situations relevant du domaine du communautaire, les lieux d'échange et d'information, la méthode d'élaboration de projets communautaires et la méthode de mise en œuvre;
- un nouveau concept pour une réforme des CASS fondé sur une analyse des publics cibles de l'aide sociale, de l'aide et des soins à domicile et sur les besoins de la population;
- la définition d'un projet relatif à l'évaluation des lieux d'implantation actuels des prestations d'aide et de soins à domicile et d'aide sociale individuelle. Il s'agit de proposer des solutions visant à implanter les prestations «au bon endroit» pour chaque public cible en tenant compte des principes d'économicité, d'efficience et d'efficacité;
- la révision du règlement d'application de la loi sur les CASS en intégrant notamment les règlements approuvés par la commission cantonale des CASS le 27 février 2003 relatifs à l'organisation de la coordination des CASS instituant des conseils de coordination et à l'organisation des comités de gestion des CASS, jugés comme étant supérieurs au règlement et par conséquent non conformes au droit.

La commission des affaires sociales du Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat dans sa séance du 20 septembre 2005.

La mise en œuvre de la loi sur les CASS s'est poursuivie par:

- l'établissement d'un Intranet commun aux institutions et services prestataires dans les CASS, en complément d'un Intranet spécifique à la direction générale des CASS, à l'Hospice général et à la FSASD;
- une enquête de satisfaction auprès des professionnels des CASS, lecteurs des publications Ensemble et Infocadres et des réajustements portant notamment sur l'utilisation de l'Intranet pour les informations destinées aux cadres;
- la création d'un système qualité relatif aux processus et procédures communs aux institutions et services prestataires dans les CASS et spécifiques à la direction générale des CASS;
- l'évaluation de l'impact d'un catalogue de formation continue commun à la DGCASS, l'Hospice général, la FSASD et les HUG;
- une réflexion inter-institutionnelle visant notamment à diminuer les délais d'attente pour les clients suite à une première demande et à traiter cette demande de manière plus efficace et plus rationnelle avec l'ensemble des partenaires concernés;
- la finalisation de la signalisation externe et interne des CASS;
- la poursuite de la consolidation du fonctionnement de la direction générale des CASS mise en place en 2003 par:
 - la constitution d'un dossier visant à obtenir la certification EduQua pour le service de formation continue des CASS;
 - la rationalisation du service de communication suite à l'échec de la mise en œuvre d'un service commun DGCASS-FSASD;
- le déploiement des applications informatiques utilisées à l'Etat à l'ensemble des services de la direction générale des CASS: la comptabilité financière intégrée (CFI) et la centrale commune d'achat (CCA);
- la mise en œuvre d'un processus budgétaire décentralisé dans les CASS.

10.6.2 Les centres d'action sociale et de santé

Mission

Les centres d'action sociale et de santé (CASS) assurent un service de proximité à la population dans les domaines de la politique sociale et de la politique de santé, en regroupant et en intégrant les différentes activités des services publics et privés d'aide sociale, d'aide et de soins à domicile.

Activités permanentes

Chaque centre, composé d'un service d'accueil, offre des prestations:

- d'aide et de soins à domicile, assurées par le personnel de la FSASD;
- d'action sociale individuelle, assurées par le personnel de l'Hospice général;
- d'action sociale communautaire de proximité, assurées par le personnel des communes.

Principales activités en 2005

Au cours de l'année 2005, les dossiers suivants ont été traités:

- un projet qualité du service d'accueil visant à définir des indicateurs de qualité des prestations attendues tant par les bénéficiaires que par les professionnels de l'aide sociale en particulier;
- l'analyse dans quatre services d'accueil des CASS, des demandes de clients recensées sous «demandes diverses»;
- la finalisation et la mise à disposition d'un outil statistique des activités des services d'accueil;
- le suivi des recommandations des comités de gestion des CASS et leur réalisation concrète: actions pour les aînés, actions de promotion et prévention de la santé (alimentation, prévention du cancer du sein, prévention de l'alcoolisme), etc;
- l'analyse des incivilités dans les CASS et l'édition d'une plaquette de prévention contre la violence à l'usage des professionnels;
- la définition de processus et procédures de gestion des locaux des CASS et des plaintes des bénéficiaires;
- la mise à disposition dans les services d'accueil des CASS, des chèques services pour le public;
- les réunions régulières des directions adjointes de l'Hospice général, de la FSASD, du service social de la Ville de Genève, sous la présidence de la directrice adjointe des CASS, pour traiter des questions opérationnelles et transversales aux différents services et institutions;
- l'organisation pour les administrateurs des CASS de séminaires de formation action sur le thème du management systémique;
- la définition d'un programme de formation de base pour les nouvelles secrétaires réceptionnistes et d'un cursus de formation adapté après un an d'exercice de la fonction;
- la coordination des activités entre les CASS et les partenaires du réseau social – Pro Senectute, Pro Infirmitas, l'AVIVO, le Centre social protestant, l'Armée du salut, l'Association pour le bien des aveugles et des malvoyants, Caritas, le Bureau central d'aide sociale – concrétisée par des rencontres régulières et des échanges d'informations;
- la coordination des activités entre les CASS et les HUG, concrétisée par la participation de la directrice générale des CASS au comité de direction des HUG, par des rencontres régulières avec les directions des départements de gériatrie, de médecine communautaire et de psychiatrie, en particulier, suivies d'actions concrètes;
- la création d'un pool d'infirmières spécialistes cliniques HUG-FSASD pour assurer la continuité des soins et de l'enseignement thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques;
- la mise en place d'un poste d'infirmière de liaison au département de médecine interne des HUG.

10.6.3 Le service d'informatique sociale

Mission

Le service d'informatique sociale (SIS) est responsable de l'informatisation des CASS, des autres services de l'Hospice général, de la Fondation des services d'aide et

de soins à domicile (FSASD) et de la direction générale des CASS.

Activités permanentes

- les services d'infrastructure qui consistent à entretenir dans tous les sites des institutions une infrastructure informatique opérationnelle composée d'un réseau, de matériel connecté sur le réseau, de logiciels bureautiques tels que la messagerie;
- l'exploitation et la maintenance des logiciels «métiers»;
- la prise en charge de nouveaux besoins de l'Hospice général, de la FSASD et de la direction générale des CASS;
- les prestations de support aux utilisateurs.

Principales activités en 2005

- Participation aux différents ateliers et projets informatiques du Projet «Informatique Sociale» (projet IS);
- Traitement de 7 473 demandes de support en 2005, correspondant à une augmentation de 8% par rapport à 2004:
 - 16% liées aux outils bureautiques,
 - 19% liées aux login utilisateurs,
 - 33% concernant le réseau,
 - 12% concernant l'infrastructure,
 - 21% concernant les applications.
- 73% de ces demandes sont résolues dans la journée et 15% sont résolues entre 1 et 10 jours.
- Réalisation de projets de type Infrastructure:
 - mise en place de 22 bornes Wi-Fi dans 18 CASS (projet Mobirai);
 - intégration d'un nouveau service de gestion des bornes Wi-Fi (Trapèze) pour une connexion sécurisée dans les CASS (projet Mobirai);
 - extension de 52 PC, 8 portables, 14 imprimantes, 11 lecteurs BVR supplémentaires;
 - extension de 17 serveurs supplémentaires;
 - extension du SAN intégrant les systèmes Unix, Linux, Novell;
 - doublement du réseau d'antennes (50 paires) en nouvelles technologies;
 - renouvellement de 26 serveurs, 220 PCs, 200 imprimantes et 40 éléments actifs du réseau (commutateurs);
 - intégration de 80 utilisateurs itinérants sur la plateforme Citrix;
 - intégration de 3 nouveaux sites HG (Bois-Brûlé, Savigny 3, Praille);
 - déménagement et extension du CASS de Châtelaine.
- Réalisation d'études informatiques:
 - Normes CSIAS – Etude détaillée;
 - DUI métiers FSASD Etude détaillée – Mobi RAI lot 2 «méthode de résolution de problèmes» (MRP);
 - Outils IS (Analyse, GPV3, timesheet) – Etude détaillée.
- Réalisation de projets informatiques:
 - DUI métiers FSASD – Mobi RAI Mise en œuvre du lot 1 MDS et du lot 2 MRPClients;

- FSASD Ulysse Barman pour l'adaptation aux tarifs 2005;
- gestion relance débiteurs Aide aux requérant d'asile (ARA) - PCS;
- correction des incohérences des écritures comptables pour bouclage propre (date de mise en production le 14.01.2006);
- projet incivilités – ARA HG;
- migration à Oracle 9i PROGRES – PCS;
- mise en production du module multi-monnaies Opale HG;
- fiabilisation Infocentre 2005 pour l'axe «clients»;
- mise en production du virement bancaire pour l'ARA (HG);
- développement du virement bancaire pour l'action sociale (ASOC) (HG) (date de mise en production: 15.1.2006);
- mise en place de la nouvelle interface FSASD – OCPA;
- mise en production d'une imprimante gros volumes pour l'impression des factures FSASD;
- mise en production de l'intranet DGCASS-FSASD.

10.6.4 La Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Mission

La mission de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) est de favoriser le maintien à domicile, d'améliorer la qualité de vie des personnes dont l'état de santé exige des soins ou de l'aide et d'éviter des hospitalisations ou des placements inappropriés. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, elle contribue à la qualité de vie, favorise le maintien à domicile, accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins. Elle encourage, promeut et participe à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et accidents. La FSASD développe et encourage le partenariat avec la famille, l'entourage, les collaborateurs du réseau socio-sanitaire et les médecins.

Activités permanentes

- traitements et soins infirmiers prescrits par un médecin, y compris les soins techniquement complexes (7/7 jours et 24/24 heures), les soins corporels, les soins palliatifs et les prestations d'ergothérapie;
- aide en cas de crise médico-sociale;
- tâches ménagères (aide aux activités de la vie quotidienne);
- livraisons de repas; organisation de repas de midi au restaurant en compagnie;
- mise en place d'appareils de sécurité et de signalisation lumineuse pour personnes malentendantes;
- encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées;
- réponse téléphonique par la Ligne d'accueil des demandes (LAD), 7/7 jours et 24/24 heures;
- actions d'information, de prévention et d'éducation pour la santé.

L'article 4 de la loi sur l'aide à domicile (LADom) stipule que la FSASD est responsable de l'unité aide et soins (UAS) dans les centres.

Principales activités en 2005

- 25 équipes sur 36 ont été formées à l'utilisation du Residential Assessment Instrument (RAI) et à la méthodologie de résolution de problèmes y relative. A fin décembre 2006, les équipes restantes seront formées. Le Service d'informatique sociale (SIS) a réalisé une application intégrant le RAI. Son déploiement est en cours et se poursuivra jusqu'à fin 2006.
- Dans le but d'optimiser les différentes activités de l'unité aide et soins en tenant compte de la qualité des prestations auprès du client et de son besoin d'identifier un interlocuteur unique, l'organisation de cette unité a été redéfinie. Cette évolution permet notamment de renforcer le rôle du référent de situation et de clarifier ses responsabilités.
- En lien avec les recommandations de l'étude sur la santé au travail validées en 2004 et la mise en évidence les difficultés des collaborateurs lié aux déplacements, la fondation a réfléchi à une nouvelle politique de mobilité. Cette réflexion a abouti en 2005 à l'élaboration d'un plan de mobilité. Sa finalisation est soumise aux résultats du test pilote qui a démarré en décembre au Centre de la Servette/Petit-Saconnex. L'objectif poursuivi est d'optimiser le temps lié aux déplacements, de diminuer les difficultés des collaborateurs et de promouvoir l'image citoyenne de la FSASD, respectueuse de l'environnement.
- Depuis le 1^{er} octobre 2004, l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) complète le dispositif du réseau social existant, par des prestations d'urgence la nuit, le week-end et les jours fériés. Intervenant sur demande des professionnels de l'urgence, l'unité est composée de travailleurs sociaux accompagnés d'infirmiers. L'UMUS prend le relais dans les situations telles que:
 - le relevage de personnes ayant chuté;
 - l'hébergement d'urgence (mineurs, femmes violentées, SDF, etc.);
 - la suppléance d'un parent hospitalisé en urgence;
 - les problématiques de désorientation et de dépendance;
 - les conflits conjugaux et domestiques (médiation, soutien, etc.);
 - l'accompagnement suite à un deuil dans la nuit.
- Afin d'offrir une palette de prestations plus large aux clients, l'implantation des soins ambulatoires sur rendez-vous dans les Centres a été réalisée dans 30 équipes sur les 36 œuvrant dans les Centres. L'organisation de ces équipes a été revue pour permettre la prise en charge des clients sur rendez-vous dans des salles de soins adéquates. Cette prestation offre une alternative au domicile dans le but d'encourager l'autonomie des clients et de renforcer la place du CASS comme lieu de soins de proximité.
- L'expérience pilote, démarrée fin 2004 au Centre de la Servette/Petit-Saconnex, visant à inciter les personnes âgées à prendre leur repas à l'extérieur s'est développée avec succès courant 2005. Trois autres Centres proposent désormais cette nouvelle prestation baptisée «Autour d'une table»: Saint-Jean/Charmilles, Grottes et Plain-palais-Acacias. Elle a pour but de renforcer les liens sociaux entre habitants en âge AVS d'un même quartier en leur permettant de partager un moment convivial lors du repas de midi grâce à une structure d'accueil dans un restaurant proche de leur domicile.
- En lien avec l'augmentation constante des situations clients complexes et avec la décision institutionnelle de rendre obligatoire pour chaque collaborateur la formation en santé mentale, plus de la moitié d'entre eux a suivi au moins un cours en santé mentale.

- En collaboration avec la direction générale des CASS, la FSASD a participé activement:
 - aux groupes de travail et de pilotage du projet du DASS visant une meilleure connaissance de la clientèle. 700 clients ont été évalués par le RAI et l'outil informatique;
 - à la mise à disposition d'un site Intranet pour les collaborateurs des CASS, de la direction générale des CASS et de la FSASD;
 - à la réalisation des journaux Ensemble (à destination de tous les collaborateurs) et Infocadres (destiné aux cadres);
 - à la présentation des activités des CASS et de la fondation dans le cadre du Salon des Aînés et du Village prévention à la Foire de Genève.

Statistiques

Les prestations

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Unité aide et soins Heures de présence à domicile	2003	2004	2005	2003-2005 diff. %
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal	287'266	315'847	337'420	17.46
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) prestations non LAMal	434'148	423'129	412'590	- 4.97
Nombre de visites infirmières *	338'103	393'213	449'632	32.99
Nombre de visites aides familiales, aides soignantes et aides extra-hospitalières	305'848	409'698	465'301	52.13
Nombre de visites ergothérapie	8'836	7'454	10'972	24.17
Services centralisés	2003	2004	2005	2003-2005 diff. %
Nombre d'abonnements sécurité à domicile	3'850	3'941	3'867	0.44
Nombre de visites sécurité à domicile	5'816	6'278	5'806	- 0.17
Nombre de repas livrés à domicile	389'352	383'687	401'413	3.10

* consultation santé maternelle et infantile non comprises

Hospice général Unité action sociale	2003	2004	2005	2003-2005 diff. %
Nombre de dossiers	7'271	8'207	8'859	21.8

Les clients

Fondation des services d'aide et de soins à domicile Clients	2003	2004	2005 diff. %	2003-2005
Soins (soins infirmiers et soins de base) prestations LAMal *	9'458	9'553	10'028	6.03
Aide (aide pratique, suppléance enfant malade, nettoyage) prestations non LAMal	9'464	9'035	8'884	- 6.13
Sécurité à domicile	3'850	3'941	3'867	0.44
Repas à domicile	3'889	3'716	3'898	0.23

* y compris ergothérapie

Hospice général Unité action sociale	2003	2004	2005	2003-2005 diff. %
Nombre de clients	12'995	14'478	15'858	22

10.6.5 Autres partenaires

Il s'agit des sept foyers de jour, de la coopérative des soins infirmiers, de SOS pharmaciens, de l'association des sages-femmes à domicile, de l'association genevoise de médecine et de soins palliatifs et de l'association du service d'ergothérapie ambulatoire.

Toutes ces institutions participent au maintien à domicile des personnes âgées, des personnes malades et/ou en fin de vie. L'association des sages-femmes à domicile assure le suivi des femmes enceintes et les accouchements à domicile.

Les résultats des études relatives aux structures intermédiaires tels que les foyers de jour, les maisons de vacances pour personnes âgées, le centre d'animation et de détente (CAD), les immeubles avec encadrement social ont été mis en consultation auprès des différents partenaires et institutions concernés. Des pistes de réflexion se sont dégagées, qui s'inscrivent dans la perspective plus large de la planification médico-sociale et dans la réforme de la loi sur les CASS.

Une analyse de la situation financière des foyers de jour a également été menée en 2005. Elle sera suivie de mesures d'amélioration et d'harmonisation de la gestion des foyers de jour.

10.7 Direction générale des hôpitaux

10.7.1 Hôpitaux universitaires de Genève

Mission

Soigner, enseigner et chercher: telle est la mission des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Entrée en vigueur le 5 janvier 1995, la loi K 2 05 sur les établissements publics médicaux a organisé les HUG en douze départements médicaux et un département d'exploitation.

La réforme hospitalière a conduit les HUG à dégager de nouvelles perspectives pour une meilleure efficacité des soins et une plus grande maîtrise des coûts. Relancée en 2002 et finalisée en 2003, la démarche des projets de service a permis d'actualiser les missions de base des services médicaux dans les axes de soins, de recherche et d'enseignement cliniques, et de formuler les priorités de développement jusqu'en 2006. En 2004, une soixantaine de projets ont été validés par le conseil d'administration.

Activités permanentes

Publié en janvier 2002, le plan de management des HUG pose le cadre dans lequel s'exerce la mission de soins, d'enseignement et de recherche, tout en fixant le cap 2002-2006. Instrument essentiel au service du pilotage des HUG, ce plan comprend notamment un plan stratégique qui développe la vision commune – le patient d'abord, l'esprit de service et l'exigence de la qualité –, la philosophie managériale et les politiques institutionnelles.

Pour la période allant jusqu'à 2006, le comité de direction a identifié les défis importants à relever en matière d'organisation, de financement et de constructions:

- renforcement des missions de proximité et de référence des HUG dans des réseaux;
- établissement d'un catalogue des prestations ambulatoires;
- révision des affiliations de services médicaux pour mieux tenir compte de la trajectoire des patients;
- tarification et affectation interne des ressources en fonction des activités et des pathologies, tout d'abord dans le domaine des soins aigus (APDRG);
- évolution des activités ambulatoires en veillant à leur financement et à leur justification;
- politique de recrutement pour faire face à la pénurie de personnel dans certaines professions;
- poursuite des programmes de rénovation de bâtiments;
- négociations avec les autres hôpitaux universitaires suisses ayant pour objet la relance de la collaboration Vaud-Genève et la répartition des pôles de référence en médecine hautement spécialisée.

En 2005, la réflexion a été finalisée pour élaborer un plan stratégique 2, fixant les enjeux et orientations des HUG à l'horizon 2010, tenant compte d'un environnement complexe et en mutation (perspectives économiques, planification sanitaire fédérale, etc.). Dix orientations stratégiques ont été retenues pour conforter l'ancrage local (soins de proximité) et développer le rôle de référence régional, national et international. Il s'agit de quatre axes généraux (accueil et urgences; trajectoire et organisation clinique; virage ambulatoire; recherche clinique) et six axes particuliers (femme, mère et enfant; vieillissement, chronicité et réhabilitation; médecine humanitaire; neurosciences cliniques; transplantations, thérapie cellulaire et génétique; imagerie et sciences de l'information). Début novembre, le plan stratégique 2006-2010 a été voté par le conseil d'administration des HUG.

En 2005, les HUG ont été désignés par l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) comme le centre de référence dans la prévention des infections liées aux soins. C'est la reconnaissance du travail réalisé depuis dix ans par les HUG dans la promotion de l'hygiène des soins afin de renforcer la sécurité des patients.

Principales activités en 2005

Adaptation du dispositif de soins

S'inscrivant dans les projets de service, des adaptations ont été apportées au dispositif pour mieux répondre aux besoins de la population, parmi lesquelles:

- le redéploiement de plusieurs structures du département de pédiatrie, avec la création d'un service de gastro-entérologie et transplantation pédiatriques, incluant une unité d'immuno-vaccinologie pédiatrique, et transformation de l'unité du développement en un service du développement et de la croissance, intégrant l'endocrinologie et la diabétologie pédiatrique;
- la mise sur pied d'une unité de neurochirurgie vasculaire pour prendre en charge le diagnostic, le traitement et le suivi des patients souffrant de malformations vasculaires cérébrales ou de pathologies ischémiques;

- la constitution, sur le site Cluse-Roseaie, d'une équipe médicale d'urgence pour répondre aux urgences intra-hospitalières, c'est-à-dire aux arrêts cardiaques ou détresses vitales survenant dans les services non spécialisés en soins d'urgence et de réanimation;
- la réorganisation du département de réhabilitation et gériatrie afin de regrouper, dans un lieu approprié, les patients qui ne requièrent plus de soins aigus, d'améliorer la prise en charge de ces patients et de développer, sur trois sites hospitaliers, une médecine interne générale de proximité pour la réhabilitation et le moyen séjour;
- le regroupement des soins intensifs de chirurgie et de médecine en un seul service d'une capacité de 36 lits et développant des pôles de compétences dans différents domaines (cardiologie et hémodynamique, respiration-physiopathologie, neuro-réanimation, etc.);
- la constitution d'une unité de neurologie vasculaire pour améliorer la prise en charge des patients victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC);
- la création d'une unité d'urgences pré-hospitalières et de réanimation réunissant les prises en charge médicalisées de la Brigade sanitaire (y inclus cardiomobile et hélicoptère) et les prestations médicales dispensées au centre d'accueil et d'urgences par les médecins anesthésistes;
- l'introduction de la stimulation magnétique transcrânienne pour traiter la dépression.

Investissements

En 2005, le programme de construction et de rénovation des bâtiments hospitaliers s'est poursuivi, notamment sur le site hospitalier Cluse-Roseaie par:

- la mise en exploitation en mai 2005 du bâtiment haut de l'hôpital des enfants dédié aux activités médico-administratives et d'enseignement.

En collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), la planification générale des constructions hospitalières s'est traduite en 2005 par:

- la votation du projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 86'931'000.– (PL 9422) pour la construction et l'équipement de la 3^e étape de la maternité (phase 3.1 et 3.2);
- le dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 10'364'000.– (PL 9548) pour la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment des lits d'une capacité d'environ 420 lits sur le site hospitalier Cluse-Roseaie. Ce projet a obtenu une autorisation préalable de construction et fait l'objet d'un concours d'architecture dont le résultat est attendu pour avril 2006;
- le dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'493'000.– en vue de la transformation et de l'aménagement des zones libérées de l'hôpital des enfants;
- le dépôt d'un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'723'000.– en vue de la construction d'un bâtiment permettant le regroupement des laboratoires HUG sur le site Cluse-Roseaie.

Afin de répondre aux besoins de développement et de rationalisation des soins, les projets suivants ont été finalisés:

- la rénovation du centre de transfusion sanguine terminée en mars 2005 avec le soutien de la Fondation Dr Henri Dubois-Ferrière Dinu Lipatti;

- la mise en service en septembre 2005 du nouveau plateau médico-technique pour les activités d'endoscopie, de gastro-entérologie, de pneumologie et d'urologie;
- la construction des locaux destinés à accueillir l'équipement IRM à 3 Teslas, co-financé par les HUG dans le cadre du projet Sciences, Vie et Société en partenariat avec l'EPFL, le CHUV et les Facultés de médecine de Genève et Lausanne, et dont la mise en exploitation est prévue pour juin 2006;
- le début des travaux pour la création d'un laboratoire de thérapie cellulaire dont la mise en service est prévue pour fin 2006.

Au niveau des équipements médicaux, deux projets de lois ont été votés par le Grand Conseil:

- un crédit de 2 millions de francs pour financer l'acquisition d'un robot chirurgical par télémanipulateur;
- un crédit de 3,3 millions de francs pour financer le renouvellement d'un accélérateur linéaire haute énergie en radio-oncologie.

Travaux des instances

En 2005, le conseil d'administration et son bureau ont notamment:

- approuvé le plan annuel 2006 d'équipements biomédicaux s'élevant à 8 millions de francs;
- adopté le plan stratégique 2006-2010 des HUG;
- adopté l'organigramme des HUG;
- approuvé les comptes 2004 des HUG et le budget 2006;
- adopté les conventions tarifaires;
- pris acte du bilan intermédiaire d'avancement des projets de service 2, de la réorganisation du département de psychiatrie et des travaux de la Task-Force Finances.

Dans le cadre de ses travaux, le comité de direction a en particulier:

- décidé l'application, au 1^{er} mars 2005, du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical, pour tous les ayants droit au bénéfice d'une indemnité forfaitaire;
- adopté la directive relative à la contractualisation et à la rémunération des intervenants (consultants et/ou formateurs) indépendants ou employés des HUG;
- approuvé la charte du fournisseur fixant les règles retenues par les HUG pour établir des relations transparentes et exemptes de conflits d'intérêts avec tout fournisseur;
- adopté une nouvelle politique de prévention du tabagisme visant à instaurer une interdiction générale de fumer pour l'ensemble des HUG, progressivement d'ici le 31 décembre 2005.

Conventions

Durant l'année 2005, treize conventions de collaboration ont été signées par les HUG, notamment:

- dans le domaine de la transplantation, avec le réseau romand hospitalo-universitaire de la transplantation (en son nom les Hospices-CHUV et les HUG) et le service de la santé publique du canton du Valais (le réseau santé Valais);
- dans les domaines de la chirurgie générale et de l'orthopédie, avec le centre hospitalier du centre du Valais (CHCVs) du RSV;

- dans les domaines de la génétique médicale et de la génétique prédictive en oncologie, avec l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV);
- dans le domaine des victimes de la torture et de la guerre, avec la Croix-Rouge Suisse;
- dans le domaine de la formation, avec le Beijing Hospital of the Ministry of Health.

En 2005, un contrat de société simple a été signé entre l'UNIL, l'UNIGE, l'EPFL, le CHUV et les HUG: il concerne le centre d'imagerie biomédicale (CIBM), en particulier la constitution de la plate-forme IRM du CIBM qui 'inscrit dans le projet Sciences, Vie et Société.

En ce qui concerne les tarifs, différentes conventions ont été appliquées par les HUG:

- Conventions du domaine de l'assurance obligatoire des soins (hospitalisation en division commune et prestations en ambulatoire):
 - convention relative à l'hospitalisation en division commune (HUG-santésuisse);
 - convention sur la valeur du point Tarmed (HUG-santésuisse);
 - convention relative aux prestations ambulatoires paramédicales (HUG-santésuisse);
 - convention des tarifs médicaux LAA/LAI/LAM;
 - convention intercantonale romande relative à l'hospitalisation hors canton;
 - conventions sur les transplantations et dialyses.
- Convention du domaine de l'assurance complémentaire (division privée – chambres à un lit et chambres à deux lits):
 - convention relative à la prise en charge des patients hospitalisés en chambres à un lit ou en chambres à deux lits.
- Tarifs appliqués aux patients non soumis à l'assurance obligatoire des soins (division commune):
 - tarif de base de prise en charge des malades hospitalisés en division commune;
 - tarif de base relatif à la prise en charge et à la facturation des patients hospitalisés en division privée.

A noter que les HUG ont mis en place un système informatique cohérent et intégré de dossier administratif du patient, de l'admission à la facturation, totalement opérationnel dès le 2 janvier 2005.

Statistiques

Les statistiques des Hôpitaux universitaires de Genève montrent une tendance à la stabilité. Entre 2004 et 2005, on peut constater l'évolution suivante:

- le nombre de lits d'hospitalisation en service a passé de 2'202 à 2'204;
- le nombre d'admissions a passé de 47'954 à 49'323, soit une augmentation de 2,85%; le nombre de journées d'hospitalisation a passé de 785'134 à 775'036, soit une augmentation de 1,29%;
- le nombre de consultations a passé de 761'434 à 757'483, soit une augmentation de 0,52%;
- le nombre de postes a passé de 8'532,65 à 8'720,55 soit une augmentation de 187,90 postes (+2,2%) liée pour l'essentiel, d'une part, à l'application de l'accord entre les HUG et les syndicats et, d'autre part, à la diminution des horaires des médecins;

e) le budget a passé de 1'306 à 1'344 millions, soit une augmentation de 38 millions (+2,9%).

Dans le cadre de la planification sanitaire cantonale, des efforts importants ont été réalisés pour maintenir constant le nombre de lits d'hospitalisation, par l'augmentation de la prise en charge semi-hospitalière. Celle-ci a passé de 63'712 à 70'789 admissions, soit une augmentation de 11,12%. Le taux d'occupation reste à un niveau élevé: 94% en 2005 versus 92% en 1999.

Chiffres clés sur l'activité

	2003	2004	2005
Chiffres clés sur l'activité			
Journées d'hospitalisation ¹⁾	786.741	785.134	775.036
Lits en service	2.199	2'202	2'204
Taux d'occupation	100%	97%	94%
Admissions ¹⁾	46.884	47.954	49.323
Consultations ²⁾	739.819	761.434	757.483
Postes	8'450,90	8'532.65	8'720.55
Index de durée moyenne de séjour exprimé en jours ³⁾			
Cluse-Roseraie (Hôpital cantonal) ³⁾	8.2	7	7.1
Gériatrie	41	47	37.4
Loëx	176	190	174.8
Psychiatrie adulte ⁴⁾	20	25	24.6
Psychiatrie gériatrique	74	85	75.1

¹⁾ Comprend, depuis 2000, les patients restant plus de 24 heures dans les centres d'urgences et, depuis 2002, les journées d'hospitalisation au Quartier carcéral psychiatrique.

²⁾ Comprend, depuis 2001, les patients semi-hospitalisés, les patients restant moins de 24 heures dans les centres d'urgences, des consultations de gériatrie et de psychiatrie faites pour les patients hospitalisés sur le site Cluse-Roseraie ainsi que les journées des foyers du secteur AI.

³⁾ La diminution de l'index de durée de séjour est due principalement à l'augmentation du nombre de patients semi-hospitalisés alors que la baisse est modérée au niveau des patients hospitalisés.

⁴⁾ Y compris la psychiatrie de l'adolescent.

10.7.2 Clinique de Joli-Mont

La clinique accueille des malades pour des traitements ou des soins de caractère non intensif, pour des hospitalisations intermédiaires ou de longue durée, de caractère médico-social. Environ 70% des patients proviennent des Hôpitaux universitaires de Genève, démontrant, ainsi, que Joli-Mont remplit pleinement sa fonction d'hôpital de dégagement. Les autres patients lui sont adressés par les cliniques et médecins privés.

Ces malades sont en majorité des personnes âgées (80% d'entre elles ont plus de 65 ans), handicapées et souffrant de poli-pathologies; l'état de santé de la plupart d'entre eux (90%) s'est suffisamment amélioré pour qu'ils puissent regagner leur domicile après une durée moyenne de séjour de 20 jours.

Dans un souci constant de sécurité, de bien-être et de confort des patients, plusieurs actions ont été réalisées en 2005, telles:

- une enquête de satisfaction;
- la réduction des zones «Fumeurs» et le lancement du projet «Une Clinique sans fumée»;
- l'élaboration d'une charte;
- l'amélioration de l'information;

- l'investissement dédiés à la réfection du système d'appel aux malades, au remplacement de tous les encadrements et portes des chambres par de nouvelles portes coupe-feu, au remplacement des prises oxygène.

Le développement des collaborateurs est une volonté permanente de notre Institution; les activités suivantes ont été menées:

- la mise en place d'un plan de formation spécifique en adéquation avec les besoins de la santé;
- la formation continue: français – informatique;
- la création de fichiers informatiques communs pour un partage optimal de l'information et une gestion efficace des dossiers de suivi des garanties;
- le lancement de projets menés à l'interne par les collaborateurs (Charte patients – nouvelle brochure d'accueil – Clinique sans fumée).

La rénovation complète de la chaufferie a permis l'alimentation au chauffage à distance, en remplacement du chauffage au mazout.

La clinique a également entrepris des démarches constructives avec ses principaux partenaires: services pourvoyeurs des HUG, assistants sociaux externes, caisses-maladie.

Statistiques

	2003	2004	2005
Nombre de lits en service	104	104	104
Nombre de jours d'hospitalisation	36 226	35 319	33 289
Nombre d'entrées d'hospitalisation	1 667	1 675	1 678
Taux d'occupation	95.43 %	92.80%	87.69%
Nombre de postes	121	124	124
Nombre de collaborateurs	152	150	146

10.7.3 Clinique de Montana

La Clinique genevoise de Montana (CGM) accueille des patients nécessitant des soins spécialisés en médecine psychosomatique, en médecine interne et en médecine de réadaptation. 60% des patients sont adressés à la CGM par des médecins privés et 40% par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Le personnel médical, paramédical et soignant travaille en interdisciplinarité dans le but de rendre les patients autonomes dans la gestion de leur maladie. Plus de 95% des patients qui sortent de la CGM regagnent leur domicile. La moyenne d'âge des patients est de 57 ans.

Pour faire face à l'accroissement du nombre de patients souffrant de troubles psychiques et de maladies chroniques, la CGM propose des traitements individuels et des thérapies de groupes ainsi que divers modules d'enseignement thérapeutique adaptés aux problématiques de chacun.

L'année 2005 a été marquée en particulier par:

- l'augmentation du nombre de patients nécessitant des traitements lourds en terme de prise en charge médicale et soignante, en particulier dans les domaines de la psychiatrie, de l'oncologie, de l'endocrinologie et des maladies infectieuses;
- la reconnaissance de la CGM dans le domaine de la réadaptation respiratoire, avec le soutien du Service de

pneumologie du Département de médecine interne des HUG;

- le développement de la diabétologie avec la collaboration du Service d'endocrinologie, diabétologie et nutrition et du Service d'enseignement thérapeutique pour maladies chroniques des HUG;
- des travaux d'investissements visant des objectifs sécuritaires, économiques et écologiques: rénovation des chambres, passage du chauffage à mazout au gaz et isolation des bâtiments;
- la diminution du nombre de journées d'hospitalisation, ainsi que des lits disponibles et planifiés;
- la maîtrise des dépenses par une adaptation des effectifs du personnel au volume de travail.

Statistiques

	2003	2004	2005
Nombre de lits en service	80	77	73
Nombre de lits planifiés	77	77	65
Nombre de journées d'hospitalisation	24'406	22'839	22'029
Nombre d'entrées	1'205	1'202	1'152
Durée moyenne de séjours en jours	20,4	18,9	19,1
Taux d'occupation par rapport aux lits en service	83.6 %	81.1 %	82.25 %
Taux d'occupation par rapport aux lits planifiés	86.2 %	81.1 %	92.85 %
Nombre de postes au budget	81	82	82
Nombre de postes fixes occupés	79.3	77.8	79.4
Nombre de collaborateurs	104	104	103

11. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES

11.1 Présidence et Direction

Mission

La conseillère d'Etat – membre de la Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile – préside le département, le représente auprès des sociétés militaires, de tir ou patriotiques. Elle exerce un droit de visite auprès des troupes genevoises lors de leur service. Elle préside tant la commission consultative militaire que la commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'entretien des lignes de tir.

M^{me} Martine Brunschwig Graf n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseillère d'Etat, c'est M. Robert Cramer qui a été appelé à reprendre, dès le 6 décembre 2005, la direction des affaires militaires cantonales désormais rattachée au département du territoire, le département des affaires militaires ayant été supprimé.

Le secrétaire général de la Chancellerie, délégué aux questions de politique de sécurité, représente le département au sein du collège des secrétaires généraux et assure la suppléance du directeur des affaires militaires; il assure en outre, ponctuellement, la représentation genevoise dans certains domaines de la sécurité.

Le directeur des affaires militaires – membre des Conférences des secrétaires des directions des départements militaires cantonaux et des chefs de service des administrations militaires romandes – est l'interlocuteur de l'administration militaire fédérale pour l'ensemble du domaine concerné. Il organise et dirige le département, établit son budget, en contrôle l'exécution et traite les problèmes de personnel. Il est l'autorité de réexamen en matière de déplacements de service, et de recours en matière disciplinaire. Il assure le secrétariat de la commission consultative militaire et gère – pour le compte de l'ensemble des communes genevoises – les fonds affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien courant des installations de tir du canton. Il assure, au besoin en collaboration avec le délégué aux questions de politique de sécurité, les tâches en relation avec le Parlement et les procédures de consultations fédérales.

Armée XXI

Le 18 mai 2003, la révision de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire a été acceptée par une très large majorité du peuple (CH 76%, GE 75,2%) et l'ensemble des cantons, sa mise en œuvre a débuté le 1^{er} janvier 2004.

Conséquences pour l'administration militaire

La coresponsabilité et la collaboration cantonales sont des éléments essentiels du système de milice. Elles renforcent l'ancrage de l'armée dans la population, en servant de maillon entre les militaires et la Confédération. La coresponsabilité cantonale intervient essentiellement dans le domaine de l'administration militaire et s'exerce auprès des citoyens astreints selon le principe du domicile d'une part et auprès des états-majors et formations attribués d'autre part.

Les autorités militaires cantonales servent d'organe de renseignement et de contact pour tous les militaires de leur canton. Elles:

- gèrent le rôle des citoyens astreints aux obligations militaires,
- recensent les jeunes adultes en âge de servir,
- organisent et conduisent les journées d'orientation en vue du recrutement,
- convoquent les conscrits au recrutement,
- exécutent des tâches dans le domaine des tirs hors du service,
- traitent des demandes de déplacements de service des sous-officiers et des soldats,
- accordent les congés pour l'étranger,
- libèrent les militaires de leurs obligations militaires
- participent aux tâches dans le domaine de l'exécution des peines,
- imposent et encaissent la taxe d'exemption.

La République et canton de Genève – outre l'état-major de liaison avec la région territoriale 1 – se voit attribuer, pour l'accomplissement de tâches particulières, 25 formations actives, 6 formations mixtes et 7 formations de réserve (art 119, al. 1 LAAM) subordonnées à:

Brigade d'instruction d'infanterie 6

- compagnies de sûreté 10 et 13 (2 réserves)

Brigade blindée 1

- bataillon de chars 17 (8 actives)
- bataillon de sapeurs de chars 1 (6 actives)

Brigade d'infanterie 2

- groupe d'artillerie 41 (7 actives)

Formation d'application de DCA 33

- groupe d'engins guidés légers DCA 1 (3 actives, 1 mixte et 1 réserve)

Brigade d'aide au commandement 41

- bataillon d'ondes dirigées 16 (5 mixtes)

Brigade logistique 1

- bataillon d'hôpital 9 (4 réserves)

Justice militaire

- Tribunal militaire 1 (1 active)

Les cantons déchargent les états-majors et les formations qui leurs sont proches des tâches et de compétences particulières. Les autorités militaires cantonales sont consultées pour l'occupation des commandements et exercent le droit de visiter les services d'instruction et prennent part aux cérémonies de promotion. Chaque année les commandants des états-majors et des formations attribués, à partir du niveau du bataillon, sont les hôtes du conseiller d'Etat en charge des affaires militaires ou de l'ensemble du Conseil d'Etat.

La libération des militaires intervient à l'âge de 30 ans, pour les sous-officiers et soldats, pour autant que leurs obligations aient été remplies.

Les sous-officiers supérieurs et les officiers subalternes sont libérés à 36 ans, les capitaines à 42 ans et les officiers supérieurs à 50 ans.

L'arsenal de Genève est une filiale des arsenaux et places d'arme de la Région Léman (Bière). Fonctionnant comme arsenal de rétablissement de l'équipement personnel, sa mission consiste à assurer le soutien des troupes faisant service sur le territoire genevois.

Conséquences pour la place d'armes de Genève

Le modèle d'instruction Arme XXI a été fondamentalement réorganisé et l'occupation de l'infrastructure d'instruction a été élaborée pour l'ensemble du territoire suisse.

Il y a désormais chaque année trois écoles de recrues d'une durée de 18 ou 21 semaines.

Les infrastructures d'instruction, d'exploitation et de logistique sises dans le canton de Genève sont utilisées prioritairement par les troupes de sauvetage et du Génie.

Outre les 3 modules d'instruction en formation (3^e partie de l'école de recrues), les stages de formation des cadres des troupes de sauvetage ainsi que des cours de répétition (qui ont à nouveau lieu chaque année) se déroulent à Genève.

L'affectation de la place d'armes fera l'objet d'une étude approfondie jusqu'au 31 décembre 2010, son affectation actuelle étant maintenue jusqu'au 31 décembre 2007 au moins.

Conséquences pour l'arsenal

La régionalisation des emplacements de l'arsenal fédéral de Bière, des arsenaux cantonaux de Morges et de Genève, a créé les conditions générales pour que l'arsenal cantonal de Genève devienne une filiale de l'exploitation de base de Bière. On a ainsi établi les conditions organisationnelles pour que les troupes faisant service dans notre canton continuent d'être soutenues par l'arsenal de Genève.

Du fait de la réorganisation de la logistique et de l'infrastructure d'instruction, l'arsenal cantonal modifiera son activité le 31 décembre 2006. L'étendue exacte des prestations effectuées par le futur arsenal dépendra du résultat des négociations en cours avec la Confédération. Au minimum, un poste de rétablissement subsistera ainsi que le personnel d'exploitation de l'infrastructure (caserne, places d'exercices et de tirs).

Genève internationale

Le DDPS appuie depuis plusieurs années les mesures en relation avec le rôle de la Ville de Genève en tant que «Ville internationale et Ville de Paix». Actuellement, des planifications sont en cours pour la réalisation à Genève d'une «Maison de la Paix», activement soutenue par le DDPS, lequel avec ses 3 centres offre une large palette de compétence en matière de politique de sécurité.

Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP)

Ce centre propose des programmes de formation en politique de sécurité internationale. Il transmet des connaissances approfondies sur la diplomatie préventive ainsi que sur le contrôle des armements et sur le désarmement.

Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG)

Ce centre aide à mettre en place des capacités locales et encourage la collaboration internationale en application du principe consistant à aider autrui à s'autogérer dans ce domaine.

Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)

Ce centre appuie les Etats dans leurs efforts en vue d'assurer un contrôle efficace des forces armées par des autorités élues démocratiquement.

L'Etat de Genève, cofondateur de ces centres, y délègue des représentants.

Effectifs pour l'ensemble du département		
Postes votés	Postes occupés au 31.12.2005	Ecart par rapport au budget
46	36,20	postes -9,80 unités soit -21.30%

11.1.1 Priorités, activités et événements**A. Organisation du département**

Ses tâches, d'où découle son organisation, sont définies aux articles 57, 58, 59 et 60 de la Constitution fédérale (du 18 avril 1999) ainsi que dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

La Confédération et les cantons pourvoient à la sécurité du pays et à la protection de la population dans les limites de leurs compétences respectives (art. 57/1 Cst féd).

La taxe dont doit s'acquitter celui qui n'accomplit pas son service militaire ou son service de remplacement est fixée et levée par les cantons (art 59/3 Cst féd).

La fourniture d'une partie de l'habillement et de l'équipement relève de la compétence des cantons dans les limites fixées par le droit fédéral (art 60/2 Cst féd).

Les tâches de l'administration militaire, soit celles de la direction de l'ensemble du département et des services de l'arrondissement et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, de même que les fondements légaux qui les induisent de façon impérative, sont défini dans la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) du 3 février 1995.

B. Corps des officiers

La présidente du département a pris personnellement congé, le 22 novembre 2005, de l'ensemble des officiers

domiciliés dans le canton et libérés de leurs obligations militaires au 31.12.2005, soit:

- 1 colonel;
- 1 lieutenant-colonel;
- 4 majors;
- 20 capitaines;
- 41 premiers-lieutenants.

11.2 Service de l'arrondissement

Mission

Le service:

- gère le contrôle matricule (état de tous les citoyens de 18 à l'âge de la libération des obligations – 20'979 dont 8'328 incorporés, 484 non-incorporés, 6'879 inaptes au service militaire et 3'341 non-recrutés au 01.01.2006, domiciliés dans le canton ou frontaliers),
- adresse à tous les Suisses et Suissesses, âgés de 16 ans, une information préalable écrite sur les cours techniques préparatoires,
- enregistre dans le contrôle militaire les jeunes gens au début de l'année où ils atteignent l'âge de 18 ans,
- organise les journées cantonales d'information, y convoque les conscrits dans leur 18^e année, et y invite les jeunes filles envisageant un service volontaire,
- convoque les jeunes gens au recrutement centralisé sur la base de la date de l'accomplissement de l'école de recrues (en général dans la 19^e année),
- renseigne les citoyens sur la nature et l'étendue de leurs obligations militaires,
- décide des demandes de déplacement ou de dispense de service,
- préavise les demandes de changement d'incorporation,
- accorde les congés pour séjour à l'étranger de plus de 12 mois,
- traite principalement les livrets de service lors d'annulation de congés pour l'étranger, d'établissement de duplicata de livret de service et de décisions des commissions de visite sanitaire,
- collabore à l'organisation des tirs obligatoires,
- organise et dirige l'inspection de libération des obligations militaires,
- exerce le pouvoir disciplinaire (sanction en cas de défaut / contrôle de l'exécution des peines).

11.2.1 Priorités, activités et événement

A. Information aux conscrits

Trente six journées ont été organisées tout au long de l'année, fréquentées par 1'583 conscrits, dont huit filles. Cette journée d'information a pour but d'apporter toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement des journées de recrutement et d'amener les conscrits à une réflexion sur les choix d'affectation offerts.

B. Recrutement

L'ensemble des journées de recrutement s'est déroulé auprès du Centre de recrutement de Lausanne. Les

contingents attribués à notre canton étaient répartis sur dix-sept semaines entre janvier et novembre. Ils nous ont permis de convoquer 917 conscrits genevois, qui ont passé entre 2 et 3 jours de recrutement sur place.

Les responsables du Centre ont relevé le bon niveau d'information dispensé par les cantons à leurs conscrits.

	2005	2004
Conscrits examinés (nombre absolu)	917	955
Degré d'aptitude en %		
– aptes au service	531	588
– inaptes au service, aptes PCi	193	197
– inaptes au service	152	153
– ajournés à une année ultérieure	41	17

C. Service militaire sans arme

Peuvent demander à servir sans arme les conscrits, recrues et militaires incorporés qui – se fondant sur des valeurs éthiques fondamentales – déclarent ne pouvoir concilier le service militaire armé avec les exigences de leur conscience.

La commission ad hoc a examiné pour notre canton 4 requêtes (4 en 2004), en a accepté 2, transmis une au service sanitaire de l'armée et ajournée une.

D. Service civil

Dans le respect du droit fédéral, chaque conscrit a été informé de l'existence du service civil, de ses conditions d'admission et de sa mise en œuvre. A Genève, de nombreux conscrits ont démontré de l'intérêt pour le service civil, toutefois seule une minorité adresse un dossier personnel à l'Organe central du service civil. Par confort, les intéressés privilégient souvent la «voie bleue», ou spéculent sur une affectation à la protection civile!

E. Révision des décisions médicales

Les recrues qui ont un problème de santé entre la journée de recrutement et le début de l'école de recrues ou qui sont licenciées avant la fin de l'ER doivent se représenter devant des médecins. Avec Armée XXI, de nombreuses recrues déclarées inaptes au service militaire sont déclarées aptes à la protection civile.

	2005	2004
Cas examinés	141	151
– aptes au service – mil	21	15
– PCi	69	49
– inaptes au service	44	81
– à revoir	7	6

F. Inspection de libération

Ont été libérées au printemps et en automne 2005 trois classes d'âge (1969 à 1971), ainsi que les classes 1972 à 1975 pour autant que les obligations militaires aient été accomplies en totalité.

Cette reddition de l'équipement s'est déroulée sur quatre journées et concernait 1'880 militaires.

Tous les libérés étaient conviés à la traditionnelle cérémonie, présidée par la Conseillère d'Etat chargée du département, le mardi 15 novembre 2005.

Date	Classe d'âge	Effectif militaires libérés
Lundi 09.05	1969	520
Mercredi 11.05	1970	426
Jeudi 27.10	1971	543
Jeudi 03.11	1972-1975 *	391
TOTAL Libérés en 2005		1'880

* Classes 1972-1975 libérées pour autant que la totalité des jours de service soit accomplie

G. Tirs obligatoires

Organisés par 13 sociétés dans les 6 stands du canton entre le 16 avril et le 31 août.

	Fass		Pistolet 25 m		Pistolet 50 m	
Stands	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Bernex	2'703	3'234	241	232	2	2
Veyrier	801	939	–	–	–	–
Versoix	1'111	1'017	129	92	–	–
Laconnex	560	656	–	–	–	–
Jussy	330	303	–	–	13	15
St-Georges	85	104	52	58	8	8
	5'590	6'253	422	382	23	25

La Confédération a pris en charge la cotisation des tireurs astreints.

	Nombre tireurs	
	2005	2004
– Programme obligatoire 300 m	5'590	6'253
– Tireurs «restés» (n'ayant pas obtenu le minimum de points requis)	30	33
– Programme fédéral au pistolet	445	407
– Tir en campagne 300 m	667	692
– Tir en campagne pistolet	405	354
– Jeunes tireurs instruits (fusil)	309	249
– Tir pour retardataires	189	180

H. Pouvoir disciplinaire

Sanctions infligées en vertu du code pénal militaire (défauts au tir obligatoire, absence aux journées d'information pour conscrits ou au recrutement) ou de l'ordonnance sur les contrôles militaires (astreinte aux déclarations - changement d'adresse, congé pour l'étranger).

Les défauts lors des tirs hors du service sont restés relativement stables, passant de 1'344 en 2004 à 1'357 en 2005, malgré la libération de classes d'âge complémentaires (1965 à 1968).

Un seul recours a été transmis à l'autorité compétente (2 en 2004) pour statuer: il a été rejeté.

Le total des jours d'arrêts militaires a été de 138 journées (27 en 2004) concernant 50 militaires (6 en 2004). Cette importante augmentation s'explique par l'obligation pour les cantons de faire subir hors-service les peines infligées durant une période de service, et non-exécutées durant celle-ci. Par ailleurs, la conversion plus généreuse des amendes impayées (CHF 100.– = 1 jour d'arrêt dès 2004, au lieu de CHF 30.– = 1 jour d'arrêt jusqu'à cette date) incite plus de militaires à opter pour les arrêts plutôt que pour le paiement de l'amende!

Les arrêts militaires sont subis à la Maison d'arrêts de Villars, établissement avec lequel la collaboration est excellente, tout comme avec la Gendarmerie chargée de l'exécution des mandats d'arrêt.

I. Dépôt de sécurité

Au cours de l'année, 10 dépôts de sécurité de l'arme personnelle (20 en 2004) ont été signifiés à des militaires résidant dans le canton. En général ces dépôts résultent d'une intervention de police ou de problèmes psychiques.

J. Congés pour l'étranger

Tout séjour de plus d'une année nécessite une demande de congé auprès des autorités militaires cantonales. En 2005, nous avons traité 242 demandes (290 en 2004).

K. Services d'instruction des formations attribuées

- bat chars 17
du 23 mai au 10 juin 2005 (cours de tir)
- gr art 4
du 23 mai au 10 juin 2005 (cours de tir)
- bat sap chars 1
du 4 au 22 avril 2005 (garde d'ambassades)
- gr eg L DCA 1
du 17 oct. au 4 nov. 2005 (garde d'ambassades)
- bat ondi 16
du 19 sept. au 7 oct. 2005 (cours transmissions)

L. Ecoles de recrues

- ER printemps 21 mars au 12 août 2005
- ER été11 juillet au 2 novembre 2005
- ER automne 7 novembre 2005 au 14 avril 2006

M. Déplacements et reports de service

Avec la réforme de l'Armée au 1^{er} janvier 2004 (Armée XXI), les procédures en matière de demande de dispense et de déplacement de service ont été révisées. Une responsabilité accrue a été confiée aux cantons qui traitent toutes les demandes des conscrits, recrues, soldats, et sous-officiers domiciliés dans le canton, les demandes des officiers étant transmises au Personnel de l'armée (J1) pour décision.

Si les reports concernant les ER demeurent stables, les demandes de dispense ou de report de cours de répétition sont toujours plus fréquentes, avec une agressivité marquée de nombreux employeurs (qui souvent ignorent les traditions helvétiques) qui font pression pour que leurs collaborateurs soient dispensés, en fournissant des justifications souvent peu pertinentes.

1. Nombre de déplacements de service

	2005	2004
Dispenses SIF	1'408	1'231
Dispenses ER à J1	354	389
Dispenses ER cadres à J1	35	49
Dispenses SIF sof/of sub à J1	334	178

2. Motifs des déplacements de service (SIF)

	2005	2004
Professionnel	416	370
Perfectionnement professionnel	97	61
Etudes	585	391
Apprentissage	39	20
Certificat médical	141	126
Séjour à l'étranger	65	48
Autres	165	215

3. Opérations administratives

	2005	2004
Transmission dossier à J1	387	781
Transmission à GRPA, instr et support	99	88
Transmission à GRASAN	166	127
Dossier retourné	294	171
Demandes tardives	258	116
Demande de rapport	130	135
Etablissement de duplicata	96	104
Changement de nom	5	25
Recherche d'adresse	594	660

11.3 Service de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Mission

Le service assujettit à la taxe d'exemption les citoyens âgés de 20 à 30 ans. Il notifie les décisions de taxation ou d'exonération et perçoit les taxes, émoluments, frais administratifs et amendes (y.c. celles infligées par le commandant d'arrondissement) en recourant au besoin à une procédure contentieuse.

De plus, ce service tient la comptabilité de l'ensemble du département, y compris toutes les opérations relatives à l'arsenal (liaison permanente avec la base logistique de l'armée et les comptables de troupes en service sur la place d'armes).

Quiconque ne remplit pas ses obligations militaires ou le service civil doit fournir une compensation pécuniaire, celle-ci n'est pas un impôt mais une compensation financière due par le citoyen astreint qui n'accomplit pas les obligations fixées par la loi, sous forme de service personnel quelle qu'en soit la raison.

Assujettis

Sont assujettis à la taxe les hommes astreints au service qui sont domiciliés en Suisse ou à l'étranger et qui, au cours d'une année civile (année d'assujettissement):

- ne sont pas, pendant plus de six mois, incorporés dans une formation de l'armée et ne sont pas astreints au service civil;
- qui n'effectuent pas le service militaire ou le service civil qui leur incombent en tant qu'hommes astreints au service (par négligence).

Non assujettis

Ne sont pas assujettis à la taxe les hommes astreints au service qui ont accompli leur service militaire durant l'année d'assujettissement, bien qu'ils n'aient pas été incorporés comme tels pour toute l'année.

Taux

La taxe s'élève à trois pour cent du revenu soumis à taxe (impôt fédéral direct), mais à 200 francs au moins.

Echelonnement en cas d'accomplissement partiel du service

Celui qui, en tant qu'astreint au service militaire, n'a pas accompli plus de la moitié, mais au moins trois jours de son service militaire au cours de l'année d'assujettissement, doit la moitié de la taxe.

Celui qui, en tant qu'astreint au service civil, a accompli moins de trente jours, mais au moins cinq jours de service

valables au cours de l'année d'assujettissement, doit s'acquitter de la moitié de la taxe.

Echelonnement d'après les jours de service

La taxe est réduite d'après le nombre total des jours de service que l'assujetti a accomplis jusqu'à la fin de l'année d'assujettissement. Cette réduction est:

- d'un dixième pour 50 à 99 jours de service militaire (75 à 149 jours de service civil);
- de deux dixièmes pour 100 à 149 jours de service militaire (150 à 224 jours de service civil);

L'assujetti qui aura accompli 500 jours de service militaire (750 jours de service civil) sera libéré de la taxe d'exemption.

Imputation des services de protection civile

La taxe d'exemption est réduite de quatre pour cent pour chaque jour de protection civile accompli dans l'année d'assujettissement lors du calcul du total intermédiaire.

Remboursement

Lorsque le militaire a remplacé le service manqué pour lequel il s'est acquitté d'une taxe, la taxe perçue doit lui être remboursée.

La communication de l'information incombe à l'autorité militaire de contrôle; le militaire peut également faire valoir son droit au remboursement.

Statistiques

	2005	2004
Production		
Production brute (en F)	8'957'908	19'440'171
Nombre de décisions de taxation notifiées	23'668	51'659
Nombre d'exonérations accordées (notamment: doubles nationaux suisses et français, invalides au bénéfice d'une seule rente AI ou SUVA, militaires atteints dans leur santé par l'accomplissement d'un service, citoyens exemptés en vertu de l'art. 18 de la loi sur l'armée et l'administration militaire)	2'432	7'940
Réclamations	316	517
Recours transmis au tribunal administratif	12	7
Perception		
Perception brute (en F)	8'435'445	15'335'758
Part dévolue au canton au titre de commission de perception (= 20 %)	1'672'245	3'038'459
Montant budgété à ce titre	2'200'000	2'200'000
Budget réalisé à	76.01%	138,11%
Remboursements de taxes (montants en F) (remplacement de services antérieurement manqués)	74'889	144'525
Remises de taxes (dont le paiement aurait pu avoir des conséquences excessivement dures pour l'assujetti)		
– nombre	230	363
– montant (F)	69'401	72'179
Autres dégrèvements: (montants en F)		
– actes de défaut de biens	578'545	530'902
– taxes prescrites	81'348	62'297
Recouvrement		
– sommations	7'737	10'488
– derniers avertissements	4'270	6'275
– procédures à l'office des poursuites et faillites	3'104	2'133

11.4 Arsenal et place d'armes

Genève est une des plus anciennes places d'armes de Suisse. Le déplacement des établissements militaires à l'extérieur de la ville, effectué en 1875 a profondément marqué la structure du quartier.

La caserne possède un statut particulier en tant que centre d'instruction militaire, aux termes de la convention d'utilisation de la place d'armes conclue avec la Confédération jusqu'au 31 décembre 2040.

Construite en 1958, la caserne des Vernets a constamment été adaptée aux besoins de l'armée avec la participation financière de la Confédération (40% des coûts). Le devenir de la caserne des Vernets dépend du concept de stationnement de l'armée à Genève. La construction d'une caserne sur le site d'Epeisses est une variante envisagée.

Mission

L'arsenal assure le soutien des troupes mises sur pied dans le canton tant pour le service d'instruction que pour les engagements subsidiaires.

Il gère, sous l'autorité de la Confédération, les infrastructures d'instruction et de logement de la place d'armes.

11.4.1 Priorités, activités et perspectives

Activités

	2005	2004
Heures effectuées	64'436	70'497
Absences	7'076	9'526
Formation	190	1'400

Processus

Direction	3'570	3'268
Gestion du matériel	14'801	16'098
Maintenance	14'275	4'513
Infrastructure	22'270	13'913
Support	9'520	6'045

Le tableau des activités appelle les commentaires suivants:

- Le total d'heures comprend les heures des collaborateurs et des militaires engagés au profit de l'arsenal.
- Les heures effectuées par les militaires s'élèvent à 11'396 et se réfèrent principalement à des travaux au profit de la troupe, des engagements subsidiaires des libérations (7 classes d'âge) et de l'infrastructure de la place d'armes.
- La diminution des «heures effectuées» est due au non remplacement de quatre collaborateurs suite à leur départ et transfert dans d'autres services cantonaux.
- La base de logistique de l'armée a connu une restructuration importante et le 90% des cours a été annulé.

11.4.2 Statistiques

	2005	2004
Place d'armes		
jours d'occupation	308	365
nuitées	65'432	55'000
Abris PCI		
(Amba Centro)		
jours d'occupation	365	
nuitées	109'500	
Confection à domicile , montant (F)	0	1332
Remboursement par Confédération	100%	98,36%

11.5 Corps de musique cantonaux

Mission

Prendre part aux services officiels conformément à l'art. 2 du règlement du Conseil d'Etat fixant le statut des corps de musique d'Elite et de Landwehr (G 1 25.03).

11.5.1 Priorités, activités et événements

A. Corps de musique d'Elite

Effectif au 31.12.2005: 43 (fanfare 32 + batterie 8 + divers 3)

Le corps de musique d'Elite – fanfare – a pris part à 12 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 6 services officiels, avec un taux de participation de 95%.

B. Corps de musique de Landwehr

Effectif au 31.12.2005: 62 (harmonie 47 + batterie 10 + divers 5).

Le corps de musique de Landwehr – harmonie – a quant à lui prêté son concours à 10 manifestations tant à Genève qu'en Suisse, dont 5 services officiels, avec un taux de participation de 85%.

La Landwehr s'est rendue du 8 au 11 septembre 2005 à Budapest.

Le 5 novembre 2005, la Landwehr a obtenu le trophée or de la catégorie excellence du 3^e festival vaudois de musique légère de Penthelaz.

Thèmes d'actualité

- Présidence et direction de l'administration.

A. Engagement subsidiaire de sûreté de l'armée à Genève

Le 7 décembre 2001, le Conseil fédéral a décidé de mettre à disposition des cantons de Berne, Zürich et Genève des formations de l'armée pour renforcer la sécurité des représentations diplomatiques; ce sont tout d'abord des militaires professionnels du corps des gardes de fortification qui ont été engagés sous l'autorité de l'état-major de conduite de l'armée.

La prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères a été approuvée par les Chambres fédérales pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2007 au plus tard.

L'opération AMBA CENTRO a débuté à Genève le 3 avril 2003 sous la responsabilité de la région territoriale 1. Ce sont 5863 militaires appartenant à 26 formations de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, de défense contre avions et de l'infrastructure qui se sont succédées ainsi à Genève du 13 janvier 2005 au 12 janvier 2006:

13.01.-27.01.	Inf Kp 61/1-2	230
27.01.-10.02.	Inf Kp 61/3-4	231
10.02.-24.02.	Inf Kp 13/1-2	232
24.02.-10.03.	Inf Kp 13/3-4	230
10.03.-24.03.	cp fant mont 30/1-2	230

24.03.-07.04.	cp fant mont 30/3-4	234
07.04.-21.04.	L Flab Lwf Bttr 5	240
21.04.-05.05.	Bttr art 47	265
05.05.-19.05.	Inf Kp 65/1-2	250
19.05.-02.06.	Inf Kp 65/3-4	225
02.06.-16.06.	cp inf 19/1-2	232
16.06.-30.06.	cp inf 19/3-4	248
30.06.-14.07.	Inf Kp 70/1-2	241
14.07.-28.07.	Inf Kp 70/1-2	266
28.07.-11.08.	L Flab Lwf Bttr 10	270
11.08.-25.08.	Bttr art 54	270
25.08.-08.09.	Geb Inf Kp 17/1-2	269
08.09.-22.09.	Geb Inf Kp 17/1-2	292
22.09.-06.10.	Bttr art 32	281
06.10.-20.10.	Pz Sap Kp 32	279
20.10-03.11	L Flab Lwf Bttr 1	305
03.11-17.11	Inf Kp 20/1-2	261
17.11-01.12	Inf Kp 20/3-4	280
01.12-15.12	Geb Inf Kp 77/1-2	270
15.12-29.12	Geb Inf Kp 77/3-4	270
29.12-12.01.06	Bat Infra 1	260

Les 24, respectivement 31 décembre 2005, MM. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, et Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat, accompagnés du divisionnaire Jean-François Corminboeuf, commandant de la Région territoriale 1, du chef de la Police et du directeur des affaires militaires, ont rendu visite aux militaires de la sécurité militaire en service à Noël et à la St-Sylvestre, leur remettant un cadeau souvenir au nom de l'autorité militaire genevoise.

B. Visite protocolaire

Le Conseil d'Etat a reçu à déjeuner, le 27 avril 2005, les officiers généraux exerçant un commandement ou une fonction intéressant notre canton, ainsi que les officiers supérieurs commandant les formations attribuées à la République et canton de Genève.

C. Préparatifs de mobilisation de guerre

Suite à la réforme de l'armée, l'organisation de la mobilisation a été remplacée par le système de la disponibilité. De ce fait, les organisations communales pour la diffusion des ordres de mobilisation ont été supprimées; seules les fonctions de préposé au cantonnement demeurent dans les cantons et les communes.

D. Visites aux troupes attribuées en service

Le bataillon de chars 17 a accompli son service d'instruction des formations (cours) sur les places de tir pour blindés de Wurchlen GL et Hinterrhein GR.

Le directeur des affaires militaires et le commandant d'arrondissement y ont été les hôtes du commandant de la brigade blindée 1, le 7 juin 2005, et ont pu constater que les équipages n'ont pas perdu leur savoir faire en dépit d'un cours 2004 accompli dans le cadre de la mission Amba Centro, ce qui n'avait plus permis de travail sur les chars depuis l'automne 2002. Il s'agissait du dernier cours du lieutenant-colonel EMG Jacquinet, comme commandant de bataillon.

E. Cérémonies de prise et remise des emblèmes

Le groupe artillerie 41 a été honoré de la présence du directeur des affaires militaires lors de la prise et de la remise de son étendard les 24 mai et 8 juin 2005 sur la place d'armes de Bière, où il a effectué un cours d'instruction aux nouvelles procédures de conduite de tir, après avoir été engagé en 2004 dans l'opération Amba Centro et avant de l'être à nouveau en 2006 à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le bataillon d'ondes dirigées 16 a été engagé comme support transmission d'exercices de conduite au niveau de l'armée et a assuré la couverture du Swiss Raid commando. Sa prise de l'étendard a également été honoré de la participation du directeur des affaires militaires, le 20 septembre 2005 dans le cadre solennel et historique d'Aventicum.

F. Mutations au sein de l'administration cantonale

Le conseil d'Etat élu pour la législature 2005-2009 a supprimé le département des affaires militaires pour le remplacer par un service des affaires militaires, au sein du Département du territoire, division de l'intérieur. La taxe militaire est pour sa part intégrée au Département des finances.

Après 39 ans de service dont 37 et 8 mois au sein du département, M. Jacques Hämmerli, directeur des affaires militaires depuis 1998, a souhaité être mis au bénéfice d'une retraite anticipée dès le 1^{er} janvier 2006; le Conseil d'Etat après avoir donné son accord a prié l'intéressé de surseoir à son départ jusqu'au 1^{er} mars 2006, son successeur (à temps partiel) devant encore être désigné.

• Service de l'arrondissement

Le service a poursuivi les travaux de mise en œuvre d'Armée XXI.

Des échanges réguliers d'information avec le nouveau centre de recrutement 1 à Lausanne et avec les responsables de la PCi cantonale, dont les effectifs seront recrutés lors des mêmes journées de recrutement, ont eu lieu tout au long de l'année.

• Taxe d'exemption de l'obligation de servir

L'année 2005 (année d'assujettissement 2004) a été la première année de l'application des nouveaux taux prescrits par la loi fédérale sur la taxe d'exemption en fonction de la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2004, d'Armée XXI. Une information relative à ces changements ayant été communiquée aux assujettis, peu de réclamations ont été enregistrées par le service.

Le programme de taxation actuel WINCOM doit être remplacé par le système Escher. Se fondant sur l'introduction tant de la comptabilité financière intégrée (agendée à juin) d'une part, que du système de taxation Escher, le service n'a procédé à l'envoi des bordereaux qu'à partir de juin 2005. C'est la raison pour laquelle les prévisions de recettes portées au budget 2005 n'ont pu être atteintes, d'autant que dès l'année d'assujettissement 2004, le nombre d'assujettis connaît une diminution sensible de 23 à 11 classes d'âge.

En considérant les recettes (principe de caisse imposé par l'autorité de surveillance = administration fédérale des contributions) on constate qu'elles oscillent entre 91.21% pour 2002, année la plus faible, et 138.11% pour 2004, année la plus forte.

**Recettes de la taxe pour les années
d'assujettissement 1998 à 2004**

Années de taxation	Nombre de taxations	Encaissés en F	Part cantonale en F	Pourcentage du budget
1999	20'763	12'095'574	2'419'115	110,00%
2000	18'506	10'461'307	2'062'459	94,13%
2001	21'326	11'594'793	2'299'809	95,88%
2002	22'365	10'207'648	2'006'651	91,21%
2003	29'599	10'133'413	1'998'662	95,17%
2004	51'659	15'335'758	3'038'459	138,11%
2005	23'668	8'435'445	1'672'244	76%

Le nombre d'actes de défaut de biens enregistré est en constante augmentation, et le montant non encaissé pour cette raison atteint F 5'000'000, taxes et frais compris. Quant à l'activité de la cellule chargée de la gestion et du rachat des actes de défaut de biens, elle a permis l'encaissement de quelque F 50'000.

L'effort particulier – visant notamment à ne pas mettre aux poursuites les assujettis toujours plus nombreux se trouvant dans une situation financière précaire en raison du contexte conjoncturel actuel – a été activement maintenu, portant notamment sur l'intensification et la simplification des procédures entre le service de la taxe d'exemption et un certain nombre d'instances sociales et caritatives (OCPA, service du Tuteur général et du Patronage, Hospice général, Fondation Phenix, Caritas, le CARE, l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants, etc...).

- Arsenal et place d'armes

Selon la décision du Conseil fédéral du 21 juillet 2005, la logistique de l'armée subit de grands changements

dans le cadre de son concept de localisation. La base logistique de l'armée a regroupé la conduite des prestations logistiques sur cinq centres logistiques et six centres d'infrastructures. De ce fait, il n'y a plus d'arsenal ni de parc automobile de l'armée dès le 1^{er} janvier 2006; désormais les chefs des 11 centres précités sont responsables, de manière centralisée et décentralisée, de la conduite et de la fourniture des prestations sur les lieux d'instruction et d'engagement.

En 2005, les prestations logistiques aux troupes faisant service sur la place d'armes de Genève ont été conséquentes, puisque cette dernière a accueilli, pour leur service d'instruction des formations, les 4 bataillons d'aide en cas de catastrophe de l'armée (dès 2006, 1 seul bataillon) et les 3 modules de l'instruction en formation des recrues de l'IFO sauv 76 ainsi que les 26 unités engagées en service subsidiaire de sûreté Amba Centro.

Le centre de subsistance a fourni, dès le 1^{er} mars 2005, ses premières prestations au profit de toutes les troupes faisant service à Genève. Ce centre, créé le 1^{er} janvier 2005 en lieu et place des cantines, est sous la responsabilité du commandant de la place d'armes mais sa gestion est assurée par un collaborateur civil sous contrat fédéral.

La convention conclue entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant l'intégration de l'arsenal cantonal et de la place d'armes de la Région Léman a été dénoncée le 14 décembre 2004 pour le 31 décembre 2006. Les pourparlers relatifs aux prestations logistiques à fournir à l'armée par les cantons à partir de 2007, interviendront dans le courant 2006.

12. GRAND CONSEIL

12.1 Grand Conseil

Activités

Au cours de la quatrième année de la 55^e législature, le Grand Conseil a tenu 69 séances plénières représentant 145 heures de séances. Cette diminution de près de 40 heures de séances est le résultat d'une attention particulière du Bureau du Grand Conseil portée sur l'optimisation des procédures afin de garantir un gain de temps.

	2004	2005
Séances	81	69
Heures de séances	182	145

Au cours de l'année 2005, le Grand Conseil a traité 1'184 objets (1'048 en 2004), dont:

	2004	2005
Initiatives populaires	4	5
Projets de lois	489	484
Motions	111	156
Résolutions	20	21
Pétitions	103	121
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	59	99
Interpellations	6	7
Interpellations urgentes écrites	95	159
Rapports de la Commission de grâce	38	24
Elections	70	49
Divers	53	59

Les «divers» comprennent entre autres les prestations de serment et les questions écrites.

En 2005, 11 recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

	2004	2005
Recours déposés	8	11
Traités (y compris recours déposés l'année précédente)	13	18
Retirés	0	1
Recours pendants devant les tribunaux	7	6

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01).

Evénements importants

L'année 2005 a été marquée par le changement de législature à la suite des élections du Grand Conseil le 9 octobre et du Conseil d'Etat le 13 novembre. La première séance du parlement de la 56^e législature s'est

tenue le 3 novembre et le Conseil d'Etat a prêté serment devant le Grand Conseil le 5 décembre à la cathédrale Saint-Pierre.

Toutes les procédures relatives au changement de législature ont été menées à bien, malgré leur complexité croissante. Il est notamment à relever l'effort important réalisé concernant le renouvellement des ordinateurs portables mis à la disposition de la députation et de la volonté du Service du Grand Conseil d'offrir des services d'une qualité en adéquation avec les évolutions technologiques.

Les événements traditionnels, tels que la sortie des députés en Gruyère, région d'origine de Madame la Présidente Marie-Françoise de Tassigny, ainsi que la rencontre entre les autorités genevoises et la communauté internationale ont connu un grand succès. Les représentants de la Genève internationale, réunis à Nyon au bord du lac Léman, ont pu une nouvelle fois consolider leurs liens avec les membres des institutions de notre République. Il est à relever que l'édition 2005 de cet événement s'est enrichie de la présence des représentants politiques de la France voisine (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) et du canton de Vaud avec la volonté très claire de renforcer les relations transfrontalières et intercantionales.

Par ailleurs, l'édition 2005 des portes ouvertes de l'Hôtel de Ville a permis au Service du Grand Conseil de présenter une exposition sur l'histoire de la salle du parlement à la satisfaction de la députation et du public.

D'autre part, les relations contractuelles avec Léman Bleu sont désormais du seul ressort du Grand Conseil, notamment en ce qui concerne la retransmission des débats, ainsi que la mise en place d'émissions citoyennes. Une Convention d'achat de prestations a donc été négociée.

En partenariat avec la Chancellerie et le Département chargé des travaux, un espace d'attente réservé aux personnes auditionnées par les commissions parlementaires a été aménagé dans le cadre de la réorganisation de la loge d'accueil de l'Hôtel de Ville.

Finalement, la salle du Grand Conseil a vu sa décoration se modifier, puisque la tapisserie se trouvant à l'arrière de la Présidence a été enlevée.

Modifications dans la méthode de travail

Plusieurs projets de lois sont à l'étude au sein de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, afin de pouvoir gérer efficacement la masse de travail de plus en plus importante en quantité et en complexité. Il est notamment à relever la mise en vigueur le 1^{er} décembre 2005 d'une modification de la loi sur les pétitions (PL 9164) pour une gestion plus efficace de leur traitement.

Le renforcement des bonnes relations avec le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire a été poursuivi à tous les niveaux, notamment par des contacts directs réguliers.

D'autre part, grâce à la conjugaison de diverses compétences au sein du Service du Grand Conseil, la nouvelle députation a reçu une documentation complète sur les droits et devoirs du parlementaire rassemblée sous la forme d'un vade-mecum synthétique, pratique d'utilisation et fortement apprécié.

12.2 Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 24 commissions permanentes et 2 commissions permanentes entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation), ainsi que la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat spécifiquement créée pour traiter ce dossier important.

Activités

En 2005, les commissions permanentes ont siégé 685 fois. On peut préciser que les commissions se réunissent habituellement deux heures par semaine, mis à part la Commission des finances qui peut siéger jusqu'à cinq heures par semaine.

2004	2005
679	685

Il est à souligner la création de plus en plus fréquente de sous-commissions chargées de dossiers particuliers afin de soulager le travail de la commission en plénière. Par exemple, la Commission de contrôle de gestion a tenu 31 séances de sous-commissions traitant de divers sujets et 9 séances consacrées au suivi de GE-Pilote.

Le travail des commissions se développera également pour le renforcement d'une collaboration intercantonale et transfrontalière de plus en plus marquée.

La commission de grâce a étudié 48 recours en grâce dont 24 traités par le Grand Conseil, soit:

	2004	2005
Recours examinés par la commission	60	48
Recours examinés par le Grand Conseil	38	24
Recours de la compétence de la commission	22	24
Amendes	23	16
Peines privatives de liberté	37	31
Admis en totalité	18	19
Admis en partie	—	—
Rejetés	34	27
Ajournements temporaires de l'exécution	8	2

12.3 Direction des Services du Grand Conseil

12.3.1 Service du Grand Conseil

Mission

Responsable du soutien administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil assure notamment le secrétariat du Grand Conseil, de la Présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Le Service du Grand Conseil dépend exclusivement du Bureau du Grand Conseil.

Plusieurs défis ont été relevés en 2005:

- Elaboration d'un important manuel de procédure (vade-mecum) distribué à la députation, aux départements et aux représentants de la société civile intéressés;
- Gestion de tous les défis relatifs aux élections du Grand Conseil de 2005 et à la mise en place de la nouvelle législature;
- Organisation des prestations de serment du Grand Conseil et co-organisation avec la Chancellerie d'Etat de celle du Conseil d'Etat;
- Préparation de l'appel d'offre et l'adjudication de marchés publics pour l'acquisition des ordinateurs personnels pour les députés en collaboration avec la Centrale commune d'achats;
- Préparation de l'appel d'offre et l'adjudication de marchés publics pour l'impression du Mémorial et de tirés à part pour la prochaine législature en collaboration avec la Centrale commune d'achats;
- Implémentation d'un réseau WIFI dans la salle du Grand Conseil et dans les salles de commissions;
- Mise à jour du système du vote électronique dans la salle du Grand Conseil;
- Perfectionnement du site Intranet pour une meilleure communication au sein du service et pour une meilleure gestion des ressources humaines;
- Perfectionnement du moteur de recherche du site du Mémorial ainsi que les divers services qui y sont rattachés;
- Travaux préparatoires pour un système informatisé de gestion de la documentation des commissions et des archives du Grand Conseil, conformément à la Loi sur les Archives publiques;
- Consolidation du soutien au travail des commissions parlementaires;
- Elaboration d'avis de droit;
- Internalisation de la gestion de la comptabilité du Grand Conseil et de son service;
- Participation active au projet GE-Pilote.

Par le professionnalisme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Objectifs

Les volontés d'action pour 2006 se répartissent principalement entre les points suivants:

- Implémentation d'un système de documentation et d'archivage performant;
- Renouvellement des CODOF;
- Développement du Mémorial sur DVD ;
- Suivi de la participation au projet GE-Pilote ;
- Valorisation des productions du Grand Conseil et de son service;
- Suivi de la mise en conformité du droit cantonal à la suite de l'adoption par le peuple de la nouvelle péréquation financière (RPT);
- Renforcement de la collaboration intercantonale et transfrontalière.

12.3.2 Mémorial du Grand Conseil

Mission

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

Le Mémorial de cette quatrième année de la 55^e législature comprend quelque 12'000 pages. Il a été imprimé à 350 exemplaires.

	2004	2005
Editions du Mémorial	25	25
Pages	12'000	12'000

Le site du Mémorial sur Internet comprend aujourd'hui la retranscription fidèle de plus de 12 ans de débats parlementaires.

Grâce au perfectionnement constant de son moteur de recherche, n'importe quel objet, traité au cours de plus de 700 séances du parlement depuis le 14 janvier 1993, peut être retrouvé très rapidement. La recherche combinée s'effectue selon les critères suivants: mots du texte, mots du titre, auteur-e-s, intervenant-e-s, année, type d'objet, numéro d'objet, législature. La qualité de cet outil de travail est reconnue par tous, ainsi que le démontrent les milliers de connections que ce site reçoit chaque mois.

Des sujets tels que le Stade de Genève ou la Banque cantonale de Genève ont été traités dans plusieurs séances du Grand Conseil et sous des numéros d'objets différents. Des dossiers thématiques ont donc été constitués. Ils regroupent les liens vers tous les objets relatifs à un même thème, traités en séance plénière au cours de ces 12 dernières années.

Objectifs

Dès le début 2006, la production d'un DVD contenant les débats des trois dernières législatures du Grand Conseil (janvier 1993 à octobre 2005) sera lancée. L'amélioration constante des services offerts par le site Internet du Mémorial reste également une priorité.

13. CONSEIL D'ETAT

Rapport de législature 2001-2005

13.1 Origine et fonction du rapport de législature

L'article 173A de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01) stipule que: «Au début de chaque législature, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature. En fin de législature, il présente un rapport sur sa réalisation». La loi ne dit rien sur la forme que l'un et l'autre document doivent revêtir.

Dans notre canton, la tradition a attribué au Discours de Saint-Pierre le statut de programme de législature. La forme du rapport de législature a quant à elle varié au fil des ans. En 1997, ce rapport a fait l'objet d'un tiré-à-part en format A4, remis aux députés. En 2001, il a été intégré au rapport de gestion du Conseil d'Etat pour cette même année.

En ce début de nouvelle législature, le gouvernement nouvellement élu a voulu rester au plus près du texte de l'article 173A, en présentant le rapport de législature 2001-2005 sous la forme d'un rapport spécifique, intégré à la brochure du rapport de gestion.

Le Discours de Saint-Pierre du 3 décembre 2001 soulignait que le gouvernement élu le 11 novembre 2001 se trouvait face à la tâche de devoir réconcilier les deux pôles, local et global, de l'action publique, pour renforcer son efficacité. L'exécutif déclarait en outre sa ferme intention de se rapprocher des Genevoises et des Genevois, d'être à leur écoute et de répondre à leurs besoins.

Pour cela, une série d'axes prioritaires ont été définis par le Conseil d'Etat élu en 2001:

- Stimuler le développement économique durable dans l'ensemble de la région, en favorisant les conditions-cadres pour les entreprises en matière de formation, de sécurité, de transports, de fiscalité, de logements et de compétences disponibles sur le marché du travail;
- Développer les transports publics dans une vision régionale, en priorité la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), ainsi que les lignes de tram Nations et Acacias.
- Soutenir, aux côtés de la Confédération, les efforts des organisations internationales et non gouvernementales;
- Renforcer la dimension internationale stratégique de Genève à travers la création d'une plate-forme de réflexion prospective;
- Favoriser la mixité du logement, afin d'éviter la constitution de ghettos, et mettre à disposition des terrains constructibles par des déclassements choisis et négociés avec les communes et les voisins concernés;
- Préserver la zone agricole de façon à permettre une agriculture de proximité, compétitive, diversifiée et respectueuse de l'environnement et des consommateurs;

- En matière de protection de l'environnement, les actions menées sous l'égide de la Confédération pour combattre le réchauffement climatique seront développées à Genève, notamment celles relatives aux économies d'énergie de chauffage;
- Simplifier les critères d'attribution des différentes aides sociales;
- Renforcer le rôle pluriprofessionnel des CASS dans les communes;
- Consacrer le médecin traitant dans son rôle central d'accompagnant;
- Mettre en place à l'adresse des personnes souffrant d'un handicap physique, psychique ou social, des programmes d'insertion dans le respect de leur différence;
- Garantir la sécurité des biens et des personnes par le biais d'une politique de prévention.

Certains dossiers particulièrement complexes ou impliquant plusieurs départements, ont été traités par des délégations comprenant plusieurs conseillers d'Etat. Cette méthode de travail a été inaugurée lors de la législature 1993-1997, afin d'augmenter la collégialité du fonctionnement du gouvernement et de stimuler l'approche transversale et le consensus sur les grandes questions du moment.

Pour la législature 2001-2005, les délégations du Conseil d'Etat étaient les suivantes:

Aux affaires du personnel

M^{mes} Martine Brunshawig Graf et Micheline Calmy-Rey (jusqu'au 18 décembre 2002), MM. Pierre-François Unger et Charles Beer (dès le 21 mars 2003)

Aux transports

MM. Robert Cramer, Carlo Lamprecht et Laurent Moutinot

A l'intégration des étrangers

M^{mes} Martine Brunshawig Graf (jusqu'au 21 mars 2003) et Micheline Spoerri, MM. Charles Beer (dès le 21 mars 2003) et Robert Cramer

A l'emploi

M^{mes} Martine Brunshawig Graf et Micheline Calmy-Rey (jusqu'au 18 décembre 2002), MM. Carlo Lamprecht, Pierre-François Unger (du 18 décembre 2002 au 21 mars 2003) et Charles Beer (dès le 21 mars 2003)

Aux affaires extérieures

MM. Robert Cramer, Carlo Lamprecht et Laurent Moutinot

Aux réfugiés

M^{me} Martine Brunschwig Graf (jusqu'au 21 mars 2003) et Micheline Spoerri, MM. Charles Beer (dès le 21 mars 2003) et Pierre-François Unger

A la famille

M^{me} Martine Brunschwig Graf et Micheline Calmy-Rey (jusqu'au 18 décembre 2002), MM. Pierre-François Unger et Charles Beer (dès le 21 mars 2003)

Aux projets de proximité

M^{mes} Micheline Calmy-Rey (jusqu'au 18 décembre 2002) et Micheline Spoerri, MM. Pierre-François Unger, Robert Cramer (dès le 18 décembre 2002) et Robert Hensler

A l'EURO 2008 (créée en novembre 2004)

M^{me} Micheline Spoerri, MM. Robert Cramer et Laurent Moutinot

Aux systèmes d'information

M^{mes} Martine Brunschwig Graf et Micheline Calmy-Rey (jusqu'au 18 décembre 2002), MM. Robert Cramer et Charles Beer (dès le 21 mars 2003)

Etat-major cantonal de crise

M^{mes} Micheline Spoerri et Martine Brunschwig Graf, MM. Robert Cramer (jusqu'au 21 mars 2003), Pierre-François Unger et Robert Hensler

décisions de nature stratégique et à rendre plus efficient le pilotage des prestations publiques. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil, le 28 avril 2004, le projet GE-Pilote, ratifié le mois suivant par la résolution R 488 sur sa mise en œuvre.

GE-Pilote poursuit les objectifs suivants:

- Créer de nouveaux instruments de pilotage afin de mieux définir et adapter les orientations stratégiques de l'action publique;
- Clarifier les rapports entre l'orientation politique, la direction stratégique et la gestion opérationnelle;
- Mettre en place une gestion par objectifs orientée sur la performance (objectifs d'efficacité, de qualité et d'efficience);
- Opérer un examen stratégique des prestations de l'Etat afin d'assurer, sur des bases durables, l'équilibre des finances cantonales.

Depuis le lancement de GE-Pilote, un premier inventaire des prestations publiques de l'Etat a été réalisé, identifiant quelque 450 prestations. Dans sa séance du 16 novembre 2005, le Conseil d'Etat a décidé d'engager l'examen stratégique des prestations de l'administration. Celui-ci permettra de fixer des priorités et d'élaborer un premier train de mesures dans le cadre des travaux d'élaboration du budget 2007. Parallèlement, le Conseil d'Etat a adopté une classification provisoire des domaines d'action de l'administration cantonale.

Les années à venir seront décisives pour la réussite du projet dont l'une des finalités est, dès 2009, l'établissement d'un budget par prestations. Le projet ne vise pas des actions sans lendemain, mais la mise en place de règles et de processus de décisions permanents.

13.2 Département des finances

13.2.1 Modernisation de la gestion publique

La législature 2001-2005 se caractérise par la mise en route et la réalisation de plusieurs réformes et projets destinés à améliorer en profondeur les modes de gestion publique, s'agissant des aspects liés aux prestations, aux ressources humaines et financières de l'action publique.

Il s'agit d'actions de longue haleine qui, pour aboutir, doivent s'appuyer sur des systèmes d'information performants et des outils de gestion adéquats. L'Etat de Genève a donc consacré des efforts importants, durant la législature écoulée, à la mise en place de tels systèmes touchant à la fois la comptabilité financière intégrée, la gestion des ressources humaines et la fiscalité, pour ne prendre que les domaines les plus importants.

Si les finances cantonales ont connu une courte embellie durant la législature précédente, elles ont montré durant la législature 2001-2005 que des mesures de nature structurelle étaient indispensables pour rétablir durablement l'équilibre des finances publiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a lancé le projet GE-Pilote comportant l'évaluation stratégique des prestations publiques et qu'il a soumis au Grand Conseil un projet de frein au déficit dont le parlement a retenu les aspects principaux.

Enfin, le Conseil d'Etat a entrepris un travail d'analyse concernant les caisses de pension publiques placées sous sa responsabilité. Il a établi le premier cadre des mesures à mettre en œuvre et poursuivra son action dans la législature à venir.

13.2.2 GE-Pilote: évaluation stratégique des prestations publiques

Durant la législature, le Conseil d'Etat a décidé la mise en route d'un projet global et fédérateur, visant à faciliter les

13.2.3 Projets rattachés à GE-Pilote

Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher à GE-Pilote plusieurs projets spécifiques relatifs à l'amélioration de la gestion de l'Etat. Il l'a fait parce que ces projets sont de nature à apporter à GE-Pilote des éléments précieux pour d'autres réformes à conduire.

Il s'agit principalement du projet visant à l'organisation et la mise en place du revenu déterminant unique (RDU). La loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales a été votée par le Grand Conseil le 19 mai 2005. Elle prévoit une procédure et des principes unifiés pour la détermination du revenu donnant droit à des prestations sociales. Le RDU permettra de hiérarchiser les prestations, d'améliorer la communication entre les services de l'administration et de faciliter les démarches du public concerné. A partir de début 2008, les subsides pour l'assurance maladie, les aides au logement et les prestations de l'Hospice général seront accordées sur la base du RDU. Celui-ci conduira aussi à une rationalisation de l'organisation administrative. Plusieurs départements (DASS, DAEL, DIP, DF, principalement) sont impliqués dans la mise en place du RDU. Le Grand Conseil a été saisi à l'automne 2005 d'un crédit d'études pour la mise en place du système d'information indispensable à la réussite du projet.

L'Etat de Genève doit d'autre part se doter de systèmes de contrôle interne uniformes et cohérents. La commission de contrôle de gestion du Grand Conseil vient d'ailleurs d'élaborer un projet de loi à ce sujet. La direction de GE-Pilote s'est vue confier la mise en place des directives de contrôle interne propres à l'ensemble de l'Etat.

Autre projet en lien avec GE-Pilote, l'adoption de la comptabilité analytique à l'Etat de Genève, dont la mise en place sera co-pilotée par l'administration des finances de l'Etat et GE-Pilote avec l'appui des contrôleurs de gestion départementaux.

13.2.4 Gestion des finances publiques

Le 1^{er} avril 2004 le Conseil d'Etat présentait son plan financier quadriennal visant à un retour à l'équilibre budgétaire en 2007. La croissance des dépenses sociales, et notamment de celles liées à l'assistance et au chômage, de même que le refus, par le peuple, de modifications législatives (24 avril 2005) permettant – en rétablissant l'équité – de contenir le taux de croissance de certaines dépenses, rendent l'objectif difficile à atteindre, ce d'autant plus que les recettes fiscales ont dû être réactualisées à la baisse. Néanmoins, le plan financier a constitué un cadre extrêmement utile au processus d'élaboration budgétaire et a ainsi contribué à la maîtrise plus rigoureuse de l'évolution des dépenses.

Par ailleurs, le Grand Conseil, a adopté le 16 septembre 2005 la loi 9267 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF – D 1 05). Genève se dote ainsi d'un mécanisme institutionnel de frein au déficit qui se fonde sur le principe d'équilibre annuel du compte de fonctionnement, avec possibilité d'y déroger dans des limites strictes et à condition de prévoir un plan de retour à l'équilibre dans un délai de quatre ans au maximum. Le principe est assorti d'un dispositif de sanctions en cas de violation du principe et de ses dérogations. Cette loi est entrée partiellement en vigueur le 9 novembre 2005. La mise en place complète du mécanisme de sanctions (référendum obligatoire en matière d'assainissement lorsque le retour à l'équilibre n'est pas réalisé dans un délai de quatre ans) est liée au résultat d'une votation populaire qui devrait avoir lieu en mai 2006, car ce point nécessite une modification de la Constitution.

13.2.5 Nouveaux outils pour une meilleure gestion

La législature 2001-2005 a été en outre marquée par la mise en place ou le développement de plusieurs réformes structurelles et opérationnelles qui permettront d'améliorer, de rationaliser et de moderniser la gestion comptable et financière de l'Etat.

Parmi ces instruments, il faut mentionner la comptabilité financière intégrée (CFI), qui a été entièrement déployée dans l'administration centrale durant la période sous revue. La CFI permet de fournir à l'ensemble des départements et entités transversales un outil unique permettant une vision globale, transparente et homogène des pratiques et procédures comptables et financières. Chaque service de l'Etat disposera d'informations à jour et précises, lui permettant d'améliorer son pilotage financier. Au niveau transversal, la gestion des liquidités et celle de la dette de l'Etat s'en trouveront optimisées.

S'agissant des normes comptables, le Grand Conseil a fixé au 1^{er} janvier 2008 le délai pour l'introduction des normes IPSAS (normes comptables internationales pour le secteur public) à l'Etat de Genève et au sein des entités autonomes. Anticipant sur cette décision, le Conseil d'Etat a constitué, en juin 2004, un centre de compétence IPSAS regroupant des experts de tous les départements. Une grande partie des nouvelles directives comptables ont déjà

été établies dans ce cadre. Le Conseil d'Etat sera appelé à se prononcer au sujet de l'ensemble de ces directives dans le courant du premier semestre 2006. Le budget 2008 sera préparé sur la base des nouvelles normes, de même que les comptes 2007 à leur boucllement. L'introduction des normes IPSAS permettra d'uniformiser les pratiques comptables à l'Etat et au sein des institutions publiques autonomes et contribuera à l'amélioration qualitative de leur gestion financière.

13.2.6 Gestion optimisée de la dette

Si le montant global de l'endettement a évolué de manière préoccupante durant la législature, les résultats obtenus en matière de gestion de la dette ont permis jusqu'ici de limiter au maximum les effets de l'augmentation de la dette.

Cette gestion a été adaptée à l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers à court, moyen et long terme. Dès 2003, la stratégie a consisté à allonger la durée de vie moyenne de la dette, à améliorer le profil des échéances et à stabiliser sur le très long terme une partie importante de la dette, en vertu du principe de sécurité.

Au cours des trois dernières années, la trésorerie générale a ainsi procédé à des refinancements à moyen, long et très long terme. Cette stratégie a permis d'atteindre une proportion respective de 30% et de 70% entre emprunts à taux variables et emprunts à taux fixes, ainsi qu'un rapport de 25% à 75% pour les emprunts à court terme et ceux à moyen et long terme. Parallèlement, le taux moyen de la dette a pu être contenu à un niveau très raisonnable, à savoir en dessous de 3%.

Ces efforts, associés à une situation favorable sur le front des taux d'intérêt, ont notamment abouti à une diminution de 376 à 332 millions de francs du montant des intérêts sur emprunts entre 2001 et 2005 (budget) alors que, durant la même période, le montant de la dette a progressé de 9,2 à 12,9 milliards de francs.

D'importantes étapes ont également été franchies durant la législature en matière d'amélioration et de rationalisation de la trésorerie de l'Etat. Ainsi, à fin 2003 était initié le projet «cash pooling» visant à optimiser les encaissements et décaissements, à réduire drastiquement le nombre de comptes bancaires et postaux ouverts et à coordonner les flux de trésorerie. C'est ainsi qu'en avril 2005 a été mis en production le système de cash pooling automatique, en collaboration avec la Banque cantonale de Genève, qui permet une disponibilité de fonds immédiate sur le compte principal de la trésorerie générale.

D'autre part, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place une caisse centralisée de l'Etat. Les principaux éléments de cette gestion centralisée des liquidités exerceront déjà un impact financier à partir de 2006. Toujours dans le même souci de rationalisation, des travaux ont été engagés courant 2005 en vue d'examiner la mise en place d'un système centralisé dans le domaine de l'émission de factures, du recouvrement et du contentieux (rappels, sommations) à l'Etat de Genève. Il s'agit de viser par ce biais une meilleure cohérence d'action, une plus grande efficacité et une réduction des coûts en termes de gestion et d'utilisation des ressources.

13.2.7 Centralisation et rationalisation des achats

A l'issue d'une profonde réorganisation, la nouvelle centrale commune d'achats (CCA) a succédé, en 2003, à

l'ancien éconamat cantonal. La nouvelle organisation se fonde sur les principes modernes de gestion, impliquant notamment la suppression du stockage (livraisons en «flux tendus»), la mise en cohérence des flux d'approvisionnement, la création d'un outil de commande informatisé en lien avec la comptabilité financière intégrée et la professionnalisation des achats au moyen d'un important travail de formation.

Ces principes, auxquels s'ajoute le strict respect de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), ont permis de regrouper sous l'égide de la CCA la quasi-totalité des achats effectués par les divers services et départements du canton, alors que précédemment, la moitié environ des achats de l'Etat passaient par l'éconamat cantonal, le reste étant directement le fait des départements et de leurs services.

Il découle de cette réforme une meilleure maîtrise des dépenses par un gain d'efficacité et de performance.

13.2.8 Patrimoine immobilier de l'Etat évalué

Durant l'automne 2005, le Conseil d'Etat a examiné la première étape de l'évaluation du patrimoine immobilier de l'Etat, fruit de travaux lancés début 2003 sous l'égide du DF et du DAEL. A l'issue d'un appel d'offres, un groupe d'experts du marché immobilier a entrepris l'examen systématique de plus de 3000 objets relevant du patrimoine immobilier sous contrôle direct de l'Etat. Cet examen a abouti à une évaluation globale de l'ordre de 11,2 milliards de francs pour ces objets qui ont en outre été méthodiquement classés et indexés dans une base de données.

Le Conseil d'Etat a chargé le groupe interdépartemental de poursuivre sa mission par l'évaluation des biens immobiliers placés sous le contrôle indirect de l'Etat, soit les actifs des entités tierces rattachées à l'Etat ou gérées par elles-mêmes. A l'issue de ces travaux, le bilan de l'Etat reflètera la valeur réelle du patrimoine immobilier, offrant ainsi une base fiable pour des transferts d'actifs potentiels.

Le Conseil d'Etat a en outre décidé de comptabiliser les valeurs retenues dans le cadre de l'évaluation selon les principes des normes IPSAS et de prévoir la mise en œuvre de cette comptabilisation en 2008, soit en même temps que l'introduction de l'ensemble des normes IPSAS à l'Etat. In fine, il découlera de ces évaluations une amélioration de la qualité du bilan de l'Etat, avec une réduction substantielle du découvert.

13.2.9 Clarification des relations entre l'Etat et les communes

En 2005, le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises ont lancé ensemble deux importants chantiers visant à clarifier et à mieux répartir les relations entre le canton et ses communes, cette démarche s'inscrivant notamment dans le cadre de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches introduites au niveau de la Confédération.

Deux groupes de travail techniques ont été constitués. Ils sont chargés, respectivement, de proposer des solutions visant à actualiser le système péréquatif en vigueur en prenant en compte d'autres indicateurs tels qu'un indicateur social et d'examiner de manière détaillée et exhaustive la répartition des compétences entre le canton

et les communes en visant au désenchevêtrement et à la suppression des prestations croisées (doublons). Ces travaux doivent tenir compte des critères de proximité, de subsidiarité, d'efficacité, d'efficacités et d'égalité de traitement.

Les deux groupes de travail ont été invités à remettre les résultats de leurs premiers travaux au 31 mars 2006 aux partenaires concernés, en vue de leur validation.

13.2.10 Bonne progression dans l'assainissement des actifs de la Fondation de valorisation de la BCGE

La Fondation de Valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (la Fondation) a été créée par la loi 8194 du 19 mai 2000 pour contribuer à l'assainissement de la Banque cantonale de Genève. Ses objectifs sont de gérer, rentabiliser, valoriser et surtout de réaliser, au meilleur prix, les actifs qui lui ont été transférés par la BCGE. L'Etat prend en charges les pertes sur ces réalisations, pour lesquelles 2,7 milliards de francs de provisions ont été enregistrées dans les comptes 2000, et se substitue à la banque pour avancer les fonds nécessaires au fonctionnement de la Fondation. Dans ce cadre, la progression dans l'assainissement des actifs au cours des années écoulées peut être qualifiée de bonne, portée par une conjoncture propice.

Le 10 novembre 2003, l'Etat, la Fondation et la BCGE ont signé un règlement financier qui codifie l'ensemble des procédures administratives, comptables et financières entre les trois entités.

S'agissant du remboursement des fonds avancés par l'Etat, un accord a été signé entre la BCGE et l'Etat le 11 mars 2005, avant d'être entériné par l'assemblée générale des actionnaires de la banque et approuvé par le Grand Conseil. Il est prévu, conformément à l'article 11 de la loi 8194, que la banque rembourse les avances en fonction de son résultat annuel. Ce principe de remboursement est inscrit dans les statuts de la banque et son mécanisme prévoit une attribution spéciale correspondant à 20% du total des dividendes ordinaire et supplémentaire distribués.

13.2.11 Nouvelle gouvernance pour la Banque cantonale

Un nouveau projet de gouvernance de la BCGE a été préparé en concertation avec les organes de la banque. La loi modifiant la loi sur la Banque cantonale de Genève (9412), adoptée le 23 juin 2005 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1er novembre 2005. Modification importante apportée par la loi, le comité de banque est supprimé. Cette suppression entraîne une redistribution des compétences entre le conseil d'administration et les autres organes ainsi qu'une recomposition du conseil d'administration en fonction de ses nouvelles responsabilités. Ainsi, le conseil d'administration ne compte plus que 11 membres au lieu de 15 et ses compétences bancaires, économiques et juridiques sont renforcées.

13.2.12 La loi fiscale évaluée

Dans le domaine fiscal, la législature 2001-2005 a été marquée par l'introduction de la réforme de la fiscalité des personnes physiques et par la nécessité de mettre en application une nouvelle loi de procédure fiscale. D'autre part, des efforts importants ont été consentis en matière

informatique et d'organisation de processus. Il en résulte des gains d'efficacité et de productivité importants au niveau des processus de taxation et de perception.

La nouvelle loi d'imposition des personnes physiques est entrée en application dès 2002, pour l'exercice fiscal 2001. Le peuple aura été appelé à ratifier des modifications ultimes favorables aux familles en octobre 2002.

Le passage au système de taxation annuelle postnuméro (impôt calculé sur la base des éléments de revenu et de fortune de la même année) a donné lieu à une difficulté particulière, celle de la brèche de calcul. Celle-ci se rapporte à l'année 2000, pour laquelle les éléments de revenus et fortune n'ont pas donné lieu à un calcul d'impôt, sauf pour les éléments qualifiés d'extraordinaires.

A cette réforme de fond s'est ajoutée l'introduction, le 1^{er} janvier 2002, de la loi de procédure fiscale qui apporte, pour l'essentiel, davantage de précisions quant aux droits et devoirs respectifs de l'administration et des contribuables. Enfin, la période a vu l'entrée en force de deux lois relatives aux droits d'enregistrement et de succession. La première, entrée en vigueur le 4 mars 2004, prévoit l'allègement des droits d'enregistrement (droits de mutation) lorsqu'une personne physique acquiert un logement sur le canton de Genève pour en faire sa résidence principale. La seconde, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, prévoit l'exonération des conjoints, ascendants et descendants de tout droit de succession et de donation pour autant que le défunt, respectivement le donateur, n'était pas imposé d'après la dépense.

13.2.13 Refonte informatique de l'AFC

Au plan technique, la législation a vu se dérouler d'importants travaux de refonte dans le domaine informatique, à commencer par une reconstruction intégrale de l'outil servant à la taxation des personnes physiques. La refonte informatique a également donné lieu à la conception d'un nouvel outil de perception qui est actuellement en phase de finalisation. Il en va de même s'agissant de l'application servant à la taxation des personnes morales. Parallèlement, l'implantation de nouveaux outils informatiques à l'impôt à la source a permis de faire face à la forte progression des assujettis à la source, suite à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes en juin 2002.

Des outils interactifs ont été développés, tant pour améliorer le service aux contribuables que pour rationaliser la gestion de l'impôt. On rappellera ici la mise à disposition des contribuables (personnes physiques) d'un CD-Rom permettant de remplir la déclaration d'impôt et d'en saisir électroniquement les données (GE-Tax) et celle, dès le 1^{er} janvier 2006, d'un CD-Rom permettant aux employeurs de gérer plus facilement l'impôt prélevé à la source sur le salaire de leurs employés (GE-Tis). Suivra pour 2006 une nouvelle déclaration fiscale pour les personnes morales, également accompagnée d'un CD-Rom.

13.2.14 Modernisation du système d'évaluation des fonctions (ModSEF)

La législation a été marquée par d'importants travaux en vue de moderniser la gestion des ressources humaines à l'Etat de Genève. En collaboration avec les départements, l'office du personnel de l'Etat (OPE) a ainsi été chargé dès fin 1999 de mener les études et travaux qui doivent conduire à la mise en œuvre du projet de modernisation du système d'évaluation des fonctions.

Dans un rapport de situation adressé au Grand Conseil en mai 2005, le Conseil d'Etat a rappelé l'incohérence du système d'évaluation actuel, datant de 1975. Ce système n'a en effet pas été adapté aux profondes évolutions de l'environnement, tant au niveau du contexte professionnel que des formations, des métiers et des besoins en termes de gestion des ressources humaines. Cette inadéquation s'est traduite par une explosion du nombre des demandes de réévaluations de fonctions individuelles au cours de ces dernières années (468 demandes en 1998; 898 demandes en 2002). Outre la forte incohérence d'ensemble qui a résulté de ces réévaluations de fonctions souvent conçues spécifiquement pour des cas particuliers, cette évolution a provoqué des coûts importants, estimés entre 30 et 45 millions de francs par année.

Le nouveau système devra être adapté aux besoins et aux conditions actuels et permettre une véritable gestion des compétences et des carrières, dans une approche globale et cohérente. Il se fonde sur une révision des critères d'évaluation et de leur pondération, au profit notamment des responsabilités effectivement assumées.

La mise en œuvre du nouveau système d'évaluation sera accompagnée d'une nouvelle politique de rémunération mieux en phase avec les valeurs et les besoins de l'institution publique en matière de gestion des ressources humaines. Sont notamment examinés les principes actuels de progression automatique des salaires, le nombre des annuités, celui des échelons constituant les diverses classes salariales, ainsi que le système complexe des indemnités spéciales qui s'ajoutent au salaire de base. Ces réformes, qui concernent toute l'administration cantonale ainsi que les entités para-étatiques, devront entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009, selon le calendrier adopté par le Conseil d'Etat durant l'automne 2005.

13.2.15 Système d'information des ressources humaines

Parallèlement, la période sous revue a vu l'avancement du projet de système d'information des ressources humaines (SIRH) qui doit doter l'administration cantonale d'un outil moderne et performant de pilotage et de gestion. Cet ambitieux projet est mené dans le cadre d'un partenariat entre le département de l'instruction publique, l'OPE, le centre des technologies de l'information, le service organisation et systèmes d'information du DF ainsi que les responsables des services des ressources humaines des départements.

Le projet a démarré en 2002 après un appel d'offres et la signature d'un contrat pour la réalisation des dossiers de conception générale et détaillée. En 2004, après rupture avec la société de développement, le projet a été suspendu pour être recentré sur les besoins des utilisateurs:

- Le groupe des responsables des ressources humaines (GRRH) constitué a validé les procédures et processus RH de l'administration;
- Un rapport de situation analysant les raisons des difficultés du projet et proposant un nouveau plan de projet pour un redémarrage en interne a été présenté au comité de pilotage du projet et à la commission de contrôle de gestion.

Sur ces nouvelles bases, en juin 2005, la délégation du Conseil d'Etat au projet entérinait les propositions du

comité de pilotage (renforcement du comité, nouvelle direction de projet, plan de projet détaillé en 3 phases), sachant que celui-ci pourra être terminé dans le cadre financier prévu.

La phase 1 du projet sera achevée en mars 2006, avec la mise en œuvre impérative, au 1^{er} janvier 2007, de la nouvelle application de gestion des paies.

La phase 2 du projet portera sur le budget et la formation du personnel. Elle se déroulera de janvier 2007 à septembre 2008.

La phase 3 du projet, prévue de juillet 2008 à mai 2010, sera consacrée à l'extension des fonctionnalités déjà mises en place (développement de nouveaux outils d'analyses et de reporting, en particulier) et livrera les dernières fonctionnalités du projet (gestion des compétences, notamment).

13.2.16 Formation continue et entretiens périodiques

Un accent particulier a été porté sur l'amélioration des prestations de formation continue à l'attention du personnel de l'Etat, en vue d'accentuer leur efficacité concrète dans la pratique professionnelle. Dans ce but, le centre de formation de l'Etat a entamé une réforme de fond visant à développer les compétences métiers en lien direct avec les activités et missions de l'administration publique. Les formations spécifiques destinées aux cadres seront également réorganisées, afin de permettre à ceux-ci de mieux faire face aux exigences de leur fonction et à accroître leurs compétences managériales.

D'importants travaux ont également été menés dans le domaine du suivi du personnel avec, en particulier, l'introduction de nouveaux formulaires et de procédures plus exigeantes et harmonisées pour les entretiens périodiques avec les membres du personnel de l'Etat. Ces outils, qui seront étendus à l'ensemble des départements, visent le développement du niveau de compétences des collaborateurs et collaboratrices, tout en garantissant l'adéquation entre les compétences et les responsabilités confiées. L'un des objectifs attendus est d'assurer la responsabilisation, la mobilisation et la motivation du personnel afin d'offrir des prestations de qualité.

13.2.17 Egalité entre femmes et hommes

Le 31 mai 2000, le Conseil d'Etat déposait un «plan d'actions et mesures transversales concernant l'égalité entre hommes et femmes». A l'issue de la législature, le 26 octobre 2005, l'exécutif adoptait un rapport sur l'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes dans le canton pour la période écoulée depuis le dépôt du plan d'actions.

Ce rapport met en évidence les gains globaux obtenus sur le plan de l'égalité, notamment en matière d'accès aux formations supérieures pour les jeunes filles. Dans un autre domaine, il met en exergue les travaux menés dans le cadre du projet de loi sur la violence faite aux femmes, adopté le 16 septembre 2005 par le Grand Conseil.

Au niveau de l'administration cantonale, de nombreuses mesures ont été mises en place, en particulier dans l'engagement du personnel, dans l'utilisation systématique du langage épique ou dans la prévention et le

traitement du harcèlement sexuel. Une nouvelle réglementation prévoit notamment le congé parental et le congé pour enfant malade.

Globalement, le Conseil d'Etat observe que la proportion de femmes au sein de l'administration a fortement progressé, dans une mesure moindre toutefois s'agissant des fonctions d'encadrement supérieur. D'autre part, les emplois à temps partiel sont encore très majoritairement occupés par des femmes. Le Conseil d'Etat estime dès lors que les efforts doivent être poursuivis, en particulier sur le plan de la politique familiale, de la conciliation des temps consacrés à la famille et à la vie professionnelle et de la représentation des femmes en politique.

Dans ce contexte, le service pour la promotion de l'égalité s'est vu doter, en août 2004, d'un nouveau règlement qui précise ses missions et définit plus concrètement le cadre de ses prestations au service des publics concernés et de la collaboration avec le milieu associatif.

13.3 Département de l'instruction publique

Evaluation et consolidation de l'école genevoise

La législature 2001-2005 a été marquée par l'élection, en mars 2003, de Monsieur Charles Beer au Conseil d'Etat. Il a repris la charge du département de l'instruction publique (DIP), à la suite du départ de Madame Martine Brunschwig Graf au département des finances.

13.3.1 Enseignement primaire

Pour la première fois depuis 1996, l'école primaire genevoise présente un dispositif d'évaluation unifié, conformément au cadre politique fixé par les 13 priorités pour l'instruction publique genevoise dévoilées en janvier 2005 par le conseiller d'Etat en charge du DIP. Dès la rentrée 2005, il s'est agi de sortir de la longue phase de rénovation pour entrer dans une école primaire où les innovations qui ont permis des avancées efficaces et attestées pour améliorer la qualité de l'enseignement, constituent des acquis pour la suite.

Le règlement de l'enseignement primaire a été modifié dans le sens des propositions autour du contreprojet du Conseil d'Etat à l'initiative 121, avec l'instauration d'un seul système d'évaluation pour toutes les écoles primaires du canton. L'école primaire a adopté un nouveau livret scolaire qui accompagne l'élève de son entrée à l'école enfantine jusqu'à la fin de l'école primaire, avec une évaluation trimestrielle à six niveaux, traduite en notes pour toutes les disciplines, de la troisième à la sixième primaire.

13.3.2 Cycle d'orientation

Dès la rentrée 2005, le rythme d'évaluation est également trimestriel au sein de chaque cycle d'orientation. En vue de la mise en œuvre de changements dès la rentrée 2006, un mandat a été confié à la commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1), constituée des représentants des enseignants et de leur association professionnelle, des parents d'élèves, des directions d'établissements et d'experts. La commission doit répondre par des propositions concrètes dans les 4 domaines que sont la «communauté éducative» (les lieux d'enseignement), le contenu de l'enseignement et l'évaluation, la lutte contre l'échec scolaire, l'organisation scolaire.

Des classes relais et des classes de 8^e renforcement ont été également mises sur pied dès la rentrée 2005.

13.3.3 Post-obligatoire

Après l'adoption en 2003 du règlement cadre de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), la maturité spécialisée a été introduite à la rentrée 2005. Cette formation d'une année, complémentaire au certificat de culture générale de l'ECG, dotée d'une orientation santé et socio-éducative, donne accès à des filières HES.

En 2003, suite à la mise en place de la nouvelle organisation du CO (regroupements A, B et C) et aux nouvelles conditions d'admission à l'EC et à l'ECG, ces changements ont impliqué la création de classes de compléments de formation.

En 2004, le Conseil d'Etat a adopté les nouvelles dispositions de la loi sur l'instruction publique (LIP) qui ont permis le rattachement des ateliers du préapprentissage de la fondation SGIPA (Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes) dans les structures du DIP dès la rentrée 2005.

Des décisions traduites dans un règlement ont également été prises durant l'année 2004 pour clarifier les procédures concernant les dons et les prestations du Centre de Lullier. C'est à la suite de l'enquête administrative de M. Bernard Bertossa, ancien procureur, que le Conseil d'Etat a décidé de confier un mandat d'expertise visant à clarifier plus particulièrement les règles applicables pour les interventions externes effectuées par les élèves. L'organisation de la direction du Centre de Lullier a été revue et une nouvelle direction nommée.

En novembre 2004, à la suite d'un rapport complet sur la place et l'importance du travail de maturité, demandé par le Conseiller d'Etat, le DIP a effectué des modifications réglementaires qui ont clarifié les procédures et sanctions en la matière.

En 2005, le postobligatoire travaille sur la mise en œuvre d'une organisation et d'un développement de la formation professionnelle en six pôles regroupant différents métiers par champs professionnels.

13.3.4 Service Ecoles-Médias (SEM)

En 2004, le Service Ecoles-Médias (SEM) a été créé devenant un service transversal pour répondre aux besoins des trois ordres d'enseignement. Il a pour mission de fournir tous les services nécessaires à l'utilisation et à la sensibilisation des nouvelles technologies et autres médias pour l'enseignement, mais également de concevoir, proposer et mettre en œuvre une politique globale du DIP dans ce domaine.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée dans une perspective d'éducation et de protection des élèves dans le cadre de l'utilisation et de l'évolution des nouvelles technologies.

13.3.5 Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Au cours de la dernière législature, le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts pour favoriser de manière durable la formation et le développement des compétences au sein des entreprises. Par le biais du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et de la promotion économique plus d'une quarantaine d'entreprises et

institutions dans les secteurs traditionnels comme dans les secteurs de pointe ont pu bénéficier d'une aide pour la mise en place de programme de formation continue. Près de 2400 collaborateurs et collaboratrices, tous niveaux de formation confondus, ont été touchés par ces mesures.

De son côté, le chèque annuel de formation a concerné plus de huit mille personnes qui ont pu ainsi augmenter leur niveau de compétences. Enfin, la formation des personnes faiblement qualifiées est devenue une priorité: le canton de Genève a mis en place un dispositif novateur qui a permis à plus de 1000 personnes non qualifiées d'obtenir un certificat fédéral de capacité avec des actions particulières dans les secteurs notamment de la vente, du bâtiment, de l'horlogerie, de la santé, de l'hôtellerie et de la restauration. Ceci en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

En février 2005, l'Etat et les partenaires sociaux ont signé un important document d'engagement «Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle». C'est le fruit d'un long et fructueux travail commun, réalisé au sein du Conseil central interprofessionnel, commission consultative du Conseil d'Etat où se concrétise le partenariat entre les partenaires sociaux et l'Etat pour la formation professionnelle. Ces sept objectifs permettront notamment de relever avec efficacité les nombreux défis auxquels la formation professionnelle est confrontée en raison des accélérations des évolutions technologiques, économiques et sociales, ainsi que de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

L'Etat et les partenaires sociaux ont aussi mené plusieurs projets importants pour revaloriser l'apprentissage autant auprès des entreprises formatrices que des jeunes. L'organisation de la première cité des métiers et différentes réformes pour rendre plus attractive la formation professionnelle, dans les domaines de l'informatique, du commerce notamment, mais aussi dans une dizaine d'autres professions ont contribué à améliorer l'image de la formation professionnelle dans le canton. Le nombre de contrats d'apprentissage signés par des jeunes en 2004 et 2005 n'avait jamais été si grand depuis 20 ans.

13.3.6 HES

Le canton de Genève s'associe très étroitement à la revalorisation de l'enseignement supérieur mise en œuvre au niveau européen depuis près d'une décennie.

Ainsi, il est fortement impliqué, sur le plan fédéral et intercantonal, dans le dossier des Hautes écoles spécialisées. Le chemin parcouru depuis la création, en 1997, du réseau intercantonal Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est impressionnant: aujourd'hui, Genève dispense des formations homologuées par la Confédération dans tous les domaines de la HES-SO.

Deux écoles genevoises du domaine de la santé et du travail social ont rejoint en 2002 le réseau HES intercantonal, et sont rattachées à la Haute école de Genève en vertu de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées de 2004.

Avec l'intégration, en automne 2005, des formations professionnelles du domaine «musique», son offre s'est encore élargie. Notre canton entend poursuivre son effort pour donner aux écoles HES genevoises la place qui leur revient dans le paysage suisse et européen de l'enseignement supérieur.

13.3.7 Mise en œuvre progressive du processus de Bologne à l'Université

Le Conseil d'Etat a adopté en février 2004 un projet de loi modifiant la loi sur l'Université du 26 mai 1973 permettant la mise en œuvre progressive et partielle des Directives de Bologne au sein de l'Université de Genève. Ces Directives «pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne» ont été adoptées par la Conférence universitaire suisse (CUS) le 4 décembre 2003. Elles ont un caractère impératif pour les autorités législatives genevoises qui ont adhéré au Concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999.

Le Conseil d'Etat, conscient de la pression européenne et de la demande de l'Université, a proposé d'introduire ces directives de manière progressive et partielle dès octobre 2004 pour les subdivisions universitaires qui remplissent des critères de consensus, de vive concurrence avec d'autres hautes écoles et de préparation avancée dans l'application des nouveaux cursus de formation. Le Conseil d'Etat a insisté sur la reconnaissance des acquis et la mobilité des étudiants entre les domaines, entre les universités, entre les universités et les hautes écoles spécialisées, et entre les pays européens.

13.3.8 Pôle académique en études internationales

Le conseiller fédéral Pascal Couchepin, chef du département fédéral de l'intérieur, et le conseiller d'Etat Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP, ont signé, respectivement au nom de la Confédération et du Conseil d'Etat genevois, une déclaration d'intention commune visant à créer un Pôle académique en études internationales à Genève qui entrera en activité dès le 1^{er} janvier 2008. Ce projet a été présenté lors d'une conférence de presse le 14 avril 2005. Par la création de ce Pôle académique, les autorités politiques cantonales et fédérales ainsi que les institutions partenaires du projet – l'Université de Genève, l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) – ont l'ambition de faire du futur Pôle une référence académique mondiale et de renforcer le rayonnement international de Genève et de la Suisse.

13.3.9 Evaluation du système scolaire

Le service de recherche en éducation (SRED) joue un rôle prépondérant notamment dans l'évaluation du système scolaire genevois, en particulier dans la réalisation et le suivi des enquêtes PISA 2000 et 2003.

L'enquête PISA 2000, dont les résultats ont été publiés en décembre 2001 (au niveau national) et en janvier 2002 (au niveau cantonal), proposait pour la première fois une comparaison entre les cantons romands. L'analyse des résultats pour la Suisse romande montrait que Genève était le canton qui comptait le plus grand nombre d'élèves avec des compétences insuffisantes en lecture, avec un très grand écart entre les meilleurs et moins bons résultats.

En juin 2003, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a approuvé un plan d'action portant sur l'amélioration des compétences linguistiques, la qualité de l'école et le début de la scolarisa-

tion. Sur le plan genevois, des dispositions ont été prises en 2004 afin de renforcer l'apprentissage de la lecture, notamment pour les élèves qui rencontrent des difficultés importantes (plan lecture du DIP).

Lors de l'enquête PISA 2003, dont les résultats ont été rendus publics en décembre 2004 (au niveau national) et en mai 2005 (au niveau cantonal), qui se concentrait plus particulièrement sur les mathématiques, les élèves genevois ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne de l'OCDE, mais inférieurs à la plupart des autres cantons suisses.

13.3.10 Office de la Jeunesse

La mission de protection sociale des mineurs est essentielle à la prise en charge éducative cohérente des enfants et adolescents de la République et canton de Genève. Les services de l'office de la jeunesse ont dû constamment s'adapter face à la précarisation sociale, touchant de plus en plus de familles et donc d'enfants (santé, maltraitance, ...). Conscient de l'importance de cette mission, le conseiller d'Etat en charge du DIP a engagé, dès décembre 2003, des concertations dans les différents services de l'office de la jeunesse en vue d'une réorganisation complète.

13.3.11 Culture

Créé en 2001 par Madame Martine Brunschwig Graf, conseillère d'Etat et Monsieur Alain Vaissade, conseiller administratif, le principe d'une conférence culturelle a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Genève en janvier et par le Grand Conseil en septembre 2004. Depuis lors, trois rencontres ont permis de réunir la Ville et l'Etat de Genève ainsi que les représentants des communes genevoises. A la suite de ces séances, les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy ont été les premières à adhérer à la Conférence culturelle. L'objectif du canton et de la Ville de Genève, est de poursuivre, avec le plus grand nombre de communes, la concertation et la coordination en matière culturelle.

13.4 Département de justice, police et sécurité

13.4.1 Domaine de la sécurité

Le domaine de la sécurité recouvre plusieurs réalités différentes mais dont chacune doit pouvoir s'appuyer sur une institution policière fiable et solide. Le préalable à toute action dans ce domaine était donc de moderniser et de dynamiser cette institution. En effet, face à une situation de crise à l'intérieur de la police, il était devenu urgent d'entreprendre les démarches suivantes:

- Une nouvelle loi sur la police: déposé en décembre 2002, un projet de loi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Les principaux atouts de cette loi sont:
 - plus de souplesse à la direction de la police, lui permettant de faire face à évolution de nouveaux besoins;
 - possibilité d'augmenter les effectifs maximaux dans les 3 services de police (gendarmerie, police de sécurité internationale et police judiciaire);
 - revalorisation de la fonction de policier, notamment par l'instauration de perspectives de carrière, moyennant les aptitudes et les qualifications;

- introduction, pour la première fois, de la formation continue obligatoire, pour l'ensemble de l'institution;
- institutionnalisation de la police de la sécurité internationale adaptée aux nouvelles données de la politique internationale.
- Une amélioration du recrutement: accession à la profession de policier aux détenteurs de permis C; ouverture aux femmes, professionnalisation des structures de recrutement;
- Une nouvelle formation des policiers: instauration du brevet fédéral de policier qui améliore le niveau de la formation initiale, notamment dans le domaine du respect des droits de l'Homme. Ce brevet constitue de plus un facteur d'intégration important pour la police genevoise puisque les candidats à la police de sécurité internationale ont un tronc commun de formation;
- Un renforcement de l'institution du commissaire à la déontologie qui est chargée d'examiner les dénonciations, rapports et constats en matière d'usage de la force par la police et le personnel pénitentiaire ainsi que les allégations de mauvais traitements formulées à l'encontre de ces derniers;

En parallèle de ces démarches, des actions ont été entreprises dans les secteurs de la sécurité territoriale, internationale, de proximité et civile. Elles sont relatées ci-après.

A. Sécurité territoriale

Genève connaît trois portes d'entrées. L'aéroport, la gare et ses frontières. Il est donc primordial que le premier contact avec notre canton se fasse dans les meilleures conditions. Pour ce faire les mesures suivantes ont été prises:

- En avril 2004, ouverture du poste de police de Cornavin 24/24;
- En mai 2004, création de patrouilles de police mixtes franco-suisse. Avec 104 kilomètres de frontières avec la France, Genève ne peut pas garantir sa sécurité sans l'appui de son voisin. C'est cette prise de conscience qui a conduit à la création de patrouilles communes. Cette expérience pilote a été étendue à la Haute-Savoie;
- Début 2005, révision du concept de sécurité de l'aéroport, notamment eu égard à son agrandissement;
- Renforcement de la collaboration entre les services douanier et policier.

Par ailleurs, en août 2002, le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) a été inauguré par M^{me} Ruth Metzler, conseillère fédérale, et M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur de la République Française. Ce centre joue un rôle déterminant dans l'échange de renseignements entre la Suisse et la France.

B. Sécurité de proximité

Depuis quelques années, le sentiment d'insécurité augmente. Le département se devait donc de prendre des mesures:

- Création d'une task-force drogue et mise en œuvre des assignations territoriales: créé en mars 2002, ce dispositif a conduit à 1753 interpellations en 2003;
- Etablissement d'un diagnostic local de sécurité: afin de répondre au mieux aux préoccupations de la population genevoise, la police cantonale a lancé en automne 2004 un sondage téléphonique auprès d'un panel

représentatif de 1200 personnes. L'analyse des résultats, effectuée par l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, doit permettre notamment la mise en œuvre de la police de proximité du futur. Celle-ci s'orientera sur la mise en place de partenariats Etat-Communes pour une répartition optimale des tâches entre la police et les agents de sécurité municipaux (ASM);

- Création d'une Commission de la sécurité routière: en novembre 2004, l'ensemble des partenaires publics et privés concernés par la sécurité routière ont été formellement réunis au sein d'une commission. Son travail vise à renforcer les mesures d'éducation et de répression. Il a débuté par une campagne de sensibilisation diffusée par les médias télévisuels dans le premier trimestre 2005;
- Signature de conventions de quartier, dont la première a été celle concernant le secteur de Cornavin (signée en décembre 2004). La prochaine convention concernera le secteur du quai marchand des Eaux-Vives (du jardin Anglais à Baby-Plage);
- Lutte contre la violence domestique: une loi ad hoc. La cellule familiale ou domestique devrait être un lieu de confiance et de sécurité. Tel n'est toutefois pas toujours le cas: la police a dû intervenir à 1239 reprises en 2003. C'est ce qui a conduit le département à déposer un projet de loi sur cet objet en décembre 2004. La loi, a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 19 septembre 2005. Elle entre en vigueur le 22 novembre 2005;
- Signature d'un protocole d'intervention dans et aux abords des écoles. Afin de lutter contre la détérioration de la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires, le département, en collaboration avec le département de l'instruction publique (DIP) et le pouvoir judiciaire, a élaboré un certain nombre de mesures qui seront mises en place à la rentrée scolaire 2005. Un protocole d'accord a été signé fin juin. Il s'agit notamment de la définition de périmètres autour des établissements scolaires à l'intérieur desquels des interdictions d'accès sont instaurées pour toute personne extérieure au milieu scolaire et de la désignation d'une personne de référence, au sein de chaque école et de la police, afin de personnaliser les liens entre les deux institutions;
- Collaboration avec les associations de commerçants: un document les renseignant sur l'évolution de la petite criminalité leur est envoyé mensuellement afin de les rendre attentifs aux risques encourus. Par ailleurs, les associations de commerçants sont consultées préalablement à la délivrance de toute autorisation de manifestations majeures;
- Fermeture d'établissements publics: afin de faire respecter l'ordre public, le département a durci les mesures administratives à l'égard des établissements ne respectant pas les lois régissant ce domaine d'activité.

C. Sécurité internationale

Sur le plan des manifestations internationales, on a surtout parlé du Sommet élargi des chefs d'Etat et de gouvernement (G8). Mais ce sont plus de 150 manifestations à caractère politique et 2500 conférences internationales qui se tiennent à Genève chaque année à la satisfaction de nos hôtes et sans que cela entraîne de débordements. Pour que

cela continue à être possible un renforcement de la collaboration intercantonale et un financement de la Confédération doivent être obtenus. Les démarches suivantes sont en cours:

- Renégociation du financement de la Confédération pour la Genève internationale;
- Nouvelle convention de financement des gardes de sécurité diplomatique (passage du financement par la Confédération de 60 à 120 gardes);
- Nouveaux accords d'entraide policière intercantonale et confédérale;
- Négociation d'accords de réadmission en matière d'asile;
- Mise en place d'une plate-forme d'entraide «asile-migration» avec la préfecture de Rhône-Alpes (Ain et Haute-Savoie).

D. Sécurité civile

- Protection de la population en cas de catastrophe: nouveau dispositif cantonal d'organisation de l'intervention en cas de catastrophe (OSIRIS).

Ce dispositif vise à coordonner l'action des 5 partenaires concernés (police, sapeurs-pompiers, protection civile, service de la santé publique, services techniques). Par ailleurs, les expériences et les attentes des communes ont été intégrées aux réformes en cours dans les domaines des sapeurs-pompiers et dans celui de la protection civile;

- «Sapeurs-pompiers 21»: à l'initiative de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et en collaboration avec l'Association des communes genevoises, le département a élaboré de nouvelles règles de collaboration entre pompiers professionnels et volontaires. Cette démarche vise à revaloriser le rôle des sapeurs-pompiers volontaires et à décharger les professionnels de certaines tâches. Le concept est actuellement testé dans la région Arve et Lac.

13.4.2 Domaine pénitentiaire

Comme toutes les grandes villes européennes, Genève souffre de surpopulation carcérale: l'effectif moyen en 2004 à Champ-Dollon a été de 414 détenus pour une capacité théorique de 270 places. Si elle n'est pas maîtrisée, cette surpopulation comporte des dangers pour la population genevoise et les détenus eux-mêmes (risque accru d'évasions, de révoltes...).

Pour la première fois, une véritable planification pénitentiaire a été établie, elle a conduit aux réalisations suivantes:

- Ouverture en juin 2004 d'un établissement de détention administrative pour les étrangers en situation irrégulière (Frambois). Cela a permis à la maison d'arrêt de Favra d'accueillir à nouveau des détenus;
- Dépôt d'un projet de loi devant permettre l'agrandissement de la prison de Champ-Dollon (juillet 2004). Le crédit a été voté par le Grand Conseil en octobre 2004;
- Ouverture, en mai 2005, d'une nouvelle institution pour la détention des mineurs (nouvelle Clairière);
- Elaboration d'un programme de prise en charge complète et pluridisciplinaire des délinquants internés souffrant de problèmes psychiatriques et étude de la construction d'un bâtiment pour les accueillir.

13.4.3 Domaine judiciaire

Améliorer le fonctionnement de la police et celui du domaine pénitentiaire implique que l'on s'occupe également de donner des moyens suffisants au troisième maillon de la chaîne, celui de la justice. Le département a donc notamment procédé aux démarches suivantes:

- Renforcement de la filière pénale: l'effectif des juridictions chargées de juger les causes pénales a été renforcé en octobre 2003 (création de deux postes de substituts supplémentaires au Ministère public, d'un poste de juge supplémentaire au Tribunal de police, à la Cour de justice et au Tribunal de la jeunesse);
- Institution de la médiation civile: à la suite de la médiation pénale qui avait été instituée en 2001, la médiation civile a été introduite dans l'ordre juridique genevois en octobre 2004. Il s'agit d'un mode alternatif de résolution des litiges de plus en plus fréquemment considéré comme une réponse appropriée à la demande de diversification et de renouvellement de l'exercice de la justice. La médiation civile contribue par ailleurs à soulager la justice civile.

13.4.4 Domaine de l'asile et de la migration

La Suisse connaît une longue tradition d'accueil et une grande diversité; le taux des étrangers résidents dans notre pays s'élève aujourd'hui à 20%, 38,7% à Genève. Si les lois régulant l'asile et la migration sont de nature fédérale, leur application dépend du Canton et il est de notre devoir de les appliquer en cohérence avec les exigences économiques de notre canton, mais également dans le respect de sa tradition humaniste.

C'est dans cet esprit que le département a mené les travaux suivants:

- Mise en œuvre de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Confédération et l'Union Européenne. A Genève, canton transfrontalier par excellence, il était primordial de permettre une délivrance rapide des autorisations de travail pour les ressortissants de l'Union européenne: pour répondre aux exigences des employeurs et aux attentes des employés, le département s'est donné les moyens d'émettre les autorisations de travail correspondantes dans les 5 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande;
- Politique des sans-papiers: mise en place d'une procédure respectueuse des droits de l'Homme et prenant dûment en considération d'éventuels liens familiaux lors d'interpellation, à Genève par la Police, d'étrangers en situation irrégulière. Cette même approche humaniste dans les procédures de renvois est d'ailleurs manifeste dans la prise en charge des personnes placées au Centre de détention administrative de Frambois.

Par ailleurs, le département co-pilote avec le département de l'emploi, de l'économie et des affaires extérieures (DEEE) le dossier concernant la demande faite à la Confédération de régularisation collective de personnes sans statut légal.

13.4.5 Domaine des prestations cadre à l'économie et à la population

Les activités du département sont, par nature, le plus souvent contraignantes. Il est dès lors primordial de s'as-

sur que les fonctions de contrôle ne s'exercent qu'à bon escient, qu'elles ne sont pas de nature à entraver l'action de l'économie, du marché de l'emploi et de la vie des citoyens.

- Office des poursuites et faillites (OPF): les offices de poursuites et faillites sont un outil essentiel à l'économie du canton et au fonctionnement de nos institutions. La mise en place de la nouvelle loi, élaborée suite à la crise des OPF, a permis d'apporter de nombreuses améliorations. Sur le plan des chiffres, les mesures prises ont déjà permis, en 2004, de réinjecter dans l'économie un montant global de près de 400 millions de francs. D'autre part, le déménagement, en automne 2005, des services des offices des poursuites en un seul bâtiment devrait permettre d'améliorer encore l'efficacité des services;
- Surveillance des entreprises de sécurité privée: signature d'un nouveau concordat intercantonal (juin 2004). 82 entreprises agissent dans ce domaine à Genève. Il semble dès lors normal que la volonté d'adéquation et d'amélioration de la formation professionnelle des forces de l'ordre vaille également pour les agents de sécurité privés. La modification du concordat fixe de nouvelles exigences en matière de formation continue et introduit des dispositions plus restrictives en ce qui concerne leur honorabilité et leur solvabilité;
- Délivrances des autorisations de manifester: les demandes d'autorisations de manifestations ou de réunions se montent à environ 800 par an. Afin de faciliter les démarches de la population et améliorer la coordination inter-services, un guichet unique pour traiter toutes ces demandes sera mis en service dès l'automne 2005;
- Délivrances des autorisations et patentes: le service des autorisations et patentes a été réorganisé. Un des buts de cette réorganisation est de simplifier les démarches administratives liées à l'obtention d'autorisations ou de patentes. A terme, elles devraient pouvoir être obtenues par une démarche unique (principe du guichet universel);
- Taxis: nouvelle loi sur les taxis votée le 15 mai 2005. Cette loi améliore les prestations à la population par un assainissement de la profession;
- Office cantonal de la population (OCP): amélioration des prestations à la population (services en ligne). Par ailleurs, l'accueil des citoyens sera grandement amélioré grâce au déménagement de l'OCP dans ses nouveaux locaux en 2007.

13.5 Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

13.5.1 La question du territoire

Le début de la législature 2001-2005 a été marqué par trois événements importants pour l'aménagement du territoire:

- Le plan directeur cantonal, après avoir été adopté par le Grand Conseil en septembre 2001, a été approuvé par la Confédération en mars 2003. Il engage désormais les autorités de tous les niveaux et sert de fondement pour une bonne partie des activités d'aménagement du territoire du DAEL;
- Conformément à une mesure prévue dans le plan directeur cantonal, les plans directeurs localisés (plans direc-

teurs communaux et plans directeurs de quartier) ont fait leur entrée dans la législation genevoise, par le vote du Grand Conseil de novembre 2002 modifiant la LaLAT. L'ensemble des instruments d'aménagement se trouve ainsi complétée par des dispositions qui cadrent notamment les relations de l'Etat avec les communes. Un guide a été publié pour en faciliter la mise en œuvre;

- A l'étude depuis 2001, la réorganisation de la direction de l'aménagement du territoire a abouti en décembre 2003 à l'approbation d'un nouvel organigramme. Celui-ci porte sur la simplification de la hiérarchie, sur le renforcement de l'équipe de direction et sur la création de deux nouveaux services: le service des plans directeurs localisés, chargé de l'application des dispositions précédemment décrites, et le service des préavis, qui consolide une équipe en place.

1) Réalisation de logements et d'équipements

Compte tenu de l'aggravation de la crise du logement et s'inscrivant dans les objectifs du plan directeur cantonal, trois trains de mesures ont été menés afin de favoriser la mise à disposition de périmètres à urbaniser.

Un premier train, consistant à déclasser 12 périmètres en zone villas en vue d'une densification. Ces périmètres permettront à terme de réaliser 3000 logements.

Un deuxième train, consistant à engager des études d'aménagement sur quatre nouveaux périmètres, en vue de mesures de plans d'affectation, qui permettront de réaliser environ 6500 logements. Ce deuxième train de mesures touche notamment la zone agricole.

Les études d'aménagement accompagnant cette démarche sont, en règle générale, inscrites dans des périmètres d'aménagement coordonné (PAC), engageant en cela un processus de coordination et de concertation introduit par le plan directeur cantonal, et font ou feront l'objet de plans directeurs localisés, appliquant les nouvelles dispositions légales en la matière.

Relevons plus particulièrement les périmètres suivants: PAC Frontenex – la Tulette (Chêne-Bougeries, Cologny), Les Vergers (Meyrin), PAC Mon Idée – Communaux d'Ambilly (Thônex et Puplinge). Ce dernier périmètre, en grande partie en mains publiques, comprend un potentiel à bâtir exceptionnel. Une démarche particulière a été décidée par l'engagement d'un chef de projet, uniquement attaché à cette mission. Le plan directeur de quartier est en cours d'élaboration et un projet de modification du régime des zones a été engagé.

L'urbanisation de périmètres d'une certaine importance et leur situation en zone agricole nécessitent l'introduction d'une politique foncière et de mise en œuvre particulière. C'est ainsi que le DAEL a réfléchi aux conditions de mise en place d'un opérateur apte à assumer les fonctions d'achat des terrains et de leur équipement, de la réalisation des espaces publics et de revente ou cession des terrains prêts à bâtir, de manière à maîtriser les coûts du foncier et à soulager les communes dans leurs charges. Le DAEL a conclu un accord-cadre avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), lui permettant de créer avec d'autres partenaires concernés (communes, propriétaires institutionnels) des opérateurs de développement.

En fin de législature, un troisième train de mesures a été engagé. Il consiste à favoriser l'élaboration de plans localisés de quartier (PLQ) dans les secteurs de la zone de développement où subsiste un potentiel à bâtir. Compte tenu de l'ampleur de cette opération et animé par

un souci d'efficacité, le DAEL a agi en relation avec l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) pour insuffler une dynamique de réalisation. Ainsi, 11 PLQ ont été mis à l'enquête publique en avril 2005; ils représentent un potentiel d'environ 800 logements, ce qui correspond à un nombre de 1700 à 2000 habitants. Cette première série de sites a été complétée en automne 2005 par une deuxième série de 17 nouveaux PLQ représentant un potentiel d'environ 2250 logements, soit entre 5000 et 5500 habitants.

Outre ces trois trains de mesures, de nombreux autres projets de plans d'affectation ont été mis en œuvre pour la réalisation de logements totalisant un potentiel d'environ 5000 logements dans diverses communes.

Contribuant à résoudre la crise du logement, un groupe paritaire composé de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), du Syndicat de l'industrie et bâtiment (SIB), du Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), de l'Association des promoteurs et constructeurs genevois (APCG), de la Société des régisseurs et de la présidence du DAEL, a travaillé de manière fructueuse sur un relevé des autorisations de construire délivrées, mais dont le chantier n'avait pas été ouvert. Des contacts ont été pris avec les propriétaires ou opérateurs concernés et des chantiers ont pu démarrer. Ce même groupe a examiné les plans localisés de quartier (PLQ) adoptés de 1980 à 1995, puis de 1980 à 1995, non ou partiellement réalisés. Des dossiers ont ainsi pu évoluer. Un autre intérêt de cette démarche réside sur le constat partagé de la situation en matière de politique du logement hors des sentiers partisans.

Enfin, les grandes opérations de réalisation (Cressy, Le Pommier, Batelle) ont fait l'objet d'un accompagnement opérationnel facilitant le déroulement de la planification et de la construction.

L'augmentation de la population suscite également de nouveaux besoins scolaires. Pour y faire face, le DAEL a procédé dans un premier temps à la recherche de sites, puis à la réservation foncière et à la mise en place des conditions d'aménagement pour les établissements comme les cycles d'orientation (CO) et post-obligatoire (PO) suivants: route de Drize à Pinchat (CO), Le Rollet à Plan-les-Ouates (PO), Frontenex-Tulette à Cologny et Chêne-Bougeries (PO), La Seymaz à Chêne Bourg (CO). Dans un deuxième temps, de nouvelles réservations ont été sélectionnées pour l'implantation de deux établissements supplémentaires sur la rive droite.

Concernant le programme de réalisation des EMS, les plans d'affectations sont coordonnés avec le suivi des projets sur le plan institutionnel et financier.

2) Politique des espaces verts et espace rural

La législature 1997-2001 a vu l'engagement d'un train de mesures pour pérenniser 55 espaces verts existants, par la création de zones de verdure. L'actuelle législature verra se concrétiser un second train de déclassements, visant surtout la création de nouveaux parcs, ainsi que d'autres mesures d'accompagnement. Il est à noter, en particulier, l'important déclassement en zone de verdure, engagé fin 2003, dans le cadre du projet du Jardin des Nations, le projet d'aménagement en coulée verte de la surface actuellement occupée par la ligne ferroviaire Eaux-Vives – Annemasse, et des espaces verts inclus dans les PAC.

En conformité avec le plan directeur cantonal, qui prévoit un équipement sportif et une aire de délasserment, le DAEL

a mené en concertation avec les communes et les utilisateurs, une étude d'aménagement en vue de la construction d'un port et d'une plage, qui a trouvé l'assentiment de tous.

Dans l'espace rural, à la suite de l'adoption du plan directeur cantonal, un train d'études a été engagé, associant les milieux agricoles, afin de mettre en place la planification directrice et les plans d'affectation concernant la zone agricole spéciale. Le périmètre de Bardonnex et Plan-les-Ouates devra être à même d'assurer la pérennité des exploitants, tout en respectant les sites de valeur. Les périmètres de la Plaine de l'Aire et de Veyrier-Troinex, soumis à moins de contraintes, devront autoriser le développement d'exploitations de haut rendement. Ces études pourront nécessiter des adaptations du plan directeur cantonal.

L'avenir des jardins familiaux préoccupe le DAEL. En effet, plusieurs sites existants sont touchés par des projets d'urbanisation et il s'agira de trouver des solutions en vue de leur remplacement. C'est pourquoi il a été engagé une démarche en concertation avec la Fédération genevoise des jardins familiaux visant à renforcer l'offre en nouveaux jardins familiaux dans le canton. Le développement de nouvelles formes de jardins familiaux, sous forme de plantages entre les immeubles d'habitation, est également à l'ordre du jour.

3) Zones d'activités et pôles de développement

Le site accueillant traditionnellement les organisations internationales sur les communes du Grand-Saconnex, de Pregny-Chambésy et de la Ville de Genève a fait l'objet d'un plan directeur de quartier, intitulé «Jardins des Nations» adopté par les communes et le Conseil d'Etat. Ce projet permettra l'accueil d'environ 200 000 m² de plancher supplémentaires de bâtiments destinés aux organisations internationales, tout en respectant les grandes qualités du site et en créant de nouveaux espaces verts. Un projet de modification du régime des zones, conforme à cette étude, est en cours d'adoption.

La mise en valeur des zones industrielles a suscité plusieurs études d'aménagement, permettant, le cas échéant, une adaptation des plans directeurs de manière à répondre aux besoins nouveaux en matière de production ou à assurer un aménagement de qualité, dans certains cas par une extension des surfaces affectées aux zones industrielles, dans d'autres cas par un changement d'affectation. Les périmètres ayant fait l'objet d'études sont notamment la ZIBAT, la ZIMOGA, la ZIBAY et la ZILI.

De nouveaux pôles de développement d'activités ont été identifiés dans le plan directeur cantonal. C'est ainsi que le PAC Bernex-Est, au croisement de la route de Chancy (site du tram prolongé) et de l'autoroute, fait l'objet d'une démarche concertée avec les communes concernées, en vue de son développement.

Pour le PAC Sécheron, la coordination des projets continue à être pilotée par la direction de l'aménagement du territoire dans le cadre du partenariat institué par le groupe de travail Etat-Ville. Le projet vient de recevoir le prix Aspan de l'énergie, compte tenu du concept de réseau de quartier valorisant l'eau du lac que le projet Sero a permis de mettre en place. La phase actuelle porte essentiellement sur la délicate problématique du parking d'échange, liée à l'ensemble du système d'accessibilité du secteur. La coordination est suffisamment avancée, en particulier dans le domaine des espaces publics, pour qu'une information très large soit mise en œuvre.

4) Infrastructures de transports et espaces publics

Valorisation urbaine du projet CEVA

Le projet de liaison ferroviaire Cornavin – la Praille – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) et la desserte transports qu'accueillera cette infrastructure, est également structurant pour l'aménagement du territoire. C'est ainsi que des futurs «pôles d'échange et d'activités», déjà identifiés par le plan directeur cantonal, sont localisés aux abords des futures haltes du RER.

Les études d'aménagement pour cadrer les développements de ces pôles, assurer leur intégration urbaine et définir leur affectation future ont toutes été engagées, en association avec les communes concernées et en coordination étroite avec les travaux d'infrastructure et de création des gares du CEVA.

Il s'agit des pôles suivants: Sécheron, Cornavin, Lancy – Pont-Rouge (Pralle), Carouge – Bachet, Hôpital, Gare des Eaux-Vives, Chêne-Bourg. Dans certains cas, les potentiels à bâtir étant importants, des sociétés de valorisation ad hoc ont été mises sur pied à la Praille (SOVALP) et à Chêne-Bourg (SOVACB). D'ici fin 2005, les schémas directeurs de l'espace public de ces interfaces seront mis au point.

Concernant la Praille, un important projet de développement est en cours d'élaboration, prévoyant la réalisation d'environ 600 logements et de 100 000 m² de surface de plancher destinés au tertiaire. Les procédures en vue de la réalisation débuteront au printemps 2006.

Le projet Gare de Genève – Sécheron piloté par le DAEL avec la collaboration des CFF a été soumis à la procédure fédérale des plans. La décision d'approbation a été délivrée en décembre 2003. La gare a été réalisée en 12 mois et inaugurée en décembre 2004. La réalisation a été pilotée par la direction des bâtiments du DAEL.

En ce qui concerne le P+R provisoire de Sécheron, comme mesure d'accompagnement au prolongement de la ligne 13 entre la place Cornavin et la place des Nations, le DAEL et la Fondation des parkings ont réalisé un parcellaire d'environ 100 places.

Extension du réseau de tram

La concrétisation des différents projets s'est poursuivie conformément à la loi H 1 50. Sous l'égide de la direction du génie civil du DAEL, le chantier de la section de tram «Acacias» (Rond-point de Plainpalais – Lancy – Pont-Rouge) s'est terminé dans les temps. La mise en service a été réalisée en décembre 2004.

La section de tram «Grand-Lancy» (Lancy – Pont-Rouge à Lancy – Palettes) est en cours de réalisation. Sa mise en service est prévue au printemps 2006.

En ce qui concerne la section de tram «Cornavin – Meyrin-CERN» (TCMC), la concession fédérale d'infrastructure a été octroyée par le Conseil fédéral au mois de novembre 2003. Le dossier pour la procédure fédérale d'approbation des plans (PAP) a été transmis à l'office fédéral des transports (OFT) début septembre 2003. L'enquête publique a eu lieu du 17 novembre au 17 décembre 2003. Simultanément, des avis personnels ont été envoyés aux propriétaires touchés. 88 oppositions ont été enregistrées. L'OFT a accepté le principe d'une approbation par étapes avec un premier tronçon de Cornavin à Avanchets et un second entre Avanchets et le CERN. Le traitement des oppositions pour la première étape est en voie de finalisation et la décision d'approba-

tion est attendue pour le début de l'automne. La décision d'approbation pour la deuxième étape devrait être délivrée au début 2006.

En ce qui concerne la section de tram «Onex-Bernex» (entre la jonction et le P+R de Bernex), un groupement de mandataires pluridisciplinaire a été choisi, suite à une procédure de sélection à deux tours. Les études en vue de la demande de concession fédérale d'infrastructure démarrent. La demande de concession sera déposée avant la fin de l'année 2005.

Les études de la section de tram «Grand-Saconnex» (entre la place des Nations et le village du Grand-Saconnex et au-delà) en vue de la demande de concession fédérale d'infrastructure ont démarré. Les communes du site sont associées. La demande de concession sera déposée avant la fin de l'année 2005.

Début 2005, plus de 29,2 kilomètres de lignes étaient en service (lignes 12, 13, 15 et 16), y compris le prolongement de la ligne 13 jusqu'à la place des Nations et la ligne 15 jusqu'à Lancy – Pont-Rouge. De plus, 1,5 kilomètre d'infrastructure est en cours de réalisation (tram Grand-Lancy), 9 km (Cornavin – Meyrin – CERN) sont en cours de procédure et environ 10 kilomètres (Grand-Saconnex et Onex – Bernex) sont en vue d'une demande de concession fédérale d'infrastructure à l'étude.

5) Aménagements transfrontaliers

La collaboration du DAEL aux études et actions pour le développement et l'aménagement du Rectangle d'or et de l'Etoile Annemasse-Genève s'est poursuivie.

Au terme d'un ensemble d'études précisant la faisabilité du projet du Rectangle d'or, celui-ci se trouve dans une phase décisive, où l'ensemble des partenaires doivent trouver un consensus concernant les objectifs et les mesures concrètes à engager. Celles-ci porteront d'une part, sur la création d'une structure de pilotage, prenant la forme d'un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), et d'autre part, sur les premières mesures d'aménagement, en particulier dans le domaine des réservations foncières. Le Grand Conseil a été saisi d'un rapport sur l'état de ce projet au début 2005.

L'aménagement d'un pôle d'activités et d'équipements dans le nœud de transports multimodal que sera la Gare d'Annemasse est entré dans une phase pré-opérationnelle. Ces études se déroulent en coordination étroite avec les études de prolongement de la ligne du CEVA entre la frontière du canton et la Gare d'Annemasse.

En collaboration avec les autres départements concernés, le DAEL a piloté l'engagement des démarches en vue de l'élaboration d'un projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Cette démarche s'inscrit dans la politique de la Confédération d'encouragement à la collaboration au sein des agglomérations. Les partenaires français du canton sont essentiellement les collectivités locales. Le canton de Vaud et la région de Nyon participent également. Le but de la démarche est d'élaborer une stratégie d'ensemble et des mesures de mise en œuvre dans les domaines de l'urbanisation, du logement, des transports, de l'économie, de la santé et de la formation. Le projet devrait déboucher en 2006 sur une structure de portage permanente.

13.5.2 La question du logement

1) Contexte

De toutes parts, on évoque une aggravation de la crise du logement. De fait, un certain nombre d'indicateurs sont particulièrement préoccupants. C'est ainsi que le taux de vacances des logements se situe actuellement à 0.19% (OCSTAT 5 août 2005), après avoir connu un plancher à 0,15% en 2004. A noter que la pénurie frappe sévèrement les petits logements.

Du point de vue de l'offre de logements, les éléments statistiques montrent une légère reprise tant en ce qui concerne les logements construits que les gains effectifs en logements qui sont passés de 1136 en 2002 à 1204 en 2004 (OCSTAT, Annuaire statistique 2004, tableaux T 09.37 et G 09.01). Même si le caractère cyclique des mouvements de la construction doit être rappelé, ces chiffres n'en sont pas moins préoccupants.

Par ailleurs, on ne peut manquer de rappeler deux éléments qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la demande, à savoir:

- Une diminution du nombre de personnes par logement, le nombre de pièces par logement augmentant dans le même temps (OCSTAT, Annuaire statistique 2004, tableau T 09.31 qui montre que le nombre de personnes par logement a passé entre 1960 et 2000 de 2,74 à 2,11, tandis que le nombre de pièces par logements a passé de 2,92 à 3,247);
- Une augmentation de la population résidente due essentiellement à un flux migratoire, même si ce dernier connaît un léger fléchissement (OCSTAT 2004 T 01.26; OCSTAT, bulletin mensuel, juin 2005).

2) Domaines d'activités de la direction du logement

Pour mémoire, il est nécessaire de souligner que les logements subventionnés représentent environ 11% du parc de logements à Genève.

La direction du logement exerce des activités de soutien et de contrôle sur la production d'immeubles de logements, dans les zones de développement ou en zone ordinaire suivant la nature de l'immeuble, et intervient auprès des locataires, par le biais d'allocations logement, de subventions personnalisées ou de prélèvement de surtaxes.

Pour ce qui est des activités liées aux immeubles, on relèvera tout d'abord que les accords de principe, soit l'approbation d'un plan financier qui permet au requérant de monter l'opération immobilière jusqu'à y compris la construction, ont diminué entre 2002 et 2004, passant de 1287 à 665 logements. Globalement toutefois, il faut souligner que la baisse constructive concerne davantage les immeubles locatifs sans l'aide de l'Etat, la construction de logements sociaux demeurant relativement stable. C'est ainsi que l'on peut noter que le nombre de logements en construction pour les catégories HLM, HBM et HM a augmenté légèrement passant de 900 en 2003 à 985 à fin 2004. Enfin, on précisera encore que le service de surveillance des loyers a examiné le loyer de 8689 logements en 2004 (7700 logements en 2003), fixant des baisses dans 1719 cas (1875 en 2003), stabilisant les loyers dans 873 cas (1243 cas en 2003) et acceptant des hausses dans 6088 cas en 2004 (4582 cas en 2003).

Pour ce qui est des interventions auprès des locataires, le nombre d'allocataires a augmenté. 5340 personnes ont

bénéficié d'allocations logement (4945 en 2002), dont 2692 occupent des logements hors HBM, HLM et HCM, ce qui représente un montant de 20 589 570 F (19 419 432 F en 2002). Les bénéficiaires de subventions personnalisées ont pour leur part augmenté, passant de 355 en 2002 à 500 en 2004. Corrélativement, le montant versé s'est accru pour s'élever à 3 002 922 F en 2003 (2 202 499 F en 2002).

3) Axes de travail

Dès le 1^{er} mars 2004, l'office cantonal du logement (OCL) a une nouvelle dénomination, puisque rebaptisée direction du logement (DLo), par analogie avec les autres directions du département, mais surtout pour signifier sa pleine intégration dans la politique générale du département. La structure de direction a été allégée, passant de 5 membres de direction à 3. La nouvelle direction est entrée en fonction le 1^{er} mars 2004. Un travail important d'organisation est en cours après les difficultés qui ont émaillé la vie de l'office.

Par ailleurs, la direction du logement travaille intensivement une approche transversale des dossiers logements en collaborant de manière étroite avec les autres directions, en particulier celles de l'aménagement du territoire, des ressources financières et de la police des constructions. Concernant les deux premières, il s'agit notamment d'intégrer la préoccupation du logement, en particulier celle du logement économique, le plus en amont possible.

La réflexion sur le logement économique passe, en effet, par un contrôle accru de la chaîne de production du logement, depuis la maîtrise foncière jusqu'aux typologies des logements dont l'éventail des possibilités doit être pris en compte dès la planification. Simultanément, la planification du territoire doit penser et intégrer les conditions de vie du logement social, étant entendu qu'il ne saurait être question d'avoir une vision purement quantitative de la politique en la matière. Cet effort est particulièrement important au moment où de grandes opérations peuvent intervenir sur le territoire genevois, que ce soit pour le périmètre de la Chapelle – les Sciens, celui des Communaux d'Ambilly ou encore celui des Vergers.

Sans attendre ces grands projets, la direction du logement vise désormais à exercer une influence accrue dans l'économie du logement social par un examen différent des projets qui lui sont soumis. L'engagement d'un économiste spécialisé en la matière est un signe à cet égard. Cette préoccupation rejoint les efforts qui sont entrepris dans l'examen des projets de rénovation – transformation des immeubles de logement au sein de la direction de la police des constructions. Là également, une collaboration plus étroite a été établie.

Un groupe de travail a été chargé de la préparation d'outils pour l'estimation des coûts de construction et de leur suivi. Il s'agit de remplacer le code des frais de construction (CFC) par le code des frais par élément (CFE). Le but est d'établir un formulaire type pour la présentation du devis général, ainsi que le décompte final. Ce qui permettra d'alimenter une banque de données propre au DAEL, voire ouverte à d'autres partenaires, pour des bâtiments de même fonction. Cette méthode vise une meilleure maîtrise des coûts.

D'une manière plus large, la direction du logement s'implique plus fortement dans ses relations avec les fondations immobilières de droit public opérant dans le logement. Il s'agira là également de faire l'inventaire des outils

et des idées permettant aux fondations de maîtriser les coûts dans le souci d'un environnement de qualité. Par exemple, elle participe, avec la Fondation Emile Dupont et la Ville de Vernier, aux réflexions et actions visant à améliorer les besoins des locataires de l'immeuble des Libellules.

De façon plus large, elle participe à renouveler le débat sur le logement économique, terme préférable à maints égards à celui de logement social, notamment en alimentant les travaux législatifs relatifs au projet de loi sur les logements locatifs économiques pérennes.

Enfin, elle se préoccupe de contribuer à une nouvelle dynamique constructive dans le canton. A ce titre, elle a activement participé à l'élaboration du troisième train de mesures visant l'adoption de nombreux plans localisés de quartier.

Bien entendu, un suivi de ces problématiques et une coordination soutenue sont engagés avec la présidence du département par le biais de son attachée.

13.5.3 La question des équipements et des infrastructures

1) Génie civil

Routes et ouvrages d'art

Autoroute N1

Fin des travaux de mise en conformité de la jonction de Ferney.

Réfection des enrobés du secteur Confignon, sur le tronçon jonction de Bernex – échangeur de Perly, route de Saint-Julien.

Fin de la mise en place de la signalisation de secours complémentaire en cas d'incendie dans les tunnels pour l'amélioration de la sécurité des usagers de la route selon les directives de l'office fédéral des routes (OFROU).

Poursuite des travaux d'études et de préparation du gros entretien des ouvrages d'art, de la chaussée et de l'électromécanique du tronçon «Aéroport» à réaliser selon la «Planification de l'entretien des routes nationales» (UPlaNS) de l'office fédéral des routes (OFROU).

Traversées de localités

Les études pour la réalisation de la traversée de Meyrin se sont poursuivies dans le cadre et en coordination avec le projet du tram Cornavin – Meyrin – CERN (TCMC). Les travaux pourront débuter dès l'approbation du projet par l'office fédéral des transports, laquelle devrait intervenir courant du deuxième semestre 2006.

Suite au vote par le Grand Conseil du crédit d'étude en février 2005, les études pour le projet de la route des Nations et de la jonction autoroutière de Ferney ont débuté au printemps 2005. Ces études devraient se poursuivre jusqu'en automne 2006 pour aboutir à un projet définitif et une mise en soumissions des travaux permettant d'introduire au Grand Conseil une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages.

Pour le projet de la traversée de Vézenaz, le Tribunal administratif ayant confirmé l'autorisation de construire en décembre 2004, le projet fait l'objet d'une actualisation et d'une adaptation pour une mise en conformité concernant notamment les dernières normes et directives en matière d'installations électromécaniques en rapport avec la sécurité des usagers dans les ouvrages routiers souterrains.

Assainissement du bruit routier des réseaux routiers cantonal et national

Un crédit de 85 millions de francs sur onze ans a été alloué par le Grand Conseil pour l'étude et les mesures d'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et nationales. Les mandats pour l'établissement des programmes d'assainissement et des projets de mise en œuvre des premières mesures prévues au programme pluriannuel ont été attribués en décembre 2003.

Depuis, le DAEL a poursuivi l'établissement des programmes d'assainissement et des projets de mise en œuvre des mesures selon le programme pluriannuel.

Pistes et bandes cyclables sur le réseau routier cantonal

Poursuite de la réalisation de pistes et bandes cyclables selon le programme pluriannuel. Ont notamment été réalisés et mis en service les aménagements suivants:

- RC 1 – Quai de Cologny, tronçon La Nautique – chemin du Righi;
- RC 29 – Route des Acacias, limite Ville de Genève – carrefour de l'Etoile;
- Route du Bois Brûlé – RC 7 – Route de Ferney – RCP1 – Route de Colovrex;
- RC 37 – Route de Sauvergnny – RC 41 – Route de l'Etraz-Sauvergnny;
- RC 41 – Route de l'Etraz – avenue de Richelien – RC 37 – Route de Sauvergnny;
- RC 23 – Route de Jussy – RC 51 – Route de Compois – Route du Château du Crest;
- RC 53 – Route de Gy – Route de Corsinge – Route de Bellebouche;
- RC 40 – Route de Saconnex-d'Arve, Route du Camp – Chemin de l'Abérieu;
- RC 31 Route du Mandement, tronçon Satigny – La Boverie;
- RC 75 Route du Bois de Bay, tronçon route de Peney – Camping;
- RC 80 Route de Vessy, tronçon centre sportif – Tennis Club.

D'autres aménagements en faveur des cyclistes et pour la modération du trafic seront poursuivis ou entrepris en fonction de l'avancement des projets et de l'aboutissement des diverses procédures.

Construction d'ouvrages d'art

Le crédit de construction pour la passerelle sur l'Arve reliant l'avenue Sainte-Clotilde au chemin de la Gravière a été voté par le Grand Conseil. Le projet doit encore faire l'objet d'une requête en autorisation de construire et le début des travaux est prévu fin 2005 ou début 2006.

La demande de crédit de construction pour la passerelle des Sports reliant le Bachet-de-Pesay et le complexe Stade de Genève – Centre commercial, a été renvoyée par le Grand Conseil à la commission des travaux pour réexamen.

Travaux d'assainissement et d'entretien d'ouvrages d'art:

- Pont Butin (RC 38);
- Reconstruction du Pont de l'avenue de France;
- Pont sur l'Allondon sous Russin (RC 31);

- Pont de la Plaine (RC 70);
- Plate-forme TPG à Veyrier;
- Passage inférieur (P.I.) de l'autoroute A1-CFF (OA 4808);
- P.I. desserte côté Jura A1 – Vengeron (OA 4811 – RN);
- Passerelle Pré-Monnard (OA 3907 – RC 38);
- Pont du Bois-de-Carabot (OA 2805 – RN);
- Passage supérieur (P.S.) de Bouffard (OA 1202 – RC 81);
- P.S. de la route de Chancy (OA 3916 – RC 4);
- P.I. de la rue des Bossons (OA 3913 – RC 38);
- Pont de Chevrier (OA 7503 – RC 54);
- Pont de Brique (OA 3910 – RC 29).

Transports publics

Ligne de tram – section Sécheron

L'inauguration de ce tronçon de 2 km en milieu fortement urbanisé a eu lieu le 13 décembre 2003.

Ligne de tram – section Acacias

L'inauguration de ce tronçon de 2,2 km en milieu fortement urbanisé a eu lieu le 15 décembre 2004.

Ligne de tram – section Grand-Lancy

Les travaux pour la réalisation d'une double voie de 1,5 km, entre la boucle du Pont-Rouge et la boucle des Palettes, ont débuté en septembre 2004 et son inauguration est fixée au 20 mai 2006. Ainsi, un bouclage entre le tronçon du tram Acacias et celui de la ligne allant depuis le Bachet-de-Pesay jusqu'aux Palettes sera réalisé.

TCMC – Tram Cornavin – Meyrin – CERN

Enquête publique et procédure d'approbation des plans en cours pour la réalisation de la 1^{re} étape (Cornavin jusqu'aux Avanchets). Ouverture du chantier prévue pour fin 2005.

Ligne de tram – section Grand-Saconnex

Etude de tracé pour l'obtention de la concession en cours.

Ligne de tram – section Cornavin – Onex – Bernex

Etude de tracé pour l'obtention de la concession en cours.

2) Les bâtiments

Différentes études et objets ont été réalisés entre 2001 et 2005. L'ensemble de ces réalisations porte sur des secteurs d'activités qui placent le canton de Genève comme pôle «d'attraction» sur le plan international. D'autres actions visent les bâtiments de l'Etat, de leur construction à leur entretien, et servent donc au bon fonctionnement des institutions, tant administratives, éducatives que celles relatives à la santé publique.

Geneva Palexpo Halle 6

Construction d'une plate-forme de 21 000 m² au-dessus de l'autoroute et d'une halle d'exposition de 16 000 m². Le bâtiment a été remis aux exploitants en janvier 2003.

Geneva Palexpo Centre de congrès

Etude terminée permettant la réalisation d'un Centre de congrès d'une capacité de 6000 places, dont un auditorium de 3000 places.

Secteur Sécheron

La direction des bâtiments, conjointement avec la direction de l'aménagement et la Ville de Genève, a poursuivi

les multiples études relatives à ce périmètre en pleine mutation.

Les principaux projets étudiés sont pour l'essentiel:

- La création d'un nouveau P+R de 800 places situé à côté de l'arrêt du tram 13, à l'avenue de France;
- La création d'un parking provisoire, mis en exploitation en même temps que l'inauguration du tronçon Cornavin – Place des Nations, le 13 décembre 2003;
- La halte RER à Sécheron, ainsi que ses accès qui devraient être complétés par la création d'une nouvelle passerelle enjambant les voies CFF jusqu'à la future Maison de la Paix;
- La création d'immeubles industriels;
- la création d'une nouvelle route d'accès pour le futur P+R.

Ce périmètre comporte plus de 20 projets et représente un potentiel de travaux de plus d'un milliard de francs.

OMS – ONUSIDA

Suite à un concours international d'architecture, le projet définitif a été élaboré durant l'exercice 2003; le coût total s'élève à 65 400 000 F et sera financé par un prêt de la Confédération et partiellement par l'OMS – ONUSIDA. Les travaux ont débuté en juillet 2004 et se termineront en avril 2006.

Le terrain a été mis à disposition de cette organisation par l'Etat de Genève sous la forme d'un droit de superficie.

Bâtiment administratif de Balexert (BAB)

Au travers de la Commission technique de la FIPOI, la direction des bâtiments a suivi la construction de ce bâtiment, permettant de répondre à la forte demande en locaux de la part d'organisations internationales environnementales. La construction de ce nouveau bâtiment, d'un coût de 26 millions de francs, a débuté en mai 2001 et s'est achevée à fin 2003.

Centre international de conférences de Genève (CICG)

Dans le cadre de la FIPOI, la direction des bâtiments a participé au groupe opérationnel et au comité de pilotage de ce projet, consistant à améliorer et à agrandir ce centre de conférences. Le coût des travaux de rénovation et d'extension est évalué à 25 millions de francs et est financé au moyen des fonds propres de la FIPOI.

L'étude de détail et la mise en soumission des travaux se sont déroulées durant l'exercice 2003. Les travaux ont débuté en septembre 2004 et se sont achevés en septembre 2005. Durant cette période, le Centre a été fermé.

Extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le canton de Genève a signé, en août 2002, un accord de principe préalable avec les CFF, portant sur la mise à disposition du terrain nécessaire à cette construction.

La construction de ce nouveau bâtiment, situé à l'angle de l'avenue de France et du chemin de la Voie-Creuse, sera financée par la Confédération sous la forme d'un prêt. L'enveloppe globale est estimée à 60 millions de francs.

Ce projet a fait l'objet d'un concours international à deux degrés dont le 1^{er} tour a été jugé les 22-23 et 24 janvier et le second tour en mai 2003.

Ce nouveau bâtiment devrait abriter environ 400 places de travail et des locaux pour l'organe d'appel. Le chantier devrait s'ouvrir en juin 2006, pour s'achever en 2008.

Parking de l'OMC

Les études concernant la réalisation d'un nouveau parking d'environ 500 places pour l'OMC, en remplacement du parking provisoire à Sécheron, se sont poursuivies avec la Fondation des parkings qui a été mandatée pour conduire ce projet. Le mandat des études a été confié à un groupe de mandataires pluridisciplinaire qui a élaboré un dossier de requête en autorisation de construire.

Ce projet est coordonné avec les autres projets de parkings dans le périmètre de Sécheron et avec les travaux de sécurisation du site. Le financement de ce projet doit encore être obtenu.

Union interparlementaire (UIP)

Le canton de Genève a mis à disposition de l'Union interparlementaire, en droit de superficie, une parcelle au Grand-Saconnex, sur laquelle existe une maison de maître qui a été entièrement rénovée. A côté de cette dernière, une extension moderne abritant des salles de conférences a été réalisée. L'ensemble de ces travaux s'est achevé à fin 2002.

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Un concours international a été organisé en 2005 pour l'agrandissement de cette organisation située à Gland (Vaud).

Plan directeur des Organisations internationales (OI)

La direction des bâtiments a participé, en qualité de membre du groupe de pilotage, à cette importante étude qui a notamment pour but de mettre à disposition de nouvelles surfaces à bâtir pour les organisations internationales et d'améliorer l'attractivité de cette zone pour la population genevoise. Le rapport définitif, qui a fait l'objet d'une large concertation des milieux intéressés, a été rendu à fin 2002.

Pays les moins avancés (PMA)

Deux nouvelles missions PMA se sont installées à Genève, portant ainsi le soutien financier de l'Etat de Genève à 30 missions présentes à Genève.

Sécurité des Organisations internationales (OI)

Un groupe de travail a été mis en place avec la Confédération, le canton et la FIPOI pour adapter les bâtiments onusiens aux nouvelles normes de sécurité.

Cycle d'orientation (CO) de Montbrillant

Les locaux ont été mis à disposition à la rentrée scolaire 2003.

Cycle d'orientation de Cayla

La reconstruction de ce projet est en cours de chantier et devrait s'achever à fin 2008. Pour maintenir l'exploitation de cette école, le chantier s'effectue par étapes successives.

Cycle d'orientation de la Seymaz

Le chantier s'est ouvert au début juillet 2005 et s'achèvera en juillet 2007.

Collège Sismondi

Préparation du projet de construction en cours. L'ouverture du chantier est prévue au printemps 2006, à l'achèvement du déplacement du Club international de tennis (CIT).

Uni Pignon

Les locaux ont été mis à disposition à la rentrée universitaire 2003.

Sciences III – 2^e étape

Les locaux ont été mis à disposition à la rentrée universitaire 2003.

Institut d'Etudes Sociales (IES)

En cours de réalisation. Achèvement des travaux prévu en automne 2005.

Ecole romande de pharmacie – pavillons provisoires – locaux Sciences II

Les locaux ont été mis à disposition pour la rentrée universitaire 2004.

P.O. Le Rolliet à Plan-les-Ouates (bâtiment scolaire pour l'enseignement post-obligatoire)

Suite à un concours d'architecture, cet important projet a été étudié en 2004-05 et sera réalisé entre 2006 et 2008.

Collèges et cycles d'orientation

Aménagement de salles polyvalentes (sciences et biologie) dans 16 bâtiments du CO.

Collège de Sécheron

Aménagement des terrains de sport achevé en 2003.

Ecole des Arts décoratifs

Rénovation des façades et toitures au bd James-Fazy achevé en 2003.

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Aménagement des combles réalisé en 2004.

Service médico-pédagogique (SMP)

Création de SMP au 160, route de Florissant, au ch. de la Florence et au ch. des Verchères à Meyrin en 2004 et en 2005. Reconstruction suite incendie du SMP Petit Senn en 2005.

ECG Henry-Dunand (surélévation)

Chantier en cours. Achèvement des travaux à fin mars 2006.

Cycle d'orientation Drize

Etude du projet en cours; démarrage des travaux prévu au début 2007.

Pavillons scolaires provisoires

Plusieurs pavillons ont été réalisés sur les sites d'André Chavanne, du collège de Staël, des Bougeries et de Drize, pour faire face à l'augmentation des effectifs des élèves dans le CO et post-obligatoire.

HEG Battelle

Lancement d'un concours d'architecture en automne 2005. Un crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil.

Centre médical universitaire (CMU)

Etude de la 5^e étape en cours. Début des travaux prévu en 2007.

Collège Calvin

Etude pour la réfection des toitures et façades terminée. Les travaux sont planifiés pour fin 2006.

Ancienne Ecole de médecine

Etude pour la transformation et la rénovation des locaux terminée. Les travaux sont planifiés pour 2007.

Hôtel-de-Ville 6

Les travaux de réfection des façades et toitures, ainsi que la création de surfaces de bureaux dans les combles, ont été réalisés.

Cycle d'orientation de la Florence

La mise à disposition de 8 classes supplémentaires a été réalisée. L'étude de réhabilitation et rénovation générale du cycle (âgé de 38 ans) est en cours. Un nouveau bâtiment pour l'administration est prévu, de même qu'une nouvelle salle de gymnastique.

Ecole Supérieure des Beaux-Arts – Bd Helvétique 9

L'étude pour la rénovation et la mise en conformité est terminée. Les travaux sont planifiés pour fin 2006.

Pôles de recherche nationaux (PRN)

Aménagement de locaux pour les PRN et pour l'Université du 3^e âge (déménagement Colladon) à Baud-Bovy. Travaux réalisés en 2003.

CEPTA

Aménagement des locaux pour les cours de médiateurs du bâtiment CEPTA-Rhône au 10, chemin Gérard-de-Ternier, en 2002.

Bastions (bâtiment central, aile Jura et bâtiment des Philosophes)

Etude générale du site pour une réorganisation des locaux et adaptation aux normes de sécurité. Les travaux sont planifiés pour début 2007.

Tuteur général (TG)

Aménagement de locaux au bd Georges-Favon, regroupant l'ensemble du service du TG et réaménagement des anciens locaux pour les besoins de l'administration cantonale. Réalisés en 2004.

Ancienne prison de Saint-Antoine – transformations

Les aménagements extérieurs se sont achevés en automne 2002.

Prison de Champ-Dollon

Un crédit d'étude portant sur l'ensemble du site de la prison de Champ-Dollon a été voté en 2005, en vue de la création de nouveaux ateliers, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'un nouveau poste avancé et de l'agrandissement du bâtiment cellulaire. Les travaux devraient démarrer en 2006.

Rénovation des installations de surveillance et sécurité (chantier terminé à fin mars 2004).

Rénovation complète de la buanderie, comprenant le remplacement d'une installation à huile thermique par des machines individuelles à gaz.

Prison de Champ-Dollon Curabilis

Etude en cours pour la réalisation d'une extension pour les délinquants internés et d'un cellulaire femmes. Un crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil.

Postes de police

Aménagement de nouveaux postes à Versoix, Villereuse, Cornavin et Thônex. Projet d'un nouveau poste à Lancy.

Centre de coordination de police et de douanes (CCPD)

Construction du centre de coordination de police et de douanes franco-suisse à l'aéroport de Cointrin. Réalisé en 2003.

La Clairière

Construction du bâtiment 2^e étape CLApplus, terminée en 2005.

Garage de la police

Déménagement et installation à la rue Marziano, en 2003.

Palais de justice

Etude globale pour une rationalisation permettant un gain en fonctionnalité des locaux du pouvoir judiciaire. Un crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil.

Pouvoir judiciaire

Aménagement de 4 étages pour les nouvelles juridictions administratives rattachées au pouvoir judiciaire au 4, rue Ami-Lullin, en 2003.

Aménagement des locaux pour le tribunal des assurances dans le bâtiment de la poste du Mt-Blanc, en 2003.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

L'étude globale pour l'adaptation de la halle technique est en cours, ainsi que la construction d'un bâtiment administratif. Un crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil.

Requérants d'asile

Etude de faisabilité de pavillons pour loger les requérants d'asile sur une dizaine de sites.

Caserne des Vernets

Assainissement du bâtiment de l'infirmerie, du bâtiment des officiers, des cuisines et des locaux sanitaires du bâtiment de la troupe, de 2001 à 2005.

Centre de formation de l'Etat

Transformation et aménagement de locaux pour le centre de formation à la rue du Stand. Aménagement du bâtiment HOFIN 2, en 2002.

OCE – OCIRT

Aménagement de locaux au Bouchet pour l'OCE et déménagement de l'OCIRT aux Noirettes, en 2003 et 2004.

Grand Conseil

Installation d'un système de vote électronique dans la salle du Grand Conseil, en 2002.

Radiologie 2000

Les locaux ont été mis à disposition à la fin de l'été 2002.

Maternité – 2^e étape

Les locaux ont été mis à disposition en décembre 2002.

Canalisations Belle-Idée

Les travaux se sont achevés en novembre 2003.

Hôpital des enfants – extension

Les travaux se sont achevés à fin 2003. Les locaux ont été remis aux utilisateurs début 2004.

Hôpital des enfants – bâtiment haut

Les locaux ont été remis aux utilisateurs en janvier 2005.

Maternité – 3^e étage

Démarrage des travaux prévu au printemps 2006.

EMS (plan directeur)

Dans le cadre du plan directeur prévoyant la construction et la mise en exploitation de 1130 nouveaux lits EMS, soit environ 20 nouveaux EMS d'ici 2010, une 1^{re} phase de construction de 3 EMS a débuté en 2005, représentant 195 nouveaux lits. Un nouveau projet prévoyant une 2^e phase de construction de 3 EMS, soit 203 lits, a été soumise au Grand-Conseil en été 2005.

Ce programme prévoit:

- 650 lits pour faire face à l'évolution démographique;
- 250 lits pour supprimer la moitié des chambres à lits multiples existantes;
- 230 lits pour compenser la fermeture ou la reconversion d'EMS inadaptes.

Nouveau bâtiment des lits de l'Hôpital cantonal

Un concours d'architecture a été lancé en été 2005 pour la reconstruction du bâtiment des lits. Le crédit d'études a été soumis au Grand Conseil.

24, avenue de Beau-Séjour

Projet de rénovation des façades et aménagement du 3^e étage et des combles.

Village d'Aigues-Vertes

Participation cantonale à la rénovation et à l'extension des bâtiments de la Fondation d'Aigues-Vertes qui a débuté en 2004. Coût global: 60 millions de francs.

3, boulevard d'Yvoy

Aménagement d'une centrale 144, en 2001.

Sécurité incendie des HUG

Travaux en cours. Achèvement courant 2007.

IUHEI – Maison de la Paix

Un nouveau projet est à l'étude, en collaboration avec la Confédération.

Halte RER – Sécheron

Les travaux se sont achevés à fin 2004.

Relogement des services de l'environnement aux Acacias

Etude terminée. Les travaux devraient débuter en 2006 si le Grand Conseil vote le crédit de construction.

Système d'information des bâtiments publics (SIBAT)

Ce projet a pour but de rationaliser l'allocation des espaces et la maintenance des équipements. Pour ce faire, un outil de gestion des informations concernant le patrimoine immobilier a été créé.

Sur l'ensemble des bâtiments du patrimoine, le parc à gérer est constitué de:

- 3200 parcelles;
- 2130 constructions dont 1070 appartenant au patrimoine administratif et 1060 appartenant au patrimoine financier;
- 80 025 m² de locaux loués auprès de tiers;
- Surface totale des bâtiments: 1 100 000 m².

Cet outil de gestion doit permettre un meilleur suivi budgétaire et financier par la maîtrise des informations nécessaires au calcul des coûts par centre de responsabilité.

Graffiti

Les actions de nettoyage et de protection des façades des immeubles propriété de l'Etat de Genève et la campagne de sensibilisation sont en cours, suite au vote du crédit de 5 200 000 F en janvier 2004.

Bois-de-Bay

Construction d'un dépôt de voirie terminée en 2003.

Expertise du patrimoine immobilier de l'Etat (EPIE)

Une importante participation au groupe de travail EPIE a permis de débiter la campagne de relevé des bâtiments existants, à l'automne 2003. Les mandataires EPIE remettront à fin 2004, l'ensemble des expertises du patrimoine immobilier.

La Pastorale – Route de Ferney

L'étude pour rénover et transformer les bâtiments «classés» destinés à l'accueil des organisations internationales et non gouvernementales est terminée. Les travaux sont planifiés pour 2006.

Transformation des chaufferies – Normes OPair

Les travaux d'adaptation aux nouvelles normes sont terminés.

Genève Plage

L'étude pour la rénovation des installations de filtrations, des bâtiments et des locaux est en cours. Les travaux sont planifiés pour 2006.

Ascenseurs – renouvellement du parc

L'étude pour le remplacement de l'important parc d'ascenseurs vétustes et hors normes est en cours.

Allobroges – imprimerie UNI-CTI

L'étude pour le regroupement des services d'impression est terminée.

Gaz réfrigérants – mise en conformité

Le remplacement des gaz non conformes et l'adaptation des installations sont planifiés sur 3 ans. Un crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil.

Esplanade David-Dufour – aménagement

L'étude de réaménagement de la place suite aux infiltrations d'eau dans les parkings est terminée. Les travaux sont planifiés pour 2006.

Chaufferie au bois du centre de Lullier

Une chaudière à bois de 1 MW qui contribue à 70% des besoins énergétiques annuels du site a été réalisée, en 2002.

Rue des Deux-Ponts

Reconstruction des parties du bâtiment d'habitation sinistrées suite à l'incendie du 5 août 2002.

Maison de Vinci

Rénovation du home des enfants sourds (CEMS) au chemin de Vinci, en 2004.

Stade de Genève

Après les faillites du Servette FC SA et de la société d'exploitation du Stade de Genève SA, la Fondation du Stade de Genève a repris, au premier février 2005, l'exploitation du

stade de Genève avec l'appui du canton, ce qui permettra d'atteindre, sur le plan de l'exploitation au sens strict, le petit équilibre à fin 2005 grâce aux nombreux efforts qui ont permis de générer des événements au Stade de Genève. Une négociation est en cours avec le créancier principal de la fondation du Stade de Genève et ses principaux partenaires pour trouver une solution au manco de financement de l'investissement qui est de 11,5 millions de francs au 30 juin 2005.

Société de valorisation de la Praille

Au début 2003, le DAEL et les CFF ont constitué une société simple pour la valorisation des terrains propriété des CFF à la Praille. Les plus-values qui en résulteront, affectées à CEVA, seront réparties conformément au protocole d'accord tripartite Confédération – CFF – Etat de Genève, à savoir $\frac{1}{3}$ pour l'Etat de Genève et $\frac{2}{3}$ pour les CFF. Dès 2008, les premières autorisations de construire pourront être délivrées et le site pourra accueillir environ 60 000 m² de surface brute de plancher (SBP) de logement et 160 000 m² dévolus à l'administratif et aux activités.

Société de valorisation de Chêne-Bourg

Dans le but de valoriser le périmètre se trouvant sur le futur emplacement de la gare de Chêne-Bourg, sur la ligne du CEVA, et comme c'est déjà le cas pour le secteur de La Praille, une convention de société simple a été signée par les CFF et l'Etat de Genève fin 2004. La surface brute de plancher à développer est de l'ordre de 35 000 m².

Société de valorisation des Eaux-Vives

Constituée au mois de novembre 2005, la Société de valorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives (SOVAGEV) associe les CFF, la Ville de Genève et le canton. L'élaboration d'un plan directeur de quartier est en cours; il devrait permettre la réalisation de 220 logements, une école et 19 000 m² de surface brute de plancher dédiée à l'implantation de différentes activités commerciales, administratives et artisanales. Une infrastructure culturelle d'importance régionale devrait en outre fortement marquer ce périmètre.

13.5.4 La police des constructions

Gestion des requêtes

La mission principale de la police des constructions, et la plus connue, est l'instruction des quelque 3500 requêtes en autorisations de construire dont elle est saisie chaque année, le suivi du contentieux lié aux décisions notifiées et la vérification de la conformité des travaux réalisés.

Dans ces domaines, l'enjeu majeur est d'assurer le traitement des dossiers dans les délais les plus raisonnables possibles, malgré la complexité croissante des législations et procédures à respecter, liée à la multiplication des intérêts publics en présence, voire en concurrence. A cet effet, l'une des actions de la police des constructions a été d'intervenir auprès des multiples instances de préavis pour qu'elles se déterminent dans les délais qui leur sont impartis et rédigent leur prise de position de manière compréhensible, en tenant compte de règles de lisibilité permettant une conduite facilitée de la suite de l'instruction. Ces démarches ont permis une certaine amélioration, mais elles sont insuffisantes. Elles ont donc été accompagnées d'une réorganisation des méthodes de travail, qui a pour objectif d'assurer le meilleur suivi possible des requêtes. Chaque secteur géographique du canton (7 au total) est confié à un inspecteur responsable, chargé des requêtes depuis leur

dépôt jusqu'à la vérification de la conformité des travaux réalisés aux autorisations délivrées. Dans ses tâches, l'inspecteur est assisté d'une équipe administrative (qu'il partage avec un autre inspecteur) et travaille en étroite collaboration avec le service juridique. Les efforts fournis en termes d'organisation et par les collaborateurs doivent encore être accompagnés d'une refonte du système d'information, dont l'avancement est hélas suspendu en raison des restrictions budgétaires. Plusieurs projets plus modestes sont en cours qui permettront notamment la tenue de tableaux de bord.

En résumé, l'objectif prioritaire de la police des constructions est d'éviter qu'aux délais inévitablement liés à une application stricte de la loi ne s'ajoutent des délais supplémentaires générés par un suivi défaillant.

Reste que des autorisations délivrées et entrées en force ne sont pas suivies du démarrage des travaux, ce qui démontre bien que l'étape administrative à franchir n'est pas toujours le seul obstacle à une ouverture du chantier.

Missions spécifiques

A la mission principale de la police des constructions s'ajoutent diverses tâches plus spécifiques, parmi lesquelles il faut mentionner:

L'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996 (LDTR)

Les effets de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996 (LDTR) ont été évalués par la commission externe d'évaluation des politiques publiques, qui a rendu son rapport le 9 décembre 2003. Sans entrer dans le détail de cette étude, il faut souligner que cette dernière salue l'impact positif de la loi susvisée sur le maintien de logements abordables au centre-ville. A noter, dans ce domaine, que le bonus conjoncturel à la rénovation a été relancé par le Grand Conseil, qui a ouvert au Conseil d'Etat, le 1^{er} octobre 2003, un nouveau crédit de 20 millions de francs pour encourager la rénovation.

S'agissant de la vérification du respect de la LDTR, tant du point de vue des travaux réalisés que des loyers appliqués, la police des constructions procède, outre les contrôles usuels liés au permis d'habiter, à des procédures de contrôles par sondages.

Sécurité des chantiers

La sécurité sur les chantiers évolue résolument vers des méthodes modernes de maîtrise des risques professionnels. C'est ainsi que le service de l'inspection des chantiers est de plus en plus présent au moment de la conception même des projets de construction, pour s'assurer que la mise en œuvre de ces derniers a été précédée d'une réflexion relative à la prévention des accidents. Cette nouvelle approche reste bien entendu accompagnée des mesures plus traditionnelles que sont la formation des différents professionnels de la branche et les contrôles sur place. Grâce à une politique stricte, Genève est le canton qui connaît le moins d'accidents de chantier, même si cette situation favorable est aujourd'hui mise en péril par la pression exercée sur les travailleurs du bâtiment au travers des délais toujours plus serrés d'exécution.

Installations d'ascenseurs

La législation fédérale a évolué dans le sens d'une importante diminution des compétences cantonales en matière d'installations neuves. En revanche, les compétences relatives à la maintenance ont été maintenues et

le service sécurité salubrité a mené à terme une très large campagne d'assainissement des ascenseurs ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles (environ 5000 installations).

13.5.5 La question du patrimoine

Fidèle à sa pratique pluridisciplinaire, la mission patrimoniale de l'Etat de Genève s'est déployée largement au cours de la législature dans un éventail de champs contrastés où se retrouvent l'archéologue aussi bien que le curateur d'art contemporain, l'architecte-urbaniste aussi bien que l'historien médiéviste. Cette diversité, exceptionnelle au sein de l'administration, donne à l'action de la direction du patrimoine et des sites un dynamisme dont témoignent les comptes-rendus sectoriels qui suivent. Il est important de noter que toutes les activités auxquelles il est fait référence donnent, par leur double orientation de sauvegarde et de promotion, sa pleine mesure à la dimension culturelle du patrimoine tel qu'il est défendu à Genève: il ne s'agit pas de protéger passivement les témoins de l'identité collective mais au contraire de les inscrire dans une politique active de mise en valeur et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Les classements d'édifices, les mesures d'inscription à l'inventaire, les études de plans de site, la poursuite des recensements architecturaux, le soutien aux jeunes artistes, la réalisation d'œuvres intégrées dans les nouveaux édifices publics, la recherche historique, les trouvailles archéologiques, les publications, l'organisation des journées du patrimoine, l'élaboration du site Internet de la direction du patrimoine et des sites, etc., en sont la manifestation foisonnante.

La direction du patrimoine et des sites exprime un souci particulier en ce qui concerne le patrimoine bâti du XX^e siècle. Car si la valeur des immeubles de qualité des années 1920 à 1940 est désormais acquise, celle de certaines réalisations d'après la seconde guerre mondiale commence à être reconnue mais peine à être acceptée. Le processus de valorisation culturelle de ce type de patrimoine sera sans doute encore laborieux du fait du manque de recul historique à partir duquel la collectivité peut s'accorder à reconnaître la valeur. L'élargissement du champ patrimonial est toutefois inéluctable et il faut s'attendre à ce que sa sauvegarde présente de nouveaux défis méthodologiques, administratifs et financiers.

Enfin, il faut souligner le profond changement dans les rapports entre notre canton et la Confédération en matière de sauvegarde patrimoniale qui résulte de la nouvelle péréquation financière. Les effets budgétaires et techniques de la nouvelle répartition des tâches sont, pour l'heure, encore difficiles à mesurer. Mais on est en droit de craindre qu'ils se traduisent en charges supplémentaires qui devront être assumées par les cantons dans ce domaine.

1) Objets classés

Dans le domaine de la restauration du patrimoine monumental classé, plusieurs chantiers importants se sont poursuivis et certains se sont achevés au cours de cette période: temple de Saint-Gervais, temple de Carouge, site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, église de Bernex, etc. De nombreux édifices classés ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de transformations d'importance mineure. Des projets de restauration ont été initiés, notamment pour l'immeuble Clarté et pour l'ancienne salle de Concert où s'illustra le jeune Mozart, dans l'Hôtel-de-Ville.

Plusieurs procédures concernant des objets ont été ouvertes (Grand-Morillon, Maison Peyrot à Pregny, Domaine de Chapeaurouge à Russin, Ancienne propriété Boissier à Ruth, celui de la Gara à Jussy).

L'architecture du XX^e siècle fait l'objet d'un intérêt patrimonial croissant. Si la valeur des immeubles de qualité des années 1920 à 1940 est désormais acquise, celle de certaines réalisations d'après-guerre commence à être reconnue. Dans cette perspective, des procédures de classement relatives à des dossiers sensibles et concernant notamment des objets significatifs construits au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ont été instruites ou sont en cours d'instruction: complexe du Plaza, patinoire des Vernets, immeuble de la cité Vieusseux, l'ex-usine Tavano à Châtelaine.

2) Fouilles archéologiques

Il faut signaler particulièrement les sites suivants:

- **Cathédrale Saint-Pierre et Maison Mallet:** dernière extension du site aménagé sous la cathédrale et sa liaison avec le Musée de la Réforme. La présentation du site a été entièrement repensée du point de vue didactique. Le nouveau dispositif a été inauguré en même temps que le Musée de la Réforme;
- **Temple de Saint-Gervais:** les recherches archéologiques en liaison avec la restauration de l'église médiévale sont achevées. Les travaux de couverture sur la place Simon-Goulart vont débiter en septembre 2005;
- **Château Rouelbeau:** fouilles, conservation et projet de mise en valeur des ruines. Leur présentation et la mise en valeur du site sont étudiées en coopération avec le DIAE;
- **Parc La Grange:** le site préhistorique lacustre exceptionnellement bien conservé dans le bas du parc a été étudié et le site archéologique (villa romaine) dans le haut du parc a été mis en valeur et inauguré;
- **Rues de Coutance et des Etuves:** analyse archéologique de nombreux bâtiments appartenant au tissu médiéval;
- **Mission en Croatie:** programme de fouille, d'étude et de mise en valeur d'un site de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age. Collaboration précieuse avec les universités de Genève et de Zagreb, ainsi qu'avec le service des monuments historiques de l'Istrie.

3) Protection des monuments et des sites

Etudes d'aménagement

Plusieurs plans de site ont été adoptés par le Conseil d'Etat:

- Fossard, Thônex (ACE du 26 février 2003);
- La Roseraie et Beau-Séjour, Genève – Plainpalais (ACE du 5 mars 2003);
- Ecogia, Versoix (ACE du 28 juillet 2004);
- Le village de Villette, Thônex (ACE du 2 novembre 2005).

Le Grand Conseil a approuvé le projet d'extension du périmètre protégé des rives du lac sur le coteau de Cologny le 12 mars 2004, ainsi qu'une modification de la zone agricole en zone 4B protégée pour l'ensemble d'Ecogia, Versoix, en mai 2004.

Plusieurs autres dossiers ont fait l'objet d'études:

- Grange-Canal, Chêne-Bougeries;
- Le Mervelet, Genève – Petit-Saconnex;

- Cité-Jardin d'Aïre, Genève – Petit-Saconnex;
- L'aménagement de l'embouchure de la Versoix (en collaboration avec le DIAE);
- Le village du Grand-Lancy;
- Le hameau de Chevrens (Anières);
- Le hameau de la Petite-Grave (Cartigny).

Des procédures d'adoption ont été ouvertes pour plusieurs de ces plans.

Recensement architectural

Entre autres travaux réalisés par le service des monuments et des sites, mentionnons le recensement détaillé des valeurs patrimoniales:

- Du domaine de Belle-Idée (HUG), Thônex – Chêne-Bourg;
- De la cité-jardin du Coin de Terre à Bel-Essert (Vernier);
- Des logements économiques de bas gabarits construits entre 1920 et 1970;
- Des ouvrages de défense, sur la base de l'inventaire fédéral.

Inscription à l'inventaire

Cent soixante-sept objets bâtis ont été inscrits à l'inventaire de 2002 à 2005. Entre autres:

- Le pont sur le nant du Châtelet (communes de Russin et Satigny);
- L'ancienne usine Bosch à la rue de Lausanne en 2003. Elle a fait l'objet d'une restauration dans les règles de l'art et accueille les activités administratives de l'association Médecins sans frontières;
- La piscine de Lancy, remarquable équipement construit en 1966 par l'architecte P. Waltenspuhl;
- Le cinéma BIO à Carouge.

Interrompu au début des années 1990, l'inscription à l'inventaire des villages genevois a repris au cours de cette législature avec la commune de Satigny.

Pour ce qui concerne le patrimoine bâti du XX^e siècle, plus de trente procédures sont en cours d'instruction.

Relation avec les communes

Les mairies de Troinex, Cartigny et Confignon se sont installées dans de nouvelles structures présentant un intérêt patrimonial élevé. Pour les deux premières, la maison de l'Horloge à Troinex et l'ancienne ferme Gallay à Cartigny, une participation financière du DAEL a été engagée.

Relation avec les Organisations internationales

Mentionnons la conservation et la transformation de l'ancienne Maison Gardiol au Grand-Saconnex avec une adjonction contemporaine pour l'installation de l'UIP.

Réclames sur la voie publique

Une collaboration très positive avec la Ville de Genève a été initiée pour la rédaction d'un projet de règlement pour l'affichage publicitaire sur le domaine public et privé en Ville de Genève.

Normes de sécurité, bruit, isolation thermique et protection du patrimoine

L'application des directives et normes concernant la sécurité, le bruit, l'isolation thermique est souvent contradictoire avec la préservation des qualités architecturales du patrimoine, notamment celui du XX^e siècle.

Sur la base des dérogations admises par la législation, des solutions ont pu être trouvées dans de nombreux cas, grâce à une collaboration de l'ensemble des services concernés. C'est le cas notamment lors de la restauration d'ascenseurs anciens. Concernant la problématique des fenêtres, un groupe de travail pluridisciplinaire mène une réflexion qui doit conduire à une publication.

Subvention à la restauration de bâtiment

Ce fonds a des effets très positifs sur le maintien des qualités patrimoniales des immeubles concernés. A ce jour, l'Etat de Genève s'est engagé pour un montant de subventions de 4 126 310 F (dont 1 156 510 F versés). Initialement réservée aux maisons d'habitation, la subvention a été étendue à tout bâtiment présentant un intérêt au titre du patrimoine, quelle que soit son affectation, par décision du Grand Conseil en avril 2005.

Chantiers particuliers

Le bâtiment de l'école des Arts Décoratifs au boulevard James-Fazy illustre la qualité d'une intervention exemplaire sur une propriété de l'Etat.

Aménagement de combles

Dans les immeubles anciens du centre ville (ensembles des XIX^e et XX^e siècles principalement), ce sont près de 166 demandes d'aménagements de combles qui ont été soumises à la CMNS. 160 ont reçu un préavis favorable. On peut estimer à environ 250 le nombre de logements ainsi créés.

Publications, communication

Un cahier de patrimoine et architecture consacré à la «Maison ronde» de Maurice Braillard a été élaboré avec la fondation Braillard architectes. En outre, deux numéros hors séries ont été publiés: la synagogue et l'ancien central téléphonique de la rue Lugardon. Le recensement du patrimoine hydraulique de la Versoix a fait l'objet d'une publication sous la forme d'un cahier illustré en partenariat avec la commune de Versoix. Plusieurs travaux de recensement ont été mis en ligne; il s'agit notamment du patrimoine ferroviaire du canton et du site industriel de Tavano, où ils peuvent être consultés et téléchargés. Pour faciliter la communication des dispositions légales, une couche des périmètres protégés a été intégrée au SITG. Par ailleurs, grâce à une collaboration avec le service des systèmes d'information et de géomatique (DIAE), un service cartographique a été créé spécialement pour la problématique du patrimoine historique (adresse: <http://etat.geneve.ch/geopatrimoine>).

Perspectives

Le service des monuments et des sites entend poursuivre le recensement architectural du canton de Genève afin de disposer d'une documentation complète sur les objets dignes d'intérêt. Une telle connaissance contribue assurément à ancrer la protection du patrimoine dans la politique d'aménagement du territoire.

La mise sur pied d'un système informatique pour la direction du patrimoine et des sites va dans le même sens et doit être développée.

La restauration exemplaire du bâtiment de l'école des Arts Décoratifs doit servir de référence et inciter l'Etat de Genève à développer des restaurations exemplaires de ses bâtiments, parcs et jardins intéressants au titre du patrimoine.

4) Inventaire des monuments d'art et d'histoire

En novembre 2001 a paru le deuxième volume genevois de l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Il décrit le développement du quartier de Saint-Gervais et ses principaux monuments. Quatre volumes sont actuellement en préparation. Ils seront consacrés à l'inventaire du territoire de la Vieille-Ville: morphologie et fortifications, édifices publics, architecture privée, édifices religieux. Le troisième volume est actuellement en cours de rédaction (sortie prévue en 2009). L'édition et la diffusion de l'ouvrage sont assurées par la Société d'histoire de l'art en Suisse.

En automne 2005, le manuscrit du volume genevois de l'Etude de la maison rurale suisse, édité par la Société suisse des traditions populaires, a été achevé et son contenu validé par la commission scientifique de rédaction. Cet ouvrage de référence sur le patrimoine bâti ancien de la campagne (XV^e – début du XX^e siècle) paraîtra en automne 2006.

Parallèlement, l'Inventaire a élaboré, avec l'appui de la division des systèmes d'information du DAEL et le centre des technologies de l'information (CTI), des outils informatiques. Ils ont pour but la mise en commun de ses informations avec les données produites par le service des monuments et des sites. Les résultats de la première étape de ce travail, destiné au grand public comme aux spécialistes (architectes, institutions publiques, archives publiques ...), ont été mis en ligne en automne 2005, en collaboration avec le service des systèmes d'information et de géomatique du DIAE, sur le site <http://etat.geneve.ch/geopatrimoine>.

Les collaborateurs de l'Inventaire ont participé à plusieurs projets scientifiques et ont mené divers travaux de recherches pour le compte des services de la direction du patrimoine et des sites. Ils ont plus particulièrement ouvert à l'inventaire du patrimoine industriel du canton (en voie d'achèvement). L'inventaire documente systématiquement les édifices en transformation situés dans la Vieille Ville de Genève et suit certains chantiers importants menés dans ce secteur.

Par ailleurs, l'Inventaire a accueilli plusieurs stagiaires, personnes en emploi temporaire et recrues effectuant un service civil. Il a régulièrement participé à des manifestations de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Une liste des publications et interventions des collaborateurs de l'IMAHGe est disponible sur le site internet de la direction du patrimoine et des sites. En 2002, les assemblées annuelles des rédacteurs des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse et de l'Etude de la maison rurale suisse se sont tenues à Genève.

5) Fonds cantonal d'art contemporain

Un nouveau règlement visant à requalifier les buts du Fonds cantonal de décoration et d'art visuel, devenu Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), et à élargir le soutien à la création artistique d'aujourd'hui en couvrant l'ensemble des domaines des arts visuels et des arts appliqués, a été adopté par arrêté du Conseil d'Etat du 29 mai 2002. Un règlement révisé en fonction du nouveau mode de financement du Fonds entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne les commandes publiques, il faut mentionner les projets d'interventions artistiques suivants:

- Commande par le FCAC, dans le cadre d'une collaboration avec le London Institute et le CERN à l'occasion de la manifestation scientifique intitulée «Shadows of the Infinite», d'une sculpture sonore à Max Neuhaus,

artiste américain de notoriété mondiale, à la promenade du Pin, inaugurée le 12 novembre 2002;

- Intégration très réussie d'une intervention artistique de Renée Lévi, artiste bâloise, dans le nouveau Cycle d'orientation de Montbrillant, inauguré le 7 octobre 2003;
- Traitement visuel par Michel Huelin, artiste genevois, du hall d'entrée du bâtiment Sciences III, inauguré le 11 décembre 2003;
- Intervention globale de Susanna Fritscher, artiste autrichienne, au Cycle d'orientation de Cayla en cours depuis l'automne 2004, œuvre qui sera terminée à la rentrée scolaire 2008;
- Requalification de l'accès au collège et école de commerce (CEC) Nicolas-Bouvier et de son esplanade, par un aménagement artistique et paysager confié à Philippe Deléglise et à Julien Menoud, plasticien et architecte genevois associés, inaugurée le 25 mai 2004;
- Réalisation à l'intérieur de l'îlot des nouveaux immeubles HBM et HPH des rues Ferrier et Rothschild, d'un jardin et d'un passage public pour les habitants, création confiée à Alexia Turlin, artiste genevoise, inaugurée le 5 octobre 2005;
- Collège de Sismondi: projets d'interventions de Delphine Reist et de Gilbert Gendre, artiste genevois, durant le chantier de construction débutant dans le courant de 2006;
- Future Halte garderie de la Maternité: projet d'intervention de Cyril Verrier, artiste genevois, réalisé courant 2006.

Notons également le sauvetage des magnifiques toiles peintes, dans le style romantique, d'un auteur inconnu du XIX^e siècle, qui ornaient la Maison Le Vallon à Vandœuvres.

Perspectives

La commande publique sera développée en priorité en encourageant les interventions artistiques sur le domaine public.

6) Journées européennes du patrimoine, édition 2005

L'organisation en collaboration avec la Ville de Genève des Journées européennes du patrimoine connaît un succès grandissant. Les thèmes des années écoulées étaient les suivants: 2001, habiter un monument historique; 2002, métiers du patrimoine; 2003, verre et vitrail; 2004, transports et communication; 2005, le patrimoine entre conservation et création.

7) Site Internet

La direction du patrimoine et des sites a mis au point un site internet très complet couvrant l'ensemble de ses missions très diverses. Il sera mis en ligne au cours du premier semestre 2006.

13.6 Département de l'intérieur, agriculture et environnement (DIAE)

Considérations générales

Les politiques publiques mises en œuvre par le DIAE sont par définition très souvent transversales. Elles impliquent dès lors une étroite collaboration avec les autres départements. On peut citer à titre d'exemple l'implica-

tion forte du DAEL en sa qualité de département constructeur s'agissant des infrastructures de transports à réaliser.

13.6.1 Protection de l'air

- Adoption par le Conseil d'Etat, le 2 avril 2004, du plan de mesures OPair 2003-2010, «Assainissement de la qualité de l'air à Genève» et mise en œuvre des mesures dans tous les domaines d'action;
- Exonération fiscale durant trois ans pour les nouveaux véhicules peu polluants dès 2002 (avec DJPS – SAN). Renforcement des critères limitant les émissions polluantes en 2005;
- Introduction de la méthode de conduite éco-drive à l'Etat dès 2004 et promotion de cette méthode auprès du public;
- Adoption d'un plan de mobilité pour le personnel de l'Etat – 2005;
- Mise en œuvre dès 2004 d'un plan de mesures ozone accompagné d'une large campagne de sensibilisation aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé;
- Mise en œuvre progressive dès 2004 d'une procédure de limitation des émissions polluantes des chantiers.

13.6.2 Mobilité

Transports publics

- Contrats de prestations Etat – TPG 2003 – 2006 prévoyant une augmentation de l'offre de 20%;
- Mise en service de la ligne de tram 13 (place des Nations) en décembre 2003, de la ligne de tram 15 (Acacias) en décembre 2004 et du tronçon Palettes en mai 2006 (passage de 9 à 26 km du réseau tram);
- Modification de la loi sur le réseau des transports publics (août 2004) ancrant les principes suivants: début des travaux tram Meyrin-CERN début 2006, puis extension Onex-Bernex, extension Grand-Saconnex, puis Ferney, étude d'extensions St-Julien, Châtelaine, Vézenaz, Gaillard et Annemasse: passage de 26 km à 50 km de réseau tram.

Réseau ferroviaire CEVA

- Juin 2002: adoption de la loi sur le financement de la part genevoise de 400 millions de francs;
- Été 2002: signature du protocole d'accord entre Genève, la Confédération et les CFF;
- Décembre 2002: mise en exploitation de la ligne ferroviaire voyageurs Cornavin-Pont-Rouge;
- Juillet 2003: signature de la charte DTPR (Développement des transports publics régionaux) avec la région Rhône-Alpes, d'autres partenaires français et l'Etat de Vaud;
- Décembre 2004: mise en exploitation de la halte ferroviaire régionale de Sécheron en lien avec la 3^e voie Genève-Coppet;
- Septembre 2005: début des travaux sur le lot 1 (Cornavin-La Praille).

Réseau routier

- Modification de la loi sur les routes en août 2003 et introduction du principe d'une hiérarchie fonctionnelle du réseau routier à Genève;
- Adoption du règlement d'application sur la loi sur les routes en septembre 2004;

- Adoption par le Conseil d'Etat d'un rapport à l'attention du Grand Conseil sur la carte de la hiérarchie du réseau routier en avril 2005;
- Développement de l'information sur les chantiers sur la voie publique.

Stationnement

- Développement des parkings relais pour les pendulaires (Sous-Moulin en 2002, Genève-Plage en 2004) et de l'offre pour habitants (parking des Alpes – Pâquis) et extension des secteurs zone bleue illimitée.

13.6.3 Agriculture

- Adoption et mise en œuvre du règlement sur la lutte contre le feu bactérien en octobre 2002, afin d'enrayer cette épidémie particulièrement dangereuse et contagieuse pour les végétaux;
- Adoption et mise en œuvre de la législation sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture en 2002;
- Souveraineté alimentaire: adoption et mise en œuvre de la loi sur la promotion de l'agriculture et de son règlement d'application – automne 2004;
- Création et promotion du label Genève Terre Avenir, tenant compte des composantes économiques, sociales et environnementales et reposant principalement sur les points principes suivants: pas d'OGM, normes respectées, traçabilité, proximité, équité, qualité;
- Transfert de l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) du DEEE au DIAE au début 2005.

13.6.4 Office vétérinaire cantonal

- Adoption et mise en œuvre de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens, du 1^{er} octobre 2003 et de son règlement d'application, du 6 décembre 2004.

13.6.5 Protection de la nature et du paysage

- Développement de partenariats dans le cadre des réseaux agro-environnementaux: cinq réseaux à Genève: Colver (Rive-Droite), Champagne, Compesières, Trois-Nants (Meinier), Bernex;
- Validation cantonale du réseau écologique national (REN) et établissement de corridors biologiques régionaux au sein du plan vert-bleu;
- Gestion optimisée de la faune, des arbres et de la flore;
- Concept des réserves en forêt (validé en 2004);
- Révision du règlement sur la pêche en 2004;
- Réouverture de la pêche dans l'Aire (8 nouveaux km de cours d'eau de qualité à Genève);
- Création d'une capitainerie à Genève, avec le transfert au DIAE en 2005 du service des amarrages et du domaine public lac, rattaché jusqu'alors au département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;
- Elaboration d'un projet de loi modifiant la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, courant 2005.

13.6.6 Intégration

- Mise sur pied des Assises de l'intégration, édition 2003, 2004 et 2005;
- Elaboration d'une directive à l'intention de la fonction publique / guichet unique de l'intégration;

- Etablissement d'un plan de formation au profit de la police;
- Développement de partenariats avec la Confédération, les cantons, les communes et les milieux associatifs.

13.6.7 Droits politiques

- Elaboration d'un mémento civique (diffusé au début de 2006);
- Mise en œuvre administrative du droit de vote des étrangers en matière communale.

13.6.8 Développement durable

- Agenda 21 publié en janvier 2003, riche de 31 actions;
- Etat exemplaire: Déclaration environnementale du Conseil d'Etat du 16 janvier 2002;
- Guide de l'Agenda 21 communal, novembre 2002. Accompagnement et soutien financier aux communes (Agendas 21 communaux) depuis 2002;
- Guide PME développement durable de juin 2003. Expériences-pilote avec 20 entreprises genevoises juin 2005. Film et brochure sur les actions des PME genevoises – novembre 2005;
- Guide de la consommation durable, juin 2005;
- Fête annuelle du développement durable, en juin, éditions 2002, 2003, 2004 et 2005;
- Attribution d'un prix et d'une bourse du développement durable, éditions 2002, 2003, 2004 et 2005;
- Etude sur le métabolisme des activités économiques du canton de Genève, comme base pour diverses actions dans le domaine de l'écologie industrielle;
- Promotion de l'utilisation des matériaux recyclés dans la construction pour préserver les ressources genevoises en gravier.

13.6.9 Ecologie au travail

- Adoption des directives sur le recyclage des déchets de chantier à l'Etat, février 2002;
- Adoption de la directive sur l'élimination correcte des déchets de laboratoire, juin 2003;
- Adoption de la directive sur le nettoyage des bâtiments et bureaux de l'administration, septembre 2004.

13.6.10 Protection des sols et des eaux

- Réalisation d'un cadastre des sites pollués en juin 2004 (première en Suisse);
- Adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi pour la sécurisation du village de Lully et les travaux de renaturation de l'Aire, avril 2005;
- Réalisation de nouvelles stations d'épuration: STEP d'Aire 2, en fonction dès avril 2006;
- Adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi pour la construction de la STEP du Bois-de-Bay et de ses galeries d'amenée d'eaux usées, juin 2005;
- Travaux de renaturation dans la partie rurale de la Seymaz, renaturation du Nant de Couchefatte à Chancy, réaménagement de la Versoix dans sa partie urbaine, réalisation de six plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE), mise à ciel ouvert d'un nouveau tronçon de la Bistoquette;
- Construction d'un nouveau débarcadère pour la Neptune au Port-Noir, construction d'un nouveau

débarcadère pour la SNGN à proximité du parc-relais de Genève-Plage;

- Délégation de l'exploitation du réseau primaire des eaux usées à SIG;
- Création du Groupement local de collaboration transfrontalière (GLCT) entre l'Etat de Genève et la Communauté de Communes du Pays de Gex pour la réalisation de la galerie souterraine de Chouilly;
- Nouvel espace de récupération entièrement réalisé en béton et autres matériaux recyclés (ESREC des Chânats);
- Construction de l'ESREC de la Praille.

13.6.11 Energie

- NOE (Nouvelle Offre Electricité): introduction le 1^{er} octobre 2004 d'une nouvelle tarification en matière de fourniture d'électricité impliquant une baisse moyenne de 10% sur les tarifs selon un système incitant les clients à mieux et moins consommer puisque la baisse de prix sera d'autant plus importante que le consommateur pourra répartir sa consommation et utiliser sa puissance de manière plus judicieuse;
- Introduction en 2002 par les Services industriels de Genève (SIG) de la gamme SIG Vitale (Energies certifiées bleu: 100% hydraulique; jaune: électricité produite à Genève; vert: soutien au développement des énergies renouvelables);
- Prise de mesures à l'égard de la consommation d'énergie dans les bâtiments de l'Etat. Mise en œuvre d'un programme d'économie d'énergie;
- Mise sur pied du projet lac-Nations, couronné d'un prix européen via l'ASPAN. Il s'agit d'une planification énergétique dans le quartier de Sécheron, qui vise à diminuer la consommation énergétique de 20% alors que les surfaces exploitées doivent augmenter de 65% avec le développement de Serono;
- Adoption de la conception générale de l'énergie par le Grand Conseil en 2003;
- Adoption du plan directeur de l'énergie par le Conseil d'Etat en 2003.

13.6.12 Déchets

- Délivrance d'autorisations d'exploiter à toutes les installations d'élimination des déchets, notamment l'usine des Cheneviers;
- Mise sur pied d'une procédure de contrôle des exportations de déblais, d'entente avec la France;
- Mise sur pied d'un inventaire annuel des déchets du canton;
- Analyse de la composition des ordures ménagères (tous les 10 ans);
- Augmentation du taux de recyclage des déchets urbains de 34% à 39%;
- Promotion du recyclage dans les entreprises:
 - guide pour l'hôtellerie/restauration;
 - guide pour les métiers de l'automobile;
 - guide internet pour la gestion (tri, utilisation du papier recyclé, économie de papier) du papier dans le secteur tertiaire;
- Mise sur pied de cours sur le recyclage dans les écoles primaire et secondaire;

- Adoption d'un plan propreté canton-communes pour rendre à Genève son statut de ville propre internationalement reconnue.

13.6.13 Bruit et rayonnements non ionisants

- Adoption du règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (K 1 70.10) en février 2003;
- Mise à disposition sur le système d'information sur l'environnement (SIEnG) du cadastre des immissions du bruit des CFF;
- Mise à disposition du public sur le système d'information sur l'environnement (SIEnG) du cadastre des installations de téléphonie mobile, sources de rayonnement non ionisant.

13.6.14 Sport

- Politique cantonale du sport: adoption par le Conseil d'Etat du rapport «Genève se dote d'une politique cantonale du sport» en juin 2005.

13.7 Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures

Introduction

L'action du DEEE est fortement marquée par les variations conjoncturelles de l'évolution économique. L'amplitude de ces dernières étant plus forte à Genève que dans le reste du pays, le département a constamment développé – durant la législature 2001-2005 – ses capacités d'analyse, afin d'anticiper le changement et de permettre à l'action publique de s'adapter le plus tôt possible et de la manière la plus adéquate aux impulsions de l'économie.

La situation économique entre 2001 et 2005

Contrairement à la législature précédente (1997-2001), les quatre dernières années ont connu un climat économique relativement morose. La chute des marchés financiers liés à la nouvelle économie, ainsi que les attentats du 11 septembre 2001 ont provoqué une crise de confiance des marchés financiers qui a largement freiné la relance économique.

Conséquence directe de ce climat économique mondial en stagnation, le taux de chômage cantonal a continuellement augmenté à Genève jusqu'à l'été 2005. Depuis cette période, une certaine stabilisation semble voir le jour, sans qu'il soit possible d'affirmer avec certitude si cette tendance, ou même une baisse, puisse être espérée dans les mois à venir.

13.7.1. Marché du travail

Le paradoxe genevois

Le marché de l'emploi genevois connaît depuis plusieurs années une situation qui peut sembler paradoxale. En effet, avec le taux de chômage le plus élevé du pays, Genève est également le canton qui crée le plus de places de travail en Suisse. Il n'existe pas de cause unique à cette situation, mais plutôt un ensemble de paramètres, souvent liés les uns aux autres.

En effet, le dynamisme économique de Genève entraîne une forte attractivité de notre marché du travail. Preuve en est l'accroissement très sensible de la population que nous

avons connu ces dernières années, ainsi que le nombre de pendulaires (frontaliers, mais également habitants du canton de Vaud, voire au-delà) qui viennent chaque jour travailler à Genève. Ces forces de travail sont absolument indispensables pour répondre à la demande des entreprises du canton, mais il est vrai que cela entraîne une plus forte concurrence sur le marché du travail. Il est certain que cela engendre des difficultés d'insertion pour les travailleurs locaux les moins bien armés pour y résister.

C'est pourquoi un certain réalisme oblige à constater que, même si la diminution du taux de chômage annoncée se réalise enfin, Genève restera marqué par un taux relativement élevé, en comparaison intercantonale, caractérisé par un chômage de longue durée important et un décalage entre les attentes des entreprises et le profil d'une partie des demandeurs d'emploi.

La lutte contre le chômage

La lutte pour l'emploi a constitué la priorité du DEEE pendant cette législature. Un important travail en profondeur a été entrepris dès 2001, afin d'améliorer et de rendre plus performant notre traitement du chômage. Ces actions se sont déroulées, principalement sur quatre axes;

a) La collaboration entre l'OCE et les entreprises

Le département a considérablement renforcé et revu les modalités de travail entre l'OCE et les entreprises du canton. Un service dédié à celles-ci a été mis en place, avec pour mission d'être à l'écoute des besoins en ressources humaines des employeurs genevois. La mise à disposition des dossiers ciblés de demandeurs d'emploi permet à l'OCE de devenir progressivement un partenaire apprécié et reconnu. Un effort d'information devra encore être fourni pour mieux faire connaître ce nouveau service aux entreprises, car il faut bien reconnaître que l'OCE reste handicapé par une image plutôt médiocre liée aux anciens modes de fonctionnement.

b) Une prise en charge individuelle plus rapide des demandeurs d'emploi

Toutes les études montrent que c'est au cours des premiers mois de chômage qu'un demandeur d'emploi a les meilleures chances de retourner sur le marché du travail. C'est pourquoi, le département a instauré un système complet de bilan individuel pour les demandeurs d'emploi dès leur inscription au chômage.

Ce bilan de compétence, ou diagnostic d'insertion, a été mis en place de concert avec le Centre de Bilan de Genève (CEBIG). Dès le début 2006, il sera systématiquement effectué lors des premières semaines de chômage et permettra de mieux cibler les mesures d'insertion et de formation auxquelles les demandeurs d'emploi ont accès. Ces mesures, agréées par une commission tripartite, font chaque année l'objet de plus de 19 000 décisions par l'OCE. Par ailleurs, le DEEE réunit régulièrement les partenaires sociaux et les administrations compétentes pour examiner les développements à apporter, que ce soit au niveau général, via le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), ou dans des branches comme l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail.

Ce dispositif est complété par un deuxième bilan, plus complet et détaillé, qui s'adresse aux demandeurs d'emplois nécessitant une approche plus personnalisée. Cette approche interinstitutionnelle et interdépartementale est également prévue systématiquement pour les demandeurs d'emploi qui ont passé plus d'une année au chômage.

Ces mesures, initiées au cours de la législature, méritent d'être encore complétées, mais elles montrent déjà un changement de cap important de la façon de traiter le chômage. L'accent est désormais mis sur un suivi immédiat et rapproché des demandeurs d'emploi dès leur inscription à l'OCE.

c) Le projet de refonte du système cantonal de la loi sur le chômage

Au début de l'année 2002, deux rapports sur le chômage de longue durée à Genève et sur les mesures cantonales genevoises pour les chômeurs en fin de droit ont été publiés. Le rapport du Laboratoire d'économie appliquée (dit «rapport Flüchiger») et celui de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), ont mis en cause tant la conception des mesures cantonales décidées par le législateur genevois, que les modalités de leur mise en œuvre par l'administration.

En effet, l'existence de ces mesures uniques en Suisse ont un effet peu incitatif sur la reprise de l'emploi et, dans bien des cas, la très longue durée de ces mesures renforce l'exclusion de ceux qui en bénéficient (cinq ans, si l'on cumule les prestations fédérales et cantonales, suivies du revenu minimum cantonal d'aide sociale – RMCAS).

Suite à la parution de ces rapports, le département a proposé une réforme fondamentale de l'ensemble des mesures cantonales, visant d'une part à contrer la totale insuffisance en matière de réinsertion du système actuel et, d'autre part, à juguler l'explosion des coûts engendrés par ce système.

Les mesures proposées furent de trois ordres:

- Renforcement très important des Allocations de Retour en Emploi (ARE), dès lors qu'il s'agit de la seule mesure en vigueur qui est réellement efficace;
- Création d'un véritable programme individuel de formation et de réinsertion;
- Réduction, sauf pour les chômeurs âgés de plus de 55 ans, de la durée des Emplois Temporaires Cantonaux (ETC), dont l'inefficacité a été largement dénoncée. En contrepartie, ces ETC auraient été associés systématiquement à un programme individuel d'encadrement et de formation pouvant aller jusqu'à un mi-temps.

Le refus en décision populaire de ce projet de révision, alors que le budget alloué aux mesures cantonales a augmenté de manière inquiétante ces dernières années, rendra nécessaire la reprise des travaux sur cette problématique au plus vite.

d) Autres actions entreprises par le Département

A mi-législature, le président du département a présenté un programme des «10 actions en faveur de l'emploi».

Afin d'améliorer les chances des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, une large campagne d'information a été lancée auprès des employeurs d'une part pour modifier le regard, souvent négatif, voire discriminant, porté sur les demandeurs d'emploi et, d'autre part, pour promouvoir fortement les ARE, puisqu'il s'agit d'une mesure particulièrement efficace.

Le département a également tenté de sensibiliser les employeurs du canton à leurs nécessaires responsabilités sociales en initiant une Charte pour l'emploi, signée par les représentants patronaux et plusieurs grandes entreprises de la place. Force est de constater que l'implication de ces partenaires est restée assez faible. Il faudra très

certainement redoubler d'efforts pour que ces derniers prennent véritablement conscience de l'importance de leur rôle pour le retour en emploi des chômeurs.

L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux

Opportunité pour le développement économique genevois, l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux a également suscité un certain nombre de craintes, notamment en matière de dumping salarial.

Le département a été particulièrement attentif à ce risque et a donc mis en œuvre une politique rigoureuse de protection des travailleurs et de surveillance du marché de l'emploi. Un travail très important a été accompli en ce sens en lien étroit avec les partenaires sociaux et ce déjà bien avant l'entrée en vigueur de cet Accord.

La refonte de l'ensemble des dispositions cantonales relatives aux missions de l'OCIRT dans la nouvelle loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) et son règlement d'exécution (RIERT), ainsi que la mise en place de la législation, des procédures et des instances cantonales induites par les Accords bilatéraux, en particulier l'Accord sur la libre circulation des personnes, ont ainsi pu être menées par le DEEE avant le 1^{er} juin 2004.

Le DEEE a également été le fer de lance dans la mise en place et la supervision des mesures d'accompagnement. En collaboration avec le CSME, le département a mis en œuvre un dispositif légal et exécutif complet. Par la création de l'Observatoire genevois du marché du travail, l'évolution des usages peut être mesurée; la dotation de l'OCIRT en inspecteurs permet d'opérer les contrôles nécessaires et la collaboration avec les commissions paritaires a été renforcée à cette fin.

De plus, la création d'une commission tripartite des mesures d'accompagnement permet d'instruire sans délai les plaintes pour sous-enchère salariale et de prendre au besoin des mesures correctives nécessaires.

Enfin, l'observatoire transfrontalier, autre outil indispensable, a été mis en place. Celui-ci permet de suivre l'évolution de la situation au niveau de la région et d'obtenir ainsi les indicateurs nécessaires au pilotage de l'action publique.

Le dispositif mis en place par le DEEE est reconnu comme exemplaire, tant par la Confédération que par les partenaires sociaux; les contrôles effectués à ce jour permettent d'affirmer que les Accords bilatéraux n'ont pas donné lieu à des abus manifestes.

Economie domestique

Le secteur de l'économie domestique souffre de grandes difficultés de régulation, qui entraînent des conditions de travail et de rémunération particulièrement difficiles pour les travailleurs. Dans ce cadre, le département a institué diverses démarches en vue d'améliorer la situation.

Premièrement, en collaboration avec le DJPS, le DEEE a soumis au Conseil d'Etat, en 2005, une proposition de régularisation des travailleurs clandestins.

Deuxièmement, le chèque-service, mesure initiée par le DEEE et le DASS et qui offre une protection accrue au personnel domestique, a été mis en place en 2004 et permet le paiement simplifié des charges sociales. Il faut reconnaître que la lourdeur du système est décourageante pour bon nombre d'employeurs du secteur, peu au fait des subtilités administratives.

Enfin, il convient de mentionner l'adoption d'un contrat-type du salaire en vigueur dans l'économie domestique, avec mention du salaire minimum. Il s'agit de la première utilisation dans tout le pays des nouvelles possibilités offertes par les mesures d'accompagnement prévues par l'Accord sur la libre circulation.

13.7.2 Affaires économiques

Plus que toute autre en Suisse et en Europe, l'économie du canton de Genève est étroitement dépendante de facteurs internationaux, qui dépassent de loin ses limites territoriales. Si Genève a pu surmonter sans trop de mal le creux conjoncturel observé depuis le début de l'année 2004, c'est pour bonne partie à ses facteurs «extérieurs» qu'elle le doit.

L'arrivée d'entreprises étrangères (implantation de Gillette, Ralph Lauren et Wella, siège européen de ST Microélectronique, Colgate, Electronics Arts), la création de nouvelles places de travail, la vigueur des entreprises exportatrices ont permis de maintenir le dynamisme de l'économie genevoise. Le département, grâce à l'office de la promotion économique a été fort actif dans ce domaine, notamment en offrant aux entreprises un accompagnement personnalisé dans l'accomplissement de toute démarche nécessaire (permis de travail, locaux, école, etc.).

Une attention particulière a également été portée aux marchés des pays dit «émergents», notamment la Chine et l'Inde. L'effort de promotion dans ces pays, qui à moyen terme représentent de grandes opportunités pour Genève, devra se poursuivre.

En ce qui concerne les facteurs internes, ils ont principalement trait aux conditions-cadres et aux infrastructures nécessaires pour favoriser la croissance et le développement des entreprises. Le DEEE n'a pas ménagé ses efforts pour défendre ces conditions-cadres et permettre ainsi à notre économie locale d'être le mieux à même de fournir des emplois et des ressources financières indispensables aux politiques publiques. Le maintien de la douane poste à Genève illustre ces efforts.

C'est dans ce contexte que le département a revu le fonctionnement des organismes d'aides aux entreprises: d'abord par une révision de la LAPMI, puis par l'élaboration d'une loi sur les incubateurs (adoptée par le Grand Conseil), et enfin par la fusion des organismes d'aides aux entreprises (Start-PME, LAPMI, OGCM) tout récemment soumise au plénum du parlement.

Le département a également soutenu et initié toute une série de simplifications administratives en faveur des PME et des PMI, via les améliorations apportées au guichet des entreprises au sein de la promotion économique, ainsi que du développement du site Internet, tant au niveau de l'information donnée que pour l'accomplissement des démarches administratives en ligne.

La mise en place d'une délégation du Conseil d'Etat à l'économie, qui a pour mission de soutenir l'ensemble des projets à fortes connotations économiques et de proposer les mesures utiles en faveur des PME et des PMI, complète ce tableau.

Comme l'engagement en avait été pris, les efforts du département se sont portés aussi bien sur les secteurs dit «traditionnels» que sur les secteurs en devenir.

Dans les secteurs traditionnels d'excellence du canton, le secteur de la finance a connu des heures difficiles, avec une série de fusions des banques privées et une baisse du niveau des marchés financiers.

Au travers d'une collaboration originale avec les milieux bancaires, la mise en place d'une plate-forme commune privé-public a permis à de nombreuses personnes de retrouver rapidement un emploi dans ce secteur d'activités. La situation de ce secteur essentiel de notre tissu économique semble aujourd'hui assainie. Le Salon Investissima sera également organisé dès 2006 à Palexpo.

L'horlogerie a continué son formidable développement à Genève. La zone d'activités de Plan-les-Ouates notamment, illustre le succès de notre secteur industriel phare. Le DEEE, en très étroite collaboration avec la FTI, a largement soutenu les manufactures qui ont choisi de s'agrandir ou de construire de nouveaux sièges dans notre canton (implantation de Frédéric Constant, développement de la manufacture Roger Dubuis, siège de Vacheron Constantin). Il a également soutenu une série de manifestations touchant ce secteur, notamment le Grand Prix de l'Horlogerie.

Les technologies de l'information, promises comme «nouvelle économie», ont connu un net ralentissement de leur croissance dès la fin 2001. Cependant, Genève a maintenu ses efforts en faveur de ce secteur d'avenir, notamment via l'organisation des journées consacrées aux nouvelles technologies, en encourageant l'OPI dans l'organisation d'INFORUM et en vantant systématiquement les avantages comparatifs de notre région dans ce domaine lors des activités promotionnelles à l'extérieur du canton.

Parallèlement à ces actions, le DEEE a fait œuvre de pionnier en organisant, avec le DIAE et Palexpo la manifestation S-DEV consacrée au développement durable, et prépare activement un sommet sur le domaine de la sécurité. L'avenir dira si ces secteurs pourront devenir intéressants au niveau économique.

C'est sans doute dans le domaine des biotechnologies que les efforts initiés par le DEEE ont porté le plus. La mise en place de l'incubateur Ecllosion, la création du congrès annuel Blodata, la création de l'Association BioAlps regroupant les cantons romands pour promouvoir les biotechnologies doit permettre à Genève de jouer un rôle important au niveau mondial dans ce secteur. La présence d'un tissu de centres de recherches uniques au monde (UniGe, UniLa, EPFL, CERN) et la présence d'acteurs essentiels du secteur (SERONO, notamment a choisi d'installer son siège sur le site de Sécheron) est un immense atout que le département n'a cessé de consolider. A cet égard, l'obtention pour Genève du congrès BioSquare en 2006 est de bonne augure.

La promotion de l'image de Genève à l'étranger, notamment sur le plan touristique n'a pas été oubliée par le département. Une telle promotion suppose cependant des moyens financiers, raison pour laquelle une révision importante de la loi sur le tourisme a été initiée pour moderniser, simplifier et pérenniser le système de financement, via les taxes touristiques perçues tant auprès des touristes en séjour à Genève que des entreprises qui bénéficient directement des retombées économiques du tourisme.

Dans ce domaine également, il convient de faire une mention spéciale du dossier Alinghi. En effet, la victoire, dans la Coupe de l'America du Team Alinghi, a suscité un élan populaire massif. Le département a pu conclure avec l'équipe genevoise un contrat de partenariat spécial (projet Genève-Alinghi 2007), afin d'exploiter les retombées de la prochaine édition de la Coupe de l'America à Valence. Il s'agira, à n'en pas douter, d'une occasion unique de présenter les atouts de notre région lors de cette manifestation suivie aux quatre coins du monde.

13.7.3 Affaires extérieures

L'Europe

Soutenus à 67% par le peuple suisse et 78% par le peuple genevois en l'an 2000, les Accords bilatéraux sont entrés en force durant cette législature.

Il s'agit sans doute d'un des événements les plus marquants de ces dernières années.

Outre les actions décrites dans le chapitre du marché du travail, un effort considérable a également été fourni par le DEEE, au niveau de l'information du public d'abord, sur les changements que l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux allait apporter.

Cet effort de communication a été poursuivi pour les votations de 2005 sur les Accords bilatéraux II, particulièrement en ce qui concerne la votation de Schengen-Dublin, ainsi que sur l'élargissement de l'accord sur la libre circulation aux dix nouveaux pays membres de l'Union Européenne.

Le département a également coordonné tous les travaux de mise en œuvre des Accords bilatéraux au sein du canton, en veillant notamment à l'adaptation de la législation cantonale et aux changements organisationnels nécessaires.

Comme cela a été souligné ci-dessus, l'activité a été particulièrement intense sur toute la thématique de l'Accord sur la libre circulation, vu les enjeux pour la protection des travailleurs et des conditions de travail à Genève.

L'action transfrontalière, indispensable pour l'avenir de la région

La libre circulation des personnes et les changements à l'œuvre (mondialisation, libéralisation du marché de l'emploi, changement d'échelle socio-économique) rendent plus que jamais nécessaire la gestion économique et politique de la région franco-valdo-genevoise. Ces transformations importantes dessinent les contours d'une nouvelle agglomération transfrontalière et font de la coopération transfrontalière un enjeu majeur pour l'avenir de Genève.

Grâce à un travail en coulisses, à la tenue de diverses manifestations et à la publication de brochures explicatives (Forum sur les Accords bilatéraux en 2004, Assises transfrontalières en 2005, publication d'une plaquette sur l'avenir de la région, campagne d'information pour les votations sur les Accords bilatéraux II en 2005, publication mensuelle d'une newsletter «Europe»), la direction des affaires extérieures a su imposer, durant cette législature, la thématique de la collaboration transfrontalière et régionale comme l'un des grands enjeux de la politique genevoise.

Ainsi, le département a été particulièrement actif dans la gestion des instances transfrontalières (CRFG, Conseil du Léman) et dans l'avancement des différents dossiers et projets en cours (Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, le Rectangle d'Or, l'Etoile Annemasse, l'organisation des transports routiers et ferroviaires, la planification hospitalière, l'équivalence des diplômes et la validation des acquis de l'expérience, ainsi que la mise en place de l'observatoire statistique transfrontalier). C'est dans ce cadre que s'inscrit également le développement d'une nouvelle dynamique transfrontalière, par l'établissement de liens avec la Région Rhône-Alpes.

La législature 2001-2005 a vu également – à l'initiative du département – l'extension à la région de l'Accord de Karlsruhe, qui sera un outil opérationnel précieux de collaboration entre les différents partenaires de la région. En effet, cet accord permet la création de groupements locaux de

coopération transfrontalière (GLCT), qui sont des personnes morales, dotées d'une personnalité juridique et d'une capacité financière propre. Dans de nombreux domaines (transports publics, Rectangle d'or, téléphérique du Salève), cet instrument juridique permettra une collaboration transfrontalière plus poussée.

Autre instrument de travail de la coopération régionale, le département a instruit et suivi plus de 80 dossiers INTER-REG pour le canton de Genève.

Pour compléter ce panorama des activités transfrontalières, citons encore l'élargissement de la collaboration transfrontalière aux thèmes de la santé et de l'économie, la prise de participation du canton à la SEMAG (Société d'économie mixte d'Archamps et du Genevois), la collaboration dans le cadre du Biopark d'Archamps et les démarches entreprises par le département en vue de faciliter l'accès du marché français aux entreprises genevoises.

Solidarité internationale, les premiers pas

Le service de la solidarité internationale (SI) a été mis sur pied en 2003 avec pour mission l'application de la loi 8480 sur le financement de la solidarité internationale (octobre 2001). Selon cette loi, la République et canton de Genève devrait consacrer au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale.

La création de ce service a été précédée par l'élaboration des critères d'évaluation et de suivi des projets, ainsi que de la mise en place d'outils de gestion et de contrôle, nécessaires à son bon fonctionnement. Une commission d'évaluation, composée d'experts de l'Etat et d'experts extérieurs, qui s'est réunie en moyenne sept fois l'an a également été mise en place.

Le service de la solidarité internationale a mené l'instruction de 332 dossiers en 2003 et 2004, approuvé et suivi 152 projets. Il a également élaboré, dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal, un document de références sur la coopération au développement économique. De grands efforts d'information et de sensibilisation ont également été menés, notamment au travers de la participation aux journées du développement durable. La présence sur un stand de la solidarité internationale a permis de dialoguer avec les contribuables et les associations. La création d'un site Internet régulièrement mis à jour, ainsi que la publication d'un CR-Rom pour la diffusion de l'information sur les projets soutenus par le canton, complètent cet effort d'information.

13.8 Département de l'Action Sociale et de la Santé (DASS)

13.8.1 Améliorer l'intégration des personnes handicapées

Jusqu'en 2004, Genève n'avait pas de base légale spécifique pour les personnes handicapées dans des domaines aussi cruciaux que l'intégration (en général), l'accueil en institution (en particulier) ou la gestion des établissements. A l'unanimité, le Grand Conseil a adopté le 16 mai 2003 la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH).

Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société, affiner l'organisation générale et le subventionnement des établissements accueillant des personnes handicapées, dynamiser l'information dans le domaine du

handicap: tels sont les principes directeurs et les objectifs que nous avons voulu promouvoir par l'intermédiaire de cette loi.

L'intégration des personnes handicapées comprend désormais cinq axes d'intervention:

- 1) Préserver et encourager la diversité des solutions d'intégration – en matière de logements et d'emplois par exemple – et d'accueil existant à Genève, afin de les adapter de façon optimale aux besoins spécifiques de la personne handicapée, sur les plans qualitatif et quantitatif.
- 2) Promouvoir des actions de prévention de l'exclusion, telles que la suppression des obstacles architecturaux. Pour ce faire, en partenariat avec la fondation Hans Wilsdorf, le département de l'action sociale et de la santé (DASS) a créé le fonds Helios le 1^{er} janvier 2004. L'objectif du fonds Hélios est de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées, en contribuant au financement de travaux destinés à éliminer les barrières architecturales de locaux privés ouverts au public. En 2004, trois projets ont vu le jour grâce à ce fonds. Des travaux pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapées ont été effectués au Musée international de la Réforme. Un autre projet a permis d'installer des équipements adaptés à la chapelle de la Pélisserie. Enfin, le troisième projet a concerné la transformation de la rampe d'accès destinée aux personnes handicapées à Cerebral Genève.

De plus, en septembre 2004, une campagne de promotion a été initiée auprès des professionnels du bâtiment et de l'architecture. Ces derniers ont reçu une plaquette les informant de l'existence du fonds, de ses modalités de fonctionnement et du soutien qu'il peut apporter aux différents projets architecturaux.

- 3) Modéliser l'octroi des subventions cantonales aux établissements accueillant des personnes handicapées et organiser le contrôle de leur gestion. Pour ce faire, le DASS a développé un outil de gestion performant, appelé grille ARBA (Analyse des Ressources et des Besoins d'Aide des établissements accueillant des personnes handicapées). Cette grille permet d'évaluer les besoins d'aide et d'encadrement dans les institutions. Son but est d'assurer la transparence et l'équité dans la répartition des subventions aux institutions. Elle constitue également, pour les institutions, un outil de gestion et de planification précieux.
- 4) Encourager l'expression des personnes handicapées à travers des activités socio-culturelles.
- 5) Informer et sensibiliser le public à la problématique du handicap. Le DASS a porté une attention particulière à la sensibilisation auprès des entreprises afin de soutenir l'engagement de personnes handicapées. En mars 2004, une journée intitulée «Emploi, santé et handicap: comment les entreprises peuvent-elles agir?» a rassemblé plus de 140 participants et a permis d'établir des relations entre les entreprises et les institutions oeuvrant pour l'intégration des personnes handicapées. Avec l'aide de la Fondation Philias, nous avons pu constater l'esprit positif des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur, à l'égard de l'intégration des personnes handicapées. Cette journée nous a également permis de mettre l'accent sur le fait que, en raison des compétences personnelles et professionnelles qu'elle apporte et grâce à l'appui de l'ensemble des partenaires extérieurs, l'engagement d'une personne handicapée ne doit

pas être vu comme un obstacle, mais comme une valeur ajoutée et une ressource durable pour l'entreprise.

Cette journée a aussi permis de sensibiliser les entreprises à l'utilité de la détection précoce et au rôle de l'assurance-invalidité pour le maintien en emploi des collaborateurs atteints dans leur santé. Le DASS a par ailleurs collaboré activement à diverses manifestations destinées aux personnes handicapées ou favorisant leur intégration, telles que 24H Freewheels, Miss Handi-Culture ou Tennis dream night.

Cette législature a marqué un tournant pour l'intégration des personnes handicapées à Genève. Premièrement, la politique cantonale en la matière a été clarifiée et les relations entre l'Etat et les institutions subventionnées sont mieux définies. Deuxièmement, l'accent a été mis sur l'intégration et l'information des personnes handicapées et les personnes valides ont été sensibilisées au handicap. Enfin, le DASS a veillé scrupuleusement à la mise en place d'une offre d'accueil et de prise en charge la plus adaptée possible aux spécificités des différentes formes de handicap.

13.8.2 Harmoniser, coordonner les prestations sociales et réformer l'aide sociale

Aussi complexe que compliqué, lourd, générateur d'inégalités, le dispositif d'aide sociale genevois a atteint ses limites. Le DASS a pris l'initiative d'en repenser tant la philosophie que le fonctionnement, pour un nouveau mode de faire incluant tous les partenaires concernés. Il s'agit de parvenir à un système plus simple, plus accessible, plus équitable, plus juste et moins coûteux.

Pour ce qui est de la philosophie de ce système – au vu notamment de l'évolution sociale, économique et même démographique de la société – le paradigme doit évoluer afin de faire passer l'action de l'Etat de «l'assistance publique» à «l'aide sociale». Les personnes concernées ne doivent en effet pas être confinées dans le rôle exclusif de bénéficiaires: le corollaire du droit à l'aide sociale est l'obligation de travailler à sa propre réintégration. La personne aidée doit donc être considérée comme un partenaire à part entière avec lequel on cherche les moyens visant à retrouver autonomie et intégration sociale et économique. Cette philosophie se retrouve dans la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI), qui a été adoptée par le Conseil d'Etat au second semestre 2005.

Cette «révolution culturelle» représente un gigantesque chantier, dont les implications se jouent à plusieurs niveaux.

Sur le plan des lois

Le revenu déterminant unique (RDU) doit rendre compte de la véritable capacité économique des personnes sollicitant une/des aide(s). A partir du principe «1 franc est 1 franc», tous les apports d'argent constituant le revenu sont pris en compte dans les calculs, quelle que soit leur provenance (salaire, subsides, allocation, rente, etc.). Sur la base de ces calculs est déterminé le droit à l'aide/aux aides. Ainsi, le système d'octroi des aides sera plus efficace et plus efficient, grâce à une procédure simplifiée, transparente et moins coûteuse.

Basé sur trois principes fondamentaux que sont l'égalité de traitement, la hiérarchisation des prestations et la subsidiarité de l'aide sociale/RMCAS, le RDU comprend les types de prestations suivants:

- Les prestations catégorielles (allocation logement, assurance maladie, logement, etc.);

- Les prestations de comblement (RMCAS, assistance publique);
- Les prestations tarifaires (accès à un logement subventionné, tarifs préférentiels pour des colonies de vacances ou les soins à domicile, etc.).

Vu la complexité de la démarche (reconfiguration complète de l'organisation), la mise en place du RDU se fera par tranches successives, comme l'a décidé le Grand Conseil le 19 mai 2005 en l'adoptant.

Clé de voûte de la refonte de la politique d'aide sociale genevoise, la loi sur l'action sociale individuelle (LASI) se base sur les principes fondamentaux suivants:

- Comblent les lacunes et pallier l'obsolescence de la loi sur l'assistance publique: moderniser l'aide sociale;
- Introduire le principe d'un droit individuel à l'aide sociale (accompagné de mesures adéquates pour favoriser la réinsertion socio-professionnelle et le retour à l'autonomie);
- Tenir compte de l'évolution du contexte social (chômage de longue durée, pénurie de logements, augmentation des coûts de la santé, précarisation de la situation des jeunes);
- Assurer la dignité des plus défavorisés et favoriser leur retour à l'autonomie/l'intégration.

La LASI fonctionnera selon trois axes:

- Le contrat d'aide sociale individuel (CASI), qui détermine avec la personne concernée un certain nombre d'objectifs (par exemple acquisition d'un savoir-être, reprise de contact progressive avec la vie sociale, insertion socio-professionnelle, amélioration de la situation matérielle) et les mesures adéquates pour y parvenir;
- Le rôle du travail social renforcé, pour aider immédiatement et concrètement cette personne;
- La collaboration entre les différentes institutions impliquées.

Sur le plan des institutions

L'organisation de l'Hospice général et le fonctionnement de son Conseil d'administration (gouvernance) seront modernisés. Le projet de loi 9575, actuellement à l'étude devant le Grand Conseil, prévoit l'adaptation des relations avec le Conseil d'Etat et un renforcement des contrôles, externe et interne. Cette institution se verra dotée d'un outil lui assurant son autonomie de gestion; elle pourra mieux remplir les missions fondamentales qui lui sont confiées (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Hospice général»*).

Les centres d'action sociale et de santé (CASS) vont vivre eux aussi une importante réforme. Comme l'explique le rapport du Conseil d'Etat sur ce point (RD 553), les leçons ont été tirées des erreurs du passé et de nouvelles hypothèses de travail ont été proposées (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Développer une organisation efficace et efficiente des CASS»*).

Sur le plan financier

La loi supprimant la dette d'assistance a été adoptée par le Grand Conseil le 12 février 2004. Issu de l'évolution des mentalités et de la philosophie, le système aujourd'hui en vigueur veut passer de la charité au droit des citoyens à obtenir une aide.

Jusqu'à il y a environ une année et demie, les avances consenties aux bénéficiaires de l'aide sociale devaient

être remboursées si ceux-ci revenaient «à meilleure fortune». Dans les faits, ces sommes n'étaient que rarement reversées, ce d'autant qu'elles représentaient des montants trop élevés dans une situation financière «convalescente». A tel point que ce remboursement, véritable épée de Damoclès suspendue sur la tête des bénéficiaires, a pu dissuader d'aucuns à se réintégrer.

Les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) constituent de véritables références nationales dans le domaine de l'action sociale; elles sont d'ailleurs déjà appliquées dans tous les autres cantons. Leur introduction à Genève obéit à un triple but:

- Simplifier et clarifier le calcul des prestations sociales;
- Assurer une plus grande égalité de traitement;
- Se conformer à la pratique existant dans tous les autres cantons.

Pour encourager le retour des bénéficiaires de l'aide sociale à l'autonomie, ces normes comprennent deux mesures incitatives, la franchise sur le revenu (pour les personnes qui retrouvent un emploi) et le supplément d'intégration (pour les personnes impliquées dans un programme d'insertion).

Dans le domaine sensible de la loi sur l'assurance maladie (LAMal), deux nouvelles dispositions législatives ont contribué à réduire les dépenses de l'Etat en matière de subsides (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Développer des mesures visant à comprendre et à limiter l'augmentation des coûts de la santé»*):

- La loi sur les «millionnaires»;
- La loi sur les «étudiants».

D'autres mesures, plus discrètes mais tout aussi importantes ont également été mises en œuvre dans cette optique:

- La modification du régime des allocations familiales (AF) (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Allocations familiales»*);
- La mise en place de l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS) (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Unité mobile d'urgences sociales»*);
- La mise en place du Chèque-service (*pour plus de détails, se référer ci-dessous au chapitre «Chèque service»*).

13.8.3 Développer une organisation efficace et efficiente des centres d'action sociale et de santé (CASS)

La loi sur les CASS (LCASS), votée en 2001, ne fait pas l'unanimité: les partenaires concernés n'ont pas réussi à faire leur la philosophie (assurer un service de proximité à la population, dans les domaines de la santé et du social) et les buts de la loi sur les CASS. La collaboration entre les acteurs du social et de la santé a été difficile, engendrant un flou dans les compétences des uns et des autres. C'est pourquoi le DASS a établi un état des lieux complet des difficultés rencontrées, avant de déterminer une stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement optimal des CASS.

L'évaluation de l'organisation des CASS – qui a abouti à un rapport du Conseil d'Etat trois ans après son entrée en vigueur – se base sur plusieurs démarches:

Un rapport de l'IDHEAP

Le rapport de M^{me} Katia Horber-Papazian, professeure à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), sur l'évaluation des effets de la LCASS pour la période 2001-2004. Les principales recommandations de ce rapport suggèrent:

- Une réforme partielle de la LCASS (notamment pour définir les missions respectives, préciser le rôle et les compétences de chacun des organes de coordination, renforcer le pouvoir de surveillance de la direction générale des CASS);
- Un employeur unique;
- Un régime transversal (pour couvrir tout le champ du socio-sanitaire et compléter, avec les acteurs concernés, les prestations offertes par l'Hospice général et la Fédération des services d'aide et de soins à domicile – FSASD).

Une étude de cas

L'étude du système québécois des «centres locaux de services communautaires (CLSC)», pendant local des CASS. Le dispositif des CLSC possède deux facettes directement intéressantes par rapport à celui des CASS:

- Des programmes d'intervention conçus sur la base des caractéristiques de la population concernée et de ses besoins, plutôt que selon un catalogue de prestations fixe et intangible;
- Les services d'accueil orientent les bénéficiaires vers les programmes d'intervention correspondant à leur situation et les professionnels les plus compétents en la matière.

Un sondage

L'étude MIS-Trend sur la notoriété des CASS et les attentes de la population à leur égard.

Parmi les conclusions de l'enquête, les points suivants ressortent plus particulièrement:

- La nécessité de combler le manque évident d'information à tous les niveaux;
- L'évolution de la clientèle des CASS va de pair avec un changement des besoins;
- Les clients ne veulent pas d'un élargissement des prestations.

Le rapport divers 553 du Conseil d'Etat propose aussi quelques pistes de réflexion. La réforme des CASS devra se baser sur deux principes fondamentaux:

- Une organisation orientée sur des publics-cible clairement identifiés, avec une forte implication des communes;
- La simplification des démarches administratives pour les usagers des CASS et d'autres services de l'Etat.

En ce qui concerne la nouvelle organisation des prestations, elle devra distinguer clairement:

- Les clients nécessitant exclusivement des prestations d'aide sociale financière ou de soins à domicile, des prestations associées d'aide sociale, d'aide et de soins à domicile, des prestations de proximité et une collaboration étroite avec les services sociaux des communes;
- le catalogue des prestations nécessaires pour chaque type de clients.

Issu des étapes évoquées ci-dessus, un projet de loi sera soumis au Grand Conseil courant 2006. Pour être

«en phase» avec la réalité quotidienne, il s'appuiera aussi sur des données telles que l'évolution sociale, économique et démographique de la population, ainsi que de ses besoins.

Enfin, la réforme des CASS constitue une pièce majeure du nouveau dispositif social genevois, élaboré à partir des principes fondamentaux indiqués dans le chapitre sur «L'harmonisation, la coordination des prestations sociales et la réforme de l'aide sociale».

13.8.4 Simplifier et améliorer l'organisation sanitaire

L'organisation législative du droit sanitaire cantonal était jusqu'à présent, de par le nombre et l'enchevêtrement des textes qui la composent, touffue, complexe et peu cohérente. Une nouvelle orientation a été initiée au début de la législature 2001-2005, en procédant à une refonte profonde du système. Celui-ci sera dorénavant basé sur une loi-cadre globale donnant le sens et définissant les principes généraux, ainsi que deux lois d'organisation «en aval» de la loi globale.

Les principes fondamentaux de la réforme du droit sanitaire cantonal sont les suivants:

- Concevoir une loi sur la santé où les soins ne sont qu'un épisode lié à un problème de santé. Cette distinction est clairement exprimée par la définition et la séparation des notions de santé et de soins à l'article 2 de la nouvelle loi sur la santé;
- Placer l'être humain au cœur du dispositif – autrement dit, les processus sont basés sur les personnes et non pas sur les institutions. C'est le droit pour tout un chacun, indépendamment de sa situation sociale et économique, de demander et recevoir des soins. L'ensemble de la nouvelle loi est axé sur l'être humain et ses droits;
- Responsabiliser les partenaires en fonction d'axes symétriques en matière de communication et d'information, de droits et de devoirs, ainsi que de formation. L'article 1 énonce ainsi le rôle subsidiaire de l'Etat en matière de santé, privilégiant la responsabilité, la prise de conscience et la prise en charge individuelles;
- Introduire la notion de médecin de confiance. Cette notion est introduite à l'article 38. Le but est de permettre au patient le droit et la possibilité de s'adresser au médecin avec lequel il traite habituellement;
- Privilégier l'autonomie du patient par rapport à la délégation aux proches. Le soutien des proches est néanmoins prévu à l'article 39, car l'autonomie n'est pas synonyme de «désintéressement»;
- Comprendre la capacité de discernement non seulement sous l'angle du consentement, mais également au niveau du renoncement. L'idée est que tout soin est soumis au consentement libre et éclairé du patient;
- Repenser le fonctionnement des commissions de surveillance, c'est-à-dire faire la distinction entre ce qui relève des tribunaux et ce qui est du ressort de la médiation. Tout le système de recours en matière de décisions médicales et de droits des patients a été repensé; les objectifs poursuivis sont l'égalité de traitement, de simplicité, d'efficacité et de rapidité;
- Préciser les missions de référence et celles de proximité. La nouvelle loi sanitaire se préoccupe des progrès médicaux, tels la reproduction humaine, la géné-

tique, la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ou la recherche biomédicale en général;

- Prévoir une loi intégrant les lois actuelles du domaine sanitaire, y compris les droits des patients. Cette idée a été respectée;
- Rédiger une loi de 150 articles au maximum. La nouvelle loi en compte 139, y compris les dispositions transitoires et les modifications à d'autres lois.

Le nouveau droit sanitaire cristallise les pratiques existantes, comme par exemple, la promotion et la prévention de la santé, en leur conférant une assise légale. Il fixe également un cadre pour les «nouvelles» et futures activités médicales non régies par le droit fédéral.

Il était indispensable d'accompagner cette loi-cadre de lois d'organisation ou d'application. Le DASS en a défini deux. La première spécifie l'organisation, le fonctionnement et les attributions de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et la seconde traite de la privation de liberté à des fins d'assistance en harmonisant le droit des patients souffrant d'affections physiques avec celui du patient psychiatrique et en réglant la question de l'admission dans les établissements psychiatriques.

Après 18 mois de travail au sein d'une commission extraparlamentaire réunissant l'ensemble des représentants des milieux intéressés, la consultation de 87 organismes concernés par le domaine de la santé, et le travail parlementaire qui a occupé la commission de la santé du Grand Conseil pendant onze mois, la loi-cadre et les deux lois d'organisation ont été votées à l'unanimité de la commission de la santé le 26 août 2005.

La refonte du droit sanitaire cantonal est désormais à l'examen du Grand Conseil.

L'Etat de Genève se verra ainsi doté prochainement d'une législation et d'une réglementation sanitaires qui, par les innovations qu'elles apportent en matière de protection et d'information des patients, maintiendront le canton «en tête de peloton» en matière d'outils de politiques de santé, au sens large du terme.

A noter enfin que cette nouvelle loi-cadre permettra l'abrogation de cinq lois devenues caduques.

Enfin, en matière de planification hospitalière en application de l'article 39 de la LAMal, le parlement a pris acte du rapport qui indique la volonté du DASS de réduire de manière mesurée la capacité hospitalière, tout en recherchant de nouvelles pistes d'organisation des réseaux de soins. Les objectifs de cette planification sont très clairs: prendre en compte les besoins de la population en terme de journées d'hospitalisation et de prestations, tout en améliorant l'efficacité du système de soins et de santé.

13.8.5 Promouvoir la collaboration régionale dans le domaine de la santé et des soins

L'ouverture dans le domaine de la santé et des soins fait partie du quotidien (par exemple hospitalisations, urgences, etc.). La collaboration régionale est une formule «gagnant-gagnant», dans laquelle tout le monde peut trouver son avantage: les professionnels de la santé, les chercheurs, les patients, les contribuables, les assurés, les pouvoirs publics. Cette collaboration a plusieurs formes.

Par sa participation intensive à différents organismes régionaux, Genève peut défendre et promouvoir ses intérêts

là où les décisions sont prises. Sur les plans cantonal et national, des résultats concrets ont été atteints depuis 4 ans, par exemple:

- L'accord Santésuisse/Assura quant à la prise en charge, par le canton, des coûts relatifs à l'hospitalisation privée. En négociant le versement d'un montant forfaitaire journalier, une économie de 4 millions de francs a été réalisée;
- L'introduction d'un alinéa dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal), pour passer d'une carte d'assurance à une véritable carte santé.

Avec la France voisine, la collaboration intensifiée depuis le début de la législature porte ses fruits:

- La mise en réseau des centrales d'urgence de Genève, de l'Ain et de la Haute-Savoie permet aux secours d'intervenir plus rapidement et de diriger les patients sur le centre le plus adapté à leur pathologie;
- La collaboration entre la HES Santé et la France offre des formations de haute qualité et des places de stages pour les étudiants des deux côtés de la frontière;
- La future inscription des Hôpitaux universitaires de Genève dans le schéma régional d'organisation sanitaire français permettra aux patients d'être traités dans le centre le plus proche de leur domicile.

Dans le cadre de l'association Vaud-Genève, la collaboration se traduit par des démarches moins spectaculaires que le réseau romand de transplantation (cf. ci-après), mais des bénéfices potentiels importants, notamment:

- L'harmonisation de la comptabilité analytique entre le CHUV et les HUG permet une meilleure maîtrise des coûts;
- Le protocole de libre choix d'hospitalisation permettra aux patients genevois de la rive droite d'être soignés à l'hôpital de Nyon au lieu d'aller obligatoirement aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Par la création et la mise sur pied du réseau romand hospitalo-universitaire de la transplantation, les HUG ont la possibilité de poursuivre leur travail et développer leurs compétences dans des domaines qui leur ont valu une réputation de spécialisation et d'excellence en matière de transplantation, soit les greffes de foie, du pancréas et des îlots de Langerhans (le CHUV assure, lui, les greffes de cœur et de poumon), les allogreffes en matière de reins et de moelle osseuse et les cellules-souches.

Grâce à ce réseau de transplantation, Genève s'assure une masse critique nécessaire pour la qualité des soins et de la recherche, en garantissant une prise en charge optimale des patients. Il démontre également sa capacité à travailler en étroite collaboration avec le canton de Vaud, alors que Zurich mène une fronde en matière de médecine hautement spécialisée contre Bâle et Berne.

13.8.6 Développer des mesures visant à comprendre et à limiter l'augmentation des coûts de la santé

De manière générale, le vieillissement de la population, les progrès de la médecine, l'abondance de l'offre de soins et de la demande correspondante contribuent à l'augmentation des coûts de la santé. Chaque année, la hausse des primes d'assurance-maladie traduit cette augmentation. En conséquence, l'ensemble de la population doit supporter une charge financière toujours plus lourde, comme les pouvoirs publics d'ailleurs.

La marge de manœuvre du canton est limitée, car le dispositif législatif régissant l'assurance-maladie est fédéral. Néanmoins, différentes pistes d'intervention ont été explorées durant cette législature afin d'essayer de contenir l'augmentation des coûts de la santé, dans des proportions supportables. Le DASS a ainsi mis sur pied une stratégie comportant trois volets spécifiques.

«Communication» – Pour informer et expliquer

Chaque année, le DASS publie un rapport intitulé «comprendre et tenter de maîtriser l'évolution des coûts de la santé». Ce rapport se fonde sur les documents transmis par les assureurs et précise les changements intervenus au courant de l'exercice. Les dispositions présentées dans ce document tendent, elles aussi, vers une maîtrise du processus de développement des coûts de la santé. Ce rapport peut être téléchargé à l'adresse internet <http://www.geneve.ch/social/assurance>.

Afin de soutenir les assurés, le DASS les informe sur les possibilités existant pour limiter les augmentations des primes d'assurance-maladie. Dès 2002, le département a mis sur pied une campagne de presse pour inciter les Genevois à opter pour la caisse d'assurance-maladie qui offre les primes les moins élevées, tout en expliquant les limites de la manœuvre. L'afflux massif d'assurés nouveaux dans une caisse oblige celle-ci à constituer de nouvelles réserves et pousse donc les primes vers le haut. Près de 40 000 personnes ont changé de caisse en 2002, à la suite de cette campagne de presse, soit 10 000 de plus qu'en 2001.

«Législation» – Pour adapter et améliorer

Le Grand Conseil a adopté la loi sur les «millionnaires» et la loi sur les «étudiants». Ces nouvelles dispositions législatives ont pour objectif de contenir les coûts de la santé pour l'Etat. Elles ont eu pour conséquence – non négligeable lorsqu'on connaît les difficultés budgétaires de notre canton – de réduire les dépenses de l'Etat en matière de subsides d'assurance-maladie.

La loi sur les «millionnaires», entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004, exclut les personnes disposant d'une fortune ou de revenus bruts importants de l'automatisme de l'attribution des subsides. La loi sur les «étudiants», entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, exclut quant à elle les jeunes adultes de 19 à 25 ans révolus de l'automatisme de l'attribution des subsides, afin d'éviter que des familles «aisées» ne reçoivent des subsides pour leurs enfants.

En juin 2002, le DASS a également mené une étude sur la faisabilité et l'opportunité de créer une caisse unique publique latine d'assurance-maladie. L'étude a conclu qu'il était parfaitement légal et possible de créer une telle caisse. Elle apporterait des avantages non négligeables, telles que la connaissance précise des coûts et de données qualitatives ainsi que quantitatives en matière de pathologies. Par ailleurs, la caisse unique publique latine permettrait de garantir une transparence générale du fonctionnement. Toutefois, elle ne saurait être qu'un acteur supplémentaire dans le système existant, alors qu'il devient nécessaire et urgent de revoir fondamentalement le système du financement de l'assurance-maladie.

«Création» – Pour explorer et développer

La Fondation IRIS, créée par le DASS en mai 2000, a défini, réalisé et exploité un réseau communautaire d'information médicale (RCIM) fondé sur les dossiers informatisés des patients. L'idée centrale de ce projet – dénommé

e-Toile – est de mettre en réseau les informations médicales des patients, en leur conférant le choix de livrer ou non à leurs prestataires de soins lesdites informations. Les citoyens genevois disposeront d'une carte santé informatisée qui leur permettra de connaître leur histoire médicale, à tout moment. Le potentiel d'économies serait annuellement de 30 à 60 millions de francs. Un projet pilote d'e-Toile sur deux ans est à l'examen du Grand Conseil; il aurait pour avantage d'évaluer ce système qui a pour vocation d'être, à terme, étendu au niveau fédéral.

13.8.7 Hospice général

Le 7 mars 2005, le Conseil d'Etat a pris connaissance des comptes 2004 de l'Hospice général qui clôturaient sur un déficit de 46,3 millions de francs. Face à cette situation exceptionnelle et difficile, le gouvernement a décidé trois mesures:

- Il a mandaté deux organes externes indépendants afin d'effectuer, pour l'un, un audit de contrôle interne de l'Hospice général et, pour l'autre, un audit de la fonction «Finances» de l'institution sociale, préalablement refusé par l'Hospice général;
- Le DASS a défini, en collaboration avec le directeur de l'Hospice général, les indicateurs permettant d'élaborer des tableaux de bord. Ces tableaux permettront d'évaluer les dépenses mensuelles, le nombre de dossiers, le montant des avances AI, etc., afin de garantir une vision rétrospective et prospective des activités de l'Hospice;
- Un projet de loi a clarifié la gouvernance et défini les différentes instances de décision. Ce projet, adopté par le gouvernement, a été transmis au Grand Conseil. Il définit les rôles et les responsabilités des organes internes – en particulier le fonctionnement et les attributions du conseil d'administration de l'Hospice général, les relations de celui-ci avec l'Etat de Genève et le système de prise de décisions;

L'objectif de ce projet de loi est d'offrir à l'Hospice général un cadre institutionnel performant ainsi que des outils modernes de gestion d'un établissement autonome aussi important pour le tissu social de notre canton que l'Hospice général. Avec un tel système de gouvernance, l'Hospice général sera désormais doté d'un outil lui permettant de travailler dans une totale autonomie de gestion; il pourra ainsi remplir les missions fondamentales qui lui sont confiées par l'Etat.

13.8.8 Politique en faveur des personnes âgées

L'allongement de la durée de vie, l'évolution des conditions de vie des personnes âgées, l'aide et les soins que peuvent leur apporter le milieu associatif et l'Etat – notamment au regard des possibilités financières de ce dernier – sont autant de questions qui nourrissent aujourd'hui un débat très important autour la personne âgée et de ses conditions d'existence.

Une politique des personnes âgées crédible doit prendre en compte tous les aspects touchant les «seniors»: accompagnement, santé, social, immobilier, mobilité, EMS, sécurité, etc. C'est le sens donné au rapport du Conseil d'Etat en la matière (RD 586). Cette politique se fonde sur plusieurs principes:

- L'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité (par exemple renforcer les liens entre les institutions et la famille, le quartier);

- La garantie de disposer des ressources financières nécessaires à une vie décente (par exemple instaurer une aide sociale de proximité, mais indépendante du lieu de résidence, pour une plus grande équité);
- La promotion de différentes formes de logement adaptées aux besoins des personnes âgées (par exemple les EMS, immeubles à encadrement médico-social, foyers de jour, etc.);
- Un environnement et une aide flexibles, adaptés aux besoins (par exemple étendre les prestations à domicile, les liens patients-collaborateurs de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, réserver les places en EMS aux «cas» prioritaires);
- Des soins hospitaliers en faveur des personnes âgées (par exemple accroître les échanges entre les partenaires impliqués, créer une unité de soins aigus gériatriques dans les HUG);
- Une information et une organisation efficaces (par exemple aider les seniors à planifier leur entrée dans les EMS, améliorer la coordination entre les différents partenaires socio-sanitaires).

Tous les partenaires concernés par les différentes facettes du grand âge ont été associés à cette réflexion. Parce que nous devons à nos seniors de bâtir une politique de la vieillesse en phase avec leur trajectoire de vie et leurs besoins, mais aussi avec les réalités économiques d'aujourd'hui. Parce qu'il s'agit vraiment là d'une tâche prioritaire de l'Etat, d'un service public.

13.8.9 Etablissements médico-sociaux (EMS)

Le vieillissement de la population, une espérance de vie qui s'allonge, une entrée en établissement médico-social (EMS) toujours plus tardive, le moratoire suspendant toute construction d'EMS entre 1992 et 2000 sont autant de raisons pour lesquelles le dossier des EMS a pris une importance croissante à Genève. C'est la raison pour laquelle la politique des EMS est devenue un des dossiers importants du DASS pendant la législature 2001-2005. La priorisation de ce dossier s'est traduite de manière concrète dans plusieurs domaines.

Sur le plan philosophique

Au-delà de la question des soins aux personnes, la philosophie prônée par le DASS s'est élargie pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'architecture, l'alimentation, la formation des soignants notamment.

Sur le plan législatif

Ce changement de paradigme s'est concrétisé sur le plan législatif par plusieurs modifications apportées à la loi sur les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées (LEMS), notamment la loi 8745 (qui règle l'octroi de subventions d'investissement et/ou d'exploitation dans les EMS) et la loi 8750 (qui règle les questions telles que le traitement des directeurs d'EMS) ou encore les dispositions de la loi sur l'évaluation des effets de la LEMS.

Au niveau des constructions

Le plan directeur «EMS 2010», présenté en 2001, avait pour objectif la construction de 1 100 lits EMS dans le canton d'ici 2010. Il entendait répondre à l'évolution démographique, à la fermeture/reconversion d'EMS et à la suppression des chambres à lits multiples. Ce plan a été revu

depuis: il s'agit désormais de construire petit à petit, en tenant compte de l'évolution effective des besoins. Plusieurs projets de lois ont ainsi été présentés au Grand Conseil.

- La loi 9277 ouvrant un crédit d'investissement de 35 326 000 F pour le programme de construction d'établissements médico-sociaux (EMS), votée le 24 septembre 2004;
- Le projet de loi 9610 ouvrant un crédit d'investissement de 37 567 000 F pour le programme de construction et de mise aux normes d'EMS.

Afin de clarifier les procédures applicables aux projets de construction et faciliter les démarches des personnes/institutions désireuses d'investir dans la construction d'EMS, le DASS a entrepris plusieurs démarches. Le «Mémento pour la construction d'EMS», publié conjointement avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), la création d'un site spécifiquement consacré à la construction d'EMS sur le site de l'Etat de Genève (www.geneve.ch/ems) en sont les plus représentatives.

13.8.10 Cressy Santé

Ouvert en janvier 2001, le centre d'hydrothérapie de Cressy Bien-Etre était à l'origine propriété de la fondation Foyer Handicap. La situation financière du Centre s'est avérée précaire dès ses débuts: la dette initiale du centre se montait en effet à quinze millions de francs, pour un coût total de construction de 22,4 millions de francs et des fonds propres pour environ sept millions. Une année après son ouverture, le déficit de fonctionnement s'élevait à 3,3 millions de francs.

Les HUG ayant d'ores et déjà prévu la construction ultérieure d'installations similaires pour la réadaptation et la rééducation, l'Etat s'est porté acquéreur du centre de Cressy pour cinq millions de francs. La proposition consista à racheter le centre pour ce prix réaliste, à condition que la banque créancière cède sa créance et que cinq millions de francs supplémentaires soient apportés par des milieux privés. Le Grand Conseil a adopté la loi ad hoc en juin 2002. Dès mai 2003, les HUG ont ainsi pu bénéficier d'installations de haute qualité pour répondre à leurs besoins en matière de rééducation et de réadaptation des personnes à mobilité réduite.

Deux entités utilisent les installations:

- L'unité d'orthopédie et de traumatologie du sport (UOTS), pour l'exploration fonctionnelle des sportifs de tous niveaux, suivi des patients à mobilité réduite, consultation en orthopédie/traumatologie du sport;
- Le Groupe médical d'Onex loue une surface de 541 m² et utilise les bassins pour des activités de médecine générale, santé de la femme, médecine du sport, enseignement thérapeutique, etc.

Aujourd'hui, le centre connaît un taux de fréquentation soutenu: 36 073 entrées pour les personnes à mobilité réduite et les seniors, 50 120 entrées tout public, 4 092 entrées pour les patients de l'unité d'orthopédie et de traumatologie du sport. Cressy Santé fait désormais partie du paysage genevois en matière de rééducation d'une part et de «santé bien-être» de l'autre.

13.8.11 «Chèque service – emplois domestiques»

De nombreux ménages privés emploient des personnes sans couverture sociale. Tel a été le constat qui

a présidé à la mise en route du projet Chèque service. En effet, face à des démarches souvent complexes, des personnes renoncent à déclarer leur employé aux assurances sociales, ce qui peut engendrer des situations délicates, comme par exemple, lors d'un accident de travail. En collaboration avec le département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), le DASS a cherché une réponse appropriée. Un groupe de travail – qui avait pour mission d'établir un outil simple et pratique – a proposé une solution, appelé «chèque service emplois domestiques».

Les objectifs du système de Chèque service sont de garantir une protection sociale de base aux employés, de décharger les employeurs des démarches administratives et de permettre une meilleure transparence des relations de travail.

En utilisant les compétences existantes afin de minimiser les coûts, le DEEE et le DASS, en collaboration avec la fondation Foyer-Handicap, ont créé l'association à but non lucratif «Chèque service». Foyer-Handicap est mandaté pour la gestion comptable du système et assurer le rôle d'interface entre les employeurs et les assurances sociales. Ce choix a permis non seulement de bénéficier des expériences et des compétences de Foyer-Handicap, mais a surtout offert la possibilité d'intégrer davantage des personnes handicapées.

Le système de Chèque service est simple: l'employeur verse les charges sociales prévisibles à Chèque service; il paie l'employé et complète le chèque qu'il aura préalablement reçu avant de l'envoyer à Foyer-Handicap. Les cotisations sociales sont calculées par Chèque service qui, après les avoir prélevées sur l'avance de l'employeur, les verse aux différentes assurances sociales. A noter que ce système s'autofinance.

Il faut enfin relever que des salaires minima fixés par des contrats-types sont prévus, ce qui donne pleine satisfaction autant à nos partenaires patronaux que syndicaux.

A la fin de la présente législature, le bilan de chèque service est un réel succès: près de 1 000 employeurs ont adhéré au système, pour une masse salariale sous gestion de 4,7 millions de francs pour 2004-2005. Dans les prochains mois, les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg mettent ou mettront en place un système inspiré par le modèle genevois.

13.8.12 Allocations familiales

En 2001, une motion du Grand Conseil demandait au gouvernement de mettre sur pied un groupe d'experts dans le domaine des allocations familiales. L'objectif des auteurs était de formuler des propositions concrètes concernant l'ensemble du système des allocations familiales, en vue d'établir un système simple, viable et résolument social pour les familles de notre canton.

Par ailleurs, le Tribunal fédéral (TF) a constaté l'inconstitutionnalité de l'article 27, alinéa 3, 2^e phrase de la loi sur les allocations familiales (LAF), qui délègue au Conseil d'Etat la compétence de fixer le taux de contribution, sans lui indiquer une fourchette ou un plafond. De plus, l'arrêté du TF constatait l'inconstitutionnalité du mode de financement des allocations pour personnes non actives et les cas spéciaux. Le TF a dès lors considéré que l'Etat ne pouvait mettre exclusivement les contributions à la charge d'un cercle déterminé de contribuables (employeurs ou indépendants, par exem-

ple), sous peine de violer le principe de la généralité de l'impôt. Le TF a par conséquent rendu une décision incitative, constatant l'inconstitutionnalité de ces dispositions, sans les annuler, mais invitant le législateur cantonal à les modifier rapidement pour les rendre conformes à la Constitution.

Le rapport final du groupe d'experts a été rendu public le 31 octobre 2003. Sur la base de ses conclusions, un projet visant à redéfinir le cercle des bénéficiaires ainsi que les prestations fournies a été adopté par le Conseil d'Etat.

Ce projet propose d'instaurer un nouveau système couvrant la tranche d'âge de 0 à 20 ans. Les prestations seraient divisées en deux tranches d'âge: des allocations de base dévolues jusqu'à 18 ans et des allocations intermédiaires jusqu'à 19 ans et 11 mois, sous condition que les enfants soient toujours en formation.

Le système des bourses serait par ailleurs maintenu. Sous condition de formation et de revenu, il continuerait à couvrir la tranche d'âge des 15 ans révolus et ce, jusqu'à la fin de la formation, sans limite d'âge. Le financement de ce système élargi des bourses serait couvert par les deniers publics. Le surcoût pour l'Etat – tel qu'identifié par le service des allocations d'étude et d'apprentissage – se situerait dans une fourchette comprise entre 1,7 et 2,2 millions de francs. Cette charge supplémentaire serait due à l'élargissement du cercle des bénéficiaires potentiels occasionné par la hausse des limites d'octroi des bourses. Quant aux allocations familiales pour non actifs, leur financement sera à la charge de l'Etat, conformément à l'arrêté du Tribunal fédéral susmentionné.

Il revient désormais au Grand Conseil de se prononcer sur ce nouveau système proposé.

13.8.13 Assurance-maternité

Le peuple suisse a accepté, le 26 septembre 2004, la création d'un congé maternité. Ce dispositif permet aux femmes de prendre un congé maternité de 14 semaines, en touchant une indemnité journalière s'élevant à 80% de leur revenu moyen.

Les mères de famille de notre canton n'ont néanmoins pas eu à attendre la loi fédérale pour pouvoir bénéficier d'une assurance-maternité. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2001, Genève dispose d'une loi sur l'assurance-maternité cantonale. Elle a pour objet de verser une allocation pour perte de gain en cas de maternité ou d'adoption et ce, pendant 16 semaines.

Le DASS a, dès lors, pris les dispositions nécessaires, après l'acceptation de la loi fédérale, pour garantir les acquis genevois en matière d'assurance-maternité aux familles de notre canton.

La nouvelle loi genevoise, adoptée le 21 avril 2005 par le Grand Conseil, est adaptée au droit fédéral, tout en maintenant les prestations cantonales plus généreuses: d'une part, une durée d'indemnisation plus longue (16 semaines, au lieu des 14 semaines prévues au niveau fédéral); et d'autre part, un montant maximum journalier plus élevé – 238 francs contre 172 francs prévus au niveau fédéral. Elle prévoit également un congé de 16 semaines en cas d'adoption.

Par ailleurs, le DASS avait prévu un modèle alternatif davantage orienté sur la politique familiale: l'idée était de tripler l'«allocation naissance» (de 1000 à 3000 francs), d'augmenter substantiellement les allocations familiales perçues

mensuellement. En matière de congé maternité, les prestations prévues par le droit fédéral auraient été reprises à Genève. Lors de la consultation, une majorité des organismes préféra le modèle statu quo, à savoir le maintien des prestations telles que prévues dans la loi genevoise sur l'assurance-maternité.

13.8.14 Création de l'Unité mobile d'urgence sociale (UMUS)

Depuis quelques années, les situations d'urgence sociale et de crise sont en nette augmentation. Liées à la précarité, à la violence ou à l'exclusion, elles se produisent à tout moment de l'année, à toute heure du jour ou de la nuit.

Pendant les heures «normales», les dispositifs existants permettent une prise en charge adéquate de ce type de situations. Tel n'était pas le cas en dehors de ce créneau horaire; un concept de prise en charge pour la nuit, le week-end et les jours fériés a donc été élaboré.

Active depuis octobre 2004, l'UMUS fonctionne 365 jours par an, de 18 heures à 8 heures du matin en semaine, 24h/24 les jours fériés et le week-end. Composée d'un travailleur social et d'un infirmier, l'unité est rattachée à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). En partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général, la Ville de Genève et les communes, elle complète le dispositif social existant, sans l'alourdir.

L'UMUS intervient dans des situations de gravité variable, mais toujours très délicates, telles que:

- L'hébergement d'urgence (mineurs, femmes violentées, SDF, etc.);
- La suppléance d'un parent hospitalisé en urgence;
- Les conflits conjugaux et domestiques;
- L'accompagnement suite à un deuil pendant la nuit;
- La chute et l'évaluation des personnes ayant fait une chute.

La structure initiée apporte des solutions pratiques à des besoins réels, en favorisant une collaboration exemplaire entre les acteurs des différents réseaux d'action. Grâce à l'UMUS, les citoyens confrontés à des crises peuvent bénéficier d'une aide immédiate et très concrète, à tout moment, pour les aider à traverser des situations parfois délicates, toujours pénibles.

Plusieurs cantons ont manifesté un grand intérêt pour l'«UMUS genevoise» et prévoient de mettre en œuvre des solutions du même ordre.

13.8.15 Réorganisation de l'office cantonal AI et création de l'office cantonal des assurances sociales (OCAS)

En 2001, l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) connaissait d'importants problèmes de fonction-

nement et de management. Il en résultait un nombre très important de dossiers en souffrance, nombre qui augmentait d'année en année, l'office n'arrivant pas à répondre en temps réels aux demandes.

Différentes mesures ont été décidées et mises en œuvre: d'abord, le fonctionnement et le management ont été analysés et ensuite réorganisés, afin de les rendre plus performants. Ensuite, les offices cantonaux AI romands et bernois ont pris en charge des dossiers AI genevois et donné un très appréciable coup de main à l'OCAI. Le DASS a également mis à disposition 6 postes d'auxiliaires. Ces différentes mesures ont permis en une année de faire baisser le nombre de demandes en suspens de 17% et, plus particulièrement, de faire passer de 1870 à 972 le nombre de demandes en suspens de plus de deux ans. De 2002 à 2004, le nombre de décisions rendues est passé d'environ 14 000 à presque 20 000.

Enfin, ces mesures ont été complétées par un important changement structurel: la loi sur l'office cantonal des assurances sociales (OCAS) votée par le Grand Conseil en septembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} août 2003. Cette loi prévoit le regroupement de l'OCAI et de la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) sous l'autorité de l'OCAS, établissement autonome de droit public. Des synergies sont ainsi rendues possibles entre un «organe payeur» (CCGC) et un «organe évaluateur». En outre, l'OCAI n'étant dès lors plus un service d'Etat, il s'agit d'une application concrète et visible de la transition de «l'Etat gérant» vers «l'Etat garant».

Conclusion

La législature 2001-2005 s'est déroulée dans un contexte économique et budgétaire particulièrement difficile. Nonobstant ces circonstances spécifiques, le Conseil d'Etat peut aujourd'hui affirmer au vu de ce qui précède que l'essentiel des engagements pris en 2001 a été tenu.

La remarque finale du Discours de Saint-Pierre 2001, qui relevait que «l'action politique se doit de préparer l'avenir, tout en veillant à la bonne assimilation d'un héritage commun» a guidé les choix gouvernementaux durant les quatre années de la législature. Nous sommes fiers que notre canton n'ait pas dévié durant ces quatre ans de ses valeurs et de sa ligne d'ouverture au monde et au progrès et nous en remercions chacune et chacun, élu, citoyen, habitant, car le sort d'une collectivité ne se joue pas qu'à son sommet, mais il est entre les mains de chacun de ses membres.